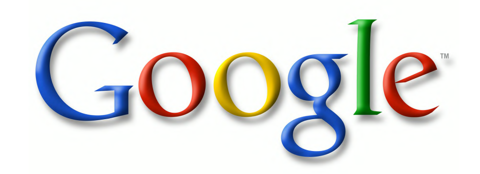
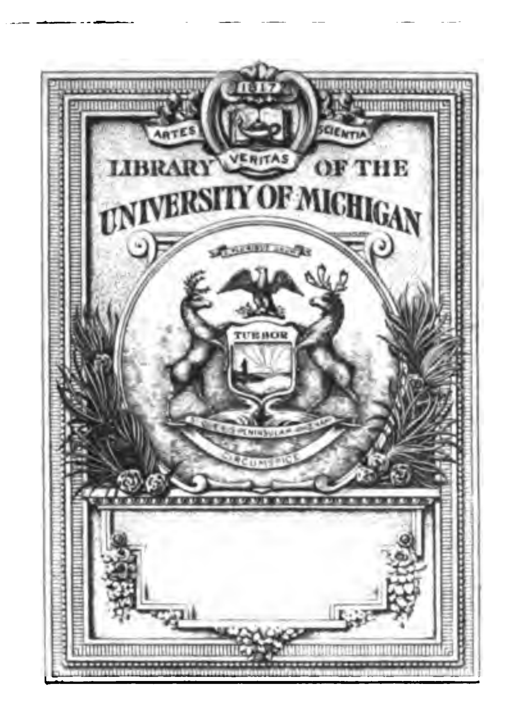



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES du Loiret.

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. JULES DOINEL, ARCHIVISTE

LOIRET

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A. Nos 1800-2200 et B. Nos 1-1535

TOME DEUXIÈME

ORLÉANS

IMPRIMERIE DE GEORGES JACOB

CLOITRE SAINT-ÉTIENNE, 4

1886

INTRODUCTION

AU DEUXIÈME TOME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA SÉRIE A.

LE TRÉSOR DU CHATELET

J'ai esquissé, dans la deuxième partie de mon Introduction au tome premier de l'*Inventaire sommaire des Archives du Loiret,* l'histoire des documents domaniaux de l'apanage d'Orléans. J'ai dit que le duché possédait deux fonds très distincts, ayant donné lieu à des inventaires également très distincts : les archives de l'Apanage d'abord, le Trésor du Châtelet ensuite.

Le laborieux et savant archiviste Le Clerc de Doüy, qui était en même temps procureur du Roi et du duc d'Orléans au bailliage et siège présidial, avait, le premier, opéré la grande division des archives ducales. Il a raconté, et j'ai raconté, d'après lui, comment il avait procédé à cette opération. Je n'ai donc pas à y revenir. Le lecteur trouvera tous ces détails aux pages 14 et 15 de l'Introduction précitée.

Il me reste à étudier, au point de vue historique et au point de vue administratif, le Trésor du Châtelet.

Et tout d'abord, comment les classificateurs anciens, et surtout Le Clerc de Doüy, ont-ils conçu la division des fonds du Trésor ?

En tête de leur classification, après l'Inventaire, ils ont placé les titres de la Chambre du Domaine, c'est-à-dire les charges, les droits domaniaux, les comptes, les fiefs et les censives, la main-morte et les droits ressortissant du Domaine. En second lieu, ils ont placé les instruments de justice, le Bailliage et la Prévôté ; en troisième lieu, les Eaux et Forêts ; en quatrième lieu, les pièces relatives au personnel, telles que dons, aumônes, gages, pensions, etc. Enfin, ils ont clos la série par les dépenses domaniales et les charges. J'ai respecté ce classement que MM. de Vassal et Maupré, mes prédécesseurs, avaient eux-mêmes respecté, estimant que je n'avais ni plus d'expérience, ni plus de science que ces anciens archivistes, créateurs de la méthode, qui vivaient au sein de l'administration ducale et qui, par conséquent, connaissaient parfaitement ses nécessités pratiques, ses rouages et son ordonnance. J'ai seulement ajouté, tout à la fin, les titres divers qui ne rentraient dans aucun des cadres dressés par eux, ou que la succession des temps avait ajoutés à ce riche dépôt de l'apanage d'Orléans.

Ceci posé, j'entre dans le vif de mon sujet.

I. — Renseignements historiques.

Le « Trésor du Châtelet », pour peu qu'on se donne la peine de le dépouiller, comme mon travail de classement m'a obligé de le faire, fournit à l'érudition une ample moisson de faits qui intéressent l'histoire de la riche province dont il renferme les curieuses épaves. Je dis *épaves*, parce que, malheureusement, il ne nous reste de cet amas de papiers et de parchemins qui, en 1790, encombraient encore « le cabinet vousté » dont parle Le Clerc de Doüy (1), que des fragments et des débris. Il faut demander le reste aux Archives nationales et aux collections particulières de M. le duc d'Aumale.

XII[e] SIÈCLE. — Un diplôme de Louis-le-Gros, vidimé sur l'original existant encore en 1399, confirme le don fait par Philippe I[er] au prieuré de Notre-Dame-de-la-Charité, du monastère de Saint-Laurent-des-Orgerils. Le Roi, pour favoriser l'extension du bourg de Saint-Laurent et son peuplement, leur accorde l'exemption de viguerie de justice et de cens royaux. Il concède, en outre, pour l'usage des frères, des cueillettes de bois dans la forêt d'Orléans (1119) (2).

Louis VI, en 1122, donne un diplôme en faveur du prieuré de Semoy (*de Semeyo*) (3).

Louis VII, en 1144, donne à l'église Saint-Sulpice de Lorris, pour son achèvement, « *ad perficiendam ipsam* », 100 écus sur le cens des hôtes du château royal (4).

En 1173, Thibaud de Blois, sénéchal de France, donne à l'Hôtel-Dieu de Beaugency le bois mort de sa forêt de Boulogne (*Bolonia*), et deux chênes, annuellement, pour l'usage des pressoirs. Il y ajoute un don d'huile et de harengs en carême (5).

En 1188, Thibaud accorde au même Hôtel-Dieu deux charretées de bois par semaine pour chauffer le bain des femmes, « *ad balniandum feminas* » (6).

Le livre « des Usagers de la forêt » mentionne des titres anciens, dont plusieurs remontent au XII[e] siècle. Ainsi, sous Louis VI, en 1112, la maladrerie d'Orléans, le prieuré de Saint-Laurent, en 1119, l'abbaye de la Cour-Dieu, en 1123, avaient reçu des concessions. Louis VII en avait accordé au prieuré de Saint-Samson d'Orléans (1156), au prieuré de Semoy (1150), à la paroisse de Nibelle (1174), à la paroisse de Courcelles (1175), aux habitants de Lorris (1175). En 1178, Manassès I[er], évêque d'Orléans, avait fait la même faveur au prieuré du Gué-de-l'Orme. Le roi Philippe-Auguste concédait de semblables privilèges au Grand-Hôtel-Dieu d'Orléans, en 1187; au monastère de Tiron, en 1190; à la paroisse de Rebréchien, en 1189; à l'Hôtel-Dieu d'Yèvre-le-Châtel, en 1190; à la paroisse de Bouzy, en 1183; aux paroisses de Beauchamps, du Coudray, de Châtenoy, de Saint-Martin-d'Abbat, dans la même année; à La Coudre, en 1180; à Méréville, en 1190 (7).

---

(1) A. 1800, ligne 6.
(2) A. 1936, page 29-30.
(3) A. 1937, page 30.
(4) A. 1938, page 30.
(5) A. 1945, page 31.
(6) A. 1945, page 31.
(7) A. 2049, pages 58 et 59.

XIII[e] SIÈCLE. — Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, fondait, par son testament, une chapelle dite de Saint-Giles dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans (1275). Il donnait 15 livres de rente perpétuelle pour un obit annuel (1).

Simon de Beaugency, en 1248, faisait don d'une rente à l'abbaye cistercienne de Voisins (2).

En 1295, Guillaume Thibaut, prévôt d'Orléans, lève la saisie qu'il avait mise sur les étaux au pain de la porte Dunois. Ces étaux appartenaient aux Templiers d'Orléans (3).

Nous trouvons, en 1289, une charte française de Raoul de Beaugency, qui concède à la Maison-Dieu de cette ville, dont il était le seigneur, cinq mines de sel à prendre chaque année sur le salage de Loire (4).

Une des pièces les plus intéressantes concernant Orléans au XIII[e] siècle est une charte de Louis VIII, confirmant et vidimant une charte de la reine Ingeburge de Danemarck, qui donne à la Maison-Dieu une arche entière du pont d'Orléans pour y transférer un moulin qui gênait le passage des bateaux sur la Loire, et que, pour cette raison, la reine avait fait enlever (5).

Enfin, le livre des « Usagers » nous renseigne sur les concessions de bois faites durant le cours du XIII[e] siècle. Philippe-Auguste, en 1209, concède l'usage à la seigneurie de Saint-Sigismond. Le roi Louis IX le concède à l'abbaye de Voisins en 1246; à Courpalais en 1256. Thibaud Gaudin, chevalier, l'accorde à la paroisse de Gidy en 1244. Sous Philippe III, nous voyons ce droit octroyé à la maison d'Aigrefin en 1279, aux maisons de Nainvilliers et d'Aurigny en 1277, et à Buissoureau en 1281 (6).

XIV[e] SIÈCLE. — A partir de ce siècle, les documents deviennent plus abondants. Aussi serons-nous forcé d'abréger et de renvoyer, pour les détails, à l'*Inventaire sommaire* lui-même.

Et tout d'abord, avant l'Apanage, c'est-à-dire avant le principat du premier duc d'Orléans, le duc Philippe, nous citons parmi les documents les concessions d'usages dans la forêt données de 1307 à 1353 (7). — En 1316, Guillaume Pommier, chambellan de Louis X, obtient un usage qui échoit plus tard à la Sainte-Chapelle de Bourges (8).

Quand l'Apanage est constitué, sous le duc Philippe, nous rencontrons dans le livre des fiefs une nomenclature intéressante des principaux seigneurs de l'Orléanais : les Le Boutellier, les de Bouville, les Du Châtellier, les de Bar, les d'Oserain, les d'Arquin, les Bardilly, les d'Alaines, les de Machau, les L'Archevêque, les Le Roux, les d'Orléans, les Payen de Montpipeau, les de Chartres, les de Beauvilliers, etc. (9).

---

(1) A. 1801, page 2.
(2) A. 1939, p. 29. — Le cartulaire de Voisins est en cours d'impression au moment où j'écris cette introduction.
(3) A. 1933, page 29.
(4) A. 1945, page 31.
(5) A. 2086, page 65.
(6) A. 2049, page 58 et 59.
(7) A. 2049.
(8) A. 2051, page 59.
(9) A. 1807, p. 6.

Les renseignements historiques sont rares, il est vrai ; néanmoins, les « causes jugées au bailliage » nous en fournissent quelques-uns qui ne sont pas sans valeur.

Dans ce rôle considérable des assises tenues à Orléans, à Châteauneuf, à Janville, à Boiscommun, à Lorris, à Montargis, à Cepoy, à Châteaurenard, à Beaugency, à Yèvre-le-Châtel, nombre de noms et de faits se rencontrent qui pourront servir à éclairer ou à compléter l'histoire du XIVe siècle finissant, et surtout cette guerre anglaise qui a laissé des traces si profondes dans les souvenirs de la province qui fut maintes fois parcourue, ravagée et ensanglantée par les armées de Knolles et du roi d'Angleterre.

Suivons les dates. De 1368 à 1370 (1), les assises d'Orléans, tenues par des magistrats tels que Turpin, lieutenant-général, Le Breton, procureur-général, les baillis de Dunois, de Beaune, etc., nous fournissent des renseignements précis sur l'occupation de Mareau-aux-Prés par les Anglais, sur la captivité et la délivrance du célèbre Anceau Le Boutellier, sur le passage de Knolles en Beauce et sur la forteresse d'Orléans, La Tourneuve, et son capitaine Henri de Louvain.

Les mêmes registres nous donnent de curieux détails sur la situation des juifs dans l'Orléanais, sur leur commerce, sur leurs usures, sur les mesures politiques prises contre eux ou pour eux.

Il n'y a pas, à proprement parler, dans nos archives, de documents sur la Juiverie orléanaise. A peine glane-t-on un pauvre nom isolé çà et là. On sait, par exemple, qu'en 1245, un certain Crisselin, juif, possédait une maison dans la Juiverie, « *in Judearia* » (2). On sait qu'en 1246, Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans, eut un conflit avec le bailli du Roi, touchant le droit de justice sur les juifs (3).

On sait cela, mais jusqu'à aujourd'hui voilà tout ce que nous disent les documents. On est donc heureux de pouvoir produire, grâce aux registres du Bailliage, quelques aperçus nouveaux.

Vers 1384-1385, certains juifs marquants sont signalés dans nos assises. C'est David Lévi (4); c'est

---

(1) A. 1977, pages 36, 37, 38 et 39.

(2) Série G. Fonds de Saint-Pierre-Empont.

(3) Voici ce texte assez curieux parce qu'il est rare :

Anno 1246. — Juramentum Guillermi, episcopi Aurelianensis, de rebus inter ipsum et dominum Regem litigiosis.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, Amen. Ego Guillermus, Aurelianensis episcopus, notum facimus universis quod de contencionibus que sunt inter excellentissimum dominum, Ludovicum, Dei gracia regem Francorum illustrem, ex una parte ; et nos, ex altera ; de quibus idem dominum Rex vult et concedit ut id quod per juramentum nostrum diximus, secundum quod inquisivimus, ratum et gratum habeatur et inviolabiliter observetur, sicut in ejusdem domini Regis litteris plenius continetur.

Extrait. — Item de eo quod ballivus dicit quod nos non volumus quod si aliquis citaverit *aliquem Judeum* coram nobis, nos volumus cogere Judeum coram nobis respondere, de ista contencione per juramentum nostrum dicimus, secundum quod inquisivimus, quod Ecclesia et homines Ecclesiarum sunt in possessione, vel quasi hujus libertatis, quod si faciunt citari Judeum coram nobis, Judeus cogitur responderer predictis, et tali justicia usi sunt predecessores nostri contra Judeos, in casibus predictis. . .

. . . .

Item, de hoc quod dicit ballivus quod prepositus noster cepit quemdam Judeum in civitate Aurelianense, in domo sua et ipsum duxit verberans usque ad domum nostram, per juramentum nostrum dicimus, secundum quod inquisivimus, quod prepositus noster dictum Judeum non cepit in civitate Aurelianense, nec in domo sua, nec ipsum duxit, nec verberavit ; et sicut ab officiali nostro qui tunc erat inquisivimus, ballivus locutus fuit eum eodem officiali, de contencione ista, et officialis fecit super hoc gratum ballivi . . . .

Actum apud Montem Argi, anno Domini M° CC° quadragesimo sexto, in festo sanctorum Egidii et Lupi.

(Copie tirée, au XVIIIe siècle, sur l'original qui était au Trésor de l'Évêché.)

(4) A. 1978, Assises d'Orléans du vendredi 18 mai 1385.

Perret Cohan ou Cohen (1) ; c'est Moreau Du Bourc (2) ; c'est Éliot Salmon (3) ; c'est Amédée Cohen, frère ou parent de Perret Cohen, qui ont prêté de l'argent à Baudichon de Meung, écuyer (4) ; c'est Bon-Ami, qui réclamait les privilèges concédés aux juifs (5) ; c'est encore ce même Bon-Ami qui est accusé de ne pas porter son « enseigne », c'est-à-dire sa marque distinctive, et qui reçoit l'ordre de couper ses cheveux qui sont longs, qui lui donnent l'air d'un « chrétien » (6) ; c'est encore Perret Cohen qui obtient sentence contre Jean Poissonneau, et se fait restituer légalement 18 francs d'or (7) ; c'est Abraham de Trévon, juif, procureur d'Amédée Cohen, alors fixé à Bourges, qui a prêté en « loyal prest », à Martin Brice, sergent d'Orléans, « seize vins frans d'or du coing du Roy » (8) ; c'est surtout la lettre royale, en faveur des juifs, donnée à Soissons, le 7 août 1382, et qu'on trouvera *in extenso* à l'article A. 1981. Cette lettre royale est curieuse en ce qu'elle nous apprend qu'il était survenu à Orléans « des commocions » contre les juifs et contre les juives, que ces malheureux fuyaient çà et là, ne sachant où se réfugier, et que les juifs orléanais s'étaient plaints. Le Roi charge Jean Barreau, gouverneur d'Orléans, de statuer sur ces doléances et de juger toutes ces causes à Montargis. Postérieurement à cet acte de clémence royale, de nouvelles persécutions se produisirent, qui amenèrent de nouvelles plaintes des intéressés. Le gouverneur Jean Barreau, qui avait montré quelque équité en faveur des juifs, avait été nommé maître des requêtes de l'hôtel. Le Roi chargea son successeur de poursuivre les causes et les informations.

Relevons encore, parmi ces noms juifs, celui de Bonnefon-Dais (9) et celui de Samuel de Chypre, qui avait été emprisonné au Châtelet d'Orléans (10). — Nous n'avons, du reste, dans ces registres, aucun renseignement sur la vie intérieure des juifs ni sur leur synagogue. Leur premier temple, construit au sud de Saint-Laurent, avait été détruit en 1183. Leur synagogue avait été de nouveau démolie en 1385. Leur cimetière était situé entre la rue des Juifs et celle des Noyers.

Si des juifs nous passons aux étudiants, aux artistes, aux médecins, nous trouverons dans les archives de la Prévôté mille détails curieux et qui donnent une idée très réelle des mœurs du XIV[e] siècle. Un chasublier, Guillaume Salemon, frappe à coups de poings un prêtre, sa sœur Marie et un forcetier. Un nommé Geoffroy des Granges accuse un ménestrel, Raoulin Estivereau, de lui avoir volé deux tasses d'argent pour boire en l'hôtel du Griffon avec des écoliers. La chambrière d'un « phisicien », messire Bertrand, est mêlée à cette affaire (11). Nous recueillons les noms de centaines d'écoliers de diverses nations et dont la plupart sont pourvus de gros bénéfices. Ces écoliers traversent la scène en compagnie de « filles de vie », du nom le plus bizarre et le plus pittoresque : Andrée La Creuse (12), par exemple. Le XV[e] siècle sera plus fertile encore en détails de ce genre familier et intime.

---

(1) A. 1978, Assises d'Orléans du vendredi 18 mai 1385.
(2) Assises de Montargis, 13 novembre 1387.
(3) 17 mai 1387. Assises d'Orléans, *ibidem*.
(4) 25 avril 1387. Assises de Montargis.
(5) 11 novembre 1388. S. A. 1983. Assises de Montargis.
(6) *Ibidem*.
(7) A. 1983. Assises de Montargis. 6 mai 1388.
(8) A. 1981. 15 juin 1384.
(9) A. 1983. Décembre 1388.
(10) A. 1983, nov. 1389.
(11) A. 1998 (en 1399).
(12) A. 1998.

Les registres du Bailliage abondent également en faits de vols, batteries, poursuites de gens d'armes, cas de servage (1), conflits de justice, consultations médicales, délits seigneuriaux, etc., etc.

Les mentions concernant la justice ne nous font pas non plus défaut. Les pendaisons se succèdent, telle la pendaison de Brossart, dit Tartafoure, par le bourreau Philippe Bourrelet (2).

Notons aussi les dépenses de la maison ducale sous Louis Ier (3).

Passons maintenant au XVe siècle.

XVe SIÈCLE. — Ici encore et plus encore qu'au XIVe, nous moissonnons une ample provision de renseignements historiques. Le siège d'Orléans surtout attirera notre attention. Puis nous constaterons, grâce aux pièces-suppliques, quelques-uns des ravages que la longue guerre anglo-française avait causés dans le Duché.

Parmi les hommes d'armes et les capitaines qui prirent part à la défense glorieuse d'Orléans et qui furent les compagnons de Jeanne d'Arc, nos documents mentionnent Perot Le Boutellier, Pierre de Beauvais, La Hire, Guiot Des Champs, Poeton de Xaintrailles, Villars, Maranchot, Le Vasque, Le Bourgarat, Thomas Lombart, Jean d'Artigélobe, Girardin, Chapelle, Boisglain, L'Estragon, Jeannin et Gaillardet, Le Bourg de Martignac, Bertrand de Dye, l'Abbé, Pierre Michel, Bernard de Comminges, Régnaud du Hamel, le bâtard de l'Épinaye, le Bourg de Vignaux, Jean de Sandresson, le Petit-Breton, le sire de Coaraze, Modon Cabre, Naudouet, Le Gat, Marc Lardin, Toupet Guymard, Bertrand de La Bruyère, Alexandre Bain, Videlot, Restang, Godart, Nozières, Bar, Alfonse Parterre, Jean de Parmes, etc. (4).

Nos documents signalent le passage du Dauphin à Jargeau, 31 mai 1419 (5); la captivité de deux Anglais : Élie Camelin et Waquefill (Wakefield, sans doute), 1429 (6); des saisies de lettres-closes sur des partisans anglais (7); des voyages à Bourges vers le Régent et M. de Vertus (décembre 1419); des voyages à Beaugency, Boisgarnier, Melun, le Montil, etc., 1420 (8); des ports de lettres aux capitaines, l'annonce de l'entrée du roi d'Angleterre à Troyes, juin 1420 (9); des messages à Jargeau, juillet 1420 (10); l'envoi de Cœur-de-Lis, héraut d'Orléans, à Melun, pour y porter la nouvelle de la prise de Lagny; l'envoi de Denisot Rogier, en Angleterre, vers le Duc (octobre 1432); l'envoi du héraut Savary en Angleterre (avril 1433); une députation vers le Roi étant à Blois (août 1435), touchant des excès commis dans le Val-de-Loire par des gens d'armes de la compagnie du Petit-Brusac (11); la visite de la Duchesse, malade, par un médecin nommé Coustin, mai 1441 (12); l'envoi du poursuivant d'armes, Ortie, à Janville, pour infor-

(1) Voir par exemple A. 1978, un cas touchant le servage en Sologne.
(2) A. 2165. — en 1398.
(3) A. 2166. A. 2171, en 1397.
(4) A. 2179, page 83.
(5) A. 2179, page 83.
(6) A. 2178, page 82.
(7) *Ibidem.*
(8) A. 2157.
(9) *Ibidem.*
(10) *Ibidem.*
(11) *Ibidem.*
(12) A. 2158.

mer le capitaine que les Anglais sont devant Chartres (6 juillet 1430); le port de lettres-closes adressées au chancelier Cousinot, pour l'informer que les Anglais de Montargis menacent Orléans, mai 1436 (1), etc.

Quant aux suppliques, elles nous font toucher comme du doigt le triste état où la guerre avait réduit le pays. Tantôt c'est un pauvre bûcheron, Jean Le Charpentier, qui n'a pu exploiter une vente de bois dans la garde de Chaumontois, parce que les Anglais et les Bourguignons couraient le pays, 1423 (2). Tantôt c'est Étienne Brahier, « povre homme », qui a été pris à Marchenoir par les Bourguignons, 1423 (3). De longues années après la guerre, vers la fin du siècle, sous Charles VIII, le pays se ressent encore de ces calamités. Et la duchesse-douairière, Marie de Clèves, mère de Louis XII, exempte de leurs impôts les paroisses de Ruan et de Santilly, dépeuplées depuis la guerre anglaise (4). D'autres suppliques pourraient encore être citées. Mentionnons Jacques Anquetin, marchand de bois, ruiné par les Anglais (1429). Mentionnons le riche village de Cercottes, réduit en « désert », son église ruinée, ses maisons démolies et non encore reconstruites en 1441 (5). Mentionnons le bourg de « Beynes », dont l'église a été détruite et dont les habitants ont été emmenés captifs, supplique de 1442 (6). Mentionnons Tigy, dont l'église n'est plus qu'un monceau; Marigny, qui n'avait plus « qu'un seul habitant, Étienne Le Creux », etc. (7).

Les champs sont incultes, les villages sans population, les édifices abattus, la terre stérile, la misère immense, les ressources nulles, l'espérance épuisée.

S'agit-il maintenant de réparations aux bâtiments domaniaux, les renseignements ne nous manqueront pas. La recette du domaine, la prévôté, les halles, le bailliage, les prisons, le Châtelet, les chapelles, le duit de Loire, les castels de Beaugency, Châteauneuf, Saint-Jean-le-Blanc, l'hôtel ducal, endommagé « par les canons des Anglais », la tour et les galeries d'Yèvre-le-Châtel, les halles de Chécy, la Tour-Neuve, la Chambre-des-Comptes, transférée à Blois en 1441, les Moulins-Pendus, la Geôle, etc., sont réparés après le siège de 1428-1429 (8). On mentionne des verriers, des maîtres d'œuvres, des plombiers, etc.

Les dépenses de la maison ducale ne sont pas oubliées. Elles sont même notées avec soin. La « librairie » s'enrichit de manuscrits historiés. L'enlumineur, Pierre de Saint-Aignan, « parfait » les quatre Évangiles. Le peintre Étienne Le Normant peint le Crucifix sur azur et sur or. L'orfèvre Giles Paget fournit des fermoirs d'argent et la devise de l'*Ortie*. Une boursière, Jeannette Damerdes, confectionne des étuis de soie, 1431-1440 (9).

Et la garde-robe de Louis Ier et celle de Charles! et l'écurie! Tout y est, tout y reluit, y étincelle, y miroite (10).

---

(1) A. 2159.
(2) A. 2101.
(3) A. 2101.
(4) A. 2102.
(5) A. 2103.
(6) *Ibidem.*
(7) *Ibidem.*
(8) A. 2142 à A. 2155.
(9) A. 2171.
(10) *Ibidem.*

N'oublions pas les frais de justice, les essorillements, les pendaisons, les malfaiteurs « ars pour leurs démérites », ou pour hérésie et sorcellerie, ni les poursuites contre les espions, comme l'espion Albret « tenant le parti des Anglais », à Montargis, en 1436 (1). Un des faits les plus marquants de cette série est celui de Jean Langlois, de Donnery, qui fit poursuivre un nommé Gilebert qui tenait des propos contre le duc Louis, en disant que ce duc devrait être pendu par la gorge (2).

Dans la classe des titres divers (collection Joursanvault), certaines pièces méritent d'attirer le regard. Citons la série A. 2190 à A. 2193. Nous sommes forcés de nous borner à ces détails.

XVIe siècle. — Nous sommes parvenus au siècle des guerres de religion et de la Ligue. Il ne nous sera pas indifférent de lui consacrer quelques lignes, ni de lui emprunter quelques données historiques glanées çà et là dans nos instruments écrits.

Sur l'occupation d'Orléans par les huguenots en 1562, sur l'emprunt levé par le prince de Condé, sur la démolition des fortifications ordonnée par Charles IX en 1563, sur la levée de 10,000 livres en 1568 pour le payement de l'armée protestante, l'article A. 2185 nous fournit des notions très précises.

L'article A. 2186 et l'article A. 2187 nous donnent sur la Ligue des renseignements précieux.

Nous arrivons à signaler le bel article A. 2193 qui contient des lettres de Louis d'Orléans et des agents de Jean de Foix de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

C'est dans la série des fiefs et des censives que le XVIe siècle nous offre le plus de richesses, le plus de renseignements sur les immeubles d'Orléans, sur ses rues, sur ses familles illustres. Grâce à ces curieux documents, nous savons que, vers 1543, la cité comptait 5,259 maisons (3).

II. — Renseignements administratifs.

Droits seigneuriaux et domaniaux. — La recette d'Orléans comprenait la recette des prévôtés, de la grèneterie, des rentes muables et non muables, des cens, poids et mesures et des fermes et baux. Prenons-la en 1360. Elle se compose de recette et de dépense. Le chapitre de dépense donne des aperçus assez dignes d'intérêt sur la valeur des gages, vers cette moitié du XIVe siècle. Une femme de chambre de la Duchesse a 2 sous par jour. Un chapelain du Duc a 80 livres par an. Un maître d'hôtel a 200 livres. Un fruitier a 20 livres 11 sols. Un sommelier-échanson a 20 livres. Un cuisinier a 18 deniers par jour. Le bailli d'Orléans, Jean de Bornaville, touche 16 sols parisis par jour. Un guette a 6 deniers par jour; un maître des œuvres de charpenterie, 16 deniers. Le jardinier de Châteauneuf reçoit, par jour, 2 sous. Hélie Du Refuge, docteur ès lois, conseiller ducal, touche 319 sols 4 deniers par an. Le médecin reçoit 60 livres parisis par an; l'écuyer-louvetier, 120 livres, etc. Les « papegaux de la duchesse Blanche sont renfermés dans un grant geôle » (4).

---

(1) A. 2166. *passim*. A. 2165. A. 2166. A. 2167. A. 2168.
(2) A. 2169.
(3) A. 1857.
(4) A. 1802, page 3.

En 1415, sous le duc Louis, les gages ont un peu augmenté. Ainsi, René de Mornay, chambellan, a par jour 16 sols, soit 97 livres 6 sols 8 deniers tous les semestres; un capitaine, comme Louis de Bosredon, à Janville, perçoit 50 livres parisis par an; et Raoul de Reffuge, successeur d'Hélie, reçoit 20 livres par an (1).

Fiefs. — Chécy et ses censives, entre autres l'île Chalençois, qui passe successivement des Champferrés aux Bourdons (1434), puis aux Groslot, sous François Ier (2).

Cléry : maison de Melun, 1410 (3).

Noyers : maison de Beaune, XVIe siècle (4).

Orléans : divers immeubles, office et maîtrise des poigneurs d'alène, « *pungencium cum subula* », 1401-1573 (5); la sergenterie fieffée, la voirie des bouchers, la Chaussée qui appartint aux Beauharnais, les vignes du Val, la Bourgognerie et la Queuvre.

Cormes : maison Gosseteste (1430).

Saint-Denis-en-Val : Vallée Des Barreaux (XVIe siècle).

Saint-Jean-de-Braye (1404).

Saint-Jean-le-Blanc (1404-1612).

Saint-Jean-de-la-Ruelle (1574).

Saint-Lyé (1573-1578).

Saint-Péravy-la-Colombe (1406-1613).

Villarson : maisons de Saint-Cismon, Garrault, Stample et de Beauvilliers (1403-1628).

La Vallée : Antoine Boullard (1660).

Villeneuve-sur-Conie (1410).

Trinay : maison de Nacelles (1384).

Villereau : maison de Patay, 1447 (6).

Censives. — Les censives du Châtelet se payaient tous les ans, à la Toussaint. Elles étaient affermées pour la majeure partie. Elles comprenaient la mairie du Portereau, 28 livres par an; les maisons de la ville, entre autres la *Pierre-Percée*, habitée par la famille Boileau, *alias* Boilève, qui descendait du

(1) A. 1804.
(2) A. 1810 à A. 1820.
(3) A. 1821.
(4) A. 1822.
(5) A. 1823 à A. 1831.
(6) Voir de A. 1832 à A. 1850, de Coinces à Villereau.

fameux prévôt de Paris; les jalaies, la voirie de Saint-Jean-de-Braye, les cens d'Olivet, de Janville, de Châteaurenard, de Lorris, de Boiscommun, de Vitry, etc. (1).

Les relevoisons de cens (2) se percevaient sur les maisons de la censive d'Orléans. Les rôles étaient publiés par le lieutenant-général et contresignés par un notaire du Châtelet. En 1400-1408, ces rôles sont dressés par le notaire Guillaume Giraut, devenu célèbre de nos jours par sa note remarquable sur la levée du siège des Tourelles, consignée dans son registre (étude de Me Fauchon, à Orléans) (3).

En 1543, le duc d'Orléans fit dresser un rôle général de ses censives. Ce rôle est connu sous le nom de « papier de la cerche » (4). Il porte sur les 28 paroisses de la ville : Paroisse Sainte-Catherine, 305 maisons; paroisse Saint-Hilaire, 196 maisons; paroisse Saint-Donatien, 190 maisons; paroisse Saint-Germain, 90 maisons; paroisse Saint-Benoît-du-Retour, 121 maisons; paroisse Bonne-Nouvelle, 65 maisons; paroisse Saint-Liphard, 78 maisons; paroisse Sainte-Colombe, 30 maisons; paroisse Saint-Pierre-Empont, 70 maisons; paroisse Saint-Maclou, 70 maisons; paroisse de l'Aleu-Saint-Mesmin, 37 maisons; paroisse Saint-Maurice, 95 maisons; paroisse Saint-Pierre-Lentin, 48 maisons; paroisse Saint-Étienne, 23 maisons; paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, 160 maisons; paroisse Saint-Flou, 92 maisons; paroisse Saint-Victor, 251 maisons; paroisse Notre-Dame-du-Chemin, 134 maisons; paroisse Saint-Euverte, 19 maisons; paroisse Saint-Vincent, 245 maisons; paroisse Saint-Georges, 41 maisons; paroisse Saint-Michel, 76 maisons; paroisse Saint-Pierre-Ensentelée, 388 maisons; paroisse Saint-Paterne, 423 maisons; paroisse Saint-Sulpice, 72 maisons; paroisse Saint-Paul, 872 maisons; paroisse Saint-Laurent, 843 maisons; Portereau, 375 maisons.

Parmi les censives particulières, nous citerons la mairie Engerbaut, la mairie du Portereau, les censives de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Marc, celles de Saint-Jean-de-Braye, de Saint-Pryvé, de Vennecy, des Turpins, d'Olivet, de Chanteau, etc. (5).

Un document qui n'appartient pas à nos archives départementales, mais dont j'ai eu communication et que je cite à cause de sa grande valeur historique, le « papier » du rôle des fossés de la ville d'Orléans, dressé en 1570, complète les renseignements précieux fournis par la cerche de 1544. Il nous apprend qu'en 1570, Orléans possédait 426 maisons protestantes. Comme l'idée de massacre était dans l'air et que, depuis l'entrevue de Bayonne, la résolution de la reine-mère était prise, on faisait une attention particulière aux huguenots. Orléans était le domaine de Catherine de Médicis. Notre document, établi par son ordre, sans doute, offre une particularité singulière. Sur ce rôle, tous les noms des huguenots sont précédés de la lettre H. On peut s'assurer de la signification sinistre de ce H en comparant les noms ainsi marqués à ceux qui sont portés dans les listes du serment prêté à Charles IX en 1568, et à ceux des victimes connues de la tuerie orléanaise de 1572, qui nous ont été conservés par les relations. Il est possible, grâce à ce document, de donner la statistique exacte, non pas de *tous* les huguenots, mais du moins de tous ceux qui contribuaient aux charges de la ville, en tant que bourgeois, chefs de maisons. J'ai pensé qu'il valait la peine de conserver ces noms, et je les donne ici.

---

(1) Voir A. 1851, page 12.
(2) A. 1852.
(3) M. Boucher de Molandon a publié cette note et M. Vallon en a fait usage dans son *Histoire de Jeanne d'Arc*.
(4) A. 1857.
(5) A. 1871 à A. 1908.

Rue de la Tour-Neuve. — Noël Mars.

Ruelle Saint-Germain. — Veuve Puiselet, veuve Aubry, veuve Du Pont, maître Claude Havet, Jérôme Payen, veuve Aubert, Martin Dangre, le procureur Allart, le bailli Le Normant, Michel Archambault, Germain Delangle, maître Euverte Delangle.

Rue allant à Bonne-Nouvelle. — Benjamin Godet, Pierre Loiseau, veuve Grelet, François Gayart, dit d'Orléans, Éloy Gibier, Mlle Dubreuil, Pierre Dessaux, boutonnier; Pierre Rousset, Nicolas Blondeau (1), potier d'étain.

Vers le cloître Saint-Pierre-Puellier. — Jean Boucher, Jean Ferré, maître Jean Grivot, M. de La Chaise, Mme Flocart, maître Pierre Pierre (2), maître Crespin de La Croix, Denis Pothier, Simon Sommier, Jean Cochet, Nicolas Boyvin.

Rue du Puits-de-Monberry. — Jacques Pierre, Martin Danjou, Hector Lescot, dit Jacqueminot.

Vieille-Porte-Bourgogne. — Veuve Gringoire-Troude, Charles Brisé, Guillaume Nochet, La Charlière.

Poterne-Chesneau. — Jean Rouxellet, André Caillault, Guillaume Beaudet, la bonne femme La Mollière, Guyon-Langlois, Mathurin Lefèvre, La Belote, rentrageuse; La Ballancière, Jean Ruffier, Bastien Bulté, Mme d'Isy, Macé-Bonpaillart, Étienne Chassinac.

Rue des Ciseaux. — Jean Dupuy, orfèvre.

Rue du Poirier. — Maître Jacques Robert, veuve Charlotte Boucher, Nicolas Lhuillier de La Mothe, maître Florent Robinet, sa fille, dame de La Mothe, le procureur Couillart, veuve Jean de Montaudion, veuve Jacquelot, Jean Sifflaut, pâtissier; Michel, menuisier; Blaise Cachet, serrurier; maître Michel Courion; Mme Ambroise Ferry, Pierre Venon, sergent; maître Euverte Texier, veuve Desouches, maître Jean Regnard, avocat.

Rue du Lion-d'Argent. — André Drouet, Nicolas Bellanger, Jean Turtin, Louis Pelé.

La Charpenterie. — Jacques Bordier, Jean Goulde, François Henry, Claude Pothier, Claude Trincart, Pierre Le Trect, Pierre de Troyes.

Rue de la Couraterie. — Veuve Cyrou, Jacques Aubert, Jean Danemons, Mathurin Grimault.

Rue de la Croche. — Nicolas Blanchart, Pierre de Troyes.

Vers la Halle. — Méry Chrétien, Nicolas Hochin, Stuart, notaire; Guillaume Baude, Jean Fillau, l'huissier Le Normant, veuve Brice-Bary, Jacques Picquart, Claude Berthevin, Jacques Lecuyer, Étienne Hureau, Guillaume Deluynes, Euverte Deluynes, Claude Touchard, veuve Asselineau, veuve Guillaume Tassin.

Vers la Porte Dunoise. — Denis Merlin, veuve Jacques Degrigny, Antoine André, chapelier; veuve Germain Béry, Jean Chartier, Jean Chesnart, Jacques Férion, La Beauhouste, Guillaume Le Boyteulx (3).

---

(1) Au côté de ce nom, il y a 3 H.
(2) Ici encore, trois H.
(3) Deux H.

Sur les Ponts. — Noël Benet, sa fille, veuve Jérôme Mugnon.

Vers la Poissonnerie. — Gentien Deloynes, le jeune; Michel Damis, Nicolas Desfriches, Aignan Seurrat, Claude Bernier, cordonnier; Yvonne Chartier.

Vers Saint-Donatien. — Gervaise Fleureau, Pierre Perdreau, Gilette Gaugeri, Horbin-Goude.

Rue du Plat-d'Étain. — François Boutrou, Claude Dandrillon, M. Poivrier, veuve Jacques Noël.

De la Porte Dunoise au Pont. — Clément Brebart, Pierre Asselin, Jean Vaillant de Guélis, veuve Pierre Stample, Aignan de Saint-Mesmin, Robert Martin, Hercule Biret, veuve Germe, Michel Gohier.

Vers la Pierre-Percée. — Jacques Desfriches, Jean Baudet, Pierre Stemple, Abdenago Flouxy, Marin-Bénard, Jacques Roillard, Aignan Leville.

Coin-Saint-Jacques. — Veuve Guy De Louye, Amy Hanapier, Jean Princepré, Florent Paumier, Nicolas Venet, huissier.

Vers la rue du Coulon. — Claude Moisy, Robert de Soissons, Guillaume Bouquin, La Garbotte.

Rue de la Foulerie. — Veuve Pierre Hubon.

Rue d'Avignon. — Thomas Aubert, Jean Le Menuisier.

Vers le Coin-Maugars. — Veuve Pierre Raddier, veuve Philippe Germe, Jacques Blanchard, veuve Guillaume Cubelin.

Vieil-Marché. — Mathurin Billard, veuve François Bourgoing, La Richarde.

Rue de Recouvrance. — Michel Cavyart, Claude Le Merle, Guillaume Godefroy, Guillaume Delalande.

Vers le Chat-qui-Pêche. — Étienne Bruère, Baptiste, couvreur; Étienne Le Prince, Joseph Asselin, Philibert Adelu, Jacques Hallart, pâtissier; André Bernier, Jacques Guyquoiseau, le greffier Cormereau, Jean Gabion, cordier; Pierre Chevé, dit l'Épine; Ragonde Cachen, femme de Jacques Ferron; Jacques Baron, veuve Robert Froment.

Porte-Renard. — Antoine Jacquet, Guillaume Jacquet, son frère; Jean Barard, veuve Pierre Le Roy, Jean Sellier, Jean, dit Clervaux.

Marché-Saint-Paul. — Étienne Le Frère.

Cours-aux-Anes. — Louis Rigault, Euverte de La Fée, veuve Fagen, André Héron, veuve Louis Boutet, Guillaume Ballu, François Chès, veuve Laurent Desforges, Jean Conflans, Pâquier Neveu, sergent.

Rue Creuze. — Nicolas Duchemin, Martin Tournemyne, boulanger; veuve Jacques Mignot, Jean Beauhaire, veuve Guillaume Bellanger, Étienne Guérin, veuve Nicolas Raffart, veuve Étienne Paulmier, Horson-Goullons, Guillaume Gaultier, Guillaume Rousseau, Jacques Genest, Giles Patin, Georges Renaut, Gentien Quatrehommeaux, François David, Denis Nicolas, Mardochée.

Cours-des-Chaussées. — Pierre Jamet, Jean Chaudery, Jean Louiset, La Royne, Mme La Bertière.

Rue Mêlée. — Toussaint Le Long.

Grande-Rue. — Jacques Feuilleteau, veuve Le Feuvre.

Rue des Verts-Galants. — Jean Carré, Jean Langlois.

Croix-Morin. — Veuve Ménager, Jean Bicheteau, Martin Couret.

Rue d'Illiers. — M[me] de Seris, La Rocque, La Fougeue, Jacquemain.

Rue de la Poisle. — Rusty-Bigon.

Rue du Bœuf. — Noël Bulté, Pierre Malescot, Olivier Le Boe.

Rue d'Illiers. — Jean Polluche, l'Élu Lhuillier, veuve René Garine, Noël Girard, Hector Gidoin, Michel Tampellier, le notaire Provenchère, Claude de Troyes, Marius Gasteau.

Rue de la Lionne. — Claude Aurtin, Denis Mon, Jean Vassort, Félix Gilbert.

Rue de la Porte-Bannier. — Christophe Martin, Jean Ythier, Jean Boucher, Jacques Dallier, le notaire Vyvien, Pierre Rémy, Pierre Le Menuisier, M[me] La Farinière, M[me] d'Arbelay la jeune, M[me] Garault, M[me] d'Arbelay l'aînée, M[me] de Chevilly, M[me] Touchon, M[r] de La Grenoillière, M[r] de La Bretasche, le receveur Nourry, Simon Riottes, Toussaint Gileton, François Le Lorrain, Robert Pâtissier, Charles Courcicault, M[r] de Saint-Père, François Dannès, Jacques Bigot, veuve Maillart, M[me] de Champcarré, Pierre Loiseau, Martin Sévyn, Jean Nau, veuve Thibault-Sarrault, Pierre Vincent, serrurier; veuve Acarye, M[r] Des Bareaulx, Noël Le Compte, Denis Dupont, Fiacre Bossin, Nicolas Dehenin, Jacques de Saint-Mesmin, Jacques Foucart, Marin Sergent, veuve David Bruneau, veuve Claude Coulombeau, Jean Jacquet, Claude Charpentier.

Rue de la Bretonnerie. — Le receveur Escoréol, veuve Marin-Genès, le receveur Massuau.

Vers l'Étape. — M[r] de Bouart, M[me] de La Bruyère, Claude Compaing, Charlotte Fougeu, Barthélemy Provenchère, Jacques Corbon.

Rue Sainte-Anne. — Jean Poyrier, Jean Ballin, Jean Debrosse.

Rue Saint-Éloi. — Maître Alexandre Lucas, maître Béraut, avocat, l'Élu Audebert (1), veuve Tailleboys, le procureur Massuau, veuve François Massuau, Denison, avocat; Jean Rabany, mercier; M[r] Touchart, son fils, M[r] Bace, Simon Gouyn, veuve du procureur Argis, M[me] la Bourglabé.

Rue de la Herse. — M[r] Tripault l'aîné, François Guitault, Guillaume de La Roue, apothicaire; le bailli Patas, la veuve du lieutenant Maillart, M[me] de Saint-Ay, M[r] Daneau, l'Élu de Beauvais, l'avocat Salomon, M[r] Baudouin, M[r] Bossinet, M[r] Le Vassor, avocat, Charles Morin, l'huissier Brissart, M[r] Tripault le jeune, M[r] Tiphineau, procureur, M. Durat, M[me] Thuisart, M[e] Aignan Le Mayre, avocat, M[r] de Chilly, veuve Georges, M[r] Caillard, Jean Gaudry l'aîné, Pierre Genifyon, veuve Benjamin Chapeau, Nicolas Savaron, la Chapelière, maître Tassin Robinet (2), maître François Bénard.

---

(1) C'est l'illustre Germain Audebert.

(2) Marqué de trois H.

Vers les Petits-Souliers. — Guillaume Dupot, Hue, lieutenant-général; Antoine Salemon, maître Claude Le Roux, Mlle Vigille, sa mère, Mme d'Estas, son gendre.

Porte-Dunoise. — Pierre Dollivet, veuve Guillaume Noyau, Laurent Létier, Charles de Beauxhôtes, Anne Richault, veuve Sévin, le notaire Sévin, maître Pierre Maubert, sa mère, Henri Hervet.

Rue des Gourdes. — Maître Jacques Huisset, l'huissier Perrot, Guillaume Bellanger, Denis Fauconnet, l'huissier Ramon, Mlle de La Bruère, veuve Martin, le receveur Compaing.

Vers le Grand-Cimetière. — Pierre Dandrillon, Guillaume Belamy.

Le Bourdon-Blanc. — Guillaume Bingon, Guillaume de Volle, Barle de Glaire, Jean Grison, apothicaire, veuve Adrien Baudouin, Mathurin Petit, Robert Pasté, Abraham Henriet, Nicolas Morinet, Mr de Pully (1).

Rue Saint-Étienne. — Marin Marchant, Jérôme Voisin, Nicolas Vincent, Mme Grenet, Mme Berroyer, Jeanne de Foucaut.

Rue du Bœuf-Sainte-Croix. — Mr Dumesnil, Antoine Pelletier, maître Jean Pelletier, Simon d'Ablon, Jean Petitbon, Pierre Trepperel, maître Pierre Le Clerc, veuve Claude Marchant, André Trichery, André Desportes, Jean Courcimault.

Rue Saint-Pierre-Empont. — Jean Gallet.

Vers la Porte-Saint-Vincent. — La Guérine, Jean Claire, André Fyot, Jean Desboullets, Charles Daniel, veuve Poirier.

Vers le Château. — Dame Saint-Alement, Sulpice Le Jeune, Pierre Surlavie, Jean Mess, André Prévost, Marin Mouvais, Laurent Tabourin.

Rue des Noyers. — Veuve Andrault, Jean Desmaisons, Marguerite Hétin.

Rue du Dévidet. — Veuve Denis Le Bouc, Pierre Bagnot.

Porte-Saint-Vincent. — Jacques Bourdon, Jean Girault.

Bénéficiers et gens de main-morte. — La ville d'Orléans tenait la première place parmi les privilégiés de l'amortissement royal et ducal. Venaient ensuite les chapitres, puis les abbayes d'hommes et de femmes, enfin les prieurés et les Hôtels-Dieu (2).

Droits domaniaux. — Les avenages, bernages et fauconnages se levaient d'après une forme ordonnée par la Cour des Comptes (3). Les nobles et les clercs échappaient à cet impôt, mais les provendiers tenant fief noble y étaient assujettis. Cet impôt pesait sur les fenêtres bâtardes, les chaussées, les ouances,

---

(1) C'est M. de Mareau, prévôt ancien d'Orléans.
(2) A. 1923 à A. 1946.
(3) A. 1947, page 32.

le champart, les corvées de charpentiers et de couvreurs, les moutures, les rentes de blé, etc. (1). Il était perçu par des sergents. On trouvera à l'article A. 1947 la circonscription de ces sergenteries.

Les ouances, oances ou oyances étaient une rente qui se payait à prix fixé par cri public. Chaque marchand devait 10 deniers oboles parisis. Certaines personnes ou corporations avaient droit de prendre sur les ouances un ou plusieurs mets de table (2).

Le domaine affermait ses prévôtés de Saint-Jean-le-Blanc et Sologne, la coutume de la mine à sel et grand péage de Loire, son droit de la foire de Pâques perçu pour le placage aux Halles et pour l'exposition et la vente des marchandises, la taille du pain et du vin, l'appétissement de la pinte, c'est-à-dire le dixième du vin vendu, les étaux et poissonnerie, au nombre de 19; valeur de ferme, 20 sols parisis à 20 livres; enfin les aubaines, confiscations, déshérences, épaves et revenus casuels (3).

Comptes de clergie. — Les comptes du bailliage et de la prévôté, réunis sous le nom de comptes de la clergie, étaient rendus et reçus par un notaire du Châtelet commis par le lieutenant-général du gouverneur d'Orléans. Nous trouvons dans ces comptes divers détails d'administration judiciaire. Ainsi, une institution de geôlier coûtait 5 sols parisis; une institution de maîtrise dans les corporations coûtait ce même prix; une institution de prévôt coûtait 10 sols; une citation valait 3 sols; une main conservative également 3 sols. Huit deniers soldaient un mémorial, 3 sols une sauvegarde. Les seigneurs justiciers payaient un droit pour la tenue de leurs assises foraines, et ce droit variait de 3 sols à 12 sols (4). Les dépenses de ces comptes nous tiennent au courant de la valeur marchande de certains objets à la fin du XIVe et au début du XVe siècle. Une main de papier se vendait 16 deniers parisis, un quarteron de cire vermeille 16 deniers, la matière à faire l'encre 8 deniers, le parchemin 4 sols le rouleau.

Que de récits de mœurs on tirerait de ces documents! Ils contiennent des notions fort curieuses et singulières sur la vie des prêtres, des étudiants, des bourgeois et des artisans (5). Tout serait à citer; c'est pourquoi il vaut mieux renvoyer les érudits aux registres eux-mêmes. Ils rencontreront là des ménestrels, des filles de vie, des gentilshommes, des magistrats, des négociants, et ils les surprendront sur le fait même de leur vie journalière. Ils assisteront à l'écartèlement, au piloriage, à la décapitation, à la noyade des malfaiteurs, et ils rencontreront les noms des Orléanais les plus connus de ces siècles fertiles en événements et en tumultes guerriers ou civils.

Eaux et forêts. — Les grands-maîtres qui se sont succédé de 1399 à 1454 étaient Philippe de Fleurigny, chevalier, chambellan du Roi, panetier du duc; Archambaud de Villars, Jean Victor et François Victor. Les gardes de Chaumontois, de Courcy, de Goumas, du Milieu, de Neuville, de Vitry, du Buisson-de-Briou, avaient chacune un maître particulier. Ces fonctionnaires « notifiaient » les ventes de bois faites dans leur ressort. Les usages dans la forêt remontaient à une époque assez reculée. Le livre des Usages va de 1112 à 1482 (6). Le domaine percevait un cens sur les terres vagues (7).

---

(1) A. 1947.
(2) A. 1968, page 34.
(3) Voir depuis A. 1969 jusqu'à A. 1976.
(4) A. 1998, page 48.
(5) A. 1989 à A. 2011.
(6) A. 2012 à A. 2063.
(7) A. 2064 à A. 3067.

Les officiers touchaient des gages assez élevés. On leur accordait, en outre, un droit de chauffage, etc. Un procureur général touchait par an 4 milliers de bûches et 1 millier de fagots (1). Un grand-maître recevait 120 livres de gages; un maître, 41 livres 10 sols; un clerc, 24 livres 6 sols 8 deniers; un sergent à pied, 18 livres 4 sols 12 deniers; un sergent à cheval, 22 livres 12 sols. Les sergents avaient, en plus, droit à une robe tous les six mois ou à 50 sols d'indemnité. Des primes étaient accordées aux preneurs de loups : 5 sols pour une grande louve, 40 sols pour 8 louveteaux (2).

En ce qui concerne les eaux, la juridiction était exercée par des voyers (3). La pêche de nuit était permise de la mi-mars à la mi-mai. On affermait les îles. Quelquefois le domaine faisait donation de ces îles ou îlots. Ainsi, en 1443, le duc Charles donna au chevalier du Lis, Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, l'île aux Bœufs, près Chécy (4).

Gages et pensions. — Il est intéressant de savoir à quel taux s'élevaient les honoraires et appointements des fonctionnaires du duché. Un gouverneur d'Orléans, le premier personnage après le duc, Audry Marchant, par exemple, de 1420 à 1427, touchait par an 292 livres. Raoul de Gamourt, gouverneur de 1427 à 1459, avait les mêmes émoluments qu'Audry Marchant (5). Guillaume Cousinot, chancelier de l'Apanage, avait droit à un millier de bûches pour son chauffage (6). Un avocat du duc avait 50 livres par an. Un receveur du domaine recevait 130 livres (7). Le bourreau percevait 8 livres, etc. (8).

Outre les gages, le duc payait des pensions, entre autres, à son chancelier, 250 livres tournois (9); au comte d'Angoulême, 600 saluts; au bâtard d'Orléans, Dunois, 1,000 livres (10); à la comtesse d'Étampes et de Vertus, 1,300 livres (11); au bâtard de Vertus, 100 royaux d'or et 50 livres tournois (12). Le médecin avait sept vingt dix-sept livres; les hérauts d'armes, 50 et 30 livres; les auditeurs des comptes, 100 livres, etc. (13).

Charges. — Le domaine entretenait les chaussées et les ponts au moyen de maîtres et gouverneurs élus par les habitants d'Orléans. Les comptes fournissent de très utiles et très précis renseignements sur la réparation, la construction des « bauches », la valeur des matériaux, le salaire des ouvriers. Une pelle coûtait 8 deniers. Un tombereau employant trois chevaux coûtait, par jour, 6 sols. Trois tumbelières de sablon valaient 2 sols. Un nettoyeur gagnait 12 deniers. La construction d'une bauche, mesurant 52 toises de long sur 4 toises 1/2 de large, valait 67 livres 8 sols 4 deniers. 6,500 pierres avenables se vendaient 37 livres 18 sols, etc. (14).

---

(1) A. 2071.
(2) A. 2082.
(3) A. 2083.
(4) A. 2084. Nous avons reproduit le texte de cette donation.
(5) A. 2105, page 69.
(6) A. 2106.
(7) A. 2110. A. 2111.
(8) A. 2118.
(9) A. 2122.
(10) A. 2123. A. 2124.
(11) A. 2125.
(12) A. 2126.
(13) A. 2127 à A. 2129.
(14) A. 2131, page 71.

Tels sont, au double point de vue historique et administratif, quelques-uns des renseignements que l'on peut tirer de l'étude des documents du Trésor du Châtelet. J'ai dû abréger mes indications. On me pardonnera d'y joindre les suivantes, empruntées à l'Inventaire des fonds des archives nationales. Les érudits qui voudraient compléter à Paris des recherches commencées à Orléans sur l'Apanage pourraient consulter avec fruit : les Inventaires du duché, O. 20355 ; — l'Inventaire de Le Clerc de Doüy, O. 20356-20359 ; — l'Inventaire des archives du Châtelet, O, 20360-20363 ; — l'Inventaire des titres du comté de Blois, O. 21019 ; — Extraits de la chambre des comptes de Blois, O. 20566 ; — Titres domaniaux, Q^1. 536-588.

On pourra consulter également les titres particuliers des châtellenies (voir Ier volume de l'*Inventaire*) et ceux des Eaux et Forêts, sous le rôle général O.

APPENDICE.

Comme complément utile à cette courte étude sur la seconde moitié des archives de l'Apanage, je donne la nomenclature des plans qui peuvent se rapporter aux terres et demeures relevant du duché et qui sont conservés dans une armoire spéciale de notre dépôt. Ces plans peuvent servir aux érudits et surtout aux personnes qui font des recherches dans un intérêt d'affaires ou dans un but personnel.

I. — Domaine de Beaugency. — 1° Terroir sis entre la Loire et la rivière d'Hyme, comprenant Sublette, les Gats, le Goulet, le clos des Brosses, le Rué, la Rangère, le clouseau de la Jalouse, le Guet-aux-Loups, les Vallées. A. 163.

2° Les Marais et dépendances, le clos Cochon (plan visuel). A 163.

3° Terroir de Beaugency, comprenant les Montgerons, les Barres, le Haut-Pouet, Laveau, les Lutanes, les Quatre-Arpents. A. 163.

4° Clos de Mauregard-Vernon. A. 163.

5° Terrain sis à la Porte-Vendôme, sur les fossés de ville. A. 95.

6° Climat de Montournon et de Thongry (1765, plan visuel). A. 165.

7° Clos à l'angle du chemin de Beaugency à Lailly. A. 94.

8° Le Port-David. A. 166.

9° Le Clos-Neuf. A. 163.

10° La Guénonière. A. 163.

11° Le clos du Colombier à Vernon. A. 163.

12° Le clos des Malpérines. A. 163.

13° Chemault et Chimodon. A. 163.

14° Clos des Chaussées et des Belles. A. 163.

15° Clos Rouge-Martin. A. 163.

16° Partie de la ville de Beaugency. A. 163.

17° Buisson de Briou, plan de Fleury. A. 163.

II. — DOMAINE DE BOISCOMMUN. — 1° Pièces éparses. A. 192. — 2° Plan de partie de la ville. A. 192.

III. — DOMAINE DE CHÉCY. — Censives. A. 110 à A. 121.

IV. — SAINT-DENIS-EN-VAL. — Château de l'Ile et ses dépendances.

V. — DOMAINE DE DOURDAN. — Les Granges-le-Roi. D. 23 à D. 33.

VI. — LAILLY. — Plan de Richardeau. 1770. A. 116.

VII. — LIGNY-LE-RIBAULT. A. 118.

VIII. — MESSAS. — Héreaux de Vernon. A. 122.

IX. — ORLÉANS. — La ville. Saint-Paul, Sainte-Croix, Clos-Morin, faubourgs. O. 10 à O. 69.

X. — TAVERS. — Terroir de Rougemont. A. 142.

XI. — YÈVRE-LE-CHATEL. — Plan des Chantiers. 1750. A. 39.

XII. — Plan du Loiret. — Plan d'Allouis. 1778.

XIII. — PLAN DES MAUVES DE MEUNG.

XIV. — ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE L'ORLÉANAIS dressé en 1767. Précédé d'une carte itinéraire teintée, à l'échelle de deux lignes pour 1,000 toises. Cet itinéraire contient toutes les grandes routes, les routes particulières, les grands chemins et chemins détachés, leur situation, pavés, cailloutis, plantations, ponts et arches tant à la charge du Roi qu'à celles des communautés et seigneurs.

XV. — Enfin, joignons-y l'atlas du comté de Gien, dressé par l'ordre de M. Feydeau de Marville, seigneur-engagiste et que la municipalité a réintégré dans le dépôt départemental, après une de mes tournées d'inspection, pour se conformer à la loi de brumaire an V. Ce bel atlas est très utile à consulter pour l'histoire de la ville de Gien.

JULES DOINEL.

Département du Loiret.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(Apanage d'Orléans.)

TRÉSOR DU CHATELET D'ORLÉANS.

A. 1800. (Registre.) — In-folio; 384 feuillets, papier.

1750-1755. — Inventaire des titres du Châtelet d'Orléans déposés au Trésor fermé à quatre clefs, dressé par Le Clerc de Doüy, de 1750 à 1755. — Observations préliminaires : — « Les titres du duché d'Orléans qui sont au Trésor sont renfermez dans un cabinet vousté qui a deux croisées sur la rivière, et la porte d'entrée en la chambre où se tient la jurisdiction du Bureau des Finances, par laquelle on y entre. La porte de ce cabinet a quatre serrures dont le lieutenant-général et le procureur du Roi au bailliage et siége présidial d'Orléans ont chacun une clef en leur possession; messieurs les Trésoriers de France sont dépositaires d'une troisième et le greffier du Bureau des Finances a la quatrième aussi en sa pocession..... Catherine de Médicis ayant eue par lettre du 10 octobre 1569, le duché d'Orléans en usufruit pour son douaire, s'attacha à rétablir les droits de féodalité de ce duché; les foys et hommages furent portés, les aveux et dénombrements fournis et les expéditions de la plus grande partie de ces actes furent déposées avec soin aux Archives de la Province où ils se trouvent encore actuellement. — (Nota : il s'agit ici des Archives de l'Apanage proprement dit, qu'on conservait à la Chancellerie et dont l'inventaire est fait ci-dessus de A. 1 à A. 1799)..... — Quoyqu'on eust procédé en différents temps à l'inventaire des titres qui y sont renfermez (au Trésor), ces inventaires ayant étez faits sans aucun ordre ni méthode et se trouvant touts ou informes ou imparfaits, les titres qu'on avoit pris aussi peu de soin à arranger se trouvoient en la plus grande partie placés sans aucune distinction de matières et plusieurs avoient été mis au rebut comme titres inutiles qui m'ont cependant paru devoir trouver place en l'inventaire que j'ai fait..... Et pour distinguer les Archives destinez à la conservation de ces titres de ceux nouvellement construites (c. a. d. de la Chancellerie, place du Martroy, construite de 1754 à 1757), j'ai nommé les premiers : *Archives du Chastelet d'Orléans*, du nom du lieu où les titres sont déposez; et j'ai nommé les seconds : *Archives du duché d'Orléans*, du nom de la seigneurie que ces titres concernent ». — Nous avons respecté dans notre inventaire de la série A. l'ordre

distinctif établi par notre prédécesseur Le Clerc de Doüy et conservé par son successeur Élie Aubereau, exécuté sous la Terreur. Notre série A. comprend aujourd'hui deux fonds, le fonds du duché (A. I. à A. 1799); et le fonds du Châtelet qui va suivre. — A la dernière page de l'inventaire, on lit : « Cet inventaire m'a été remis, lors de ma réception, avec une clef du Trésor, par le sieur Monlivault commis-greffier. Signé : Percheron, greffier en chef au Bureau des Finances. »

Chambre du Domaine.

A. 1801. (Liasse). — 4 pièces parchemin; 2 pièces, papier, imprimées ; 1 sceau.

1275-1700. — Charges. — Fondation : *vidimus* (le 29 novembre 1427) de lettres du Roi Philippe-le-Hardi, exécuteur du testament d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, portant fondation de 15 livres de rente à perpétuité, pour la création d'une chapelle dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans, où il sera célébré annuellement une messe à son intention (1275); cette chapelle étant celle de Saint-Gille. — Rançon du comte d'Angoulême : — « A tous ceuls qui ces lectres veiront, Tanguy du Chastel, chevalier, conseillier-chambellan du Roi notre sire et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que Nous, l'an de grâce mil CCCC et XVII, le mercredi XVIe jour de mars, veismes unes lectres faittes et passées soubz le scel de la prévosté de Paris, desquelles la teneur s'en suit : — A tous ceuls qui ces lectres veiront, Tanguy du Chastel, chevalier, conseillier-chambellan du Roy notre Sire, garde la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Guillaume Porêt et Jacques Aubery, clers, notaires du Roy notre dit Seigneur, de par lui establis en son Chastellet de Paris, fut présent en sa personne Jaques Raponde, marchant de Luques, bourgeois de Paris, lequel de son bon gré, bonne voulenté, sanz contraincte, si comme il disoit, recongnut et confessa avoir eu et reçeu de très hault et puissant prince, monseigneur le duc d'Orléans, par la main de Pierre Rénier, son trésorier-général, la somme de douze mil moutons d'or aians cours pour vint sols tournois pièce; laquelle somme de douze mil moutons ledit Jaques Raponde gaiga ès mains des diz notaires et promist en bonne foy rendre, paier, bailler et délivrer à Jehan Victor, marchant de Fleurence, demeurant à Londres en Angleterre ou à son facteur et procureur de par lui aiant povoir et puissance dudit Jehan Victor, et à sa voulenté et commamdement, toutes et quantes fois que monseigneur le conte d'Angoulesme, frère de mondit seigneur le duc d'Orléans et les autres hostaiges avecques lui seront admenez, rendus et délivrez de par le duc de Clarence et autres à qui ce puet toucher, par deça la mer, en lieu et places sceures, ès parties de Normandie ou de Guienne, hors le povoir et puissance du roy d'Angleterre, de ceulx de son party et de tous autres qui sont ou seront ennemis ou malvellans du roy nôtre dit seigneur et de mon dit seigneur d'Orléans. Avec ce promist ledit Jaques Raponde, rendre et paier à plain et sanz aucun plait, touz couz, mises, despens, dommaiges et interestz qui faiz, euz et soustenuz seroient par deffault de paiement et autrement de tout ce que dessus est dit, non tenu, entériné et non acomply... etc. En tesmoing de ce, Nous, à la relacion desdiz notaires, avons mis à ces lectres, le scel de ladite prévosté de Paris, l'an de grâce Mil CCCC et XVII, le mercredi XVIe jour de mars. Ainsy signé : J. Aubery. G. Poret. Et nous à cest présent transcript, avons mis le scel de ladicte prévosté de Paris, l'an et jour dessus premiers diz. » — Autre quittance analogue à la précédente, délivrée par Regnaud Pizdoe, changeur de Paris, pour une somme de 18,000 moutons d'or, pour la rançon du comte d'Angoulême, prisonnier des Anglais, à Londres. — « Ces deux transcripz sont produiz de la partie de monseigneur le duc d'Orléans, en la cause qu'il a contre les Tarennes ; pour monstrer que oultre les joyaulx que feux Jehan Tarenne, Pierre Maradon et Berthelot Boucher avoient vendus aux gens et procureurs de mondit seigneur le Duc, la somme de XL^m^. livres tournois, pour convertir ou fait de la délivrance de monseigneur le comte d'Angoulesme ; et autres joyaulx envoiez avec ceulx dessus diz, par maistre Oudart du Foullay Auberthin de Boullefeues et Jehan Le Mercier, l'an CCCCXVIII (*sic* pour 1418), qui les laissèrent en deppost ès mains de plusieurs marchans de Fleurance, lors estans ou pays de Flandres, parce que les Anglois commis à faire la délivrance ne vouldrent pas prendre et ne trouvèrent pas les diz joyaulx en si grant valeur comme lesdiz Tarenne, Maradon et Boucher les avoient estimez ; fut baillé de par mondit seigneur le Duc à Regnault Pizdoe et Jaques Raponde, la somme de XXX^m^ moutons d'or, laquelle fut portée avecque lesdiz joyaulx ; et par la faulte dessus dicte a esté tout perdu à l'occasion des guerres et divisions

qui tost après survindrent en ce royaume, et parce que ceulx qui les avoient en garde ou la plus part se sont absentez et sont trespassez en divers pays et n'en a l'en peu et ne peut en avoir recouvrance. » — Arrêt du Conseil portant règlement pour le payement des fiefs et aumônes, rentes, redevances et autres charges assignées sur le Domaine (1607). — Ordonnance des officiers du Bureau des Finances d'Orléans, ordonnant à tous les acquéreurs des droits d'échange et honorifiques d'en porter hommage au Roi (1700).

A. 1802. — (Registre). — In-quarto ; 60 feuillets, papier.

1392. — Droits seigneuriaux et domaniaux. — « C'est le papier Giles Turpin, receveur de la baillie d'Orliens ». — Recettes provenant de la prévôté d'Orléans ; — de la prévôté de « Saaloigne » ; — de la prévôté de Yenville ; — de la prévôté de Châteaurenard ; — de Villiers ; — de Montargis ; — de Lorris ; — de Vitry ; — de Boiscommun ; — de Yèvre-le-Châtel ; — de Neuville ; — de Châteauneuf ; — de Baugenci ; — des ventes de bois ; — des épaves et forfaitures ; — des amendes de baillie ; — de la recette commune. — Dépenses : aumônes ; — assignés à vie ; — Aliz la Converse ; — Marie Le Grant ; — Jean Bidaut, valet des palefrois de Monseigneur ; — Margot de Rex, femme de chambre de Madame, 2 sols par jour ; — Jean Dangion, chapelain de Monseigneur, 80 livres parisis par an ; — Dreux de Mello, chevalier ; — Robert Bailledart, maître d'hôtel, 200 livres ; — Jean de Teliz, maître d'hôtel, 100 livres ; — Guillaume Richart, chevalier, maître d'hôtel, 100 livres ; — Micheau Germe, ancien garde de la Tourneuve, 18 deniers par jour ; — Bandichon de Mehun, chambellan de Monseigneur, 33 livres 6 sols 8 deniers par quatre mois ; — Érard, sire de Crux, chevalier, « retenu ou service monseigneur le Duc à compaignon, durant les vies de mondit seigneur et de lui », 200 livres tournois ; — Jaquet du But, de Janville, jadis fruitier du Roi, 20 livres 11 sols ; — Philippe d'Argeville, châtelain de Châteaurenard, 100 livres parisis ; — Jean de Gaudigni, « retenu de la chevalerie monseigneur le Duc et de son mesnaige, sa vie durant », 100 livres parisis ; — Geoffroy Le Clerc, valet de chambre du Duc ; — Jaquemart de Burcheurs, artilleur, 80 livres parisis ; — Michelet Le Gentil, sommelier-échanson, 20 livres de rente ; — Guy de Baveux, chevalier, maître d'hôtel, 200 livres par an. — Despens de gages : — Régnaut Hélie, « queu » du Duc, 18 deniers par jour ; — Jean de Bernaville, bailli d'Orléans, 16 sols parisis par jour ; — les héritiers de Clément de Boisville, garde de la baillie d'Orléans, 16 sols parisis par jour ; — Pierre Doussire, procureur en Parlement, 6 livres 13 sols 4 deniers par quatre mois ; — Jean Bore, défenseur des causes, 70 sols par six mois ; — Robin Le Mèrs, maître du guet, 200 sols par an ; — les sergents de voirie Robin L'Amaury, Jean Froit-Oiseau, Micheau Dada, Jean de Moulins et Guiot Le Duc, chacun 12 deniers par jour ; — Perrot Ythier, guette de Montargis, 6 deniers par jour ; — Michel Qui-Stet-Rère *(qui stet retrò)*, maître des œuvres de charpenterie, 18 deniers par jour ; — Pierre Blanche, jardinier de Châteauneuf, 2 sols par jour ; — Hélie du Refuge, docteur en lois, conseiller du Duc, 319 sols 4 deniers par an ; — Pierre de Fitigni, avocat en Parlement, 20 livres par an ; — Pierre du Port, audiencier du Palais, 4 livres de pension ; — Jean de Viens, archidiacre de Sainte-Margerie, « fisicien » de Monseigneur, 60 livres parisis par an ; — Pierre d'Inteville, maître des Requêtes, 120 livres tournois ; — Guillaume de Ys, secrétaire du Duc, 60 livres parisis ; — Jean de Mante, chancelier, 200 livres par an ; — Jean Boussaut, maître-enquêteur des Eaux-et-forêts, 26 livres 13 sols 4 deniers par quatre mois ; — Jean Hannequart, aide de la vénerie, 2 sols par jour ; — Giles du Tertre, mesureur des forêts, 2 sols par jour ; — Jean Dormes, écuyer-louvetier, 120 livres. — Œuvres : — façon d'un gibet neuf, réparation à « l'eschaffaut où l'en coppe les testes » ; — réparations à la geôle ; — réparations à la halle aux bouchers ; — couverture des prisons de Vitry ; — réparations au duit (ouest) de Loire. — Dépenses diverses : — dépense faite par Pierre Roger, lieutenant de Montargis, pour rappareiller les ponts de la chaussée ; — « à ung varlet qui apporta lectres de Madame la Duchesse, par devers messire Pierre de Villiers, à Régennes, faisant mencion de faire vuider les Anglois ; » — « à ung brouatier, pour mener en une brouate, de Montargis à Paris, les papegaux de Madame la Duchesse qui estoient en une grant geôle, pour ce, III escuz ; » — « pour cent deux livres de chandelle achatés par feu Jehan de Bernaville, naguère bailli d'Orléans... pour veoir et visiter de nuiz le dit chastel (d'Orléans) et pour la garde d'icellui, pour la doubte des ennemis... » ; — à Jean Gorrier, bouclier du Duc, 16 royaux d'or ; — à Pierre Le Beuf, pour 2 queues de vin, 11 écus de Jean (de Jean-le-Bon).

A. 1803. (Registre.) — In-quarto; 129 feuillets, parchemin.

1402-1403. — « Compte de la greneterie des grains appartenans à la duché d'Orléans, pour ung an, commamcent à la Saint-Jehen-Baptiste, l'an Mil CCCC et deux et fenissent à icelle feste, l'an Mil CCCC et trois, rendu à court per Jehan Mahy, receveur et grenetier du duchié d'Orléans per le temps dessus dit ». — Recette de blé : — la forfaiture feu Coquède ; — profit et revenue des moulins pendus sous le pont d'Orléans ; — la bouche du moulin de la Conciergerie de dessous le pont « où soulloit avoir ung moulin appelé le moulin de Mardereau, qui estoit assis sur deux challans ; » — champart de Saint-Martin-sur-Loiret ; — somme totale : — IX xx III muids X mines et demie. — Dépenses des moutures : — aux Célestins d'Ambert, dix muids ; — au prieur de Saint-Hilaire, quatre muids ; — au chambrier de France, sept muids et demi ; — somme totale : — vingt-et-un muids et demi. — Recette d'avènes et bernages : — la sergenterie Loreau-le-Clousier, comprenant Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran, Saint-Loup-d'Ingré, Saint-Pouaire, (St-Paterne) ; — la sergenterie Pierre Mictoire comprenant la Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Ay, Chaingy, Bucy-Saint-Liphard ; — la sergenterie Pierre de Bréviende, comprenant : Changelin, le Clos-Aubery, Villiers-Saint-Ladre, Saumery, Roserettes, Gémigny, Chines, Saint-Cismont, Colemelle, Puisieux, Relleville, Niz (Nids), Tournoisis, Boynes, la Chapelle-Ozerain ; — la sergenterie Geuffroy Maudessus, comprenant : Terminiers, Villardu, Mores, Bésilly, Froitcul, Coinces, Bordes-Coillart, Challeville, Rouvray-Sainte-Croix ; — la sergenterie Guillaume Bernard, comprenant : Faverolles, Gomier, Villours, Terrenoire, Murelles, Pruneville, Puisellet ; — la sergenterie Philippot Bernard, comprenant : Chevault, Noelles, Villecevreux, Valengelier, les Bordes de Sougis, Donnery, Chameroles, Cruisi, Ruilli, Baugenci-le-Cuit ; — la sergenterie Jehan Bélier, comprenant Damberon, Cruisi, Bourreau, Mareville ; — la sergenterie Jehan Sevin, comprenant : Sougi, Domainville, Mainlouart, Mainneraut, Boissay ; — la sergenterie Thomas de Foings, comprenant : Huestre, la Provenchère, Uneau, l'Angennerie, Couldreceau, Geuvry, La Brase, Le Bignon, Boilly-lez-Trinay, Mézières, Le Boschet, Lion, Bougy ; — la sergenterie Gilet Hureau, comprenant : Le Couldroy-lez-Chilleurs, Teillay-Saint-Benoît, la terre Saint-Mesmin, Crottes, Guedreville, Doinville, Villiers, Cépuis, Lufermeau, Ysy, Fresnoy-Lambéry ; — la sergenterie Gilet Belet, comprenant : Boilly, Las, Bousonville, Céneau et Aigremont ; — la sergenterie Simon Le Jay, comprenant : Loury, Vérolles, La Tarouardière (Loury), Barberon, Gérisy, Flacy, Trinon, Sully-la-Chapelle ; — la sergenterie Denis de Champpillou, comprenant : Venecy, Moisi, Maubranchie, Saint-Jean-de-Brayes, Semoy, Fleury, Saint-Marc-lez-Orléans, Saint-Pouair, Saint-Loup ; — la sergenterie Jehan Charretier, comprenant : Bazoches-les-Hautes, Tillay-le-Payneux, Marvilliers, Alaines, Guilleville, Saint-Germain, la Maladrerie d'Orgères. — Autre recette : — Neuville ; — Cormainville ; — Santilly ; — Ruan ; — le tauxement de la chaussée. — Dépenses d'avènes : aux sergents des sergenteries, 38 muids ; — au grenetier, 31 muids ; — à Guillaume de Guierlay, seigneur de Saint-Jean-le-Blanc, 50 muids. — Avènes rendues et non reçues. — Recette en deniers : — les corvées des charpentiers d'Orléans ; — les corvées des recouvreurs ; — les ouances aux bourgeois dont l'évêque d'Orléans a la moitié ; — le champart du Couldroy ; — les gélines d'Olivet ; — l'Hôtel-Dieu d'Olivet ; — Jean de Boissay ; — Thiénot Tiercelin ; — Jehannin Caquerote ; — Jehannin Greslant ; — la veuve Thévenon Ramigeart ; — Guillaume Antègue ; — Saint-Julien-le-Pauvre ; — Jehan de Flauville, chevalier, pour son moulin du Loiret ; — Jehanne, veuve de Guiot de Puyfrolent ; — Etienne de La Croix ; — Jehan Aignel ; — Jehan Culet, chevalier, seigneur de la Mote ; — les gélines de Neuville ; — somme totale : 60 livres 6 sols 4 deniers parisis. — Vente des grains : — somme totale : 64 sols parisis. — Vignes abonnées qui doivent jalaies de vin : — somme totale : 74 sols 9 deniers parisis. — Vinages : — le prieur de Bonnenoiz (sic pour Bonnes-Nouvelles) ; — le prieur du Pont-aux-Moines ; — le prieur de Janville ; — somme totale : 51 jalaies. — Recettes des droits que le maréchal de France prend à Orléans : — le fauconnage ; — somme totale : 6 livres 9 sols 4 deniers poitevins. — Recette réunie : — 927 livres 4 sols 7 deniers poitevins. — Dépense. — Dépense en deniers : salaire du grenetier, 11 livres parisis ; — salaire du mesureur, 50 sols parisis ; — à Jean de Thou, charpentier en moulins, 4 livres parisis. — Œuvres et réparations faites aux moulins pendus sous le pont d'Orléans : — à Jean Duchemyn, fèvre, à Jean de Thou, charpentier et à Étienne de Charioz,

scieur de long, 20 livres 6 sols 4 deniers parisis. — Dépense du vin; — 6 livres 8 sols parisis. — Non-valoir des bernages. — Compte de la recette du duché, rendu par Jehan Mahy, receveur, à Jehan Prunelé, seigneur de Herbaut, gouverneur. — Rentes non muables. — Orléans : — cens de la Porte-Renard ; — étal devant la geôle ;— cens du Portereau; — places devant les issues du petit bourg où sont les bouchers ; — cens de la tour de l'Esguillerie ; — menu cens de Coigny ; — cens de la tour de l'Abreuvouer ; — cens de la conciergerie de l'hôtel du Duc ; nouveaux cens de Chécy ; — cens des moulins du pont de Bionne ; — cens acensé et relevoisons à plaisir; — cens des vignes de Gentien Cabu à Saint-Jean-de-Braye ; — cens de la Poterne ; — murs acensés; — cens des fossés de la Barre-Frambert ; — cens du mur de la rivière de Loire ; — cens de la porte Bernier (Bannier) ; — cens du pré aux Toiles; — somme totale : 7 livres 14 sols 1 denier parisis. — Prévôté d'Orléans : — cens de la porte Dunoise ; — halles aux bouchers ; — étal devant la porte de Saint-Hilaire ; — places, voies et pourgets de maisons ; — cens du Genestay à Olivet ; — somme totale : 137 livres 14 sols 1 denier poitevin. — Janville : 6 sols 5 deniers. — Châteaurenard : — 31 livres 4 sols 6 deniers. — La Vonne : 4 livres 10 sols 1 denier. — Villiers : 36 sols 3 deniers. — Lorris : — halles aux tanneurs ; — halles aux drapiers ; — halles aux pelletiers; — halles aux fripiers ; — somme totale : 24 livres 13 sols 10 deniers. — Nesploy : — néant. — Vitry : 7 livres 18 sols. — Boiscommun : 4 deniers. — Yèvre-le-Châtel : — 18 livres 7 sols. — Neuville : — 4 livres 6 sols 11 deniers. — Châteauneuf : — 8 livres 15 sols. — Baugenci : tauxement ; — les nonnains de la Madeleine-lez-Orléans ; — botage de Lailly ; — taille, cens et rentes ; — somme totale : 65 livres 5 sols 3 deniers. — Rentes muables. — Orléans : — taille du pain ; — conciergerie d'Olivet ; — étaux de la poissonnerie ; — somme totale : 128 livres 13 sols 4 deniers.— Prévôté d'Orléans : — mine du sel ; — péage de Loire ; — méreaux d'Orléans ; — cueillettes : — jalaies ; — grand'foire de Pâques ; — menue foire de Pâques ; — menues coutumes ; — mentose et coutume des boues de la ville; — coutume du merrien; — relevoisons; — poids ; — fenestres bâtardes; — péage d'Olivet ; — péage du champ de l'Orme ; — changes ; — coutume des savetiers ; — coutume de l'huile ; — coutume du hareng ; — coutume de la porte aux pelletiers; — le boutage ; — coutume de l'aigrun ; — barres des portes ; — geôle d'Orléans ; — cellier-le-Roi ; — muid d'orge ; — les ouances aux bourgeois ; — maîtrise des talmeliers ; — places et maisons; — somme totale : — 495 livres 16 sols. — Janville : — 64 livres 15 sols 8 deniers.— Châteaurenard : — ferrages de Mouligon ; — bourgeoisies de chef ; — corvées de Gisors ; — rivière ; — ban à vin ; — cens de Précigny ; — péage de Douchy; — somme totale : — 34 livres 15 sols 10 deniers. — La Vonne : — 9 livres 6 sols 8 deniers. — Villiers : — 66 sols 8 deniers. — Lorris : — 38 livres 16 sols 8 deniers. — Vitry : — 16 livres 19 sols 9 deniers. — Nesploy : — néant. — Boiscommun : — 64 livres 4 sols. — Yèvre-le-Châtel : — 36 livres 17 sols 8 deniers. — Neuville : — 14 livres. — Châteauneuf : — 11 livres 17 sols 4 deniers. — Baugenci : — boucherie ; — sallage ; — les trois foires et menues coutumes ; — les îles ; — la pêche ; — la coutume des meuniers ; — la coutume des bourgeois ; — la coutume des nautonniers ; — la coutume des potiers ; — la coutume des coûturiers ; — la coutume des pelletiers, des charpentiers, des fèvres, des fourbisseurs d'épées ; — le boutage ; — la griverie des héritages ; — la ferme de la haute-justice de Suèvre ; — le tavernage ; — somme totale : — 214 livres 8 sols. — Saint-Jean-le-Blanc : — le Champ-aux-Cordes ; — l'auberoie ; — somme totale : — 38 sols 8 deniers. — Sceaux et écritures : — 283 livres. — Exploits et amendes : — 608 livres. — Amendes de baillie : — 46 livres. — Ventes de bois. — Garde de Chaumontois : — 210 livres. — Garde de Vitry : — 328 livres. — Garde du Milieu : — 105 livres. — Garde de Courcy : — 311 livres. — Garde de Neuville : — 659 livres. — Garde de Goumas : — 304 livres. — Garde de Bréo (Briou) : — 33 livres. — Garde de Joyas : — néant. — Griages de Joyas : — 13 livres. — Bois de Chasble : — 29 livres. — Rouptes de bois : — 13 livres. — Le manuscrit est incomplet.

A 1804. (Registre.) — In-folio ; 97 feuillets, papier.

1415-1416. — « Journal de la recepte d'Orléans. » — Gudin Bernart, receveur. — Rentes non muables. — Orléans : cens de la porte Regnard, appartenant à Isabel La Regnarde ; — l'estal devant la geôle ; — le cens du Portereau ; — le menu cens de Coigni, etc. (voir pour le détail de ce compte, l'article A, 1803.)— Gages d'officiers : à Pierre de Mornay, chevalier, chambellan du Duc, XVI sols parisis par jour, soit par quatre mois : 97 livres 6 sols 8 deniers ; — à Pierre Gillier, procureur-général, 30 livres parisis par an ; — à Girard Boilève, avocat et défenseur des causes,

30 livres parisis par an ; — à Jean de Séquoy, maître du guet, 12 deniers parisis par jour, soit 6 livres 1 sol 8 deniers par quatre mois ; — à Etienne Gaudin, maître des œuvres de maçonnerie, 3 sols parisis par jour, soit 18 livres 5 sols parisis par quatre mois ; — à Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie, mêmes gages que le précédent ; — à Loys Boisredon, chevalier, capitaine de Janville, 50 livres parisis par an ; — à Hue d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Loire, capitaine de Baugenci, 50 livres par an ; — à Primeu de Besoux, écuyer, premier pannetier, capitaine de Châteauneuf-sur-Loire, mêmes gages ; — à Bouchard de Mornay, écuyer, garde du château d'Yevre-le-Châtel, mêmes gages ; — à Jean de Crassay, écuyer, garde du château de Châteaurenard, mêmes gages ; — à Guiot de Renti, écuyer, chambellan du feu Duc, 53 livres 6 sols 8 deniers ; — à Pierre du Tertre, mesureur-arpenteur des forêts, 18 livres 5 sols parisis ; — à Raoul du Reffuge, docteur en lois, conseiller ducal, 20 livres par an ; — à Jean Noailles, docteur en lois, mêmes gages ; — à Étienne Ligier, commis à prendre les lettres du Duc, 60 sols parisis par an ; — à Adam Pinart, procureur ducal au siége et auditoire de l'archevêque de Sens, 100 sols parisis par an ; — à Pierre Robert, bourreau, 8 livres parisis par an.

A. 1805. (Liasse). — 2 cahiers, in-quarto ; 16 feuillets, papier.

1419-1458. — États des dettes du receveur. — État des dettes du receveur Robin Baffart pour 1419 et les années suivantes jusqu'en 1448 ; — 404 livres 17 sols 6 deniers obole. Compte fait en présence de Jean Le Prestre, Symon Filleul, Étienne Le Fuzelier et Guillaume Doulce. — Charges à décider sur les comptes de Robin Baffart, depuis la Saint-Jean 1447 ; — item, jusqu'en 1452.

A. 1806. (Liasse). — 14 cahiers, in-quarto ; 155 feuillets, papier.

1441-1457. — Baux des fermes du Duché. — « 1441. Cy en-suit l'ordonnance faitte par messeigneurs du Conseil de monseigneur le duc d'Orléans pour certaines justes causes et considéracions, du bail des fermes muables du duché d'Orléans qui, par avant ces présentes guerres avoient acoustumé estre baillées pour deux ans ; lesquelles seront baillées... à ung an » : — les quinze changes d'Orléans ; — une chambre sous le « plaidouer » de la prévôté ; — ferme du sel et du péage de Loire ; — le boutage ou coutume du poisson ; — les méseaulx d'Orléans ; — les trois cueillettes des halles d'Orléans ; — la mantouse ; — la coutume de la porte aux pelletiers, — la coutume des « savatiers » ; — le merrain par eau ; — les menues coutumes des laines, blé, bétail ; le poids ; — (voir pour le reste, l'article : A. 1803).

A. 1807. (Registre). — In-folio ; 732 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — « Livre des fiefz du duché d'Orléans, du temps du duc Philippes. Pour mémoire que la présente intitulation s'est trouvée ainssy transcripte sus la vieille couverture du présent livre. ». Vassaux : — Loys Assigner ; — Gillecte de Saumery ; — Regnault Coacle ; — Anseau Le Bouteillier, seigneur d'Orceville ; — Catherine de Bouville, dame de Gironville ; — Robert du Plessis, seigneur du Pel-Plessis ; — Étienne Blèses ; — Thomas Billart ; — Hébert de Misamion ; — Ferry de Misamion ; — Jehan Le Bouteillier-de-Poinville ; — Denisot Bodin ; — Guillaume du Chasteller ; — Henri de Bar, seigneur de Pierrefort ; — Jehanne, veuve de Symon Garsadanne ; — Guillaume Mertes ; — Jehan Dousereaux ; — Gillet Dosereaux ; — Geuffroy de Luières ; — Thibault de La Broce ; — Guillaume Dousereaux ; — les gruyers de Seichebrière ; — Jehan de La Porte ; — Guillaume de Chalançois ; — Estienne Le Métain ; — Estienne d'Arquin, seigneur du Chesnay ; — Berthaut Bardilly, seigneur d'Aymau ; — Jehan de Beaumont ; — Jehannot Jaquelin ; — Philippe d'Alane (d'Alaines) ; — Raoul Le Boutillier, seigneur de Montepillouer ; — Guillaume de Manchecourt ; — Philippon de Dousonville ; — Jehan Le Quatre ; — Jehans Lembers ; — Jehans de Giroles ; — Marguerite de Machau de Prambert ; — Ysabeau dou Souchet ; — Guillaume Garreaux ; — Jehan du Soichet ; — Guillaume de Courquilleroy ; — Jehans Morins ; — Guillaume du Soichet ; — Thibaut de Courtmononcle ; — Jehan du Pertuis ; — Ysabau de Launay ; — Jehan de Bocheaust, écuyer ; — Ysabeau Dorsan, femme de Guy de Chevry ; — Raoul Le Boutillier, seigneur de Mont-Espilleuer ; — Pierre Bélon, chevalier ; — Hervet Chiquasneau ; — Macé Le Limosin ; — Guillaume de Saint-Martin, chevalier ; — Simon Godart, écuyer ; — Pierre Le Roux, chevalier, sire de Boille ; — Benoiste de Faiz ; — Sanxon Truxeau ; — Guillaume l'Arcevesque, chevalier ; — Guillaume Marques, écuyer ; — Guillaume de Loines ; — Robert Thoanart, écuyer ; — Raoul d'Orléans, écuyer, sire de la Mote ; — Gencian Cabut ; — Philippe de Marigny ; — Geuffroy de Mer ; — Jehanne

de Mont-Folet; — Jehan Paien, chevalier, sire de Montpipeau; — Jehan Le Chat, sire des Marois; — Marie de Soday; — Jehan de Charenton; — Robert de Chartres; — Raoul Gaderan, écuyer; — Jehan d'Orléans, écuyer; — Raoul de Péroy; — Burgaut Le Goy, écuyer; — Guillaume Cabut, écuyer; — Jehan du Quartiez; — Jehan de Cande, écuyer, sire de Villefaslier; — Katherine de Saint-Martin, dame Régnaut Boyau; — Pierre des Personnes, écuyer; — Dudin Toénart, écuyer; — de Beauvillier du Lude; — Huet de Boucys; — Huet des Maroys; — André Le Charriez; — Charles Gareau, écuyer; — Pierre de La Roullaye, écuyer; — Jehan du Pont, écuyer; — Philippe Poitevin, chevalier; — Guillaume de Baignox; — Maceron des Quarreaux; — Guillaume de Vésines, écuyer; — Guillaume de Plainvillier; — Jehan Le Clerc, curé de Binay-en-Dunois; — Geuffroy Lancelin, écuyer; — Jehan des Varennes; — Hue de Wipont, doyen d'Avranches, sire de Tracy et du Souch; — Ameline de Verès, dame du Coldroy; — Guy Cabut; — Jehan de Lormeteau; — Guillaume de Chaumont.

A. 1808 (Registre.) — In-quarto; 253 feuillets, papier.

1380-1501. — Fiefs. — Titres généraux. — « Orléans. Coppies de partie des adveuz d'Orléans qui ont esté trouvez en la Chambre des Comptes du Roy nostre sire audit Orléans, qui ont estez baillés au procureur dudit seigneur audict lieu pour luy servir: faiz par moy Raoul Robin, greffier de la Chambre des Comptes dudict seigneur, à Blois, en la présence de noble homme et saige, maistre Robert Baffart, conseiller et maistre des Comptes audict Blois, et par l'ordonnance du Conseil, le premier jour de février, l'an mil cinq cens et ung. » — Vassaux: — Jehan de Beaugency (1410); — Jehan Patenostre, à Donnesy (1416); — Huguet de Mezsas, écuyer (1410); — Jehan de Pannes, écuyer (1429); — Guillaume Pérault, bourgeois d'Orléans (1389); — Estienne de Saint-Mesmyn, bourgeois d'Orléans (1389); — Jehan de Montigny, écuyer (1410); — Jehan et Colin de Longueville (1380); — Raoul Renart, bourgeois d'Orléans (1389); — Jehan du Cimetière, à Vitry; — Jehan Chauchepoteau; — Perin Archenault; — Estienne de Labergement, écuyer; — Pierre Corbon, écuyer à Sigloy; — Ysabeau de Dicy, dame de Chalençois (1450); — Robert d'Ancoich, écuyer; — Thibault Boileau, seigneur de La Forest (1448); — Jehan de Courtenay, chevalier (1448); — Jehan de l'Opital (Hôpital), écuyer, seigneur de Soissy (1453); — Guillaume de Longueaul, seigneur d'Eschielles (1479); — Jehan du Souchet, écuyer (1442); — Colas Paupelure et Colas Mudoré, seigneurs de Lurcy (1459); — Guillaume de La Porte, écuyer; — Gui des Barres, écuyer, seigneur de la Queuvre (1410); — Marguerite de Braye; — Pierre des Hayes; — Jehan de Gauville, chevalier (1451); — Olivier d'Autry, écuyer (1491); — Jehan de Courcy, écuyer; — Jehan Pohaire, écuyer; — Loys de Graville (1484); — Jehan de Montliart, seigneur de Meilleray; — Bertrand du Lac, seigneur de Chamerolles (1463); — Jehan de Trosnes, seigneur de Châtillon-en-Beauce; — Jehan Aubin, seigneur de Malicorne; — Geuffroy de Vrie; — Pierre de Lion; — Guillaume de Germonville; — Jehan de Beaumont, seigneur d'Augerville-la-Rivière (1389); — Simon Chartier, curé de Villemandeur (1389). — On remarque que la paroisse de Saint-Paterne d'Orléans porte, en 1389, le nom de Saint-Poys.

A. 1809. (Registre). — In-quarto; 124 feuillets, papier.

1545. — Fiefs. — Titres généraux (fin). — Copies collationnées de plusieurs actes de souffrance, main-levées de saisies féodales, compositions et liquidations de profits pour raison de fiefs en meuvance du duché d'Orléans. — Vassaux: — Jehan de Mareau, seigneur de Pully; — Eustache Le Febvre, seigneur de Flicourt; — Estienne de Vièvre, seigneur des Maroys; — Loys de Boysgarnier, seigneur de Gobertin; — Galmet, Cabu et Lamirault, bourgeois d'Orléans; — Claude de Lachâtre, seigneur de Cendray et Jouy-le-Pothier; — Christin de La Héraye, seigneur de Pré-le-Fort; — Mathurin Le Roux, seigneur de Baule; — Claude Bernard, seigneur d'Orville; — Jaqueline de Bailly; — François Colas, bourgeois d'Orléans; — Michel Daneau, seigneur de Villerouche.

A. 1810. — (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 1 cahier, 64 feuillets, papier.

1393-1445. — Fiefs. — Titres particuliers. — Paroisse de Chécy. — Grande censive de Chécy: — papier censier où sont énumérés les clos suivants: — la Fouacière; — les Arrables; — Rueanon; — la Salle; — Champdolent; — Grainlou; — les Troilles-Neuves: — Auluce; — le Mur; — le Godet; — la Sigoigne; — Ringrain; — Bellenoix; — Coicherean; — le Val et le Vau; — les Quatre-Rues; — Lavau; —

Valfo; — Pétereau; — Larchete; — les Couldras; — la Bruière; — l'Ourmeteau; — Fenilly; — Chanteresne; — Chanteveve; — la Rue; — Folloe; — la maison de Pormorant; — le Coin-Mahault; — Tro; — la Fousse-Cornart; — l'Orme; — Segoing; — Chécy; — la Barre; — les Mollins; — Darideau; — Saint-Ladre; — le Tournis; — la Cordoœnerie; — Sur le Puis; — Carrouge; — Loncboiau, — Rue-Garnier; — Marchès-Loiseau; — Goupille; — l'Orme-Goupille; — Bréviende; — Chosète; — Charrette; — le Charret; — Paudeport; — derrière la Magdelaine; — derrière la maison Ferbantif; — Moncroy; — Ruilly; — Chameris; — le Poultiz: — le Chesnet; — les Chaz; — l'hôtel de Pierre de La Cheironne; — l'hôtel de Jehan Pineau; — la Guignardière; — Marmoigne; — Bobeau; — Grousgrain; — le Gaudin; — le Port-Branger; — Bounnedenier. — Donation faite par madame Phelippe de Longueau, à Jacqueline femme de Jehan Le Bordier, écuyer, Huguette femme d'Amaury de Honville, écuyer et Jehan et Émart leurs frères, ses enfants de l'hôtel nommé Chante-Rêne, à Chécy; — échange de maisons et héritages sis à Chécy, entre Adam de Trétainville, abbé de Saint-Euverte, et Pierre et Jehannette Lasne.

A. 1811. — (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1389-1436. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Censive de l'Averdoy : — aveu de Guillaume Péraut, bourgeois d'Orléans, devant Pierre Le Barbier, notaire; — achat de la censive par Rousseau.

A. 1812. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1431 — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Boulonville : — liquidation de profit de quint dû pour raison de l'acquisition faite par Jean Constant, de Colinet de La Salle, de 36 sols parisis de rente.

A. 1813. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1389. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Brandalon : — aveu rendu par Guillaume Guérin, dit de Leuvre, de 60 arpents de désert au lieu de Brazdalon « où soloit jadis estre assise la justice de Chécy ». — A ce dossier on a attaché, comme cote, un fragment de parchemin portant la signature du chancelier Cousinot.

A. 1814. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1577. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — La Cigogne : — aveu rendu par Michel Lamyart, marchant à La Ferté-Hubert. Il avait acquis ce fief de Jean Hurault.

A. 1815. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau (fragment).

1484-1595. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Ile Chalençois : — liquidation de profit de rachat dû par Pierre de Champferré, écuyer, mineur, fils de feu Guillaume et de feue Marguerite Fournière, représenté par Pierre Riffart, écuyer; — procuration de Jérôme Groslot, prévôt d'Orléans, à Jean Escoréol, à l'effet de passer la foi et l'hommage du fief; — acte de foi reçu par la reine Catherine de Médicis (1571); — offres de foi signées : H. Groslot de l'Isle (1595).

A. 1816. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1403-1410. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Maison près du Moustier : — lettres de *vidimus* de lettres-patentes de Louis, duc d'Orléans, portant réception de foi d'un quart de cet hôtel, passée par Perrin Pourceau; — aveu de Jean Pourceau le jeune.

A. 1817. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1408-1445. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Maison et vignes au Bourgneuf : — aveux de Pierre Desroches; — liquidation de profit de rachat dû par Maguy Des Roches.

A. 1818. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1573-1577. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Maison et vignes au quartier du Bourgneuf (suite) : — aveu de Jacques de Goullons, chevaucheur d'écurie du Roi, reçu par Catherine de Médicis; — aveu de Philippe Cabu. — Sceau de la Reine-Mère, en cire rouge (sceau de majesté, endommagé).

A. 1819. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1402-1445. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — Clos de Givrou : — aveu de Gilon Pourceau, pour deux terciers de vignes ; — liquidation de profits dûs par Étienne Ogier qui avait acquis de Saturnin Pourceau.

A. 1820. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1450. — Fiefs (suite). — Paroisse de Chécy (suite). — La Salle : — liquidation de profit de rachat dû par Henri de Ruthlinguan, dit l'Allemand, écuyer ; — quittance délivrée au même par Robin Baffart, de 4 livres parisis de rachat.

A. 1821. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1410. — Fiefs (suite.) — Cléry. — La-Salle-lez-Cléry : — aveu rendu par Alyps de Meleun, dame de la Salle. — A l'époque de cet aveu, le château était en ruine.

A. 1822. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1522-1577. — Fiefs (suite). — Noian : — aveu rendu par Jean de Beausse ; — procuration donnée par le même, à l'effet de porter foi ; — acte de foi.

A. 1823. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux (fragments).

1389-1409. — Fiefs (suite). — Orléans. — Maison près du puits Montberry : — aveu rendu par Jodoin A La Gueule, bourgeois d'Orléans ; — aveu rendu par Jehan de Villeendésert ; — autre aveu rendu par le même.

A. 1824. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1581. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — Hôtel de la Mothe : — lettres de Catherine de Médicis, portant que Pierre de Ruequidort, ayant cause de Marie Robinet, sa femme, a porté foi. — Cette maison était située au Vieil-Marché.

A. 1825. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1404-1578. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — Office et maîtrise des poigneurs d'alesnes : — aveu rendu par Pierre Piquelin, pour « l'office et maitrise des poigneurs d'alesne et tanneurs de la ville et banlieue d'Orliens » ; — « premièrement, que aucun poigneur d'alesne ne tanneur ne peut lever son ouvroer et mestier, ne faire fait de marchandise pour lui en ladicte ville et banlieue d'Orliens, jusques il ait achetée la maistrise dudit maistre et que il en ait licence de lui... ». — Chaque nouveau maître devait payer pour son entrée, à Pierre Piquelin, huit sols parisis. — Le maître a un sergent nommé par lui et présenté par lui à la justice qui l'institue. — Tout maître travaillant de nuit paye 15 sols d'amende. — Tout maître travaillant sur cuir de chèvre tanné paye 15 sols d'amende. — *Vidimus* d'une sentence de la cour de Parlement confirmant une sentence du prévôt d'Orléans donnée au profit de Pierre Piquelin, dit Herbelot, maître des cordonniers et poigneurs d'alêne, à l'encontre du prieur de Saint-Laurent-des-Orgerilz (1416). — Dans cette sentence Piquelin est ainsi qualifié : « *Petrus Piquelin, dictus Herbelot, se dicens magistrum aluptariorum seu cordubennariorum, tannertorum seu corrorum preparatorum, borrelertorum ac sabatariorum seu sutorum aut pungencium cum subula* ». — Liste des poigneurs d'alesne en 1420 : — Jehan Brisse ; — Pierre Faînède ; — Pierre de Luilly ; — Alain Le Mercier ; — Guillot d'Étigny ; — la femme de feu Thomas Sargent ; — Michault Le Rède ; — Jehan Collon ; — Philippot Mariecte ; — Jehan Jossellin ; — Robin Joussellin ; — Richart Grésille ; — Lorens Fumée ; — Jehan Regnart ; — Bernaud Martin ; — Charlot Lelong ; — Robin Lamy ; — Pierre Coapin ; — Étienne du Mesnil, dit de Rouen ; — la femme feu Jehan Le Masson ; — Étienne Gruins ; — Jehan-René Carrelus ; — Jehan Enteaume ; — Jaquet Enteaume ; — Jehan Gauguin ; — Regnault Enteaume ; — Simon Vossion ; — Guillaume des Bordes ; — Jehan Lisis ; — Jehan Barbeblanche ; — Simon Houdry ; — Jehan Le Paige ; — Bernart Blonneau ; — Jehan Le Cordouannier ; — Pierre des Essars ; — Jehan Breteau ; — Simon Soullas ; — Jehan Brisebeau ; — Viénet Jagot ; — Jehan de Beauviller ; — Thévenot Guagoiniau ; — Jehan Loault ; — Guiot Rappillart ; — Baudichon Bérangier ; — Jehan Cousteux ; — Michault Pillart ; — Jaquet Bordier ; — Drouin Cordeiller ; — Perrin Cochereau ; — Pierre de L'Aumosne ; — Guillemin Gauguin ; — Dionni Le Plectier ; — Thibault du Tertre ; — Gervaise Chalossy, dit Varlet ; — Jehan Girart ; — Hermené Grisart ; — Guillot Noyer ; — Colin Binet, — Thénot Taier ; — Pierre Coulon ; — Jehan Guiart ; — Roger Gentet ; — Regnault Mallier ; — Michault Pougin ;

— Pétrin Alleré; — Estienne Le Fièvre; — Hodin Parelle; — Guillemin Godier; — Jehan Bérou; — Estienne Charles; — Guillemin Ligier; — Jehan Tayer; — Jehan Garreau; — Pierre de La Motte; — Jehan Bruier; — Jehan Le Compte; — Parrin Poporc; — Guillemin Joguier; — Jehan Godier; — Perrin Le Clerc; — Jehan Buisson; — Cardin Lerot; — Colin Durandal; — Jehan Ernoul; — Thomas Le Royer; — Jehan de Blois; — Macé Ravaiche; — Guiot Godier; — Perrin de Berry; — Jehan Gaillart; — Jaquet Le Prebtre; — Thevènon Blainet; — Guillemin Farineau; — Gilet Mallart; — Perrin Mousset; — Guerin Lepellé; — Jehan Coquereau; — Guillot Pineau; — Lorens Cornu; — Belon La Villecte; — Aubert Guillot; — Sansson Lenffent; — Robin Le Fèvre; — Jehan Jusqueau; — Gidouin Gautier; — Perrin Cochart; — Jehan Hénault; — Pierre Patris; — Jehan Bordas; — Robin Raimbert; — Guillot Sarre; — Perrin Le Moigne; — Girat Guillot; — Jehan Dinogent; — Robin Gillon; — Guillemin de La Biche; — Thénot Le Métas; — Pierre Gallimaut; — Colin Tironeau; — Marceau Tironeau; — Perrin Prévost; — Drouin Baudry; — Marion de Mictry; — Marion de L'Aumosne; — Denis des Forges; — Guillaume des Forges; — Macé Gidoin; — Jehan Bellier; — Guillemin du Mustier; — Gilet Brisset; — Jaquet Roussigneau; — Enguérand de Launoy; — Jehan Le Mire, dit l'Auvergnat; — Philippot Le Moinne; — Jehan Josse. — Aveu rendu à la reine Catherine de Médicis, par Anne Hureau, veuve de Philippe Dodier, pour la maitrise.

A. 1826. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau (fragment).

1389-1580. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — Sergenterie fieffée : — aveu de Simon Duqueau, sergent de la sergenterie des portes Bannier et Renard; — autre aveu du même; — lettres de Catherine de Médicis, portant réception de l'aveu de Jeanne Gambart, veuve de Claude Flocquart, comme fille et héritière de Phillebert Gambart.

A. 1827. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1578. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — Voirie des bouchers : — lettres de Catherine de Médicis, portant que Nicolas Petau, bailli et gouverneur d'Étampes, et Pierre Allan, bourgeois de Paris, en leur nom et en celui de Marie et Catherine Luillier, leurs femmes, et Hélène Luillier, leur sœur, ont rendu hommage pour ce fief.

A. 1828. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1434. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — Vignes au clos de l'Orme-Grenier et des Ponceaux : — « Cy ensuit les noms de ceulx qui ont esté à vendanger les vignes appartenans à Jehan Anerè, à cause de sa femme, fille de feu Guillot Simon; assises en val de Loire près de l'Orme-Garnier, tenuz en fyé de monseigneur lè duc d'Orléans, à cause de son Chastellet d'Orléans; et vendangiez par deffault de homme et autres reddevoirs de fyé... par Micheau Coffineau, sergent de monseigneur le duc d'Orléans, et Jehan Santerre. » — Listes des vendangeresses payées chacune 12 sols parisis. — Payé aux « hocteurx », 8 sols 4 deniers parisis. — Liquidation des profits de rachat dûs par Jehan Nanerè (Anerè).

A. 1829. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1578. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — La Chaussée : — aveu rendu par François Beauharnais, seigneur de Mizamion (Miramion) et d'Outronville, à la reine Catherine de Médicis. — Ce fief, qui a appartenu à la famille de la reine Hortense, est situé sur la route de Châteaudun, au lieu dit : La Boische.

A. 1830. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1572-1585. — Fiefs (suite). — Orléans (suite). — La Bourgognerie-Lignerolle, paroisse de Patay : — lettres de Catherine de Médicis, portant que Claude Robineau, procureur du Roi et de la Reine-Mère, a porté foi et hommage; — autre aveu du même.

A. 1831. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1408. — Fiefs (suite). — Orléans (fin). — La Queuvre : — aveux rendus par Jehan des Barres, à cause de Jehanne de Saint-Briçon, sa femme.

A. 1832. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1420. — Fiefs (suite). — Cormes : — aveu rendu par Colas Grosseteste, écuyer; — sceau d'Hervé Lorens, lieutenant de M. de Gaucourt, gouverneur d'Orléans.

A. 1833. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1452-1578. — Fiefs (suite). — Saint-Denis-en-Val. — Le Dhuis : — aveu rendu par Jacques Vallée, seigneur des Barreaux et de la Coinche, Contrôleur du Grenier-à-Sel ; — Brûlas : — aveu rendu par Jehan Anteaulme.

A. 1834. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1404. — Fiefs (suite). — Saint-Jean-de-Braye. — Tanqueue et l'Orbette : — aveu rendu par Pierre de Bellesvoies, bourgeois d'Orléans.

A. 1835. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1403-1428. — Fiefs (suite). — Saint-Jean-le-Blanc. — La Motte : — aveu rendu par Belon, femme de Pierre Bourdon, bourgeoise d'Orléans; — aveu rendu par Guy Boilève, fils de Guyot ; — liquidation de profit de rachat.

A. 1836. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 1 pièce, papier.

1577-1612. — Fiefs (suite). — Saint-Jean-le-Blanc (suite). — La Mothe-hors-Port: — aveu rendu par Robert Gouault, Contrôleur des guerres; — aveu rendu par Jean Chopin.

A. 1837. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1405. — Fiefs (suite). — Saint-Jean-le-Blanc (fin). — La Mothe-Ligier-Germain : — aveu rendu par Raoul du Reffuge, docteur en lois.

A. 1838. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1574. — Fiefs (suite). — Saint-Jean-de-la-Ruelle. — Les Marchais : — lettres de Catherine de Médicis, portant que Claude Le Parcheminier, a rendu foi et hommage.

A. 1839. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
1 sceau (fragment).

1572-1578. — Fiefs (suite). — Saint-Lyé. — Le Plessis : — lettres de Catherine de Médicis, portant que Claude Pommeret, Maître de la garde de Neuville, à rendu hommage ; — autre aveu du même.

A. 1840. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ;
2 sceaux (fragments).

1406-1573. — Fiefs (suite). — Saint-Péravy-la-Colombe. — Chiennes : — aveu rendu par Perroiche, femme de feu Pierre de Montournois; — autre aveu de la même ; — aveu rendu par les enfants de Pierre Goumet (1545); — aveu rendu par Jacques Pallu, drapier d'Orléans, époux de Jeanne Goumet.

A. 1841. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier ;
1 sceau (fragment).

1408-1613. — Fiefs (suite). — Saint-Péravy-la-Colombe (suite). — Terres à Chiennes : — aveu rendu par Louis Le Boulier, écuyer, demeurant à Saumery; — aveu rendu par Ambroise Houmain.

A. 1842. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1408. — Fiefs (suite). — Saint-Péravy-la-Colombe (suite). — Belleville : — aveu rendu par Jean Le Poitevin, écuyer, demeurant à Boulet.

A. 1843. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1441-1442. — Fiefs (suite). — Saint-Péravy-la-Colombe (fin). — Corfeux : — lettres de Charles, duc d'Orléans, contre-signées : Jehan de Saveuzes, portant remise à Alardin de Berthimmont, du profit d'achat de ce fief; — lettres d'attache de Jean Le Fuzelier ; — liquidation, à cause de l'acquisition du fief faite par Philippot de Lion, dit Moreau, écuyer; — reconnaissance d'Alardin de Berthimmont, portant quittance de profits.

A. 1844. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1403. — Fiefs (suite). — Villarson. — Terres : — aveux rendus par Jehan Le Budan.

A. 1845. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1404-1628. — Fiefs (suite). — Villarson (suite). — Le Grand-Villarson : — aveu rendu par Guillaume de Saint-Cismont, chevalier ; — souffrance accordée par Catherine de Médicis, à Jacqueline Garrault, veuve de Pierre d'Estample (Stample) ; — aveu rendu par Jacqueline Garault et Pierre Stample ; — aveu rendu par Pierre Stample.

A. 1846. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1404-1435. — Fiefs (suite). — Villarson (fin). — Autre lieu de Villarson : — lettre de vidimus de lettres de Louis, duc d'Orléans, portant réception d'hommage rendu par Pierre Espinaut; — autre aveu rendu par Pierre Espinaut; — deux liquidations de profit de rachat dûs par Jean de Beauvilliers et Grégoire Langlois; — sceau d'Hervé Lorens.

A. 1847. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1578-1660. — Fiefs (suite). — La Vallée : — lettres de Catherine de Médicis, portant réception de l'aveu de Germain Chartier, avocat au Parlement; — aveu rendu par Antoine Boullard de Champbaudouin.

A. 1848. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1410. — Fiefs (suite). — Villeneuve-sur-Conie.— La Vallée : — aveu rendu par Guillaume Boucher, écuyer.

A. 1849. (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 5 pièces, papier.

1384-1698. — Fiefs (suite). — Trinay. — Usage de Bouilly : — aveu rendu par Pierre de Nacelles; — autre aveu du même ; — autre aveu du même; — autre aveu du même; — autre aveu du même; — aveu rendu par Bernard Juin. — Il s'agit dans ces aveux, du droit de paisson.

A. 1850. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1447-1448. — Fiefs (fin). — Villereau. — Franc-Alleu : — offres de foi d'Hector de Patay, écuyer; — mise à prix de 12 mines de blé.

A. 1851. (Registre.) — In-quarto; 210 feuillets, papier.

1395-1396. — Censives du Châtelet. — Titres généraux. — « C'est le papier des cens du duchié d'Orléans deuz en plusieurs villes dudit Duché cy après déclairées, qui se rendent chascun an au terme de la Toussains; dont la plus grant partie desdiz cens souloient estre baillez à ferme, comme il appert par les comptes de la recepte ordenez estre receuz en la main de mondit seigneur le Duc, par l'ordonnance de messeigneurs de ses Comptes, afin d'en faire registres et mémoire perpétuelle tant en la Chambre desdiz Comptes comme à la dicte recepte; pour ce receuz et registrez ceste année Mil CCCIIIIXX et quinze en la manière que contenu est en ce présent papier. — Cens d'Orléans : le cens de la mairie du Portereau « que souloit nagaires tenir Guillaume des Roiches » pour XXVIII l. p. par an; — les maisons de la ville d'Orléans dont les principales sont l'hôtel d'Étienne de Saint-Mesmin, devant l'Église de Saint-Jacques; l'hôtel d'Étampes; l'hôtel de Jacques Boylève; l'hôtel de l'Épée; les hôtels du Grand et du Petit Saumon; l'hôtel du Degré, par où l'on monte aux Halles; l'hôtel de la Faulx; l'hôtel du Pont; l'hôtel de la Pierre-Percée, où demeure Jehan Boylève; l'hôtel de l'Estelle; l'hôtel du Charriot; l'hôtel du Puits-de-Cinq-Soulx; l'hôtel du Perron; — jallaies; — voirie de Saint-Jean-de-Braye; — cens d'Olivet. — Cens de Janville (Yenville) : — cens du Boille; — cens du jour des Morts; — cens de la Saint-Rémy; — la Vonne. — Cens de Châteaurenard : — cens de Vaularde; — cens de Vignes; — cens de Saint-Germain; — cens de Montcorbon; — cens de Douchy; — cens de Jehan d'Auton; — cens de Mongisois; — cens de la Vonne; — rente de seigle. — Cens de Villiers. — Cens de Lorris : — Landry de Sermaises, pour sa maison devant la forteresse; Moreau des Banes; Jehan du Bois; Jehanne La Chopillarde; Jehan Absolu le juefne; Jehan de Migelon; Pierre du Pressouer; Jehanne La Guimplière; Aleps La Carbonne; Perronne La Trumelière; Colin Loradin; Robert du Luet, pour sa maison du Couvertouer; Jehan d'Orliens; Denis Le Guérissant; Colinet de Laistre. — Cens de Maisières, Mignerettes, l'Orme et les Broces. — Cens des Follez, de Vitry et de Boiscommun.

A. 1852. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1400-1494. — Censives (suite). — Titres généraux (suite). — Relevoisons de cens : — « Ce sont les relevoisons escheues à monseigneur le duc d'Orliens, à cause des maisons estans en la censive de mondit seigneur le Duc en la ville et forbours d'Orliens. » — Ces rôles sont publiés par Jean de Baugenci, lieutenant-général du Gouverneur, en 1400; Pierre de Saint-Mesmin, en 1408; et contresignés en partie par Guillaume Giraut, notaire au Châtelet. Les deux petits sceaux de cire rouge portent l'un,

les armes de Jean de Baugenci; l'autre, celles de Pierre de Saint-Mesmin.

A. 1853. (Registre.) — In-quarto; 58 feuillets, papier.

1481. — Censives (suite). — Titres généraux (suite). — Papier des compositions de fiefs et relevoisons des censives appartenant à la duchesse d'Orléans. — Commissaires : Berthault de Villebresme, prévôt de Blois et Jehan Chevalier. — Notaire : Raoul Le Seurre. — Censitaires : Jehan Paris; Guillaume Danemont, écuyer, sieur de la Quarière; le prieuré des Célestins d'Ambert; Jacques Le Fuzelier; Jacques Lesbahy; Gilbert de Nordingues; Pierre de Champeaux; Gillet Boilleaue; Jacques Compaing; Jehan Sevestre; Michel Bourgoing; Guillaume Compaing, doyen d'Orléans; Guillaume de Sennes, sieur de Villeberjon; Hector de Sallezar, sieur de Saint-Just; Guillaume Sévin, prieur de Saint-Samson; Jehan Hillaire; Jehan de Gauville; Philiberde d'Angeliers, dame de Chambon; Jehan Chartin, écuyer; Étienne de Mareau; le seigneur de Tancarville; Guy Cailly, avocat; Jehan de Coulons; Jacques Luillier; Michel Daneau, avocat; Perrinet Mesland; Guillaume Framberge; Jehan de Bretaigne.

A. 1854. (Registre.) — In-quarto; 82 feuillets, papier.

1505. — Censives (suite). — Titres généraux (fin). Extrait des compositions de profits de fiefs et de relevoisons des censives. — « Cest extrait ou coppie de ung cahier de pappier escript, contenant quarante et neuf feuilletz que Jehan (de) Villebresme et Seurre faissoient mencion des composicions des fiefz et aussi des relevoisons des censives appartenant à feue madame la duchesse d'Orléans en sondit Duchié; qui a esté trouvé en la Chambre des Comptes du Roy notre Sire, à Blois, par moy Gilles Prégent, greffier d'icelle Chambre, le septième jour de may, l'an Mil cinq cens et cinq, tel que s'ensuit. » — Pour les noms des censitaires, voir l'article A. 1853. Les censives sont : la Conciergerie; la Mairie-Engerbault, la Barre-Flambert et la mairie du Portereau.

A. 1855. (Registre.) — In-quarto; 39 feuillets, papier.

1505. — Censives (suite). — Titres particuliers. — Censive générale d'Orléans : « Pour le Roy notre Sire. Extraict ou coppie fait par moy Gilles Prégent, clerc et greffier de la Chambre des Comptes du Roy notre Sire, à Bloys, de ung ancien registre en papier commançant : Chappitre Saint-Aignan d'Orléans, trouvé en ladicte Chambre des Comptes, le septiesme jour de may, l'an Mil cinq cens cinq, qui s'ensuit. » — Ce registre ancien trouvé par Prégent avec celui que vise l'article A. 1854, devait dater du milieu du XVe siècle, si l'on en juge par les noms des censitaires. — Censitaires : le chapître de Saint-Aignan, pour l'hôtel du Grant-Moyne; Pierre Sauvaige, pour une maison faisant le coin de la rue Saint-Germain, près de la Petite-Boucherie (on jette par terre, à l'heure actuelle, janvier 1878, cette petite-boucherie); messire Jacques Binart; Jaquet de Larriz; Gillet de Saint-Mesmin; maître Raoul Chartin. Rue de la Porte-Bourgogne du côté de Saint-Pierre-le-Puellier, en commençant devant le puits Saint-Étienne : chapître Sainte-Croix; chapître de Saint-Pierre-Empont; l'hôtel de l'Écu-Blanc qui fait le coin à aller au puits à Lignelle (aujourd'hui le puits de Linières); le prieur de Saint-Flou, pour une cour près de l'église. Depuis Saint-Flou jusqu'à la Court-Neufve (*sic* pour Tourneuve) : un hôtel appartenant au Duc; Jehannecte de Bagnaux; une tour tenant au mur de la ville. Depuis la porte Bourgogne, le long des murs de la ville : Guillaume Gaiecte; Jehan Malcy; Gillet Raoul. La ruelle de derrière le Puits-de-Cinq-Sols : les hoirs de Perrin Cailli; Jehan Prévost, barbier; les hoirs de Jehan Renart. La Porte-Parisis : le maître de l'Aumône-Sainte-Croix, pour une maison et une tour qui fut à feu Robert de Moyneville. Le coin de la Closterie : Guillaume Compaing. La rue du Myrouer derrière la Harancherie : messire Jacques Vivant; Jehan Cailli. La rue de l'Escurie : maître Symon Fillorel; les hoirs de Jehan Boillève; le derrière de l'hôtel de la Tête-Noire; Robin de Saint-Mesmin; la feue femme de Jehan Cabu. La rue des Maillez : Huguelin de Nevers; le maître de Saint-Ladre de Baugenci. Rue de la Housse-Gilet : le même; le prieur de la Madeleine, pour une maison faisant le coin de la Courcaille. La rue de la Peignerie : Jaquet de Sancerre; Jehan Luillier. La rue d'Avignon : Jehan de L'Estoille. Le cloître Saint-Pol : les hoirs de Pierre de Mareau; Hervé Lorens. Rue de la Triperie : Robert de Saint-Mesmin; Robin de Fontaines; le pont d'Orléans, pour la salle des Papegaulx. L'autre rue vers l'hôtel des Trois-Pucelles : Charlot Luillier. Depuis l'Ételon-Saint-Euverte jusqu'à la Porte-Bourgogne : Étienne Barbeau; Colin Amyot dit Biernoys; Thibaut du Tertre; l'église Saint-Victor; le Champ-Hégueron (Hégron); Étienne

Peigné. La Barre-Flambert : Jehanne La Boylesve. La Porte-Bernier (Bannier) : Pierre Basin.

A. 1856. — (Registre.) — In-quarto ; 317 feuillets, papier.

1508. — Censive générale d'Orléans (suite). — Censitaires. — Rue du Petits-Puits : Charlotte Haran ; Jehan Courtin, l'aîné, notaire ; Jehan Courtin, le jeune, notaire ; Nicolas Courtin, notaire ; Pierre Prévost ; Jehan Bernard, avocat ; Jacquette Voisin, pour la maison de la Gallée (Galère) ; Pierre Pelé, procureur ; Pierre Ogier ; Jaquet Boillève ; Marie Meslant, pour une maison faisant face à la Corne-de-Cerf ; Jacques Boillève ; Gui Cailli, avocat ; cinq maisons appartenant au chapître de Sainte-Croix. Rue à descendre du Pilory jusque devant le Châtelet, du côté de Saint-Donatien : Jehan Martin, gendre de feu Antoine de Contes ; Jehan Le Chandellier, orfèvre, pour la maison de la Balle, devant la Prévôté ; Michelle Brachet, veuve de Antoine de Contes ; Jehan Groslet ; Marie de Mareau, veuve de Jehan Le Vassor ; Symon Luillier, avocat, pour la Dollouère ; Michel Daneau, époux de Jacquette Compaing, pour l'Ours, devant le Châtelet. Rue derrière Saint-Vincent, dite rue de la Halle-au-Lin, du côté de Saint-Donatien : Michau Jourdin, pour le Moulin-Rouge ; Étienne Martin, pour le Plat-d'Étain ; les proviseurs du Grand-Cimetière ; Hervé Paris. Devant le Pilory, paroisse de Saint-Hilaire : Jehan Gastellier, procureur. L'autre côté de la rue au Lin. Rue de la Juifverie ou du Poirier : Jehan Malier, avocat. Devant le Pilory, paroisse Saint-Donatien : Jehan Martin, pour le Pan (Paon). Rue de la Collerie (Cholerie) : Guillaume Charron, dit l'Évêque, drapier ; Guillaume de L'Aubespine ; Rouzete Le Prestre, veuve d'Étienne De Mareau. Le dessous des Halles : Grégoire Hillaire ; Michel Daneau. — Cens de la mairie du Portereau. Rue à aller du port d'Orléans à Saint-Paul, tirant à la Pierre-Percée : Jehan Maschon, pour la Couronne ; Jehan Clément, pour la moitié de la Faulx ; Françoise Agnès, pour l'autre moitié ; Rouzete Le Prestre, pour la maison faisant coin de la rue du Port, près le Pont et de la rue de la Pierre-Percée ; Ragonde Doulce, veuve de Guillaume Roillard, pour la maison de la Coquille. (Cette admirable maison, restaurée plus tard dans le meilleur goût de la Renaissance, existe encore, rue Pierre-Percée). Ragonde Doulce tenait la Coquille au nom de Guillaume, Aignan, Guyot, Euvertre et Jacques Les Roillars ; de Michel Daniel, Marion Roillard, sa femme ; Thibaud Daniel, Ragonde Roillart, sa femme ; Catherine Roillart, veuve de François Beastier ; Anne Roillart ; et de Anne, fille de Guillaume Le Breton et de feue Marguerite Roillart. La seconde moitié de la maison était au nom de Marguerite Gaillart, veuve de feu Antoine Roillart, prévôt d'Orléans, ayant cause de Loys Roillart, prévôt actuel ; (en 1508) de Antoine Roillart, chanoine de Sainte-Croix ; de Guillaume Roillart ; de François Roillart-Vaillant, Élu à Orléans ; de Charlotte Roillart ; de Florent Bourgoing et Marie Roillart, sa femme ; de Marguerite Roillart. Enfin Jeanne de Champeaux, veuve de Guillaume Le Fachu, avait droit sur la seigneurie utile. Suite de la rue de la Pierre-Percée : la maison du Lion d'Or, appartenant au pont d'Orléans ; la maison des Deux-Têtes, appartenant au pont d'Orléans. Rue des Hôtelleries, du côté de Saint-Jacques : Jehan Maschon, pour l'Ane-Rayé ; Michel Daneau ; Étienne de Saint-Mesmin ; Mathurin Samson, clerc, serviteur d'Anne Compaing, veuve de Pierre Briçonnet, chevalier, Général des Finances, pour la Hure. Autre côte de la rue : Philippe Sausoye, pour le Chariot ; Sébastien de L'Estelle (l'Étoile) ; frère Etienne Coignet, prieur de Saint-Samson, pour la Tête-Noire ; Jehan Brachet, trésorier de madame de Dunois ; Madeleine Compaing, veuve de Jehan Luillier, pour le Grant-Saulmon ; Jehanne Charpentier, pour l'Autruche ; Jehan de Troyes, drapier, pour l'Estoille ; le même, pour l'Écrevisse ; Jacquette Boilève, pour le Chapeau-Rouge ; Pierre Le Clerc, pour l'Espée ; Robinet Boellève, pour le Mouton ; Pierre Le Clerc, pour la Lune ; Guillaume de Jargeau, procureur des Célestins, pour la Cloche-Rouge ; Robert Allart, administrateur de l'Hôtel-Dieu. Rue des faubourgs de la porte Bannier : Jehan Luillier, pour l'Écu de Saint-Georges ; Pierre Colas, pour les Trois-Rois ; Jehan Hillaire, pour le Pont-de-l'Arche ; Simonne Tronchot, pour le Sabot ; Odes du Moustier, chapelain de Saint-Mathurin. Rue de la porte de la Croix : François de Roquemore, pour l'image Saint-Roch ; Noël Guyot, pour l'image Saint-Armel ; Jehan Frain, pour le Roi-Charlemagne ; Guillemin Meigret, pour l'Arbaleste ; Jehan Bricet, pour le Bourdon-Blanc ; Hylaire Jacob, chanoine d'Orléans, pour la Chambre aux Deniers. Grande rue de la Vielle porte Bourgogne : Liphard Hureau, avocat ; Denis de La Lande. Boucherie nouvellement faite au frou de la Porte-Renard : Guillaume Beauharnois ; Michel Boucher, receveur du Domaine. La rue du portail de la Barre-Flambert, à la Turcie-Saint-Laurent. Rue du Soleil. Rue Saint-Maclou : Michel Vaillant, avocat ; Guillaume Sévin, avocat.

A 1857. — (Registre.) — In-quarto ; 398 feuillets, papier.

1543. — Censive générale d'Orléans (suite). — « Pappier de la Cerche faicte en la ville d'Orléans pour faire le pappier terrier de Mgr le duc d'Orléans, contenant les déclarations faictes par les seigneurs et debtenteurs des maisons et aultres héritaiges assis en ceste ville d'Orléans et forsbourgs d'icelle. »— Paroisses : Sainte-Katherine, Saint-Hyllaire, Saint-Donatien, Saint-Germain ; Saint-Benoît-du-Retour, Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, Saint-Liphard, Sainte-Coulombe, Saint-Pierre-Empont, Saint-Maclou, l'Esleu-Saint-Mesmin (Aleu-Saint-Mesmin), Saint-Maurice aliàs Saint-Éloy, Saint-Pierre-Lentin, Saint-Estienne, Saint Pierre-Pullier (le Puellier), Saint-Flou aliàs la Conception, Saint-Victor, Notre-Dame-du-Chemin aliàs la Chapelle-Saint-Aignan, Saint-Euverte, Saint-Vincent, Saint-Georges, Saint-Michel, Saint-Pierre-Ensentellée, Saint-Paterne, Saint-Sulpice, Saint-Paul, Saint-Laurens, le Portereau aliàs Saint-Marceau. — Cette cerche a été rédigée par Pierre Jogues, notaire à Orléans. — Rues de la paroisse Sainte-Katherine : la Grand'Rue des Hostelleries ; la rue de la Pierre-Percée ; la rue Brigondeau ; la rue du Chariot ; la rue allant au coin de la Triballe ; la rue de l'Écurie ; la rue de la Vieille-Poterie ; la rue aux Ours ; le cloître Saint-Sanxon. Cette paroisse comprenait 305 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Hilaire : la rue au Lin ; le Pilori ; le Coin-Armant ; la rue de la porte Dunoise ; la Chollerie ; la Grand'Rue de la porte Dunoise. Cette paroisse comprenait 196 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Donatien : la rue de la Charbonnerie ; la rue du Petit-Puits ; la rue de Vauldour ; la rue de l'Escolle ; la rue Saint-Donatien ; la rue du Soleil ; la rue de Meffroy aliàs la Croche ; la rue de la Courroyerie ; la Grand'Rue ; la rue de la Pelleterie ; la rue du Poirier ; la rue de l'Empereur ; la rue de la Charpenterie. Cette paroisse comprenait 190 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Germain : la rue du Poirier ; la rue de la Roche-aux-Juifs ; la rue de l'Épée d'Écosse ; la rue de la Charpenterie ; la ruelle Saint-Germain ; la rue Saint-Germain ; la Grand'Rue. Cette paroisse comprenait 90 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Benoît-du-Retour : le rue de la Charpenterie ; la ruelle Saint-Benoît ; le cloître Saint-Benoît ; la rue de la Poterne-Chesneau ; la rue de la Courroyerie. Cette paroisse comprenait 121 maisons. — Rues de la paroisse de Bonnes-Nouvelles : la Grand'Rue ; la rue des Escolles de France ; la rue Vachot ; la rue de l'Escripvinerie ; la rue de Semoy ; la rue du Bœuf. Cette paroisse comprenait 65 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Liphard : la Grand'Rue ; la rue de la Corne-de-Cerf ; la rue de la Conception ; la rue du Puys-de-Lignelles ; la rue du Pommier ; la rue de Malemusse ; la rue du Gros-Anneau aliàs des Anges. Cette paroisse comprenait 78 maisons y compris l'Université. — Rues de la paroisse de Sainte-Colombe : la rue de la Porte-Jaulne ; la rue de Bardilly ; la rue du Gobelet ; le cloître Sainte-Croix. Cette paroisse comprenait 30 maisons. — Rues de la paroisse de Saint-Pierre-Empont : la Grand'Rue dite la Lormerye ; la rue Saint-Martin ; la rue de la Clouterie. Cette paroisse comprenait 70 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Maclou : la rue de la Poullaillerie ; la rue du Coq ; la rue des Petits-Souliers ; la ruelle de Guy-Chopin ; la rue des Trois-Maries. Cette paroisse comprenait 66 maisons. — Rues de la paroisse de l'Aleu-Saint-Mesmin : la rue de la Chevrye ; la rue des Hannequins ; la rue du Mouton. Cette paroisse comprenait 37 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Maurice : la rue de l'Arche-Noüe ; la rue de la Clouterie ; la rue des Pastoureaux ; la rue du Mouton ; la rue Saint-Éloy. Cette paroisse comprenait 95 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Pierre-Lentin : la rue de la Clouterie ; la rue de la Bische ; la rue des Barbeaux ; le cloître Sainte-Croix ; la rue du Bœuf. Cette paroisse comprenait 48 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Étienne : le cloître Sainte-Croix ; la rue Saint-Étienne. Cette paroisse comprenait 23 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier : la rue du Puys-de-Montberry ; la rue des Sept-Dormans ; la rue de Froydure ; la rue de la Grand'Cour ; le cloître Saint-Pierre-le-Puellier ; la rue de la Tanerye ; la rue de la Follye ; la rue des Affricquains ; la rue Saint-Flou. Cette paroisse comprenait 160 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Flou : la rue des Anges ; la rue de la Conception ; la rue Saint-Flou ; la rue de la Corne-de-Cerf ; la Grand'Rue sous la Porte-Bourgogne ; la rue de la Croix ; la rue du Chêne-Percé. Cette paroisse comprenait 92 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Victor : la rue à descendre de la porte Bourgogne au petit Marché ; la rue de la Croix ; la Grand'Rue ; la rue des Noyers ; la rue du Devidet ; la rue des Juifs ; la rue des Pensées ; la rue de la Rouze (Rose) ; la rue de l'Ange ; la rue Coquille ; la rue des Trois-Pucelles aliàs des Trois-Racquettes ; la rue de l'Eleffant ; la rue Sainte-Barbe ; la rue des Quatre-Degrés. Cette paroisse comprenait 251 maisons. — Rues de la paroisse Notre-Dame-du-Chemin : la Grand'Rue ; rue de l'Estellon ; rue

des Singes; rue Coquille; rue du Paradis; rue allant de la rue Paradis à celle des Sages; rue de la Treille; la rue à aller de la Tour-Neuve-Saint-Aignan aux murailles de Saint-Aignan; la rue joignant les murailles de l'enclôture de la ville; cloître Saint-Aignan. Cette paroisse comprenait 134 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Euverte: la rue de la Croix; la rue des Noyers; la rue de l'Estellon; le Champ-Saint-Euverte; Grand'Rue-Saint-Euverte; la rue Cormereau; la rue du Chevecier; la rue Torce (Torse); la rue du Bourg-Neuf. Cette paroisse comprenait 190 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Vincent: la rue du Bourg-Neuf; la rue du Hurepoux; la rue Saint-Vincent; la rue des Bons-Enffans; la rue du Pommier-Rouge; sur les fossés; le faubourg Saint-Vincent; la rue des Quatre-Eufz (Œufs). Cette paroisse comprenait 245 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Georges: la rue à aller de la Porte-Parisis à l'Estappe; la rue du Hurepoiz; la rue des Bons-Enffans; la rue de la Serpente; le cloître Saint-Avy. Cette paroisse comprenait 41 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Michel: le cloître Saint-Avy; le coin des Quatre-Cornets-du-Monde; la rue de la Bretonnerie; la rue Langloys aliàs Frellet; la levée des fossés; la rue de l'Aumône. Cette paroisse comprenait 76 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Pierre-Ensentellée: la rue de l'Étape-à-Vin au Martroy; la rue des Maillets; la rue Gourville; le carrefour de la Porte-Bannier aliàs le Martroy; la rue de la Poterne-Saint-Pierre à l'Hôtel-Dieu; la Grand'Rue de la Porte-Bannier; la cour de la Puselette; la rue Lacère; la rue du Colombier; la rue d'Illiers; la rue Barat; la rue du Poitevin; la rue de Lymare; la rue des Hyllaires. Cette paroisse comprenait 388 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Paterne (autrefois Saint-Pouair): la rue des Hyllaires; la Grand'Rue de la Porte-Bannier; la rue de la Bretonnerie; la rue de la Bourye; la rue Gourville; la rue des Gourdes aliàs Cormereau; la rue des Faulchets; la rue Parent aliàs de la Lionne; la rue de Lymare; la rue à aller de la levée des fossés à la Porte-Bannier; la rue Chapon; le faubourg de la Porte-Bannier; la rue de l'Orme-au-Diable. Cette paroisse comprenait 423 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Sulpice: la Grand'-Rue d'Orléans; la ruelle de la Gueule; la rue Neufve; la rue Plisson; la rue Saint-Sulpice; la rue de la Barillerie; le Vieux-Martroy. Cette paroisse comprenait 72 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Paul: la rue d'Illiers; la rue du Bon-Estat; la rue de Lymare; la rue du Poitevin; la rue Sabelay aliàs Meslée; la rue Arbalestière aliàs les Vieilles-Buttes; la rue de la Vieille-Poterie; le carrefour de la Porte-Renard; la Grand'Rue de la Porte-Renard; la rue Macheclou; la rue des Pucelles; la rue du Pourpoinctel; la rue d'Angleterre; la Grand'Rue-Saint-Laurent; la rue Grison; la rue des Quatre-Masnes; la rue des Charretiers; la rue de l'Ange; la rue Rouze; la Grand'Rue d'Orléans; la rue de la Foullerie; le cloître Saint-Paul; la ruelle des Curés; la rue à aller de l'église Saint-Paul à la Chèvre-qui-Danse; la ruelle Gasteboys; la rue Murelles; le Vieil-Marché; la rue qui va au coin Saint-Christophe; la rue des Maillets; la rue de la Vieille-Peignerie; la rue de la Courcaille; la ruelle de la Tripperie; la rue du Coullon; la ruelle du Puys-Landou; la rue d'Avignon; la rue de la Main-qui-File; la rue de la Triballe; la rue de l'Abreuvoir; la Courcaille; la rue de la Tripperie; la rue des Bons-Enffans; la rue de la Roche-Passe-Loire; la rue du Puits-de-la-Courcaille. Cette paroisse comprenait 872 maisons. — Rues de la paroisse Saint-Laurent: la rue de la Pierre-Percée; la Pointe-du-Coin-Saint-Christophe; la rue de la Vieille-Vannerie; la rue de la Couste-Ballène; la rue Tore; la rue du Puits-aux-Bouchers; la rue Murelles; la rue de Vieille-Musnerie; la Grand'Rue de Recouvrance; la rue de Saint-Joseph; la rue de la Turcie-Saint-Laurent; la cour des Chaussées; la rue du Cours-aux-Anes; la rue Rouze; la rue du Château-Gaillard; la rue Creuze; la rue de la levée des fossés; la rue du Canon; sur les fossés; la Grand'-Rue-Saint-Laurent; la rue Jollye; la rue du Four-à-Chaux; la rue d'Angleterre; la rue Grison; la rue du Vieux-Carme; la Pointe de la Grand'Rue de la Porte-Renard; la rue allant à la Mothe-Bureau; la Grand'-Rue; le faubourg de la Porte-Renard; Saint-Laurent-sur-les-Grèves; la rue de l'Agasse-Cléry; la rue à aller du Guichet à l'église Saint-Laurent; la ruelle des fossés; la rue de l'Échelle-Saint-Laurent; la rue de l'Anguillier; la rue de Dessous-les-Saints; la rue des Hôtelleries. Cette paroisse comprenait 843 maisons. — Rues du Portereau: la rue Tudelle; la rue Chardon; la Turcie-Saint-Privé; la rue de la Turcie; la Grand'Rue du pont d'Orléans; la rue Saint-Marceau; Saint-Jean-le-Blanc (le Cloître). Cette paroisse comprenait 375 maisons. — Orléans en 1543, comptait, non compris les monuments, les églises, les halles, les étaux, etc. 5,259 maisons.

A. 1858. — (Registre.) — In-quarto; 702 feuillets, papier.

1542-1545. — Censive générale d'Orléans (suite). — Minutes des déclarations fournies au terrier de

1542 par les propriétaires de censives sises dans la ville et dans les faubourgs d'Orléans. — Noms des seigneurs censiers : le révérend Évêque ; la commanderie de Saint-Marc ; le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier ; les Célestins d'Ambert ; l'abbaye de Saint-Loup ; l'abbaye de Saint-Mesmin ; l'abbaye de Saint-Euverte ; Pierre Stuart ; le chapitre de Saint-Avy ; Simon Prévost ; le chapelain du Saint-Esprit ; la veuve Jabin ; le chapitre de Saint-Pierre-Empont ; le couvent de Saint-Samson ; Saint-Paterne ; l'abbaye de Saint-Benoît ; Jehan Lamyrauld ; le chapitre collégial de Saint-Aignan ; le Sous-Doyenné de Saint-Aignan ; Charles Texier ; Charles Duboys ; Jehan de Champeaulx ; le prieuré de Bonne-Nouvelle ; l'Hôtel-Dieu ; la veuve Jean Daneau ; Philippe Cabu ; Guillaume Framberge ; Françoys Bury ; Michel Daneau ; Étienne Guyot ; Jehan Mynier ; Jehan Escoréol ; Jehan Oger ; Thibaud Garrault ; François Robert ; Jacques Aleaulme ; le chapelain de la Chapelle-Blanche ; le chapelain du Crucifix ; le vénérable chapitre de Sainte-Croix ; Henri Chartier ; Cléry ; les Noël ; Meignan ; Barbedor.

A. 1859. — (Registre.) — In-quarto ; 881 feuillets, papier.

1542-1545. — Censive générale d'Orléans (suite). — Terrier de 1542 (suite). — Suite du précédent.

A. 1860. — (Registre.) — In-quarto ; 946 feuillets, papier.

1542-1545. — Censive générale d'Orléans (suite). — Terrier de 1542 (suite). — Suite du précédent. — Se reporter, pour le détail des censives, en ce qui concerne les articles : A. 1858. 1859. 1860. à l'article : A. 1857. (cerche de 1543), où les censives sont écrites en marge des maisons énoncées.

A. 1861. — (Registre.) — In-quarto ; 299 feuillets, papier.

1542. — Censive générale d'Orléans (suite). — Procès-verbal des maisons et édifices construits sur la levée et emplacement des anciens murs et fossés. — Sur la réquisition du procureur du Roi et du duc d'Orléans, le Conseil ducal ordonne aux propriétaires de maisons construites sur l'emplacement des anciens murs d'exhiber et apporter leurs titres de possession. L'ancienne enclôture commençait au puits de la Porte-Recouvrance et finissait à la porte du Grand-Hôtel-Dieu en tirant vers les maisons Bernard et Doville et en répondant sur le frou du Martroy. Le sergent royal, Frémineau, fut commis comme rapporteur des titres exhibés. — Noms des propriétaires : Allain Labbé ; Alardin Huisset ; Laurent Guillemeau ; Guillaume Blanche ; Michel Bouquin ; Martin Bobuce ; Jehan Baratin ; Phelippot Babœuf ; Noël Moinet ; Guillaume Amenjon ; Guillaume Toutin ; Jehan Gaudeffroy ; Jacques Gaultier ; François Le Vassor ; Jehan Fleury ; Richard Delamare ; Claude Sain ; les fils Maugars ; Nicolas Boudet ; Jehan Berthelémy ; Giles Tarault ; Philippe Lendormy ; Michel Boucher ; Nicolas Lhuillier. — Chaque contrat de reconnaissance relate les origines de la maison et en concède la jouissance au propriétaire actuel, moyennant un cens de 8 sols 2 deniers parisis annuel, ou à peu près. Le prix censuel varie selon l'importance de l'immeuble.

A. 1862. (Registre.) — In-quarto ; 132 feuillets, papier.

1547-1559. — Censive générale d'Orléans (suite). — « Brief des déclarations des maisons qui sont à censif du Roy, subjectes à rellevoisons à plaisir, quant le cas y eschet. »

A. 1863. (Liasse.) — 5 cahiers, in-quarto ; 143 feuillets, papier.

1547-1553. — Censive générale d'Orléans (suite). — Compte des profits ; état des relevoisons, expéditions et compositions censuelles : on énonce dans ces comptes la quotité censuelle que paye chaque censitaire, depuis 1 livre jusqu'à 30 livres tournois par an. Pour les maisons soumises au cens, se reporter à la cerche de 1543 (A. 1857).

A. 1864. (Liasse.) — 2 cahiers, in-quarto ; 65 feuillets, papier.

1555-1557. — Censive générale d'Orléans (suite). — Suite du précédent.

A. 1865. (Liasse.) — 2 cahiers, in-quarto ; 68 feuillets, papier.

1572-1574. — Censive générale d'Orléans (suite). — Suite du précédent. — Jacques Genty, receveur. — Adverdes, receveur. — Herpin, notaire.

A. 1866. — (Registre.) — In-quarto; 164 feuillets, papier.

1572. — Censive générale d'Orléans (suite). — Rôles et déclarations censuels reçus par Girard Duboys, notaire du Roi et greffier de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans. — Ces déclarations sont faites aux maire et échevins, en exécution de l'arrêt sur les grands-fiefs, de 1572. Ce sont des déclarations bourgeoises. Elles portent tantôt sur des maisons sises en ville, tantôt sur des terres roturières, sises hors de ville.

A. 1867. (Registre.) — In-folio; 416 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Censive générale d'Orléans (suite). — Abrégé des cens, rentes et reconnaissances nouvelles dûs au Roi et payables en la maison de la Recette, à peine de 3 sols parisis de défaut, chaque année. — (Se reporter à la cerche de 1543. A. 1857. pour le détail.)

A. 1868. (Registre.) — In-quarto; 380 feuillets, papier.

1574-1598. — Censive générale d'Orléans (suite). — Recherche faite par les fermiers, des relevoisons à plaisir dues au Roi, à cause des maisons, halles, places et autres héritages situés dans sa ville d'Orléans, tant du fief du Roi que des fiefs de la Reine-Mère, de la mairie Engerbault et de la rivière de Loire. — Cette recherche est divisée en paroisses, comme la *cerche de 1543* (A. 1857). Des scribes postérieurs ont enrichi de notes chaque mention. Ces notes peuvent servir à établir la descendance des familles bourgeoises. — A la fin du volume on trouve quelques cahiers de comptes de recette.

A. 1869. (Registre.) — In-folio; 62 feuillets, papier.
1 cahier, in-folio; 23 feuillets, papier.

1610-1612. — Censive générale d'Orléans (fin). — Reconnaissance des cens de la ville d'Orléans. — Censitaires: Guy Chaulmier; Jehan Martin; Marie de La Lande; Nicolas Thias; Gentien Deloynes; Claude Le Vassor; Jacqueline Chauvreux; noble homme Aignan Beauharnois, seigneur de Miramion; Marie Martin; Jacques Mariette; Fabien Boilleau; Pierre Ysambert; Robert Colas; Jehan de Villeneufve; Claude Nouel; François Patas; Jacqueline Garrault; Jacques Le Page; Pierre Lenorment; Simon Rouzeau; noble homme François Colas; Richard Pisseau; Renée Gouppy. — La cerche de 1543 (A. 1857.) doit être consultée en général pour tout ce qui concerne les rues et les maisons soumises au cens. Elle a servi de modèle à tous les relevés que nous venons de citer à partir de l'article A. 1858.

A. 1870. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1389. — Censives particulières. — Titres détachés concernant les cens et rentes sur biens de ville, faubourgs et paroisses environnantes. — Déclaration censuelle de Guillaume Thomas, bourgeois, pour une maison sise dans la rue de derrière Saint-Vincent d'Orléans, à VII deniers de cens; — du même, pour IX.XX toises d'eau de la rivière du Loiret; — du même, pour la tierce partie de six arpents de près, à Mareau, au lieu dit: les Six-Arpents-de-la-Franchise, par indivis avec Jacques de Chilli et Estienne Marescot; — du même, pour un pressoir au lieu du Genetoy, à Olivet (Saint-Martin-sur-Léret). — Déclaration de Jehan Pinon, écuyer; « pour cause de porjet de son hostel de la Corne du-Serf, » à Orléans, paroisse Saint-Donatien. Cet aveu est signé: Beauharnois. — Aveu de Lucas Marteau, pour une maison sise à Orléans, devers Sàint-Vincent, à deux deniers de cens, dépendant de la Conciergerie. — Aveu de Richard Boilève, pour sa maison faisant le coin de la Harencherie, tenant à l'ostel du Chariot. — Aveu de Pierre Le Barbellier, mercier, pour deux quints d'une maison sise dans la paroisse Saint-Donatien, devant la Mercerie.

A. 1871. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1405-1418. — Censives particulières (suite). La mairie Engerbaut: mandement de Guillaume Haultbois, prévôt d'Orléans, enregistrant un aveu rendu par Guiot Boilève pour la censive de la mairie Engerbaut « assise et située en et sur plusieurs maisons et sur tous porgez, travaulx et degrez qui sont en la ville et forbour d'Orlians et sur autres héritaiges et vignes assis en plusieurs clouz derrière Saint-Eveurtre d'Orlians, paiant chascun an, le jour de la Sainte-Croiz, en may et le jour de la Saint-Grigoire, revenant à présent à dix-huit livres parisis environ. Item, ung droit appellé: *fallaie* qu'il a et prant sur chacun héritaige estant en la dite censive et mairie touteffoiz que relevoisons y escheent, c'est assavoir

quatorze deniers pour chacune jallaie ». — Autre aveu du même reçu par Alain Dubey, prévôt d'Orléans. Ce dernier aveu donne le détail des maisons relevant de la censive Engerbaut.—Rues et maisons : rue de la Chapelle-St-Aignan, en venant depuis l'Estellon-Saint-Euverte à la Porte-Bourgogne : l'abbaye de la Cour-Dieu, pour une maison tenant au puits de la Couldre ; le prieur de la Couldre ; Perrin Champion ; Jehan Brice ; Thomain Langlois dit Le Bacle ; Guillot Berthier ; Perrin Bachot ; Simon Le Regnault ; Jehan Robart ; maître Pierre Moreau, chanoine de Saint-Aignan ; les Célestins d'Ambert ; Jehanne La Branlarde ; Guillemin Baudry ; les hoirs de feu monseigneur Raoul d'Orléans ; Jehan Mahy ; Jehan Profit ; Thibaut du Tertre ; messire Guillaume des Salles ; Jehan Fouquaut ; Jehan Le Roux ; Guillemin des Touches ; le curé de Saint-Victour (St-Victor) ; Jehan Gaugain ; Robin Thibout ; Guillemin Lhuillier ; Guillaume Chanoine ; les enfants du Vergier. — Rue à aller à Saint-Aignan : Jehan Delebray, charpentier ; Colinet des Forges ; le chapitre de Saint-Aignan ; Salomon Le Lobel ; Guillaume Chalonne. — Rue à aller de la Porte-Bourgogne à la rivière, le long des fossés : Pierre Barrault ; Étienne de Grantvillier, talmellier.— Porte-Bourgogne, en venant jusque devant Saint-Liphard : les seigneurs de Sainte Croiz (le chapitre) ; messire Jehan Holier, curé de Saint-Étienne ; les Célestins d'Ambert ; Jehan de Calehez ; madame de Gibry ; Fouquet de Champeaux ; Jehan de Bacons. — Rue devant l'Hôpital : Jacquet de Baniaux (de Baigneaux) ; m[e] Philippe Viole. — Devant le puits de la Petite-Boucherie : les chapitres de St-Aignan et de Saint-Pierre-Empont ; messire Geuffroy Le Noir, curé de St-Germain ; les nonnes de Saint-Loup. — Devant Saint-Sauveur : Jehan Prévost, barbier ; Huguet de Tours ; Jaquet du Harriz. — Rue de Chastel-Gaillart : Adenet de Troyes ; le chapitre de St-Pierre-le-Puellier, pour la tour qui fut à Pierre Le Cœur. — Rue du Puits-de-cinq-sols : Jehan Chesneau, de Montargis ; Perrin Compaing ; madame de Bellevoies. — Le Retour-Saint-Benoît : Simon Le Faure ; Jehan Aluart ; les hoirs de feu Perrin Cailly ; maître Jehan Cabu. — La rue de la Clouterie : les enfants de feu Henri Compaing. — Rue de la Porte Parisis : maison de l'Aumône-Sainte-Croix. — Rue de la Harencherie : maison de feu Odin Luillier. — Rue de la Curie : les hoirs de Henry Compaing ; Jaquet Boilève ; Guillaume Guéret. — Rue de la Housse-Gilet : le prieur de la Madeleine ; Jehan Bourdin, tanneur.— Le Cloître-saint-Paul : les hoirs de Jehan Garnier et Étienne Turpin. — Rue de la Main-qui-file : Macé Rosiau. — Rue d'Avignon : Jehan Le Bourgoing ; Jehan de l'Estelle. — Rue de la Triperie : Michau de Sanserre ; Robin de Saint-Mesmin ; Jehan Garbot ; Jehan Boilève ; Agnès La Louée. — Suivent les clos et vignobles.

A. 1872. — (Liasse.) — 2 cahiers, in-4° ; 40 feuillets, papier.

1504. Censives particulières (suite). — La mairie Engerbaut (fin). — « Ce sont les empeschemens et obstacles, mises et faiz par Jehan Lignaigne, sergent royal au bailliage et prévosté d'Orléans ; et criées des bans, criz et proclamacions du Roy notre sire faiz en ladicte prévosté, à la requeste du procureur du Roy notre sire, des héritaiges estans en la censive de la mairie Engerbault, pour plusieurs relevoisons et autres droiz appartenans au Roy notre dit seigneur ».—Voir l'article A. 1871., pour le détail des rues.

A. 1873. — (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1410-1608. — Censives particulières (suite). — Mairie du Portereau. — Cens du chapitre Sainte-Croix ; — adjucation à Gilet Hurault des jalayes du Portereau ; — état des relevoisons ; — papier cueilleret.

A. 1874. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 cahier in-quarto ; 71 feuillets, papier.

1410-1457. — Censives particulières (suite). — Mairie du Portereau. — États des relevoisons et jalayes dues pour raison d'héritages. — Journal de la censive, pour 1425 : le clos au Ponceau ; — le clos de la Binoche ; — le clos des Montes ; — le clos Bourriez ; — le clos de l'Archet-d'Olivet ; — le clos du Temple ; — le clos de Coasnon ; — le clos de Coigny ; — le clos de Villeborni ; — le clos de Barbotes ; — le clos de Fosse de-Bois ; — le clos d'Yvoy ; — le clos des Arbélins ; — le clos du Pressoir-Blanc ; — le clos de Rechignechat ; — le clos Soreau ; — le clos Boiau ; — le clos Aubert ; — le clos de la Grange-le-Roy ; — le clos du Viveret : — le clos de Putibelle ; — le clos de la Mivoye ; — le clos de Jehanne de Bourges ; — le clos Saint-Hylaire ; — le clos du Fossé-Thibault ; — le clos des Esluz ; — le clos Saint-Julien ; — le clos de l'Alouette ; — le clos Quarraige ; — le clos Maneguaut ; — le clos Vannayse ; — le clos de la Croix-Saint-Martin ; — le clos Gauberjon ; — le clos

de la Chaumonière ; — le clos de la borde de la Giraudière ; — le clos Cambray ; — le clos Aux-Mondes ; — le clos Vaumainbert ; — le clos du Caillot ; — le clos Saint-Lardre ; — le clos de la rue Aux-Chiens ; — le verger Rebours ; — le clos du bout d'Olivet ; — le clos Hutard ; — le clos Villiart ; — le clos des Postis ; — le clos Champeneux ; — le clos de la Bretonnière ; — le clos de Saint-Mesmin ; — le clos de la Fortune ; — le clos l'Évesque ; — le clos Moreau ; — le clos de la Motte ; — le clos de la Coussenière ; — les cens de la Mairie.

A. 1875. — (Registre.) — In-quarto ; 173 feuillets, papier.

1467-1472. Censives particulières (suite). — Mairie du Portereau (suite). — Fragment d'un journal de recette des cens pour héritage. — Voir l'article A. 1874.

A. 1876. — (Registre.) — In-quarto ; 350 feuillets, papier.

1499-1521. — Censives particulières (suite). — Mairie du Portereau (suite). — Journal de la recette des cens.

A. 1877. — (Registre.) — In-quarto ; 238 feuillets, papier.

1569-1592. — Censives particulières (suite). — Mairie du Portereau (fin). — Papier terrier. — La censive du Portereau s'étendait sur des maisons, pressoirs, vignes et terres assis au Val-de-Loire, à Saint-Marceau, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Martin-d'Olivet, Saint-Mesmin-Saint-Pryvé et à l'entour. Le cens se payait à l'hôtel de la Recette, le jour de la Purification, au prix de sept deniers par arpent et six deniers de relevoison.

A. 1878. — (Liasse.) — 9 cahiers, in-quarto ; 156 feuillets, papier.

1425-1426. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Jean-le-Blanc. — Clos : le Forcené ; Haulteperche ; les Loups ; le Clos-Arraut ; Montission ; les Arminiers ; l'Orme-Tronc ; André Pischot ; les Bourgoignières ; la Prasle ; Averdoy ; les Serqueux ; les Chapelains ; Rue-d'Yèvre ; Clos-Dors ; le clos Jourdin à Martinet ; le clos Boyau ; le clos Fortin ; le clos de Besily ; les Varennes ; le clos Moreau ; le clos Raoul-David ; les Terrestres ; la Courriarète ; l'Ospital ; la Binoiche.

A. 1879. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1405-1572. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Jean-le-Blanc (fin). — Expéditions de lettres-patentes du roi Charles IX, portant concession à Pierre Maillard, sieur de Lutaine, maréchal-général du camp des Suisses, à la charge des cens et rentes, du lieu et château de Saint-Jean-le-Blanc, à la réserve de la justice (1572). — Vignoble : sentence de la Chambre des Comptes qui adjuge aux habitants de Saint-Jean-le-Blanc, le Champ-aux-Cordes, peur y cueillir les fruits qu'il produit, durant l'espace de dix ans (1405) ; — lettres du duc Charles, signées de sa main et contre-signées : Villebresme, par lesquelles ce prince concède à Robert Baffart, fils de feu Robert Baffart, receveur ducal, en considération des services rendus par le défunt, 12 livres parisis à prendre sur le vignoble du Val-de-Loire.

A. 1880. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1421-1451. — Censives particulières (suite). — Paroisse de Saint-Marc. — Clos du Poirier : adjudication à Jehan Macéas, moyennant une jallaie et une quarteranche de vin ; — adjudication à Guillaume Pinssart ; — instance entre le duc d'Orléans et Perrin et Guillot Les Berthiers.

A. 1881. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1597. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Marc (fin). — Saisie censuelle, à la requête de Robert Le Febvre, seigneur pour moitié d'un demi-arpent de terre, à Saint-Marc, faute de payement d'arrérages et de cens.

A. 1882. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1389. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Jean-de-Braye. — Clos de la Voirie : déclarations censuelles de Étienne Gaudin, Jehan Roigier et Jehan Huillecoq.

A. 1883. — (Liasse.) 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1389-1609. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Jean-de-Braye. (suite). — États de recette de la censive ; — état des relevoisons ; — ordonnance portant appréciation de cinq années d'ar-

rérages de 20 mines d'avoine dues par le chapitre de Saint-Aignan, pour le pressoir de Saint-Jean-de-Braye; — état de cens et oblies; — déclarations fournies par Jehan Malartin de Mondésir; Jehan Le Mayre et Aignanne Rebuffe, veuve Lerette.

A. 1884. — (Registre.) — In-quarto; 131 feuillets, papier.

1509. — Censives particulières (suite). — Censive de St-Jean-de-Braye (fin). — « Pappyer terrier et recongnoissances nouvelles ». — Clos: les Groisens: Pierre Deniseau; Jehan Godier; Colas Arrault; Gencien de Vofves; Pierre d'Anglebermes; Pierre Salmon; Michau Chastellin; Julien Chartier; Jehan de Loynes; Jehan Desroches. — Le Guényot: Nicolas de La Haye; Jehan Martin; Hervé Maillard. — Le Callyot: Berthon Le Frère. — La vallée du Bois-Bourdon: Jehan Coignet. — Mallefosse: Étienne Mesny; Jehan de la Roche. — Guybert: Jehan Gondier; Anne Maillart. — La Burgaudière. — Génoly. — La Couldre. — Le petit Clos-le-Roy: Colas Sanson; Pierre Colas; Jehan Lignaige. — Le clos Saint-Maclou: Pierre Salmon. — La Molière: Guillaume Popelin. — La Herse: Guyot Le Froys. — Vaumainbert; Pierre Becquet; Nicolas de La Haye. — La Challoue: Étienne Joyau; Julius Deloynes. — La Roquynière. — Les Isles-Bouchées. — La Chiévrie. — La Plantonnière. — Le Quillier. — Sainte-Marie. — La Boulière. — La Planche-Brangier. — La Bourbonnerie. — Le clos aux Navaulx. — Chénesac. — Le Puy-de-Ville. — Les Bruyères. — Le Poirier. — Le Petit-Cloux.

A. 1885. — (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1389-1466. — Censives particulières (suite). — Censive de Saint-Privé. — Reconnaissances de cens passées par Pierre Petit, Pierre Le Barbier, Jehan Bordeau, Jehan de Vères, Jehan du Boys, Jehan Méchine; Guillaume Fraset, Pierre Le Rouillié, Régnaut Guilloreau, Jaquet de Luquin, bedel de la nation d'Allemagne; Pierre Beaucoich, Pierre Jagot, Lorans Cormier, notaire; pour raison d'héritages sis en différents clos. — Adjudication à Jean de Villendésert, de trois arpents de terre sis au clos Aubert. — Requête de Pierre Rame, à l'effet de faire ordonner au receveur des domaines de recevoir les relevoisons offertes pour raison de l'acquisition de trois quartiers de terres au clos Aubert. — Bail à cens des mêmes trois quartiers, à Guillaume Marcheboue, *armeuzier* (armurier).

A. 1886. — (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1429. — Censives particulières (suite). — Censive de Venecy: acte de transport à Jehan d'Yvoy, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle, d'une maison et d'un cellier à Venecy, dans la censive ducale, par Jehan de Courcy.

A. 1887. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1392-1446. — Censives particulières (suite). — Censive des Turpins: sentence rendue en la prévôté d'Orléans, sur la demande d'Étienne Turpin, contre les héritiers de Gilles de Sanxerre, aux fins de paiement de profits de relevoisons à plaisir, pour raison d'une maison sise près de la Porte-Renard, à Orléans. Le prévôt était Jehan Poirier. — Autre sentence portant main levée d'opposition à l'obstacle fait à la requête des seigneurs de la censive, contre Pierre Théveneau, locataire d'une maison sise rue de la Talmellerie.

A. 1888. — (Liasse.) — 4 cahiers, in-quarto; 23 feuillets, papier.

1430-1442. — Censives particulières (suite). — Censive d'Olivet. — « Ce sont les parties des cens deuz à monseigneur le duc d'Orléans, chacun an, au Genestay et au Couldray, en la paroisse d'Olivet, le jour de la Chandeleur. Et est ladicte censive prise de marres et autres outilz, et rellevoisons du denier six, qui est pour arpent III s. p. de rellevoisons. Et les masures... rellevoisons qui est XVIII den. parisis. Et pour arpent d'éritaige VI d. p. de cens; receuz par Robin Baffart, commis à la recepte du demaine du duché d'Orléans. » — Censitaires: Estienne Luillier; Belon de Tours; Jehanne La Raigise; Perrin Prévost; Guillot Chasteaudun; Perrin Baillevaiche; Guillemette La Portière; Perrenette Dreue; Thénot Cordaich; les enfants de feu Guillaume Compaing; Estienne Lamirault; Simon de Mondidier; Aignan de Saint-Mesmin; Supplis Le Vuef; Jehan Marescot.

A 1889. — (Registre.) — In-quarto; 555 feuillets, papier.

1508-1510. — Censives particulières (suite). — Censive d'Olivet (suite). — Papier terrier des reconnaissances. — Clos: Le Génetoy; la Fosse-le-Roy; les Monceaulx; la Pointe-du-Genestoy; les Aulnetz; Vaulibert; la Fosse-Guillot-Richier; Des-

sous-le-Four; Villiart; le Petit-Villiart; Beauvoir-Villiart; Gauberjon; la Gussonnière et la Gastellerie; la Borde-de-la-Girauldière; Yvremont ou la Croix-Saint-Martin; Champerreux; Champdoyne; la Pointe-au-Regnard; le Poutilz-Vaulibert; Vannoise; Clos-l'Évesque; Hutart; le Martinet; Monthe; la Brunete; la Chamonnière; les Espinettes; Clos Saint-Mesmin; le Molin-Abach; Cambray; le Boillon; le Caillot; Fortune; les Morides; le Berruyer; la Conciergerie et bourg d'Olivet; les champs de Chilly; Coques-Lisembert; le Cormyer. — Les déclarations ont été reçues par J. Courtin, notaire au Châtelet. — Le cens varie de 1 à 20 deniers.

A. 1890. — (Registre.) — In-quarto; 625 feuillets, papier.

1545. — Censives particulières (suite). — Censive d'Olivet (fin). — Papier censier faisant suite au précédent.

A. 1891. — (Liasse.) — 6 pièces parchemin; 6 pièces, papier.

1420-1622. — Censives particulières (suite). — Censive de Chanteau : — état de la recette des avoines et gélines; — requête des habitants de Chanteau, aux fins d'obtenir l'appréciation en argent des avoines et gélines par eux dûes; — lettres de Charles, duc d'Orléans, portant permission aux religieuses de Saint-Loup, de vendre une certaine quantité de bois et buissons crûs dans leur censive, commune avec M. le duc d'Orléans (1443), et donation aux religieuses de la moitié de cette censive appartenant au prince; lettres d'attache signées : Le Fuzelier; — reconnaissance de cens, gélines et avoines par Jehan Thureau et Jehan Jacqueau; — reconnaissances de cens passées entre Girard Bordes et Jehan Christophe; — censier de la censive de Chanteau, de 1569 à 1581; — requêtes de Charles Paillet, sergent en la garde de Neuville, aux fins d'obtenir permission de faire construire une maison, sur le frou public de Chanteau (1622); — acte d'assemblée des habitants portant consentement pour la construction de cette maison; — procès-verbal de descente sur les lieux; — ordonnance des présidents et trésoriers-généraux de France au Bureau des Finances d'Orléans, MM. Hanappier, Bégon, Beauharnois, Tourtier, portant permission au requérant de faire édifier sa maison, à la charge de payer annuellement le droit de vente du franc quatre blancs et quatre sols parisis de rente foncière.

A. 1892. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1406. — Censives particulières (suite). — Censive de Chécy. — Information pour les habitants de Chécy, tendant à prouver que le roi seul a justice haute, moyenne et basse, exclusivement à tout autre, audit lieu de Chécy. — Personnages comparaissant à l'enquête : Jehan Turquoys, conseiller en cour laie; Philippon de Grigneville; Jehannette, veuve de feu Pierre Alençon; Pierre Hillaire; Guillaume Boneau qui déclare « que ou temps que le roy tenoit la duché d'Orléans en sa main, XVIII ans a ou environ, il, et ung homme appellé Jehan Froigier qui estoit demourant à Portmorant, en ladicte voierie de Chécy, qui fut pendu pour ses démérites, à la justice d'Orliens; lequel avoit des biens meubles..... qui furent..... venduz..... au prouffit du roy. » — Jehan Ansoult; Thévenon de Bourneuf; Simon de Céliers; Jehan Gauguin; Pierre Guignart; Jehan Quantin; Robin Anssoult; Jehan Savisse; Thévenon Rouaut.

A. 1893. — (Registre.) — In-quarto; 111 feuillets, papier.

1471-1490. — Censives particulières (suite). — Censive de Chécy (suite). — « Cens deuz à Chécy, le jour de Notre-Dame-Chandelleur, à siz deniers parisis pour arpent, portans rellevoisons de troiz solz parisis pour chacun arpent; de toutes mutacions; et n'y a que prinses de marres et autres outilz, par deffault de paier ledit cens, ledit jour. » — Clos : le clos de l'Espardière; le Trou; Rue-Blanche; la Sigoigne; Godet; le Petit-Archereau; le clos Darideau; l'Ormeteau; Chézette; les Arrables; le Pertereau; Moncion; la Fouasse; le Vau; la Sauge; Gaudigny; Grainlou; Corbelins; les Couldres ou Champ-Coulen; les Perrières; Budan; le Champ-Dolant; Cochereau; Maurat; le Guiron; Rue-Brune; la Place; Monruisseau; la Barre; la Copperie; le Clos-Grenier; le Marchès-Loiseau; les Achaz; Foulouer; la Mardelle; Gavart; Bellesvoies; Chanterène; le clos de devant la Salle; Montlanert; Gradox; la Minière; Ambert; le clos Dessus-les-Molins; la Bruyère; le Cimetière; le Coin-Mahault; Soin; 'Frailly; le Ponceau; Montpensier; Boyvin; le clos de Daulnée; Rueasnon; le Pas-de-Porc; Vaufou; la Borde; Moret; L'Archet; le Long-Boyau; l'Isamberdière; la Mersarie; la Guignardière; Saint-Ladre; le Prateau; Ruilly; Félins; la Fosse-Cornard; Sainte-Marie; le clos de Ville, à Saint-Jean-de-Braye; les Treilles-Neuves.

A. 1894. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1425-1634. — Censives particulières (suite). — Cencive de Chécy (suite). — États de la recette des cens faites par Robin Baffart, receveur du Domaine. — Vente par Jehan Habert à Robert de Grigneville, d'une maison sise à Chécy. — Reconnaissance de cens par Christophe Dupont, huissier du Châtelet (1609), pour une maison et neuf quartiers de vigne, au clos de la Pellaudière. — Requête de Maria Le Creux, tendant à faire renfermer une place anciennement nommée : la Halle de Chécy.

A. 1895. (Registre.) — In-quarto; 877 feuillets, papier.

1545. — Censives particulières (suite). — Censive de Chécy (fin). — Papier censier de 1545. (Voir pour le nom des clos, l'article : A. 1893.) — Censitaires : Aignan Le Vassor; Aignan Texier; Abel Constant; Aignan Le Moyne; André Silvache; Aignan Thomas; Amaury Cabart; André Herveau; Anthoine Jahan; Anthoine du Fresne; Anne Nogueau; Aignan Foucqueau; Bénard de Mondoré; Berthelémy Guibourg; Barbe Boucher; Bastien Jahan; Berthier Thiercelin; Benoist Petit; Colin du Puy; Colin Boitart; Colas Merlin; Colas Briolle; Colas Chauvreulx; Colin Bénard, dit d'Avallon; Cosme du Fresne; Claude Acarie, sieur de Porcheresse; Cardin Gauldry; Colas de La Rue; la veuve Petau; Colas Doulcet; Colin Ménestreau; Colas Jamet; Denis Chevallier; Denis Le Roy; Denis Persillat; Denis du Fresne; Estienne Rousseau; Estienne de Lestreilles; Euverte Belletoise; Estienne Groslot; Euverte Maçon; Estienne Lepage; Estienne Le Manceau; François Colas; Fiacre Bruslé; Fleurant Damazon; François des Contes; Guillaume Le Breton; Guillaume Macéas; Guillot Roze; Guillaume Festu; Guillaume du Four; Guillaume Frain; Germain Venet; Germain Alait; Guillaume Gaudin; Guillot de Berne; Henry Merlin; Henry Salomon; Henry Vizé; Henry Dousineau; Jehan Lhuillier; Jehan Drouyn; Jacques Rousselet; Jehan Régnyer; Jehan Picot; Jacques Michel; Jehan Pasquier; Jehan Péguy; Jehan Davy; Jehan de L'Arche; Jehan Desouches; Isabel Courtin; Jehan Bonneau; Jehan Rathouyn; Jacques Nourry; Jehan de La Selle; Jehan Signac; la veuve de Jehan Boucher; Jehan Sabourault; Jehan de Brèves; Jehan Triboille; Jehan Puiselet; Jehan Ladmirault; Jehan Tranchot, sieur de l'Ardoize; Jacquette Bordier; le notaire Mesnaiger; Lucas de Gaillon; Louis Le Brun; Louis Le Masne; Madeleine Compaing; la veuve de Michel Bongars; Madeleine Boillève; Mathurin Jahan; monsieur de Portmorant; Nicolas Chauvreulx; Nicolas de Troyes; Nicolle Le Vefville, administrateur de Saint-Lazare; Oudin Pasquier; Pierre Ladmirault; Pierre Bérault; Philippe Le Beau; Pierre Lamoureulx; Pierre de Champeaulx; Pierre Desbrosses; Philippe Capperon; Pierre Suart; Pierre Chaloppin; Robert Boucher; Simon Desloges; Sébastien d'Arbouville; Simon Hamelin : Thibault du Pré; Thomas Le Comte; Urbain Martin; Vrain Le Maire; Vincent Marteau; Ysabeau Boillève; Yvonnet Grangier.

A. 1896. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1389-1652. — Censives particulières (suite). — Censives des paroisses d'Orléans. — Paroisse de Sainte-Catherine : reconnaissance de cens, par Jean Cheminée, écuyer, sergent au Châtelet, pour la moitié de la maison du Petit-Saumon, sise dans la rue de l'Hôtellerie; lettres de vérification par Jean Le Prestre, prévôt d'Orléans, de lettres de Charles, duc d'Orléans, portant remise à la veuve Leberche et ses enfants, des profits de relevoisons d'une maison assise devant l'Écu d'Orléans; neuf déclarations de maisons tenues à cens du Roi, à relevoisons à plaisir, rendues par François Colas, Gervaise Roberday, Anne Pothier, Claude Levassor, Christophe Patas, Jean Liger, Christophe Martin, Florent Chaulmier et Hannibal Mariette; copies du procès-verbal de vente d'une maison appartenant à Jean Costé, sise rue des Hôtelleries; minute d'un rapport et devis estimatif des ouvrages faits pour la construction d'un petit corps de logis sur la culée du pont, à l'opposite du portail de la Mothe-Saint-Antoine. Ce devis a été dressé pas Germain Motu, maître maçon.

A. 1897. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1429. — Censive des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de la Conception : mandement du prévôt Jean Le Prestre, à Robin Baffart. receveur du Domaine, de payer à Girart Boileaue, licencié en lois, avocat fiscal du duc d'Orléans, la somme de 64 sols parisis, pour écritures par lui faites à l'occasion d'une instance entre le Duc et la veuve de Robin Gauthier, au sujet des arrérages qu'elle devait sur une maison dite : l'Hostel-Chaluet.

A. 1898. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1450-1609. — Censives des paroisses d'Orléans. (suite). — Paroisse de Saint-Germain: vente par Macé Le Maire, charpentier, à Guillaume Hue, langeôlier, d'une masure et d'une maison couverte de tuiles, ayant appartenu à feu Guillaumesse, sise sur le bourg de la ville, près des Halles; procès-verbal de vue et montrée d'une maison sise rue Saint-Germain, appartenant à la veuve de François Fumet et tenue à cens de la prieure de Saint-Loup. — Paroisse de Saint-Paterne: déclaration par Jeanne Morin, de plusieurs bâtiments sis rue Bannier, près la chapelle Saint-Mathurin et tenus à cens du Roi.

A. 1899 (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1419-1625. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Hilaire: bail à rente à Guy Boilève, bourgeois, d'une place ou angle contre la halle au lin, entre la maison d'Hervé Lorens, lieutenant-général du gouverneur d'Orléans, et le puits de la place du Châtelet « pour ladicte place clorre et édiffier, pour ce qu'elle estoit vacquant en reculée et que enfens et autres persounes y faisoient ordures et *punaisies* qui empiroient ledit puis et ladicte place du Chastellet; » ledit bail à rente concédé moyennant deux sous huit deniers parisis. Le gouverneur d'Orléans permet à Guy Boilève de bâtir sur le puits, jusques au coin de derrière la halle (1419); — bail à rente à Pierre Maupo, d'une place sise près des anciennes prisons, depuis la gourgoulle de l'Esnier jusques au rond de la tour, moyennant 8 sols parisis de rente (1421); — bail à rente à Jean Jaquet, charpentier, d'une place sise près la halle aux cordonniers, moyennant 20 sols parisis de rente (1438); — bail à rente à Jean Robert, sergent et crieur des bans et cris, d'une place sise devant la geôle, moyennant 13 sols parisis de rente (1441); — bail, pour 30 années, de douze étaux de la halle aux cordonniers, moyennant 24 sols parisis par étal (1442); — bail à rente, à Jehan Hue, dit Crespin, tanneur et vendeur de cuir, d'un lieu et *plassage*, le long de la grand'halle, moyennant 12 sols parisis de rente (1444); — vidimus de lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, concédant à Jehan Huré, orfèvre d'Orléans, deux étaux de change près la grande boucherie, moyennant 64 sols parisis de ferme (1447); — bail à Jehan, dit de Gien, charpentier, pour cinquante-neuf ans, du « haberge de dessus les deulz grosses poultres qui font et contiennent les deux premières serrures de l'entrée de la hale aux cordonniers, » pour le prix de 32 sols parisis (1452); — lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, portant remise à la veuve du maréchal de Franconville, des réparations dont elle était tenue à cause de sa maison de la halle-au-lin, et lettres d'attache de Jehan Le Fuzelier, Trésorier-Général (1444); — lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, portant remise d'arrérages dûs par Pierre Rotier, mercier, pour un étasson voisin du Châtelet; — bail à cens et rente à Michel Daneau, avocat à Orléans, par Louis, duc d'Orléans, de 24 toises dessous les halles, afin d'y établir sa cave, moyennant 10 sols de rente (1496); — don à Jean de Saveuse, par le duc Charles, d'une maison sise derrière l'hôtel ducal, à cause des « grans, notables, agréables et profitables services » rendus au Duc par ce personnage « dès le temps de son enffance, tant en avoir esté en hostaige en royaume d'Angleterre, en la compaignie ..... de Jehan, conte d'Angolesme, par l'espace de vingt-huit ans ou plus, comme à la grande et fervente poursuite qu'il a faicte ..... pour notre délivrance d'Angleterre où longtemps avons esté prisonnier ..... » (1440); — baux d'étassons, à cens et rente annuels (1581); — bail à cens et rente fait à Jean Goupy et Guillaume Sainson, de deux places sous les halles (1625).

A. 1900. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1431. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Laurent: requête de Jehan Coichon, possesseur d'une petite maison assise sur le chemin-ès-côteau de la rivière de Loire, chargée de 6 sols parisis de relevoisons envers le duc d'Orléans; tendante à se voir déchargé des arrérages de trois années qu'il doit au fisc: « laquelle maison, pour le fait de la guerre et siége qui a esté devant ceste ville a esté démoulie et abatue. » Note de Filleul, Trésorier-Général, accordant sa demande au requérant.

A. 1901. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1428-1449. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Marceau: Estienne de Montdidier, donne et arrente à Colin Viollet, maréchal, demeurant à Orléans, et autres, une maison

sise au Portereau; — Yves Gouault, curé de Saint-Marceau, donne en échange à Colin Viollet, un arpent de terre sis au clos de la Binoche, contre une maison sise au Portereau; — reconnaissance par Guillaume Martin, de 8 sols de rente et 2 deniers parisis de cens par toise, pour une place devant les Augustins; —permission à Jehan Bonneau, voiturier, de faire un *pourget* de un pied et demi, en une maison sise près du puits Tudelle.

A. 1902. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1571. — Censives des paroisses de la ville d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Michel: adjudication à Jean de Lespine, d'une place sise rue de l'Évêché, moyennent 50 livres tournois de rente et 16 deniers de cens.

A. 1903. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1452-1626. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Paul: quittance de la rente de 9 livres dûe à cause du portail de la Porte-Regnard, par Philippon Aguyetart; — requête de Jehan Hue, drapier à Orléans, tendant à prendre un petit projet (projectus) sur la voie publique, pour une maison qu'il édifie au Coin-Maugas (1452); — requête de Catherine, veuve de feu Aubry Boilève, demandant remise de 28 sols parisis de rente, pour raison du portail de la Porte-Renard (1468); — reconnaissance par Guillaume Joubert, de 2 deniers parisis de cens sur une maison sise rue d'Illiers (1611); — déclarations d'Étienne Charron, pour des maisons sises rues de la Peignerie, de la Hallebarde, du carrefour de la Porte-Renard (1609); — requêtes de Pierre Amanjon, Nicolas Thyas, Jean Huron, veuve Jousse et Mathurin Roberault, tendant à obtenir que l'on pratique deux portes sur la ruelle Atrape-Coquin, sise derrière le cimetière de Saint-Paul (1619); — requête de Guy Turtin, marchand, tendant à obtenir de faire renfermer le puits commun sis près de l'église des Carmes (1626).

A. 1904. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1452. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Pierre-Empont: demande d'autorisation de construire un *pourget* sur la grand'rue d'Orléans, adressée à la Chambre des Comptes, par Jehan Meignan, bourgeois; — autorisation donnée par Hervé Lorens, lieutenant-général du gouverneur d'Orléans.

A. 1905. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1369-1680. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Pierre-Ensentelée: vente de Guiot Hémery, tisserand, à Jehan Le Bourgoignon, voiturier, de deux maisons joignant l'une l'autre, sises l'une sur le chemin allant de la Porte-Bannier à Saint-Pouair (Saint-Paterne); l'autre, sur la rue du Colombier; — cession par Huguenin Le Bourgoignon, à Perrin Ridel, d'un masure sise sur le chemin qui va de la Porte-Bannier à Saint-Pouair; — donation de la moitié de la maison précédente, faite par ledit Ridel, à Guillaume Ridel, son fils, écolier à Orléans; — adjudication, en la prévôté d'Orléans, à Michelet Le Prévost, artilleur, d'une maison échue par confiscation au duc d'Orléans, sise rue des faubourgs de la Porte-Bannier et chargée de 6 sols parisis de rente (1418); — adjudication, en la prévôté d'Orléans, à Phelippot Le Texier, d'une place, rue du Colombier, à la charge de 2 sols parisis de rente; — ordonnance adjugeant à Jean Bachelandre, receveur de la commanderie de Saint-Marc, une place sise rue Sainte-Anne, à la charge de 4 sols parisis de cens et des relevoisons à plaisir (1629); — dossier de l'instance; — permission obtenue par Nicolas Dorville, de faire renfermer une rue sise au bout de celle du Colombier (1669); — requête de Nicolas Le Vassor, savetier, tendant à obtenir communication des reconnaissances de cens rendus pour une maison sise au coin de la rue de la Cerche.

A. 1906. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1610. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier: reconnaissance de cens et rentes, par François Fournier, tanneur, pour sa cour tenant aux murailles de la ville.

A. 1907. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1454-1609. — Censives des paroisses d'Orléans (suite). — Paroisse de Notre Dame-de-Recouvrance: bail à rente à Étienne Lassere, maçon, d'une place sise entre le cimetière Saint-Paul et la rue de la Barre-Frambert; — déclaration par Claude Lamyrault, pour une maison sise près de l'Église (1609);

— déclaration par Étienne Caillart, pour une moitié de maison, rue de Recouvrance; — déclaration par Isaac Boudet, pour une maison, rue des Fourneaux.

A. 1908. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1441-1610. — Censives des paroisses d'Orléans (fin). — Paroisse de Saint-Victor: adjudication à Jehan Lucas, vigneron, d'une maison sise aux faubourgs de la Porte-Bourgogne, du côté de Saint-Aignan; — déclarations de maisons par René Vaslin et Claude Leclerc; — sentence déclarant que la maison de Jean Dumont, l'aîné, est dans le cens du Roi.

A. 1909. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1389. — Censive de l'ajustage de la mine: aveu par Pierre de Mareau, bourgeois d'Orléans: « jura, dist et affirma aux saintes Évangiles de Dieu que il tient en fié du roy notre sire, à cause de son chastel d'Orliens, le droit, proffit et émolument de l'ajustaige de la mine et mesures à sel de la ville et banliue d'Orliens, senz autre moien. »

A. 1910. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1576. — Censives du Coulon et de la Foulerie: aveu de Jacques du Plais, écuyer, sieur de l'Ormoye, fils de Claude et de feu Renée Mynard qui était fille de Jacques, Trésorier des Finances de Renée, duchesse de Ferrare: pour une censive acquise sur plusieurs maisons sises à Orléans, paroisse Saint-Paul; — réception de cet aveu.

A. 1911. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1389-1431. — Fermes des Jalayes: « La tierce partie des jalais de la terre d'Ingré qui est un droit que chacun arpent de vigne doit xx deniers parisis par an, fut à Simon de La Rochelle ..... ledit Symon est alé de vie à trespassement et luy a succédé une femme de Poitou qui estoit sa niepce ..... laquelle l'a vendu à Jehan de Villedart..... lequel l'a revendu à Jehan Rondeau, de Muys .....; » — aveu de Jehan Rondeau (1410); — procès-verbaux d'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

A. 1912. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1573. — Censive de la Longue-Allée: lettres-patentes de la reine Catherine de Médicis, contresignées: Gaudais, portant que Geneviève Cabu, veuve de Michel Daneau de Villerouche, a porté foi pour une censive assise sur la rue de la Charbonnerie à Orléans; — aveu de Geneviève Cabu.

A. 1913. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1389-1390. — Censives du vignoble. — Clos: la Fosse-Thibaut; Boyau; la Binoche; les vignes Roussigneau; la Baste; la Fosse-de-Bois; les Montées; la Mi-Voie; Saint-Mesmin; les Barbottes ou les Garbottes; le Ponceau. — Déclarants: Jehannot Roillart; Régnaut Thénart; Guiot Rebilli; Marguerite La Gaularde; Thénot Richier; Yvonnet Pierre; Éliot du Pois; Jehan Barberon; Pierre de La Noe; Nicolas de Saint-Sépulcre, prieur de Saint-Laurent; Guillot Micheau.

A. 1914. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1403-1573. — Paroisse de Combleux. — Deux arpents de vignes: réception de l'aveu de Pierre de Varannes, chevalier. — Reuilly: aveu rendu par Baudichon de Meung, écuyer, pour « l'hostel de Ruilli » (1407); — lettres-patentes de la reine Catherine de Médicis, portant que François Colas, bourgeois, a rendu hommage pour le lieu de Reuilly. — Poinville et Chanteresme: aveu de François Colas.

A. 1915. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1416. — Paroisse de Donnery. Coligny: aveu de Jehan Patenostre, pour le lieu et hébergement de Coligny.

A. 1916. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1403. — Paroisse de Fay. — Droit de brenage: aveu de Jehan Guillaume, écuyer. Ce droit de brenage d'avoine se percevait sur plusieurs maisons de la paroisse. — On a attaché, comme étiquette, à ce dossier un fragment de parchemin, daté de 1432, mentionnant la saisie, mise au nom du Duc, sur cinq bœufs abandonnés par des gens de guerre.

A. 1917. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1440. — Paroisse de la Ferté-Nabert. — Profit de fief: lettres de Charles, duc d'Orléans, passées en

présence de Jehan de Saveuses et du seigneur de Florigny, par lesquelles il donne à Jehan d'Estampes, son panetier, 16 écus d'or à prendre sur le rachat et profit de fief de La Ferté, dû par Bertrand de La Barre.

A. 1918. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1389-1411. — Paroisse de Gémigny. — Bois de Courtigny : aveu d'Étienne de Saint-Mesmin, pour huit arpents de bois. — La Pilotière : aveu de Jehan Chénart, écuyer. — Terres et vignes : aveux de Jean et Étienne Josset, pour huit mines de terre et demi arpent de vignes.

A. 1919. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1389-1578. — Paroisse de Gidy. — Quatre muids de terre : aveu de Philippe Chabace. — La Quetière : aveux de Jean Micheau et de Pierre de Mareau ; — aveux de Jehan Asselineau et Jehan Degorriz, docteurs de la faculté de médecine et de Jehan Bernart, avocat ; — aveu d'Élisabeth Asselineau, veuve de Jehan de Champeaulx.

A. 1920. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1571. — Paroisse d'Huisseau. – Montpipeau : aveu de René de Rochechouart, seigneur de Mortemart.

A. 1921. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1398. — Paroisse de Malesherbes. — Invau : aveu de Catherine de Bardilli, pour la terre d'Invau ou Ynvau.

A. 1922. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1572-1578. — Paroisses de La-Mothe-Beuvron et Vouzon. — Censive de La Mothe : lettres de Catherine de Médicis, portant réception de l'aveu de la veuve de Claude Robertet, Anne Briçonnet. — Fief : aveu de Gilbert de Lévy, duc de Ventadour. Ce fief comprenait : la Grislère ; Redarday ; la Bulinière ; la Brossardière ; Boisguonneau ; Bichereau ; les Mahiz ; la Picasnière ; Caulle.

A. 1923. (Liasse.) — 1 cahier, in-quarto ; 20 feuillets, papier.

1427. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres généraux. – Fragment d'un état des maisons sises à Orléans, appartenant aux bénéficiers et gens de main-morte. — Grande rue de la Porte-Renard : l'hôtel Saint-Ladre, où demeure Marguerite Sévin ; l'hôtel de Jehannin Mahy, où demeure Jehan du Moustier ; l'hôtel Guillot Bureau ; l'hôtel messire Giles Capperon ; l'hôtel du pont d'Orléans, où demeure Jacquet de Loysnes ; l'hôtel Gilet Drouart, où demeure Robin de Mareau ; l'hôtel Jehan Guéret, où demeure Guillaume Le Clerc ; l'hôtel Roullet Le Buffetier, où demeure Jehan de La Place ; l'hôtel Jehanne La Compaigne ; l'hôtel du prieur de La Madeleine, que tient Thomas Pasquier ; l'hôtel du *Milieu*, où demeure Regnaud Brune ; l'hôtel Étienne Hue, notaire ; l'hôtel où demeure Jehan Barbeblanche. — Rue de la Vieille-Poterie : l'hôtel Jehan du Larriz, où demeure Jehan Sévin ; l'hôtel de l'Aumône d'Orléans ; l'hôtel à La Houssée ; l'hôtel du prieur Saint-Samson. — La rue Neuve : l'hôtel des Trois-Aveugles, où demeure Périn Sévin ; l'hôtel de Jehan Brissebeau. — Rue Aux Os : l'hôtel des enfants Renart. — Rue du Marthroy (Martroy) : l'hôtel de Saint-Maclou ; l'hôtel Jehan Gasteau : l'hôtel Jehan Parent ; l'hôtel Étienne Lamiraut. — Rue de la Porte-Bernier (Bannier) : l'hôtel de madame de Flauville ; l'hôtel Aignan Le Buffetier ; l'hôtel du Chevau-Blanc ; l'hôtel du presbytère de Sainte-Catherine ; l'estau (étal) du pont d'Orléans ; l'hôtel du Boessau ; l'hôtel de Saint-Euvertre ; l'hôtel Sainte-Croix. — Rue de la Foulerie : l'hôtel Périn Hémery ; l'hôtel que tient Jehan Barbeau. — Cloître Saint-Paul : l'hôtel Foucher ; l'hôtel Blondeau ; l'hôtel Guérin Grisme. — Rue de la Vannerie : l'hôtel de Jehan Morchoasne. — Rue Aux-Bouchers : l'hôtel Luquet de Dosonville. — Rue Murelles : l'hôtel des Étuves. — Rue des Dauphins : l'hôtel de messire Jehan Bondeau, chapelain du Saint-Suffrage, à Saint-Aignan d'Orléans. — Rue de la Main-qui-File : plusieurs hôtels appartenant à Saint-Samson et à La Madeleine ; l'hôtel de Jehan Bourdon. — Rue des Écoles : l'hôtel du Chameau « où demeurent escoliers » ; l'hôtel où demeure Jehan Simon, parcheminier ; l'hôtel de la Roiche-au-Conte « auquel demeurent escoliers » ; l'hôtel du Pommier ; les Escolles. Cloître Saint-Pierre-le-Puellier. — Grande Rue. — La Tour du Champ-Hégron. — Cloître Saint-Avy.

A. 1924. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1523-1571.—Benéficiers et gens de main-morte. — Titres généraux (fin). — Copie collationnée de lettres de François Ier portant amortissement général en faveur des clergés des diocèses de Sens, Chartres, Orléans et Meaux.

A. 1925. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1451-1620. —Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers. — Communautés de villes. — Ville d'Orléans : bail par les auditeurs des Comptes du Duché, à la ville d'Orléans, de six toises quatre pieds et demi de longueur et quatre pieds et un *douz* de largeur « de et sur la muraille ancienne de la cité d'Orliens, en droit l'ostel qui appartient à la dicte communité, assis près de l'église Saint-Sanxon; contre laquelle muraille de la cité iceulx procureurs ont encommencié de construire et édiffier une tour quarrée pour y mectre une orloge »; — arrêt du conseil d'État et lettres-patentes de François Ier, autorisant l'établissement d'une boucherie, près la Porte-Renard (1520); — concession de la même boucherie, aux habitants d'Orléans (1620).

A. 1926. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 cahier, papier; 22 feuillets, in-quarto.

1407-1423.—Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapitres. — Châpitre de Sainte-Croix d'Orléans : déclaration des biens du chapitre sis en Dunois et sujets au droit d'avenage (1407). Cette déclaration embrasse les « hostelz et subgectz demourans à Sougy, Terminier, Faverolles, Gaubert et ailleurs ». Les redevances consistaient en une mine d'avoine quand il n'y avait pas de chevaux de labour; et quand il y avait des chevaux de labour, un setier d'avoine pour chaque cheval. Les habitants des *bordeaux*, étaient exempts de ce droit, tant à cause d'eux que de leurs chevaux logeant et couchant en *bordages*. Il en était de même de ceux qui « n'avoient terre que pour deux chevaulx ». — Déclaration des héritages, rentes, possessions et revenus non amortis que le chapître possède dans la ville d'Orléans (1423); — acte capitulaire du chapître de Sainte-Croix, concernant les biens non-amortis.

A. 1927. — (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1402-1442.—Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapitres (suite). Chapitre de Saint-Pierre-Empont : lettres-patentes de Louis, duc d'Orléans, accordant aux chanoines, un délai de deux ans, pour l'amortissement des rentes qu'ils devaient au Domaine ; — lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, accordant aux chanoines, un nouveau délai de deux ans : — délibération capitulaire du chapitre, par lequel il reconnait que le délai octroyé par le duc Charles, ne doit préjudicier en rien aux droits de ce prince; — déclaration (fragments) des héritages du chapitre; — instrument des rentes (fragments); — déclaration des héritages, censives et maisons.

A. 1928. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1416-1417.— Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapitres (suite). — Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier : lettres-patentes du duc Charles, accordant un délai d'un an, au chapitre ; — papier des « acqueremens ». On remarque dans ce *papier*, la maison de Giraut Bagoil, docteur-régent en l'Université; « unes petites escolles, laquelle lessa Jehan de Bacons » : les écoles de messire Baudes de Mascons « où list de présent messire Jehan de Nouaillié »; « les escolles, comme elles se comportent, où list messire Simon Guéret ».

A. 1929. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1415-1430.— Benéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapitres (fin). — Chapitre de N.-D. de Cléry : lettres-patentes du duc Charles, accordant décharge de rentes, pendant deux ans ; — acte capitulaire du chapître, constatant que ce délai porte sur les rentes de la dîme de Pray, léguée par feu Philippe de La Barre ; — contestation entre Jehan Flament, chanoine et les officiers du Duché, sur ce que le chanoine prétendait n'être sujet à la justice ducale. Cette cause fut jugée sur le siège du pont de Jargeau, par le lieutenant du bailli de Montargis, Boulon de Fages. — Sceau du lieutenant, Pierre Famberge.

A. 1930. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1411-1448.— Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Abbayes d'hommes.

— Abbaye de N.-D. de Baugency: délai de trois ans accordé par le duc Charles, pour le payement des rentes; — fragment de mandement signé: Marie de Harecourt par lequel la comtesse de Dunois ordonne de payer à l'abbaye une somme, en aumône.

A. 1931. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1403. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite).— Abbayes d'hommes (fin). — Abbaye de la Clarté-Dieu, en Touraine: lettres-patentes de Louis, duc d'Orléans, accordant que dix livres tournois de rente, assignées sur « l'ostel de Marrolles », dans la châtellenie de Beaugency, laissées par Geoffroy de Courcillon, puissent être levées par les religieux, sans amortir, pendant un an.

A. 1932. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1248. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Abbayes de femmes. — Abbaye de Voisins: collation d'un charte de Simon de Baugency, faite en 1428; charte entièrement effacée et qui parait concerner une rente payée par ce seigneur à l'Abbaye.

A. 1933. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1295-1427.— Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Commanderies. — Commandeur de Saint-Marc: vidimus d'une charte par laquelle Guillaume Tibaut, prévôt d'Orléans, lève la saisie qu'il avait mise sur les étaux au pain de la porte Dunoise, appartenant aux Templiers d'Orléans. Après la destruction des Templiers, leurs biens furent, à Orléans, concédés aux Hospitaliers.

A. 1934. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 plan.

1400-1621.— Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite).— Prieurés.— Prieuré de Saint-Samson d'Orléans réuni au collège des Jésuites: déclaration des anciens acquets; — lettres-patentes de Louis, duc d'Orléans, accordant délai d'amortissement des biens du prieuré (1403); — acte capitulaire des religieux établissant que le délai accordé par le Duc, ne préjudicie en rien à ses droits; — partie du plan de la cour des classes du collège des Jésuites (1621); — ordonnance des Trésoriers de France portant concession aux Jésuites d'un espace de terrain contenant, en prenant la toise carrée, 16 toises 5 pieds 3 pouces, à la charge de 42 sous 3 deniers de cens et des relevoisons à plaisir.

A. 1935. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1403. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Prieurés-cures. — Prieuré de Saint-Donatien d'Orléans: information faite par Pierre Gillier, procureur-général du duc d'Orléans, à la requête de frère Pierre de Beausse, religieux de Saint-Euverte, prieur-curé de Saint-Donatien, sur ce que le curé maintenait qu'une maison assise rue de la « Taintuarerie », appelée la *Cave-Saint-Donatien*, appartenait au prieuré.

A. 1936. — (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier

1119-1181.—Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Prieurés-cures (suite). — Prieuré de Saint-Laurent-des-Orgerils d'Orléans: vidimus d'un diplôme du roi Louis-le-Gros, délivré sur l'original existant en 1399, par l'Official d'Orléans: — « In nomine sancte et individue Trinitatis, Amen. Quoniam scriptura testante divina, honor regis judicium diligit, quod judicium ita intelligimus ut bona discernamus à malis et mala devitemus, bona vero sectemur; consequens est et valde congruum ut hujus censura judicii et prius in Nobis ipsis ac postmodum in aliis conservetur à Nobis, quatinus et malefacientes a suis improbitatibus regia auctoritate reprimi et benefacientes in suis bonis volontatibus regia munificencia debeant ordinari. Quapropter, noverit fidelium tam presencium quam futurorum devocio quoniam Ego, Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, voluntati et peticioni domini Odonis, prioris ecclesie Sancte-Marie-de-Karitate, quam diligo, obtemperans, donum quod eidem Sancte-Marie-de-Karitate, tempore patris nostri factum est, quodque idem pater noster laudasse et confirmasse cognoscitur, de *monasterio videlicet beatissimi martiris Laurencii*, quod Aurelianis, justa Ligerim situm est, cum omnibus que jam eidem loco data sunt vel deinceps dabuntur, Nos quoque laudamus et confirmamus, quatinus a nulla seu presencium seu futurorum persona hec regalia violari valeant instituta. Preterea autem, omnibus in burgo Sancti-Laurencii quantumcumque dilatendo et amplificando se ostenderit commanentibus, excepta dumtaxat scrata (*sic* pour strata) pu-

blica, hanc habere in eternum libertatem concedimus, ut nullus nobis in regno succedens, immo nullius humanitatis artatus (sic) metis, cujuslibet condicionis vel exaccionis, aut illius eciam consuetudinis que *vicaria* dicitur, eos audeat molestare jugo, sed omnes consuetudines et justiciam, atque omnia forisfacta a minimo usque ad maximum, nullus omnino alius, nisi fratres ibidem consistentes accipient et proprii eorum juris sic omnia talia accipere, emendare atque disponere; providentes eciam quieti et paci eorum, constituimus atque precipimus ut si idem fratres, de domibus burgi sui, alieni homini censum debent, quando census ille de cujuslibet manu, ut solet, in alterius manum venerit, vel si forte contigerit ut idem census ab ab (sic) aliquo superiore domino, per quamlibet occasionem, requisitus fuerit vel occupatus, nichil amplius omnino exigatur, nichil reddatur nisi plani census summa que priori domino antea reddi consueverat villam... nomine, quam pater noster cum suis habitatoribus eadem libertate donatis, supradictis fratribus impendit, quam nimirum de proprio regali..... constat, excepta silva; Nos quoque impendimus de silva et quantum sibi suisque in eadem villa habitantibus opus fuerit, in omnes usus concedimus... Hoc memorie firmiter tradetur, scripto commendavimus et sigilli nostri auctoritate et manu (sic) nostre impressione corroboravimus. Actum... anno incarnati Verbi millesimo centesimo decimo nono, regni nostri XI°, adstantibus in palatio nostro quorum cum signis subtitulata sunt nomina. S. Willelmi dapiferi. S. Visleberti buticularii. S. Hugonis constabularii. S. Luidonis (sic) camerarii. Huic etiam rei interfuerunt Hugo de Rua-Nova, Paganus filius Warini, Hugo Griarius. Gaudo Herluinus. Data per manum Stephani cancellari ». — Copie d'un diplôme du roi Philippe-Auguste, faite au XVIe siècle, confirmant la donation précédente.

A. 1937. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1122. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Prieurés. — Prieuré de Semoy : vidimus, par Jean Poirier, prévôt d'Orléans, d'un diplôme du roi Louis VII en faveur du prieuré de Semoy (de Semeyo). — Ce titre est presque détruit.

A. 1938. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1144-1428.— Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Prieurés (fin). — Prieuré de Saint-Sulpice de Lorris: vidimus par Alain du Bey, prévôt d'Orléans, d'un diplôme du roi Louis VII: « Ego Ludovicus, Dei gratia rex Francorum et dux Aquitanorum. Notum omnibus facimus tam futuris quam et presentibus, quod ecclesie Sancti-Sulpicii de Lorriaco, ad perficiendam ipsam, in manu Bernardi tunc prioris, solidos centum de censu hospitum castri ipsius contulimus, eosque singullis annis, ad nativitatem beati Johannis, solvendos, statuimus. Quod ut imposterum ratum, inconcussumque permaneat, scripto commandari, sigilli nostri impressione signari, nostrique nominis subterinscripto karactere precipimus contestari. Actum publice apud Lorriacum, anno ab Incarnacione Domini M° C° XL° IIII°, regni vero nostri octavo, astantibus in palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa. Signum Radulphi, Viromandorum comitis, dapiferi nostri. Signum Mathei camerarii. Signum Mathei constabularii. Signum Guillelmi buticularii ».

A. 1939. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1580. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Communautés de femmes. — La Madeleine d'Orléans, ordre de Fontevrauld : présentation au roi d'un homme vivant et mourant, pour raison de deux maisons sises à Orléans, rue de la Peignerie et de la Housse-Gilet.

A. 1940. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1436. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapelles. — Chapelle de St-Jean et St-Michel, dans Sainte-Croix: déclaration d'héritages comprenant les hôtels du Tabourt et de la Nasse et une maison sise sur la Grand'rue. — Pierre Ligorn, chapelain.

A. 1941. — (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1434. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapelles (suite). — Chapelle de N.-D. la Neuve en l'église de Sainte-Croix: déclaration des rentes comprenant une maison sise rue de la Clouterie, appelée le *Saumon*, et uue maison assise vers la porte Chesneau.

A. 1942. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1418. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapelles (suite). — Chapelle de Toussaint à Sainte-Croix : lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, permettant à Guillaume Migé, chapelain, de jouir des maisons et rentes qui dépendent de la chapelle ; — maisons déclarées : quatre maisons, rue de la Chèvrerie ; quatre maisons dans la rue de la Foulerie ; une maison aux faubourgs de la porte Bourgogne.

A. 1943. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1403. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapelles (suite). — Chapelle du Saint-Esprit dans l'église Saint-Paul : lettres-patentes de Louis, duc d'Orléans, permettant à Gautier Triquot, chapelain, de prolonger de deux ans le délai d'amortissement d'une petite maison sise rue de la Talmelerie.

A. 1944. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1439. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (suite). — Chapelles (fin). — Chapelle du Martroy-aux-corps : maisons déclarées, rues de la Croix-d'Or, de Montberry, devant l'Aleu-Saint-Mesmin, de la petite Juiverie, de Sainte-Colombe, de l'Ormerie, de la Talmelerie, de l'Archenoy.

A. 1945. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 3 cachets.

1173-1417. — Bénéficiers et gens de main-morte. Titres particuliers (suite). — Hôtels-Dieu. — Hôtel-Dieu de Baugency : vidimus d'une charte de Thibaud, comte de Blois : « Ego Th. Blesis comes, Francie senescallus, omnibus notum facio quod ego, amore Dei et pro remedio anime mee et uxoris mee et antecessorum meorum, dedi domui elemosinarie de Balgenciaco que est in meo feodo fundata, mortuum nemus in foresta mea que Bolonia dicitur, scilicet in deffensionibus meis et extra, ad sustentationem fratrum et pauperum dicte domus ut ipsi caperent in predicta foresta, ad preparacionem suorum torcularium, annis singulis, si opus fuerit, duas quercus. Concessi etiam, Dei amore, ad sustentationem fratrum et pauperum dicte domus, dimidiam summam olei et dimidium milliare *alleccis* in redditibus fori mei Blesis, annuatim in prima ebdomada quadragesime receptua. Quod ut ratum sit semper et firmum, licterii commendavi et sigilli mei impressione confirmavi. Actum Blesis, anno Incarnationis Dominice M° C° LXX III°, Datum per manum Hildrici cancellarii mei ». — Vidimus d'une autre charte de Thibaud de Blois : « Ego Theobaldus etc., insuper ego concessi fratribus dicte domus ut ipsi caperent ....duas quadrigatas, unaquaque septimana, ad *balniandum feminas* que in domo jacent puerorum, in defensionibus meis de *Seneloignoiz*, et minutum nemus ad claudendum blados suos et charneriam vineis suis.... » (1188). Dans cette charte on remarque les noms de lieux suivants écrits en langue vulgaire : *Boloigne*, *Seneloignoiz*, *Marchaisnoir*. — Vidimus d'une charte de Raoul de Baugency : « Je Raoul, sires de Baugency, fais assavoir à tous ceulx qui verront cestes présentes lettres, que je ay donné et donis en pure et perpétuelle aumosne et pour le remède de m'âme et de mais ancesseurs et successeurs, à la Maison-Dieu de Baugency et aux frères de ladicte maison, cinq mines de sel, chacun an, de rente, sur mon sallage de Loire de Baugency, à tenir, à avoir et à poursuir des devant diz frères de ladicte maison, au nom de ladicte maison, par droit de héritage desores en avant à touzioursmès, aussi comme sept mines de sel que je leur donne pieça, chacun an, de rente à touziours mès, à héritage, sur mondit village, de quoy ils ont mes lettres par devers eulx, scellées de mon scel ; et à prendre, à avoir, à lever et à recevoir lesdictes cinq mines de sel, chacun an.... (1289) ».

A. 1946. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1451. — Bénéficiers et gens de main-morte. — Titres particuliers (fin). — Hôtels-Dieu (fin). — Hôtel-Dieu de Boiscommun : provisions d'administrateurs de l'Hôtel-Dieu, accordé par le duc Charles, à Jehan Le Noyau, sur la résignation de Richard Pocaire.

A. 1947. — (Registre.) — In-folio ; 135 feuillets, parchemin.

1398. — Droits domaniaux. — Avenages, brenages et fauconnages : « Visitation et information faictes de la greneterie des grains appartenant à la duchié d'Orléans, par moy Loys de Cépoy, secrétaire et clerc des Comptes de monseigneur le duc d'Orlians et commis de par mondit seigneur en ceste partie ; avec moy présens et appelez Guillaume Asce-

lin, clerc, nottaire de mondit seigneur le Duc, en son Chastellet d'Orléans et Olivier Gaudichon, sergent de mondit seigneur ». — Lettres-patentes du duc Louis, portant commission. — Ordonnance de messieurs des Comptes, sur la forme de lever et exploiter les avenages et brenages. — Copie des informations et instruction en 18 articles. — Dépositions de témoins.— Les habitants de Ruan, Santilly, Cormainville, Gueudreville, Tillay, Malesherbes, sont responsables l'un pour l'autre du payement des avoines et brenages qu'ils doivent au Domaine. Les nobles et les clercs ne doivent rien. Les provendiers tenant fief noble, doivent. Les fenêtres bâtardes sont assujetties au droit. — Détails des droits: le tauxement de la chaussée; les fenêtres bâtardes; les oances; les corvées de charpentiers et couvreurs; le champart du Coudray; la forfaiture de feu Coquède; les moulins pendus; les rentes en blés; les moutures. — Sergenteries: *Loreau Le Closier*; cette sergenterie comprenait Saint-Jean-de-la-Ruelle, et dans cette paroisse la rue des Closiers, la rue des Chèses, le Gros, la Croix de Bréviende, Locy, la rue de Mauconseil, le Grand-Aleville la Mérise, la Jaretière, le Petit-Aleville, la rue Saint-Jean et le Vau, l'Orme de la banlieue, la Vaudière, la Boitardière, la Baste. Saran, et dans cette paroisse la Grant-Fouacière, la Petite-Fouacière, les Toiz, le val des Toiz, l'Orme-au-Coich, les Sablonnières et Couldray. Saint-Loup d'Ingré, et dans cette paroisse, le Nuis, la Fouacière, Montabuisart, Costes, Changelin, Champoigni, l'Orme-aux-Fèvres. Ourmes (Ormes); et dans cette paroisse, Montiguy et Saint-Poair. — La sergenterie Pierre Mitoire, comprenait: La Chapelle-Saint-Mesmin; Saint-Ay; Chaingy; Bucy-Saint-Liphard; Estives; Bonneville-sur-Voinée; Rosières. — La sergenterie Pierre de Bréviende comprenait le Clos-Aubéri, Villiers-Saint-Ladre, Saumery, Roserètes, Gémigny, Chines, Saint-Cismont, la Colemelle, Puiseaux, Reléville, Niz (Nids), Tournaisy (Tournoisis), La Chapelle - Ouserain (Onzerain), Boines-les-Bacons.— La sergenterie Geuffroy Maindessus comprenait Terminier, Villardu, Mores, Bésilly, Froidcul, Coinces, Bordes, Coillart, Chaleville et Rouvroy (Rouvray).— La sergenterie Guillin Bernart comprenait Faverolles, Gomer, Villours, Terre-Noire, Murelles, Pruneville et Paiselet. — La sergenterie Philippot Bernart comprenait Chevaulx, Noelles, Villecevreux, Valengilliers, Bordes-de-Sougy, les Frans, Donnery, Truigny, Bordes-Grolet, Chameules, Crusy, Ruilli, Baugency-le-Cuit. — La sergenterie Jehan Bélier comprenait Dambe-ron, Crusy, Bourreau, Marreville et Baugency-le-Cuit. — La sergenterie Jehan Sévin comprenait Sougy, Domainville, Mainlouart, Boissay, Mainmeraut, Taupineux et Achielles. — La sergenterie Thomas de Fains comprenait Huêtre et Meules, la Provenchière, Uneau, l'Angennerie, Couldarceau, Givry, Labrase, le Bignon, Boilli, Maisières, le Boschet, Lyon. — La sergenterie Gilet Hureau comprenait le Couldroy, le Boschet, Tillay-Saint-Benoît, Crottes, Joy, Gudreville, Donville, Villiers-Lisiart, Cepuis, Ysy, Fresnoy, Alevray, Lufermeau et Bardis. — La sergenterie Gilet Belet comprenait Boilli, Las, Bousonville, Alaude, Centau. — La sergenterie Simon Le Jay comprenait Lory-le-Bourcy, Lory-le-Chemin, Verrelles, la rue Dubois, la Tarouardière, Barberon, Gérisy, Cuichet, Flacy, Trino et Sully-la-Chapelle. — La sergenterie Denis de Champillon comprenait Venecy, Maisy, Maubranche, Boigny, Saint-Jean-de-Braye, Semoy, les Bordes, Saint-Marc, Fleury, Saint-Pouair et Saint-Loup. — La sergenterie Jehan Chauvreux comprenait Liers, Basoches-les-Hautes, la Boëssière, Tillay-le-Payneux, Voisins, Mulainville, Sougnolles, Gauvillier, Villecotin, Villemannin, Villeprevost, Linon, Beauvillier, Mésières, Villiers, Chaudoz, Fresnay, Marvillier, Otroville, Alaine, Marroy, Guilleville, Bautarville, Frédeville, Orgières. — Rentes d'avoines. — Rentes en deniers. — Rentes de vins ou vinages.

A. 1948. — (Registre.) — In-quarto; 122 feuillets, papier.

1402. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — « Journal et recepte fait par moy Jehan Mahy, receveur du duchié d'Orléans et grenetier dudit duchié, des avènes deues à monseigneur le duc d'Orléans. » — Voir pour le détail l'article : A. 1947.

A. 1949. — (Registre.) — In-quarto; 48 feuillets, papier.

1403. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Informations faites par Pierre Gillier, procureur ducal, au nom de la Chambre des Comptes, sur la manière dont se levaient les avenages. — Témoins cités: Simon Greneau, maire de Terminier, Ysabeau de Chines; Pierre de Thyais; Jehan Autin; Régnault Le Bourgeois; Berthier Le Prévost; Méline La Martine; Jehan Buisson, écuyer; Guillaume Bel-Estau; Jehan Valée etc.

A. 1950. — (Registre.) — In-quarto; 103 feuillets, papier.

1404. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Journal de la recette du grenetier Jehan Mahy. — Voir pour le détail l'article : A. 1947.

A. 1951. — (Registre.) — In-quarto; 174 feuillets, papier.

1408. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Journal de la recette. — Voir pour le détail l'article : A. 1947.

A. 1952. — (Registre.) — In-quarto; 27 feuillets, papier.

1408. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — « Debtes deues à Madame, à cause des bernaiges ».

A. 1953. — (Registre.) — In-quarto; 51 feuillets, papier.

1410. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Fragment de compte de la Greneterie. — Au feuillet 18 et suivants sont mentionnées les maisons neuves édifiées depuis la visite générale faite en 1398, par Louis de Cépoy (voir: A. 1947). — Aux feuillets 26 et suivants, sont mentionnées les maisons tombées en non-valeur.

A. 1954. — (Registre.) — In-quarto; 108 feuillets, papier.

1412. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Compte de la recette du grenetier Oudin Bernart. — Voir pour le détail l'article : A. 1947.

A. 1955. — (Registre.) — In-quarto; 125 feuillets, papier.

1416. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Information et visitation faite par Milet Le Chandelier, notaire au Châtelet et Gilet Potier, sergent fieffé, sur les valeurs et non-valeurs des avenages du Duché.

A. 1956. — (Registre.) — In-quarto; 153 feuillets, papier.

1416. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Recette du grenetier Oudin Bernart.

A. 1957. — (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1427. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Requête de Jeanne Dubois et de Simon La Vieille, *povre homme*, demandant décharge et modération du droit d'avenage « pour le fait de la guerre » des Bourguignons et Anglais.

A. 1958. — (Registre.) — In-quarto; 176 feuillets, papier.

1419-1420. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Recette du grenetier Oudin Bernart.

A. 1959. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1443-1447. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Lettres-patentes du duc Charles, accordant remise du droit de bernage aux habitants de Santilly et de Ruan : « ouquel temps (jadis) ledit pais estoit grandement peuplé... et de présent sont telement diminuez et apouvriz que à peine ont du pain à mengier et n'y sont (à Santilly) que deux pouvres charues ; et sont les hostelz... à ruyne cheuz et trébuchiez, par le fait des guerres des ennemis »

A. 1960. — (Registre.) — In-quarto; 93 feuillets, papier.

1444. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Compositions faites avec les redevables par Pierre du Reffuge, grenetier, à cause des arrérages dûs au Duché.

A. 1961. — (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 cachet.

1448-1460. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Déclaration des redevables du droit de fouage à cause des héritages assis sur le pavé d'entre Saint-Ladre et la Maison-Peinte: Jehan Robert, Périn Aignan, Perrinet Chauvreux, Girart Le Comte, Marion Parent, Pierre Le Brun, Estienne Preudomme, Guillemin Hodeau, Jean Robert. — Mandement de payer 16 sols parisis pour l'audition de deux témoins, en la cause contre les habitants de Cormainville; certificat de la somme de deux livres 8 sols 2 deniers parisis pour dépense de bouche faites par Hervé Lorens, lieutenant général du gouverneur d'Orléans et Pierre Théveneau, clerc du

Bailliage. — Lettres du Duc Charles, portant appréciation des avoines fournies pour la dépense de sa maison.

A. 1962. (Registre.) — In-quarto; 160 feuillets, papier.

1450. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Information faite par Guillaume de Caux, sergent d'armes du duc d'Orléans, par ordre d'Hervé Lorens, lieutenant-général du Gouverneur, sur les avenages de Beauce. — Voir pour le détail l'article : A. 1948.

A. 1963. (Registre.) — In-quarto; 26 feuillets, papier.

1450. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Recette des bernages.

A. 1964. — (Registre.) — In-quarto; 35 feuillets, papier.

1451. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Recette des bernages.

A. 1965. — (Registre.) — In-quarto; 49 feuillets, papier.

1452. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — Recette des bernages.

A. 1966. — (Registre.) — In-quarto; 95 feuillets, papier.

1468. — Avenages, bernages et fauconnages (suite). — « Debtes deues à monseigneur le duc d'Orléans, à cause des bernages dudit Duchié ». — Voir pour le détail l'article : A. 1946.

A. 1967. — (Registre.) — In-quarto; 110 feuillets, papier.

1469. — Avenages, bernages et fauconnages (fin). — « Debtes deues à monseigneur le duc d'Orléans, à cause des bernages dudit Duchié ». — Voir pour le détail l'article : A. 1946.

A. 1968. — (Liasse.) — 1 pièce parchemin; 35 cahiers, in-quarto; 343 feuillets, papier.

1419-1463. — Droits domaniaux (suite). — Ouances. — Les *ouances*, *oances* ou *oyances* étaient une rente due au Domaine qui se payait à jour indiqué par cri public. — « Papier des ouaces des bourgoys et marchans d'Orléans, faictes ès halles d'Orléans ». — Chaque marchand devait dix deniers obole parisis. — Redevanciers : Marion La Boillève, Jehan de Saint-Avy, Jaquet Le Prestre, Huet de La Croiz, Perin Sevestre, Guyon Haultboys, Jehan Ysambert, Pierre Compaing, Thibaut du Tertre, Jehan Lalemant, Colin Mahy, Jehan Chartier, notaire; Jacquet de Saint-Mesmin, Simon Le Sasne (Le Cesne), Denis de Caigi, Droin Jaquet, Jehan Marescot, Jehan du Brueil, maître Simon Filleul, Jacques de Loynes, Jehan Luillier, Jehan de Celles, Jehan Morchoasne, Robin de Mareau, Lorens Doyneau, Berthier Chauvreux, Jehan Dais, Thénon de Mondidier, Guillaume Le Charron, Jehan Poinlasne, Jacques de Bacons, Jacques de Champeaux, Jehan Dumesnil, Jehan Trotet, Jehan Bouart, Guiot de Mareau, Jacques Bouchier, Jehan Cormereau, Fouquet d'Atrépoy, Jehan Séguin, Jehan Chiefdeville, Jehan Le Vasseur, Aignan Le Buffetier, Jehan Delif, Guillaume Salmon, Périn de Grigny, Guillaume Solignac, Pierre Patriz, Robin Le Berruier, Marion de Guienne, Huguenin Parastre, Jehan d'Isy, Thévenot Sévin, Raoulet, Liberge, Philippot Le Sourre, Jehanne La Boyvinne, Guérin de Séquoy, Jehan du Soucy, Jehan d'Olivet, Étienne Lamirault, Étienne Peigné, Périn Ozof, Jehan Mallemusse, Geoffroy Buort, Denis de La Salle, Jehan Ro, Guiot de Romilli, etc. — Notaires transcripteurs : Barbelier; Doulce; Cailly. — Receveurs : Robert Baffart et Denis Berthelin. — Certaines personnes ou corporations avaient droit de prendre sur les *ouances* un ou plusieurs mets de table. C'étaient : le prieur de Saint-Hilaire d'Orléans, la censive de la Barre-Frambert, la voirie aux Bouchers, les menues-coûtumes, la Mairie-Engerbaut, la coûtume des boues, la Sergenterie fieffée, les Moulins-pendus, les trois cueillettes des Halles, le maître des Fèvres, le concierge de l'hôtel ducal, le prieur de Saint-Donatien, le mesureur du grenier ducal, le maître des charpentiers, le buffetier, le geôlier du Châtelet, le maître des boulangers, le Célier-le-Roi, la mine du sel, les gardes des portes, etc.

A. 1969. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1446-1449. — Droits domaniaux (suite). — Prévôtés de Saint-Jean-le-Blanc et de la Sologne : bail de la prévôté de Saint-Jean-le-Blanc, fait moyennant 6 livres parisis par le duc Charles à Jehan Leberche, poissonnier ducal, afin de le dédommager des pertes qu'il avait subies durant le siége d'Orléans ; — remise au précédent de la rente arriérée qu'il devait au Duc.

A. 1970. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1441. — Droits domaniaux (suite). — Coûtume de la mine à sel et grand-péage de Loire. Coûtume du merrain : ordonnance par Jean Le Fuzelier, gouverneur des Finances, de défalquer 42 sols parisis sur la ferme due par Jean Troisillon, et ce à cause : « du péage de soixante et huit tonneaux de vins que monseigneur le duc d'Alençon avoit fait acheter audit lieu d'Orléans, pour la provision de son hostel. »

A. 1971. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1422-1591. — Droits domaniaux (suite). — Foire de Pâques : état de la recette des droits perçus tant pour le plaçage aux Halles que pour l'exposition et la vente des marchandises ; — requête de Jean Christophle, sergent, fermier de la grande et petite foire de Pâques à 44 livres parisis par an, aux fins de remise et modération de ferme. Le Conseil des Finances lui rabat huit livres (1435) ; — adjudication en 1458 à Péret Samson, moyennant 8 livres parisis pour la grand'foire seulement ; — copie signifiée par Mignart, sergent, de deux sentences rendues au profit des jurés des chandeliers, contre le fermier de la foire de Pâques, Guillaume Bernart (1578), procédure et correspondance y relatives.

A. 1972. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 cachet.

1404-1452. — Droits domaniaux (suite). — Taille du pain et du vin : procédure entre Thénot Moquaire, défenseur, et Jean Le Paige, fermier « ou au moins député du fermier de la taille du pain et du vin », sur ce que Thénot s'était opposé à certains arrêts rendus contre lui parce qu'il avait soustrait sa récolte de vin au droit de taille ; — dépense faite par Robin Baffart, commis à la recette du Domaine, pour la levée de la taille : Jehan Martin a fourni deux mains de papier pour faire les registres, 4 sols parisis ; Jehan Brasfort a fourni deux bourses destinées à recevoir les deniers qu'on recouvre en faisant le tour de la ville, 4 sols parisis ; Philippot a fourni des petits pâtés pour le déjeuner, 6 sols 8 deniers parisis ; pour choux et « percil », 4 deniers parisis ; trois fromages, 16 sols parisis ; une longe de veau et une longe de porc pour le souper, 14 sols parisis ; épices pour la sauce, 16 deniers parisis ; pain fourni par « la dame de l'Uitz de fer », 16 sols parisis ; poudre et safran, 2 sols parisis ; « percil et osille », 8 deniers parisis ; une carpe et un barbeau, 48 sols parisis ; bougies, flambeaux et chandelles, 18 sols 8 deniers ; — information, à la requête de messire Jean Dalzy, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, qui prétendait que les habitants de Saint-Marc devaient être quittes du droit de la taille du pain et du vin (fragment).

A. 1973. — (Registre.) — In-quarto ; 38 feuillets, papier.

1399-1402. — Droits domaniaux (suite). — Appétissement de la pinte : « C'est le bail du X^esme^ pour l'appétissement de la pinte au vin vendu en la ville, forbours et banlieue d'Orliens, ottroyé par le Roy ». — Fermiers : Pierre Langlois à Orléans ; Robin de Saint-Mesmin à Saint-Jean-le-Blanc ; Jacques Cormereau à Saint-Marceau ; Guillaume Mesnager à Saint-Pryvé, etc. — L'appétissement se donnait aux enchères.

A. 1974. — (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XIVe siècle finissant. — Droits domaniaux (suite). — Apétissement de la pinte (fin) : procédure entre Jean Aluart, défendeur, et Jaquet du Larriz, fermier du douzième de la petite pinte. Jaquet avait cité Jean Aluart parce que ce dernier l'aurait enfermé dans une cave quand Jaquet alla visiter les *tavernes* du défendeur.

A. 1975. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1419-1576. — Droits domaniaux (suite). — Poissonnerie : baux de la poissonnerie et adjudications des étaux d'eaux douces et salées de la ville d'Orléans. Il y avait 16 étaux, le premier au bout de la rue des Hôtelleries, le dernier près de la porte Dunoise. Ces étaux étaient sis 8 par 8 sur deux rangs. Le prix de ferme allait de 20 sols parisis à 10 livres. — Sentence de la prévôté d'Orléans, en faveur de certains vendeurs de poisson, contre Adam Campigny, vendeur et contrôleur de la marée.

A. 1976. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1394-1662. — Droits domaniaux (fin). — Aubaines, confiscations, deshérences, épaves, revenus casuels : « à honnorable homme et saige, Simon

Curé, prévost d'Ienville (Janville), ou son lieutenant, Simon Boutenne, sergent de monseigneur le duc d'Orléans en la prévosté et ressort d'Ienville, faiseur des bans et criz dudit lieu d'Ienville, honneur, service et révérence, avec toute obéissance. Mon cher maistre, plaise vous savoir que de votre commandement à moy fait de bouche, et à l'instance et requeste du procureur de monseigneur le duc d'Orliens, ou son substitut à Yenville, je, aujourdui, le samedi XIX[e] jour de décembre, l'an Mil CCC IIII[xx] et quatorze, ay fait crier et subhaster en vente, en plain marché, audit lieu d'Ienville, au lieu accoustumé à fère criz, généralement tous les héritaiges qui jadis furent à feue damoiselle Agnès de Sancheville, et desquelx elle estoit saisie et vestue au jour et heure qu'elle ala de vie à trespas ; escheuz à mondit seigneur le Duc par confisquacion, chargés des cens et rentes deuz et accoustumés d'ancienneté ». — Déclaration des héritages d'Agnès, femme de Colin de Sendreville, échus au Duc par confiscation. — Acte de procédure pour Jacques de La Raynauldie, prévôt d'Ingré, et Pierre Boitart et Fouquet de Champeaux, bourgeois d'Orléans, contre le procureur du Duc. Il s'agissait de l'adjudication d'un arpent de vigne, dit l'arpent du Riant ayant appartenu à Étienne Aubin, chevalier, et saisi par le procureur ducal. Les demandeurs prétendaient que cet héritage leur appartenait à cause de leur justice. (Chécy. 1405). — Inventaire des biens trouvés dans l'hôtel de Berthier L'Orfèvre, demeurant dans la *Maistre-Rue* d'Orléans : « premièrement en la chambre d'amont dudit hostel, fut trouvé trois vieilles huches, une armoire, deux chaliz et ung banc ; touz viez ; item, ung vieil bacinet ; item, une hache ; item, en l'ouvrouer dudit hostel, ung petit coffre où il y avoit plusieurs oytiz (outils) et mosles (meules) pour ung orfèvre, et une caige pour mettre sur ung estal d'orfèvre ; item, en une autre chambre amont où il avoit cheminée et où ils faisoient leur despence, unes presses à chappons ; item, six chandeliers de coeure (cuivre) que bons que mauvais ; item, ung petit chauderon vieil ; item, une greille ; item, ungs esperons ; item, ung bassin et une chaufferete ; item, une lempe ; item, une cramaillière ; item, une broiche de fer et unes tenailles ; item, deux petites poalles, l'une de fer et l'autre d'azin (d'airain) et une colouère ; item, une targe ; item, une vieille serge persse ; item, une chayère et une petite huche ; item, trois vieilles custodes despecées ;.... idem, une petite sèle et une petite scabelle à IIII piez ; item, en une autre chambre où furent trouvez trois vieilz orilliers ; item, deux verges de custode rompues;.... item, quatre nappes, six touailles et ung queuvrechief, touz viez, rompuz et dessirez ; item, ung tréteau doble et ung petit escrain ;.... item, deuz viez tableauz où il a en un ung cruxefilz et en l'autre l'ange Gabriel et Notre-Dame.... ». Le notaire Cailly acheta le bacinet, 20 sols parisis. Madame Cabu acheta la grille, 3 sols parisis. Pierre Girart paya les tableaux, 4 sols parisis (1415). — Extrait des épaves, forfaitures et aubenages échus en 1430 : vente après décès des meubles laissés par Jean Buron, barbier, « occis par les Anglois, durant le siége, en deffendant la chose publique ». — Lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, accordant à Pierre Nyvart, bourgeois d'Orléans, dix écus d'or vieux ; à Regnaud de Pons, étudiant en l'Université de Paris, 26 écus d'or vieux ; à Jehan de Meung, écuyer, 40 écus d'or vieux ; à Louis Taranne, prévôt d'Orléans, et Anjorran Bourre, substitut du procureur ducal et à Robin Baffart, receveur du Domaine, chacun 10 écus d'or vieux ; provenant de l'aubaine échue au Duc, par le trépas de Jehan Maghault, écuyer, homme d'armes de la compagnie de « Poton de Santerailles », lequel étoit trèspassé à Beaulieu, près Loches, sans héritiers (1442). — Extrait des amendes forfaitures, et aubenages en 1450 : Guillaume de Martinbois, marchand, condamné pour faux, à 17 livres parisis ; Colin Bernart, écuyer, Champenois, condamné à 20 sols parisis d'amende, pour avoir étant à Cléry, de compagnie avec Jean Fortin, étudiant de Paris, volé cet étudiant. — Partage des biens provenants de la succession de François Jullien et Gabrielle Rigault, sa femme, à Ouzouer-sur-Loire (1649).

CAUSES JUGÉES AU BAILLIAGE.

A. 1977. — (Registre.) — In-quarto ; 161 feuillets, papier.

1368-1370. — Bailliage d'Orléans. — Registre des assises tenues à Orléans, à Châteauneuf, à Janville, à Boiscommun, à Lorris, à Châteaurenard, à Yèvre-le-Châtel, à Beaugency. — Assises d'Orléans, 14 avril 1368. Juges : Guillaume Turpin, lieutenant ; Robert Le Breton, procureur-général ; N. de Beausse, bailli de Dunois ; Jehan Mailleton, bailli-l'Évêque ; Giles du Chastel, bailli de Beaune ; Jehan Saince ; Jehan Le Buef ; Geuffroy Bruiant, etc. Causes jugées : Hervé le Libraire et Richard Le Courruier ;

Berthier Le Paintre et Jehan Chappeau; le procureur du Duc et le Chapitre de Saint-Aignan ; Philippe Grosse-Teste, chevalier et Geoffroy de Saint-Cismont, chevalier ; Jehan de Grantivillier et Marion La Gorronne, marchande publique ; Girart Le Lombart, dit Manet, « fut jàpièçà détenu prisonnier, pour ce que l'en disoit que de sa volonté il avoit esté et repairé à Mareau, avec les *Anglois*, ennemis du Royaume, au temps qu'il tenoient ledit lieu ; et tendant à fin le procureur de monseigneur le Duc, que s'il le confessoit, il feust pugni de telle pugnicion comme raison doveroit. Lequel Girart, à sa salvacion, eust respondu que il estoit vray que il avoit esté plusieurs foiz audit lieu, devers les diz Anglois, pour pourchacier la délivrance de feu Anxeau Le Boutillier, jadis seigneur de Lopy, son maistre que les diz Anglois tenoient prisonnier, et que il y ala tant de foiz que il l'en délivra.... Nous disons que ledit Girart a suffisamment prouvé son fait ». Assises de Beaugency, 17 avril. Juges : Jehan Riole, bailli d'Orléans ; Jacques Chauvel ; Henriot Cabut ; Pierre Cabut; Gentien Cabut ; André Fromageau, etc. Causes jugées : Thomas Turpentin et Jehan Troin, sire de Mez ; le procureur du Duc et Pierre Le Roux, chevalier, sire de Baule ; Raoul de La Rue, prévôt de Suèvre et Jehan Jordain, breton. Assises de Janville, 20 avril. Juges : Jehan Riole, bailli d'Orléans ; Geffroy Doulxsire, son lieutenant : Geffroy Foliau ; Giles du Chastel ; Périn Davy ; Hue de Misamion ; Jehan du Mesnil, etc. Causes jugées : Jehanne de Maligny, dame du Puiset ; l'abbaye de Bonneval ; la comtesse de Bar. Assises de Neuville, 23 avril. Juges : le bailli d'Orléans ; Guillaume Chastellin ; etc. Assises de Chastelneuf (Châteauneuf), 24 avril. Juges : Jehan Dormes ; le curé de Châteauneuf ; Guillaume de Chalençoys, procureur-substitut ; Jehan Melordin ; Regnaut Maupin ; Jehan Alart ; Guillaume de La Porte ; Étienne Le Roige ; Philippon Foillet. Causes jugées : « Pierre de Saint-Thibaut, chanoine de Jargueau estoit devenu prisonnier au Chastelneuf, pour ce que par Jehan Dourmes, capitaine de Chastelneuf et maistre de la garde de Vittry, avoit esté trouvé passant hors chemin, ou travers de la garenne de Chastelneuf, garni de cinq chians (chiens) ». Assises d'Yèvre-le-Châtel, 26 avril. Juges : le bailli d'Orléans ; Robert Bailledart, chevalier, seigneur de Villesauvaige ; Pierre des Haies ; le prieur de Saint-Pierre de Pithiviers; Philippon Bouchart écuyer, etc. Causes jugées ; Jehan de Gaudonville, Guillaume de Longueau, capitaine de Bènes ; Jehan Benoist, mercier. Assises de Boiscommun, 28 avril, Juges : Jehan Guitoys ; Jehan de Longjumel ; Pierre de La Mote, écuyer ; Jehan du Monceau ; Bertrand de La Roiche, etc. Causes : Guillaume Jaqueau, pour avoir enterré, sans congé de la justice, un homme qui mourut dans son hôtel. Assises de Lorris, 1er mai. Juges : Taupin de Moulon, chevalier ; Etienne Le Limodin ; Étienne de Pasturanches ; Pierre de Boisgarnier, etc. Causes jugées : Pierre des Marois, écuyer. Assises de Montargis, 4 mai. Juges : Jehan de Machau, chevalier ; Pierre Roger ; Guillaume Contesse ; Thomas d'Armeville, bailli de Cepoy; Jehan de Villiers. Causes jugées : Nicolas Braque, chevalier, sire de Saint-Morise-sur-l'Averon (Saint-Maurice-sur-Aveyron), ayant cause de Catherine de Melun, tutrice des héritiers de feu Jehan *Malingre* ; Marguerite La Quadouelle. Autres assises de Montargis. Causes : la *prieuse* et le couvent de Saint-Dominique de Montargis ; Nicolas Braque, seigneur de Châtillon-sur-*Louain* (Loing), chancelier d'Orléans contre Jehan Malingre qui se plaignait d'avoir été battu par Hanot Braque ; les religieux de Saint-Jean de Jérusalem ; feu mis au moulin de Champarmeau ; Pierre de Beaumont, sire de Charny-sur-Conie ; Jehan de Fillemin et Olivier du Monceau. — Assises de Châteaurenard, 9 mai 1368. Juges : Jehan Davy ; Jehan Riole ; Jehan de Courquilleroy ; Thomas du Coignet; Étienne Pelouz ; Jacques de Montenteaume ; Gautier de Salins ; Régnier du Fresne, prévôt de Châteaurenard ; le prieur de Durlot, etc. Causes jugées : Pierre de Batilli, écuyer. — Assises de Lorris, 12 mai 1368. Juges : Jehan Guitois, avocat ducal ; Jehan Ciquaut ; Colas Cognaige ; Nicolas de La Vacherie ; Simon de Consy ; Jehan Baillet, etc. Causes jugées : Odart de Puiseaux, écuyer ; Jehanne de Viezpont ; Guillaume de Bernon, Gauchier de Lande, chevalier ; Pierre de Floigny ; Jehanne de La Roche. — Assises d'Orléans, 16 octobre 1368. Juges : Jehan Riole ; Alain du Bey ; Guillaume Turpin ; Jehan Percepil ; Guillaume Garbot ; etc. Causes jugées ; Jehan Lescot. — Assises diverses de 1368 à 1370. Causes jugées : la comtesse de Bar, dame de Cassel ; Jehanne de Maligni, dame de Rochefort ; Pierre d'Allainville ; Marguerite de Clermont, dame de Meno, Halois, fille de feu Guillaume Mallart « avoit fait appeler devant Nous (à Yèvre-le-Châtel), Jehan Guillier, de Bènes, pour ce qu'il ne li vouloit aidier à norrir un enfant petit qu'elle tenoit entre ses braz ; que li avoit fait icelli Jehan » ; Jehan Le Saige, complice de l'assassinat de Guillaume de Gaudonvillier ; Ytier de Leuse, chevalier ; Michau de Saint-Hilaire, qui « s'efforça

de oster et prendre ès mains de André Despereux; à ce temps prévost de Yenville, le papier de ladicte prévosté au siège de Bonneval »; Jehanne La Boutillière, dame de Sainte Geneviève et de Chastelette; Régnaud de Gracey; « pour ce que nagaires Nous fut rapporté (assises d'Orléans 1370) que Jehan de Bréviende, de la parroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle, avoit dit en la ville d'Orliens, en certain lieu et présens certaines personnes que quant *Quanolle* (Knolles) et sa compaignie, anglois et ennemis du royaume furent en la Beausse, c'est assavoir environ un mois a, il avoit esté pris desdiz Anglois, à un samedi nuit, en la ville d'Artenoy (Artenay), et d'illec mené en la compaignie dudit *Quanolle* à Lengenerie et que il avoit oy que ledit *Quanolle* dist à un *grant maistre* que l'en disoit estre le roy d'Angleterre, lequel se faisoit conduire et mener en une lictière, parce que malades estoit, telles paroles: *Monseigneur, n'ayez pas paour, car vous avez un bon ami en Henri de Lovain* ». Nous, voulans savoir dudit fait vèrement la vérité, considérans que ledit Henri estoit et est capitaine d'Orléans et garde de la Tour-Neuve *qui est la clef de ladicte ville*, pour pourveoir sur ce ainsi qu'il appartendroit, mandasmes pardevant Nous ledit Bréviende et sur ce que dit est dessus l'interrogasmes et examinasmes par serment, au mieulx et plus diligemment et secrètement que Nous oncques peusmes. Lequel Bréviende nous dist, jura et afferma par son serment qu'il avoit esté pris desdiz Anglois à Artenoy, à un samedi nuit, et que en la compaignie de *Quanolle* et d'un grant maistre malade que l'en menoit en une litière, lequel l'en disoit estre le roy d'Angleterre et lequel il avoit veu servir à genouz par ledit *Quanolle*, il avoit esté mené en la grant hostellerie de Langenerie et que en une grant huche à blé qu'il disoit estre en une des chambres de ladicte hostellerie en laquelle estoit logié ledit *Quanolle* et ledit grant maistre et autres, que XI hommes et une feme avoient esté mis et emprisonnez; et avoit oy que ledit *Quanolle* dist audit grand'maistre: Mon Sire, n'aiez pas paour, quar vous aurez votre cuer cler de ce que vous avez en pensée, quar vous avez un bon ami et un bon apuy en Henry de Lovain. — Disoit oultre ledit Bréviende que ce fait, il avoit publiez (et) dit comme vray pour le bien du pais que de ceulx qui mis furent o lui en ladicte huche les deux estoient de Péthiviers-le-Chastel, qui bien oy avoient lesdittes parolles. Pour laquelle chose Nous, désirans savoir la certaineté de (ce que) disoit, envoyasmes audit lieu de Lengenerie, Jehan Chiefdeville, notaire en (Chastelet), savoir se ledit Quanolle avoit oncques esté audit lieu et se en ladicte grant hostellerie estoit ladicte huche à blé. Lequel notaire ala audit lieu et nous rapporta qu'il avoit esté en laditte hostellerie et en toutes les autres hostelleries et maisons de ladicte Engenerie et qu'il avoit trouvé par les bonnes genz du lieu que oncques ledict *Quanolle*, n'avoit illec esté, mais avoit esté lui et ledit grant maistre logiez à Sougi; oultre que en ladicte hostellerie n'avoit aucune huche à blé, ne en hostel qu'il fust audit lieu, fors une petite qui estoit en l'ostel de Saint-Ladre, en laquelle huit personnes couchez l'un sur l'autre ne pourroient bonnement entrer et que il avoit parlé à une femme qui prisonnière avoit esté desdiz Anglois audit hostel Saint-Ladre, la nuit que plusieurs Anglois jeurent audit lieu, laquelle li avoit dit que elle vit ladicte huche et que oncques personne ne fut dedenz mis, ne n'avoient lesdiz Anglois prisonniers aucuns en icellui hostel fors elle et un juène enfant et que lesdiz Anglois disoient celle nuit que ledit *Quanolle* estoit loigié à Sougi. Et après ce, feismes savoir par devers le capitaine de Péthiviers si aucuns dou pais avoient esté pris par lesdiz Anglois et menez audit lieu de Langenerie; et fut trouvé que non. Pour quoy Nous véant que nous ne trouvions pas vray ce que disoit ledit Bréviende, pour plus estre certain du fait et savoir se il disoit vray ou non, envoiasmes derechief audit lieu de Lengenerie, ledit notaire, et feismes avec lui aler ledit Bréviende, pour lui monstrer ladicte huche. Lesquelx alèrent audit lieu et ne fut trouvé aucune chose de ladicte huche, ne de ce que avoit dit ledit Bréviende, si comme ce nous rapporta ledit notaire. Si considerasmes que ledit Bréviende avoit menti et que aucun li avoit ce fait dire et pour ce le interrogasmes diligemment sur les choses dessus dictes; lequel les affirma estre vrayes plus fort que devant. Et tantost après ainsi comme Nous li monstrions qu'il avoit faux donné entendent, dist et affirma par son serment que il n'estoit rien de ce qu'il avoit dit et que Guillaume Garbot, dit le Bourc, le li avoit fait dire, parce qu'il disoit que ledit Henri le haeoitt pour ce que il avoit volu Rosette, sa chambrière, et que ledit Garbot li dist que il deist les dictes paroles en lieu que elles Nous peussent estre rapportées et les li deist en ses vignes à un jour qu'il l'avoit alloué à parer les rayes; et pour dire ce, li avoit ledit Garbot donné V blancs. Si feismes venir ledit Garbot, et li dist ledit Bréviende que il li avoit fait dire les paroles dessus dictes. Sur quoy repondi ledit Garbot que ledit Bréviende

mentoit faussement et mauvoisement et contre ledit Bréviende en gita son gaige en jugement; lequel gaige ycellui Bréviende ne vost lever sur ce comme suffisant. Si retenismes prisonniers lesdiz Garbot et Bréviende. Et après parlasmes audit Bréviende disanz que il ne chargeast pas ledit Garbot de chose qui vraye ne fust ou qu'il aceptast le gaige, se vray estoit. Lequel, après plusieurs paroles, dist et dépose par son serment, que toutes les paroles et le fait dessus diz il avoit controvées et que oncques aucune chose ne avoit esté et avoit de tout menti, et que lesdictes paroles il avoit controvées et dictes sur ce que ledit Henri pour ce que il le voloit faire aler au guet; et après, avoit ce mis sus audit Garbot pour ce que il voust piéçà Rosette, sa feme. Et toutes ces choses confessa et aujourdui confessées en jugement. Pour quoy, Nous, oy ladicte confession, considérans..... avons ledit Garbot mis hors de prison .....avons ledit Bréviende condampné et condampnons.... à estre mis au pilori par trois samedis, de prime jusques à nonne et à estre signé d'un fer chaut au visage en quatre lieux, c'est assavoir au front, ès deux joes et sur le menton ».

A. 1978. — (Registre.) — In-quarto ; 126 feuillets, papier.

1385-1387. — Bailliage d'Orléans (suite). — Registre des assises tenues à Châteauneuf, Lorris, Montargis, Châteaurenard, Janville, Yèvre-le-Châtel, Neuville, Orléans, Vitry. — Assises de Châteauneuf: entérinement de lettres de rémission, obtenues pour crime de larcin, par Benoît Monceux et Colin du Voisin; instance pour le procureur du Roi, contre les commissaires sur le fait des *arrablis*, en l'archidiaconé de Sully. — Assises de Lorris: instance pour le procureur du Roi, contre les religieux de Saint-Benoît, pour III sols parisis de cens qu'ils prétendaient leur être dûs à cause de la maison fort du Molinet; cause d'appel de la cause du prévôt de la terre de Sully, appartenant aux religieux de Saint-Denis; sauvegarde de Simon de Pontoise, publiée assise tenante; défense au prévôt de Lorris, de faire convenir d'office, pardevant lui, aucune personne de labour, si ce n'est à jour férié; appel du bailli de Saint-Gondon; appel de la Cour-Marigny; instance pour le procureur du Roi, contre l'abbaye de Saint-Benoît, pour raison de 12 mines d'avoine à Oussay; permission aux bouchers de Soisy, de vendre chair à Auvilliers, sans payer le droit d'étalage. — Assises de Montargis: cause d'appel de Loise Poquaire, veuve de Jean de Machau, dame de Châlette; appel du prévôt de Bonnay-sur-Loire; appel du bailli de Noyon; appel du bailli de Puisaye; appel du bailli de Montcresson; instance entre le procureur du Roi et le prieuré de Gy-les-Nonains. — Assises de Janville: sentence donnée par le chambrier de l'évêque de Chartres, confirmée; appel du maire et garde de Mesnilgirault, appartenant à l'église d'Orléans; appel du Puiset; appel du bailli de Loigny; instance d'appel formé par la comtesse de Bar, pour certains exploits faits à Brou, par un sergent de Janville; appel du bailli de Marcheville; appel du bailli de Roche l'évêque; délais d'un appel du bailli du comte de Blois, en Dunois; lettres du Roi obtenues par Regnaud Gaugain, sergent-clerc de la fruiterie royale, pour qu'il puisse faire exercer par un commis son office, durant un an; appel du bailli de l'évêque de Chartres, à Pontgoin « par la coustume le demandeur doibt monstrer à chacune journée, par escript, l'estat de sa cause »; instance contre certains bouchers de Janville qui avaient permis à leurs femmes de tailler chair dans la boucherie; appel du bailli de Sermaises; instance de la comtesse de Bar, dame d'Alluye, Brou et Montmirail, contre le vidame de Chartres; rémission accordée à Jehan Le Bidaut qui avait fracturé, de nuit, la fenêtre d'une maison et menacé le mari de violer sa femme et volé ce même mari. — Assises d'Yèvre-le-Châtel: instances entre les religieux de Ferrières et de Morigny, contre le procureur du Roi; vérification de lettres obtenues du Roi et des Généraux des Monnaies, par Jehan Lhuillier, pour exercer l'état de changeur. — Assises de Neuville: appréciation d'offres de foi de Jehan du Tertre, à cause de sa femme, fille de feu Philippe d'Ozereaux.— Assises d'Orléans: appels des baillis de Blois et de Suèvre; appel du bailli de Saint-Aignan-en-Berry; homologation d'accords faits sur un différent entre les seigneurs des étangs de la Corblière à Neung-en-Sologne, et de l'étang des Bois; « homme serf de chef et de corps, vif-taillable et mort-taillable à voulunté, ne peult vendre de ses héritaiges, sanz l'authorité et licence de son seigneur »; accord sur l'appel interjeté du bailli de Blois, par le sieur du Péray, contre Martin Richoust, son homme serf de chef et sa postérité; appel du juge des fiefs de Blaisois enclavés au comté de Vendôme; appel du bailli de Meung au prévôt d'Orléans, pour avoir relevé, *obmisso medio*; instance entre le comte de Blois et le vicomte de Châteaudun; injonction aux sergents de la Sologne d'aval et de la Sologne d'amont, de se présenter aux prévôts, chaque semaine; lettres de

rémission obtenues par Guillaume Pageon, coupable d'avoir insulté le Roi, à charge par le coupable d'accomplir un voyage à Saint-Jacques-en-Galice; injonction au procureur du Roi, en Sologne, de rapporter les inventaires et comptes des biens des aubains, bâtards et autres morts; instance à raison des biens de la bâtarde de Tremblevif; instance mue par l'évêque d'Orléans, contre le procureur du Roi, pour raison de la justice prétendue au-dessus de Pont-aux-Moines, du côté de Jargeau; instance entre le procureur du Roi et le chapître d'Orléans, pour certains tonneaux pris au cloître; instance entre le procureur du Roi et Droet de Rogehan, capitaine du pont de Meung; instance pour le procureur du Roi contre l'évêque d'Orléans, sur la représentation d'un étudiant, Hémonin Dancey, à lui rendue; élection de tuteur. — Assises de Châteaurenard: lettres de rémission accordées à Jehan Estore, Thévenin Thiaut et Guillot Juyer, meurtriers de Jehan de La Bourie, entérinées à condition de cession faite par les impétrants de tous leurs biens meubles et héritages, et de payer chacun dix francs d'or aux parties civiles, et outre à la charge de faire deux pélérinages, l'un à Notre-Dame du Puy et l'autre au Mont-Saint-Michel, pour le salut de leur victime.— Assises de Yèvre-le-Châtel: instance entre le curé de Courcelles-le-Roi et l'abbaye de Saint-Benoît; instance contre les religieux de Ferrières, touchant la justice de Neuville; instance entre le sieur de Revel et celui de Las, touchant le fief de Geudreville; instance contre une femme qui avait donné à un prisonnier condamné à mort, un couteau, dans sa prison. — Assises de Boiscommun: entérinement de lettres de rémission. — Assises de Vitry: amende adjugée et taxée contre le prévôt de Fay.

A. 1979. — (Registre.) — In-quarto; 173 feuillets, papier.

1387-1389. — Bailliage d'Orléans (suite). — Registre des assises. — Assises de Châteauneuf: appel du bailli de Sully. — Assises de Lorris: cause entre Oudard de Rougemont et Jehan Poquaire; cause entre Jehan du Plessis et Thénon de Lonlève; cause entre le procureur du Roi et Régnaud de Montrale; rémission obtenue par Jehan Le Chantre, dit Brossart, qui avait battu et mis « en gehyne » un homme; instance contre les religieux de Saint-Benoît, touchant le Molinet. — Assises de Montargis: entérinement d'une lettre de rémission donnée par Catherine de France, comtesse de Montpensier, à Geoffroy Le Bues, voleur; injonction aux sergents de Montargis, d'accompagner le prévôt à la levée de son siège, jusqu'à son hôtel; renvoi de deux sergents de Châtillon-sur-Loing, devant le bailli de ce lieu; appel du bailli de Châlette; appel du bailli de Montcresson; consentement donné par Jehan de Courtenay, seigneur de Saint-Brisson, sur l'entérinement d'une rémission obtenu par Pierre Gaucho, assassin d'un nommé Salle; mise hors de cour de deux individus accusés d'avoir forcé Marion Le Cordier, parceque la plainte formée par cette femme avait été portée par la crainte qu'elle avait de son mari. — Assises de Châteaurenard: instance contre Étienne Botefoue, prévôt de Lorris qui négligeait de prendre les malfaiteurs. — Assises de Cépoy. — Assises de Yèvre-le-Châtel. — Assises de Boiscommun: commandement au prévôt ou son lieutenant, de connaître des matières personnelles, contre tous clercs mariés; commandement à tous les sergents d'assister le prévôt, pour se saisir des malfaiteurs et de tous ceux qu'il trouvera portant armes. — Assises de Vitry. — Assises de Neuville. — Assises de Janville: appel du prévôt de Chalou; appel du prévôt de Janville au siège de Bonneval; appel du bailli de l'Aleu-Belloys; appel du bailli de Nottonville; sentence donnée au profit du procureur du Roi, pour raison du droit annuel d'un fromage dû par les marchands de fromage, à Janville; entérinement de lettres de grâce obtenues par le geôlier du Puiset qui avait laissé échapper un voleur; appel du bailli de Loigny devant le chambrier de l'évêque de Chartres, et du chambrier pardevant le bailli d'Orléans. — Assises de Beaugency. — Assises d'Orléans: instance contre des faux monnayeurs; appellation du voyer d'Olivet, ressortissant du prévôt d'Orléans; stile et usance d'avoir treize jours francs entre l'ajournement en cas d'appel et les assises; instance entre le procureur du Roi et l'évêque d'Orléans, pour la justice du cloître de Saint-Pierre-le-Puellier; appellation du voyer de Chécy, ressortissant du prévôt d'Orléans; instance entre le procureur du Roi et le comte de Blois, pour la réfection de l'arche du pont de Millançay; item, pour le pont de Sérant. — Autres assises de Montargis: saisie et inventaire des biens de Éliot Salmon, juif. — Autres assises de Châteaurenard: lettres-patentes du Roi, contre les habitants, pour les réparations du château. — Autres assises de Neuville: amende pour n'être allé *à l'aide du Roi*, au cri fait par le prévôt. — Autres assises de Janville: rémission obtenue par madame Catherine de Mésalent, femme de

feu Guillaume de Poinville, dit Le Baveux, chevalier, qui avait refusé de rendre au juge les clefs du fort de l'église d'Oinville-Saint-Liphard, pour mettre en possession le capitaine du fort; lettres de rémission obtenues par un bailli qui avait mis en liberté deux homicides; sentence de délivrance à l'abbaye de Saint-Denis, de monnaies de cuivre faites *à images de Sarrazins*, trouvées en la terre du Bréau-Saint-Denis.

A. 1980. (Cahier.) — In-quarto; 32 feuillets, papier.

1443-1444. — Bailliage d'Orléans (suite). — Assises d'Orléans, Châteauneuf, Vitry, Lorris, Boiscommun, Yèvre-le-Châtel, Neuville, Janville. — Juge : Hervé Lorens, lieutenant du gouverneur Raoul de Gaucourt. — (fragment).

A. 1981. (Registre.) — In-quarto; 219 feuillets, papier.

1383-1384. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes jugées au bailliage: cause entre Jehan de Grisonville, écuyer, et Péret Couan (Cohen), juif; Pasquier Le Verde, prisonnier du Roi, pour cause d'homicide; cause entre Raoul de Montigny et Jehanne de La Bruière, dame de Courtalain, veuve de Jehan de Rouvray; lettres en faveur des juifs: « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au gouverneur du bailliage d'Orliens ou à son lieutenant, salut. Nous avons veu noz autres lectres dont la teneur s'ensuit : Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Comme pour les commocions advenues en noz bonnes villes de Paris, d'Orliens et ailleurs, en plusieurs lieux de notre royaume, ès parties de langue d'oil, contre les juifs et juives demorans en ycellui, ilz soient transportés de lieux en autres et ne ouseroient converser, reparier, ne poursuir leurs causes en noz dictes villes, ne aussi en plusieurs autres de notre royaume, si comme ilz dient; savoir faisons qu'à la supplication des juifs et juyves demourans ou bailliage d'Orliens, eue considéracion aux chouses dessus dictes et autres qui à ce nous meuvent, confiens à plain du sens, loyauté et diligence de notre amé et féal Jehan Barbeau, chevalier, gouverneur du bailliage d'Orliens, ycellui ou son lieutenant avons fait, commis et ordonné, faisons, commectons et establissons par ces présentes, de grâce espécial, commissaire et juige, tant comme il nous pléra, de et sur toutes les causes et querelles, accions, péticions, opposicions et demandes meues et à mouvoir, à cause des grâces, octroiz et permissions que nouvellement octroiées et faictes leur avons, et de leurs dépendances et circonstances et chacune d'icelle. Et audit bailli ou son lieutenant avons donné et donnons plain povair et auctorité et mandement espécial, de cognoistre pour et en nom de Nous, de sentencier, décider et déterminer premièrement et de plain, *sanz figure de juigement*, sur ces chouses et chacune d'icelles, en notre ville de Montargis, et de faire et exercer audit lieu, toutes autres chouses qui sur ce seront nécessaires et convenables, ainssi et par la forme et manière qu'il sera à faire, par raison et justice. Et par ainxi nous deffendons à touz juiges justiciers de notre royaume, tant nôtres comme autres, que des chouses dessus dictes ne cognoissent, ce pendant ne s'entremectent en aucune manière, soit par manière de réformacion ne autrement; ençois, se aucunes autres causes estoient pardevant eulx encommençées et menées, pour causes de chouses dessus, ycelles renvoient incontinent que requis en seront pardevant ledit juige et commissaire, en l'estat où elles seront, sanz contre-dit aucun. Et nous mandons à eulx et à touz les autres justiciers de notre royaume que audit gouverneur ou son lieutenant et à leurs commis obbéissent sur ce et entendent diligemment, sanz faire ou venir contre la teneur de ces lectres en aucune manière. Et en ampliant notre présente grâce, attendu que de ces présentes ilz auront néccessité et besoing en plusieurs et diverses parties et qu'elles elles (*sic*) ne pourroient estre portées, pour les périlz des chemins et distances des pais, toutesfoiz que mestier leur seroit, Nous plaist et voulons que aux vidimus d'icelles faiz souz seaulx royaulx soit adjoustée planière foy et autelle, comme seroit et devroit estre à l'original. En tesmoing de ce, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à Soissons, le VII[e] jour d'aoust, l'an de grâce mil CCC IIII[xx] et deux et le II[e] de notre règne. — Et par lesdiz juifs et juyves Nous ait esté humblement supplié que puis le temps de notre octroy dessus transcript Nous ayons ordonné ledit Barreau (*sic*) du tout à nous servir continuelment ès requestes de notre hostel et n'est plus gouverneur dudit bailliage, de plus n'y peut entendre, Nous leur vuillons sur ce pourveoir de remède; Nous, ce considéré, vous mandons et commectons que jouxte la teneur de noz lectres dessus transcriptes vous vacqués en la commission dessus dicte, par vous ou votre lieutenant au siège de Montargis

..... Donné à Paris, le XIIII° jour d'octobre, l'an mil CCC IIII[xx] et trois et le quart de notre règne ». — Causes jugées entre : Jehan Le Maire, dit Corbeau, religieux dominicain d'Orléans et Pierre de Bellesvoies; Jehan de Viezpont, chevalier, seigneur de Vaux et Simon Guérin; Jehan de Gironville et Péret Cohan, juif; Marguerite de Bauchié, veuve de Pierre de Pons, chevalier, et Jehan Garnier, se disant seigneur du Châtel de Bauchié; Guillaume Néret et Cohen, juif; Éliot Salmon, juif, et Jehan Bertuison; Guillaume Bonnet, dit Bonnicaut, chevalier, capitaine de la Tourneuve d'Orléans et les échevins, pour le paiement de ses gages de capitaine; David Lévi, juif, et Loron de Chilly; le chapitre Saint-Vrain de Jargeau et Jehan Saince, étudiant; Loppe Delcano, dit Loppillon, pour Fleury de Linières, dame d'Escableau, veuve de feu Jehan Le Mengre, dit Bouciquaut, maréchal de France, en son nom et celui de messires Jehan et Geuffroy Les Mengres, dits Bouciquaux, chevaliers, ses enfants, contre ses enfants; le procureur du Roi et les héritiers de Jehan Nico (*sic*) pour Jean Nicot, (81° évêque d'Orléans); Guichard Dalphin, seigneur de Vouzon, et Isabelle, dame de Sully; Baudichon de Meung et les Cohen, juifs ; enregistrement de lettres du Roi qui promet par serment sur les évangiles, de sauvegarder les droits et les privilèges de l'Université d'Orléans; « Comme au temps que les Anglois souloient ja pieca estre au royaume de France, par ycelui Grenet.... Galier Brochereau demourant à Suri-au-Bois, eust pris par nuit, en l'ostel de Jehan Melourdin, séant en la paroisse de Chasteauneuf-sur-Loire, certaine quantité de bestes appelées aumaille qui estoient audit Melourdin.... savoir est que ledit Galier joyra de ladicte abolition générale (donnée par le Roy)»; taxe de la prévoté de Cépoy de fournir une arbalête, un baudrier et 300 viretons « pour envoyer au Roy notre sire, à son veaige.... en Flandres »; Jehan de Tournay, chirurgien à Orléans; élargissement de Robinet de Vendôme, écuyer, pillard, « vivant sur le plat pays »; Pierre de Bardilli, étudiant; diverses lettres de rémission accordées à des meurtriers.

A. 1982. (Registre.) — In-quarto; 266 feuillets, papier.

1385-1386. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes jugées au bailliage: Pierre Le Jay, chevalier, seigneur de Lorges, ajourné pour avoir enlevé la fille de Robin Avril, de Lion-en-Sullias; l'Université contre les habitants d'Orléans; Émery de Rochechouart; Guiot de Fougères, écuyer, faux-monnayeer; le comte de Blois requérant par procureur contre la main mise sur les biens de Jehan Gaubert, de Patay; les jurés des cuirs de la ville d'Orléans; Guillaume de Harcourt, seigneur de La Ferté-Imbaut; le comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan en Berry et les habitants de Mareuil; Jehan Haquin, de l'évêché de Châlons, étudiant à Orléans, pour port d'armes; Alain Taillecol, chevalier, seigneur de Courtalain; Jehan Picart, prieur de Saint-Samson d'Orléans, à propos des fourches patibulaires du prieuré brisées durant la guerre anglaise; Périn du Fresne, pour rapt d'une jeune fille, dans une église; Guy de Mauvoisin, chevalier, meurtrier de Jehan Pirau; l'évêque d'Orléans, touchant la justice épiscopale; les chevaliers de Malte contre la comtesse de Bar; Hubert de Beauvillier, écuyer; les moines de Vézelay contre Régnaut de Berno, prieur de Vézelay-sous-Mirebeau; Geffroy de Saint-Briçon, seigneur de la Queuvre; main du Roi mise sur les possession de Robert d'Aunoy, sieur de Chambon; Jehan Le Boutillier, de Senlis, écuyer, seigneur de Lory; Daviot Lévy, juif, contre Agnès de Corvoy.

A. 1983. (Registre.) — In-quarto; 196 feuillets, papier.

1388-1389. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes jugées au bailliage : l'abbaye de la Cour-Dieu contre Pierre de Pois, chevalier; Pierre de Villaines, chevalier; Pierre de Puydeval, doyen de l'église d'Orléans contre Étienne de Noyer, trésorier de l'église de Laon; Guillaume Gobelet, prieur du Bourgueau; Hanequin, de Bois-le-Duc, verrier; Étienne Gaultier, chanoine d'Orléans; Guichard du Rétail, chevalier, seigneur d'Auge, obtient grâce et rémission d'avoir fait pendre à son gibet, Geufroy Maupo qui était en l'aveu du Roi; l'Évêque d'Orléans contre Julien des Essars, chevalier; Guillaume Beauharnais; Samuel de Chypre, juif, élargi de prison; Pierre de Villiers, archidiacre de Sologne; Marguerite de Cornay, veuve de Philippe Grossesteste, vicomte d'Orléans, et Gilet, son fils; Pierre Gautier, infirmier de Saint-Laumer de Blois; diverses lettres de rémission et d'abolition pour meurtres.

A. 1984. (Registre.) — In-quarto; 189 feuillets, papier.

1393-1394. — Bailliage d'Orléans (suite). —

Causes jugées au bailliage : Michau Le Barbier, chirurgien-juré visite Guillaume de Cossac, guyennois, blessé par Pierre Beanne, guyennois, « et en lui il n'a trouvé plaie, cop, noir, casseure, briseur, ne autre mal » ; plusieurs main-levées et main-mises ; Jehan de Tournay et Guillaume Poinceau, barbiers, visitent le fils de Thénon Le Moine « qui estoit cheu d'une eschielle » ; « maistre Jehan de Tournay et Micheau Le Barbier, cirurgiens-jurez de la ville d'Orléans, lesquiels à la requeste des fame de Jehan de Torcy et Jehan Le Lou, prisonniers ès prisons de Chastellet d'Orléans, pour la bateure par eulx naguères faicte en la personne de messire Émar de L'Espinace, prestre, Nous avons envoiez veoir et visiter ledit prestre et ses plaies, nous ont huy rapporté en juigement que de notre commandement ils ont veu et visité ledit prestre et plusieurs cops, orbes et plaies que il a au braz et en la main et au corps, en plusieurs lieux, et que en lui, à cause de la dicte bateure n'a aucun péril de mort, mahaing ne mutilacion » ; émancipation de Jean Boileaue, étudiant en l'Université, fils de Jean Boileaue, bourgeois de Gien ; Nicole de Saint-Sépulcre, prieur de Saint-Laurent ; remise d'étudiants arrêtés pour méfaits, entre les mains de Guillaume Acarie, promoteur de l'Évêque d'Orléans ; commission donnée à des bourgeois d'Orléans, par les procureurs de la ville, pour parcourir la cité à cause de la taille du pain et du vin ; Régnaut Le Maire, notaire au Châtelet, Jehan de Bar, prêtre, licencié en décrets, étudiant ; Hue de Misamion (Miramion) conte Robert de La Voue, chevalier ; divers rapports de chirurgiens et de tutelles.

A. 1985. (Registre.) — In-quarto ; 264 feuillets, papier.

1442-1447. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes jugées au bailliage. — Registre d'audience d'Hervé Lorens, lieutenant du gouverneur : « Raymon, Bourg de Mascaran, Jacques Bastart, Braque et Jehan Talart, prisonniers de monseigneur le duc d'Orléans, pour certain cas commis en la personne de la femme de..... demeurant à Denevillier, et lesquelx à la prière et requeste de monseigneur le conte de Dunois qui en a escript à nous et autres gens du Conseil de monseigneur le duc d'Orléans, ont esté reçeuz par procureur, c'est assavoir par maistre Estienne Luillier, Estienne Maupo et Bertheran du Lac, escuier, seuffisamment fondez par lettres de procuracion, desquelles il nous est apparu, sont eslargiz, trois prisonniers en l'estat qu'ilz estoient paravant le jourduy, jusques au mardi après les Brandons (1444) prochains venans, auquel jour ilz seront tenuz comparoir en personne... » ; à la date du mardi 16 mars 1444, est exposé le crime dont les précédents s'étaient rendus coupables. L'affaire fut jugée par Hervé Lorens, Pierre du Reffuge, maître des Requêtes ; Jean le Prêtre, auditeur des Comptes ; Simon Ozeré, substitut du procureur du Duc. Belon, femme de Jean Brissart, laboureur à Denevilliers, âgée de plus de 66 ans, déposa que quelque temps après la Toussaint de 1443, elle était avec une femme nommée Perrette, femme de Jean de Castoloingne, et qu'elle habitait un loyer qu'elle tenait du Bourg de Mascaran. Perette s'imaginant que Belon avait dérobé plusieurs objets dans son verger, l'insulta et la frappa de coups de poings et de bâton Puis cette Perette se rendit au château de Las ou habitait le Bourg et rapporta à ce seigneur que Belon tenait des propos injurieux sur sa femme qui aurait des rapports avec Jean Talart, son serviteur, tandis que lui le Bourg, aurait *maintenu*, une chambrière de Madame. Le Bourg monta à cheval, se fit accompagner de Jean Talart, du bâtard Braque et d'un page nommé Pierre de Gallande, et descendit devant l'hôtel de Brissart. Là, Jean Tallart la frappa et la blessa d'un coup d'épée à travers la figure. Les coupables furent condamnés à une amende. — « Le samedi, XIIIe jour d'octobre (1442), par Nous, Hervé Lorens, etc. Jehan du Bois, hostelier d'Orléans, prisonnier pourcequ'on lui impose que naguères, en certaine assemblée faicte de congié de justice, par les habitans de la ville, ès halles d'Orléans, il a dit certaines parolles sentens sedicion, en admonestant le peuple à contredire d'acorder certains deniers que on demandoit pour le fait de *la délivrance de Galardon*, et autres mauvaises parolles, et est eslargi... » — « Amendes (19 juin 1443). Jehan Lalement, dit le Cousturier, demourant ès forsbours d'Orléans, a esté par Nous condempné à l'amende, en sa présence, de ce que puis naguères, comme il a confessé, Thomas Guérart, anglois, et autres de sa compaignie, alans à sauf-conduit, ont esté logiez en son hostel, ès dits forsbours, sans que lui ne autre de par lui en aient apportez ou envoyez les noms par escript, ne fait assavoir à monseigneur le Gouverneur, ne à son lieutenant, *ainsi que pièça a esté ordonné* ». — « Jehan de Bernay, homme de guerre de la compaignie de Lesterac, prisonnier à Orléans, sur ce qu'on lui impose avoir passé à gué la rivière de Loire, sanz congié... ou pais de Saulongne, et ran-

sonné le bestail et laboureux... dix mars d'argent d'amende... » — Procès entre le Gouverneur et les procureurs de la ville « parceque puis certain temps en ça, de leur auttorité et sans congié ou licence d'aucun qui eust povoir de ce faire, ilz s'estoient transportez en et sur ung vergier que Jehan Hure, orfèvre, demourant à Orléans, dit estre et appartenir à lui à cause de sa femme, situé sur les petiz foussez près du grant cemetière de la ville d'Orléans, sur lequel messire Charles d'Arbouville, chevalier, lieutenant de mondit seigneur le Gouverneur, notre cappitaine et Nous avons autreffoiz esté, présens ledit procureur de mondit seigneur le Duc et les dessus diz procureurs de la ville; et pour ce que Nous avons trouvé que la haye d'icellui vergier comprenoit tout le travers des diz petitz foussez, l'avons faicte abatre et *ruer jus*; et que la haye d'icellui vergier qui de nouvel avoit été refaicte, nonobstant ce que dit est avoient de nouvel abatue, sans consentement ne auttorité de justice, comme dit est, pourquoy eulx et chacun d'eulx en leurs privez noms nous estoient dignes d'amande.... savoir faisons que.... Nous.... avons absoulz et absolvons.... de l'amande... ». — Bail à Jehan Jaquet, charpentier, d'une voûte qui était sous un puits près des *étuves aux femmes*, dans la rue de la Charpenterie, où il y avait un degré et passage commun pour monter aux murs de ville et en descendre. — « Commission aux jurez pour les Tourelles (août 1445). Après certaines dénonciacions et requestes ores et autresfoiz faictes par les bourgeois et habitans de la ville d'Orléans, comparans par Pierre Vaillant, le procureur, d'une part, contre Colin Galier, maçon, demourant à Orléans, comparant en personne, d'autre part, touchant que les ouvraiges faictes o faictes faire par ledit Galier, ès *Tourelles du bout du pont d'Orléans*, feussent visitées pourceque ledit Vaillant proposoit qu'il y avoit plusieurs choses que par la faulte et *impérice* dudit Collin estoient moins que devoient faittes, tant èsdites *Tourelles* que ès joues et arches d'icelles. Parquoy.... Nous.... avons appoincté et appoinctons par ces présentes que Pierre Chauvin, Thénon Le Roy, dit Robastre, Jehan Denis, Jehan Borgnet, Denis Griveau, maçons; Jehan Costé, Robin de La Rue et Jehan du Chasteau, charpentiers, tous jurez de la ville d'Orléans, se transporteront mardi prochain venant, à heure de prime, èsdictes *Tourelles* et les y ménera le premier sergent de monseigneur le duc d'Orléans, sur ce requis, que à ce faire commettons par ces présentes; et icelles *Tourelles* avecques lesdictes arche et joues visiteront. »

A. 1986. (Registre.) — In-quarto; 103 feuillets, papier.

1448. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes jugées au bailliage: « Par Jehan Lalement, Pierre Chauvin, maçon, et Guillot de Lesnière, notonnier, qui avoient esté commis par monseigneur le gouverneur d'Orléans ou son lieutenant, à visiter soubz l'arche vieille et que demoura de la cheutée du pont d'Orléans, dont les ouvriers qui y ont bezongné ont engrossé les pilliers, le duit ou augeau qui a esté arrachié, dérompu ou coppé dèspiéça, par le fait de certaines roes que lesdiz ouvriers y assisdrent en faisant lesdictes œuvres, comme on dit, et savoir comment les pelz dudit augeau ont esté coppez et arrachez et aussi la pierre qui estoit en icellui, et combien tout ce pourroit coster à repparer et mettre en estat deu et convenable; a esté rapporté que ilz ont veu et visité ladicte arche avecques ledit augeau, et ont trové que y fault bien de XVIII à XX pelz qui ont esté ostez et coppez.... les garnir d'aez et receller.... et ce fera la mise de ce aux despens de la ville, pour la moitié, et aux despens de Gilet Bataille et ses compaignons, pour l'autre moitié... » — Sévices exercés sur la personne de Pierre Bernart, notaire et conseiller en cour d'église, par Guillaume Chenu; procès de la veuve Renard contre *la Cousinote* (famille du chancelier Guillaume Cousinot). Le sujet du différend n'est pas indiqué.

A. 1987. (Registre.) — In-quarto; 111 feuillets, papier.

1449-1450. — Bailliage d'Orléans (suite). — Causes du papier ordinaire: main-mise sur la Bourgoignonnerie, appartenant à Thibaud de La Toue, écuyer, et main-levée; Alice d'Estouteville contre Isabeau de Saint-Briçon; plusieurs délais d'appel; Guillaume Chenu contre Pierre Le Létier; bail à ferme des terres de la Queuvre, à Jehan Le Roige; le Duc contre les habitants de Saint-Aubin et de la Ferté-Nabert, Yvoy, Chaumont, Ménestreau et Marcilly-en-Villette, pour la garde de la forteresse de la Ferté-Nabert; main-mise sur le nouvel acquêt du prieuré de la Madeleine-lez-Orléans; finance de rachat de la Mothe-en-Sigloy; Jehan de Saint-Martin, valet de chambre du Duc, et maître des barbiers du duché d'Orléans, contre Denis Gaillart, barbier; réparation d'une bouche du grand duit, au-dessus de la chapelle Saint-Antoine. On constate que la partie du pont d'Orléans qui est au-delà de Saint-Antoine

« est très-ruyneuse, et dangereuse, tant par vieillesse *que à l'occasion de la desmolicion et rompture qui y fut faicte par le temps du siège* ». — Mainmise, par provision, sur le temporel du prieuré de Janville, à cause de la cessation du service divin; offres de fief et profit de rachat faites par Yvon de Kaermoisien, écuyer, au nom d'Olive de La Haye, sa femme, nièce et héritière de Thugdual de Kaermoisien, dit le Bourgeois, écuyer, seigneur du Puiset; Jehan de Boissy, écuyer, condamné à l'amende, pour avoir assailli de nuit, le logis de Macé Folatrier, à Boiscommun; Charles de Mornay, contre les dames de Rougemont; Jehan de Laire, seigneur de Cléry; Jehan d'Alaine, écuyer.

A. 1988. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1440-1447. — Bailliage d'Orléans (fin). — Pièces détachées qui se trouvaient intercalées dans les registres de causes jugées au bailliage: notes d'audience; indications sommaires de causes; Jehan Gasnier, collecteur des appâtis de Montpipeau, contre Robert Le Sage; Guillaume de Villoison, écuyer; le prieuré de Saint-Samson, contre le procureur ducal; Jehan du Mesnil, écuyer, seigneur du Buc, arrente à Jehan de Maintenon, écuyer, l'hôtel de Launoy; — « Très-chier et parfait amy Ansse, je me recommande à vous tant comme je puis; et vuellés savoir que je suis en bon point selon le temps. Dieu vueilles que mieulx soit-il de vous. Je m'abaïs comment vous m'avez envoyé ses saies, quar je n'an trouveraie denier par desà et le brodeus me presse que je l'y baille de l'argent; et pour ce, se vous n'y voulés point avoir paet mandés le moy et je feré du mieux que je pouré, quar le brodeus me dit que vous ne l'y avés rien baillé. Envoiés moy XVII sols d. des Endrés, quar j'en n'é bien à faire, plus que vous ne pensez, quar oncques puis je n'u nouvelle de Lion. Outre chose ne vous saraie que l'écrire, fors que Dieu soit garde de vous. La toute vôtre et amye: Janetons, la fame Lion Corvo ». (Cette curieuse lettre n'a pas d'adresse. Au revers, le greffier a écrit des notes d'audience. Nous la donnons comme un spécimen de la correspondance privée au XVe siècle).

CAUSES JUGÉES A LA PRÉVOTÉ.

A. 1989. (Registre.) — In-quarto; 31 feuillets, papier.

1400-1405. — Prévôté d'Orléans. — « C'est le livre de l'expédicion des causes et procès touchans monseigneur le duc d'Orliens, au siège de la prévosté d'Orliens, depuis le XVIIIe jour de juing, l'an mil CCCC, que Pierre Gillier fut chargié de l'office de la procuracion général de mondit seigneur le Duc, en son duchié d'Orliens; icelles causes et procès expédiés par maistre Guillaume Haultbois, liscencié en loys, garde de ladicte prévosté d'Orliens, ou par son lieutenant audit siége, en la présence dudit procureur ou de son substitut, ès jours et par la forme et manière que cy après ensuit ». — Jehanne, femme de Jehan des Hales, jette sur Colinet qui dansait dans la rue, du « pissat », par deux fois; — Alips, femme Gille, frappe de coups de bâton, Jehanne La Viarde; — délivrance des biens meubles, de feu Jehan Lévesque, prêtre, mort à Orléans; — délivrance des meubles de feu Pierre Joubert, guyennois; — messire André, prêtre, frappe dans l'église un autre prêtre, écolier; — Jehannette Guilloye, paye amande pour « avoir féru du poing et bouté lourdement la femme Jehan Cousin, tenant son enfant »; ce Cousin était libraire et suppôt de l'Université; — le chapitre Saint-Aignan a juridiction dans la ville d'Orléans, la veille et le jour de la fête de son patron; — Bernard du Creux, bourgeois, avait fait crier par la ville qu'il avait à vendre du vin blanc et net, et n'avait livré que du vin « jaune et bouté » ; — André Ambault, curé de Mareau, frappe dans l'église Saint-Pierre-Empont, Guillaume Le Charpentier, prêtre; — élection d'un prieur et gouverneur de Saint-Ladre, confirmée par le Duc; — Pierre Taveau, étudiant, fils de Guillaume Taveau, de Poitiers, se dispute avec Laurent du Puys, dans l'église Sainte-Croix et le frappe sous l'œil et se bat à l'épée, « et en ce conflit eut sang, pour lequel ladicte église fut pollue »; — les mesures à blé étaient marquées d'une fleur de lys; — Guillaume Giraut, clerc de la prévôté est accusé par Jehan Michau, procureur au Châtelet, d'avoir trop large conscience » (c'est ce Giraut, notaire au Châtelet, qui a consigné en tête de ses minutes de 1429, la levée du siége d'Orléans opérée par Jeanne d'Arc); — Jehan du Tertre et Pierre Richart, exécuteurs du testament de Ymbert de

Bloes, archidiacre de Beauce, et tuteurs de feu Régnaud de Bloes, bâtard de cet archidiacre; — Jehan de l'Estelle (de l'Étoile), bailli de la Chapelle-Saint-Magloire; — Jehan de Vallerez, prévôt de Sologne; — instances contre les maltaillables, pour la taille du pain et du vin; — Jehan du Monceau, chevalier, accusé de la mort d'Henri Burlin; — instance contre le chapitre de Saint-Aignan, concernant le droit de fixer les mesures des moulins qui sont sur la Loire, depuis la Tourneuve jusqu'au *dortouer* de Saint-Loup; — Robin Poignant, étudiant, tire la barbe de Guillaume Pasté, sergent du Duc; — le prieur de Saint-Vincent-des-Vignes jette des pierres sur le Maître du Guet, le frappe à l'épaule et refuse d'ouvrir « son huis »; — Guillaume Le Forcené, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-en-val; — Jehan Galardin, étudiant, jette des pierres au Maître du Guet; — Jodoin le Breton, jette, du haut du pont, des pierres sur Jean Bruneau, sergent ducal; — Jehan Raimbaut, d'Orléans, menace d'une dague un sergent ducal, « en faisant certain mistère de la Passion, à Orléans, duquel mistère ils avoient chacun un personnage »; — Jehan Amiot, maître des Tallemeliers d'Orléans, a cuit et *fornayé* un jour de fête, contre les ordonnances du métier et son serment; — Philippot Béron, notaire au Châtelet; — pillage d'avoine fait en Beauce par des gens d'armes; — Jehan Lor, accusé d'avoir battu Philippot Nicolas, notaire au Châtelet.

A. 1990. (Registre.) — In-quarto; 322 feuillets, papier.

1402-1403. — Prévôté d'Orléans (suite). — « Huitiesme papier des assignations, continuations, tutelles, cures, asseuremens, gardes et autres appoinctemens hors exploiz, faiz pardevant Nous, Guillaume Haultbois, garde de la prévosté d'Orliens. » — Émancipation de Jehan Boutefour, étudiant; — concessions de diverses sauvegardes à des individus menacés par des particuliers; — élargissements de prisonniers; — Jehan Soulaz, licencié en lois, abbé de la Cour-Dieu, étudiant à Orléans, contre Jehan de La Mainferme, écuyer; — Alain du Bey, étudiant (il était prévôt d'Orléans, en 1428); — Pierre Poquepaille (Pauca palea), fermier du péage de Loire; — Guillaume de La Taille, écuyer; — Étienne de Pont-Ville, étudiant; — baux et prises d'enfants; — Bertran Chapelle, maître d'école; — Jehan Cabu, étudiant; — Guillaume Fabre, sous-doyen, étudiant à Orléans; — déclaration de dépens; — quittances; — poursuite exercée par le voyer de Saint-Jean-de-Braye, contre un particulier qui, pendant la saison des vendanges, avait laissé vaguer son chien, non lié, contre les ordonnances; — permission donnée à l'abbé de Saint-Euverte, de relever ses fourches patibulaires à Semoy; — « maistre Jehan de Pruce, bachelier en médicine; maistre Olivier des Prez, phisicien d'Orliens, et Jehan Prévost, cirurgien juré de la ville d'Orliens, nous ont rapporté que, de notre commandement, et à la requeste des amis de Berthaut Mignon, bourgois d'Orliens, ilz ont veue et visitée hier et aujourd'ui Agnès, femme de Robin Mignon, bourgois d'Orléans, que on dit avoir esté batue ou poucée et blecée par ledit Berthaut; c'est assavoir lesdiz phisiciens, par ses orines (urines) et ledit cirurgien, par oppéracions de mains; et avoir trouvé qu'elle avoit le bas de l'une des costes, du costé destre, desjoint, et estre ung poy bas et hors de son lieu et plus dedens le corps qu'il ne devoit estre; et que ladite coste ledit cirurgien a remise en son lieu. . »; — « Katerine la Juchelon, matronne jurée de la ville d'Orliens », visite ladite Mignon et ne la trouve pas enceinte; — Jehan de Corbye, Simon de Seignolles, Jehan de Rambulles, Guillaume Le Caron, Guy de Pierre, Hector Vert, Bernard Béquin, Josse de Salans, André de Saint-Pierre, Jacques Cordier, Pierre d'Angoulême, Hutin de Dicy, étudiants, accusés d'avoir battu messire Guillaume Daguin, chanoine de Saint-Aignan, étudiant, se constituent prisonniers; — l'évêque d'Orléans, contre Baudes de Mâcon.

A. 1991. (Registre.) — In-quarto; 333 feuillets, papier.

1403-1404. — Prévôté d'Orléans (suite). — Neuvième papier : rapports de chirurgiens; — permissions données de tenir des auvents de bois; — Guy de Chauvigny, chevalier, seigneur de Châteauroux, chambellan du Roi; — lettres patentes de Louis, duc d'Orléans, ordonnant aux sergents collecteurs des exploits et amendes de réclamer en personne les sommes dues, dans un délai de trois jours; — Pierre de Champferré, écuyer, seigneur de l'Isle, paroisse de Chécy, et Jehan Bourdon son procureur; — élection de jurés, pour la taille du pain et du vin; — Yde de Pierrebuffière, dame de Mortemar, ayant la garde de Guichard, Jehan, Loys et Katerine de Rochechouard; et Geuffroy de Rochechouard; — Michel de Malicorne, étudiant; — Jehan Le Gras, seigneur de Châtenay, demeurant au Mans; — Hervet Lorens, fermier de la coutume de hareng, reçoit des harengs de Falaise, par l'entremise de Robert

Taillebosq; — Parceval de Taige, chanoine d'Orléans, étudiant; — actes de tutelle et de partages; — congés de ventes d'héritages; — actes d'accords.

A. 1992. (Registre.) — In-quarto; 394 feuillets, papier.

1407-1408. — Prévôté d'Orléans (suite). — Treizième papier : actes d'opposition et saisine; — taxations de dépens; — asseurements; — élargissements; — actes de conseil; — le prieur de Saint-Laurent, étudiant, contre Jehan Graffat, curé dudit lieu; — Pierre Cailly, sergent ducal; — actes d'émancipations; — vacations de vendanges; — Richard Boucher, étudiant; — Raoul du Reffuge, docteur-régent en l'Université, chapelain du maître-autel de Saint-Sauveur de Rouen; — indications des causes.

A. 1993. (Registre.) — In-quarto; 323 feuillets, papier.

1408-1409. — Prévôté d'Orléans (suite). — Second papier des assignations : ce registre est consacré aux continuations, tutelles, cures, assurements, gardes et appointements hors exploits. On y trouve aussi les bans de vendanges. — Martin Ducreux, potier d'étain; — prisonnier pour cause de tentative d'avortement, à l'aide d'une pierre lancée contre « la cote » d'une femme; — émancipation de Jehan de Charnay, étudiant; — Jehan Gourdeau, notaire épiscopal; — Jehan, Guinot et Loys, enfants d'Émery de Rochechouart, contre Marguerite de Brisay; — licence de vendre et aliéner tout son vin, donnée à messire Pierre de Meignac qui s'en alloit demeurer avec l'évêque de Chartres; — émancipation de Jehan Cailly, étudiant, fils de Pierre, sergent de la Duchesse.

A. 1994. (Registre.) — In-quarto; 163 feuillets, papier.

1412-1413. — Prévôté d'Orléans (suite). — Sixième papier des assignations : Macé Jarraut, condamné au pilori, à être essorillé et banni, pour vol de chevaux; — amende contre Jehan Sainxe, écuyer, pour dette non payée à messire François de L'Hospital, chevalier; — Jehan Patin, chanoine de Saint-Paul; — Étienne Morchoasne, poissonnier; — Loys de Botarvillier, écuyer, demeurant à Châlo-Saint-Marc; — Alips La Muette vend sa fille Philippe à Guillaume de Bellesvoies; ses biens sont confisqués; — Olivier de La Ferté, charpentier; — Rogière La Gaye, fille de vie d'Orléans; — Guillaume de Saint-Mesmin, licencié en lois, chanoine d'Orléans; — Macé Hutin, écuyer, d'Huêtre; — deux *compères inconnus*, habitant Saint-Julien-le-Pauvre-lez-Orléans, sont emprisonnés au Châtelet pour cause de vol; — Pierre Le Cesne, valet des écoles de l'hôtel du Petit-Saint-Gilles, meurtrier de Jehan Mutet étudiant; — Guillot de Vignelles, sergent voyer d'Olivet; — vacations de vendanges prolongées « veu le temps de la guerre »; — Jehan Raguin, écuyer, du pays de Poitou, brise les prisons du Châtelet et jette le geôlier dans la fosse des prisons; — trois compères bretons, hommes d'armes, prisonniers au Châtelet, pour vol; — saisies de chevaux, de pourceaux et autres bêtes qui vaguaient par la ville; — messire Macé de Daron, docteur-régent en l'Université; — un compagnon d'armes de la compagnie de Jehan des Hayes, vole un cheval noir; — Étienne Charles condamné à l'amende, pour avoir été trouvé jouant aux dés un dimanche, sous les halles d'Orléans; — Jehan d'Auvergne, homme d'armes; — Guillaume Belleau, marchand de Montsoreau; — Jehanneton du Mans, et Jehannette La Quantine, filles de vie; — appel au Parlement; — amende contre des ouvriers qui exigeaient plus de 3 sols par jour, contre le tarif prescrit; — saisies de biens au profit du Duc, pour cause de décès abintestat.

A. 1995.— (Registre.) — In-quarto; 379 feuillets, papier.

1415-1416. — Prévôté d'Orléans (suite). — Registre d'assignations : Jehan Dunoys, bachelier en lois; — mains mises sur des biens en deshérence; — émancipations de mineurs; — Jehan Prévost, barbier-chirurgien; — Louis Nicolas, étudiant (il a été depuis, docteur-régent); — Jehan Le Prestre, étudiant (il a été depuis, prévôt d'Orléans); — Jehan Massart, dit le Liégeois, prisonnier; — rapports de chirurgiens; — vacations de vendanges; — émancipation de Jehan d'Outarville, fils de Pierre, dit Sanglier, écuyer; — Jehan Baron, chirurgien; — actes de tutelle; — « A Symon Fezabras, prisonnier de monseigneur le duc d'Orliens, pourceque on lui imposoit avoir esté par nuit sur les murs d'Orliens et avoir dit à ceulx qui estoient sur les murs, par manière de dérision, que ils feissent bon guet... »; — Martin Piel, abbé de l'Aumône, ordre de Cîteaux, étudiant; — vues d'héritages, par décret; — main-mise sur les biens meubles de feu Pierre

Perceval, écuyer Breton, mort au Hesdin; — renonciations d'héritages.

A. 1996. (Registre.) — In-quarto; 434 feuillets, papier.

1427-1428. — Prévôté d'Orléans (suite). — Registre des causes pendantes en la prévôté : ajournements ; — conseils ; — commissions ; — élargissements ; — absences ; — tutelles : — avis ; — défauts ; — appels ; — assûrements ; — prorogations ; — décrets sur exécution ; — émancipations ; — procurations ; — taxations de dépens ; — vacat. — Les causes ne sont qu'indiquées par le nom des parties.

A. 1997. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1307-1581. — Prévôté d'Orléans (suite). — Rentes sur la prévôté : Lettres de vidimus, par Clément de Boisville, prévôt d'Orléans, en 1358, de lettres du roi Philippe IV, confirmant la cession faite par Geoffroy du Plessis, notaire du Pape, de 69 livres parisis de rente sur la prévôté de Melun, et 20 livres sur celle d'Orléans, aux exécuteurs du testament de Berthold de Saint-Denis, évêque d'Orléans ; — appels de cause ; — assignations de jours aux parties ; — notes de frais ; — reconnaissances ; — condamnations à l'amende pour injures ; — taxations de dépens ; — « ... Perrete, vefve de feu Colin de Billi ... et Jehan Brayer de Lenguillete, de ce que naguères après ce qu'il l'eut clamée injurieusement sanglante putain, ribaude, sorcière, et que par son fait et mauvais gouvernement son mari estoit mort et dit qu'elle l'avoit empoisonné ; elle le clama injurieusement sanglant villain, *acabourt*, ribaut ; et plus, dit qu'il lui soufflast au cul... » — « Chier et espécial amy, Colin Bécon, courratier de vin à Orléans, je me recommande à vous, tant comme je puis et vous mercie toujours du plésir que vous me faictes, car je feré tant envers vous que vous vous tandrés pour contant de moy. Sy vuillés savoir que jà piessà je vous laissay XX frans, desquels XX frans vous ens baillates à Bourdon VI frans, IIII frans à Courraige et IIII frans à Foucaut, ainsi XIIII frans pour les trois parties. Item, vous m'avés escript par le charretier Bourdon que vous avés baillé au Godelier, II frans. Ledit Godelier ne m'amena que II tonneaux de vin, de quoi je luy ay baillé XII frans, reste qui ne lui seroit deu que XX francs... (suivent des détails d'affaire, sans intérêt)... Notre Sire vous doint bonne vie et longue. Recommandés moi à vostre femme et à vostre filz Colin que Dieu, pour sa saincte grâce, le vous vuille gardé. — Le tout vostre et parfait amy : Benoist Thoret, demeurant à Bourges en l'Ave Maria » ; — sentence de la prévosté, portant qu'une pièce de drap trouvée défectueuse, serait brûlée par la main du bourreau (1418) ; — vente à faculté de rachat perpétuel, à Nicolas Vivien, du greffe de la prévôté et conservatoire, et des greffes des présentations, pour 10,000 écus.

A. 1998. (Registre.) — In-folio ; 227 feuillets, parchemin.

1397-1407. — Prévôté d'Orléans (suite). — Comptes de la clergie du baillage et des exploits de la Prévôté réunis. — « Compte de Guillaume Giraut, nottaire en Chastelet d'Orliens, de la recepte et despense faictes par ledit Guillaume, à cause de la clergie du bailliage d'Orliens ... à laquelle clergie exercer et gouverner ledit Guillaume fut commis par honnorable homme et saige maistre Jehan de Baugency, lieutenant-général de noble homme, monseigneur le gouverneur d'Orliens... » — Recette juin-juillet pour 1397 : de Jehan Cheminée, geôlier des prisons du Châtelet, pour son institution, 5 sols parisis ; de Pierre Amiot, pour son institution en la maîtrise des talmeliers, 5 sols ; de Jehan Barate, pour la prévôté d'Yevre, 5 sols ; de Jaquet Houldre et Laurent de Varennes, voyers d'Olivet, chascun 5 sols ; de Geuffroy de Loynes, pour la prévôté et le tabellionnage de Beaugenci, 10 sols ; de Robert Lyen, étudiant, pour une citation, 3 sols ; de Jehan Garbot, prévôt de Chaumont et de la Sologne, 10 sols ; de Jehan Julien, prévôt de Saint-Laurent-des-Eaues, 5 sols ; du Maître de Saint-Marc, pour une main conservative, 3 sols ; de messire Guillaume Chalopin, pour un mémorial, 8 deniers ; des gens de Guyenne demeurant à Orléans, 5 sols ; de messire Galot de Saint-Cismont, pour une sauvegarde, 3 sols ; de Jehan Mestres, prévôt de Neuville, pour son institution, 5 sols ; somme : 8 livres 3 sols parisis. — — Recette des assises foraines : de monseigneur de Bar, 8 sols ; de Geoffroy Piétort, prévôt d'Yenville, 5 sols ; du seigneur du Puiset, 12 sols : de Jehan de Beauvillier, 5 sols : de Jehan de Rougemont, 10 sols ; de Jehan Coppecho, 3 sols ; de Jehan Mainier, lieutenant du gouverneur à Châteaurenard, 6 sols ; de Jehan de La Loge, geôlier de Châteaurenard, 5 sols ; de madame de Sully, 5 sols ; du sire de Châteauvieux, 3 sols ; de quatre bonnes gens prisonniers, 4 sols ; somme : 19 livres 7 sols 8 deniers. Somme de tout le compte : 27 livres 10 sols 8 deniers parisis. — Dépense : à Huguet Morinier, épicier, pour

une main de papier, 16 deniers parisis ; au même, pour un quarteron de cire vermeille, 16 deniers ; au même, pour matière à faire encre, 8 deniers ; au même, pour parchemin, 4 sols : à Guillaume Giraut, pour lui et ses clercs, 100 sols ; au même, pour avoir été à Paris, rendre ce présent compte, 75 sols ; à Jehan Blain, trésorier ducal, 27 livres 10 sols 8 deniers parisis. — « Compte Guillaume Ascelin, notaire en Chastelet d'Orliens, de la clergie du bailliage d'Orliens, de la recepte et despense faiz par ledit Guillaume, depuis le venredi IIe jour de novembre, l'an mil CCC IIII xx et dix-sept inclus, qu'il fut institué audit office, par honnorable homme et saige, Jehan Chiefdeville, lieutenant de noble homme, monseigneur le Gouverneur du duché d'Orliens, par vertu des lettres du receveur d'Orliens, qui reçeut ledit Guillaume à mettre a pris ladicte clergie, jusques au venredi XIIIIe jour de décembre ensuient exclus, que ycellui Guillaume fut deschargé d'icelle clergie pourceque il ne plaisoit pas au Conseil de monseigneur le Duc, que elle fust vendue... » (Ce receveur avait nom Guillaume Le Moyné.) Recette : 10 livres 7 sols 4 deniers parisis. Dépense : 20 livres 10 sols parisis. — « Compte de Guillaume Le Gastelier, notaire en Chastelet d'Orliens.., commis à l'exercice de ladicte clergie, par honnorable homme et saige, maistre Jehan de Baugency... », de juillet à novembre 1397. Recette : Jehan Chacevache, prévôt de Vitry ; Arnoul Burgaut, prévôt de Baugency ; Servestre de Tho (famille de Thou), pelletier ; Alips d'Angeliers ; Jehan Monceau, chevalier. Somme, 54 livres 19 sols parisis 8 deniers. Dépense : une aune et demie de toile cirée cousue à deux châssis de bois aux fenêtres de l'*écritoire* du bailliage « pource que l'on ne povoit besoigner en ladite escriptoire, pour les naiges et pour le vent », 8 sols parisis. — « Compte de la revenue du seel et escripture de la clergie du bailliage d'Orliens,.. rendu à court par Phélisot Béron, nottaire juré en Chastellet d'Orliens... », pour 1398-99. Recette : Guillaume de Hareccourt ; Marion la Quoquelourde ; Jehan de Pennes ; Marion de Baignaux ; Girart de Celiers ; Guillaume de Montfoucaut ; Fouques de Marcilli ; Robert de La Vonne, chevalier ; Phelippot de Saumery ; Clément de Sestas ; Bouchart de La Mainferme ; Guillaume de Tranchelion. Somme, 139 livres 17 sols parisis. Dépense : 135 livres 8 sols. — « Compte des exploiz de la prévosté d'Orliens, escheuz et advenuz pardevant monseigneur le Gouverneur du duché d'Orliens au siége d'illec, jusques à LX sols parisis et au dessoubz », pour 1399-1400. Recette : Guillaume Salemon, chazublier du Retour-Saint-Benoît, a amendé ce que il a confessé avoir injurieusement féru du poing, sans sanc, Guillaume Le Maçon, forcetier ; messire Nicole, prestre et Marion, sa seur, demeurans près des Carmes ; Geuffroy des Granches, a amendé ce que injurieusement il a dit à Raoulin Estivereau, ménesterel, que il lui avoit baillé deux tasses d'argent, pour boire en l'ostel du Griffon, avec escoliers ; Jehan de Bourges, des Estuves Saint-Aignan ; Jehan Caillié, de Normandie ; Macée, chamberière, messire Berthran, phisicien ; Anxeau Bricet, clerc du receveur d'Orliens ; Thévenote, femme Guillaume Le Conte, demeurant sur le pont d'Orliens... a injurieusement appellé Périn Thoret, trompeur et *cabuzeau;* le Grant-prieur de France, pour frère Rémon Potier, prieur du prioré de Saint-Nicolas de Chasteaurenart et de Montboy (Montbouy), estudiant à Orliens » ; Colin Grossin, maître des basses œuvres : frère Pierre de Beaumanoir, religieux carme d'Orléans ; Guillaume Ménager, appariteur de l'évêque d'Orléans ; Jean Morisset, prévôt et geôlier de la Fauconnerie ; Pierre de Hanemont, appariteur de l'évêque d'Orléans ; Pierre d'Angolesme, guyennois ; Robert de Fougères, chapelain de la Madeleine ; Ysabelle de Tusseau ; Pierre Rose, dit Quassepré ; Pierre Prégent, dit Biernois ; Jehan de Courtenoy. seigneur du Lude ; Droin Jaquet ; Etienne de Merville, écuyer ; Jean Vertou, écrivain ; Habert de la Grimeuze ; Pierre Grosseteste, vicomte d'Orléans ; Jacquet Boilève, sergent ; Lois de Chalançon, procureur en l'Eglise du Puy ; Jehan de Planteforest, procureur ; frère Jodoin des Crènes, prieur de Saint-Gervais-lez-Orléans ; Marion, femme de Jehan de Vésines ; Pierre du Breuil, écolier de la nation d'Aquitaine ; Jehan de Martigny, écolier de la nation de Bourgogne ; Jehan Lordin, valet lombardois ; Jehan Turquois, curé de Saint-Pouair ; Jehan Vauderon, de Mortagne-au-Perche ; Jean Beauharnois ; Guillaume de La Sigongne, écuyer, à Mardié ; Michel de Malicorne, né à Belleville en Ponthieu ; Lancelot Darreblay, étudiant, maître de la maladrerie du Puiset ; Guillaume de Rodan, chanoine d'Orléans ; Jehanne d'Argenteuil ; Andrée La Creuze, fille de vie ; Denis Cousteret, parcheminier ; Jehan Bigier, écrivain ; Jehan de La Broce, dit Cotebrune, guyennois ; Guillaume de Guierlay, chevalier. Somme de la recette : 5,89 livres 2 sols 9 deniers parisis. Dépense : Guillaume Haultbois, prévôt d'Orléans, 91 livres 5 sols pour ses gages ; Phélisot Béron, receveur des exploits, 20 livres parisis ; recherche de

malfaiteurs qui avaient lié, dans la forêt d'Orléans, après l'avoir volé, Jehan Moreau, curé de Mardié; informations sur certains meurtres; à Regnaut-Dyacre, bourreau, pour avoir exécuté Colin Bondrot, 32 sols parisis; à Guillaume Guillart, bourreau de Blois, venu à Orléans pour enfouir sous le gibet Perette La Bourdonne, fille de Denisot Bourdon, 34 sols parisis. Somme totale : 5,61 livres 2 sols parisis. — Compte de la revenue du scel et écriture de la clergie du bailliage, pour 1399-1400, rendu par Phélisot Béron, receveur. Recette : 120 livres 8 sols 1 denier. Dépense : 141 livres 11 sols 2 deniers. — Compte des exploits de la prévoté, pour 1400-1401, rendu par Phélisot Béron. Recette : 6,56 livres 19 sols 3 deniers obole parisis. Dépense : à Régnaud Dyacre, bourreau pour tout le duché, aux gages de 10 livres tournois par an ; à Guillaume Clément, notaire au Châtelet, pour avoir été à Cléry, Dry et environs, informer contre Dryon du Saulse et ses complices, ravisseurs de Pasquette, femme d'un nommé Guillon, de Saint-Genoil, qui était venue en pèlerinage à Cléry, 16 sols parisis; information contre Marion, veuve d'Étienne Turpin, accusée d'empoisonnement; information contre Berthier Boucher, hôtellier de Boigny, accusé d'assassinat ; information contre le bâtard de Foys et autres, accusés d'avoir tué un Breton, à Tours; perquisition dans la forêt d'Orléans, pour prendre Sécuron, accusé d'avoir tué un homme à la porte Bourgogne. Somme totale : 6,31 livres 19 sols 4 deniers parisis. — Compte de la revenue du scel et écriture de la clergie, pour 1400-1407. Recette : 1,06 livres 5 sols 4 deniers parisis. Dépense : 1,21 livres 19 sols 4 deniers parisis.

A. 1999. — (Liasse.) — 4 cahiers, in-f°; 63 feuillets, parchemin.

1398-1413. — Prévôté d'Orléans (suite). — Fragment d'un compte des exploits de la prévôté, pour 1398-1399. Recette : 5,72 livres 7 sols 11 deniers parisis. Dépense : à Philippe Bourrelet, bourreau, pour avoir pendu Guillaume Brossart, aliàs Cartasource, et Colas Boisseau, 28 sols parisis; somme totale : 5,64 livres 9 sols 2 deniers parisis. — Compte de l'émolument, valeur et revenue du scel, pour 1410 - 1411, rendu par Guillaume Clément. Recette : 38 livres 15 sols 8 deniers parisis. Dépense : 30 livres 18 sols 6 deniers parisis. — Item, pour 1411-1412. — Item, pour 1412-1413.

A. 2000. — (Registre.) — In-quarto; 56 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte de Guillaume Haultbois, prévôt d'Orléans, des exploits et amendes jusqu'à 60 sols et au-dessous. Exploits échus au siége de la prévôté à Orléans : Ydier de Saulignac, marchand de Limoges ; Jehan Le Fèvre, notaire au Châtelet ; Aubert de Fleury, étudiant ; Jacob Wyon, de la nation de Picardie, étudiant ; Jehannette de Rouen, Guillemette La Quarrée et Guillemette de Langres, fillettes de vie ; Jacques Béraut, étudiant ; Jehan de Vésines, voiturier ; Guillaume Chalopin, chanoine d'Orléans ; Jehan Le Berruier, du Portereau ; Guillaume d'Orliens, écuyer ; Jehan de Boisgirart ; Jehan Culet, chevalier, seigneur de La Motte ; Robin de La Fosse, dit le Chauchais, contrôleur de Janville ; Jehan Moricet, geôlier de la cour de l'église d'Orléans. Somme totale : 428 livres 16 sols 8 deniers parisis.

A. 2001. (Registre.) — In-folio; 50 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte de Phélisot Béron. Ce registre est incomplet.

A. 2002. — (Registre.) — In-folio; 290 feuillets, parchemin.

1401-1405. — Prévôté d'Orléans (suite). — Comptes des exploits de la prévôté, rendus par Félisot Béron, notaire au Châtelet. Chaque feuillet est contresigné par Guillaume Giraut. — Recette : Thiphaine, sergent épiscopal, à Jargeau ; Olivier de La Ferté ; Jehan Vaillant, avocat ; Thomas Couldasne ; Robin de Thou ; Hervé de Dinant, curé d'Esqueboilles (Acquebouilles) ; Margot d'Escouchy ; Mahieu Jumel, de Dourlens en Picardie ; Hue de Mailli, étudiant ; Guillaume du Crucefix ; Pierre Le Loastre, étudiant ; Macé Rudeau, étudiant ; Ymbelet Quéru, pelletier, condamné à l'amende de 5 sols, pour avoir été rencontré armé d'une épée, par le guet ; Jehan Roulleau, curé de Saint-Vincent-des-Vignes ; Jacques de La Renaudie, étudiant ; Jehan Poillue, dit Perrinet, écuyer ; Jehannette La Liétarde, fille de vie ; Jehan Huau, notaire au Châtelet ; Robert de Fougières, prêtre, étudiant ; Jehan de Meung le jeune, écuyer ; Thenot Doreau, hôtelier du Mouton, condamné à 20 sols d'amende, parce

qu'une mesure à *havée* de chevaux a été trouvée plus petite que l'ordonnance ne le permet; Jehan Biémont, l'aîné et Jehan Biémont, le jeune, son fils; Jehan Chippe, étudiant; Jaquet Resroy, ménestrel; Raoulin Fournet, étudiant, étant couché en l'hôtel de maître Jehan du Tertre, dit hôtel de Montargis, entendit des gens armés devant ce logis, se leva et de concert avec Chalifer, son ami, croyant que c'étaient les écoliers de l'hôtel Saint-Giles, leur tirèrent des flèches et tuèrent trois sergents du duc d'Orléans; « Philippe La Thierrye, chamberière a amendé de ce que ung an a ou environ, elle bailla une empraínte en cire vermeille à maistre Pierre de Fresnes qui la maintenoit, pour faire faire une clef pour ouvrir l'uis de derrière de l'ostel Jehan Asset, où elle demeuroit, pour aller coucher avec elle... »; Jehan de Queuz, écolier et étudiant; Jehan Aufroy, écrivain de l'écrivinerie d'Orléans; Étienne Le Clerc, oblayer, valet-servant; Nicolas Augeret, curé de Pithiviers; Thibaut de Béon, écuyer, demeurant à Ormes; Jehanne La Sévyne, venderesse de gages; Jehan Landoys, dit Taborin, potier de terre de Sologne. Somme totale: 580 livres 12 sols 2 deniers parisis. Dépense: à Jehan Cailly, clerc de la prévôté, pour l'achat de deux grésillons portatifs, pour enferrer et tenir les prisonniers, 8 sols parisis; à Pierre Poquepaille (Paucapalea), dit Lombardois, pour avoir fait de son bois, en la chambre des clercs de la prévôté, *une aulmaires* (armoire), pour conserver les écritures, 4 livres 16 sols parisis; poursuite dans la forêt d'Orléans, contre Jobin de Masières, envoûteur; Jehan Gibourt, infanticide; voleurs essorillés et battus de verges, par la ville. Somme totale: 557 livres 7 sols 2 deniers parisis. Autres dépenses: à Jehan Rachez, de Saran, pour avoir livré 3 quarterons de gros bois et un cent de fagots et un fesseau (faisceau) de paille, pour « ardoir » Jehan Bruneau, de Poitiers, 17 sols parisis; à Pierre Robert, bourreau à Orléans, pour avoir exécuté Colin Langlois, maréchal, de Saint-Paair-lez-Alençon, 5 sols parisis; poursuite dans la forêt, contre les meurtriers du curé de la Chappelle-Saint-Mesmin; individu exposé pendant trois jours au pilori, pour avoir enterré un inconnu, trouvé noyé dans la Loire. — Enquête ouverte sur un rapt. Déposition: Loys Fillet, bachelier en lois, chanoine d'Amiens, né au Croizet, diocèse de Lyon, étudiant à Orléans, dépose qu'au mois de février 1404, entre une heure et deux heures après minuit, il se réunit dans son hôtel à Lambert de Seure, Faultre Graculz, M° Simon Loison, Poirette Veno, demeurant aux Quatre-Coins, Bretonnière Troignac, Poteret Furet, le prieur de Colombiers, Ymbert Maillard, Guillaume des Bois, etc., et plusieurs autres, tous étudiants, jusqu'au nombre de vingt. Ils étaient armés de cotes de fer, paus (sic pour pieux), avembraz (avant-bras), bacinets, haches, cognées, épées, lances, etc., et se disposaient à attaquer d'autres étudiants, leurs ennemis, logés à la Croix-Noire. Ils firent l'assaut de ce logis, avec des échelles, rompirent les portes intérieures, effondrèrent les murailles et le toît, durant l'espace de trois heures. Faultre Graculz fut blessé d'un coup de trait, pendant l'assaut. Quelques jours après, le même déposant, accompagné de Macé Rideau et de Barthelémi Poteret, attaqua de nuit l'hôtel du Petit-Anneau pour enlever une fillette. Le 4 mars le même chanoine Fillet et d'autres envahirent de nuit l'hôtel de frère Innocent de Neuville, prieur de Lorris, étudiant, pour enlever une autre fille. Le prieur terrifié ouvrit un coffre où les assaillants croyaient que la fille s'était cachée, etc.

A. 2003. (Registre). — In-folio; 100 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte de Guillaume Clément, receveur des exploits et amendes de la prévôté, contresigné par Guillaume Giraut. — Recette: Jehan Patin, chanoine de Saint-Paul; Cardin du Duit, verrier d'Orléans; Jehan du Chastel, écuyer de Ham en Vermandois; Jehan Bérault, chanoine de Meung; Guillaume Bonnet, maître d'école d'Olivet; Maye de Traye, fille de vie a désobéi à Jehan Barbelier, sergent, qui voulait la mettre en prison; Jeannette du Mans et Jeannette La Quantine, filles de vie; Jehan de Meung, écuyer; Ysabel du Sauchoy, veuve de Manecier de Coucy; Guillot Le Verrier, dit Daveneau. Somme totale: 857 livres 2 deniers parisis. Dépense: exécution par Pierre Robert, bourreau, de la personne d'Olivier Bourgaut, breton, complice de l'assassinat du duc d'Orléans. On lui coupa la main, puis la tête, après lui avoir disloqué les quatre membres qu'on pendit; le cadavre fut brûlé; « à Olivier Colins, pintre d'Orléans, pour son salaire et paine d'avoir pinte et faicte une mitre mise en la teste de Sansonnet de Berny qui avoit esté condempné à avoir la langue percée... pour plusieurs villaines parolles dictes de madame la vierge Marie... 5 sols »; « à Jehannin Hallet par l'ordon-

nance et en la présence du procureur et Conseil de monseigneur le Duc, à Orléans, la somme de vint solz parisis à lui tauxée, pour avoir esté d'Orléans à Bloys, par devers messeigneurs de Braquemont, de Tignonville, porter certaines lettres closes.., pour le fait des Anglois qui estoient pour lors lez Blois... » Somme totale : 507 livres 13 sols 8 deniers parisis.

A. 2004. — (Registre.) — In-folio; 124 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte quatrième de Guillaume Clément. — Recette : Florentin, abbé de Bonneval, étudiant ; Jehan des Essars, boursier d'Orléans ; Geoffroy Buor, boursier d'Orléans ; Jehan de Soisy, pannetier du Duc ; Rogière La Gaye et Margot La Fournière, filles de vie ; Jehan Chantemesse, joueur de saltérion (*sic*) d'Orléans ; Jehan Moireau, ménestrel ; Katherine La Flamente et Jehannette La Pelizonne, filles de vie ; messire Jehan, chappelain de monseigneur de Gaucourt ; Jehanet Philippot Beauharnois ; Richart de Normandie. Somme totale : 834 livres 14 sols 6 deniers obole paris. Dépense : 911 livres 4 sols 6 deniers parisis.

A. 2005. — (Registre.) — In-folio; 103 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte des exploits contresigné par Guillaume Giraut. Recette : Gilon La Hoelle, chapelier d'Orléans ; Pierre du Mas, écuyer à Tremblevif ; maître Jehan de Baugency et maître Jehan Chevalier ; Jehan de Dempemartin ; Pierre Dislande ; Blancvêtu, portefaix ; Jehan de Crécy, écuyer, à Misamion (Miramion) ; Jehan de Séquoy, maître du guet ; Notin, de Vouson, orfèvre ; Jehanne La Pissarde, de la poterne Chesneau, pour vente de drap trop gros ; Jehan Byémont, hôtellier du Portereau d'Orléans, pour avoir des mesures trop petites ; Raouline, fille à marier d'Aubert Barat, écuyer ; Guillemin Audebert, cardeur. Somme totale : 906 livres 1 sol 3 deniers obole parisis. Dépense : 417 livres 19 sols 8 deniers parisis.

A. 2006. — (Registre.) — In-folio ; 147 feuillets, parchemin.

1420-1422. — Prévôté d'Orléans (suite). — Comptes des exploits rendus par Jehan Le Barbelier et contresignés par les notaires Bureau, Sarre, Christophle et Cailly. — Recette : « Jehan de Corbeil, demourant à Orléans, amende ce que naguères après certaine assemblée faicte ès halles d'Orléans, par les procureurs de la ville d'Orléans, touchant le fait de la dicte ville, et que les bourgois et procureurs de ladicte ville lui orent demandé son oppinion, assavoir se il estoit d'acort de paier pour chacun sac de blé qu'il mesurroit au moulin, deux deniers parisis ; lequel Jehan de Corbeil, en plaine assemblée faicte ès dictes halles dit et respondit aux diz procureurs et bourgois, que par le Sang-Dieu il ameroit mieulx paier x ou xii sols de taille pour une fois, que il ne feroit ainsi paier 2 deniers par chacun sac de blé qui mectroit au molin, vu qu'il n'est point de monnoye noire et qu'il n'em paieroit pas denier et que s'il y avoit fermier qui feust ad ce commis, ne qui lui en demandast denier, que par le Sang-Dieu il auroit des coulx de baston... » ; Hurippe de Piècon, écuyer, à Lion-en-Beauce ; Anthoine, marchand, du pays d'Auvergne ; cri et ordonnance d'aller au devant des marchands qui amèneraient du blé à Orléans, et de n'acheter du blé que sur le Martroy ; Jehannette, femme de Jehan Bouchier ; Giles des Ormes, chevalier. Somme totale : 1,552 livres 15 sols parisis. Cette somme concerne les exploits de la prévôté et du bailliage. Dépense : à Jacques Boucher, trésorier-général, 808 livres 11 sols 8 deniers parisis ; pendaison de Guillot Cado ; pendaison de Sanson Frude, pendaison de Périn Durant, de Montlhéry et du bâtard de Beauvoisin ; exécution de Stéphan de Jars et de Jehan de Calzan ; noyade, par justice, de Henry Le Cousturier ; noyade de Guillaume de Launoy ; diverses personnes essorillées et piloriées ; Mahieu Delamare, écartelé. Somme totale : 184 livres 12 sols 9 deniers. Autre dépense : voyage dans le val de Loire, à la poursuite de compagnons de Saint-Pryvé qui avaient détrousser des valets écossais ; exécution de Piètre Derre, espagnol ; piloriage de Robin Postel ; noyade de Colin Rehier et de Marion, sa femme ; décapitation et écartèlement de Giles de Saint-Martin, etc.

A. 2007. — (Registre.) — In-folio ; 7 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte de Gervaise Godin. — Recette : 763 livres 5 sols 8 deniers. Dépense : gages d'André Marchant, Gouverneur du Duché, 292 livres parisis, par an ; gages de maître Alain du Bey, prévôt d'Orléans, 91 livres 5 sols parisis ; gages de Gérard Boilève, avo-

cat du Duc, 30 livres parisis; gages de Jehan Chevalier, procureur ducal, 30 livres parisis; gages de Gervaise Godin, receveur des exploits, 20 livres parisis; gages de Pierre Robert, exécuteur de la Haute-Justice, 8 livres parisis. Mises de justice: pendaison de Faquet Brossart; piloriage de Nicole, fille de feu Merlot de Picardie. Somme totale: 780 livres 12 sols 4 deniers parisis.

A. 2008. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1389-1428. — Prévôté d'Orléans (suite). — Extraits des défauts, clameurs, amendes et exploits échus en prévôté d'Orléans. — Huguette La Chauvelle vend au Duc, 10 livres tournois de rente, sur la recette d'Orléans (1396); — Jehan Le Flament, vend 10 livres de rente, sur la prévôté (1396); — Jehan de Chartres, écuyer, vend 60 sols parisis de rente sur les botages de Baugency (1396); — Jehanne de Revel, vend 50 livres tournois de rente, à elle échues de la succession de son aïeule, Marguerite de Beaumont (1398); — les Célestins d'Ambert transportent au Duc, 300 livres de rente sur 600 qu'ils avaient de leur fondation, sur la recette d'Orléans, en échange de la terre de Chan, achetée par Monseigneur à Henry Boilève (1397); — Jehan de Menou, vend 133 livres 6 sols 8 deniers parisis, sur la prévôté (1390); — Jehan de Dampont, écuyer, demeurant à Brenson, châtellenie de Pontoise, vend 3 muids 1/2 de grains de rente, sur les moulins de Ponderoux (1398); — Ytier de La Brosse, vend 28 muids de blé-mouture, à la mesure de Crespy, sur les mêmes moulins (1399); Guillaume Brunel délaisse au Duc, comme héritage, un hôtel et son clos de vigne près de Crespy, en même temps que le défois et les *guideaux* du pont et rivière de Beaumont qu'il tenait de Madame la Duchesse (1399); — le sire de Coucy, vend l'hôtel Chaillau, au prix de 5,000 francs (1389); — Pierre de Giac, vend son hôtel de la rue de Jouy « qui fu Hugues Aubriot, » moyennant 8,000 francs (1397). — Les rôles des exploits sont contresignés par le notaire Arnoul Sarre.

A. 2009. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1424-1428. — Prévôté d'Orléans (suite). — Troisième et sixième comptes de Gervaise Godin. — Recette: 660 livres 5 sols 10 deniers parisis. Dépense: 790 livres 7 sols parisis. — Mises de justice: Pierre de Montigni, dit le Breton, pendu à un arbre, au lieu dit le Bois-Semé; pendaison d'Étienne Le Bastart, de Jehan Bachelier, etc. — Le compte de 1428 ne comporte qu'un fragment.

A 2010. — (Registre.) — In-folio; 9 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Prévôté d'Orléans (suite). — Compte de Thibaud de Rocourt. — Recette: 474 livres 8 sols 6 deniers. Dépense: ..... (le chiffre est effacé). Gages: gages de Jehan Le Prêtre, prévôt d'Orléans, 91 livres 5 sols parisis; — gages de Girard Boileaue, avocat du Duc, 5 livres parisis; — gages de Macé Rogeret, procureur-général, 50 livres; — gages de Jehan Contour, dit Le Blanc, maître du guet, 6 livres parisis; — Mises de justice: Pierre Robert et Étienne Morelet, bourreaux, décapitent, puis écartèlent Simon Petit; noyade de Jehan Violette, de Périgord; procès du Duc, contre la communauté des boulangers d'Orléans.

A. 2011. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1435-1438. — Prévoté d'Orléans (fin). — Résidus. — Lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans, faisant remise à Martin de Maubodet et Arnoul Sarre, notaires d'Orléans, fermiers des exploits de la prévôté et du scel des écritures, de la somme de dix livres sur leur ferme, à cause de la mutation de monnaie. — Requête de Jehan Bureau, notaire, fermier de la Clergie, pour obtenir modération du prix de ferme.

EAUX-ET-FORÊTS.

A. 2012. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1399-1428. — Comptes des Grands-Maîtres des Eaux-et-forêts. — Compte de Philippe de Fleurigny, chevalier, chambellan du Roi, premier (pannetier) de monseigneur le duc d'Orléans, souverain Maître et enquêteur des Eaux-et-forêts (1399). Recette pour vente de bois: 19 livres 12 sols parisis. Somme toute: 73 livres 10 sols 6 deniers parisis. — Compte de Primeu de Bézons, écuyer, premier pannetier du duc d'Orléans. Recette du bois vendu: 17 livres 19 sols parisis. — Compte de Philippe Viole, Maître des Eaux-et-forêts. Recette du bois

vendu : 6 livres parisis. Recette des exploits : 54 livres 2 sols 8 deniers parisis. Dépense : 11 livres 16 sols 10 deniers parisis (1480). — Compte d'Archambaud de Villars, maître d'hôtel du duc d'Orléans, souverain Maître et enquêteur (1420). — Trois comptes de Jehan Victor, souverain Maître et enquêteur. Recette de bois vendu. Recette des exploits. — Ces divers comptes sont rendus aux receveurs du Domaine, Guillaume Le Moyne, Oudin Bernart et Robin Baffart.

A. 2013. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1429-1439. — Comptes des Grands-Maîtres (suite). — Comptes de Jehan Victor (suite). — Chaque compte comprend la recette du bois vendu et celle des exploits, amendes et forfaitures. La recette du bois vendu varie de 8 à 80 livres ; celle des exploits de 4 à 19 livres. On trouve quelques mentions de chasse. Ainsi, en octobre 1429, le lieutenant-général Hervé Lorens, reçoit un écu d'or, pour avoir « fait chasser, pour le Conseil de Monseigneur ». Parmi les acheteurs, on remarque Guillaume de La Noë, prêtre, *scelleur* de l'Evêque d'Orléans.

A. 2014. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1440-1449. — Comptes des Grands-Maîtres (suite). — Comptes de Jehan Victor (fin). — Voir A. 2013,

A. 2015. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1453-1454. — Comptes des Grands-Maîtres (fin). — Comptes de François Victor, écuyer, pannetier du duc d'Orléans, souverain Maître et enquêteur des Eaux-et-forêts. — Les recettes des exploits montent à 92 livres ; celles des ventes de bois à 399 livres.

A. 2016. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1421-1459. — Comptes des Maîtres-particuliers. — Garde de Chaumontois. — Comptes de tous les bois vendus, exploits, forfaitures, usages et attelages. — Maîtres-particuliers : Guillaume de Fénières, écuyer, 1421-1432 ; Tassin de Cuigny, écuyer, 1448-1456 ; Georges du Val, écuyer, 1457-1459; Jean Franchomme, lieutenant de ce dernier.

A. 2017. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1434-1458. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde de Courcy. — Comptes des bois vendus, demeurances de ventes, exploits, forfaitures, attellages, rendus par Berthran du Lac, écuyer.

A. 2018. — (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1429-1459. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde de Goumas. — Comptes des bois vendus, exploits, amendes et forfaitures, rendus par les Maîtres-particuliers, Lomer de Butot, 1419-1422 ; François Davy ou Tassin Le Doyen, son lieutenant, 1425-1435 ; Jehan Brachet, 1436-1439 ; Berthaut Mignon, 1443-1444 ; Gentian de Vrye, 1446-1459.

A. 2019. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1419-1471. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde de Joyas. — Comptes de André Marescot, 1419-1436 ; Étienne de Villedart, 1440-1443 et Philippot Piot, pour les gruages, défauts, clameurs et exploits de leur office. Il y est question d'un « Jehan Androet », demeurant à Orléans. Ce personnage paraît devoir appartenir à la famille d'Androuet du Cerceau.

A. 2020. — (Liasse.) — 33 pièces, parchemin, 1 cachet.

1419-1458. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde du Milieu. — Comptes de Jehan de Vièvre, 1419-1427 ; de Olivier du Boys, 1428-1429 ; de Jehan de Honnecourt, 1435-1446 ; de Baudichon de Baurain, 1453-1458.

A. 2021. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1408-1459. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde de Neuville. — Comptes des ventes de bois, exploits, amendes et forfaitures, rendus par Pierre d'Octainville, 1408 ; Pierre d'Outarville, 1419-1420 ; Noël Grandet, clerc-juré, 1420 ; Tassin Le Doyen, 1421, et Jehan de Thou, son commis ; Denisot Rogier, 1422-1458. — Parmi ceux qui devaient l'attelage, on remarque les potiers de terre. L'un d'eux est nommé, c'est Jehan Peigné, de Neuville.

A. 2022. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1426-1428. — Comptes des Maîtres-particuliers (suite). — Garde de Vitry. — Comptes de Guillaume Forestel (1426) et de Jehan de Vièvre (1428).

A. 2023. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin.

1419-1444. — Comptes des Maîtres-particuliers (fin). — Buisson de Briou. — Comptes de Jehan Le Chaceur, 1419-1444.

A. 2024. (Liasse) — 8 pièces, parchemin.

1438-1459. — Comptes des mesureurs-arpenteurs de la forêt d'Orléans. — Comptes de Jehan Le Jay, seul, 1438-1442, et Jehan Le Jay, et Robin Boivin, 1449-1457; et Liphart Denisot, 1459. — Ces comptes comprennent des ventes de *rotes, roetes* ou routes, dont la valeur moyenne étaient de 50 sols parisis. — Le mot *rote* est écrit *roupte* dans les comptes postérieurs à 1456. Ces comptes ne donnent aucune mesure de superficie. Le mesureur en titre était en 1459, Mathelin de Mauny, écuyer-tranchant de la Duchesse.

A. 2025. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1419-1586. — Ventes et adjudications de bois en la garde de Chaumontois, au tréfond du Roi. — Philippe Viole, Maître des Eaux et-forêts, en 1419; François Victor, en 1456; acquéreurs roturiers de bois de haute futaye.

A. 2026. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1443-1454. — Ventes et adjudications de bois, en la garde de Courcy, au tréfond du Roi.

A. 2027. — (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 4 cachets.

1420-1454. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Courcy, au tréfond des gens de main-morte. — Tréfond de Saint-Aignan d'Orléans et de Sainte-Croix ; — tréfond de Saint-Pierre de Pithiviers ; — tréfond de l'abbaye de la Cour-Dieu.

A. 2028. — (Liasse.) — 45 pièces, parchemin.

1422-1582. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Courcy, au tréfond des seigneurs laïques. — Seigneurs tréfonciers : Pierre de La Motte ; Jehan de Montigny ; Jehan de Monceaux ; Richard de Roigemont ; Jehan Chaillo, écuyer, pour les enfants d'Otarville ; Jehan de Châtillon du Bueil ; Jehanne des Hayes ; Guillaume de Villeneuve ; Katherine de Luières, veuve de Guillaume de Villeneuve ; Henry de Rutlingen, dit l'Allemand, seigneur d'Alonne ; Robert d'Ocoich (Dacoich), seigneur de Fay-aux-Loges ; Pierre Baron.

A. 2029. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1428. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond du Roi : lettres-patentes du duc Charles, accordant prolongation d'adjudication, pour abattre des bois adjugés, à Jehan Le Couvreur, dit de Belleville, « pour le fait et occasion de la guerre et des gens d'armes qui ont esté ou pais ».

A. 2030. — (Liasse.) — 75 pièces, parchemin ; 8 cachets.

1426-1462. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des gens de main-morte. — Tréfond de Thibaud d'Aussigny, évêque d'Orléans : l'évêque a signé cinq quittances : T. *d'Auxigny, évesque d'Orléans*, et : T. *évesque d'Orléans*. — Tréfond du chapître de Sainte-Croix d'Orléans. — Tréfond du chapître de Saint-Aignan d'Orléans : ce sont des achats de bois par Jehan Le Texier, marchand de bois. — Tréfond du chapître de Saint-Avy d'Orléans. — Tréfond de Saint-Pierre-Ensentelée d'Orléans. — Tréfond de la Sainte-Chapelle-du-Palais, à Paris : les quittances sont délivrées par Jacques Luillier, procureur et bailli de la Sainte-Chapelle. — Tréfond de la Chapelle Saint-Jacques, à Orléans. — Tréfond du prieuré de Saint-Laurent-des-Orgerils, à Orléans. — Tréfond des Célestins de Notre-Dame d'Ambert, en la forêt d'Orléans. — Tréfond de l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin : plusieurs quittances sont signées : *Prunelé*. L'abbé Jehan de Prunelé. — Tréfond de la Commanderie de Saint-Marc. — Tréfond de l'abbaye de Voisins : permission de vendre du bois, accordée

par le duc Charles, « aux povres religieuses, abbesse et convent », pour leur aider à refaire et recouvrir leur église qui est toute découverte (1442).

A. 2031. — (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 12 cachets.

1445-1458. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des particuliers : Jacquet de Sancerre ; — Jehan de Champeau ; — Guillaume Chenu ; — Jehan de Rochechouart, seigneur de Montpipeau ; — Pierre Girault ; — Pierre Compaing ; — Pierre Loiseau ; — Jehan Ligier, notaire au Châtelet ; — Jehan Le Pauvelle, écuyer ; — Étienne Maupoint ; — Alain Le Breton ; — André Saichet ; — Hervé Lorens ; — Lomer de Butout ; — Pierre de Romilli ; Jehan de Séronville ; — la dame de Saint-Cismont ; — Jehan Lalement ; — Oudet de Bousanveu. — Cachets en cire rouge aux armes de Hervé Lorens, lieutenant-général et de Jehan Le Flament, souverain Maître et enquêteur des Eaux-et-forêts.

A. 2032. — (Liasse.) — 78 pièces, parchemin ; 20 cachets.

1406-1588. — Notifications de ventes et adjudications de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des particuliers (suite). — Tréfonciers : Girard Boilève ; Guillaume Pillé, écuyer et Sainxe de Longueville, sa femme ; — Guillaume de Bellevoies ; — Guillaume Chenu ; — Pierre Le Pelletier ; — Gencien de Morainville ; — Raoulet Le Buffetier ; — Pierre Liberge ; — Geoffroy Chénart ; — Guiot de Cervoy ; Loys Nicolas, docteur en lois ; — Jehan Marescot ; — Margot de La Ferté ; — Alain Le Breton ; — les frères Mignon ; — Thénon Maupoint ; — Guillaume Le Jay ; — Germain Le Breton ; — Madame de Flauville ; — le seigneur d'Ingré ; — Jehan Guéret, écuyer ; — Jehan Prévost ; — Guillaume Pelé, écuyer ; — André Saichet ; — Berthran Raoul, éperonnier ; — Raoul Chartin ; — Jaquet Cormereau ; — Pierre Belon, écuyer ; — Guillaume Le Vonier ; — Philippot Villart, écuyer ; — Robert Le Poitevin, écuyer ; — Jehan Lalement ; — Colinet Prenelo, écuyer ; — Charlot Colin, écuyer ; — Guion du Foussé ; — les héritiers de Jacques Boucher (1448) ; — Jehan Chabace ; — Marguerite La Hutine, veuve de Guiot Nores, dit Bichète ; — la comtesse de Dunois (1454) ; — Jehan Prunelé ; — Oudet de Bousonval ; — Henry de Ratelince, *alias* Ruthlingen, dit l'Allemand ; — le sieur de Champrenault. — Lettres-patentes du duc Charles (1439) enjoignant à son receveur Jehan Le Fuzelier, de payer à Catherine de La Ferté, veuve de Loys de Villars, la somme de cent livres, dont il lui sera tenu compte sur la recette des ventes de bois.

A. 2033. — (Liasse.) — 171 pièces, parchemin ; 4 cachets.

1419-1457. — Notifications de ventes de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des particuliers (suite). — Tréfonciers : Étienne Maillet ; — Loys de Villars ; — Loys de Trémagon, chevalier, seigneur de Cerisay ; — Blanchet Braque, chevalier ; — Jehan Poret, marchand de bois ; — Charles Colin, écuyer, etc. — Voir pour les noms, les articles précédents.

A. 2034. — (Liasse.) — 85 pièces, parchemin ; 4 cachets.

1420-1460. — Notifications de ventes de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des particuliers (suite). — Voir pour les noms, les articles précédents.

A. 2035. — (Liasse.) — 136 pièces, parchemin ; 20 cachets.

1420-1459. — Notifications de ventes de bois, dans la garde de Goumas, au tréfond des particuliers (fin). — Signature de Loys Boyau, chevalier. — Voir pour les noms, les articles précédents.

A. 2036. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1448. — Notifications de ventes de bois, dans la garde du Milieu, au tréfond du Roi : Fleurentin Bourgoing, lieutenant-général de Jehannet de Sanceurre, souverain Maître et enquêteur des Eaux-et-forêts.

A. 2037. — (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1419-1455. — Notifications de ventes de bois, dans la garde du Milieu, au tréfond des gens de main-morte. — Chapître de Saint-Vrain de Jargeau : Jehan Marie, chanoine et chantre ; Jehan Jacques, chanoine et boursier. — Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : signature de l'abbé Jean (1448).

A. 2038. — (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1421-1457. — Notifications de ventes de bois, dans la garde du Milieu, au tréfond des particuliers.

— Tréfonciers : Jehan de L'Hôpital, écuyer, seigneur de Soisy ; — Pierre de Pavye, écuyer ; — Jehan de Châtillon, chevalier ; — Périnette de Manchecourt, veuve de Jehan de Courtenay ; — Potin, marchand de bois.

A. 2039. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1427-1588. — Notifications de ventes de bois, dans la garde de Neuville, au tréfond du Roi. — Quittance de Jacques Boucher, trésorier-général du duc d'Orléans, d'une somme de 23 livres 2 sols 6 deniers tournois assignée à Jehan Prévost, chirurgien d'Orléans, qui devait cette somme au Duc, pour avoir pleigé et cautionné Jehan Thureau, acquéreur d'une vente de bois ; — cautionnements de marchands de bois.

A. 2040. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 cachets.

1419-1457. — Notifications, etc., dans la garde de Neuville, au tréfond des gens de main-morte. — l'évêque d'Orléans : Guy Prunelé, 6 signatures, cachets en cire rouge ; — Jean de Saint-Michel, cachet en cire rouge. — Régnaud de Chartres, archevêque de Rheims : Baude de Munérat, secrétaire du Roi, procureur ; — Jean du Gué ; — Thibaud d'Aussigny.

A. 2041. (Liasse.) — 110 pièces, parchemin ; 40 cachets.

1419-1459. — Notifications, etc., dans la garde de Neuville, au tréfond des gens de main-morte. — Chapître de Sainte-Croix d'Orléans : signature du boursier Scheust. — Chapitre de Saint-Aignan d'Orléans. — Sainte-Chapelle-du-Palais, à Paris. — Prieuré de Saint-Gervais d'Orléans : Jehan de Pors, prieur (1429). — Églises de Cercottes, Marigny et Trinay. — Abbaye de Saint-Denis-en-France : Robert de Baguencourt, chevecier. — Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : 2 signatures de l'abbé Jean. — Abbaye de Saint-Euverte d'Orléans. — Hôtel-Dieu d'Orléans. — Commanderie de Saint-Marc d'Orléans.

A. 2042. (Liasse.) — 258 pièces, parchemin ; 6 cachets.

1419-1459. — Notifications, etc., dans la garde de Neuville, au tréfond des particuliers. — Tréfonciers ; Enguerrand Bourre ; — Jehan de Caugy ; — Guillaume Polteau ; — Pierre Girault ; — Odet des Champs ; — Guillaume Le Boutellier ; Jehan d'Aléon ; — Charles de Mornay ; — Jehanne de Baignaux ; — les Camart ; — Simon Chartin ; — Raoulet Le Jay ; — Hervé Lorens ; — Gautier de Sanxerre, bourgeois ; — Denisot Rogier, contrôleur du grenier-à-sel (1455) ; — Jehan de Poinville ; — madame de Monléart ; — Bertrand du Lac ; — Jehan Bernier ; — Jehan de Monceaux ; — Jehan de Morainville ; — Jehan Le Closier ; — la dame de Beaumont ; — — Jehan Marescot ; — Robin Le Buffetier ; — Ysabeau de Villereau ; — Jehan Chalopin ; — Simon Filleul, auditeur des Comptes (1423) ; — Lois d'Uisy. — Signature d'Hervé Lorens.

A. 2043. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin ; 25 cachets.

1407-1588. — Notifications, etc., dans la garde de Neuville, au tréfond des particuliers (suite). — Tréfonciers : Guillaume Baudry, curé de Saint-Paul d'Orléans (1436) ; — Jehan Hurecoq ; — Jehan Prévost ; — Pierre Le Prince, etc. — Voir l'article A. 2042.

A. 2044. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 cachets.

1423-1585. — Notifications, etc., dans la garde de Vitry, au tréfond du Roi. — Lettres-patentes de Charles, duc d'Orléans : en faveur de Guillaume Coyau, « chargié de femme et de plusieurs enfans », lui concédant remise d'exploitation de bois, à cause de la guerre et des gens d'armes « qui ont esté ou pais » (1423) ; — en faveur de Simon Jacquet, pour un objet identique ; — autres, en faveur d'Étienne Charpaut, portant prolongation d'abattre du bois ; — adjudications.

A. 2045. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1425-1582. — Notifications, etc., dans la garde de Vitry, au tréfond des particuliers. — Tréfonciers : Macé Poirier, écuyer ; — Pierre de Hannelle ; — Robert d'Ocoich ; — Jehan Alleaume ; — Guillot Le Bourgeois ; — Jehan de Châtillon ; — Guillaume de Lalande ; — etc.

A. 2046. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1426-1534. — Notifications, etc., dans la garde de Joyas et au buisson de Briou. — Acheteurs : Guillaume Henry ; — Jehan Grésie ; — Michel de Berry ; — Gabriel Gadin. — Jehan Barrault, lieutenant-général en 1534.

A. 2047. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1428-1585. — Ventes de bois en différentes gardes : Guillaume de Villerau, procureur d'Ysabeau de Villerau, veuve de Thévenon Dauneux, écuyer ; — Pierre Bourgoing.

A. 2048. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1419-1496. — Droit de paccage ou de paisson. — Bail de paisson, à Lorris, par les soins de Régnaud de L'Estelle (L'Etoile), lieutenant du Grand-Maître : « Je, Jehan Leprestre, licencié en lois, conseiller de monseigneur le duc d'Orléans et gouverneur général de toutes ses Finances, certiffie à tous à qui il appartiendra que le jour de la feste Saint-Michiel derrenière passée, par l'ordonnance de maistre Régnault de L'Estelle... et autres, officiers de mondit Seigneur qui estoient assemblez à Lorriz, pour faire le bail de la paisson... Gilet Deschamps, sergent royal ou bailliage de Montargis, fut hastivement envoié toute nuyt par devers moy, estant lors à Suli, pour le fait d'aucunes monopolles et compaignies qui se démonstroient touchant ladicte ferme, ausquelles par ce moyen fut pourvue par telle manière que ladicte ferme qui estoit demeurée à II^c XL livres parisis, fut le landemain, par tierceyemens et doublemens mise à IIII^c V livres parisis ; auquel, pour son venir et retour audit lieu de Lorriz, et pour le sallaire d'un homme à cheval qu'il prist audit Lorriz, pour le conduire, pour ce qu'il n'eust sceu tenir le chemin, j'ay tauxé la somme de vint sols parisis... signé Le Prestre (1450) ; — la dame de Masquaran, dame de Laas, d'Escrennes et de Courcy, est relevée de l'amende qu'avait encourrue le feu seigneur, son mari, en mettant en paisson dans la forêt d'Orléans, soixante porcs ; — divers fermages de paisson ; — paisson du buisson de Bréo (Briou), affermée pour 21 livres 10 sols parisis ; — cédule d'Hervé Lorens (1438), constatant que les étangs de Châteauneuf « n'ont point été affermez, à l'occasion de la guerre » ; — pour les étangs de Lorris (1335) ; — autre cédule pour ceux de Beaugency (1440).

A. 2049. (Registre.) — In-folio ; 119 feuillets, papier.

1112-1498. — Livre des Usages de la forêt d'Orléans, « contenant ung recueil et extraict sommaire de tout ce qui s'est peu trouver de tiltres anciantz en la Chambre du Trésor de ce duché d'Orléans, concernantz les droictz desdictz usaigers » (écriture du XVIIe siècle). — Nomenclature des usagers : la maladrerie d'Orléans, Louis VI, 1112 ; — le Grand-Hôtel-Dieu d'Orléans, Philippe II, 1187 ; — l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, Philippe IV, 1296 ; — le prieuré de Saint-Samson d'Orléans, Louis VII, 1156 ; — le prieuré de Saint-Laurent-des-Orgerils d'Orléans, Louis VI, 1119 ; — le couvent de la Madeleine d'Orléans, Philippe VI, 1343 ; — l'abbaye de Saint-Loup-lez-Orléans, Philippe IV, 1309 ; — l'abbaye de Voisins, Louis IX, 1246 ; — le monastère de Thiron, Philippe II, 1190 ; — l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, le duc Louis I, 1396 ; — la seigneurie de Montpipeau, Philippe VI, 1340 ; — la paroisse de Rozières, Philippe VI, 1343 ; — la paroisse de Gémigny, Philippe VI, 1344 ; — la seigneurie de Saint-Sigismond, Philippe II, 1209 ; — la paroisse de Gidy, Thibaud Gaudin, chevalier, 1244 ; — la Quétière, 1354 ; — la paroisse de Neuville, Louis I, duc d'Orléans, 1406 ; — la paroisse de Cercottes, le même, 1406 ; — le prieuré de Semoy, Louis VII, 1150 ; — la paroisse de Rebréchien, Philippe II, 1189 ; — la paroisse de Loury, 1473 ; — la paroisse de Chanteau, Charles I, duc d'Orléans, 1411 ; — les Célestins d'Ambert, Charles IV, 1322, lettres datées de Châlette ; — Luyères, dans la paroisse de Bougy, le Parlement, 1323 ; — Boelly, dans la paroisse de Trinay, 1384 ; — la paroisse de Bucy-le-Roi, Charles VI, 1384 ; — la paroisse d'Aschères, 1322 ; — l'hôtel de Douville, dans la paroisse de Bougy, 1389 ; — l'hôtel d'Alevrau, dans la paroisse de Grigneville, 1296 ; — l'hôtel de Chancy, dans la paroisse de Thoury, Charles VI, 1381 ; — la seigneurie de Cambray, dans la châtellenie de Janville, paroisse de Germignonville, Philippe VI, 1328 ; — l'Hôtel-Dieu d'Yèvre, Philippe II, 1190 ; — maladrerie d'Yèvre, Charles, VI, 1388 ; — prieuré de Flotin, Charles IV, lettres datées de Châlette, 1322 ; — prieuré de Nibelle, Philippe V, 1317 ; — la paroisse de Nibelle, Louis VII, 1174 ; — hôtel de Montesperrant, dans la paroisse de Nibelle, Philippe VI, 1336 ; — hôtel de Chailly, Philippe VI, 1336 ; — hôtel d'Auxy, Philippe VI, 1336 ; — seigneurie de Montbofferant, Philippe VI, lettres datées du Vivier-en-Brie, 1328 ; — seigneurie de La Broce, Philippe VI, 1328 ; — le château de Soisy, 1353 ; — la métairie de la Mothe, dépendant du château de Soisy, 1353, avec les Brosses, la Bigardière et Auxerre ; — la paroisse de Boiscommun, Jean II ; — Montrecro ou maison d'Ourmes, Charles IV, 1325 ;

l'hôtel de Gaudigny, Philippe IV, lettres datées de Milly, 1308; — la paroisse de Courcelles, Louis VII, 1175, — l'alleu de Gry, Louis VII, 1175; — l'hôtel de Gry, Philippe IV, 1295; — le château de Courcelles, 1402; — la cure de Boynes, Philippe VI, 1343; — l'hôtel de Ruilly, Philippe VI, 1342; — le manoir de Combleux, Philippe VI, lettres datées de Montpipeau, 1343; — Félins, hameau de Donnery, Philippe VI, 1341; — Les Bordes, hameau de Donnery, 1341; — Chevenières, lieu sis dans la paroisse de Saint-Denis-de-l'Hôtel, 1341; — Bins, item; — Chenailles, item; — la paroisse de Châteauneuf, le duc Louis I, 1399; — Pochy, Bougy, Masigny, Le Gibbois, hameaux de Châteauneuf, ibidem; — la cure de Châteauneuf, Philippe IV, 1313; — la seigneurie de Challençoys, à Châteauneuf, 1349; — la paroisse de Néploy, le duc Philippe, 1354; — la mairie du Plessis, à Vitry, 1407; — la mairie de Mesnil-le-Bretonnoux, à Bouzy, lettres de l'abbé de Saint-Benoît, 1376; — la mairie de Châtenoy, 1376; — la mairie de Vieillesmaisons, 1382; — la paroisse de Bouzy, Philippe II, 1183; — les paroisses de Beauchamp, du Couldray, de Châtenoy, de Saint-Martin-d'Abbat, Philippe II, 1183; le prieuré du Gué de l'Orme, lettres de Manassès I, évêque d'Orléans, 1178; la maison d'Aigrefin, Philippe III, 1279; — la poterie de Lorris, Charles VI, 1386; — les sergenteries de Lorris; — la paroisse de Fay, Charles V, 1378; — les paroisses de Vitry, Seichebrières, Combreux, Sury-aux-Bois, Sully-la-Chapelle, Trainou, Vennecy, Donnery, Batilly, l'hôtel de Gérisy, la seigneurie de la Gervaise, Sente-maisons, Charles V, 1378; — l'hôtel de Fay, 1389; — la seigneurie de Clérembault, Philippe V, 1292; — la seigneurie de Saulevin, item; — la paroisse de Nancray, Charles VI, 1386; — la paroisse d'Ingrannes, 1482; — Hordeville, 1482; — la mairie d'Ingrannes, 1439; — l'abbaye de la Cour-Dieu, lettres de l'évêque Jean II, 1123; — la paroisse de Courcy, 1368; — la seigneurie de Courcy, Philippe IV, 1307, — Primbert, item; — la cure de Chilleurs, 1304; — la seigneurie de Chamerolles, Les Bordes et la Broce-Saint-Mesmin, à Chilleurs; — la seigneurie de Tréfontaines, lettres de l'évêque Guy, 1395; — le château de Santeau, 1396; — la paroisse de Chambon, 1405; — La Cosdre, Philippe II, 1180; — Vrigny et Limiers, 1493; — les lieux d'Yèvre, d'Yanval, des Essars, d'Æserville, Philippe VI, 1342; — les maisons de Neinvillier et d'Aureigny, Philippe III, 1277; — le lieu de Méréville, Philippe II, 1190; — le lieu de Marpant, Philippe VI, 1329, — les habitants de Lorris, Louis VII, 1175; — la Maison-Dieu de Lorris, Philippe IV, 1311; — la léproserie de Lorris, item; — le chapelain de l'Hôtel-Dieu et les deux cures de Lorris, Philippe VI, 1328; — Le Viveret, le duc Philippe, 1370; — le prieuré de Chappes, item, 1361; — les lieux du Bréau et de la Rivière, le duc Louis I, 1396; — les paroisses de Bray, Bonnée et Saint-Martin-d'Ars ou Les Bordes, Charles VI, 1383; — Gilli, Philippe V, 1320; — La Boissellerie, Philippe VI, 1341; — Chailly, Philippe VI, 1347; — Ouchamp, item; — Buisson-Aigland, Puteville, Marchescreux, La Boissière, La Coillecte, Philippe V, 1317; — Rougemont, Philippe IV, 1310; — La Forcenière, Philippe VI, 1332; — maison des Guez, Charles IV, 1324; — la paroisse de Dampierre, le duc Philippe, 1369; — maison de Burly, 1390; — le château et la seigneurie de Dampierre, 1403; — le lieu de la Rivière, le duc Philippe, 1361; — la paroisse du Moulinet, Louis IX, 1256; — la cure du Moulinet, 1367; — le hameau du Bois-Saint-Père, à Châteauneuf, Philippe VI, 1332; — le hameau de la Garmenderie, ibidem, item; — Courpalais, Louis IX, 1256; — Névoy, Louis X, lettres datées d'Orléans, 1315; — Buissoureau, Philippe III, 1281; — la paroisse de Montereau, la mère du duc Philippe, 1361; — Chaisnoy, 1404; — la paroisse de Langesse, 1353; — Les Mothes, Philippe VI, 1343; — La Mauguinière, item; — la maladrerie de Baugency, Raoul de Baugency, 1259; — le four-à-ban de Saint-Laurent-des-Eaux, 1389; — le lieu de Chaffin, 1389; — le lieu de Vaucelles, 1389. — Ce recueil est l'œuvre de M. Robineau, procureur du Roi au bailliage et siége présidial d'Orléans.

A. 2050. (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio; 119 feuillets, papier.

1123-1493. — Double du précédent.

A. 2051. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1315-1458. — Droits d'usage. — Sainte-Chapelle de Bourges: vidimus par Étienne Vallée, garde du sceau de la prévôté de Bourges, de lettres-patentes du roi Louis X, concédant à Guillaume Paumier, chevalier, son chambellan le droit d'usage dans la forêt de Montebent, de Courtavou et de Mondebraine (1316), ce droit échut par la suite à la Sainte-Chapelle; — copie de plusieurs lettres faisant mention des usages de la Sainte-Chapelle, dans la forêt d'Orléans: Jacques d'Aigreville, Grand-Maître (1391); — Philippe de Fleurigny (1408); — Philippe Viole

(1409); — Primeu de Besoux (1408); — Robert de Vassy (1404); — François Victor (1453). — Ces usages concernent Courpalais, Névoy et le Buisson-Royau. Il y avait droit d'usage au bois vert, aux ramoisons, au pâturage, au pasnage; trois buissons francs hors gruage et droit de chasse.

A. 2052. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1366-1388. — Droits d'usage (suite). — Prieuré de Semoy et paroisses des Bordes, Bray et Bonnée: vidimus de lettres de Guillaume Le Bouteiller, lieutenant d'Aubert d'Andesel, Grand-Maître; — enquête (fragmens) concernant l'usage des trois paroisses dans la garde de Chaumontois, contre les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire.

A. 2053. (Registre). — In-8°; 43 feuillets, papier.

1411-1546.— Droits d'usage (suite). — Habitants de Chanteau: copies collationnées d'aveux, sentences et délivrances du droit d'usage dans la forêt d'Orléans. — Sentences qui donnent congé de saisies de vaches par les sergents. — Défense aux gardes de troubler les habitants. — Quittance de 45 sols parisis, pour droit de fouage.

A. 2054. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1393-1445. — Droits d'usage (suite). — Habitants de Marigny et de Rozières: vente et adjudication à François Marescot, de Boigny, d'une vente de bois au lieu dit les Usages de Marigny; — droit concédé aux habitants de Rozières, dans la garde de Goumas.

A. 2055. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1320-1392. — Droits d'usage (suite). — Le seigneur de Buisson-Aiglant, Marchescreux et Puteville: vidimus par Landry de Sermaise, garde du scel de la prévôté de Lorris, de lettres royales, concédant usage. — Le seigneur de Burly, près Dampierre: lettres de Jacques d'Aigreville, Grand-Maître, en faveur de la dame de *Dampierre-en-Burelli*, concédant usage.

A. 2056. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1564-1571. — Droits d'usage (suite). — Le seigneur de Reuilly: sentence du Grand-Maître Tristan de Rostaing, en faveur de Jehan de Champeaux, seigneur de Reuilly.

A. 2057. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1571-1573. — Droits d'usage (suite). — Le seigneur de Chesnoy et de Dampierre: droit de chauffage.

A. 2058. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1317-1407. — Droits d'usage (suite). — Le seigneur de l'Aleu: « A touz ceus qui ces présentes letres verront et orront, frères Guillaumes, humbles abbés de Saint-Benoiest-sur-Loyre, salut. Sachent tuit que comme Guillaume de L'Aleu, escuier, filz et hoir de feu..... de L'Aleu, nous eust requis que l'ampeschement que nous avoions mis en l'usage de l'Aleu, lequel il dist avoir en nous bois de Saint-Benoiest, à coper après pié, pour son ardoir en sa meison de l'Aleu, et pour édifier en ladite meison, et pour rappariller le molin et les ponz appartenenz à ladite meison, toutesfoiz et par tant de foiz comme métiers seroit; et nous affermenz au contraire disenz, quar il ne doit avoir l'usage emprès pié mès que auz ponz dessus diz, sommes enfourmée et avons trouvé par bones genz créables et dignes de foi que audit lieu de l'Aleu, c'est à entendre à son ardoir, à la réfection de la dite meison, dou dit molin et des ponz dessus nommez, appartenoit et appartient ledit usage dudit Guillaume en la manière qu'il le requiert. Pourquoi, nous avons délivré et délivrons audit Guillaume et à touz ceus qui ont et auront cause de li, ledit usage souvereinement et de plain, sanz jamès nul empeschement y meittre par nous ne par les nous, ne par autres. Par quoi, de l'usage dessus dit, lequel il *aveue* (avoue) à tenir de Nous, avons pris et mis ledit Guillaume en notre foi et en notre homage. Si voulons et otroions que dèsorenavent le diz Guillaumes de L'Aleu use dou dit usage en la manière que dessus est dit. *Ou* tesmoing de laquel chose, nous avons anellé ces présentes letres de notre propre *sael.* Donné et fait à Sainte-Croes-en-Bois, le XVIII[e] jour de novembre, l'an de grâce mil trois cenz dis et sept. » — Reconnaissance, par l'abbé de Saint-Benoît, de l'hommage rendu par Philippon de Pasturenches, seigneur de l'Aleu (1407); — en 1360, le seigneur était Ténon de Pasturenches; — en 1368, Étienne de Pasturenches.

A. 2059. (Liasse.) — 1 pièce; parchemin.

1328-1400. — Droits d'usage (suite). — Seigneur de Luyères ; copie sous le scel de la prévôté d'Orléans, d'un arrêt du Parlement qui maintient Pierre de Blancafort et Jeanne de Luyères, sa femme, dans le droit de pâturage qu'ont les bestiaux de leur maison dans les bois de l'abbaye de Saint-Benoît, en la paroisse de Bougy.

A. 2060. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1524-1529. — Droits d'usage (suite), — Mairie du Mesnil-le-Bretonneux : — copies collationnées de la délivrance des droits d'usage que Jehan de Vignelles, avocat, seigneur de la Mairie a dans la forêt d'Orléans, garde du Milieu, tréfond de Saint-Benoît ; — aveu de la Mairie rendu à l'abbé de Saint-Benoît, par François Voisin.

A. 2061. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1361-1387. — Droits d'usage (suite). — Seigneur de La Rivière : copies sous le scel de la prévôté de Lorris : de lettres de Guillaume Du Gardin, écuyer, maître et enquêteur des eaux et forêts du Duché ; du roi Charles VI, du duc Philippe d'Orléans, de la Cour des Comptes et de Charles de Châtillon, Grand-Maître, concernant les droits d'usage de Jacques D'Aigreville, seigneur de La Rivière, dans la forêt d'Orléans,

A. 2062. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle. — Droits d'usage (suite). — Seigneur du moulin de Segray : causes d'appel de Protais Du Plessis, dit Leclerc, contre le procureur du Roi et le Maître de la garde de Courcy.

A. 2063. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin,

1319-1396. — Droits d'usage (fin). — Divers : droit de Colin Le Pannier ; — droit de Robert D'Aunoy.

A. 2064. (Registre.) — In-quarto; 166 feuillets, papier.

1554. — Censive des terres vaines et vagues. — « Cens deulbz au Roy notre sire, à sa recepte ordinaire du domaine d'Orléans..... adjugées par nobles hommes Hiérosme Groslot, escuyer, sieur de Champbaudouyn, bailly d'Orléans ; Jehan de Mareau, aussy escuyer, seigneur de Pully, prévost dudit lieu et Lin Chenu, licencié en loix, conseiller et advocat du Roy, au bailliage et duché d'Orléans..... ès présences de M[e] Jehan Hémery, conseiller et advocat du Roy en son Grand-Conseil, conducteur et superintendant au faict des baulx à cens desdictes terres vagues ; M[es] Jehan Framberge, advocat et Claude Robineau, procureur du Roy... » — Censitaires : Jacques Vallée, escuyer, sieur des Barreaux ; — Nicole Berthereau, bailli du Palais ; — Jehan Spontyn : — Jehan de Lhospital, seigneur de Sainte-Mesme : — Gabriel de Mornay, seigneur de la Boullaye ; — Christophe de Harlay, conseiller au Parlement; — Adam de Folertin, seigneur de Beaulieu ; — Euverte Spontin; — Guillaume Nauder ; — Charles Lamy, sieur de Loury ; — Claude Du Régnier; — Guillaume de Rudeffar, gentilhomme écossais, seigneur de La Fontaine-Boivin, en Ladonnois ; — Loys de Blézars, seigneur de La Mothe-Bucy; — Georges de Rameray, sieur de La Brousse ; — Blaise Du Plessis, seigneur de Launay-Fleury ; — Loys de Cugnac ; — Jehan Le Roy, valet de garde-robe du Dauphin ; — Marthe de Selves ; — Antoine Brachet ; — Denis Rebuffé, avocat au Parlement ; — Michel de Bombel ; — François Jogues ; — Jehan Longuet ; — Blaise de Manisert ; — Jehan Sarrebourse.

A. 2065. (Registre.) — In-quarto ; 198 feuillets, papier.

1572-1593. — Censive des terres vaines et vagues (suite). — Censitaires : François Du Jardin ; — Denis de La Vau ; — Amy Hanappier ; — le sieur de Moussy ; — Thomas Hamelin ; — Jehan Masicault; — Claude de La Chastre ; — Symphorien Haton ; — Antoine Fougeron ; — Benoît Le May ; Pierre Du Molin ; — Macé Du Molin ; — Nicolas Du Molin ; — Amable de Sainte-Père ; — François Vaillant ; — Paul Boillève.

A. 2066. (Registre.) — In-quarto; 153 feuillets, papier.

1572-1600. — Censive des terres vaines et vagues (suite). — Censitaires : Pierre Coustellier ; — Aubin Macquard ; — Pierre de La Fontaine ; — Jehan Chénesse ; — Jacques Chappu ; — Jehan Cousin; — Étienne Magnan ; — la dame de Faronville.

A. 2067. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1591. — Censive des terres vaines et vagues (fin). Copie collationnée de la vente, faite à titre d'engagement, à Loys de Lhospital, seigneur de Vitry, de la censive de Gérisy, paroisse de Loury et des censives des terres vaines et vagues, dans les gardes de Courcy et du Milieu, pour le prix de 3,400 écus.

A. 2068. (Liasse.) — 3 pièces parchemin; 1 pièce, papier.

1409-1606. — Droits corporels et incorporels. — Seigneurie des L'Hospital-Vitry. — Les Ruées, paroisses de Sully-la-Chapelle et d'Ingrannes : acte par lequel François de Lospital, chevalier, avoue tenir en fief du duc d'Orléans, « une mote enclose de fossez, assise au lieu appelé les Rues, en laquelle mote a une maison »; — aveu de Jehan de Lospital (1440); — arrêt de la réformation de la forêt d'Orléans, rendu au souverain à la Table de marbre (1540), donnant main-levée des Ruées; — hypothèque du bien des Ruées et aveu des dames de Monléal.

A. 2069. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 1 sceau; 2 cachets.

1420-1457. — Offices. — Maître des eaux et forêts : provisions de Jehannot de Saveuses, en remplacement de Jehan Le Flament (1457). — Maître de la garde de Chaumontois : provisions de Tassin de Cugy, après la mort de Guillaume de Feniérès (1439); — ordre de payer Georges Le Voleur, huissier d'armes du duc Charles Ier, promu à la Maîtrise de Chaumontois en 1456. — Maître de la garde de Courcy : provisions de Bertrand Du Lac (1430). — Maître de la garde de Goumas : provisions de Bertrand Mignon (1421). — Maître de la garde du Milieu : provisions de Giles de Heusdin, valet de chambre et tailleur du duc Charles Ier (1427); — provisions de Baudichon de Beaurain, valet de chambre du duc Charles Ier (1448). —Maître de la garde de Neuville : provisions de Denisot Rogier (1425), en place de Sanglier d'Outarville; « donné au chastel de Fodringay (Fotheringay), en Angleterre, le XVIe jour de mars (v. s.) »; — provisions de Jean de La Roche (1423). — Maître de la garde de Vitry : provisions de Denisot Rogier, queux du duc Charles Ier (1425). — Arpenteur-mesureur de la forêt : provisions de Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie (1421); — provisions de Jehan de Money (1422); — provisions de Jehan du Château, serviteur du comte d'Eu (1426 v. s.) « donné au château de Boulingbrok, en Angleterre »; — provisions de Robin Boivin (1445); — provisions de Mathurin de Mauny (1457), en place de Jehan Le Jay.

A. 2070. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 4 cachets.

1418-1452. — Offices (suite). — Sergents à pied en la garde de Chaumontois : provisions de Jehan Sarre, Guillaume Foliot, Guillaume Marais, Denisot Cousadin, Périn Chartin. — Sergents à cheval : provisions de Jean Delacroix. — Sergents à pied dans la garde de Courcy : provisions de Jehan Rasouer. — Sergents à cheval : provisions de Jehan Colas. — — Sergents à pied dans la garde de Goumas : provisions de Jehan Chapelain. — Sergents à cheval : provisions de Jehan Rousseau. — Sergents à pied dans la garde du Milieu : provisions de Colin Godefroy, Pierre de Vaucolleur, Jehan Féré. — Sergents à pied dans la garde de Neuville : provisions de Jehan Aignan, Guillaume Le Roy, Simon Sohier, Jehan Savoir, Guiot Mitouflet, Jehan Bignot, Jehan Le Sage, Robert Du Cimetière, Jehan Piéhan. — Sergents à cheval : provisions de Simonnet Du Change, dit Frisquejour. — Sergents à cheval et à pied dans la garde de Vitry : provisions de Jaquet Volezeau, Guillau Guérin, Régnaud Ménigaut, Rogier Chevrié. — Forestier du buisson de Briou : provisions de Jehan Soret, de Jehan Le Chasseur le jeune. — Sergent louvetier en la garde de Goumas : provisions de Jehan Le Maire, barbier « de beau-frère, le bastart d'Orléans. »

A. 2071. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1452. — Chauffage des officiers du Duché; — Concession de chauffage à Jacques Le Fuzelier, procureur général du duc d'Orléans. Don de quatre milliers de bûches et 1 millier de fagots, par an,

A. 2072. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 cachets.

1420-1459. — Gages des officiers de la forêt d'Orléans. — Gages des Grands-Maîtres : Archambaud de Villars, capitaine de Châteauneuf, 120 livres parisis par an; — Jehan Victor, item; — lettres patentes du duc Charles données en Angleterre, le 6 août 1433, enjoignant au receveur du Domaine, de payer à Jehan Victor, les gages de son office, no-

nobstant l'arrêt des gages des officiers ducaux ; — François Victor, item.

A. 2073. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1419-1450. — Gages (suite). — Gages des arpenteurs et mesureurs de la Forêt : Loys Baudry ; — Robert Paré ; — Jehan de Moucy ; — Giles Hurault ; — Jehan Le Fay ; — ces gages s'élevaient à 36 livres par an.

A. 2074. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 cachets.

1420-1446. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Chaumontois. — Gages du Maître : Tassin de Cuigny, Guillaume de Feniérès, 41 livres, 10 sols parisis. — Sergents à pied : 16 livres 10 sols. — Sergents à cheval : 22 livres 12 sols. — Les sergents avaient en plus droit à une robe, tous les 6 mois, soit 50 sols.

A. 2075. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1422-1424. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Courcy : — Gages du clerc : Noël Grandet, 24 livres 6 sols 8 deniers. — Gages des sergents à pied : Jehan Lambert, Jean de Beauvillier, 18 livres 4 sols 12 deniers parisis. — Gages des sergents à cheval : Jean Colas, 23 livres 5 sols parisis.

A. 2076. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1419-1426. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Goumas. — Gages du Maître : Berthaud Mignon, François David, Lomer de Butot, 41 livres 10 sols parisis. Cachet de Lomer de Butot. — Gages des sergents à pied : Jehan Chapelain, 9 livres 2 sols 6 deniers, pour six mois.

A. 2077. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1426-1424. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Joyas. — Gages du Maître : André Marescot, écuyer, 41 livres 10 sols parisis. — Gages des sergents à pied : Jean Chapelain. Pierre de Wauvres, David Deu, 18 livres, 4 sols 12 deniers parisis.

A. 2078. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1421-1422. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde du Milieu. — Gages du maître : Jehan de Vienne, écuyer, 41 livres 10 sols parisis. — Gages des sergents à pied : Gilet Advollé, Colin Godefroy, 18 livres 4 sols 12 deniers.

A. 2079. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1420-1453. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Neuville. — Gages du maître : Denisot Rogier, 36 livres 16 sols parisis et 5 livres pour une robe, par an. — Gages du clerc : Noël Grandet, Jehan Jouvin, 12 livres 2 sols 16 deniers.

A. 2080. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1421-1458. — Gages (suite). — Gages des officiers de la garde de Vitry. — Gages du maître : Salmon de Neufport, 41 livres 20 sols, *signature* Robine, sa veuve. Denisot Rogier, item. Mandement du duc Charles, signé *Charles*, daté de Bolingbroke, le . . . . . 1426. Cachet aux armes d'Orléans. — Gages des sergents à pied et à cheval et du clerc juré.

A. 2081. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 cachets.

1421-1422. — Gages (fin). — Buisson de Briou. — Gages du maître : Jehan Le Chasseur, 18 livres 5 sols parisis par an. — Cachet de Jehan Le Chasseur.

A. 2082. (Liasse.) — 37 pièces. parchemin.

1427-1454. — Prises de Loups. — Quittances de paroissiens riverains de la forêt d'Orléans, pour la prime due à ceux qui prenaient des loups. — Prise de louves : 5 sols parisis ; — prise de six jeunes louvetaux : 30 sols parisis ; — prise d'une grande louve : 5 sols parisis ; — prise de huit jeunes loups : 40 sols parisis.

A. 2083. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1383-1466. — Iles, îlots, alluvions, gravelines et droits de pêche. — Iles Charlemagne et Biche d'Ogre : copies du XV[e] siècle, de lettres et de sentences au profit des pêcheurs de la ville d'Orléans : 1° inventaire de lettres produites par le procureur des pêcheurs de la ville et banlieue d'Orléans, de-

mandeur en entérinement de lettres royaux, contre le procureur ducal, Florent Bourgoing, lieutenant du Grand-Maître, et Jehan de Champeaux, voyer de la rivière de Loire. Il résulte que dès 1383, il était permis aux habitants de Saint-Ay et de Mareau, de pêcher de nuit, de la mi-mars à la mi-mai, le saumon, l'alose, la lamproie. — Requête de Jehan de Boisville, boucher du grand bourg d'Orléans, fermier des îles Charlemagne et Biche d'Ogre, au prix de 44 sols parisis, par an, pour obtenir réduction : « *Mais néantmoins les bastilles longtemps a, mises par les Anglois devant ceste ville, et mesmement l'une d'icelles au bout des dictes ysles; à l'occasion de laquelle et des courses par avant faictes par les diz Anglois devant icelle ville, depuis la prinse d'Yenville, ledit suppliant n'a osé habiter, ne réparier, ne faire mener son bestial sur les dictes ysles...* » (1438). Il obtient remise de deux termes.

A. 2084. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 1 cachet.

1389-1571. — Iles (suite). — Loiret : reconnaissance par Guérin Bergier et Étienne de St-Mesmin, de 20 sols de cens, pour l'eau qu'ils tiennent dans le Loiret, au droit de la Cour du Coudray, tenant par amont et par aval à l'eau de l'abbé de St-Mesmin ; — reconnaissance par Jaquet de Chilli, du tiers par indivis de neuf vingt toises d'eau dans le Loiret, tenant à l'eau du prieur de Saint-Samson ; — reconnaissance par Hervé Lorens, l'aînel, père de Hervé qui fut depuis lieutenant-général de M. de Gaucourt, du tiers de neuf vingt toises d'eau portées ci-dessus ; — quittances du trésorier-général, Jacques Boucher, de sommes de 11 à 15 livres, assignées à Étienne Courtin, prieur de St-Samson et à Jehan de Gyvès, secrétaire du Duc, sur des arrérages dûs par le prieuré de St-Samson, à cause de la rente que ce prieuré payait pour les moulins sur le Loiret ; signatures de J. Boucher et de Guillaume Cousinot ; — requête d'Étienne Lhuillier, conseiller au Châtelet d'Orléans, au Chancelier et au Conseil, tendante à la remise, de 4 livres 9 sols 4 deniers d'arrérages qu'il devait, à cause de Katerine Caillarde, sa femme, sur une portion affermée par lui de la rivière du Loiret : « excusans des fortunes de la guerre (1434) ». — Ile-aux-Bœufs : mandement du prévôt d'Orléans, Jehan Le Prêtre, de recevoir le prix de la vente du bois coupé en une île près Saint-Loup ; — lettres de vidimus de lettres du duc Charles Ier, portant donation au chevalier Du Lys, frère de Jeanne D'Arc, de l'île-aux-Bœufs : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, la bailli de Blois, salut. Savoir faisons que par Jehan des Estangs, tabellion juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois, ont esté tenues, veues, leues et diligemment regardées de mot à mot, unes lettres saines et entières en scel et escriptures seellées en cire vermeille sus double queue, du grant seel de monseigneur le duc d'Orléans, desquelles la teneur s'ensuit. Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur d'Ast et de Coucy, à noz amez et feaulx gentz de nos comptes, Général et Trésorier sur le fait et gouvernement de noz Finances, Gouverneur, procureur et receveur de notre duchié d'Orléans, ou à leurs lieuxtenans, salut et dilection. Receue avons l'umble supplicacion de notre bien amé messire Pierre du Lix, chevalier, contenant que pour acquiter sa loyauté envers monseigneur le Roy et Nous, il s'en feust depparti de son pais et venu ou service de mon dit seigneur le Roy et de Nous, en la compaignie de Jehanne la Pucelle, sa sœur, avecques laquelle jusques à son absentement, et depuis ce jusques à présent, il a exposé son corps et ses biens oudit service et ou fait des guerres de mondit seigneur le Roy, tant à la résistance des annemis de ce Royaume qui tindrent le siége devant ceste notre ville d'Orléans, comme en plusieurs voyages faiz et entreprins par mondit seigneur le Roy et ses chefs de guerre, et autrement en plusieurs et divers lieux et par fortune desdictes guerres a esté prisonnier desdiz ennemis, et à ceste cause vendu les héritages de sa femme et perdu tous ses biens, tellement que à paine a de quoy vivre ne avoir la vie de sa femme et de ses enfans. Nous requérant très humblement que pour luy aider à ce, il Nous plaise luy donner sa vie, la vie durant de luy et de Jehan Du Lix, son filz naturel et légitime, les usfruiz, prouffiz, revenues et émolumens d'une ylse appellée l'Isle aux Beufs, à Nous appartenant, assise en la rivière de Loire près de la Salle, au droit de Chécy, ainsi comme elle se poursuit et comporte en comprenant environ demy arpent de ladicte ysle qui est au droit de l'ostel de la Court-Dieu, appellé Guiron; laquelle ysle Jehan Bourdon et autres tenoient naguères de Nous à la somme de six livres parisis valant marc d'argent sept livres tournois, payant chacun an par moitié à deux termes, c'est assavoir à Toussains et Ascencion Notre-Seigneur ; et à laquelle ysle et choses dessusdictes, de notre consentement ilz ont naguères renoncié à notre prouffit et pour en dispo-

ser à notre voulenté, ainsi que plus à plain peut apparoir par lettres de renonciacion données le xxviᵉ jour de ce présent moys de juillet, l'an Mil cccc quarente et trois. Pourquoy Nous, en considéracion aux choses dessus dictes, voulans en faveur et contemplacion de ladicte Jehanne la Pucelle, sa seur germaine, et des grans, hauls et notables services qu'Elle et ledit messire Pierre, son frère, ont faiz à mondit seigneur le Roy et à Nous, à la compulsion et résistance desdiz ennemis et autrement, avons donné et donnons de notre certaine science et grâce espécial par ces présentes audit messire Pierre, les usfruiz, prouffiz, revenues et émolumens de ladicte ysle et choses dessus dictes, pour y « ceulx prandre et parcevoir doresenavant par luy et sondict filz, la vie durant d'eulz deux et de chacun d'eulx, tant comme le seurvivant d'eulx deux vivra et aura la vie ou corps..... » — Ile Chalençois: fragment de la copie informe par extrait de l'enquête au sujet de la construction du château de l'Isle, pour constater sur quel terrain il avait été construit (1571). Voir A. 462.

A. 2085. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1420-1667. — Ancrage et bac. — Lettres patentes de Charles, duc d'Orléans, par lesquelles il consent que Jehan de Han, dit Ettorin, écuyer, et Marie d'Anteville, sa femme, veuve de Primeu de Besoux, écuyer, maître des Eaux-et-forêts du Duché, demeurent en possession d'un moulin à bac, établi sur la Loire, au lieu de Meffroy, près des murs d'Orléans, à la charge de payer 80 livres tournois; — ordonnances des gens des Comptes portant permission à Jehan de Levé, meunier, Jehan Ansoult, Pierre Le Berruyer, etc., de tenir moulins à bac sur la rivière de Loire, à charge de redevance. Ces moulins étaient situés sous le pont d'Orléans; — autres ordonnances permettant à Jehan Le Berche, le jeune, poissonnier; Jehan Robert, voiturier par eau; Jehan Ansolt, meunier, de tenir moulins à bac sur la Loire; — bail du droit de bac et passage, au détroit du trajet du grand pont de bois de Baugency, moyennant 700 livres.

A. 2086. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1222-1429. — Moulins sous les ponts. — Vidimus, par le prévôt d'Orléans, Jehan Le Prestre, d'une charte du roi Louis VIII, vidimant et confirmant une autre charte de la reine Ingeburge, accordant à la Maison-Dieu d'Orléans, une arche du pont d'Orléans, pour y transférer un moulin qui gênait le passage de Loire et que la reine avait fait enlever; — certificat de criée de blés moulus dans les moulins ducaux, sous le pont d'Orléans, dits les « trois moulins penduz ».

A. 2087. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1424-1425. — Rivière d'Isme: requête de Jehan Poyvrier, pauvre homme chargé de femme et enfants, fermier de la pêche d'Isme, de concert avec feu Jehan Valée, tendant à obtenir remise de la somme due au Domaine, se fondant sur la non valeur de la pêche « tant par la fortune de la grant ravine d'eau... qui emmène presque tous les poissons; des gendarmes qui prinsdrent et emportèrent à La Ferté, en vendanges derrenières passées, touz les fillés, *sismes* et engins... la mortalité qui fut l'année passée en pour les grans glaces qui ont esté depuis... »; rappelant qu'on l'avait emprisonné pour cette somme qui montait à xxxiii livres vi sols viii deniers parisis. La somme est modéré à 20 livres.

AUMONES, RENTES, DONS ET GRATIFICATIONS.

A. 2088. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 cachets.

1426-1459. — Don aux Augustins d'Orléans, de douze livres tournois; — don aux Jacobins d'Orléans, pour la réédification de leur église, de quarante livres tournois; — quittance du frère gardien des Cordeliers d'Orléans, de la somme de quarante livres tournois, due pour des messes dites à l'intention du Duc.

A. 2089. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1412-1455. — Aumône à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, de six sextiers de sel, du sel de leur salage, sans gabelles; — payement d'un quartier de la pension de 25 livres tournois.

A. 2090. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 17 sceaux et fragments de sceaux.

1420-1450. — Quittance du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, de la somme de vingt livres parisis

de rente sur la prévôté, dues pour l'obit du duc Philippe. Le petit sceau en cire verte ou brune est plaqué sur simple queue de parchemin.

A. 2091. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1420-1456. — Quittances du même chapitre, de la somme de deux livres 8 sols parisis, pour l'anniversaire d'Alphonse, frère de Saint-Louis, comte de Poitiers.

A. 2092. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin.

1419-1455. — Quittances d'une rente de six livres parisis, dues à la Chapelle Saint-Giles fondée dans l'église d'Orléans. Cette chapelle avait été fondée par le roi Philippe de Valois ; — certificats de messe ; — lettres de prises de possession.

A. 2093. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1443-1448. — Quittances de Pierre de La Censerie, chefcier de Saint-Pierre-le-Puellier, d'une rente de quinze sols parisis dus pour l'entretien d'une lampe.

A. 2094. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1400-1458. — Trois cent livres parisis de rentes dues au chapitre de N.-D. de Cléry, sur le péage de la Loire, la ferme de la taille du pain et du vin et la recette d'Orléans. Mandements de payement et quittances. On remarque à la quittance de 1400, don de l'abbé Desnoyers, un très-beau sceau en cire blanche, de forme ronde.

A. 2095. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 11 sceaux ou cachets.

1422-1458. — Vingt livres parisis de rente à l'abbaye de Voisins, ordre de Cîteaux. Quittances des abbesses Perronelle et Florence et des frères procureurs.

A. 2096. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 4 pièces, papiers ; 27 fragments de sceaux.

1420-1459. — Quatre-vingt-onze livres cinq sols parisis de rente, aux religieuses de la Madeleine, ordre de Fontevrault. Quittances des prieurs : frère Benoît Prud'homme, Jehan Olivier, Adam de Cougy.

A. 2097. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1426-1459. — Soixante sols parisis, cent quinze sols parisis, etc., de rentes dues au commandeur de Saint-Marc, sur les étaux de la porte au pain, sur les festages de Baugency et sur la prévôté d'Orléans. Mandements et quittances.

A. 2098. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 20 fragments de sceaux.

1429-1449. — Rente de vingt livres parisis à l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux. Quittances des abbés Étienne et Berthier.

A. 2099. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin ; 20 fragments de sceaux.

1419-1452. — Trois cent livres parisis de rente aux Célestins d'Ambert, sur la recette d'Orléans ; seize livres parisis de rente transférées de Sainte-Croix à Ambert ; rente de dix muids de blé sur la greneterie du Duc. Cette rente finit en 1434, par suite de la chute des moulins pendus. Mandements et « quittances. »

A. 2100. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 25 fragments de sceaux.

1419-1455. — Quarante sols parisis de rente au prieuré de Saint-Hilaire d'Orléans, pour la voûte et pour la desserte ; huit deniers parisis de rente au même prieuré, pour la desserte de la chapelle royale de Saint-Vincent ; deux muids de vin de rente au même prieuré, sur les vinages royaux, pour la desserte de la même chapelle ; quatre muids de blé mouture de rente au même prieuré, pour la desserte de la même chapelle. Cette chapelle s'est appelée depuis chapelle de Saint-Louis. Elle était sise « devant l'ostel de Monseigneur le Duc, — emprès l'entrée de l'ostel de monseigneur le Duc... » Quittances et mandements.

A. 2101. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1394-1467. — Dons et aumônes : requête de Jehan Le Charpentier et Guillemette, sa femme, veuve de Droin Jaquet, représentant qu'ils n'avaient pu

exploiter une vente de bois dans la garde de Chaumontois, lieu de Montebrune, « pour le fait et occasion de la guerre et gens d'armes qui tant Anglois, Bourgoignons et autres », couraient le pays ; et demandant modération de prix (1423) ; — requête pour le même objet, d'Étienne Brahier, pauvre homme. La vente qu'il exploitait était sise dans la garde de Neuville et le principal adjudicataire avait été pris et pendu à Marchenoir, par les Bourguignons (1423). Au dos de cette supplique se trouve une quittance donnée en 1426, par le même Brahier, qui avait fourni du poisson à Monseigneur le Duc « pour la despense de son ostel et de l'ostel de nos damoiselles ses filles et seur. — Lettres patentes de la duchesse Marie, données au Montilz-lez-Blois, contresignées : Villebresme, agissant au nom du duc mineur, Louis (Louis XII), données en faveur des habitants de Ruan et de Santilly qui devaient payer chaque année, au grenier d'Orléans, 21 muids, 8 mines d'avoine ; et à la recette, 77 poules et 9 sols parisis. La Duchesse, à la requête des doyen et chanoines de Saint-Aignan, « dont notre dit très chier et très amé filz est abbé », fait remise des revenus non payés et modère les revenus à venir ; « lesquelles parroisses, au devant des guerres estoient fort peuplées et habitées et en icelles demouroit grant quantité de laboureurs qui faisoient grans labeurs et grandes cueillectes, desquelles faisaient légièrement les devoirs dessusdis, mais à l'occasion des guerres et divisions qui ont duré longtemps en ce Royaume, et de mortalitez qui ont eu cours audit pays, lesdites parroisses sont venues à totalle destruction, tellement que pour longtemps n'y à demouré personne. . . » — Lettres patentes de Louis, duc d'Orléans, adressées à Jehan Poulain, trésorier-général, lui ordonnant de délivrer la somme de deux cents francs à répartir entre Pierre Guéraut, son secrétaire et celui de sa « très chière et très amée compaigne, la Duchesse », Jehan Vigneron, clerc des offices, Robin Guérart, dit Capelain et Jehannin Grier, clercs de la Trésorerie. Données à Senlis le 23 novembre 1394. — Lettres patentes du duc Charles, données à Blois, le 7 décembre 1412, adressées à François de L'Ospital, seigneur de Soisy, confirmatives d'autres lettres qui accordaient 3,000 livres tournois sur le grenier à sel de Sully, à Charles d'Albret, connétable de France ; lesquelles 3,000 livres n'avaient pu être levées sur ledit grenier. Le Duc ordonne de percevoir cette somme sur les aides que le Roi lui a permis de toucher dans l'archidiaconé de Sully. — Don par le duc Louis (1394) à Guy de La Trémoille, seigneur de Sully, de la moitié des profits du grenier à sel de cette ville. — Don de quatre muids de blé à prendre aux moulins pendus, à Guillaume Brossin, barbier et valet de chambre du duc d'Orléans (1423). — Mandement du duc d'Orléans, au receveur Denis Berthelin, lui enjoignant de payer 80 écus d'or sur les ventes de bois, à Georges de Brilhac, son chambellan. Signé : *Charles. En entretenant notre nouvelle ordonnance avons cecy escript de notre main.* — Mandement du même duc Charles, ordonnant de délivrer 30 livres tournois à Georges Le Voleur, son huissier d'armes et valet de chambre (1457). — Mandement du même duc Charles, également signé et annoté de sa main, ordonnant de payer 50 livres tournois à Jehan Vigneron, commis à l'office de la Trésorerie, qui devait les remettre à Jannet de Saneuse, Grand-Maître des Eaux et forêts (1459).

A. 2102. — (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1423-1459. — Dons et gratifications, — Robert Saussoye, dit Moynier, poursuivant d'armes du bâtard d'Orléans, reçoit six livres parisis, sur la ferme de la clergie du bailliage, pendant six années ; — lettres patentes du duc Charles, données à Londres le 28 août 1423, permettant à Robin Baffart, receveur de la vicomté d'Auge, de retenir sur les deniers de sa recette, la somme de 100 livres parisis de forte monnaie ; — remise de 30 livres 6 sols 6 deniers, par le duc Charles, à Aignan Viole, pour feu Philippe Viole, son frère, maître des Eaux-et-forêts ; — remise à la veuve du poissonnier ducal, Jehan Le Berche, de la somme de 13 écus d'or.

A. 2103. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1429-1459. — Dons et permissions de coupes de bois. — Supplique de Jaquet Anquetin, marchand de bois, adjudicataire dans la forêt, tendant à obtenir une modération de prix « pour le fait de la guerre, gens d'armes qui ont esté sur le pais et les Anglois qui ont occupé depuis l'aoust darrenier passé, le pais » ; — lettres-patentes du duc d'Orléans, au profit de Simon Davy, chevalier, seigneur de Saint-Père-Avy (Saint-Péravy-la-Colombe), lui remettant 16 livres parisis, restant du prix de bois acheté par lui, dans la garde de Neuville, pour l'édification de son hôtel à Rebréchien ; ce don fait en « récompensation des pertes qu'il fist quant les Anglois prindrent notre ville d'Yenville, en laquelle gardant, il

fut pris prisonnier et mené en la bastille Saint-Anthoine à Paris, où il a esté longuement prisonnier et paié grant rançon »; données à Londres, le XIV février 1434, v. s ; — supplique des habitants de Cercottes « qui est ville champestre, inhabitable », par l'espace de vingt années, à cause des guerres. Les habitants avaient fui la ville et leurs possessions s'étaient converties en *désert* et leurs maisons avaient été démolies, « et trèsbuchées en grant ruyne, et en espécial l'esglise et presbitaire d'icellui lieu. Et puis peu de temps en ça, eulx sachans notre délivrance des mains des Anglois, où nous estions prisonniers, ils se sont retournez et de jour en jour retournent sur leurs biens et demeures ». Le duc permet aux habitants de vendre la tonture de 12 arpents de bois, dans la garde de Neuville, au tréfonds de l'église de Cercottes, et leur donne 6 livres parisis à prendre sur le droit de la vente (28 juin 1441) ; — don à Flour de Baquelrot, capitaine de Jargeau, de la tonture de deux arpents de bois, à prendre dans la garde de Vitry, pour construire sa demeure (1441) ; — lettres du duc Charles, contenant que « considérant les grans pertes et dommaiges que les manans..... de Beynes ont eues, souffertes et soustenues à l'occasion de la guerre et par les ennemis anciens de ce Royanme, par lesquels eulx et leur église ont esté destruiz, laquelle église yceulx ennemis, neuf ans a ou environ, prindrent par force et en icelle murdrirent et tuèrent de LX à IIII^xx personnes tant hommes que femmes et petiz enffans, et après y boutèrent le feu, par quoy icelle fut du tout arse et brullée » il leur accorde la tonture de deux arpents de bois sur les buissons Bousemaille et les Montrées de Chambon, en la garde de Courcy ; données à Blois, le 22 nov. 1442 ; — lettres-patentes du duc Charles, contenant que « jà piecà par la fortune, tempestes et orage de temps », l'église de Tigy avait été démolie et abattue, et depuis « pour l'oppression et courses des Anglois et des gens de notre party, et aussy pour les tailles et grans taxes », les habitants de cette paroisse sont surchargés ; le Duc leur accorde, afin qu'ils puissent reconstruire leur église, la tonture d'un arpent de bois, dans la garde de Vitry ; — lettres-patentes du duc Charles portant que les habitants de Marigny ayant présenté supplique sur le triste état de leur paroisse qui avait été dépeuplée de telle sorte qu'elle n'était plus habitée que par un seul homme, Étienne Le Creux, et sur la chute de leur église, le tout occasionné par la guerre anglaise, le Duc leur a accordé de vendre 20 arpents de bois et la somme de 12 livres sur son droit de grurie (1445) ; — lettres-patentes du duc Charles, portant que le prieur de Saint-Aignan-le-Jaillard, près Sully, lui avait représenté que vers la Toussaint de 1443, le feu « qui s'estoit gardé entre les chandelles qui estoient en une huche, » avait mis le feu à l'Église ; que de plus, les guerres avaient ruiné les revenus du prieuré ; le duc permet, en l'honneur « du glorieux corps saint-Aignan », la tonture d'un arpent de bois dans la garde de Chaumontois. Cette mention du *glorieux corps de Saint-Aignan*, ferait croire que les dépouilles mortelles de cet évêque, avaient été, du moins en partie, tranférées à Saint-Aignan-le-Jaillard, peut-être à l'occasion du siége d'Orléans. — « Charles, duc d'Orléans, etc. Savoir vous faisons que pour considéracion des grans affaires que noz bien amez les doyen et chapistre de l'église collégial de monsieur Saint-Aignan lez notre ville d'Orléans, ont eues et ont à supporter pour le relièvement de leur dicte église, qui a esté abatue pour le fait et occasion du siége derrenièrement tenuz par les Anglois, devant notre dicte ville », et pour s'acquitter de sommes et rentes dues par lui aux chanoines, le Duc leur octroie 100 livres à prendre dans la forêt (1445) ; — don aux habitants des Bordes dont les Anglais avaient détruit l'église et qui avaient fui leur village, de la tonture de deux arpents de bois, dans la garde de Chaumontois (1447) ; — « Charles duc d'Orléans, etc., comme par noz autres lettres scellées de notre petit scel, données en notre ville d'Orléans, le XXVe jour de juing, l'an de grâce Mil CCCC quarente-six, Nous, pour la singulière dévocion que nous avons à l'église des Augustins lez notre ville d'Orléans, eussions donné aux religieux, prieur et couvent de ladicte église qui pour occasion des guerres, avoit esté desmolie. . . » Le duc accorde la somme de 40 livres, au lieu de deux arpents de bois, dans la garde de Chaumontois (1447) ; — remise signée : Charles, à Catherine de La Ferté, veuve de Loys de Villars, de la somme de 10 livres tournois sur le droit ducal de la tonture d'un buisson, près Jargeau, garde de Vitry : — don signé ; Charles, aux procureurs de la Chapelle de Champbourdin-lez-Blois, de la dépouille d'un arpent de bois, pour lambrisser l'édifice (1456) ; — don à Georges de Brilhac, chambellan ducal, de 110 livres tournois.

A. 2104. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1439-1441. — Don (fin). — Don de cent écus d'or à Richard Pocaire, maître d'hôtel de la duchesse

d'Orléans, pour l'aider à relever son hôtel de Chailly, brûlé et démoli par les Anglais, quand ils étaient à Montargis; quittance; — remise d'arrérage de grains à la veuve de Berthier Renart.

GAGES DES OFFICIERS ET PENSIONS.

A. 2105. — (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 14 sceaux et fragments de sceaux.

1420-1460. — Gages des officiers du Duché. — Gouverneur d'Orléans : Audry Marchant, chevalier; diverses quittances à Robin Baffart, receveur, de 1420 à 1427, pour la somme de 97 livres 6 sols 8 deniers parisis, par tiers d'an, de ses gages; — Raoul de Gaucourt, Grand-Maître du scel de France, gouverneur d'Orléans; quittances de 1427 à 1459, à Robin Baffart, receveur et à Denis Berthelin, secrétaire du duc d'Orléans, de la somme de 292 livres parisis de gages, par année; — vidimus des provisions de gouverneur accordées à Raoul de Gaucourt, le 28 mai 1426 v. s.

A. 2106. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1427-1459. — Chancelier de l'Apanage. — Guillaume Cousinot: quittances d'un millier de bûches, pour son chauffage; autographe de Guillaume Cousinot (1428); — lettre du chancelier Cousinot, donnant quittance de 4 livres tournois sur ses droits de bûche, qu'il a touchés de Robert de Grengneville (1437). — Jehan Le Prestre, chancelier : quittances pour son chauffage.

A. 2107. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 10 sceaux ou cachets.

1370-1459. — Garde de la prévôté d'Orléans. — Guillaume Haultbois : quittance à Louis de Cepoy, secrétaire et clerc des Comptes, de 5 sols de gages par jour; — autres quittances à Phélisot Béron, commis des exploits; — vidimus par Guillaume de Thignonville, chambellan du Roi et prévôt de Paris, de lettres-patentes de la duchesse Valentine, données à Paris, le 28 décembre 1407, renouvelant en faveur de Guillaume Haultbois, ses provisions de prévôt d'Orléans. — Alain Du Bey: quittances de gages à Félisot Bejon (Béron), au receveur Oudin Bernart et à Jehan Le Barbier, notaire, commis aux exploits, de la somme de 5 sols par jour (1409-1428); — « feu maistre Alain Du Bey, licencié en lois, en son vivant garde de la prévosté d'Orléans, trèspassa la nuit derrenière, le mercredi et jeudi XVIe et XVIIe jour du mois de mars, l'an Mil CCCC vint et huit, environ deux heures apres minuict. De Maubodet ». — Jehan Le Prestre : quittances de gages à Martin de Maubodet, commis aux exploits ; Thibaud de Rocourt, commis aux exploits; Robert Baffart, receveur, de la somme de 5 sols par jour, soit 91 livres 5 sols parisis par an. — Jehan Framberge : vidimus par Sévin, notaire au Châtelet, de lettres-patentes du duc Charles, contenant que Louis Tarenne avait acheté les exploits de la prévôté pour deux années, moyennant 600 livres parisis (1441); — provisions de Jehan Framberge (1454) ; — quittances du même à Denis Berthelin, receveur.

A. 2108. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 2 cachets.

1420-1456. — Procureur-Général du duc d'Orléans. — Pierre Gillier (1420-1422); Jehan Chevallier (1427); Macé Roigeret (1437-1441); Jacques Le Fuzelier (1441-1456); quittances de gages à 30 livres par an. — Provisions de Jacques Le Fuzelier, données à Nevers, le 15 février 1441 (1442). — Quittance de bois de chauffage, montant à la valeur de 100 sols parisis par an.

A. 2109. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1422-1430. — Procureur du duc d'Orléans, en cour ecclésiastique : quittances de Jehan Martin, de 70 sols par semestre de gages, soit 7 livres par an.

A. 2110. — (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 1 cachet.

1420-1459. — Avocat du duc d'Orléans. — Girard Boileaue ou Boilève (1420-1450); — Girard Compaing (1453-1459): quittances de gages, à 50 livres parisis par an.

A. 2111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1429. — Receveur du domaine. — Robin Baffart: cent livres de gages.

A. 2112. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 5 cachets.

1421-1452. — Gens des comptes, auditeurs et secrétaires : mandements et quittance. Guillaume

Doulce; Jehan Le Fuzelier; Aubert de Crécy; Anjorrant Borre; Simon Filleul; Étienne Le Fuzelier; Hugues Perrier; Jehan Day; Robert Renaud; Aignan Viole.

A. 2113. — (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 1 cachet.

1422-1458. — Gens des comptes. — Chauffage : quittances de bûches et fagots.

A. 2114. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1435-1450. — Grand-Maître des Eaux-et-forêts. — François Victor : quittances de chauffage estimé à 15 livres parisis.

A. 2115. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1424-1455. — Mesureur des grains. — Jehan Maridart et Robin Guibourg : quittance de 32 sols parisis.

A. 2116. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1423-1576. — Sergents de la sixaine, sergents à pied et à cheval au Châtelet d'Orléans : provisions de Jehan des Champs ; — provisions de Noël Briant ; information relative à l'office de sergent du guet. Ces officiers avaient douze deniers de gages par jour. — Sergents à cheval au Châtelet de Paris, résidant dans l'étendue du bailliage d'Orléans : ils sont obligés de paraître aux assises.

A. 2117. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin.

1408-1459. — Sergents de la sixaine du guet : Jehan Le Blanc, maître du guet; Guéri de Séquoy; Jehan Bruneau; Pierre Taboureau; Guillaume Paste; Jehan Contour dit Le Blanc (le même que ci-dessus); Jehan Fournier; Colin Le Vennier; Pierre Tisenneau; Hugues Le Vois. Les gages étaient de 12 deniers par jour.

A. 2118. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1400-1454. — Exécuteur de la Haute-Justice : Régnaut Diacre; Pierre Robert; Giles de Faverolles : huit livres parisis de gages.

A. 2119 (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 2 cachets.

1420-1459. — Maître des œuvres de charpenterie : Robert Paré; Jehan Chanteloup; Richard Fée. Dix-huit livres 5 sols parisis par quatre mois. — Provisions de Richard Fée (13 septembre 1447). — Provisions de Jehan Chanteloup.

A. 2120. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1423-1446. — Maître des œuvres de maçonnerie : Pierre Chauvin : 54 livres 15 sols parisis.

A. 2121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1419-1423. — Pensions. — Rente à Marie de Berry et au chambrier de France : quittances d'Étienne Lamiraut, procureur du duc de Bourbon, chambrier de France et de Marie de Berry, sa femme, de cinq muids de blé mouture sur 47 muids 1/2 sur les moulins pendus du pont d'Orléans ; — quittances d'Étienne de Montdidier, pour le même objet.

A. 2122. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1427-1438. — Pension du chancelier d'Orléans : quittances du trésorier-général Jacques Boucher, au receveur Robin Baffart, de sommes de 111 livres tournois et 20 réaux d'or fin, et autres sommes, dues au chancelier Cousinot, pour sa pension annuelle. Une année la somme monte à 250 livres tournois.

A. 2123. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1437-1441. — Pension du comte d'Angoulême : six cent saluts par an.

A. 2124. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1423-1447. — Pension du bâtard d'Orléans (Dunois) : mille livres tournois par an ; — deux quittances du bâtard, pour la tonture de quatre arpents de bois, dont délivrance a été faite à Richard Fé, son serviteur. Signature du bâtard. — Sceau en cire rouge.

A. 2125. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 2 cachets.

1430-1455. — Pension de la comtesse d'Étampes et de Vertus : 1,300 livres tournois. Jacques Chardon, trésorier général, successeur de Jean Boucher.

A. 2126. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 cachets.

1437-1439. — Pension du bâtard de Vertus : 100 royaux d'or et 50 livres tournois.

A. 2127. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 cachet.

1447-1445. — Héraut et médecin. — Pension de Névelon Savary, dit Orléans, héraut : 50 et 30 livres tournois. — Le nom du médecin est rongé : 7 vingt 17 livres.

A. 2128. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1434-1455. — Pension des conseillers du Duc, en Parlement : Étienne Luillier, 11 livres 8 sols 4 deniers tournois ; 35 livres tournois ; 30 livres tournois.

A. 2129. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1421-1453. — Auditeurs des comptes et clerc de trésorerie : 100 livres tournois. — Certificat de Valentin Ségoyn, notaire épiscopal, constatant que le prieur de Saint-Gratien d'Orléans a déclaré que Périn le Poitevin, clerc du trésorier-général, Pierre Rénier, est mort le 17 juillet 1420.

A. 2130. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1418-1451. — Rentes aumônées. — Abbaye de Saint-Euverte d'Orléans : don de 80 livres tournois, en compensation de la coupe de 8 arpents de bois dans la garde de Chaumontois, et dans la forêt de Dunois, châtellenie de Marchenoir, qui leur avaient été donnés pour rebâtir leur église (1439). — Abbaye de N.-D. de Baugency : quittance de l'abbé Geoffroy pour 13 livres 14 sols parisis de rente que l'abbaye possédait sur les cens de la Saint-Firmin et sur la prévôté de Baugency. Sceau de l'abbé. — Abbaye de la Cour-Dieu : quittance de l'abbé Berthier (1427), pour la somme de cent sols parisis de rente sur les cens de Vitry. — Abbaye de Voisins : quittance de l'abbesse Fleurence, pour 35 sols parisis de rente. — Célestins d'Ambert : 300 livres parisis de rente sur la recette. — Prieur de Châteauneuf-sur-Loire : 35 sols parisis sur la recette. Dauphin de La Marliére, prieur en 1438. — Prieur de Flottin : 12 livres de rente. — Chapelle de Saint-Louis à Boiscommun : neuf livres parisis. Jehan Périon, chapelain (1420). — Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lorris : prise de possession de Jehan Charrier (1418). 4 livres parisis de rente. — Hôtel-Dieu de Baugency : Jehan Peurel, chapelain. Huit livres parisis. — Maladrerie de Vitry : vingt sols parisis et huit muids huit mines de seigle.

CHARGES DU DOMAINE.

A. 2131. (Liasse.) — 1 rouleau de parchemin.

1383-1386. — Ponts et chaussées. — Ponts et chaussées d'Orléans : compte-rendu sur l'ordre de Raoul Pot, seigneur de Roddes, gouverneur d'Orléans, par les maîtres et gouverneurs élus par les manants d'Orléans, sur le fait des chaussées. — Recette en arrérages : 11 livres 8 sols 6 deniers parisis. Recette des barrages vendus à Cercottes, à la Croix-Morin, au travers de l'Orme, au Portereau, à la Chapelle-Saint-Aignan et barre Saint-Avy : 255 livres parisis. Recette d'abonnages : 16 livres 13 sols parisis. Total pour la première année : 283 livres 1 sol 6 deniers parisis. Total de la seconde année : 330 livres 17 sols 6 deniers parisis. Total de la troisième année : 391 livres 11 sols 4 deniers parisis. Recette générale : 977 livres 10 sols 4 deniers parisis. Noms de quelques abonnés : André de la Tranchée; Jehan de Bonnaire; Geffroy Pointbœuf; Jehan de Varennes; Lorens Valette; Guillaume de La Fontaine; Jehannot Le Normant; Guillaume Beauhernois; Jehan Aignan; Jehan Pilatre; Colin Mestivier; Jehan Compaing; Colin Malescot; Jehan Lamiraut; Jehan de Berry; Pierre du Célier; Guillot de Villerox; Guillaume des Loiges. — Dépense : une petite bauche de pavé faite sous la barrière de la porte Bernier (Bannier), 106 sols 2 deniers parisis. On y employa 633 pierres. Elle avait 9 toises de long sous 1 toise 1/2 de large, soit 13 toises 1/2 carrées. L'ouvrage se fit en mars 1383. Jehan Morans, paveur. Bauche faite par decà la Maison-Pointe (peinte), devant le champ de Jehan

Gorron, près de l'évier de la Maison-Parée, en allant d'Orléans à Paris. On y travailla en mars, avril et mai 1383 (v. s.). On y employa 1,567 pierres. Le millier de pierres se vendait 108 sols parisis. 1,300 cailloux se vendaient 100 sols parisis. La bauche coûta 71 livres 4 sols parisis. Autre bauche faite par Morand et Porchier, paveurs, sur le pavé d'Orléans à Paris, au droit de la maison à la *Grant-Jehanne*. On y travailla en août, septembre et octobre 1384. Autre bauche faite sur le même pavé, près la maison de Geffroy Rahez, deça la maison à la *Grant-Jehanne*. On y travailla en octobre 1384. — Autre bauche faite par les Morand et Porchier, sur le pont d'Orléans « depuis les Torelles (tourelles) du Portereau jusques là où estoit la Croiz, au millieu du pont. » On y travailla du 22 octobre 1384 au 14 février 1385. Une pelle coûtait 8 deniers. Un tombereau à 3 chevaux pour un jour, coûtait 6 sols. Trois tumbelières de sablon, 2 sols. Le 14 janvier, les eaux étant hautes, on alla chercher du sable dans une « santine ». Maître Jehan Guétoys fournit du sable de son verger. Un valet nettoyait devant les paveurs et touchait par jour, 12 deniers. On employa 6 mille 500 pierres avenables, achetées à Guillaume Laloue et Henri Quélin, au prix de 37 livres 18 sols. La bauche avait 52 toises de long sous 4 toises 1/2 de large, soit 234 toises carrées. La bauche coûta 67 livres 8 sols 4 deniers. Autres dépenses faites dans les carrefours de la ville : carrefour delez le Pilory, devant l'hôtel de dessus le puits; carrefour du Coin, en allant de la mercerie à Saint-Donatien; carrefour en allant de la rue Saint-Christophe vers la poterne du Cour-aux-Anes; carrefour delez le puits du coin Saint-Christophe; carrefour en allant devant la maison Jehannain Le Breton à Saint-Paul, près de la porte Renard; carrefour devant la maison Jehan de Pannes, en allant à la Vieille-Poterie; carrefour du coin de la Maître-Rue en allant à la Pelleterie; carrefour et mur de la ville, de la poterne Saint-Samson. Dépense des retours d'enchères : 17 livres 6 sols 8 deniers parisis. Dépense commune: à Johanne, femme feu Guiot de Puisrolant, pour le louage de la chambre où les maîtres s'assemblent, 32 sols parisis par an. A elle, pour feu et chandelles, 20 sols parisis par an. A Jehan Cheminée, crieur des bans, pour crier les barrages, 5 sols. A Jehan Chevalier, Micheau Narguet et Macé Morchoasne, précédents maîtres des chaussées, 30 livres 6 sols obole parisis. A Fuscian Blandin, charpentier, pour remettre à point la barrière de la Croix-Morin qui était dépécée, 20 sols parisis. A Jehan d'Arthenay, fèvre, pour ferrer une brouette, en appareiller une autre, ainsi que le pic des chaussées, 8 sols 10 deniers. A Richard Boichier, pour faire et mettre deux petites chaînes de fer aux serrures des barres de la Croix-Morin et de Saint-Poair (Saint-Paterne), 3 sols 4 deniers. A Jehan Boilève, paveur, pour paver sur le ponceau de Cercottes, certains *mauvais pas* qui y étaient, 14 sols. Aux deux Morant, paveurs, pour *crotaier* en plusieurs lieux sur le pavé d'Olivet, « pour la rivière de Loire qui y a coru », 41 sols parisis, Total de la dépense commune: 278 livres 16 sols obole parisis. Gages : A Jehan Guiétoys, avocat et conseiller des chaussées, 40 sols parisis. A Jehan Sirot, procureur des chaussées, 20 sols parisis. A Guillaume Le Lorrain, sergent des chaussées, 32 sols parisis. A Étienne de Montdidier, notaire des chaussées, 6 livres 10 sols parisis. Bauche faite par Porchier, sur le pont d'Orléans, à commencer « de l'évier qui est près de Saint-Antoine jusques à la Croix qui soulloit estre au milieu dudit pont ». Ces travaux eurent lieu depuis le 18 février 1385 j'usqu'au 15 avril. On employa 4,800 pierres avenables, au prix de 116 sols parisis le mille. La bauche coûta 50 livres 14 deniers parisis. Dépenses faites dans les carrefours et devant les églises : porte Dunoise; entrée de la Poissonnerie « qui est au Roy »; devant l'église Saint-Jacques-lez-le-Pont; carrefour de l'Hôtellerie, en allant à l'hôtel des Raz; carrefour de la rue de la porte Bourgogne en allant au puits à la Gueule; ruelle de l'église Saint-Liphard; carrefour de la rue Saint-Liphard à Saint-Étienne; carrefour de la rue Croix-Morin aux faubourgs, en allant à la rivière; près les Carmes. Bauche faite sous la Porte-Renard, depuis le pont-levis jusques au dehors de la porte (décembre 1385). Bauche faite par les paveurs Porchier, Lemoine et Drouin de Martray, sur le pavé d'Orléans à Paris, près d'un orme devant la Justice. Bauche sur le pont de Cercottes. Bauche sur le pavé, près Saran. Bauche sur le pavé d'Olivet, près l'Orme-Grenier. Bauche sur le pavé devant Saint-Ladre, allant du Crucifix à la Maison-Peinte. Carrefours réparés : de la Croix-Morin à la rue A la Chaux; Saint-Sauveur; Saint-Pierre-Empont; de la Cordonnerie à la Poullaillerie; le change du Roi, au coin Aux-Chapeaux, que tient Blanchet de Vignettes; le change de Jacquet Challou, la grande Boucherie « qui est au Roy »; la halle aux ferpiers (fripiers) « qui est au Roy et est abatue »; l'église Saint-Hilaire près la Boursserie; les halles aux Tanneurs « qui sont au Roy ». Somme de la dépense des 3 années : 930 livres 12 sols 6 deniers obole parisis.

A. 2132. (Liasse.) — 1 rouleau de parchemin ; 1 sceau.

1380-1391. — Chaussées d'Orléans (suite). — « Compte maistre Jehan Chevalier, Pierre de Mareau et Jehan le Charron, bourgeois d'Orliens, maistres et gouverneurs des chaucées d'Orliens, commis et establiz au gouvernement d'icelles, pour trois ans,.....» — Recette des arrérages, des abonnages et des barrages : 1,196 livres 13 sols 6 deniers obole parisis. — Dépense : bauche de pavé faite par les Morans, paveurs, près du pont levis et « soubz les Torelles » du Portereau, jusqu'au bout des Tourelles, en venant vers la ville, 4 livres 3 sols 4 deniers parisis. Bauche faite depuis la tour de la prison du Roi, en venant contremont le Châtelet jusques devant la porte du châtel du Roi, 12 livres 11 sols 10 deniers parisis. Pavage des carrefours. Dépense commune. Bauche faite en la barrière du Portereau, commençant près du pont dormant. Bauche faite sur le chemin de Chartres. Bauche faite sur le pont d'Orléans, depuis le premier pont dormant de bois qui est vers la ville, jusqu'au bout de la maître-arche. Total : 201 livres 11 sols 2 deniers parisis.

A. 2133. — (Registre.) — In-quarto ; 24 feuillets, parchemin.

1392-1395. — Chaussées d'Orléans (fin). — Compte d'Étienne Maillet, Guillaume Baudry et Micheau Narguet, rendu à Jehan Prunelé, seigneur de Harbaut, gouverneur du Duché. Recette : 1,442 livres 19 sols 2 deniers obole parisis. — Dépense : bauche, sur le pavé d'Orléans à Châteaudun ; près la Croix-Morin ; sur le pavé de Cercottes. Bauche faite par le paveur Bon Bachelier, sur le pont d'Orléans « commençant au plus près des Torelles du bout dudit pont, en venant du Portereau à la ville. » Bauche sur le pavé d'Orléans à la Madeleine ; à la Porte-Bourgogne. Autre bauche sur le pont d'Orléans, devant Saint-Antoine. Autre bauche sur le pont de la Porte-Bourgogne. Total : 1,519 livres, 5 sols 10 deniers parisis.

A. 2134. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1389-1392. — Ponts et chaussées d'Olivet. — « Ce sont les comptes de Guillaume Quaquerote et de Jehan Micheau, commis de par monseigneur le bailli d'Orléans, à gouverner le barraige d'Olivet, en la parroisse Saint-Martin-sur-Leiret. » Recette : barrage d'Olivet, 227 livres 4 sols parisis. — Dépense : achats de pierre, 76 sols parisis. Appareillage de la barrière de la barre des chaussées, 4 sols parisis. Permission du Roi, de cueillir et lever le barrage à Olivet et à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Refus du chancelier de France, de sceller les lettres patentes, jusqu'à certification donnée par le bailli d'Orléans. Total : 231 livres 1 sol 9 deniers parisis.

A. 2135. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1410-1414. — Chaussées d'Olivet (suite). — Compte de Guillaume de Vignelles. — Recette : 278 livres parisis. — Dépense : Périn Rigault, maréchal, vend une chaîne de fer, 60 sols parisis. Périn Noier, charpentier, fait deux poteaux et une roelle de bois, 8 sols parisis. Bauche de pavé neuf dans la rue de la Grandière. Bauche sur le pont d'Olivet, devant l'Hôtel-Dieu. Total : 250 livres 2 sols 5 deniers parisis.

A. 2136. (Liasse.) — 95 pièces, parchemin.

1389-1414. — Chaussées d'Olivet (fin). — Pièces justificatives des articles A. 2134. et A. 2135.

A. 2137. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1395-1396. — Ponts et chaussées de Saint-Mesmin. — Compte de Jehan Baguenaut et de Henri Quelin, proviseurs. — Recette des barrages et de l'impôt établi pour la réparation du pont. Cet impôt pesa sur Mézières, Mareau, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Père et Saint-Nicolas de Saint-Mesmin, la Ferté-Hubert, Thory (Toury) et Nouan-sur-Loire. Total : 231 livres 11 sols 8 deniers parisis. — Dépense : à Imbert Dyé et Jehan Le Comte, maçons d'Orléans, pour avoir estimé les réparations qu'il fallait faire au pont de Saint-Mesmin, 16 sols parisis ; à Jehan Le Bœuf, Jehan Billon et Pierre Rose, maçons, pour avoir fait au pont, en la seconde arche, du côté de l'archet, divers travaux urgents, 192 livres parisis ; réparations de pilliers ; frais de procédure. Somme totale de la dépense : 325 livres 15 sols 8 deniers parisis.

A. 2138. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1396. — Ponts et chaussées de Saint-Mesmin (suite). — Recette : 301 livres 3 sols parisis. — Dé-

pense : vente de chêne; journées de maçons ; écopages de fosses ; fournitures de pavés ; frais de procédures ; gages des proviseurs. Total : 284 livres 13 sols 6 deniers parisis.

A. 2139. (Liasse.) — 2 rouleaux, parchemin.

1404-1407. — Ponts et chaussées de Saint-Mesmin (suite). — Compte des proviseurs Baguenault et Évrart. — Recette : 70 livres 17 sols 9 deniers obole parisis. — Dépense et dettes : 281 livres 8 sols 9 deniers parisis.

A. 2140. (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1407-1410. — Ponts et chaussées de Saint-Mesmin (suite). — Compte de Baguenault et de Barbin. — Recette : 70 livres 8 deniers parisis. — Dépense : 89 livres 4 sols obole. — Autre recette : 143 livres 6 sols parisis. — Dépense : 124 livres 6 sols parisis,

A. 2141. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 1 pièce, papier,

1398-1410. — Ponts et chaussées de Saint-Mesmin (fin), — Pièces justificatives des comptes des proviseurs. Voir les articles A. 2137, à A. 2140.

A. 2142. (Registre.) — In-folio ; 99 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Œuvres et réparations aux bâtiments du Domaine. — « Compte particulier des euvres faictes ou duchié d'Orléans, rendu à court par Jehan Mahy, receveur ilec, pour ung an commaincent le premier jour de feuvrier l'an mil cccc et cinq (v. s.) et fenissent le dit jour l'an mil quatre cens et sis (v. s.), sur la somme de VIII^c livres tournois que ledit receveur a receues de François Chacerat, receveur des Aides pour la guerre, à Sens, par assignacion à lui faicte par honorable homme et saige Jehan Poulain, trésorier-général de monseigneur le duc d'Orléans, sur ledit François Chacerat. » — Recette : 640 livres parisis. — Dépense. Orléans : réparations à l'égout de la halle aux cordonniers qui pourrissait les eaux des maisons de la Prévôté et de la Recette du Domaine, 12 livres 16 sols parisis. Réparations aux siéges de pierre de la maison de la Recette, 65 sols 8 deniers parisis. Carrelage de partie de la cuisine « qui est emprès la chambre où gist monseigneur le gouverneur ou chastel de monseigneur le duc d'Orléans. » Réparations en la maison de la Prévôté, 104 sols 4 deniers parisis. Réparations aux talu et fossé de la Tour-Neuve, 117 livres parisis. Réparations aux halles, dans la cave de l'hôtel de la Prévôté, dans les greniers de la Recette, 17 livres 6 sols 6 deniers parisis. « Pour avoir abatu, coppé et fendu aux bois de Saint-Benoist, XVII milliers d'esseaune et VI^c de latte..., pour employer à mettre en couvert le bois de monseigneur le Duc, en l'hostel feu Giles de Blois, LXIX s. p. » Réparations à deux étaux de la poissonnerie ; à la petite cuisine du Châtelet ; aux moulins pendus sous le Pont ; au duit de monseigneur le Duc, qui est au milieu de la rivière de Loire. Réparations en l'hôtel de la Prévôté ; en l'Écritoire du Bailliage ; aux degrés du prétoire de la Prévôté ; corde mise au puits de la Recette ; à la prison. « Jehan Duchemin a feit un saing de fer avec armes de mondit seigneur le Duc, pour signer les mesures à vin... et ... les aulnes en l'hôstel de la géôle d'Orléans ; » 12 livres 1 sol 2 deniers parisis. — Dépense. Janville : réparations au pont de Derrière, façon d'un pont dormant ; 12 livres 13 sols parisis. Réparations au four de Janville, 11 livres 10 sols parisis. — Dépense. Boiscommun : œuvres de maçonnerie au four de Boiscommun, 114 sols parisis ; aux prisons, 72 sols parisis. — Dépense. Lorris : réparations à la chapelle de la Madeleine, en l'hôtel du Duc, 12 livres 18 sols parisis. Réparations aux halles, 14 livres 4 sols parisis. Réparations à la chapelle Saint-Nicolas de Lorris, 4 livres 16 sols parisis. — Dépense. Yèvre-le-Châtel : réparations faites en la justice, 14 livres 4 sols parisis. Réparations faites aux ponts du château, 70 sols parisis. — Dépense. Neuville : réparations en la justice patibulaire, 10 livres 4 sols parisis. — Dépense. Châteauneuf : « Jehan Corbeau, maçon et tailleur de pierre, pour avoir reffait, retaillé et rassis les taluz de cinq pilliers de pierre de taille qui sont autour de la grant-sale du chastel de Châteauneuf-sur-Loire, et ajointaier iceulx pilliers pour ce qu'ilz estoient touz pourriz par l'esgout des eaues d'icelle grant-sale, qui chéoit dessus, et retaillé, et reffait partie de l'un des pignons de la dicte grant-salle qui estoit pourry de deux coustés de long. Et aussi a retaillé et ras is plusieurs autres taluz de pierre en plusieurs lieux, où dit chastel, lesquielx estoient dégastez et pourriz par les esgoutz desdictes eaues... » Œuvres de plomberie et de couverture, au même château : « à Guillaume de Nevers, Guillaume Poulain et Perrin Éliot, couvreurs, demeurans à Orléans..... pour avoir resaiché et re-

couvert d'ardoise, où mestier estoit, le pavillon d'emprès la porte du chastel..... la chapelle de Saint-Jehan estant audit chastel..... le dressouer de la grant-salle..... la chambre où gist le chastellain.... le comble de la viz d'emprès la cave... la chambre aux Lions... le pavillon de la taillenderie..... la chambre où l'on met en garnison le plomb dudit chastel.... la grant-cuisine. » Réparations à la prison de Châteauneuf : « en la chambre des baignoères là où on fait les plonmeries dudit chastel... soustenir la goutière de plomb qui est encontre l'alée de la terrasse de plomb, avec une potence de fer qui soustient la gargouille de plomb qui est emprès la tour du Dragon. » Total : 73 livres 13 sols 4 deniers parisis. — Dépense. Baugency : réparations au château, au pont-levis, à la prison, à la tour du Change, 8 livres parisis. Couverture des prisons, de l'hôtel du géôlier et du prétoire de Baugency. Œuvres de ferronnerie pour le pont-levis. Réparations à la chapelle du château, dite chapelle Saint-Georges. Réparations en la chambre du capitaine du château; aux fenêtre de la grosse tour de Baugency, 16 livres 18 sols 6 deniers parisis. Œuvres faites dans la grosse tour du château. « pour enfermer seurement certains prisonniers du pais de Florence qui estoient oudit chastel. » — Dépense. Duit au milieu de la Loire : 288 tonneaux 1/2 de pierre, pour asseoir et ranger les fagots de chêne et rames employés aux brêches. — Dépense. Grand étang de Châteauneuf : 9 livres parisis. — Parachèvement de la grosse tour de Châteauneuf. — Voyages et dépenses. — Somme de toute la dépense de ce compte : 1,070 livres 13 sols 10 deniers obole parisis. — Deuxième compte de Jean Mahy. — Recette totale : 988 livres 16 sols parisis. — Dépense totale : 898 livres 17 sols 4 deniers obole parisis. Détail. Orléans : « à Guillemin Villain, maçon, demourant à Orléans pour avoir pavé et enduit à chaux et à sablon, *la chambre où est la question*.... pour sept livres de plomb qui ont esté mises à sceller les gons des fenestres et un des anneaux de la *gehaine*. » — « A Jehan Le Bugle, maçon... pour avoir scellé... entre les solives d'ung planchier qui a esté fait de neuf en une tour qui est du chastel de monseigneur le Duc, en laquelle l'en fait la deppense, quand mondit seigneur le Duc est à Orléans... » — Réparation du petit huis qui menait du château ducal à la rue derrière Saint-Vincent; au four du château; à la voussure de l'huisserie de la grand'salle; à la voussure de l'huisserie par où l'on allait de la grand' salle, aux *aisiées* qui étaient dans la tour près la rivière. — Janville : réparations au château. — Châteaurenard : réparations au château et à la tour Rouge. — Lorris : réparations à la chapelle de la Madeleine. — Néploy : réparations au château. — Boiscommun : réparations au four. — Yèvre-le-Châtel : réparations aux galeries. — Châteauneuf : constructions au château, à la grosse tour, aux galeries, au portail du château. — Chécy : réparations aux halles : « ... avoir reffait de neuf la charpenterie des halles de Chécy, lesquelles ont esté pièça arses par les Anglois... »

A. 2143. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 cachets.

1419-1429. — Œuvres et réparations (suite). — Réparations à l'hôtel du duc d'Orléans : devis de la couverture de la cuisine ayant 5 toises de long, trois toises et quatre pieds de large, par Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie, Robert Picart, couvreur. (1419-1421). Cachet de Robert Paré en cire rouge. Il porte des haches en sautoir. — Tapisserie de la grand'salle, par Simon Delacroix, tapicier (1424). — Mémoire des ouvrages exécutés en 1426, par Étienne Le Bègue et Régnaud Barrier, couvreurs, dans la chambre et garde-robe de la tour qui est sur le pont d'Orléans. — « C'est le devis des ouvraiges de charpenterie qui sont nécessaires de faire présentement en l'ostel de monseigneur le Duc à Orléans, *pour occasion des canons des Anglois, qui durant le siége par eulx tenu devant ladite ville*, ont esté tirez contre ledit hostel, en plusieurs lieux; et aussi la charpenterie nécessaire de faire en la tour de la prison qui par lesdiz canons à esté semblablement despecée. » 29 août 1429. Entrepreneur : Denis Hureau, charpentier, à 32 écus d'or neuf. Gilet Bataille, charpentier, à 31 écus d'or neuf. Adjugé à ce dernier. — « C'est le devis des œuvres de maçonnerie qui sont nécessaires de faire présentement en l'ostel de monseigneur le Duc, à Orléans, en plusieurs lieux *pour occasion des canons des Anglois*... » (août 1429). — Ces travaux mis à prix le 8 août, furent adjugés à Michelet de Nevers, au taux de 25 écus d'or.

A. 2144. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1431-1439. — Œuvres et réparations (suite). — Hôtel du Duc (suite). — Notification par Pierre Chauvin, maître des œuvres de maçonnerie, des travaux exécutés par Ymbert François et Martin Gilles,

maçons, à l'hôtel ducal, au mois de juin 1431 : « lesquelles euvres estoient nécessaires y estre faictes pour ce qu'elles avoient esté démolies et despéciées, *par les Anglois*, durant le siége... » le tout ayant coûté 10 livres 8 sols parisis; — réparations à la chapelle et chambre aux poudres, pour 92 réaux d'or (1435); — œuvres de serrurerie par Michaud Gentil (1436); — œuvres de plomberie, par Robinet de Monglanne (1436); — œuvres de serrurerie par Guillemin Guibert (1437); — réparations aux moulins-pendus sous le pont d'Orléans et à l'hôtel ducal; fournitures de clous, lattes, etc.; — mandat de réparation du duc Charles, « pour le fait de la venue de monseigneur le Roy naguières faicte en notre ville d'Orléans » (novembre 1439); — « Cy ensuyvent (les devis) des euvres et réparacions faictes par le commandement et ordonnance de monseigneur le Bastart et messeigneurs du Conseil de monseigneur le duc d'Orléans, en l'ostel de mondit seigneur le Duc, à Orléans, ès mois de septembre et ottobre M. CCCC. XXXIX; lesquelles euvres y estoient nécessaires à faire, pour cause de la venue du Roy notre sire qui y fut loigé, et y furent tenuz les Trois-Estatz; audit an M. CCCC. trente et neuf. Et premièrement : Perrin Anceau, charpentier en mensuisie... ont vacqué et besoingné... à asseoir et mectre à point les *lambrois* de la salle et chambres dudit hostel..., plusieurs chasliz et couches... — Jehan Le Compte, Jehan Le Picard, Jaquet Le Bourgne, etc., charpentiers... pour estayer les poultres et planchers de dessoubz la grant salle... qui estoit en péril de chéoir... — Gilet Bataille a livré sept ais, chacun de neuf piez de long et d'un grant pié et plaine paulme de large, qui ont esté emploiées.... à faire les chasliz de la chambre ou à couché le Roy, audit hostel... — Guillot Frazet, couvreur et maçon..... a vacqué et besoingné.... pour eschaffauder les ouvriers qui ont mis et assis les lambris, et à houssayer et nectoyer les dictes salles avant qu'ilz feussent tendues..... — Guillaume Guibert a livré et assis une serreure fermant à clef et une chesne de fer en la barrière qui a esté faicte en la porte de devant dudit hostel... — Guillemin, le verrier, pour avoir rappareillez quatre grans panneaulx de *voirre* en la chambre des Orties; et y a mis plusieurs lozenges de son *voirre*... 32 sols parisis. » Le tout coûta 32 livres 16 sols 10 deniers parisis.

A. 2145. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1442-1448. — Œuvres et réparations (suite). — Hôtel du Duc (suite) : — construction des *aisements* de la chambre de la duchesse d'Orléans ; réparations aux cheminées ; Jehan Pellerin, verrier, fait deux panneaux de verre blanc et rappareille un vieux panneau dans une chambre de la tour près du pont d'Orléans (1448); mémoires de charpentiers; réparations à la chambre où loge le comte d'Angoulême près du pont,

A. 2146. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1450-1459. — Œuvres et réparations (suite). — Hôtel du Duc (fin) : devis d'un petit appentis sis dans une venelle aboutissant derrière l'hôtel; œuvres de charpenterie; œuvres de maçonnerie; item, dans la chambre du Duc et dans celle de la Duchesse; fournitures d'ardoises et de clous; Jehan Pélerin, verrier, fait trois panneaux de verre pour la chambre neuve à la tour (1452); réparations à la chapelle Saint-Vincent; réparations au logis de Charles d'Arbouville; réparations à la *librairie nouvellement faicte* du duc d'Orléans, par Robert Francart, maçon (1455); Jehan de Lorme, maçon, travaille à une cheminée neuve (1458); travaux exécutés dans les jardins, pour réparer les bois des treilles.

A. 2147. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1431-1453. — Œuvres et réparations (suite). — Chambre des Comptes : fourniture de pain, beurre et fruits; œuvres de serrurerie, de maçonnerie, fournitures de blanchet pour couvrir le bureau; confection de sacs de toile; note de la couturière qui fit 11 sacs avec 12 aunes de toile, au prix de 41 sols 4 deniers parisis; confection d'une bourse pour mettre les *gitouers*; achat de poudre « à mettre sur les lettres; » transport de la Chambre des Comptes d'Orléans à Blois (1441); certificat de Guillaume Doulce, *garde des Chartes*, attestant que Richard Fée, maître des œuvres de charpenterie, a reçu 58 sols parisis, pour avoir confectionné « ung coffre neuf d'environ ung piez de long... pour mettre les adveuz dudit Duché... »

A. 2148. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 cachet.

1410-1448. — Œuvres et réparations (suite). — Hôtel de la Prévôté : réparations aux *chambres aisées*; réparations à la toiture; réparations aux

degrés de bois du *plaidouer* ; devis de maçonnerie; réparations de serrurerie; serrures de la cage; Richard Dubois, verrier répare les verrières.

A. 2149. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1420-1452. — Œuvres et réparations (suite). — Hôtel de la Recette : devis de Robert Paré, maître des œuvres de charpenterie ; fouille d'un cavereau contre la cave de l'hôtel *Richard Dubois, verrier,* mémoire de paveur; le cachet de Robert Paré porte une équerre et un compas.

A. 2150. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1429-1430. — Œuvres et réparations (suite). — Château de Saint-Jean-le-Blanc : œuvres de charpenterie et de maçonnerie ; réparation à la « gallerie où sont les XII pers ; » ailleurs, on lit : « où sont les XII preux. » La couverture de cette galerie avait été « descouverte par les Anglois. »

A. 2151. — (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1421-1446. — Œuvres et réparations (suite). — Tour-Neuve : œuvres de maçonnerie à l'hôtel de la Tour-Neuve ; réparation du pont dormant ; cordes du pont-levis ; réparations aux fossés ; aux pieux de la poterne; façon d'une lucarne au haut de la tour. Tous ces travaux faits, « pour le siége que tenoient lors les Anglois. » Cette phrase indique que la pièce quoique datée de 1428 a été rédigée après la levée du siége et par conséquent *post datée.* — Ouvrages « pour redressier le bois qui porte les meules d'un molin à braz que mondit seigneur le Duc a en la Tour-Neufve d'Orléans, lequel a esté de nouvel remparé... pour ce qu'il y avoit deffaulte de molins à mouldre blé, à l'occasion du siége que tenoient lors les Anglois devant ladite ville ; » réparations après le siége (1433); réparations à la cuisine de l'hôtel de la tour.

A. 2152. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 cachets.

1420-1452. — Œuvres et réparations (suite). — Halles d'Orléans et de Chécy ; poissonnerie et changes : œuvres de charpenterie ; œuvres de maçonnerie ; fournitures diverses. Les halles réservées étaient la halle au lin, la halle aux bureliers, la halle aux tanneurs et la halle aux drapiers. — Robin Voysin, fondeur de métaux, confectionne deux mesures à vin (1448); façon de tableaux de bois pour les changes.

A. 2153. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1423-1470. -- Œuvres et réparations (suite). — Moulins pendus sous le Pont : réparations ; ferronnerie et menuiserie ; rapport adressé au Conseil de la Duchesse, par Robert Françaich, maître des œuvres de maçonnerie, chargé de visiter « ung logis situé à l'entrée et au dedans de la ville d'Orléans. entre la porte de l'abreuvœr et le portail de l'entrée du pont, adjougnant de la montée des murailles de la dicte ville, dont le hault appartient à ma dicte dame. »

A. 2154. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1435-1616. — Œuvres et réparations (suite). — Geôle et prisons d'Orléans : remise de ferme de la geôle; Jehan Bourdon, sergent, fermier de la « giolle » (1436); copies de lettres-patentes du roi Henri III, faisant bail, à titre de cens, rente et deniers d'entrée, des places où étaient les anciennes prisons brûlées en 1573, et au lieu desquelles avaient été construites les nouvelles prisons, dans l'emplacement de la maison de la Recette ; réparation en la chambre des *seps* dans la tour de la prison (1459) ; bail au rabais de réparations à faire aux prisons du Châtelet (1576); réparations (1616).

A. 2155 (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 10 sceaux ou cachets.

1420-1450. — Œuvres et réparations (fin). — Divers : équarissage de bois; façon d'un *comptouer* de bois ; ouvrages fait au duit du pont (1426); visite des combres de la Loire; réparations au château de Lorris (1450) ; œuvres au château de Châteaurenard exécutées par l'ordre de Jehan de Grassay, capitaine en 1420. On refit la bascule du pont-levis ; on répara le moulin, les puits, les portes. Les travaux se continuèrent de 1420 à 1449. On mit un garde-fou à l'allée de la tour ronde. On fit une échelle pour monter à la tour carrée. On refit l'huisserie de la prison et celle de la poterne. On répara les étables. En 1429, au mois de janvier, pendant les guerres, Durand Des Barres était capitaine de Châteaure-

nard. Il fit venir par Gien, d'Orléans, et par eau, un gros canon, une caisse de traits, 25 livres de poudre. Il fit faire des verroux pour la porte de la tour rouge et pour celle du boulevard. Il fit établir des allées pour le guet sur le sommet de la tour carrée. Il fit bouché un trou « que les prisonniers avoient fait » au mur de la fosse de la tour carrée. Il fit établir une chambre de guette sur un des coins de la tour carrée.

A. 2156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1408. — Vacations et salaires d'officiers. — Messages : — « Compte particulier dudit Beauble, du voiage par lui fait... en Avignon, devers notre saint-père le pape Bénédic et le collége des cardinaulx, pour avancer besongnes touchans l'union de l'Église... » (Fragment.) On taxa chaque journée de voyage, à 5 francs. Ce Pierre Beauble était évêque d'Uzès. Nous ne possédons malheureusement que ce fragment qui ne donne aucun détail, sinon que le voyage dura de mars au 20 juin.

A. 2157. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1419-1439. — Messages (suite). — Mandement du gouverneur Audry Marchant, au receveur Baffart, de payer les frais de plusieurs messages. Giles des Domiers, sergent royal, va d'Orléans à Bourges « devers monseigneur le Régent et monseigneur le comte de Vertuz », porter des lettres touchant le bien du pays. Il va d'Orléans à Janville, porter des lettres du Régent et du comte de Vertus, au capitaine, « pour la garde et seurté du pais. » Il va d'Orléans à Baugency, porter des lettres du comte de Vertus, au capitaine. Le pays étant inondé et les gelées étant très-fortes, il mit neuf jours à voyager (décembre 1429). — Philipon Pillier, d'Yèvre-le-Châtel, porte des lettres closes du comte de Vertus, à Guillaume de Machau, Jean et Pierre de Barville, Guillaume de Villeneuve, Jean de Fourches, Jean de Viène le jeune, Jean de Viène l'aîné, Jean et Pierre de Boisgarnier (janvier 1420) ; — Jehan de Saint-Avy, sergent, et Jean de Villard, dit Barrillet, vont à Yèvre et ailleurs, par l'ordre du comte de Vertus, faire commandement de cuire du pain pour les gens d'armes que le prévôt de Paris menait à Melun (avril 1420) ; — Mathurin Fergon va porter au comte de Vertus nouvelles « comment le roy d'Angleterre estoit entré en la ville de Troies, y avoit espousé madame Katherine de France et que ledit roy d'Angleterre avoit entencion de mettre brief le siége devant la ville de Sens, » (juin 1420) ; — Guillot Forget va d'Orléans au Montis porter des lettres au comte de Vertus « faisans mencion que les Bourgoignons et Anglois avoient pris ung boulevart de la ville de Melun, du costé de la Brie. » Il reporte des lettres closes du comte de Vertus au capitaine de Jargeau et retourne à Orléans. Le voyage dura cinq jours (juillet 1420). — Le même Forget, au même mois, va d'Orléans à Poitiers porter des lettres closes au comte de Vertus « faisans mencion des nouvelles des Anglois et Bourgoignons qui estoyent en très grant nombre prez d'Alluye et ou pays de Beauce. » Il rapporte des lettres du comte de Vertus, aux capitaines de Macy, Étampes, Montlhéry, Marcoussis et Orçay. — Mandements du chancelier G. Cousinot, signés de sa main : François La Trompille, porte « hastivement certaines lettres closes... à Farcheville, adreçans au cappitayne dudit lieu. » Petit-Jean, serviteur du capitaine de *Coignac*, porte des lettres à Angoulême (juillet 1428) ; — Jehan Le Prêtre, prévôt d'Orléans, va d'Orléans vers le Roi, « pour le fait de l'Université, que ceulx de Poitiers prétendent et veulent mectre et asservir de nouvel en ladicte ville de Poitiers... » (décembre 1431) ; — Denizot Rogier, serviteur du duc d'Orléans, va et revient de France en Angleterre (septembre 1432) ; — « Saichent tuit que je Guillaume Cousinot, conseillier du Roy notre sire et chancellier de monseigneur (le duc d'Orléans), confesse à tous qui il appartiendra, que Robin Baffart, commis à la recepte du duchié d'Orléans (a) délivré des deniers de ladicte recepte, par mon commandement et ordonnance, à *Cuer de Liz* (messager de la) ville d'Orléans, la somme de vint solz parisis, pour sa paine et sallaire d'aler *hostivement* dudit (lieu) à Melun, porter certaines lectres adreçans à monseigneur le commandeur de Giresme, et à messire (déchirure), touchant le fait du secours de la ville de *Laigny* où les Anglois tiennent le siége... je promect aloer es compte dudit commis... Tesmoing mon seing manuel y mis le derrenier jour de... trente deux. G. Cousinot. » — Envoi de deux cents saluts d'or, portés au duc d'Orléans, en Angleterre, par Denizot Rogier (octobre 1432) ; — voyage de Nouvellon Savary, dit « Orléans-le-Hérault, » en Angleterre (avril 1433) ; — Pierre Gilet, nautonnier, et son valet, conduisent *hâtivement* d'Orléans à Blois, dans une sentine, par la rivière, deux hommes que le maréchal de Rieux, envoie de Saint-Denis au batard d'Orléans, pour cer-

taines causes touchant le bien du Roi et de sa seigneurie (août 1435) ; — députation vers le Roi alors à Blois, de Macé Rogeret, procureur général, pour exposer « que plusieurs laboureurs... demeurans en ses villes de Chécy, Combleux et Saint-Jehan-de-Brayes, avoient esté tuez par les gens de guerre de la compaignie du Petit-Brusac (septembre 1438) ; — députation du même en janvier 1439, au Roi, à Tours, pour demander que le siége du bailli de Montargis qui, depuis la guerre, avait été tenu à Jargeau, fut remis à Montargis.

A. 2158. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1440-1458. — Messages (suite). — Robin Baffart, receveur du Domaine, va d'Orléans à Blois, touchant l'assignation mise sur la recette par le comte d'Angoulême. Il mène avec lui « maistre Coustin, dotcteur en médicine, lequel mon dit seigneur le Duc avoit mandé, pour visiter madame la Duchesse sa femme, en sa maladie » (mai 1441) ; — voyage du même à Paris, pour apporter son dernier compte au Duc « séjournant ilec, pour attendre la venue de monseigneur le comte de Dunois, lequel estoit devers le Roi notre sire ; sans lequel mondit seigneur le Duc n'a voulu besongner » (décembre 1444); — voyage touchant les affaires de l'Université.

A. 2159. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1430-1436. — Messages (fin). — Message à Poitiers touchant le procès entre le Duc et les héritiers de Pierre Régnier, trésorier-général ;—Ortie, poursuivant d'armes, va d'Orléans à Janville, porter *hâtivement* des lettres closes du lieutenant au capitaine de cette place « afin qu'il se donnast, garde de la place, pour doulte des Anglois et Bourgoignons que on disoit estre assemblés à Chartres » (6 juillet 1430) ; — Michaut Halle, voiturier par terre, va avec deux chevaux et bâts, porter à Melun, 200 livres de poudre et matières à faire poudre a coulevrines « que les procureurs et bourgois de la ville d'Orléans, ont délivrez pour porter à *Langny-sur-Marne*, pour leur aider à résister contre les Anglois anciens ennemis du Roy notre sire et de mondit seigneur le Duc, qui y avoient mis le siége (1er avril 1431) ; — Etienne Berthier, messager de pied, va d'Orléans à Baugency, il va ensuite d'Orléans à Blois, porter lettres closes au chancelier Cousinot « avec une autre lettre que rescripvoient les habitants de Lorris touchant que aucuns des leurs leur avoient fait savoir que les Anglois de Montargis devoient aler metre le siége devant eulx. » (5 mai 1436.)

A. 2160. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1407-1586. — Voyages pour enquêtes, tenues de justice, etc. — Visitation de tous les lieux soumis à la greneterie, par Louis de Cépoy ; — voyages d'Orléans à Blois, pour la tenue des assises ; — voyage d'Orléans à Jargeau, pour informer de pillages dont on accusait les gens du Duc, dans les forêts du Domaine (1428) ; — voyage d'Orléans à Châteauneuf, pour assister « aux jours des forestz » (1450) ; — voyage pour porter un édit de Henri III, dans les châtellenies.

A. 2161. — (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1419-1492. — Voyages, etc. (suite). — Quittance de Pierre Rénier, trésorier-général, de la somme de 100 livres tournois assignée à François de l'Ospital (Hôpital), seigneur de Soisy-aux-Loges, chambellan, à cause de ses voyages ; — voyage de Jean Paillot, clerc, d'Orléans à Épinay, pour porter des lettres au seigneur de Châtillon, contenant provision de pêche des étangs ; — voyage d'Orléans à Poitiers, à l'occasion d'un procès entre le Duc et les chanoines de Saint-Aignan (1434) ; — voyage de Simon Ozeré, substitut du procureur-général, d'Orléans à Courcelles-le-Roi et à Monceau, pour cause de procédure ; — assignation de témoins pour cause d'un procès entre le Duc et l'évêque d'Orléans, touchant la juridiction que le prélat prétendait sur plusieurs héritages ; — voyage de Jean Petit, notaire au Châtelet, fait en Beauce, pour saisies de justice ; — transports à Orléans de plusieurs titres concernant les aveux rendus au Duc (1453) ; — voyage de Michel de Bâcon, lieutenant-général du juge des exempts par appel, et de Geoffroy Bureau, notaire au Châtelet, fait à Gien, Ouzouer, etc., pour recevoir des dépositions touchant le droit de chasse prétendu par le comte du Mans et de Gien, à Dampierre-en-Burly (1454) ; — Guillaume Fromont, procureur en Parlement ; — voyage au sujet d'un débat entre Madame D'Étampes et les Eaux-et-forêts, sur le fait du droit de chasse a Courtenay (1455) ; — Philippe Paris, avocat au Châtelet, va à Poitiers, porter des pièces de procédure.

A. 2162. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1396-1457. — Voyages (suite). — Informations à Vouzon ; — Jean Christophe, sergent, va, sur l'ordre du comte de Vertus, d'Orléans à Meung, ordonner des réparations au pont de Meung 1419); — information au sujet de larcin dans la forêt ; — contrainte pour la réparation du pont et de la tour de Meung (1435) ; — assignation de témoins. sur instance entre le Duc et l'Évêque ; — citations aux assises ; — visitation des bernages ; — voyage d'Étienne Bouart, sergent à cheval, pour informer de l'assassinat de Guillaume..., tué près de Cormes ; — voyages pour procédures.

A. 2163. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1420-1441. — Voyages (suite). — Voyages d'assises ; — voyage à Pont-aux-Moines, pour procédures ; — voyage d'Orléans à Tours, à cause du procès entre le Roi et l'Évêque ; — voyages pour procédures.

A. 2164 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1408-1507. — Voyages (fin). — Assignations aux assises ; — attestation de non-tenue d'assises « pour les guerres » (1423) ; — visitation des mesures à vin ; — enquête et examen de témoins ; — visitation de la paisson ; — voyages pour mesurage de bois.

A. 2165. — (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1398-1490. — Frais de justice. — Philippe Bourrelet, exécuteur : pendaison de Brossart, dit Tartafourre, Colas Boisseau. — Pierre Robert, exécuteur : pendaison de Philippe Le Vassor. — Guillaume Guiart, bourreau de Blois : exécution de Jeannin Arnault. — Jeannin Bruneau, de Poitiers, brûlé à Orléans (1403). — Exécution de Périn Sevêtre, pour avoir enlevé la fille d'Adam Chevalier. — Divers individus piloriés, noyés, brûlés ou battus de verges. — Construction d'une potence à Saint-Pryvé, près de la Loire (1424). — Philippot Jolis, décapité et écartelé à Orléans. — Thomas Du Conquan est condamné à *bouillir*. Après sa mort on le met dans un sac qu'on suspend à la potence (1428). — Construction d'un gibet en bois à Saint-Pryvé (1430). — Jean Fracle, Écossais, pendu à Orléans (1439). — On brûle les cheveux de Perrette La Mauduite, de Provins, et on la fouette par les rues (1447). — Roland de Bussy, pendu à Orléans (1450).

A. 2166. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1392-1448. — Frais de greffe. — Lettres patentes sous forme de mandement de Louis, duc d'Orléans, ordonnant de porter en compte la dépense de la « façon et graveure de notre scel secret et aussi... argent, façon et graveure de notre grant scel et le contrescel d'icelui, avecques ce pour argent façon et graveure du scel et contrescel de notre bailliage d'Orléans et pour les autres scaulx de laton des prévostez... » — Frais d'expédition ; — 24 sols payés à Thibaut de Roncourt, pour avoir écrit en 18 feuilles de papier, la copie d'une copie « du testament de feu monseigneur le duc Loys d'Orléans que Dieu absoille » (1433) ; — procédure contre un nommé Albret, « tenant le party des Anglois » à Montargis (1436) ; — item, contre Guillaume Beauharnois, au sujet d'un hébergement ou il y avait pressoir, assis au clos de *la Chaussée*, devers Saint-Jean-de-la-Ruelle.

A. 2167. — (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1431-1454. — Frais de greffe (suite). — Frais d'expédition, grosses et écritures de procédures ; — expédition des ordonnances sur le fait de la boulangerie (1431 ; — procédure contre les pelletiers ; — contre le chapitre de Jargeau ; — contre l'évêque d'Orléans ; — contre l'abbé de la Cour-Dieu ; — touchant les droits d'épave ; — touchant la menue foire de Pâques ; — etc,

A. 2168. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 5 cachets.

1396-1445. — Frais de greffe (suite). — Frais d'expédition ; — Guibert, clerc de la Prévôté, exécute un double des exploits ; — Guillaume Doulce, notaire juré, expédie des copies ; — procédure contre Jeanne de Baigneaux ; — contre des marchands de vin ; — contre le voyer de la Loire ; — contre les boulangers ; — contre Jean de Janville ; — contre le chapitre de Sainte-Croix ; — touchant une succession en deshérence ; — contre les fermiers de la

foire de Pâques; — contre les fermiers de la mine à sel ; — contre le prieuré de Saint-Samson ; — contre Pierre Des Ruaulx, maître de Boigny.

A. 2169. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1403-1455. — Frais de greffe (fin). — « Dimanche derrenier passé (21 octobre 1403), environ heure de solail couchant, ung appellé Jehan Langlois, demourant au dit lieu de Donneri, lui vint dire que les gens de monseigneur le duc d'Orléans faisoient plusieurs dommaiges en cest pais. Lequel il qui parle (Jehan Gilebert) respondit audit Jehan Langlois, que il y avoit grant temps que il n'y avoit eu Duc en ce duché d'Orléans et que encores voulsist il mieulx *que ce Duc cy feust pendu par la gorge et sa compaignie*, que il feust oncques entré en cest pais cy, et que le pais estoit destruit de sa venue; de ces paroles requérant grâce et miséricorde, disant qu'il estoit courroucé de plusieurs pertes qu'il avoit faictes et lui chargé de vin » ; — expéditions de rôles et procédures ; — frais de copies.

A. 2170. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1389-1581. — Salaires. — Salaire au maître des basses-œuvres, pour curage ; — étaux à bouchers ; — amendes ; — étassons des changes ; — gages de Durand Des Barres, sergent.

A. 2171. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1397-1440. — Dépenses de la maison Ducale. — Compte de Boniface Des Mores, premier écuyer du corps (fragment) : deux harnais cloués de grosses bosses noires ; une selle bordée d'or, de la façon de Lombardie ; une selle dorée garnie de cordouan vermeil ; une paire d'étriviers, mise en la selle de la mule de Boniface Des Mores ; une selle dorée, donnée à Messire Taillebart, Hospitalier ; une *pissière* en la selle de Monseigneur ; une selle blanche bordée d'or ; deux harnais pour Monseigneur (19 février 1398) quand Monseigneur alla trouver le roi des Romains à Mouzon ; une selle blanche, bordée d'or, donnée à Berthelot Du Mesnil. — Argenterie (fragment) : « A Jehan Petit, Pierre Gasille... jadiz varlez de chambre de feue madame d'Orléans la jeune,... pour une chambre de veloux noir, ciel, dossier et couvertures... à Saint-Sauveur de Blois, pour faire vestemens et chappes noirs, pour chanter la messe de feu Monseigneur et des Trèspassés » (après l'assassinat du duc Louis) ; — Jehan Bisset, marchand de Paris, vend cinq aunes d'écarlate, « pour les garnisons de Monseigneur, à doubler pourpoins, faire aumusses... pour messeigneurs et damoiselles» ; — fournitures de fin vert-brun pour faire robe au Duc et pour le comte de Vertus ; une robe fourée de panne noire pour le Bâtard ; — deux chaperons pour Monseigneur et pour le comte de Vertus ; ce vert-brun était fabriqué au village de Montivilliers ; — vente de quatre chevaux, par l'abbé de N.-D. de Coulons « monseigneur estant lors logié en ladicte abbaye, après la destrouce de Saint-Cloud (nov. 1411). — Librairie : manuscrit historié avec crucifix et personnages, destiné à recevoir, sur l'ordre du chancelier, les serments des officiers ducaux. Colas Regnaud, fournit le parchemin. Jehan Pérault, écrivain, écrivit le texte et le calendrier. Pierre de Saint-Aignan, libraire, *parfit* les quatre évangiles, avec de grandes lettres ornées, or et azur. Le livre fut couvert de cuir rouge, marqueté, fourni d'étoffes, Étienne Le Normant, peintre, fit le crucifix avec les personnages de Notre-Dame et de St-Jean évangéliste, assis sur champ d'or et d'azur. Gilet Paget, orfèvre, fournit un petit tissu de soie noire garni d'un fermoir d'argent, à la devise de l'*ortie*. Jeannette Damerdes, boursière, confectionna un tirant de soie (1431), — Dépenses d'ameublements pour garnir l'hôtel du Duc en 1440.

A. 2172. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1373-1395. — Domaines qui ne font pas partie de l'Apanage. — Comté de Dunois. — Comptes de la Greneterie : châtellenies de La Ferté, Villeneuil et Châteaudun. Jehan Gaubert, grenetier ; Pierre Gaubert, grenetier ; recettes des avoines, 42 muids 6 setiers, mine, 2 boisseaux. Dépense : 6 livres 9 sols.

A. 2173. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 imprimé,

1383-1666. — Titres divers. — Partage des biens de Jehan Day, avocat du Roi au parlement de Paris; — reconnaissance de la somme de 840 écus d'or soleil pour la ferme de la coutume des mareaux ; — bail des domaines du Roi fait à François Eudes, bourgeois de Paris.

A. 2174. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1398-1409. — Titres divers (suite). — Procédures mêlées et détachées en différentes instances : écritures pour le Duc, contre l'abbaye de Bonneval ; — violences faites à un sergent d'Orléans, par les gens de Bonneval.

A. 2175. (Liasse.) — 10 pièces parchemin ; 2 rouleanx, parchemin ; 11 pièces, papier ; 4 cachets.

1450-1451. — Titres divers (suite). — Écritures pour Pierre Rousseau, contre Jean Guêpin et sa femme, demeurant en Sologne, pour cause d'héritage. Enquête et interrogatoire de témoins pour prouver la parenté.

A. 2176 (Liasse.) — 1 rouleau, parchemin.

1404. — Titres divers (suite). — Fragment de procédure. Enquête pour Geoffroy de Péryers contre Benoît de Péryers.

A. 2177. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1588-1592. — Titres divers (suite). — Religionnaires. — Saisies par huissiers à Huisseau et à l'Hervilliers, pour cause d'opposition à la Sainte-Union ; — ventes de coupes de bois appartenant à des gens de la « Nouvelle oppinion. »

A. 2178. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1419-1447. — Titres divers (suite). — Guerre des Anglais. Villes d'Orléans et de Jargeau. — Orléans : « Saichent tous que je Jaques Boucher, trésorier-général de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et reçeu de Robin Baffart, commis à la recepte du domaine de mondit seigneur le Duc en son duché d'Orléans, la somme de soixante et quatorze escuz d'or viez comptans ou royaume d'Angleterre, ès mains de mondit seigneur, par Élie Camelin et Waquefil, Anglois, naguères prisonniers au Chastelet d'Orléans, qui en estoient tenuz à Ymbert Malvier et Jehan Bourdon, geôliers desdictes prisons, à cause de leur despence, c'est assavoir : audit Ymbert, en xxiiii escuz d'or ; et audit Bourdon, en l escuz d'or ; sur ce que le dit commis peut devoir à mon dit seigneur le Duc, à cause de sa dicte recepte, pour la ferme de ladicte geôle. Tesmoing mon scel et seing manuel cy mis, le xxviiie jour d'avril, l'an Mil cccc vint et neuf. G. Cousinot. J. Boucher. » — « A messeigneurs des Comptes de monseigneur le duc d'Orléans. — *Vadat ad Dominum Cancellarium...* camere, xxv aug. anno... — Supplie humblement Jehan Le Pelletier, povre homme chargié de viii enfans, comme environ viii jours après Pasques darrenière passée (1429), par l'ordonnance de monseigneur le Chancellier et contrainte de monseigneur le bastart d'Orléans, ledict suppliant fut envoié et ala à Bucy-le-Roy, en Beausse, pour avoir et apporter neuf paire de lettres closes que on apportoit aux Anglois estans et tenans le siége devant Orléans, que les compaignons et gens d'armes du pais avoient estées auxditz Anglois qui les apportoient, pour veoir et savoir le contenu d'icelles. Auquel lieu de Bucy, ledict suppliant ala et ne trouva les diz compaignons pour ce qu'ils estoient alez courre et quérir leur adventure et leur fist assavoir que (à leur retour) ilz envoiassent ycelles lettres, ce qu'ilz firent. Lequel suppliant soy en retournant dudict Bucy fut pris prisonnier (par aucuns) archiers anglois et mené à la bastille Saint-Loren où il a esté l'espace de XV jours et nuiz à XX escuz d'or de rançon dont il est obligé pour son tenant. Pour laquelle prison et debte on le vueult à présent contraindre et emprisonner pour ycelle somme paier, que ne pourroit bonnement faire, sanz votre grâce et aide. Il vous plaise de voz bénignes grâces, les choses dessus dictes considérées et que il a esté pris en faisant et obéissant au commandement de mondit seigneur le Chancellier, et que il a servi mondit seigneur le Duc en son office de sergenterie de forestz, l'espace de XX ans, dont lui est deu de ses gaiges plus de VIII années ; et aussi que il a esté pris prisonnier par trois autres foiz, à l'occasion dudit office, de ce il est du tout à povreté et n'a de quoy vivre ne nourrir ses enfans ou sera obligé de mendier ; ordonner et appoinctier que sur ce qui lui est deu de ses gaiges lui soit presté et baillé dix escuz d'or ou ce que verra qui sera à faire de raison. Et vous ferez bien et aumosne et il priera Dieu pour Monseigneur et pour vous. — *Écrit au dos de la main même du chancelier* : veu le contenu en ceste requeste et l'oppinion et advis d'entre vous, je suis content que au suppliant soient baillez, par manière de prest ou autrement, VI escuz d'or courant, sur ce qui lui peust estre deu à cause de ses gaiges, s'il est trouvé que tout ou partie lui soit deu du temps passé : et de ce je respons du mandement au

receveur d'Orléans ou autre à qui il appartiendra en celle forme (que) vous adviserez qu'il sera à faire selon le cas. Escript à Blois soubz mon seing manuel, le XXIX[e] jour d'aoust l'an Mil (CCCC) vingt et neuf. *G. Cousinot, chancellier d'Orléans.* — *Adresse :* à notre très cher et honnoré seigneur, monseigneur le chancellier d'Orléans. » — Injonction des gens des Comptes, à Robin Baffart, de payer à Jean Porcher, « naguères prisonnier des Bourgoignons, Anglois, ennemis du Roy... en divers prisons diverses et enserré en la tour d'Aluye, par l'espace de quatre moys depuis Noel et après mis à raençon, montant cent cinquante livres tournois. » la somme de huit livres parisis (1430). — « Extrait des parties ordonnées estre paiées ès hostelliers et autres gens de la ville d'Orléans, par l'ordonnance et commandement de monseigneur de Gaucourt, capitaine d'Orléans, dès le XIIII, XXVI[e] et XXVII[e] jours d'octobre Mil CCCC vint et huit, ouquel temps fut mis le siége devant la ville d'Orléans, par les Anglois enciens ennemis du Roy notre sire. Ledit extrait fait sur deux des papiers de feu Jehan Le Barbelier, jadix notaire de Chastellet d'Orléans, par l'ordonnance et commandement de monseigneur le prévost d'Orléans, par moy Pierre Xristofle, notaire-juré de Chastellet d'Orléans, le XXIII[e] jour de décembre, l'an Mil CCCC quarante sept, ainsi et par la manière qu'il est contenu et déclaré audit extrait fait par ledit feu Barbelier, lors commis ad ce par mondit seigneur de Gaucourt. » — Hommes d'armes et capitaines : Perrot Le Bouteillier ; Pierre de Beauvais ; La Hire et ses six Écossais ; Guiot Des Champs ; Poton de Xaintrailles ; de Villars et Maranchat ; Le Vasque ; Le Bourgarat ; Thomas Lombart ; Jehan d'Artigelobe ; Girardin et Chapelle, sous monseigneur de Villars ; l'Estragon ; Boisglain ; Jehannin et Gaillardet sous La Hire ; Bertrand de Dye ; le Bourg de Martignac ; l'Abbé et Pierre Michel ; Bernard Commainge ; Régnaud Du Hamel ; le bâtard de l'Espinaye ; le Bourg de Vignaux ; Jehan de Sendresson ; le Petit-Breton ; monseigneur de Coaraze ; Modon Cabre ; Naudouet, Marc Lardin ; Le Gat ; Bernard de La Gruière ; Toupet Guymard ; Alexandre, archer sous Poton ; Bain ; Videlot ; Rostang ; Gadart ; Nosières ; de Bar ; Thomas, archers sous Poton ; Alfonse Parterre ; Jean de Parmes ; Barthelémy. Total : 1,333 livres 5 sols 9 deniers tournois. — Ville de Jargeau : Primeu de Besoux, premier pannetier du Duc, souverain Maître des Eaux et forêts : « Comme monseigneur le Dauphin, régent le Réaulme, à sa venue par lui derrenièrement faicte en la ville de Jargueau, eust commandé et ordonné aux bourgois et habitans de ladicte ville, que tantost et sens délay amparassent et fortifflassent leur dicte ville, tant de créneaux, d'eschiffres, comme de double... de paulx sur les doves des fossés d'icelle ville pour résister à l'entreprise des Anglois et autres ennemis de ce Réaulme... », les habitants, afin d'obéir à l'ordre du Prince, obtiennent la concession de six arpents de bois appelés les *Coudreaux*, dans la garde de Vitry (31 mai 1419).

A. 2179. (Registre.) — In-4°; 17 feuillets, papier.

1458. — Ville d'Orléans. — Remparts et fossés : « Déclaration des hostelz et édiffices construiz au long d'un cousté et d'autre des anciens murs de la cité d'Orléans, entre la tour des prisons de Chastellet d'Orléans, où lesdiz murs commancent, et la grousse tour qu'on dit de Saint-Samxon, où ilz fenissent ; visitez par l'ordonnance et commandement de très excellent et puissant prince, monseigneur le duc d'Orléans et de Millan, par honnorables hommes maistre Jacques Le Fuzelier, procureur fiscal de mondit seigneur le Duc, audit Duchié ; maistre Guillaume Doulce, secrétaire et auditeur des Comptes et maistre Guillaume Piéfort, secrétaire dudit seigneur ; afin de savoir et rapporter quelles entreprises, cavemens et roptures ont esté et sont faictes èsdiz murs anciens, par ceulx qui ont tenuz et tiennent lesdiz hostelz et édiffices... » Parmi les hôtels, on signale près l'église Sainte-Catherine, un hôtel appartenant au chancelier d'Orléans ; un hôtel près l'église Saint-Samson, appartenant à Geoffroy Drion. C'est là que logea Isabeau, mère de Jeanne d'Arc, quand elle tomba malade à Orléans. On signale l'hôtel de ville où il y a une tour avec horloge. C'est le musée de tableaux actuel. Suit la visite des venelles.

A. 2180. (Liasse.) — 2 cahiers, in-4°; 34 feuillets, papier.

1488-1520. — Remparts et fossés (suite). — Ordonnance d'Yvon d'Illiers et de Jean de Machault, concernant la nouvelle enceinte et clôture de la ville d'Orléans, du côté de la Beauce, et la confection des portaux, boulevards, tours et fortifications, rues, ruelles fossés, etc., ordonnés par le Roi. — Procès-verbal de visite. — Visite de 1493. — Visite de 1504. — Visite de 1520.

A. 2181. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1587-1588. — Ban et arrière-ban. — Certificat d'exemption délivré par les échevins d'Orléans, à Hector de Mareau, seigneur de Villeregis ; — sentence qui ordonne que le fief des Alluyes sera rangé dans le rôle de la contribution du ban et arrière-ban.

A. 2182. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1575. — Priviléges de la ville d'Orléans. — Copie collationnée des lettres-patentes du roi Henri III, confirmatives des priviléges anciens de la ville d'Orléans, exemption de ban et arrière-ban, taille du pain et du vin. Vidimus des lettres-patentes de Philippe II, Philippe III, Charles IV, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I. (Voir la série AA. des archives municipales d'Orléans.)

A. 2183. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1648-1772. — Priviléges (suite). — Copies de réglements concernant l'administration municipale d'Orléans.

A. 2184 (Liasse.) — 1 cahier, in 4° ; 7 feuillets, papier.

1486. — Ville d'Orléans (suite). — « Inventaire des lectres, tiltres, artillerie, abillemens de guerre et autres choses et biens appartenans à la communité de la ville d'Orléans, rendues et délivrés par Jehan Gidoin, naguères l'un des procureurs et receveurs des deniers communs de ladicte ville ; en la présence de plusieurs ses compaignons en ladicte procuracion, à Jehan de Saint-Mesmin, à présent l'un des procureurs et receveurs de ladicte ville, aussi en la présence de plusieurs des compaignons, procureurs de ladicte ville et de Berthelémy Sévin, notaire de Chastellet d'Orléans appellé, le vendredi vingt-troisième jour de mars, l'an mil cccc IIIIxx six. » — Dans le grenier, sur la grand'salle de l'hôtel : « plusieurs bandes et pointes de fer qui soulloient servir à la vieille herse de la porte Bourgoigne. » Dans le grenier de devant : « Cinquante trois brigandines, toutes mengées et gastées, lesquelles convient faire abiller et mectre en point qui s'en vouldroit servir. » Dans la grand'salle : « ung bancquier vert à fueillaige. » Dans la petite chambre du Conseil de ville : « Ung livre en papier ouquel on enregistre ceulx qui se viennent déclairer habitans de ladicte ville. — Item, ung autre livre ouquel sont escriptz et doublez les priviléges de la dicte ville. — Item, ung livre relyé en ais, couvert de cuir vermeil *ouquel est le service de la feste de la ville, avecques cinq cayers en parchemin faisant mencion dudit service.* — Item, unes lectres de pardon octroiées par certains cardinaulx pour le jour de la feste de la ville et ung transumpt fait des dictes lectres. — Item, ung livre en papier et parchemin ouquel on enregistre ce qui seurvient de nouvel de ladicte ville. — Item, deux livres faiz du *fait de la Pucelle* qui vint au siége d'Orléans. — Item, deux autres livres couvers de rouge, faiz par maistre Éloy d'Amerval, èsquelz sont escriptz et notez certains dictez et chançons faiz pour chanter à la feste de la ville. » — Cet inventaire comprend encore le détail de plusieurs liasses de documents concernant les priviléges ou les procès de la ville. Les armes et canons étaient enfermés dans la chambre de la tour joignant la chambre du Conseil et dans les chambres haute et basse de la tour,

A. 2185. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1562-1577. — Titres divers (suite). — Guerres religieuses et Sainte-Ligue à Orléans : lettres de Jean de Mareau, prévôt d'Orléans, donnant à savoir que le prince de Condé et l'amiral Gaspard de Coligny avaient empruntés 30,000 livres tournois à MM. les échevins de la ville d'Orléans (6 novembre 1562) : — lettres-patentes du roi Charles IX, ordonnant que les fortifications, remparts, emparements et forteresses qui durant les troubles de 1562 et auparavant « ont esté faictes ès villes de notre royaume estant hors des frontières et qui n'ont besoin d'estre munies, gardées et fortifiées contre les princes ennemis et estrangers, seront abattues, ruynées et desmolies (6 octobre 1563) : — lettres-patentes du roi Charles IX, ordonnant aux échevins de s'imposer extraordinairement, sous forme de taille, d'une somme de 10,000 livres, qui sera affectée aux démolitions (25 nov. 1563) ; — lettres de jussion ; — lettres-patentes du roi Charles IX, aux échevins d'Orléans, enjoignant sur ce que la somme de 10,000 livres n'avait pas suffi pour parfaire les démolitions, d'avancer une nouvelle somme de 6,000 livres, remboursable sur l'imposition des

7 sols 6 deniers sur chaque tonneau de vin entrant ; m'enjoignant en outre d'employer les matériaux des démolitions, aux fortifications des porteaux Bannier et Saint-Jean et autorisant de contraindre à travailler aux démolitions tous les habitants à 4 lieues à la ronde (1564) : — lettres-patentes du roi Charles IX, allouant aux habitants les deniers employés sur l'ordre du prince de Condé pendant les troubles ; — rôle et département fait par Jérôme Groslot, prévôt d'Orléans, de la taille de la porte Dunoise, montant à 1,200 livres, dues par la ville à Jacques Bourdineau, propriétaire (1565) ; — brevet du roi Charles IX, autorisant François Colas, receveur de la ville d'Orléans, et Érasme Paris, procureur, après la deuxième surprise de la ville par les Huguenots, à prendre à intérêt les sommes dont ils auront besoin pour le service du Roi (1567) ; — lettres signées : *Loys de Bourbon*, par lesquelles le prince de Condé, étant au camp d'Angerville, le 22 juillet 1568, ordonne de lever 60,000 livres dans Orléans pour le payement de ses bandes. Il dit avoir été obligé de recourir aux princes protestants de la Germanie, comme anciens amis, alliés et confédérés de cette couronne ; — lettres-patentes du roi Charles IX, pour faire allouer à François Colas, receveur de la ville, pendant les seconds troubles, les sommes que les huguenots ont fait verser des deniers communs (30 août 1570) ; — répartement d'une collecte à percevoir de la somme de 9,000 tournois, sur les habitants d'Orléans (1570) ; — sentence du bailliage d'Orléans, contre François Dureau, locataire d'une maison sise sur le pont (22 décembre 1570) : — lettres-patentes du roi Charles IX, ordonnant qu'une somme due aux héritiers de Jacques Nouël, receveur pendant les premiers troubles, lui sera remboursée sur les deniers des pauvres (1571).

A. 2186. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 imprimé.

1590-1605. — Guerres de religion et Sainte-Ligue (suite). — Ordonnance des officiers du Grenier à sel, portant qu'il sera levé sur chaque minot de sel vendu, 59 sols tournois outre le prix ordinaire, pour être employés sous le bon plaisir de M. de Mayenne, aux frais de la guerre (3 nov. 1590) ; — sentence du bailliage d'Orléans qui condamne le fermier du barrage d'Angerville, à payer la moitié de sa ferme, dont il demandait à être déchargé en entier, à l'occasion de la guerre ; — sentence du bailliage d'Orléans contre le fermier du barrage de Bionne, Martin Picault ; — état des deniers que les échevins feront distribuer aux blessés du combat de la Madeleine, pour subvenir à leurs nécessités (jeudi 31 août 1591) ; également aux pauvres veuves des morts ; soit 106 écus soleil. Cette somme fut avancée par l'échevin Salomon ; — procès-verbal de l'assemblée générale des habitants à l'Hôtel-de-Ville, le 20 nov. 1592. Le Maire, en présence des échevins, du lieutenant-général du bailliage, du doyen de Sainte-Croix, du sous-doyen de Saint-Aignan, députés du clergé, du recteur de l'Université et des notables, expose : 1° que les régiments de Montplaisir et Guerrier ont été investis à Patay, par le roi de Navarre, qu'ils se sont rendus à discrétion et que les capitaines et soldats qui n'ont pas voulu embrasser le parti du Roi, ont été dévalisés et faits prisonniers de guerre ; — 2° que les habitants de la ville ne peuvent faire amener leurs vins, si une escorte imposante n'est donnée aux convois ; — 3° qu'il est urgent de terminer le ravelin et les fortifications commencées hors la ville, à l'endroit ou existait autrefois la tour de Saint-Laurent. L'assemblée délibère et ordonne d'informer M. de La Châtre, gouverneur, de la mauvaise conduite des capitaines Guerrier et Montplaisir, qui ont refusé d'aller occuper la ville de Meung avec les débris de leurs régiments ; d'organiser 3 compagnies de gens de pied et une de chevau-légers ; d'établir un impôt sur chaque habitant aisé, porté sur les rôles des compagnies volontaires (soit en tout, 13,000 écus) ; lettres du duc de Mayenne données à Paris, le 13 décembre 1593, et approuvant la délibération sus-énoncée ; — sentence du bailliage qui condamne les échevins à payer 180 écus sol. 55 sols parisis, pour les démolitions des maisons abattues pour le fort bâti à Saint-Mesmin, le 18 janvier 1594 ; — brevet du roi Henri IV, alors à Mantes, accordant à la ville d'Orléans, 73,000 écus soleil à prendre sur la recette générale des Finances (1er février 1595) ; — édit de Henri IV sur la réduction de la ville en son obéissance ; — sentence du bailliage au sujet du versement qui doit être fait par les prétendus réformés, aux catholiques d'Orléans, ainsi qu'aux prétendus réformés qui étaient demeurés dans leur devoir (14 mars 1597) ; — arrêt du Conseil pour la ville d'Orléans, contre de La Rivière et Grosvin, etc. ; pour des maisons abattues durant les troubles (1605).

A. 2187. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 5 imprimés.

1563-1597. — Guerres de religion et Sainte-Ligue (fin). — Commission du roi Charles IX à M. de Cypierre, gouverneur d'Orléans, pour faire démolir les fortifications d'Orléans et mettre en état de défense les portes Bannier et Saint-Jean (copie du XVIII[e] siècle); — brevet signé : *De Coulligny*, requérant tous les baillis, juges, échevins, conseillers, etc., de lui rapporter les affaires pendant les troubles de 1563; — lettres-patentes du prince de Condé, signées : *Loys De Bourbon*, portant allocation des dépenses faites aux murailles et fortifications, pendant les troubles (1568); — ordonnance de M. d'Entragues, gouverneur d'Orléans, de donner état de tous ceux qui, pendant les seconds troubles de 1568, et les premiers de 1562-1563, ont commandé pour la religion prétendue réformée; — lettres-patentes du Roi qui déclarent que S. M. ne veut pas que ceux de la nouvelle opinion soient admis aux charges publiques (1568); —copie de lettres du roi Charles IX, ordonnant à M. de Cossé, gouverneur d'Orléans, de faire retirer un corps de garde qui était demeuré sur le pont (1570); — brevet du roi Charles IX, portant exemption de la garde de nuit, copie (1573); — procès-verbal de l'assemblée tenue en la ville d'Orléans, sur la nouvelle que le duc de Guise avait été tué dans le palais de Blois (1588); — rôle de la montre et revue faite en armes dans la plaine de Messas, près Beaugency, le 11 sept. 1589, de 63 hommes de guerre à pied commandé par M. de La Mothe; — réglement général fait au Conseil d'État, tenu à Laon, le 22 nov. sur la réformation des affaires et état de la ville d'Orléans; — copie de lettres de Philippe de Séga, évêque de Plaisance, aux échevins d'Orléans en leur envoyant un bref de S. S. Grégoire XIV, contenant la première résolution du Pape sur les affaires de France et de la ville de Paris (1591); — serment de l'*Union* prêté par le chevalier du guet, ses lieutenants, greffier et archers, le 28 septembre 1592; — copie d'une lettre du duc de Mayenne, portant invitation aux États-Généraux de la Ligue (1592); — déclaration de M. de La Châtre, maréchal de France, pour induire les Orléanais à reconnaître le roi Henri IV; — brevet signé : *Charles de Lorraine*, par lequel le duc de Mayenne, consent que la trève avec le parti royal soit prolongée en février, mars et avril 1594; — copie du procès-verbal de l'Assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville, sur l'acceptation de la trève générale (1593); — copie de la lettre des maire et échevins au roi Henri IV, rendant obéissance au Roi (1597).

A. 2188. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1147-1696. — Titres divers (suite). — Récits historiques concernant Orléans. — Vota Aureliæ pro solemni in urbem episcopi sui P. du Cambout de Coislin ingressu. Vers latins; — Nicolai Guietii, Sancti-Aniani subdecani, arcus triumphalis in ingressu D. Nicolai de Netz, episcopi Aurelianensis; — « que la monnoie ne puet estre muée », ordonnance de Louis VII, copie du XVII[e] siècle; — diplôme original du roi Louis VII (1147), pour le privilége de main morte; — diplôme original du roi Philippe-Auguste, 1180, contenant le privilége des serfs qui viennent demeurer dans Orléans, d'acquérir liberté; — copie d'un procès-verbal d'assemblée des habitants consentant à la taille de 500 livres levée sur la ville en 1404; — lettres-patentes du roi Charles VI, établissant que le duché d'Orléans ne sera plus séparé de la Couronne (1381); — lettres-patentes du roi Louis XI, données à Tours en juillet 1470, portant affranchissement pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts pendant dix ans; — privilége du ban et arrière-ban (1515) — privilege de l'affaiblissement de la dixième partie de la pinte; — assiette pour le paiement des lances (1465); — réduction à 5 de la taille des 10 lances; — exemption des ouvriers qui voudront habiter la nouvelle enceinte (1488); — justice de Fay-aux-Loges (1259); — lettre du roi Henri IV (copie) au sujet de son mariage; — juridiction sur les habitants faisant la garde de la ville, accordée aux échevins; — préséance des officiers de bourgeoisie sur les anciens échevins (1622); — deux arrêts du Conseil concernant le logement des gens de guerre et les décharges des sommes des ustensiles.

A. 2189. (Registre.) — In-folio; 24 feuillets parchemin.

1449-1450. — Ville d'Orléans (fin). — Règlement d'un compte de dépense faite dans la ville d'Orléans pour l'entretien de huit lances. Ce document a été donné aux Archives, le 3 août 1861, par M. Buchère.

A. 2190. (Registre.) — 25 pièces parchemin; 3 cachets.

1342-1704. — Titres divers (suite). — Recueil factice. — Villes de Montargis, Lorris, Courtenay. Acquis de la collection Joursanvault. — Bénéficiers, charges locales, messages, quittances, offices, amortissements, procédures. On remarque dans ce recueil, peu important du reste, une pièce qui concerne un notaire de Montargis, nommé Guill. Quarret, qui aurait fait expédition de lettres du Roi émancipant le duc d'Orléans (1408).

A. 2191. (Registre.) — 53 pièces, parchemin; 20 sceaux ou cachets.

1330-1479. — Titres divers (suite). — Recueil factice répondant aux numéros 3337 à 3341 du catalogue Joursanvault. — Ville de Janville-en-Beauce: lettre du bailli d'Orléans au prévôt d'Yenville, au sujet du refus de Bernard de Bullon, de payer la rente dûe sur la dime de Boisgarnier, au curé de Saint-Lubin de Cloye; — gages de Geoffroy de Luières, capitaine d'Yenville (1392), 100 livres par an; — gratification à Jehan de Rouvres, grenetier, de la somme de 200 francs en or; — quittances; — Olivier Ferron nommé capitaine, à la place de Geoffroy de Luières (Luyerès), 1397; — quittance de gages d'Olivier Ferron (1400-1411); — Pierre Ogier, prévôt fermier d'Yenville; — ventes d'immeubles à Bazoches-les-Gallerandes; — gages de la garnison; — 1413. Nomination de Jehan d'Avy ou Davy, seigneur de Saint-Péravy, à la charge de capitaine; — 1414. Loys de Bosredon, remplace Jehan Davy; — quittances; — 1418-1422. Guillaume de Crossy, capitaine; — réparations au château (1432).

A. 2192. (Registre.) — 47 pièces, parchemin; 16 cachets.

1392-1432. — Titres divers (suite). — Recueil factice. — Ville d'Yèvre-le-Châtel: commission donnée par le duc d'Orléans, à Amaury d'Orgemont, son chancelier, à Jean Prunelé, seigneur de Harbaut, capitaine d'Orléans, et à Hugues de Guingant, son secrétaire, pour prendre possession de son apanage, constitué par le roi Charles VI; — gages de Philippe de Florigny, capitaine du château d'Yèvre, de 33 livres 6 sols 8 deniers parisis, pour quatre mois; — acte d'hommage rendu au duc d'Orléans, par Guillaume d'Angeliers, écuyer, pour la terre de Chambon; — prisonniers italiens enfermés dans le château d'Yèvre (1399); — Pierre de Nacelles, écuyer, reçoit de Guillaume Le Moine, receveur du Duché, 12 sols par jour, pour l'entretien de Nicolas Divers et de son fils, prisonniers; — Jean Petit, portier du château, reçoit de gages, 1 denier parisis, par jour; — Colin de Dieppe et Pierre Bernart, gardes de Nicolas Divers, reçoivent 75 livres 8 sols 9 deniers tournois; — Pierre de Nacelles, lieutenant du capitaine, reçoit 33 livres 4 sols 7 deniers tournois pour couvrir la dépense des prisonniers; ces derniers étaient encore captifs en octobre 1401. — Jean Mahy, receveur, paye à Jean du Carroige, prêtre, receveur et scelleur de l'évêque d'Orléans, par les mains de Galot de Saint-Cismont, chevalier, une gouttière de cire pesant 213 livres et demie, que le duc d'Orléans, à cause de son château d'Yèvre, est tenu de rendre à l'Évêque, par les mains d'un chevalier, le 6 juin, à heure de vêpres, en l'église d'Orléans, la veille de saint Gouaut. Façon de la gouttière, 5 sols; paire de gants donnée au chevalier, 13 deniers; une sangle, 4 deniers; à deux hommes qui portèrent la gouttière, de l'hôtel « au cirier », jusqu'à l'église, 16 deniers. — Blancher Braque, chevalier, seigneur de Courcelles-le-Roi, garde du château d'Yèvre (1410), donne quittance de 16 livres 13 sols 4 deniers parisis de gages. — Bouchart de Mornay, capitaine (1411), donne quittance de même solde. — Ce personnage fut nommé capitaine par lettres ducales du 1er octobre 1410, au lieu de Blanchet Braque, déchargé de son office. — Gilet Du Foillier, écuyer, reçoit 24 livres tournois, pour avoir fait prisonnier messire Guillaume de La Caille, chevalier, et l'avoir mené par devant le duc d'Orléans (17 nov. 1411). — Le capitaine de Mornay est commis à recevoir les droits d'aide de la châtellenie. — Il reçoit en don la recette des revenus. — Le duc quitte Jeannette, veuve de Robin Dorinet, fermier du gros marché d'Yèvre, de la somme de 28 livres, à raison du fait de la guerre et des quatre petits enfants dont elle a charge (1412). — Jean Du Tertre, lieutenant général du Duché, certifie que Jeannette de La Roche, veuve de Jean Aguiétart, écuyer, a rendu les devoirs de fief pour une portion de la rivière d'Yèvre, comme tutrice de ses enfants (1416). — Richard de Layre, frère de Robert de Layre, conseiller et chambellan du duc d'Orléans, donne quittance à Pierre Renier, trésorier, de 7 livres de fil d'Anvers, pour faire des cordes à arbalêtes, et de huit paires de cordes à

tilloles pour la défense du château. Il certifie en outre que ledit Renier a fait appareiller à Orléans trois baudriers, pour tendre les arbalêtes et envoyé, par un clousier, trois fortes boucles de fer pour baudrier (1417). — François de Gringnault, capitaine du château, chambellan du Duc, donne quittance à Pierre Renier, de 15 livres tournois, pour gages des hommes d'armes Gougon de Belleserre et Pierre Barrière (1418). — Jacquet de Mortagne, arbalêtrier, reçoit 10 livres de gages. — M. de Gringnault, reçoit 200 livres pour lui et 5 hommes d'armes et 6 arbalêtriers (1422).

A. 2193. (Registre). — 92 feuillets, in-quarto; papier.

1380-1513. — Recueil factice provenant de la collection du bibliophile Jacob, n° 985... « Mémoire pour faire l'instruction de ceulx qui vont à Jennes : premièrement qu'ilz soient bien infourmez comment les Jennevois, de longtemps en ça, par divers temps et intervalles et par plusieurs foiz, tant par messages ou ambaxeurs, comme par lettes closes, mémoires et autres escriptures, ont envoié tant devers le Roy, comme devers monseigneur d'Orléans, son frère et autres de par deçà, afin qu'il pleust au Roy de prendre la seignourie de Jennes ; et comment le Roy, pour plusieurs causes raisonnables s'en excusa plusieurs fois et ne fu pas conseillé d'y entendre lors.... » Dans ces instructions, on rappelle l'ambassade de M. de Coucy, de l'évêque de Meaux, du Sénéchal d'Eu, du sire de Chassenage, de Jean de Trie et de Pierre Beauble. Les Gênois n'avaient consenti à donner la Seigneurie au Roi, que sous certaines conditions dites chapitres. Cela se passoit du temps du doge Antonio (Anthoniot). Maintenant (1380) le Roi veut la Seigneurie sans condition ni chapitre. — « Infra sunt capitula Ambaxiate imposite per illustrem et excelsum dominum comitem Virtutum, exposite serenissimo principi et domino domino regi Francorum ». Fragment. — « Instruction bailliée par le Roy à l'évesque de Noyon et au sire de Coucy, cousin et conseiller du Roy, et à maistre Jehan de Sains, secrétaire dudit Seigneur, envoiez de par icelli Seigneur, devers notre saint Père et le collége des cardinaux. » Dans le fragment précédent et dans cet article, il est question d'une ligue contre le schisme de l'Église, destinée à combattre une ligue contraire formée en Italie et dans laquelle le comte de Vertus serait entré. Ce prince obéit au Roi que le lui défendit, puis lui envoya des ambassadeurs et à leur tête, Nicole de Naples, qui apprit à Charles VI que l'antipape et le roi d'Angleterre l'avaient, de nouveau, vainement sollicité. Le pape, pour s'attacher le Roi, lui offrit le comté de Bologne que le Roi accepta, sous réserve d'en faire hommage à l'Église. En même temps qu'il envoyait une ambassade au Pape, Charles VI députait vers le comte de Vertus. Il lui faisoit savoir, par Guy de La Trémoille, Saquet de Blarru et Nicole de Rancé, que la famille royale allait bien. Il le félicitait de n'avoir pas coopéré à la ligue et lui promettait des dignités, dans le cas où lui le Roi serait élu Empereur. Il l'autorisait à porter les armes de France écartelées, avec une bordure endentée, couronnée d'argent et de gueules etc. — Copie du traité d'Arras, entre Charles VII et Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1435). — Affaire de don Diégo, au sujet de la terre de Jonvelle (Haute-Saône), à l'encontre des seigneurs de La Trémoille et de Dracy. Arrangement passé à Lille en 1513, par les secrétaires de l'Empereur et de l'Archiduc, Lalemand, Carondelet et Contault. — Lettre du duc Louis d'Orléans, au vicomte d'Aunay: « Monsieur le Visconte, mon cousin, je me recommande bien à vous. Despuis vennez les nouvelles par deçà que mon frère estoit passé, dont ay esté plus aise que ne le vous sçaroye escripre, ay sceu que aulcuns de noz bons amis par deça ont envoyé devers vous, pour vous comander praticquer et faire de grans offres, affin que abandonnez mondit frère et vous en retournez, ce que me desplairoit trop, ainsi que pouvez pancer. Si, vous prie, sur tout le plaisir et service que me vouldriez faire en ce monde, que pour rien ne le faictez, car tout n'est que abuz ; mais le servez ainsi que fariez à moy mesmes, car aussi bon gré vous en sentiray, et le cognoistrez ; et vous en tenez pour bien asseuré. Et adieu monsieur le Visconte, mon cousin. Escript à Paris le XI° jour d'aoust. Le duc d'Orlians de Millan et de Valoys votre cousin : Loys. — A Monsieur le Visconte d'Aunay, mon cousin. » — Au bas : « parelhes à monsieur de Colombiers et parelhes à Jehan de Louans. » — Lettre de Jean d'Anglade, de Jean de Lyon et de Jean de La Mote : « Monseigneur, despuis les lectres que nous avons escriptes par Colinet, on a déppêché ung chevaucheur d'escurie qui partit hier XII° jour de ce moys d'aoust pour s'en aller devers Jehan de Louans, avecques lectres du Roy et de son frère pour empescher, s'il peut, qu'il ne voise avec vous ne ceulx qui voul-

dront faire pour luy, en luy promectant beaucoup de bien; et qu'il ne l'en pourra faire retourner par doulceur, il est chargé le menasser, mais ne luy fault doubter ne aux autres qui sont avec vous que on leur face mal par deça, à leurs perssonnes et à leurs biens. Et afin qu'il en soit plus asseuré, aussi monsieur le visconte et monsieur de Colombiers, monseigneur le Duc leur en escript par ce pourteur, lectres. Et vous asseurons, Monseigneur, que quant ilz ont ouy dire que estiés passé, qu'ilz ont esté fort troublez, car ils n'avoient peur d'autre chose. Et espérons que au moien de ce, voz besongnes seront beaucoup mieulz portées et favorisées qu'ilz n'ont esté jusques cy. Néantmoins, Monseigneur en deppêche monseigneur de Bresse (le duc de Savoie) pour aller par della, avec certain nombre de gens d'armes, et dit-on qu'il partira lundi prochain XVI[e] jour de ce présent moys d'aoust et qu'il doit aller hastivement devers vous, avec cinquante ou soixante chevaulx, pour traicter appoinctement entre vous et votre niepce, s'il peut, ainsi que le tout, il porte par beaux articles. Touteffoiz la plupart de ceulx qui vous ayment de par deça dient que ce sont toutes patelleneries et que gramment ne vous y devez fier. Nous vous en advertissons, affin que s'il vous plaist, sur ce aiez bon conseil. Monseigneur, messieurs les cardinaulx n'avoient encores veu le Roy jusques à yer, XII[e] jour de ce présent moys d'aoust. Et croyons que aujourd'uy ou demain, ilz seront oyz à exposer leur légacion incontinent après que pourrons savoir. Quel traiect prendra la chose, vous en ferons sçavoir tout au long. Le maistre d'ostel de madame la princesse Véziers, et Vienne, ont esté longuement icy et s'en partirent quatre ou cinq jours a, pour leur en aler; mais ledit Vienne est depuis retourné. Nous n'avons peu savoir pourquoy, sinon qu'ilz ont sceu en chemin que estiés passé. Il est bruit que le Duc a mis le siége à Ancenis et est délivéré de n'en partir jusques à ce qui l'ait, et luy mesmes y est allé en personne et a bien intencion leur monstrer qu'ilz ne doivent point tenir contre luy. On dit aussy par deça que le duc Maximian a grant guerre contre les Flamens. Monsieur le grant Bastard y estoit allé pour cuider faire l'appoinçtement, mais il n'a sceu. Monsieur de Dampmartin se recommande à votre bonne grâce. Il se souhète souvent à l'aige de trente ans pour vous aller servir, et ne vistez jamais homme de plus grande et meilleure voulenté qu'il a envers vous. Il désire terriblement oyr et savoir de voz bonnes nouvelles et vouldroit bien qui l'y en eust cousté grant chose que eussiez baillé ung bon heurt à noz ennemys, car il luy semble que puis auriés grant marché d'eulx. Monseigneur, jamais pour prouchasse que ayons sceu faire, n'avons peu avoir la publicacion et entérinement de voz lectres de Dourdan, mais nous ont envoyé ceulx de Parlement à ceulx des Comptes, par deux foiz. Et si, avons fait aller M. de Vatan et le chancellier d'Orlens par là, à eulx, de par mondit seigneur; mais pour cela, riens. A ceste cause avyons [t]aché qui fist tant que le Roy parlast à messieurs les Présidens, et de cette matière. Mais ne nous a esté pocible, et ont démourées voz dictes lectres à expédier pour ce Parlement qui finira demain, et ne recommencera jusques à la Saint-Martin iver prochain, dont ilz nous desplait terriblement pluspour le deshonneur que pour le prouffit. Monseigneur, tenez vous tout sceur que si Dieu veult que faciez quelque chose sur vos dicts ennemys, que par deça ilz seront plus troublez que de chose que leur puisse avenir. Monseigneur, présentement avons sceu que le Roy a envoyé un de ses chevaulcheurs devers monsieur de Caumont. Pourquoy? N'avons peu savoir; mais il nous semble que ce soit pour cuider recouvrer de luy les places de Mazières et Saverdun. Si vous plaist aussi, Monseigneur, y aviserez. En nous recommandant tousiours très humblement à votre bonne grâce et en vous suppliant qu'il vous plaise souvent nous faire savoir de voz nouvelles, et nous commandiez tousiours voz bons plaisirs, pour les acomplir, au plaisir Notre Seigneur qui vous doint bonne vie et longue. Escript à Paris, le XIII[e] jour d'aoust. — Voz très-humbles et obéissans serviteurs Jehan d'Anglade, Jehan de La Mote et Jehan de Lion. A Monseigneur. » Nota. Les deux curieuses lettres qui précédent, l'une du duc Louis, depuis Louis XII, l'autre des agents de Jean de Foix, fils de Gaston IV et frère de Gaston de Foix qui fut tué à Ravenne; ont trait à la revendication du royaume de Navarre, après la mort de Gaston Phœbus, et doivent être rapporter à l'année 1485. Jean de Foix avait reçu de Louis XI le comté d'Étampes en 1478.

A. 2194. (Registre.) — In-folio; 193 feuillets, papier.

1760-1767. — Correspondance domaniale du procureur du Roi et du duc d'Orléans, Le Clerc de Doüy, concernant les intérêts fiscaux ou terriers de l'Apanage.

A. 2195. (Liasse.) — 33 pièces imprimées.

1726-1777. — Arrêts, déclarations du Roi, ordonnances de police, concernant le cours des monnaies, la levée du dixième, les biens de la succession Pothier, la naissance du duc de Valois, la levée du cinquantième, les vaisseaux et balances prohibés, les poinçons et quarts à charbon, les billards, les ports d'Orléans, la taxe des chairs, la voirie.

A. 2196. (Registre.) — In-folio; 30 feuillets, papier.

1363-1498. — Anciens métiers de la ville d'Orléans. Cahier des ordonnances. — Ordonnance pour les texiers en linge; pour les texiers en drap; pour les sohastiers; pour les foulons; pour les blés; pour les tanneurs et corroyeurs; pour les bouchers.

A. 2197. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1371-1571. — Anciens métiers (fin). — Information pour vérifier si les marchands forains de draps pouvaient vendre à Orléans, en gros et en détail, hors les jours de foire (fragment); — réquisition des drapiers, foulons et cardeurs, pour obtenir réglement pour la vente (1461); — requête de Simon Seignac, balancier, aux fins de marquer et d'ajuster les poids et balances des marchands forains (1460); — statuts des fripiers; — requête des fripiers au chancelier de la Reine-Mère, duchesse d'Orléans, pour être maintenus, dans leur droit d'étal, aux halles; — copies de lettres-patentes de Charles IX, confirmant les priviléges des fripiers.

A. 2198. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1635-1714. — Confiscations des biens des Religionnaires: testament d'Eustache Martin, notaire à Courtenay; et de Geneviève Charpentier, sa femme; — mémoire relatif aux biens des Religionnaires. Charles Boucher, commis à la régie de leurs biens dans l'étendue de l'Apanage.

A. 2199. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1746-1776. — Administration domaniale: arrêt portant évocation au Conseil de toutes les causes nées et à naître relativement au Terrier; — lettres de Monsieur, frère du Roi, signées: Louis-Stanislas-Xavier, commettant les officiers du Bureau des Finances d'Orléans, pour connaître de toutes les affaires féodales de ses domaines.

A. 2200. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1749. — Biens des condamnés à mort: procès-verbal de liquidation et distribution de deniers provenant de la vente des effets de plusieurs particuliers condamnés et exécutés.

FIN DE LA SÉRIE A.

Département du Loiret

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Bailliages. — Présidiaux et autres juridictions secondaires.)

BAILLIAGE D'ORLÉANS

REGISTRES DU ROI

B. 1. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier,

1731-1748. — Registres des enregistrements des Édits et Déclarations du Roi, et Arrêts de la Cour. Premier registre, courant de mars 1731 au 23 avril 1748 ; coté et paraphé par Henry-Gabriel Curault, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage, et siége présidial d'Orléans : ordonnance du Roi, pour fixer la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges et les conditions des donations ; — déclaration du Roi concernant les Insinuations ;— arrêt qui condamne Anne Landouse, à être battue et fustigée nue, de verges, et marquée de deux fleurs de lys sur les deux épaules, pour avoir célé sa grossesse ; — arrêt qui condamne Françoise Roche à être pendue, pour avoir célé sa grossesse ; — arrêt qui supprime un écrit intitulé : lettre de M. le coadjuteur d'Orléans, à Mgr le cardinal de Fleury (1731) ; — arrêt de la Cour qui ordonne de lacérer et brûler un écrit intitulé : seconde lettre de M. Gilbert de Voisins ; — lettres-patentes qui accordent aux substituts du procureur-général, le droit de *committimus* au grand sceau (1729-1731) ; — arrêts supprimant deux décrets de la cour de Rome et une thèse soutenue en Sorbonne, favorable à l'Infaillibilité du Pape ; — déclaration du Roi qui proroge jusqu'au 1[er] septembre 1732, l'attribution donnée aux juges et consuls, pour connaître des faillites et banqueroutes ; — déclaration du Roi au sujet de la fraude qui se pratique en Normandie, par des ventes séparées et successives de fief, au préjudice des droits du Roi et des Seigneurs ; — déclaration du Roi, concernant les personnes de la Religion prétendue réformée (1732) ; — arrêts de la Cour supprimant des libelles, des écrits théologiques, des thèses soutenues en Sorbonne ; — arrêt de la Cour portant règlement pour les scellés (18 juillet 1733) ; — lettres-patentes portant règlement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries ; — édit créant des rentes viagères en forme de tontine (nov. 1733) , — déclaration pour la levée du dixième des biens du Royaume (17 nov. 1733) ; — édit portant rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants du Roi, majors, maires, lieutenants de

maires et autres officiers des hôtels de ville (nov. 1733) ; — déclaration concernant le contrôle des actes; — arrêts de la Cour condamnant les *Lettres philosophiques* de Voltaire, à être brûlées par le bourreau ; — déclaration qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis, de vendre leurs biens, sans permission ; —déclaration portant règlement pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre ; — appel comme d'abus de brefs de Rome; — édit du Roi, portant création de 600,000 livres de rente sur la ferme générale des postes (nov. 1735) — ordonnance concernant le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des établissements réguliers dont ils dépendent ; — déclaration du Roi qui ordonne que les communautés séculières ou régulières seront tenues d'avoir en provision la quantité de blé nécessaire pour leur subsistance, pendant 3 années ; — déclarations du Roi, concernant la forme de tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions ; — déclaration du Roi, portant que le premier chirurgien du Roi sera autorisé à nommer ses lieutenants et greffiers, dans les communautés des maîtres chirurgiens des villes du Royaume ; — règlement pour la teinture des étoffes de laine ; — déclaration du Roi en faveur des religieux Bénédictins anglais, établis à Paris (22 août 1736); — édit du Roi portant suppression de la charge de premier président et de celle des huit présidents du Grand-Conseil (1738); — déclaration du Roi qui ordonne les représentations des titres à la Chambre des Comptes ; — édit du Roi portant suppression de tous les offices de contrôleurs clercs-d'eau ; — édit du Roi portant que tous les sujets du roi de Pologne dans les États de Lorraine, seront réputés naturels français (juillet 1738) ; — levée du dixième du revenu des biens du Royaume (1741) ; — traité de commerce, navigation et marine entre le Roi et les Etats-Généraux des Provinces-Unies (21 décembre 1739) ; — lettres-patentes concernant la louveterie (1742); — déclaration du Roi qui règle la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux mineurs qui ont des biens situés dans les colonies ; etc.

B. 2. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1748-1760.—Registre des enregistrements, etc., coté et paraphé par Henry-Gabriel Curault, lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Orléans : — Arrêt de la cour du Parlement portant règlement pour les messagers et conducteurs de prisonniers ; — déclaration du Roi, concernant les receveurs de consignations ; — lettres-patentes sur arrêt, portant règlement pour les ouvriers qui travaillent dans les manufactures et fabriques du Royaume ; — déclaration du Roi qui autorise l'établissement fait en l'hôtel de la Compagnie des Indes, d'un dépôt libre et volontaire des actions ; — édits du Roi portant suppression de la juridiction de la prévôté royale d'Orléans et union au bailliage et siége présidial (mars 1749) ; — édit du Roi portant suppression des prévôtés foraines, vicomtés, migueries, dans les villes où il y a des bailliages ; — déclaration du Roi concernant les mendiants ; — édit du Roi portant création d'une noblesse militaire (nov. 1750); — édit du Roi portant création d'une école royale militaire (1751); — lettres-patentes du Roi portant règlement pour la police des prisons ; — lettres-patentes du Roi portant établissement d'une chambre royale dans le Louvre ; — édit du Roi concernant la délivrance des prisonniers qui se trouvent, à l'avènement des évêques d'Orléans, dans les prisons de cette ville (nov. 1753); — lettres-patentes du Roi portant suppression de la chambre royale du Louvre (1754);— édit du Roi portant suppression des offices de procureurs du Roi de police, et de ceux des procureurs de S. M. dans les hôtels de ville du Royaume: — don gratuit extraordinaire de 1758 ; — déclaration du Roi concernant les juridictions consulaires ; — édit du Roi créant des charges de barbiers-perruquiers ; etc.

B. 3. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1760-1765. —Registre des enregistrements, etc., coté et paraphé par Antoine-François Lhuillier, lieutenant-particulier civil et criminel au bailliage et siége présidial d'Orléans : édit du Roi qui supprime les offices de tabellions et les réunit à ceux de notaires royaux ; — déclaration du Roi concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de l'ordre de la Charité ; — création de rentes ; — déclaration du Roi qui ordonne que, dans six mois, pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons de la societé des Jésuites, seront tenus de remettre au greffe du Conseil, les listes de leurs établissemerts en France (2 août 1761); — arrêts du Parlement contre les Jésuites ; — établissement d'une tontine en faveur des gens de mer ; — arrêt concernant l'appel comme d'abus; — lettres-patentes du Roi

abolissant le droit d'aubaine (1762) ; — édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des Universités ; — rétablissement du centième denier sur les immeubles fictifs ; — édit qui ordonne le dénombrement des biens-fonds du Royaume ; — arrêt de la Cour sur le fait de l'innoculation (8 juin 1763) ; — liquidation des biens des Jésuites ; — déclaration du Roi concernant le cadastre général et la liquidation des dettes de l'État ; — lettres-patentes du Roi confirmatives du collége de la ville d'Orléans (8 nov. 1763) ; lettres-patentes du Roi portant règlement pour les maîtres en chirurgie de la ville d'Orléans ; — déclaration du Roi concernant la subsistance des Jésuites (1764) ; — édit du Roi concernant la liberté et de la sortie et de l'entrée des grains ; — arrêt de la Cour portant envoi en possession du collége d'Orléans des biens qui lui appartiennent ; — liquidation des dettes de la compagnie des Indes ; etc.

B. 4. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1765-1770. — Registre des enregistrements, etc., coté et paraphé par M. Curault ; édit du Roi qui permet à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, excepté les titulaires et revêtus des charges de magistratures, de faire le commerce en gros ; — déclaration du Roi concernant le droit de fret sur les navires étrangers ; — déclaration du Roi portant que les habitants des îles sous la domination de l'ordre de Malte seront tenus pour régnicoles dans le Royaume ; — ventes des biens des Jésuites ; — créations de rentes ; — déclaration du Roi concernant les poids et mesures ; — encouragements accordés à ceux qui défrichent les landes et terres incultes (1766) ; — lettres-patentes du Roi en faveur d'Aix-la-Chapelle ; — édits du Roi : concernant les arts et métiers ; — concernant les ordres religieux ; — déclaration du Roi pour la liberté du commerce des cuirs ; — déclaration du Roi qui fixe le droit d'oblat ; — édit du Roi concernant les portions congrues ; — lettres-patentes du Roi contenant règlement général pour l'administration de la compagnie des Indes (1768) ; — édit du Roi concernant les maréchaussées des duchés de Lorraine et de Bar ; etc.

B. 5. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1770-1775. — Registre des enregistrements, etc., non coté ni paraphé : lettres-patentes concernant les grains ; — édits du Roi portant : suppression et création d'offices en Parlement ; suppression de la Cour des Aides de Paris (1771) ; règlement pour la procédure ; suppression de la Table de marbre de Paris ; rappel des prêtres décrétés et bannis ; concernant les justices seigneuriales qui se trouvent dans le ressort du Parlement ; portant règlement pour le collége royal de la Flèche ; — déclarations du Roi concernant les bulles de la cour de Rome ; concernant les eaux minérales ; — lettres-patentes en faveur des perruquiers ; — nouvelles constitutions de l'ordre des Récollets (1773) ; — édit du Roi portant ampliation des pouvoirs des présidiaux ; etc.

B. 6. (Registre.) — In-folio ; 268 feuillets, papier.

1775-1788. — Registre des enregistrements, etc. : édits du Roi portant rétablissement du Grand-Conseil ; conversion et modération du droit sur les suifs ; suppression des jurandes ; — déclaration du Roi concernant les inhumations (1776) ; — édit du Roi concernant les substitutions ; — lettres-patentes du Roi qui maintiennent M. le duc d'Orléans dans la possession de voirie ordinaire ; — déclaration du Roi portant établissement d'une communauté de vinaigriers dans la ville d'Orléans (7 février 1778) ; — abolition d'un droit d'aubaine en faveur de la république de Pologne ; — lettres-patentes du Roi portant établissement d'une société royale de médecine ; favorisant dans le Royaume l'établissement de fabricants étrangers ; portant abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets du roi d'Angleterre ; — édit du Roi portant création d'assemblées provinciales (juin 1787) ; etc.

B 7. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1788-1790. — Registre des enregistrements, etc. : ordonnance du Roi sur l'administration de la justice ; — édit du Roi portant rétablissement de la cour plénière ; convocation des États-Généraux ; — déclarations du Roi concernant les non catholiques ; le nouveau code criminel ; la vacance du Parlement (3 nov. 1789) ; l'abolition des francs-fiefs ; la déclaration des biens ecclésiastiques ; — décrets de l'Assemblée nationale et lettres-patentes exécutives.

REGISTRE DES INSINUATIONS.

B. 8. (Registre.) — In-folio; 283 feuillets, papier.

1661-1662. — Registre des insinuations et réceptions des officiers du bailliage et présidial d'Orléans, tenu par M. Pasquier, greffier : Guillaume Sautereau, écuyer, sieur de Bussy, gentilhomme ordinaire servant chez Sa Majesté, demeurant à Orléans, paroisse Saint-Paul, promet mariage à Françoise de La Rue, veuve de Benjamin Gervaise, greffier en chef de la maréchaussée, demeurant à Orléans, paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier (dim. 16 janvier 1661); — Joachim Du Closel, chevalier, seigneur de Moléon, et Marie de Morainville, sa femme, demeurant ordinairement au lieu seigneurial de Moléon, paroisse de Nouan-le-Fuzelier, logés de présent à Paris, rue de la Huchette, à l'enseigne de l'Ange, paroisse Saint-Severin, donnent en mariage Marie, leur fille, à Zacarie Le Bordier, chevalier, seigneur de Bonneville en Sologne, logé présentement à Paris, en la même maison de l'Ange, assisté de madame Du Chaucy, sa mère, veuve d'Étienne Le Bordier. Témoins haute et puissante dame Marie Pot de Rhodes, épouse de M. de L'Hôpital, duc de Vitry, maréchal de France; haute et puissante dame Catherine de Choiseul-Praslin, épouse de Jacques d'Étampes, seigneur de la Ferté-Imbault; haut et puissant seigneur, Louis, marquis de La Châtre; Jean de Rivaude, chevalier, seigneur de Villegomblain, Louise d'Aumale sa femme; Roger d'Étampes; Claude Biet, chanoine de Paris; Robert Adam, avocat au Parlement; Jean Le Vasseur et Louis Le Blond, notaires (6 février 1661); —partage des biens de Claude L'Hôte, sieur du Portail et de Renée Le Gendre sa femme; — provisions de Silvain Morin, praticien à Nouan, comme huissier sergent royal et d'armes en la juridiction du bailliage d'Orléans; — provisions de François Foucault, conseiller au présidial d'Orléans, comme conseiller lieutenant particulier civil et criminel, en place de feu Jacques Mallier (6 avril 1661); — mariage de Jean Du Faur, chevalier, seigneur de Courcelles-le-Roi-en-Berry, avec Anne de Guéribalde, fille de feu Jacques, seigneur de Bondaroy; — don par monseigneur d'Elbène, évêque d'Orléans, à Madeleine d'Elbène, sa sœur, femme de J. J. Du Boucher, chevalier, seigneur de Villeflix, demeurant rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, paroisse Saint-Jean-en-Grève, du dixième de tous ses biens propres (23 juillet 1661); — don par Marguerite Le Semellier, femme de David Pothier, sieur de Rueneuve, à Florent Pothier, sieur de La Mothe, juge au bailliage, de tout ce qu'elle possédera le jour de son décès; — Claude Aignan, novice de l'ordre des Minimes, donne à Louis, Nicolas et Daniel Aignan, ses frères, et à Marie, sa sœur, tout ce qui peut lui appartenir de la succession de feu son père; — J.-B. Damascène, médecin ordinaire du Roi, est autorisé à enseigner publiquement les principes de l'astrologie physionomie et métoscopie; — mariage de Gabriel de La Rable, écuyer, sieur du Château, avec Marie de Caubray; — testament de Michel Raymond, chanoine de Saint-Aignan; etc.

B. 9. (Registre.) — In-folio; 196 feuillets, papier.

1662-1667. — Registre des insinuations, etc., tenu par Pasquier, greffier : testament d'Anne de Boissay, veuve de Jean Binde, avocat au Parlement; — Marthe du Rousseau, veuve de Samuel de Mareau, chevalier, seigneur de Pully, héritière d'Anne du Rousseau, veuve de César de Barbançon, et M. de La Maisonfort, prennent arrangement d'affaires; — mariage de Charles de Mareau, sieur de la Renardière, avec Marie d'Espaigne; — donation mutuelle entre Jacques Véau, sieur de Saint-André, major d'Orléans, et Marie Debrieu, sa femme; — donation mutuelle entre Claude Ravault, sieur de Réville, gentilhomme servant et contrôleur ordinaire de la maison du Roi, et Marie Hardouin, sa femme; — mariage de François Du Buisson, écuyer, et de Françoise Le Maréchal; — compromis et arrangement entre Élisabeth de Morainville, veuve de René de Menou, seigneur de Champlivault, et Louis de Menou; — mariage de Lancelot Du Couldray, seigneur de La Bretesche, et de Marie Chauvreux de Bois-le-Roy; — mariage d'Antoine de Rormont, seigneur des Bordes, et de Anne de Jaucourt; — testament de Pierre Barberousse; — mariage de J. B. de Rancher, seigneur du Mardereau, avec Louise Lemaye; — provisions d'offices; etc.

B. 10. (Registre.) — In-folio; 558 feuillets, papier.

1699-1707. — Registre des insinuations, etc., tenu par Fougeron, greffier : — donation mutuelle entre les frères de La Gueulle; — testament de Madeleine Briet; — provision de la charge de notaire

en faveur de Louis Pelletier; — notoriété de noblesse pour la famille de Saint-Mesmin (nov. 1698); — testament de Anne de Creil, dame de Montigny; — testament de Marie Aubry, dame Aignan; — donation faite par Madame Marguerite de Pleix, veuve de Jean de La Taille, sieur de Guigneville; — testament de Françoise Rou; — mariage de Joseph-Alexandre Du Hamel, avec Madeleine Du Gaigneau de Châteaumorant; — testament de Gaspard Defay; — testament de Henry de Sennecterre, ministre d'État; — don par Susanne de Brosses d'Arconville à Marguerite d'Arconville, sa sœur, de tous ses biens; — don par le duc d'Orléans, à Gabriel Thibault, chevalier, marquis de La Carte, son capitaine des Gardes, qui devait épouser Charlotte-Françoise de Sennecterre de La Ferté, d'une pension de 4,000 livres par an (mai 1697); — mariage de Charles-Joseph de Pélard de Montigny, avec Marie-Barthelémy Thuillier de Bonnée; — provisions de la charge de juge au bailliage, en faveur de Gabriel Égrot de La Courtinière, avocat en Parlement; — testament de Hervé Boucher, notaire, et d'Espérance Barry, sa femme; — arrangement entre la famille de Chabannes; — acte concernant la famille Viot de Mercure; — mariage de Claude de Clinchamps, chevalier, seigneur du Tertre, logé à Paris, rue Mazarine, en la maison de madame Godart, sa sœur, fils de feu Jacques et de Françoise Du Bergeau, avec Marie de Cambray, veuve d'Amant de Guiolle, logée Ile-Notre-Dame: — testament de Françoise Fougeu; — assignation de 150 livres de titre sacerdotal, par Noël Sallé, prêtre de l'Oratoire; — acte concernant la famille de La Taille; — provisions de maire de Neuville, en faveur de Michel Pichon; — mariage de Pierre André, chevalier, sieur de Prattes, avec Jeanne Ledin de Pottonville, veuve de Paul de La Taille; — testament de Pierre Hanappier, orfèvre; — mariage de Charles de Longueau, avec Marie-Louise de La Primaudaye; — acte concernant la famille Pochon de Beauregard; — provision de maire de Beaugency en faveur d'Anne d'André; — provision de procureur du Roi à Janville, en faveur de François Destrée de Mornay; — mariage de Jacques Amelin, sieur de Chauvilliers, lieutenant de la vénerie ducale, veuf d'Anne Bongars, avec Anne de Goillons-Vinot, veuve Claude Alleaume; — testament d'Espérance Dufay, veuve de Charles Razouer; — mariage de Ange-Alphonse de Fleurteau, seigneur de la Franchise, avec Marie-Anne-Charlotte Du Plessis; — provisions de la charge de juge au bailliage, en faveur de Charles Colas d'Anjouan; — item, de François Thoynard, prêtre et avocat; — bail à Pierre Pottier, de la ferme des Aides; — testament d'Hector Pochon de Beauregard; — acte concernant la famille Deloynes; — acte passé par Léon Balzac d'Illiers d'Entragues, seigneur de Malesherbes; arrangement de famille; — actes concernant la famille La Mothe de Bagnaux et la famille Du Bellay; — acte concernant la famille Égrot du Lude et une fabrique de verrerie accordée à Bernard Perrot; — acte concernant la famille de Saint-Mesmin; etc.

B. 11. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1714-1718. — Registre des insinuations, etc.; deuxième partie du registre: provisions de l'office de l'économat-sequestre du diocèse d'Orléans, en faveur de Claude Marlier d'Orgemont; — provisions de notaires; — testament de madame Thoynard; — donation de Marguerite Pothier de Rue-Neuve, à l'Hôtel-Dieu; — lettres de terrier pour Jacques Guion, seigneur de Courbenton; — lettres de terrier pour Philypeaux de La Vrillière de Châteauneuf (26 juin 1714); — donation faite par Guillaume Prousteau, docteur-régent, aux religieux bénédictins d'Orléans (bibliothèque publique; juillet 1714); provisions d'archers; — bail des octrois de l'Hôpital; — donation de messire François d'Orléans, seigneur de Tracy, à Antoine de La Fons; — testament de Jean Alleaume; — provisions de Guillaume Letrosne, de la charge de juge au bailliage (27 avril 1716); — don du duc d'Orléans à M. de Rocheplatte, lieutenant de ses gardes; — testament de Marguerite Sévin; — acte concernant M. d'Antin, gouverneur d'Orléans; — contrat de mariage de Pierre Sarrebourse et d'Anne Robillard; — donation d'Anne Peigné, veuve de Charles Goullu, docteur-régent, à Charles Goullu, son fils, trésorier de France à Moulins (20 sept. 1718); etc.

B. 12. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier,

1719-1722. — Registre des insinuations, etc: mariage de Jacques de Daldart, baronnet, avec Marie-Françoise d'Auton; — testament de Claude Lefèvre; — donation entre Jeanne et Jacques Sarrebourse; — lettres de terrier; — vente de la justice de Sandillon; — provisions de M. Benoist de La Jacquinière, de l'office de lieutenant en la maréchaussée d'Orléans; — provisions de M. Coulombeau, conseiller juge au baillage; — lettres de service pour

M. de Lamoignon, seigneur de Malesherbes; — provisions de Robert-Joseph Pothier, (le grand jurisconsulte Pothier), comme conseiller juge-magistrat au bailliage, aux lieu et place de Antoine Fontaine résignant (31 mai 1720); — mariage de François Legrand de La Bretauche, avec Geneviève Pothier; — mariage de Jean-René de Longueil, marquis de Maisons, avec Marie-Charlotte-Françoise Charron de Ménars (22 oct. 1720); — provisions d'huissiers; — réceptions de notaires; — mariage de M. de Longueau de Launay et de M[lle] Marie-Louise Texier de Villereau; — donation entre le duc de La Feuillade et Claude-François Girard; — mariage de M. La Fons d'Herbelay avec Suzanne Chevallier d'Aigresolle; — testament de Guillaume Sévin; — lettres patentes pour la réunion des justices du marquisat de Montpipeau; — testament du chantre en dignité Boyetet de Perpignan; etc.

B. 13. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1723-1729. — Registre des insinuations, etc.: — lettres de garde gardienne pour le chapitre de Sainte-Croix; — aliénation de la justice de Baccon; — provisions de maire de Pithiviers, en faveur de M. Raoult; — provisions de maire de Neuville, en faveur de M. Amyot; — provisions de procureur postulant au bailliage, en faveur de M. Louis d'Anglebermes; — provisions de chevalier du guet, en faveur de Charles Coulombeau, remplaçant Henri-Mathurin Gouault; — testament d'Étienne de Colons de Chasluy; — provisions d'Henri-Gabriel Curault, comme juge au bailliage; — contrat de mariage de Jacques Bongars avec madame de Saint-Phal; — lettres de terrier; — donation entre-vifs d'Étienne Gommier, vigneron, et Claude de Clinchamps; — testament de madame Des Sablonnières; — testament d'Alphonse Martin, conseiller au présidial; — provisions de Daniel-François Legrand de Melleray, comme procureur du Roi; — sous-bail des petits domaines du Duché; — mariage de Jacques de La Taille avec Claude-Charlotte de Beauclère; — mariage de Pierre Bongars, avec Anne Sauger, veuve de Joseph de Loynes; — lettres de terrier pour le duc d'Antin; — donation entre Marie-Madeleine Seurrat, et Robert et Étienne Seurrat; — lettres patentes pour l'érection du comté de Rocheplatte (31 juillet 1727); — provisions de M. Curault, comme lieutenant-général; — donation entre Pierre et Jacques Bizot; — mariage de J.-B. Charron, marquis de Ménars, avec Anne de Castries de La Rivière (14 déc. 1728); etc.

B. 14. (Registre.) — In-folio; 116 feuillets, papier.

1729-1731. — Registre des insinuations, etc.: testament portant don mutuel entre M. et M[me] Goullu de Coulmiers; — provisions de conseiller au bailliage, en faveur de M. Lamyrault de Portmorant; — provisions de Jacques Le Clerc de Doüy, comme avocat du Roi (3 avril 1731); — concession de la justice de Courbouzon, en faveur de M. d'Avaray; — mariage de M. Crignon de Bonvallet, avec Charlotte Peigné; — provisions de Prévost de La Jannès, comme professeur de droit français; — acte concernant la fonte de deux cloches pour la paroisse de Saint-Paul d'Orléans (31 juillet 1731); — provisions de M. Bigot de La Touane, comme chevalier d'honneur au présidial; etc.

B. 15. (Registre.) — In-folio; 94 feuillets, papier.

1732-1733. — Registre des insinuations, etc. mariage de Constantin Dupleix, avec Marie-Catherine Daullay, veuve Potin de Bessé; — testament de M. de Villedonné; — donation entre Marie-Anne Sarrebourse et Henry de Loynes, curé de Jargeau; — lettres de terrier pour le marquis de Dampierre; — donation entre Joseph Jogues de Villery et Monique-Madeleine Pichard; etc.

B. 16. (Registre.) — In-folio; 105 feuillets, papier.

1733. — Registre des insinuations, etc.: contrat de mariage de François-Louis Mercure, chevalier, seigneur de Rochesauve, et de Marie Lemaire, veuve de Pierre Carré de Lereau; — donation entre Anne et Louis Sarrebourse; — contrat de mariage de Louis-Magdelon de Turpin, comte de Crissay, et Marie-Françoise de Douault; — testament d'Anne Jogues; — vente de la justice d'Ardon; etc.

B. 17. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1734. — Registre des insinuations, etc.: installation de Daniel Jousse, conseiller au bailliage (22 janvier 1734); — donation entre François-Antoine de Prunelé, seigeur de Thignonville, et messieurs de Prunelé; — contrat de mariage de Daniel

Dupleix, avec Jeanne-Madeleine de Saint-Mesmin; — mariage de Jean Mothiron, ouvrier en meules; — provisions de sergents; — mariage de François Crignon de Bonvallet, avec Élisabeth-Catherine Deschamps; — donation aux Dominicains de Chartres, par Louis de Villereau et ses filles; — contrat de mariage de Charles-Michel Meingre, seigneur de Courcelles-le-Roy, et de Claude Hoyau, veuve de Charles Hazard; etc.

B. 18. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1736-1738. — Registre des insinuations, etc.: donation entre Jacques Titon Du Plessis et Jeanne-Hélène de Saint-Mesmin, sa femme; — testament de Jacques de Corsambleu, procureur fiscal du duché de Sully; — donation de Catherine Sain, veuve de Gaspard de Vellard, seigneur de Châteauvieux, à Claude-René de Vellard, son fils, qui désirait entrer dans l'ordre de Cîteaux (1737); — donation entre Antoine Baguenault, trésorier de France, et Claude Haudry, sa femme; — donation à J.-B. Bailly d'Orgemont, religieux célestin d'Ambert, par son père, avocat au Parlement; — fondation dans l'église de Châteauneuf-sur-Loire, du chant perpétuel du du psaume *Miserere*, par haute et puissante dame, Amélie-Hermeline de Plutin, née comtesse de l'Empire, épouse de Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf (7 sept. 1737); etc.

B. 19. (Registre.) — In-folio; 449 feuillets, papier.

1735-1740. — Registre des insinuations, etc.: provisions d'exécuteur de la Haute-Justice, en faveur de François Tardiveau; — fondation d'une école de charité, dans la paroisse de Saint-Pierre-Ensentelée, par Guillaume Benoist, directeur de la Monnaie d'Orléans (8 mars 1735); — donation entre Charles de Fontaine Des Moulées, évêque de Nevers et Olivier Le Fèvre d'Ormesson; — lettres-patentes pour l'établissement de deux petits séminaires, à Orléans et à Meung (16 sept. 1735); — mariage de Charles de Combault de Villefavreux, avec Madeleine Perdoux, veuve de Pierre Daniel; — acte portant substitution par M. et Mme de Denonville, au profit des enfants nés et à naître de Pierre-René de Brizay, leur fils; — lettres de terrier; — réceptions de procureurs et de notaires; — fondation d'écoles en la paroisse d'Huisseau, par Charles Le Pelletier de La Bruière (14 décembre 1736); — lettres de garde gardienne pour les Chartreux d'Orléans; — testament de Mme Dulac de Montizambert; — lettres-patentes pour l'établissement d'une foire dans la ville de Pithiviers (22 nov. 1737); — mariage de M. de Geufroneau, avec Mlle de Foyal; — don entre Marine et Suzanne Baguenault; — contrat de mariage d'Henry Feydeau de Marville, président au Grand-Conseil, avec Louise-Adélaïde Hérault; — donation par Anne Pioret, aux religieuses du Calvaire; — testament d'Antoine Baguenault (1739); — lettres de terrier pour Louise de Béringhen, veuve du marquis de Vieux-Pont; — provisions du président de Heere; — donations entre Nicolas-Joseph de Paris, évêque d'Orléans, et Marie-Catherine Le Jongleur, sa belle-sœur (1740); — lettres de terrier pour M. Phélyppeaux, comte de Montléry; — réception de Jacques Le Clerc de Doüy, comme procureur du Roi (29 juin 1740); — donation par Marguerite Bizeau, veuve de Claude Vautier, à l'école des garçons de Saint-Paul (1740); — réception de M. Bernard Cathala, lieutenant-particulier à Yèvre-le-Châtel; etc.

B. 20. (Registre.) — In-folio; 540 feuillets, papier.

1741-1749. — Registre des insinuations, etc.: lettres-patentes pour l'Hôpital général; — lettres de terrier; — réception de Claude-Thomas Huguet de Sémonville, receveur des consignations; — délibération de la communauté des procureurs au Châtelet d'Orléans, contre Joseph d'Anglebermes, l'un d'eux; — testament de Charlotte Boüet de Lanoue; — mariage d'Aignan-Thomas Desfriches, avec Marie-Madeleine Buffereau (1743); — bénéfice d'inventaire pour Jacques Le Clerc de Doüy (22 août 1743); — lettres de terrier pour Dominique Hariague, seigneur du Poutil; — mariage de Claude-Maximilien Capitan, notaire, avec Anne Boucher (28 juillet 1744); — réception de M. Baguenault de Beauvais, prévôt général de la Maréchaussée; — échange entre le duc d'Orléans et l'abbaye de Saint Benoit-sur-Loire (17 mai 1745); — émancipation de Marie-Madeleine d'Orléans de Tracy; — réception d'Henry de Saint-Mesmin de Filsoye, conseiller honoraire au bailliage; — testament de Mme de Ladmirault de Portmorand; — mariage de Pierre Vallet de Chevigny, docteur-régent, avec Louise-Madeleine Vallet de Chevigny, veuve d'Antoine Ducloux; — testament de Florent Goullu-du-Plessis, doyen, docteur-régent de l'Université d'Orléans (27 nov. 1745); —

acte concernant Jean Percheron, greffier en chef des affirmations de voyages ; — donation par les sœurs vocales Françoise et Suzanne Heurlin, aux Nouvelles-Catholiques d'Orléans (1748); — lettres-patentes d'union de justices de Chenailles et de La Coinche; — provisions de conseiller honoraire du duc d'Orléans, en faveur de Joseph Lhuillier; — acte concernant Pierre-Jean Paris de Brouville, avocat du Roi; — donation de 50 livres de rente aux Nouvelles-Catholiques, par Marie Arnault (1748); — mariage de Louis Brossard, conseiller au Grenier à sel de Pithiviers, avec Victoire Goullu du Plessis, fille de feu Florent et de Marie-Françoise Peigné (12 nov. 1748); — lettres de terrier pour la comtesse de Coëtlogon; — mariage de Charles Goullu Du Plessis, fils de feu Florent, avec Anne de Loynes (10 février 1749); — réceptions de notaires et d'officiers de justice; etc.

B. 21. (Registre.) — In-folio; 316 feuillets, papier.

1749-1757. — Registre des insinuations, etc. : acte concernant René Forest, maître artillier à Orléans; — provisions de baillis et de sergents; — avis des habitants de Saint-Jean-de-la-Ruelle; — réceptions de procureurs postulants; — mariage de Pierre Daudier et Charlotte Poirier; — provisions de Jean de Loynes d'Autroche, chevalier d'honneur au bailliage; acte concernant la ferme du droit de boîte; — provisions d'archers et d'huissiers; — provisions de Guillaume Letrosne, à l'office d'avocat du Roi (1753); — lettres de terrier pour le comte de Lowendall; — provisions de Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie, notaire à Orléans; — adjudication des octrois; déclaration de naturalité, à Jean Maury, prêtre, né au duché de Luxembourg; — réunion des justices de Chevilly (1756); — assemblée d'habitants de la paroisse de Saint-Marceau; etc.

B. 22. (Registre.) — In-folio; 166 feuillets, papier.

1767-1770. — Registres des insinuations, etc.: actes concernant François Ledagre, bailli de Meung et Pierre-Paul Morand, capitaine-concierge du Châtelet; — érection du marquisat de Montpipeau, en faveur de François-Pierre Ducluzel (1767); — provisions de notaire; — provisions de M. Massuau, maire d'Orléans; — assemblée des habitants d'Ingré; — assemblée de N.-D. de Recouvrance; — acte concernant Pierre-Augustin Curault de La Touche, conseillier au bailliage; — arrêt de règlement pour l'Hôtel Dieu (1766); — lettre d'érection de la terre et seigneurie de la Ferté-Avrain, en marquisat sous le nom de la Ferté-Beauharnais, en faveur de François de Beauharnais, gouverneur-général des Iles (1766); — actes concernant Hector Patas de Meslier, conseiller au bailliage et Guillaume-Anne Salomon de La Saugerie, bailli de Meung; etc.

B. 23. (Registre.) — In-folio; 213 feuillets, papier.

1770-1775. — Registre des insinuations, etc. : acte concernant M. Guyot, bailli de Jargeau; — assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Paterne; — acte concernant Alexandre-Joseph Du Gaigneau de Champvallins de Châteaumorand, conseiller-juge au bailliage; — provisions d'huissiers; — lettres d'érection du comté de Champbaudoin (17 août 1770); — lettres de terrier; — acte concernant M. Recullé, bailli de Saint-Benoît; — provisions d'archers; — lettres d'érection du marquisat de Châteauneuf, en duché héréditaire (juin 1770); — actes concernant Étienne Lanson, lieutenant ordinaire de la baronnie de Chevilly et Claude Drouet, premier notaire de la comté de Champbaudouin; — lettres de terrier pour Hue de Miroménil; — acte concernant Charles Aubry, notaire royal à Outarville, — terrier et compulsion de 1771; — assemblées de paroisses; — acte concernant François Lambert, prévôt-général de la Maréchaussée; — réception de maîtres en chirurgie; — lettres-patentes portant réglement pour l'administration municipale de la ville d'Orléans (18 nov. 1771); — donation entre les Fougeu; — provisions de notaires au Châtelet; — acte concernant Archambaud Roger, avocat du Roi; — autorisation de l'évêque Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, en faveur de la communauté des Nouvelles-Catholiques d'Orléans, pour un emprunt de 6000 livres (1773); — acte concernant Jacques-Auguste Delange, conseiller au bailliage; — provisions de bailli de la justice de Saint-Mesmin, en faveur de M. Denis Robert de Massy, avocat (3 nov. 1773); — échange des justices d'Orme et de Bucy-Saint-Liphard, par l'évêque d'Orléans, au profit d'Antoine-Michel Tourtier, contre cent livres de rente; — acte concernant Charles-Louis Petau, conseiller au bailliage; etc.

B. 24. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1775-1780. — Registre des insinuations, etc. : lettres de terrier ; — émancipations de mineurs ; — provisions de notaires ; — provisions d'archers ; — acte concernant Étienne Henry, lieutenant du guet ; — bénéfices d'inventaires ; — dons mutuels ; — lettres de bénéfice d'âge ; — sentences arbitrales ; — nominations d'huissiers ; — M. Du Coudray, maire d'Orléans (1777) ; — lettres-patentes qui ordonnent qu'une maison que feu Mgr le duc Louis d'Orléans, a fait bâtir à Orléans pour servir de dépôt d'Archives, soit irrévocablement destinée à cet usage (8 avril 1776) ; — Jean François-Rosier, conseiller-greffier en la Chancellerie, près le présidial d'Orléans ; — Lamyrault-Simon, maire d'Orléans (1777) ; — provisions d'Élie Aubereau, comme garde des Archives du duché d'Orléans (20 nov. 1777) ; — Pierre-Augustin Curault, lieutenant général au bailliage (1778) ; — Joseph-Jérôme Lhuillier, conseiller au bailliage ; — René-Claude-Maximilien Capitant, conseiller au bailliage ; — lettres-patentes qui autorisent le révérend évêque d'Orléans à aliéner la justice de Guigneville, à M. de La Taille (1779) ; — lettres-patentes qui autorisent le même prélat, à aliéner les justice et notariat de Lyon-en-Beauce ; — M. Seurrat de Guilleville, maire d'Orléans (20 mars 1780) ; — François-Henry de Mallevault de Puyrenaud, conseiller-juge au bailliage ; etc.

B. 25. (Registre.) — In-folio ; 194 feuillets, papier.

1780-1786. — Registre des insinuations, etc. : Jean-François Clément, sergent-major du régiment de Chartres, nommé concierge des prisons d'Orléans ; — Jean-Louis Henry, assesseur en la maréchaussée ; — Victor Beauvais, chevalier du guet ; — Denis-François Francheterre, procureur au Châtelet ; — émancipations de mineurs ; — Massuau de La Borde, maire d'Orléans (1783) ; — Denis-François Mazel, procureur-postulant ; — échange entre l'évêque d'Orléans et le président Rolland, de la justice et tabellionage de Chaumont ; — Pierre Le Masne, nommé juré-crieur d'enterrements ; — M. Ollivier, secrétaire-greffier du point d'honneur ; — M. Crignon de Bonvallet, maire d'Orléans (1786) ; — lettres-patentes en forme d'édit, portant aliénation des seigneuries de Villeau, Tilleau, etc. ci-devant dépendantes de l'archevêché de Tours (1776) ; etc.

B. 26. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1787-1792. — Registre des insinuations, etc. Jacques Berrué, capitaine-concierge du Châtelet ; — statuts pour l'Académie royale des sciences à Orléans (1787) ; — Antoine-Joseph Robert, avocat du Roi au bailliage ; — attribution au bailliage des causes de l'Hôpital ; — lettres-patentes concernant les chaises à porteurs ; — Joseph de La Selle, promoteur du chapitre de Sainte-Croix ; — M. Jean de Loynes d'Autroche, chevalier d'honneur au présidial ; — Charles-François Féruy, exécuteur criminel ; etc.

REGISTRES DES SUBSTITUTIONS.

B. 27. (Registre.) — In-folio : 235 feuillets, papier.

1747-1767. — Registres des substitutions, contrats, donations, testaments et codicilles, dans le ressort du bailliage d'Orléans, en exécution de l'ordonnance donnée à la commanderie du Vieux-Jonc, le 1er août 1747 : testaments : de Charles Coulombeau ; — de Nicolas Pasquet ; — de François Papin, — de Jeanne Macé ; — de Pierre Pinault Du Champricher ; — d'Élisabeth Hachin de Pincy ; — de Jean-Clément Seurrat de Bellevue (11 mars 1749) ; — de Michelle Maillet ; — de M. Prévost de La Jannès (8 nov. 1749) ; — de Marie-Anne Noyau, veuve Boillève ; — de René Trossard de La Turpinière ; — de Mad. d'Ardonville ; — du sieur de Brizay, comte de Denonville (24 janvier 1747) ; — de M. Nouel de Villamblin ; — de Gabriel-François Martin ; — de Mad. veuve Goullu Du Plessis, femme du docteur-régent, née Peigné (1753) ; — de Catherine Sain, veuve de Vellard de Châteauvieux ; — de Jean Fougeu ; — de Charles-Ulfranc Creusillet ; — de Barthelémy Thoynard ; — de Pierre Béville ; — de M. de Gruau ; — de Charles Foubert ; — d'Alexandre Bailly-Dujarry ; — de Marguerite Jeuslin, dame Berroyer ; — de Joseph Médon ; — d'Anne Mignot, veuve Leblanc ; — de Denis Vassal ; — de François Boucher ; — de M. Jogues Des Ormeaux ; — de Catherine de Mareau de Pully, veuve de Préault ; — de Guillaume Boyetet ; — donation par le duc Louis-Philippe d'Orléans, à son fils « anonyme », duc de Chartres (5 juillet 1757) ; — testaments : de Mad. Fontaine de Verdue ; — de Gabrielle-Thérèse de Brizay

de Denonville ; — de Jean-Pierre Pichery ; — de révérend père en Dieu, Nicolas-Joseph de Paris, ancien évêque d'Orléans (8 juillet 1757) ; — de Marie-Madeleine Thoynard ; — de Charlotte Pochon ; — de François Servant, de Sully ; — de Marthe Desouches, veuve Mauduizon ; — de Marie Le Vassor de Courdy ; — de Michel Vandebergue l'aîné ; — de François Bézard ; — d'Élisabeth-Jeanne Alleaume ; — de Suzanne Boillève ; — contrat de mariage d'Amable d'Auvergne, avec Isidore-Vincente de Bourges (22 janvier 1764) ; — testament de Marie-Anne-Philippe, comtesse de Faronville (7 août 1764) ; — de Marie-Thérèse Patas, veuve Taffoureau ; — de Louis Guinebaud ; — de Marie-Louise David, veuve Baudry ; — de Mad. Mesland ; — du médecin Mulcaille ; — d'Anne Jarry ; — de Marie-Madeleine de Loynes ; etc.

B. 28. (Registre.) — In-folio ; 332 feuillets, papier.

1767-1786. — Registre des substitutions, etc. : testaments : de Pierre Colin de Chevigny ; — de Françoise Dufour, veuve Pisseau ; — de Marie-Renée Doulceron ; — d'Espérance Cahouet ; — de Marie-Michelle-Antoinette Cahouet Des Iles ; — de Marie-Catherine Pélieu ; — de Michel Vassor ; — de Christophe Escot ; — de François Chassinat, chanoine de Sainte-Croix ; — de Mathurin Baugin, prêtre de l'Oratoire ; — de Louis Sains de Lanoue ; — d'Henry Quinton ; — de Gaspard Cahouet ; — de M. de Guyon de Cugnac ; — de Gabriel de La Selle, chanoine ; — de la marquise de Thibouville ; — d'Anne Colas de Sablonnières ; — de Marie de La Roche ; — d'Étienne Dubois de Raumolin ; — de Pierre de Bongars, chevau-léger (23 décembre 1775) ; — d'Anne Benoist ; — de Marie-Anne de Caumont, revenderesse publique ; — de Marie-Anne Philippe, veuve Dessaux ; — de Marie Lamyrault, veuve de François d'Orléans de Tracy (1776) ; — de Jean-Christophe Le Dagre, sieur du Mardereau. — Contrat de mariage entre M. Feydeau de Brou et Marie-Gabrielle-Olive de Lamoignon, fille de M. de Malesherbes et de Marie-Élisabeth Berryer (8 déc. 1778). — Testaments : de Mad. Lhuillier de La Grange ; — de Suzanne Grivot ; — de Marie-Angélique Archambault ; – de J.-B. Courlesvaux ; — d'Étienne Tardif Des Isles ; — de Daniel Jousse, juge au bailliage (3 mai 1783) ; — de Marie-Catherine Provenchère de Rouvray ; — de M. Lejuge de Loigny, seigneur de Baignaux ; — d'Avoye Seurrat, veuve Pinchinat (10 oct. 1784) ; — de M. de Boynes, ministre d'Etat (5 janvier 1776) ; — de Daniel-Henry Lemaître, seigneur de Saint-Péravy ; — de M. Ducluzel de Montpipeau ; — de Jeanne Bizot, veuve d'Étienne Dubois ; — d'Élisabeth Patas ; — d'Anne Miron, veuve Guinebaud Du Vivier ; — de Nicolas Proteau ; etc.

B. 29. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre des substitutions, etc. : testaments : de Jacques-Mathurin Duverger ; — de Marie-Anne Perthuis, veuve Gauthier ; — de Thérèse Liger, veuve Chevrier ; — de Louise Proust ; — de Marguerite Levassort ; — de Marie-Anne Bouvin ; — substitution de Montaudoin ; — testaments : d'Hélène Baillard ; — de Marie-Madeleine Faussin ; — de Mad. Des Essars ; — de la veuve Pellerin de Longuevault ; — de la veuve Chicoisneau ; — de la veuve Aubry ; — de François Guillemard de Hautchamps ; — de Jacques David ; — d'Augustin de Langon, chevalier de Malte ; — de la veuve Laisné de Sainte-Marie ; — de Jean Barbade ; — de la dame Charles Papin ; — de Georges Vandebergue de Villebouré (1790) ; — de Mad. Turtin ; — de Pierre-Clément Raguenet, ancien échevin (20 fév. 1787) ; — de M. de Larousse ; etc.

REGISTRES DES INSINUATIONS PAR EXTRAITS, DITS REGISTRES DU BAILLIAGE.

B. 30. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1738-1739. — Registre des insinuations laïques, dressé en exécution de la déclaration du Roi de 1731 ; tenu par le sieur Bazin, commis-greffier (1) : mariage d'Alexandre-Henry Margueritte, sieur de La Grange, avec Louise-Claude Mahon (1738) ; — Claudine Des Holines, épouse Girard de Luines et auparavant de François Bongars ; — contrat de mariage de Léonor de Vèville, docteur en droit, et Anne Houzé ; — mariage d'Abraham de Jaucourt, sieur de La Brosse, avec Françoise-Angélique Midon (1738) ; — contrat de mariage de Charles Ratouis, et Marie-Louise Gaveau ; — donation par Madeleine de Rebargues (*sic* pour

(1) Les insinuations dites laïques renferment par extrait des contrats de mariage, des donations entre-vifs, des testaments de vignerons, journaliers, hommes de peine en grande majorité. Nous ne citerons que les actes qui ont trait à des familles notables.

Vandebergue) à Colas Des Francs, marchand d'Orléans, et Élisabeth Colas de Brouville, sa femme, de la somme de 3,000 livres ; — Louis Sarrebourse, chanoine de Sainte-Croix, donne à Claude Sarrebourse, sa sœur, 5,200 livres ; — contrat de mariage de Daniel Feuillette de Fay, sieur de Réaux, et Marie-Marguerite Coulange (1739) ; — contrat de mariage de Louis-Charles Bengy, maître de camp, et Marie Chauton; etc.

B. 31. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1739-1741. — Registre des insinuations par extrait : donation entre vifs entre Jacques Girard, curé de Saint-Michel d'Orléans et Jacques Girard, prêtre de l'Oratoire, son neveu ; — assemblée des habitants de la paroisse Saint-Liphard ; — don de Guy Du Temple, chanoine de Chartres, fait entre vifs, avec sa nièce ; — contrat de mariage de Louis Poiré, procureur à Jargeau, de Madeleine Beuzin, veuve David ; — donation mutuelle entre M. Fauvin, chirurgien, et Marie de La Fontaine, sa femme ; — donation par Charles Le Pelletier, sieur de La Bruère, aux écoles de charité de Saint-Sulpice-de-l'Étiou-sur-Loire, de la somme de 35 livres de rente foncière (2 juillet 1740) ; — donation mutuelle entre Antoine Lamyrault de Cottinville et Mme Lamyrault ; etc.

B. 32. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1741-1742. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de Élie Moulet, apothicaire, et Françoise Callé, veuve Du Four; — de Jacques Ragu de La Poterie, praticien, et Geneviève Laîné ; — donation entre vifs, entre Joseph de Goillons Vinot, curé de Saint-Cyr-en-Val, et Louise de Goillons-Vinot, sa sœur ; — contrat de mariage de François Compain, receveur du chapitre de Cléry, et Marie-Anne Pinquenet, veuve de Louis de Babylone ; — donation entre vifs, entre Jeanne-Éléonore d'Hangest, demeurant à Paris, dans la communauté des Filles de Saint-Thomas, et François Nouveau de La Nollière ; — donation, par François Du Gué de Bagnols, seigneur de la Mothe-St-Élie, Bougy et Villereau, maître des Requêtes, à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, d'une somme de 12,500 livres (7 juillet 1741) ; — contrats de mariage : de Guillaume Bouvier-de-La-Mothe, seigneur de Cépoy, et Anne de Beauharnais (12 juillet 1741); — de François-André de La Tour-du-Pin, et Jacqueline-Louise de Chambly (13 juillet 1741) ; — de Claude-Edmond-François de Soulèque de Montallet, aide-major d'infanterie, et Marie-Françoise Destrez (24 juillet 1741) ; — de Sébastien Doullay, ancien officier au régiment de Royal-Infanterie, et Marthe-Marie-Madeleine Bouet-Delanoue ; — de Claude Martin de Champmartin et Paule de Contremoret; — de Raymond de La Salle, garde-chasse du duc d'Orléans, et Toussaine Passefille, domestique ; — donation, par Louis Chamillard, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé de la Val-Roy, grand-vicaire d'Évreux, à Louis-Michel Chamillard, comte de La Suze, Grand-Maréchal de la maison des logis du Roi ; et Henri Chamillard, marquis de Courcelles ; et Marie-Élisabeth Chamillard, dame du palais de la Reine, épouse de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand de Périgord, de tous ses biens constitués sur Sa Majesté, ancien clergé de France (12 septembre 1741) ; — donations entre vifs, entre Michelle de La Bossière, veuve de Nicolas Le Compte de La Ragoterie, et Marie-Madeleine de La Bossière, sa nièce ; — donations de rente à la cure de Mézières, par Catherine Hasard, veuve de Jacques Duchon, baron de Mézières ; — donation entre vifs, entre Jeanne Malherbe, et Claude Malherbe, gentilhomme ordinaire de la grande Fauconnerie de France ; — acte d'assemblée de la paroisse de Saint-Victor d'Orléans, M. Néron, étant curé, acceptant la fondation d'un salut perpétuel, le jour de la Saint-Jean-Baptiste (13 octobre 1741) ; — contrat de mariage de François de Gennes, veuf, seigneur du Portail, capitaine d'infanterie au bataillon de Montargis, et Marie Cousin de Canval ; — vente à la Visitation d'Orléans, d'une somme de 3,000 livres, par Guillaume Bruant, chanoine de Saint-Pierre-Empont et Jean-Baptiste Bruant, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, moyennant une rente de cinquante livres ; — donation entre vifs, entre Mathias Celier de Nermond, lieutenant en la prévôté d'Orléans, demeurant rue Vieille-Poterie, et Marie-Jeanne Peigné, sa femme (10 novembre 1741) ; — contrat de mariage de Charles Bobet, garçon chirurgien à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Marie Grousier ; — donations entre vifs, entre Marie Legrand, veuve de Jean de Gaudart de Maurepart, et les enfants de feu Claude Legrand, marchand, et Marie-Thérèse Gratet (février 1742) ; — entre Mathieu Chevalier de La Haye, demeurant en sa terre de Chevaux, paroisse Saint-Aubin-en-Sologne, et Madeleine de Herzelles ; — fondation par la dame Jeanne Viot-Mercure, veuve de Hubert Matel, commissaire d'artillerie d'un service annuel, pour le repos de l'âme

de ses parents, dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier (22 mars 1742); — présent à la paroisse Saint-Donatien, confrérie de Saint-Fiacre, d'une croix et d'une paire de chandeliers de cuivre (mars 1742); — don par François Regnard, chevalier, sieur de Loury, d'une somme destinée à entretenir une troisième sœur des pauvres dans la paroisse Saint-Pierre-Ensentelée d'Orléans (14 juin 1742); — donations entre vifs: entre Jeanne-Henriette Langlois, veuve de Jean Roucellet, écuyer, et Charles Roucellet, bourgeois à Orléans; — entre Michelle Benjamain, et Daniel Jousse, magistrat au bailliage, demeurant rue des Barbacannes, paroisse Saint-Pierre-Lentin (18 août 1742); — entre Marie-Thérèse Perdoux de Buzon, femme d'Édouard Colas de Mondru, et Guillaume Pinson Du Gamereau, avocat au bureau des Finances (22 août 1742); — entre Marie-Madeleine Joubert-Desnoyers, novice aux Carmélites, et Charles Roucellet, bourgeois d'Orléans; — entre Pierre Geffrier, oratorien, et Jean Geffrier, son neveu; — entre Mgr de Paris, évêque d'Orléans, et les écoles de charité de la ville et du diocèse, d'une rente de 45 livres (15 novembre 1742); — entre Michel Chollet, novice augustin à Barfleur, et les enfants de Jean-François Bouquet, concierge de l'hôtel de la seconde compagnie des mousquetaires de la Garde, ses neveux.

B. 33. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1742-1744. — Registre des insinuations par extrait: création de 100 sols de rente au chapitre de Jargeau, par Daniel Troisvoisins, chanoine de la collégiale de Saint-Vrain, dans le but de conserver ses droits honorifiques; — fondation d'une messe perpétuelle dans l'église de Férolles, par François Lhuillier, seigneur dudit lieu, pour le repos de l'âme de Charles Lhuillier, son père; — contrat de mariage de René-François Landré, et Rose de La Gueulle de La Périère (14 février 1743); — donation entrevifs, entre Marie-Térèse Perdoux de Buson, épouse d'Édouard Colas de Mondru, et Guillaume Le Trosne, magistrat au bailliage, demeurant rue du Coulon (16 février 1743); — contrat de mariage de René Mérault, président en la Chambre du Domaine de la Généralité de Paris, et Angélique Haudry, d'Orléans; — contrat de mariage d'Aignan-Thomas Desfriches, et Marie-Madeleine Buffereau (4 mars 1743); — donation entre-vifs, entre Elisabeth Thiballier de La Boulaye, et Madeleine-Susanne Thiballier de La Mothe, sœurs, et Henry Gaullier, notaire royal à Chaumont-en-Sologne, et Catherine-Françoise Savard, sa femme; — acceptation de 4,000 livres par la communauté des Nouvelles-Catholiques d'Orléans, Marie-Jeanne Girault, supérieure; Françoise Heuslin, assistante; Françoise Montaut, Marthe-Louise Prévost, Susanne Heuslin, Marie-Françoise Chaubert, Marianne Bergevin, pour la profession de Anne Guyet, novice (11 mai 1743); — donation entre vifs, entre Nicolas de Saint-Mesmin, sieur des Vaslins, et François de Saint-Mesmin, avocat en Parlement; — donations entre vifs, entre Louis Rousselet, prêtre et Catherine Rousselet, sa sœur; — entre Louis Sarrebourse, chanoine d'Orléans, et Élisabeth Razouer; — entre Marie-Anne Humery Des Coudrières, et François Humery de La Boissière; — entre Jacques-François Segrettier, doyen de Meung-sur-Loire, et Claude Segrettier, contrôleur au grenier à sel de Beaugency; — entre Michelle Gabrielle Du Gué, Tanneguy de Venau de Bagnols, femme de Jacques Tanneguy, brigadier des armées du Roi, et Marie-Louise de Béringhen, veuve de Guillaume-Alexandre, marquis de Vieux-Pont, sa cousine (12 septembre 1743); — contrats de mariage: de Pierre de Mallat, sieur de Bois-Bernard, ancien capitaine d'infanterie, et Marie de La Croix; — de Denis Mothiron, vigneron à La Chapelle, et Marie Cochon; — donations entre vifs, entre: René-Huc-Abel Paris de Rougemont, et Marie-Françoise Dubois, sa femme, et Philippe Madre, serrurier, et Marie-Thérèse Phlipot, frère et sœur; — Jean-Christophe Le Dagre, écuyer, seigneur du Mardereau, la Brosse, etc. « pour la dévotion singulière qu'il a envers la T. S. Vierge Marie, mère de Dieu, invoquée spécialement en l'Église royale de Nostre-Dame de Cléry, et en reconnoissance des grâces et bienfaits qu'il a obtenus de Dieu, par sa puissante intercession », fonde neuf messes basses, à perpétuité (31 octobre 1743); — contrat de mariage de François-Camille, marquis de Polignac, sous-lieutenant de la compagnie des Chevau-légers du Dauphin, et Marie-Louise de La Garde; — donation entre vifs, entre Jeanne Louise Raymond d'Orfeuil, épouse d'Alexandre Du Hamel, seigneur de Denainvilliers, et Henri-Louis Du Hamel; — contrats de mariage: de François-Joseph Courtin, chirurgien à Chécy, fils de Joseph, notaire à Meung et Marie-Françoise Durand, sa seconde femme, à présent femme de François Morin, grammairien à Meung, avec Marie-Anne Casseneuve, veuve en troisièmes noces de Louis-François-Charles-Frédéric Vautrin, chirurgien à Chécy; — de J.-B. d'Assigny, seigneur de Chastenoy, et Marie-Louise

David Du Bousquet; — de Charles de Gabon, seigneur de La Chapelle-Saint-Martin, et Clémence Callert; — de Claude-Maximilien Capitant, notaire, et Marianne Boucher; — subdivision et liquidation des biens de François Carré de Boucheteau.

B. 34. (Registre.) — In-folio; 96 feuillets; papier.

1744-1745. — Registre des insinuations par extrait : assemblée des habitants de la paroisse Saint-Marc-lez-Orléans, pour acceptation d'un legs de François-Hugues de Saint-Marc, trésorier du régiment des Gardes-Suisses, destiné à établir un banc de menuiserie, le long du mur, depuis l'autel de Saint-Sébastien jusqu'à l'alignement de la cloison qui sépare le chœur de la nef (11 décembre 1744); — contrat de mariage de Jean-François de Gaudard Du Bignon, et d'Anne Le Blanc (3 avril 1745); — donations entre vifs, entre Étienne-François Seurrat et Marie Baguenault, veuve d'Étienne Seurrat, écuyer, trésorier de France, sa nièce (21 avril 1745); — dot de Marie-Élisabeth-Éléonore Le Juge, faisant profession chez les Ursulines; — donation entre vifs, famille d'Estrades; — contrats de mariage : de Pierre Vallet, docteur régent en l'Université d'Orléans, et Louise-Madeleine Vallet de Chevigny, veuve d'Antoine Ducloux de La Beaune; — de Pierre-Marie de Varennes, capitaine au régiment de Lorraine-Infanterie, et Marie-Rose de Cugnac, veuve d'Arthur, marquis d'Assigny.

B. 35. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets; papier.

1746. — Registre des insinuations par extrait : donations entre vifs, entre Louis Sarrebourse, chanoine de l'Église d'Orléans, et le sieur Pécoté; — entre Antoinette de Ryant, baronne de La Brosse, et Guy François de La Porte de Ryant; — don à la cure de Saint-Pierre-Lentin, par Marie-Élisabeth de La Gueulle de Montabuzac, de six livres de rente; — contrat de mariage de Gaspard-François Toustain de Richebourg, et Élisabeth Féra de Rouville (30 mai 1746); — de Jacques-Christophe Fauvin, chirurgien, et Florence Des Hayes; — donation entre vifs, de Charles Goullu de Coulmiers, trésorier de France à Moulins, ancien professeur de droit à Bourges, et Charles Goullu Du Plessis de Champvallins, de la somme de 326 livres un sol de rente (30 août 1746); — transaction entre Agnès Pichard, veuve d'Aignan Aignan, Mᵉ Aignan Aignan son fils, chanoine de Sainte-Croix, et Marie-Madeleine Chanfrin (5 décembre 1746); — donations entre vifs, entre divers.

B. 36. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets; papiers.

1746-1747. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de André Le Clerc de Doüy, sieur de Varannes, Trésorier-Général de France à Orléans, et Françoise-Thérèse Boudereau (13 janvier 1747); — donation par Jacques-Henri Trossard, oratorien à Pierre Sausset-Dumesnil, capitaine d'Infanterie dans le régiment de Polignac, de deux maisons; — donation par Jacques Delagogué, sous-doyen d'Orléans, à l'Hôpital-général, de quatre rentes de 300, 200, 400 et 300 livres; — contrat de mariage de Jean-Guilleaume Gauvignon de La Godinière, et Anne Landré; — donation par Charles Masson de Lolainville, aux pauvres de la paroisse Saint-Victor, d'une somme de 24 livres 9 sols de rente; — donation par Jacques Gravier, curé de Saint-Martin d'Olivet, aux écoles de charité de cette paroisse, de trois pièces d'héritage, sises à Olivet (12 décembre 1747).

B. 37. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets; papier.

1747-1748. — Registre des insinuations par extrait : mariage de Claude Choinet, notaire-greffier de la justice de Saint-Denis-de-l'Hôtel, avec Marie-Rose Ragu; — don de 3,000 livres aux demoiselles Gorrand par Marie Cousin de Canval, femme de François de Gennes Du Portail, capitaine au bataillon de Montargis; — don à la communauté des Nouvelles-Catholiques, d'une somme de 3 livres 6 sols 8 deniers de rente, par Françoise et Susanne Heuslin, sœurs vocales (11 mars 1748); — contrat de mariage de Charles-Christophe de Rossel, et Marie Nolleau, veuve Prousteau; — don aux écoles de charité de garçons de la paroisse de Saint-Paul d'une maison sise à Orléans, rue des Carmes, par Pierre de Fay, chanoine d'Orléans (8 juillet 1748); — contrat de mariage de Pierre-Grégoire, comte d'Orlik, de Laziska, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment Royal-Pologne Infanterie, chevalier de Saint-Louis, adjudant-général du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et Louise-Hélène Le Brun de Dinteville (2 août 1748); — fondation d'un service dans l'église de Saint-

Donatien d'Orléans, par Françoise Rousselet; — Item. dans l'église Saint-Benoît-du-Retour, par M. Brunel, officier de la Reine.

B. 38. (Registre.) — In-folio; 146 feuillets; papier.

1748-1750. — Registre des insinuations par extrait : fondation d'un salut perpétuel dans l'église Saint-Vincent, par Michel Gorneau ; — don aux pauvres de l'Hôpital d'Orléans, d'un principal de 600 livres, par les demoiselles Troisvoisins (11 décembre 1748); — contrats de mariage de Pierre-Jacques Baudouin, seigneur de La Maison-Rouge, et Madeleine Pompon ; — de Claude Martin, sieur d'Ormoy, avocat en Parlement, résignataire de l'office de président en l'Élection de Pithiviers, et Claude-Charlotte de Beauclère, veuve de Jacques, sieur des Essars ; — don à la fabrique de Saint-Sulpice d'Orléans, par Eusèbe Seurrat, président Trésorier de France, à Bourges, de 65 livres de rente (5 août 1749) ; — don à Ferdinand de Troussebois, par Charles de Troussebois, seigneur du Puy-Volson, du fief de Volson (8 mars 1750).

B. 39. — (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1750-1751. — Registre des insinuations par extrait : Gabriel Berruyer, curé de Bricy-en-Beauce, donne à Marie Berruyer et Gentien Tannier, son mari, 50 livres de rente viagère ; — donations entre vifs.

B. 40. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1751-1752. — Registre des insinuations par extrait : don par Louis de Gaillard-Courcelle, à Nicolas Roger, son jardinier, d'un demi journal de terre ; — contrat de mariage de Henry Couvenaut, maître des Petites-Écoles de Fleury-aux-Choux, et Françoise Cosson ; — donation par Anne Gaullier, veuve de René Bufereau, conseiller en la Prévôté, à la famille Gaulthier; — contrat de mariage de Jean Auger, chirurgien à Grigneville, près Pithiviers, et Marie-Françoise Frot.

B. 41. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets ; papier.

1752-1753. — Registre des insinuations par extrait : contrats de mariage de Jacques Marcadé, maître-chirurgien à Meung, et Marie-Anne Hervet, veuve de René Bérail, notaire à Châteaudun ; — d'Étienne Le Cesne, receveur de la terre de Nangeville, et Marie-Anne Berlier, veuve d'Étienne de La Foy ; — de Pierre-Louis Ducloux, greffier au bailliage de Yèvre-le-Châtel, et Geneviève-Élisabeth Rozet-Labaume; — de Pierre-Étienne d'Orléans, et Madeleine-Françoise Lenormand (26 mai 1752) ; — Marie-Thérèse Haudry, veuve d'Aymon Proust de Chambourg, doyen des docteurs-régents en l'Université d'Orléans, donne à Marie-Madeleine-Charlotte de Saint-Mesmin, François-Charles de Saint-Mesmin et Léon de Saint-Mesmin, avocat en Parlement, et à Madeleine Coulombeau, sa femme, tous ses biens, même l'usufruit; — contrats de mariage de J.-B. de Lalande, écuyer, seigneur de Mazère, et Françoise, veuve de Claude Dubus ; — d'Augustin Sévin de Quincy, et Angélique Lamirault ; — don par Susanne de La Taille, veuve de Claude de Clinchamps, seigneur du Tartre, Rigneville, Baudrevilliers, etc., à Louis de Clinchamps son fils, capitaine au régiment de Mailly, de l'universalité de ses biens (29 janvier 1753) ; — contrat de mariage conclu par François Testu de Balincour, chevalier, marquis de Balincour, lieutenant-général, et Rosati de Cœuret de Nelle, sa femme, stipulant pour Charles-Louis Testu, comte de Balincour, colonel des Grenadiers de France, avec Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ally, marquis de Saint-Point, comte de Montférant, stipulant pour Anne-Claudine, sa fille ; stipulant également Claude-Guillaume Testu de Balincour, maréchal de France, et Marguerite-Guillemette-Alinaud de Montmartin, sa femme (5 janvier 1753).

B. 42. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets ; papier.

1753. — Registre des insinuations par extrait : mariage de Godefroy de Brossionnet Du Paget, capitaine au régiment de Chartres-Infanterie, avec Marie-Anne-Thérèse Haudry, veuve d'Aymon Proust de Chambourg ; — testament de Jean-François Masson, chanoine de Saint-Pierre-Empont, registré par erreur dans ce registre et reporté sur le registre des insinuations suivant tarif ; — donation par Michel Pothonnier, ancien chef des gobelets du Roi, à Marie-Anne Bresnier, veuve de Paul le Roy, de plusieurs biens immeubles dépendant des métairies des grand et petit Courcelles et autres ; — donation par Louise Peigné de Mailly, à Henry Pellard-Desbrières, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, de sa maison de la Courmailles, paroisse de Marigny ; — pension

viagère faite par Catherine Philippe, à Marie-Anne Philippe, sa mère, professe au couvent des Carmélites, consistant en six livres de rente par an; — pension viagère faite par François-Élie de Lafons, conseiller au Bailliage, comme représentant son père, seigneur de Josne, Cravant, Luz, Isy, etc., à Hélène de Lafons, sa sœur, religieuse du Grand-Hôpital d'Orléans; — contrat de mariage de Thomas Fermé, sergent-royal-priseur-vendeur, et Françoise Mauquin; — donation par René Choppin d'Arnouville, Maître des Requêtes, et Claire-Alénie Morel, sa femme, à leur fils René Choppin, mineur, de la ferme de la Gervaiserie-en-Beauce.

B. 43. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1753-1754. — Registre des insinuations par extrait: don par Charles Clérembault de Vendeuil, seigneur de Pourpry, à Louise-Séraphique Poitevin, sa belle-sœur, de la seigneurie de Pourpry (23 nov. 1753); — contrats de mariage de Jean-Hyacinthe Payen, commis de l'Extraordinaire des Guerres, et Marie-Anne Le Singe; de Louis Mathieu, procureur au Châtelet, et Anne-Thérèse Gauriat; de Sébastien Le Brun, grammairien, et Marie-Gabrielle Aubert; de J.-B.-Claude Tourtier, capitaine d'infanterie, et Marie-Madeleine-Catherine Lusarche; — donation par Alexandre Jogues Des Ormeaux, bourgeois d'Orléans, et Marie Sinson de Sevètreville, sa femme, à Marie-Élisabeth Sinson, leur bru, veuve de Jean-Alexis-André Jogues Des Ormeaux, de 15,000 livres de rente viagère; — contrat de mariage de Jean Ronceray, officier du Roi, et Anne Bureau, veuve de Claude de Goislons-Vinot; — donation par René Le Bou, avocat en Parlement, docteur-agrégé en l'Université d'Orléans, à Marie-Catherine Le Hart, sa mère, de l'usufruit des biens de son père; — contrat de mariage de Guillaume Saval de Villac, docteur en médecine, médecin du Roi, et Françoise-Élisabeth Jumeau; — donations entre-vifs.

B. 44. (Registre.) — In-folio; 212 feuillets, papier.

1754-1756. — Registre des insinuations par extrait: donation par Marie-Monique Jarry, veuve de Jean Le Grondeur, à Jarry, son neveu, d'une maison à Pithiviers; — contrat de mariage de Maximilien-François de Gaudard, et Marie-Madeleine d'Orléans (14 février 1755); — donations entre-vifs, entre François Loyré, médecin de l'Université d'Orléans, et Louise-Élisabeth Lhuillier, sa femme; entre Charles Amelot, chanoine de Saint-Pierre-Empont, et Louise-Thérèse Amelot; — contrat de mariage d'Antoine Tourtier de Villefavreux, et Marie Tourtier; — constitution de 600 livres de rente viagère, par le duc de Grammont, à Pierre Lucas, d'Aschères, son écuyer (18 octobre 1755); — don d'une somme de 3,000 livres au Grand-Hôpital, par Aignan-Joseph Isambert de Bagnaux, négociant (18 octobre 1755); — confirmation par les marguilliers de N.-D.-de-Recouvrance, à la famille Jacques de Guedreville, de la jouissance concédée antérieurement, d'une chapelle, dite de Saint-Joseph, cinquième sur la gauche, en allant de la porte de l'église vers l'autel, par suite d'un nouveau don de 2,000 livres fait par cette famille pour les embellissements et réparations de l'église (7 janvier 1756); — don par Françoise Le Cauchois, veuve de Claude de La Roue, à Guillaume Ruby, maître de chirurgie, d'une rente de 1,10 livres; — contrats de mariage de Nicolas Baschet, marchand à Beaugency, et Jeanne Colombel, veuve de François Le Sourd, marchand à Orléans; de Laurent-François-Marie Olivier Des Paillières, président lieutenant général de la chambre du domaine de Bourbonnais, et Françoise Godard de la Verdine; — don par Agnès Pichard, veuve d'Aignan Aignan, et Aignan Aignan, son fils, chanoine d'Orléans, à Claude Boilève, négociant, d'une rente annuelle; — don par Henriette Dupuy, Charlotte Dupuy de Préau, et Aimée-Élisabeth Dupuy de Boissy, fait entre-vifs, d'une maison et terres à elles appartenant.

B. 45. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1756-1758. — Registre des insinuations par extrait: assemblée de la paroisse Saint-Marceau d'Orléans, pour acceptation d'une somme de 2,000 livres, au profit de l'école de charité des filles de la paroisse (29 novembre 1756); — contrat de mariage d'Adrien Grémion, premier lieutenant des Gardes-Suisses, et Louise-Geneviève Piot; — don de 300 livres de rente à Barthélemy Germon, négociant, par Reine Charron; — don de 16,000 livres, par Charles Charpentier, écuyer, valet de chambre de la Reine, demeurant à Tours, à Thomas Gombault et Françoise Hubert, sa femme; — don par le duc d'Orléans au duc de Chartres, son fils, des biens et droits domaniaux qui ensuivent: 1° la principauté de Joinville; 2° le canal

d'Orléans; le canal du Loing; 4° les francs-bords, moulins, écluses, etc.; 5° un trentième du total de la seigneurie de Champoulet; 6° le comté de Mortaing; 7° le vicomté d'Auge; 8° le domaine de Domfront; 9° les domaines de Carantan et Saint-Lô; 10° les droits de contrôle de Mortain et d'Auge; 11° les droits d'insinuation laïque et de centième denier; 12° le domaine de Beaugency; 13° le domaine de Janville; 14° la rivière d'Ourcq; 15° les domaines d'Ouchy le-Châtel et d'Ouchy-la-Ville; 16° l'hôtel sis à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs et rue Vivienne, dit: hôtel Colbert; 17° trois hôtels sis à Versailles, dits : Pavillon de Monsieur, hôtel de la rue de la Pompe et Pavillon de Mademoiselle ou Gros-Pavillon; 18° l'hôtel d'Orléans à Fontainebleau; 19° l'hôtel d'Orléans à Compiègne; 20° les héritages que feu Monsieur a acquis à Villers-Cotterets; 21° une rente de 15,750 livres sur les Finances de Rouen; 22° une rente de 9,000 livres sur la recette de Caën; 23° les offices et droits domaniaux que feu monseigneur le Duc a acquis ou retirés dans le domaine d'Orléans; 24° les droits d'insinuation laïque et de centième denier (2 juillet 1757); — don par Marie-Anne Boyetet, à Pierre Robert, conseiller du Roi en l'Élection d'Orléans, et à autres ses parents, de plusieurs rentes et immeubles; — don par M. Roland de Champbaudouin, à Barthélemy-Gabriel Rolland d'Erceville, son fils, des terres de Charmont, d'Arbouville, etc; — don par Louise Hiéronime Descottes, veuve Cahouet de Senneville, à Marie-Rose Cahouet de La Bretesche, femme d'Alexandre de Barville, seigneur de Reuilly, capitaine au bataillon de milice de Blois, de plusieurs titres de rente; — don par Marie Janssen, femme d'Alexandre Birra de La Tour, ancien capitaine au régiment de Chartres-Infanterie, et veuve de Milord Charles Calvert. baron de Baltimor, à Robert Janssen, gentilhomme anglais, naturalisé français, demeurant à Chaillot près Paris, d'une maison à Saint-Loup-lez-Orléans, de prés et d'une autre maison à St-Jean-de-Braye et de son mobilier (août 1758).

B. 46. (Registre.) — In-folio; 202 feuillets, papier.

1758-1759. — Registres des insinuations par extrait: don par Charlotte Peigné, veuve de François Crignon de Bonvallet, sieur du Vivier, contrôleur des Guerres, à Noël Autin, greffier de l'Université d'Orléans, de plusieurs titres de rente foncière; assemblée de la paroisse de St-Sulpice d'Orléans. Guillaume Germon étant prieur-curé, dans laquelle on accepte un legs de Benoît-Constantin Seurrat, chanoine de Sainte-Croix, pour la fondation de douze messes basses (9 décembre 1758); contrat de mariage de Jean-François Le Sourd, marchand-bonnetier, et Marie-Anne Mitouflet; contrat de mariage de Jean-Louis Néron, receveur des fermes de l'apanage d'Orléans, et Marie-Madeleine Cléret; don par Guillaume-François Le Trosne, avocat du Roi au bailliage d'Orléans, aux pauvres de l'Hôpital-Général, de 3,000 livres de principal sur la ville de Paris (9 mai 1759); contrat de mariage de Pierre Théveneau, maître en chirurgie, et Marie-Anne Gaudry; donation par Martin Provenchère de Sinville, à Marie-Madeleine-Claude Provenchère, femme de Pierre Pélyé, négociant, de 232 livres 7 sols d'intérêt et 1,50 livres, etc.; contrat de mariage de Nicolas Raveneau, écuyer, capitaine-chevalier dans les Gardes du Corps, et Marie-Madeleine-Geneviève Guinebault; donation par Claude Jaquier, curé de Lion-en-Sulias, à Claude Baucheton, son neveu, de plusieurs biens de famille; don mutuel entre-vifs, entre Nicolas Costé de Bagnaux et Bonne-Élisabeth Barbet, sa femme; contrat de mariage de Philibert-Étienne Vigoureux, grammairien, et Marie-Louise d'Hubert, veuve d'Aignan Durousel; contrats de mariages, donations, etc.

B. 47. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1759-1761. — Registre des insinuations par extrait : donation par Eusèbe Friaise, prêtre, prévôt de St-Liphard de Meung, ancien curé de Pierrefitte, à Jacques Trévôt, curé de Pierrefitte, de ses meubles, livres et effets; contrats de mariage de Charles-Guillaume Tourtier, capitaine d'infanterie, et Marie-Charlotte Nouët de Villamblin; donation par François-de-Paule Lamyrault. seigneur de Chaussy-le-Luzard, à Michel Pontonnier, sieur de Rüeneuve, de quarante arpents de gravelines et grèves; donation par Louis Fougeu, officier des Colonies, seigneur de Villamblin, à Louis Dusacq son fils naturel, de la métairie de Bel-Estre, paroisse de Péronville-sur-Connie; état des meubles meublants de M. Cynadat, à Pithiviers; donation par Antoine Grolier Des Maisons, bourgeois de Paris, au nom de Claude-Charlotte de Mareau, veuve de Joseph Laisné de Sainte-Marie, Trésorier de France, à Charles-Emmanuel Laisné, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vincennes, Catherine-Bonne Laisné de Bois-Mignon et Marie-Charlotte-Laisné, sœurs, de 75 livres 12 sols

6 deniers de rente; contrat de mariage de Marc de Lafons, seigneur d'Izy, capitaine de la Marche-Prince-Infanterie, et Charlotte Longuet (16 mai 1760); donation mutuelle entre Gabriel d'Arsac, marquis de Ternay, ancien capitaine de dragons au régiment d'Apchon, et Marie-Adélaïde-Henriette-Victoire Cantineau de Commare, sa femme; contrat de mariage de Nicolas Polluche, docteur en médecine, et Charlotte Jarron; inventaire de liquidation en partage des biens de Pierre Guéret, avocat en Parlement, docteur en l'Université d'Orléans, et Marie-Anne Marlier d'Orgemont, son épouse; donation par Louis-Isaac de Monceau de La Mellonnière, seigneur de Bourneville, Éguilly, etc., ancien commandant, à Angélique-Anne de Tarragon, femme de Claude-César de Monceau, des seigneuries de Bourneville et de Pruneville (19 juillet 1760); contrats de mariage de André-Claude Garnier d'Hauterosse, avocat en Parlement, et Marie-Élisabeth Levassor; de Charles Lenormand Du Coudray, procureur du Roi, et Marie-Madeleine Morand; de Benoît Roidet, et Françoise Bonpaillard de Lestang; donation par Thomas Pain, curé de Crouy, à Marguerite Cassinard, sa cousine, de plusieurs titres de rente; contrats de mariage de Nicolas-Adrien François, musicien de l'église d'Orléans, et Marie-Thérèse Prieur, veuve de Joseph François Valitte; de François d'Arnaud, Directeur des Aides de l'Élection de Pithivier, et Marie-Anne Dallier; de Claude-Jean-Baptiste Balligaut de La Feuillère, écuyer, en garnison à Orléans, et Marguerite-Renée Tricquois; de Gabriel Laisné de Sainte-Marie, et Marie-Thérèse Paischereau de La Cour Des champs; de Louis Le Fèvre, contrôleur-ambulant des fermes de l'Apanage, avec Marie-Madeleine Pillot.

B. 48. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1761-1763. — Registre des insinuations par extrait : donation par Jeanne Rouzeau, femme de M. Breton, recteur de l'Université d'Orléans, à Vincent et Jean Rouzeau, de trois maisons à Orléans; donation par François Léonard Gouthière, marchand de Beaugency, à Marie-Victoire Rossard, sa nièce, d'une maison sise à Meung; constitution de rente viagère par la famille Perdoux, au P. Pierre Perdoux, religieux minime à Tours; donation mutuelle entre Henri-Alexis Tardiveau, bourreau d'Orléans, et Françoise Mabutier, sa femme; donation par Marie-Madeleine Du Molin, demeurant cour extérieure de l'abbaye de Montmartre, à Louis-Antoine Picot de Combreux, de la maison de La Grange à St-Loup-des-vignes (27 nov. 1761); donation par Gabrielle Tardy, demeurant à Malesherbes, à Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, d'une maison sise à Malesherbes (8 février 1762); donation par Hervé-Florent Bury, sieur de Marolle, et Marie-Madeleine Bury, à Isidore-Vivante Bongars, et Isabelle-Apollonie Bongars, filles de Guillaume Bongars, capitaine au régiment de Bruxelles-Infanterie, en garnison à Barcelonne, en Catalogue, et d'Isabelle Martinès, d'une somme de 6,000 livres une fois payée (5 mai 1762); contrats de mariage de J-B. Destas, commissaire de police, et Madeleine Chaubert; de J-J. Levastre, garde du corps du Roi, commandant de Chaumerat et de Rochesauve, et Louise Thomas, veuve de Pierre Pontus en premières noces, et de Antoine Boilève en secondes; de Marie-Hector de Loynes d'Autroche, sieur de Millebert, mousquetaire de la première compagnie de la Garde du Roi, et Marie Noël des Élus; testament de Jeanne-Renée Guillon de Clainville, demeurante à l'Hôpital-Général d'Orléans; constitution de 100 livres de rente à Marie Bouquin, par Dom J-B. Auberson, prieur de la Chartreuse du Port, dans le Maine; contrats de mariage de Pierre Gaudard, seigneur de la Verdine, Trésorier de France de la Généralité de Bourges, et Marie-Anne de Gruau de Blangy, veuve de François Le Péron, seigneur de Villetrou (30 septembre 1762); de René de La Taille, seigneur en partie de Marsinvilliers, et Marie-Françoise Paichereau Du Solay; donation par René-Antoine Santerre, chirurgien, à Catherine Imbault, sa cousine germaine, de plusieurs rentes; constitution et rente viagère par Geneviève Froc, dame et maîtresse de la communauté des Filles St-Euverte, tenant les écoles des filles de cette paroisse, en faveur de Marie-Chrétienne-Agathe Pariset; contrat de mariage de Jacques de Möy, ancien officier au régiment de Lovendal, et Marie-Reine Guestre de La Sauvagère, veuve de Louis-André Ducouët, avocat en Parlement; constitution de 300 livres de rente, au profit de Louise-Angélique Divizan, par Armand-Jacques Guion, châtelain de Diziers; donation par Pierre-Samuel Bigot de Chérelles, seigneur de l'Émerillon, à Anne-Marie-Louise-Thérèse Bigot de Morogues, sa nièce, femme de Claude-Pierre Bigot de La Touane, d'une somme de 5,000 livres; donation par Marie-Madeleine Noyer, supérieure des Nouvelles-Catholiques, à Jean Noyer, son neveu, d'une maison et plusieurs rentes.

B. 49. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1763-1764. — Registre des insinuations par extrait : donation par Marie-Louise-Françoise Guiot de Mirabeau, veuve de M. de Gouffault, aux enfants de M. de La Porte, capitaine de carabiniers, et de Mademoiselle Guiot, sa femme; contrats de mariage de Jacques-Simon Le Clerc de Doüy, conseiller du Roi, et Josèphe-Félicité-Perpétue Patas Du Bourgneuf (21 avril 1763); de Louis-Charles, comte de Sampigny, mousquetaire ordinaire du Roi, et Louise d'Assigny; de Paul Leclerc, Maître particulier de la Garde de Neuville, et Hélène Foret de La Croix ; donation par Nicolas de Chambon, brigadier d'Infanterie, gouverneur de Sainte-Menehould, à Louis, marquis de Chambon, son neveu, de la seigneurie d'Arbouville, du fiel d'Arnouville, etc.; contrat de mariage d'Amable d'Auvergne, écuyer, seigneur de Chevenay en Berry, capitaine de cavalerie, et Isidore-Vincente de Bongars.

B. 50. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1764-1766. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de Lucien Motte, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, et Dorothée-Élisabeth Du Deffan, femme de chambre de madame la Dauphine; donation par Jacques Salomon, à Pierre-Élie Boillève de Donnery, et Marie-Catherine de la Gueulle de Coinces, sa femme, de la maison du Fresne, paroisse de St-Marceau ; contrat de mariage de Giles Lambron, étudiant en chirurgie, et Marie-Jeanne Le Febvre ; donation mutuelle entre Georges Crignon de Bonvelet, procureur du Roi au Grenier à sel, et Marie Carcireux, sa femme; contrat de mariage de Maurice Crosnier, maître en chirurgie à Toury-en-Beauce, et Marie-Marguerite Noël ; donation par Thérèse Sinson de Gauvilliers, à Antoine-François-Jacques L'Huillier, son neveu, de plusieurs biens de campagne ; donation par Marie-Anne Boyetet, à Louis-François Nouel de Buzonnière, Trésorier de France honoraire, d'une petite maison sise rue de la Bretonnerie ; contrat de mariage de Louis Colas Des Francs, négociant, et Marie-Louise-Charlotte d'Archambault (3 février 1766).

B. 51. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1766-1767. — Registre des insinuations par extrait : donation mutuelle entre Louis-François Boillève d'Arbonne, Trésorier de France, et Marie-Anne Canard, sa femme; contrats de mariage de Barthélemy-Robert Bailly Du Jarry, et Anne Genty; de Jacques-Antoine Godeau de Chaudeville, contrôleur du vingtième, et Marie-Victoire Raguenet (22 mai 1766); de François Couet de La Mainferme, et Angélique-Antoinette Béville ; donation à Susanne Vandebergne, par Élisabeth Toutin, veuve de Charles-François Boillève, de sa maison de la Beuge; contrat de mariage de Denis-Charles Barbot Du Plessis, greffier en chef de la Maitrise des eaux et forêts du duché d'Orléans, et Marie-Marguerite Hudault; donation par Alexandre-François Rousse de St-André, à Pithiviers, à Jean-Gabriel Baudry de La Poterie, exempt de la Maréchaussée, et à Claude-Nicolas, son frère, lieutenant de milice au bataillon de Blois, d'une maison sise à Étampes; donation mutuelle entre Laurent-Zacharie Gandrille, laboureur à Outarville, hameau de Poilly, et Geneviève Blet, sa femme; donation par J-B. Foucher, prêtre, baron-prieur de St-Laurent des Orgerils, curé de N-D. du Chemin, chanoine d'Orléans, seigneur de Croc, et Jean Foucher, son père, écuyer, Président-Trésorier de France au bureau des Finances de la Généralité d'Alençon, à Marie-Madeleine Foucher, leur sœur et fille, de la seigneurie des Grandes et Petites-Brosses, paroisse de Marigny; donation par Marie-Henriette Dardonville, aux enfants de Pierre Lasne, de plusieurs sommes de rente; constitution de pension viagère, par Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Diziers, à Louise-Julie-Angélique de Villereau ; contrat de mariage de Pierre de Villerval, sieur du Roussay, avocat au Parlement, et Marie-Madeleine Le Roy; donation par Marie-Catherine de Tolède de Ville, femme d'Antoine Lamyrault, seigneur de Bottinville, à Louis du Four, chevalier, de 130 livres de rente foncière ; contrat de mariage d'Hubert Fauconnet, conducteur des Ponts-et-chaussées, et Marie-Angélique Joli ; donation à Anne-Catherine Lorteau de la Rémillière, par Joseph-Louis-Michel, comte de Rochechouart, et Marie-Anne-Élisabeth de Dalbart de Melleville, sa femme, de 400 livres de rente (7 mars 1767); contrat de mariage de François Aignan, garçon laboureur à Traînou, avec Catherine Beuslin ; donation par Pierre-François de Heere, seigneur de Prénouvelon, premier Président au Présidial d'Orléans, à René de Heere, son fils, et de feu Marie-Thérèse Seurrat, du fief des Motteux, paroisse de St-Laurent-des-Eaux.

B. 52. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1767-1768. — Registre des insinuations par extrait : donation mutuelle entre J-B. Louis Deloynes, juge-garde de la Monnaie d'Orléans, et Marie-Françoise Chartier, sa femme ; donation par Marie et Marguerite Stample, à Catherine Humery de La Boissière, épouse de Jean-Louis de Rhodes de Longueville, de plusieurs sommes de rente ; constitution de dot en faveur de Thérèse-Françoise-Victoire Michel, chez les Ursulines d'Orléans, par Jean Michel, secrétaire du Roi, chevalier de St-Michel, et Élisabeth-Victoire Seurrat, sa femme ; donation aux pauvres de l'Hôpital-Général, de la somme de 1,200 livres, à charge d'une rente viagère de 48 livres à Thérèse Javoy, domestique du donateur, par Robert-Joseph Pothier, conseiller du Roi, juge-magistrat au bailliage et siège présidial d'Orléans, professeur de droit français en l'Université, demeurant à Orléans, Cloître Sainte-Croix, paroisse St-Pierre-Lentin (17 août 1767) ; donation à Louis Mignot, seigneur de Bussi-le-Chatellard, par Joseph-Marie de Gaspard d'Uson de St-Amour de Foncraine, Sulpicien, supérieur du Petit-Séminaire d'Orléans, de la terre d'Uson, sise à Lacenas (Rhône) ; donation par Marie-Madeleine de Boisguéret de La Vallière, veuve de Gabriel Simonot de Rostin, à Marie-Catherine Boisguéret de La Roue, et Bonne Boisguéret, fille de Claude-François de Boisguéret de La Vallière, d'une maison sise à Blois, rue des Juifs ; contrats de mariage de Denis Robert de Massy, docteur agrégé en l'Université d'Orléans, et Marie-Thérèse Pisseau (16 novembre 1767) ; de Louis-Élisabeth Pasquet, seigneur de Salaignac, ancien page du Roi, l'un des gentilshommes de la Garde-écossaise, avec Marie-Bonne-Avoye de Lommeau.

B. 53. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1768-1769. – Registre des insinuations par extrait : donation par Armand Jacques Guyon de Diziers, à sa fille, Adelaïde Lucie, d'un principal de 14,118 livres, etc. ; contrat de mariage de Pierre-Patrice de Pellerin de St-Loup, écuyer, avec Jeanne-Marguerite-Françoise Du Vivier de la Grange ; donation par Nicolas Carrier, procureur au Grenier à sel de Ménars-la-ville, à Marie-Catherine Aubereau, de plusieurs biens de campagne ; contrats de mariage de Jean-Isidore de Maussabré, seigneur de La Barre, lieutenant de cavalerie au régiment de Bourbon, et Marie-Madeleine Hardy (6 juin 1769) ; de Jérôme Cassavy, cuisinier de M. Bégon de Lory, et Marie-Louise Séjourné, domestique.

B. 54. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1769-1771. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de François-Pierre Mariette, notaire au Châtelet, et Marie Dubois ; rente par Antoine Sarrebourse, chanoine de St-Aignan, à Étienne Perdoux, d'une maison sise à Ingré ; donation par François de Gennes du Portail, ancien capitaine d'infanterie, à Antoine-Michel Turtin, mestre du camp de cavalerie, de sa part dans l'héritage d'un immeuble ; état des biens composant la succession de François Dupuis de Degny, comte de La Selle sur le Bied, seigneur de St-Loup et père de Marie Dupuis de Degny, veuve d'Eustache, marquis du Deffand, St-Phal, Préaux, etc. (3 sept. 1770).

B. 55. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1771-1772. — Registre des insinuations par extrait : donation par Marie-Madeleine Dumuys, à François-Robert Tiroin, de plusieurs rentes ; donation par Étienne Payen, chantre en dignité et chanoine de St-Aignan, à Jean-Charles Martin et sa sœur, de plusieurs biens de campagne et rente.

B. 56. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1772-1774. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de Simon Renard, garde des plaisirs, bois et rivières du duché de La Vrillère, et X...(1) ; donation par M. Lamyrault de Cottinville, à Charles Cardinet de Poinville, lieutenant au régiment de Blois, son cousin, d'une somme de 3,000 livres ; contrats de mariage de Nicolas-Alexandre Abraham, officier du canal d'Orléans, et Marguerite-Élisabeth Lerasle ; de Michel Launders, ancien capitaine au régiment irlandais de Butkeley, avec Jeanne de La Pirardière, dame de Villemoront ; donation par Charles-François Tassin de La Chaussée, à Élisabeth Fontaine, d'une rente de 150 livres ; donation par Louis Fougeu de Villamblain, à Louis-Claude Fuet, avocat au Parlement, et Anne-Marguerite Provenchère, sa femme, de la seigneurie de Villamblain ; donation mutuelle entre les demoiselles Germon.

(1) Le nom est en blanc dans le texte.

B. 57. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1774-1776. — Registre des insinuations par extrait : donation par Florent-François Goullu Du Plessis, diacre, chevecier de St-Aignan, à Marie-Françoise Goullu Du Plessis, veuve de M. de Villampuis, vétéran en l'élection d'Orléans ; Anne-Madeleine Goullu Du Plessis de la Hauterie, femme de Noël Martin, greffier en chef de l'Université, et Victoire Goullu Du Plessis femme de Louis Brossard, Contrôleur Général des Finances de la Généralité, de partie de la censive Coullon ; constitution de 100 livres de rente viagère, par Martin Geffrier, curé de Coudrai-Maisoncelle, en faveur de Marie-Madeleine-Françoise Geffrier, religieuse du Grand-Hôpital et Maison-Dieu d'Orléans ; contrat de mariage de Joseph-Ève Regnard, procureur au Bureau des Finances, et Jeanne-Thérèse Jousse ; donation mutuelle entre Claude-Philippe de Lavergne de Loury, seigneur de La Roncière, et Adélaïde-Lucie Guyon, sa femme ; donation par Henri-Louis Duhamel Du Monceau de Denainvilliers, à Auguste-Denis Fougeroux, son neveu, du manoir de Denainvilliers, etc. (16 janvier 1776) ; contrat de mariage de Louis-François Chamillard, marquis de La Suze, colonel du régiment de Montargis, avec Catherine-Louise de Saint-Domingue.

B. 58. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1776-1778. — Registre des insinuations par extrait : contrat de mariage de Jean-Joseph Bonnefons, maître ès arts en l'Université de Cahors, professeur de sixième au collège royal d'Orléans, et Marguerite Gounelle ; donation par Thérèse Baguenault de Beauvais, veuve Simon d'Auneux, à Anne-Josèphe Sinson, d'une maison sise rue Ste-Anne ; donation par Suzanne-Catherine Gravet de Livry, veuve de Charles-Frédéric de La Tour du Pin de Gouvernet, à Joseph-Jacques de Corsambleu de Livry, avocat au Parlement, de la métairie du Grand-Livry à Nouan-le-Fuzelier ; contrat de mariage d'André-Mathias Rifautville, capitaine du corps des pionniers, et Marie-Victoire Poussot ; donation par Daniel Coutiou d'Arcouville, seigneur de La Martinière, à Étienne-Vivant de Jaucourt, colonel du régiment de la marine, de la métairie de la Martinière ; donation par Marie-Gabriel-Florent-Auguste de Choiseul-Gouffier, et Marie-Madeleine-Adélaïde-Louise de Gouffier, sa femme, à Marguerite Lévêque de Bury, femme de N. Bonnard, bourgeois de Paris, de l'usufruit de la maison de la Pie.

B. 59. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1778-1780. — Registre des insinuations par extrait : contrats de mariage d'Augustin-François Prouvensal de St-Hilaire, seigneur d'Ascoux, et Anne-Antoinette Jogues de Poinville ; de Charles Mothiron, domestique, et Marie-Madeleine Duneau, veuve Aveline ; de Charles-Henri-Frédéric de Brou, et Marie-Gabrielle-Olive de Lamoignon, fille de Chrétien-François de Lamoignon de Bâville et de Marie-Élisabeth Berryer (10 février 1779) ; donation par Jacques-Joseph Rousseau de La Mothe, à Nicolas de l'Isle, et autres, du fief d'Alosse, près Marcilly-en-Villette ; contrat de mariage d'Élie-Joseph de Miomandre, marquis de Châteauneuf, avec Anne-Madeleine Humery, veuve de André-Thomas de Fournerie.

B. 60. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1780-1781. — Registre des insinuations par extrait : actes concernant les familles Midon de Vaully et Tassin de Charsonville ; donations entre-vifs ; donation par Marie-Catherine Malherbe, à Claude et Charles Malherbe, de la métairie de Coillault et autres biens ; contrats de mariage de Giles-François Marotte Du Coudray, seigneur de Solvin Francheville, etc., et Marie-Paule-Charlotte de Vidal (3 décembre 1780) ; de Martin Couret de Villeneuve, procureur au Grenier à sel d'Orléans, et Marie-Anne Marotte du Vivier ; de François-Christophe Champion de la Roujardière, greffier de la garde du Courcy, et Marthe-Thérèse Bacheviliers ; de Louis-Auguste Chevreuil de Villebelle, fils de Claude, archiviste du Roi, lui-même archiviste de l'évêque d'Orléans, et Marie-Élisabeth Machard-Grammont, fille de François et d'Élisabeth Bézard (26 juin 1781) ; de haut et puissant seigneur, Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Ménars, etc., et Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul (23 juillet 1781) ; de Pierre-Jacques-Philippe-Thomas Raguenet, marchand, et Madeleine Ragu.

B. 61. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1781-1782. — Registre des insinuations par extrait : contrats de mariage de Louis Jacquet, maître d'école, paroisse St-Paul, et Marie-Jeanne Pichot ;

de François-Charles-Louis, marquis de Leyssin, capitaine de cavalerie aux Cuirassiers du Roi, et Louise de Gallifet; donation à l'Hôpital-Général de 4,000 livres, par Charles de Gauvignon de La Buzonnière et Élisabeth de Gauvignon de Lépinière; don par Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, à Laurent Grimod de La Reynière, administrateur-général des Postes et à Suzanne-Françoise-Élisabeth de Jarente d'Orgeval, sa femme, demeurant à Paris, en leur hôtel, rue des Champs-Élysées, de la somme de 16,000 livres (10 décembre 1782).

B. 62. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1783-1784. — Registre des insinuations par extrait: donation mutuelle entre Edme de La Taille, seigneur des Petits-Châteliers, et Marie-Françoise Paichereau de Solay, sa femme (1er septembre 1783); contrats de mariage de François-Chevallier de Coplay, ancien capitaine, premier fonctionnaire du régiment de Monaco, demeurant en sa terre de Ribelle, et Marie-Victoire Frédy (29 octobre 1783); de Éléonore-Cécile Guyon de Diziers, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et Françoise-Charlotte Alavoine, veuve d'Aillebaut; donation par Madeleine-Agnès Sarrebourse, à Mathieu Merle, greffier en chef du parlement de Dauphiné, son neveu, d'une somme de 8,000 livres.

B. 63. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1784-1786. — Registre des insinuations par extrait: contrat de mariage de Jean-Frédéric-Philippeaux, mestre de camp de cavalerie, et Marie-Adélaïde Sturms (13 mars 1785); donation par Charles-Louis Goullu Du Plessis de La Hautrie, officier de Marine, à Charles-Jacques Goullu Du Plessis, étudiant à Orléans, et à Charlotte Goullu Du Plessis, femme de Pierre Patinier, officier de Madame, comtesse d'Artois, de plusieurs principaux de rente; donation entre Alexandre-Gilbert Forel de La Croix, maître ès-arts et en chirurgie, et Marie Dauphine-Aignan, sa femme (20 juin 1785); donation par Pierre François-Nicolas Turtin, juge au bailliage d'Orléans, à Marie-Anne Lépinasse, femme de Jean Durand de La Naule, officier invalide, de la métairie de la Croix à Marcilly-en-Villette, etc.; contrat de mariage d'Aignan-Étienne Brossard Des Bordes, bachelier en Droit. et Thérèse-Victoire Pierre de Bouville; donation par Marie-Anne Duchesne, à Jean-Louis-Henry de Longuève, avocat au Bailliage, de deux principaux de rente; donation par Jeanne-Catherine-Renée Sauveur, dame de Chenailles, à Monseigneur Armand-Guillaume-Marie Joly de Fleury, avocat-général au Parlement, du château et seigneurie de Chenailles, paroisse de St-Denis-de-l'Hôtel, avec les fiefs qui en relèvent (24 mars 1786); contrat de mariage de Charles-Jacques Goullu Du Plessis, et Anne Privé.

B. 64. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1786-1787. — Registre des insinuations par extrait: donation par Joseph Laisné, seigneur de St-Péravy-la-Colombe, à la fabrique de son église, de 200 livres de rente; donation entre Charles-Michel de Grilleau et Victoire-Adélaïde Miron, sa femme; donation par Jérôme de St-Mesmin, ancien capitaine au régiment Royal-Infanterie, à Louise-Catherine Cauchy de Beaubourg, veuve de J-B. Arvers, avocat au Parlement, et à Hilaire-Mathieu Cauchy de Beaubourg, bourgeois de Strasbourg, de plusieurs sommes de rente; donation par François de Bodin, seigneur de Boisrenard, ancien commandant de Guyenne-Infanterie, à Louis-Joseph, son fils, de la seigneurie de Boisrenard, sise à Nouan et à Crouy,

B. 65. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1789-1790. — Registre des insinuations par extrait: don de 2,700 livres, à la fabrique de Rouvray-St-Denis, par Marie-Louise Dollon (1er août 1789); donation par Catherine-Salomon, à Marie-Thérèse Paichereau de Solay, veuve de Gabriel Laisné de Ste-Marie, de principaux de plusieurs rentes; donation mutuelle entre Jean-Ambroise Barré, maître en chirurgie, et Marie-Françoise Guiénand de La Bussière, sa femme; donation de Hélène-Henriette-Marie de Neufcarres, à J-B. Dausse de Villoison, membre de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, de sa maison de Pithiviers (24 novembre 1789; donation par Marie-Charles Thibault, à François Thibault, officier du point d'honneur, et Louise Thibault, de ses effets mobiliers; donation mutuelle entre Buphiles-Jules Leduc d'Alonnes, châtelain de La Touche, à Donnery, et Charité-Félicité Prouvensal de Gourvilliers, sa femme. — « Clos et arrêté pour l'année 1790. A Orléans, ce 5 janvier 1791, par Nous René-Louis de La Gueulle de Coinces, premier juge du Tribunal du district d'Orléans. »

REGISTRES DES DÉPOTS, REPRISES D'INSTANCE ET SOUMISSIONS.

B. 66. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1750-1754. — Premier registre des Dépôts (1).

B. 67. (Registre.) — In-folio; 189 feuillets, papier.

1754-1759. — Deuxième registre des Dépôts.

B. 68. (Registre.) — In-folio; 192 feuillets, papier.

1759-1764. — Troisième registre des Dépots.

B. 69. (Registre.) — In-folio; 150 feuillets, papier.

1764-1767. — Quatrième registre des Dépôts,

B. 70. (Registre.) — In-folio; 246 feuillets, papier.

1767-1771. — Cinquième registre des Dépôts,

B. 71. (Registre.) — In-folio; 183 feuillets, papier.

1772-1792. — Sixième registre des Dépôts.

REGISTRES DES CONSIGNATIONS.

B. 72. (Registre.) — In-folio; 54 feuillets, papier.

1671-1678. — Premier registre des Consignations ou sommes consignées en mains du greffier (2). — Pasquier, greffier.

B. 73. (Registre.) — In-folio; 60 feuillets, papier.

1678-1686. — Deuxième registre des Consignations.

(1) On ne donnera aucun détail sur ces registres qui n'offrent qu'un intérêt restreint et ne concernent que des affaires privées. Ces dépôts sont faits au greffe par les procureurs des parties. Ils consistent en procès-verbaux, expéditions, exploits et généralement toutes pièces de procédure.

(2) Ces registres constatent quelles sommes les parties civiles ont consignées pour les frais.

B. 74. (Registre.) — In-folio; 43 feuillets, papier.

1687-1694. — Troisième registre des Consignations.

B. 75. (Registre.) — In-folio; 35 feuillets, papier.

1723-1736. — Quatrième registre des Consignations.

B. 76. (Registre.) — In-folio; 50 feuillets, papier.

1744-1758. — Cinquième registre des Consignations.

B. 77. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1758-1775. — Sixième registre des Consignations.

B. 78. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1775-1787. — Septième registre des Consignations.

B. 79. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1787-1791. — Huitième registre des Consignations.

B. 80. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Première table des noms contenus dans les registres de Consignations.

B. 81. (Registre.) — In-folio; 36 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Deuxième table des noms contenus dans les registres de Consignations.

REGISTRES DES DÉFRICHEMENTS.

B. 82. (Registre.) — In-folio; 196 feuillets, papier.

1767-1784. — Registre pour recevoir les déclarations concernant les défrichements des landes et terres incultes, et ce conformément à la déclaration du Roi du 13 août 1766. — Déclarants: Jacques Daubray; Joseph Legrand, greffier du Bailliage; Charles Nérot; François Petit; François Gervereau;

Jean-Claude de Boissay; Jean Marois; Éloy Le Duc; Vrain Cathelineau; Jean et François Robert; Louis Lemaire; Jean Paurelle; Denis-Michel-Marceau-Julien Desbordes, notaire; Sébastien Doret; Louis-Jacques de St-Pol, seigneur de Reuilly; Pierre La Croix; Jean-François Couteau; Denis-Clément; J-B Legendre; J-B Poussot; Pierre-André Le Soutivier; Charles Ploton; Pierre Ville; Clément Briolet; Antoine Laveau; Étienne Ténot; Gilbert Hémeré; Claude Ménard; Pierre-Antoine Chicoisneau; Antoine-Pierre Robert, Élu; Martin Roulleau; Jean-François Boullier; François Couët de La Maniferme; Bertrand, seigneur de la Ferté-St-Aubin; Louis Jeuslin de Villiers, lieutenant de la prévôté générale des Monnaies; Pierre Seigneur; Étienne Julien; Thibault Mitaine; Silvain Doublet; Michel Pothonnier; Étienne Gaurier; Nicolas Baschet; Simon Léger; Denis Asselin; Pierre Hersant; François Lebrun; Nicolas Blandonnet; Pierre Thion; Bégon de Lory, seigneur de St-Lié; François Richard; Jacques Auger; Giles Lecler; les mineurs Bachevilliers; Pierre Franquini Mestrallet; Martin Crétien; Charles Pinguet; Gentien Saintoin; Antoine Baratier; Henri Florent de Bury; Denis Robert de Massy, au nom de la collégiale de Sully; Jacques Badinier; François Vivier; Barthelémy Berruet; Jean Fernault; Gabriel Lormeau; J-B. Baligant de La Feuillée, garde du Roi; Claude Ménard; Antoine Guillet; Jean Corbery; Aignan Le Normand; Damien Mazuray; Étienne Hurisse; Pierre Supplisson; Jean Maria; Thomas Bié; Jacques Vignette; Vrain Ducloux; Jean Heau; Charles Deloynes d'Autroche de Talsy, seigneur de Charbonnière; Pierre Massias; Pierre Prieur; Jean Fougereau; Jacques Play; Jean Jofrenin; Lazare Laillet; Zacharie-Nicolas Huet d'Arlon; Charles Michel de Passac; Jacques Rou; Marie-Claude Angot, veuve de Thomas-Gaspard Blessebois de La Garenne; Jean Poupa; Gabriel Dardon; François Hervalet; Sébastien Montigny; François Orillard; Pierre Levacher; François-Michel Grivot; Étienne Clain; Monet, receveur du duché de Sully; Martin Fusil; Pierre Cosson; Joseph Chiquant; Jacques Vion; Jean Sirotteau; François Bionne; Simon Grandjean; Claude-Raimond Vallet, ancien maire de Gien; Charles Leblond; Pierre Tavernier; Pierre Pensuet; Georges Lempérière; Pierre Chambolle; Jean Pressoir; Charles-Antoine Recullé; Joseph-Aimable Boutroux; Jean Poitou; Paul Rousset; Geoffroy Du Puget; François Baby; Jacques Féval; Pierre Aubigny; Martin Grié; Ythier Bouteilly; Pierre-François Nicolas Turtin, juge-magistrat au bailliage d'Orléans; Massuau de Villiers; Gauvigon de La Bazonnière; Corson de La Motte; Alexandre-Jérôme Jarry; etc. — Formule: « Aujourd'huy etc. au greffe civil du bailliage d'Orléans, est comparu N. lequel pour jouir des privilèges et exemptions accordés par la déclaration du Roy etc. a déclaré que etc. il a fait défricher la quantité de N. de terre, située à N. de laquelle déclaration le comparant Nous a requis le présent acte à luy octroyé. »

PROVISIONS D'OFFICES.

B. 84. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1691-1773. — Provisions de Baillis. — Bailli de St-Laurent des Orgerils: Claude-Jacques Bourdellier (1722); Jean-François-Michel Odigier (1728); Euverte Héau (1751). — Bailli de Meung: Pierre Prou (1696); Gatien Pénon (1707); Jacques d'Anglebermes (1718); François Gouthière (1727); Henry Coignet (1729); François Segretier (1734); Pierre Robillard (1736); Louis-Guy Deshais (1749); Michel-Nicolas Tardif (1760); François Le Dagre (1767); Anne-Salomon de La Saugerie (1769). — Bailli de la Poursellière, Troisillon et Cormellerie: Gabriel Porcher (1773). — Bailli de Saint-Aignan-le-Jaillard: Simon Percheron (1771). — Bailli de Saint-Aignan d'Orléans: Pierre Perche (1726); Jean Moutié (1760). — Bailli du Plessis-Authon et Sainville: Pierre Boucher (1696). — Bailli de Saint-Mesmin: Philippe-Auguste Perreaux (1726); Jean-François-Michel Odigier des Ragères (1737); Léonard-Nicolas Léséville (1750); Euverte Héau (1759); Denis Robert de Massy (1773). — Bailli de la Cour-Dieu: Jean-Pierre Amyot (1737); Pierre Picot (1773). — Bailli de l'évêché d'Orléans: Nicolas Levéville (1731); prestation de serment par les baillis dépendants de la justice de l'évêché, de rendre la justice au nom du Roi, pendant la régale (1758); Pierre Chaubert (1759). — Bailli de Saint-Benoît-du-Retour et des SS. Gervais et Protais: Pierre-Aignan Doulceron (1733). — Bailli de La Nivelle: Charles Lenormand (1758). — Bailli de la Martinière, d'Ormes et de Bucy-Sainl-Liphard: François-Jacques Dupré (1773). — Bailli de Sandillon: Pierre Vallet de Chevigny (1735). — Bailli de Jargeau: Joachim Bonneau (1698); Giles-Marin Brunet (1750); Jacques Pisseau (1756); Gabriel Triquois

(1761); Pierre Guéret (1764); Jacques-Guillaume Guyot (1776); Ythier-Cosme-Joseph Guyot (1772). — Bailli de Bucy-le-Roy, Villereau, la Maison-Rouge : François Chenille (1698). — Bailly de Vennecy : François Rozier (1730) ; Denis Robert de Massy (1764). — Lieutenant de justice de Loury, Gérizy et Bourgneuf : Jacques Dubois (1696). — Bailli de Sonchamp : Pierre de Chavannes (1696). — Prévôt d'Aulnay-la-Rivière : Étienne Desroches (1723). — Bailli de Châteauneuf : Antoine Bastard (1698). — Bailli de Mézières : Nicolas Levéville (1695) ; Jean Pajon (1709) ; Jean Mallier (1720); Gabriel Porcher (1771). — Bailli d'Écrennes : Charles Debonnaire (1703); Claude Cheval Du Coudray (1712); Louis Lauret (1754) ; Nicolas Perret (1763). — Bailli de Thoury-en-Sologne : Jacques Masson (1719), Guillaume Dumont (1728); Louis-Charles Thibault (1753). — Bailli de Toury-en-Beauce : Clément-Denis Gallard (1691); Denis-François Voisot (1727); Jacques Desmousseaux (1737); Jacques-César-Vincent Lair (1760). — Bailli de Montpipeau : René de La Gueulle (1711); Guillaume Houry (1720); Charles-Antoine Defons (1741); Guillaume Perche (1744); René Le Bou (1748); Louis-Guy Deshais (1749); Gabriel Porcher (1763); Nicolas-François Turpetin (1768). — Bailli d'Yèvre-la-ville : Pierre-Nicolas Perret (1768). Bailli de Boisseaux : François Trouillebert (1746). — Bailli de Charsonville : Guillaume Perche (1749). — Bailli de Chilly : Pierre-J-J-Guillaume Guyot (1744).

B. 85. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1694-1764. — Provisions de baillis. — Bailli de Nids : Pierre Chaubert (1739). — Bailli de St-Paterne d'Orléans : Étienne Deloynes (1709); Jean Pajon (1711); Pierre Doulceron (1724); Pierre-Aignan Doulceron (1741). — Bailli de Semoy : Gabriel Triquois (1771). — Bailli de Lignerolle : Pierre Chaubert (1731). — Bailli de Cormes : Guillaume Perche (1726). — Lieutenant de justice de la Couarde : Paul Amyot (1724). — Bailli de Darceville et Allainville : Antoine Gallard (1728) ; François Aubert (1739) ; Pierre Chaubert (1748) ; Jean-Charles Petit (1748). Bailli de Rebréchien : Georges Levéville (1715) ; Philippe-Auguste Perreaux (1720) ; Jean Guignace (1722) ; J.-B.Baubert (1764). — Bailli de la Chambrerie de St-Benoit à Cléry : Jean Mallier (1720) ; Léonor-Nicolas Levéville (1740) ; Euverte Héau (1755). — Bailli de St-Magloire : Gabriel Triquois (1735) ; Nicolas-Bruno Perche (1764). — Prévôt de Santo : Simon Mercier (1763). — Bailli de Chilleurs : Jacques Lorphelin (1697) ; Jacques Amyot (1719) ; Jean Guignace (1721) ; Pierre-Boniface Masson (1733) ; J-B. Baubert (1763). — Bailli de Jargeau : Thomas Sandrier (1695). — Bailli de la commanderie de St-Marc : Pierre Doulceron (1695) ; Pierre-Aignan Doulceron (1719) ; François Rozier (1741) ; Louis Mazuray (1761) ; Denis Robert de Massy (1763). — Bailli de Vaux : Guillaume Dumont (1730). — Bailli de Cléreau : François Deschamps (1702) ; Étienne de Dinan (1703) ; Édouard Pellard ; François Champion (1753) ; Charles Recullé (1768). — Bailli du Lude : Jacques-Charles d'Anglebermes (1765). — Bailli de Crottes : Louis Charpentier (1750). — Bailli du Breuil : Jacques d'Anglebermes (1711). — Bailli de Boisgibault : Jacques Poullin (1733). — Bailli de Nouan-le-Fuzellier : Louis Bruslé (1757).

B. 86. (Liasse). — 128 pièces, papier.

1676-1790. — Provisions de Baillis. — Bailli de Saint-Samson d'Orléans : Edme Proust de Chambourg (1701) ; Léonor-Nicolas Lévéville (1752) ; Pierre Guéret (1759) ; Pierre-J.-J.-Guillaume Guyot (1770). — Prévôt-bailli d'Ézerville-St-Samson : Catalla (1709) ; Pierre-Nicolas Perret (1764). — Bailli de Portmorand, paroisse de Chécy : Jean Guignace (1726). — Lieutenant de la justice de Cerqueux : Guillemin Houry (1727). — Bailli du Bouchet : Nicolas Jumeau (1750). — Bailli de St-Pierre-Empont : Pierre Perche (1724), Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1760) ; Pierre Guéret (1760) ; Nicolas-Louis-Justin Poullin de Viéville (1773) ; Ithier-Cosme-Joseph Guyot de Grand'maison (1778) ; Michel-Augustin-Thérèse Delaplace (1787). — Bailli de Pierrefitte-sur-Saudre : Jean Guyonneau (1721) ; Louis Blot (1723) ; Louis Bruslé (1735) ; Michel-Blaise Gandois (1767). — Bailli de Cléry : Euverte Héau (1755). — Bailli de Cornay : François de St-Mesmin (1696) ; Nicolas Perche (1701) ; Jacques de La Barre (1721) ; Daniel-Liphard Blandin (1738) ; Charles-François Picault (1760). — Bailli de Saint-Pierre-le-Puellier ; procédure ; Pierre-Aignan Doulceron (1733) ; Pierre Chaubert (1765) ; Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1772). — Bailli de Saint-Pryvé : François Rozier (1760). — Bailli du Bouchet : Joachim Bonneau (1711) ; Pierre Vallet (1742). Jacques-Michel-Nicolas Odigier de la Couronnerie (1760). — Bailli de Saint-Benoît : Charles Jolly (1774) ; Étienne-Maximilien Langlois (1782). — Bailli de Létuin : Jean Moulin (1775). — Bailli de Ron-

don (1774). — Bailli de Milourdin : Nicolas-Barthélémy-Barnabé Belleteste (1775). — Bailli d'Ingré : Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1769). — Bailly de Bray, St-Aignan-des-Gués et des Eaux : Denis-Charles Jolly (1776). — Bailli de Suèvre : Claude Texier Des Barres (1719) ; Barthélémy-François Segretier (1721) ; J.-J.-Honoré Houel (1727); Claude Texier Des Barres (1728); Antoine Gentil (1731); Jacques Touzard (1777). — Bailli de Vouzon, la Mothe sur Beuvron, Cansles : Jean Damien Chaufton (1778). — Bailli de la Roncière, Loury, le Bourgneuf, Soligny : François-Jacques Dupré (1778). — Bailly du Moulinet : Denis-Charles Jolly (1778). — Bailli de Guigneville : J.-B.-Pierre Chénard (1779). — Bailli de Pithiviers : Pierre-Claude Chevillard (1779). — Bailli de la commanderie de Boigny : Ithier-Cosme-Joseph Guyot de Grandmaisons (1779) ; Louis-Auguste-Chevreuil de Villebelle (1782). — Bailli de Baccons : Nicolas Turpetin (1780). — Receveur-fiscal de Montpipeau : Pierre-François Dumuys (1780). — Bailli de Mervilliers : Jean Poisson (1780). — Bailli de Torville et Baulay (1780). — Bailli de Mérouville : Jean Poisson (1781). — Bailli de Chevilly : Jacques-Charles d'Anglebermes (1781). — Bailli de Lion-en-Beauce : Jean Poisson (1781). — Bailli du comté de Rocheplatte : Pierre-Claude Chevillard (1781). — Bailli de St-Denis-de-l'Hôtel : Jacques Baudin (1782). — Bailli de la Bretauche, Chécy, Villiers, Vennecy : Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1779). — Bailli d'Yèvre le-Châtel : Pierre-Claude Chevillard (1779). — Bailli de la Mothe St-Cyr-en-Val, Noras : Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1783). — Bailli de Jargeau : Jean-Damien Chaufton (1783). — Bailli de Bucy-le-Roi : Pierre-Joseph Romet (1783). — Bailli de la Fauconnerie : Guillaume-Anne Salomon de La Saugerie (1784). — Bailli de Sainte-Croix : Guillaume-Anne Salomon de La Saugerie (1784). — Lieutenant de la châtellenie de Pithiviers : Pierre-Louis-Rémy Perret (1784). — Bailli de Charmont : Pierre-Louis-Rémy Perret (1784). — Bailli de Mareau-aux-Beis : Charles-François Perrot (1784). — Bailli du Bourg-l'Abbaye-lès-Pithiviers : Denis-Bernard Pointeau (1784). — Bailli de Férolles : Claude-Antoine Jucqueau (1784). — Bailli de Poinville : Louis Deschamps de Lormeau (1784). — Bailli de Reverseau : Pierre Piau (1785). — Bailli de St-Lyé : Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1785). — Bailli d'Alonnes, Donnery : Claude-Antoine Jucqueaux Du Tilloy (1786). — Bailli de Pont-aux-Moines : Antoine-Louis Deschamps de Lormeau (1787). — Bailli des Chaussées : Pierre-Nicolas-Bruno Perche (1787). — Bailli de la Salle-lès-Cléry : Jacques-Léandre Bouron de Beauval (1787). — Bailli de l'Isle (1788). — Bailli des Ormes-St-Victor : Salomon-Lazare Johanet (1788). — Bailli de La Pourcellière : J.-B.-Antoine Darotte (1788). — Bailli de Notonville : Jean-Louis Hoyau (1788). — Bailli de Sellier à Ingré : François-de-Sales-Victoire Lepage de La Grandcour (1788) ; Pierre-Joseph Romet (1790). — Bailli de Châtillon-sur-Loire : Jacques Pommier (1789).

B. 87. — (Liasse.) — 177 pièces, papiers.

1654-1780. — Provisions de conseillers du Roi, juges-magistrats au bailliage et siége présidial d'Orléans : de Lalande ; Pierre Carré ; Claude Caillart ; Claude Durand ; Jacques Ducoing ; Antoine Brachet (1665) ; François Lambert ; Robert Mariette ; Claude Perdoux ; Etienne Barré ; Nicolas Tourtier ; Jacques Le Clerc ; Pierre de Lafonds ; Charles Coulombeau ; Nicolas de St-Mesmin (1690) ; François Longuet ; Charles Fontaine ; Joseph Levassor ; Henry-François de La Roche ; Jacques Turtin ; Jacques Lorphelin ; Henry-Gabriel Curault (1696) ; René Buffereau ; Gabriel Égrot de La Courtinière ; Louis Guéret de Seur ; Charles Colas d'Anjouan ; Adrien Charbonnier ; Pierre Gaullier ; François de Heere (1709) ; François de St-Mesmin (1709) ; Guillaume Sinson ; Louis-Jerôme Charpentier ; Joseph Testu de Balincour (1714) ; Guillaume de Troyes, président (1715) ; Guillaume Le Trosne (1716) ; Thoinard, conseiller-clerc (1711) ; Laurent Alix ; Levassor Du Bouchet ; Guillaume de Villedamné ; Robert-Joseph Pothier (1720) ; André de Garence ; Joseph Lhuillier ; René-Louis de La Gueulle ; Charles Combault, Charles-Guillaume Lemaire ; Robillard ; Étienne Lamyrauld de Portmorant (1730) ; Isaac-Pierre-Louis Bigot de La Touanne (1731) ; François Boilleau ; Daniel Jousse (1734) ; de Heere, fils ; Joseph Lhuillier des Bordes ; Hector Chevallier ; Charles Deloynes d'Autroche ; Pierre-Élie-Robert Boilève de Donnery ; Jacques-Isaac Seurrat de La Boulaye (1757) ; François-Daniel Legrand de Melleray (1759) ; Curault fils ; Jacques-Simon Le Clerc de Doüy (1763), François-Raymond Crignon de Bonvallet ; Celier de Nermont ; Jousse, fils (1765) ; Amy-François Miron de Pontlevoy ; Pierre-Augustin Curault de La Touche (1766) ; Jacques-Auguste de Laage ; Archambault Roger ; Du Gaigneau de Champvallins ; Jean-Louis Henry ; Charles-Louis Petau, successeur de Pothier (1775) ; Guillaume-François Letrosne ; Joseph-Jérôme Lhuillier ; François-Claude Loyré ; René-Claude-Maximilien Capitant ; François-Henry de Mallevaud de Puyrenaud (1780).

B. 88. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1653-1778. — Provisions de lieutenant-général au bailliage et siége présidial d'Orléans : M. Curault (1707); M. Curault fils (1728); Curault de La Touche (1778).—Provisions d'avocat du Roi : Jacques de Gyvès (1665); François Le Grand (1674); Jean François Turtin (1693); Pierre-François Turtin (1731); Guillaume Vandebergues (1726); Jacques Le Clerc de Doüy (1731); Pierre-René Pinson (1742); François-Élie de Lafons de Luz (1746); J.-B. Paris de Brouville (1748); Guillaume-François Le Trosne (1753); Simon-Jude-Jean-François-Joseph Prévost (1770). — Provisions d'avocat du Roi à Gien : Étienne Tiphineau (1700). — Provisions de lieutenant criminel au bailliage d'Orléans : Louis Boulard (1653); Jean-Louis Boyetet (1717). — Provisions de lieutenant-criminel à Yèvre-le-Châtel : Alphonse-Charles de Barrelier (1681); Joseph Yvernet de Boisgarnier (1694). — Provisions de lieutenant criminel à Janville : Claude Lemaire de Montigny (1697). — Provisions de procureur du Roi au bailliage d'Orléans : Denis de Saint-Mesmin (1672) ; Caillard de Gidy (1677); Jacques Le Grand (1707); Daniel-François Le Grand de Melleray (1726); Jacques-Simon Le Clerc de Doüy (1740); Prosper-Guillaume Tassin de Villepion (1760).—Provisions de procureur du Roi à Châteauneuf: Antoine Bastard (1694). — Item, à Gien : Étienne Tiphineau (1707). — Item à Janville : Marc Bertheau (1668); François Destrez (1700). — Item, à Yèvre-le-Châtel : François Destrez (1669). — Provisions de procureur pour les cas royaux à Meung et Jargeau : Pierre Desbois; César Pilate; Nicolas Pioret. — Provisions de procureurs fiscaux : Antoine Desmarois; Alexandre Dadoué.

B. 89. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1658-1773. — Provisions d'offices de lieutenant particulier : Pierre Foucquet à Janville (1658) ; Mathurin Clément à Vitry (1685); Charles de La Roche à Yèvre (1659); Jean Thuault à Meung (1669); François Garnier à Neuville (1669); François Le Riche à Neuville (1670); Ithier-Bonaventure Galmet à Gien (1688); Denis Martin à Pithiviers (1677); Jacques Chevalier à Beaugency (1709); Jacques-Michel Pisseau à Huisseau (1733); Louis-Jean Pellerin (1690); Étienne Collier (1731); Denis Martin (1742); Claude Chabouillé (1744); Louis Dardonville (1745); Jacques Lenoir (1756); Pierre Rocheron (1771); Louis-François-Marie Petit de Chantenoy, à Boiscommun (1773); Celier de Nermont, lieutenant civil et criminel en la prévôté (1738).

B. 90. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1654-1779. — Provisions de conseiller assesseur en la Prévôté : Gabriel Charbonnier ; François Bongars (1667); François Peigné. — Provisions de prévôt de la maréchaussée : Baillard de la Noue; Pierre-Louis Le Roy, Grand-Prévôt (1754); Honoré-François Lambert (1772). — Provisions d'assesseur criminel : Pierre Robillard (1762); Jean Brillard; Miron de Pont-le-Roy. — Provisions de lieutenant de maréchaussée : Sébastien Benoist; Jacques Polluche; Gabriel de Verpil; Jean-Pierre Doillet de Saint-Aignan; Joseph Mauduison; Jean-Antoine Chenille de Bardy. — Provisions de greffier du Bailliage : Étienne Fougeron (1688); Jean Pasquier (1697); Joseph de Goillons-Vinot (1708); Jacques Mesland (1711); Jean-François Rozier (1777). — Provisions de greffier des insinuations ecclésiastiques : François Aignan (1665).

B. 91. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier.

1653-1699. — Provisions d'offices de notaires. — Notaires d'Orléans : François Vaillant (1653), signature de Symphorien Guyon; Michel Gervaise (1654); Hervé Boucher (1656); Florent Philippes (1657); Claude Gommet (1660); Nicolas Faucheux (1661); Pierre Lambert (1662); Jean Charron (1662); Jean de Beausse (1662); Louis Legent (1662); Girard Crespet (1662): Pierre Guichard (1663); Jean Charron (1664); Jacques Jumeau (1664); Pierre Le Roy (1664); Mamert de Dynan (1664); Toussaint Lefèvre (1664); Claude Dumuys (1664); Pierre Duneau (1664); Alexandre Basly (1664); Denis Lecoq (1664); Florent Philippe (1664); Pierre Guichard (1664); Claude Couet (1664); Pierre Thué (1665); Édouard Demeulles (1665); Guillaume Hurault (1665); Charles Buisson (1665); Michel de Villeneufve (1665); Pierre de l'Écluse (1666); Gervaise Poing (1666); Claude Mithonneau (1668); Pierre Chénot (1669); François Poulin (1670); Louis Couet (1670); Pierre Le Roy (1670); Georges Le Roy (1671); Antoine Asselineau (1671); Antoine Servin (1672); Guillaume Hubert (1672); Pierre Riboult (1672); Michel Gaillard (1673); Jacques Colas (1674); Claude Landron (1676); Char-

les Maupas (1679) ; François Rou (1679) ; Gabriel Godeau (1680) ; Jacques Fieffé (1682) ; Paul Chicoisneau (1683) ; Marin Héau (1685) ; Liphard Blandin (1686) ; Étienne Pasquier (1686) ; Louis Boucher (1686) ; Étienne Jacquet (1687) ; Nicolas Lenormant (1688) ; Étienne Saulger (1691) ; Nicolas de Beausse (1691) ; Jacques Guyndel (1694) ; Jacques Mauduison (1694) ; Étienne Privé (1696) ; Martin Lyon (1696) ; Louis Gaudeffroy (1697) ; Gabriel-François Martin (1698) ; Claude Odigier (1698) ; Pierre Roullon (1698) ; Pierre Robillard (1699).

B. 92. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1700-1760. — Notaires d'Orléans : Jacques-Nicolas Bruère (1700) ; Claude Chartier (1702) ; Pierre Changeux (1702) ; Claude Mithonneau (1704) ; Gentien Blandin (1705) ; Florent Hubert (1707) ; Charles Recullé (1707) ; Michel Boudeau (1710) ; Clément Noyau (1714) ; Benoît Couet (1711) ; François Cabart (1711) ; Pierre Thué le jeune (1712) ; Louis-Fiacre Foscon (1714) ; Giles Jullien (1714) ; Étienne Thué (1718) ; Philippe-Étienne Jullien (1718) ; Basile Destas (1718) ; Michel Godeau (1718) ; Étienne Riboult (1720) ; Guillaume Mainbourg (1720) ; Florent Paris (1720) ; Claude de La Roue (1721) ; François Faucheux (1721) ; René Johanneton (1721) ; Étienne Chassinat (1721) ; François Chaboisseau (1721) ; Jacques Duneau (1722) ; Simon Paris (1722) ; Pierre Roullon (1722) ; Jean Mallier (1723) ; Jacques-Michel Odigier (1726) ; Pierre Changeux (1728) ; François Martin (1728) ; Guillaume Rou (1728) ; Liphard-Daniel Blandin (1729) ; Charles-Alexandre Baudouin (1729) ; Joseph Pompon (1729) ; Claude-Jacques Bourdelier (1729) ; Joseph Legrand (1731) ; Charles Gaillard (1731) ; Jean Mallier (1731) ; Pierre Robillard (1732) ; Guillaume Houry (1735) ; Jean-Antoine-Denis Sonnier (1735) ; Jacques Chappel (1735) ; François-Gabriel Pichet (1735) ; Jean-Claude Leddet (1736) ; Florent-Charles Hubert (1737) ; Michel-Florent Charpentier (1737) ; Michel Bordier (1740) ; Pierre Robillard (1740) ; Claude-Pierre Guillon (1741) ; Jean Percheron (1741) ; Martin Lion (1742) ; Jean-Jacques Binecher (1742) ; Louis Sarrasin (1742) ; Joseph Pisseau (1742) ; Étienne Trézin (1743) ; Gabriel-François Couzé (1744) ; Claude-Maximilien Capitant (1744) ; Sébastien Asselineau (1745) ; Joseph Prévost (1746) ; Jean Mathurin Chaubert (1747) ; Nicolas Jumeau (1747) ; Pierre Garnier (1748) ; Léonard Ragu (1749) ; Sébastien Deschamps (1749) ; Jean Lesourd (1749) ; Jacques-Érasme Moutié (1750) ; Joseph Challet (1750) ; Étienne Charles (1752) ; Silvain-Joseph Potier-Dumont (1753) ; Pierre-Nicolas Jullien (1756) ; Jacques-Charles d'Anglebermes (1757) ; Étienne Simon (1758) ; Jean de Faucamberge (1758) ; Guillaume Houry (1758) ; Jean-Gabriel Porcher (1759) ; Jean-Gaspard Peigné (1760).

B. 93. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1760-1790. — Notaires d'Orléans : Michel-Charles-Pierre Godeau (1760) ; François Johanneton (1761) ; Guillaume-François Rou (1761) ; Denis-Michel-Marcou Jullien (1762) ; Florent-Sébastien Ytasse (1763) ; Michel Daviau (1765) ; J. B. Asselin (1766) ; Michel Gaillard (1767) ; François-Pierre Mariette (1769) ; Léonard-Pierre-Édouard Ragut (1770) ; Simon Duguay (1770) ; Pierre Picqueret (1770) ; Jean Johannet (1772) ; Louis-Jacques Vallée-Dunant (1772) ; Martin Gallard (1773) ; Michel Gentil (1773) ; Claude-Pierre-Jean Guillon (1773) ; Gabriel-Marcou-Vée (1773) ; Pierre-Étienne Dardonville (1774) ; Étienne Trézin (1775) ; Jérôme-Pierre-François Desbois (1776) ; François Drufin (1776) ; Louis Asselin (1776) ; Jacques-René Courtier (1775) ; Étienne Trézin (1777) ; Jean-Pierre Petit (1778) ; Martin Bruslé (1779) ; J.-B. Étienne Chartrain (1777) ; Sébastien Percheron (1781) ; Noël-Antoine Baudouin (1781) ; François-Louis Cabart (1782) ; Jean-René Bottet (1782) ; Étienne-Daniel Simon (1782) ; Joseph Pompon (1782) ; Pierre Proust (1782) ; Jacques-Guillaume Destas (1782) ; Denis-François Francheterre (1782) ; Jacques-Louis Boulet (1782) ; J. B. Lepage (1784) ; Antoine-François Zanole (1784) ; Amand-François Fougeron (1784) ; François-Émile Aubert (1761) ; J.-B.-Pierre Jullien (1786) ; Louis-Auguste Chevreul de Villebelle (1786) ; Louis Bruère (1787) ; Grégoire-Pierre Hamonnière (1788) ; Julien-Joseph-Alexis Brochot (1788) ; François Héau (1788) ; Charles-François Fougeron le jeune (1788) ; Toussaint Bonneau (1789) ; Gabriel-Pierre Porcher (1790) ; Joseph-Amable Le Febvre (1790) ; Jacques-François-Hubert Sonnet (1790).

B. 94. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1662-1786. — Notaires de Meung : Jean Pénon (1662) ; Charles Picoté (1675) ; Pierre Chaubert (1675) ; Charles Faucheux (1681) ; César Pilatte (1685) ; Gratien Pénon (1687) ; François Gaultier (1694) ; Henry Coignet (1708) ; Nicolas Thué (1711) ; Pierre Pilatte

(1713) ; Pierre Fillaud (1720) ; Simon Pognard (1757); François-Charles Fillaud (1760); Pierre Roger (1767); Georges Amaury (1771); Pierre Fonteneau (1774); Claude-Antoine Landron (1775); Marc-Gabriel Gaultier (1783). — Notaires de Beaugency : Pierre-Sulpice Cléret (1764) ; Aignan Doulceron (1777) ; Mathurin-Nicolas Bordier (1777); Étienne-Louis-Mesmin-Gabriel Gaultier (1782); François-Henri Dumée (1782); François Calvu (1786).

B. 95. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1654-1787. — Notaires de Pithiviers : Toussaint Sédillot (1654) ; Lancelot Chénard (1657) ; François Dousset (1672); Pierre Clément (1679); Christophe Prudhomme (1678); Nicolas Baugin (1680); Louis Dupin (1695); Louis Pelletier (1699); René Petit (1702) ; Jacques Geoffrion (1706) ; Léon Francheterre (1709)) ; Louis Pioret (1715); Guillaume Pinsard (1715); Pierre Poisson (1715); Rémy Pioret (1715); Étienne-Louis Laurent (1718); Jacques Laurent (1724); Étienne Changy (1729) ; Simon Mercier (1731); Jacques Froc (1740) ; Bernard-François Raoul (1747); Jacques-François Pointeau (1749) ; Denis-Bernard Pointeau (1761); Denis-Simon Mazel (1762) ; Salmon Mercier (1767); J.-B. Pierre Chénard (1773); J.-C. Chénard de Fréville (1779); Louis Quinton (1784); Pierre Laillet (1787).

B. 96. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1652-1787. — Notaires de Cléry : Claude Goumet (1659) ; Étienne Blandin (1664) ; Pierre Matagon (1710); Louis Bénard (1712); Pierre Godefroy (1715); Mathieu Ramet (1721) ; Laurent Mithonneau (1745) ; Guillaume Pougin (1760) ; Marceau-François Boys (1778) ; Louis-Hyppolyte Baschet (1785). — Notaires de Jargeau : Benjamin Graffin (1652) ; Pierre Lambert (1652) ; Pierre Gaulcher (1673); Joseph Pisseau (1705) ; Étienne Chassinat (1713) ; Jacques Piot (1715); Pierre Piot (1739) ; François Chassinat (1742) ; Charles Desienne (1743) ; Sébastien Gautier (1744) ; J.-B. Desbois (1752) ; Simon Poignard (1767) ; Simon-Joseph Foucqueau (1780) ; Simon-Jérôme Desbois (1787). — Notaires de Châteauneuf : Charles Recullé (1710); Martial Bastard (1720); Charles-Antoine Recullé (1720) ; Louis Piscanon (1746); Pierre-François Bastard (1749); Fiacre Bidault (1760); Charles Recullé (1768); Étienne Thiercelin (1783); Louis-Pierre Perrot (1787).

B. 97. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1662-1784. — Notaires de Saint-Benoît-sur-Loire : Jean Desbois (1673); Paul Poullin 1673); Pierre Changeur (1673); Charles Boutegourd (1675); Pierre Chartier (1677); Louis Desbois (1677); Mesmin Poullin (1683) ; Étienne Changeux (1684) ; Claude Roidot (1691) ; Paul Changeux (1692) ; Joseph Villoing (1696); Sébastien Bourgoing (1698); Abel Lubin (1699) ; Pierre Gautier (1706) ; Claude Roidot (1717) ; Pierre-Paul Changeux (1720); Pierre Desbois (1721); Pierre Gautier (1725); Louis Roidot (1725); Marin Poullin (1739) ; Claude Émery (1741) ; Pierre Desbois (1750) ; François-Simon Thieubert (1761); Pierre Derouin (1763); Charles Leturc (1764); Pierre-Joseph Gautier (1767); Jacques Piot (1767) ; Augustin Beaujouan (1769); Joseph Desnoyers (1775) ; Jean-Augustin Gaucher (1778); J.-B. Prochasson (1784). — Notaires de Thoury : Michel Haillard (1684) ; Antoine Gallard (1699); François Voisot (1723). — Notaires de Saint-Gondon : François Bellot (1654) ; Pierre Bellot (1684) ; François Bellot (1700); Gondon Bourassin (1706) ; Pierre-François Bézard (1732) ; Antoine Robert (1739); Jacques Notin (1753); Antoine Notin (1777).

B. 98. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1649-1789. — Notaires de Saint-Lyé et Villereau : Pierre Guillon (1653) ; Pierre Chaubert (1660); Guillaume Lanson (1681) ; Fiacre Desnoyers (1689) ; Jean Desnoyers (1692) ; François Jahier (1693) ; Barthélemy Gidoin (1695); Paul Amyot (1717) ; Alexandre Leclerc (1753); François-Michel-Paul Martin (1784).— Notaires d'Outreville : Charles Aubry (1771). — Notaires de Saint-Sigismond : Jacques Fougeu (1694). — Notaires de Sandillon : Nicolas Lohyer (1682) ; Sébastien Lévesque (1711); Pierre David (1726); Louis Paré (1739) ; Jean-Claude Miraux (1789). — Notaires de Gironville : Antoine Le Camus (1771). — Notaires de Cornay : Nicolas Lohier (1694). — Notaires de Coinces : Edme Millet (1685) ; Jacques Levieil (1691); Jean Levieil (1754) ; François Levieil (1728) ; François Godefroy (1755); Simon Poignard (1774). — Notaires de Nouan-le-Fuzelier : Laurent Le Roy (1767). — Notaires de Châtillon-sur-Loire : Étienne-Hector Vallet (1763). — Notaires de la Mothe-sur-Beuvron : Laurent Le Roy (1761); François Bardou (1764). — Notaires de

Sully : Jean Hodeau (1728). — Notaires d'Artenay : Benjamin Johanneton (1742). — Notaires d'Erceville : Claude Drouet (1785). — Notaires de Champbaudouin : Claude Drouet (1771), — Notaires de Chilleurs : François Bonhomme (1677) ; Urbain Lemire (1701) ; Antoine Rousse (1708) ; Pierre Amyot (1731) ; Jean-Pierre Amyot (1736). — Notaires de Traînou : Laurent Gaudin (1765). — Notaires de Suèvre : François Métivier (1785) ; Michel Hesnault (1787).

B. 99 (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1651-1788. — Notaires de Sainville : Jacques Texier (1651) ; Étienne Gillet (1663) ; François Lambert (1715) ; Sébastien La Biche (1746) ; Daniel Sellier (1753) ; Louis-Roch Ollivier (1757) ; André Perret (1759) ; Charles-Antoine Quénard (1777). — Notaires de Trinay et Ruan : François Bordier (1656) ; Guillaume Hérault (1688) ; Louis Perret (1707) ; Michel Bordier (1707) ; Louis Charpentier (1749). — Notaires de St-Péravy-la-Colombe : J.-B. Forgeron (1663) ; Pierre Le Vieil (1673) : — Notaires d'Avaray : Étienne Bréroul (1777). — Notaires de Terminiers ; J.-B. Charron (1716) ; Simon Gomet (1722) ; François Godefroy (1768) ; Claude Cochon de La Roche (1782). — Notaires de Langennerie : Gilbert Johanneton (1677) ; Guillaume Lanson (1719) ; Étienne Lanson (1756). — Notaires de Lumeau : Jean Gallier (1684) ; Benjamin Johanneton (1746). — Notaires de Chevilly : Jean-Edme Benoist (1779). — Notaires d'Ides : Ythier Damond (1693). — Notaires de Bagnaux : Claude Fougeu (1687) ; Clément Le Faucheux (1727) ; Jean Ratoré (1736). — Notaires de Janville : Armand-Jean Bertrand (1688) ; François Aubert (1741). — Notaires de Beaune : Charles Bouchet (1683) ; Philibert Godard (1707) ; Philibert Godard (1749) ; Étienne Ménard (1778) ; J.-B. Lemaire (1785) ; Charles-Augustin Delacroix (1787). — Notaires de Sonchamp : Mathurin Simonneau (1671). — Notaires de Boiscommun : Edme Arrault (1659) ; Barthelémy Clément (1662) ; Michel-Claude Bordier (1772) ; Jean-Marie Moreau (1783). — Notaires de Tivernon : Jean Robinet (1663) ; Jean Guenée (1673) ; Jean Desnoyers (1726) ; Jacques Lanson (1775) ; Antoine Poignard (1784). — Notaires de Loigny : Jean Lorant (1680) ; Jean Bénard (1697) ; Jean Le Conte (1741) ; Simon Gomet (1748). — Notaires de Rouvray-St-Denis : Giles Bazy (1680) ; Jean Lubin (1684) ; Barthelémy Gidoin (1706) ; Louis Lubin (1724) ; Louis-Antoine Chausson (1740) ; Nicolas Toupet (1752) ; Jean-François Le Brun (1755) ; J.-B. Lemaire (1762) ; Jean-Joseph-Victor Genty (1778). — Notaires de Neuville : Symphorien Pichon (1671) ; François-Marie-César Louis (1788).

B. 100 (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1662-1693. — Notaires apostoliques : Guillaume Fieffé (1662) ; Alexandre Basly (1662) ; Jean Sougy (1664) ; Étienne Delavau (1667) ; François de Saint-Mesmin (1683) ; François Poullin (1692) ; Pierre Ducloux (1693) ; Jacques Ravé (1692) ; Michel Haillard (1693).

B. 101 (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1670-1717. — Provisions d'offices de procureur au châtelet d'Orléans : Étienne Martin ; Jacques Menou ; Jean Basly ; Guillaume Beaulieu ; Jérôme Le Vassor ; Julien Poissonnet ; Charles Razouer ; Jacques Chenille ; Michel Meignan ; Mathurin Razouer ; Jacques Boudeau ; Simon Marry ; Charles Charron ; Nicolas Bonneau ; Jacques Godefroy ; Édouard Pellard ; Abraham Droict ; Barthelémy Marmont ; Nicolas Morel ; Jean Lasne ; Michel Rigault ; Bertrand Gaubert ; Jacques Romet ; Pierre Ducloux ; Joseph de Goillons ; Jacques Saulger ; Marc Rimbault ; Claude Corman ; Étienne David ; Charles Couet ; Jacques d'Anglebermes ; François Barbade ; Jacques Blanchard ; Pierre Faulcon ; Charles Doulceron ; Mathurin Poullin ; Claude Pisseau ; Jean de Beaubois ; Denis Godeau ; Jean Coustaline ; Thomas Mauduison ; Jean Néron ; Pierre Guyot ; Aignan Cahouet ; Richard La Garigue ; Jacques Chassinat ; Jacques Amyot ; Louis Masuray ; Étienne Germe ; Symphorien Néron ; Pierre Mariette ; Jean Blandin ; Simon Mesnager ; Jacques Chappe ; Pierre Héau : Charles Paris ; Claude Mariette ; Pierre Fillaudon ; Jean Bourdier ; Jean Bordier ; François Buquet ; Claude Bonnet ; Marin-Clément Gallard ; Jacques Beaulieu ; Jean Brière ; François Aignan (1699) ; François Dupré ; François Rabiqueau ; Charles de La Gueulle ; Raymond Guérin ; Gabriel Couzé ; François Aubin ; Pierre Ragu ; Jacques Poullin ; Charles Lestringant ; Étienne Changeux ; Jean-François Bruslé ; Adrien Gallard ; Gabriel Couet ; Pierre Pin ; René-Michel Sirou ; Jacques Delabarre ; Étienne Germe ; Nicolas Guéret ; Nicolas Bruneau ;

B. 102 (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1722-1789. — Procureurs au châtelet d'Orléans : Louis d'Anglebermes ; Nicolas Bruère ; Louis Mazuray ; Charles Chappe ; Jacques Mallier ; Pierre-Augustin Mariette ; Pierre Jullien ; Jean Porcher ; Louis Baranger ; Edme Pisseau ; Claude Gauriat ; Sébastien Desmares ; Nicolas Franchon ; Jean-François Bourdier ; Cosme Aubout ; François Bouthier ; Claude Pisseau ; Clément Gallard ; Gabriel Porcher ; Gabriel-Marin Ducreux ; Giles-Jacques Melliant ; Jacques Dupré ; Jacques-Jean Poullin ; Jean-François Nivet ; Charles Lubin ; Aignan Cahouet ; Nicolas-François Poisson ; Mathurin Duchon ; Clément-Guillaume Gallard ; Louis Gallard ; Pierre-François Ménard ; Benoît Roidot ; Louis Mathieu ; Jean-Charles Lenormant ; Mathurin David ; Jean-Gabriel Porcher ; Pierre-François Linger ; J.-B. Bouthier ; Jean Daudier ; J.-B. Graperon de La Rivière ; Michel Hair ; Nicolas Lestringant ; Nicolas Johanneton ; Jean-François Rozier ; Jean Tivier ; François Dumuys ; Charles-François Coignet ; Claude Perche ; Philippe Simon Desmares ; Jean-Cyriaque Meneau ; Jean Desnoyers ; Jean-Louis-François Rinbault ; César-Marguerite Pisseau ; Denis-Jean-Mesmin Foucher ; Louis-Augustin Carnavillier ; François-Honoré Levieuge ; Nicolas-Barthelémy-Barnabé Belleteste ; Denis de La Rue ; Jean-Pierre-François Chalopin ; René-François Brunet ; Charles Pottin ; Michel-Luc-Charles Sicard ; Pierre-Joseph Romet ; Pierre Marchand ; Étienne-Antoine Bruère ; Étienne Prévost ; Sylvain Dubois ; Joseph Doulceron ; Barthelémy-Robert Gorrant ; Louis Bignon ; Charles Cornu ; Claude-Vincent Gitton ; Louis-Augustin Macarel ; Jean Bimbenet ; Pierre Ferrière.

B. 103 (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1658-1785. Provisions d'offices. — Exempts : Jacques Patas ; Guillaume Mirault : Médard Fougeron ; Florent Sarrebourse (1680) ; Louis-Pierre Courlesvaut. — Archers : Abraham Marlet ; Jean Regnard ; Pierre Guymonneau ; Jacques Thibault ; Pierre Champion ; Claude Magne ; Jean Beaugendre ; Guillaume Porcher ; Adrien Mireau ; Ambroise Rousseau ; Ambroise Deparday ; Étienne Bourdier ; Étienne Fougeu ; Claude Ollivier ; Claude Foucher ; François Galbois ; Jean-Aignan Lignault.

B. 104. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1701-1789. — Provisions d'offices. — Sergents royaux : Jean Mestivier ; Pierre Levassor ; Julien Marganne ; Aubin Gitton ; Charles Chartier ; Constant Bouchet ; Charles Fouqueau ; Charles Souchet ; Charles Thiercelin ; Antoine Asselineau (1713) ; Louis Le Cour ; Pierre Desbois (1715) ; Sulpice Petau (1725) ; Joseph Lemoyne ; François Duverger ; Toussaint Faucamberge ; Mathieu Leymarie ; Ythier Picasnon ; Laurent Mahou ; Jean-Gentien Roze ; Alexandre Leclerc ; Vrain Gilles ; Fiacre Bidault ; Pierre Bouchet ; André Houdas ; Noël Perdrau ; J.-B. Chambry ; Jacques Recullé ; Claude Robin ; Jacques Feuillâtre ; Claude Laval ; Louis-Clément Bailly ; Jacques Lanson ; Vincent Lambert ; François Besson ; Gervais de La Cour ; Étienne-Sauveur Dumont ; André-Étienne Suzanne ; Louis Bonnet ; Jean-Augustin Gaucher ; Pierre Houdas ; Pierre Villemin ; Jean Montagu ; André Coyau ; François Bayer ; Jean Rochat ; Jacques Mallet ; Joseph Thomain ; Robert Fournier ; Joseph-Toussaint Bruère ; J.-B. Pastineau ; Raymond Plantade ; Charles-Étienne Jarry (1789) ; Martin-Roch Massot ; etc. — Ces sergents instrumentaient à la maréchaussée, à la lieutenance criminelle, au bailliage dans les voiries.

B. 105. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1689-1789. — Provisions d'offices. — Sergents fieffés : René Tuppin ; Pierre Lhuillier ; Louis Adam ; Guillaume Houry ; Pierre Grison ; Paul Beauhaire ; Claude Guillon ; Louis Corbin ; Antoine Johanneton ; Gentien Navarre ; Jean Ratoré ; Pierre Du Chemin ; Claude Vidy ; Jean Drouet ; Simon Poignard ; Denis Petit ; François Galbois ; Louis Paty ; J.-B. Blot ; etc.

B. 106. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1663-1788. — Provisions d'offices. — Huissiers au bureau des Finances : Louis-Pierre Courlesvaux. — Huissiers en la Chancellerie présidiale : Christophe Motier ; Jérôme Chenille ; J.-F. Roger ; François-Robert Perdereau ; Pierre-François Bastard ; Joseph Le Bas ; André Dagron ; Louis Corbin ; Rémy Benoist ; Louis Robustel ; Joseph Fouqueau ; Joseph Pépin ; Jean-Christophe Chavanon. — Huissiers-audienciers au Bailliage : Philippe-Noyer ; Théodore

Goullu (1670); Antoine Avril; Pierre Guyot; Philippe Fillaud; Sébastien Hamard; Robert Le Masne; Jacques Meusnier; Pierre Blanchet; Antoine Rousseau; Alexandre Grison; Pierre Geffrier; François-Claude Chartier. — Huissiers d'armes en la prévôté d'Orléans: Jacques Sellier. — Huissiers en la cage: Guillaume Cochet. — Huissiers en la Maréchaussée et Connétablie: Marin de Lanoue; Léon Daniel; Félix Bouchet; Joseph Mauduison; Antoine Chevallier; Pierre-Joseph Leveau. — Huissiers d'armes en la compagnie du Guet: François Faucheux; Jacques Sandrier. — Huissiers-audienciers en l'Hôtel-de-Ville: Pierre-Étienne David; Joseph Macé; Pierre-Louis-Laurent Valleron. — Huissiers-audienciers en la Police: François Dupré; Guillaume Beaulieu; Jean Porcher: Antoine Rousseau; Jean-Louis Bigot.

B. 107. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1653-1788. — Huissiers-audienciers au Consulat: Florent Groslard; Claude Bouin; Germain Duboys; Euverte Demeulles; Antoine de La Gueulle; Denis Boudereau; Marin Paulmier; Antoine Bazin; Adrien Guérin; Claude Reneaume; Robert Faucheux; Christophe Disme; François Pisseau; Pierre-André Dumuids; Jacques Gallop de Liencourt; Pierre-Constantin Nepveu; Louis Thomain; Jacques-Jean Guibert; Henri Delamarre. — Huissiers du Grenier à sel d'Orléans: Pierre Fenou; Jean Delarue; François Cardinet. — Huissiers du Grenier à sel de Sully; Pierre Gautier; Ythier de Coullons. — Huissiers des Forêts; François Levassor; Louis Girard; François Sellier; Marin Boullay; Denis de Jouy; Laurent Delorme; Charles Appert; Fiacre Desnoyers; Louis Oresnes; Louis Chevallier; Fiacre Le Bon; Antoine Bazin; Charles Pisseau; François Ronceray; Louis Pelletier; Philippe Liger; Jean Leduc; Pierre Faultin; Eugène Lanson; François Lebert; Claude Gaurier; Simon Lhuillier; Paul Clément; François Ploque; Jean Pinsard; Guillaume Dumuys; Jean Ramet.

B. 108. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1658-1786. — Provisions d'offices. — Professeur de droit français en l'Université: Michel Prévost de La Jannez (1731). — Greffier-secrétaire de la ville d'Orléans: Louis Le Roy, bourgeois de Paris (1691). — Procureur du Roi de la ville d'Orléans: Étienne Levassor (1690); Édouard Colas de Mondru (1715). — Maire de Neuville: Michel Pichon (1700). — Maire de Beaugency: Anne André (1700). — Maire de Pithiviers: Laurent Bourdin (1704). Maire de Vendôme: Joseph-François de Trémault (1709). — Contrôleur ordinaire des guerres: Pierre-David de Rivaudes (1741). — Secrétaire du point d'honneur: Guy-François Ollivier de La Rousselière (1785). — Lieutenant de la justice du canal d'Orléans: Jacques Guérin de Boullancourt (1729). — Chevalier du Guet: Victor Beauvais (1781); Étienne Henry (1788). — Trésorier de France: Pierre Carré (1665). — Écuyer en la grande écurie du Roi: Jacques Akakia, sieur de Saint-Ouen (1660). — Garde des Archives du Baillage: Jacques Foltier (1708). — Éconôme-séquestre du diocèse: J.-B. Delaroque (1711); Claude Marlier (1714). — Messagers: Cosme Buisson (1652); Nicolas Le Roux; Crestin Legendre; Claude Blaise; Jean Pointlasne; Claude Loiseau; Jacques Feillard; Jean Midrouet; Jean Hamy; Nicolas Camus; Guy Viger; Nicolas Baunard.

B. 109. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1671-1789. — Provisions d'offices. — Receveur-général des Domaines: Clément de Laage (1752). — Scel des sentences: Joseph Legrand. — Receveur des profits seigneuriaux: Élie Aubereau (1789). — Sceau de la Chancellerie: Pierre Jullien; Louis Barranger; Jean-François Rozier. — Perception des quatre sols pour livre: Claude Odigier. — Régie du sceau: Réné Ferré. — Droits d'insinuations laïques: Jacques Noleau; René Foucault; Emmanuel-Joseph Terreau; Jacques Faissolle; Étienne Menu; Sébastien de Gaygnard. — Commis-receveurs des consignations: Nicolas Faucheux; Jean-François Gitton; Goislard; de Guestreville; Claude Chauveau; Pierre Havard; Michel Robillard; Florent Hubert; Lefèvre de Richemont; Thomas Huguet de Sémonville; François Johanneton; Jean-Anne Commaille. — Receveurs des amendes et épices: Louis Lebois, sieur du Clos; Pierre Guyot; Jean Pasquier; Michel Rousseau; Robert Costé; Jean Micheau; Charles Polluche; Joseph Legrand; Jean-François Rozier. — Commissaires au saisies réelles: Jean Du Cerceau; François Guérin; Claude Pellart; Claude Peigné; Louis Desbois; Nicolas Lebègue; Étienne Fougeron; Jacques-Michel Odigier; Nicolas Odigier; Jean Tivier; Pierre-Étienne Gombault. — Commis au con-

trôle des exploits : François Fradet; Jean Boillève; Barthelémy Du Puy; Jacques Marteau; Pierre Mitouflet; Charles Polluche; Richard Lagarrigue; Étienne Maindestre; François de Guyenne; Florent Robillard. — Experts jurés: Claude Bourgeois; François Petau (1696); Jean Marchandon; Henry Meusnier; Yves Dubois. — Contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures; Guy Thias; Sébastien Hamard; Étienne Chauvin; Pierre Jolyot; Gabriel Simonnot; Paul Cassegrain. — Contrôleurs des bans de mariages: René Froger; Pierre Bonneau. — Commis aux droits d'octrois: Jean Lelièvre; Jacques Locatelle; Guillaume Brunet; Antoine Blanchet.

B. 110. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1653-1780. — Provisions d'offices. — Arpenteurs-jurés: Étienne Gendron; Michel Levacher; Jean Marchand, le jeune; Basile Destas; Martin Lion; Nicolas Deviault; François Le Creux; Pierre Lepage; Georges Ollivier; Pierre Soreau; Louis Allard; Antoine Richardeau; Jean-Paul Fortépaulle; Jean Dupuis; Jean Auclair; Étienne Reffoullé; Mathurin Cosson; Fiacre Mothiron; Pierre-Charles Amiard. — Maîtres des œuvres de charpenterie de la ville d'Orléans: Guillaume Collet. — Maîtres des œuvres de maçonnerie de la ville d'Orléans: André Paty. — Jurés-mesureurs des grains: Pierre Massue. — Étalonneurs des mines: Dominique Palluau. — Jurés-crieurs d'enterrements: Nicolas Vérien; Claude Roger; Louis Bougeau; Pierre Aubert; Florent Bruneau; Étienne Du Houx; Pierre Lemasne. — Contrôleurs de la marée: Georges Barbet (1653); Daniel Aignan. (1683) — Artilleur et nettoyeur d'artillerie de la ville d'Orléans: René Poussière. — Médecins-jurés: Marin Grosteste Du Chainay, le jeune (1692); Laurent Bourdin (1735); Patrice de Bellew, anglais (1739); Clément-Gilbert Gaulmin (1767); Charles-Nicolas Monnier (1765). — Chirurgiens-jurés: Antoine Dadoue; François Trouillebert; Charles Sanson; Simon Pichard; Charles de Lafontaine (1692); Lettres-patentes du Roi créant une place de garçon chirurgien à l'Hôtel-Dieu (1734). — Restaurateur des corps humains: Claude Jacqueau (1736). — Barbiers-perruquiers: François Avice (1658); César Noël, à Meung, où il y avait six places de cette fonction. — Imprimeurs: Jean Bordes, à Orléans (1683); Pierre Rouzeau (1686); François Boyer (1688). — Lieutenant des maîtres joueurs d'instruments: Michel Léger (1686). — Information pour les archers de l'arc de l'Académie royale d'Orléans (1710).

B. 111. (Liasse.) 120 pièces, papier.

1658-1789. — Provisions d'offices. — Capitaines du Châtelet: Jacques Nouel de Belair (1654); Michel Noël de Belair (1658); Antoine Nouel de La Grand'-cour (1673); Charles Fournier de La Grand'cour (1683); Raymond Cahouet (1733); Claude Boillève (1740); Pierre-Paul Morand de Maison-Rouge (1767); Jacques Broüe (1787). — Geôliers du Châtelet, concierges et guichetiers: Nicolas Férieux; Jean Villoing; Jean Courlesvaux; Jean Legros; Dominique Palluau; Jean-François Clément; Pierre Ménestreau; Pierre Houry. — Exécuteurs des sentences criminelles: Simon Boudineau (1648); Jacob Le Roy (1656); Nicolas Martenot (1658); Jean Desmarest (1699); Tardiveau (1700); Michel Tardiveau (1707); Henri Tardiveau (1715); François Tardiveau (1735); Aignan Proust (1736); Nicolas Berger (1740); Henri-Alexis Tardiveau (1758); Pierre-François Étienne (1771); Charles-François Férey (1789). — Chirurgien des prisons: Blaise Gueynaud de La Bussière (1722). — Receveurs des prisons: François de St-Mesmin. — Avocats des prisonniers: Pierre Chaubert. — Procureurs des prisonniers: Louis d'Anglebermes.

RÔLES DES SEIGNEURS JUSTICIERS, ASSISES ET AMENDES.

B. 112. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1653-1791. — Rôles des seigneurs justiciers ressortissants par appel au bailliage d'Orléans: le prévôt d'Orléans; le révérend évêque, seigneur temporel de la Fauconnerie et des châtellenies de Pithiviers, Meung et Jargeau; les baillis de l'Évêque; le chapitre de Sainte-Croix, pour sa justice; l'abbaye de Saint-Benoît, seigneur de Saint-Benoît, Yèvre-la-Ville, Châtillon-sur-Loire, le Moulinet, la Cour-Marigny, le Plessis-Authon, Mérouville, Boisseaux, Villiers-Saint-Benoît, Souchamp, Sainville; l'abbaye de Saint-Mesmin, pour sa justice; le prieur du Pont-aux-Moines; le prieur de Saint-Gervais; le prieur de Semoy; le prieur-baron de Saint-Laurent; le prieur de Saint-Pierre-lès-Pithiviers; le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, pour sa justice; le chambrier de

Saint-Benoît-sur-Loire, pour la justice de St-Benoît-du-Retour; l'abbé de Saint-Denis-en-France, seigneur de Thoury-en-Beauce, Beaune, Augerville, Guillerval, Montaran et Rouvray-St-Denis : l'abbé de St-Victor-de-Paris, seigneur de Bucy-le-Roi; la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris, pour Languerue; le chambrier de St Magloire de Paris, seigneur en partie d'Andeglou; le seigneur de Fay-aux-Loges; le seigneur de la Salle-lez-Cléry; le chapitre de N.-D. de Cléry; le seigneur du Bignon; le seigneur de Loury; le marquis de Montpipeau et du Chéré; le seigneur de Lignerolles; M. de Montpipeau, pour Saint-Ay; le seigneur de Juvisy; le seigneur de Brinon; les maîtres des Chaussées et pavages d'Orléans, pour la justice; le seigneur de Charbonnière-aux-Bois et des Mardelles; le seigneur de Cormes; le seigneur de Villeregis et Chilly; le seigneur de La Queuvre; le seigneur de Séry; le seigneur de Lavau: le seigneur de Longuêve; le seigneur de La Borde-Couillard; le seigneur de l'Ile; le seigneur de Poinville; le seigneur de St-Aignan-le-Jaillard; le seigneur de Noras; le seigneur de la justice d'Ingré; l'abbé de la Cour-Dieu; le seigneur de Prélefort; le seigneur de la justice de Verneuil; la maison de Saint-Cyr, comme ayant les droits de Saint-Denis-en-France, sur Toury, etc.; le baron de Chevilly, seigneur d'Andeglou, etc.; le prieur de Tournoisis; le seigneur des justices d'Alonnes, La Touche et Donnery; le seigneur de la justice des Muids; le seigneur de la justice de La Maisonfort; le seigneur de la justice de La Motte-St-Lyé; le seigneur de la justice de La Motte-St-Cyr; le seigneur de la justice de Mézières; le seigneur de la justice de Milourdin; le seigneur de la justice de Vennecy: le seigneur de la justice de Crottes; les seigneurs des justices de La Motte-Beauvilliers, Écresnes, Selliers, St-Denis-de-l'Hôtel, Baccon, Férolles, Arceville, Rebréchien, Nids, Nancray, Méronville, Santeau, Boigny, Chilleurs, Le Coudray, Aulnay-Rocheplatte, Boigibault, Sandillon, Le Bouchet, St-Pierre-le-Puellier, Champs, Létuin, Nottonville, Les Roncières, Les Bordes, St-Martin, Toury-en-Sologne, le Lude, la Nivelle, Orveau; les seigneurs des justices de St-Euverte, les Ormes St-Victor, St-Paterne, Saint-Pierre-Empont, le collége royal, St-Marc, Cornay, la Ferté-Lowendall, la Motte-Beuvron, Pierrefitte, Pormorand, Suèvre (ancien ressort de la Prévôté réuni au Bailliage en 1749); les seigneurs des justices de La Bretauche, Villiers, Erceville, le Bouchet, la Pourcellière (démembrés de la Prévôté en 1749).

B. 113. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1652-1699. — Rôles des officiers tenus de comparaître aux premiers jours plaidables, après la Saint-Martin et Quasimodo, ou rôles des assises. — Officiers : le capitaine chevalier du guet (Jacques Nouel; François Besnard, René Le Jay, sieur de Massuère); le lieutenant du chevalier du guet; les huissiers-audienciers; les sergents royaux; les sergents fieffés. — On trouvera la liste des sergents de 1652 à 1699.

B. 114. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1740-1789. — Rôles des officiers, etc. — Chevalier du Guet : Charles Coulombeau; François Gandrille Du Houssay; Victor Beauvoir; Étienne Henry.

B. 115. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1652-1698. — Rôles des amendes ordinaires adjugées à S. A. R, en procès par écrit; — rôles des amendes contre les baillis faute de comparoir; — item, contre les huissiers; — item, contre les sergents; — rôles des amendes adjugées à S. A. R, en causes verbales; — rôles des amendes du Présidial.

ORDINAIRE.

DISTRIBUTIONS DE PROCÈS.

B. 116. (Registre.) — In-folio; 223 feuillets, papier.

1619-1627. — « Distribution faicte des procès tant de l'Ordinaire que des causes d'appel du bailliage d'Orléans, faicte en la Chambre du conseil dudict bailliage, par monsieur le lieutenant-général, assisté de messieurs Hurault et Thoynard, conseillers-magistrats. » — Rapporteurs : MM. Jacquet; Caillart; Sergent; de Givès; Allégo; Paris; Saichet; Mesmyn; Segoing, lieutenant particulier; Mainferme; Brachet; Fouet; Barbedor; Maubert; Lemaire; de Villedonné; Perdoux; Hurault; Thoynard; Égrot; Bailly; Bongars; Colas; de Pichery; Duchon; Lhuillier; Beauharnais, lieutenant-général. — Productions pour Jean Ursin de Fontenelle, contre Guillaume de Fusée; Michel de Pothin, sieur de Briou,

contre Etienne Son : Philippe Marchand de La Mardelle, contre Jean Houdet, le seigneur du Hallier et la dame de Vitry, sa mère, contre Charles Deschamps, sieur de Boisleroy et M. de Liouville ; Guillaume Bongars, sieur de Villedart, et Charles de Mareau, contre la succession de Barnabé Girault ; Giles Colardeau, curé de Pithiviers-le-Vieil, contre l'abbé de la Cour-Dieu (1620) ; Abraham Nouel de Saint-Denis, contre Jacques Doré de La Fosse ; François de Foyal, contre Henry Du Faure ; Marie de Mareau, dame des Barreaux, contre Pierre Rivière ; Pierre Fougeu d'Escures, contre les Célestins d'Ambert ; Jeanne Dessault, dame de Montpipeau, contre Hector de La Tuffière.

B. 117. (Registre.) — 189 feuillets ; papier.

1619-1625. — Double du précédent. — Incomplet.

B. 118. (Registre.) — In-folio ; 199 feuillets, papier.

1625-1640. — Registre des distributions des procès. — Nouveaux rapporteurs : MM. Baillard Guérin, Bury, Houmain, Martin, Vincent, Mingre. — Productions pour : Lancelot de La Taille, sieur de Bondaroy, contre M. Nouel de Saint-Rémi ; Jacques de Bonnechose (alias Bonnechausse), contre Antoine Boullard ; Nicolas Barron contre le sieur de La Bouaische (La Boëche) ; René de Prunelé, contre les Le Jay ; Philippe de Cosne, sieur de Montmirault, contre Guy Du Jay Du Monceau.

B. 119. (Registre.) — In-folio ; 169 feuillets, papier.

1652-1673. — Registre des distributions de procès. — Nouveaux rapporteurs : MM. Longuet, Cahouet, Portebédien, Pothier, Gitton, de Mareau, Humery, Lambert, Mariette, Le Berche. — Productions pour : Alexandre de La Lande, contre Antoine Duchesne ; François de Vassay, sieur de Châtillon ; André Lempereur, curé de Ligny, contre René Le Fuselier, sieur de Cormeray ; Léon de Balzac, seigneur d'Entragues ; François Garrault des Chasteaux, contre Nicolas Blandin, curé de Chaumont ; Hector de Brosset, écuyer.

B. 120. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1674-1682. — Registre des distributions des procès. — Nouveaux rapporteurs : MM. Durand, Curault, Barré, Tourtier, Ducoing, Fontayne, Le Clerc, de La Fons, Peigné. — Productions pour : Étienne Lamirault, contre François de Juvisy ; Charles Lévesque de Grand'Maison, contre Pierre Charpantier de Brandelon ; Samuel Michau, contre Lancelot Pardessus (1677) ; Thiballier de La Boullaye, contre Benjamin Parat ; Pierre Bongars, contre André Simon ; Henry Sarrebourse, contre Alexandre Poirier ; la veuve Jean Gourdon, contre Denis Gandrille (1678) ; Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan.

B. 121. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1682-1685. — Registre des distributions de procès. — Mêmes rapporteurs. — Distributions pour : M. du Bois-Doré, contre Charles de Rabeau de Beauregard ; le marquis de Saumery ; le duc de Saint-Aignan, contre Barbier-Desfonds ; Henry Courtin, président au présidial de Blois ; Charles Humery de La Mairie, contre Antoine Duchon.

B. 122. (Registre.) — In-folio ; 127 feuillets, papier.

1687-1698. — Registre des distributions de procès. — Mêmes rapporteurs. — Distributions pour : MM. Abraham de Gaucourt, contre madame de Marolles ; Bertrand, sieur du Lys-Saint-Georges, contre Lemaistre de La Maisonfort ; Charlotte de Mondoré, contre Abel de Mondoré ; Robert Hubert, chantre de Saint-Aignan, contre madame Paris ; Charles de Rochechouard, marquis de Montpipeau, contre Charles Tourtier ; François de Drouin, contre Joseph de Rochechénard ; Jérôme de Maubert, contre Jacques de Saint-Mesmin.

B. 123. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1699-1707. — Registre des distributions de procès. — Rapporteurs : MM. Gabriel Curault, lieutenant-général ; Colas, Mariette, Martin, Fontayne, Peigné, Coulombeau, Ménault, Prévost, Paris, Égrot, Pothier, de Vildamné (aliàs Vildonné), La Chastre, Carré, Lamirault, Le Vassor, de La Roche, Turtin, Villoing, Thoynard, Charbonnier, Prévost. — Distributions pour : M. de Cornay, contre Jacques Hamelin ; Antoine Sarrebourse, contre Jacques Caillard ; M. Du Hamel de Guestreville ; Vedy de La Heslière, l'Hôpital d'Orléans, contre M. Goullu, docteur ès lois.

B. 124. (Liasse.) — In-folio; 133 pièces, papier.

1768-1769. — Liasse de distributions de procès. — Rapporteurs : MM. Levassor, Boilève, Prévost, Pothier, de Coinces, Lamyrault, Jousse, Charbonnier, Du Bouchet, Prévost de La Jannès, Alix, Turtin, Colas, Sinson, Letrosne, Lhuillier, Cellier, de Talcy, Seurrat de Loynes d'Autroche, de Lafons. — Productions pour : Louise de Cugnac, veuve de La Mothe; de Loynes de La Royauté ; Jacques de Courcelles ; Colas de Mondru.

B. 125. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1770-1782. — Registre de distribution de procès. — Rapporteurs : MM. de La Gueulle de Coinces, Boilève de Domey, Luillier de Planchevilliers, de Champvallins, Patas de Mesliers, Curault de La Touche, Seurrat, Alix, Miron, Capitan, Loyré, Crignon de Bonvallet, de Lange, Turtin, Petau. — Productions pour : Charles Lambert de Cambray ; de Groisy de La Nivelle; de Chapt de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin, contre Barbazan, curé de Saint-Paul; Joseph Guille, curé de Tigy.

B. 126. (Registre.) — In-folio ; 106 feuillets, papier.

1652-1672. — Registre des procès rapportés au présidial d'Orléans : dépens et sacs de productions réglées par inventaires ou sans inventaire.

DICTUMS.

B. 127. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1652-1653. — Dictums ou sentences et instructions par écrit, entre : Jacques Patas, écolier et François Robert et autres; Jacques Le Dagre, notaire royal à Beaugency, et Marin Grillon ; Guillaume Barré, étudiant, et Jean Grignon ; Étienne de Sully et Marie Le Sourd; Florent Pothier de Grand'maison, et Étienne Barré ; Élye Foubert, et Jean Depardieu ; Michel Pothier, curé de Mérouville, et François Mineau et autres ; Louis de La Primaudaye, sieur de Campois, et Jean Lubin ; Jacques de Givès, et Gentien Chesneau et autres ; Toussaint Lévesque, secrétaire du Roi, et Anne de Saint-Mesmin, femme de Giles de Renty; Jeanne de Lavau, et René de Rochechouard, seigneur de Montpipeau ; Étienne Asselineau, écuyer ; sieur des Couldraux, et Jacquette Fougeu ; Tristan Chasseculier, et Pierre Des Mareaux ; Louis de Rancourt, parcheminier et suppôt de l'Université et la veuve Leclerc ; Jean de Rancourt et Marie Mariette ; Jean Garrault, sieur de Villerouche, et Alexandre Ménard, chanoine d'Orléans; Pierre Gentien, curé de Chécy, et François Pothier, curé de Saint-Jean-de-Braye ; Jean de Lugères, contrôleur-général, et Thomas Fougeu, sieur de l'Ormoye; Jean Gombault, et Ursin de Fontenelles ; François Pothier, étudiant, et Louis Courtin ; Claude de Fleureau, et Jacqueline de Hallot ; Michaud Marchand, et Antoine de Valmorin; Charles Guyon de Boisroger, et Pierre Morisset ; André Soury, et la veuve Mithonneau ; François-Godefroy de Beauvilliers, et Maximilien Friquier, curé de Beauvilliers.

B. 128. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1654. — Dictums entre : Daniel Chauvin et Madeleine Colas, veuve Hervé Lamireau de Plissay ; Jean Chevenais, prêtre habitué à Chartres, et Henri Faurie ; François de La Gueulle, étudiant en l'Université, fils de Charles, et la veuve Denis Chastellain ; l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et Pierre Foubert, procureur fiscal ; François de Loynes, chanoine de Saint-Pierre-Empont, et Michel Goujon, curé de Saint-Benoît-du-Retour à Orléans ; Nicolas Hucher, prêtre, et frère Pierre Privé, religieux de la Vernusse ; Marguerite Lamoureux, veuve Bréchemier, et François Patas ; Pierre Boilève et Marie Couespeau, sa femme, et les gagiers de la paroisse de Fleury-aux-Choux ; le chapitre de Saint-Aignan, et Charles Moireau ; Louis Baudouyn, avocat en Parlement, et Salomon, sieur du Fresne; Antoine Duchon de Mézières, et Antoine Hardouin ; Pierre Blanquet, bedeau à verge en l'Université, et Germain Sédillot ; Christophe Boitel, messager de la nation de Normandie en l'Université, et Marie Chastelain ; dom Martin de La Fond, religieux de Cluny, baron de Saint-Laurent-des-Orgeries, et la famille Courtois ; Madeleine Cahouet, veuve de Charles d'Avalleau, Trésorier de France en la Généralité, et Aymée Petit, veuve d'Hector Pochon, sieur de Beauregard, et Marie Fresnot, veuve de Michel Gohier, sieur de La Borde (6 mai 1654) ; Jacques Pichard, chirurgien, et René Levassor, notaire ; François Beauharnais, conseiller du Roi, Président-Lieutenant-Général au Bailliage, et Robert Prousteau, fermier de la terre d'Ausonville ; Giles de L'Hôpital, prieur de Sainte-

Madeleine de Villemoutier et de Saint-Sulpice de Lory, et Nicolas Tiercelin; Jacques Lemasne, étudiant en l'Université, et Claude Chambon, prêtre; Jacques de La Taille, chevalier, seigneur des Essars, et Jacques de Péan, écuyer, seigneur de Vernillon (20 mai); Jean de Courcelles, Élu pour le Roi en l'Élection, seigneur du Petit-Thiellay, et Jacques Le Noir; Antoine Morin, sieur de l'Espine, et Jean Béry, sieur des Chastelliers; Victor de Cardaillac, seigneur de la Cappelle, engagiste du domaine de Vitry demandeur en requête du 15 novembre 1652, et Michel Jousse, sergent et fermier de la maladrerie de Vitry (29 juillet); Anne Coulon, veuve de Charles Fougeu d'Escures, seigneur du Poutil, et Marie Péreaux, veuve Paulmier, sa fermière (29 juillet); le couvent de Bourgmoyen à Blois, et Ambroise Bérault, curé de La Chapelle-Saint-Martin; Henri Quarré, sieur de La Rivière, et divers; Étienne Caillard, sieur de Vézy, maître d'hôtel ordinaire chez le Roi, héritier de Claude Caillard, juge-magistrat au Bailliage, et la famille Sévin, l'abbaye de Voisins, Marie de Cugnac, veuve d'Esme de Marvillier (1er septembre); David Pothier, étudiant en l'Université, et Nicolas Gaschot, président en l'Élection de Clamecy; André de Lempérière, curé de Ligny, et J.-B. Maubert, sieur de Vaugirault; François Ory, docteur-régent en l'Université, et Guillaume d'Avalleau (14 décembre).

B. 129. (Liasse.) — 238 pièces, papiers.

1655. — Dictums, entre: François Le Semellier, sieur de la Chapelière, et Louis Vaucelle, curé de Tremblevif; Gabriel Baguenault, marchand, bourgeois d'Orléans, et divers; Nicolas Bataille et Pierre Fougeron, grenetier du Grenier à sel de Pithiviers; Étienne Lamirault et Jean de Barat, sieur de René; Daniel de Feuillettes, sieur de Cornay, et Claude de Heere, conseiller au Parlement; Anne Jousse, veuve de Noël Pothier, et Nicolas de Vassan, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du Roi; Marie Lèvesville, veuve de Michel Massuau, huissier-audiencier, et Gentienne et Élisabeth de Perrelle; Pierre Gaulu et Étienne Aignan, et Antoine Polluche (19 mars); Charles Cahouet, sieur de Beauvais, et Pierre Mesnager; Daniel-Nicolas Aignan, marchand, et Pierre de Gaudard, écuyer, sieur du Marteau (4 juin); Jacques Veau, sieur de St-André, et la veuve Havet; Nicolas Damain, sieur de La Martinière, et André Michau; Michel Pothier, curé de Mérouville, et divers; Claude de Palluau, prieur du Pont-aux-Moynes, et Jean La Viollette.

B. 130. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1656. — Dictums, entre: Jean de Beaumont, et Marthe de Brie; François Beauharnais, seigneur de La Grillière et d'Outreville, et Guillaume Lubin; Anne Touchet, veuve Boulard, et Jacques Lamirault; Maurice Égrot, sieur de Villemorest, et Charles de La Haye; Pierre Ursin, sieur de Fontenelle, et Étienne Damont; Florent Lhuillier, sieur de Planchevilliers, et divers; Joachim Du Closel, sieur de Moléon, et Catherine de Bonnault, veuve de Gabriel Le Chat, sieur de Tracy; Isaac Pothier, étudiant, et Jacques Richard.

B. 131. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1657. — Dictums, entre: Thomas Couet, étudiant en l'Université, et Jacques Tapin, sergent royal; Anne de Saint-Mesmin, épouse de Giles de Ranty, et Mathurin de Saint-Mesmin, sieur du Mesnil; Étienne Peigné, et les gagiers de Saint-Donatien d'Orléans; Élisabeth de Launay, veuve d'Antoine de Fleureau, et Élie de Courtois; Louis Michau, messager de la Nation Germanique, et Jean de Brion; Anne Alleaume, veuve d'Hervé Roussillard, et Pierre Meslé, laboureur; Anne de Croisilles, et François Martin, sieur de Coinces; Pierre Foubert, et la veuve François Baudouin; Éléonor de Baudry, sieur de Rondonneau, étudiant en l'Université, et Jacques Barbin, archer; Girard Darnault, et Jacques-Christophe-Barnabé Petau; Jean de Puvinault, sieur de Chasteau-vieux, et Claude Garrault, sieur de Vaufrelan; Claude Bouquin, avocat en Parlement, et l'abbaye de Saint-Avy-lez-Châteaudun; Charles de La Lande, et Geneviève de Murat, veuve Le Compte; Marie de Maupeou, veuve d'Hector de Mareau de Villerégis, et Guillaume Louiset, voiturier par eau; Blaise Hyrlay, chirurgien, et Jean Loureau, notaire à Gien.

B. 132. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1658. — Dictums, entre: Isaac Boudet, bedel à masse en l'Université, et l'abbaye de Tiron; René Le Git, curé de Châtenoy, et Michel Boucher; Louis Le Febvre, et Anne de Cosne, veuve de Philippe de Villereau; Guillemette Du Bois, veuve d'Élie Griffon, et Anne Sévin, veuve de Jean Adam; François Du

Noyer, receveur et payeur des rentes de la Généralité, et la famille Le Roux de Postelle ; Pierre Jogues, étudiant en l'Université, et Marin Colas; Marie et Madeleine Beauhaire, et Étienne Costé, docteur en médecine ; Charles Boyetet, et Marin Picard ; François de Loynes, et Louis de Harvault, sieur de Beauvais ; Claude Fleureau, pour les mineurs Paris, et frère François Julien, chanoine-régulier de Saint-Euverte ; Pierre Briçonnet, sieur de Cormes, et Antoine Servin, notaire à Orléans ; le chapître de la Sainte-Chapelle de Bourges, et Robert Du Rollet, prieur de Gien-le-Vieil ; Jean de Rancourt, et le chapître de Saint-Liphard de Meung ; René Le Fusellier, seigneur de Cormeray, et François Hue, seigneur de Courson, et André Lampèrière, curé de Ligny, intimé.

B. 133. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

1659. — Dictums, entre : Pierre Combaut, maître de la garde de Neuville, et Pierre Allard ; Jean Béry, sieur des Châtelliers, et Renaud Morin ; Blaise Dazon, procureur fiscal et notaire à Tremblevif, et Élisabeth Galmet, veuve de Claude de Meung, chevalier, seigneur de la Ferté-Aurain et de Tremblevif ; Étienne Nourisson, hôtelier ; René Hardouin, cabaretier ; Guillaume Michon, drapier ; Simon Garson, cordonnier ; Sébastien Angot, droguiste ; Roch Duplats, écuyer ; François et Louis Roulier, valets d'écurie ; Henri Magnan, perruquier ; Christophe Aubry, sellier ; Jean Couillard, éperonnier ; René Martin, pâtissier ; Jean Venceulant, tailleur, tous demeurant à Saumur et Bourgueil, et Henri Van-Vinterey, gentilhomme hollandais ; les religieuses hospitalières de Patay, et Jacques Le Prunelé, baron de St-Germain-le-Désiré et de Marvilliers ; Louise de Prunelé, dame de la Porte-d'Autrui, et Noël Morize ; Jean Olivier, curé de Tigy, et l'abbaye de Saint-Benoît ; Pierre Bongars, sieur de Moron, et Charles de Frou, sieur de Dréville ; Pierre Lenormant, et Philippe Aignan ; Henry de Briou, sieur de Pileux, et Abraham de Monmont, sieur de La Roche-St-Firmin ; Claude Aignan, veuve de Charles Aubin, sieur de Grandchamp, et Philippe Aignan, marchand (12 février) ; Judith de Lenfernat, femme de Louis de Villereau, et son mari ; Pierre Briçonnet, sieur de Cormes, et Guillaume Cahouet ; le chapître de St-Aignan, et Josué de Ramezay, sieur de Villeprévost ; Claude de Heere, conseiller-doyen du parlement de Metz, et Louise de Brosset ; Élisabeth de Berthereau, veuve de Jean de Bonnault, sieur de Méry, et Jean Boyer et Silvain Du Mesnil ; Simon Michaud, marchand, et Antoine Boucher, sieur de Maulny ; Madame Guillaume Costé, et Pierre Banc, contrôleur au Grenier-à-sel de Pithiviers ; Alexandre Dammartin, sieur des Bardelières, et Madeleine Le Vassor, veuve de Gentien Dammartin, sieur de La Borde ; Roger d'Étampes, abbé-commendataire de N.-D. de Beaugency, et divers.

B. 134. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1660. — Dictums, entre : Étienne Testard, et Anne de Masclary, veuve de Jacques de Melleville (Mel-vill), seigneur de Mignère, enseigne des Gardes-Écossaises du Roi ; Noël Chaubert, marchand, et Louis Blin, Jacques Du Tertre, Jacques Hugon, etc. ; François Le Coigneux, abbé-commendataire de St-Euverte d'Orléans, et Pierre Dupin, notaire et procureur de la ville de Pithiviers ; Claude Dolon, étudiant, et Pierre Mahieu, chanoine de Saint-Étienne de Dreux ; Louis de La Primaudaye, et Nicolas Hervin ; le chapitre de Saint-Liphard de Meung, et Jacques Legros, prieur de Baule ; frère Jacques Chenu Du Bellay, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, et quelques tenanciers ; Jean Hamon, curé d'Orgères, et quelques habitants ; Élisabeth de Champeaux, veuve d'Ysaïe Fouteau, et Daniel de Champeaux, Étienne Pasquier, étudiant en l'Université, et Pasquier Baranton ; Annet de Gannes, Pierre de Bergerault, écuyers, et Marie de Péan, et Lancelot Du Coudray ; Charles Jahan, étudiant en l'Université, et Pierre de Bats.

B. 135. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1661. — Dictums, entre : le chapître de Sainte-Croix d'Orléans, et Élisabeth Le Vasseur, dame de Conques et de Montrieu-en-Hault ; Ferréol Cotteblanche, et Antoine Duchemin ; Paul Carré, et la veuve Michel Le Ber ; Élisabeth Galmet, veuve de Claude de Meung, et François Garrault, sieur des Chasteaux ; Jean-Léonor de Rochechouard, seigneur de Montpipeau, demandeur en saisie féodale, et la veuve Huet ; Jacques de Gyvès, sieur de Chemailles, et Louis Collet ; Amable Chocque, grand pénitencier de l'Église d'Orléans, et Marie Béchart ; Charles Hérille, sieur du Gravier, et Nicolas de Haultemonte, conseiller-assesseur en la maréchaussée de Blois ; Jean Bardin, sieur d'Origny, et Marguerite Allisand ; Catherine Baguenault, veuve d'Étienne Blandin, et Jacques-Louis Caillard, sieur de Beaupré.

B. 136. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1662. — Dictums, entre : le chapitre de Sainte-Croix, et Jacques Du Barquet, chevalier, seigneur du Bourg ; Denis Toutin et Antoine de Villiers ; Jean Du Chesne, écuyer, et Perette Collier, veuve de Charles d'Appelvoisin, sieur de Palvoisin ; le procureur du Roi en la maréchaussée d'Orléans, et Antoine de Musset, écuyer, sieur de La Touche, proposant incompétence, renvoyé devant le bailli d'Orléans : « Supplie humblement Antoine de Musset, escuier, sieur de La Touche, demeurant à Villereau, disant que à la sucittation du sieur de Varanne, lieutenant en la Mareschaussée, il a esté mis et constitué prisonnier ès prison de ceste ville, où il est à présent, dès le vingt-troisiesme de juing dernier, par le sieur Morin, aussy lieutenant en ladite Mareschaussée, et escroué à la requeste de monsieur le procureur du Roy en icelle, et a esté jusque au vingt-sept que le sieur prévost des mareschaux est dessendu èsdites prisons pour l'interroger, auquel le suppliant aurait demandé son renvoi devant monsieur le bailli d'Orléans, son juge naturel, n'estant juge compétent pour cognoistre des actions du suppliant qui est gentilhomme... » (12 juillet) ; Suzanne Bigot, veuve d'Hector Vallée, chevalier, seigneur de Mérouville, et Jean Brouard ; Claude de La Mothe, avocat en Parlement, et la veuve Johanneau ; Guillaume Chartier, sieur de la Maison-Rouge, et Anne Polluche, veuve Brasseux ; Jean de Mahy, étudiant en l'Université, et René Rémond, hôtelier ; François Boucher, sieur de Guilleville, et Toussaint Davouneau ; Pierre Cordonnier, et Robert d'Étampes, seigneur d'Autry ; René de La Vernot, sieur de Méréville, et Geoffroy Desmares ; Jacques Depleix, sieur de Lorme, et André Lamperière, curé de Ligny ; Anne Garrault, veuve de Lancelot Du Lac, chevalier, seigneur de Montizambert, et la famille Baron ; Jacques de Beausse, maître-architecte, et Abraham Faucheulx ; Claude Pézar, lieutenant au comté de Beaumont, et Clément Jousse ; Antoine Vaillant, sieur de Champvallins, et Pierre Meignan ; Pierre Du Fayot, avocat en Parlement, et Louis de Belle, sieur de La Tour.

B. 137. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1663. — Dictums, entre : Marie Bernard, veuve de Jean-Guillaume de Bernard, sieur de la Rivière, et François Soullas ; Nicolas Lorphelin, « bedel » à verge en l'Université, et Jean Poullain ; Jacques Noüel de Tourville, et François Noüel des Éleuz ; Claude Vaillant, prieur d'Herbilly, et Jean Noüel, contrôleur du Domaine ; Abel Callet, notaire à Nouan et Pierre Gallus, sieur des Roches ; Jean Sougy, avocat, scribe de l'Université, et Louis Guillot, laboureur ; François Fleureau, sieur du Rozan, et frère Etienne Costé, prieur du Gué de l'Orme ; Louis Le-Conte, prévôt de Melun, et François Marcheboue, marchand à Pithiviers ; Claude Lhoste, veuve de Jacques de Gènes, sieur de La Lande, et Hilaire Thomas ; Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans, et divers ; Jean de Rochefort, chevalier, et Charles Maugas ; Robert Dubois, marchand à Lisieux, et les Ursulines de Beaugency ; Marguery de Gaudard, écuyer, sieur d'Allaine, ayant transport de Pierre de Gaudard, sieur du Marteau, et René Desmorans, écuyer, sieur du Couldray ; François Mayeux, prieur de Donnery, et Pierre Bataille ; Jean Mariette, messager de la nation de Touraine, et Jean Leloup ; Jean Berthellot, concierge des prisons du Châtelet, et François Fyot ; le Chapitre de Sainte-Croix, et la paroisse de Traînou ; le procureur du Roi en la maréchaussée générale de l'Orléanais, et François de Ramzay, écuyer, sieur de Tournoisis ; Marie Creuzot, Thimothée Baschet, et Nicolas Mauduison ; Jacques Chollet, et Jeanne Guyon, veuve de Robert Collas, receveur des Tailles à Montargis ; Jacques Bruère, et la famille de Cogniou.

B. 138. (Liasse.)—180 pièces, papier.

1664. Dictums, entre : Anne Bugy, femme séparée de biens de François Hüe, chevalier, sieur de La Rue, et René Le Fusellier, chevalier, sieur de Corindray ; Étienne Jahan, bedel à verge en l'Église Saint-Aignan d'Orléans, et Morisseau, procureur ; Jacques Pallu, prieur de Saint-Hilaire, et Simon Pichard, chirurgien ; Madeleine Beauharnais, veuve Le Gloux, Trésorier de France à Soissons, et divers ; Nicolas Robert, écuyer, et Nicolas Tourtier de Lamartinière ; Jacques Perdoux, étudiant et Louis de Rochechouard ; frère François de Joigny-de-Villebrune, commandeur de Saint-Marc, et François Le Febvre, sieur du Verger ; Charles de Beauclère, chevalier, baron d'Aschères, et René Du Guy, sieur de la Rosière avec l'évêque d'Orléans, procès sur la mouvance féodale de la terre de Jouy (3 décembre) ; Jacques Roger, maître-architecte, et Jacques Guyon, curé de Saint-Victor d'Orléans ; Pierre Vérodat, et Pierre Desplanches.

B. 139. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1665. — Dictums, entre: Gabriel de Jaucour, sieur de Bafou, et Denise Marchand, veuve Ruffier; Jacques Haudemant, curé de Souville, et Samuel de Chabot, sieur de Souville; Pothier de La Borde et de La Consire, et Henri de Bourbon, évêque de Metz, ci-devant seigneur par engagement du comté de Beaugency, pour le profit de Quint; François Garnier, trésorier de France, à Orléans, demandeur en saisie féodale, et J.-B. de Gyvès, écuyer; Joseph-Michel Lamirault, et Pierre Mothiron, et N. Piednoir, sa femme; l'abbaye de Voisins, et le chapitre de Saint-Liphard de Meung; Jean d'Hesves, sieur de Menouville, et Simon Roland, bourgeois de Paris; Denise de Vésinier, veuve de Gabriel de Jaucour et Denis Gaudeau; Nicolas d'Aligre, seigneur de La Mothe du Vivier-Saint-Lyé, et Nicolas Froguier, sieur de Malestroit; Étienne Michau, suppôt de l'Université, et Jacques Rousse.

B. 140. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1666. — Dictums, entre : Anne de Hatte, dame de Dambron, et Étienne Darmé; Jean Gandrille, et Giles Adam; Jean de Beausse, parcheminier, et Françoise Chartier; Paul Hardier, vicomte de Beauregard, et Claude Gandouet, étudiant; Marie de Gaillon, et François Goret; Marie de Fleury, veuve de Florent Sarrebourse, écuyer, sieur de La Bretasche, et Jean Désert, marchand; Anne-Susanne d'Aumale de Harcourt, et Noël Raguin, commissaire à la saisie des grains; Pierre Girault, fourier du corps de feu S. A. R. et Germain Carré-Desforges; Étienne Aubereau, hôtelier, et Clément Bien, prêtre; Isaac de Saint-Mesmin, avocat en Parlement, et Barthelémy Germon; l'abbé de Saint-Euverte, et Pierre Lhermite, curé de Chaussy.

B. 141. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1667. — Dictums, entre: Martin Vannier, élu à Gien, et Granger et autres ; le procureur du Roi, et Pierre Guymont, prieur de Semoy, pour rebellion; Louis de Regnard, chevalier, seigneur de La Mothraye, Antoine de Regnard, chevalier, Charles de Regnard, chevalier, demandeurs, et les familles Seigneret et Garnier; Jacob Garrault, pour les enfants de Saint-Mesmin, et les familles Marché et Granger; François Alleaume, étudiant, et la veuve Pierre de Fradé; Robert Thorin, étudiant, et Jean Guérin, laboureur; François Régnard, sieur du Chastellier, et Giles Lenain, docteur en théologie, chanoine d'Orléans; Guillaume Pothier, et Hector Mitouflet; Anne de Hatte, dame de Dambron, tutrice des enfants de Louis de La Primaudaye, et de Marie de Hatte, d'une part, et Étienne Darmé, d'autre; Charles Lamyrault le jeune, seigneur de Préninville, étudiant, et Ange Barellier, ci-devant élu à Pithiviers; Jean de Beausse, parcheminier, suppôt de l'Université, et les religieux de Landais; Claude Vallée, seigneur de Chenailles, et le sieur de Troyes; Nicolas de Saint-Mesmin, avocat en Parlement, et Charles Cuvert; Catherine Picault, veuve Hobier, notaire à Arthenay, et Charlotte et Lancelot de Montdoré; Susanne Pothier, et Charles Bugy: Claude Duret, prévôt de Sancoins, et Renée Le Pelletier, sa femme, et Alexandre Pelletier; André Hurault, baron d'Auneux, et Nicolas Tourtier de La Martinière; Louis de Menou, seigneur de Champlivault, et Louis de Boulainvilliers, seigneur de La Bruyère; Jacques Chenu, conseiller et assesseur en la prévôté d'Orléans, donataire entre vifs de Anne, Catherine et Marie de Sully, et Étienne Vallot, lieutenant de Henrichemont, et Anne Greslin, sa femme; Charles Gombault, Nicolas Chartier, Galiot Gaillard, chevalier, seigneur de Poinville, et Jacques Chartier; Noüel de Tourville, et Abraham Régnault; Michel Boilève, étudiant, et Jean Paris; Claude Lécuyer, sieur de La Salle, et Louis Raymond, sieur de La Guérisière; René de Vièvre, écuyer, sieur de La Folie, et Claude Imbault, curé de Saint-Jean-le-Blanc; Jean de Hesves, sieur de Ménonville, receveur des tailles à Châteaudun, et les familles Marchand et Gaucher; Philippe Aignan, étudiant en l'Université, et Jean Jousse; Samuel de Chabot, sieur de Souville, et Pierre Arvez; Louis de Bonnard, écuyer, sieur de Liouville, et Judicque (Judith) de L'Infernal (L'Enfernat).

B. 142. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1670. — Dictums entre : Charlotte Thoret, et François Le Grand, avocat; Henry Du Tartre, notaire à Thoury, et Jean Robine; François Chauvin de La Chapelle, et Charles Blancher de La Chapelle; les chanoines de Meung, et Étienne Stample, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas de Meung; Claude Paris, et Daniel Aignan; Charles Maugas, et Jean de Rochefort, chevalier, seigneur de Saint-Vidal; Michel Maingre de La Roncière, avocat au Bureau des

Finances, et François d'Étampes, chevalier, seigneur d'Autruy; Mathurin Clément, bailli de Saint-Benoît, et Pierre Gresne, laboureur; Théophile Beziade, chevalier, seigneur d'Avaray, et le prieur de Saint-Étienne de Beaugency; François Colas de Marolles, étudiant, et Joachim Dubois, praticien; Pierre Foubert, le jeune, procureur-fiscal de Saint-Benoît, et Mathurin Clément, bailli; Gaspard Campion, banquier en cour de Rome, et Nicolas Richau, procureur; Henri Du Faur, chevalier, seigneur de Pibrac, ayant épousé Marie de Péan, et la veuve Nicolas Adoubé; Georges Jarry, et Jacques Jarry; Dominique Larcher, abbé de Saint-Euverte, et Jacques Pothier, fermier de la censive du Roi; Nicolas-Marie Amelot, et Guillaume Chauvreux; Antoine Vaillant, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, et l'Hôtel-Dieu de Blois (paîment de profits); Claude Gouault, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Melun, et Marie de Fleury, veuve Florent Sarrebourse; Énuntielle Triquois, veuve Lebreton, et Eutrope Guyot; François de Cugnac, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, et Jérôme Maynard, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans; Vincent Rubline, et Jacques Guy, curé de Saint-Laurent-des-Eaux; Étienne Roger, sieur de Motheux, et Vincent Rubeline; Jean Asselineau, lieutenant au bailliage de Bléneau, et Jean Ancolm, poursuivant d'armes de la Grande Écurie du Roi; Jacques de La Taille, seigneur des Essarts, et Marie Fiot, veuve de Robert de Barville, seigneur du Coudray; Olivier Le Barbier, curé de Monliard, et Louis Fédeau, prieur de Flotin.

B. 143. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1671-1672. — Dictums, entre: Jean Le Tellier, curé de La Ferté-Saint-Aubin, et Anne Duplaix; Pierre Du Camboust de Coislin, évêque d'Orléans, et divers; l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et les habitants, touchant le moulin de la Thorette; Nicolas Brisson de Machault, et Charles d'Alonneau; l'abbaye de Saint-Mesmin, et Nicolas de Gédoyn, abbé, touchant la perception de la dîme; Raphaël de Tartereau, sieur de Villebrosse, et Élisabeth de Galmet, veuve de Claude de Meung, seigneur de La Ferté-Aurain; Marin de Vauray, lieutenant-criminel à Blois, et Catherine de Houdan, veuve d'Alexandre Tournier, sieur de Saint-Lubin; Jacques Colas Des Francs, et Barthélemy Roger; Nicolas Deschamps, et Alexandre de Saint-Étienne de Carmagne; François Le Vesnier, sieur de la Grossetière, et Marie de Saint-Mesmin, veuve Biard; François de Toustain, chevalier, seigneur d'Écresnes et Jean Pouge; Jean-Pierre d'Hérouard, chevalier, et Charles Roulet; Marthe Stuard, veuve de Jean Ramezay, et divers; Jacques Ogleby, étudiant, et Pierre Cousin; Firmin Sarrebourse, sergent royal, et divers; François d'Aultry, prieur de Nogent-sur-Vernisson, et l'abbaye de Saint-Benoît; la Chartreuse d'Orléans, et Martin Provenchère; les religieuses anglaises du couvent de Paris, ayant les droits de Marie de Fromentière, veuve de Jean de Prévost, baron des Forts, et Pierre Héau, Marie Fontaine et Charles de Birague, seigneur de Courcelles.

B. 144. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1672-1673. — Dictums, entre: Pierre Pasquier, écuyer, sieur d'Ornay, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial de Blois, et Hélye Bongars; le chapître de Cléry, et divers; J.-B. de Raucher, seigneur du Mardereau, et Françoise Paris, veuve de Jean de Brie; l'Évêque d'Orléans, et divers; Marie Seurrat, femme de Nicolas Guérin de Beaumont, et Louis-Nicolas Guérin d'Esse; Nicolas Le Compte, sieur de La Guérinière, lieutenant-particulier au siége royal de Romorantin, et Marie Perdoux; Jean-Léonard de Rochechouard, marquis de Montpipeau, et divers; Jacques de Prunelé, et divers; le chapitre de Jargeau, et Patrice de Lestus, sieur du Monceau; les Ursulines de Baugency, et Claude Sauger.

B. 145. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1673-1674. — Dictums, entre: Claude Rousseau, veuve de Claude Blot, lieutenant-particulier au bailliage et siége présidial de Blois, et Jean-Jacques et Nicolas Thoinard, et Claude Boisguéret de La Vallière, Léon Patas et consorts, Charles Pinson et Claude Hérisson; Madeleine d'Allonville, veuve de Jean Moreau de La Blanchonnière, et le chapitre de St-Martin de Tours; Colombe Le Febvre, veuve de J.-B.-César de La Grange, et Jacques Gaulcher, sieur des Usages; Jacques Dollet, et les Fortin; François de Vaumartel, curé d'Outarville, et les Levassor; Anne de Hallot, femme de Nicolas Jabin, sieur de Janvry, et son mari; Robert Lévesque, écuyer, sieur de Nanterre, et Anne de Péan; Charles Fleureau, docteur en médecine, et Pierre Daniel, avocat en Parlement; Jacques Aura, musicien du Roi, et Catherine Trotet, sa femme, et Charles de Flacourt, sieur de La Touche et de La Brosse; Gabriel de Jau-

court, et Anne de Givès ; Dominique Larcher, abbé de St-Euverte, et l'abbé de la Cour-Dieu ; François d'Arbouville, et Jacques Passerand, seigneur de La Mothe de Saran ; Charles Paris, lieutenant du Guet, et Suzanne Seurrat, veuve Jacques Barré ; l'abbaye de Voisins, et Miron ; Gallard, et de Loynes ; Antoine de Mondoré, écuyer, sieur de Lignerolles, et Marie-Louise Nourrisson, veuve Boynard, conseiller au parlement de Metz ; Pierre Souville, procureur, et Bernard Noyer, et Jeanne Aignan, sa femme ; Jeanne Guencé, veuve Ythier, et Hector de Brosset, sieur d'Arconville ; Henri Du Faur, seigneur de Pibrac, pour Marie de Péan, sa femme, et Jean d'Hesves sieur de Ménonville ; Joseph de Courtenay, et la veuve Privé.

B. 146. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

1675-1676. — Dictums, entre : Rose Viart, femme de Georges Thiballier de Villiers, et son mari ; François Chevallier, et Antoine de La Planche ; Pierre d'Orléans de Rère, et François Cahu et divers ; Charles Colas, conseiller au Présidial, et Joseph Duchon de Morets ; Daniel-Nicolas Aignan, et divers ; Charles Dupuy, sieur des Tournelles, et François Aubert ; Michel Boiscommun, et Gédéon de Richer, seigneur de Bray ; André Provenchère et autres, et Jean Léon Lenormant de Moncy ; Jean Mestayer, premier valet de chambre de S. A. R., et Marie Le Jay ; Henri de Sennectère, duc de La Ferté, et Théodore Lefebvre, architecte ; il s'agissait de travaux exécutés au château de la Ferté. Jacques Lamirault, ecuyer, seigneur de Marchais-Lambert, et Joseph Lamyrault, prieur d'Argenton ; Jérôme Salomon, sieur des Baronnières, et divers ; Étienne Peigné, syndic des habitants de la paroisse de St-Michel, et Jacques Longuet, écuyer, seigneur de l'Écluse ; Marie Lucas, veuve Louis Patas, et la famille de St-Mesmin ; Henri de Birague, chevalier, sieur de La Coudraye, et Louis Joubert ; Marie Égrot, veuve Carré de Bouchetault, et divers ; Claude Paris, bedel à masse de la nation de Normandie en l'Université d'Orléans, et François Dazier.

B. 147. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1677-1678. — Dictums, entre : Simon Chauvet, seigneur de La Pigeonnière, et François Garnier, Élu en l'Élection ; Jean Gitton, sieur de Puiseaux, et Marie Leprince ; Jacques Brassard, écuyer, fourrier du corps du Roi, et Pierre Bongars, sieur de Moron ; Jacques de Prunelay, baron de St-Germain, et Philippe de Cugnac, chevalier ; Antoine de Gondrin, seigneur de Pardaillan, et Pierre de Marciz, écuyer ; François Noüel sieur de Tourville, et Brassard ; Jacques Mariette, abbé commendataire de St-Léonard-des-Chaumes, et Élisabeth le Bœuf ; François Vaumartel, curé d'Outarville, et François de Chambon, seigneur d'Arbouville ; Jacques Boucher, écuyer, seigneur de Guilleville, et Jacques de Prunelay ; Jean Bigot, apothicaire, et Pierre Longjumeau, grammairien ; Symphorien Fréret, prêtre, et André Fréret, capitaine de Beaugency ; François Colas, prêtre, chanoine de Cléry, chapelain de St-Paul d'Orléans, et divers ; (il s'agissait d'une fondation faite en 1307, de la chapelle du St-Esprit en l'église St-Paul). Louise-Élisabeth Le Vernier de l'Infernat, et Benjamin Parot de Corbignan ; Anne de Cougniou, veuve de Jacques Daniel, et Madame Lefeuvre ; Catherine Bégon de la Baraudière, et François Perdoux de Montplaisir ; Marie Pochon, veuve Gauvignon de La Gaudinière, et Jean-Léon Le Normant de Moncy : les Frères-Prêcheurs d'Orléans, et les Alleaume (il s'agissait de l'entretien de la sépulture de Jacques Alleaume et de sa femme, et de la fondation d'un service perpétuel). L'abbaye de St-Benoît, contre celle de la Cour-Dieu ; Joseph Monot d'Alvain, et François Germon ; Charles Lhuillier de Lautezières, et Anne Provenchère, veuve Genest ; Jacques Miseré, et Pierre Gaubert.

B. 148. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1679-1680. Dictums entre : Étienne Lamirault, sieur de Plissay, et Simon Medon, sieur de Lespineux ; François Picault, sieur de La Rimbertière, et Étienne de Vernaison, sieur des Fouges ; les pères de l'Oratoire, et Alexandre Pelletier ; Claude Rousseau, veuve Belot, et Claude de Boisguéret, sieur de La Vallière ; Marie Bugy, veuve Lefeuvre de Vaugermain, et Daniel de St-Mesmin ; Jacques Dévoré, sieur de Sesnard, et Étienne Peigné, contrôleur-général des Bois ; François Garnier, écuyer, et François de Villecoq de La Bretonnière ; Pierre Du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, et divers ; Françoise Jogues, dame d'Hesves, et François Garnier ; Charles de La Roche, prêtre, et Edme Bizot ; César-Vincent-Hubert de Faronville et de Melleray, et Pierre Baudot ; Marie Colas, veuve Claude Thoumain, et Marie Corson, veuve Fauvin ; Michel Rousseau, sieur de Nonvilliers, et Nicolas de St-Mesmin ; Fran-

çois Beauharnais, sieur de La Grillère, et Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour, héritier d'Anne Lévy, patriarche de Bourges, son oncle (il s'agit d'une constitution de rente); Nicolas Tourtier, sieur de La Martinière, Trésorier de France, et Jean de Malbranche, sieur des Coulombiers, créanciers de la dame Chauvreux, et Jacques de St-Mesmin et Claude de St-Mesmin; Michel Raymond, avocat, et Pierre Daniel, avocat; Jacques Viard, seigneur de Villette, et Abraham de Jaucourt, sieur de Chamont; François de Rennes, docteur en théologie, chanoine d'Orléans, curé de Ste-Catherine, et Christophe Patas et autres, gagers de la paroisse; Charles Cahouet, sieur de Beauvais, et Suzanne Cahouet; Louis Deschamps, sieur de Gillé, et Marguerite de Plaix, veuve de Jean de La Taille de Guigneville; Antoine Aignan et Marguerite Baron, sa femme, et Robert Guillaume, receveur des Tailles à Angoulême.

B. 149. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1685-1686. — Dictums, entre: Jean Grossin, sieur du Heaume, marchand à Mer, et divers; Philippon Raton, lieutenant de robe courte à Boiscommun, et Madeleine Pichery; Henry Hurault, sieur de Veuil, et Antoine Marchand; Jean de La Pierre, garde général des plaisirs du Roi, et Parieu et Le Valet; Michel Joly de St-Michel, et René Richard, curé d'Ormes; Marie Alleaume, veuve Paris, et les Mauduison, contre Sébastienne Regnard, veuve Ozon; Jacques de Salle, chevalier, sieur d'Auville, et François de Drouin, chevalier, sieur de Bouville; François Papin, et Louis de Clermont, chevalier, sieur de Toury; Jean de Rancourt, sieur du Chaussay, et François de La Mothe, marchand à Nofian; Guillaume de Séves, seigneur de Châtillon, et Michel Le Pelletier, docteur en médecine; François Gontier, écuyer, gentilhomme de la garde du Roi, et Pierre Allemosnier.

B. 150. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1686. — Dictums, entre: Jacques Sarrebourse, notaire royal à Baugency, et Louis Benoist de La Grand'Court; Simon de St-Mesmin, sieur d'Arbonne, et François Levé; Christophe André Des Sollais, et Pierre Collet de La Prée, Élu au Grenier à Sel, à Blois; J.-B. Stample, avocat, et Étienne Le Vassor; François Thiballier, sieur de La Boulaie, et François Monot, sieur du Masnay; Louis de Lattaignant, prieur de Bucy-le-Roi, et Jacques de St-Mesmin; Marie de Villebresme, et Madame de Rancourt Du Sausay; Claude Durand de Villiers, et Madame Noyer; Jacques-François de Jouanne, chevalier, seigneur de Saumery, et divers; Pierre de Goury, chevalier, vicomte de Vol, et Marguerite Le Forbeuf; François Asselineau, sieur de La Sollassière, procureur du Roi en la gruerie des Eaux et forêts d'Orléans, et Jean de La Roche.

B. 151. (Liasse.) — 286 pièces, papier.

1687-1689. — Dictums, entre: Élisabeth Le Roy, veuve de Brosses, et Nicolas Tranchot; Pierre de Vilmaison, et François Lemaire; Philippe Renard, écolier en l'Université, et Étienne Mathieu; Bruère de Beauvais, bailli de la Ferté-Senneterre, et Étienne Cabart; Thomas de La Planche, écuyer, sieur de Mortières, et Anne de Lucet; Louis Le Sourd, sieur du Buisson, et divers; Antoine Bailly, sieur du Bignon, et François Le Riche, lieutenant-particulier à Neuville; Louis Tourtier de La Martinière, et Charles de Rochechouart, marquis de Montpipeau; Louis de Thiville, seigneur d'Ouzouer, et Nicolas Humery; Paul de Beauvilliers, duc de St-Aignan, et la veuve Aignan Nay; Nicolas de Hennequin, écuyer, sieur d'Arbouville, et Madeleine Mahon.

B. 152. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1692.—Dictums, entre: Jacques Loiseau, orfévre, et Anne Colas, veuve de François Regnard Du Châtelet; Jean Duchon, sieur de la Moucheterie, et René Négrier; Hector Pochon de Beauregard, et divers; Louis Le Berche, docteur régent, et divers; Françoise Brisson, veuve Carré de Bouchetault, et divers; Jacques Bordier, prieur-curé de Meung, et Pierre Menault, sieur d'Oinville.

B. 153. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1693. — Dictums, entre: Guy Terre, écuyer, sieur de La Chalerie, et Jean Crosnier; Michel Guignace, sieur de Villeneuve, et Jacques Lenormand; Anne Thoinard, et divers; Joseph Houmain, sieur de Courbeville, et divers; les religieuses de la Visitation, et Christophle Gaucher, sieur de Pontvilliers; Louis de Villereau, sieur de Villeneuve, et Catherine Du Monceau, veuve de Villereau de Launay; François Hardouin, sieur Du Mas, et Marie-Anne Lebrun de Vierteville.

B. 154. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1700-1702. — Dictums, entre : Alexandre Le Coq, et Florent Viot Mercure, Élu à Pithiviers; Catherine Ménard, veuve Faverolles, et Pierre Bigot, chevalier, sieur de La Touane; Jérémie de Maubert, et Jacques de St-Mesmin; Achille-François Barantin, prieur de St-Georges, et Marie Jacquet, veuve Pinsard; Médard Aubereau, et Joseph Garnier; Nicolle Aignan, veuve Pierre Doret, et Jean Bartreau; les Ursulines de Beaugency, et divers; Claude Gougnon, juge à Bourges, et ses parents; J.-B. de Bonnard, sieur de Linières, et divers; Louis de La Châtre, et divers; François Courtin sieur de Beaumont, et Jean Roux; Charles Carré, chirurgien, et René de La Gueulle, procureur du Roi à Orléans.

B. 155. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1703-1704. — Dictums, entre : J.-B. de Gouillons-Vinot, et Jean Bertheau, marchands; Pierre Du Couldray, sieur de La Bretesche, et Jean de Launay, chevaliers; Jean-François Ferret, écuyer, et Françoise Bourdeau; Ambroise-André Ferry de Molainville, et divers; Marie de Birague, dame de Courcelles-le-Roi, et Étienne Ravault, sieur de La Bruère; Gilbert Berroyer, avocat en Parlement, et divers; Guillaume Jogues, étudiant en l'Université, et divers; Joseph Pothier, sieur de Rue-Neuve, et Jacques Denis; Joseph de Mainvielle, seigneur de Melleray, et Étienne de St-Michel, sieur de Vadat.

B. 156. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1702-1707. — Dictums, entre : Benjamin Maingre, Jeanne Bongars, sa femme, Michel-Gabriel Perdoux, Marie Bongars, sa femme, tous héritiers de François Bongars, sieur de Champferré, et d'Espérance Tiffineau, leurs père et mère, et Étienne Tiffineau, sieur des Hastes, avocat au siége royal de Gien, et autres; Joseph de Rochechouard, chevalier, seigneur de La Saussaye, tuteur de Charlotte de Villecoy, légataire universelle de Marthe de Falarton, et Pierre Deliège, sieur de St-Mars et autres; Nicolas Bérault, et autres, jurés-crieurs, opposants aux scellés apposés sur les effets du feu cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, et Marie Séguier, veuve du marquis de Laval, héritière sous bénéfice d'inventaire; Charles de Menou, chevalier, seigneur de Cussy, et la famille Fauconnier; Albert-François de Clérambault de Vandeuil, capitaine de cavalerie au régiment de Bar, seigneur de St-Germain et par engagement du domaine de Neuville, et Jacques Lorphelin, lieutenant-particulier à Neuville, condamnant Lorphelin à payer 223 livres 4 sols d'arrérages pour neuf années retenues sur les cens et héritages du domaine de Neuville; Claude Dorsane, écuyer, seigneur de Coullon, lieutenant-général au bailliage de Berry, au siége d'Issoudun, et Jean-Jacinthe Agobert, seigneur de la Ferraudière, président en la prévôté d'Issoudun; Henri de Régnier, chevalier, marquis de Guierchy, et Pierre Guenault, Michel Levassor et autres.

B. 157 (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1708-1712. — Dictums, entre : François de Cugnac, chevalier, marquis de Dampierre, et Pierre Menault, seigneur de Prélefort; Joseph Gandrille, receveur de la seigneurie du grand-hôtel de Liouville, et André Morise, laboureur; François de Boisguéret, écuyer, sieur de La Vallière, et François Rentien, garde ordinaire de la forêt de Boulogne; l'Hôtel-Dieu d'Orléans, légataire de Claude-Durand Henry de Villiers, demandeur en saisissement de legs, et Marie Briçonnet, veuve du donateur, condamnant les défenseurs à délivrer le legs; Isidore-Marie Lottin, chevalier, seigneur de Charny, seigneur de St-Péravy-Epreux, et Mathurin Tupin, notaire à Janville; Daniel de La Lande, écuyer, sieur de Lumeau, gentilhomme ordinaire de la Grande-Fauconnerie de France, et Benjamin Petit, sieur de Maupré; Louis-Gaston Fleuriau évêque d'Orléans, et divers; Victor de Collons, sieur de Clossy, et François Patas, boucher à Orléans; Jacques Patas de Maisonrouge, et Michel Jousse; Jacques Chartier, tuteur des mineurs Ménard, et Charles Feydeau, chevalier, seigneur de Marville; Jacques Groteste, sieur de La Bussière, Suzanne Groteste, sa femme, et Marin Groteste, médecin du Roi; Charlotte Barré, veuve de Charles Jouan, fermier du Plessis-St-Benoit, et Marin Lambert, lieutenant de Justice.

B. 158 (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1712-1714. — Dictums, entre : Thérèse Longuet, et François de Gontault, écuyer, sieur de

Villebourgeon, son mari; J.-B. de Carbonnel, légataire de Jean Larsonneau, curé d'Oison, et la demoiselle de Vièvre; François Patas, marchand boucher, et Élisabeth de Barbizy, veuve de Roger de Sailly, chevalier; Louis-Gaston Fleuriau, évêque d'Orléans, et divers; Philippe-Jérémie de Maubert, sieur du Plessis, et Jacques de St-Mesmin; Frédéric de Canaye, chevalier, seigneur du Fresne, et la famille Picault de la Bretonnière; Pierre Colin, avocat en Parlement, et Françoise Georges, veuve Lhuilier de La Bédinière; Jacques Hubert, chapelain de la chapelle du St-Esprit en l'église St-Paul d'Orléans, et Noël Sallé, prêtre de l'Oratoire, aussi pourvu de cette chapelle; Marguerite-Henriette Du Faur, veuve de Charles de Tolède, chevalier, seigneur de Convelle, et Élisabeth Du Faur, femme de Gabriel de Morogue; — Augustin-Emmanuel de Grouche de Chépy, abbé commendataire de St-Mesmin de Micy, et ses religieux; César de La Taille, chevalier, seigneur de Trétainville, et Marie Gentil, veuve de Robert de La Ruille; Louis-Pierre Courlesvaux, et Étienne Courlesvaux, et Pierre Thué, notaire.

B. 159. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1715-1717. — Dictums, entre : Antoine Du Verger, et Achille Des Champs, écuyer, sieur du Portail; Antoine Poisson, tuteur de ses enfants et de Marie de L'Estoile, et Geneviève Le Vassort; René de La Gueulle de Montabuzard, procureur en l'Élection d'Orléans, et Gentien Roze, procureur à Meung; Claude de Biet, chevalier, baron de Maubranche, lieutenant-général à Bourges, et Pierre-Denis Parafin de Barmon, chanoine de Troyes; Florent Sarrebourse de Boisrivault, exempt de maréchaussée, et Louis Guyot, marchand à St-Maur; Louis Roze, répétiteur de Droit, à Orléans, et Marie Fontaine, le jeune, veuve Hustache; Jacques Pelletier, Marie-Madeleine de Normandye, sa femme, et Pierre de Normandye, Marie-Claire de Normandye, veuve de La Cerisaye; Gilbert Berroyer, docteur-régent en l'Université d'Orléans, et Joseph Le Roy, officier des chasses de la capitainerie royale de Chambord; Gabriel de Sauvion, écuyer, commissaire-général des Suisses, légataire universel de François Lemaire, chevalier, seigneur de Villeromart, seigneur engagiste du domaine de Neuville, et Jean de Savigny, avocat en Parlement pour Michel Blanchard, fermier, saisi et défenseur; Marie-Madeleine Brachet, femme de Joseph de Vimeur, chevalier, seigneur de Rochambeau, et Claude Clément et Jérôme Salomon du Gué-Neuf, Trésorier de France; Marie de St-Mesmin, et Augustin Le Roux, chevalier, seigneur de St-Péravy; Octave Locatel, chirurgien à St-Laurent-des-Eaux, et Barthélemy Jargonnet, maréchal.

B. 160. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1732-1734. — Dictums, entre : Michel Le Gros Du Colombier, ancien lieutenant du Roi, et Paul Camus, laboureur; Catherine-Marguerite-Louise-Élisabeth Penot, Galloche de la Gallicière, époux de Marie-Madeleine Penot, et Jean de La Planche-Mortière, chevalier, seigneur de St-Martin; Simon Petau, marchand, et Louis Boucher, notaire; Jean de Grossin, écuyer, sieur de Magny, et François de Gaudart, sieur du Bignon; Antoine Masson, écuyer, seigneur de Plissay, et Simon de Goislons-Vinot, marchand; le chapitre de Ste-Croix d'Orléans, et Charles Viard d'Orval.

B. 161. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1628-1742. — Dictums, entre : Nicolas Gédoin, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, abbé commendataire de N.-D. de Beaugency, et François Fournier, employé dans les Aides; André Ouvrard de La Basilière, avocat en Parlement, Marie Marotte, sa femme, et Pierre-Boniface Manon, Élu à Orléans, François-Nicolas Manon de La Rollière; Pierre de Rancourt, sieur de La Borne, capitaine de Reine-Cavalerie, chevalier de St-Louis, et Jean Boucher, meunier; François-César-Henri Prouvensal de St-Hilaire, écuyer, seigneur d'Ascoux, Javercy, Gouvilliers, enseigne de vaisseau du Roi au département de Brest, au lieu du marquis de Mouchy, et Antoine Rouveray, laboureur; Jean Boyetet, ancien curé de Terminiers, Luc Gauchet, curé actuel, et François Besnaux, ancien marguillier; Louis Bruère, boulanger à Orléans, et Guillaume Letrosne, conseiller au Bailliage; André de Loynes de la Royauté, seigneur de la Mothe-Saran, et Jacques Le Vassort; Pierre-Antoine Masson, écuyer, seigneur de Vernon, et Pierre Roberdin, huissier en l'Hôtel des Monnaies; Jean Masson de La Fresse, François de Coignou, Daniel Polluche, Daniel Rousselet, Charles-François Jousse, marchands à Orléans, et

Jacques Colas, sieur de Brouville, Claude Foucault, veuve Robert Colas Des Francs, Pierre-François Jogues, Jacques et Amy Sarrebourse, marchands; Marguerite-Angélique Le Pelletier de Martinville, héritière d'Anne-Marguerite Féry, sa mère, veuve en premières noces de M. Lamy de Villiers, et Louis-Alphonse de Courbeville, tuteur des mineurs Houmain de Courbeville; Hélène de Doüane, et Catherine Bruneau, veuve Le Roy; Madeleine Perdoulx, veuve de Combault, et Anne de Lafon, veuve d'Antoine Tourtier, sieur de Villefavreux.

B. 162. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1743-1750. — Dictums, entre : Édouard Colas, écuyer, sieur de Mondru, seul héritier de Catherine Boyetet, sa mère, veuve de Pierre Colas, écuyer, sieur de Mondru, et Thomas Menou, meunier, les habitants de Meung-sur-Loire, et Nicolas-Joseph de Paris, évêque d'Orléans, seigneur de la châtellenie de Meung et le chapitre d'Orléans, pour le fait du four banal; le chapitre Ste-Croix d'Orléans, et Charles Clérembaux de Vandeuil, seigneur de Pourpry; Florent-Jean Viot de Mercure, et Édouard-Germain Selle, garde-bareau du Châtelet; Claude-Madeleine Colas de Brouville, femme de J.-B. de Lalande, écuyer, seigneur de Mazère, à fin de séparation, et son mari; André de Villedonné, sieur de Montaigu, J.-B. de Villedonné de La Borde, François de Villedonné, sieur du Vivier, fils de feu André, et Louis Boucher, notaire du Châtelet d'Orléans; François Carré, écuyer, sieur de Bouchetault, Louise Duval, veuve Claude Boyetet, président du Grenier-à-sel d'Orléans, et Guillaume Letrosne, André-Hector Pochon, chevalier, seigneur de Beauregard, François de Gennes, écuyer, sieur du Portal, François Massuau de Sury, Étienne Fougeux, procureur en Parlement, etc.; François Sarrebourse d'Éguilly, procureur du Roi des Eaux et forêts du comté de Baugency, à cause de Catherine-Ursule Girard, sa femme, et Claude-César Moreau, maître de poste à Nouan-sur-Loire; Jacques Lécouflet, officier de fourrière chez le Roi, et Pierre Dollon, receveur de la seigneurie de Rouvray-St-Denis; Avoïe Bégon, veuve de Clément Triquoys, doyen des avocats du Présidial, et Ursule Raymond; Salomon Le Clerc, receveur des tailles de l'Élection de Baugency, et Maximilien Médon, lieutenant de MM. les Maréchaux de France; François Le Paige, écuyer, ancien capitaine au régiment de Piémont, chevalier de St-Louis, et Jacques Costé, sieur de Vallière, avocat en Parlement, Henri-Louis de Trémault, écuyer, doyen de Chartres, Jacques de La Pinsonnière, écuyer, sieur de Villiers; Eustache Asselinau de Masuret, curé de N.-D. du Chemin d'Orléans, et les Marguillers, pour cause d'honoraires (l'exposé est tout entier de la main de Le Clerc de Doüy); J.-B. Borde, prêtre, et Louis-François Couret de Villeneuve, procureur du Roi au Grenier-à-sel.

B. 163. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1751-1755. — Dictums, entre : Adrien Pisseau, major de bourgeoisie de la ville d'Orléans, et Jean Chauveton, meunier à Patay; l'Hôtel-Dieu de Jargeau, et Marin Groteste Du Chesnoy, sieur Des Prateaux, avocat en Parlement, touchant l'abattage des chênes de la métairie de l'Aumône; François Le Dagre, avocat en Parlement, et René Forest, orfèvre à Beaugency; Joseph de Goislons-Vinot, ancien curé de Nouan-le-Fuzelier, et les marguilliers de cette paroisse, et Madame François d'Orléans de Tracy, née Lamyrault, touchant des services de fondations; Claude Martin d'Ormoy, avocat en Parlement, président de l'Élection de Pithiviers, et Jacques Mercier de La Brière, avocat en Parlement, seul délégué de l'Intendant à Pithiviers; Armand de Frédy, chevalier de St-Louis, ancien capitaine-commandant le second bataillon du régiment des gardes de Lorraine, et la famille Stample, d'Orléans; Pierre Thauvin, curé de la Chapelle-St-Mesmin, et Jacques Delagogué, vicaire-général d'Orléans. Ordonnance concernant le débordement de la Loire survenu le 3 décembre 1755, sur requête du procureur du Roi, M Le Clerc de Doüy, enjoignant de faire déclaration des effets recueillis par les riverains.

B. 164. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 95 pièces, papier.

1756-1764. — Dictums, entre : Jean Mercier de Solvin, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment de Champagne, et les fabriciens d'Écrennes; Pierre-Antoine de Jaucourt, chevalier, marquis de Naillac, et Susanne-Marie de Vivant, sa femme, touchant la distribution de 3.760 livres, capital Chantosme; la famille Chassinat, et Pierre-Auguste Lenoir, chevalier, seigneur de Jouy; Jean-Jacques-Guillaume Guyon, Jean Moutié, docteurs-régents en l'Université de lois, et Jean Gui-

gnace de Boisville, docteur-aggrégé, avocat en Parlement; Jacques Caillebotte, curé de St-Florent-en-Sologne, et François Boucheron, Anne Boucheron, veuve Damond, seigneurs par indivis du fief de Baulin; Adrien-Jules Gautier, chevalier, seigneur de Bésigny, du marquisat de Bellegarde et autres lieux, et Grégoire Taillandier, laboureur; le chapître Ste-Croix d'Orléans, et Armand-Thomas Hue, marquis de Miromesnil, premier-président au Parlement de Normandie, Nicolas-Thomas Hue, chevalier de Miromesnil, colonel de Royal-Grenadier, tous deux seigneurs de Latingy, paroisse de Mardié; au sujet d'une inscription gravée sur la cloche de l'église de Mardié qui attribue indûment à MM. de Miromesnil, le titre de seigneurs en partie de cette paroisse.

B. 165. (Liasse.) 104 pièces, papier.

1765-1769. — Dictums, entre : François Le Dagre, avocat en Parlement, et François Aladenise, marchand à Enrichemont; Charles Longuet, chevalier, seigneur de La Mothe-Vassan, Pierre François d'Orléans, chevalier, seigneur de Villechauve, lieutenant des Maréchaux de France, Pierre-Louis de Berthereau, chevalier, seigneur de la Giraudière, tous descendants de François Longuet, écuyer, seigneur de La Giraudière, leur trisaïeul, et les Jésuites d'Orléans, auxquels ledit Longuet avait légué 3.500 livres pour fonder une mission dans l'archidiaconé de Sologne, adjugeant aux demandeurs ladite somme, vû que les soi-disants Jésuites n'existent plus; Augustin-Alexandre-César Bégon de Lorris, écuyer, seigneur de La Mothe-St-Lyé, Bengy, Villereau, Les Mardilles, La Couarde. La Fontaine, etc., saisissant féodalement le lieu seigneurial de Villermont, et Élie Robert de Lafons de Passelière, seigneur de Villarmont, Augé-René, comte de Brizay, capitaine au Royal-Dragon-Dauphin, seigneur et baron du Puiset, ordonnant arpentage de la seigneurie; Louis de Clinchamps, chevalier de St-Louis, ancien capitaine au régiment de Talaru, héritier de Susanne de La Taille, sa mère, veuve de Claude de Clinchamps, et les frère Bix, vignerons; Nicolas Claveau, âgé de onze ans, fils de feu Nicolas Claveau, chimiste, et de Rose Garreau, et Catherine-Charlotte Claveau, fille du même et de Catherine Perdreau, ordonnant levée de scellés; Alexandre Milon, évêque et comte de Valence, abbé de St-Benoît-sur-Loire, et le curé de Chevannes; les Carmes anciens d'Orléans, et Pierre-Jacques Loiret et autres; François-Pierre Du Cluzel, chevalier, marquis de Montpipeau, et Pierre Venot, dit le Moutonnier, laboureur; le procureur du Roi, et les fabriques de la ville d'Orléans, réglant le droit à percevoir pour les inhumations.

B. 166. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1770-1775. — Dictums, entre : Louise-Jeanne-Joseph-Moigniat Descombes, damoiselle, et Charles Le Juge, écuyer, seigneur de Villeprévôt, son mari, à fin de séparation; Joseph Laîné, écuyer, seigneur de St-Péravy-la-Colombe, et Charles Pouce, marchand à Charsonville; Geneviève-Marie-Madeleine, Marie-Thérèse, Marie-Anne, Thérèse Sarrebourse, et la communauté des Mégissiers; Nicolas Berthrand, écuyer, seigneur de La Ferté-St-Aubin, et Claude Ducharu, bachelier en droit, ancien régisseur de cette terre; Henry Chollet, curé de St-Denis-en-Val, et Baguenault, seigneur de Puchesse; Hubert Aulas, écuyer, seigneur de Courtigy, lieutenant de la Maréchaussée, et Pierre Guillemeau, manœuvre; David Burke, curé de Ste-Catherine-de-Léoville, en Beauce, et Jean Couteau, laboureur; Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, et J.-B. Desbois, notaire à Jargeau; Clément-Nicolas-Louis-Philippe, comte de Faronville, seigneur de Crottes, et divers; François-Hippolyte de Bonnafaut, chevalier, seigneur de Ouzouer-le-Marché, et Étienne Duphé, laboureur; Léon de Barbançois, marquis de Barbançois et de Villegongy, seigneur de Courcelle-le-Roi, capitaine aux Gardes-Françaises, colonel d'infanterie, et Julien Merlet, laboureur; François Darnault, directeur des Aides à Pithiviers, et la famille Poisson; Laurent Brossard, Élu à Pithiviers, et Aignan-Charles Brossard, officier du Roi; Antoine-Pierre Robert, et Adrien Pisseau de La Bretonnière, major de la bourgeoisie de la ville d'Orléans.

B. 167. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 1 plan.

1776-1781. — Dictums, entre : Paul Clément, notaire et procureur du Duché-Pairie de Sully, et Pierre Lutton, serrurier; Pierre Grattet, prieur-curé de Vienne, et Nicolas Dumuys, curé de Férolles; Jacques-Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie, avocat en Parlement, receveur-général des saisies réelles, notaire du Châtelet d'Orléans, et

Pierre Riffé, entrepreneur des bâtiments; François-Benoît Poisson, chapelain de Châtillon-le-Roy, et Madeleine Chaumont; Nicolas Fleury, vicaire-perpétuel de Fay-aux-Loges, et François-Benoît de Gondouin, vicaire-général d'Apt, doyen de St-Liphard de Meung; Jean Bomberault de La Vallée, écuyer, huissier de la salle du Roi, et Pierre-Alexandre Du Gaigneau de Châteaumorand, écuyer, seigneur de Champvallins, Maître particulier des Eaux et forêts du Duché; Antoine-Pierre de Rancourt, chevalier, ancien mousquetaire de la Garde du Roi, et Noël-Joseph Girard de Chesnoye, bourgeois; Jean Denizet, curé de Tivernon, et Jacques Lanson, notaire à Tivernon; Augustin-Guillaume Jogues de Guédreville, écuyer, seigneur de Germonville, secrétaire du Roi, et divers; Louis-Auguste Fouquet, écuyer, officier des Invalides, Anne Gaullier, sa femme, et divers; Jacques Charpentier, seigneur de Boisgibault, chevalier, et Étienne-Jacques de Mainville, Trésorier de France à Orléans; le procureur du Roi, et les échevins d'Orléans qu'on autorise à exhumer les corps enterrés dans la chapelle Sainte-Anne du Grand cimetière, et à les transporter au cimetière commun; les Ursulines de Beaugency, et René Proust, écuyer, fourrier des logis du comte d'Artois, adjudicataire de la terre de Ruis; François Bourgoing, bourgeois d'Orléans, et Marie-René-Antoine de Cugnac, chevalier, marquis de Dampierre, seigneur-baron d'Huisseau. Plan de la métairie du Bordeau.

B. 168. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1782-1786. — Dictums, entre : Marie Papillon, et Guillaume Provost, apothicaire; Zacharie-Nicolas Hüet d'Arlon, et André Jousset, curé de Saint-Cyr-en-Val; Marie-Anne Marotte-Duvine, veuve de Martin Couret de Villeneuve, et François Couret de Villeneuve, pour son douaire; Étienne-Julien-François Duchesne, procureur du Roi au bailliage de Blois, et J.-B. Potherat, écuyer, garde-du-corps du Roi; Louis Henry de Longuêve, Lhuillier du Petit-Bois, Potherat de Clermont, et dame de Rancourt, sa femme; Marie-Madeleine de Vassé, veuve de Fesques, et Marguerite-Françoise Du Doigt, etc.; Jean-Siméon de Paris, chevalier, seigneur du Puis, gros décimateur de la dîme du Puis, et Madame Damont; — Armand-Anne-Auguste-Antoine-Sicaire de Chapt de Rastignac, abbé commendataire de Saint-Mesmin-de-Micy, et J.-B. de Barbazan, curé de Saint-Paul d'Orléans et ses fabriciens, pour raison de reconnaissance censuelle de la moitié du presbytère de Saint-Paul; le procureur du Roi à Neuville, et François Du Gué de Bagnols, chevalier, baron de la Mothe-Saint-Lyé, seigneur de Villereau. etc., touchant les assises de ses seigneuries; le procureur du Roi, et les échevins d'Orléans, touchant la suppression des cimetières des paroisses; J.-B. Bonifaz, premier valet de chambre du révérend évêque d'Orléans, et les frères Arnoult, laboureur.

SENTENCES DE L'ORDINAIRE.

B. 169. (Registre.) — In-folio; 785 feuillets, papier.

1682. — Sentences de Janvier à Juin, entre : Charles Fougeu d'Escures, et Claude Dubois; François Garnier, ancien Trésorier de France, et Jean Barry, laboureur; François Chollard, archidiacre en l'église de Sainte-Croix, et François Bourgeois; Charles de Beauclère, chevalier, baron d'Aschères et Rougemont, et Isaïe Drouët, curé d'Atray; Charles Goullu, docteur régent en l'Université, et Louise-Marie Nourrisson; Jacques de Colons, écuyer, sieur de Vilcourt, et la succession Du Laureau de La Bardillière; François Foucault, écuyer, sieur des Grandes-Brosses, lieutenant-particulier civil et criminel du Bailliage, et François Hardouin, écuyer, sieur du Mas; Jacques Thoinard, conseiller au Bailliage, et Madame Du Briou; Charles Colas d'Anjouan, conseiller au Bailliage, Marguerite Bailly, sa femme, héritiers de Jacqueline Sévin, veuve Jean Bailly, Trésorier des Turcies et levées, et François Ducloux et consorts; Alexandre Du Hamel, chevalier, seigneur de Denainvilliers, et René Hamellin, curé de Dadonville; Pétronille Hotmann, veuve Régnier d'Haulmont, et divers; Jean Gallus, procureur du Roi à Romorantin, et Pierre Cosne Du Mesnil; Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, et François Ducloux de La Briaudière; Louis Sarrebourse, écuyer, sieur de La Bretasche, seigneur des deux tiers de la censive de Coulon, et Anne Colas, veuve François Regnard, sieur du Chastelet; Anne Colas, et René de Chastre, écuyer, sieur de Poinville; François de Chavannes, seigneur des Vergers, chevalier, et divers; Anne Beauharnais, veuve de Nicolas Thoynard, Président au Présidial,

et Charles de Rochechouart, chevalier, marquis de Montpipeau; Claude Chauveau, maître en exercice de danse, et Jean Charron, notaire royal; Nicolas de Gédouin, abbé de N.-D. de Beaugency, et François Boucher de Guilleville; Charles Goullu, docteur-régent en l'Université, et Jacques Perdoux; Jean de Rance, valet de garde-robe du Roi, et divers; Louis de Rancourt, receveur des Tailles à Gien, et Catherine Hubert, veuve Musnier; Charles Colas, écuyer, sieur d'Anjouan, conseiller au Bailliage, et François Ducloux de La Briaudière.

B. 170. (Registre.) — In-folio; 735 feuillets, papier.

1682. — Sentences de juillet à décembre, entre : Jacques de Colons, sieur de Vilcourt, et Étienne Maugeais, sieur du Clos-Bureau; Anne Colas, veuve de François Régnard Du Châtelet, et Robert de Barville, chevalier, seigneur de Romainville; Claude de Vièvre, écuyer, sieur de Marchais-Clair, et Jacques Doullé, chevalier, baron de Neufville; Jean Grossin, sieur du Heaulme, et Charles Buisson, notaire au Châtelet; Pierre-François Cathala, avocat en la Cour, et Catherine Meusnier; François Beauharnois, écuyer, sieur de La Boische, Marguerite-Françoise Pinard, sa femme, et Jean de Rancourt, sieur du Chaussy; Judith Authenge de La Taille, veuve Françoise Du Champ, chevalier, seigneur de la Ponthonnerie; François Barthon de Mombas, chevalier, comte de Mombas, et François Chou, curé de Semoy.

B. 171. (Registre.) — In-folio; 580 feuillets, papier.

1685. — Sentences de janvier à juin, entre : Antoine Boullart, écuyer, sieur de Champbaudouin, Trésorier de France, et Marie Le Barbier; Jacques de Maréau, et autres; l'Hôpital d'Orléans, et Jean Blandin; Édouard Boyetet, sieur de Perpignan, chanoine d'Orléans, et la dame de Plainville; Charles L'Huillier, écuyer, sieur de Lantéziére, et Antoine Boullart de Champbaudouin; Henry Colas de Marolles, écuyer, capitaine au régiment des fusillers du Roi, et Anne Pochon, veuve Thomas Colas de Marolles, chevalier; Nicolas Cousin, écuyer, sieur de Cannal, et Charles de Reffuge, écuyer, sieur du Mesnil; Élisabeth de Beauharnais, veuve de Charles de Drouin, seigneur de Ramoullu, et François de Drouin, seigneur de Bouville.

B. 172 (Liasse.) — In-folio; 6 cahiers in-folio; 474 feuillets, papier.

1687. — Sentences de janvier à juin, entre : Jacques Degénay, écuyer, sieur de Launay, Anne Cahouet de Senneville, sa femme, et Anne Parat; Jérémie de Maubert, écuyer, sieur de Coisbray, et Gabrielle Galus, veuve Pellé; Pierre Menault, écuyer, sieur d'Oinville, porte-manteau du Roi, et Étienne Hodeau; Daniel-Nicolas Aignan, marchand d'Orléans, et César de Pathay; Daniel de St-Mesmin, procureur du Roi au Bailliage, et Jean Lebret, laboureur; Jacques Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, Président honoraire au présidial de Blois, et Jacques Havet, vigneron; Louis de Lattaignant, prieur de Bucy-le-Roi, et Simon Rabier; Jacques-Alexandre de Foyal, chevalier, seigneur de Donnery, et Charles de Cambray, chevalier, seigneur de Digny.

B. 173. (Registre.) — In-folio; 487 feuillets, papier.

1687. — Sentences de juin à décembre, entre : Guillaume de Chaludet, chevalier, seigneur de Neufvy, Flexeau, etc., et le fermier de la seigneurie de Neufvy; Jacques Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, Président-honoraire au Présidial de Blois, et les religieuses de La Guiche, touchant les profits de lods et ventes de sa censive; Marguery de Gaudart, sieur de Maurepart, et Anne de Gaudart, veuve de Charles Langest, sieur de Bougy; François Le Vassor, sieur de Villeneuve, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, et Catherine Régnier, veuve de Jacques Sarrebourse, notaire royal, touchant une rente de 99 livres; Marie Lemaire, veuve de Louis de Birague, seigneur de l'Isledon, et François Barjon, chevalier, comte de Montbas, touchant un arrérage de rente; la communauté des apothicaires d'Orléans, et Jean Caveireux, chirurgien du Portereau, touchant un secours de 108 liv. de médicaments, fournis par ce dernier, contre leurs priviléges; Henry de Chabot, écuyer, sieur de La Canterye, et Pierre Du Coudray, écuyer, sieur de La Bretesche; Jacques de Mareau, écuyer, sieur de Torigny, et les Fougeu, marchands; Marie-Anne Du Hamel, et les Ursulines de Blois, touchant une saisie réelle; Claude Courret, et Armand-Jean de Thiercelin, chevalier, seigneur et marquis de Saveuse, touchant six septiers, valant 30 livres; Nicolas Jousset, et Anne Pochon, veuve

de Thomas Colas de Marolles, et Henry Colas de Marolles, touchant une somme de 360 livres; Éleine de La Mothe, veuve de Michel Vieillard, chevalier, seigneur de La Boullaye, et Henry Colas de Marolles, écuyer, Trésorier de France, touchant les droits honorifiques de l'Église d'Oinville-St-Liphard (août 1687); Joseph Houmain, sieur de Courbeville, et Claude Camus; Jérôme Ménard, chanoine de St-Aignan, et les héritiers Moireau; Paul Grosteste, sieur du Buisson, et Jean Guion, prieur de St-Denis de Montargis; Pierre Bongars, écuyer, et Simon Pain; Pierre de Maubert, sieur du Mesnil, et Gabriel de La Primaudaye.

B. 174. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio; 790 feuillets, papier.

1688. — Sentences de janvier à juin, entre : Édouard Boyetet, sieur de Perpignan, chanoine d'Orléans; Jean Boyetet, sieur de Bagnaux, avocat au Bureau des Finances, et les Ursulines de Blois; Marin Marchais, et François Bernard, sieur de Haultmont; Charles Humery, sieur de La Mairye, et les Le Vasseur Du Plessis; Charles Le Pelletier, sieur de La Bruère, et Léonard Boutet; Frédéric de Canaye, chevalier, seigneur du Fresne, et Pierre Girard Delapierre, marchand à Orléans, touchant 240 livres d'arrérages de rente; Pierre Lemaire, sieur de Montigny, et Antoine Boutet, marchand; Louis de Tarragon, écuyer, sieur de La Carrée, et Angélique Laresnier; Jean de Lalande, docteur-régent en l'Université, et Renée de La Thuille, femme de Guillaume de Roolland. sieur du Coudray; Charlotte de Mondoré, et Pierre Hanay.

B. 175. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio; 508 feuillets, papier.

1688. — Sentences de juillet à décembre, entre : Isabeau de Michel, et Timothée Dubin, Premier-Président au Présidial de Montargis; Antoinette Lamirault et Richard Breton; Pierre Colas, sieur de Mondru, et Pierre Michau, fermier-général de la seigneurie d'Enrichemont, pour le duc de Sully, touchant 1,700 livres d'arrérages de rente; Jean Turtin, écuyer, sieur de Lesseville, avocat, et François Hazard, tuteur des mineurs Guillard; Charles Le Tellier, conseiller en Parlement, et Alexandre de Voisins, chevalier, seigneur de Villeneufve, touchant une succession vacante; François de Cosne, chevalier, seigneur de Quémonville, et Balthazard de Phélyppeaux, chevalier, marquis de Châteauneuf et autres, touchant la succession du sieur de Bouan, de la seigneurie duquel le marquis de Châteauneuf s'était rendu adjudicataire (octobre 1688); Charles de Rochechouart, marquis de Montpipeau, et Artus Augier, touchant la succession d'un nommé Léonard Pellé; Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, chef des Conseils du Roi et premier gentilhomme de sa chambre, et Jean Grimault, curateur de Pierre Pappin, touchant 178 livres, provenant de la vente des meubles dudit Pappin; les religieuses de Saint-Loup-lez-Orléans, et Joseph Duchon, écuyer, sieur de Moudésir, touchant la distribution du prix de la terre de Reuilly; Pierre Guérin, chargé du recouvrement des avances de S. A. R. et divers.

B. 176. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio; 777 feuillets, papier.

1689. — Sentences de janvier à août, entre : Catherine de Potin, veuve de Médéric de Gruau, chevalier, seigneur de Blangy et de La Guillardière, et François de Gruau, écuyer, mineur; Hubert et Henry-Gaston de Chabannes, chevaliers, et François Monot, écuyer, sieur de Masuay; Pierre Bongars, écuyer, sieur Du Mozon, et Simon Hurault, laboureur; Charles Luillier, écuyer, sieur de Lantizière, et divers; Jean de Malbranche, écuyer, sieur des Colombiers, et Marc Godeau, procureur-fiscal au marquisat de Courcy; Augustin de Boë, chevalier, seigneur de Citry et de La Guelle, et Georges Thiballier, écuyer, sieur de Villiers, Roze Viard, sa femme, séparée de biens, touchant l'aliénation du bois de La Boullaie; Jérôme Égrot, sieur du Lude et Antoinette Chartier, veuve Renouard de Montanon; Charles Fougeu, chevalier, seigneur du Poutil et d'Escures, conseiller-maréchal-des-logis, et plusieurs laboureurs; le curé de Ligny, Dufour, et Simon Villain, vicaire de Jouy-le-Pothier, touchant son bénéfice de Ligny; Jacques Constant, chirurgien d'Orléans, Marie Morin, sa femme, tuteurs des enfants Bigot, et François Mazuray, chirurgien à Marcilly, Marie Dubois, sa femme, touchant la métairie des Boitards; Luc Pothier, sieur d'Athouas, David Pothier, sieur de Rueneufve, Suzanne Pothier, épouse de Charles Bugy, et Étienne Lucas, écuyer, sieur de Foncemaigne, Trésorier de France à Orléans, Marguerite Cahouet, sa femme, et les Cahouet, touchant la succession d'Anne-Alphonse Cahouet, lieutenant-criminel; Nicolas Tourtier, écuyer, sieur de Malmusse, juge au Bailliage, les héritiers de feu Tourtier de Mal-

musse, et Michel Leloup, chevalier, seigneur de La Mothe ; Étienne Laureau, écuyer, sieur de Foncemaigne, conseiller du Roi, Trésorier de France à Orléans, Marguerite Cahouet, sa femme, leurs pupilles, Jacques de Genry, écuyer, sieur de Launay, Trésorier de France à Bourges, Anne Cahouet, sa femme, etc., et Anne Parat, mineure, touchant 31,650 livres, distraites de 300,000, prix de la terre de Noras (juin 1689) ; Jean Grégoire, écolier en l'Université, et Antoine Desmarois ; Pierre Colas, sieur de Mondru, et Jean Chalopin, René Néron, fermiers-généraux de la terre de Sully, touchant 200 livres de rente ; Pierre de La Jaille, chevalier, seigneur de Doussay, Gabrielle-Anne Caucher, sa femme, et Jacques Cochard, voiturier ; Anne-Élisabeth Vaillant de Guélis, et Madeleine Perdoux, veuve de François Vaillant de Guélis ; Pierre Viot-Mercure, docteur en médecine à Orléans, et Jérôme, chanoine, chevecier de Saint-Aignan, touchant une rente de 100 livres ; Pierre Colas, sieur de Mondru, et Pierre-Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, touchant une hypothèque sur 200 livres de rente constituée (août 1689).

B. 177. (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio ; 250 feuillets, papier.

1689. — Sentences de septembre à décembre, entre : Pétronille Hottmann, épouse de Claude Sain, sieur de Montigny, veuve d'Étienne de Régnier, sieur d'Haumont, et les ayant-cause du défunt, pour poursuite de ses droits ; Gabriel Chevallier, seigneur d'Aigresaulle, Trésorier de France à Alençon, et Giles Benoît, receveur de la terre et seigneurie de Neufvy ; J.-B. Noël, chirurgien à Orléans, et Jacques Brossard ; J.-B. Gaillard, chevalier, seigneur d'Armoy, et Gentien Levassor ; Philippe de Lorraine, abbé-commendataire de Saint-Benoît-sur-Loire, et Daniel Jouquet, touchant saisie de dîmes et champart.

B. 178. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 483 feuillets, papier.

1690. — Sentences de janvier à août, entre : Louis de Belzaize, écuyer, Marie de Villereau, sa femme, et François Bourdier, procureur au Châtelet d'Orléans, saisissant réellement les héritages de Marie de Poillou, veuve de Charles Du Brueil ; Madeleine Lambert, veuve de Guillaume de Vildamné, sieur de Gourville, et Nicolas Pluet, laboureur ; Louis de Menou, chevalier, seigneur de Champlivault, et Jean Foucault ; Jacques et Georges de Birague, et les Bongars de Villedard et du Moron, Jacques de Lalande, docteur-régent, touchant une rente de 150 livres ; Pierre Bardy, apothicaire à Orléans, et Desse et Brouard ; Espérance Bardinet, veuve de Jacques Ancel, chevalier, seigneur de Monchesne, et Jean Fougeu, laboureur ; Pierre Bigot, écuyer, sieur de La Touasne, Jacques Bigot, écuyer, sieur de La Mothe, Anne Beddé, veuve de Pierre Bigot, chevalier, et Hercule Rousseau, touchant une rente de 14 livres.

B. 179. (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio ; 150 feuillets, papier.

1690. — Sentences de janvier à décembre, entre : Élisabeth de Beauharnais, veuve de messire Charles de Drouin de Bouville, chevalier, seigneur de La Boische, et Michelle Égrot, veuve de Jacques Simonnot, écuyer, sieur de Rostin, touchant des bestiaux enlevés de la métairie de Lignières ; Madeleine de Rancher, veuve de Pierre de Mareau, écuyer, sieur de Bois-Blandin, et les Ursulines d'Orléans ; Étienne de Montagne, écuyer, sieur d'Herbaut, Catherine Boyetet, sa femme, et Pierre Roy, écuyer, sieur de La Rivière ; Michel Salomon, sieur de la Saugerie, et François-de-Paule Salomon ; Étienne de Dinan, sieur de La Bichetonnerie, Maître de la garde de Vitry, et Antoine Petit et divers, touchant des prés à Seichebrière.

B. 180. (Liasse.) — 3 cahiers in-folio ; 329 feuillets ; papier.

1691. — Sentences de janvier à août, entre : Jean de Doüault, écuyer, et Pierre Bruneau ; Louis Sarrebourse, écuyer, sieur de La Bretasche, seigneur des deux tiers de la censive de Coulons, et Jean Bruneau, locataire d'une maison en sa censive ; Étienne Lamiraut, écuyer, sieur de Portmorand, et François de Drouin, écuyer, sieur de Bouvile ; Nicolas Brisson, écuyer, seigneur de Machault, et divers ; Nicolas Baudouin, médecin à Orléans, et Claude Jumeau ; Jacques de La Mothe, chevalier, seigneur de Bagneaux, et Marguerite Thérèse de Vauthier de Moyencourt, sa femme, requérant séparation ; Charles de Courtois, écuyer, sieur de Piponville, et Jean Sédillot, marchand à Pithiviers ; René Maubert, sieur de Champgasté, et Claude Lecomte, curé de Vannes ; Bernard-Hector de Marte, seigneur de Vertigny, chevalier, Maître des requêtes, Marguerite Des

Rousseaux, sa femme, et le notaire Bertrand, à Janville; Gabriel Rousseau, et Marie-Auguste de Briquemault, chevalier, touchant 106 livres de rente; Charles Humery, sieur de La Mairie, et divers; Claude Durand, écuyer, sieur de Villiers, et Charles Tariot, laboureur.

B. 181. (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio ; 105 feuillets ; papier.

1691. — Sentences de janvier à décembre, entre : Jeanne-Élisabeth Longuet, veuve de Charles de Morinville, chevalier, seigneur de Villechauve, et François de Menou, abbé de Grandmont, Élisabeth de Menou, épouse de Gaston d'Autry, chevalier, seigneur de Varennes, Charles de Menou, chevalier, seigneur des Gats, touchant l'héritage du feu seigneur de Villechauve; Marie Caillard, veuve de Pierre Auzon, lieutenant-criminel au bailliage de Montargis, héritière de feu Pierre Caillard, et Jacques de La Lande, conseiller au bailliage d'Orléans; René Ravault, avocat en Parlement, François Guillard, sieur de Chaumont, et Balthasard Phélyppeaux, chevalier, marquis de Châteauneuf-sur-Loire, François de Cosne, chevalier, les Minîmes d'Orléans, touchant des arrérages de rente; Jacques O'Gilby, écuyer, sieur de La Perrière, et Jean Herrier, l'aîné.

B. 182. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio ; 696 feuillets, papier.

1692. — Sentences de janvier à décembre, entre : Claude Cahouet, écuyer, sieur de Beauvais, et Étienne de Dinan, sieur de La Bichetonnerie; Nicolas Brisson, écuyer, sieur de Machault, les mineurs Levasseur Du Plessis, et Pierre Ingrain, et divers, appelés pour déclarer ce qu'ils doivent à André Hurault de L'Hôpital, chevalier, seigneur d'Aulneau (arrérages de rente); Nicolas Le Gendre, écuyer, sieur de La Cour, et Jean Guillon, maçon; Guillaume de Nesmont, et Marguerite Cosson, veuve Bigot; Marie-Madeleine de Valentienne, épouse de Joseph de Rochechouard, écuyer, sieur du Monceau, et divers; Daniel de Saint-Mesmin, procureur du Roi au bailliage d'Orléans, et Françoise Rousseau, veuve de René Tuppin; Michel Avice, officier de l'artillerie du Roi, et Anne Lucas, veuve Charles Bézard; Claude de Gennes, sieur du Portail, et Anne Duchon, épouse de Jean Cardinet, écuyer, sieur de Poinville, pour saisie réelle d'héritages sur Étienne Javery.

B. 183. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 773 feuillets, papier.

1693. — Sentences de janvier à décembre, entre : Madeleine Pochon, damoiselle, veuve de Jacques Bongars, et Claude Colas, écuyer, sieur des Sablonnières, demandeur lui-même contre Jacques de Potin, écuyer, sieur de Chanteloup et Anne de Potin, sa femme, héritiers de Claude de Potin, sieur de Briou, etc., touchant un capital de 1,800 livres; Jacques Hamelin, sieur de Hauvilliers, et Liphard Michau; Jean de Chartres, écuyer, pour lui et ses enfants mineurs, et Gédéon Charles, sieur de Mauvel; Susanne de Melleville, et Pierre Deliége; Gabrielle Gallus, et divers; Pierre de Girard, curé de Lévéville, et Charles Boumeron; Anne Colas, veuve Renard, écuyer, sieur du Châtelet, et damoiselle Boullard; Léonard Dreux, arrêtant sur Louis-Pierre de Barberon, chevalier, seigneur de Champleroy, et Jacques Bégon, écuyer, sieur de Villeroux; Gabriel de Sauvion, écuyer, commissaire-général des saisies, et divers; Robert Gaudeffroy, avocat en Parlement, bailly de Cléry, et Charles Pinson; Louis Souchay, sieur Des Fossés, et Claude Bernard, laboureur; Jean de Rancourt, écuyer, sieur du Chaussay, et la veuve André Legendre.

B. 184. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 735 feuillets, papier.

1695. — Sentences de janvier à décembre, entre : René de Veillard, chevalier, seigneur de Châteauvieux, et Jacques La Russe, ci-devant directeur des domaines du duché d'Orléans; Étienne et François Aignan, praticiens, héritiers de Françoise Pailleron, leur aïeule, veuve d'Étienne Aignan, et Léger Aubry, et divers; Claude Levassor, écuyer, sieur d'Herbelay, étudiant en l'Université, et François Girard, marchand; François Peigné, juge au Bailliage, et François Corneille; Jacques de La Mainferme, avocat en Parlement, et Jacques Goupil, laboureur; les officiers de l'empire et basoche des clercs du Châtelet, et noble homme d'Ainnery, Maître de la Garde de Courcy, condamnant ce dernier à payer à la basoche, douze livres seize sols, pour le droit de ban à elle dû par lui, à cause de son mariage (19 mars); Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouard de Mortemart, abbesse générale de l'ordre de Fontevrault, et Catherine Ménard, et la famille Viot-Mercure, touchant une somme de 200 livres; François Carré, écuyer, sieur de Bouchetault, Trésorier de France à Orléans, et Claude

Cassonnet, fermier; Louis de Tavannes, Marie de Saint-Clair, sa femme, et Marie Basin, veuve Le Jeune; Étienne Fougeron, greffier-civil du bailliage d'Orléans, et Jean Des Barres, charron; Étienne et Nicolas de Pienne, héritiers d'Edme de Pienne, curé de St-Marc, et les habitants de la paroisse, touchant une rente léguée; Marie-Élisabeth de Molitard, veuve de Jean de Villeray, et Marc de Chenu; Dorothée Froment, veuve de Philippe Bernard, seigneur de Bouilly, et Paul de La Taille, écuyer, sieur de Lormoy, tuteur des enfants de Samuel de Chabot, écuyer, sieur de Souville, touchant l'hypothèque d'une rente de 83 livres; Charles Colas, écuyer, sieur d'Anjouan, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, Marie Groteste, sieur du Chesnay, docteur en médecine à Orléans, et Valentine de Rodes, écuyer, sieur de Longueville, touchant une hypothèque de ce qui n'est nature sur la terre et métairie de Longueville (novembre); Claude de Gennes, écuyer, sieur de Goufault, Claude et Marie-Madeleine Brachet, héritiers d'Antoine Brachet, sieur du Tapinet, et Jacques Bézard.

B. 185. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 873 feuillets, papier.

1695. — Sentences de janvier à décembre, entre: Claude Jolly, chantre et chanoine de l'église de Paris, et Claude Cahouet, écuyer, seigneur de Senneville, major du régiment de Fiesques, Lambert Cahouet, seigneur de Mareau, Pierre Cahouet, sieur des Muids, héritiers de Benjamin Cahouet, leur frère, touchant la seigneurie de La Pourcillière; Jérôme Égrot, écuyer, seigneur du Lude, et la veuve Bourguignon; Charles de Briou, écuyer, sieur de La Grande-Maison, de Bricy-Boulet, saisissant féodalement, et Ambroise Rousseau, huissier, saisi, pour les terres acquises de M. de Vildamné; Robert Du Perray, et Louis Bouslin; Jean Rouillé, chevalier, comte de Meslay-le-Vidame, conseiller en Parlement, et Agnès de Beauharnais, veuve Égrot; l'abbaye de La Garde, dite de La Guiche, et le lieutenant particulier de Beaugency, touchant la saisie du temporel de l'abbaye; Gabriel de Chalon, seigneur de Fresnay, chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et St-Lazare, et Marie-Élisabeth Dufresne, veuve de M. de Bertrandy; François Poisson, chirurgien à Neuville, et François Thomas, docteur en théologie; — Marie-Elisabeth-Gabrielle-Angélique de La Mothe-Houdancourt, épouse séparée de Henry-François de Sennecterre, duc de La Ferté, et le procureur fiscal de La Ferté, concernant le revenu du Duché; Claude Mariette, veuve de François Regnard, sieur de La Mivoie, bailli de la justice de l'évêché d'Orléans, et Barthélemy Coignet, laboureur.

B. 186. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 768 feuillets, papier.

1696. — Sentences de janvier à décembre, entre: le révérend évêque d'Orléans, opposant au décret volontaire poursuivi sur Eustache de Feu, prêtre, archidiacre de Sens, pour purger les hypothèques de Pierre Du Coudray, sieur de la Bretesche, et ledit sieur de La Bretesche; François Barton, chevalier, seigneur et comte de Monbas, Vilserin, etc., et Charles Pinson, curateur à la succession vacante de divers, touchant des payements de profits censiers; Gabriel Dollivier, curé de Bazoches-les-Galerandes, et les religieuses de la Madeleine d'Orléans; César de La Taille, écuyer, sieur de Trétinville, et Anne Baudouin, veuve de Bernard-Jacques de Challet et Marie-Anne de Baudouin, Antoine de Fin, écuyer, sieur de Viltron, touchant une vente de grains; Lucrèce Marcomba, veuve de Jacques Damain, et Pierre Vinde, Élu en l'Élection de Baugency; Nicolas André, maire de Baugency, Philippe André, son frère et Pierre Mozet; Joseph-Alexandre Du Hamel, chevalier, seigneur de Guestreville, receveur des consignations d'Orléans, et Jean Jumeau, acquéreur de la maison de l'Écu de Champagne, saisie réellement; Robert Miron, bedel à verge en l'Université, et Jérémie Guillot, veuve de Jean Robertet; Joseph de Mesgrigny, chevalier, comte de Marans, seigneur d'Allainville, demandeur en saisie féodale du lieu de Judainville, et Damien de Fusée, écuyer, sieur de Charmont et de Judainville; Joseph Corsambleu, maire perpétuel de Sully, procureur fiscal du Duché-Pairie, et divers; les Jésuites d'Orléans, et la famille Loiseau, touchant une saisie réelle d'héritages.

B. 187. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 778 feuillets, papier.

1698. — Sentences de janvier à décembre, entre: Charles de La Taille, chevalier de St-Louis, seigneur des Essards, et Sulpice Chagot; Louise Amelot, veuve de Nicolas Paris, et Louis-Gaston Bridou, prêtre, prieur de la Conception d'Orléans; Madeleine-Isidore de Guéribalde, Marie de Guéribalde de La Rochesnard, et Toussaint Loron, poursuivant le

décret de la terre du Breuil, sur Gédéon de Guéribalde; François de Lespinasse, sieur des Pinothins, Louise Durant, sa femme, et Ythier Chenille; Marthe de Bar, épouse de François Foucault, écuyer, sieur des Brosses, et François de Malvaux, chevalier, seigneur de Maillé, touchant une visite et estimation de bâtiments; Louis de Bougy, écuyer, sieur de Fortemaisons, et Joseph-Alexandre Du Hamel, chevalier, seigneur de Guestreville; Pierre Colas, sieur de Mondru, et Abel Dupuy, la dame Séguyer, sa femme, touchant 200 livres de rente; les Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans, et Guillaume Le Vacher, touchant une rente de quatre muids de blé.

B. 188. (Liasse.) — 10 cahiers, in-folio; 624 feuillets, papier.

1699. — Sentences de janvier à décembre, entre : Claude Daniel, officier de vaisseau, Pierre Daniel, praticien à Orléans, Pierre Brisebard, Marie Daniel, sa femme, donataires entre-vifs de Bernard Daniel, héritier de Pierre Daniel, avocat en Parlement, et Anne Chaumedru, femme soi-disant abandonnée d'Antoine Bonnin, héritière d'Antoine Bachelandre et de Guy Bachelandre, etc.; Nicolle Aignan, veuve de Pierre Doret, et la fabrique de Bazoches-les-Gallerandes; François-René, marquis du Bellay, chevalier, seigneur de Lande, Marthe-Suzanne de Rochechouard, sa femme, héritiers d'Angélique de Machault, et Alexandre de Rochechouard, chevalier, seigneur de Jars; Anne Colas, veuve de François Regnard, écuyer, sieur du Châtelet, et Marie de Charry, veuve de Hubert de Chabannes, chevalier, touchant une saisie et vente de biens; Guillaume Maimbourg, praticien à Orléans, et J.-B. Lamirault, écuyer, sieur de Marchais-Lambert; François Longuet, chevalier, conseiller d'honneur au Bailliage, et René de Maubert, écuyer, sieur de la Maisonfort; Martin de Ratabon, évêque d'Ypres, prieur-baron de Saint-Laurent-les-Orgerils, et les administrateurs de l'Hôpital-Général, ordonnant visite et estimation de bâtiments; Jean-Paul Hurault de l'Hospital, chevalier, seigneur et baron d'Auneux, Madeleine Foucault, veuve Claude Caillard, écuyer, sieur de Gisy, l'abbaye de Voisins, Nicolas Le Gendre, écuyer, sieur de La Cour, Daniel Le Gendre, écuyer, sieur de La Borde, Abel Damain, sieur de Mondonville, François Perdoux, sieur de Beauregard, etc., et Charles Tourtier, écuyer, sieur de La Martinière, François Carré, écuyer, sieur de Bouchetault, etc., touchant les créances établies sur la terre d'Auneux; Charles Colas, écuyer, sieur d'Anjouan, conseiller magistrat au Bailliage, et Toussaint Macé, marchand à Orléans.

B. 185 (Liasse.) — 11 cahiers, in-folio; 558 feuillets, papier.

1700. — Sentences de janvier à décembre, entre : Charles de Sulleau, écuyer, vice-bailli de Gien, poursuivant les criées de la seigneurie de Rochefort, appartenant à Charles-Valentin de Sulleau, son fils mineur, héritier de Jean de Rochefort, son aïeul, et Benjamin Briçon, son curateur, et Louise Courtiou, veuve de M. Sallé de La Massonnière; les Capucines de Tours, et Marie Hurault, héritière et légataire universelle de Anne Hurault, sa sœur; Daniel de La Lande, écuyer, sieur de Lumeau, gentilhomme ordinaire de la Grande-Fauconnerie de France, et les marguillers de la paroisse de Lumeau; Jeanne de Pontonville, femme de Pierre André, chevalier, seigneur de Presle, et Louise Le Jarrier, veuve de Henry de Givès.

B. 190. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 602 feuillets, papier.

1701. — Sentences de janvier à décembre, entre : François Huguet, chevalier, seigneur de Sémonville, commandeur de la commanderie de Boigny, et Jean Crosnier de La Bellangerie; les syndic et communauté des sergents royaux de Sully, et François Bouthier, sergent, qui avait exploité hors juridiction; Tanneguy de Massac, chanoine d'Orléans, et Perdoux; Benjamin Meingre, sieur de Noras, et Claude Lambert, écuyer, sieur de Fougeu, Lambert Cahouet, écuyer, sieur de Mareau, Claude Cahouet, écuyer, sieur de Saineville, Étienne Lamirault, écuyer, sieur de Foussemagne; les maîtres-jurés, ouvriers en bas au métier de la ville d'Orléans, et Louis Mallet, touchant une saisie de 69 paires de bas; Jacques Bouvier, écuyer, sieur de La Mothe, Jeanne Tourtier, sa femme, et Françoise de Troyes, veuve de Nicolas Tourtier; Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince souverain d'Enrichemont, marquis de Rosnay, et Léon Ducloux, sieur des Chesneaux, touchant la saisie des métairies dites le Mont et le Buisson; Jérôme Égrot, seigneur du Lude, et Charles Tourtier.

B. 191. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 680 feuillets, papier.

1702. — Sentences de janvier à décembre, entre : Claude Dorsanne, écuyer, sieur de Coullons, lieutenant-général au siége royal d'Issoudun, et Hyacinthe Agobert, sieur de La Féraudière, président en la prévôté d'Issoudun, Marie-Claire Darthuis, sa femme, touchant le testament de René Dorsanne, sieur de Lizy; Joseph Houmain, écuyer, sieur de Courbeville, et Michel Pichon, maire perpétuel de Neuville; Louise-Charlotte de Châtillon, abbesse de Saint-Loup, et divers; les pères de l'Oratoire de St-Magloire à Paris, et Toussaint Pluet; l'évêque d'Orléans, le chapitre de Pithiviers, et Christophe Prudhomme, procureur-fiscal et divers, touchant le four banal de Pithiviers; Pierre Marry, sieur de Chambourg, officier de Monsieur, et Perrette Berger, veuve Guimont.

B. 192. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 596 feuillets, papier.

1703. — Sentences de janvier à décembre, entre : César-Auguste Levasseur, sieur du Plessis, Maître de la Garde du Milieu, forêt d'Orléans, propriétaire de la terre et seigneurie de Rouville, et Étienne Le Gendre, sieur des Prateaux, Jacques Le Gendre, sieur de Razette, Antoine Le Gendre, sieur de Bagnaux, Nicolas Le Gendre, écuyer, et Daniel Le Gendre, écuyer, sieur de La Cour, Ezéchiel Le Vasseur, sieur de Rochas, Antoine Le Vasseur, sieur des Marchais, Abel Le Vasseur, Catherine Le Gendre, femme de Frédéric de Costard, écuyer, sieur de Fer, Jean Chartier, écuyer, sieur de La Roullière, veuf d'Élisabeth Le Vasseur, Anne Le Vasseur, Pierre Le Vasseur, sieur de La Bouchardière, Élus à Tours, tous seigneurs et propriétaires par indivis dudit lieu de Rouville, paroisse de Neuville-en-Beauce, ladite sentence ordonnant la licitation de la seigneurie; Anne Boudet, veuve de Pierre Colas Des Francs, et François de Drouin, chevalier, seigneur de Bouville, touchant 13 livres 5 sols dûs pour des marchandises; très-haut et très-puissant prince, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, chevalier des Ordres, pair et grand écuyer de France, gouverneur d'Anjou, grand-sénéchal héréditaire de Bourgogne, se portant héritier de Philippe de Lorraine, son frère, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, poursuivant la levée des scellés apposés sur les meubles du défunt, et très-haut et très-puissant seigneur, Hardouin Rouxel de Medavy de Grandçay, premier aumônier du duc d'Orléans, nommé par le Roi à l'abbaye de Saint-Benoît, opposant, ladite sentence ordonnant la vente des meubles du défunt; Édouard d'Ennery, Maître de la Garde du Milieu, forêt d'Orléans, et Jean Revois.

B. 193. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio; 632 feuillets, papier.

1705. — Sentences de janvier à décembre, entre : Étienne Aignan, notaire royal à Orléans, et Pierre Biard; François Levassort, sieur du Bouchet, gentilhomme de la vénerie du Roi, et Jeanne Humeau; les officiers de l'empire et basoche d'Orléans, et Jacques Tardif, avocat en Parlement, Jacques Goutière, praticien à Beaugency, qui refusaient de payer le droit de basoche; Pierre Thoynard, écuyer, sieur de Baudreville, procureur du Roi au Bureau des Finances, saisissant réellement la seigneurie de Souesme, et Cahouet de Beauvais, seigneur dudit lieu; Pierre Gauvignon, écuyer, sieur de La Godinière, Trésorier de France à Orléans, et Charles Duchon; Christophe Guillon, maître paumier à Orléans, et François Forest, le jeune, avocat; Louis de La Vergne de Monténard de Cressant, évêque du Mans, abbé de St-Florentin de Bonneval, le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, et Pierre-Joseph-Louise Charreau, veuve de Louis Dreux, et divers, touchant les droits de champart sur le territoire de Gaubert; Claude de Palluau, écuyer, sieur de La Garanne, et autres créanciers de la succession Bourdeau, et Joseph-Alexandre Du Hamel, chevalier, seigneur de Guestreville, receveur des consignations d'Orléans; Jacques de Jouanne, chevalier, seigneur de Saumery, gouverneur de Chambord, et Maria Cordonnier, voiturier par eau, touchant la farine d'un moulin à vent abandonné; Élisabeth de Bébisy, veuve de Roger de Sailly, chevalier, seigneur de St-Cyr-en-Vexin, dame de Villiers-le-Card, paroisse de Chauny, et Marie Lai; Albert-François Clérambault de Vandeuil, chevalier, seigneur de St-Germain, engagiste du domaine de Neuville, et Nicolas Grenier, touchant une saisie censuelle.

B. 194. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto; 458 feuillets, papier.

1706. — Sentences de janvier à décembre, entre : François Landas, ci-devant fermier-général de la terre de La Mothe-Beuvron, et Louis Gudin, son

successeur et la dame maréchale de Duras, dame de La Mothe, touchant l'estimation des bestiaux de la seigneurie ; Pasquier Piton, docteur en théologie, curé de Saint-Martin d'Auxy, et Robert Desmaret, curé de Saint-Martin de Beaulieu ; Guillaume Des Aulnais, grammairien, demeurant à Lumeau, et Jean Chollet, curé de Lumeau ; François Le Grand, recteur de l'Université d'Orléans, les docteurs, l'Université, et Charles Goullu, docteur-régent, touchant la nomination faite de M. Le Grand, pour recteur ; Nicolas Brisson, écuyer, sieur de Machault, curateur de Marie-Angélique Brisson, fille de feu François Brisson, chevalier, seigneur de Venecy, et damoiselle Angélique Guybert de Bussy, veuve du même seigneur de Venecy, mère de la pupille, touchant le règlement de la succession.

B. 195. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 453 feuillets, papier.

1707. — Sentences de janvier à décembre, entre : Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Diziers, et Abraham Doisneau, sieur de Caillette et les fermiers de la terre de La Salle ; François-René Du Bellay, chevalier, seigneur de Neuvy-en-Beauce, etc. Marthe-Suzanne de Rochechouard sa femme, opposants aux scellés de Pierre de Challudet de Lande, chevalier, seigneur de La Sablonnière, et Pierre Gascoin, lieutenant-général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, Jacques Gascoin, seigneur de Patinges, premier-avocat du Roi au même siége, Jean Gascoin, seigneur de l'Hôtel de Patinges, conseiller honoraire au même siége, Françoise Gascoin, épouse de Giles Gascoin, prévôt de Nivernais ; Pierre de Costé, écuyer, sieur d'Autruy, et André Dorsan ; Antoine Lamirault, sieur de Ruis, et les créanciers de Gédéon de Cambès, écuyer, sieur de Soustelle ; les habitants de Saint-Aubin-d'Authon, et Georges Houy, économe sequestre au diocèse d'Orléans, touchant les grosses dîmes de la paroisse ; Jacques Mothiron, le jeune, marchand chandelier à Orléans, et Anne Ruau, sa femme, demanderesse en séparation de corps ; Philippe Bourguignon Du Chesne-Brûlé, procureur du Roi en la garde de Neuville, forêt d'Orléans, et les prêtres de l'Oratoire de Saint-Magloire de Paris ; Aignan Aignan, marchand à Orléans, et Louise-Michelle Aubry, veuve de Charles de Rochechouard, chevalier, marquis de Montpipeau, touchant des marchandises fournies par Aignan ; Pierre Colas et Salomon Michau.

B. 196. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 350 feuillets, papier.

1708. — Sentences de janvier à décembre, entre : Marie Leclerc, veuve de Anne André, maire de Beaugency, la famille André, et Anne André, veuve de Louis Gourdineau, écuyer, sieur de Chaudry ; René de La Gueulle, conseiller en l'Élection d'Orléans, et Jean Ribert ; Jean Coffinier, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant en la maréchaussée provinciale de l'Orléanais, et Marie-Anne Bégon, épouse de Nicolas de La Boissière ; Jacques Thomas, sieur de Boischartes, Claude-Antoinette Millat, sa femme, donataires entre-vifs de leur tante, et Charles Pinson ; Pierre Cahouet, écuyer, sieur des Muids, Président-Trésorier de France à Bourges, et Claude Cayan, prêtre ; Nicolas Le Gendre, receveur des Gabelles à Falaise, et divers.

B. 197. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 242 feuillets, papier.

1709. — Sentences de janvier à décembre, entre : Madeleine-Isidore de Guéribalde, dame du Brueil, et divers vignerons ; Marie de Giraudet, veuve de François Picault, juge au présidial de Blois, et la dame Thiballier, veuve de François Simonnot de Rostin ; Michel-Charles Goullu de Coulmiers, docteur-régent en l'Université d'Orléans, et Louis Midou, sieur de Moléon ; Suzanne de Villeroy, et René de Vassé ; François de Toustain, chevalier, seigneur d'Escrennes, et Alexandre Beauvallet, làboureur à Guignonville.

B. 198. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 224 feuillets, papier.

1710. — Sentences de janvier à décembre, entre : Charles de Menou, chevalier, seigneur de Cuissy, brigadier des armées du roi, Françoise Monnot, veuve de Louis de Menou, chevalier, seigneur de Champlivault, et Paul de Grivel, seigneur comte d'Auroy : Madeleine Noüel de Tourville, et Nicolas Goutriou ; Edouard Boyetet de Perpignan, docteur de Sorbonne, archidiacre d'Orléans, Marie Lamirault de Plissay et Charles Girard, laboureur ; Louis Trossard, sieur de Belair, et Jacques Lardart.

B. 199. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 278 feuillets, papier.

1711. — Sentences de janvier à décembre, entre : Charles Fontaine, docteur de Sorbonne, doyen et

grand archidiacre d'Orléans, et le révérend Évêque d'Orléans, touchant les droits de l'archiprêtré; Antoine de Mondoré, écuyer, seigneur de Lignerolles, et Jean Cointepas, vigneron; Alexandre Provenchère, bedel à verge de l'Université d'Orléans, et Antoine Collas, laboureur; François Carpentier, écuyer, sieur des Tuilleries, et Gilbert-François Le Baule, écuyer, sieur de Langis; César-François Tuppin, huissier royal à Janville, et divers; César Hanappier, diacre, et Palfroy, sergent royal; Armand de Sailly, chevalier, seigneur de Boullainval, lieutenant des maréchaux de France, et ses vassaux, touchant ses métairies et son moulin; François Gentil, écuyer, Trésorier de France à Orléans et Fiacre Sougy, vigneron.

B. 200. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto; 356 feuillets, papier.

1712. — Sentences de janvier à décembre, entre : François-Edme d'Estampes, et Marguerite-Henriette Du Faur; François Jaupitre, contrôleur des chevaulégers de la garde du roi, et Jacques Maubert; Étienne Laureau de Foncemagne, étudiant en l'Université d'Orléans, et Laurent Feragu, laboureur; les Célestins d'Ambert, et Jean Sallé, cabaretier à Sougy.

B. 201. (Liasse.) — 11 cahiers, in-quarto; 274 feuillets, papier.

1713. — Sentences de janvier à décembre (manque octobre), entre : Henry de Régnier, chevalier, marquis de Guerchy, et Raymond Vannier, chanoine à Gien, touchant la saisie réelle d'une métairie; les administrateurs de l'Hôpital-Général d'Orléans, et Louise Nourrisson, veuve Aubouis, touchant une rente foncière à prendre sur les métairies de Bailly et Malvoisine; Marie-Madeleine de Champs de Feslières, et Jean Asselineau Des Masures, notaire-royal à Vitry-aux-Loges; Guillaume Prousteau, docteur-régent en l'Université d'Orléans, et René Vénier, notaire à Tours; Antoine Sarrebourse, et Jacques Sarrebourse; Madeleine Brachet, épouse séparée quant aux biens de Joseph de Vimeur, chevalier, seigneur de Rochambeau, et Pierre Blain; Lambert Bourgeois, chevalier, seigneur de Rebréchien, conseiller en Parlement, et Pierre Lecreux, laboureur à Loury; Claude Cornuel, chevalier, seigneur des Bachetières, et François Benoist, marchand à Orléans.

B. 202. (Liasse.) — 11 cahiers, in-quarto; 232 feuillets, papier.

1714. — Sentences de janvier à décembre (manque mars), entre : François Régnard, sieur du Houssay, lieutenant de cavalerie au régiment de Béringhen, et M. de Caugy; Antoine de La Boulaye de l'Isle, peintre, et le prince de Laricis, napolitain, condamnant ce dernier à payer 150 livres pour dorure de ses carrosses et peinture de ses armes; Hervé de Troyes, sieur de Gautray, héritier en partie d'Anne Lamirault, et François Perrinat, laboureur; Florent Lhuillier, écuyer, sieur de Planchevilliers, Madeleine Bucy, sa femme, et Massé de Saint-Mesmin; Antoine de Brocard, officier d'artillerie, et Cantien Gigou, laboureur; Martin de Ratabon, évêque de Viviers, prieur et baron de Saint-Laurent-les-Orgerils d'Orléans et Jean Pochon; Armand de Sailly, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, et Louis Humery, sieur de La Mairie; Marguerite de Longueil, veuve Blavet de Briancourt, et Charles Hanappier; Michel-Augustin Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Péravy-la-Colombe, et Thomas Moret, laboureur; le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, et Jacques Masset, l'aîné, laboureur; Claude Martin, maître boulanger à Pithiviers, et François Cézeur, hôtelier et marchand de bois.

B. 203. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto; 255 feuillets, papier.

1715. — Sentences de janvier à décembre, entre : Michel-Augustin Leroux (alias Le Roy), chevalier, seigneur de Saint-Péravy-la-Colombe, et ses vassaux, gagiers de la paroisse, condamnant ces derniers à payer 6 deniers de cens par an; Antoine Sarrebourse, et Madeleine Sarrebourse, femme de Bertrand Reneaume, Jacques et François Sarrebourse; André Calles, maître de la poste de Nouan-sur-Loire, et François Régnard, chanoine de Sainte-Croix; Lambert Cahouet, sieur de Mareau, et M. de La Planche; Marin Lamyrault, écuyer, sieur de Pormorant, et Urbain Huart, chevalier, seigneur de la Poterie, Marie-Marguerite de Fusée, sa femme, touchant des arrérages de rente; Edme Charton, organiste à Orléans, et Jean Houmain, écuyer, sieur de Courbeville; Claude de Palluau, écuyer, sieur de La Garenne, et Pierre Couet, marchand à Orléans; Giles de Valence, écuyer, maître en fait d'armes à Orléans, et Mathias Mauduit, avocat en Parlement; Aignan Delahaye, chanoine de Sainte-Croix, et Daniel de La Lande,

garde de S. A. R. damoiselle Claude Colas, sa femme ; Adelbert d'Autruy, chevalier, seigneur de La Mivoye, et Antoine Loiset, marchand à Orléans ; Marie de La Mothe, veuve de J.-B. Du Roux, chevalier, et Louis Cassonnet ; Michel Coullon, et Michel Chollet, marchand.

B. 204. (Liasse.) — 12 cahiers, in-quarto ; 266 feuillets, papier.

1716. — Sentences de janvier à décembre, entre : De Rocheux, avocat au Conseil du Roi, et Mercure, exempt de maréchaussée ; Gaston J.-B. Letoré, conseiller et procureur du Roi en la prévôté et police d'Orléans, Suzanne Prévost sa femme, et Jean Triquoys, marchand ; Madeleine Peigné, veuve d'Esme Proust de Chambourg, et la famille Fouqueau ; Augustin Sévin, officier commensal de S. A. R., et la famille Breton ; Charles - François de Pontbréant, chevalier, seigneur du Vivier, et des Vieux-Fossés, Anne de Baudouin sa femme, etc., et Pierre Roullon, notaire à Varize, etc., touchant une constitution de rente ; Marie de Mondoré, veuve de Gédéon de Thuillière, écuyer, sieur de La Guimonnière, et Élisabeth de Meudon, femme de Pierre Roullon ; Catherine Escot, veuve de Louis Blanchet, marchand, et la veuve Du Hamel ; Pierre Vallet de Chevigny, marchand à Jargeau, et Julien Collot Le Ragois, chapelain de la chapelle Saint-Jean-du-Meurtre ; Anne Carré, veuve de François de Chantôme, écuyer, sieur de Souplainville, et Jean Bodais, sergent en la garde de Neuville, forêt d'Orléans ; Louis Gourgoulin, couvreur, et divers.

B. 205. (Liasse.)— 25 cahiers, in-quarto ; 286 feuillets, papier.

1717-1720. — Sentences de juillet 1717 à décembre 1720, entre : René de La Gueulle, procureur du Roi en l'Élection d'Orléans, et divers ; Jacques Guérin, sieur de Boulancour, receveur des saisies réelles au bailliage d'Orléans, et la veuve de Giles Bédechet, touchant la saisie d'une maison sise à Orléans, sur la requête de Nicolas Leroy, bourgeois de Paris ; Jean Rifaut, écuyer, sieur de Château-Guillaume, chanoine de N.-D. de Cléry, et la soi-disant Marie-Anne Riffaut de Château-Guillaume, veuve de Charles d'Andigny, capitaine de dragons ; Pierre Noüel, écuyer, seigneur de Villamblain et de la métairie des Asses, et Pierre Falleau, laboureur ; Clément Triquoys, avocat, docteur agrégé en l'Université d'Orléans, bailli de Semoy, et le seigneur de Semoy, touchant les droits honorifiques attachés à la charge de bailli ; Charlotte Des Gouttes, veuve de Jean de Troussebois, tutrice d'Étienne son fils, héritier de Antoine de Troussebois, sieur de Faye, son oncle, et Antoine de Rancourt, receveur des Tailles en l'Élection de Gien ; Girard Desroches, ingénieur et contrôleur des ponts et chaussées de l'Orléanais, saisissant réellement et poursuivant les criées, ventes et adjudications par décrets des seigneuries de La Mothe Sigloy et du Verger, sises dans les paroisses de Sigloy et Tigy, sur Henri Phélypeaux, chevalier, marquis de La Vrillière et de Châteauneuf, Ministre et Secrétaire d'État, comme les ayant acquises de Pierre de Menou et Jacqueline Le Normant, sa femme, et pour purger les hypothèques des vendeurs, d'une part, et le dit seigneur de Châteauneuf, de l'autre (novembre 1718) ; Alexandre de Laage, chevalier, et divers ; Madeleine-Antoinette Brachet, fille mineure de feu Étienne et de Marguerite d'Avalleau, et Guillaume d'Avalleau, écuyer, vicomte de Messas, touchant le retrait lignagier.

B. 206. (Liasse). — 5 cahiers, in-quarto ; 266 feuillets, papier.

1721-1725. — Sentences de janvier à décembre, entre : Marguerite de Hallot-d'Ouville et les héritiers de Henri d'Ouville ; Charles Curault, sieur de Courcelles, et François Levasseur ; Michel de Coignou, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, et la succession de feu Marin Baguenault, aussi chanoine ; Pierre Freslon, curé d'Allainville, et Nicole Genty, veuve de Simon Merlet ; Claude Héroddes, sommelier à Orléans, et le sieur Jaupitre ; Claude de La Cour, chevalier, seigneur d'Herbelay, Jean-François Carpentier, écuyer, seigneur de Changy, Madeleine de La Cour, sa femme, etc., et le sieur Jacques, touchant une créance ; Alphonse Martin, ancien conseiller au bailliage, et Charles Martin de Chanlay, avocat en Parlement, son fils.

PLUMITIF DE L'ORDINAIRE (1).

B. 207. (Liasse.) — 3 cahiers, in-folio ; 42 feuillets, papier.

1673. — Plumitif de l'ordinaire des causes du mois du septembre au mois de décembre.

(1) Ces documents forment le *plumitif* des sentences de l'Ordinaire qui sont analysés ci-dessus. Exemple : « du vendredy

B. 208. (Liasse). — 12 cahiers, in-folio ; 303 feuillets, papier.

1674. — Item, de janvier à décembre.

B. 209. (Liasse). — 18 cahiers, in-folio ; 202 feuillets, papier.

1675. — Item, d'avril à décembre.

B. 210. (Liasse). — 8 cahiers, in-folio ; 304 feuillets, papier.

1676. — Item, de janvier à décembre.

B. 211. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 228 feuillets, papier.

1677. — Item, de janvier à décembre.

B. 212. (Liasse). — 8 cahiers, in-folio ; 248 feuillets, papier.

1679. — Item, de janvier à décembre.

B. 213. (Liasse,) — 8 cahiers, in-folio ; 200 feuillets, papier.

1680. — Item, de janvier à décembre.

B. 214. (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio ; 176 feuillets, papier.

1681. — Item, de janvier à décembre.

B. 215. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 184 feuillets, papier.

1682. — Item, de janvier à décembre.

B. 216. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 172 feuillets, papier.

1683. — Item, de janvier à décembre. — A partir de 1682, on trouve Fougeron, commis-greffier, au lieu de Chenille.

B. 217. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 188 feuillets, papier.

1684. — Item, de janvier à décembre.

premier jour de décembre 1673, damoiselle Marie Dampmartin, Mathurin Venon », c'est-à-dire un tel contre un tel. Il n'y a pas d'autre indication. Nous ne ferons que mentionner chaque article. Ces cahiers sont en double exemplaire, celui du greffier et celui du commis.

B. 218. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 182 feuillets, papier.

1685. — Item, de janvier à décembre.

B. 219. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio ; 208 feuillets, papier.

1686. — Item, de janvier à décembre.

B. 220. (Liasse.) — 4 cahiers, in-folio ; 94 feuillets, papier.

1687. — Item, de janvier à décembre.

B. 221. (Liasse.) — 4 cahiers, in-folio ; 128 feuillets, papier.

1688. — Item, de janvier à décembre.

B. 222. (Liasse.) — 1 cahier, in-folio ; 115 feuillets, papier.

1692. — Item, de janvier à décembre.

ACTES ÉMOLUMENTAIRES ET DE GREFFE.

B. 223. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier.

1652. — Actes émolumentaires de janvier à décembre : *Janvier* : procès-verbal pour Régnault Morin, pourvu de l'office de lieutenant en la maréchaussée d'Orléans, au lieu de feu Antoine Morin, son père, constatant l'inhumation d'Antoine Morin, dans la chapelle de Saint-Charles de l'église Saint-Pierre-Ensentelée d'Orléans. — *Février* : récapitulation des meubles et hardes saisis sur d'Orphelles et Lécluse de Ségonsac, condamnés à mort par jugement prévôtal ; procès-verbal de reconnaissance d'écriture pour M. Combault, contre M. Cahouet, par Colin dit Champaigne, et Dromeix, maîtres-écrivains ; procès-verbal de descente chez des particuliers, à la requête d'un marchand de Paris. — *Mars* : procès-verbal constatant des blasphèmes proférés en l'académie de la Colombe, et ordonnance de fermeture. — *Avril* : distribution de deniers provenant des héritages saisis sur Jean Apvril et sa femme ; procès-verbal de reconnaissance de sept barils de fromage et d'une balle de marchandises saisis sur Mathurin Paris ; distri-

bution des deniers provenant d'une moitié de maison saisie sur Jacques Morin ; prisée et estimation de la terre de Baule ; procès-verbaux divers. — *Mai* : distribution de deniers provenant de la vente des meubles du feu sieur de Coissoles. — *Juin* : distribution de deniers provenant de l'adjudication à M. de Givès, des quatre cinquièmes du tabellionné et notariat de Gien. — *Juillet* : inscription en faux du testament de Jean Rousseau, d'Ides ; procès-verbal des titres de capacité de M. Charles Dubuis, curé de Saint-Pierre de Meung. — *Août* : procès-verbal de répétition d'argent dû à Louis Thomas de La Ramée, par Mennenga, gentilhomme hollandais ; procès-verbal de descente de justice au château du Lude, à la requête de M. de Cottinville, et autres créanciers du feu seigneur du Lude, Pierre de La Rable. — *Septembre* : enquête faite pour le chapitre de Saint-Aignan, contre le prieur d'Arthenay, concernant cent muids de terre revendiqués par les chanoines ; levée de scellés des meubles de feu Antoine Salomon, seigneur des Maretz, à la requête de Étienne de Saint-Mesmin, seigneur de la Queuvre, et de Jacques de Gaubert, ses héritiers ; ordonnance permettant de boucher une rue, dite rue Joly, en faveur des religieuses du Calvaire. — *Octobre* : scellés des meubles de feu Bellot, curé de St-Denis de Jargeau, à la requête de Nicolas de L'Isles, son successeur. — *Novembre* : procès-verbal de titres de capacité pour frère François Pénon, prieur-curé de Vienne, contre frère François Privé, pourvu du même bénéfice ; scellé mis sur les meubles de feu Guillaume Beauharnais, seigneur d'Outreville, et testament du même : « Au nom du Père et du Filz et du Saint-Esprit. Je Guillaume Beauharnois, seigneur d'Outreville, conseiller du Roy en ses Conseilz d'Estat et privé, Président-Trésorier de France et Général des Finances en la Générallité d'Orléans, misérable pécheur, recommande mon âme à Dieu mon Créateur, et le suplye me pardonner mes faultes par le mérite de la Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, son filz, et intercession de la Vierge et de tous les sainctz que j'implore. J'ay vescu en la communion de l'Esglize catholique, apostolique et romaine en laquelle je prie Dieu me faire la grâce de persévérer jusques à la fin de mes jours, comme à ma naissance il luy a pleu par sa bonté que je y aye reçeu le baptesme. Et désirant avant de mourir, disposer des biens que La Majesté divine m'a prêtés, je veulx après que mon âme sera partie de ce monde, mon corps soit ensépulturé en l'église St-Pol, soubz la tombe de feu messieurs et dames de Miramion, mes père et mère, où a esté ensépulturé feu damoyselle Marie Rousseau, mon espouse. Veulx toutes et chascunes mes debtes estre payées, mes torts et griefz faictz, sy aucuns y a, resparez et amandez ; qu'à mon convoy assistent quarante prestres et les enffans de l'Aumosne, filz et filles ; et pour le reguard des servises, luminaire et glaz et aultres sérémonies de ma sépulture, je m'en remetz et raporte à mes héritiers, à mon filz, et à l'exsécuteur du présent testament cy aprez nommé, d'en faire à leur volonté et ainsy qu'ilz verront pour le mieulx. Donne à chascun desditz prestres qui assistera audit convoy et grande messe de mon enterrement, quinze solz, et aux enffans de l'Aumosne, dix livres ; et pareille somme aux filles, pour leur assistance audit convoy. Veulx qu'il soit aumosné à l'issue de la grande messe de mon enterrement qui se fera en l'esglise St-Pol, ung sol à chascun pauvre tant grandz que petis qui se trouveront en ladite esglise et symetière. Donne à chascun des Ordres Mendians de la ville d'Orléans, la somme de cinquante livres pour une foys payée, à la charge que chascun desditz Ordres dira en l'esglise de leur couvent de ladite ville d'Orléans, le jour et heure qui sera ordonné tant par mes héritiers, mon dit filz, que exsécuteur du présent testament, vigilles à neuf lesons et une messe haulte, le plustot que faire se poura aprez mon décetz, pour le repos de mon âme. Donne et lègue au Grand-Hospital et Maison-Dieu d'Orléans, pour les pauvres qui sont en iceluy et affin qu'ilz prient Dieu pour moy, la somme de trois cens livres. Donne et lègue aux pauvres prisonniers de ladicte ville d'Orléans, la somme de deux cens livres, pour estre délivrée à ceulx qui seront trouvez les plus nécessiteux par l'exsécuteur de mon testament. Veux que incontinent aprez mon décez soit aumosné à pauvres honteux et nécessiteux que ledit exsécuteur verra bon estre et où il congnoistra l'aumosne bien employée, la somme de trois cens livres..... » Il légue 60 livres de rente à la fabrique de St-Paul, sur sa maison de la grande rue de la Porte-Renard, près N.-D. des Carmes, en retour d'un service à perpétuité à l'autel de N.-D. des Miracles. Il légue à son fils Guillaume Beauharnais 3,000 livres de rente et le capital de 60,000 livres. Ce Guillaume avait été *légitimé*. Il lui légue toutes ses rentes amorties. Il nomme M. Girault, avocat en baillage, son exécuteur testamentaire. Il légue à son « homme de chambre », 1,200 livres ; à son cocher, 100 livres ; à son laquais 100 livres ; à Françoise Mahon, sa servante, 1,200 livres, plus 100 livres de rente viagère ; à la

cuisinière, 100 livres. Le testament est tout entier de la main du testateur. — *Décembre* : procès-verbaux divers.

B. 224 (Liasse.) 178 pièces, papier ; 1 plan.

1654. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : distribution de deniers provenant des héritages du feu sieur Chapperon ; procès-verbal de l'estimation de la terre de Villebourgeon et métairies en dépendant, à la requête de François Gontault, sieur de Villebourgeon ; distribution de deniers provenant des héritages saisis sur Claude Lemaire, à la requête de Robert Faucheux ; informations et enquêtes en affaires d'intérêt privé. — *Février* : information pour Marcel Jacquet, compagnon maréchal au service du sieur Heurtault, commissaire de l'artillerie, contre le sieur de La Bergère qui l'avait injustement saisi comme déserteur et avait saisi son argent ; procès-verbal pour le lieutenant-général du bailliage, François Beauharnais, contre le lieutenant-criminel, Michel Houmain, qui avait usurpé sur sa juridiction en interdisant aux académies de jeu de la Colombe près le cimetière, et du Champremault près la Porte-Bannier, de recevoir aucunes personnes ; scellé des meubles d'un fermier de Madame de Belair, décédé. — *Mars* : faits et articles sur lesquels M. Toussaint Lefèvre, notaire à Orléans, désire que Catherine Petau, dame Armenault, soit interrogée, au profit du sieur Ducoing, son client, touchant une rente de 25 livres ; information pour les marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves y descendant « disans que depuis l'entrée des ponts de Saumur et barrière qui est proche d'iceulx, à aller à la Chapelle de Nostre-Dame des Ardillyers, il y a ung quay de longueur d'environ quatre ou cinq cens thoises, le long duquel, du costé de la rivière, pour la commodité des voituryers, et pour haller amont leurs batteaux et mesme les y mettre à radde, repos et sûreté, l'on n'a jamais entrepris d'y construire aulcuns bastimens et encore moings jetter des terraux ou immondices qui pussent empescher les batteaux d'aborder audit quay ; ce néantmoings, aulcuns des habitans de ladite ville de Saumur ayans des maisons sur ledit quay, bastyes au pied du rond, en auroient tiré sy grande quantité de terre et pierres qu'ilz auroient faict jetter dans la rivière, qu'à présent ledit quay n'est plus accessible, voire mesme impossible de pouvoir passer pour y faire les hallages... » ; faits et articles que baillent René Pineau, sieur de Beaulieu, Jacques Pineau, sieur de Villiers, héritiers de feu René Pineau, leur père, contre Marie Pineau, femme séparée de biens d'avec noble homme, Pierre Moricet, président en l'élection d'Orléans, et Élisabeth Pineau, veuve de Claude Triboil, sieur de Roche ; descente de justice en la terre d'Arconville, à la requête de M. Du Faur, chevalier, sieur de Courcelles-le-Roy, ayant la garde-noble des enfants d'Éléonore Du Faur, sa femme ; pour constater les réparations à faire au domaine ; procès-verbal pour alignement du portail des religieuses de la Visitation. — *Avril* : faits et articles sur lesquels François Callès, chanoine de La Ferté-Avrain, tuteur de Claude et Marie Callès, ses neveux, entend faire interroger Jacques Simon, procureur-fiscal de Châteauvieux, en sommation d'appel de sentence ; faits et articles sur lesquels François Boilleau, entend faire interroger demoiselle Marthe Mocet, veuve de feu René de Normandin, sieur d'Orfin, tutrice de leurs enfants ; distributions de deniers provenant d'héritages ; ordonnance du lieutenant-général du Bailliage, François Beauharnais, enjoignant de retirer de la circulation les demi-sols marqués. — *Mai* : procès-verbal de descente pour Jean Hamard, maître cordonnier, dans la maison de la damoiselle de La Bruière, née Élisabeth Collet, veuve de Jean Faure, écuyer, sieur de la Bruière. — *Juin* : procès-verbal pour les apothicaires de Pithiviers, contre les médecins et chirurgiens qui prétendaient vendre des drogues ; enquêtes pour intérêts privés. — *Juillet* : enquêtes pour intérêts privés ; procès-verbal de reconnaissance d'écriture pour Denis de Givès, écuyer, contre la damoiselle Lamy, femme de Nicolas Du Bellay. — *Août* : enquêtes pour intérêts privés ; procès-verbal des réparations à faire aux métairies dépendantes de l'abbaye de N.-D. de Beaugency ; procès-verbal de descente et ordonnance du lieutenant-général en faveur des Carmes, les autorisant à clore le bout d'une rue dite rue Coureau, par une muraille ; procès-verbal constatant les excès et sévices exercés par un mari sur sa femme ; procès-verbal de distribution de deniers provenant de la vente et adjudication par décret du bien seigneurial des Ruels, saisi sur Marie Lechat, veuve du seigneur des Ruels, à la requête de François Ory, docteur-régent en l'Université d'Orléans ; faits et articles produits contre les religieux de la Cour-Dieu, par Madame Huet, veuve de leur ancien receveur. — *Septembre* : procès-verbal pour les religieux de la congrégration de Saint-Maur, de leur prise de possession du prieuré de Bonne-Nouvelle,

dépendant de Marmoutiers, pour y rétablir la réforme, en vertu du concordat passé le 11 janvier 1653,. entre eux et le prieur, François Brachet; procès-verbal de descente et enquête faites dans la ville de Boiscommun, pour Méry Pellard, contre Louis Bénard, touchant un bail de terres; distributions de deniers. — *Octobre*: enquêtes pour intérêts privés; procès-verbal fait par le lieutenant-général, de la prise de possession du couvent des capucins d'Orléans, par le père Claude de Bourges et les pères Louis de Champigny et Pierre de Poitiers ses assistants, contre le père Isidore de Niort, ancien supérieur, et les 16 religieux du couvent, et installation du père Louis de Champigny, comme supérieur, d'après l'ordre du Roi transmis par le sieur capitaine Lapierre, exempt des Gardes de corps. Signé : F. Beauharnois, de La Pierre, Claude de Bourges, commissaire apostolique et général, Pasquier, greffier. — *Novembre* : procès-verbal de conflit entre le procureur du Roi au Bailliage, et la Prévôté, et requête tendant à ce que ledit procureur du Roi ne prenne aucune connaissance des procès jugés dans cette juridiction ; faits et articles sur lesquels Louis Alleaume, maître-écrivain à Orléans, demande qu'on interroge Florent Rousillard, marchand : « premièrement, s'il ne scait pas bien qu'en l'année 1650, sa deffunte femme envoya son fils aisné nommé Florent, à l'escolle (qui estudioit desia aux principes du latin, et apprenoit à escrire) en la maison du demandeur, à raison de trente sols par mois. Si deux mois après, elle n'envoya pas encore à l'escolle, son autre fils, nommé Charles, sans arrester aucun marché. Si nonobstant que sa dicte femme décédast audit temps, le demandeur continua pas tousiours d'enseigner lesdits enfans depuis le susdit temps jusqu'au premier février 1681, que le demandeur estant lassé d'aller et envoyer demander lesdits *escollages,* il arresta compte à quatorze livres quatre sols six deniers, dont il n'envoya que dix livres....; » supplique d'Alfonse d'Elbène, évêque d'Orléans, requérant visite des bâtiments de l'évêché et procès-verbal de visite. — *Décembre*: procès-verbaux pour intérêts privés; procès-verbal de l'État de vie de M. de La Borde, écuyer, sieur de Dampmartin, premier lieutenant en la maréchaussée générale de l'Orléanais.

B. 225. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1655-1656. — Actes émolumentaires de février à décembre 1655, et de février 1656. — *Février* : distribution de deniers provenant de l'adjudication de la maison de l'Autruche, sise à Cléry ; scellé après décès de M. Bastard; scellé après décès de Mad. de Courson ; scellé après décès de mademoiselle la lieutenante Nourrisson, née Catherine Perdoux ; réglement et ordonnance touchant les liards et deniers de nouvelle fabrication : « De par le Roy et S. A. R. et Monsieur le bailly d'Orléans, ou Monsieur son lieutenant. Sur la remonstrance verballement faicte en la chambre du Conseil, par M. François Le Grand, advocat du Roy et de S. A. R....., il a eu advis d'un grand bruict et tumulte qui s'eslevoit dans le grand marché..... sur le sujet de l'exposition des deniers ou liards de nouvelle fabrication qui se font en la ville de Meung, qu'il estoit à désirer que les déclarations de Sa Majesté qui ont permis la fabrication et exposition desdictes espèces, nous eussent esté envoyées en la manière acoustumée pour en faire faire la publiquation et enregistrement en ce siége et les rendre publiques et notoires..... Nous ordonnons..... que tous payements qui seront faits au-dessus et exceddans la somme de trente livres, l'on ne pourra estre contrainct de récepvoir plus de dix sols en deniers ou liards ayans cours suivant l'édit du Roy, et que aux payemens de moindres sommes au-dessoubz desdictes trente livres, lesdicts deniers et liards ne seront reçus que pour parfaire. » — *Mars*: procès-verbal de reconnaissance de papiers pour Jean Chaussier, contre le maître des Chaussées; procès-verbal fait en la Chambre du Conseil contre M. Jacques Malier, lieutenant-particulier, qui avait refusé de passer au bareau des avocats et descendre de son siége, contre la coutume des Présidiaux; procès-verbaux pour intérêts particuliers. — *Avril* : procès-verbal de visitation du château de Châteauneuf, faicte à la requête de Marie Particelli d'Hémery, femme de Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière. — *Mai* : partage des biens de feu Monsieur de l'Isle, Jérôme Pinson ; description des actes et aveux du château de l'Isle et dépendances; procès-verbal de descente aux Grandes-Écoles, à la requête de M. Étienne Grégoire, chanoine d'Issoudun et chapelain de Saint-Crépin, touchant une difficulté de voisinage de sa maison avec ces Écoles ; enquête pour l'abbé de Saint-Mesmin, touchant l'aliénation du lieu de La Mairie. — *Juin* : procès-verbal dressé contre une *blanque* établie à Orléans ; procès-verbal de descente dans une petite rue qui fait le passage entre le couvent de l'Oratoire et une maison particulière. — *Juillet* : procès-verbal de réparations à faire au château du Lude; procès-verbal

constatant que le feu conseiller Baillard est mort le 7 février 1655; procès-verbal dressé concernant la réfection du pont de Jargeau ; arpentage des héritages dépendants du château de l'Isle, paroisse de Checy, ancienne seigneurie du bailli Jérôme Groslot; réception d'œuvres faites pour la chapelle et la maladrerie Saint-Nicolas. — *Août* : distribution de deniers. — *Septembre* : information à la requête de monseigneur le procureur-général du Roi, poursuite en diligence de monsieur Malier, lieutenant particulier, contre M. le lieutenant-criminel Michel Houmain, qui avait refusé de prendre l'avis dudit Malier, sur un arrêt à l'audience; procès-verbal de descente aux prisons pour y constater des désordres commis par un prisonnier. — *Octobre* : procès-verbal constatant l'état des champarts d'Outreville et des Mézerettes; procès-verbal dressé par Jacques Longuet, sieur de l'Écluse, conseiller-magistrat au bailliage et siége présidial, pour constater que le lieutenant-général François Beauharnais, avait refusé de connaître de la requête de de Luynes, prisonnier, incarcéré sur plainte de M. Angrand de Fontpertuis, et aurait haussé la tête et parlé avec mépris de M. Longuet, en disant : « Vous êtes un beau juge, » à quoi Longuet aurait répondu : « Je suis aussi bon juge que vous ; » sur quoi M. de Beauharnais aurait répliqué : « Vous êtes un sot ? » et comme les conseillers sortaient de l'audience, M. Longuet aurait dit en se plaignant des procédés de M. de Beauharhais : « J'appartiens à des personnes de qualité aussi bien que lui, » à quoi le lieutenant-général aurait répondu : « Je ne suis pas venu d'un *fesse-cahier*. » — *Novembre* : supplique de la Nation germanique étudiant en l'Université d'Orléans, et de Cornélius Redd, l'un d'eux, exécuteur du testament de feu Nicolas Nooms, tendante à obtenir levé de scellés; distribution de deniers ; descente faite à Lengennerie, pour M. de Saint-Martin, contre M. de Villedamné. — *Décembre* : procès verbal de report de sceau au greffe, par un huissier. — *Février 1656* : Examen d'écriture pour intérêt particulier.

B. 226. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1660. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal de réception du messager d'Orléans à Briare ; extrait baptistaire de Nicolas Leberche, marchand ; enquêtes pour intérêts particuliers. — *Février* : distributions de deniers provenant d'héritages ; distribution par décret de la somme de 90,000 l. provenant de la vente et adjudication de la terre et châtellenie de Châteauneuf; procès-verbaux d'intérêt privé. — *Mars* : procès-verbal de réception des messageries d'Orléans à Paris et de Paris à Orléans; faits et articles sur lesquels Nicolas Amyart, sieur du Quinteau, demande à interroger Hervé Bury, juge-magistrat au Bailliage, au sujet de la vente de la seigneurie du Lude ; saisie de bestiaux sur Maurice Collot ; procès-verbal de communication de titres de capicités. — *Avril* : procès-verbal d'enquête pour François Vincent, sieur de Saint-Fallier, lieutenant en la prévôté d'Orléans, contre des laboureurs ; diverses enquêtes touchant des intérêts privés; procès-verbal de communication de titres de capacité pour un chapelain de Meung; procès-verbal de scellé sur les effets de la défunte damoiselle de Masnay. — *Mai*: information pour Marguerite de Mareau, contre René de La Châtre, son mari qui avait dit « qu'elle estoit une garse, une putain, femme de mauvaise vie »; divers enquêtes touchant des intérêts privés.—*Juin* : réception de Jean Dehan, en l'office de messager d'Orléans à Briare ; information pour le maire et les échevins d'Orléans, contre des voituriers qui avaient refusé de payer le droit d'entrée sur les bois. — *Juillet* : distributions de deniers provenant de la vente d'héritages de particuliers ; procès-verbal et information à la requête de Catherine Du Quesnay, veuve en premières noces de Annet Bongars de Sainte-Marie, contre Louis Lemaire de La Motte son second mari, qu'elle accuse de dissiper son bien. — *Août* : enquête et scellés après décès; enquête pour M. Jean Davezan, docteur-régent en l'Université d'Orléans, et Marie Segoing, sa femme, contre Nicolas Robert, touchant l'avancement d'une maison. — *Septembre* : enquête pour Charles-Achille, marquis de Nérestan, Grand-Maître et chef de l'Ordre de St-Lazare, contre Vrain Ferrand, laboureur à la métairie de Piéreuse, à Espieds, qui devait une ferme de 1,200 livres; scellé après décès de Madame l'Intendante du Fortia et lèvement du scellé.—*Octobre* : acte d'avis donné par le lieutenant-général, sur un placet du Roi, faisant don au sieur de La Salle, de maisons sises dans l'enclos du Châtelet d'Orléans, vacantes par le décès de Jacques Noël, sieur de Belair. — *Novembre* : scellé après décès de Marie Noüel, veuve de Charles Lamyraut de La Saulgerie, et testament olographe de cette dame qui demande à être enterrée dans la chapelle de N.-D. à Saint-Paul; procès-verbal d'informations pour les fermiers du Douzième, contre Girard Riou, qui les avait mal-

traité dans l'exercice de leurs fonctions ; scellé après décès de Nicolas Roynet, receveur de la Cour-Dieu. — *Décembre* : procès-verbal et information *de commodo* ou *incommodo*, pour l'union du prieuré de Saint-Martin de Sancerre, au prieuré de N.-D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans.

B. 227. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1661. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal et certification de la vie et maladie de Claude Lhôte, écuyer, sieur du Portail, contrôleur général et provincial des guerres en Basse-Normandie au département de Caen. — *Février* : procès-verbal et contrainte pour une somme de 440 livres, à laquelle les habitants de Bray avaient été taxés pour les droits d'amortissement, et constatation de la rébellion desdits habitants. — *Mars* : ordonnance du Roi fixant le jour de l'élection des députés des paroisses d'Orléans aux assemblées générales de la Ville ; procès-verbal d'information pour les marchands fréquentant la Loire, contre Claude Baudouin, traitant de l'office de jaugeur de vin, et les commis-archers préposés à la levée du droit de jaugeage ; scellé après décès de François Brachet, prieur-commandataire de Sainte-Marie et de La Madeleine de Beaulieu, et dépôt de son testament olographe ; rapport et distribution de 1,034 livres sur la closerie des Roberdières, à Cour-Cheverny. — *Avril* : procès-verbal pour les maire et échevins d'Orléans, contre Claude Brachet, écuyer, conseiller du Roi en ses Conseils. — *Mai* : procès-verbal de descente en la maison de Philippe Seurrat, à la requête de M. Faquelis, commissionnaire à Saumur, à fin de prendre communication des livres de commerce ; procès-verbal de communication des titres de capacités de MM. Pierre Guérin et François Lambert, pour le doyenné de Meung. — *Juin* : scellé après décès de Joachim Du Clozel, chevalier, seigneur de Molléon ; procès-verbaux touchant des intérêts particuliers. — *Juillet* : procès-verbal contenant que le greffier d'Huisseau a déposé au greffe quelques papiers concernant le prieuré. — *Août* : Certificat de vie pour M. Perdoux, conseiller au Bailliage ; procès-verbal de descente sur la ferme de Morambert ; procès-verbal de descente et enquête faits à Neung, entre le chapitre de Sainte-Croix et la dame Cougnée et de Montrieux ; déclaration des loueurs de chevaux, de la quantité de chevaux réquisitionnés pour le passage du Roi en Bretagne. — *Septembre* : procès-verbal de l'état de vie de M. Florent d'Anglebermes ; procès-verbal de l'état de vie de M. Poupardin, conseiller en l'Élection ; procès-verbal pour les maire et échevins d'Orléans, contre la femme d'Augustin Bouccault, marchande de bétail au Portereau-Tudelle, qui avait injurié Pierre Charron, préposé à la recherche des maisons qui pourraient loger les gens de guerre, au passage du Roi en Bretagne. — *Octobre* : scellé après décès de M. Du Rondeau (Lancelot de Mondoré). — *Novembre* : procès-verbal de descente et enquête faites aux frais et dépens de l'Abbaye de Saint-Mesmin, dans son procès civil contre M. Chassinat. — *Décembre* : procès-verbal de descente et enquête faites à la requête des Fontévristes et des religieuses de la Madeleine-lez-Orléans, contre le duc de Longueville, touchant les saisies féodales de leurs métairies.

B. 228. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 124 pièces, papier.

1662. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : faits et articles sur lesquels Jean Prévost, demande à faire interroger Gédéon de Guéribalde, seigneur du Breuil, concernant la saisie des fruits d'une métairie. — *Février* : information pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, contre les officiers des Turcies et levées ; acte de comparution du sieur Cossart, échevin de Pontoise, retiré en cette ville d'Orléans, suivant l'ordre du Roi ; informations et enquêtes pour les religieux Feuillants de Saint-Mesmin, contre le chapitre de Sainte-Croix, touchant la délimitation de la largeur des chemins de Saint-Mesmin à Olivet ; distributions de deniers. — *Mars* : procès-verbal constatant le jour du décès de M. Sébillet, Élu à Orléans ; scellé après décès de Madame Hotman de Rougemont, et dépôt de son testament ; scellé après décès de M. Gauvignon de La Gaudinière ; distributions de deniers. — *Avril* : information pour l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, contre les marchands commissaires de la ville de Lyon qui avaient fait endommager des marchandises dans leurs magasins, et vendu à faux poids. — *Mai* : procès-verbal et certificat de la vie de M. Claude Pothier, sieur de Villarceau, receveur-général alternatif du Taillon ; procès-verbal des réparations à faire dans l'église de Thoury ; procès-verbal de liquidation de dettes pour Marie Particelli, épouse de Louis Phélyppeaux, seigneur de La Vrillière. — *Juin* : procès-verbal de dépôt d'une clef de

maison ; enquête sur l'état des meubles et argent enlevés et divertis par le sieur de Bry et damoiselle Gabrielle Du Quesnay, sa femme, après le décès de la dame Du Quesnay. — *Juillet* : procès-verbal d'estimation de deux petites maisons, sises rue Vachot, échangées par le commmandeur de St-Marc, avec les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire ; scellé après le décès de M. Leprestre, chanoine d'Orléans ; procès-verbal de fermeture de la rue Vachot ; interrogatoire subi par Catherine Herny, femme de Pierre-Rémy Bellangreville, à la requête de Jean Pique, de Paris, pour intérêts civils. — *Août* : scellé après décès de M. Mathurin de Saint-Mesmin, sieur du Mesny ; procès-verbal des réparations à faire à la maison prévôtale d'Orléans. — *Septembre* : procès-verbal constatant le décès de M. Antoine de Gyvès, doyen d'âge des conseillers au Bailliage ; procès-verbal constatant le jour du décès de M. Plisson, huissier. — *Octobre* : procès-verbal et information pour l'union du prieuré de Saint-Julien-de-Douy, au prieuré de N.-D. de Bonne-Nouvelle ; procès-verbal de descente faite par le lieutenant-particulier, à la requête de Charlotte de Mondoré, chez des fermiers ; information, à la requête de Marguerite de Mareau, contre le sieur de La Chastre, son mari, coupable de violences, injures et voies de faits ; procès-verbal des réparations à faire au Châtelet d'Orléans, prison prévôtale, halles et poissonnerie, le tout dépendant du domaine de Son Altesse. — *Novembre* : procès-verbal dressé par M. le conseiller Martin, contenant le serment prêté par MM. Brachet et de Troyes, pour le maréchal de La Ferté, Henry de Senneterre, contre le marquis de Châteauneuf, Charles de Senneterre, frère du maréchal, touchant l'estimation du domaine de La Ferté. — *Décembre* : procès-verbal constatant le jour de décès de M. Thiballier, contrôleur général des Finances en la généralité d'Orléans ; interrogatoire subi, à la requête de Louis de La Mothe, écuyer, sieur de Cottinville, par François de Loynes, marchand, touchant des fournitures.

B. 229. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 181 pièces, papier.

1663. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellé et lèvement de scellé faits après le décès de Louis Perrochelle, chevalier, seigneur de Souesme, à la requête de Rolland de Neufbourg, chevalier, seigneur de Sarcottes (Cercottes,) ci-devant premier maître d'hôtel de la Reine-Mère, père et administrateur de Louis de Neufbourg, écuyer, et de messire Rolland de Neufbourg, chevalier, marquis de Cercottes, sire de Tombebœuf, enseigne des Gendarmes de Monsieur, présomptifs héritiers ; descente de justice à Thoury, pour réparations à faire à l'église ; scellé après décès de la demoiselle de Renty. — *Février* : distribution des effets mobiliers de feu Antoine Boucher, sieur de Maulny ; ordonnance pour la nomination des députés des paroisses d'Orléans ; certificat du jour de décès de Pierre Carré, écuyer, sieur de Bouchetault, Trésorier-général des Finances. — *Mars* : procès-verbal de la prise de possession par M. Colas de Marolles (J.-B.), du doyenné de N.-D. de Cléry, et prébende ; enquête, à la requête des docteurs de l'Université, contre la veuve Habert, Marie Petitpas, accusée d'avoir tiré ou fait tirer un coup de fusil contre les vitres des Grandes-Écoles ; acte et déclaration de Robert Boyetet, touchant cinquante-six balles de laine, saisies sur lui par l'Inquisition d'Espagne, sous prétexte que Suasso, hollandais, vendeur, était un Juif fugitif d'Espagne. — *Avril* : procès-verbal de prise de possession par les officiers du domaine de S. A. R. pour et au nom de Sa dite Altesse, de la terre et seigneurie de Talcy, échue à S. A. R. par le décès, pour droit de bâtardise, du sieur abbé de La Mark, fils naturel du sieur marquis de Mosny ; enquêtes pour affaires privées. — *Mai* : procès-verbal fait par le lieutenant-particulier à la requête de Pierre de Launay, écuyer, sieur de La Borde, curateur d'Anne de Beaumont, mineure, dans le couvent des Ursulines d'Orléans, dans le dessein de faire sortir cette demoiselle ; descente au château de Lierville, à la requête du sieur Gobin, bourgeois de Paris, preneur judiciaire, contre les messieurs Doray, écuyers, propriétaires ; certificat constatant le jour du décès de M. Martin, grenetier ; certificat constatant le jour de décès de M. Humery, grenetier au Grenier à sel de Janville ; procès-verbal de communication de titres de capacité, entre frère Jacques Rogier, chanoine régulier de Saint-Augustin, pourvu du prieuré-cure de Marcilly, et frère François Moyeux ; enquêtes. — *Juin* : compte-rendu de la succession de M. Jacques Bille, écuyer, sieur de La Poursillière ; information et enquête, à la requête de David de Lastre, curé d'Ingré, contre ses paroissiens, en vertu d'un arrêt du Conseil, touchant la dîme ; procès-verbal de visite de la terre de Moncy ; enquêtes ; distributions de deniers. — *Juillet* : rapport de l'état d'un bâtiment de la commanderie de Saint-Marc, sis à Orléans, proche l'ha-

bitation de M. Rivière, docteur-régent en l'Université, joignant les murs de l'église Saint-Sauveur ; certificat du jour de décès de Jean Gauvignon, sieur de La Gaudinière ; enquêtes ; procès-verbal de l'état des bâtiments du château de Loury. — *Août* : procès-verbal de communication de titres entre les religieuses de Voisins et celles de la Madeleine, touchant des terres contestées ; procès-verbal d'assises tenues à Talcy ; procès-verbal de communication d'aveu et port de foi, entre le révérend évêque d'Orléans et la dame de Hautecour ; scellé sur les effets d'une bâtarde, nommée Geneviève de La Boissière ; interrogatoires et enquêtes pour intérêts particuliers. — *Septembre* : procès-verbal d'estimation des réparations à faire aux bâtiments de la terre de La Ferté ; enquêtes ; distributious de deniers. — *Octobre* : certificat constatant le jour de décès de l'huissier Paris ; procès-verbal de liquidation de jouissance, en vertu d'arrêt du Parlement, pour Jeanne-Susanne d'Aumalle d'Ancourt, damoiselle, dame de Chilleurs et La Fontaine, contre Jean de Brachon, chevalier, seigneur de Binvilliers, et Charlotte Dulac, sa femme ; enquête ; distributions de deniers. — *Novembre* : certificat constatant l'état de santé de M. Amyart ; enquête pour les fermiers du péage d'Orléans, contre des mariniers ; enquêtes. — *Décembre* : procès-verbal pour Jeanne-Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevraud et les religieuses de la Madeleine-lez-Orléans, contre Étienne Brachet, écuyer, sieur du Tapinet, touchant la terre de Bellenoues, paroisse de Villeny ; plainte de M. Longuet de L'Écluse, juge-magistrat au bailliage, contre M. Gaillard, lieutenant du prévôt d'Orléans, qui l'avait insulté et fait insulter par son valet, dans la rue de l'Empereur ; information du lieu de naissance de Marie Noé, fille.

B. 230. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 170 pièces, papier.

1664. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat constatant que M[me] Des Fontaines a la garde de ses enfants ; procès-verbal de reconnaissance de trois missives par la demoiselle de Saint-Falier ; procès-verbal de l'état de vie du sieur Rousseau. — *Février* : information faite en vertu d'un arrêt du Grand-Conseil et d'un arrêt du Parlement, à la requête des religieux de Saint-Benoît, sur la commodité où l'incommodité de l'union du revenu du prieuré de Saint-Martin-au-Val, au prieuré de N.-D. de Bonne-Nouvelle d'Orléans ; attestation du décès de Marie Thiballier ; enquêtes pour affaires privées. — *Mars* : enquêtes. — *Avril* : enquête. — *Mai* : interrogatoire par information secrète, fait à la requête du procureur du Roi en la sénéchaussée de Poitiers, contre Léonard Ranvail, secrétaire de Bernard de Fortia, intendant des généralités d'Orléans et de Bourges, sur des moyens de faux fournis contre lui, par Anne Pommeray, veuve Du Mayne ; procès-verbal après décès de M. de Merilles, sieur de La Source ; enquête. — *Juin* : ordonnance concernant le droit de 2 sols 6 deniers attribué aux directeurs de l'Hôpital-Général de Paris, sur chaque jeu de cartes ; déclaration de Pierre Picard, garde-vaisselle du Roi, touchant une assiette d'argent qui manquait dans son argenterie, et qui avait été égarée lors du séjour à Orléans du cardinal-légat ; enquêtes ; distributions de deniers. — *Juillet* : enquêtes ; procès-verbal constatant l'évasion de deux prisonniers ; procès-verbal fait en l'hôtel de Florent Pothier, conseiller, entre les dames religieuses de Mousay et René Croissant, curé de Suèvre ; procès-verbal constatant que Madame Marie de Fleury, veuve de Florent Sarrebourse, sieur de La Bretauche, a mis en dépôt 3 clefs de sa maison ; certificat du décès des enfants de Mademoiselle de Bersani. — *Août* : procès-verbal d'apposition de scellés à Andeglou, après le décès de Louis de Radin, écuyer, sieur de Saint-Martin ; interrogatoire fait, à la requête de M. de Machault, seigneur de Chambon, aux huissiers Delanoue, Lescot et Boudeau ; information faite, à la requête de Catherine Ducloux, contre François-Nicole Du Roussay, écuyer, son mari, qui avait dépensé la dot de sa femme ; information faite, à la requête de Marie de Villecoy, dame Le Normant de Moncy, contre son mari ; procès-verbal de l'état de vie de M. Morisset, contrôleur-général-alternatif des Finances. — *Septembre* : enquêtes ; procès-verbal de l'installation en prise de possession faite par M. de Renes, docteur en théologie, de la cure de Saint-Pierre-Ensentelée d'Orléans. — *Octobre* : procès-verbal de l'état de l'Hôtel-Dieu de Chécy ; procès-verbal de rapport des œuvres à faire en l'église et maison curiale de Chécy ; procès-verbal et information, pour les religieux de Bonne-Nouvelle, touchant la translation du prieuré de Bonne-Nouvelle au Clos-Morin ; visite de l'abbaye de l'Aumône au Petit-Citeau. — *Novembre* : procès-verbal constatant le dépôt au greffe de quelques espèces d'or, par M. Vaillant de Champvallins ; enquête. — *Décembre* : rôle des officiers reçus au bailliage d'Orléans ; enquête pour M. de La Hélière,

contre Anne André, lieutenant criminel à Beaugency ; certificat constatant désistement d'opposition que formait Mlle Perraux, fille du ministre protestant Perreaux, à la publication des bans de M. Groteste Du Chesnay, médecin.

B. 231. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 232 pièces, papier.

1665. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : plainte du procureur du Roi et ordonnance du lieutenant-général, défendant aux hôteliers de recevoir les vagabonds et gens sans aveu ; supplique de Jacques Roger, architecte, pour contraindre Jacques Guyon, curé de Saint-Victor, à lui payer une somme de 1,600 livres ; plainte contre un porteur de contraintes ; certificat de l'état de vie de M. Taupinart de Tilière ; enquêtes. — *Février* : procès-verbal de communication de titres de capacités, d'entre MM. Vaumartel et de La Tousche ; scellé après décès de M. Alleaume, curé de Saint-Paul d'Orléans ; procès-verbal et prise de possession de l'église de Sainte-Euverte par frère Étienne Costé, pour l'abbé commandataire Dominique Larcher ; procès-verbal de descente en la chambre de Henning Pape, gentilhomme allemand, à la requête de M. de Belair, maître de musique ; enquêtes ; distributions de deniers. — *Mars* : procès-verbal de descente faite à l'île Aux Oyes, à la requête du révérend évêque d'Orléans ; certificat du jour de décès de M. Sergent, receveur des Tailles à Pithiviers ; enquête. — *Avril* : procès-verbal d'alignement du mur de clôture du couvent de Clos-Morin ; information pour Antoinette de Montagu, femme de Michel Tourtier, écuyer, contre son mari ; certificat du jour de décès de M. Bailly, Élu ; acte d'opposition formée par M. Vincent de Saint-Fallier, prévôt général provincial du duché d'Orléans, à l'enregistrement des lettres de provision de la charge de lieutenant de robe courte en la résidence d'Yèvre-le-Châtel, obtenues par le sieur Véron, dit Normandie ; enquêtes. — *Mai* : scellé après décès de Charles de Mareau, sieur de La Richardière ; procès-verbal de descente à Sandillon, entre M. Groteste et Madame de Cornay ; procès-verbal d'exécution des lettres d'économat-sequestre de l'évêché d'Orléans, accordées à François Pellaut, sieur de Coulmiers, durant la vacance du siége ; scellé après décès de M. d'Elbène, évêque d'Orléans ; enquête contre les nouveaux religieux de l'abbaye de Saint-Euverte qui portaient, malgré les réformes, l'habit noir et le manteau long. — *Juin* : enquêtes. — *Juillet* : procès-verbal de dépôt de papier par M. de Vaugeais, aumônier de l'abbé de St-Euverte ; ordonnance du lieutenant-général, défendant aux roturiers, de porter l'épée ; enquêtes. — *Août* : procès-verbal de réparations à faire au prieuré du Pont-aux-Moines ; charges et informations faites à la requête du prieur de Montbarrois, contre le prieur de Boiscommun ; procès-verbal de descente et visite de la maison curiale de Saint-Victor d'Orléans ; procès-verbal, pour les grands vicaires du diocèse, le siége vacant, contre les chanoines de Saint-Pierre-Empont, touchant une usurpation de juridiction. — *Septembre* : enquêtes et distributions de deniers. — *Octobre* : ordonnance du Roi, interdisant à tous pèlerins, d'entreprendre le voyage de Saint-Jacques, sans la permission de leurs évêques, parce que plusieurs, sous prétexte de ce pèlerinage, se livraient à la débauche ou au vagabondage ; requête du nouvel évêque d'Orléans, Pierre Du Cambout de Coislin, demandant levée des scellés apposés sur des armoires dans lesquelles sont renfermés les titres de son évêché ; enquêtes. — *Novembre* : procès-verbal de saisie d'un paquet de lettres adressées au sieur de Thormas, gentilhomme étranger, pour y chercher une lettre de change ; procès-verbal de descente faite au Rondeau, à la requête des chanoines de Saint-Aignan d'Orléans ; enquêtes. — *Décembre* : procès-verbal des espèces d'or et d'argent trouvées avant le décri, dans le bureau de M. d'Origny, receveur du Domaine ; certificat du jour de décès de M. Papon ; certificat du jour de décès de M. Guillaume Bongars, écuyer, sieur de Villedart ; certificat du jour de décès de M. Guillaume de Villeneufve, Élu à Orléans ; certificat du jour de décès de M. Roulière, Élu à Orléans ; interrogatoires faits à plusieurs particuliers, à la requête de M. Denis de Palluau, seigneur de Rigny, prieur de Pont-aux-Moines, touchant le traité du prieuré fait avec M. Boitet.

B. 232. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 178 pièces, papier.

1666. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : distributions de deniers ; procès-verbal de la maladie de Michelle de La Loge qui, « est travaillée d'une indisposition pléthorique de la teste, avecq catharre ou fluxion de la mandibule gauche, tant antérieure que posthérieure, où elle a causé tumeur et ulcère qui sont dégénérés en cancer » ; masse et partage des biens du feu chanoine

Pierre Maugas; enquête pour Anne Bugy, à fin de séparation, contre le sieur de La Cour-Ligny, François Hue, chevalier, son mari. On lit dans l'enquête ce billet adressé par le mari à la femme : « Madame, je vous prie de prendre la peine de venir jusque icy, car je me puis résoudre de vous aller trouver, d'autant que je getterois tous les meubles par les fenestres. Ne m'obligés pas à ceste extrémité, puisque vous me connoissés bien. » — *Février* : enquêtes ; réception de M. Edme Loreau, en l'office de lieutenant-particulier à Boiscommun ; distributions de deniers; information constatant le revenu de la châtellenie de La Ferté-Senneterre. — *Mars* : ordonnance d'assemblée des députés des paroisses d'Orléans, pour élire leurs officiers; procès-verbal contre un colporteur qui vendait sans autorisation la *déclaration du Roi d'Angleterre contre le roi de France et les États-Généraux de Hollande ;* procès-verbal de descente au lieu de la Salle, a la requête de Suzanne de Melville, veuve de André de Rutherford, chevalier, comte de Téniot, Écossais de nation, gouverneur de Tanger en Afrique ; inventaire des titres du domaine de l'abbaye de Saint-Mesmin ; procès-verbal de descente au lieu de Saint-Germain-le-Grand, à la requête de Jacques de Rangueil, seigneur. — *Avril* : distributions de deniers ; enquêtes; procès-verbal de descente faite à Chambon, et information *de commodo et incommodo* de la fondation d'une cure-paroisse dans l'enclos du parc ; scellé après décès de M. l'abbé de Saint-Mesmin, Charles de Vassan, et testament de l'abbé : « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Je Charles de Vassan, abbé de Saint-Mesmin, ayant très-indignement vescu en chrestien et en ecclésiastique, et ayant devant les yeux les années éternelles, dans l'incertitude du jour et du moment de ma mort, je demande très humblemement pardon à Dieu, de tous mes péchez comme il les cognoist, et de tous les mauvais exemples que j'ay donné au prochain par le déréglement de mes passions, comme de touttes les ignorances de ma vie et du défault de contrition m'en accusant devant luy et au tribunal de pénitence. Je remercie Dieu de touttes les grâces receues de sa libéralle bonté, depuis celle de mon baptesme, et de celles qu'il m'a continué de faire jusques à l'heure présente, comme de touttes celles que j'attends de sa pure miséricorde jusques au dernier souspir de ma vie que je le prie de consommer dans une véritable foy; une ferme espérance et une charité non feinte..... Pour le lieu de ma sépulture, si je meurs à Orléans, je désire que ce soit dans l'église de Saint-Mesmin d'Orléans ; ou si j'en suis esloigné, dans l'église parochialle où je me trouveray.... » Ses dettes payées, il donne un tiers de son bien aux églises de Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, Chaingy, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, La Chapelle-Saint-Mesmin, Guignonville-en-Beauce ; la seconde partie de ses biens à ses domestiques ; le reste aux pauvres. — *Mai* : enquêtes ; procès-verbaux ; distribution de deniers. — *Juin* : enquêtes ; procès-verbal d'estimation des grains de la terre de Damberon ; procès-verbal de réparations à faire à l'église de Saint-Ay ; procès-verbal de réparations à faire au château d'Huisseau ; scellé après décès de M. Des Essarts. — *Juillet* : enquête ; procès-verbaux. — *Août* : enquête; procès-verbal d'information pour Madame de Montigny, contre son mari ; scellé après décès de M. Bardin, receveur du domaine ducal. — *Septembre* : enquêtes ; procès-verbal de prise de possession d'un étail dans la boucherie de la Porte-Renard. — *Octobre* : enquêtes ; pièce constatant la delivrance d'emprisonnement du sieur de La Planche et de son frère, par ordre du Roi. — *Novembre* : acte de notoriété enjoignant que tous les prisonniers qui n'ont pas obtenu les lettres de rémission de l'évêque d'Orléans, pour sa joyeuse entrée, aient à vider la ville et le diocèse sous les trois jours ; certificat de l'âge de Mlle Le Berche. — *Décembre* : procès-verbal de décharge de cent quarts de sel blanc dans le grenier à sel d'Orléans ; enquête pour le sieur de Poinville, contre le sieur Des Vallées ; information à fin de séparation de biens pour Madame Chartier, contre son mari ; procès-verbal des espèces d'or et d'argent trouvées avant le décri, dans le bureau de M. de La Borde-Égrot, receveur du Domaine.

B. 233. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 180 pièces, papier.

1667. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat de la vie de MM. Charpentier, de Troyes et Brandelou ; enquêtes. — *Février* : dépôts de pièces au greffe ; enquêtes ; séparation de biens entre M. et Mme Bugy ; informations pour cause de malversations contre René de Grimauldet, lieutenant-général au siége présidial de Blois. — *Mars* : informations contre un huissier ; enquêtes. — *Avril* : enquêtes ; scellé fait des minutes de M. Édouard Demeulles, notaire. — *Mai* : enquêtes. — *Juin* : distributions de deniers; enquêtes. — *Juillet* : Enquêtes ; procès-verbal de descente, pour les religieux Feuillants de Saint-Mesmin,

touchant la réédification d'une braye sur le Loiret (déchargeoir des eaux); ordonnance du lieutenant-général, portant défense de se transporter dans l'île de Saint-Jean-de-Braye, pour travailler et arracher les racines des herbes. — *Août* : enquêtes; enquête à la requête de Claude Charlet et sa femme, touchant le divertissement des effets de feu M. Meusnier, doyen de Sainte-Croix d'Orléans; procès-verbal dressé en l'église Saint-Paul d'Orléans, contenant extrait de l'épitaphe de Bonifice Lamirault, écuyer, gentilhomme des Cantons Suisses, origine des sieurs de Ladmirault : « Hoc sub tumulo à morte surrecturi conduntur, Bonifacius Lamirault, ex Rethis oriundus, vita functus anno à Christo nato 1390; Johannes et Stephanus eius filii... »; information pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, contre Antoine Richard, fermier du poids-le-Roi; dépôts de pièces au greffe. — *Septembre* : procès-verbal de liquidation; procès-verbal de communication de saisies d'héritages; procès-verbal de descente faite au Clos-Morin. — *Octobre* : enquête pour Charles de Cartigny, écuyer, porte-manteau du Roi, contre les commis de la Douane de Briou en Poitou, qui lui avaient fait payer indûment 40 livres 5 sols, pour deux chevaux; constatation du décès de Claude Lhoste, écuyer, sieur du Portail. — *Novembre* : procès-verbal de l'état de vie d'Étienne Brachet, écuyer, sieur du Tapinet, à la requête d'Anne Perdoux, sa femme; scellé après décès de François Thiballier, écuyer, sieur de Neuville. — *Décembre* : procès-verbal de compulsion de pièces constatant la noblesse de M. Claude de Riants, chevalier, baron de La Brosse; enquête *de commodo et incommodo* pour l'établissement des coches par eau sur la Loire; distributions de deniers; enquêtes; ordonnance enjoignant d'apporter au greffe les registres d'état-civil, pour les coter et parapher.

B. 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 155 pièces, papier.

1668. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes. — *Février* : enquêtes; procès-verbal de décès de Madeleine Colas, veuve d'Hervé Lamyrault, sieur de Plissay; procès-verbal d'ouverture d'un paquet donné par M. Brachet, sieur de Tapinet, à mademoiselle de La Saugerie; certificat du décès de M. de Rostin. — *Mars* : enquêtes; réglement pour la taxe des dépenses fait en exécution du code Louis XIV; dépôts de pièces au greffe. — *Avril* : enquêtes. — *Mai* : enquêtes; certificat du décès de M. L'Huillier, procureur du Roi en l'Élection d'Orléans et Grenier à sel. — *Juin* : enquêtes; certificat de l'âge de M. Mariette pour avoir ses provisions de la charge de conseiller au Bailliage; certificat de la vie de M. Pothier d'Auteroche; certificat de la vie de M. N. de Beauregard-Nourrisson et Le Vasseur Du Plessis; procès-verbal de l'état des lieux de l'évêché d'Orléans. — *Juillet* : enquêtes; dépôts de pièces; procès-verbal d'état de vie de M. César Martin, exempt de la Maréchaussée. — *Août* : Dépôts de pièces; enquêtes; comparaison d'écriture; distributions de deniers. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : dépôts de pièces; enquêtes. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : dépôts de pièces; distributions de deniers; enquêtes; ordonnance du lieutenant-général, enjoignant aux marguilliers des paroisses d'apporter au greffe, les registres d'état-civil.

B. 235. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 149 pièces, papier.

1669. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : informations pour intérêts civils; distributions de deniers; enquêtes. — *Février* : enquêtes; scellé des minutes de feu Gervaise Poing, notaire; distribution de deniers provenant de la vente faite par adjudication, des héritages de feu Henry Verger, sieur de La Châtre, saisis à la requête de la demoiselle Mignot. — *Mars* : procès-verbal de l'état de vie de M. Salomon des Baronnières; enquêtes. — *Avril* : enquêtes; dépôts de pièces au greffe. — *Mai* : enquêtes; procès-verbal de descente en l'abbaye de St-Mesmin, pour l'abbé commandataire, Nicolas Gédoyn, contre ses religieux, pour le rétablissement de l'image de saint Mesmin; certificat du jour de décès de M. Fougeu, élu à Beaugency. — *Juin* : enquêtes; procès-verbal de descente et information faite par le lieutenant-général, à la requête du procureur-général du Roi, à la diligence des marchands fréquentant la rivière de Loire, contre M. d'Avaray, touchant son moulin à eau de Lestiou. — *Juillet* : enquêtes; information pour la séparation de biens d'entre Marguerite Dulac et M. Pierre Du Vossel, son mari; procès-verbal du décès de Mme Malartin, femme de M. Duchon de Maizières. — *Août* : enquêtes; procès-verbal de dépôts de pièces au greffe; certificat de la vie du procureur Villeing. — *Septembre* : enquêtes; distributions de deniers; certificat attestant que Charlotte Bugy, femme du lieutenant-général, est seule fille et unique héri-

tière de feu dame Charlotte Colas, veuve de J.-B. Bugy; procès-verbal pour Jean Delattre, fermier des dîmes de la paroisse d'Ingré, contre les habitants, pour raison des dîmes. — *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : enquêtes; procès-verbal de descente sur les héritages du Chéroy, à la requête de sieur Louis de Rochechouart, chevalier, comte de Maure. — *Décembre*: enquêtes; information pour la séparation d'entre Françoise de Lisle de La Baraudière, et M. Levaillant, son mari; scellé après décès de Marguerite Jacquelin, à la requête de Pierre Pasquier, écuyer, sieur d'Orsay, juge à Blois, son neveu; procès-verbal d'ouverture du coffre contenant les papiers de Villereau; certificat de vie de Claude Geuffroneau; procès-verbaux de dépôt de pièces au Greffe.

B. 236. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1670. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes; lèvement de scellés apposés sur les minutes de feu Pierre Le Roy, notaire; distribution de deniers; procès-verbal constatant que Gabrielle de Prétis en seule fille et unique héritière de Scipion de Prétis et de Françoise Guyart. — *Février* : enquêtes; dépôts de pièces au greffe; procès-verbal de l'élection des échevins de la ville d'Orléans; certificat du décès de M. Dampmartin. — *Mars* : enquêtes; dépôts de pièces au greffe; bail de la geôle de la prison; procès-verbal de l'ouverture d'un sac contenant le testament et codicile du feu président Ursin Touchelée; procès-verbal du jour de baptême de M. Basly, Élu; procès-verbal du jour de décès du même. — *Avril* : enquêtes; ordonnance sur les statuts des sergers, peigneurs et cardeurs de laine; information en séparation de biens pour Madame de Massuère contre son mari; certificat du jour de décès de Jacob Garault. — *Mai*: enquêtes; dépôts de pièces au greffe; apposition de scellé sur les effets de feu Lancelot de Mondoré, écuyer, sieur Du Rondeau; distributions de deniers; procès-verbal de l'état de vie de M. Fougeu de l'Ormoys; procès-verbal de l'état des effets de feu M. de Vassan. — *Juin* : enquêtes, dépôts de pièces au greffe; distributions de deniers; reconnaissance du testament olographe de feu Marguerite Jacquelin Des Blonnières. — *Juillet*: enquêtes: dépôts de pièces; distributions de deniers. — *Août* : dépôts de pièces; certificat de la maladie de M. de Fénilly, lieutenant au régiment de Bourgogne. — *Septembre*: enquêtes. — *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : enquêtes; procès-verbal du décès de M. Robert Mariette, receveur du Taillon; dépôts de pièces au greffe; procès-verbal de bris de prison.

B. 237. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1671. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : dépôts de pièces au greffe; certificat du jour de décès de M. Simon Mariette, receveur du Taillon; enquêtes; procédure entre l'abbé de St-Euverte et M. Pothier, fermier de la censive du Roi. — *Février* : information des vie et mœurs de Jean Le Comte, avocat en Parlement, pourvu de l'office de lieutenant du bailli de Blois aux siéges de Romorantin et de Millançay. — *Mars* : enquêtes; dépôts de pièces; distribution de deniers. — *Avril* : enquêtes. — *Mai* : certificat constatant que Mlle Chartier est seule fille et unique héritière de M. Mesmin. — *Juin* : enquêtes; apposition de scellés chez M. Pothier, après son décès. — *Juillet* : enquêtes; procès-verbal du nombre des Carmes, Dominicains et autres frères de profession monacale, qui peuvent subsister dans les couvents des ordres mendiants. — *Août* : certificats de vie; enquêtes. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : scellé des minutes du notaire Servin; enquêtes.

B. 238. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1672. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier*: enquêtes. — *Février*: enquête. — *Mars* : Manque. — *Avril* : enquêtes. — *Mai* : enquêtes. — *Juin*: enquêtes. — *Juillet*: enquêtes. — *Août* : enquêtes; séparation entre M. et Mme de Beaumont. — *Septembre* : enquêtes: *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : enquêtes.

B. 239. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1673. — Actes émolumentaires de janvier à décembre : procès-verbaux d'enquêtes et d'interrogatoires sur faits et articles.

B. 240. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 146 pièces, papier; 1 plan.

1674. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat de l'âge de M. François Le Grand; procès-verbal de reconnaissance du testament de feu Madame de St-Bonnet; information de *commodo et incommodo*, pour la suppression du prieuré de N.-D. de Bonne-Nouvelle et de l'état des bâtiments; information de *commodo et incommodo* pour l'union du prieuré de N.-D. des Champs de Paris, au grand séminaire établi à Orléans. — *Février* : certificat de non parenté pour M. de Doüy et M. de Puiseaux. — *Mars* : information à fin de séparation de biens, entre M. et Mme de Maisonfort; vente et adjudication de la terre d'Aigreville. — *Avril* : information, à fin de séparation, entre Mlle d'Anganville (Engenville), née Catherine de Villeroy et son mari; *item*, entre M. et Mme de Mondésir; *item*, entre Marie Pochon et M. Gauvignon de La Gaudinière, son mari. — *Mai* : scellé après décès de M. Richau, procureur; certificat de vie de M. Couet, huissier au bureau des Finances. — *Juin* : information, à fin de séparation, entre Anne Pillault, et Gabriel de Jaucourt, son mari. — *Juillet* : distributions de deniers; dépôts de pièces; enquêtes. — *Août* : scellé après décès de M. de St-Bonnet; certificat du jour de décès du conseiller Brachet. — *Septembre* : procès-verbal de descente à Châteauneuf-sur-Loire, et information pour l'érection de la châtellenie en marquisat. — *Octobre* : certificat de l'âge de M. Chartier; certificat du jour du décès de MM. Dampmartin, père et fils. — *Novembre* : information, à fin de séparation de biens, entre Marguerite Dunant, et M. Denis Martin, Maître de la garde du milieu. — *Décembre* : certificats de l'âge de MM. Boyetet et de Beauchêne; information pour M. Perrot, gentilhomme verrier, à fin d'obtenir des lettres de naturalité. — Enquêtes; distributions de deniers; dépôts de pièces au greffe. — Plan colorié, sur parchemin, d'une maison sise à Orléans, rues Papillon et du Cormier.

B. 241. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1675. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : retenue de 1 sol pour livre, sur la distribution des effets mobiliers de M. de La Maisonfort. — *Février* : adjudication sur affiche, de la terre de La Maisonfort. — *Mars* : certificat de non parenté de M. de Baugy, avocat en Parlement; certificat de l'âge de M. de Lafons; certificat de vie et mœurs de M. de La Noue, sergent royal. — *Avril* : certificat de la maladie de M. de Courcelles; certificat du jour de décès de M. Barbot; procès-verbal constatant le nombre des enfants de MM. Nouricault et Germon; vente de la terre de Soulaire; scellé, après décès, des minutes du notaire Georges Le Roy. — *Mai* : certificat de l'âge de l'huissier Perreaux. — *Juin* : certificat de l'état de maladie de M. Marcelin Vivier. — *Juillet* : procès-verbal des réparations à faire au couvent d'Ambert. — *Août* : certificat du baptême de Nicolas Levesque. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : procès-verbaux du nombre des enfants de Raimont Daniel, boulanger, et Étienne Pasquier, frère du greffier du Bailliage; scellé après décès de M. le Pénitencier. — *Novembre* : procès-verbal du nombre des enfants de Birre, boulanger. — *Décembre* : procès-verbal de l'état de vie de M. Villoing, procureur du Roi en l'Élection d'Orléans. — Enquêtes; dépôts de pièces au greffe; distributions de deniers.

B. 242. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1676. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificats de la vie de M. de Ragaunes et de M. Tiphineau; certificat constatant que Mlle Chartier est vivante et non remariée; certificat constatant que Françoise Garnier, veuve Brouillart de Trémeville est vivante et non remariée; information des vie et mœurs de M. Jean Mariette, conseiller en la Prévôté. — *Février* : certificat de l'âge de François Carré, sieur de Bouchetaut; certificat de la vie de Pierre Duneau; arpentage des bois de Noras. — *Mars* : certificats de la vie de François Bernard, chevalier du Guet à Orléans, et du jour de décès de Nicolas Lasne, procureur; scellé après décès de M. Jacques Touchet, écuyer, sieur de l'Ardoise. — *Avril* : prestation de serment de M. Le Comte, lieutenant-criminel à Romorantin. — *Mai* : certificat de la vie de M. Le Vasseur Du Plessis. — *Juin* : dépôt au greffe d'un contrat de mariage. — *Juillet* : certificat du jour de décès de Jacques Chartier, écuyer, sieur de Lannois; certificat de l'état de vie de Caquerotte, huissier, et de M. Picotte, notaire à Meung. — *Août* : certificat de vie de Pierre Duneau et Julien Poissonnet. — *Septembre* : certificat de vie de M. Durand, procureur du Roi au Grenier à sel; lèvement

du scellé qui avait été mis sur la bibliothèque du Pénitencier, et délivrance des livres aux Pères Récolets, ses légataires. — *Octobre* : scellés après décès de M. Godeffroy, prieur de St-Maclou d'Orléans. — *Novembre* : certificats de vie de Jean Fougeu, sergent, de Nicolas Moret et de Louis Rousseau; inventaire des titres du prieuré de St-Maclou; procès-verbal du nombre des enfants de François Chéron de Vouzon; *item*, de Jean Marquet de Vouzon. — *Décembre* : procédure entre l'abbé de St-Euverte et ses religieux. — Enquêtes; distributions de deniers; dépôts de pièces.

B. 243. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1677. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier à Mars* : certificat du décès de M. François Lestringant; certificat de la vie de l'huissier Godefroy, de Cléry; interrogatoire fait à Pierre Thiballier, écuyer, sieur du Mont, sur les faits contre lui fournis par Silvin De Reuillais, notaire-royal, à propos d'une fourniture de tuiles. — *Avril* : enquête pour M. Rolin Dupure, curé de La Queuvre, contre le procureur-fiscal de Jargeau, au sujet d'un acte de notoriété. — *Mai* : enquête pour Françoise Bizot, contre les échevins de Gien, constatant que la requérante fait ses Pâques et habite St-Jean-le-Blanc, près Orléans; enquête pour Mlle Chartier, contre les abbé et religieux de St-Benoit, constatant que la dîme en grains de Sully et de Neufvy est de 18 gerbes. — *Juin* : certificat attestant que Mlle Proust de Chambourg est seule et unique héritière de Marthe Lhostelier, sa sœur utérine. — *Juillet* : scellés et lèvement de scellés au château de Loury, après la mort de M. de La Haye, lieutenant-général, tué à l'ennemi, seigneur de Loury. — *Août* : vente et adjudication par décret de la terre de la Bourgongne; testament de Françoise Langlumé. — *Septembre* : procès-verbal du nombre des enfants de Pierre Mesnager. — *Octobre* : procès-verbal du dépôt pour indemnité, en faveur de Marie de Renty, veuve d'Anne Le Marchand, chevalier, seigneur d'Escoman, contre Louis Pastoureau, marchand; information, à fin de séparation de bien pour Charlotte de La Haye, contre François de Ramezay, seigneur de Lumeau, son mari, qui s'adonne à la débauche et au jeu; enquête et procès-verbaux faits par le lieutenant-particulier, à la requête des sieurs de l'Écluse, contre le sieur Douchet, en exécution d'une commission des échevins de Lille en Flandre. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : certificat constatant que Claude Triboil est seul fils et unique héritier de ses père et mère; certificat de la vie de Thomas Colas, écuyer, sieur de Marolles, Trésorier de France; scellés après décès de M. de Maizières.

B. 244. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

1678. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat du jour de décès de M. Toupet; scellé après décès de M. Médon. — *Février* : certificat constatant que Claude de Ragannes est fils de Léonard de Ragannes et de Madeleine Lamyrault. — *Mars* : certificat du jour de décès de Madame de La Maisonfort; scellé après décès de la même. — *Avril* : enquêtes. — *Mai* : dépôts de pièces au greffe. — *Juin* : enquête pour les maîtres savetiers contre les maîtres cordonniers, et saisie de souliers. — *Juillet* : certificat constatant que Marie Bongars est seule fille et unique héritière de Anne Bongars et de Catherine Du Quesnay; enquête contre le sieur Baguenault. Il s'agit de démolitions. — *Août* : certificat constatant que Madame Du Bourg et le sieur de La Maisonfort, sont frère, sœur, enfants et habiles à succéder à Madame de La Maisonfort, leur mère; certificat constatant que Jacques Bongars, écuyer, sieur de Baillette, et autres, sont héritiers de leurs aïeul et aïeulle; vente d'héritages confisqués sur Étienne Lamyrault de La Fosse; distribution de 4,625 livres provenant de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, vendues par M. Proust de Chambourg; information à fin de séparation pour Madame de Mareau de Pully, contre son mari. — *Septembre* : procès-verbal d'ouverture de ballots contenant des justaucorps et hautes-chausses; procès-verbal constatant les réparations à faire aux prisons. — *Octobre*: décret de la terre de Villechèvre; décret de la terre de Thiville. — *Novembre*: certificat de la vie de Robert Boyetet, sergent du Grenier à sel du Mans. — *Décembre*: extrait mortuaire du sieur Antoine Duchon, écuyer, sieur de Maizières; descente aux prisons, pour raison de meurtre de M. Cahouet, lieutenant-particulier à Châteauneuf; ordonnance du lieutenant-général contre les curés et fabriciens des paroisses qui n'avait pas fait parafer et coter les registres d'état-civil.

B. 245. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1679. — Actes émolumentaires de janvier à décembre : *Janvier* : certificat du jour de décès du conseiller Bongars ; certificat de la vie de M. Duchon de La Moucheterie; certificat du décès de M. de Champvallins, et de M. Charles Vincent, écuyer, seigneur du Plessis-St-Phallier, prévôt général et provincial de la maréchaussée de France ; information pour le sieur Bernard Perrot, gentilhomme italien, tenant la verrerie d'Orléans, à fin de naturalité. — *Février* : distribution de la somme de 4,330 livres, provenant des héritages de feu Édouard Boyetet. — *Mars* : extrait mortuaire de M. Ducoing et scellés après décès ; certificat du jour de décès de M. Charton : certificat attestant que Madame de Montejean a deux sœurs religieuses professes aux Carmélites ; certificat constatant que Charles Le Pelletier est fils et unique héritier de Charles Le Pelletier et de Rachel Le Roy. — *Avril* : certificat de la vie de M. de l'Écluse, notaire ; décret de la terre de Marmagne, Bapaume et La Varenne ; scellé apposé en la maison de Joseph Vincent, receveur de l'abbaye de St-Mesmin ; certificat du jour de décès de M. Parat ; extrait de baptême de Madeleine Bovilly. — *Mai* : certificat du jour de décès de M. Jean Garrault. — *Juin et Juillet* : Information de *commodo et incommodo* pour l'établissement d'un canal de navigation depuis la Loire jusqu'au Loing sous Montargis. — *Août et Septembre* : enquête pour Mme Picault, née Charlemagne, arrêtée au sortir de la messe, par plusieurs particuliers et menacée d'emprisonnement ; certificat du jour de décès de M. Salomon-Louis Paris. — *Octobre* ; procès-verbal fait par M. Humery, garde des sceaux, contre le sieur de La Rasse, receveur des droits de la chancellerie. — *Novembre* : certificat du jour de décès de M. Grimousseau ; certificat du nombre des enfants du conseiller Longuet ; certificat de la vie de M. Le Cauchois, président en l'Élection : *Décembre* : certificat de l'âge de M. Allégo ; enquête pour Anne Colas, veuve Du Châtelet, contre Jeanne Bruneau, dame de Rouville, concernant des moyens de faux en contrats de mariage et succession ; certificat de vie de M. Frédéric de Vooght, natif de Bruges.

B. 246. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1680. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier* : certificat du nombre des enfants de M. Bongars de Champferré et d'Espérance Tiphineau, sa femme ; extrait baptistaire de Thomas Pichon. — *Février* : procès-verbal de dépôt par Louis Robethon, ministre protestant à Pithiviers, d'une promesse de Marguerite de Plaix, veuve du sieur de Guigneville, Jean de la Taille ; procès-verbal pour Madame Lambert, à fin de séparation de biens contre son mari. — *Mars* et *Avril* : enquêtes et dépôts de pièces. — *Mai* : inventaire des meubles et ornements de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, fait après le décès de Sœur Marie Meignan, supérieure ; certificat du décès de M. Basly, Élu, etc. — *Juin* : scellé, après décès de M. Lévesque, Trésorier de France ; extrait mortuaire de M. Jaupitre. — *Juillet* : extrait mortuaire de M. de La Saulgerie ; scellé de deux armoires contenant les minutes de feu Jumeau, notaire ; extrait baptistaire de Charles Lévêque de Grand-Maison. — *Août* : extrait mortuaire de M. Roulière, Élu, et de Ch. Legros, Élu. — *Septembre* : certificat du jour de décès de M. Acarie. — *Octobre* : extrait mortuaire de M. Pougier, Élu ; de M. Carré de Bouchetault ; extrait baptistaire de M. Louis Curault ; procès-verbaux contre des gardes-chasses — *Novembre* : extrait mortuaire de M. Lévêque de Maizières ; extrait baptistaire de M. Fontaine. — *Décembre* : procès-verbal du nombre des enfants de Pierre Hanapier ; informations, à fin de séparation de biens, pour Madame Cardinet de Villefavreux contre son mari. — Enquêtes ; dépôts de pièces ; distributions de deniers.

B. 247. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1681. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier* : extrait baptistaire du sieur Poupardin ; information des vie et mœurs de M. Fontaine, conseiller au Bailliage ; extrait baptistaire de Jacques Salomon Du Gué-Neuf ; item, de M. de Villechauve ; item, de M. de la Mothe-Rousseau, major de Lille en Flandre. — *Février* : extrait mortuaire de M. de Givès ; item, de M. A. Sébillet, Élu ; item, de Jeanne Le Roy, femme Desvaux ; item, de Denis Jacques, contrôleur des tailles ; extrait baptistaire de Jacques Roussellet. — *Mars* : extrait baptistaire de M. François Peigné ; procès-verbal de descente en la commanderie de Boigny, à la requête de M. Lefort de Villemandor, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, chevalier de Saint-Lazare, pourvu de la commanderie, pour être dressé état des biens. — *Avril* : Information de vie et mœurs

du conseiller Peigné; extrait mortuaire de Toussaint Fauvin; item, de M. Mallier, lieutenant particulier. — *Mai* et *Juin*: distribution du prix de la charge de greffier en la Maréchaussée d'Orléans; procès-verbal du nombre des enfants de Jean Chaubert; certificat constatant que Charles Humery de La Mairie est seul fils et unique héritier de ses père et mère; extrait mortuaire de M. Cardinet de Poinville; item, de Henry Martin, greffier de la maréchaussée d'Orléans; item, de Gabriel Bellot, receveur des Tailles à Gien; certificat de vie du sieur Boilève des Aunays; extrait mortuaire de M. Bégon. — *Juillet* et *Août*: extrait mortuaire de Girard Blanchet, Élu; scellé après décès de M. Renaud de La Touane; scellé après décès de M. Joseph Lamyrault, prieur de la Guhaudière; réception de Louis Théveneau, notaire à Jargeau. — *Septembre*: certificat constatant que François Beauharnais de La Grillière et ses sœurs Charlotte et Anne sont seuls héritiers de M. François Beauharnais, lieutenant-général au Bailliage; extrait mortuaire de François Beauharnais; certificat constatant que Marie et Madeleine Brachet sont seules héritières de feu Madame Brachet, née Lamyrault. — *Octobre*: certificat constatant que M. Beauharnais et ses sœurs sont seuls héritiers du lieutenant-général François Beauharnais et de Charlotte Bugy, leurs père et mère, et que leur mère était héritière de dame Charlotte Colas. — *Novembre*: certificats, attestations et extrait baptistaire pour Jacques Lefèvre, Madeleine Béchard, sa femme; Jean Martin et Marie Béchard, sa femme; extrait mortuaire de M. de La Forest, Élu; extrait baptistaire de M. Fontaine de Manthelon; extrait mortuaire de M. de Châteaupers (Claude Le Roux). — *Décembre*: extrait mortuaire de M. Pierre Gaingneau; item, de Paul de Mahis. — Distributions de deniers; enquêtes.

B. 248. (Liasse.) 137 pièces, papier

1682. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier*: procès-verbal de descente en l'église de Saint-Euverte, concernant des réparations; arrêt concernant les taxes des procureurs au Châtelet; enquête sur l'état de la paroisse de Saint-Euverte; certificat du décès de Jean Rogier de La Heslière. — *Février*: certificat constatant que MM. Duchon sont uniques héritiers de Françoise Malartin, leur mère. — *Mars*: certificats du décès de MM. Durant et Basly, Tourtier et de La Meusnière de Lamonye; visite pour les réparations à faire à la Sainte-Chapelle de Bourges. — *Avril*: procédures extraordinaires faites contre Maugas, notaire royal au Châtelet, à la requête du fermier des Échanges et du procureur du Roi; certificat de vie de M. de Montagu; certificat constatant que M. Edme Proust, Marie et Geneviève Proust sont seuls enfants et héritiers de M. Antoine Proust de Chambourg, docteur régent en l'Université de Bourges, et de Marie Beaucorps. — *Mai* et *Juin*: descente dans l'église de Fleury-lès-Orléans, touchant les réparations; information, à fin de séparation de biens, entre Anne Boilève et Michel-Louis de Radin, son mari. — *Juillet*: expertise d'écriture; extrait mortuaire de Claude Boilève; certificat du jour de décès de Jacques Rousselet, conseiller en l'Élection. — *Août*: liquidation de l'ordre et distribution des deniers provenant de la vente des héritages des feu sieur et dame de Randier. — *Septembre* et *Octobre*: procédure entre Mme de Toustain, Mme Fougeu d'Escures et Jean Bretteau, laboureur. — *Novembre*: extrait mortuaire de Ch. Tourtier. — *Décembre*: certificat de paraître pour MM. Du Coin. — Distributions de deniers.

B. 249. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1683. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier*: certificat mortuaire de Pierre de Chaludet, écuyer, sieur de Neufvy; certificat de l'extrait baptistaire de Jacques Jousse; information faite à la requête de Jacques Gaucher, contre M. et Mme de Barville. — *Février* et *Mars*: information, à la requête de la veuve d'Antoine Hutteau, sur les vie et mœurs de son mari; certificat de la mort de Guillaume Guérin; certificat de vie de Jean Lambert procureur du Roi à Vitry; procès-verbal de reconnaissance de billets. — *Avril*: scellé des minutes de M. Hubert, notaire, après son décès; information, à fin de séparation, entre Anne Devade et Jean Ribert, son mari; certificat constatant que Jean Lescot est seul fils et unique héritier de Jean Lescot, orfèvre. — *Mai*: certificat de vie de M. Boilève des Aulnays; procès-verbal constatant que les Carmélites d'Orléans ne possèdent d'autre immeuble que leur couvent; descente au couvent d'Ambert pour réception d'ouvrages. — *Juin*: inscription de faux formée par M. et Mme Beauharnais de La Boische, contre la minute et la grosse d'un contrat de cons-

titution de 50 livres de rente, au profit de M. de Rancourt.—*Juillet* : comparaison d'écriture et signature, pour M. et Mme Beauharnais de La Boische. — *Août*: certificat du décès de Jean-Pierre d'Hérouard, seigneur de Gaville ; certificat d'âge du conseiller Curault; certificat d'âge du conseiller Égrot. — *Septembre*: extraits baptistaires de Catherine Girault et Simon Courtois ; enquête pour le prévôt d'Ingré, contre le curé d'Ormes, touchant une contestation de terrains. — *Octobre* : descente au monastère de la Cour-Dieu, pour réception d'œuvres. — *Novembre* : informations des vie et mœurs du conseiller Curault, nommé lieutenant-général du Bailliage ; liquidation du prix de la terre d'Herbault. — *Décembre*: certificat de vie de Jacques Aubereau, sergent-royal ; extraits baptistaires de Germain Guyot et de M. Fontaine-Mantelon ; scellé après décès de M. Dumas de Charbonnière. — Distributions de deniers ; dépôts de pièces.

B. 250. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1684. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellé de l'étude et des minutes, après décès, de M. Gonnet, notaire à Orléans ; certificat de non-parenté de M. Curault, lieutenant-général, pour obtenir provisions de l'office d'ancien président au Présidial ; certificat du décès de M. Charles Bouet de La Noue, procureur du Roi aux Eaux et Forêts. —*Février* : certificat de vie. — *Mars* : certificat de vie de M. Barthélemy Thoynard, pourvu de l'office de conseiller au Bailliage ; extrait baptistaire de Jacques Hartger, fils de Guillaume-Van-Holt, hollandais, et de Marie Micheau ; ordonnance du lieutenant-général réglant que les prisonniers ne devaient pas manger de viande, les jours prohibés par l'Église. — *Avril* : certificat de l'âge de M. Charles Fontaine de Mantelon, pourvu de l'office de conseiller au Bailliage ; information à fin de séparation, entre Charlotte Martin, et Louis Boullongne, prisonnier, son mari ; certificat de l'âge de M. Charles Coulombeau, avocat en Parlement, pour obtenir provisions de l'office de conseiller au Bailliage. — *Mai* : information à fin de séparation de biens, entre Guillaume Richard, sieur de Nogent et Susanne Du Fau, veuve de La Forest, sa femme ; certificat du décès de M. Christophe Pajot ; inventaire des lettres de l'abbaye de Saint-Euverte, après le décès de l'abbé Dominique Larcher. On y remarque la mention du cartulaire, aujourd'hui perdu, en ces termes : « un ancien registre, appellé cartulaire, escript à la main sur du veslin, contenant cent cinquante feuillets, une partie desdits feuillets sont blancs. » — *Juin* : scellé après décès, chez M. Rémond Favarel Reneault, receveur du domaine ducal, et testament dudit ; certificat du décès de François Minard, seigneur du Chastelier. — *Juillet* : certificat de vie de sœur Gentienne Mignot, religieuse de St-Loup, vicaire nommée pour la reconnaissance des biens du couvent. — *Août* : certificat du jour de décès de Michel Houmain de Courbeville, lieutenant criminel au Bailliage ; procès-verbal de lèvement des scellés apposés chez M. Descars, architecte de Ste-Croix après sa mort ; enquête de *commodo et incommodo* sur les statuts des sergers, drapiers, peigneurs et cardeurs de laine d'Orléans ; rôle des justiciables de la justice baronniale du prieuré de Saint-Laurent-des Orgerils : « le maire de Boissy, le maire d'Ardon, le maire de Crottes, Jacques Le Trosne, le maire de Goumats, Michel Ganot, etc. » — *Septembre* : scellé après décès de César Souchon, sieur du Buisson ; scellé après décès de Nicolas de Saint-Mesmin. — *Octobre* : enquête, à la requête de M. Valet de Chevigny, contre M. de Machault, ancien intendant de la généralité, qui avait fait voiturer du bois appartenant au réclamant. — *Novembre* : scellé après décès du sieur de Courbouzon ; masse et partage des biens de M. Chevillart, prêtre. — *Décembre* : certificats d'âge et de décès. — Enquêtes; distributions de deniers ; dépôts de pièces.

B. 251. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1685. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal de transport en l'hôtellerie du Saumon, pour sceller les effets du feu sieur Paul Le Maistre de La Maisonfort ; information de vie, mœurs et religion de M. Turtin, avocat du Roi ; extrait baptistaire de Pierre Carré de Bouchetault ; certificat de l'âge de M. Robert de Lay ; extrait de l'acte de mariage de Jacques Alleaume et de Anne Le Redde ; extrait baptistaire de François Longuet ; certificat constatant que Henry Colas de Marolles et la demoiselle Basly, sa femme sont seuls héritiers de leur père ; information de vie, mœurs et religion de M. Menault, conseiller au Bailliage. — *Février* : extrait mortuaire de M. Colas de Marolles, Trésorier de France ; procès-verbal de collation et charge d'une minute de feu Alexandre Basly, notaire, pour envoyer au Parlement de Toulouse ; en-

quête pour le curé d'Engerville, contre les habitants de la paroisse, au sujet des dîmes; certificat de vie de M. Jérôme Ménard, chanoine-chevecier de Saint-Aignan. — *Mars* : scellé après décès du sieur Jullien, ancien moine de Saint-Euverte; information, pour le chapitre de Sainte-Croix, touchant l'union de la chapelle Saint-Jacques-Saint-Philippe, à la Maîtrise; enquête pour le curé de Saint-Donatien, contre les habitants de la paroisse, que lui refusaient le droit d'assister aux assemblées des gagers; extrait baptistaire de Henry Colas de Marolles. — *Avril* : information, à fin de séparation, entre Marie Potier, et Pierre Le Maire, conseiller au Bailliage, son mari. — *Mai* : extrait baptistaire de Joseph Levassor; information des vie, mœurs et religion de M. Cahouet de Senneville, lieutenant-criminel. — *Juin* : descente aux prisons de Sainte-Croix, où les chanoines retenaient prisonnier dans un cachot, au bas de la tour, pendant six mois d'hiver, un nommé Jean Cahouet, leur débiteur; extrait baptistaire de Robert-Potier d'Armonville. — *Juillet* : descente au prieuré de Saint-Laurent, sur requête de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque et primat de Carthage, coadjuteur de Rouen, prieur de la Charité-sur-Loire, pour y visiter les bâtiments; scellé après décès de Nicolas Faure Du Plessis. — *Août* : scellé après décès de Louise Mariette Des Gorris; information, à fin de séparation, entre Marie-Marguerite Rouillière, et Giles de Moucheron de la Sourdière, son mari. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : certificat de baptême d'Anne des Gorris. — *Novembre* : information, à fin de séparation, entre Marguerite-Thérèse de Vauthier, et Jacques de La Mothe de Baignaux, son mari; arrêt de la cour des Aides qui condamne un fraudeur de tabac, en mille livres d'amende, à l'amende honorable, et à cinq ans de galère. — *Décembre* : extrait baptistaire de Ch. Boyetet de Perpignan. — Dépôts de pièces; distributions de deniers.

B. 252. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1686. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellé des minutes du notaire Corrozet; scellé des effets du feu sieur Du Plessis, Ezéchiel Le Vasseur, écuyer commissaire des guerres; scellé des hardes du sieur J.-B. de Lestocq Du Belloy; procès-verbal de réparations à faire aux prisons du Châtelet. — *Février* : lèvement des scellés apposés en la maison de Martin Chautart, commissionnaire de vins; extrait mortuaire de Charles Hardouin Du Mas; extrait baptistaire de Pierre Boilève; ordonnance du lieutenant-général, contre le port d'armes; ordonnance du même contre le jeu de la Bassette; enquêtes. — *Mars* : information, à la requête du sieur abbé de Saint-Euverte, Nicolas de Grave, pour un détournement d'effets, commis lors du décès d'un religieux, nommé Étienne Costé; scellé après décès du sieur Vivier, prieur de Notre-Dame de la Conception; procès-verbal fait par le lieutenant-général, contre le lieutenant particulier, M. Foucault, qui avait pris place au premier rang, dans une procession faite aux Grands-Carmes; enquêtes. — *Avril* : certificat attestant que le sieur Georges-Joseph Hertophe, chevalier, natif de Bruxelles, a demeuré à Orléans durant les années 1682, 1683, 1684 et 1685; certificat attestant que Mathias Dans, écuyer, natif de Liége, assesseur de la nation germanique en l'Université d'Orléans, est étranger; enquêtes; dépôt de pièces au greffe. — *Mai* : scellé après décès du sieur Costé, ancien religieux de St-Euverte; procès-verbal fait aux prisons, touchant l'évasion d'un prisonnier; ordonnance interdisant de porter l'épée; ordonnance contre les huissiers audienciers, enjoignant aux quatre huissiers de se tenir tous les jours d'audience, dans la grand'salle du Châtelet, en habit décent, robe et bonnet; procès-verbal de l'assemblée des marchands fréquentant la rivière de Loire; enquêtes. — *Juin* : dépôt des pièces du décret des héritages de Jean Blandin; procès-verbal de visite des prisons, par le lieutenant-particulier, la veille de la Pentecôte : Michel Regnault, détenu pour homicide; Élisabeth Mosset, pour exposition d'enfant; plusieurs prisonniers se plaignent de n'avoir pas eu le pain du Roi. Procès-verbal dressé par M. Fontaine, conseiller, contre le lieutenant-criminel : « Nous, Antoine Fontayne, conseiller du Roy, juge-magistrat au bailliage et siége présidial d'Orléans, estant allé en l'église paroissialle de Saint-Paul de cette ville, pour y entendre la prédication, nous y aurions trouvé un grand nombre de paroissiens faisans du bruit et assemblez auprès de la chaire du prédicateur, qui nous auroient dit que le père prieur des Bénédictins de cette ville vouloit prêcher en ladite église, de l'ordre du sieur Lefèvre, curé d'icelle et contre la volonté du sieur Cahouet, l'un des marguillers de ladite paroisse, de présent en son année d'exercice; lequel sieur Cahouet étoit alors au pied de la chaire, avec des notaires et huissiers, pour empescher ledit prieur des Bénédictins de prescher; ce qui nous auroit obligé d'aller chez ledit sieur curé de Saint-

Paul, on étant entré, nous l'aurions trouvé qui nous auroit dit que dès le mois de janvier dernier, ledit sieur Cahouet avoit promis les sermons de ce iour, feste de Pentecôte et du iour de la Trinité prochaine, au sieur Jogues, l'un des marguillers de ladite paroisse, qui dèz ledit temps, de l'agrément dudit sieur curé, et sur la parolle dudit sieur Cahouet, en auroit prié ledit prieur des Bénédictins, lequel est survenu en la maison dudit sieur curé pour aller prescher, où nous aurions pareillement trouvé M. Anne-Alphonse Cahouet, sieur de Saineville, lieutenant-criminel, qui prétendant que la connoissance de ce refus et empeschement fait par ledit sieur Cahouet marguiller, luy appartient, comme ayant causé un trouble fait au service divin, vouloit en informer, et cependant par provision faire sonner le sermon et se transporter à la chaire de la dite église, pour, en sa présence et par son autorité, y faire monter ledit prédicateur. Auxquels sieurs lieutenant-criminel, et curé de Saint-Paul, nous aurions représenté les accidens qui pouvoient arriver si ledit sieur de Saineville voulant se servir de son autorité de juge, trouvoit de la résistance de la part dudit Cahouet, marguiller, et de plusieurs autres paroissiens qui prétendent que le marguiller et ladite paroisse est en droit et possession de nommer les prédicateurs qui doivent y prescher; laquelle contestation d'entre les parties est pure civille et dont la connoissance nous appartient à l'exclusion dudit sieur lieutenant-criminel..... » — *Juillet* : acte fait en la Chambre du Conseil, portant pouvoir à M. Bory, avocat au Conseil de faire opposition au titre de la charge de M. le lieutenant-particulier; procès-verbal de représentation du testament de M. Jean de Maubert, chevalier, sieur de Boisgibault; procès-verbal dressé au couvent de Saint-Loup, touchant le payement d'une rente viagère; dépôts de pièces; enquêtes. — *Août* : extrait de mariage de M. Guillaume de Troyes, sieur de Santerre; scellé après décès de M. Parot de Corbigny, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans; information de vie et mœurs de M. de Troyes de Santerre, nommé président au siége du bailliage d'Orléans. — *Septembre* : certificat de la maladie de M. Thévenin, à l'auberge de l'Ortie, rue Bannier; procès-verbal de reconnaissance de billets. — *Octobre* : certificat de non parenté, pour M. Paris, pour obtenir provisions de l'office de conseiller au Bailliage. — *Novembre* : information faite à la requête d'un huissier, Pierre Dumuids, pour rebellion faite à la justice; certificat de l'âge de Jacques Lambert de Cambray; extrait baptistaire de Gabriel Égrot de La Borde; extrait baptistaire de Étienne Lamyrault de Marchais-Lambert; procès-verbal de communication de pièce, entre Jacques Prudhomme, opposant, et le sieur de La Poursellière, saisissant des terres et seigneuries de La Motte, Neufvy et les Bordes d'Ozé; information de l'état de folie d'Alexandre Clément. — *Décembre* : informations, à fin de séparation de biens, pour Élisabeth de Momont, contre Pierre Morel, son mari; scellé après décès de François de Damas, commandeur de Saint-Marc d'Orléans; procès-verbal d'une collation de grosse du contrat de mariage de Lazare de Ramzay, avec Anne Truchon.

B. 253. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1687. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : extraits baptistaires de Nicolas Égrot, avocat en Parlement, de Anne Lefebvre, de Louis de Beausse; procès-verbaux de visite des prisons. — *Février* : information de vie et mœurs de Nicolas Égrot, nommé conseiller au Bailliage; item, de M. Fontayne, nommé procureur du Roi en la Prévôté; extraits baptistaires de Marie Pochon, de Edmée Pochon, de Jean Drancourt. — *Mars* : procès-verbal de perquisition chez les orfèvres, pour voir s'ils retenaient des pièces d'argenterie prohibées par la déclaration du Roi; scellé après décès de M. A. Boullard de Champbaudouin, Trésorier de France; certificat de non parenté pour M. Robert Pothier, pour obtenir une place de conseiller au Bailliage. — *Avril* : information des vie et mœurs de M. Robert Pothier; dépôt des pièces du décret de la terre des Châtelliers; scellé après décès de Louis de Foyal, chevalier, seigneur d'Allonnes. — *Mai* : enquête pour les officiers de la petite Académie d'Orléans, sise rue de la Lionne, dite Académie des Pettites-Buttes, contre plusieurs quidams, pour causes d'insultes; procès-verbal dressé par le lieutenant-particulier, Fontaine de Mantelon, contre le lieutenant-criminel, Cahouet de Senneville, qui assistait aux audiences civiles, contre le dû de sa charge. — *Juin* : procès-verbal dressé par le président de Troyes, contre le lieutenant-criminel, qui l'avait sommé de quitter sa place de président, dans un procès fait à un cadavre; procès-verbal de descente à la Cour-Dieu, à la requête de l'abbé, contre ses religieux, pour intérêt civil; ordre au concierge des prisons, Courlesvaux, d'élargir un soldat du régiment de Feuquières, nommé Parceval. — *Juillet* :

certificat de l'âge de Joseph Lenormant. — *Août* : information des vie et mœurs de M. Lenormant, nommé conseiller en la Prévôté; procès-verbal constatant que les sieurs Carré de Bouchetault, sont seuls héritiers de Marie Égrot; scellé après décès de Madame Cahouet de Senneville. — *Septembre* : extrait baptistaire de Jeanne Longuet. — *Octobre* : extrait baptistaire de Benoît Maillard; certificat constatant que M. de Phélypeaux et Mme de Beauharnais, sont héritiers de François de Beauharnais; procès-verbal de l'état des espèces d'or contenues dans le bureau de M. Martin de Chantemesle, receveur du Domaine. — *Novembre* : extrait baptistaire de Pierre Guyot; certificat constatant que Mlle Lamirault a la garde noble de ses enfants. — *Décembre* : criée d'une maison saisie sur l'Hôtel-Dieu. — Enquêtes; dépôts de pièces; distributions de deniers.

B. 254. (Liasse.) — 166 pièces, papier; 1 imprimé.

1688. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat du décès de M. Levassor, gentilhomme de la vénerie du Roi; procès-verbal de réparation à faire aux bâtiments du Domaine; extrait baptistaire de M. Pierre Prou; certificat de non-parenté de Guillaume de Villedamné, nommé conseiller au Bailliage. — *Février* : enquête pour Silvain Boisguillon, contre ceux qui avaient détourné des effets de la succession de Giles Bourdeau, son beau-père. — *Mars* : scellé après décès de Marguerite Du Tertre, veuve de Bry; enquête pour M. Denis Martin, ancien Maître de la Garde du Milieu, contre Étienne Laureau, contrôleur au Grenier à sel de Boiscommun, Jacob Dupuis, lieutenant en l'élection de Pithiviers, etc., qui avaient usurpé sur ses bestiaux et sur ses biens. — *Avril* : procès-verbal de l'état des prisonniers du Châtelet d'Orléans. On y remarque un huissier emprisonné pour avoir favorisé une banqueroute. Les prisonniers et le geôlier déclarent être satisfaits les uns des autres. Certificat de non-parenté pour François de La Chastre, avocat en Parlement nommé conseiller au Bailliage; délibération des gagiers de Saint-Marceau, au sujet des bancs et balustres. — *Mai* : procès-verbal dressé à la requête du fermier du poids-le-Roi, François Courtadon, pour une contravention au pesage; procès-verbal dressé à la requête de l'abbé de la Cour-Dieu qui se plaint de ce que plusieurs particuliers détiennent des chartes du trésor de l'abbaye et demande réintégration; informations à la requête des créanciers de Paul Lemaître de la Maisonfort, contre le sieur Du Lys-St-Georges, qui avait soustrait violemment une partie des bestiaux de la succession; interrogatoire subi par les sieurs Charles Goullu, Esme Proust de Chambourg, docteurs-régents en l'Université, Jean Bonneau, l'aîné, caution de Jean Bonneau, le jeune, et Charles Humery, les deux premiers gendres de M. Florent Peigne, notaire au Châtelet, touchant des fournitures de bois et adjudications de travaux faits dans l'église et lieux-réguliers de l'abbaye. — *Juin* : scellé après décès de M. Faucheux, receveur des consignations. — *Juillet* : information à fin de séparation, pour Mme Charlotte-Rose Viard, épouse de M. Georges Thiballier, contre son mari, qui dissipait ses biens et la maltraitait; extrait mortuaire de Jean Pommeret, officier d'artillerie. — *Août* : procès-verbal de descente faite au prieuré du Gué-de-l'Orme, pour y constater l'état de l'église. — *Septembre* : enquête sur les biens délaissés par Jean Payen, biens appartenant au Roi et au Duc par droit d'aubaine, le dit Payen étant Savoyard et ne laissant pas d'enfant. — *Octobre* : état des papiers trouvés dans un coffre ayant appartenu au receveur de l'abbaye de Saint-Mesmin; extrait baptistaire de Pierre Carré de Bouchetaut. — *Novembre* : procès-verbal dressé aux prisons, à l'occasion de Jean Cahouet, prisonnier, qui avait frappé Madame Seurrat, alors qu'elle distribuait la charité aux pauvres prisonniers, à la porte de la chapelle. — *Décembre* : acte de renonciation, par la dame de Marvilliers, à la garde-noble de ses enfants; scellé après décès de M. Cahouet de Senneville, lieutenant-criminel; certificat de non-parenté pour M. Thoynard, nommé lieutenant-criminel; procès-verbal de dépôt de criée des héritages de M. Pierre de Cosne écuyer, sieur du Mesnil et de La Bletterie; adjudication de la terre de Villereau et distributions de deniers.

B. 255. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1689. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal de reconnaissance de billets pour la dame veuve Humery; certificat de non-parenté de Étienne Lamyrault, pour obtenir provision de conseiller au Bailliage; certificat de non-parenté de M. Carré de Bouchetault, pour le même objet; liquidation de quelques créances sur la terre de Villereau, état du sol, la livre; procès-

verbal de la généalogie de Bernard Perrot, verrier d'Orléans : « ledit sieur Perrot de naissance est gentilhomme italien, natif de Taltare, dans le duché de Monférat ; et depuis, s'estant habitué en France, il a obtenu lettres de S. M. au mois d'août 1676, par lesquelles il a esté censé et réputé pour national de France, subjet et regnicole..... Depuis quoy il a continué sa demeure et s'est estably en ceste ville... et comme de naguaires, il est survenu le décès de damoiselle Fleurie Raguesty, sa cousine issue de germain, et de laquelle il est présomptif héritier, l'on luy demande dans l'ouverture de cette succession une attestation de justice de sa généalogie. » — *Février* : procès-verbal de ventilation des frais de la vente de Villereau ; procès-verbal fait en la maison de ville, en exécution d'un arrêt rendu en faveur des sergents, contre les cardeurs d'Orléans. — *Mars* : extrait baptistaire du sieur de Lalande ; acte constatant que Madame de Mareau, a la garde de ses enfants. — *Avril* : procès-verbal de criée des héritages de M. Le Vesnier. — *Mai* : certificat constatant que Élisabeth Bernard, femme de Claude de Troyes, sieur de St-Martin, est seule héritière de François Bernard, chevalier du Guet, son frère. — *Juin* : bail au rabais des réparations à faire au Domaine. — *Juillet* : lèvement de scellés au presbytère du Bourgneuf ; certificat de vie du sieur Michel Defay. — *Août* : procès-verbal d'une descente faite au moulin des Fourneaux ; procès-verbal d'avis donné par le procureur du Roi, sur l'utilité de l'établissement d'un Hôpital-Général à Orléans. — *Septembre* : enquête pour André Le Court. — *Octobre* : extraits baptistaires de Charles Fontaine et de Pierre Carré de Bouchetault ; procès-verbal de reception d'ouvrages pour les bâtiments du Domaine. — *Novembre* : extrait baptistaire de M. François Poulin ; dépôt au greffe par le curé de Darvoy, de la pinte avec laquelle se lève la dîme. — *Décembre* : descente aux prisons, pour la fête de Noël, on y trouve deux condamnés à mort, Jacques La Ruelle et Étienne Germon ; extrait baptistaire de Marie Janvier. — Distributions de deniers, enquêtes et dépôts de pièces.

B. 256. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier ; 1 plan.

1690. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : information faite à la requête du chapitre de Cléry, contre Léger Maslin et les siens, pour sûreté de fermages ; extrait baptistaire de Charlotte Prévost ; légalisations du baptistaire de Nicolas Robert, de Gabriel Vêtu, de Marie Le Vayer et de Marie Normand ; extrait baptistaire de Nicolas de Saint-Mesmin ; procès-verbal de plainte contre Pajot, maître de poste. — *Février* : légalisations des baptistaires de Jacques Charron et Anne Thoynard ; plan de l'aisance du Sancoy, à Tigy en Sologne, levé par T.-B. Dufort, géographe et arpenteur juré à Orléans. — *Mars* : certificat de vie des demoiselles Du Tertre ; procès-verbal dressé par Ch. Fontayne de Manthelon, lieutenant-particulier au Bailliage, contre M. Curault, lieutenant-général, qui l'avait passé au premier tour des distributions de procès ; procès-verbal dressé par M. Curault, lieutenant-général, contre M. le lieutenant-particulier, Fontayne de Manthelon, et les conseillers au Bailliage, qui prétendaient décerner, sous leurs noms, les exécutions de dépens ; procès-verbal constatant que Marie Brachet, dame de Saintonge de Norroy, est gardienne de ses enfants ; procès-verbal fait aux prisons pour la visite de Pâques. — *Avril* : procès-verbal de scellés apposés à la Mothe-Saint-Lyé, après le décès de François Lemaire, chevalier, seigneur de Villeromard, Trésorier-Général de l'Extraordinaire des Guerres et cavalerie légère, sur requête de Gabriel de Sauvion, écuyer, commissaire général des Suisses, exécuteur testamentaire et légataire universel. Mémoire du repas du scellé : un brochet, 3 livres, deux pains doubles, 8 sols ; deux carpes et deux morceaux de morues, 2 liv. 10 sols ; quatre douzaines d'œufs, 1 livre 15 sols ; 40 pintes de vin, 8 livres ; une demi-douzaine de petits-pains et 5 pains longs, 1 livre 16 sols ; un chapon, une poule, 2 poulets et 3 pièces de sallé, 2 livres 18 sols ; deux livres de sel, 1 livre 3 sols ; deux livres de chandelle, 14 sols ; poivre et girofle, 5 sols ; quatre livres de beurre, 1 livre 4 sols ; un gros dinde, 1 livre 15 sols. Extraits baptistaires de Marie de Beaune et de Claude Chartier, de Jacques Menoset et M. Égrot. — *Mai* : enquête à la requête de Madeleine de Beauharnais, veuve Claude Le Gloux, Trésorier de France à Soissons, contre les pères de l'Oratoire d'Orléans, touchant les fruits et revenus de la terre de Pourpry, affectée à une fondation reçue par le père de Mouchy, supérieur ; extrait baptistaire d'Étienne Cardinal ; procès-verbal d'élection de gagier, en l'église Saint-Marc. — *Juin* : scellé après décès de M. Veau de Saint-André, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, inhumé en l'église des Jacobins d'Orléans ; enquête à la requête de Pierre de Lafons, sieur de Luz, contre Pierre de Lafons,

sieur du Parc, son fils, pour cause de dérèglements. Ce jeune homme avait été enfermé tour à tour à Saint-Lazare et à la Charité de Senlis. Extraits baptistaires de François Martin de Chantemesle et Antoine Courtillier. — *Juillet* : scellé après décès et testament de M. Jean de Castry, seigneur de Saint-Thomas, commandeur en la commanderie de Jargeau ; procès-verbal et information de la noblesse de Louis de Foyal, chevalier, seigneur d'Allonnes, clerc-tonsuré du diocèse, nommé chanoine de Brioude, pour laquelle charge il devait fournir les preuves de noblesse de quatre générations *ex utroque*. — *Août* : procès-verbal constatant que deux compagnons chaudronniers, nés en Auvergne, ont été arrêtés et mis dans un cachot où on les a mal nourris, par l'abbé de La Barre, demeurant à Saint-Sevère-de-Bigorre, pour les forcer à s'enrôler ; constatant également qu'ils ont été frappé à coup de plat d'épée.— *Septembre* : Néant. — *Octobre* : scellé après décès de M. de Sourdis, marquis d'Alluye (famille d'Escoubleau) ; extraits baptistaire et mortuaire des enfants de M. Fontayne. — *Novembre* : extrait baptistaire de M. Thoynard de Baudreville ; régistrement des lettres-patentes du duc d'Orléans, pour l'établissement à Orléans, de la verrerie de Bernard Perrot, écuyer, gentilhomme-verrier. — *Décembre* : scellé après décès de Claude de Heere, écuyer, sieur du Colombier ; information faite à la requête de Jeanne Faucheux, contre François Chartrain, son mari, aux fins de séparation de biens ; certificat de non-parenté de M. de St-Mesmin, reçu conseiller au Bailliage ; extraits baptistaires de MM. Jacques Bongars et Étienne de Lescluse ; certificat de non-parenté de M. Ducoing de Jouy, reçu conseiller au Bailliage.

B. 257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 127 pièces, papier.

1691. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellé des minutes de feu Louis Legent, notaire ; extraits baptismaux de Pierre Chevallier, Marie Bagnault et Louis Legent ; déclaration de la perte d'une valise appartenant à Pierre Chambellan d'Anisé, lieutenant de dragons, par le messager de Tours. — *Février* : information contre M. de Gyvés qui avait maltraité son laquais, à coups de canne ; information, à la requête de Madame de Bagnaulx, née Marguerite-Thérèse de Vautier de Myencourt, contre M. de Bagnaulx, son mari, qui la maltraitait : « disant qu'il y a environ six ans qu'elle a esté recherchée en mariage par ledit sieur de Baignaux. Dans ce temps ledit sieur de Baignaux avoit des empressemens pour elle et des assiduitez inconsevables. Il faisoit milles protestations d'amitié et que s'il l'épousoit, il serait le plus heureux de tous les hommes. Il avoit raison d'en user ainsy, parce qu'il avoit choisy une honneste damoiselle, belle, jeune, de méritte et d'un rang distingué. Mais après le mariage consommé, tous ces empressemens ont cessé, et peu de temps après, le sieur de Baignaux, oubliant l'estime qu'il avoit pour son espouse, il luy voulloit faire faire l'ouvrage d'une servante de basse cour. Sa qualitté et son bien qu'elle a apporté avecq luy, l'obligea de luy dire que ce qu'il luy voulloit faire faire n'estoit point de son ministère, qu'ils avoient assez de bien pour se faire servir. Cette réponse fut et est le sujet de la hayne que le sieur de Baignaux a conceüe contre elle, suivie de mauvais traitemens et d'injures. Une première fois, il l'a tenue une journée entière enfermée dans une chambre, toute grosse qu'elle estoit, les mains liées, et après l'avoir traîné dans cette même chambre pendant un temps assez considérable et luy avoir donné plusieurs coups de pieds ; depuis elle demeura malade et ensuitte acoucha d'un premier enffant qui vint mort au monde avecq plusieurs contusions à la teste ». — *Mars* : certificat constatant qu'on touchait un droit de deux sols pour livre sur les épices du Bailliage ; baptistaire de Pierre Cahouet de Senneville ; certificat de la mort du conseiller Ducoing ; baptistaires de Charles Colas d'Anjouan, de Henry-Gabriel Curault, de Daniel de La hande et de Jacques Germe ; certificat de non-parenté pour M. Levassor, pour obtenir provisions de conseiller au Bailliage ; information pour Marie-Madeleine Perdoux, contre Pierre Du Couldray, sieur de La Bretesche, son mari, à fin de séparation. — *Avril* : enquêtes pour le curé d'Izy, contre Sauvage, et pour Sauvage, contre le curé d'Izy, touchant les dîmes. — *Mai* : interrogatoires subis par Jacques-Alexandre Beauhaire, touchant un intérêt civil. — *Juin* : certificat de non-parenté pour M. Testu, afin d'obtenir provisions de chevalier d'honneur au Bailliage ; baptistaire de Barthelémy Basly ; lèvement de scellé des effets d'Euverte Pasquier. — *Juillet* : scellé après décès de Madeleine de Beauharnais, veuve de Claude de Glou ; procès-verbal de descente faite chez les marchands, pour vérifier les fléaux. — *Août* : baptistaire de Étienne Poupardin et Louis-Samuel Rousseau de Grand-maison ; certificat cons-

tatant que M. Du Coing de Jouy est seul héritier de son père. — *Septembre* : baptistaire de Sébastien Benoist; enquêtes. — *Octobre*: procès-verbal de descente faite à la ville, en faveur des administrateurs de l'Hôpital-Général, pour y consulter les comptes des proviseurs du pont d'Orléans, de 1546 à 1617, afin d'y vérifier une rente. Les échevins avaient refusé de communiquer ces documents parce que le lieutenant-particulier y avait apposé son sceau. Levée du scellé est consentie. — *Novembre* : information contre un huissier; information pour Marie Legout, contre M. de Dinan, son mari, à fin de séparation ; baptistaire de Yves Dubois. — *Décembre*: scellé des minutes du nôtaire Faucheux; inventaire des meubles de l'Hôtel-Dieu; distributions de deniers.

B. 258. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 96 pièces, papier; 1 plan.

1692. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier*: enquêtes pour intérêts privés. — *Février* : certificat de vie de Sylvain Bellot. — *Mars*: baptistaires de Claude Lemasne et de Henry-François de La Roche; procès-verbal de ce qui s'est passé entre le procureur du roi au Bailliage et le procureur du Roi à la ville, à l'audition des comptes du bureau de l'Hôtel-Dieu. — *Avril* : information pour le procureur du Roi, contre un nommé Gilbert qui avait maltraité un nommé Lecoq. — *Mai* : scellé après décès du prieur de Vouzon. — *Juin* : enquête pour la veuve de M. Colas Des Francs, née Anne Boudet, contre la veuve Pain, concernant une vente de vin. — *Juillet*: procès-verbal de descente aux prisons, à cause du bris d'un cachot. — *Août*: scellé après décès du prieur de Saint-Maclou ; enquête pour M. de La Touasne, contre madame de Montpipeau, et vice-versâ, touchant la dime de Villiers. — *Septembre* : baptistaire de Jérôme Le Prince; nomination d'Hélie de La Fons de Luz, à la charge de receveur des aumônes des pauvres prisonniers. — *Octobre*: scellé après décès de Nicolas de Gédoyn, abbé de Saint-Mesmin: On y mentionne : « un livre latin qui porte pour tiltre : *Hic incipiunt privilegia regia Regum Francie.* » C'est le cartulaire. Enquête pour M. de Ferriez, prieur de Pont-aux-Moines, ordre de Cluny, près d'Orléans, et expertise touchant la situation que le nouveau canal de navigation de la Loire au Loing, canal qui passe par son prieuré, impose à ses trois moulins, dont le fermier ne peut payer le fermage; plan. — *Novembre*: baptistaire de Joseph Mauduison. — *Décembre*: enquête pour François Aubry, contre les officiers de la Bazoche qui lui avaient donné des coups de poing; information, faite à la requête des chanoines réguliers de N.-D. de Beaugency, contre des parents du feu frère Étienne Razouer, prieur de Vouzon, qui avaient détourné des effets et de l'argent appartenant au défunt. — Distributions de deniers.

B. 259. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1693. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : plainte donnée par Julien Lesassier, premier huissier-audiencier au bailliage, présidial et prévôté d'Orléans, contre les procureurs qui le troublent depuis quatre années dans l'exercice de ses fonctions, et s'opposent à sa réception ; et qui depuis que les arrêts du Conseil lui ont donné droit contre eux, ont rompu et emporté le banc du précédent premier huissier, au moment où il voulait s'y asseoir; baptistaires de M. Nicolas Brisson de Macaye et de M. Jacques Lorphelin : pouvoir donné par Messieurs, à M. Fontayne, conseiller, pour toucher leurs gages. Messieurs: Curault, de Troyes, Thoynard, Fontayne de Manthelon, Allégo, Fontaine, Colas, Lecler, Colombeau, Prévôt, Pothier, Paris, de Vildamné, Égrot, Carré, La Chastre, Lamyrault, Fontaine, Montey, J. Levassor, Legrand, de Saint-Mesmin. — *Février*: baptistaire de René Poussier; mortuaire de René Bouet; certificat de non-parenté pour M. Turtin, nommé conseiller; enquêtes civiles. — *Mars* : ordonnance convoquant les électeurs des paroisses pour l'élection des maires et échevins ; enquêtes. — *Avril* : baptistaire de Joseph Miron ; mortuaire de Françoise Gravet, veuve Dabit ; enquête pour la dame de Vouzy et Gaspard de Sity, sieur du Rondonneau, contre le prieur d'Huisseau-sur-Mauve, touchant la dîme d'agneaux. *Mai* : baptistaire de Lambert Cahouet de Senneville et de Hervé Bury; enquête pour le prieur d'Huisseau, contre la dame de Vouzy et Gaspard de Sity (voir plus haut); information pour Marie Sergent, contre François Ponte, écuyer, gentilhomme-verrier, son mari, à fin de séparation de corps ; acte d'avis touchant les messageries, donné par le lieutenant-général et le procureur du Roi, au sujet de deux porte-manteau et valises coupés et ouverts au bourg de Toury, dans une hôtellerie ; scellé après décès de la dame de Sèves. — *Juin* : mortuaire de Catherine Baillard, veuve Sain ; procès-verbal d'estimation des bois de Villereau. Mémoire des dé-

penses faites à cette occasion : 36 livres, 8 sols. — *Juillet* : scellé après décès de Madame de Bouville ; enquêtes ; baptistaire de Jean Mallard. — *Août* : certificat de non-parenté pour M. Turtin, reçu conseiller. — *Septembre* : ordonnance interdisant le vagabondage, sous peine des galères à perpétuité pour les hommes, du fouet et du bannissement pour les femmes ; information contre Servouin, prisonnier, à la requête des autres prisonniers du Châtelet, qui l'accusaient de violences furieuses et de blasphèmes horribles ; baptistaire de Louis Rivière, fils du docteur-régent ; enquête. — *Octobre* : scellé après décès de François Carles, chevalier, comte de Carli, lieutenant de dragons ; information faite après le décès de Madame de Bouville, née Élisabeth de Beauharnais, pour cause de créances ; baptistaires d'Élie et Nicolas de La Fons ; mortuaire de M. Le Rebours, prévôt d'Orléans. — *Novembre* : information pour les maire et échevin, contre des bateliers qui avaient déchargé du vin et du bois, sans acquitter les droits. *Décembre* : procès-verbal de descente aux prisons, pour y constater le bris d'un cachot ; enquêtes. — Distributions de deniers.

B. 260. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 1 plan.

1694. — Actes émolumentaires de janvier à débre. *Janvier* : certificat de vie d'Étienne Lamyrault de La Fosse. — *Février* : baptistaire de René Trossard. — *Mars* : enquête pour Blaise Lefort, contre la veuve Couart, touchant une saisie de terres. — *Avril* : baptistaire de Michel Lefebvre. — *Mai* : procès-verbal de présentation et affirmation des comptes de Claude Cornuau, contre Louise-Michel Aubry, veuve de M. le marquis de Rochechouart, dame de Montpipeau ; information pour Marguerite de Bry, contre Charles de Belzaire, écuyer, sieur de La Chevallerie, son mari, à fin de séparations de biens. — *Juin* : scellé après décès d'Anne Vallée, femme de feu Anne de Chivré, marquis de La Barre, lieutenant-général de l'artillerie de France, et sœur de Claude Vallée, chevalier, seigneur de Chenailles, mort civilement comme ayant quitté le Royaume pour cause de sa religion. — *Juillet* : scellé après décès de Anne Erbert Du Poirier, veuve de Jean Duchon de La Moucheterie ; procès-verbal de visite faite aux prisons, pour constater le décès de Jean Delligny, prisonnier ; procès-verbal de descente faite à la requête du curé de Sandillon, au quartier de Puchesse, touchant les dîmes. — *Août* : scellé des minutes de feu Lenormant, notaire ; visite des bois de Chevaux ; scellé après décès du prieur de Saint-Donatien. — *Septembre* : enquête pour Jacques Dreux, contre la veuve Gallier, touchant des porcs. — *Octobre* : levée de scellés apposés sur un coffre contenant les titres de La Coinche. — *Novembre* : procès-verbal de descente à La Farinière, et plan ; information pour les commis du Tarif, contre deux individus, pour voies de fait ; interrogatoire subi par l'abbesse de Saint-Loup, Louise-Charlotte de Châtillon, et Marie Lenormant, dépositaire, au sujet du contrat de dot de la sœur Suzanne-Edmée Sevin. — *Décembre* : information sur les vie et mœurs de M. Millain, conseiller.

B. 261. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1695. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : acte de notoriété de l'usage, touchant les articles 23, 32 et 178 de la Coutume : « a esté dit pour advis commung qu'en force de la loy municipalle... les pères et mères ou autres survivans sont tutteurs et gardiens légitimes de leurs enffans, sanz aucun acte d'eslection ny d'aceptation de ladite qualité et qu'ils n'ont pour titre que ladite Coutume. » Certificat de vie de sœur Marguerite Longuet, religieuse-carmélite d'Orléans. — *Février* : enquête pour Pierre-Louis Le Barbier, curé d'Ormes, contre Charles Tourtier de La Martinière, touchant la dîme. — *Mars* : procès-verbaux et information pour les chanoines de St-Liphard de Meung, pour l'union des vingt chapelles de leur église ; scellé après décès de M. de Challudet, seigneur de Fluxeaux, mort à l'hôtellerie de la Croix-Blanche, près le marché de la Porte-Renard, à Orléans ; information pour madame de Nesmond, née Marie-Marguerite Beauharnais, contre Pierre Lebut et sa femme, ses fermiers. — *Avril* : succession fils Hubert, distribution de 401 livres. — *Mai* : procès-verbal touchant les réparations à faire au Châtelet. — *Juin* : information de bonne vie et mœurs pour M. François Jaupître, sieur de La Frangerie, reçu en charge d'épée ; commission de concierge du Châtelet, donnée à Jacques, fils de René Haran ; scellé après décès de Jacquette Girard, veuve Guesnon. — *Juillet* : baptistaire d'Olivier-Claude Malherbe ; information, à la requête des marchands et commissionnaires d'Orléans, subrogés aux droits du nouveau tarif, contre André Bailly, charbonnier au Portereau, délinquant ; information, à la requête de Madeleine Vaillant, dame Simonnot, contre son mari, à fin de séparation ; enquête pour les

maîtres-ouvriers en bas, contre Pierre Bernier. — *Août* : procès-verbal de vérification de l'état de la maison d'Anne Boudet, veuve de Pierre Colas, sieur Des Francs, sise sur le grand marché d'Orléans, en exécution d'un résultat du Conseil de S. A. S. qui accorde à ladite dame, la propriété de cette maison. — *Septembre* : acte établissant que M. Fontayne de Mantelon, fils, est seul héritier de sa mère, sous la tutelle paternelle. — *Octobre* : information, à la requête des marchands et commissionnaires d'Orléans, subrogés aux droits du Tarif, contre Lépine, dit Ventrefroid, délinquant. — *Novembre* : procès-verbal de descente à la verrerie royale d'Orléans, à la requête de François Plastrier, bourgeois de Paris, ayant seul le droit de la manufacture des glaces ; information, à la requête de Jean Bouthery, curateur créé de la personne et biens de Louis de Radin, sieur Des Bordes, interdit, contre ce même de Radin.

B. 262. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1696. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier* : enquêtes par Marie Provenchère, contre Étienne Beauhaire et Thomas Gidouin, pour Pierre Girard, serrurier à Paris, contre Jean Fontaine, marchand de vins, à Orléans. — *Février* : procès-verbal de la remise des registres du greffier des insinuations ; procès-verbal de réception des ouvrages de réparation du domaine. — *Mars* : procès-verbal mis au greffe par les maire et échevins d'Orléans, contre Charron, notaire, qui aurait tiré des Archives de la ville plusieurs titres qu'il n'a pas restitués ; enquêtes diverses ; baptistaire d'Antoine Fontayne ; procès-verbal d'avis donné par le lieutenant-général, pour les marchands bonnetiers ; enquête pour Claude Brachet, femme de Jacques Lambert de Cambray, contre Claude de Gennes, sieur de Gouffault, touchant des vignes ; commission donnée par l'Intendant de Bouville, à Colas d'Anjouan, conseiller au bailliage, pour connaître des cas de faux-saunage. — *Avril* : partage fait entre les héritiers de Marie Granet, veuve Pellé, de plusieurs rentes et dettes caduques ; scellé fait à Noras, après décès d'Anne Parat, à la requête de Marie Du Coing, femme de Claude Lambert de Fougeu ; scellé après décès de feu Jean Charron, notaire, à la requête des maire et échevins d'Orléans qui accusaient ce notaire de détourner des titres des archives de la cité. Et en effet, on trouva chez lui : un gros registre en parchemin, écrit à la main, relié, contenant 207 feuillets, dont 198 écrits, intitulé : Inventaire des sacs étant dans une grande armoire de la Tour (de ville), fait par Étienne Pommereau, receveur des deniers communs, le 16 février 1494. Cet inventaire a disparu. On trouva également plusieurs liasses de procédures contre le sieur Fougeu, de 1672 à 1679 ; huit registres des visitations des pavés, de 1630 à 1668 ; plusieurs documents de remboursements de quittances des finances de la ville ; les registres des créanciens de la ville ; les registres des taxes en 1690 et 1691 ; un registre de fiefs en 1572 ; des contrats de rentes ; des liasses de quittances. Ces pièces furent reportées au Trésor. Information, à fin de séparation, pour Marie Bruneau, contre François Jublain ; enquête pour Pierre de Costé, sieur d'Autruy, et Marie de Costé, sa sœur, contre Louise-Michelle Aubry, veuve de Charles de Rochechouard, marquis de Montpipeau. — *Mai* : enquêtes. — *Juin* : certificat de l'âge de M. Curault, avocat ; certificat de non-parenté, pour le même. — *Juillet* : enquêtes ; information des vie et mœurs de J.-B. Lestoré, procureur du Roi en la Prévôté. — *Août* : baptistaire de J.-B. Lestoré. — *Septembre* : scellé après décès de Mme de Cosne ; enquête pour Claude Quantin, contre Timothée Baschet, touchant une vente de blé. — *Octobre* ; baptistaire de François Petau ; procès-verbal d'information pour le Chapitre de Saint-Pierre-Empont, pour l'union de sept chapelles à leur manse capitulaire ; information pour Madeleine-Thérèse de Gyvès, femme de Thierry Sévin, sieur d'Apoigny, à fin de séparation de biens. — *Novembre* : installation de M. Curault, conseiller ; certificat de vie de M. Bertrand, huissier au Châtelet ; enquêtes. — *Décembre* : néant. — Distributions de pièces.

B. 263. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1697. — Actes émolumentaires de janvier à décembre — *Janvier* : inventaire des meubles de l'Hôtel-Dieu d'Orléans ; acte de dépôt des pièces concernant la succession de M. de Saint-André ; scellé après décès de Mme Groslard de Frédeville, née Marie-Hildegarde de Nevenstem. — *Février* : prestation de serment de Joseph Raveneau, commissaire des petits sceaux. — *Mars* : néant. — *Avril* : scellé après décès de Jacques de Mareau de Thorigny, conseiller au bailliage ; information pour les marchands et commissionnaires en corps d'Orléans, contre Antoine Fauve et complices, pour cause d'insultes et violences. — *Mai* : scellé après décès de Marthe Lasseray, femme de François Rousseau ; scellé après

décès de M. Bidal, prêtre de l'Oratoire ; enquêtes. *Juin* : procès-verbal du revenu des prébendes de Saint-Aignan d'Orléans ; enquêtes. — *Juillet* : informations des vie et mœurs de M. Legrand, élu conseiller au bailliage ; procès-verbal de descente, pour les maire et échevins d'Orléans, contre Jean Bouin, hôtelier du Saumon, pour contravention du droit sur les vins. — *Août* : descente pour contravention, chez la veuve Pointeau, cabaretière au Ravelin ; procès-verbal de bris fait aux prisons ; procès-verbal d'avis sur les statuts des tonneliers d'Orléans ; enquêtes. — *Septembre* : procès-verbal de descentes pour contravention, chez Étienne Dumoutier, cabaretier, et Guillaume Beffault, vinaigrier. — *Octobre* : procès-verbal de descente fait à Ruan en Beauce, pour le Chapitre de Saint-Aignan, à cause de bornes nouvelles séparant des terres sujettes au champart, d'avec les terres soumises à la dîme ; descente pour les marchands et commissionnaires d'Orléans, subrogés aux droits du Tarif, en l'hôtellerie de la Truie-qui-file. — *Novembre* : prestation de serment d'Antoine Darnault, commis-greffier des insinuations ecclésiastiques ; procès-verbal pour les octrois, contre Pierre Chesneau, cabaretier. — *Décembre* : baptistaire de Guillaume Maimbourg ; scellé après décès de Alexandre Vaillant de Champvallins, prieur de Fontenay-le-Comte ; information pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, contre Thibault, fermier du péage de Langeais. — Distributions de deniers.

B. 264. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1698. — Actes émolumentaires de février à décembre. Manquent les mois de janvier, avril, octobre et novembre. *Février* : acte de nomination faite par les Chartreux d'Orléans, d'un vicaire vivant et mourant, pour leurs héritages, sis dans la censive du prieuré de Saint-Paterne. — *Mars* : information pour Olivier Fleureau, cabaretier, contre les commis du douzième et droits d'octrois appartenant à la ville et à l'hôpital ; contre-information pour la ville et l'hôpital, contre Olivier Fleureau. — *Mai* : enquête pour les maire et échevins, contre Noël Brouard, cabaretier au Portereau. — *Juin* : information, à fin de séparation, entre Gaspard de Sity, sieur du Rondonneau, et Louise-Angélique Devaux, sa femme ; information, à la requête d'Étienne Pasquier, notaire royal et apostolique, contre Claude Odigier, aussi notaire, touchant l'emploi des procès-verbaux de décimes du Clergé ; enquêtes. — *Juillet* : information *de commodo et incommodo* touchant le don d'une partie de la rue des Arbalêtriers, aux Pères Jésuites d'Orléans. M. Étienne Aignan, ancien notaire au Châtelet, dépose que : « La rue anciennement appelée des Arbalêtriers et depuis la Grande-Allée, dont a esté fait don de partie aux Pères Jésuittes, n'est d'aucune utilité au publique, d'autant qu'elle a esté depuis longtemps esté (sic) fermée par les deux bouts, à cause de plusieurs désordres que des gens de mauvaise vie y commettoient la nuict. » Information contre le sieur Pignault, bailli de Châtillon-sur-Loire, qui bien qu'étant juge subalterne, s'est ingéré de faire plaider, en son hôtel, toutes sortes de causes et perçoit des droits exorbitants sur les parties ; procès-verbal de descente, à la requête des commis, dans la maison de débitants de vins en détail ; ventilation et liquidation de la terre des Bouchets. — *Août* : certificat constatant que les Conseillers au Bailliage doivent être convoqués aux *Te Deum* chantés par ordre du Roi, dans la cathédrale d'Orléans ; procès-verbal constatant le bris d'un miroir expédié de Paris, dans une caisse, par Pierre Du Gaigneau de Champvallins, écuyer, sieur de Champ-Régnault, Maître des Eaux-et-forêts, à madame sa femme. — *Septembre* : enquêtes. — *Décembre* : information pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, contre Nicolas Charpentier, et autres receveurs des droits de boîte. L'affaire ne fut terminée qu'en 1716. — Distributions de deniers.

B. 265. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1699. — Actes émolumentaires de janvier à novembre. Manquent les mois d'octobre et décembre. *Janvier* : procès-verbal de dépôt des titres du Champ-aux-Cordes ; information pour Madeleine Le Rebours, contre M. Jacques Lamirault de Plissay, son mari, à fin de séparation ; interrogatoire subi par Joachim Le Tellier, curé de Ménestreau-en-Villette, à la requête de Louis Chesnault, touchant les grosses dîmes. — *Février* : certificat constatant que M. de Troyes Des Vallées, n'a laissé que deux enfants ; information contre Pierre Héau, avocat au Châtelet, touchant une procédure en saisie réelle ; enquête Bézard et Sarradin, affaire de détournement. — *Mars* : enquête pour Pierre Marotte, étudiant en l'Université, contre Étienne de Jouy, laboureur, touchant une somme de 17 livres. — *Avril* : scellé après décès de Madame Longuet de l'Écluze, née Madeleine de Villedonné ; certificat de vie d'Ange Potier,

huissier-crieur ; ordonnances contre les loteries publiques ; procès-verbal fait sur la rivière de Loire, pour raison de moulins qui empêchaient la navigation ; enquête pour le chapitre de Cléry, contre la dame de Montpipeau, touchant l'enlèvement de deux mines de blé. — *Mai* : enquêtes. — *Juin* : ordonnance contre l'exécuteur de la Haute-Justice, touchant le droit de havée, qu'il prétendait lever double. — *Juillet* : scellé après décès de Madame O'Gilby, morte à Mardié. Elle était née Élisabeth Foubert. — *Août* : certificat constatant que Madame de Gidy est seule héritière de ses père et mère. — *Septembre* : ordonnance du ban de vendanges ; procès-verbal fait à la requête des marchands fréquentant la rivière de Loire, contre les moulins sis le long des ports. — *Novembre* : information contre le geôlier Courlesvaux qui aurait maltraité un prisonnier nommé Louis Tardiveau ; information, à la requête d'Élisabeth Le Vassor, contre M. Thomas Perdoulx, son mari, lequel la maltraitait et dissipait son bien en débauches et lui avait arraché son fils et ses trois filles ; enquête pour les marchands fréquentant la rivière de Loire et François Pigey, voiturier par eau à La Charité, contre Simon Arrivé, meunier, demeurant à Chécy, dont le moulin nuisait à la navigation. — Distributions de deniers.

B. 266. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1700. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent mars, octobre. *Janvier* : installation du conseiller de La Fons ; information pour Dévoré, contre plusieurs femmes, pour cause de menaces et sévices. — *Février* : procès-verbal fait aux prisons, pour bris de cachot ; interrogatoire subi par l'huissier Coustalin, touchant un acte simulé. — *Avril* : enquête pour les Jésuites d'Orléans, contre Joseph de Bugneville, sieur de La Gennière, touchant le payement des champarts d'Oinville, et vice-versà ; scellé après décès de Bernard de Mareau, sieur de Villerégis, dit M. de Chilly ; certificat constatant que François de Garnier de Ménonville, seigneur de Guillonville, commandant de la citadelle de Marseille, fils de François et de Marie de Bongars, n'est point marié. — *Mai* : consignation de 935 livres, provenant de saisie réelle. — *Juin* : information de vie et mœurs pour M. le conseiller Thoynard ; interrogatoire subi par Jacques O'Gilby, sieur de La Périère, à la requête de M. d'Herval, touchant le testament de feu Élisabeth Foubert, sa femme, qu'il aurait obtenu par contrainte ; procès-verbal de descente en la maison de l'Épine, où l'on débitait indûment du vin ; enquête pour les créanciers Cassegrain. — *Juillet* : procès-verbal fait par le lieutenant-général, contre M. Cahouet de Senneville, prévôt-général de la maréchaussée d'Orléans, pour cause d'empiètement de juridiction ; installation de M. Marin Marchais, lieutenant du prévôt des Maréchaux ; suite de l'enquête touchant le testament de Madame O'Gilby ; interrogatoire d'Hector Pochon, écuyer, sieur de Beauregard, et de Claude Cahouet de Senneville. — *Août* : certificat constatant que M. Garnier de Ménonville, est ancien catholique romain. — *Septembre* : procès-verbal de descente fait à Patay, à la requête du Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans, pour visiter des terres, contre Madame Jeanne de Patay, femme de M. de La Bonadventure et autres. — *Novembre* : information pour le fermier des octrois, contre Joachim Secours, cabaretier ; certificat en faveur de M. Leclerc de Doüy, pour obtenir provision de conseiller-vétéran. — *Décembre* : certificat constatant que les appellations de Sully relèvent au présidial d'Orléans ; information de *commodo et incommodo*, pour permettre à l'hôpital d'Orléans d'enfermer et enclore dans l'enceinte de son territoire, le lieu des Buttes et la rue Saint-Jacques-le-Brûlé, à condition de fournir pour l'exercice de l'arquebuse, le lieu nommé la Babilonie et de le mettre en état de faire ledit exercice. — Distributions de deniers.

B. 267. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1701. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent mars, septembre et octobre. *Janvier* : partage de biens entre Legrenet et Louis Boudet ; descente en l'étude de Martin, notaire. — *Février* : acte de notoriété établissant qu'il faut une commission pour saisir féodalement ou censuelement les vassaux ; certificat constatant que M. Lévesque de Nanterre est mort sans avoir été marié, et a laissé pour héritiers, MM. Lévesque de Grandmaison et de Courtanvel ; certificat constatant que M. Bongars d'Herbelay est héritier de sa mère. — *Avril* : avis sur les statuts des tonneliers d'Orléans. — *Mai* : information de vie, mœurs et religion de M. Perdoux, reçu lieutenant en la prévôté d'Orléans. — *Juin* : procès-verbal fait aux écoles de droit, constatant la présence des étudiants dont les noms suivent : Louis-Noël de La Barre, Nicolas Texier, Jean Josse, Gatien Salmon, Blaise Pelée, Étienne Poulin, Joseph-Firmin Caron, Edme Juteau, Julien-

Auguste Trottier, Étienne Perdoux, Hugues Mayneaud, François Carré de Bouchetault, Jérôme Salmon, Charles Le Pelletier, Alexandre Josse, François Guéret, Claude Fougeu, Pierre Javelleau, François Le Grand, Louis-Charles-Philipppe Bosc, Salomon Le Clerc, Louis-David Tardif, René-Aignan Goury, Charles Sellier, Nicolas Champeaux, Jean Daviau, Louis-Maximilien Titon, Antoine Colas Des Sablonnières, Charles Amyot, Eustache Martel, Jean Ducoing, Claude Gilbert Du Rye, Isaac Milsonneau, Gaspard Cresté de Beaubuisson, Hélie-Guillaume Champfleury, Louis Babault, Charles Devienne, Gabriel Gerouilhe, François Noüel de Tourville, Charles Vaslin, Bernard Le Clerc, Marin Berger, Augustin Roussel, François Picard, Jacques de Joüy, J.-B. Séraphin-Joseph Marotin, Michel Dauphin, Henry Le Tonnelier, Robert-François de Surmont, Alexandre Du Gaigneau de Champrenault, Gabriel Roté de Maray, Joseph Haudry, Claude Foubert, Guillaume Boulliette, Nicolas-Claude de Brilhac, Thomas Hüe de Vermanoir, Charles Rossignol, Charles-Vincent Du Lieu, Joseph de Gast, Joseph Deschamps, Louis Coüet, Pierre-François Deshayes, Pierre-Louis Du Clos, Pierre Huguet, Charles Guiton Du Tranchart, Michel Dagant, Louis de Laporte, François de Laporte, Jean Cauchois, Nicolas Le Muet, Philippe Recoquillé, Jean Delfault, J.-B. Auger, J.-B. Faure, Michel Gaultier, Charles Grillon, Pierre Flandin, Étienne Payen, François Fleury, Gabriel de La Roche, Nicolas-Robert Toustin de La Richerie, Guillaume Bardin, Philippe Drouyn, Charles Tourtier, Claude-Pierre Reneaume, Pierre de Sacy. Information de *commodo et incommodo* de l'échange du lieu des Buttes, avec le lieu de la Babilonie, en exécution d'un arrêt de la Chambre des Comptes (voir B. 266). — *Juillet* : procès-verbal fait aux écoles de Droit, constatant la présence des étudiants : Barthélemy Thoynard, Pierre-Antoine Bouton, Charles Sausset, Nicolas Le Muet, Eustache Martel, François Forest, Christophe d'Aulmoy de Griselle, Arnoul Mongin d'Albigny, Jacques Desmarois, Paul-Claude Le Noir, Florent-Charles Pothier, Prosper Machinot, Charles-Denis Sirou. — *Août* : scellé après décès de M. de Rivière, curé et pénitencier de Sainte-Catherine ; interrogatoire subi par Henriette-Catherine de Saint-Étienne de Carmain, épouse de M. Louis Midou de Moléon, touchant le payement d'une somme d'argent. — *Novembre* : procès-verbal dressé contre le lieutenant particulier de police, pour cause de conflit. — *Décembre* : état des réparations à faire au Domaine ; scellé après décès de Marie Bézard, veuve de Pierre Bonpaillard sieur Du Pavillon ; information sur la vie scandaleuse de Marie et Anne Godart ; information, à la requête de Nicolas Petit, contre Jacques Chartier, hôtelier du Grand-Cerf à Thoury, touchant une saisie mobilière. — Distributions de deniers.

B. 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier ; 2 imprimés.

1702. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal de la remise des titres de la succession Bachelandre ; interrogatoire subi par Pierre Marry, garde du corps de S. A. R., touchant un achat de chevaux de carrosse. — *Février* : interrogatoire subi par Simon Mignan, touchant un réglement de billet. — *Mars* : information, à la requête du fermier des octrois, contre Joseph Malquiet, serviteur de Foucher, le jeune, meunier de Saint-Laurent ; scellé après décès de Marie-Madeleine Picault, femme de M. d'Autry. — *Avril* : acte de notoriété sur les articles 182 et 183 de la coutume d'Orléans ; procès-verbal contre l'échevinage qui avait reçu un paquet de lettres adressé au bailli d'Orléans. — *Mai* : information pour le fermier des octrois, contre Blain, meunier à Saint-Ay ; certificat de non-parenté pour M. François Le Vassort, lieutenant-particulier à Janville. — *Juin* : scellé après décès de M[me] de Blangy. — *Juillet* : procès-verbal de dépôt fait par la fille Mignot, d'une croix de diamants, constatant le bon état de ces joyaux, avec certificat d'orfèvre. Ces diamants appartenaient à M[me] de Saint-Phal. — *Août* : procès-verbal de descente faite aux écoles de droit. Étudiants présents : Toussaint de Lespine, François de Boisguéret de La Vallière, Jean Le Cointe, Philippe Recoquillé, Jean Lefebvre, Guillaume Hupeau, Léonard Leclerc, Jean Beaudesson, Noël Petitjean, Claude Fougeu, J.-B. Bouvier de La Mothe, Louis Girault, Nicolas Guéniveau de La Roye, Jean-Pierre de Beaubois, Christophe Rigault, Claude Souin, Antoine Nicole Du Plessis, Pierre Fouquet de Harcourt, Joseph de Lespinasse, Jacques de Trémault de Morillon, Jérôme Salomon Du Gué-Neuf, Étienne Quarré de Romay, Jacques Doulceron, Pierre-François Cathala, Laurent-François de Milleville, François de La Chassetière, Jean Alexandre de Watrelos, de Lille-en-Flandre, Jean Fouquet. — *Septembre* : procès-verbal fait chez M. Fontaine, conseiller-magistrat au bailliage, commissaire en cette partie, au sujet de la succession Le Court, pour compulsion de mi-

nutes d'actes. — *Octobre* : acte de notoriété sur l'usage de l'article 179 de la coutume d'Orléans ; acceptation de garde-robe ; information contre Vincent Le Blanc et la veuve Dufresne, touchant une dette au principal de 24.000 livres. — *Novembre* : procès-verbal dressé contre l'échevinage qui avait fait faire des assemblées de paroisses, pour consulter ces assemblées, au sujet d'une demande du régiment de Conflans, lequel désirait qu'on lui donnât pour casernement la maison de santé d'Orléans. — *Décembre* : interrogatoire subi par Joseph-Alexandre Du Hamel, chevalier, seigneur de Guestreville, touchant le transport d'une somme de 30.000 livres, fait au sieur Boullard, par le feu sieur Antoine de Lagrange, comte d'Arquieve. M. Du Hamel est interrogé en qualité de receveur des consignations. — Pancarte des droits de boîte. — Distributions de deniers.

B. 269. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1703. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : information, à la requête des fermiers des octrois, contre un meunier d'Olivet. — *Février* : certificat constatant que Beaumont est du ressort du bailliage d'Orléans. — *Mars* : certificat de notoriété touchant l'article 178 de la Coutume d'Orléans. — *Avril* : information de *commodo et incommodo* pour l'établissement d'un marché et de deux foires, à Vitry-aux-Loges ; nomination de M. de La Gueule, comme receveur des aumônes des prisonniers. — *Mai* : information de *commodo et incommodo* pour l'union de deux prébendes et de cinq chapelles de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, à la manse capitulaire ; inscription de faux ; certificat de passeport. — *Juin* : procès-verbal de transport des anciennes minutes du greffe de la prévôté, en la maison du greffier nouveau ; ban des vendanges ; enquête pour Élie Jorre, chirurgien à Ingré, contre Abraham Jarry et Claude Odigier ; procès-verbal de descente aux écoles de Droit. Ces descentes paraissent avoir eu lieu tous les trois mois. On y constatait le nombre des étudiants ; les malades devaient fournir un certificat de leur médecin. — *Juillet* : information des vie, mœurs et conversations de M. Charbonnier, reçu conseiller au Présidial. — *Août* : nouveau certificat constatant que Beaumont est du ressort du bailliage d'Orléans. — *Septembre* : enquête pour huissier contre huissier ; avis donné pour les moulins qui sont sur la Loire, ordonnant que ces moulins seraient rangés de manière à ne pas gêner la navigation ; scellé apposé sur les maisons d'un receveur des Tailles, après sa mort. — *Octobre* : enquête pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, contre les meûniers du détroit d'Orléans. — *Novembre* : nomination de M. de Saint-Mesmin, comme receveur des prisonniers ; certificat constatant que le sieur Prou et Marie Leguoy, sa femme, se sont rendus à Orléans, pour obéir à une lettre de cachet. Sans détail. — *Décembre* : acte de notoriété sur le fait des saisies réelles ; scellé après décès de Philippe de Lorraine, abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire. On y remarque une chambre tendue de point de Hongrie, des écrans en tapisserie, une table de marbre à figures, des dentelles or et argent, un lit de velours violet, doublé de moire aurore et or ; une bergame à fleurs de lys, un grand tapis de Turquie, des tapisseries à la turque, un lit de brocatelle, des lits de damas, des tapisseries à personnages, une tenture de cuir doré, des tapis de Perse, une tenture de satin de Bruges, des tables en marbre à personnages, des tapisseries d'Angleterre à grands personnages, des tapisseries de Flandre à personnages, etc. — Distributions de procès.

B. 270. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1704. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : certificat constatant que de toutes les justices royales du bailliage d'Orléans, il n'y a que celle de la Prévôté qui ressortisse par appel audit bailliage ; certificat constatant que Mme de Gédouin n'a que quatre enfants ; renonciation par la même, à la garde noble de ses enfants et acceptation de la qualité de mère gardienne comptable desdits enfants. — *Février* : descente au cloître Saint-Aignan, à la requête des chanoines de Sainte-Croix, auxquels les chanoines de Saint-Aignan avaient refusé l'entrée du cloître, dans lequel demeurait Jacques Sergent, leur confrère, qui était malade : « aiant mesme fait fermer toutes les portes et avenues, ce qui met les suppliants dans l'impossibilité de consoler ledit malade. » Procès-verbal de récapitulation des titres du prieuré de la Conception d'Orléans ; avis sur les messageries, touchant la responsabilité des fermiers-messagers ; certificat attestant que Mmes de Champrenault et de Choiseau sont seules héritières du feu sieur de Champvallins ; vente d'héritages saisis. — *Mars* : descente aux écoles de droit. On remarque parmi les étudiants : Étienne Artérié, Joseph-François de Corsambleu, François

Massuau, François de Heere, Charles Égrot, Joseph Paris de Coulombier, Emmanuel de Raymondif. — *Avril* : information de *commodo et incommodo*, pour l'établissement de la communauté du Bon-Pasteur à Orléans ; enquêtes ; procès-verbaux et informations pour le chapitre de Jargeau, pour l'extinction de partie de leurs prébendes et union de leurs chapelles ; procès-verbal de descente à Saint-Euverte, pour constater l'état des réparations à faire à l'église ; procès-verbal de la découverte de deux registres de minutes de Provenchère, notaire en 1564, parmi les minutes de M. Aignan, notaire. Ces minutes avaient été vainement cherchées dans le minutier de M. Martin, successeur de Provenchère : « Le tout ayant esté dissipé pendant les troubles. » Certificat du décès de M. de Mareau ; procès-verbal dressé, par le lieutenant-général contre M. Allégo qui l'avait apostrophé avec mépris à l'audience. — *Mai* : enquêtes ; procès-verbal d'ouverture de deux ballots et d'un coffre saisis sur Cochard, et appartenant à M. Le Tellier, chanoine d'Orléans, et déposés en l'hôtellerie de Port-Salut, faubourg de la Porte-Bannier ; procès-verbal de descente aux écoles de Droit. — *Juin* : certificat attestant que Mme de Lus est mère gardienne et tutrice de ses enfants, héritiers de leur père, M. de Lafons de Lus ; enregistrement de la commission donnée à M. Pierre de Sacy, pour la direction des greffes des Insinuations ; procès-verbal de vérification, contre Doulceron, huissier. — *Juillet* : information contre Doulceron et Jousset, huissiers ; procès-verbal de descente aux écoles de Droit. On remarque parmi les étudiants : Thomas Le Fournier, de Rouen ; Guillaume Bouvier de La Mothe ; Charles Le Vasseur, de Noyon. Louis Artérié ; Philippe Godart de Noyelle ; Jean-François Besançon. — *Août* : enquêtes ; information faite en exécution d'arrêt de la Chambre des Comptes, pour l'établissement du Bon-Pasteur d'Orléans ; procès-verbal de l'ouverture du grenier de la Prévôté, où sont les minutes du greffe. — *Septembre* : enquêtes ; scellé après décès de Mme Marie de Mareau, veuve Héron de La Coudraye ; certificat attestant que M. Crestot, écuyer, demeurant à Paris, se trouve à Orléans. — *Octobre* : procès-verbal de descente aux Iles-Saint-Loup, pour arpentage. — *Novembre* : information pour les chanoines de Sainte-Croix, contre divers tenanciers du hameau de Gaubert, touchant le champart. — *Décembre* : certificat constatant qu'il n'est pas besoin d'élection pour une mère gardienne de ses enfants mineurs ; certificat du décès de M. Laisné de Sainte-Marie. — Distributions de deniers.

B. 271. (Liasse.) — 137 feuillets, papier.

1705. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : baptistaire de Joseph Laisné de Sainte-Marie ; procès-verbal pour les conseillers au Bailliage, contre M. Guillaume de Troyes, président dudit Présidial, qui ne s'était pas rendu aux séances de jugement qu'il devait présider. — *Février* : acte de notoriété touchant l'article 178 de la Coutume d'Orléans. — *Mars* : scellé mis sur les minutes de M. Pasquier, notaire ; consignation de 2.117 livres par l'Hôpital-Général ; avis donné sur l'état ruineux des halles aux tanneurs ; information pour l'octroi, contre des cabaretiers ; descente aux écoles de Droit. — *Avril* : procès-verbal de la visite de Pâques, fait aux prisons. Prisonniers : Jean Vasnier, François de La Forge de Florigny, écuyer ; Pierre Brethon, au civil. Et au criminel : Jean Picault, Guillaume Launay, Silvin Bourbon, Jean Durant, Jacques Venon, milicien ; Jacques Le Febvre, milicien et autres miliciens ; les filles Haudouin, La Plaine et La Droite ; les femmes Hardy, Gauthier, Des Sars et Rimbert. — *Mai* : information, à fin de séparation de biens, pour Marie de Saint-Mesmin contre Charles de Barellier de Saint-Mesmin, chevalier, seigneur de Forteville, son mari, dissipateur. — *Juin* : enquêtes. — *Juillet* : procès-verbal de collation des terriers de Neuville ; procès-verbal de descente aux écoles de Droit. On remarque : Augustin Aronio, Étienne de Montagu, Charles Lepelletier, Antoine Jogues, Charles de La Gueulle, Jean de Layat, Jean Œlliés ; acte de protestation de M. Guillaume Prousteau, docteur-régent de l'Université, contre les actes faits contre lui dans les délibérations du collège des Docteurs, parce que les suffrages n'étaient pas libres, à cause du tumulte et des cabales. — *Août* : information contre François Roche et Gentien Roze, praticien à Meung, et autres, pour violation de scellés apposés à la métairie de La Mothe-Bâccon et détournement d'objets. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : scellé après décès de M. O'Gilby, sieur de La Perrière ; acte de renonciation, par Mme de Rostin, à la garde-noble de ses enfants. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : enquête contre un laboureur qui avait négligé de cultiver une pièce de terre à lui confiée. — Distributions de deniers.

B. 272. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1706. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : ordonnance contre les mendiants, leur interdisant de quémander dans les églises et places publiques et autorisant l'Hôpital-Général de faire perquisition pour arrêter les vagabonds et passants et les enfermer en ce dépôt; procès-verbal dressé contre M. de Troyes, président du Présidial qui avait négligé de convoquer les officiers de justice, pour le *Te Deum* chanté à Sainte-Croix, à cause de la prise de la ville de Nice. — *Février* : scellé apposé en l'évêché d'Orléans, après le décès du cardinal Du Cambout de Coislin, à la requête de Marie Séguier, veuve de M. le marquis Guy de La Vallée, lieutenant-général des armées du Roi, héritière sous bénéfice d'inventaire, et aussi à la requête de Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Aire, nommé à l'évêché d'Orléans. Inventaire de la garde-robe, de la vaisselle, du mobilier, du linge de corps et de table et des archives. — *Mars* : scellé fait à Chenailles, après décès de M. Feste, écuyer, sieur de ce lieu; procès-verbal de reconnaissance du testament de Judith Papot. — *Avril* : acte de notoriété établissant que M. Lamirault a le bail et tutelle des enfants nés du premier mariage de sa femme, Madeleine Du Coing, avec M. Berthereau de La Giraudière, suivant l'article 25 de la coutume d'Orléans; procès-verbal du dépôt fait par les administrateurs de l'Hôpital, des pièces de la succession de M. Duchon de Montdésir. — *Mai* : certificat constatant que MM. Carré de Bouchetault, sont héritiers de madame leur mère, née Marie Égrot; enquête pour André Gauguin, contre Antoine Moret, touchant le revenu d'une terre. — *Juin* : certificat constatant que M. Humery de La Mairie, est seul enfant et héritier de son père. — *Juillet* : extrait mortuaire de M. de Villemorest. — *Août* : information pour le fermier des octrois, contre François Vassor et sa femme, cabaretiers. — *Septembre* : acte de notoriété attestant que Madame Tourtier a la garde-noble de ses enfants; scellé après décès de M. Hardouin Roussel de Médavy de Grançay, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire; commission rogatoire de M. le lieutenant-civil, pour recevoir Georges Houy, en qualité d'économe-séquestre au diocèse d'Orléans. — *Octobre* : certificat de non-parenté pour M. Le Grand, nommé procureur du Roi au bailliage; scellé après décès de René Ravault, avocat au Parlement. — *Novembre* : information, à la requête de l'économe-séquestre du diocèse d'Orléans, pour raison de détournement de meubles ayant appartenu au défunt abbé de Saint-Benoît. — *Décembre* : scellé après décès de M. Challudet de Lande, sieur des Sablonnières; information des vie et mœurs de M. Le Grand; information pour le fermier des octrois, contre Jacques Transon et sa femme, cabaretiers. — Distributions de deniers.

B. 273. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1707. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : permission donnée par le bailli d'Orléans, à l'Évêque, de faire publier sa joyeuse entrée; information pour M. Bertrand Capdeville, fermier des octrois, contre Flé, dit Maréchal, roulier. — *Février* : certificat attestant que Madame de Courcelles est mère et gardienne de ses enfants. — *Mars* : déclaration de M. et Mme Barbade portant qu'ils sont héritiers de leur frère, mort à Saint-Domingue; certificat pour les notaires d'Orléans, constatant que de tout temps, ils se sont servis de leurs clercs comme témoins. — *Avril* : scellé des minutes du feu notaire de Beausse; scellé après décès de Madame de Gidy; certificat établissant que les enfants nés du premier mariage de M. de Cormes, sont héritiers de M. Durand de Villiers, leur aïeul; procès-verbal de la visite de Pâques faite aux prisons : Jacques Laduré, prisonnier pour dettes; Étienne-Jacques Gerberon, de Vannes en Bretagne, déserteur; Marie Gasnier, femme Le Blond, détenue pour crimes; Claude Dubois, de Saint-Amand-en-Puisaye, détenu par crime; Jean Gyard, de La Ferté-Saint-Aignan, détenu pour la milice, — *Mai* : scellé après décès de Guillaume de Roussel-Lamy, écuyer, curé de Boigny; enquête. — *Juin* : certificat du décès de M. Curault, lieutenant-général. — *Juillet* : procès-verbal de descente aux écoles de Droit. Écoliers : Jean Mouchot de La Mothe, Giles-Joseph Heysel, Giles-François Aulent, Augustin Aronio, Jacques Le Febvre, Claude Baudron, Jean Parent, Thomas Salmon, Jacques Dumont, Gaspard Martineau, Pierre Pinson, Pierre Nouël-des-Esleus, Jacques Saint-Yves, Guillaume Curault, Clément Daverdy, Georges Le Febvre, Louis Jourdain, Nicolas et Pierre Charton, Henry-Antoine-Ferdinand Poulle, Charles Vallet, Bertrand Riboult, Claude Davignon, Étienne Sausset, François Sarrebourse, Claude Sanson, François Mariette, Jean Meslé, Pierre Jourdain, Pierre Hasard, Simon-François Loret, Valentin Bonnemort, Jean Petitgard,

Jean Petitgué, Michel Thuault, Jacques Boudeau, Jacques Gravet, François Thuault, Léonard Bellanger, Louis Le Coq, François Aubert, Jossé Hoissard, Alexandre Le Gruet, Charles Gobinet, Guillaume Simon, Pierre Aubert, Guillaume-Nicolas Bailly, Georges Lévésille, François Nouel de Tourville, Charles Tourtier, Pierre-François-Séraphin Hespell, Joseph-Augustin de Riffin. — *Août* : scellé après le décès de M. Marin Le Normant, curé de Saint-Laurent-des-Orgerils ; commission conférée au sieur Mercier, bailli de Pithiviers, pour le jugement des cas royaux dans cette ville ; procès-verbal constatant la démence de M. Paris de La Rivière; descente dans une hôtellerie de la rue Bourgogne. — *Septembre* : scellé après décès de frère Vauclin, commandeur de Saint-Marc ; certificat de l'état de vie des enfants de feu M. de Montefranc, capitaine au régiment de Normandie. — *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : scellé des minutes du feu notaire Servin ; procès-verbal de descente faite chez les Jésuites d'Orléans, à la requête du nommé Fouchet, concernant une succession dont les Jésuites de Paris avaient le fonds : enquête par M. Lestoré, procureur du Roi en la Prévôté, contre M. Chartier, procureur du Roi au Grenier-à-sel, auquel il avait prêté de l'argent. — *Décembre* : scellé après décès de J.-B. Le Brun des Marettes; scellé après décès de M. Bellocis, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie ; procès-verbal du bris d'une tourelle du Châtelet d'Orléans; acte constatant que M. Curault est mort revêtu de la charge de Président au bailliage.

B. 274. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1708. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : procès-verbal par M. de Troyes de Boisroger, premier président au Présidial, contre M. Curault, lieutenant-général, pour cause d'usurpations de fonctions. — *Février* : enquête pour Louise et Éléonore Du Faur, contre Jacques Brouard, opposant à une saisie de grains, et vice-versà. — *Mars* : enquête pour M. Lamyrault de Portmorand, contre les habitants de Chécy, touchant l'arrachement des gravelins de la Loire, et vice-versà ; procès-verbal de descente chez Humery de La Mairie, à la requête du chapitre de Sainte-Croix, touchant un empêchement mis par lui à leur moulin. — *Avril* : procès-verbal, mis au greffe, par M. de Troyes, premier-président au Présidial, contre le lieutenant-général (ut suprà). — *Mai* : interrogatoire subi par M. Hanappier, prêtre, à la requête de Christophe Charpentier, pour cause de détention de compte de succession. — *Juin* : certificat de notoriété pour M. Duchon de Mézières, constatant que de son mariage avec feu Madeleine Chartier, il a eu plusieurs enfants. — *Juillet* : information, à la requête du procureur du Roi, contre le bailli et procureur-fiscal de la justice de Saint-Benoît-sur-Loire, qui aurait exercé des voies de fait sur l'huissier Picanon. — *Août* : certificat constatant que Élisabeth Bailly, veuve Jean de Rancourt Du Chaussoy, est héritière de Jean de Rancourt, son fils ; enquête. — *Septembre* : enquête ; descente à Puchesse, paroisse de Sandillon, et information de *commodo et incommodo*, touchant un échange de terre, entre le prieur-curé de Saint-Flou d'Orléans, et Gabriel Maillet ; descente à Saint-Lyé, et information de *commodo et incommodo*, touchant l'aliénation de la haute, moyenne et basse justice, faite par l'évêque d'Orléans, au profit de Hugues Desnotes, seigneur de La Mothe-Saint-Lyé. — *Octobre* : information pour le chapitre de Sainte-Croix, contre plusieurs tenanciers de Gaubert, touchant le droit de champart. — *Novembre* : inventaire des meubles de l'Hôtel-Dieu ; scellé après décès de M. Ph. Chénot de Chanteloup. — *Décembre* : procès-verbal de la police des prisons ; inventaire après décès de M. Alégo.

B. 275. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1709. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque avril. *Janvier* : enquête pour Christophe Pinèdde, contre Catherine Hamard, sa femme, dont les enfants du premier lit auraient dérobé plusieurs objets appartenant à Pinèdde. — *Février* : enquêtes. — *Mars* : certificat de non-parenté pour M. François de Saint-Mesmin, conseiller d'honneur ; enquêtes ; information de *commodo et incommodo*, de l'établissement du Grand-Séminaire d'Orléans, avec union du prieuré Notre-Dame-des-Champs, de Paris. — *Mai* : procès-verbal de descente au couvent de la Visitation d'Orléans, pour Jeanne-Charlotte-Marie de Faverolles, veuve Thoynard de Trougny, pour captation de ses deux filles Marie-Anne et Françoise. — *Juin* : enquête à la requête de Charles Le Lièvre, directeur des carrosses et messageries, touchant une détérioration de marchandise, causée par l'inondation de la Loire. — *Juillet* : informations pour le fermier des octrois contre des cabaretiers ; nouvelles en-

quêtes pour le chapitre de Sainte-Croix, contre M. Humery de La Maine, et vice versà (voir B. 274). — *Août* : information, à fin de séparation de biens, pour Marie Defay, femme de M. Houmain de Courbeville, contre son mari ; information à la requête des demoiselles Van den Hende, contre Pierre Thué, notaires et autres, coupables de violence et rébellion contre une sentence civile favorable à la requérante. — *Septembre* : enquête pour les religieux d'Ambert, contre Vié, pour enlèvement de gerbes de blé dans la métairie de Frapuis. — *Octobre* : procès-verbal de descente en la maison de M. Vandebergue, pour visiter et ouvrir un coffre appartenant à un Allemand, nommé Jomantdirck ou D'Hierquemont, garçon sucrier, décédé chez lui ; scellé après décès de M. et M[elle] Le Clerc de Doüy ; certificat du décès de M. Du Chesnay ; scellé apposé au château de l'Isle, après le décès de M. de Cérisy. — *Novembre* : information pour Jean Voisin, aubergiste du Heaume, au Portereau, contre Birre, fripier à Orléans. — *Décembre* : information des vie et mœurs de M. Jacques Lorphelin ; scellé après décès de M. Sévin de Quincy.

B. 276. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1710. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent octobre et novembre. *Janvier* : information contre un huissier ; décharge de la geôle pour Jean Courlesvaux, et commission d'entrée de Pierre Degoulon. — *Février* : enquête. — *Mars* : information à fin de séparation de corps et de biens, pour dame Florentine Charpentier, contre Jean-François Lamyrault de La Saugerie, son mari ; descente aux écoles de Droit. — *Avril* : acte de notoriété constatant que Aimée Lambert, veuve Tourtier de Malmusse est aïeule maternelle des mineurs Carré de Bouchetault. — *Mai* : information pour Michel Castellan, écuyer, maître de la verrerie de Nevers, héritier du défunt sieur Perot, verrier d'Orléans, contre la dame séparée du sieur Ponte, nièce du même défunt, qui aurait détourné de la succession, avant l'apposition du scellé, deux flambeaux d'argent, un diamant, plusieurs billets et des effets ; information, à la requête du procureur du Roi, contre la veuve Pierre Hoüy et Laurent Hoüy, contrevenants et rebelles au payement pour la subsistance des pauvres ; scellé après décès de la dame Thoynard de Baudreville ; information pour Simon-Zacharie Desloges, étudiant en l'Université, contre Charles de Bénard, écuyer, sieur d'Orville, et Jean Laigle, pour vol de hardes et « forçure » de coffre. — *Juin* : scellé après décès de Pierre Desguérois, garde-général de la forêt d'Orléans ; procès-verbal de descente et visitation d'une maison, à la requête de M[lle] de La Foy, contre Mgr l'évêque d'Orléans ; plan. — *Juillet* : scellé après décès de M[me] Brachet ; information pour Marie-Anne Brachet, contre François Régnard de Loury, son mari, à fin de séparation. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : enquête pour les maire et échevins d'Orléans, contre Raymond Massuau et autres juges-consuls de la cité, et vice-versà. Les juges-consuls refusaient de venir en corps apporter au maire la liste dressée pour l'élection des nouveaux juges-consuls. — *Décembre* : information pour Marie de Foy, contre Jean Houmain de Courbeville, son mari, à fin de séparation de biens ; enquêtes.

B. 277. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1711. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes ; actes de notoriété ; certificat de vie de M. Deschamps, curé de Saint-Pierre-Ensentelée. — *Février* : enquêtes. — *Mars* : interrogatoire subi par M. Nicolas Poitevin, second président au Bureau des Finances de la Généralité, pour raison d'ouvrages de menuiserie commandés au sieur Billon ; procès-verbal de descente en la maison de M[me] de Monfabert, pour y rechercher des papiers censiers ; descente aux écoles de Droit. — *Avril* : information pour le fermier des octrois, contre Brethon, valet de Pierre Legros, meunier à la porte Bourgogne ; acte de nomination de la personne de M. Fontaine, conseiller, pour l'office de secrétaire du Roi ; certificat constatant que M. Longuet de l'Écluse est héritier de Marie-Madeleine Longuet, veuve de Maubert de La Maisonfort. — *Mai* : scellé après décès de la dame Darville ; scellé dans la maison curiale de Saint-Donatien, après la mort de Joseph-Norbert Labouret, prieur-curé. — *Juin* : descente aux écoles de Droit : Étienne-Laurent de Foncemagne, écolier ; enquêtes. — *Juillet* : information des vie et mœurs de M. Antoine Fontaine, conseiller au Présidial et procès-verbal d'installation ; descente aux écoles de Droit : Pierre de Bordeaux-de-Paris. — *Août* : scellé, après décès, des minutes d'Étienne Pasquier, notaire d'Orléans ; procès-verbal de descente en l'étude de Maugas, notaire à Orléans, pour y rechercher les actes d'une saisie

réelle. — *Septembre*: certificat constatant que feu Charles Colas d'Anjouan a laissé trois enfants seulement, de son mariage avec Madeleine Bailly; enquête pour le chapitre de Sainte-Croix, contre Jean Budan, et vice-versà, concernant les champarts de Terminiers. — *Octobre*: levée de scellés des minutes de Claude-Philippe Blandin, notaire à Cléry; enquête pour le fermier des octrois, contre des contrevenants. — *Novembre*: enquêtes. — *Décembre*: descente aux écoles de Droit: Gilbert-Jacinthe de Saint-Mesmin, Jacques-Noüel de Tourville, François Polluche, Lambert de Cottinville.

B. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 106 pièces, papier.

1712. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier*: procès-verbal de descente, informations et autres actes concernant l'échange fait entre l'évêque d'Orléans et M. de Noisy, sieur de Chenailles, de la justice de Saint-Denis-de-l'Hôtel; information pour François de La Place, receveur de Saint-Laurent d'Orléans, contre divers fermiers; procès-verbal de descente sur l'emplacement des moulins de la porte Bourgogne. — *Février*: enquêtes; information pour les fermiers du Domaine, contre Béqueret, boulanger, concernant des cens dûs au Domaine; information des vie et mœurs de M. Laisné de Sainte-Marie. — *Mars*: procès-verbal pour J.-B. Sartre Des Araines, directeur des carrosses à Beaugency, contre la demoiselle Reneaume qui lui avait promis mariage; certificat de non-parenté pour M. Vandebergue, avocat au Parlement pour obtenir provisions d'avocat du Roi; descente aux écoles de Droit; certificat de la maladie de M. Racine, grand-maître des Eaux et forêts d'Orléans, atteint d'hémorroïdes et de faiblesse de poitrine, signé: Mignot. — *Avril*: nomination de M. François Paris, comme syndic du Bailliage. — *Mai*: scellé après décès de Marie-Madeleine-Élisabeth de Meulles, veuve d'Albert-François de Clérembault de Vandeuil, dame de La Source, à Saint-Cyr-en-Val, à la requête de Michel Bégon de Montfreuil, exécuteur testamentaire; requêtes de Pinson, garde-barreau du Châtelet, tendant à obtenir délivrance d'amendes de 1705 à 1712. — *Juin*: information pour le fermier des octrois, contre Vrain Martin, de Chécy; descente aux écoles de Droit: Jacques d'Ogerdias, de Riom; Gabriel de Mareau; Edmond, baron de Frens, de Cologne. — *Juillet*: descente aux écoles de Droit. — *Août*: enquêtes. — *Septembre*: scellé après décès de Guillaume Alzembar, garde-marteau en la garde de Chaumontois. — *Octobre*: scellé après décès de M. Lévêque de Courtavenel. — *Novembre*: enquête; actes de notoriété. — *Décembre*: enquêtes; descente aux écoles de Droit: François Coste, de Lille; Nicolas-Joseph Senault, de Dieppe; Charles, baron de Blisia, de Liége; Arnol-Léon de Theux, de Liége; Guillaume de Marein de Liége; Michel Sarrebourse.

B. 279. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1713. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque février. *Janvier*: procès-verbal de M. de Troyes, président au Présidial, contre le sieur Menault, conseiller, qui avait qualifié de plaisant arrêt, un arrêt rendu par la Cour; information pour le fermier des octrois; information touchant la réunion du chapitre de La Ferté-Aurain, au chapitre de Saint-Liphard de Meung. — *Mars*: baptistaire de M. de Troyes, fils; descente aux écoles de Droit. — *Avril*: enquêtes; procès-verbal de descente en la maison d'un particulier, pour droits d'octroi. — *Mai*: certificat de vie de la demoiselle Thibault. — *Juin*: scellé après décès de Mme Le Normant née Goislard; information des vie et mœurs de M. Georges Vandebergue, avocat du Roi; information pour le prévôt d'Ingré, contre plusieurs habitants, pour payement d'arrérages; information au sujet de la justice de Baccon, pour estimer le prix auquel elle doit monter, après vente faite par l'évêque d'Orléans, à Mme Bigot de La Touche; descente aux écoles de Droit. — *Juillet*: enquêtes; enquête pour le marquis de Châteauneuf, Mre Louis Phélyppeaux de La Vrillière, contre François de Beauharnais, seigneur de La Grillière, touchant la métairie de Reully, et vice-versà; nomination de M. Thoynard lieutenant-criminel, au lieu de M. Mariette, pour obtenir l'office de secrétaire du Roi; descente aux écoles de Droit: Jean-Maurice, baron de Plettembergh; Maurice Healy, de Corck. — *Août*: enquêtes. – *Septembre* et *Octobre*: acte de notoriété pour M. de Médon de Fambron, constatant le nombre de ses enfants. — *Novembre*: enquête. — *Décembre*: enquêtes; descente aux écoles de Droit: Gabriel Triquois, Levassor Du Bouchet Henry de Benningen, d'Amsterdam; René de La Touche; Huet de Berthault.

B. 280. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1714. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : acte de notoriété pour M. Prévôt de Bourgneuf expliquant les articles 178 et 179 de la coûtume ; item, pour la dame La Chastre des Touches ; information au sujet de l'acquisition faite par M. Lhuillier de Lautézière, de M. l'évêque d'Orléans, du droit de haute, moyenne et basse justice et droits honorifiques dépendant de la paroisse de Férolles. *Février* : enquêtes. — *Mars* : procès-verbal des créances de J.-B. Rousselet, religionnaire fugitif; certificat de non-parenté de Joseph Testu de Balincourt, pour obtenir provisions de chevalier d'honneur au Bailliage; descente aux écoles de Droit : Nicolas-Joseph Van-Thiémann, de Lille; Edme de Rancourt, de Gien; Isbrand Rosa, de Rotterdam ; Denis Colas. — *Avril* : certificat de vies. — *Mai* : scellés chez la veuve Jacques Rousselet et J.-B. Rousselet, religionnaires fugitifs. La veuve Rousselet, née Marie Compérat est condamnée à la réclusion dans le couvent des Nouvelles-Converties d'Orléans, et son fils à servir comme galérien, et leurs biens sont acquis à S. A. R. ; certificats de vies. — *Juin* : certificats et actes de notoriété. — *Juillet* : actes de notoriété ; descente pour les marchands fréquentant la rivière de Loire, dans les moulins qui gênent la navigation. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* et *Novembre* : descente à Arceville, concernant l'aliénation de la justice de ce lieu faite par M. l'Évêque d'Orléans, en faveur de Ch. Rolland de Champbaudouin ; descente à Guionville, pour le bornage du champart des chanoines de Sainte-Croix. — *Décembre* : descente pour les octrois, chez un cabaretier ; descente aux écoles de Droit : Guillaume Le Trosne.

B. 281. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 1 imprimé.

1715. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque octobre. *Janvier* : nomination de M. Fontaine de Manthelon, en l'office de secrétaire du Roi ; interrogatoire subi par René de La Gueulle, procureur du Roi en l'Élection, touchant une constitution de rente ; information pour le fermier des octrois ; arrêt solennel de la cour du Parlement pour Pierre Parseval, sieur de La Chevalerie, lieutenant-général à Nogent-le-Rotrou, contre Louis-Alexandre Du Tertre de Boisjoulain, Régnaut Courtin Du Plessis, bailli de Nogent, Marguerite Dattin, sa femme, les familles Courtin, Bordel de Viantais et Du Ousset, diffamateurs, les condamnant à un bannissement de neuf années, à des amendes et aumônes et à une amende honorable tête nue et à genoux sur la Tournelle, plus, à 400,000 livres de réparation civile. — *Février* : information pour le fermier des octrois. — *Mars* : visite de lieux contentieux, pour Pierre Coüet, marchand, contre M. Palluau de La Garenne ; descente aux écoles de droit : Michel-Étienne Fougeron, Louis Trousseau, de Prayen, de Liége ; Van Brel, de Liége ; Guillaume Prévost de La Jannès, Jean de Roujoux, de Sedan ; Pierre Goislard, de Villebresme. — *Avril* : interrogatoire subi par Henry-Mathurin Gault, capitaine-chevalier du Guet, touchant une transaction par devant notaire. — *Mai* : information pour le fermier des octrois ; scellé après décès de Mme d'Estat Du Tremblay ; enquête pour Aignan Seurrat, marchand, contre François Berruyer, hôtelier, touchant des lettres de change. — *Juin* : descente aux hôtelleries du Dauphin et de Saint-Michel, à cause du décès de la veuve Jacob Rollé ; descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : descente aux écoles de Droit. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : scellé après décès de M. Houmain de Courbeville. — *Novembre* : information pour Jean Payneau de Plansi, vice-bailli de Gien, contre M. d'Espalte, lieutenant en la maréchaussée, pour refus d'obéissance. — *Décembre* : levée du scellé apposé sur un coffre avant appartenu à un garçon raffineur chez le sieux Allevelt.

B. 282. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1716. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : actes de notoriété pour MM. Colas de Mondru et Michel de Garault ; enquête pour Pierre Chau, contre Louis Beaulieu. — *Février* : information pour le fermier des octrois ; enquête pour Mme de Beauharnais de La Boische, contre un meunier. — *Mars* : scellé après décès de M. Fontaine Des Montées. — *Avril* : information pour le fermier des octrois ; enquête. — *Mai* : enquête pour le fermier des octrois. — *Juin* : enquêtes, dont une pour le fermier des octrois. — *Juillet* ; enquêtes pour le fermier des octrois ; descente en la raffinerie de sucre de Saint-Laurent, pour estimation. — *Août* : enquêtes ; descente à Saint-Ay pour le fermier de la pêche de Loire, contre les fermiers de la pêche de la seigneurie de Saint-Ay. — *Septembre* :

scellé des effets de M. J.-B. Ouvart de Martigny, seigneur de Nazelles, décédé à Orléans. — *Octobre*: enquêtes. — *Novembre* : enquête pour Marie-Jeanne Doliphan, contre Louis Grenouillat, sieur de Cornou, commissaire-ordinaire de l'artillerie de France, à fin de séparation de biens. — *Décembre*: procès-verbal de descente aux écoles de Droit : André Jubert de Bouville, Charles Delacroix, Charles Cahoüet de Senneville, *Robert-Joseph Pothier*, Guillaume Prévost de La Jannès, Charles-François Longuet, Titon-Duplessis, Christophe-Joseph Fleckenstein, Thomas Canval Du Mesnil, etc.

B. 283. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1717. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque octobre. *Janvier*: enquête sur l'acceptation d'un legs. — *Février* : enquête pour Jacques d'Anglebermes, contre Maximilien Chenille, touchant l'adjudication de la charge de lieutenant des forêts d'Orléans. — *Mars* : procès-verbal de descente aux écoles de droit : Robert-Joseph Pothier ; enquêtes. — *Avril* : enquêtes ; descente chez un cabaretier, pour le fermier des octrois. — *Mai*: enquête pour le fermier des octrois. — *Juin* : descente chez un cabaretier, pour le fermier des octrois ; enquêtes ; information pour le fermier du barrage de Saint-Péravy-la-Colombe, contre divers accusés et contrevenants ; interrogatoire subi par messire Louis-Guillaume Jubert de Bouville, intendant de la Généralité, à la requête de François de Chaluet, sénéchal de Toulouse, touchant l'acquisition que feu M. Martin, fermier-général, aurait faite de la terre d'Auziellles et le legs qu'il en aurait fait à sa femme, Madeleine Demas, laquelle aurait cherché à la vendre par le conseil des gendres de l'intendant. Mme de Bouville était fille de M. Martin. Procès-verbal de descente à la raffinerie de Saint-Laurent. — *Juillet* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Août* : information pour le fermier des octrois ; information pour un meunier, contre le commis des octrois ; procès-verbal de descente aux raffineries de Saint-Laurent ; certificat de vie pour M. Lejay de Porcheresse. — *Septembre* : information pour le fermier des octrois. — *Novembre* : enquête pour le sieur Toutun, seigneur de Bondaroy, contre un jardinier. — *Décembre* : procès-verbal de descente en l'église N.-D. de Recouvrance, en exécution d'une sentence de la Prévôté ; enquête pour Hardouin Du Mas, contre Fiacre Charlet, son métayer ; enquête pour la demoiselle de La Heslière, contre la veuve Laisné, sa fruitière.

B. 284. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1718. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque novembre. *Janvier* : enquêtes ; informations pour le fermier des octrois. — *Février :* prestation de serment de Jean Mignot, orfèvre, pour sa commission de vendeur-payeur de marée ; procès-verbal de descente pour les octrois. — *Mars* : ordonnance de descente aux écoles de Droit : certificat de vie ; enquête. — *Avril* : enquête. — *Mai* : certificat de vie ; ordonnance du lieutenant-général qui commet le greffier du Bailliage, pour signer et délivrer les défauts. — *Juin* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : enquêtes ; scellé après décès de lord Baston, en l'hôtellerie des Trois-Empereurs, à Orléans ; procès-verbal de visite de moulins sur la Loire ; information pour le fermier des octrois. — *Août* : scellé après décès du sieur de Rouverolles, sous-fermier du Domaine ; enquêtes ; procès-verbal de descente sur le bord du Loiret, joignant le pont de Saint-Mesmin, contre des marchands raffineurs ; acte de notoriété pour Horace de Madières. — *Septembre* : procès-verbal de dépôt au greffe de lettres-missives du feu sieur de Rouverolles ; procès-verbal de descente aux prisons, portant commission d'un nouveau geôlier. — *Octobre* : certificat pour le sieur de Goillons-Vinot. — *Décembre* : procès-verbal de descente en la maison d'Altin de La Noue, au sujet de minutes à lui vendues par Étienne Jacquet, notaire : « A Monsieur le lieutenant-général d'Orléans, remonte le Procureur du Roy qu'encore que les notaires ne soient que les gardiens des minuttes des actes qu'ils reçoivent et qu'elles soient un dépost public dans lequel consiste la principale sûreté des biens des sujets du Roy ; néanmoins un nombre très-considérable de minuttes des actes receus par les prédécesseurs d'Estienne Jacquet, notaire au Châtelet d'Orléans, a esté tiré depuis quelque temps de l'étude dudit Jacquet, et vendu à la livre, au nommé de La Noue, marchand-chandelier de cette ville d'Orléans, pour servir à faire des enveloppes aux marchandises de son métier ; et comme on ne peut pourvoir avec trop de soin à la conservation d'icelles minutes ; ce considéré, etc..... Le Grand. »

B. 285. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1720. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent septembre et novembre. *Janvier* : descente, pour les octrois, dans la maison d'un cabaretier; actes d'émancipation et de notoriété pour les familles Bongars, Duchon de Mézières et Midou. — *Février* : faits et articles sur lesquels la dame Marie-Thérèse Perdoux, épouse autorisée par justice au refus d'Édouard Colas de Mondru, héritière de Thomas Perdoux de Buzon, requiert demoiselle Louise Perdoux, être interrogée, touchant la saisie réelle de la terre de Buzon; actes de notoriété pour les familles de La Saugerie, Le Grand, Brachet et Turtin. — *Mars* : ordonnance de de descente aux écoles de Droit; enquêtes. — *Avril* : acte de notoriété pour Catherine Bourdon, veuve J.-B. Bouin; certificats. — *Mai* : réception de Louis Néron, en l'office de procureur au Châtelet; actes de notoriété et certificat pour les familles Fontaine, Salomon Du Gué-Neuf, Sain de La Baronnie et Lhuillier de Planchevilliers. — *Juin* : information des vie et mœurs de *Robert-Joseph Pothier*, conseiller au Bailliage. Témoins : Aignan Jacques, 67 ans, curé de Saint-Pierre-Lentin; Adrien Charbonnier, 45 ans, conseiller au Bailliage, Guillaume Le Trosne, 30 ans, conseiller au bailliage; Zacharie Poullin, 60 ans, avocat en Parlement; Jean Pajon, 43 ans, avocat en Parlement. Extrait baptistaire. « Le neuf janvier mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, a esté baptisé Robert-Joseph, fils du légitime mariage de noble homme Robert Pothier, conseiller-magistrat au Bailliage et siége présidial d'Orléans, et de dame Marie-Magdelaine Jacquet, ses père et mère. Le parrin, Me Joseph Pothier, prestre, chanoine de l'église cathédrale d'Orléans; la mareine, demoiselle Suzanne Carré, fille, qui ont signé avec moy, le présent. Signé : Pothier, S. Carré, Pothier et Chartier, curé (de St-Pierre-Lentin). Ordonnance de descente aux écoles de Droit; certificat de non-parenté pour Philippe Le Sène de Baine, pour obtenir provisions de lieutenant-particulier au siége présidial; enquête *de commodo et incommodo*, pour les religieux de St-Denis, à fin d'aliénation de leur domaine de Valinville. — *Juillet* : enquêtes; actes de notoriété pour les familles Duval-Boyetet, Salomon du Gué-Neuf. — *Août* : information sur l'utilité du projet d'un canal entre Paris et Orléans. — *Octobre* : enquête. — *Décembre* : enquêtes.

B. 286. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1721. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque novembre. *Janvier* : enquêtes; acte de notoriété pour J.-B. Lambert de Cottinville. — *Février* : enquête pour Jeanne Bézard, contre Joseph de l'Écluse, son mari. — *Mars* : enquête pour Nicolas de Fayolle, prieur de Villermain, contre Pierre Gaillard, laboureur, qui n'avait pas payé la dîme; interrogatoire subi par Antoine Hanappier et Françoise Forest, sa femme, à la requête de Hussard et sa femme, touchant un compte à règler; ordonnance de descente aux écoles de Droit; enquête pour Salomon Le Clerc, contre Alexandre-André Ouvrard de La Bazilière, avocat en Parlement, touchant le fidei-commis d'un petit coffret contenant des espèces d'argent. — *Avril* : enquêtes. — *Mai* : enquêtes; actes de notoriété pour les familles Sergent et Letoré. — *Juin* : information *de commodo et incommodo*, ouverte à Baccon, touchant la vente de la justice que l'évêque d'Orléans avoit faite à madame de La Touane; ordonnance de descente aux écoles du Droit. — *Juillet* : scellé après décès du feu sieur Du Hamel, receveur des consignations à Orléans, à la requête de Élisabeth-Madeleine Du Hamel, veuve de Louis de Laumoy, chevalier, seigneur de Gironville; enquêtes; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Août* : procès-verbal des perquisitions des effets et billets de banque qui se sont trouvés chez M. Du Hamel, receveur des consignations; de non-parenté pour M. André de Garence, conseiller honoraire au Bailliage; procès-verbal fait pour le procureur du Roi et le commissaire aux saisies réelles d'Orléans, M. Guérin de Boullancourt. — *Septembre* : procès-verbal de ce qui sera trouvé de billets de banque, en la recette des consignations, après le décès de M. Du Hamel. — *Octobre* : commission de Jean de Savigny, pour exercer la charge de geôlier. — *Décembre* : enquête Gardiolle et Perthuis, touchant des œuvres de construction.

B. 287. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1722. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes; certificat de vie pour M. et Mme Longuet de l'Écluse. — *Février* : enquêtes; descente chez le sieur Nalleau, pour le fermier des droits d'insinuations. — *Mars* ; enquêtes, dont une

concernant les dîmes dûes au curé de Bonnée; ordre de distribution du prix d'une maison dépendante de la succession Marotte. — *Avril* : enquête touchant les dîmes dûes au curé de Bonnée. — *Mai* : commission de Jacques Le Clerc, comme guichetier des prisons; descente au château de Montpipeau, pour la réunion des justices de St-Sigismond, St-Ay, Rozières, Vaurichard, Villiers-le-Gast, Lereau, à celle de Montpipeau, à la requête d'Anonyme de Rochechouard, marquis de Montpipeau. Y joint cette note; « il fault que madame de La Touasne, envoye les qualités des gens... Martin Bouvion, maîstre d'école, Charles Pitette, notaire; Louis Prétort, tailleur, » etc. — *Juin* : enquête. — *Juillet* : information pour Antoine de Pertie, écuyer, sieur de Massarde, pour interdiction, contre Marie Sergent, veuve de Vincent-François Ponte, écuyer; acte de notoriété constatant l'usage pour l'obtention des saisies féodales. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : enquête pour la dame de Gédoyn-Duplessis-Morlière, contre Étienne Cottance, touchant un fermage. — *Octobre* : enquêtes; acte de notoriété pour la dame de Fleurteau-Audebert sur les articles 23, 178 et 179 de la coutûme d'Orléans; enquêtes. — *Novembre* : enquête pour Anne Delafons, épouse d'Antoine Tourtier de Villefavreux, contre son mari, pour sévices et voies de faits. — *Décembre* : enquêtes; ordonnance de descente aux écoles de Droit.

B. 288. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1723. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque octobre. *Janvier* : Acte de notoriété pour le chevalier de Préaulx; scellé après décès de M. Brisson de Machault. — *Février* : enquête pour la dame Roger, contre René de Poullain, écuyer, sieur de Boisgourd, à fin d'interdiction. — *Mars* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Avril* : procès-verbal de visite des moulins de St-Hilaire, paroisse de Meung; enquêtes; procès-verbal de non-parenté pour M. Vandebergue, prévôt et lieutenant-général de police d'Orléans. — *Mai* : certificat de vie pour M. et Mlle Longuet. — *Juin* : ordonnance de descente aux écoles de Droit; enregistrement du bail de la boîte des marchands fréquentant la rivière de Loire. — *Juillet* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : certificats de vie; enregistrement de l'arrêt du Conseil, ordonnant le doublement des octrois d'Orléans. *Novembre* : scellé après décès de madame de Loynes d'Autroche. — *Décembre* : ordonnance de descente aux écoles de Droit.

B. 289. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1724. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent février et avril. *Janvier* : procès-verbaux contre M. Vandebergue, prévôt d'Orléans, qui ôtait aux parties, la liberté de plaider; enquêtes. — *Mars* : ordonnance de descente aux écoles de Droit; enquête. — *Mai* : enquêtes. — *Juin* : ordonnance de descente aux écoles de Droit; certificat de notoriété pour Madame veuve Du Coing, née Geuffroneau. — *Juillet* : enquêtes; procès-verbal fait en l'étude du notaire Thué, pour M. de Tourtier de Villefavreux. — *Août* : information pour le fermier des octrois; enquêtes; scellé après décès de M. Berthereau de Montefranc. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : scellé après décès de madame Colas Des Sablonnières. — *Novembre* : plainte pour le fermier des insinuations laïques, contre un paysan; procès-verbanx et informations de *commodo et incommodo*, par la jonction des terrains, fiefs, seigneuries et justices de M. de Rocheplatte et érection d'icelles en comté. — *Décembre* : ordonnance de descente aux écoles de Droit; dépôt fait au greffe d'un brevet du Roi, pour madame de La Bussière, qui lui permet de vendre par aliénation, la part à elle appartenante dans la terre de Beaugency-le-Cuit.

B. 290. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1725. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque janvier. *Février* : enquêtes. — *Mars* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. *Avril* : enquêtes; procès-verbal de lacération d'un billet. *Mai* : interrogatoire subi par Christophe d'Estrez, écuyer, sieur de Thenville, touchant la vente de la terre des Muids. — *Juin* : ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : item; procès-verbal d'attributions entre le Bailliage et le prévôt d'Orléans. — *Août* : actes de notoriété pour le sieur Pajot; acte de notoriété constatant qu'il n'est pas d'usage et n'est pas besoin d'ordonnance de juge, pour faire assigner des témoins, au sujet d'une enquête, mais que l'appointement de preuve suffit. *Septembre* : information *de commodo et in-*

commodo, pour raison du don fait par le Roi, à M. Hubert de Faronville, de la justice de Bazoches-les-Gallerandes. — *Octobre* : procès-verbal de plaintes et informations pour le fermier des insinuations laïques, contre M. Pothier de Rüe-Neuve. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : affaire Charpentier et Sarrebourse. M. Charpentier de La Cour, officier des Gardes Suisses du duc d'Orléans, avait fait affaire avec Amy Sarrebousse, négociant, et négocié des effets de commerce à Bordeaux.

B. 291. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1786. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes. — *Février* : information pour le fermier des insinuations; enquêtes. — *Mars* : ordonnance de descente aux écoles de Droit; procès-verbal dressé à la requête du fermier des insinuations; enquêtes pour Marie de St-Mesmin, veuve Bury Des Coudreaux, contre le sieur de Clément qui avait forcé la porte de sa salle, pour y faire danser ses domestiques et les gens du quartier. — *Avril* : acte de notoriété pour Madame veuve J.-B. Renouard. — *Mai* : contestation, touchant une association verbale, pour exploitation de bois, entre des marchands ventiers; information pour le fermier des octrois; actes de notoriété. — *Juin* : information pour le fermier des octrois; ordonnance de descente aux écoles de Droit; scellé après décès de Jean Martinet, chevalier de St-Louis, à La Renardière, paroisse de Baccon. — *Juillet* : enquêtes; ordonnance de descente aux écoles de Droit; descente aux prisons, pour cause de révolte de prisonniers. — *Août* : enquête. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : enregistrement des baux des octrois de la ville et Hôpital-Général d'Orléans; actes de notoriété, familles Nouël de Tourville et Forest. — *Novembre* : requête pour information par Marie-Jacquette Charrier, épouse de Jean de La Planche, son mari, pour cause de sévices. — *Décembre* : avis de parents concernant la réclusion de Charles Baguenault, à St-Lazare de Paris.

B. 292. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 184 pièces, papier.

1787. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : enquêtes. — *Février* : enquêtes; scellé après décès de M. Rousseau de Grand'Maison. — *Mars* : sentence d'enregistrement de lettres de terrier pour M. Bourgeois de Boynes; enquêtes. — *Avril* : interrogatoire sur faits et articles, subi par Joseph Louvel, à la requête de la dame veuve Vandebergue de Villebouré, née Claude Sarrebourse, touchant la raffinerie de sucre de St-Laurent. — *Mai* : information pour le fermier des octrois; sentence d'enregistrement du bail de la Boëte. — *Juin* : enquêtes; ordonnance pour les Bénédictins de Bonnes-Nouvelles d'Orléans, contre le fermier des Domaines. — *Juillet* : visites de bâtiments. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : enquête pour Anne de La Fons, contre M. André de Garmuson, son mari. — *Octobre* : procès-verbal de descente chez des cabaretiers, à la requête de l'adjudicataire des droits d'octroi de l'Hôpital-Général-d'Orléans. — *Novembre* : enquête pour Joachim Rousseau contre Marie-Anne Jumeau, sa femme. — *Décembre* : certificat de de non-parenté pour Henry Curault, pourvu de l'office de lieutenant général du Bailliage. — *Janvier à Août* : procédure pour M. Jérôme Du Faur de Pibrac, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, contre les administrateurs de l'Hôpital de Bayeux et les aveugles de Bayeux, intervenants. M. de Pibrac était grand-doyen de Bayeux. Lettres autographes de M. de Pibrac.

B. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 86 pièces, papier.

1788. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. — *Janvier* : enquête pour Étienne Blanton, curé d'Inville, contre Claude Ronceroy, touchant les dîmes; scellé après décès de Louise Éléonore Du Faur (Du Fort). — *Février* : acte de protestation pour MM. de Heere et de Troyes, présidents au Présidial, contre l'installation de M. Curault, lieutenant-général honoraire; acte de notoriété pour M. de Cormes (Maximilien Midou). — *Mars* : scellé après décès de Madame Colas de Malmusse; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; procès-verbal de descente aux prisons royales. Prisonniers pour dettes : Claude-Charles Martin de Chancay; François-André, sieur de Garence; Cosme Jouvence, René Pougin, de Sully; Alain de Launay se plaint de ce que le geôlier lui prend 3 sols par nuit; Jeanne Rion, etc. Prisonniers criminels : Françoise Benoist, femme de Michel Legros, de Cléry; Louis Pain, de Mer, demande à ce que les prisonniers détenus dans les cachots aient plus de part aux aumônes que ceux qui sont prisonniers civils, et désire que les portes des cachots soient ouvertes pen-

dant la semaine sainte; Martin Rouet, de Sully; Louis Marceau, milicien; Jérôme Plotton. Inscription en faux pour Marin Le Comte, sergier à Orléans, contre le fermier des octrois. — *Avril* : acte de notoriété pour les sieurs et demoiselle Massuau; item, pour les sieurs et demoiselle de La Gueule de Montabuzard; descente sur la rivière de Loire, à la requête des marchands fréquentant, pour le plaçage des moulins; enquêtes. — *Mai* : enquêtes; information faite aux prisons, contre le sieur Martin de Chaucay (ou Chancay), accusé d'athéïsme, de blasphème, de manquement aux prières et offices. Témoins : Antoine Ricard, geôlier; Étienne Artérié, médecin. Le prisonnier aurait dit « qu'il se foutoit de la relligion, et... y a-t-il de la relligion dans le monde...? » — *Juin* : information pour le fermier des octrois; enquêtes; requête pour l'école de la paroisse St-Paul d'Orléans : « supplient humblement Anne et Charité Sarrebourse, filles majeures et en leurs droits, disant qu'il y a soixante ans et plus qu'elles ont commancé l'établissement des écoles de charité, pour l'instruction des pauvres filles de la paroisse de St-Paul de cette ville; depuis lequel temps, elles l'ont exercées sous l'approbation de messieurs de Mareau, Le Grouin et Le Bouc, scolastiques, en l'église d'Orléans, et sous la conduite de messieurs les curés de St-Paul. Le nombres (*sic*) des écolières étant augmenté, les supliantes ont esté obligées de multiplier les classes et d'y préposer différentes maîtresses, ce qu'elles ont soutenu avec succès et édification publique jusqu'au sept may dernier, qu'il leur a esté par Thomas Fermé, sergent royal, signifié une révocation d'aprobation signée seulement dudit Fermé, à la requeste de monsieur Pierre-Jule de Rochechouart, scolastique; ce qui a engagé les supliantes de cesser l'exercice de leur classe... » Cette fermeture fut l'œuvre des Molinistes et des PP. Jésuites d'Orléans. Les demoiselles Sarrebourse, étaient jansénistes. — *Juillet* : information contre Charles Rigault, directeur des droits d'octrois, au nom de particuliers; enquêtes. — *Août* : enquêtes; scellé après décès de M. Favières de Coursellcs, doyen des conseillers de la Cour des Monnaies, à Paris; ordonnances de descente aux écoles de Droit. — *Septembre* : scellé après décès de Claude Colas de Malmusse; certificat de non-parenté de M. Lamyrault, pour obtenir provisions de conseiller au Bailliage; levée d'une interdiction. — *Octobre* : enquêtes. — *Novembre* : procès-verbal de bris de prison, par André de Garence et Martin de Chaulay (aliàs Chancay), prisonniers; acte de notoriété pour madame veuve Durand de L'Intrye; information de *commodo et incommodo*, pour le comte de Saint-Florentin, au sujet de l'échange fait entre lui et le duc d'Orléans, de deux pièces de bois. — *Décembre* : information pour le fermier des octrois; enquêtes.

B. 294. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1730. — Actes émolumentaires de février à décembre. Manquent janvier, octobre et novembre. *Février* : information pour la jonction du prieuré de Semoy, au petit séminaire d'Orléans; acte de notoriété pour M. et M[lle] Peigné; enquête pour M. Charles-Noël, de Paris, contre M. Jogues de Martinville, touchant une société commerciale avec Kulemkam et Jogues, de Cadix. — *Mars* : scellé après décès de M[lle] Dampmartin; scellés apposés sur les effets de M[lle] Elisabeth-Catherine d'Orléans; ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Avril* : enquêtes; procès-verbal pour madame Midou de Cormes, constatant le décès de son mari. — *Mai* : enquêtes. — *Juin* : enquêtes. — *Juillet* : information pour le fermier des octrois; enquêtes. — *Août* : descente en une maison sise rue de la Cerche, à la requête de M. et M[me] Le Fournier d'Ofrainville, contre Joseph Paty; ordonnance qui fait incarcérer dans les prisons d'Orléans, un particulier d'Ingré, accusé d'assassinat, parce que les prisons de la justice d'Ingré ne sont pas en état. — *Septembre* : acte de notoriété pour M. de Lalande de Lumeau; enquêtes. — *Décembre* : acte de notoriété pour M[me] Midou de Cormes; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; procès-verbal dressé chez Étienne Thué, notaire, à la requête de François Caupleix, prieur-baron de Saint-Laurent-des-Orgerils, qui réclame les archives de sa baronnie.

B. 297. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1731. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellés après décès de Mathieu Vallot, de M[lle] Le Berche, de M[lle] Guymont; enquêtes. — *Février* : scellés après décès de M[me] veuve Éloi Haudry de Villezon, dame Royer; de M[lle] Guyard; descente chez M. Gaillard, notaire, pour visite d'immeuble; descente aux Varennes, paroisse de Saint-Jean-le-Blanc, pour M. Dupuis, grand-vicaire de l'archevêque de Lyon, contre la veuve Pelletier, pour cause d'intérêts; enquête pour M. Clérem-

bault de Vandeuil, contre Charles Girault.— *Mars* : procès-verbaux de descentes chez des particuliers. — *Avril* : enquête pour Madame de Bussy, contre M. Humery de La Mairie, touchant un prêt d'argent. — *Mai* : enquêtes ; scellé après décès de Anne Hue, veuve Deflou. — *Juin* : acte de notoriété pour Madame de Champvallins ; scellés après décès de Mme Imbault, de Mme de Beauxoncles, de Mme Baudoin, de François Gastellier, de M. Lucas, de Mme de Fay ; procès-verbal de reconnaissance du testament de M. Le Brun Des Marettes. — *Juillet* : requête d'enregistrement d'un brevet de don fait par le duc d'Orléans, à Joseph Rolland, d'un droit d'aubaine ; enquêtes ; procès-verbal de reconnaissance du testament de Anne Hue, veuve Deflou, à la requête de l'Hôpital-Général ; enquête pour la communauté des notaires du Châtelet, contre Louis Régnault, notaire, tendante à interdiction; scellés après décès de Pierre Guillon, de Bouget, pâtissier, et de Verson. — *Août* : scellés après décès de Florent Bruant et de M. de Gaudard de Maurepart ; procès-verbal fait en la maison de M. Guérin de Boulancourt, à l'occasion de l'incendie, causée par le tonnerre, en sa maison, le dimanche 12 août ; procès-verbal pour M. Midou de Cormes, pour constater sa noblesse. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre* : scellés après décès de M. Cahouet, de M. Hémond; de M. Régnard de Loury. — *Novembre :* scellé après décès de Mme Bazin. — *Décembre* : scellé après décès de M. Roger ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit.

B. 296. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1732. — Actes émolumentaires de février à décembre. Manque janvier. *Février* : scellés après décès de Élisabeth Fleureau, veuve Pichard ; d'Anne Quillet et de Mme Couët. — *Mars* : scellés après décès de Mme Caillard et de M. Bégon ; enquêtes ; ordonnances pour la descente aux écoles de Droit. — *Avril* : procès-verbal de descente en la maison du sieur Provenchère, au sujet de la lacération d'un testament. — *Mai* : scellés Buffard et Bourget ; acte de notoriété pour MM. Coulombeau et L'Huillier de Planchevilliers, à cause des dames Bouet de La Noue, leurs femmes. — *Juin* : scellés Brigitte Crips, veuve Bourget, Irlandaise ; Couët, Massenneau et Geffrier ; enquêtes ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Juillet*: scellés Le Gruet et Lemaire de Montigny. — *Août*: scellés Jogues de Martinville, Michel Doré et Groslier ; enquêtes ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; information pour le fermier des octrois. — *Septembre* : scellés Garnier, Jousset, Piqueret et Le Chevalier de Louville. — *Octobre* : scellé Gabriel de Trennes. — *Novembre* : scellé Le Gros. — *Décembre* : scellés Levassor, de Bigues et Massonneau ; acte de notoriété pour Mme Paris ; enquête ; descente du lieutenant-général chez le sieur Doulceron, greffier de l'Élection, afin d'enlever les titres de l'Apanage, par lui détenus.

B. 297. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1733. — Actes émolumentaires de février à décembre. *Janvier* : acte de désaveu sur exploit. — *Février* : scellés Besson, Michon, Pierre Mollaret, Savoyard, et Cossard, prieur-curé de St-Donatien d'Orléans. — *Mars* : scellés Simon et Royer ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit.— *Avril*: scellé Du Faur de Pibrac, abbé de St-Benoît-sur-Loire ; enquête pour M. Gaudard Du Bignon, contre M. de Grassin de Magny ; information *de commodo et incommodo*, pour M. Charpentier de Mondonville, touchant la justice d'Ardon ; enquêtes. — *Mai* : acte d'affirmation fait par les dames supérieure et procuratrice de Sainte-Marie de la Visitation d'Orléans, touchant la succession de Marie-Catherine Thué ; scellé Blanchard-Hochet, curé de Saint-Péravy-la-Colombe. — *Juin* : scellés Vauthier et Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, à la requête de Nicolas-Joseph de Paris, son coadjuteur : « et estant entrez dans ladítte chambre, avons trouvé sur un lit, un corps mort, que ledit sieur Le Roy (chanoine), Nous a certifié estre le corps mort dudit deffunt seigneur évêque ; et après avoir fait notre pirère à genoux au pied dudit lit, et avoir jetté de l'eau béniste sur ledit corps, nous avons proceddé à la description des effets. » La salle des archives était au-dessus de la galerie du Palais et répondait sur le jardin. Elle contenait, dans trois armoires à deux battants, les titres des châtellenies épiscopales. Les ornements du défunt consistaient en deux crosses de vermeil et d'argent, deux croix pectorales en or et vermeil, un grand calice, deux burettes, une clochette d'argent. Bail du passage de Saint-Denis-de-l'Hôtel à Jargeau ; bail du passage de Gien à Poilly ; ordonnance pour descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : scellé Pierre Durant ; procès-verbal de levée des scellés apposés sur les effets du défunt abbé de Pibrac, à St-Benoît-sur-

Loire. — *Août* : scellés Chaillou, Tartarin et Cribier. — *Septembre* : scellé Royer ; sous-bail du Domaine, pour J.-B. Perrelle ; enregistrement du bail des octrois ; inventaire des effets laissés par le défunt Évêque, à la requête de sa sœur, madame de Fabry. — *Octobre* : scellés Pierre Sallé, Jean Roux, curé de Ste-Catherine d'Orléans et femme Brisson ; extrait baptistaire de J. Groteste Du Buisson, tiré des registres de l'Église réformée d'Orléans recueillie à Bionne. — *Novembre* : scellés Delaunay, Duplex, Deshault. — *Décembre*: scellés Bertrand, de Grandmaison, Buffard et Boulidard.

B. 298. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1734. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque août. *Janvier* : information pour le procureur du Roi, à la poursuite de Guillaume Mahy, receveur du Domaine, à l'occasion de plusieurs pièces d'or trouvés dans le clos Cousanes, paroisse de St Jean-de-Braye : « ce trésor est composé de plusieurs pièces, médailles et lingots d'or ou d'argent, de la valleur de quarante mille livres, et plus... » On y remarquait : « deux pièces de figure ronde et platte, sur l'une desquelles estoit gravée la figure d'une croix, et l'autre, de la figure de la lettre L.... deux autres estoient de figure carrée, avec la figure d'un animal... un lion imprimé dessus... l'autre, un casque... une estoille..... » — *Février* : statuts et règlements pour les notaires du Châtelet d'Orléans. — *Mars* : enquêtes ; scellés Brisson, Boutin et Roger ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Avril* : scellé Dasse. — *Mai* : scellés Barbion-Faure et Alleaume ; enquêtes. — *Juin* : scellé Charron. — *Juillet* : enquêtes ; levée de scellés à St-Benoît-sur-Loire et inventaire des papiers d'affaires ; scellé Crespault ; procès verbal des réparations à faire à l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire. — *Septembre* : scellés Petit et Verny. — *Octobre* : enquête et procès-verbaux, pour Joseph Roussellet, à l'effet de se faire naturaliser Espagnol en Biscaye. Témoins de l'enquête : Antoine Masson, écuyer ; Jacques Turtin, conseiller du Roi ; Charles Colas d'Anjouan ; Alexis Germon ; François Lhuillier Des Coudreaux ; Jean-Clément Seurrat de Bellevue ; Charles Charlon ; Aignan Cahouet ; Jacques Germé ; Antoine Lhuillier, ancien échevin ; Jérôme-Augustin Massuau ; Jacques Deloynes ; François Poullin ; Charles-François Jousse ; Claude Paris de La Bergère, François Massuau. Ces témoins attestant que Roussellet est issu de race non mêlée de sang juif, maure, hérétique, schismatique ou nouveau-converti, qu'il est de sang noble et pur, ayant fait commerce-noble. — *Novembre* : enquêtes. — *Décembre* : scellé Bazin. — Rôle des amendes du fol appel, adjugées à S. A. S.

B. 299. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1735. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque novembre. *Janvier* : procès-verbal pour Charles-Guillaume Le Maire, procureur du Roi en l'Élection, et Geneviève Barnabé sa femme, à fin de rectification d'un acte de baptême du 8 février 1706, concernant la famille Barnabé ; plainte contre M. Jean Michel, chirurgien à Traînou qui avait maltraité à coups de bâton, Marie Bouin, veuve Aubert ; enquêtes. — *Février* : scellés Caboche et Deshault. — *Mars* : scellé Martin ; enquête pour François Joseph, lieutenant de la justice de Lengennerie, contre Louis Séguin, touchant la coupe d'une haie. — *Avril* : acte de notoriété pour Catherine Picard, veuve Claveau. — *Mai* : enquêtes ; procès-verbal de descente en la maison d'un sellier, nommé Dureau qui avait abandonné sa femme. — *Juin* : scellé Thoynard. — *Juillet* : scellé Le Gruet ; procès-verbal *de commodo et incommodo*, au sujet de l'échange fait entre M. Courtiou de Dampierre et l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire, de cent arpents de bois. — *Août* : enquêtes. — *Septembre* : enquête pour M. Deloynes de La Royauté, contre Feuillâtre et Vaillant, touchant la grange Maillet. — *Octobre* : enquête. — *Décembre* : acte de notoriété pour madame Lhuillier de Tigy ; procès-verbal de descente en la maison de Louis Bonsergent, cabaretier, au Portereau, à la requête du sieur Decenne, élu à Niort en Poitou ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; enquêtes.

B. 300. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1736. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque octobre. *Janvier* : information *de commodo et incommodo* pour la réunion de la prébende préceptoriale du chapitre de Meung, au petit-séminaire de la même ville. — *Février* : descente en la métairie de Croix-d'Arzon, paroisse de Sandillon, à la requête des chanoines de Cléry ; acte de notoriété pour madame de Gombault ; requête de Daniel Feuillette, chevalier, seigneur châtelain de Cormery,

contre Louis Régnault, notaire au Châtelet d'Orléans, tendante à contraindre ce praticien à lui remettre tous les papiers anciens, concernant la censive de Lorbille, paroisse N.-D. du Chemin d'Orléans, etc. — *Mars*: scellé Louis Régnault, notaire; enquêtes. — *Avril*: estimation et visite des biens immeubles de la succession de Jean-Maximilien Midou, sieur de Cormery et de Anne-Marguerite Fougeu d'Escures, sa seconde femme. — *Mai*: acte de notoriété pour M. Barbot; ordonnance portant décharge au profit de Pougin, fermier des droits seigneuriaux de St-Benoit, de la somme de 150 livres. *Juin* : enquêtes ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : information *de commodo et incommodo* sur l'échange fait entre M. Courtiou de Dampierre et l'abbaye de St-Benoît, de cent arpents de bois; scellé Ch. Gaillard, notaire à Orléans; enquêtes. — *Août* : enquêtes; actes de notoriété pour M. Cahouet de La Bretesche et Marguerite-Denis Leclerc. — *Septembre* : bail au rabais des ouvrages à faire à une maison portant l'enseigne de la *Fleur de Lys*. — *Novembre* : procès-verbal de la pesée des cloches Guillaume et Mamers de la cathédrale d'Orléans, vendues à l'abbaye de Marmoutiers-lez-Tours. Elles pesaient sept milliers huit cent quarante-sept livres l'une, et deux milliers cinq cent quatre-vingt-cinq livres l'autre. — *Décembre*: enquête pour les chanoines de Jargeau, contre Marie Pisseau, veuve Bompaillard, touchant un effet à payer: requête de l'évêque Nicolas-Joseph de Paris, touchant l'envoi de la prébende préceptoriale de Meung à son petit séminaire.

B. 301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 107 pièces, papier.

1737. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : actes de notoriété; enquêtes. — *Février* : inventaire des minutes de Gaillard, notaire; enquêtes, dont une pour mesdemoiselles Lévêque de Grandmaison, contre Pierre Pinchinat; abandon de demi-quartier de vignes, fait au greffe du Bailliage. — *Mars*: enquête. — *Avril*: enquêtes; information pour Marie-Jeanne de Mailly, veuve de feu François de Toustain, chevalier, seigneur d'Écrennes-en-Gâtinais, contre Charles-Robert Toustain, capitaine au régiment d'Angoumois, touchant une rente constituée. — *Mai* : enquête pour Louise Chaumont, veuve de Nicolas Baschet contre Jacques Sarrebourse, procureur du Roi aux Eaux et Forêts à Beaugency. — *Juin*: avis du lieutenant général et du procureur du Roi, sur le tarif demandé par les procureurs, en exécution d'arrêts de la Cour. — *Juillet* : information *de commodo et incommodo*, faite à la requête du procureur-général de la Chambre des Comptes, pour raison de l'échange fait entre S. A. S. et les moines de St-Benoît-sur-Loire, de la métairie de Chappe-en-Bois, — *Août*: enquêtes; provisions de Jousse, sergent au grenier-à-sel de Baugency. — *Septembre* : enquêtes. — *Octobre*: procès-verbal fait aux prisons, de reconnaissance d'un cadavre d'un prisonnier qui s'était étranglé. — *Novembre*: enquêtes. — *Décembre* : certificat de non-parenté pour M. Lhuillier, lieutenant-particulier.

B. 302. (Liasse.) — 58 pièces, papier; 1 cachet.

1738. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manquent octobre et novembre. *Janvier*: dépôt d'un billet de 100 livres; scellé Delafons de Luz et levée du scellé; « Nous Jean Guillaume de Grevenbroch, conseiller d'État de S. A. S. Électorale Palatine et son ministre à la Cour de France, savoir faisons qu'en vertu de la réquisition que M. le baron d'Ullner de Diebourg, conseiller d'État et vice-président du conseil de régence de ladite Altesse Électorale, Nous a faite, par sa lettre dattée de Manheim, le 3 décembre dernier, de vouloir bien payer les dettes du feu baron d'Ullner, son fils, décédé à Orléans, et régler tout ce qui peut y avoir rapport; Nous donnons procuration et pleins pouvoirs au sieur de L'Épine, de faire lever le scellé qui a été apposé sur la valise du feu baron..... à Paris, ce 4 janvier 1738. » Cachet en cire rouge. — *Février* : enquêtes; procès-verbal fait aux prisons pour raison de manque de poids dans le pain fourni aux prisonniers. — *Mars* : avis pour le mesurage du charbon de pierre ou de terre au tombereau, poinçons, quart ou demi-poinçon; informations *de commodo et incommodo*, pour raison de l'adjudication de deux maisons, dépendantes de la chapelle Sainte-Colombe; acte de notoriété pour Claude Jogues, veuve Hotemand. — *Avril* : enquêtes. — *Mai*: enquête pour le fermier du Domaine. — *Juin*: ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : acte de notoriété pour madame de Beaumont; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Août* : information des vie et mœurs d'Angélique Meneux, enfermée comme folle à l'Hôpital-Général d'Orléans ; procès-verbal fait chez le sieur de Mahy,

receveur général des Domaines, à raison de la diminution des sols; procédure faite pour constater l'état des mœurs de Marie-Anne Simonet, fille abandonnée qui désirait contracter mariage. — *Septembre* : procès-verbal pour la réforme du nom de Madeleine Chartier, veuve d'Antoine Duchon, chevalier, baron de Mézières ; actes de notoriété ; enquêtes. — *Décembre* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; enquêtes.

B. 303. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1739. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque février. *Janvier* : information, à la requête du procureur du Roi, contre Maria Régien, soi-disant sergent reçu au bailliage d'Orléans ; actes de notoriété pour les familles de Gyvès, et Layné de Sainte-Marie. — *Mars* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; acte de notoriété de la connaissance des cas royaux attribués au bailliage d'Orléans, dans la seigneurie de Malesherbes ; enquêtes ; information pour Charlotte Doulceron, veuve d'Antoine Asselineau, pour la réformation des extraits baptistaires de leurs enfants. — *Avril* : scellé Charlotte Foucault, veuve Cahouet de Beauvais ; ordonnance pour l'administration des sacrements et l'inhumation de M. Sellier, chanoine de l'église d'Orléans : « Supplie humblement Marie Sellier, sœur et plus proche parente de deffunt Me Pierre Sellier, chanoine de l'église d'Orléans, disant que l'année dernière (6 avril 1739), ledit Me Pierre Sellier est décédé sans que le sieur doyen ait voulu luy administrer le saint sacrement d'extrême-onction, ny le chapitre députer un autre chanoine pour le faire, en sorte qu'il est décédé sans avoir reçu les sacrements. La supliante ne pouvant, par raport à son grand âge et aux fatigues qu'elle a eu pendant près de trois mois qu'elle a soigné et veillé son frère, se transporter au chapitre de Sainte-Croix pour luy annoncer la mort de son frère et requérir de donner ses ordres pour l'inhumation dudit Me Sellier, en la manière accoutumée, et suivant l'usage observé pour les inhumations des chanoines, elle a engagé Me Jean-François Bourdier, procureur, son parent, et dudit deffunt, de se transporter au chapitre, pour faire laditte réquisition ; ledit Me Bourdier s'y est transporté cejourd'huy et il a raporté à la supliante la réponse que le chapitre luy a faite, qui est une suite de l'injure faitte audit deffunt Me Sellier, et du scandale, par le refus du sieur doyen et du chapitre de luy administrer les sacremens, puisque le chapitre a répondu par M. le doyen, président, que le chapitre estoit fasché de la mort de M. Sellier, qu'il auroit souhaité que ledit sieur Sellier, avant de mourir, se fut réuny avec ses confrères, que luy doyen avoit fait tout ce qui avoit dépandu de luy, pour cela, qu'enfin puisqu'il est mort *Dieu veuille avoir son âme*, que le chapitre n'empêche pas qu'on l'enterre, mais que la supliante devoit se pourvoir par devant les onze messieurs qui ont signiffié des protestations au chapitre. Sur cette réponse, ledit Me Bourdier a remontré qu'il demandoit que le chapitre estant assemblé capitulairement et à l'ordinaire, ce jourd'hui sur les dix heures, pour ses affaires particulières, c'estoit audit chapitre d'ordonner de l'inhumation, suivant l'usage ; qu'il ne connoissoit pas et que l'on ne luy dénommoit pas les messieurs à qui on prétendoit le renvoyer, et que ce n'estoit qu'au chapitre assemblé de donner l'ordre et prescrire le cérémonial de l'inhumation ; à quoi le Doyen et le chapitre n'ont voulu faire autre réponse que se renvoyer à ces messieurs. Ce qui marque donc un refus précis de la part du chapitre. Pourquoy la supliante a esté conseillée de vous donner la présente requeste, à ce qu'il vous plaise, Monsieur, en conséquence du refus fait par le chapitre de Sainte-Croix, suivant la réponse faite audit Me Bourdier, enjoindre audit chapitre, à peine de nouvelle saisie de son temporel, d'ordonner de l'inhumation dudit Me Sellier, en la maison accoutumée. Et vous ferez bien. Marie Sellier. » Procès-verbal de transport au bureau des carrosses et messageries, à l'effet d'apposer le scellé sur les effets dépendants de la direction du sieur Sartre, décédé ; information des vie et mœurs du sieur Égrot de La Courtinière, gentilhomme servant le Roi, acquéreur de l'office de Trésorier du France. — *Mai* : procès-verbal de reconnaissance du corps de Nicolas Hazard, décédé dans les prisons. — *Juin* : commission pour la visite des poinçons des tonneliers ; procédure pour la réformation du nom de Marie Houzé, femme de Jean Deloynes ; procès-verbal de reconnaissance du corps de Élisabeth Trinquard, morte aux prisons ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Juillet* : ordonnance d'issue de prison, en faveur de Étienne Serré ; information *de commodo et incommodo* pour raison d'une aliénanation de portion de maison dépendante du bénéfice du Crucifix, fondé en l'église Sainte-Croix d'Orléans, au profit de Madame Marie-Anne Le Vassort,

veuve de M. de L'Intrie. — *Août:* réformation de trois actes baptistaires et adjonction de qualité d'écuyer, pour Joseph-Louis François de Montdor. — *Septembre* : information *de commodo et incommodo*, faite pour la réunion des 25 ou 30 vassaux, ci-devant justiciables de St-Pierre-le-Puellier, et à présent de la justice de Boisgibault, à la requête de Jacques Charpentier de Mondonville, seigneur dudit lieu; certificat de non-parenté pour Pierre-François de Heere, à l'effet d'obtenir provisions de premier et ancien président au Présidial; sentence d'apurement de comptes des frais faits par le chapitre de Sainte-Croix, à l'occasion de la vente de quatre cloches pour Marmoutiers et Bordeaux. Ces cloches nommées *Quirlace*, *Constantin*, *Guillaume* et *Mamert*, formaient 10 milliers 126 livres de métal, à 20 sols la livre, rendues au port de Recouvrance d'Orléans. — *Octobre* : assises tenues au lieu du Clos, paroisse d'Ardon, pour les seigneurs de la justice de St-Pierre-le-Puellier, Concire, St-Cyr et membres en dépendant. — *Novembre* : acte de notoriété pour la dame Constant. — *Decembre* : réunion de la justice de Concire à celle de Boisgibault.

B. 304. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1741-1742. — Actes émolumentaires. *Juin 1741 :* ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Juillet 1741* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Décembre 1741* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Mars 1742* : item. — *Juin 1742* : item. — *Juillet 1742* : item. — *Décembre 1742* : item.

B. 305. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier.

1743. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : ordonnance portant enregistrement de don fait par le duc d'Orléans, au profit d'Isaac Rousselet, d'une moitié de maison confisquée sur Marie Compérat, sa mère, religionnaire sortie du Royaume; ordonnance pour Étienne Desnoues, contre le domaine de St-Benoît, mis en régale, par suite du décès de M. de Cosnac, dernier abbé; enquête. — *Février* : issue de prison accordée à Maria Bert, auvergnat, détenu pour faits civils; procès-verbal constatant la perte d'un registre en double de l'état-civil de Saint-Loup-des-Vignes; enquête contre le prévôt d'Ingré; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Avril* : ordonnance pour les huissiers, contre les empiètements des notaires; scellé après décès de M. de Cosnac, abbé de St-Benoît et levée d'icelui, à la requête de M. l'évêque de Valence, Alexandre Milon, nouvel abbé. — *Mai :* scellé Robillard, notaire à Orléans; enquêtes. — *Juin* : enregistrement du bail de la Boète; ordonnanoe pour la descente aux écoles de Droit; ordonnance pour la diminution des aliments des prisonniers civils. — *Juillet* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Août* : visite de bâtiments incendiés dans la paroisse de Sougy; ordonnance pour l'augmentation des aliments des prisonniers civils; descente faite au greffe criminel, à la requête de Joseph d'Anglebermes, pour lever les scellés apposés sur les minutes. — *Septembre*: enquêtes; procès-verbal de réparations à faire à l'abbaye de St-Benoît et dépendances. — *Octobre*: scellé Suzanne Chevallier, dame de Lafons d'Herbelay. — *Novembre* : acte constatant que M. Vandebergue de Villebouré, marchand, a été nommé administrateur du Grand-Hôpital, aux lieu et place de M. Robert Costé. — *Décembre* : scellé après décès de M. Edward Roussel, gentilhomme irlandais.

B. 306. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1744. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : apposition et levée de scellé sur les papiers de Patrice Empereur, savoyard de nation; scellé de Gidoin; entérinement de lettres de terrier, pour les Chartreux d'Orléans. — *Février* : scellé Pierre de Barville; procurations des héritiers Roullier, déposées au greffe. — *Mars*: scellé Léveillé Du Rochy; provisions de Laurent Bourdin, médecin-juré-royal; prestation de serment de Louis Varenne, commis au contrôle des insinuations. — *Avril*: enregistrement du bail des octrois de la ville et de l'hôpital. — *Mai* : requête d'un charpentier, à fin de payement d'ouvrages, faits à l'abbaye de St-Benoît; enquête pour la dame de La Lande, contre son mari; réception du sieur Arnault de Nobleville, comme médecin royal; ordonnance pour le garçon chirurgien gagnant maîtrise à l'Hôtel-Dieu. — *Juin* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; ordonnance pour les jurés tonneliers; lettres de terrier pour M. Hariague du Poutil. — *Juillet* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Août:* sentence arbitrale entre Louis et Jacques Le Duc; enregistrement du bail du Domaine; sentence

arbitrale pour M. Simmonnot de Rostin, contre Jules Pisseau, sieur de La Rue. — *Septembre*: ordonnance de terrier pour M. Louis-Charles de Longueau de St-Michel; requête tendant à faire enfermer au Sanitas, Louis Roumilly, aliéné. — *Octobre:* scellé de Griffoulez, curé de Bouzy. — *Novembre*: scellé Regnard de Loury; procédure pour enfermer un enfant à l'Hôpital-Général, Anne-Christine Tiroski. — *Décembre* : scellé Carpault de Changy; ordonnance pour le poids le Roi; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit.

B. 307. (Liasse.) — 162 pièces, papier; 4 plans; une marque en cuivre, modèle d'empreinte.

1745. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : visite d'une pièce de vignes, sise au clos du Cormier, paroisse de Fleury-aux-Choux, et plans à l'appui; vente de cheval saisi, par huissiers. — *Février*: scellés apposés sur les effets de Charles Crappe, prétendu aubain et de Marie-Françoise Dubois, épouse Paris, prétendue aubaine; constatation de la mort dans les prisons, de Étienne Corte, né à Estramadoura, en Espagne; constatation de la mort dans les prisons, de Martin de Hiriart (Iriarte), né à St-Jean-de-Luz, vagabond; supplique des enfants de Barville, pour obtenir enregistrement de lettres de bénéfice d'âge. — *Mars* : scellé de la veuve de Tolède; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; constatations de décès de prisonniers; requête et pièces pour le duc d'Orléans, concernant l'échange fait avec l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire, de biens sis dans la paroisse de Bouzy; entérinement de lettres d'émancipation obtenues par Marie-Madeleine d'Orléans, mineure; item pour Marie-Rose Cahouet de Senneville : procédures entre particuliers. — *Avril* : scellé Joseph Charpentier de Boisgibault; commission de M. Loyré, pour l'exercice de la charge de médecin royal à Orléans; liquidation des deniers provenant de la vente des effets confisqués sur plusieurs condamnés; plan et figure de 3 pièces de vignes dépendant de la communité de St-Lazare-du-Martroy aux Corps, sises à St-Marc, et rapport de visite. — *Mai* : estimation des biens-fonds de la succession d'Étienne Lamyrault de Portmorand; procès-verbal de réparations à faire à une maison qui dépendait de la fabrique de Trinay; requête des héritiers de Marie-Anne Brachet, veuve Régnard de Loury, pour obtenir entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire; apposition et reconnaissance du scellé apposé sur les effets de Pierre Houzé, bâtard; enregistrement du bail des droits de marque sur les cuirs, auquel on a annexé une marque en cuivre gravée de trois R. d'inégale grandeur, surmontés d'une couronne royale. — *Juin* : interrogatoire subi par Louis Roumilly, enfermé au Sanitas, comme aliéné: « Interrogé de son nom, etc. A dit : je n'en scay rien, je n'ay point d'âge.... et qu'il porte sa maison sur son dos... Miserere mihy (sic) Deus secondum (sic) magnam misericordiam tuam.,.. a fait ses Pâques à Fourneau.... a dit qu'il est Moyse sur la Montagne. » Enquêtes; ordonnance qui autorise les greffiers à signer une sentence ancienne; testament de la veuve Mitouflet; commission de Martin Lion, notaire au Châtelet, pour l'économat-général des bénéfices consistoriaux, par procuration de Pierre Marchal, titulaire. — *Juillet*: enquêtes. — *Août* : enquêtes; réception de Jean Morin, juré-crieur d'enterrements; visite, plan et figure de deux maisons sises à Olivet, sur le chemin d'Orléans, pour Dandrillon et Rousselet. — *Septembre*: enquête pour la dame Sartre de Chaffin, contre son mari; réformation du nom de Marie-Madeleine Duval; estimation pour François de Cauplay, prieur-baron de St-Laurent des Orgerils, contre le marquis de Crécy et sa mère, héritière de M. de Ratabon, évêque de Viviers, dernier prieur-baron, des réparations faites à l'église de St-Laurent et dans les domaines qui en dépendent; enquêtes, — *Octobre*: réception de Nicolas Demeules, échevin de Meung; commission rogatoire pour l'héritage de François Du Four, seigneur de Véze, capitaine de grenadiers, mort au combat d'Estingen, en juillet 1743. — *Novembre* : scellé apposé sur les effets de la marquise de Boudeville, au château de La Ferté-Senneterre. — *Décembre*: enquêtes; réclamation par Sébastien Marchal, économe-général des bénéfices consistoriaux, d'une garniture de lit et d'un clavecin, ayant appartenus à feu Daniel-Joseph de Cosnac, évêque et comte de Die, abbé de St-Benoît; rétablissement des charges d'officiers de la Bazoche à Orléans et des droits suspendus de cette corporation « qui n'a pour objet que l'avancement des clercs. »

B. 308. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1746. — Actes émolumentaires de février à décembre. Manquent janvier et septembre. *Fé-*

vrier : nomination d'experts, pour le prieur-baron de St-Laurent; scellé Lenoir de Mézières. — *Mars* : réception de M. Baudoin comme étalonneur; enquête contre les marchands de Saint-Benoît-du-Retour; transport à Moncy, paroisse de Bucy-Saint-Liphard, pour tirer des fossés et enterrer des bêtes à cornes, mortes d'épidémie. — *Avril* : réformation du nom du sieur Desfriches (Clément-Louis), nommé par erreur Louis-Clément; réformation du nom de la femme Bonpaillard — *Mai* : réformation du nom du nommé Bergerat. — *Juin* : scellé apposé sur les titres de l'abbaye de la Cour-Dieu, après le décès de M. Gigault de Bellefonds, archevêque de Paris, dernier abbé, à la requête de Vuldaric-Frédéric de Lowendall, abbé moderne; ensaisinement des biens abandonnés par Élisabeth Morel, née Anne de Momons, de Chartres, religionnaire fugitive. — *Juillet* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; assemblée des habitants de Jargeau, pour les affaires de la fabrique; scellé apposé au château de Loury et à celui de La Roncière, sur les effets de la marquise de Vieuxpont, née Marie-Louise de Béringhen. — *Août* : apposition et reconnaissance du scellé au château de Cornay, sur les effets de Marie Feullette, dame de Cornay, à la requête de Louis d'Houdetot. — *Octobre* : succession de Lhuillier de Mongy, échue à MM. Bailly de Montaran. — *Novembre* : enregistrement des provisions de receveur des domaines, pour Michel-Henry Jabut. — *Décembre* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit.

B. 309. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1747. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : réformation de nom pour Pascal Haudry; requête d'entérinement pour le terrier de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire; enquêtes; requête à fin de visite d'un colombier, dépendant du prieuré de Saint-André de Plaçay, diocèse de Chartres, pour Gaspard Bardonnet, chapelain du Roi et prieur. — *Février* : homologation d'un échange entre Louis-Jacques de Saint-Pol, chevalier, seigneur de Reuilly, et S. A. R. le duc d'Orléans, de bois dans la forêt d'Orléans; nomination de Bigot et Fauvin comme apothicaire et chirurgien des prisons; enquêtes. — *Mars* : scellé des minutes de Me Charpentier, notaire à Orléans; enquêtes. — *Avril* : enregistrement du bail de la boîte; enquêtes. — *Mai* : entérinement de lettres de terrier pour Pierre-Simon d'Auneux; entérinement de lettres de réunion de justice, pour Jeanne-Catherine-Renée Sauveur, dame de Chenailles. — *Juin* : procès-verbal de réunion des justices de Mlle Sauveur, dame de Chenailles, et Saint-Denis-de-l'Hôtel. — *Juillet* : réception de M. Louis Robin, comme maire de Nancray et Baignaux; enquêtes. — *Août* : enquêtes; réception de Pierre Renault, sieur Des Roncins, comme contrôleur des guerres; requête de Pierre Fegueux, dit Beauvais, valet de chambre de M. de Beauharnais, intendant des armées navales, mort en sa maison de la Chaussée, le 9 octobre 1746, à fin d'être payé d'une somme due par la succession; suppliques. — *Septembre* : suppliques. — *Octobre* : procès-verbal d'augmentation des aliments des prisonniers civils. — *Novembre* : entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire pour Jacques Le Juge, chevalier, seigneur de Bazoches-les Hautes. — *Décembre* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit.

B. 310. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1748. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. Manque septembre. *Janvier* : enquêtes; ordonnance qui donne issue des prisons, à un prisonnier civil, Louis Capton, dit le Pape, faute d'aliments; scellé apposé sur les effets de M. Guérin de Boullancourt, commissaire aux saisies réelles, et commission de Pierre Juchereau, greffier, pour exercer cet office. — *Février* : enquête pour les créanciers d'Étienne Baudin, voiturier. — *Mars* : procès-verbal constatant la mort d'un prisonnier; ordonnance pour l'élection des officiers de ville; procès-verbal fait au presbytère de Saint-Paul et constatant la contravention à la déclaration de 1738 dans la tenue des registres et collation sur les originaux des copies déposées au greffe; supplique de Jean Toutun, écuyer, seigneur de Bondaroy, officier de Madame, à fin de déclaration de vacance de la succession de sa femme. — *Avril* : vérification d'écriture; réformation de noms; enquêtes. — *Mai* : sentence arbitrale rendue par MM. Robert-Joseph Pothier et Prévost de La Jannès, entre Marthe Legangneux, veuve Duneau, et ses enfants; réformation de noms; procédure constatant la mort d'un noyé. — *Juin* : réception d'André Bouguereau, comme arpenteur du Bailliage; réformation de nom; enquêtes; ordonnance pour parvenir à l'aliénation d'une petite maison dépendante de la cure de Recouvrance; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; règlement pour les jurés écrivains et vé-

rificateurs d'écritures; acte de curatelle. — *Juillet*: ordonnance de réformation de noms; procédure de l'interdiction du sieur André de Villedonné de Montaigu et du sieur François de Villedonné du Vivier, pour cause de dissipation et prodigalités. — *Août*: procédure pour l'extinction et suppression du titre de la chapelle Saint-Étienne desservie dans l'église de la Conception, et union de ses revenus au Grand-Séminaire. — *Octobre* : procédure pour constater un décès. — *Novembre* : entérinement de lettres de terrier pour Marie-Madeleine de Johanne de La Carre de Saumery, demoiselle, veuve du sieur comte de Cöetlogon, vicomte de Loyat, brigadier des armées du Roi et enseigne de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde, dame de Chamerolles, etc. — *Décembre* : sentence arbitrale rendue entre M. de Tolède et la dame Lamyrault, sa sœur.

B. 311. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1749. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : supplique de Marie-Anne Hardouin, pour obtenir autorisation de mariage. — *Février* : supplique de Paul Joisneau, à fin d'obtenir bénéfice d'inventaire, pour une succession présumée onéreuse. — *Mars* : enquêtes; procédure faite pour parvenir à la destruction du vieil hôpital d'Artenay; suppliques pour intérêts civils; procédure touchant la seigneurie des Coutures. — *Avril* : supplique de Jacques-Horace Demadières, marchand à Orléans, et Marie-Madeleine de La Selle, sa femme, à fin de réformation de nom de baptême; requête de M. Guérin de Boullancour, procureur au Grand-Conseil et autres héritiers de François Guérin de Boullancour, contrôleur-général des domaines et bois du Duché, à fin d'obtenir dépôt de la somme de vente de la charge du défunt sieur Guérin, jusqu'à fin de contestations existantes; procédure contre des huissiers et recors qui s'étaient immiscés dans le droit d'emprisonner pour dettes. — *Mai* : ouverture du testament du chanoine Guérin; conseils judiciaires touchant la vente de la terre de Thou, faite à M. de Rancourt, par Edme Daviaud, marquis de Vielbourg et Florentine-Florence Payen de Saint-Marc, sa femme. — *Juin* : procédure pour la réunion des justices de Chécy et Vennecy, cédées par le duc d'Orléans à M. Le Grand de Melleray, intendant de ses domaines et finances. Ces justices furent démembrées de la prévôté d'Orléans. Enquêtes; suppliques; curatelle; acceptation de commission rogatoire. — *Juillet* : réception de Philippe Bergeon, comme guichetier des prisons; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, pour Marie-Anne Neveu, femme de Louis Santerre, laboureur, à Épieds; réformation de nom. — *Août*: décharge de dépôt d'un coffre mis au greffe; entérinement de lettres de bénéfice d'âge; acceptation de commission rogatoire; affaire Sergent-Sainville, bourgeois d'Orléans, enfermé comme fou au Sanitas, à la requête de sa femme; la permission d'enfermer est signée: Colas de Mondru, alors maire. — *Septembre* : entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, pour la marquise de Moyencourt, héritière de messire Augustin-Emmanuel de Grouches de Chépy, son frère, abbé de Saint-Mesmin; procès-verbal d'ouverture du testament olographe de M. François Bruneau; dépôt de pièces. — *Octobre* : curatelles; nomination d'experts d'office. — *Novembre* : suppliques par intérêts civils; appréciation de grains; entérinement de lettres de terrier, pour le commandeur de Saint-Marc; supplique de Madame Sergent-Sainville, née Fleureau, prétendant que son mari est retombé dans sa folie. — *Décembre* : ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; émancipation d'Élisabeth Jogues de Gueudreville; enregistrement de lettres-patentes, réunissant les provisions de quatorze offices municipaux à la ville de Sully-sur-Loire; dépôt de pièces.

B. 312. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 196 pièces, papier.

1750. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : réception de René Forest, maître artillier; enquêtes; séparation entre Thérèse Moyreau et Simon Donkre, son mari. — *Février* : délais de justice; suppliques pour intérêts civils; réformation du nom d'Étienne Drouet; reconnaissances de meubles; abandon d'un enfant par des mendiants. L'enfant est mis à l'Hôpital. — *Mars* : ordonnance pour l'élection de deux échevins; enquête pour Madame Hauduroy, contre son mari; vacance de la succession Durand; enquête pour la dame Martin, contre son mari; partage de rente entre les membres de la famille Foubert; curatelle Buxiere; procès-verbal de remise d'un papier censier à M. Simonnot de Rostaing; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Avril*: réunion de créanciers; réformation du nom de Charles Saintonge; sentence après enquête, d'interdiction de Pierre Farineaud;

séparation Hauduroy ; curatelle Aubereau ; curatelle Dallet. — *Mai* : délais de justice ; enquêtes. — *Juin* : séparation Pinault ; recouvrement d'arrérages de rentes ; reconnaissances de meubles ; jurandes de témoins ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; enquêtes. — *Juillet* : ordonnance portant permission de vendre par licitation ; curatelle à délai pour Jacques Le Clerc de Doüy et Anne Lestoré, sa femme ; entérinement de lettres de bénéfice d'âge, pour les mineurs Hardy du Gué-Gaillard ; bail des octrois de la ville d'Orléans ; ordonnance autorisant le curé de Saint-Jean de la Ruelle, à percevoir, chaque année, pour droit de dîme, 6 sols par arpent de vignes, au lieu de 4 sols 6 deniers ; enquêtes ; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit ; entérinement de lettres de terrier pour M. de Bodin, seigneur de Vaux, La Brosse, Châtellier, etc ; vacance de la succession Pellerin. — *Août* : procédure, à fin de séparation entre Marie-Anne Billard et Toussaint Perdoulx, boulanger, son mari ; enquête touchant un homicide par imprudence ; interdiction du chanoine Barré, tombé en démence ; ordonnance permettant d'arrêter Trouillet, dans sa maison, pour cause de dettes ; ensaisinement de biens mobiliers. — *Septembre* : émancipation de Marie-Anne Sébille ; lettres de bénéfice d'âge ; délais de maison ; curatelle pour succession vacante de Paul Jacquet ; procès-verbal de reconnaissances de meubles. — *Octobre* : lettres de bénéfice d'âge. — *Novembre* : curatelles pour successions vacantes Coquille, Bourreau, Fauchet ; pièce constatant la noblesse de François-Symphorien Tourtier ; autorisation à une mineure, de contracter mariage ; entérinement de lettres de médecin-royal, pour Guillaume Villot ; requête de Thomas-Clément Boillève du Rondon, interdit comme aliéné, demandant levée de cette interdiction. — *Décembre* : délais ; séparations entre maris et femmes ; jurande de témoins ; enquêtes.

B. 313. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1751. — Actes émolumentaires de janvier à mars. *Janvier* : scellé Élisabeth Archambault ; enquête à propos d'une subornation de témoins ; entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, en faveur des enfants Poitevin ; curatelle à délais, Bourgeois ; enregistrement de lettres autorisant une donation entre-vifs de 9,17 l. 3 s. 11 d. de rentes constituées, entre la demoiselle Troisvoisin et l'Hôpital-général ; procès-verbal pour constater l'absence de Jean-Denis Borghers ; requête en réformation de nom. — *Février* : enquête pour M. et Mad. d'Autroche, contre Mad. de Launay et autres, touchant un détournement d'ustensiles ; procédure d'interdiction contre Pierre Besson aliéné ; curatelle Desbrosses ; « supplie humblement François Niboudet, mineur, âgé de 22 ans, disant que depuis deux ans, il a été mis en apprentissage de chirurgien par son père, chez le sieur Culambourg, chirurgien en cette ville d'Orléans, et comme le suppliant a actuellement fini son apprentissage et que pour se perfectionner dans ledit état, il est dans le dessein d'aller en la ville de Paris, pour y faire son cours à Saint-Cosme, attendu que ceux qui y font leurs cours, lorsqu'ils veulent s'établir ensuite dans les provinces, gagnent la moytié des droits qu'il en doit coûter pour leur réception ; c'est pourquoy, le supliant, pour parvenir à faire son cours d'étude, a besoin d'argent et à cet effet a requis Jacques Niboudet, son père, de luy avancer une somme sur ce qui peut luy revenir du bien de sa mère, pour le mettre en état de parvenir à la perfection de son état... ce qui luy est refusé de la part de son père... Ce considéré, vous plaise autoriser le supliant à faire assembler par devant vous ledit Niboudet, son père, et ses plus proches parents... » ; ordonnance qui permet à Jacques-François Landré, de contracter mariage avec Anne Bruneau, en l'absence de son père ; ordonnance qui permet à Françoise Diger, dite Guérin, de contracter mariage, en l'absence de son père, engagé comme soldat et supposé mort en Bohême ; enquêtes ; requête en constatation de noblesse, par M. Jean de Loynes d'Autroche, pourvu de l'office de chevalier d'honneur du Présidial ; déclaration pour dom Jean Le Chanteur, prieur de Saint-Aubin et Saint-Laurent. — *Mars* : entérinement de lettres de bénéfice d'âge, pour Anne Maréchal ; réception de Jean Dauphin, comme guichetier des prisons ; échange entre le révérend évêque d'Orléans, et Madame de Faronville de droits de directe et justice ; vérification et reconnaissance du testament olographe du sieur Alexandre Piau, chanoine de Pithiviers ; réunion de créanciers ; suppliques ; enquête pour M. Tourtier de La Martinière, archiprêtre d'Orléans, contre Mathieu Dumuis, trompette de ville, touchant le droit de crier les choses perdues. Il ressort de l'enquête que depuis longtemps les choses perdues se réclament par des particuliers qui sonnent une cloche dans les carrefours. L'archiprêtre réclamait ce droit comme inhérent à sa

charge ; procès-verbal d'inventaire des effets de Nicolas Gouay, lorrain ; séparation Pisseau et Cuvert.

B. 314. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1751. — Actes émolumentaires d'avril à juillet. *Avril* : scellé Lemoyne ; enquêtes ; ordonnance portant que la fille Mestivier sera enfermée, comme folle ; curatelle de La Selle ; entérinement de lettres de terrier, pour frère Hervé Lefèvre Du Quesnoy, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur de St-Marc d'Orléans ; tutelle Dangla. — *Mai* : enquêtes ; affirmation d'experts ; entérinement de lettres de terrier, pour Marie-Jeanne-Louise de Mesgrigny, veuve de Joseph-Louis de Broussel, marquis d'Ambouville ; procédure pour parvenir à l'aliénanation d'une maison dépendante du prieuré-cure de la Conception, à Orléans ; prestation de serment des maire et échevins de Sully ; information touchant l'accident arrivé aux registres paroissiaux de Manchecourt que le curé Benoît avait enfermés dans une armoire de la sacristie et qui avaient été rongés par les rats ; enquête touchant les décès, mariages et baptêmes dont la date avait disparu, faite par audition de témoins. On a annexé au dossier des débris des registres détruits. — *Juin* : procédure pour la suppression de la cure du Crucifix-St-Aignan ; suppliques ; curatelles à successions vacantes ; enquête pour la femme Thomain, contre son mari, et pour Thomain, contre sa femme ; entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, pour J.-B. Courlesvaux, procureur au Châtelet de Paris ; scellés Faucheux et Dubreuil. — *Juillet* : suppliques ; enquêtes ; réception de Martin Lion, notaire, en la charge de receveur des amendes du Bailliage ; curatelle Hubert ; ordonnance d'envoi en possession, pour des créanciers du marquis de Brizay ; succession vacante Coullard ; entérinement de provisions d'official et vicaire-général, pour M. Prou, docteur en droit civil et canonique, chanoine d'Orléans ; entérinement de lettres de terrier, pour Étienne-Édouard Colbert, doyen d'Orléans, abbé de St-Mesmin ; procès-verbal de M. Curault, lieutenant-général, contre M. Vandebergue, lieutenant de police.

B. 315. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1751. — Actes émolumentaires d'août à décembre. *Août* : séparations Molard, Philippes et Moret ; délais ; scellés Taschereau Des Piétières, Ferré, Gaudichon ; enquêtes ; entérinement de lettres patentés, pour André de Menou, comte de Charnizay ; curatelle Boullard ; commission de visiteurs tonneliers ; vérification de créances ; procès-verbal de reconnaissance de meubles. — *Septembre* : séparation Moret ; dépôt de décharge d'une somme de 389 l. 13 s. donné par les époux Houzé ; émancipation des enfants Boutret ; enquêtes ; nomination d'experts. — *Octobre* : émancipation des mineurs Blain Des Poiriers ; entérinement de lettres de bénéfice d'âge, pour les mineurs de Loynes ; curatelle Anne Tabart. — *Novembre* : réception de Blaise Guénaud de La Bussière, en l'office de clerc-commis en l'audience, receveur des émoluments du scel de la chancellerie présidiale d'Orléans ; reconnaissance d'écritures ; nomination de M. Sinson, comme conseiller garde-scel ; succession vacante Rigault ; association des créanciers Bailleul ; information contre M. Brunet, bailli de Jargeau, pour empiètement de juridiction ; enquêtes ; interrogatoire subi par Charles-Hector Boyetet, seigneur de Boissy-le-Sec, concernant la remise de certains titres seigneuriaux. — *Décembre* : séparations entre maris et femmes ; ouverture de la porte de la chambre de la fille Château qui refusait les aliments ; procès-verbal de reconnaissance de meubles ; acceptation de commission rogatoire, pour Ambroise Slodiz, sculpteur ordinaire du Roi, pour une assignation civile.

B. 316. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 1 dessin au crayon rouge.

1752. — Actes émolumentaires de janvier à juillet. *Janvier* : enquêtes Giraud, contre Garnier ; femme Roullet, contre son mari ; suppliques ; scellé Pitolat. — *Février* : enquête Alleaume, contre Le Jeune ; délais ; dépôts de pièces ; suppliques ; enquête pour enfermer Louis Le Cointe, aliéné ; élection de marguilliers de St-Benoît-du-Retour ; scellé Dominé. Ce dossier Dominé contient la correspondance artistique du peintre et sa correspondance de famille. On y remarque un dessin au crayon rouge, représentant un berger et une bergère, dans le style de Boucher. Dominé était un peintre local de quelque talent. Il travaillait principalement pour les églises de la province. Les pièces sont datées de juin 1720, jusqu'en 1752, époque du décès. — *Mars* : enquête Pavart contre Brière ; curatelles et délais,

scellés Chéront et de Monginot. — *Avril*: curatelle Gigot; scellé Brault; suppliques. — *Mai*: séparations de corps; scellé Lebègue; suppliques; reconnaissance d'effets; requête à fin d'issue de prison. — *Juin*: enquête Veillard contre Mazurier,

B. 317. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1752. — Actes émolumentaires de juillet à décembre. *Juillet*: enquête Boyetet, contre Faure et Mandron; commission rogatoire pour Louis-Émérítte Du Bailleul, abbé commendataire de Barzelle; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit; actes de greffe; dépôts de pièces; reconnaissance d'effets; nomination d'experts; suppliques; curatelle Provenchère. — *Août*: enquêtes Barré, contre la dame de Cottinville, en réclamation d'état, et d'Autroche, contre de Loynes; scellé Jean Tessier; procès-verbal de descente chez le curé de St-Péravy-la-Colombe, pour y vérifier les registres paroissiaux; informations; ouverture du testament de la demoiselle de Dinant; entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, pour Gabriel de Chartres, écuyer, sieur de La Roche. — *Septembre*: enquêtes; actes de greffe. — *Octobre*: procédure pour monsieur de Silhouette, chancelier du duc d'Orléans, pour parvenir à l'aliénation de la justice de St-Germain d'Andeglou; actes de greffe. — *Novembre*: scellé Huré; succession Blanchet; réunion des créanciers Gastellier et Duneau. — *Décembre*: séparation Pellerin; enquête Thibaut, contre Leblanc; émancipation des mineurs Gauthier; déclaration de translation de domicile, de dom Jean Le Chanteur, prieur de St-Aubin de La Ferté; suppliques; actes de greffe.

B. 318. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1753. — Actes émolumentaires de janvier à avril. *Janvier*: séparation Mestivier-Pellerin; entérinement de lettres de terrier, pour Louis de Gaillard-Courcelles, chevalier; émancipation de Jeanne Roumilly; lettres de bénéfice d'âge, pour les mineurs Cresset; suppliques. — *Février*: naturalisation de Guillaume Meyer, raffineur, sujet prussien; banqueroute frauduleuse Le Roy; curatelle Michel; séparation Néret; lettres de bénéfice d'âge, pour Bertrand Ravot; actes de greffe. — *Mars*: déclaration des revenus et charge du prieuré de Tournoisis, et dépôt de provisions; lettres-patentes confirmatives et prise de possession par le père dom Pierre Faudemer, prieur titulaire; succession Demanet; scellé Demanet; séparation Néret; lettres de bénéfice d'âge pour Pierre-François Colas Des Francs; scellé Dalvimare; ordonnance pour l'élection de deux échevins; actes de greffe; acte de notoriété, pour Simon de Goillons; affirmation d'experts. — *Avril*: scellé Maindestre; scellé Delorme; actes de greffe; curatelle Grison; procès-verbal pour Françoise Damond, femme abandonnée d'Alexandre Bonneau, coûtelier.

B. 319. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1753. — Actes émolumentaires de mai à décembre. *Mai*: interdiction de Jean-Charles Huquier, imbécile de naissance; vérification du testament de la dame Châteauvieux; information contre Hilaire Véron, vigneron à St-Hilaire-St-Mesmin, accusé d'avoir arraché des vignes; procédure au sujet de la nourriture des troupeaux de bêtes à laine, entre laboureurs de Tournoisis en Beauce; procès-verbal de reconnaissance d'un bateau; actes de greffe; suppliques. — *Juin*: suppliques; enquête Dupuis, contre Joubert. — *Juillet*: succession en deshérence Gallois; enquête pour les fabricants de fleurets d'Orléans, contre Marthe-Thérèse d'Ardouville, femme Dumont; actes de greffe. — *Août*: enquête pour Alexis Germon, chanoine, titulaire de la chapelle de N.-D. de Pitié, en l'église d'Orléans, touchant deux maisons qui dépendaient de son bénéfice; scellé Avenot; scellé Petitcoup; curatelle de Goilons-Delaunoy. — *Septembre*: curatelle Sébille; actes de greffe; supplique d'Étienne de Silhouette, seigneur d'Andeglou, Chevilly, etc., pour être déchargé de tous frais dans la démolition d'un appentis dépendant du château. — *Octobre*: scellé Baudouïn; supplique de Louise-Adélaïde Fougeu d'Escures, épouse de Louis de Gaillard de Courcelles, seigneur du Poutil et Olivet, tendante à exercice de plusieurs droits sur la succession de Jean de Mailly, son aïeul maternel. — *Novembre*: séparation Lambert; entérinement de lettres de terrier, pour Woldemar de Lowendall, comte de l'Empire, maréchal de France, seigneur de La Ferté; item pour M. de Hallot; actes de greffe; lettres de terrier, pour Louis Phélyppeaux, comte de Montlhéry, seigneur de La Grillière; lettres de bénéfice d'âge, pour Élisabeth Thiballier de La Boulaye. — *Décembre*: interdiction d'Aignan Sergent; séparation Brûlé,

enquête pour Madame de Charnisay, contre Madame Goullu; enquêtes; scellé Soubsol; entérinement de lettres de terrier, pour le chapitre de Meung; ensaisinement des biens de Mlle Rault; suppliques.

B. 320. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1754. — Actes émolumentaires de janvier à mai. *Janvier*: sentence de séparation entre Marguerite Toutin et Jacques-Étienne Grotesto Du Chesnoy, sieur de Tigny, son mari; entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, pour Marie Simonnot de Chorseau, damoiselle, veuve d'Alexandre Du Gaigneau-Châteaumorand, seigneur de Champvalins; séparation Barré-Lambert; dépôt de procès au greffe; reconnaissance de matériaux; curatelle Britard. — *Février*: procédure d'interdiction de la demoiselle de St-Mesmin, faible d'esprit; scellé David; procédure d'interdiction d'Augustin Aveline; actes de greffe. — *Mars*: scellé de Saint-Aignan; enquête pour la femme Delaunay, contre son mari; succession vacante N. Bloué; item, Brière; item, Rolland; ordonnance pour l'élection d'un maire et d'un premier échevin; actes de greffe. — *Avril*: émancipation des mineurs Dupéray; scellé Bertin; ordonnance pour l'emploi d'une somme de 1.750 livres, appartenant à Guillaume Jouvenet; procès-verbal de descente dans une maison, sise Grande-Rue, pour y visiter un tuyau et des boisseaux de puiset à latrines; suppliques. — *Mai*: enquête pour la femme Fermé, contre son mari, et pour la femme Delaunay, contre son mari; enquêtes; émancipation des mineurs Bouclet; scellé Guyot de Mirebeau; actes de greffe.

B. 321. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1754. Actes émolumentaires de juin à décembre. *Juin*: enquêtes, reconnaissance de meubles; nomination d'experts; curatelle Millet; succession vacante Sébille. — *Juillet*: enquêtes; émancipation de la mineure Lejeune; séparation de Marie Sallé, d'avec Jacques Perdoux, son mari; scellé des effets de Collet de La Gorée, écuyer, mort en l'hôtellerie du Lion d'Argent; suppliques; entérinement de provisions de lettres de crieur-juré d'enterrements, pour François Dubois. — *Août*: scellé Defay; émancipations de mineurs; procédure de prise de possession du prieuré simple de la Madeleine de Chantemesle, pour dom Louis Le Jeune, chanoine régulier; procédure de séparation entre Marie Paris, et Charles-Richard-Joseph Chauvreux, son mari; suppliques; curatelles et successions vacantes; procédure pour l'interdiction de la demoiselle Mareau. — *Septembre*: « Vous remontre le procureur du Roi, qu'au préjudice de la déclaration du Roy du deux ianvier 1734, enregistrée au Parlement et de la décision du Conseil de Monseigneur le duc d'Orléans, la communauté des chirurgiens d'Orléans, s'est écartée de la forme prescripte, pour la réception de Pierre Sergent, gagnant maistrise, au préjudice de l'ordonnance par vous rendue... Ce considéré, Monsieur, le remontrant vous requiert luy permettre de compulser sur les registres de ladite communauté, tous les actes, requestes et délibérations concernant les réceptions... » Actes de greffe. — *Octobre*: procès-verbal dressé au chapître de St-Croix, par M. Paris, avocat du Roi, pour la vérification d'un arrêt du Parlement; scellé Coullon. — *Novembre*: actes de greffe; acte de translation de domicile. — *Décembre*: enquête; actes de greffe; supplique de Pierre Sergent, gagnant-maîtrise en chirurgie, tendante à obtenir de subir examen.

B. 322. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1755. — Actes émolumentaires de janvier à avril: *Janvier*: procès-verbal de descente à St-Jean-de-Braye, pour la communauté des vinaigriers de la ville et de la banlieue, contre Olivier Vivet, au sujet du logis de La Motte-Luquet, pour savoir si elle est en deçà ou au delà de la Mothe-au-Veneur; procédure de la séparation Bouquin; requête des chanoines-réguliers de St-Euverte d'Orléans, tendant à obtenir livraison de la bibliothèque à eux léguée par le chanoine Philippe de Cougniou, qui était mort privé des sacrements, pour cause de jansénisme, et ordonnance de délivrer le legs; curatelle de la succession vacante Beauvalle; réformation de l'acte de baptême de Jean-François Bezançon, écuyer; scellé veuve Le Comte; procédure pour l'établissement d'une école de filles à St-Laurent-des-Orgerils. *Février*: curatelle de la succession vacante Delacroix; suppliques; enquêtes; scellé Passera; ordonnance pour la descente aux écoles de Droit. — *Mars*: procédure pour parvenir à la réformation des noms des sieur et dame Petit; ordonnance pour l'élection de deux échevins; enquête pour Mlle Louise Peigné de Mahis, contre Henry

Pellard-Desbrières, chanoine de St-Pierre-le-Puellier, touchant une location; commission du Grand-Conseil pour la visite des reconstructions de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire, maison abbatiale; enquête pour la dame Lévéville, contre son mari; actes de greffe; scellé Rouzeau. — *Avril*: procédure concernant la maison de la Cour-Dieu, aliénée à M. Boilève; entérinement de lettres de bénéfice d'âge, pour les mineurs Béville; suppliques; enquêtes; scellé apposé sur les effets de feu le curé de St-Paul d'Orléans.

B. 323. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1755. — Actes émolumentaires de mai à août. *Mai*: enquête pour Marie Paris, dame Chauvreux, contre son mari; scellé Leymarie; curatelle de la succession vacante Alouis; appréciation de grains; affirmation d'experts; curatelle de la succession vacante Darieu; actes de greffe; requête en entérinement de lettres de terrier, par le doyen de Sainte-Croix, Étienne-Édouard Colbert; affirmation des créanciers Perrot; modération du prix des aliments des prisonniers. — *Juin*: pièces de l'échange fait entre M. Charpentier de Boisgibault, et l'abbé de St-Mesmin, de plusieurs terres sises en Sologne; scellé Montcorbin; suppliques; enquêtes; ordonnance de tutelle pour les enfants de Vellard; enregistrement du bail de la boëte. — *Juillet*: Acte d'affirmation des créanciers Amyot; enquêtes; scellé Duham. — *Août*: scellé Léger; procès-verbal d'ouverture du testament de M. Sergent de Sainville; procédure de suppression d'une maison de la cure d'Ardon; enquêtes; actes d'émancipation de Madeleine Terrier et des mineurs Niboudet; actes de tiercement.

B. 324. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1755. — Actes émolumentaires de septembre à décembre. *Septembre*: suppliques; enquêtes; scellé Pougois. — *Octobre*: entérinement de lettres de terrier, pour Marie-Louise de La Garde, dame de Montpipeau; procédure pour parvenir à enfermer Claude Papon, de la paroisse de Tillay-le-Payneux, aliéné; émancipation des mineurs Beloué; suppliques; enquêtes; scellé apposé sur les minutes de Chaubert, notaire à Orléans. — *Novembre*: procédure pour constater la filiation de Jean-François Lhuillier, né à Orléans, à fin de le faire jouir des priviléges de citoyen de Guipuscoa, en Espagne; information pour le procureur du Roi, contre le nommé Taillandier, aliéné; constatation de l'absence de François Linger. — *Décembre*: pièces concernant le débordement de la Loire; procès-verbal de translation de domicile du prieur du Gué de l'Orme; déclaration des biens du prieuré d'Oulchamps; suppliques et enquêtes.

B. 325. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 93 pièces, papier.

1756. — Actes émolumentaires de janvier à mars. *Janvier*: procédure pour l'interdiction de André de Villedanné, sieur de Montaigu, âgé de 56 ans, déjà interdit en 1748; enregistrement de deux arrêts du Parlement, à l'occasion des entreprises du Grand-Conseil; ordonnance qui autorise la veuve Couturier, à faire vendre trois chevaux de charette; appel d'une sentence rendue au siége de la Maîtrise d'Orléans, outrepassant sa juridiction, à l'occasion du débordement de la Loire; scellé Jean Charpentier, marchand de vin, rue des Minimes: curatelle de la succession vacante Mathieu; curatelles. — *Février*: baux des octrois de la ville et de l'Hôpital-Général; déclarations pour la vente de grains saisis; actes d'affirmation des créanciers Chappe; suppliques; curatelle de la succession vacante Pénot; enquêtes. — *Mars*: actes de greffe; curatelle de la succession vacante Beaulieu; ordonnance pour l'élection de deux échevins; suppliques; enquêtes.

B. 326. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1756. — Actes émolumentaires de avril à juin. *Avril*: successions vacantes Leymarie et Delage; appréciation de grains; procédure pour l'interdiction de J.-B. Girard-Desroches, atteint de folie furieuse; scellé Sézeur; pièces concernant la succession de Jean Léonard Koubisse (Kubitz), sujet prussien, né à Berlin, conseiller de la cour et des bâtiments du roi de Prusse, mort à Orléans, chez Pierre Thieuvin, grammairien, grande rue Bannier, aubain. Vente de ses effets. Provisions de l'office de conseiller, en date du 7 juin 1733, signée par le roi Frédéric-Guillaume. Catalogue de la bibliothèque de Kubitz. Procès-verbal de son inhumation. Procès-verbal des scellés. Liquidation. — *Mai*: séparation Martin et Eustache; scellé Louis Texier; actes de greffe; suppliques; enquêtes. — *Juin*: séparaiion Baschereau; scellés Nicolas Dumont, Filiaud et

Malherbe; actes de greffe; curatelle de la succession vacante de La Roue; enquêtes.

B. 327. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 125 pièces, papier.

1756. — Actes émolumentaires de juillet à décembre. *Juillet*: actes de greffe; suppliques; enquêtes; curatelle de la succession vacante Diacre; émancipation des mineurs Niboudet, Renault et Bailly Du Jarry; procédure pour l'interdiction de François Le Blanc, dissipateur. — *Août*: procédure pour M. de Silhouette, à fin de réunir sous le seul nom de seigneurie de Chevilly, les domaines de Chevilly, Langennerie, Andeglou et Chevaux; enquêtes; actes de greffe; curatelles des successions vacantes Lévêque et Quimper, etc. — *Septembre*: séparation Bigot; émancipation des mineurs Delacroix, Dézouches et Fauvin; requête de Rose-Françoise France, veuve de Robert d'Arras, chevalier, seigneur d'Haudray, tendant à faire exhausser le pavé de sa maison. — *Octobre*: suppliques; curatelle de la succession vacante Niboudet. — *Novembre*: scellé Debaisse de Vermaison; curatelle de la succession vacante Pisseau. — *Décembre*: scellé Paris de Belèbat; scellé André Carnisien; enquêtes; actes de greffe; ordonnance d'enregistrement de lettres de naturalité accordées au sieur Jean Maury, curé de Saint-Aignan-le-Jaillard, luxembourgeois; suppliques; ordonnance de vente d'effets; curatelle de la succession vacante Charles Coulombeau d'Allon.

B. 328. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1757. — Actes émolumentaires de janvier à avril. *Janvier*: procédure d'interdiction de la fille Bédouet; curatelle de la succession vacante Bonnet; enquête pour Poirier, contre Dufumé; appréciation de grains; visite du domaine de Moteux, pour M. Charpentier de Boisgibault; succession vacante Rouilly. — *Février*: entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire pour la veuve Gallet; procès-verbal qui constate l'absence de Jean Berge; dépôt au greffe d'un état actif et passif; affirmation des créanciers Hémeray; procédure d'interdiction de Georges-Étienne Poisson, marchand de blé; ordonnance qui autorise le tuteur de la mineure Barrière, à renoncer à la seconde communauté de sa mère; actes de greffe et d'hôtel. — *Mars*: séparation Raimbault et David; enquêtes; scellé veuve Faur; scellé Boy; scellé veuve Franchomme; avis de parents d'Hector Boyetet de Boissy; ordonnance pour l'élection du maire et du premier échevin; succession vacante Juqueau; actes de greffe et d'hôtel. — *Avril*: enquêtes; scellé Potin de Sévenne; dépôt de 1,000 livres, au greffe; procès-verbal de transport en la maison de la veuve Dumur, pour savoir si elle était morte ou malade; commission rogatoire pour estimer la cure de la Mothe-Beuvron; actes de greffe et d'hôtel; enquête pour M. et Mme Ménard de Toucheprès, contre M. de Moulins, marquis de Rochefort, touchant des intérêts de famille.

B. 329. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1757. — Actes émolumentaires de mai à juin. *Mai*: procès-verbal de restauration et réformation d'insinuation ecclésiastique, pour Pierre Baudry, prêtre de Lisieux, habitué en l'église de Cléry; bénéfice d'inventaire pour les enfants Bernard; vacance de la succession Hatton; procès-verbal d'étalonnage chez un cabaretier; vacance de la succession Gilbert; requête à fin d'inventaire, pour Geneviève Salmon, veuve Geffrier; vacance de la succession Rousseau Le Récollet; scellé Vincent Chaussard; enquête pour la femme Robineau, contre son mari; émancipation des mineurs Roucellet; lettres de bénéfice d'âge, pour Sulpice Chéret; émancipation des mineurs Badinier; divers. — *Juin*: enquêtes pour Marie Morin, contre Louis Duveau, son mari; pour la femme Marois, contre son mari; pour la femme Cheramand, contre son mari; pour la femme Houzé, contre son mari; pour Fouqueau, contre la veuve Roze; pour la veuve Roze, contre Fouqueau; scellé après décès de l'ancien évêque d'Orléans, Nicolas-Joseph de Paris, à la requête d'Esme-Louis Mesny, avocat en Parlement et Louis-Pierre-Sébastien Marchal, économes-généraux des bénéfices consistoriaux. Les scellés furent apposés au logis que l'ancien évêque occupait dans l'abbaye de St-Euverte et dans la maison de La Cour, paroisse de Chécy. — *Juillet*: procès-verbaux de séparation entre: Marie-Gabrielle Huré et Jean Marois; Étiennette-Thérèse-Dardonville et Sylvain-Joseph Polier Du Mont, notaire au Châtelet; enquête pour M. et Mme de Touchepré, seigneurs des Noyers, contre M. Benoist, curé de Suèvre, touchant une somme de 400 livres; bénéfice d'inventaire, pour Louis-Félicien de Cugnac, comte de Dampierre; Louis-Achille de Cugnac de

Dampierre, licentié de Sorbonne, chancelier de l'église de Tours, abbé de Cherbourg ; Madeleine-Éléonore de Cugnac de Dampierre; à propos de la succession de Madeleine-Henriette de Lagny, leur mère ; émancipation des mineurs Morand et Buquerot; enquêtes pour les femmes Aubry et Cochin, contre leurs maris ; délais de justice; actes de greffe; enquête pour Pierre Guéret, avocat en la Cour, docteur-aggrégé en l'Université, contre Couret de Villeneuve, touchant une vente d'immeuble ; entérinement de lettres de terrier, pour Alexandre Milon, évêque et comte de Valence, abbé de St Benoît-sur-Loire ; actes d'hôtel. — *Août* : scellés Gautier et David ; enquêtes pour Hatton contre Thibault, et *vice-versa* ; procès-verbaux de séparation pour les femmes Gudin et Aubry, contre leurs maris ; entérinement de lettres de terrier, pour Claude-Simon Grassin, maréchal de camp, colonel d'arquebusiers, gouverneur de St-Tropez ; émancipation des mineurs Lagoutte; bénéfice d'inventaire, pour Honoré Hoüel, président en l'Élection de Blois ; successions vacantes Martin de Chançay, Guerdon et Besnard ; commission pour les visiteurs tonneliers ; actes de greffe.

B. 330. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1757. — Actes émolumentaires de septembre à décembre. *Septembre* : procès-verbal de séparation entre Catherine Leclaire et Pierre Cochin ; enquête pour le procureur du Roi, contre un maniaque, nommé Pinon ; succession vacante Jouin ; actes de greffe ; commission rogatoire pour Marie-Françoise Simon, veuve Jogues Des Ormeaux ; procès-verbal de descente à la Comédie, pour M. Gasteau, propriétaire de la salle de spectacle, pour constater l'état de cette salle. — *Octobre* : succession vacante Garbouleau ; émancipation des mineurs Bouïn ; procès-verbal de reconnaissance d'effets ; enquêtes ; enquête sur Pascal Pothier, nantais, ouvrier tonnelier, atteint de folie. Ce dossier contient une lettre de M. Isaac Seurrat, en faveur de ce malheureux. — *Novembre* ; scellés Gaurier et Chignon ; enquête sur la folie de Dominique Chénault, jardinier ; affirmation des créanciers de Moreau le jeune ; information pour M. de Vièvre, seigneur de Montliard, à fin d'interdiction de M. de Bénard d'Arville ; succession vacante Lanson ; procès-verbal de la folie de la veuve Goujon ; ordonnance qui autorise les économes-généraux, à payer les dettes du feu évêque Joseph de Paris ; déclaration d'absence. — *Décembre* : scellé de La Gogué ; acte d'émancipation des mineurs Creusillet ; enquête pour constater la démence de Jacques Marie ; actes de greffe ; curatelle Joury ; ordonnance pour faire payer M. Dejean, chirurgien, qui a soigné le feu évêque d'Orléans ; nomination de M. René-Louis de La Gueule de Coinces, comme syndic du Bailliage ; commission rogatoire.

B. 331. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1758. — Actes émolumentaires de janvier à décembre. *Janvier* : scellé apposé sur le secrétariat de l'évêché où l'on retenait un registre d'état-civil de la paroisse de St-Pierre-Lentin, de l'année 1756, et requête du curé François Ducamel ; remontrance du procureur du roi, contre le sieur Mauclerc qui détient la clé du secrétariat, durant la vacance du siége ; supplique du nouvel évêque, Louis-Sextius de Jarente et levée du scellé ; émancipation des mineurs Sévin et Jeuslin. — *Février* : acte de forclusion. — *Mars* : émancipation des mineurs Pinchinat; enquête pour Madame Levassor, contre son mari ; ordonnance de descente aux écoles de Droit. — *Avril* : scellé Itasse ; émancipation des mineurs La Rousse et Drouet ; enquête pour la femme Bénardeau, contre son mari. — *Mai* : émancipation de Marie-Marguerite Charpentier ; acte de déguerpissement. — *Juin* : séparations Duveau, Bénardeau et Levassor ; actes de greffe ; émancipation d'Anne-Suzanne de Passac de La Garde. — *Juillet* : scellé Cochereau ; émancipation Lenormant ; enquête pour la femme David, contre son mari. — *Août* : scellé Bonneau ; émancipations Martin, Boullier, Gallène et Didier ; enquête pour la femme Granger, contre son mari ; délais de justice ; enquêtes. — *Septembre* : séparation Granger et David ; émancipation des mineurs Niboudet ; enquête pour le sous-doyen d'Orléans, contre Brunet, vigneron. — *Octobre* : actes de dépôt de pièces au greffe. — *Novembre* : délai de justice ; rapport d'experts. — *Décembre* : scellé Lendormy ; émancipation Allézy et Charnault ; procédure de l'état de folie du fils de M. Mallier.

DEUXIÈME SÉRIE.

B. 332. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires (1). Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés Castanet, Picot, Bigot, Dupas, Jacques-Simon Le Clerc de Doüy, Deniau, Ragot, Jullien, Moreau-Desrivaux, Privé, Randon, Prévost, Gratet, Rouché, Fouquet, Daudin, Lange, Moreau, Imbault.

B. 333. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires. Dossier des actes de greffe, contenant des translations de bénéficiers, MM. Simon-René Courtoux, prieur de St-Laurent du Gué de l'Orme, ordre de St-Augustin ; Louis-Joseph-Legrand, prieur de St-Thomas de Doulchamp, ordre de St-Augustin; Nicolas Faverotte, prieur-claustral de N.-D. du Pray (Pré), au faubourg St-Sever-lez-Rouen; contenant également les criées du domaine de la Mothe-St-Lyé, des actes de dépôt de pièces et des délais de justice,

B. 334. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés: scellés Maugé, Lemoine, de Valicourt de Sérainvilliers, commissaire des guerres; Boucher, Bretonne, demoiselle Thoynard, Dubail, Jaunne, veuve Charpentier, Raide et Lambert.

B. 335. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes de séparation et interdiction ; séparations Lenfumé-Sello, Ricordeau-Boucher, Delaporte-Ballay, Brimbœuf-Du-Lary-Égrefeuille et Chartrain-Piau. Interdiction Alluard.

B. 336. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Guéret contre Le Roi de La Thibaudière, Le Roi contre Guéret; Binecher contre sa femme; Belletoise contre Belletoise; Thérèse Heauté contre son mari; Percheron contre sa femme; Roberon contre Jeuslin; la femme Égrefeuille contre son mari; Bataille contre sa femme; Sello contre sa femme; Rinard contre sa femme; femme Rinard contre son mari. — Procès-verbal concernant la conduite des filles Le Brun, renfermées au Sanitas, comme folles : « les deux filles Le Brun disent que nostre digne monarque est uguenont (sic pour huguenot), qu'il n'est pas roy, qu'il a usurpé la couronne de France... que nostre roy est un mangeason qui dépance tout avec sa p..... » Lettres anonymes dénonçant au procureur du Roi l'état d'esprit des lingères Le Brun qui prétendent... « qu'elles sont des prinsèse adoptez dès l'âge de quatre ans, par les roys de Prusse, d'Angleterre et prince d'Orange qui sont actuellement, se disse elle, à Orléans, sous des abit déguisé... » Interrogatoire et enquête. — Enquête de l'état de folie de Groteste de La Bussière ; enquête pour le séminaire d'Orléans, contre Émery Du Bois, curé de Sully et consorts ; enquête pour constater l'absence de Jeanne Dauplet. Enquêtes diverses.

B. 337. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1759. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'hôtel : curatelles et successions vacantes Noireterre, Hurteau, Michel, Bourgoin, Guiot. Ouverture des testaments des demoiselles Thoynard et de Villamblain. Procès-verbal de l'état des effets de Nicolas Rech, enfermé au Sanitas. Affirmations des créanciers Sergent, Le Blond, Le Sueur, Le Vassort. Suppliques. Lettres de terrier pour les Jésuites d'Orléans, les religieux de St-Benoît-sur-Loire et l'évêché d'Orléans. Commissions. Procès-verbaux de reconnaissances d'objets. Procès-verbaux d'abandon d'enfants.

B. 338. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1760. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfices d'âge et d'inventaire, pour les nommés Réné-Louis de La Gueulle de Coinces, Marie-Anne Courdaveau, Ch. Marsault, Blot, Meusnier, Gaullier, Groteste-Du-Chénay-Des-Prateaux, de Givès, Louis Badinier, Delaplace. —

(1) A partir de 1759, les anciens greffiers ayant classé par ordre de matières, et non plus par ordre de mois, nous suivons leur méthode.

Dossier des scellés : scellé Le Clerc de Doüy, procureur du Roi, décédé en l'hôtel des Archives. Ce scellé fut apposé sur les archives de l'Apanage, en présence de MM. Le Clerc de Varanne, Seurrat de Locy, Élie Aubereau, commis; Paris, avocat du Roi; Le Grand, David et Curault, lieutenant-général. Au dossier est jointe une lettre de l'abbé de Breteuil, datée de Paris, du 29 avril 1760, annonçant que le duc d'Orléans avait fait choix de M. Tassin de Villepion, pour remplacer M. de Doüy, dans les opérations du Terrier. Scellés La Bufflère, Chou, Frossard-Dumoret, Roide, Burel, fille Ponceau et Allardin.

B. 339. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Millet, Serré, Pasquier; interdiction de Marie-Madeleine-Catherine Dupré et de Louis Salmon. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour le chapitre de Ste-Croix, contre M. de Vandeüil; pour la dame veuve Des Godineau et le sieur Amelot, contre Marguerite Guillon; pour le chevalier de Miroménil, contre les époux Caillard; pour les femmes Millet et Pasquier, contre leurs maris; pour Vapereau, contre Neveu; pour le procureur du Roi, contre Catherine Foullé, démente; pour constater des absences; pour une fille Lusarche, trompée par un nommé Chenille.

B. 340. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1760. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'hôtel : curatelles et successions vacantes Lhuillier Des Coudreaux, Avril, Dubourg, Jeuslin, Pasquier, Thibault, Fraizy, Ciret, Buvet, Gradet, Baugé et Rigault. Suppliques. Affirmations des créanciers Thibert et Murault. Nominations d'experts. Ordonnances pour le terrier de l'Émerillon, en faveur de M. Bigot de Chérelles. Commission pour les jurés-tonneliers. Ordonnances de réformation de noms pour François-Anselme Crignon de Bonvallet et Marie Thérèse Boyetet de Boisy, femme de M. Hotmann. Ordonnance d'issue de prisons pour la femme Micheau. Ouverture des testaments de Madeleine-Hénault, Jacques Du Coing et Marie-Anne Bugué.

B. 341. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1761. — Actes émolumentaires. Dossier des actes de greffe et d'hôtel réunis : émancipations Delalande et Roucellet; enquête et jurande de témoins pour Gallard, contre Dirault; supplique de Marguerite-Julie Collet et Marie-Anne-Suzanne Collet, femme de Louis-Thomas-Charles de Ponthieu, habitant de l'Amérique, au fond de l'Ile à Vaches, se portant héritières de Louis Collet, leur père. — Dossier des scellés : scellés Verdier de Massiliau, Vincent Pavas-Testard, Chopine, Houdas, Johanneton, Colbert, américain, et Roussellet. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Gibon Du Chesne. Interdiction Bomberault, dément. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Marie-Anne Hervé, contre Jean Jullien de La Borderie; pour les femmes Girard, Bézard, Pausset, Gibot Du Chesne, Baucher, Chalepin et Tourmente, contre leurs maris.

B. 342 (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1762. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés : Béchard, Moyreau, Champillon, Foucher, Sanson, de Vélard de Chateauvieux, Curset de St-Germain, Joseph, Mauduison, Patas Du Bourgneuf. — Dossier des actes de greffe : délais de justice; dépôts de pièces; décharge de quittance.

B. 343. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1762. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés Anne Mouricault, veuve Charpentier, Lamyrault, de Béligny, Troisvoisins.

B. 344. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1762. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Lemerchier, Rousseau-Beaujard, Ladurée, Durand, Quinton. Interdictions : Mauduison, David. Procédures constatant la folie.

B. 345. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1762. — Actes émolumentaires. Dossier des en-

quêtes et informations: enquêtes pour la femme Baurault, contre son mari ; la dame Lorient, contre ses enfants ; la femme Renouard, contre son mari ; la demoiselle Brachet ; Héaulé, contre Grimault ; la veuve Baudon, contre Haudry ; la Femme Rousseau, contre son mari ; la femme Ladurée, contre son mari ; l'Hôtel-Dieu, contre Verdureau ; la femme Durand, contre son mari ; Percheron, contre Fougeu ; la femme Quinton, contre son mari ; information tendant à réformer le nom de Noël Arrault ; enquête pour le procureur du Roi, contre Jean Chartier et sa femme, accusés de délit dans la charge de sergent royal.

B. 346. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1762. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'hôtel : curatelles et successions vacantes Lambert, Boirot, Sévin, Chemin, Michon, Boucher, de Goillons-Vinot, Culambourg, Lauvergnat, Courtain, Poignard, Tourmante, Moret, Dorneau, Locatelli et Aubry. Affirmations des créanciers Boyau, Ledagre et Bourdon. Déclaration de dom Michel Bucheron, prieur de St-Marceau, diocèse de Sens, des revenus et charges de son prieuré. Suppliques. Ouverture du testament de Louise Mariette. Procédure qui constate l'absence de Martin Alais. Procès-verbal qui supplée à l'acte de baptême de Ambroise Maréchal, d'Ingré. Affirmations d'experts. Acte de dépôt d'une montre. Commission de jurés-tonneliers. Ordonnance d'enregistrement des octrois de l'Hôpital. Renvoi de justices. Réglement des droits de havée, en faveur de l'exécuteur des hautes-œuvres.

B. 347. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1763. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire pour les nommés : Morillon, Ducluzel de Mainville, Bernot de Passy, Le Vacher, Fourmentin, Robillard, Labesche, marquis de Montbrun (héritier de M. de Paris, évêque d'Orléans), Girault, Cahouet, Marina, Midou de Cormes, Poullain et Lorieux. — Dossier des actes de greffe, contenant des délais de justice, des comptes de greffe, des certifications de décrets forcés, des désaveux et décharges, et le tableau des avocats composant le collége d'Orléans : Jean Guignace, doyen ; Euverte Héau, P. Chaubert, Jacques-Jean Poullin, P. Guéret, Pierre-J-J-Guillaume Guyot, bâtonnier ; François Ducloux, Jean Moutié, René Le Bou, Pierre-Nicolas Bruno Perche, Gabriel-François Pisseau, Pierre Baranger, Denis-Alexandre Fournier, Denis Robert de Massy, Gabriel Porcher. — Dossier des scellés : scellés Garnier, Pompon, Certier, Jame, Ollivier et Charbonnet. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Fouqueau, Binard-Defay, Godard, Dinochon, Renouard-Texier, Baureault-Cormier, Jamet-Pinseau, Vatelier, Godard. Ordonnance qui donne un conseil à Marie-Anne Mandron.

B. 348. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1764. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés : Berthelin, Lefebvre, Lubin, Quisfy, André, Marchand, Pajot, Morand, Delarue, Le Berche, de Ligny, Courcicault, Lanson, Rolland, Caillard, Privé et Bidou. — Dossier des actes de greffe. — Dossier des scellés : scellés Liger, Germain, curé de Trinay ; Godard de la Verdine et Lubin.

B. 349. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1764. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Linger-Tirmoy, Constant-Pèrot, Varlin-Jahan, Couvreux-Boivreau et Frétille-Richard, Roucellet-Petau, Guinand-Mathieu. Conseil donné à la veuve Levassort, démente. Interdiction d'Anne Desroches, démente. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Marie, contre Moullé ; Chantaloup, contre Guérin ; la femme Guinand, contre son mari ; la femme Bruslé, contre son mari ; Chrétien, contre Lambert ; la dame Rousellet, contre son mari ; la femme Calmè contre son mari ; la femme Frétille contre son mari ; procédure qui constate la folie de Guillaume Roux. Information pour la communauté des Notaires, contre Guillaume Pougin, notaire à Cléry.

B. 350. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1764. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Quanson, Marchant, Midon de Cormes, Roberday, Chevallier, Moreau, Courtois, Gaucher-Gandrille, Brunet, de Berthereau, Du Coudray, Chotard, Gombault, Lelièvre, Bénier, Dumuis, Renouard et Birre.

Affirmations des créanciers Binard, Avril et Chabault. Suppliques. Information des vie et mœurs de M. Jousse, fils, pourvu de la charge de conseiller au Bailliage. Procédure pour suppléer à l'omission sur les registres de la paroisse de Sigloy, an 1744, de l'acte de baptême de Jean de Patit. Descente à la ferme de Baignaux, paroisse de Sandillon, pour Charles Boyetet, contre un charpentier. Ordonnance pour faire placer l'enfant Angenault, à l'Hôpital. Ordonnance pour Georges Colas de Brouville, négociant, et Louise Girolette, sa femme, contre les dames religieuses de la Madeleine, concernant une pièce de terre. Descente au château de l'Isle, à l'occasion d'une contestation entre le domaine d'Orléans, et le seigneur de Poinville, touchant la mouvance. Ordonnance de terrier pour la dame de Montrieux. Constatation de l'absence de Pierre Pèridoula. Procès-verbal de l'état des minutes du notariat de Coinces. Réglements pour les prisons, signés : Pothier, Lhuillier, Curault, Delagueulle de Coinces, Crignon de Bonvalet, Luillier de Planchevilliers, Boillève de Domey, magistrats. Ces réglements interdisent au geolier de vendre des vins aux personnes du dehors qui venaient boire avec les prisonniers, et ordonnent d'inventorier l'argent dont les prisonniers se trouvaient saisis. Descente en l'église de St-Aignan-le-Jaillard, pour le rétablissement d'une nef. Acte de translation de domicile. — Affaire Joseph Blangonnet, marchand forain, détenu dans les prisons d'Orléans, suivie en faveur de Pierre Roch et Gondinot, marchands à Lyon, plaignants.

B. 351. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1764. — Actes émolumentaires. Dossier des certifications de criées.

B. 352. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1765. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés : Aignan-Thomas Desfriches, négociant ; Jean-Joseph Desfriches, capitaine de vaisseau ; Jean-François Desfriches, Du Vivier et Catherine-Françoise Desfriches ; pour les nommés : Marie-Victoire Jahan Des Hottières, Anne Deflé, Gaussard, Allard, Pointeau, Courtois, Charpentier, De Cuves, Anne Moquetet, Louis Lubin. — Dossier des actes de greffe, contenant des délais de justice et dépôts de pièce. — Dossier des scellés : scellés Bachellard, Blanvillain, Mathagon, Pinard, Turc, Fougeu (veuve), Claude Ferrey et François Chauvin. Inventaire des effets laissés par Marie-Anne Lambert, bâtarde, et revenant au domaine du Duc. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Roger-Lefèvre, Durand-Venet, Le Gall-Pontois, Lacroix-Rouillet, Aubert-Piger, Hardy, Gandrille, Brûlé. Interdiction de la fille Perseval. — Dossier des enquêtes et informations : enquête pour la veuve Porthault, contre François Joseph, chirurgien à Langennerie Cette veuve Porthault était maîtresse d'école. Elle avait confié ses petites filles à ce chirurgien, qui les maltraitait et les privait de nourriture. L'un des témoins interrogé, Mathurin Lambert, curé de Gidy, dépose qu'il a vu les enfants avec les pieds gelés et troués, les doigts desquels pieds... suppuraient, la peau collée sur les jambes... le visage semblable à un squelette... ledit Joseph les a fait coucher dans un grenier, dans la plus grande rigueur de l'hiver .. » Enquêtes pour les femmes Dollon et Durand, contre leurs maris ; pour le curé Mallier, contre le curé Burgart, touchant la dîme de Bonneville ; pour les filles Michon, contre la femme Payen ; pour Lucie Goby, contre le chirurgien Sergent qui l'avait saignée inconsidérement, etc.

B. 353. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1766. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés : Bézard, de Vélard de Châteauvieux, Imbault-Sauterié, Girard, Doison, Vallée, Patouillet, Buquet, Veillard, de Heere, Macé, Petau, Jollin et Bessière. — Dossier des actes de greffe. — Dossier des scellés : scellés Boudereau, Boitel, d'Hollande, contrôleur au tabac à Orléans, et Louis Claveau, chimiste du Portereau. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Bomberault, Duclos, Descayres et Duplessis. Interdiction d'André de Villedanné, sieur de Montaigu, dissipateur.

B. 354. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1766. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : information pour l'érection de la terre de Montpipeau en marquisat, en faveur de Ducluzel ; enquêtes pour Madame Simon de Sévestreville, à l'effet de relever des actes de bap-

tême de la famille Bezançon de Soulaire ; pour Michel Grivot contre Ch. Gombault père et fils ; pour le procureur du Roi, contre Mathurin Moireau, laboureur, à cause d'un délit commis dans les vignes ; pour constater la destruction de deux moulins appartenant à l'abbaye de Saint-Mesmin ; pour constater l'absence de Laurent Adelisne ; pour établir la démence de Thérèse Meusnier ; pour Berthrand, seigneur de la Ferté-Senneterre, contre la veuve Damond ; pour la dame Gombault, contre le curé de Patay ; pour Jousset, contre Le Duc ; pour un banquier de Paris, contre Jaquet, marchand-commissionnaire ; pour les femmes Duclos, Duplessis, Bomberault, Descayres, contre leurs maris ; pour M. et Mme Du Chauffour, contre M. Berthrand, seigneur de La Ferté-Senneterre ou Lowendahl ; pour M. Bailly de Montaran, contre le chapitre de Jargeau, etc.

B. 355. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1766. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Cochon, Bracquemont, Guérin, Jarry, Bigot, Tremblay, Leclère, de La Taille, Guillon, Legrand, Chauvin, d'Hollande, Pollet, Privé, Le Semellier, Selle, Cormier, Germain, Lubin, Desmanche. Testament Pichard. Affirmation des créanciers Berthe. Tableau de l'ordre des avocats. Vérifications d'écritures. Acceptations de commissions rogatoires. Commission pour les jurés-tonneliers. Procédure d'échange entre le duc d'Orléans et M. Le Dagre, seigneur du Mardereau, de droits dans la paroisse de Saint-André. Procédure contre les marguilliers de Saint-Donatien, pour irrégularités dans les comptes. Acte de dépôt des étalons-matrices de la livre, aune, poids, marc et toise. Descente chez le sieur Jacob fils, pour constater l'état d'effets contenus dans deux malles. Ces malles lui avaient été adressées par un religieux d'Ambert, le père Varaquin. Lettres de terrier, pour Lignerolle. Lettres de chirurgie, pour Jean Veau, chirurgien à Aschères. Enregistrement des lettres d'érection de la terre de La Ferté-Avrain en marquisat, pour François, marquis de Beauharnais. Enregistrement de l'arrêt de réglement de l'Hôtel-Dieu. Enregistrement des lettres-patentes portant changement et suppression du nom de la paroisse d'Andeglou en celui de Chevilly, à la requête de Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité. Lettres de maîtrise, pour Jean-Laurent Bédasne, chirurgien. Supplique du collége royal d'Orléans, touchant un legs fait par M. Longuet de Courbanton. M. Villerval était principal du collége. Suppliques : en rectification de noms, pour Pierre Bourdon et Madame Bezançon de Soulaire ; en reconnaissance de meubles ; en décret de prise de corps, pour cause d'inconduite, contre une fille ; en tutelle d'un héritier Boilève ; en autorisation de mariage pour une mineure séduite ; en vente d'effets, etc.

B. 356. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

1767. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire, pour les nommés : Benoist, André, Terrier, Derouin, Coulombeau, Payen, Isambert, Pineau, Charpentier, Goueffon, Brachet, Belthoise, Fromentin, de Drouin, Pointeau, Deloynes et Gallier. — Dossier des actes de greffe : dépôt de pièces pour justifier de la solvabilité d'une caution ; renonciation à une garde-noble, par Susanne de Poissac, veuve Midou ; déguerpissements, délais et désaveu. — Dossier des scellés : scellés abbé Roger, Joseph Proal, Dervanet, Salomon de Creusy, Collin de Chevigny. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Rolland, Quéton, Girard, Morin et Guénand de La Bussière. Interdiction de Mathieu Bidon, dément.

B. 357. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1767. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquête d'Herzelles, Joseph-Pierre, comte d'Herzelles, colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue du Plâtre-Sainte-Avoye, paroisse de Saint-Jean-en-Greve, avait un procès pendant devant le Conseil souverain de Brabant, contre le procureur Van der Plasschen, tuteur d'Eugène-Charles-Ferdinand de La Fuente. Une commission rogatoire fut acceptée par le bailliage d'Orléans et l'affaire engagée. Les pièces constatent le décès du père du comte, décédé à Orléans, seigneur de Chevaux, châtellenie de La Ferté-Senneterre et transporté à La Ferté « dans un chariot formé de planches peintes en noir, avec des larmes blanches. » L'issue du procès n'est pas indiquée. Information pour l'Hôtel-Dieu d'Orléans, faite *de commodo et incommodo*, pour l'acquisition de diverses terres, façades et emplacements, sis le long de la rue Royale. Enquête pour réformation du nom de Thomas-François de Guernel. Enquête qui

constate l'absence de la femme Charpentier. Ordonnance d'envoi en possession d'un legs. Enquête qui établit la folie de Jean Galleran. Ce fou interrogé, avance qu'il a douze ans, qu'il a un fils de onze ans. La procédure constate que les magistrats faisaient subir un interrogatoire aux déments, avant de permettre leur incarcération. Autre enquête qui établit la folie de Madeleine Le Sourd, domestique. Descente à l'Hôpital-Général, pour constater l'état de démence d'une inconnue. Enquête pour constater la prétendue folie de Thérèse Sureau. Enquête pour établir la folie de Pierre Maritas, marinier. Enquêtes pour Martin Loigeau, contre Pierre Colmain; pour les femmes Rolland, Chevillon et Bélanger, contre leurs maris; pour le chevallier de Tolède, contre M. Lamyrault de Cottinville. Enquête pour établir la folie de Le Juge de Bazoches, fils.

B. 358. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1767. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel: curatelles et successions vacantes Beaudéduit, Hanapier, Carpantier de Crécy, Isaac Rousselet, Defay, Durand, Charpentier, Girard, Jérôme Perret, Thomas, Briolet, Barnoux, Bucheron, Beauhaire, Bigot, Hüet, Poisson, Bardin, Maubas. Lettres de terrier de la Caille et la Mothe-Tigy. Entérinement d'incorporation des justices du marquisat de Montpipeau. Vérification de la signature du testament de la fille Beaudéduit. Acte d'appréciation de grains. Reconnaissance d'effets et marchandises. Dépôt et vérification d'une quittance. Commission pour les jurés-tonneliers. Homologation d'avis des habitants de Terminiers, pour placer une cloche dans leur église. Suppliques: de Laurent Leroy, notaire des justice et châtellenie de Vouzon, tendant à être investi du notariat de Nouan-le-Fuzelier; des religieux Carmes-Déchaussés, touchant une rente constituée; de Pierre de Villerval Du Roussey, avocat en Parlement et principal du collége royal d'Orléans, touchant une maison du collége; de François Godefroy, notaire royal à Cormes, pour obtenir le notariat de Terminiers; des lieutenants, prévôts, professeurs et maîtres de l'Ecole de chirurgie d'Orléans, pour justifier le procès qu'ils ont contre Robineau, exerçant l'art de chirurgie, en la paroisse du Plessis-Authon; de Louis-Sextius Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, pour obtenir des lettres de terrier; de M. Rolland, conseiller en Parlement, touchant l'acquisition d'une métairie à La Neuville, etc.

B. 359. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 1 cachet.

1768. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements des lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire pour les nommés: Bigot de Morogues, Benoist, Rozier, Terré de La Challerie, Corbery, Samson, Proust, Binnecher, Sergent, Rousseau, Sallé, Bonne, de Laage, Fougeu et Vaslin-Jahan. — Dossier des actes de greffe contenant des délais de justice, déguerpissements, décharges de dépôts, tiercement, désaveu.

B. 360. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1768. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés: scellés Vatbois, Monceau, Miger, Ozanne de Rocourt, Françoise Arnoux, Prunier, Bouchault Du Boury, de Jullienne de Valbray, Sallé, Paty, Dumény, Masson, Boullard. Les frais de scellés varient entre 30 et 200 livres. Pour un scellé de 200 livres, ils se répartissent ainsi: 41 livres au lieutenant général; 19 ou 20 livres au juge-conseiller; 8 ou 10 au procureur du roi; 12 livres de droits réservés; 7 livres au commis; 28 livres au greffier; 3 livres de papier commun et de cire; 2 livres d'extrait; l'ordonnance, 4 livres; l'expédition sur timbre, 26 livres; le papier de minute, 18 sols. Les procureurs, huissier et notaire se partageaient une cinquantaine de livres.

B. 361. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1768. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions: séparations Huret-Barbier, Ducamel-Beaudouin, Pineau-Train, Ségrétin-Martin, de Rochechouard-de Daldart-Melleville. Élisabeth-Marie-Anne de Daldart de Melleville, femme de Joseph-Louis-Michel, vicomte de Rochechouard, chevalier, seigneur de Mareau, demeurait au château de la Salle, à Mareau. Elle avait apporté une dot (s'étant mariée en 1747), de 4,800 livres. Sa mère, Anne-Marie-Françoise d'Autry, lui avait laissé en mourant, une succession considérable. Son mari avait dissipé une grande part de cette fortune. Séparations Couvert-Landré, Larousse-Briton, Chantaloue-Dupond, Joffroy-Protau, Prunier-Vaugias, Popot-Lefièvre, Isambert de la Grand'cour-Oursel. Interdictions de Thérèse Meusnier, de Jean Bigot et d'Anne Lelong.

B. 362. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1768. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour les femmes Marie, La Rousse, Ségrétin, Proteau, Popot, Prunier, de Rochechouard, contre leurs maris ; pour les sieur et dame de la Fournerie, contre René Mardelle ; pour M. Bailly de Montaran, contre le curé de Saint-Patrice de Sandillon; pour le prieur de Vienne, contre Le Coutivier; le procureur du roi, contre Pierre Martin ; les sieur et dame de Rochechouard, contre le prieur de Mareau-aux-Bois ; Rondonnet, contre Patas ; Gauthier, contre Meusnier ; Lemesle, contre la veuve Lemesle ; la fille Gallet, contre Denis Pinson ; Lamant, contre Laurent; la fille Bourdeau, contre Maisarveau ; Cribier, contre Serré; le chapitre d'Orléans, contre le chanoine Guymard, accusé d'inconduite avec une fille nommée Léonore, qu'il avait rendue enceinte.

B. 363. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1768. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Bertin, Pompon-Raguenet, Destas, Maffault, Lebreton, Chesnard, Le Roy de La Thibaudière, Niboudet, Odigier Des Rogères, Marie, Tournoy, Sébille, Bayard-Germon, Bisson, Hugault, Crignon de Bouvalet. Ouverture du testament de Mme Noël. Requête en permission de mariage, pour Pierre et Vincent Delorme. Ordonnance du Bailliage, enjoignant déclaration des effets emportés par les eaux, au temps de la crue. Acte d'ensaisinement pour Pierre Beaussier, tailleur. Procédure de réformation de l'acte de mariage de Pierre Garguier, chef de garnison à Gien. Procédure de réformation du nom de Marie-Anne Dardonville et de l'acte de sépulture de la femme Sanson. Requête de Charles-Guillaume Tourtier, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, pour être reçu et installé dans cette charge. Reconnaissance d'effets. Ordonnance pour faire enfermer la femme Lecomte. Procès-verbal de vérification d'une quittance. Ordonnance portant que les dames de Heere et Seurrat s'abstiendront de la garde-noble de Marc-René de Heere, leur petit-fils. Supplique d'Augustin de La Place de La Vallée, pour être admis à prêter serment, comme greffier des insinuations laïques. Acceptations de commissions et nominations d'experts. Supplique de M. Colbert, abbé de Saint-Mesmin, pour obtenir entérinement de lettres de terrier. Supplique de Louis-Pierre de Villereau, pour arpentage de terres. Translation de domicile du prieur de Tournoisis. Procès-verbal qui constate l'état de Louis Stoupe, fils d'un comédien. Supplique de M. Milon, comte de Valence, évêque de Valence, abbé de Saint-Benoît, requérant acte de la nomination du notaire Piot, pour dresser son terrier. Supplique de Claude-Daniel Polluche de La Tour, pour être reçu au serment de syndic-receveur de la ville d'Orléans. Constatation de l'absence Louis Laroche. Procédure concernant l'acquisition d'une maison pour les écoles de charité de Saint-Paterne. Pièces concernant un enfant appelé Saint-Sauveur, qui s'était réfugié à Orléans. Il était né au Port du Prince, s'était échappé de chez le sieur Robin à Paris, bien qu'on l'attachât avec une petite chaîne de fer. Le duc de Praslin ordonne qu'on le remettre à cet individu. Il était issu d'une dame Duvivier. Saisie de livres prohibés, comme dangereux pour le public : trois volumes des *Iles flottantes, Tanzay et Néadane, Code de la Nature, Lettres d'un philosophe, Contes de Guillaume Vadé, tableau de l'Amour conjugal, œuvres de Grécourt, histoire du peuple de Dieu, Arrêts d'amour, Amour de Psyché* (par La Fontaine), *le comte de Gabalis, le conte du Tonneau, la philosophie du Bon-Sens, la philosophie de l'âme Mémoires d'une religieuse, Du plaisir, le fils naturel* (par Diderot), *mémoires d'une femme de qualité, mémoires de Laporte, item de M. de Berval, la double beauté, Contes Moraux* de Marmontel, *œuvres* de J.-J. Rousseau, *lettres persanes* (de Montesquieu), etc. Ces livres furent brûlés devant M. Le Trône, conseiller.

B. 364. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1769. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire pour les nommés : Gratta-Lefèvre, Couvret, Lhuillier Des Coudreaux, Delarue, Commaille, Pochon de Beauregard, Maumillart de Courcelles et Du Breuil, Dauplet, Ratoré, André, Farineau, Ausillat de Gravelle, Pajon, Plisson, Meunier. — Dossier des actes de greffe. — Dossier des scellés : scellés comte de Barbon, Écot, Savary, Meyer, Lemoine-Pasquier, Hussard-Brossard.

B. 365. (Liasse). — 33 pièces, papier.

1760. — Actes émolumentaires, Dossier des séparations et interdictions : séparations Girard-Chesneau, Agis-Persillard, Le Vassort-Fougue, Bourdon-L'homme, Popelin-Labarre, Aubry-Le Roy, Deslandes-Dubois, Vavasseur-Maillet, Tiglin-Rousseau. Interdictions de la veuve Marchand, Marie-Anne Deméré, Hussard-Brossard. Cette dernière, de la famille Poisson, de Pithiviers.

B. 366. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1769. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour les femmes Tiglin, Vavasseur, Agis, contre leurs maris. Information pour le sieur Lamé du Perron, pour prouver son extraction. Enquête pour constater la folie d'une inconnue qui dit que « son père et sa mère ont nom Jésus-Christ »; pour J.-B. Petau, contre M. Pinson de La Houssaye; pour constater l'absence de Pierre-Clément Nivet; pour M. Tourtier de Gelon, contre Florent Partin, marchand; pour François Petit, contre Joseph Rimbault; pour le procureur du Roi, pour l'union des paroisses de Saint-Germain et de Saint-Pierre-Empont d'Orléans; pour Lambron dit Blandin, contre la veuve Peigné et Silly; pour Nicolas Berthrand, seigneur de La Ferté, contre Édouard Dillon, seigneur de Chevaux; pour Neveu, contre Lemaire; pour la veuve Huart, contre Trucher; etc.

B. 367. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1769. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Joubert, Hussard, Leroux, Mathagon, Vincent, Gitton, Godeau, Régnier, Griveau, Léveillé, Rouault, Guyard, Beurienne. Angrand, Vergnaud, Henry, Mothu. Ouverture du testament de Louise-Madeleine Pied. Réformations de noms pour Claude-Céfas Bourguignon, Marie-Claude Colas, dame Sinson de Sevestreville, la famille Pompon-Raguenet. Reconnaissance d'effets. Lettres de rescision. Fixation des taux d'inhumation dans les paroisses de Saint-Marceau, St-Laurent, Saint-Vincent et Saint-Marc : 36 livres pour les grandes personnes; 18 livres pour les enfants qui n'ont pas fait leur première communion. Ordonnance concernant le cimetière de Saint-Pierre-Ensentelée dont on abaisse le terrain. Supplique des maire et échevins d'Orléans, tendant à l'enregistrement des lettres patentes de 1560, touchant l'octroi de 5 deniers par cheval ou bête de somme. Affirmations d'experts. Acceptations de commissions rogatoires. Constatation d'absence d'un mari au profit d'une femme abandonnée.

B. 368. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1770. Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés Changeux, Burbure, Destas et Charpentier-Breton. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Charnault-Pothier, Gaucher-Baujard, Benoist-Fauvin, Joubert-Gouelle, Beaujouin-Tessier, Lusarche-Peigné, Grillon-Barnillon, Bérault-Couvreux.

B. 369. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1770. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquête pour les femmes Ytasse, Roger, Joubert, Benoist, Mesnager, Morin, Charnault, Bloué, Luzarche, contre leurs maris. Enquêtes pour M. Mallier, curé de Saint-Cyr-Samblecy, contre M. Burgart, curé de Bonneville ; pour Gillet, marchand, contre la veuve Chicoisneau ; pour Priaudy et consorts, contre le chanoine Boutret; pour Marolle et consorts, contre Michel Pariguet; pour Jeanne Pointereau, contre Grillon ; pour Buffé, contre Legoix; pour la veuve de Cuve, contre Levassort; pour Audry, contre Audry. Informations pour constater l'état de folie de Marie-Anne Mopulane, femme Livernois et de Anne Cordier. Information *de commodo et incommodo* de la cession à titre de rente foncière, à Jérôme Égrot Du Lude, par l'abbé de Saint-Mesmin, de portion des grosses et menues dîmes de Jouy-le-Pothier. Avis des dames des Pauvres, concernant la formation d'un nouveau bureau-général des Pauvres, suivi d'une lettre de madame Bailly de Montaran, à M. Curault, lieutenant-général. Ont signé les dames : M. Arnault, S. Constance, de Saint-Mesmin Des Vaslins, Mad. C. Landré, Mad. Gombault, Renard, Bigot-Raguenet, Deloynes de Bel-Air, veuve Gorrault, femme Pisseau, Masson de Villampuy, Maire Rousseau, Rouzeau, Leclair, Arnault de Nobleville, Vandebergue-Villebouré, Sarrebourse, M. S. Levéville-Bruslé, M. T. Lamyrault, Marie Chau, Marie-Madeleine Godefroy, Madeleine Cabart, de Cottinville. Ordonnance qui

reçoit le procureur du Roi opposant à la délibération des notables de la ville, du 6 juin 1768. Les notables avaient ordonné que leurs procès-verbaux seraient portés sur un registre spécial. Information *de commodo et incommodo* des échanges, contre-échanges et établissements des justices de Semoy, Chevilly, foires et marchés de Chevilly, entre le domaine et M. Perrin de Cypierre, intendant de la Généralité et seigneur de Chevilly. Informations de *commodo et incommodo* par l'extinction et suppression du titre des religieuses Ursulines du monastère de Saint-Charles au Portereau, et de l'union des biens à la communauté du Bon-Pasteur d'Orléans. Cette communauté de Saint-Charles, célèbre par ses luttes en faveur du Jansénisme, ne pouvait plus se recruter par suite des defenses des évêques. Information pour l'union d'un canonicat prébende de St-Vrain de Jargeau, à la cure de Saint-Étienne du même lieu.

B. 370. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1770. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Baudouin, Daunay, Patas, Dasvier, Benoist, Tabart, Chauvet, Challet de Chanceville, Payen-Michau. Fournier, Pineau, Bertrand, Motiron, Cahouet, Ytasse, Lemaigre, Renard, d'Orléans de Rère, de Luzarche, Chailleu, Dupuis, Chauvreux, Nourry, Papion. Affirmations des créanciers Hubert et Guyard. Acceptations de commissions rogatoires. Procès-verbal de descente chez la dame de Villeprévost. Supplique. Procès verbal de réformation de noms pour la famille Brochet. Ordonnance d'enregistrement de provisions d'huissier pour Noël Perdereau. Enregistrement de lettres de service pour M. de Cypierre, baron de Chevilly. Ordonnance portant que la qualité d'écuyer serait ajoutée au nom des enfants de Philippe Hardouineau, docteur en médecine (31 août 1770). Enregistrement des lettres de service de Prélefort pour M. de Thiville et de la seigneurie d'Auvilliers, pour M. de Cypierre de Chevilly.

B. 371. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1771. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements des émancipations et bénéfices d'inventaire par les nommés Lecot, Wante, Michau, Bongars, Du Cayet, Boullard de l'Étang, Ménard, Jogues Courtois. — Dossier des actes de greffe : publication par le seigneur de Mareau, M. de Rochechouard, contre plusieurs habitants, au sujet de ventes prétendues par lui, comme seigneur. On remarque une lettre autographe de M. de Rochechouard, du 30 décembre 1771, adressée à M. Déret, maître des écoles « de ma tère de Mareau ». — Dossier des scellés : scellés Suzanne Prieur, Nicolas Lestringant, Anne Charron, veuve J.-B. Sartre des Arênes ; Courlesvaux et Pisseau de Rueneuvre.

B. 372. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1771. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Morin-Boutin, Cassé-Guillaume, Bégault-Boullard, Lorillard-Duneau, Petiau-Goibault, Mesnager-Chevessier, Moulin-Malécot. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Françoise Le Sueur, contre Penavère, son mari ; pour constater l'absence de Hilaire Macé et Marie-Anne Macé ; pour René-Henry Chollet, curé de Saint-Denis-en-Val, contre le sieur Baguenault de Puchesse et Claude Charpentier, pour raison de la dîme que le curé prétendait percevoir à la mesure de la chaîne. C'était tantôt la domestique du curé Frossard, tantôt le curé Dumuis et son dixmier qui allaient percevoir la dîme sur place. Le curé Dumuis avait affermé sa dîme. Les laboureurs refusaient de payer la dîme à la mesure de la chaîne et voulaient livrer leurs gerbes « à plein lien. » La chaîne du curé Dumuis avait quatre pieds et demi de tour. Enquêtes pour Jean Guiot, contre les filles Girardet et Durouzeau et *vice-versâ;* pour Claude Auger, chanoine de Saint-Aignan, contre M. Sévin de Quincy, et *vice-versâ;* pour Louis Brossard d'Ompuis, contre Étienne Gigault, et *vice-versâ* ; pour Poissonnet, contre Ytasse. Informations, *pro Deo*, à fin de faire enfermer Hameau, Giraut, la femme Avril, déments. Information pour constater les mauvais traitements et les excès de fureur de Charles Dieu, envers Jeanne Lépiney, sa femme.

B. 373. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1771. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Le Geindre, Causse, Maréchal, Popelin, Bonneau, Sémet, Gallard, Griveau, Vaslin, David, Odigier, Lanson, Lejeune, Sistat, Faucheux, Du Hary, Geffrier, Chesneau, Brochet, Bigot, Tabart, Doussault, Carrier, Daunay, Gaillard, Arnoult, de Goislons-de-Launay-

d'Avilleau. Ordonnance portant réclusion au Sanitas, de la femme Daubry, démente. Ouverture du testament de la veuve Guinebaud. Procès-verbal de vérification du testament du sieur Vée. Ouverture du testament de Marie Alleaume, Ordonnance portant taxe des aliments par les prisonniers pour dette. Procès-verbaux de reconnaissances d'effets. Ordonnances de réformation de noms, pour les familles Pryvé, Chartier, Cornilleau, Le Gendre. Ordonnance d'entérinement de lettres de terrier pour M. Guyon, marquis de Guercheville. Procès-verbal de reconnaissance de cuirs pour Antoine Rubigny de Bertheval, tanneur à Paris. Tableau de l'ordre des avocats : MM. Jean Guignace, doyen ; Euverte Héau, Pierre Chaubert, Gabriel Triquoys, Jacques-Jean Poulin, Pierre Guéret, bâtonnier ; Pierre-Jean-Jacques Guillaume Guyot, François Ducloux, Jean Moutié, Pierre-Nicolas-Bruno Perche, Gabriel-François Pisseau, Pierre Baranger. Tableau de l'ordre des avocats au Parlement : MM. Euverte Héau, doyen ; Pierre Chaubert, J.-J. Poulin ; P.-J.-J.-G. Guyot, Jean Moutié, René Lebou, bâtonnier ; François Ducloux, P.-N.-B. Perche, G.-F. Pisseau, P. Baranger, Denis-Alexandre Sonnier, Denis Robert de Massy, Guillaume-Anne Salomon de La Sogerie (Saugerie), Nicolas-Justin Poullin, le jeune ; Auguste-Ami Pompon, Ythier-Cosme-Joseph Guyot, fils ; Claude-Pierre-Jean Guyon. Ordonnance concernant le bureau de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Descente au monastère de la Visitation d'Orléans, pour y constater l'existence de Anne-Charles Vaslin, religieuse, née le 6 décembre 1693. Supplique d'Eugène-Charles-Ferdinand, marquis de La Puente, chambellan impérial, tendant à faire ajourner le comte de Herzelles. Suppliques de Hue de Miroménil, colonel de grenadier, seigneur de Latingy, à fin d'intérinement de lettres de terrier ; de Vassin-Duchesne, négociant, à fin de vente de meubles de la succession Cahour ; d'Antoine Johanneton, notaire à Beaugency, à fin d'enregistrement de provisions, etc.

B. 374. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1772. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés ; scellés Bretonneau, Cestier, née Couret ; Ducrot, née Tromillon ; Chazot, chanoine ; Fortanier, née Jacquin. Procès-verbal qui constate le décès du sieur Rocquard, et l'état des effets par lui délaissés en l'auberge du *Lion d'Argent*. Dans deux lettres datées des 1er et 3 juillet 1771, Rocquard écrit à sa sœur, Mlle Rocquard, demeurant au Chalard, près d'Angoulême, que la fièvre l'avait pris à Arpajon et qu'il s'était alité à Orléans, le 28 juin. Scellé, après décès de M. Colbert, doyen d'Orléans, abbé de Saint-Mesmin et de Saint-Michel-en-Tiérache, mort à Paris : dix vacations ; pourvoi sous signature privée de M. de Chapt de Rastignac, docteur en Sorbonne, vicaire-général d'Arles, abbé de Saint-Mesmin, prévôt de Restigné, seigneur de Restigné et de la Chapelle-Blanche ; catalogue des livres trouvés dans un cabinet donnant sur le cloître de Sainte-Croix à Orléans et certifié par Jacob, imprimeur ; supplique de Michel de Colbert de Turgis, marquis du Canet, chef d'escadre, demeurant au Canet, en Provence, héritier de feu M. de Colbert, son oncle. Le coût de scellé est de 749 livres 1 sol 8 deniers. Scellé après décès d'Alexandre Milon, évêque et comte de Valence, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et ordonnance de levée de scellé, à la requête de Anne-Françoise-Élisabeth de Créquy, veuve d'André-Henry Milon de Mesne, seigneur de Villeperdue, officier aux Gardes françaises, demeurant au château de Bois-Bonnard, en Touraine, tutrice des enfants mineurs d'elle et de ce dernier. Autre héritier : Jeanne-Henriette Milon, veuve de haut et puissant seigneur Augustin Des Francs, demeurant à Poitiers. Exécuteur testamentaire : Henri-Marie-Bernardin de Rossel de Fleury, archevêque de Tours. Coût du scellé : 1383 livres.

B. 375. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1772. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour les femmes Fouin et Riffault contre leurs maris ; pour Joseph Jutteau contre sa sœur ; Quéau, perruquier, contre Michel Martin, vicaire de N.-D. de Recouvrance ; Jacques Dhéron, Louise Roger, sa femme, contre Simon-François Roger ; Paul Bourgeois, contre Sébastien Méry ; Louis Bonnet, sergent-royal, contre Benoist Janvier et Lefebure. Information pour faire interner la fille Morillon, démente ; pour constater les fureurs et violences de J.-B. Granger ; *de commodo et incommodo*, à la diligence de Georges-Henri Phélypeaux, patriarche, archevêque de Bourges, touchant l'union de l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire à l'archevêché de Bourges ; *de commodo et incommodo*, à la diligence de la ville d'Orléans, pour l'achèvement de la rue Royale ; concernant l'accensement des Champs-Ronds, châtellenie de Meung,

à la requête de Louis Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, seigneur de Meung; concernant extinction et suppression du monastère des Cordeliers de la ville de Meung. Procès-verbal dressé par Zanole, architecte, en l'échange d'entre l'évêque d'Orléans et M. Tourtier, mestre-de-camp, exempt et sous-aide-major des Gardes du Roi, des seigneuries de N.-D.-d'Ormes, de Bucy-St-Liphard et du moulin de La Martinière.

B. 376. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1772. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Boury, Gaune, Durand, Guillon, Gratta-Lefèvre, Bonny, Jullien, Pointay de Bisancy, Sulleau, Rapideau, Archambault; ouverture des testaments de Mme Forel de La Croix, du chanoine Tourtier. Affirmation des créanciers Pousset, Leflèvre, Boucher Du Vivier et Chevallier-Pothier. Tiercement du vignoble du Gouffre, à Loury. Renonciation à garde-noble par M. de Courcelles. Nominations d'experts. Procès-verbal de descente au château de La Ferté-Lowendall, pour M. Berthrand, seigneur du lieu, contre son boucher. Recouvrement des frais de dépérissement de la cure de Grigneville. Permission de vendre des fruits. Permis d'inhumations. Ordonnance portant que faute d'aliments, Gabriel-Girard Lamoureux aura issue des prisons. Reconnaissances de marchandises et d'une armoire. Procès-verbal de l'état d'un bâtiment voisin de la raffinerie Ravot-Godeau, appelé le Paradis. Procès-verbal d'adjonction d'un nom de baptême pour X. Rayé. Procès-verbal de la contenance des mesures de la ville de Meung. Suppliques : de François de St-Mesmin de La Haute-Maison, avocat en Parlement, receveur des prisonniers, tendante à constitution de rente sur l'Hôtel-de-Ville, sur un capital de 2.000 livres légué aux pauvres prisonniers par M. de St-Mesmin de La Médonnière, chanoine de Sainte-Croix; des nourriers de l'église d'Orléans, tendante à dresser l'inventaire des meubles laissés par le sieur Guichard, orfèvre; de M. de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, à l'effet de la cession de la justice et notariat de Lion-en-Beauce; du procureur du Roi, à l'effet de dresser procès-verbal contre les boulangers de l'Archet, qui font du pain trop léger de poids; de M. Robert de La Mathollière, touchant le fief de ce nom.

B. 377. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1773. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres d'émancipation pour les mineurs Hannapier, Garnier, Gallinand, Pavy, Guillon-Dassas, Texier, Michau, Curé, Boucher, Dousset, Garnier, de Rochechouard, Thibaut, Baudin-Dubois, Amelot, Guichard. Bénéfices d'inventaires Pinault et Paris. — Dossier des actes de greffe : procès-verbaux de tiercement, de collation (famille Couty de La Pommeraye), de délais de justice, d'enchères et surenchères.

B. 378. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1773. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés veuve Charron, Héau, avocat; veuve Marest, né de Charmoy, Gombaud; scellé après décès de Pierre de La Fare de Châteauguillaume, abbé de N.-D. de Beaugency. Coût : 705 livres. — Dossiers des séparations et interdictions : séparations Buffé, Chenetier-Dupont, Laisy-Touty, Ytasse-Rouillé, Monceau-Bidault, Pointeau-Grégoire, Bellet-Cligny, Le Roy-Neveu, Massat-Bidou, Riffault-Gommaut, Pajot, Delasalle-Delorbie. Interdiction Crosnier.

B. 379 (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1773. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour les femmes Dugué, Mothiron, frippière; Florent, Paillet, Pointeau, Bellet, contre leurs maris; feu Serré, contre Dubois; Varanne, contre Lanson; Huet d'Ambrun, contre Berthrand, et *vice versâ* : Mauger, contre de Beaufranchet; Mignot, contre Mignot; Duveau, contre Plisson; Bertrand, contre Delaage de Meux. Information tendant à réclusion d'Anne Bourgeois, femme Mélotte : fille Françoise, fille bâtarde, et Jean Amy, dément.

B. 380. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1774. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements des émancipations et lettres de bénéfice d'inventaire, pour les nommés Sausset-Dumesnil, Delagrange, Hannapier, Leblond, Cribier, Renart, Couzé de Champigny, Mouricault, Lochon. — Dossier des actes de greffe : procès-verbaux d'enchères

et surenchères, de délais de justice, de dément, de dépôt de sommes d'argent, de tiercement, de compte fait au greffe, de retiré de dépôt, de vérification de pièces, de dépôt de la succession Giraud. Ce dernier dossier contient trois lettres de M. de Juigné, curé de La Pommeraye, près d'Ingrande.

B. 381. (Liasse.) — 55 pièces, papier; 5 cachets.

1774. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés femme Chapart, Étienne Neveu, demoiselle de La Roche, Coignet. Scellé, après décès, de Daniel Armenault, à la requête de Robert Hendrik-Armenault, négociant à Amsterdam ; Jacob Armenault, négociant à Amsterdam ; Hendrik-Veyland, négociant à Amsterdam ; Marthe Armenault, femme de ce dernier, héritiers, représentés par Daniel Courtiou d'Arconville, seigneur de La Martinière. Scellé après décès de M. l'abbé de Ripert de Monclar, archidiacre de Sologne, abbé de N.-D.-d'Ivry. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Pothain-Bellageois, Renault-Briolet, Rousseau-Cence, Prieur-Ruby, Rogier-Aubry.

B. 382. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1774. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour les femmes Élyon Pothain, Ruby, Renault, contre leurs maris; pour Anne Chardon, contre Gentien Ganiet ; Couteau, contre Vinanger, Massé, contre Laisné ; Bailly de Montaran, contre la veuve Boyetet ; Guérin contre Sancere ; Toullin et Germon, contre Vallet de Chevigny; Priaudy, contre divers ; de Clinchamp, contre la demoiselle de St-Mesmin. Informations *de commodo et incommodo* concernant la translation et réunion de la justice des Marais, au lieu de Belair ; le jeu de paume des Caves ; un échange entre M. Robert et la fabrique de St-Germain de Sully ; la suppression et extinction du chapitre St-Pierre-le-Puellier d'Orléans ; un échange entre M. Bourgeois de Boynes et l'archevêque de Bourges ; une Mauve et un petit terrain sis à Meung; pour constater l'état de démence de Pommereau ; pour constater l'absence de Barbet fils, et de Louis Paris; pour rectifier l'état-civil de Jacques-Philippe Miron, de Claude Levassor et de la dame Renier; our constater l'absence d'un Belge, nommé Bance.

B. 383. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 148 pièces, papier.

1774. — Actes émolumentaires. Dossier des actes de greffe et d'hôtel réunis : curatelles et successions vacantes Cottin, Goujon de Vaudurant, Robillon, Meneau, Gavaret, Frétille, Richard, Vallée-Dunant, Mulot, Lange, Bruneau, de L'Épine, Canard, Gobin, Robin, Thiercelin, Bienfait, Vrain, Cholet, Gallard, Sausset-Dumesnil, Delaroche, Soubieux, Foucher, Poitevin, Picault, Vincent, Delahaye, Pointeau, Desombres, Lépine, Sergent, Gouëffon. Ouverture du testament de Jeanne-Edmé Gervy-Landré. Affirmation des créanciers Charles, Proust, Beaudenuit, Boussingault. Procès-verbaux d'affirmations d'experts, de reprises d'instance, de reconnaissances de marchandises, de vérification d'écritures, d'acceptions de commissions rogatoires, de publications de ventes, de prestations de serments, de dépôts de greffe, de réceptions de cautions. Suppliques : de Louis Phélypeaux d'Herbaut, patriarche, archevêque de Bourges, tendant à faire assigner les administrateurs de l'hôpital de Valence qui se prétendaient légataires de feu Alexandre Milon, abbé de St-Benoît ; de M. de Chapt de Rastignac, abbé de St-Mesmin, tendant à faire des réparations à deux métairies ; de M. Moreau Des Marets, seigneur de Bouir et Étienne Moreau Des Raviers, médecin du Roi, tendant à entrer en jouissance de biens de M. Sauveur de Lhureau. Procès-verbal de remise des registres des insinuations, au greffe du Bailliage. Procès-verbal de la prestation de serment de Guillaume-François Le Trosne, avocat du Roi, comme secrétaire du Roi en la Chancellerie près le conseil supérieur d'Arras.

B. 384. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1775. — Actes émolumentaires. Dossier des émancipations et entérinement de lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire : émancipations des mineurs Renier, Alix, Plisson, Saintoin, Bernier, Lemaire, Duchon, Bellageois, Petit, Le Duc d'Alonnes, Destas, Émerai, Blanchard, Béville. Entérinement pour les sieurs ou dames Hatton, Jogues de Guédreville, Lhuillier, Pineau, Bioche et Louis Phélypeaux de La Vrillière. — Dossier des actes de greffe : procès-verbaux de dépôts de pièces, d'enchères et surenchères, de décharge et de délais d'héritages. — Dossier des scellés : scellés Binne-

cher, Martin et Touchet, Paris et Chappuis, Du Pilier. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Clairain-Musset, Malécot-Desroches-Camus, Petit-Vacher, Grivot-Luzarche, Bureau-Richard, Maindestre-Duferté. Interdiction de Thérèse Dubois, démente.

B. 385. (Liasse). — 81 pièces, papier.

1775. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes *de commodo et incommodo*, pour aliénation par bail, d'une rente foncière appartenant au Grand-Séminaire d'Orléans ; concernant un échange entre le seigneur de Montpipeau, et le chapitre de Meung ; pour constater l'absence de Brochon, Petit et Claude David ; pour constater l'état de démence de la femme Loizeau. Dossier des actes d'hôtel : curatelles et successions vacantes Aubry, Pignault, Raguenet-Rampon, Cheizeau de Boissablon, Hannapier, Bonny, Godillon, Rozier, Ligneau, Mangin et Petit. Ouverture des testaments de la fille Renar, de René-Claude Aignan, Florent Santerre, chirurgien. Procès-verbaux de commissions rogatoires, d'élargissement de prison pour Claude Bou, d'ordonnances de réformations de noms pour les familles Zanole, Franchon, Seurrat de Bellevue, de bris de prison, de réception de caution, de reconnaissance de bois de corde, d'affirmation d'experts, d'établissement de la communauté de Bon-Pasteur d'Orléans. Suppliques : des notaires au Châtelet, touchant les finances anciennes et nouvelles de leurs offices ; de M. Du Gaignean de Châteaumorand de Champvalins, touchant l'aliénation de la justice de Sandillon ; de J.-B. Florimond-Joseph de Meffroi de Césarge, abbé de St-Euverte, touchant les réparations a faire à son abbaye.

B. 386. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1776. — Actes émolumentaires. Dossier des émancipations des mineurs Robillon, Colas Des Francs ; entérinement pour François Cacheleu de Baromesnil, commandeur de St-Marc d'Orléans ; le sieur Hémeré, les frères Delamare. — Dossier des actes de greffe. — Dossier des scellés : scellés Philippe, Élisabeth Pisseau de Rue-Neuve, Henry, Lefèvre, de Mondamer. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Regnard-Jousse, Boyau-Deloynes, Dandigny-Durand, Levacher-Bazinet, Henry Lefèvre. Interdiction de Jacques Bergeon, idiot.

B. 387. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1776. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes concernant l'établissement de trois foires, près ou dans le bourg de Cléry ; *de commodo et incommodo*, concernant l'aquisition d'une maison pour la fabrique de N. D. du Chemin (cette église vient d'être démolie, 1882) ; concernant l'acquisition d'une maison dans le bourg de Mardié, pour le logement du maître d'école ; pour Claude Guérin, contre Jean Bagnols, chirurgien à Saclas ; pour Mme Lesourd, contre Saudrié-Vincourt ; pour Louis Gémélas, contre M. de Viliers, chanoine de St-Calais ; pour Badinier, contre Tuppin ; pour Benoist de Gondouin, doyen de St-Liphard de Meung, gros décimateur de Fay-aux-Loges, contre Nicolas Feury, vicaire, touchant les dîmes ; pour les Célestins d'Ambert, contre Fougeu de Villarson ; pour divers, contre divers. A remarquer l'information pour Madame Regnard, née Jousse, contre son mari, lieutenant-général au Bailliage. A remarquer également l'enquête touchant la réduction des exécutoires sur le Domaine, en faveur de Meusnier. Informations : pour constater l'absence de Jules Thévenin ; pour constater la démence de Françoise Bretonneau, de Thérèse Cesson, de Marguerite Turlin. Cette fille a laissé un manuscrit où elle raconte ses visions, ses relations avec les esprits. Elle demande qu'on abatte la cathédrale d'Orléans ; elle y parle d'un *dom Stanislas* inconnu ; elle demande que le Roi se venge de certaines personnes obscures qu'elle insulte en termes très-forts. Ce manuscrit, malheureusement incomplet, pourrait servir à l'étude des questions d'aliénation mentale.

B. 388. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1776. — Actes émolumentaires. Dossiers des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Perdoux, La Chapelle, Tardiveau, Verger, Brunet, Moufflé, Monceau, Vrain, de Fay, Michau, Bougiet ; ouverture des testaments de Georges Colas de Brouville, de Marie-Thérèse Marchant et de la veuve Grattet. Affirmation des créanciers Marot. Lettres de service pour MM. Hotmann et Deloynes d'Autroche. Commission pour le sieur Guyard, receveur du

bureau de l'entrepôt du tabac. Procès-verbaux de reconnaissance de balles de laines. Exécutoires. Déclaration de changement de domicile, par dom Claude Dubuisson, prieur de Ste-Colombe-lez-Sens. Acceptation de commissions rogatoires. Prestation de serment par M. Tassin, notaire du Roi, contrôleur de la chancellerie près le Parlement de Provence, à Aix. Ordonnance de réformations de noms pour les familles Guiart, Bailly, Lhommedieu. Ensaisinement des biens de Nicolas Pisseau Du Mesnil. Vérification d'écritures. Suppliques. Issues de prison. Nominations d'experts.

B. 389. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1777. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinement de lettres : émancipations des mineurs Gallitot de Fous, Dumont, Landron, Boillève, Gaurier, Besnard, Boulleau, Béchard. — Dossier des actes de greffe : enchères et surenchères. — Dossier des scellés : scellés Goullu-Du-Plessis, chevecier de Saint-Aignan; Daniel Delastre, Marie-Anne Jacquet, Élisabeth Guichet, Marie-Anne Canard, veuve Boillève d'Arbonne; Joseph Lefevre, garde-marteau; Bertrand, chirurgien.

B. 390. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1777. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Leteur-Lemoine, Petit-Bois-Damonneville, Fournier-Forest, Barthez-Chabert, Hubert-Brasseux, Boulleau-Pothier, Naudin-Rousseau. Interdiction de Laurent-Sébastien Potier.

B. 391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 100 pièces, papier.

1777. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Pierre de Neuvéglise, contre Isnard Laurent; pour la femme Leleur, contre son mari; pour Benoît Houry, contre le chapitre de Saint-Aignan; pour Jean Beaujouant, contre divers; etc. Informations pour constater la démence de Madeleine Poisson, de Barbe Boulleau, de Marie-Madeleine Brison. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Gaillard, Landré, Métais, Courlesvaux, Merlin, Brevet. Acceptations de commissions rogatoires. Affirmations de créanciers. Ordonnances de réformation de noms, pour la famille Legrand. Ouverture des testaments de madame de Ponbréant de Chauseville, de M. Riche, curé de Saint-Sigismond; de M. Colas de Brouville.

B. 392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1778. — Actes émolumentaires. Dossier des émancipations et entérinement de lettres : émancipations des mineurs Niboudet, Rousselet, Cribier, Garnier, Bazinet, Thiercelin, Bichereau, Bataille, Bomberault, Thibaut. Lettres de terrier, pour le marquis de Toustain. — Dossier des actes de greffe; procès-verbaux de collation; dépôts de pièces; délais de justice; enchères et surenchères; description des papiers dépendant de la succession Bertheau; etc.

B. 393. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1778. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés Barrault, Le Duc-Martin, Lochon, Gouré, Henriette Dupuis, Asselin, chanoine; Gombault-Fougeu, Desperelles, inspecteur des loteries. — Dossier des séparations et interdictions : séparation Ducloux-Chartier, Barbier-Badinier, Besnard-Plisson. Interdictions de Jean-Jacques-Madeleine Caillette, de Pierre Gobert de Grandmaison et de Joseph Michel Fournier. Fragment des réponses de M. de Grandmaison : « a dit avoir nom Louis-Auguste de Belfort, de la maison de la Reine, allié à tous les princes et princesses de la maison d'Autriche, ambassadeur extraordinaire des petites affaires de l'Angleterre, anglois de nations... qu'il est arrivé... pour l'informer si on vouloit avoir la guerre ou la paix entre les princes chrétien; que le signal étoit que si on la vouloit, on lui baiseroit la main... Qu'il est chevalier de Malthe, qu'il est prest à se peigner et même à verser tout son sang contre ceux qui parleront mal des François; qu'il croît tous ses parents payés... Qu'il est neveu de MM. de Lally et La Chalotais. » Il signe : Jargond, de la maison de Sa Majesté.

B. 394. (Liasse.) — 2 plans; 80 pièces, papier.

1778. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Victoire Saintoin, contre le comte de Scordeck, et vice-versâ; pour Félix Barbier, contre Marie-Anne Badinier, sa femme, et vice-versâ; pour Marie Chartier, contre France Ducloux, pour Georges Deloynes, contre

A. Hubert; pour Marie-Madeleine Banière, contre Pierre Delaporte; pour Sébastien Nivau, contre François Latouche; pour François Laigneau, contre Étienne Pingot; pour Jérôme de Laage de Meux, contre Vidy et Bellenoue; pour Pierre Marchand-Gaurier, contre Paul Desbois. Informations : concernant un office paroissial de N.-D. de Recouvrance, fondé en 1533 par Jean Baudry, et qui était un sujet de difficultés entre le curé et les habitants; pour constater l'absence d'Hubert Chauffour; pour constater l'état de démence de Vincent Loiseau, etc. Information suivie d'ordonnance, pour la suppression d'un nom dans l'état-civil de Gabriel-Joseph Baguenault, négociant. Informations et rapports pour le duc d'Orléans, contre l'Hôtel-Dieu de Beaugency, touchant des lieux contentieux. Plans figuratifs.

B. 395. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1778. Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : émancipations, curatelles et successions vacantes, Loriot, Sochet, Gombault, Gallois, Philippes, Binnecher, Paillet, Drouet, Guillaume, Caillette, Asselineau Des Mazures, Rousseau, Germon, Recullé, Lorillard, Remonté, Hubert, Jousse-Champremault, Hardouin de Lavau, Baudry. Ouverture du testament de Anne Lair, veuve Savart et de la demoiselle Destrade. Procès-verbal de descente dans l'entrepôt des reverbères. Bail à nourriture. Élargissement d'un prisonnier. Ordonnances de réformation de nom, pour les familles Proust et Haingen. Acceptation de commissions rogatoires. Prestations de serment de M. Selles, secrétaire du Roi en la chancellerie du parlement de Grenoble. Nominations d'experts. Reconnaissance de meubles et effets. Réformation de nom, pour Isidore-Pascal Ratouin, marchand. Supplique de Louis Colas de Brouville, pour être admis à rétablir dans ses actes, la qualité d'écuyer.

B. 396. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 62 pièces, papier.

1779. — Actes émolumentaires. Dossier des lettres d'émancipations et entérinement pour les nommés Thévenin, Binart, Bouchet, Dufour; lettres de terrier pour Benjamin Mingre de Noras et Louis-Georges Phélippeaux d'Herbaut, patriarche-archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, abbé de St-Benoît-sur-Loire. — Dossier des scellés : scellés Henri Le Coup, Claude Lefèvre, Marie Courtiou d'Arconville, Louis-Jacques Alleaume, Claude-Madeleine-Élisabeth L'Huillier, veuve de Guillame de La Grange; Antoine Richer, Jeanne-Louise Chenille de Champoigny, Louis Fougeu de Villamblin, Pierre Hardouin, prêtre; François Meusnier, Georges-Augustin Deloynes, prieur de la Conception; Pothier de La Gueulle, Pierre Hanappier.

B. 397. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1779. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Thuillier-Bigot, Hüe-Girard, Ducreux-Saintoin, Le Rasle-Picault.

B. 398. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1779. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Michel Brosseau, vicaire de la Chapelle-Saint-Martin, contre le chapitre de Saint-Martin de Tours, touchant sa portion congrue; pour J.-B.-Pierre Soret, chanoine-régulier, prieur-curé de St-Donatien d'Orléans, pourvu du prieuré de Saint-Laurent-du-Val, aliàs du Gué de l'Orme, paroisse Saint-Martin-d'Abbat, afin d'entrer en possession. Ce Soret, prêta en 1790, le serment à la Constitution civile du Clergé et fut vicaire épiscopal de l'évêque assermenté, Jarente d'Orgeval. Enquêtes pour Pierre-Clément Raguenet, contre Richard-Lemaire; pour Pierre Dargent-Lorieux, coutre Jacques Hanappier; pour l'Hôtel-Dieu, contre Silvain Pommereux; pour Joseph Thibault, contre Charles Amelot.

B. 399. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 206 pièces, papier.

1779. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Chenille de Champoigny, Renier, Godillon, Canard-Chesneau, Lignault, Brunet, Marbou, Claveau, Pétard, Durie, Faucheux, Jarraud. Procès-verbaux de communication. Nominations d'experts. Acceptations de commissions rogatoires. Procès-verbal de capture d'un inconnu qui avait cherché à se suicider, en se précipitant dans la Loire. Affirmations des créanciers Brignet, Girault, Soissons, Le Fèvre, Potier de La Gueulle. Enchères et surenchères. Extinction et suppression de deux prébendes dans l'église collégiale de Meung. Confrontation des mesures

de la ville de Jargeau, avec celles de Saint-Denis-de-l'Hôtel. Procès-verbal de reconnaissance d'effets. Cession et aliénation de la justice et notariat de Lion-en-Beauce. Ordonnance de réformation de noms de baptême, pour la famille Tassin. Suppliques : touchant la succession d'Ignace Seurrat, négociant à Marseille; touchant la réformation du nom de M. Ravot, négociant ; touchant l'aliénation de la justice de Grigneville, en faveur de M. Jean-François de La Taille ; etc.

B. 400. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1780. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres et bénéfice d'âge, en faveur des nommés Faucheux, Griveau, Mauricault, Coüet de Madières, Barbet, Bézel, Halot-d'Ouville, Moreau, Lepage, de La Lande, Quintou, Proust de Ruys, Tassin, Dubois, Archambault, Laigneau, Hanappier, Boilève. — Dossier des actes de greffe : bilan de Joseph Duhoux ; dépôts de pièces. — Dossier des scellés : scellés Suzanne Grivot, veuve Jeuffroneau, comtesse d'Apremont, née Madeleine de Sévelinges ; veuve Michon, Marthe Le Boucher, veuve Clavereau de Ladhoue, Couret de Villeneuve, Pillard de Montigny, chevalier Du Pujet. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Malherbe-Delaunay, Doillet-Brottier, Desnos Maréchal, Miron-Le Grand de Boislandry, Miron-Allaire, Domain-Marchand, Goiffon-Fleury, Crosnier-Billard, Rigault-Dandigny. Interdictions Landry et Guillaume de La Grange.

B. 401. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1780. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour l'extinctiou du monastère des Célestins à Ambert; pour le sieur de La Garenne, contre Victoire Brossard, sa femme ; pour madame Doillet de Saint-Aignan, contre son mari ; pour divers, contre divers. Informations pour constater l'absence de François Boitte ; pour parvenir à l'interdiction de la dame de Champvallins. — Dossier des actes d'Hôtel : curatelles et successions vacantes Chauvet, Caillard, Palluau.

B. 402. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1781. — Actes émolumentaires. Dossiers des entérinements de lettres : lettres de terrier pour Armand-Anne-Auguste-Antonin-Sicaire de Chapt de Rastignac, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commandataire de Saint-Mesmin (massacré aux Carmes en septembre 1792) ; bénéfices d'inventaire ; émancipations Deméré, Longuet, Bonneau, Ratoré, Dabert Le Faivre. — Dossier des actes du greffe : enchères ; surenchères ; certification de criées ; dépôt de pièces.

B. 403. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1781. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés veuve Sougy, veuve Baugin, Henry-Siméon Pellard, René Girard, dame Brotier, belle-mère de Louis-Pierre Doillet de Saint-Aignan ; Jean Dandigny, veuve Galliot, Angélique Archambault, Charles Chappes, procureur ; Suzanne Compérat, veuve Fontaine ; veuve Roucellet, demoiselle Lorry, Jean-Louis Mangot, curé de Saint-Paterne d'Orléans ; Giles-Pierre Girard, Chablert et Perrier.

B. 404. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1781. — Actes émolumentaires. Dossiers des séparations et interdictions : séparations Quétard-Hureau, Hureau-Deligny, Escot-Guilly, Kountzeleman-Plé, Drouet-Lecointe, Richard-Jousseaume, Corbin-Levacher, Henry Pasty. Interdictions Laurent Morin, Rochebouet. Sentence qui relève la demoiselle Dubois de l'interdiction.

B. 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 66 pièces, papier.

1781. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : descente au presbytère de Bucy-le-Roi, pour y constater que les registres de l'état-civil de l'année 1779 sont remplis de défectuosités ; information touchant une adjudication de bancs en l'église Saint-Marceau d'Orléans ; information de *commodo et incommodo*, touchant l'aliénation, à titre d'assentement, du droit de justice du prieuré des saints Gervais et Pretais, *aliàs* saint Phalier ; information de l'état de vie de la veuve Dumont ; descente sur des lieux contentieux, sis à Miramion. Enquêtes : Pécantin contre Hurault, Lambert contre Lambert, Rémi contre Michalet, Olivier contre Hème. — Translation du château de Montpipeau, de la paroisse d'Huisseau, dans celle de Coulmiers.

B. 406. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1781. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'hôtel : suppliques ; acceptations de commissions ; exécutoires ; permission de vendre un cheval ; suppression de la chapelle du titre de Saint-Euverte, en l'église d'Orléans ; adjonction de nom (famille Girard), avis, affirmation de créanciers, collations de titres en l'étude du notaire Porcher.

B. 407. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1782. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements : curatelles et successions vacantes Brizard, Chazezieux, Janvier, Bonny, Vallerand, Archambauld, Trion, Moreau, Ravot, Rolland, Baguenault de Beauvais, Baugin, Sougy, Sommaire. Emancipations Proust, Grimaldi, Benoist, Dupuy, Delpeux, Gauvignon, Régnier, Simon, Benoist. Lettres de terrier pour M. de Cézarge, abbé de Saint-Euverte et M. Provensal de Saint-Hilaire, seigneur d'Ascoux. Bénéfices d'inventaire.

B. 408. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1782. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés Juchereau, Dandigny, Godefroy de Villemarest, Bertrand, Gérault, directeur de la manufacture de porcelaine d'Orléans ; Le Soutivier, Denazière, Gauthier, Bernier, Rousset, Cochin, Marcombe, Moreau, Gosset, Sallé.

B. 409. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1782. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Pompon-Jacquier, Dumuis-Sainte-Croix, Rousset-Nivet, de Saussay-Rousseau. Interdictions : demoiselle Provenchère de Tourville, démente ; Jean-Julien Handuroy, demoiselle Beschard, Joseph Lablée. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes Frinault, Blouet, Beulin, Chaudeau-Delaâge, Rousselet de Nobleville, Alix Du Murguet, Johanneton, Bailly de Montaran, Brossard, Tolosé de La Garenne. Informations : aliénation de la haute justice des terres de Mareau-aux-Bois, La Selle et Montpoullin ; pour constater l'état de folie de Marie Susord ; pour la translation des justices de Bray, Saint-Aignan-des-Gués et Saint-Aignan-des-Eaux, en la ville de Saint-Benoît.

B. 410. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1782. — Actes émolumentaires. Dossier des actes de greffe et d'hôtel, réunis : vérification d'écritures ; permission de vendre chevaux, charette et harnais ; adjonction de noms (famille Béchard) ; supplique ; reconnaissance de marchandises ; affirmation de créanciers ; nomination d'experts ; commissions rogatoires ; permission d'inhumer un cadavre ; ouverture du testament de M. d'Orléans de Charnay.

B. 411. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1783. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements : émancipations des mineurs Augier, Duriaux, Blouet, Nöé, Benoist, Pasquier, Raistre, Proust-Bernier, Laisné de Sainte-Marie, Besnard, Bertrand, Bellenoue, Paurin. Bénéfices d'inventaire. Lettres de terrier pour le marquis de Barbançois et le comte de Choiseul-Gouffier. — Dossier des actes de greffe : consultation des avocats d'Orléans, sur une question proposée par M. de Courtavel, savoir laquelle des coutumes on doit suivre, par rapport aux devoirs de fief et à la protection des droits seigneuriaux, celle des lieux où est situé le fief dominant, et celle du lieu où est situé le fief servant ; actes de notoriété ; désaveux et délais de justice ; enchères et surenchères ; dépôts de pièces ; renonciation à la garde noble des enfants Vandebergue-Seurrat.

B. 412. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1783. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparation Decroix-Percheron, Breton-Bruzeau et Belouet-Châtelain. Interdictions : Marie-Jeanne Lecoq, Marie-Michel Quétard, Pierre-Joseph Valleran et Marie-Anne Hanappier. — Dossier des enquêtes : enquêtes Percheron contre Decroix, Marotte contre Percheron, Chanteloup, Cribier, Muttet de La Girouzière contre Chevallier de Barbezières.

B. 413. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1783. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés Farineau, veuve Birre, Sergent, Ruby, maître en chirurgie ; Burnier, Fréret, Lavie, veuve

Franchon, Jousse, Leblon, Lecoq, Tourtier de La Martinière, Cousin.

B. 414. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1784. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements : émancipations Chenille de Bardy, Girard Des Rochers, Desnots, Pénot, Arrault, Letrosne, Laigneau. Bénéfices d'inventaire. Lettres de terrier pour Louis Cottin, à cause de sa terre de Lignerolle. — Dossier des actes de greffe : désaveux, enchères et surenchères, abandons à justice, dépôts de pièces ; nomination de M. Salomon de La Saugerie, comme bailli de Saint-Samson. — Dossier des scellés : scellés Leclerc, Houzé, Richaud, Baugin, de La Martinière, Defay, Pompon. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Watteau, Thibault, Blouet-Roussette, Noiré-de-Celliers, Fascon de Vilantrie, Birre-Rouzeau, Valleran-Martin, Percheron-Leroux. Interdictions de Jeanne Malicorne et de la veuve Cochin. — Dossier des enquêtes : pour la dame de Beauvais contre le sieur de Paris, gros décimateur de Lion-en-Sullias, et *vice-versà*.

B. 415. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1785. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements : émancipation des mineurs Béru, Héty, Grelet, Mandron, Sirou, Eustache, Mique, Lanson, Bergerard, Lemay, David, Auvray. Curatelles et successions vacantes : Beaussier, Gallard, Bruneau, Rattier, Baugin, Robert, Houzé, Poilou, Montigny. Bénéfices d'inventaire : Pompon, Deloynes, Privé. Lettres de terrier pour l'abbaye de Saint-Benoît. — Dossier des actes de greffe : exécutoires ; enchères et surenchères ; mises en possessions ; ouvertures des testaments Mingre de Noras, Fleury et demoiselle Aignan ; ordonnance de réformation de noms (famille Pâtureau) ; dépôts et décharges de pièces ; nomination d'un colleur et afficheur du Bailliage ; actes de notoriétés ; procès-verbal dressé contre les prétentions du lieutenant civil, pour M. Turtin, doyen du Bailliage ; supplique de Julie-Adélaïde Faucheux, femme de Tenaille, marchand de bois à Varzy, en Nivernais, touchant un intérêt civil ; supplique de Marie-Adélaïde de Sturm, comtesse Phélypeaux d'Herbault, tendante à la vente du mobilier de son hôtel d'Orléans. Supplique de Jean-René-Augustin de Neufcarres, capitaine au régiment d'artillerie, comme tuteur de Marie-Rosalie Mercier de Montvilliers, sa femme, mineure, pour obtenir d'entrer en possession du tiers de la terre de Montvilliers ; supplique de Jacques-Isaac Seurrat, conseiller au Bailliage, contre le sieur Gâcon, curé du Bourgneuf, qui ne dessert pas sa cure ; supplique de Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, évêque de Meaux, héritier avec Madame de Sainte-Hermine, sa sœur, de la marquise de Polignac, leur mère, demandant main levée d'oppositions.

B. 416. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1785. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : Scellés Parent, Bessaut, Agnès, Sarrebource, Féron, femme Lechanteur, Benoist, Lemaire, Avril, Avoie-Germé, Sarradin, Pompon, Pierret, Fieffé, Dupart, Delarue, Gourgoulin, Bigot, Sévin, Valleran, Vée, Le Juge de Loigny, Jeanne, Yvier, Mazel, condamné évadé et Dupuis. Scellé Dupuis : procès-verbal de compulsoire des papiers de la succession de Geneviève-Louise Vigoureux, dite Dupuis, comédienne ; extrait du registre des engagements des sujets de l'Académie royale de musique (1768-1781) ; acte de notoriété constatant que Geneviève-Louise Vigoureux, dite Dupuis, est femme de Pierre Navaille, officier de l'ambassadeur de France à Naples, et fille de Claude Vigoureux, bourgeois de Saint-Germain-en-Laye et qu'elle est morte à Orléans, le 1er juillet 1783 ; compte que rend René David, huissier, du montant des dossiers de la vente des effets, linges et hardes de la dame Dupuis, comédienne ; notes, quittances, actes civils, fournitures, reçus, reconnaissance du Mont-de-Piété, appartenant à Madame Dupuis.

B. 417. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1785. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations Lenormand-Brossard, Cassonnet-Michaud, Boulogne-Duveau, Maupertuis-Petit, Guyard-Prieur. Interdictions Louzeau et Gidoin. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes Josse de Champremault et Couet de La Mainferme, Thauvin, Privé, Popot, de Lageard, Foullon, Bruère, Pannier, Cassegrain, etc. Information sur l'état de démence de Jean-Michel Petit.

B. 418. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1785. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'hôtel : supplique de Charles Chappe, ancien doyen des procureurs au Châtelet, touchant la vente de son étude à Denis-Simon Mazel, dans laquelle vente était comprise une rente viagère de 600 livres et une de 200 ; (ce Mazel qui avait tenté d'empoisonner M. Chappe, avait pris la fuite et avait été condamné par contumace ; son procès criminel sera relaté dans l'analyse de l'Extraordinaire criminel) ; inventaire dressé en la maison Mazel, après l'évasion ; supplique de Léon-François de Barbançois, marquis de ce nom, seigneur de Courcelles-le-Roi, ancien capitaine aux Gardes-Françaises, à fin de lettre de terrier ; acte de bureau pour les huissiers-audienciers ; affirmation des créanciers Renouard ; certification de crié ; avis des prieur et religieux de Saint-Benoît, touchant une mélioration des bâtiments de l'Abbaye ; état des frais pour l'aliénation de deux maisons et une censive, dépendantes de la Cour-Dieu, au profit de Nolleau-Birre ; inventaire des meubles et effets de Marie-Anne Gavaret, surnommée Midon, fille naturelle ; compte d'Étienne Belthoise et Jacques Bourdin, marguilliers de Combleux ; descente aux Écoles de droit pour y constater la présence de 139 écoliers. On remarque parmi eux : Marie-Marc-Antoine Barras, de Toulouse.

B. 419. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1786. — Actes émolumentaires. — Dossier des entérinements de lettres : curatelles et successions vacantes Dubois, Bégault, Deloigny, Thibert, Trossart de La Maugerie, Berthereau, Bucheron, Avrillon, Bergeon, Bréviande, Brunet, Adelais ; bénéfices d'inventaire Odigier, Letellier, Thiercelin, Marie Colas des Francs ; émancipation des mineurs Loignon, Desjardins, Guinebaud, Odigier, Héry, Delacroix, Boiteau, Diot, Gobi, Laborde, Thibert, Bigot de La Touane. — Dossier des actes de greffe : tableau des avocats en mars 1786 : MM. Jean-Jacques Poullin, doyen; Jean Moutié, René Le Bou, Pierre-Nicolas Bruno Perche, Gabriel-François Pisseau, Pierre Baranger, Denis Robert de Massy, Gabriel Porcher, Guillaume-Anne Salomon de La Saugerie, Aignan-Auguste Pompon, bâtonnier; Jean-Damien Chaufton, Claude-Charles-Louis-Auguste Chevreuil de Villebelle, Michel-Augustin-Thérèse de La Place; exécutoire ; enchères ; dépôts de pièces ; délibérations d'huissiers-audienciers.

B. 420. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1786. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés : scellés de La Mottière, Archambaud, Roger, Tourtier, Gaullier, Trossard de La Maugerie, Catherine Couturier, Berkeley-Hammond, anglais, à la requête de James-Primrose Moxwell de Fonthorave-Laws, du comté de Sussex, suit le billet d'enterrement imprimé. Scellés : Jacques Chauvet, Pierre Latapie, Sauté, Simonnot de Rostin, Odigier, notaire, dont la veuve épousa en 1793, à Bordeaux, l'évêque Jarente d'Orgeval, alors commis au magasin de cette ville ; Bruère, Gauthier, Proteau, dame Saint-Yves. Scellé après décès de l'abbé de Gondouin, abbé de Beaulieu, diocèse de Limoges, grand-vicaire d'Orléans, doyen de Saint-Liphard de Meung ; mobilier et bibliothèque ; argenterie.

B. 421. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1786. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions : séparations pour la dame Sergent, pour la dame Bruère, pour la femme Chauchement. Interdictions : demoiselle Hanappier, Marie-Anne-Victoire Lefèvre, veuve Thivet, Élisabeth Gombault. Sentence qui relève Thérèse Gaudry de son interdiction. — Dossier des enquêtes et informations : enquêtes Johanneton, Bigot, Morin, Couret de Villeneuve, Chauchement, Marie Santerre, Pasquier, Cimetière, Leloup. Informations pour Pierre Angrain ; pour constater la démence de Marie-Anne Bazin ; pour un échange entre le révérend évêque d'Orléans et le sieur Verger ; pour Charles-René, marquis de Coué, seigneur de La Ferté-Lowendall, touchant une aliénation de biens.

B. 422 (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1786. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : envois en possession ; nominations d'experts ; permission de vendre des effets ; ouvertures de testament ; ordonnances pour exécutoires ; acceptations de commissions ; prestation de serment de M. Boyetet de Bagnaux, secrétaire du Roi ; nomination d'Étienne Mollevault, expert-voyer dans l'étendue du bailliage d'Orléans ; prestation de ser-

ment de Léon de Saint-Mesmin, secrétaire du Roi; nomination de M. Pompon, avocat et conseil des prisonniers; nomination de M. Des Ormes, pour syndic de la compagnie des officiers du Châtelet; réformation de noms (famille Machard); suppliques: Marie-Madeleine Tourtier de Corfeu, Marie-Anne Ruby, Claude Deloynes, veuve Amy Hanappier, Jacques Bénard, écuyer, ancien contrôleur des Gardes-Prisons; ordonnance qui autorise M. Rozier à prendre la qualité de greffier-en-chef.

B. 423. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1787. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements de lettres: curatelles et successions vacantes Hauduroy, Rigault, Duchesne, Guignace, Archambault, Germon, Boulogne, Landré, Jacques; émancipations des mineurs Dupont, Miron, Jubin, Benoist, Cimetière, Gervais, Broux, Quantin, Sommier, Alix, Foucaut, Petau, Blouet; bénéfices d'inventaire Isambert, Doniol, Bellageois, Gondouin; lettres de terrier pour Gabriel Dumont, maréchal de camp, seigneur du fief Motheux, et pour le chapitre Sainte-Croix d'Orléans. — Dossier des actes de greffe : enchères, surenchères, dépôts de pièces et frais de dépens.

B. 424. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1787. — Actes émolumentaires. Dossier des scellés: Laval de Villac, Rose Samson, Ratoin, Le Comte, veuve Barillon, Jacquet Du Trouillet, Pierre Noiret, Odigier, Imbault, Thomas Risse et Allard.

B. 425. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1787. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions. Séparations: Navet-Chevernier, Jullien-Dehors, Mitouflet-Deville, Mareau-Déserville, Guillot-Colleau. — Dossier des enquêtes et informations. Enquêtes : pour la dame Crignon de Bonvallet, née Boucher, contre son mari, qu'elle avait épousé, étant mineure, se fondant sur les mauvais procédés et les voies de fait et injures, M. Crignon était juge-magistrat au Bailliage ; pour M. Dubois, curé de Lion-en-Sullias, contre Élisabeth Joncourt; pour le sieur de Bazoncourt, seigneur de Lailly, contre Me Dubois; pour Johanneton, contre Sallé; pour la dame Jullien, contre son mari; pour la femme Lassailly, contre son mari; pour Lassailly, contre sa femme. Information de *commodo et incommodo*, d'un bail à rente, pour le séminaire d'Orléans.

B. 426. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1787. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel: acceptations de commissions rogatoires; procès-verbal de grande visite chez les tonneliers dans l'étendue du Bailliage, pour la jauge de poinçons; reconnaissance de vins; réformation de noms (famille Marotte); commission pour faire les fonctions de commissaires aux saisies réelles; reconnaissance de meubles; envois en possession de biens; procès-verbaux de relevés des appels de causes, en exécution de l'arrêt du 17 février 1781; ouvertures des testaments de Villac, Germon et Jamin; suppliques, parmi lesquelles une supplique des membres de l'Académie royale des sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, pour l'enregistrement de leurs statuts et lettres-patentes; et une supplique de Siméon et Guillaume Gasselin de Bompart, pour réformation de nom.

B. 427. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1788. — Actes émolumentaires. Dossier des lettres d'entérinement: curatelles et successions vacantes Petitette, Rousseau, Tabart, Compérat, Gaschet, Jovin, Bazin, Meusnier, Mardelle. Émancipations des mineurs Levassor, Ratoin, Guillemard, Benoist, Paris, Blandin, Lusseau, Nioche, Brochon, Rousselet de Nobleville et Bigot de La Touane. — Dossier des actes de greffe: enchères et surenchères, productions — Dossier des scellés. Scellés: veuve Colas de Brouville, Charpentier, veuve Philippe, Triquois, Mitouflet de Mougon, Le Sourd, Bellanger.

B. 428. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1788. — Actes émolumentaires. Dossier des séparations et interdictions. Séparations: Delagrange-Landry, Watteau-Legagneur, Laporte-Thibaut, Laforge. Interdictions: de Charles Plaid, prêtre, dément, qui prétend avoir fait des ouvrages qui se vendent dix écus la feuille, se vante d'être coadjuteur de l'évêque d'Orléans, que Louis XV l'y a fait conduire dans ses carosses, qu'il touche 24,000

livres sur les évêchés, qu'il a réalisé l'union des surfaces avec les corps solides, que l'évêché est gaté et a mauvaise odeur, etc; d'André-François Mauricault; de M. Petau Des Maires, aliéné. Suivent 3 lettres de M. Petau et un projet d'ouvrage à composer. De 1788 à 1790, il se promet de composer 15 satires des années 1774 à 1788, un poëme d'Orphée et d'Eurydice en 4 chants « dans le même genre que le poëme de Joseph de M. Bitaubé, poète prussien et académicien »; un poëme en 24 chants sur Thésée, un poëme en 24 chants sur Jeanne d'Arc ; plusieurs discours philosophiques et historiques ; 2 volumes de 500 pages, gros in-douze « sur le mauvais mouvement français dont tout le monde se plaint »; un poëme en 4 chants sur l'Art d'aimer ; 3 tragédies, Lucrèce, Don Carlos et Jeanne de Gray ; trois comédies, l'Usurier, le Chevalier d'industrie, les Femmes à la mode. « Écrit et arrêté ce 1er mars 1788, au chateau du Lüest, paroisse de Vannes en Sologne. »

B. 429. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1788. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations. Enquêtes pour Michel Bézard, pour le sieur Paulevé, pour la femme Couvreux, contre son mari ; pour les époux Du Ferté, l'un contre l'autre ; pour madame de Lagrange de Mélaville, contre son mari ; pour Laurenceau, contre Foullon ; pour le procureur du Roi, contre Vincent Larousse ; pour Germain Macé ; pour François Dépée, pour le sieur Dorigny, contre Degat ; pour la femme Watteau, contre son mari ; pour les créanciers de Jacques Lengrain. Informations pour cause de réformation de noms (familles Midon de l'Isle, Bézelle, Paupaille, Loritte) ; pour M. Segrétier, conseiller du point d'honneur ; pour constater l'absence d'Étienne Giraud ; pour constater les irrégularités de la tenue de deux registres de la paroisse d'Ormes, en 1787.

B. 430. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1788. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : ordonnance en faveur de Robert Colas Des Francs, qui lui promet de reprendre en ses actes le titre d'écuyer ; envois en possession de biens substitués ; ouvertures de testaments ; vérification d'écritures ; taxes d'experts ; affirmation de créanciers ; procès-verbaux de comparution ; acceptations de commissions rogatoires ; prestation de serment du médecin Loyré, comme secrétaire du Roi ; réglement de frais ; exécutoires ; enregistrement de commission de débit de sel, suppliques.

B. 431. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1789. — Actes émolumentaires. Dossier des lettres d'entérinement : curatelles et successions vacantes Sédillot, Saget, Briolet, Neveu, Canard, Guesdon ; émancipation des mineurs Esmonet, Reine, Gauguin, de Laage de Meux, de Gyvès, Beurienne, Bruneau, Le Trosne, Lemay, Lecomte, de Berthereau, Méthivier, Linger. Bénéfice d'inventaire Pagot. — Dossier des actes de greffe ; enchères et surenchères ; procès-verbaux de collation, de désaveu et de dépôts. — Dossier des scellés. Scellés : Colas de Brouville, Avril, Foubert, Gaudart de La Verdine, Piché, Héry, Vattier, Chappe. — Dossier des interdictions et séparations : reliefs d'interdiction veuve Cochon et Provenchère de Tourville. Séparations Leroy-Lanson, Lamois-Leturcq, Robillon-Dandigny, Chauvreux-Binard, Miron-Cellier, Couvreux-Moreau.

B. 432. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1789. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquêtes pour Laurent Barrier, contre Marie Chenu ; pour Provenchère, contre Pâtissier ; pour Jean Badinier ; pour la dame Chauvreux, contre son mari ; pour Dumuys, contre Brou de La Salle ; pour Brou de La Salle, contre Dumuys. Informations pour réformations des noms (familles de Faucamberge, Baubaut) ; pour l'évêque d'Orléans et les chanoines de Meung, concernant une aliénation ; pour la succession de Anne Clichi, fille majeure, à la requête d'Étienne Clichi, sculpteur, demeurant à Londres, héritier. — Dossier des actes d'Hôtel : adjudication du domaine des Gravelins, à Mareau-aux-Bois ; vérification du testament Gassot ; compte des prisonniers et réception du sieur Laurent, receveur ; envoi en possession de biens substitués ; réformation de noms (de Toustain) ; acceptations de commissions rogatoires ; ouverture du testament de Jolivet, essayeur à la Monnaie ; ordonnances ; suppliques ; exécutoires ; supplique du procureur du Roi, du 31 octobre 1789, pour l'enregistrement des lettres-patentes du Roi, sur décrets de l'Assemblée Constituante.

B. 433. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1790. — Actes émolumentaires. Dossier des entérinements : curatelles et successions vacantes Chappe, de Birague ; émancipation des mineurs Millet, Lesourd, Chéneau ; ouverture des testaments Moulivaux, Amelot, Guinebaud ; lettre de garde-gardienne pour l'abbaye de Saint-Benoît. — Dossier des actes de greffe : enchères et surenchères, dépôts de pièces ; noms, qualités et demeures des adjoints aux informations criminelles : MM. Alluard-Lançon, Benoist, Boyetet de Vizy, Costé, Damont, de Goislons-Hudault, Gable, Gombault, Frinault, Hanappier, Ladureau, etc. — Dossier des scellés. Scellés : Le Compte, Gougis, Georgeon, Delahaye, Mouliveaux, Lamyrault, Bruère. — Dossier des séparations et interdictions : séparations Gougis, Foucault, Dennery ; enquête en séparation pour Madeleine Boucher, femme Crignon de Bonvaler (voir B. 425.)

B. 434. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1790. — Actes émolumentaires. Dossier des enquêtes et informations : enquête Bégon de Lorris, contre Hüet d'Ambrun ; Malnoue, contre Bourgine ; de Chapt de Rastignac, contre la veuve Graperon ; Guionneau, contre Deloynes-d'Autroche ; Blanchon, Baget, Gaucher, Landron, Godard, Rouilly. Informations pour constater la démence du nommé Chambort, à la requête de Pierre Cochery, garçon sucrier ; de Charles Haltois ; pour constater l'absence de Prieur et de Marie-Thérèse Coulon. — Dossier des actes d'Hôtel : vérification d'écritures, acceptations de commissions ; envois en possession ; procès-verbaux de jurandes de témoins ; certificats ; ordonnances dont l'une constate qu'une femme peut consentir, pendant l'absence prolongée de son mari, au mariage de ses enfants ; actes de caution ; exécutoires ; commission de jaugeur-visiteur ; lettre d'un curé, M. Marie, curé de Tournoisis, au bailli de Tournoisis, touchant les champarts dûs à l'évêque d'Orléans ; supplique d'Achille-François-Pierre de Hérirain de La Meilleraye, avocat en Parlement, concernant la succession de sa mère ; requête d'homologation de Marie-Adélaïde de Stuart, veuve de Jean-Frédéric Phélypeaux-d'Herbaut, gouverneur du château de Blois.

B. 435. (Registres et liasse.) — 5 pièces, papier ; un registre in-folio en deux tomes, 305 feuillets, papier.

1786-1790. — Actes émolumentaires. Dossier des actes d'Hôtel : affaire Fleureau de Guillonville, contre de Lange du Coudray. Cette procédure comprenant des suppliques, ordonnances, sentence et enquêtes, concerne une contestation relative à l'arpentage d'un terrain dans la forêt, à Jouy-le-Potier.

AUDIENCES DES ÉMOLUMENTS (1).

B. 436. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1693. — Émoluments. (Voir B. 243).

B. 437. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1694. — Émoluments. (Voir B. 260).

B. 438. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1710. — Émoluments. (Voir B. 276).

B. 439. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1711. — Émoluments. (Voir B. 277).

B. 440. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1712. — Émoluments. (Voir B. 278).

B. 441. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1714. — Émoluments. (Voir B. 280).

B. 442. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1715. — Émoluments. (Voir B. 281).

B. 443. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1717. — Émoluments. (Voir B. 283).

(1) Sous ce titre on comprend l'exposé des affaires qui ont donné lieu aux divers actes émolumentaires, et le canevas de ces actes eux-mêmes, rédigé à l'audience. Nous nous contenterons donc de renvoyer aux actes émolumentaires analysés plus haut.

B. 444. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1722. — Émoluments. (Voir B. 287).

B. 445. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1723. — Émoluments. (Voir B. 288).

B. 446. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1724. — Émoluments. (Voir B. 289).

B. 447. (Liasse.) — 276 pièces, papier.

1725. — Émoluments. (Voir B. 290).

B. 448. (Liasse.) — 281 pièces, papier.

1726. — Émoluments. (Voir B. 291).

B. 449. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1727. Émoluments. (Voir B. 292).

B. 450. (Liasse.) — 312 pièces, papier.

1728. Émoluments.

B. 451. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1730. Émoluments. (Voir B. 294).

B. 452. (Liasse.) — 306 pièces, papier.

1735. — Émoluments. (Voir B. 299).

B. 453. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1736. — Émoluments. (Voir B. 300).

B. 454. (Liasse.) — 221 pièces, papier.

1739. — Émoluments. (Voir B. 303).

B. 455. (Liasse.) — 371 pièces, papier.

1740. — Émoluments.

B. 456. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1741. — Émoluments. (Voir B. 304).

B. 457. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1742. — Émoluments. (Voir B. 304).

B. 458. (Liasse.) — 278 pièces, papier.

1745. — Émoluments. (Voir B. 305).

B. 459. (Liasse.) — 457 pièces, papier.

1746. — Émoluments. (Voir B. 306).

B. 460. (Liasse.) — 461 pièces, papier.

1748. — Émoluments. (Voir B. 308).

ORDONNANCES (1).

B. 461. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

1652-1653. — Ordonnances rendues, M. le lieutenant-général, président. Parties : René de Barbanson et la veuve Antoine Brachet et Charles Brachet ; François de Saumery ; les Célestins d'Ambert ; Marthe Du Rousseau ; les Feuillants ; Hurault d'Aulneux ; Louis-Claude de Palluau ; Pierre de Bongars ; Antoine Boucher ; Antoine Boulard ; etc. — Formules : « Nous ordonnons, du consentement des parties, qu'elles bailleront leurs salvations »... — ou : « Défault, par vertu de l'ordonnance que la sentence arbitrale d'entre les parties, demeurera omologuée. » — Ou : « La cause continuée au premier jour plaidoyable... » — Ou : « Nous avons, par jugement dernier, débouté et déboutons N... » — Ou : « Les parties viendrons plaider à tour de rolle. » — Ou : « Disent qu'il a été mal jugé... »

(1) Ces registres contiennent les ordonnances rendues au siège des bailliage et présidial d'Orléans, pour défauts, remises à huitaine, rappels d'audiences ; mal-jugés ; rôles ; hors-cour ; exécutoires ; pourvéances ; le tout en contestations civiles.

B. 462. (Registre.) — In-folio ; 188 feuillets, papier.

1653. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 463. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1654. — Ordonnances. Parties : Henry de Bourbon ; Claude de Heere ; Mathieu de St-Mesmin ; les habitants de Jargeau ; Marguerite de Meules ; Antoine Boulard ; les Minimes ; Hector de Lamotte ; les religieuses de St-Loup, etc.

B. 464. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1654. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 465. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1655. — Ordonnances. Parties : Les chanoines de St-Pierre-Empont ; Jean d'Hesves ; Cosme Destas ; Henri de Pathay ; Pierre de Muzaine ; les chanoines de St-Aignan ; Pierre Hanapier ; Jean Fougeu ; François Portebédien, etc.

B. 466. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1655. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 467. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1656. — Ordonnances. Parties : Cahouet ; Lambert ; Lestringant ; Nicolas Bourgongne ; de Tadesquin ; Thoynard ; le chapitre de Sully ; Philippe Aignan ; Madeleine Levassor ; Louise de Fay ; Claude Abraham ; François Lenormant ; Jabin ; l'Hôtel-Dieu ; René Le Fuselier ; les chapelants du Martroi-aux-Corps, etc.

B. 468. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1656. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 469. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1657. — Ordonnances. Pasquier, le jeune, commis-greffier. Parties : Jean Bailly ; Louis de Villereau ; François Pailleron ; Anne de St-Mesmin ; François Doléans ; Joachim Du Clozel ; Pierre de Neufcarres, etc.

B. 470. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1657. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 471. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1659. — Ordonnances. Parties : Ezéchias de Régnoust ; Catherine Lhuillier ; Guillaume Chauvreux ; Jacques Ysabeau ; Claude de Paluau ; Maximilien Capitan ; Alfonse d'Elbène ; Claude de Vaux ; Jacques de Dynan ; le révérend abbé de St-Euverte ; Pierre Boilève, etc.

B. 472. (Registre). — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1659. — Ordonnances. Double du precédent.

B. 473. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1660. — Ordonnances. Parties : Le Clerc ; Charles Trumeau ; Charles de Biragne ; Duchon ; Loizeau ; Philippe Aignan ; Archenault ; les habitants de Saint-Mesmin ; les religieuses de Patay ; Du Voisin, etc.

B. 474. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1660. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 475. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1661. — Ordonnances. Parties : Sarrebourse ; Delaizy ; Nouvelon ; Robillard ; Bénard ; Faragu ; Dambrun ; Lemaire ; Marchecoisne ; Gravet ; Lhuillier ; Saulger ; Desmares ; Texier, etc.

B. 476. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1661. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 477. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1662. — Ordonnances. Parties : Brochard ; Godefroy ; Robin ; Le Redde ; Dépardé ; Desfriches ; Jessart ; Boutet ; Renaulme ; Brossamain ; Thibou ; Béquin ; Foucqueau ; Roger ; Beauvais ; Pérot ; Godeau ; Maupin ; Mondré, etc.

B. 478. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1662. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 479. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1662. — Ordonnances. Parties : Fauvelet ; Brethonneau ; Berthelet ; Pichon ; Neret ; Gillotin ; la communauté des sergents-royaux ; Blondet ; Le Compte ; Delorme ; Paris ; de Villedamné ; Lévesque ; Rousseau ; Javoy ; Morchoisne ; Richard ; Desbrosses, etc.

B. 480. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1663. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 481. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1664. — Ordonnances. — Parties : de Coullons ; Collet ; Miché ; de Houdon ; Roullant ; Maugendre ; Dautry ; Blondeau ; Sergent ; Paillet ; Angrand ; Bouillière, Ingrain, etc.

B. 482. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1664. — Ordonnances. Double du précédent,

B. 483. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1665. — Ordonnances. Parties : Villoing ; Bazin ; Bruneau ; Radais ; Pellault ; Goury ; Lasseux ; Arrault ; Nouël ; Menault ; Garrault ; Mayreau, etc.

B. 484. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1665. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 485. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1666. — Ordonnances. — Parties : Maindestre ; Villeret ; Cribier ; Guymont ; Sédille ; Peigné ; Cardinet ; Rombard ; Égron ; Le Lasche ; Lange ; Bailly ; Théodet ; Tournaillon, etc.

B. 486. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1666. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 487. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1667. — Ordonnances. Parties : Lecas ; Boin ; Chotard ; Gallard ; D'Huisseau ; Bordonnier ; Le Sourd ; Chapet ; Bobier, etc.

B. 488. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1667. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 489. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1668. — Ordonnances. Parties : Prudhomme ; Martin ; Gaullier ; Le Chapt ; Blandin ; Fondait, etc.

B. 490. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1668. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 491. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1669. — Ordonnances. Parties : de Viltron ; Lescot de Richou ; Tourtier ; de Néophle ; Lamirault ; de Hatte ; etc.

B. 492. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1669. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 493. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1670. — Ordonnances. Parties : Le Cousturier ; Payen ; Mignot ; Sanglier ; Paris ; Gorrand ; Bugy ; etc.

B. 494. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1670. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 495. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1671. — Ordonnances. Parties : Lefebvre ; Girard ; Rousseau ; Desenches ; Gaultier de Guienne ; Jouasneau ; de Langennerie ; Médon ; etc.

B. 496. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1671. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 497. (Registre.) — In-folio ; 113 feuillets, papier.

1672. — Ordonnances. Parties : Blandin ; Merlin ; Royer ; de St-Mesmin ; Picotté ; Dammartin ; Bourdier ; etc.

B. 498. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1672. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 499. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1673. — Ordonnances. Parties : Lenormant ; Lepiat ; de Mahy ; Deshayes ; Guérin ; Chenille ; Beurier ; Tiballier ; Isambert ; etc.

B. 500. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1673. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 501. (Registre.). — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1674. — Ordonnances. Parties : Chartier ; Arrault ; Tacher ; Tiphineau ; Petau ; de Ligny ; Gaulguin ; Lemaire ; Fougeu ; Thévenard ; Chaudron ; Faulcheux ; etc.

B. 502. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1674. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 503. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1675. — Ordonnances. Parties : Gitton ; Landais ; Faucamberge ; Amyot ; de Jaucourt ; Stuart ; Lochon ; Du Corbet ; Guérin ; Debrie ; Boyetet ; de La Moussière ; Dosival ; Legruet ; etc.

B. 504. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1675. — Ordonnances. Double du précédeut.

B. 505. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1676. — Ordonnances. Parties : Sarrebourse ; Gaudreville ; Pajot ; Moireau ; Stample ; etc.

B. 506. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1676. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 507. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets. papier.

1677. — Ordonnances. Parties : Du Roy ; Revers ; Chaubert ; Gaulcher ; Javoy ; Le Clerc ; Taffoureau ; Porcher ; Marchais ; Cardinet ; Popelin ; etc.

B. 508. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1677. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 509. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1679. — Ordonnances. Parties : de Taragon ; Hesme ; de Massac ; Sédillet ; Tuppin ; etc.

B. 510. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1679. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 511. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1680. — Ordonnances. Parties : Menault ; de Lardière ; Bataille ; Vacquin ; Viart ; Jogues ; Hardoin ; Allemonnier ; etc.

B. 512. (Registre.) — In folio ; 116 feuillets, papier.

1680. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 513. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1681. — Ordonnances. Parties : Pochon ; Moret ; Delarue ; Chevallier ; Le Cherois ; Faulcon ; Bridart ; de Dynan ; Polluche ; Du Bergerat ; Darnault ; Bégon ; Chiclas ; Chabanais ; Péron ; etc.

B. 514. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1681. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 515. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1682. — Ordonnances. Parties : Tazot ; Franger ; Bouhaire ; Budan ; Bary ; Colly ; Villoing ; de Pathay ; Du Lac ; Joslin ; etc.

B. 516. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1682. — Ordonnances. Double du précédent,

B. 517. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1683. — Ordonnances. Parties : Perdoux; Nouël; de Bligny; Paragon; Bongars; Bizot; Pinard; Bazin; de Chaludet ; etc.

B. 518. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1683. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 519. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1684. — Ordonnances. Parties : Gédoin; Renou; Hémard; Bardou ; de Villiers ; Dorillay ; Sellier; Beziade; Le Vassort; etc.

B. 520. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1684. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 521. (Registre.) – In-folio ; 116 feuillets, papier.

1685. — Ordonnances. Parties : Massuau; Danjou; Du Chastellet; de Drouin; Germont; Imbault; Le Cœur; Hayne; de Marel; etc.

B. 522. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1685. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 523. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1686. — Ordonnances. Parties : Corbery; Sévin; Héau; de Beaufort; Javary; de Gravelle; Bardy; Dreux; Cribier; etc.

B. 524. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1686. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 525. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1687. — Ordonnances. Parties : Fieffé ; Martin ; Marchais; Dupuis; Robin; Marois ; Biard ; Guipault ; Guenée; Meignan ; Zancher ; etc.

B. 526. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1687. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 527. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1688. — Ordonnances. Parties : Pellé; Aubriot; de La Roche ; Haren ; Gasnier ; de La Coste ; Darville; Rivet; de Montigny ; etc.

B. 528. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1688. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 529. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1689. — Ordonnances. Parties : Trézin; Byé; Touchet; Duchon; Dubourg; Sévin; Lallemant de Lestrée; Pothier; de Villechauve; Desruées; de Bouchau; etc.

B. 530. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1689. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 531. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1690. — Ordonnances. Parties : Prevenchère ; La Rasle; Romilly; Chartrain; Villeret; de Grave; Hurteau; Vallette; etc.

B. 532. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1690. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 533. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1691. — Ordonnances. Parties : Joubert ; Blandin ; Landas ; Négrié ; Galliot ; etc.

B. 534. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1691. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 535. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1692. — Ordonnances. Parties : Cahouet; Michau; Archambault; de Foyal ; Geuffrion ; de Beauveau; Fuzelier; de Rochechouard; Jolly; Carré; Fromentin; Hatton; etc.

B. 536. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1692. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 537. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1694. — Ordonnances. Parties : la dame marquise de Montpipeau; Maugas; Le Gangneux; Destas; Armand; etc.

B. 538. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1694. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 539. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1695. — Ordonnances. Parties : Geffrier; Quantin; Villoing; Couet; de La Taille; Geoffroy; Mariette; de La Boulaye; etc.

B. 540. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1695. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 541. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1696. — Ordonnances. Parties : Lorphelin; Bordier; Guillon; Boissonnière; etc.

B. 542. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1696. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 543. (Registre.) — In-folio : 56 feuillets, papier.

1697. — Ordonnances. Parties : Sautereau; Le Roy; Naslin; Denis; Changy; etc.

B. 544. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1697. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 545. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1698. — Ordonnances. Parties : Pinson; Huguet; de Beaupré; de La Noüe; Tourtier; Pluet; Bertrand; Joly; Vénot; etc.

B. 546. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1698. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 547. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1699. — Ordonnances. Parties : Basly; Le Brun; Sangleboeuf; Salomon; Desbois; Regnault; Forest; de Gyvès; Lottin; etc.

B. 548. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1699. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 549. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1700. — Ordonnances. Parties : Rabiqneau; le cardinal de Coislin; Doléans; Gaulcher; Michau; Lorillier; etc.

B. 550. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1700. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 551. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1701. — Ordonnances. Parties : Gassot; Dugué; Dufour; Martin; Fougeu; Salmon; de Fins; Constans; etc.

B. 552. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1701. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 553. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1702. — Ordonnances. Parties : Chartier; Odigier; Haudry; Louville; Courtois; etc.

B. 554. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1702. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 555. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1703. — Ordonnances. Parties : de Lalande; Guillon; Daniel; Fougeu; de Dynan; Odigier; Ollivier; Rousseau; Chenille; etc.

B. 556. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1703. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 557. (Registre. — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1704. — Ordonnances. Parties : Dardon; Guérin; Blanchard, Mordellet, Chesneau, de Ratabon, Lenormant, etc.

B. 558. (Registre.) — In-folio; 56 feuillets, papier.

1704. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 559. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1705. — Ordonnances. Parties : Des Fourvieux; de Corsambleu; Thoreau; Pouradier; L'Hostellier; Marotte; etc.

B. 560. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1705. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 561. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1706. — Ordonnances. Parties : Simon; Débonnaire; Le Gruet; Joumier; Asselineau; David; Legris; etc.

B. 562. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1706. — Ordonnances. Double du précédent.

B. 563. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1707. — Ordonnances. Parties : Gallou de Costé; Champion; Midou; Bouquin; Badinier; Larousse; Colin; etc.

B. 564 (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1707. — Ordonnances. Double du précédent.

PLUMITIF DE RELEVÉE (1).

B. 565. (Registre.) — In-folio; 300 feuilets, papier.

1652-1656. — Plumitif. Parties : Anne Bongars, Jullien, Chesnard, Thuillier, Chauveton, Martin, Suleau, Plisson, Guillot, Provenchère, Lescot, Chartier, Humery, Saget, Prévost, Bidault, etc.

(1) Dits aussi : Plumitif du greffier et plumitif des ordonnances. Ces registres mentionnent les noms des parties et l'exposé très sommaire de leur cause. Exemple : « un tel demande ou dit que... etc. » Ils sont la minute première des ordonnances.

B. 566. (Registre.) — In-folio ; 300 feuillets, papier.

1652-1653. — Double du précédent.

B. 567. (Registre.) — In-folio ; 109 feuillets, papier.

1654. — Plumitif. Parties : Sarrebourse, Dupont, Paulmier, St-Mesmin, Raguedoi ; etc.

B. 568. (Registre.) —In-folio ; 109 feuillets, papier.

1654. — Double du précédent.

B. 569. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1655. — Plumitif. Parties : Seigneur, Courbault, Fernault, Boylève, Grollet, Barillet; etc.

B. 570. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1655. — Double du précédent.

B. 571. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1656. — Plumitif. Parties : Billard de Sarde, Robineau, Hénault, Prévost, Hurisse, Texier, Davau ; etc.

B. 572. (Registre). — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1656. — Double du précédent.

B. 573. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1657. — Plumitif. Parties : Pinard, Rollamain, Dupuy, Vinot, Bouin, Berger, Goisneau, Lorphelin ; etc.

B. 574. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1657. — Double du précédent.

B. 575. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1659. — Plumitif. Parties : Gudin, Domain, Mitouflet, Picardeau, Bezançon, Dumonde, Hourdequin, Gervaise ; etc.

B. 576. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1659. — Double du précédent.

B. 577. (Registre). — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1660. — Plumitif. Parties : Leguy, Richer, Davalleau, Bonhomme, Talais, Delahaye, Feillastre ; etc.

B. 578. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1660. — Double du précédent.

B. 579. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1661. — Plumitif. Parties : Fisseron, Landas, Bérou, Célestins d'Ambert, Ferchault, Thomas; etc.

B. 580. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1661. — Double du précédent.

B. 581. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1662. — Plumitif. Parties : Thoret, Maindestre, Vassort, Baschet, Boucher ; etc.

B. 582. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1662. — Double du précédent.

B. 583. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1663. — Plumitif. Parties : Polluche, Hautefeuille, Barré, l'abbé de la Cour-Dieu, Lechevallier, Pézard, Soullas ; etc.

B. 584. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1663. — Double du précédent.

B. 585. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1664. — Plumitif. Parties : Bégon, Duneau, La Bergerie, Troispoines, Langrain ; etc.

B. 586. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1664. — Double du précédent.

B. 587. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1665. — Plumitif. Parties : Sconis, Rousseau, Chauvreux, Fieffé, Picasnon ; etc.

B. 588. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1665. — Double du précédent.

B. 589. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1666. — Plumitif. Parties : Michau, Dantan, Le Clerc, Lemarié, St-Mesmin, Bénard, Beauhaire, Pellé, Proust ; etc.

B. 590. (Registre). — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1666. — Double du précédent.

B. 591. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1667. — Plumitif. Parties : De Brie, De Gouillons, Herveau, Bonneville, Goblet, Barbin, Pointier, Régnault ; etc.

B. 592. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1667. — Double du précédent.

B. 593. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1668. — Plumitif. Parties : Robillard, Viron, de Givès, Fleureau ; etc.

B. 594. (Registre.) — In-folio : 160 feuillets, papier.

1668. — Double du précédent.

B. 595. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1669. — Plumitif. Parties : Ménard, Lecoq, Chénard, Du Hamel, Jourdin, Sévin, d'Espagne, Joigny ; etc.

B. 596. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1669. — Double du précédent.

B. 597. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1670. — Plumitif. Parties : Rolland, Lemaire, Lubin, Payen, Pothier, Fougeu, Jullien, Ruau, Bailly, Médon ; etc.

B. 598. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1670. — Double du précédent.

B. 599. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1671. — Plumitif. Parties : Ducloux, Delahaye, Maulny, Huguet, Bidault, Tourtier, Lepage, Bergerat, Guyot, Dautruy, Marois ; etc.

B. 600. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1671. — Double du précédent.

B. 601. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1672. — Plumitif. Parties : de Givès, Chappet, Fillastreau, Culambourg, Ramont, Biré, Jauffard, Normandie, Bellanger ; etc.

B. 602. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1672. — Double du précédent.

B. 603. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1673. — Plumitif. Parties : Hamard, Blondeau, Longuet, Guignace, Chauvreux, Massuau ; etc.

B. 604. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1673. — Double du précédent.

B. 605. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1674. — Plumitif. Parties : Roulleau, Gravet, Druault, Faucheux, Robin, Sandrier, Bourgoin, Thiballier, Bussière, Dolléans; etc.

B. 606. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1674. — Double du précédent.

B. 607. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1675. — Plumitif. Parties : de Coulombes, La Chambre, Piéplat. Guérin, Launay, Martin, Isambert, Aubert ; etc.

B. 608. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1675. — Double du précédent.

B. 609. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1676. — Plumitif. Parties : Thibault, Mathieu, de Vilcoy, Bléau ; etc.

B. 610. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1676. — Double du précédent.

B. 611. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1677. — Plumitif. Parties : Laigneau, Chottard, Bernard, Cahouet, Javoy, Lormeau, Houri, Chappel, Moyse, Paris, Michau ; etc.

B. 612. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1677. — Double du précédent.

B. 613. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1678. — Plumitif. Parties : Peigné, Mirault, Lair, Mesnages, Freton, Goubet, les pères Chartreux, Durien, Vallée, Villoing ; etc.

B. 614. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1678. — Double du précédent.

B. 615. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1680. — Plumitif. Parties : Lochon, Bruère, Faure, Courtois, Joguet, Desforges, Gallé, de Jaucourt, Chénot, de Chézelle, Blanchet ; etc.

B. 616. (Registre.) — In-folio ; 160 feuillets, papier.

1680. — Double du précédent.

B. 617. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1681. — Plumitif. Parties : Tourtier, Fougeu, Morillon, Soulas, Linger, Garnier, Chassinat, Bailly, Augier, Saulger, Amyot ; etc.

B. 618. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1681. — Double du précédent.

B. 619. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1682. — Plumitif. Parties : Tazot, Chartier, Bouhaire, Guérin, Ménard, Dufour, Doucet, de La Roche, Guignon, Hardouin ; etc.

B. 620. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1682. — Double du précédent.

B. 621. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1683. — Plumitif. Parties : Roze, Cristal, Bellethoize, Perdoux, Rouault, de Poussemalle, Le Mareschal, de Méausse, Popot, Mireau, Pinson, de Plaix, etc.

B. 622. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1683. — Double du précédent.

B. 623. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1684. — Plumitif. Parties : Houdet, Bourdon, Rousselet, Poisson, Hazon, Bidon, de Patay, Cahouet, Rougemont, Biard, Morize, Brochet, Tarragon, Thomas.

B. 624. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1684. — Double du précédent.

B. 625. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1685. — Plumitif. Parties : Massuau, Danjois, Deschamps, Sollis, Foubert, Boullayet, Dordeleau ; etc.

B. 626. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1685. — Double du précédent.

B. 627. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1686. — Plumitif. Parties : Viart, Nepveu, Bruan, de Sale, Moreau, Desnoyers, Guérin, Blandin, David, Barberon ; etc.

B. 628. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1686. — Double du précédent.

B. 629. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1687. — Plumitif. Parties : Segrétier, Colas de Marolles, Gallier, Émond, de Mondoré, Laureau, Ducoing, Provenchère ; etc.

B. 630. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1687. — Double du précédent.

B. 631. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1688. — Plumitif. Parties : Lévesque, Chican, Dumesnil, Lemoyne, Roussillard, Thévenin, Montigny, Hazard, Thoret ; etc.

B. 632. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1688. — Double du précédent.

B. 633. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1689. — Plumitif. Parties : Bloué, Sévin, Papillault, Grimanet, Goueffon, Maugeais, Marchand, Périn, Pinerand, Dulong ; etc.

B. 634. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1689. — Double du précédent.

B. 635. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1690. — Plumitif. Parties : de La Mainferme, Le Blanc, Venon, Villoing, les Ursulines, les religieuses de Baugency, Lessieux, Georgeu, Guerry ; etc.

B. 636. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1690. — Double du précédent.

B. 637. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1691. — Plumitif. Parties : Prunelle, Cirrode, Blanchard, Veau, Faucheux ; etc.

B. 638. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1691. — Double du précédent.

B. 639. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1692. — Plumitif. Parties : Cahouet, la communauté des Écorcheurs, Sommier, Le Vassor, Chaubert, Servin, de Puiseaux, Pasquier, Lasne, Gravet ; etc.

B. 640. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1692. — Double du précédent.

B. 641. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1693. Plumitif. Parties : Bertrand, Boiry, Chartier, Cottart, Mangot, Dampmartin, Bigot ; etc.

B. 642. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1693. — Double du précédent.

B. 643. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1694. — Plumitif. Parties ; Breton, Terré, Bongars, Robiné, Foucault, de Cointes, Papillault, Girard, Bertheau ; etc,

B. 644. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1694. — Double du précédent.

B. 645. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1695. — Plumitif. Parties : Poué, Du Cloux, Imbault, Maugier, de Prunelé, de Champremault, Fouquet; etc.

B. 646. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1695. — Double du précédent.

B. 647. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1696. — Plumitif. Parties : Ballot, Maillet, Paissellière, Moireau, Guillon, Pinson, Blavet, Gidoin, Chauvet ; etc.

B. 648. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1696. — Double du précédent.

B. 649. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1697. — Plumitif. Parties : Chartier, Thué, Roger, Dutartre, Dugué, Le Brethon, Souchet, Gascon, Theurault; etc.

B. 650. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1697. — Double du précédent.

B. 651. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1698. — Plumitif. Parties : Guenet, de Rochambeau, Blandin, Lucas, Bourdier, Dariolle, Delaplanche, Petit ; etc.

B. 652. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1698. — Double du précédent.

B. 653. (Registre.) — In-folio; 120 feuillets, papier.

1699. — Plumitif. Parties : Basly, Tardy, Le Brun, Thuault, Massé, Gautry, David, Viot, Nolleau ; etc.

B. 654. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1699. — Double du précédent.

B. 655. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1700. — Plumitif. Parties : Johanneton, Lambert, Le Gangneux, Foucault, Grégeois, de Lespinace, Moret, Noël ; etc.

B. 656. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1700. — Double du précédent.

B. 657. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1701. — Plumitif. Parties : Daniel, de Douville, Bellu, Poissonnet, Dumont, Cochery, Andry ; etc.

B. 658. (Registre.) — In-folio; 120 feuillets, papier.

1701. — Double du précédent.

B. 659. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1702. — Plumitif. Parties : Odigier, Leflocq, Petit, Guyonnet, les religieuses de Meung, Bonnet, Paragot ; etc.

B. 660. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1702. — Double du précédent.

B. 661. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1703. — Plumitif. Parties : Picard, Hurault, Chollet, Caillard, Coignet, Prévost, Allard, Delaporte, Pichon ; etc.

B. 662. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1703. — Double du précédent.

B. 663. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1704. — Plumitif. Parties : Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, Gaudé, Pelletier, Poulin, Pluet,

Charles, Hussard, Pinson, Imbault, de Neufcars; etc.

B. 664. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets. papier.

1704. — Double du précédent.

B. 665. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1705. — Plumitif. Parties : Peigné, de La Roche-Mesmin, de Briou, Lévesque, Pertuis, Marchand, Le Clerc, Le Duc, Vitry ; etc.

B. 666. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1705. — Double du précédent.

B. 667. — (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1706. — Plumitif. Parties : Triau, Jumeau, Benoist, Moulin, Digue, Thoinard ; etc.

B. 668. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1706. — Double du précédent.

B. 669. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1707. — Plumitif. Parties : Charon, Verdereau. Gaudeffroy, Mercure, Du Bruel, Thiballier, de Rochechouard, Pillaudeau, Michon ; etc.

B. 670. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1707. — Double du précédent.

B. 671. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1708. — Plumitif. Parties : Dumont, Létoré, de Cambis, Guillon, Béranger, Hamard, Cosson, David, Servain, les habitants de Chécy ; etc.

B. 672. (Registre.) — In-folio ; 60 feuillets, papier.

1708. — Double du précédent.

B. 673. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets papier.

1710. — Plumitif. Parties : Picard, de Villedamné, Chassinat, Guenée, Bardy, Bonneau, Gautron, Merland, Cauchon ; etc.

B. 674 (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1710. — Double du précédent.

B. 675. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1711. — Plumitif. Parties : Angenaud, Saintonge, le chapitre de Cléry, Dousset, Guérin, Peschard, Chauveaux, Lambert, Soulas ; etc.

B. 676. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1711. — Double du précédent.

B. 677. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1712. — Plumitif. Parties : de Chastillon, Robert, Jacob, Mareschal, Barrault, Gitton, de Villereau, Guignace, Cahouet, Jourdain ; etc.

B. 678. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1712. — Double du précédent.

B. 679. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1713. — Plumitif. Parties : Chau, Moireau, Charron, Mercier, de Mondoré, Adam, Hutteau, Basset, Bloué, Lévrier, Goulu, de La Primaudaye, Dulac, Philippe ; etc.

B. 680. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1713. — Double du précédent.

B. 681. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1714. — Plumitif. Parties : Sévin, Delavau, Boullet, Daniel, Coulombeau, Varquier, Lenormant, Liger, etc.

B. 682. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1714. — Double du précédent.

B. 683. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets. papier.

1715. — Plumitif. Parties : Gontier, Lasnier, Francheterre, Desnoues, Sarrebourse, Braquemon, Laurent, Martin, Breton, Hardouin, Seurrat, Libert ; etc.

B. 684. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1715. — Double du précédent.

B. 685. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1716. — Plumitif. Parties : Cardon, Baudin, Robert, Fouquet, Le Semellier, Triqueau, Joseph, Lemaire, Vandebergues ; etc.

B. 686. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1716. — Double du précédent.

B. 687. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1717. — Plumitif. Parties : Moireau, Legras, Rousseau, Masson, Boullanger, Gastellier, Mahé, Chartier ; etc.

B. 688. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1717. — Double du précédent.

B. 689. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1718. — Plumitif. Parties : Baille, Sevestre, Foucquet, Perduchon, Charles, Abraham, Jouanneau, Lejuge, Charpentier ; etc.

B. 690. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1718. — Double du précédent.

B. 691. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1719. — Plumitif. Parties : Haultin, Noyer, Leprince, Taillant, Grison, Bridard, Rimbault, Grégoire, Lanson ; etc.

B. 692. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1719. — Double du précédent.

B. 693. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1720. — Plumitif. Parties : Peigné, Leclerc, d'Hallot, Eustache, Boussingault, Thias, Nouel, le clergé de Bourges, Roze ; etc.

B. 694. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1720. — Double du précédent.

B. 695. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1721. — Plumitif. Parties : Goury, Bouquin, de Saint-Mesmin, Gendron, Robert, de Givès, Thomas, Charron, Moreau ; etc.

B. 696. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1721. — Double du précédent.

B. 697. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1722. — Plumitif. Parties : Robillard, Lhuillier, Jogues, Maquaire, l'évêque d'Orléans, Barattin, Marois, Durand ; etc.

B. 698. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1722. — Double du précédent.

B. 699. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1723. — Plumitif. Parties : de Troyes, Tiré, Meslard, Anseaume, Sévin, Métais, Darblay, Régnard, Charbonneau, Dubois ; etc.

B. 700. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1723. — Double du précédent.

B. 701. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1724. — Plumitif. Parties : Lefèvre, Paty, Cléris, Houry, Thomas, Godet, Pichon, Gobilleau, Percheron, de Gravilliers ; etc.

B. 702. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1724. — Double du précédent.

B. 703. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1725. — Plumitif. Parties : Vallet, Grimault, Charles, Dumuids, Gaucher, Rousseau, Touchard, Gauthier ; etc.

B. 704. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1725. — Double du précédent.

B. 705. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1726. — Plumitif. Parties : Vallette, Souchet, Martin, Binecher, Daniel, Beauhaire ; etc.

B. 706. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1726. — Double du précédent.

B. 707. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1727. — Plumitif. Parties : Bailly, Cribier, Bréviande, Provenchère, Langlois, Maillard, Violette, Crosnier, Berche, Renardin ; etc.

B. 708. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1727. — Double du précédent.

B. 709. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1728. — Plumitif. Parties : Amadière, Lemaire, Pointay, Coulombeau, Alleaume, Rousselet, Petit, Ménard, Rossin, Baurin ; etc.

B. 710. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1728. — Double du précédent.

B. 711. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1729. — Plumitif. Parties : Vergnier, Perdoux, Clément, Cléret, Chaumet, Saradin, Guyon, Lesœur ; etc.

B. 712. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1729. — Double du précédent.

B. 713. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets papier.

1730. — Plumitif. Parties : Guéret, Hardouin, Degrigny, Bénard, Jamain, Danglebermes, Leclerc ; etc.

B. 714. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1730. — Double du précédent.

B. 715. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets ; papier.

1731. — Plumitif. Parties : Bruneau, Hazard, Pelletier, Dupéron, de Sainneville, Delaforge, de Grouges, Goblet ; etc.

B. 716. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1731. — Double du précédent.

B. 717. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1732. — Plumitif. Parties : Delaplanche, Bérault, Cousté, Gouan, de Godard, Beautrelles, Moyreau ; etc.

B. 718. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1732. — Double du précédent.

B. 719. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1733. — Plumitif. Parties : Plisson, Goullu, Dupont, Védye, de Vellard, Thiercelin, Montigny, Bourdeau, Ménager ; etc.

B. 720. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1733. — Double du précédent.

B. 721. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1734. — Plumitif. Parties : Marchand, Robin, Billard, Chevallier, Petit, Cabart, Perret, Dubois, Charpentier, Doulceron ; etc.

B. 722. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1734. — Double du précédent.

B. 723. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1735. — Plumitif. Parties : Semillé, Houry, Imbault, Rancher, Boucheron, de Beaulieu, Gouthière, Chicoisneau ; etc.

B. 724. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1735. — Double du précédent.

B. 725. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1736. — Plumitif. Parties : Reculé, Leclère, Simon, Binet, Sarrebourse, Joly, Robin, Le Semellier, etc.

B. 726. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1736. — Double du précédent.

B. 727. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1737. — Plumitif. Parties : Lépine, Fouquet,

Peigné, Guignard, Pinault, Coudray, Brosset, Cauchon ; etc.

B. 728. (Registre.) — In-folio ; 40 feuillets, papier.

1727. — Double du précédent.

B. 729. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1728. — Plumitif. Parties : Pellerin, Durand, Simon, Lormeau, Jousse, David, Turpin, Chartier, Rousseau ; etc.

B. 730. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets, papier.

1728. — Double du précédent.

REGISTRES DE L'AUDIENCE PRÉSIDIALE (1).

B. 731. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1708. — Présidial du 2 janvier au 17 décembre 1708. Parties : Froger, Forest, Colin, Thénard, Bézard, Soury, Galard, Aubert, Ducloux ; etc.

B. 732. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1709. — Présidial du 7 au 27 décembre. Parties : Lenormant, Mathieu, Chenille, Colas, Demaire, Patas, Lemaistre, Moulin, Moreau, Vinon ; etc.

B. 733. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1710. — Présidial du 20 janvier au 22 décembre. Parties: les chanoines de Ste-Croix, Cahouet, Hurault, Colet, Lorphelin, Vauclin ; etc.

B. 734. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1711. — Présidial du 5 janvier au 21 décembre. Parties : Frédéric de Canaie, Corbel, Poitevin, Aupaix, Houmain, Pasquier, Hubert, Renouard, Budon, Bazin, Lointhier, Chapron ; etc.

(1) Ces registres contenaient l'énoncé par jugement dernier, en causes civiles. Formules : « Nous ordonnons par jugement dernier, l'appel déclaré désert et condamne X. aux dépens. »

B. 735. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1712. — Présidial du 4 janvier au 19 décembre. Parties : Hanapier, Gallet, Cochon, Court, Morillon, Mestivier, Grivot ; etc.

B. 736. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1713. — Présidial du 2 janvier au 18 décembre. Parties : Caillard, Colin, Chau, Charron, Moireau, Mercier, Tremblay, Dabie, Jeuslin, Poisson, Hurteau, de La Primaudaye ; etc.

B. 737. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1714. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Sain, Chenille, Ribert, Guignet, Brosset, Monjendre, Liger, Moireau, de Savigny ; etc.

B. 738. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1715. — Présidial du 7 janvier au 23 décembre. Parties : Baratin, Lefèvre, Delorme, Corme, Chicoisneau, Boillève, Orillard, Pinçonneau, Martin, Cézeur ; etc.

B. 739. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1716. — Présidial du 7 janvier au 21 décembre. Parties : Carré, Fouquet, Le Semellier, Barré, Vandebergue, Nouvelon; etc.

B. 740. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1717. — Présidial du 4 janvier au 30 décembre. Parties : Moireau, Rougeau, Legros, Boullanger, Dindault, Deschamps, Chenille, Vézaine, Mariette, Bertheau ; etc.

B. 741. (Registre.) — In-folio ; 61 feuillets, papier.

1718. — Présidial du 4 janvier au 19 décembre. Parties : Baille, Sevestre, Fouquet, Perdichon, Couet, Abraham, de Cougnou, Hermant, de Cugnac, Tourtier, de Daldart ; etc.

B. 742. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1719. — Présidial du 2 janvier au 22 décembre. Parties : Renault, Goullier, Noyer, Musnier, Leprince, Boutrou, Colesse ; etc.

B. 743. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1720. — Présidial du 2 janvier au 23 décembre, Parties : Morand, Boussingault, Thyas, Noüel. Heuslin, Corbery, Roulleau ; etc.

B. 744. (Registre.) — In-folio : 79 feuillets, papier.

1721. — Présidial du 7 janvier au 22 décembre, Parties : Poullin, Beschard, Bourgeois, Huguet, Jolly, Roger, Sarrebourse, Desbois, Billard, David, Bézard, Hatton, Chappe, Bigot, Coudray ; etc.

B. 745. (Registre.) — In-folio ; 79 feuillets, papier.

1722. — Présidial du 5 janvier au 21 décembre. Parties : Lemaire, Demay, Compain, Macquaire, Gaucher, l'évêque d'Orléans ; etc.

B. 746. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1723. — Présidial du 4 janvier au 20 décembre. Parties : Beauhaire, Prouvensal, Béguin, Valluet, Burget, Courtois ; etc.

B. 747. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1724. — Présidial du 3 janvier au 18 décembre. Parties : Danjou, Paty, Cléris, Costardun, de Rochechouard, de Cambis, Adam, Courlevaux, Godeau, Thomin ; etc.

B. 748. (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1725. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Legros, Montigny, Gauthier, Sallé, Durand, de Grandmaison, Mary, Simonneau, Pinon, de Cambis ; etc.

B. 749. (Registre.) — In-folio ; 76 feuillets, papier.

1726. — Présidial du 7 janvier au 16 décembre. Parties : Leserf, Vauxion, Lorillard, Bailly, Hoyau, Soulas, Chassinat ; etc.

B. 750. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier.

1727. — Présidial du 7 janvier au 22 décembre. Parties : Langlois, Maillard, Violette, Amary, Gaullier, Esme, Pisseau, Lecomte, Caillard, Billard, Crosnier ; etc.

B. 751. (Registre.) - In-folio ; 73 feuillets, papier.

1728. — Présidial du 5 janvier au 20 décembre. Parties : Robin, Baurin, Bourgevin, Brossard, Minière, Danglebermes, Houzé, Salmon, Desbois, Breton, Barbet ; etc.

B. 752. (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

1729. — Présidial du 3 janvier au 19 décembre. Parties : Veignier, Berrurier, Perdoux, Jumeau, Groussier, Saunier, Bestoi, Aleaume ; etc.

B. 753. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1730. — Présidial du 2 janvier au 18 décembre. Parties : Deloynes, Montigny, Billois, Pinsard, Robinet, Paré, Tourtier, Joseph Chartier, Houry ; etc.

B. 754. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1731. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Desbois, Pothonnier, Bigoteau, Laurençon, Compain, de Gennes, Samson, Deloynes, Petit, Charpentier ; etc.

B. 755. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1732. — Présidial du 7 janvier au 22 décembre. Parties : Bertheau, Pilatte, Le Bru, Simon, Le Trosne, Beauvallet, Moireau ; etc.

B. 756. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1733. — Présidial du 5 janvier au 21 décembre. Parties : Meusnier, Beaubois, Dufresnay, Pézard, Baguenault, Legruet, Fauchon, Porcher, Lanson ; etc.

B. 757. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

1734. — Présidial du 4 janvier au 20 décembre. Parties : Tondu, Gorrand, Marchand, Robin, Dumuids, Didier, Pouradier, Petit, Bourguignon, Bourgoing, Tabard ; etc.

B. 758. (Registre.) — In-folio : 67 feuillets, papier.

1735. — Présidial du 3 janvier au 19 décembre. Parties : les officiers de la Basoche, Roussel, Bella-

geais, Chartier, Loiseau, Recullé, Barbou, Thibou, Mégret, Égrot, Alaire, Genty ; etc.

B. 759. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1736. — Présidial du 2 janvier au 17 décembre. Parties : Jeanty, Herbault, Recullé, Desbrosses, Bordas, Tavernier, Bazin, Landron, Deloynes, Boyer ; etc.

B. 760. (Registre.) — In-folio ; 57 feuillets, papier.

1737. — Présidial du 7 janvier au 23 décembre. Parties : Guignard, Beaujouan, de Tolède, Langlois, Pinault, Degennes, Tourtier, de Fauville ; etc.

B. 761. (Registre.) — In-folio ; 47 feuillets, papier.

1738. — Présidial du 20 janvier au 22 décembre. Parties : Aubereau, Jamet, Lefrère, Guichard, Charpentier, Cointepas, Vaslier, Lebrun, Pilloy, Berger ; etc.

B. 762. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1739. — Présidial du 12 janvier au 21 décembre. Parties : Barrault, de Béringhen, Druet, Guillon, Rébuchet, Gaillard, Blot, Soubieux, de La Guette, Prévost ; etc.

B. 763. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1740. — Présidial du 4 janvier au 23 décembre. Parties: Damont, Aubin, Ducamel, Pompon, Pellard, Prévost de La Jannès, Rouilly, Coulmeau, Vénot, Blet, Nolet, Georges, Poullin, Laurent ; etc.

B. 764. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1741. — Présidial du 9 janvier au 19 décembre. Parties : Benoist, Gaucher, Regnard, Girard, Soulas, Juranville ; etc.

B. 765. (Registre.) — In-folio ; 47 feuillets, papier.

1742. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Rorette de La Croix, Cruchet, Médon, l'Hôtel-Dieu, Desnoyers, Lemaître ; etc.

B. 766. (Registre.) — In-folio ; 47 feuillets, papier.

1743. — Présidial du 7 janvier au 16 décembre. Parties : Mauduison, Michel, Tardif, Boucher, Daulnay, Clérembault de Vandeuil, Létourneau, Loiseau ; etc.

B. 767. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1744. — Présidial du 14 janvier au 22 décembre. Parties : Groteste, Maurin, Robert, Brunet, Porte, Matton, Privé, Néron, Pellard ; etc.

B. 768. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1745. — Présidial du 11 janvier au 20 décembre. Parties : Gaullier, Foucher, Meusnier, Hutteau, Corbin, Malherbe, Prudhomme, Mignot, Gallien, Gallard, Savigny, Tresset, Siméon, Ithier, de Goillons : etc.

B. 769. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1746. — Présidial du 10 janvier au 19 décembre. Parties : de Gruau, Plotton, Bertheau, Laisné, Amborde, Ronceray, Moret, Mathagon, Jamet, Desbois, Tourtier, de Garence, Le Jeune, Mathieu, Raby, Montigny, Turpin, Perdoulx, Voiturin, Proust ; etc.

B. 770. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1747. — Présidial du 9 janvier au 19 décembre. Parties : Demarches, Boullenger, Granger, Bordier, Grillet, Berthelot, Durand ; etc.

B. 771. (Registre.) — In-folio ; 62 feuillets, papier.

1748-1749. — Présidial du 8 janvier 1748 au 19 mai 1749. Parties : de La Borde, Morin, Beauvallet, Benoist, Carré, Jullien, Goury, Breton, Seurrat, Musnier, Le Juge ; etc.

B. 772. (Registre.) — In-folio ; 65 feuillets, papier.

1749. — Présidial du 2 juin 1749 au 23 décembre. Parties : Martin, Pruim, Guérin, Delassalle, Gombault, Delaforge; etc. En tête de ce registre, on

trouve le nom des juges-conseillers, MM. Curault, lieutenant-général; de Heere et de Troyes, présidents; Vandebergue, lieutenant-général de police; Boyetet, lieutenant-criminel; Colas d'Anjouan, Sinson, Picault, conseiller honoraire; Le Trosne, de Saint-Mesmin, Lhuillier Des Bordes, conseillers d'honneur; Cellier, Alix, Robillard et Boillève. Suit édit du roi Louis XV, donné à Versailles en mars 1749, portant suppression de la juridiction de la prévôté royale d'Orléans, et union au Bailliage et siège présidial. Suit l'exécution de l'édit, par M. Barentin, Intendant de la Généralité.

B. 773. (Registre.) — In-folio; 94 feuillets, papier.

1750. — Présidial du 12 janvier au 22 décembre. Parties: Moret, Laigneau, Poitou, Pollet, Roberday, Macé, Desbrosses, Le Turc, Le Fèvre; etc. — Tableau des conseillers délégués aux audiences: Sinson, Le Trosne, de Loynes, Lamirault, Alix, Colas, Picault, Pothier, Cellier, Jousse, Robillard, Boilève. — Tableau des conseillers délégués à la police: Colas, Sinson, Jousse, Boilève, Le Trosne, Alix, Pothier, Lamirault, de La Gueule, etc.

B. 774. (Registre.) — In-folio; 40 feuillets, papier.

1751. — Présidial du 11 janvier au 21 décembre. Parties: Pinard, Farnault, Cousin, Gorand, Baguenault, N.-J. de Paris, Templier, Petitbon, Pompon, Du Lac, Guénée. Lhomme; etc.

B. 775. (Registre.) — In-folio; 88 feuillets, papier.

1752. — Présidial du 10 janvier au 19 décembre. Parties: Turpetin, Tabart, Hubert, Terrier, Lemoine, Bloué, Lambert, Mabilliat; etc.

B. 776. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1753. — Présidial du 8 janvier au 18 décembre. Parties: Lointhier, Grou, Coullon, Arsellin, Perdoux, Lhoste, Roze, Houdet, Chibault, Gréard, Rose, Moutier, Briolet, Malbran, Tardiveau, Mariette, Richer, Arrault, Raby; etc.

B. 777. (Registre.) — In-folio; 84 feuillets, papier.

1754. — Présidial. Tableau des juges: MM. Pierre-François de Heere, chevalier, seigneur du Bois-des-Armes, Prénouvelon, etc., conseiller du Roi, premier et ancien président; Guillaume de Troye, écuyer, seigneur de Bois-Roger, etc., conseiller du Roi, second président; Henry-Gabriel Curault, écuyer, seigneur de Malmusse, Saumery, etc., conseiller du Roi, lieutenant-général; Michel Vandebergue, lieutenant-général de police; Jean-Léon Boyetet, conseiller du Roi, lieutenant criminel de robe courte et robe longue; Antoine-François Lhuillier, écuyer et seigneur de Charbonnière, lieutenant-particulier civil et criminel, assesseur; Jean de Loynes (Deloynes) d'Autroche, écuyer, chevalier d'honneur; Guillaume Sinson, écuyer, doyen; Guillaume Le Trosne, sous-doyen; Robert-Joseph Pothier, Joseph Lhuillier-Desbordes, Hector Chevalier, conseillers d'honneur et d'épée; Charles-François Picault de la Rimbertière, Pierre Robillard, conseillers honoraires; Louis-René de La Gueulle de Coinces, écuyer, sieur de Montabuzard; Mathias Célier, sieur de Nermont; François Alix, sieur de La Motte; Étienne Lamyrault, écuyer, sieur de Portmorand; Charles-François Boilère de La Noue; Daniel Jousse; Charles Deloynes d'Autroche de Talsy, François-Élie de La Tour du Luz; Pierre-François-Nicolas Turtin, conseiller, garde scel, conseillers et juges-magistrats; Pierre-J.-B. Paris de Brouville, premier avocat du Roi; Guillaume-François Le Trosne, deuxième avocat du Roi, Jacques Le Clerc, écuyer, sieur de Doüy, procureur du Roi; Legrand et Juchereau, greffiers. — Présidial du 14 janvier au 23 décembre. — Sections: bailliage en dernier ressort; police; appointements à mettre dans les trois jours; appointement sur le bureau et délibéré. Les magistrats se partagent, chaque mois, le travail de ces différentes sections. Ils y procèdent par roulement.

B. 778. (Registre.) — In-folio; 90 feuillets, papier.

1756. — Présidial du 12 janvier au 21 décembre. Parties: Bourgeois, Jullien, Clément, Roucellet, Moreau, Pinguet, Chaufour, Lecointe, Arnault, Gâtellier, Fromentin, Guyon, Le Cointe; etc.

B. 779. (Registre.) — In-folio; 100 feuillets, papier.

1757. — Présidial du 10 janvier au 20 décembre. Parties: Sarrebourse de Guilly, Rochou, Pouet, Pougin, Radais, Frétin, Legoust, Huet, Jutteau, Goury, Le Roi; etc. — Jacques-Isaac Seurrat de La Boullaie et Pierre-Élie Robert Boilève de Domecy,

écuyer, conseillers-juges-magistrats au bailliage et siége présidial, sont installés dans leur office le 16 décembre 1757.

B. 780. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1758. — Présidial du 9 janvier au 18 décembre. Parties : Damond, Le Juge, Bachelier, Le Roi, Lenormant, Darnault, Pompon, Isambier, etc. — Prestation de serment de M. Pisseau, avocat. — Roulement des sections de magistrats. Voir B. 778.

B. 781. (Registre.) — In-folio; 92 feuillets, papier.

1759. — Présidial du 8 janvier au 21 décembre. Parties : Du Gart, Bénard, Chartier, Guigneux, de Courselles, Lardier, Mathagan, Gogeard, Tavart, Gautier, Billard, Aupert, Fortépaulle ; etc. — Roulement des magistrats, par section. Le tableau est arrêté par le lieutenant-général Curault, lequel est président né.

B. 782. (Registre.) — In-folio ; 93 feuillets, papier.

1760. — Présidial du 7 janvier au 22 décembre. Parties : Granger, Fromentin, d'Anglebermes, Pinault, Sauvage, Chaillou, Champion, Tardif, de Jaucourt. — Tableau des magistrats. Voir B. 778.

B. 783. (Registre.) — In-folio ; 70 feuillets, papier.

1761. — Présidial du 12 janvier au 21 décembre. Parties : Gombault, Boutet, Boucher, Tardif, Liger, Le Bon, Charse, Lusarche, Chassaing, Chailloue, Bertrand, Aubry, Gallerand ; etc.

B. 784. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1762. — Présidial du 11 janvier au 20 décembre. Parties : Arnoult, Lenormant, Madre, Guillot, Écot, Charpentier, Cholet, Dubois, Pitou, Delaunay, Malidor, Sévin, Baranger, Davoust, Chapellier, Hémery ; etc. — Roulement des magistrats par sections.

B. 785. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1763. — Présidial du 10 janvier au 19 décembre. Parties : Percheron, Vrain, Bellageois, Conte, Cousin, Jagot, Pénot, Montigny, Lion, Pointe, Barillon, Ronceray, Gibert, Lejuge, Bon, Le Cointe, Pougin, Jacob ; etc. — Inscription du nom de François-Raimond Crignon de Bonvallet, comme juge.

B. 786. (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

1764. — Présidial du 9 janvier au 17 décembre. Parties : Gault, Le Doux, Le Fèvre, Ravet, Plotton, Paquier, Blandin, Siroux, Martin, Châtelain, Dubois, Boisseau, etc. — Roulement des magistrats.

B. 787. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1765. — Présidial du 7 janvier au 23 décembre. Parties : Rabier, Le Comte, Laroche, Lepage, Souchet, Ségalat, Duham, Pelletier, Dupré, Lubin, Le Normant, Germain, Sello, Michel, Loiret, Hue, Pavard, Thierry, Rozier, Charpentier, Recoquillé, Métais, Bré, Sarrebourse, Gallard ; etc. — Roulement des magistrats. Section de police : MM. Pothier, doyen; de Coinces, père ; Alix, Lamyrault, Jousse, de Lafonds, Turtin, de la Boullaye (Seurrat), Bonvallet, de Doüy (Le Clerc), Luillier, Curault, de Domecy (Boilève), de Coinces, fils ; section du bailliage en dernier ressort : MM. Pothier, de Coinces, père et fils ; Cellier de Nermont, Robillard, Alix, Lamyrault, Bonvallet, de Doüy, de Bonvallet, Luillier, de La Boullaye, Turtin, de Domecy, Curault, de Lafonds.

B. 788. (Registre.) — In-folio ; 96 feuillets, papier.

1766. — Présidial du 20 janvier au 22 décembre. Parties : Houdas, Darnault, Gandrille, Giroux, Dubois, Prousteau, Roberday, Dupuis, Beaumarié, Barberon, Vion, Tranchot, Vigoureux, Héau, Fouteau ; etc. — Roulement des magistrats. — Dignitaires : Henry-Gabriel Curault, lieutenant-général : Antoine-François Lhuillier, (Aliàs Luillier), lieutenant-particulier ; Robert-Joseph Pothier, conseiller-doyen ; René-Louis de la Gueulle de Coinces, père.

B. 789. (Registre.) — In-folio ; 95 feuillets, papier.

1767. — Présidial du 12 janvier au 21 décembre. Parties : Joret, Courtin, Rouilly, Pombla, La Bollée,

Boucher, Bergerat, Berthelin, Beauvallet, Proust, Petau, Robin, Çatinat, Hanappier; etc. Roulement des magistrats,

B. 790. (Registre.) — In-folio ; 95 feuillets papier.

1768. — Présidial du 11 janvier au 19 décembre. Parties : Bellenoue, Lenoir, Boucher, Folio, Michelet, Jobert, Boyer, Mauger, Souchet, Lanne, Chambard, etc., officier de la Basoche : le procureur du Roi est condamné à leur payer le droit d'amende. — Nouveau conseiller : M. Jousse fils. — Roulement des magistrats.

B. 791. (Registre.) — In-folio ; 109 feuillets, papier.

1769. — Présidial du 9 janvier au 19 décembre. Parties ; Pompon, Vénot, Menau, Douville, Genest, Potel, Farnault, Béquin, Gaudry, Pajot, Badin, Laurenceau, Cholet, Robert de Massy, Dupuy, Baudet ; etc. — Roulement des magistrats. « Le 14 may 1769, jour de la Pentecôte, M. Lhuillier, lieutenant-particulier, a été attaqué d'une apoplexie, pendant la grande messe de Saint-Pierre-Lentin, est mort sans avoir recouvert la connaissance, le mardy suivant, à sept heures du matin. » (Note du greffier.)

B. 792. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1770. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Beloy, Ligneau, Gentil, Boucher, Argant, Sirou, Giblet, Cerizier, Michau, Charpentier, Naudin, Dupré, Thuillier, Vary, Rozier, Noël, Lefèvre, Bruant; etc. — Roulement des magistrats. — Vacance de la lieutenance-criminelle et de la lieutenance-particulière. Nouveaux magistrats : Amy-François Miron de Ponleroy, Pierre-Augustin Curault de La Touche, Hector-Louis Patas de Meslier, Alexandre-Joseph du Gaigneau de Champvallin de Châteaumorand. Gens du Roi : Guillaume-Prosper Tassin de Villepion, procureur; Guillaume François Le Trone et Simon-Judde-Jean-François-Joseph Prévost, avocats ; Joseph Legrand, greffier.

B. 793. (Registre.) — In-folio ; 94 feuillets, papier.

1771. — Présidial du 7 janvier au 23 décembre. Parties : Laisné de Sainte-Marie, Ytasse, Pisseau de La Bretonnière, Poignard, Garnier, Bruneau, Grégoire, Daudier, Corbery, Millias, Le Févre, Mestivier, Le Roy, Caillette, Rou, Durand ; etc. — Roulement des magistrats.

B. 794. (Registre.) — In folio ; 105 feuillets, papier.

1772. — Présidial du 20 janvier au 21 décembre. Parties : Bernard, Carles, Maugas, Goujon, Turmeau, Berthault, Bernardin, Vallée-Dunant, Richard, Pénot, Louis, Gouspillat, Geffrenet, Fleury, Richer, Chartier, Odigier ; etc. — Roulement des magistrats.

B. 795. (Registre.) — In-folio ; 119 feuillets, papier.

1773. — Présidial du 11 janvier au 20 décembre. Parties : Barrault, Poullin, Richer, vicomte de Gallifet, d'Auglebermes, Goeffon, Digard, Sistat, Pineau, Brossard, Le Clerc, Gaussart, Isambert, Marcereau, Bruneau contre Moulin et Daudin contre Moulin ; etc. — Roulement des magistrats.

B. 796. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1774. — Présidial du 10 janvier au 19 décembre. Parties : Darnault, Renouard, Jutteau, Johanet, Feuillâtre, Madre, Bonny, Pointereau, Delarue, Grimault, Buchon ; etc.

B. 797. (Registre.) — In-folio ; 154 feuillets, papier.

1775. — Présidial du 9 janvier au 18 décembre. Parties : Hure, David, Defay, Gillot, Arnoult, Fabus, Barry, Johannet, Blanchard, Riffault, Clerjeau, Crosnier, Fretton, Ruette, Desnoyers, Chaumeau, Rozier, Meusnier, Brissonnet, Gibert ; etc. — Roulement des magistrats : Nouveau : M. Delange.

B. 798. (Registre.) — In-folio ; 192 feuillets, papier.

1776. — Présidial du 8 janvier au 23 décembre. Parties : J.-B. Houry, Vigoureux, les religieux de Saint-Benoît, pour un bail à ferme ; Fortin, Dumouthier, Brichard, Chaumette, Johannet, Pajot, Michau, Odigier, Moret, Cahouet, Lelièvre, Chabot, Bézard ; etc.

B. 799. (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

1777. — Présidial du 20 janvier au 25 août. Parties : Proust, Rathouin, Marque, Hardouin,

Baroux, Maillard, Gaurier, Brossonneau, Fuet, Moreau, Dubois ; etc. — Roulement des magistrats. Nouveau : M. Petau. — Note du greffier : « M. le lieutenant-général (Curault) est décédé le 11 avril 1777, à 11 heures du soir. »

B. 800. (Registre.) — In-folio ; 137 feuillets, papier.

1779. — Présidial du 11 janvier au 20 décembre. Parties : Arrault, Boutin, Ménard, Gouspillat, Métivier, Lesage, Mallier, Crochet, Kach de Grandmaison, Poissonnet, Girault, Merlet, Bourdon, Boutrou ; etc.— Roulement des magistrats. Nouveaux : MM. Capitant, Loyré et Lhuillier, fils.

B. 801. (Registre.) — In-folio ; 211 feuillets, papier.

1780.— Présidial du 10 janvier au 18 décembre. Parties : Deloynes, Rousseau, Sergent, Charlet, Lange, Farnault, le révérend évêque d'Orléans, Foucher, Levassor, Birault, Chapiotin, Gallinand, Gravet, Destrées, Daudin, Gourgoulin; etc. — Roulement des magistrats.

B. 802. (Registre.) — In-folio ; 229 feuillets, papier.

1781. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Duval, d'Orléans, Loison, Pisseau, Alleaume, Dubuisson, Fleureau, de Potherat, Lenormant, Lancelot, Desnoyers, Durand, Ballay, Rouault, Ytasse, Barillet, Thibeuf, Constant, Boitard, Michou, Chauvreux, Lejeune, Dupuis, Gourgoulin ; etc. — M. Roger, avocat du Roi.

B. 803. (Registre.) — In-folio ; 172 feuillets, papier.

1782. — Présidial du 7 janvier au 23 décembre. Parties : Fortépaule, Bourgouin, Chapellier contre Quétard; Poiré, Boucher, Landré, J.-B. Huet de Froberville, Grimault, Bougnereau, Le Bœuf, Freton, Tivier, Pluet, Chevillon, Roux, Piqueret et Durfin ; etc. — Roulement des magistrats. Nouveaux : MM. Turtin, Paris, de Mallevault.

B. 804. (Registre.) — In-folio ; 154 feuillets, papier.

1783. — Présidial du 17 janvier au 22 décembre. Parties : Desbois, Goullu Du Plessis, Le Lièvre, Verlin, Godeau, Privé, Darnault, Oudin, Aubepin, Argant, Jamet, Mesuré, Deschamps, de Mercy de Rouville, Brinbœuf, Asselin ; etc. — Roulement des magistrats.

B. 805. (Registre.) — In-folio ; 159 feuillets, papier.

1784. — Présidial du 12 janvier au 20 décembre. Parties : Meignan, Renault, Hochard, Dinard, Linger, Lange, Julin, Ferraudy, Richard, Rousseau, Delaage, Lebay, Bernard, Birault ; etc. — Le registre est signé : Miron.

B. 806. (Registre.) — In-folio ; 172 feuillets, papier.

1785. — Présidial du 10 janvier au 19 décembre. Parties : Rozier, Durand, Viglain, Vauxion, Champenois, Hodeau, Létourneau, Lebrun, Pastoureau, Favereau, Guillon, Lacour, Bourbault, Durand, Foucher, Pisseau, Aigret, Michau, etc. — MM. Roger et Henry, avocats du Roi ; Rozier, greffier.

B. 807. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, papier.

1786. — Présidial du 9 janvier au 18 décembre. Parties : Michau, Odigier, Provenchère, Dupuis, Perdoux, Rousseau, Bourgeois, Cléret, Petit, Dol, Thuillier, Godet, Menault, Baudet, Poullain, Breton, Cordonnier; etc.

B. 808. (Registre.) — In-folio ; 4:7 feuillets ; papier.

1787. — Présidial du 8 janvier au 17 décembre. Parties : Sallé, Adam, Buireau, Brulé, Massuau, Fouteau, Dalet, Despences, Louvel, Bourdon, Sallé, Colas Des Francs, Lambert, Santerre, Trézin, L'Homme, Machereau, Bézin, Roullard, Rime; etc.

B. 809. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, papier.

1788. — Présidial du 7 janvier au 28 juillet. Parties : Jamet, Grenet, Champignau, Hatineau, Pasquier, Bizouerne, Chamaillard, Bruzeau, Lhuillier, Papillon, Fougeu, La Creusette; etc.

B. 810. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets papier.

1789. — Présidial du 12 janvier au 21 décembre. Parties : Tabouret, frère Minime ; Grézelle, David, Gasnet, Couteau, Hanappier, Blanchard, Percheron,

Brun, Martin, Malécot, Barbier, Vallet, Marcuez, Nutein, Fleury; etc. — M. Robert, avocat du Roi.

B. 811. (Registre.) — In-folio; 167 feuillets, papier.

1790. — Présidial du 11 janvier au 6 septembre. Parties : Rome, Josneau, Collas, Chauffour, Léonard, Pogette, Godart, Gallas, Cahouet, Fontarive, Cassignol, Gombault, Pottin, Boistard, Dubré; etc.

REGISTRES DES PROCÈS JUGÉS

OU

JUGÉS EN BAILLIAGE (1).

B. 812. (Registre.) — In-folio; 224 feuillets, papier.

1652-1663. — « Procès jugé, au rapport de M. de Mareau, entre Jehan Picart, Pasquier, Pommier, Jacques Chéret et consors, appelans du prévost d'Orléans. — Du Moustier. I » Cette formule se reproduit d'un bout à l'autre du registre, avec indication des noms des parties. — En fin du manuscrit, on trouve une série de reçus de sacs de procédures, donnés au greffier par les procureurs.

B. 813. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, papier.

1664-1673. — Procès jugés. — Reçus de sacs de procureurs.

B. 814. (Registre.) — In-folio; 33 feuillets, papier.

1684. — Procès jugés.

B. 815. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1685-1697. — Procès jugés. — Rôle des magistrats : MM. Gabriel Curault, président et lieutenant-général ; Guillaume de Troyes, président; Charles Fontaine, lieutenant-particulier ; Charles Colas, Robert Mariette, Jacques Leclerc, Alphonse Martin, Nicolas Allégo, Antoine Fontaine, François Peigné, Charles Coulombeau, Jacques Ménault, Guillaume Prévost, François Paris, Nicolas Égrot de Lormois, Robert Pothier, Guillaume de Villedanné, François de La Chastre, Pierre Carré, Étienne Lamyrault, Charles Fontaynes Des Montées, Joseph Le Vassort, François-Henri de La Roche, Jacques Turtin, Henry-Gabriel Curault.

(1) Ce sont des répertoires d'audiences, ne comportant que l'énumération des noms des parties et de ceux des conseillers-rapporteurs.

B. 816. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1691-1699. — Procès jugés. Fragment.

B. 817. (Registre.) — In-folio ; 81 feuillets, papier.

1699-1707. — Procès jugés. Fragment.

III. EXTRAORDINAIRE CIVIL.

1° REGISTRES DE PRÉSENTATIONS.

B. 818. (Registre.) — In-folio; 50 feuillets, papier.

1738-1741. — Registre des défauts aux présentations. A partir de 1739, les formules sont imprimées avec blanc, pour les dates et les noms des parties. Exemple : « du 9 dudit mois de décembre 1739. Défaut a été donné à Mᵉ Poullin, procureur de X, en son nom, demandeur aux fins de requête et exploit des 13 et 20 novembre dernier, contrôllé, contre Anne Guélond, veuve Louis Cauchon, ès-noms et qualités qu'elle est assignée. Défendeur défaillant, faute de s'être présenté. » — Il y a en moyenne, sept formules par page.

B. 819. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1741-1746. — Suite des défauts par présentation, ou aux présentations.

B. 820. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, parchemin.

1746-1749. — Suite des défauts aux présentations.

B. 821. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1749-1751. — Suite des défauts aux présentations.

B. 822. (Registre.) — In-folio ; 192 feuillets, papier.

1752-1758. — Suite des défauts aux présentations.

B. 823. (Registre.) — In-folio ; 201 feuillets, papier.

1758-1762. — Suite des défauts aux présentations.

B. 824. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1762-1770. — Suite des défauts aux présentations.

B. 825. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1770-1771. — Suite des défauts aux présentations.

B. 826. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1771-1773. — Suite des défauts aux présentations.

B. 827. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1773-1774. — Suite des défauts aux présentations.

B. 828. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1774-1775. — Suite des défauts aux présentations.

B. 829. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1775-1776. — Suite des défauts aux présentations.

B. 830. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1777-1779. — Suite des défauts aux présentations,

B. 831. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1779-1782. — Suite des défauts aux présentations.

B. 832. (Cahier.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1781-1783. — Suite des défauts aux présentations.

B. 833. (Cahier.) — In-folio ; 23 feuillets, papier.

1783-1784. — Suite des défauts aux présentations.

B. 834. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1784-1788. — Suite des défauts aux présentations.

B. 835. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1788-1790. — Fin des défauts aux présentations.

B. 836. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1690-1787. — Dossier de présentations ou déclarations au greffe, des procureurs postulants, afin de se constituer au nom des parties. Aujourd'hui la constitution signifiée d'avoué à avoué suffit. — Les greffiers-gardes-sacs devaient viser l'acte de présentation dans les productions. — Ces actes s'enregistraient au greffe.

B. 837. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1749-1750. — Présentations des demandeurs appelants et anticipants. — Formules imprimées. — Les registres sont paraphés par le lieutenant-général. — Chaque page contient six formules.

B. 838. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1750-1751. — Suite des présentations des demandeurs. — Huit formules par page : — Le visa du lieutenant-général est en blanc.

B. 839. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1751-1756. — Suite des présentations des demandeurs. — Visa en blanc.

B. 840. (Registre.) — In-folio ; 400 feuillets, papier.

1756-1761. — Suite des présentations des demandeurs. — Visa en blanc.

B. 841. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1765-1768. — Suite des présentations des demandeurs. — Visa non signé.

B. 842. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio ; 544 feuillets, papier.

1768-1779. — Suite des présentations des demandeurs.

B. 843. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio ; 300 feuillets, papier.

1780-1790. — Fin des présentations des demandeurs.

B. 844. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1740-1745. — Registres et cahiers des présentations de deffendeurs. — Visés par le lieutenant-général. — Neuf formules imprimées, par page. « Du *tant* au *tant*, un *tel*, procureur de un *tel*, sur l'exploît de N. huissier, du *tant*, portant assignation au *bailliage* (ou au présidial), à la requête de N., est présenté. »

B. 845. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1745-1749. — Suite des présentations de défendeurs.

B. 846. — (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1749-1750. — Suite des présentations de défendeurs.

B. 847. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1750-1752. — Suite des présentations de défendeurs.

B. 848. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1752-1760. — Suite des présentations de défendeurs.

B. 849. (Registre.) — In-folio ; 202 feuillets, papier.

1760-1772. — Suite des présentations de défendeurs.

B. 850. (Liasse.) — 22 cahiers in-folio ; 449 feuillets, papier.

1772-1790. — Fin des présentations de défendeurs.

2° QUALITÉS DE SENTENCES (1).

B. 851. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1749-1772. — Qualités de sentences ; entre : Louis-Michel, vicomte de Rochechouart, seigneur de Mareau-aux-Bois, fils et héritier de dame Jeanne-Marie Levassor de Gourdry,... héritière de Me Florent-Charles Pothier, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité... et le Grand-Hôpital, d'Orléans...; — frère Jean Gavignot, prieur-curé de Saint-Donatien d'Orléans, et Jacques-Michel Odigier de La Couronnerie, avocat, notaire au Châtelet ; — Charles Lambert de Cambray, et Charles-Alexandre-Corneille Le Jeune de Chambly ; — François de Genes Du Portail, héritier d'Anne de Gédoyn, veuve de Monsabré ; Marie-François Mathagon de La Motte, veuve Le Vassort du Boucher ; et Christophe Le Fèvre ; pour le fait de la succession Mélizan-Py ; — Pierre-Claude Bigot de de La Touane, et Barbe-Madeleine-Élizabeth de Szembek, veuve Woldenar de Lowendall, etc. ; — Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, et Pierre Fouteau, boucher de la ville de Meung, touchant la taxe sur la boucherie ; — Claude-Alexandre de Toustain, seigneur d'Écrennes, et Edme Billault, couvreur, sur ce qu'il n'avait pas attaché, à 3 clous, les ardoises du château d'Écrennes ; — le Chapitre d'Orléans, seigneur gros-décimateur de la paroisse de Guillonville et les habitants, touchant les réparations du chœur de l'église ; — Geneviève Leclerc, veuve Charles, bonnetière à Beaugency, et Marie-Madeleine Chiquand ; — Martin Couret de Villeneuve, imprimeur du Roi, et l'Hôpital-Général ; — François Mignot-Goby, boucher ; Louis Chappellier, boulanger ; et Jacques Levassor, marchand, saisi ; — Michel Pargé, laboureur à Grigneville, et Pierre Masson, notaire à Pithiviers ; — Adrien de Pellerin, seigneur de Saint-Loup, et Pierre Guyon, laboureur ; — Adrien-Jules Gautier de Bésigny, marquis de Bellegarde, et les demoiselles Mallier, et autres, concernant les créances du feu duc d'Antin ; etc.

(1) Les qualités de sentences se signifiaient d'avoué à avoué. On les déposait au greffe du Bailliage.

B. 852. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1774. — Qualités de sentences rendues entre : Claude Couty de La Pommeraye, prêtre, chapelain de l'Hôpital Saint-Charles d'Orléans, et Philippe-Adrien Rozier, chanoine de Saint-Aignan ; — Michel Lenoir, écuyer, directeur des domaines de l'Apanage, et Jean de Faucamberge, notaire au Châtelet ; — Marie-Barbe Boucher, fille majeure, et N. Denis, vigneron et Ch. Deparday, vigneron ; — Marie-Madeleine Boisguéret de La Vallière, veuve Lambert de La Rifaudière, et Claude Mauger, soldat aux Gardes-Françaises, et autres, touchant une maison et des terres, à Bucy-Saint-Liphard ; — Jean-Joseph Marsille, maître en chirurgie à l'Archer paroisse de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, contre Balochon, maître en chirurgie, au Portereau, à Orléans ; — Étienne Duchesne, élu en l'élection de Pithiviers, et divers ; — Marguerite-Françoise Lefèvre, épouse de Claude de Parisot, lieutenant à Chartres-cavalerie, et Pierre Lebrun, marchand boulanger ; — le monastère de la Visitation d'Orléans, et Marie-Thérèse More, veuve Gascher ; Louis-Didier Babault, avocat, etc., touchant une pension ; — le principal du collège royal d'Orléans, et Louis Thomain, huissier-audiencier au consulat d'Orléans, Marguerite Thomas, veuve Culambourg, etc., touchant une somme de 2,491 livres ; — Louis, vicomte de Galliffet, ancien major du régiment de la Reine-cavalerie, et Jean Écot, subrogé-tuteur des mineurs Moreau, touchant des blés ; — Jérôme de Laage de Meux, écuyer, seigneur de Vouzon, la Motte-Beuvron, etc., et René Luzarche, chanoine Saint-Pierre-Empont et autres, touchant des rentes de blé à Vouzon ; — les habitants de Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, et Joseph Seurrat de Belair, négociant, à la raffinerie de Saint-Mesmin, et autres, touchant la nomination d'un gagier ; — J.-B. Faron de Saint-Hubert, chanoine de Cléry, et le chapitre de Notre-Dame de Cléry, touchant la maison de l'Hermitage ; — Aignan Desfriches, négociant à Orléans, et Claude-Thomas Le Roy, bourgeois ; — le grand Hôpital d'Orléans et M. Beauvais de Préau, son receveur, et François Baudet, hôtelier, à Saint-Laurent-des-Eaux, touchant l'adjudication de deux maisons ; etc.

B. 853. (Liasse.) — 358 feuillets, papier.

1774. — Qualités de sentences, rendues entre : François-de-Paul Baguenault, seigneur de la Perrière, Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, héritier de M. Mariette, Oratorien, contre Marie Rousseau, veuve David ; et cette même veuve ; — dame Catherine Colas, veuve Boyetet de Visy, et Nicolas Bailly de Montaran ; — Pierre-Élie Le Berche, marchand, et Antoine Sanègre, garde-barreau du Châtelet ; — Charles-Gédéon L'Épine, perruquier, et Aignan Sergent-Benoist, marchand ; — Mathieu Chevillon, vigneron à Chaingy, et Jeanne Garnier, veuve Renard ; — Élisabeth-Françoise Sausset, et Jean Lejeune, vigneron ; — Aignan Percheron, marchand, et Henry-Côme Besnard, laboureur ; — Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, Louise-Adélaïde de Gouffier, dame de la censive de La Grillère et du Donjon, Maximilien-Antoine-Armand de Béthune, duc de Sully, pair de France, premier baron de l'Orléanais, vicomte de Breteuil, etc., et Étienne Rousseau, meûnier, concernant l'œuvre et fabrique de Chaon ; — François-Benoît Priaudi, receveur du collège d'Orléans, et Claude Lejeaire, marchand et maître frippier ; — Jean Hubert, graveur, saisissant de mobilier, et Claude Auger, chanoine de Saint-Aignan ; — Louis de Gauville, baron de la Forêt-le-Roi, Madeleine-Françoise Chauveau, sa femme, et Richard-Charles Chauveau, bourgeois d'Orléans ; — Charles Goulu Du Plessis, ancien officier d'infanterie, légataire particulier de Marie Duverger, veuve de Charles Goulu de Coulmiers, et Félicité-Perpétue Lambert de Cambray, veuve d'Antoine-François Luillier, etc. ; — Anselme Crignon, écuyer, et Alexandre Jogues, garde des archives de l'ordre de Saint-Louis ; — Pierre-André Le Soutivier, officier du Roi, acquéreur d'une maison, rue de la Lionne, et Mathurin Bourdeau, chargeur à Orléans ; — Martin-Jacques de La Maison-Rouge, procureur du Roi en la garde de Neuville, et les frères Geffrier, héritiers de Joseph Lubin ; — Adrien Pisseau de La Bretonnière, major de la bourgeoisie d'Orléans, et le marquis de Galliffet, touchant une succession roturière ; etc.

B. 854. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1775. — Qualités de sentences, rendues entre : Élisabeth Drouin de Bouville, demeurant à Pithiviers, contre Drouin de Bouville, comte de Rocheplatte, touchant une succession ; — la Visitation d'Orléans, et Philippe Chantereau, journalier ; — le Grand-Séminaire d'Orléans, et plusieurs laboureurs

de Paris, touchant la dîme et le champart; — M. de Chapt de Prastignac, abbé de Saint-Mesmin, et plusieurs laboureurs; — M. Jogues de Gueudreville de Germonville, et plusieurs laboureurs; — Charles-Joseph Pankouke, marchand-libraire à Paris, et la famille Petau La Fosse, pour affaires d'intérêt; — le principal du collège d'Orléans, et les Chartreux de la même ville, touchant des vignes au clos des Sansonnières, paroisse de Saint-Paterne d'Orléans; — Catherine Colas, veuve Boyetet de Vizy, et Nicolas Bailly de Montaran; — Nicolas Hubert et divers, touchant une succession; — Jean-Léon Patas, écuyer, sieur du Bourgneuf, et J.-B. Desvaux, procureur; — Pierre Picqueret, notaire à Orléans, et Pierre-Michel Rigault, bourgeois; — Jacques-Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie, avocat, receveur à Orléans pour les saisies réelles, et divers, touchant des baux de biens saisis; etc.

B. 855. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1777. — Qualités de sentences, rendues entre: Laurent Lecomte, marchand vinaigrier à Orléans et Germain Porteau, tonnelier-vinaigrier; — Joseph Seurrat de Belair, négociant à Orléans, et divers, touchant une adjudication de maisons; — Louise Girolet, veuve de Georges Colas de Brouville, et Étienne Ravot-Rocher, négociant; — les Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans, et leurs tenanciers de Bazoches-en-Dunois, touchant une expulsion de métayer, hors de la métairie de La Motte; — Jacqueline-Louise de Chambly, et des vignerons des Aides, près d'Orléans, touchant une saisie féodale; — Pierre Baranger, avocat à Orléans, Joseph Montagnier, apothicaire, et le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, touchant des réparations à faire à l'église de Saint-Liphard d'Orléans, dont ils étaient gagiers; — Florent Brosseau, juré-crieur d'enterrements et Antoine Blain, fondeur à Orléans; — François Gandrille du Houssay, capitaine du Guet à Orléans, et Étienne Brossard de Rochefort, touchant un héritage; — François-Pierre Ducluzel, marquis de Montpipeau, baron du Chéray, châtelain d'Épieds, Saint-Sigismond, Rozières, Coulmiers, Saint-Ay, Blanville, Hérouville, et autres lieux, Intendant de Tours, et Jean Neveu, laboureur à Épieds et autres, concernant une redevance seigneuriale dont ces derniers étaient chargés; — Guillaume Boitard, vigneron à Bou, et Antoine-Joseph Fouqueau, huissier aux Monnaies; — Charles-Claude Bernard, chevalier, seigneur-baron de Senneterre et de Saint-Loup-Lachenay, et J.-B. Petau, bourgeois d'Orléans; — Paul Rousset, procureur du Roi en la garde de Courcy, et Robert Fournier, commissionnaire; — Amable-Joseph Dulac, chevalier, enseigne de vaisseau du Roi, seigneur de Montizambert, et Joseph Guillé, curé en Tigy-en-Sologne, touchant les dîmes inféodées des orges de la mairie de l'abbaye de St-Mesmin à Tigy; etc.

B. 856. (Liasse.) — 274 pièces, papier.

1778. — Qualités de sentences rendues entre: Anne-Madeleine Chartier, veuve de Michel-Nicolas Tardi, avocat, et Jacques Grenolach de Ruis, gendarme de la Garde, René Proust, fourrier des logis du comte d'Artois, les Ursulines de Beaugency, madame de Maillé, touchant des créances sur le sieur de Ruis; — Jean Foucault, inspecteur des chasses du duc d'Orléans, et Sébastien Angenault, bonnetier à Orléans; — Jean-François Foucher, Trésorier de France à Alençon, et Pierre Durand, voiturier; — François Mouton, suisse de l'église d'Orléans, et Pierre-Noël de Loynes de Champillou, chanoine de Saint-Aignan, concernant un payement de dettes mobilières; — François Borros de Gamanson, vicaire-général de l'évêque d'Orléans, et Altin-Claude Paris de La Bergère, touchant les provisions du doyenné de l'église d'Orléans, aux lieu et place du défunt doyen Antoine Paris; — Antoine-Pierre Huet d'Ambrun et le contrôleur du Bureau des Finances; — Clément-Nicolas-Léon-Philippe, comte de Faronville, et les familles Mariette, Pénot et Testu de Balincourt, touchant des droits et profits non payés; — François-Nicolas de Fay, grammairien à Orléans, et Pierre Leloup, vigneron, à Olivet; etc.

B. 857. (Liasse.) — 329 pièces, papier.

1779. — Qualités de sentences, rendues entre: Jean-François Alix, grénetier au Grenier-à-sel de Sully, et divers qui sont marchand, aubergiste, cordonnier, touchant la démolition d'un escalier; — Marie-Françoise Saintoin, femme de Jean-Étienne Ducreux, chirurgien, et son mari; — François de Montholon, chevalier, procureur-général du Roi en la Chambre des Comptes, et Marie-Françoise Eustache, veuve de Joseph Legrand, greffier civil du Châtelet d'Orléans, touchant un héritage; — François-Georges Papillon, Trésorier de France à Orléans, et Jean

Boulet, laboureur; — Antoine Masson de Villampuis, officier de maréchaussée à Vannes en Bretagne, et Marie-Juliette Masson de Villampuis, touchant le partage de leurs biens; — Marie-Anne-Victoire Picault, épouse séparée quant aux biens de J.-B.-Maximilien Le Rasle, docteur-régent en la faculté de droit, à Bourges, et son mari; — Gabrielle-Césarine de Bainac, abbesse de Saint-Loup-lez-Orléans, et des tenanciers; — les Ursulines de Beaugency, et les MM. Lasseux, de Baroménil, et Philippe Chantereau, journalier, touchant une saisie réelle; — François-Bazile Destas, notaire à Orléans, et Joseph Bertrand, chirurgien; — Antoine Sestrac, médecin de l'Université de Montpellier, et Gaspard G. de Blanzy, ancien commandant, touchant une créance; — Jacques-Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie, avocat au Parlement, commissaire-receveur-général des saisies réelles, et Louis Godeau, meûnier au Moulin-Choiseau; — Couty de La Pommeraye, marchand cirier à Orléans, et Jacob, imprimeur-libraire; — Jean-François Petau, officier, et Anne-Sophie Roucelle, mineure émancipée; — Marie-Madeleine-Étiennette de Villedieu, née de Combault, et Jean Thibault, vigneron au quartier de la Croix, à Saint-Ay.

B. 858. (Liasse.) — 320 pièces, papier.

1779. — Qualités de sentences, rendues entre : Denis Mothiron, vigneron à la Chapelle-Saint-Mesmin, et Alexandre-Aignan de Lange, écuyer, et divers; — Jacqueline-Louise de Chambly, veuve René de La Tour du Pin, dame de Beaumont, Razé, Monthereau, Beronville, Formainville, et Sébastien Aveline, vigneron; — les maire et échevins de la ville d'Orléans, et l'Hôpital-général, touchant une hypothèque sur une maison de la rue de l'Autre-Monde, paroisse de Recouvrance, à Orléans; — Henry, marquis de Chamillart, seigneur du Breuil, et François Barbereau, laboureur; — Aignan-Thomas Desfriches, et Amaury Lorion, marchand à Mer; — les habitants de Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, et Jean-Claude Bénard, leur curé, touchant des réparations à faire au chœur de l'Église; — Louis-Jacques de Saint-Pol, seigneur de Reuilly, paroisse de Chécy, et Marie-Madeleine Duchon, veuve de Toussaint Popot, fermier de Montplaisir; — le supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, et divers, touchant des détériorations de bail; — François-Nicolas de Failly, grammairien et Jean-François Manceau, ouvrier en bas; — François Pinchinat, écuyer, et Benoist, marchand de bas; — Grillon-Gallet et Grillon-Baschet, demeurant à Meung, et Louis Fiteau, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, touchant une succession; — Louis de Marcombe et Charles-Barthélemi-Mauger; — Madeleine-Élisabeth de Villedanné de Gourville, veuve Sinson, et Félix-Sauveur de Saint-Mesmin, seigneur de Lignerolles, touchant un bornage; — François Brouard, vigneron au quartier de la Croix à Saint-Jean-de-Braye, et divers; — Claude-Alexandre, marquis de Toustain, seigneur d'Écrennes, et des laboureurs; — Jean-François Desnoyers, procureur à Neuville, et des vignerons; etc.

B. 859. (Liasse.) — 378 pièces, papier.

1781. — Qualités de sentences, rendues entre : Charles-François Tassin de Charsonville, Grand-Maître enquêteur et réformateur général des Eaux et forêts de France au département d'Orléans, et Jacques Gaudouin, marchand-coquetier; — François Machard-Grammont, directeur du bureau des carrosses et messageries de France, et François de Villamblain, opposant à des lettres de ratification; — Jacques-Augustin Martin, maître d'écriture et de pension, et Jacques Bodin, ancien receveur des Tailles à La Flèche, Trésorier-principal de la guerre, à Orléans; — Jean-Daniel Tribou de L'Orbette, capitaine d'infanterie, et la famille Couret de Villeneuve; — les dames du Calvaire d'Orléans, et le garde-barreau du Châtelet d'Orléans; — Louis Colas Des Francs, écuyer, Rémy Boucher, négociant, Olympe-Rosalie Colas Des Francs, sa femme, Guillaume Boilève, négociant, Charles Colas de Brouville Des Ormeaux, écuyer, Julie Boilève, sa femme, héritiers de Robert Colas Des Francs, écuyer, ancien maire d'Orléans, et Joseph-Jacques Tassin, écuyer, tuteur des mineurs ses fils, également héritiers; — Louis-Auguste-Alexandre Beauvais, négociant, et Bruère, procureur au Châtelet; — Claude de Mercy de Rouville, lieutenant-civil-criminel et de police à Beaugency, et divers; — Guillaume-Anne-Salomon de La Saugerie, docteur-régent en l'Université, à Orléans, et André-Théodore Bonny, chaufournier: — Anne Lestoré, veuve de Jacques Le Clerc de Doüy, et Marie Gauthier, veuve Charles Poulin, sergent-royal; etc.

B. 860. (Liasse.) — 348 pièces, papier.

1781. — Qualités de sentences, rendues entre :

Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, et divers tenanciers, laboureurs; — Louis-Pierre Doillet de Saint-Aignan, et Catherine Leroy, veuve Brotier, sa belle-mère; — Schlumberge, graveur, demeurant à Bourges, et l'huissier-audiencer du siége présidial d'Orléans; — Marie-Anne Le Roux de Clerfond, et Joseph-Pierre Des Marais, négociant; — Élie-Robert de La Fons, et les familles Boilève et Tourtier; — Maurice Égrot, écuyer, et divers; — Louis Péan, marchand de bestiaux, et Pierre Perdoux; — Louis-Nicolas Renard, directeur des loteries à Orléans, et Louis-François Neveu de Preais, écuyer, Trésorier de France à Orléans, Élisabeth de La Fournerie, sa femme, Élie-Joseph de Miomandre, marquis de Châteauneuf, Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, Charles Lassailly, Claude Michon; etc., touchant une licitation de biens; etc.

B. 861. (Liasse.) — 381 pièces, papier.

1782. — Qualités de sentences, rendues entre: Guillaume de Montigny, gentilhomme de la Chambre, et Jean Séjourné, laboureur; — Boucher de Molandon, négociant à Orléans, et Thomas Seheuil, marchand à Montargis; — Hubert Aulas de Courtigy, gendarme de la Garde, et Louis Houdry, menuisier; — J.-B. de Bouvier de Cépoy, et Élisabeth-Amaranthe Jogues de Martinville, veuve de François de Bouvier, marquis de Cépoy, et femme de J.-B. de Castra, maréchal de camp, touchant l'héritage de Guillaume-Philippe-Anne-des-Anges de Bouvier de Cépoy; — demoiselles Cooke, pensionnaires aux Dominicaines, à Montargis, et Jacques Levert, voiturier; — Henry Cambi, cocher du marquis Du Saillant, au Bignon, et Henry Dumas, fermier; — Jean-Louis-Guérard, maître d'écriture à Versailles, et Marguerite Bourdin, veuve Lebrun; — Marie-Anne Picard, sage-femme à Ferrières, et la veuve Tisserand; etc.

B. 862. (Liasse.) — 323 pièces, papier.

1782. — Qualités de sentences, rendues entre: Martial-Louis Écot, marchand-orfèvre, Marie Patouillet, sa femme, et Louis Prévost, chirurgien; — Joseph-Antoine Thibault, entrepreneur de bâtiments à Orléans, et Claude Ducrot, apprêteur de bas; — Jean-Pierre Saintoin, marchand-confiseur, à Orléans, et Pierre-Jacques Lablée, marchand-vinaigrier; — Élisabeth Ravot, et Pierre Ravot, marchand-cordier; — Jacqueline-Louise de Chambly, veuve de René-François-André, comte de La Tour du Pin, brigadier des armées du Roi, et Jacques Fortin, vigneron; — Messire Forest, curé de Chevilly, et Thomas Alleaume, marchand; — l'abbaye Saint-Victor de Paris, et ses créanciers, laboureurs à Angerville; — Louis-Côme Rouy, curé d'Aunay-la-Rivière, et Philippe de Drouin, comte de Rocheplatte, seigneur de la justice de Rocheplatte, touchant le ban de vendange; — René de l'Étang, seigneur de Fin, et Amboise Deligny, marchand de bétail; — Marie-Thérèse Chauvreux, veuve de François de Saint-Mesmin, sieur Des Vaslins, et divers, touchant une adjudication de bien; — Joseph Lainé, seigneur de Saint-Péravy-la-Colombe, et ses tenanciers, laboureurs, touchant la saisie d'une auberge appelée l'*Écu de France;* — Jean Le Sourd, notaire au Châtelet, et Jean-Charles Texier, notaire à Angerville, touchant une substitution faite au profit des mineurs Le Sourd par la veuve Baugin; — Thérèse-Catherine Tripault, veuve Deroin, et Louis Deroin, fils et héritier; — le sieur Geffrier-Ratoré, et la veuve Herbaudière, marchande à Beaugency; — les demoiselles Roucellet, et Joseph Bertrand, chirurgien; etc.

B. 863. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1782. — Qualités de sentences, rendues entre: le principal du collège d'Orléans, et des cultivateurs d'Épieds, touchant une saisie de grains; — Élie Aubereau, garde des Archives du Duché, et le procureur du Roi, touchant l'héritage de René Girard, oncle d'Aubereau; — Charles-François Tassin, seigneur de Charsonville, et Vrain Égret, journalier; — Charles-François de Cacheleu, de Baromesnil, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, et Étienne Lunard, marchand; — J.-B. Paillet, potier en terre, et divers; — J.-B. Pasquier de Lumeau, Trésorier de France à Orléans, et divers, touchant la dissolution d'une communauté de biens; — Denis Charmon, chantre et maître d'école à Pithiviers, et divers, touchant l'héritage de Madeleine Charmon; — François-Benoît de Gondouin, doyen de Meung, et le chapitre de Saint-Liphard de Meung, touchant des héritages à Coulmiers; — Augustin-Alexandre-César Bégon de Lory, seigneur de Saint-Lyé, Villereau, Bougy, etc., et Louis-Alexandre Bailly de Lormoy, bourgeois d'Orléans; — Marie-Victoire Desrouzières,

veuve d'Aignan Jumeau, écuyer, et François Couillard, marchand à Beaugency ; — François-Jacques Lhuillier de Touchaillou, et André Moris, etc.

B. 864. (Liasse.) — 390 pièces, papier.

1788. — Qualités de sentences, rendues entre : M[re] Poisson, prieur de Châtillon-le-Roi, et divers, touchant une somme de 2,000 livres ; — Jean-René-Augustin de Neufcarre, capitaine d'infanterie dans Royal-Artillerie, et des laboureurs-vignerons, touchant une adjudication ; — Louis Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, et Jean Le Fort, garde-barreau du Châtelet, touchant des héritages provenant d'Ambert, sis à Chécy ; — Louis-Jacques de Saint-Pol, seigneur de Reuilly, et des laboureurs, touchant une métairie; — Jean-François de Lacombe, directeur privilégié du bureau des affiches du pays Chartrain, et divers, touchant un héritage ; — Louis-Armand-François-Maurice J.-B. de Prévost, seigneur du Breslay, Cléry et autres lieux, et Denis-François, manœuvre à Saint-Germain ; — Georges-François de Ravaut, seigneur-patron d'Ouzouer-des-Champs, et Jean Foulon, laboureur ; — Charles-François, marquis de Lescalopière, seigneur de Bézigny, Ladon, etc., et Louis Maçon, manœuvre ; — J.-B. Zanolle, maître vitrier, du pays de Suisse, demeurant à Saint-Fargeau, et M[re] de Finances, écuyer, seigneur du Buisson ; — Charles-César Voisines de Tiersainville, chevalier, demeurant à Ferrières, et Denis Bourgeois, marchand à Montargis ; — Louis-René de Rogres de Lusignan, chevalier, seigneur comte de Champignelles, Marchais, etc, (père de l'infortunée marquise de Douhaut), et les fermiers de Percefolie; — dom Jean-Gilbert Bourdier, prieur de Saint-Nicolas d'Asis, de l'observance de Clugny en Picardie, et Louis Mothiron, aubergiste à Ouzouer-sur-Loire ; — M[re] de Villerault, seigneur du Mesnil, et Noël Gilbert, libraire à Montargis; — Jean-Charles de Biragae, seigneur de L'Isledon, et Charles Sauvard, maçon, entrepreneur de bâtiments à Montargis ; — Alexandre Parseval Des Chaînes, et Vincent Piget, manœuvre ; — Victoire Aillan de Mailly, et Robert Baudu, meûnier ; — Guy Le Gendre, marchand, demeurant à Varennes-aux-Loges, époux d'Élisabeth Jannot, et François Bardou, laboureur ; — Marie-Françoise Foubert, dame de Moulon, épouse séparée quant aux biens de J-B.-François de Gourville, chevalier de Saint-Louis et Edme Auserné, manœuvre ; — Nicolas Thoratier de La Sablonnière, lieutenant au bailliage de Montigny, et Edme Branger, meûnier ; — Pierre Chaperon Des Tranchants, premier échevin de Châtillon-sur-Loing, et Martin, meûnier, etc.

B. 865. (Liasse.) — 336 pièces, papier.

1788. — Qualités de sentences rendues entre : J.-B.-Claude Tourtier Du Portail, ancien capitaine d'infanterie, et le sieur Pernès, bourgeois ; — René Proust, écuyer, seigneur de Ruys, premier fourrier des logis du comte d'Arlais, et René Proust, étudiant en droit en l'Université d'Orléans, touchant la liquidation des biens de la communauté ; — François-Louis Bayard, écuyer, négociant à Paris, et Jean Plinguet, bourgeois à Orléans ; — Marie-Hector de Loynes de Milbert, écuyer, mousquetaire du Roi, et Joseph Lointier, vannier à Orléans ; — André-Jérôme Égrot du Ludde, ancien officier des mousquetaires, et Léon-Hector Patas de Meslier, touchant l'abandon par voie de retrait lignagier des fief, terre et marquisat d'Iliers en Beauce, du Chesne-Doré, d'Offreville, etc, ; — très-haut, très-grand, très-puissant et très-excellent prince Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, frère du Roi, Grand-Maître de St-Jean et du Mont-Carmel, seigneur de la commanderie de Boigny, et Louis Lamyrault, Jean Gombault, Jacques Delaporte, tenanciers, touchant leurs créances ; — Denis-François Franchetterre, procureur, et Jean Touchard, laboureur ; — François-Alexandre Geffrier, écuyer, négociant à Orléans, et Charles-Dieudonné Guinebaud de Miramion, bourgeois d'Orléans ; — Gabrielle Loiselleur, et Antoine Loiselleur, vigneron ; — Louis Brossard de Dompuis, et Élie-Joseph Renard, bourgeois d'Orléans ; — Joseph Bernard, chantre en dignité de Saint-Vrain de Jargeau, et N. Patault, vicaire de Saint-Paterne d'Orléans, touchant les bénéfices de la chantrerie ; — François-Étienne-Jacques Quazy de Villeneuve, chapelain de St-Jean-Baptiste, à St-Paul d'Orléans, et Gabriel Lainé de Sainte-Marie, etc.

B. 866. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1788. — Qualités de sentences, rendues entre : Louis Gémélas, marchand à Orléans (mort en 1793, l'un des chefs des Hébertistes à Orléans), et Guérin, marchand de bois ; — Charles-Pierre de Guillaume de La Grange, et Joseph Lhuillier Des Bordes, tou-

chant 13,000 livres de remboursement; — Denis Robert de Massy, avocat en Parlement, docteur-régent en l'Université, exécuteur de Joseph Bertrand, chirurgien, et Angélique-Florence Rousselet et divers; — Pierre-François Dumuys, procureur, et Jean Desbrosses, vigneron; — Michel Sutton, Anglais, valet de chambre de l'honorable Stempel-Luttret et le même sir Luttret (Lutteroth), touchant ses gages non payés; — François-de-Paule Baguenault de Villebourgeon, Trésorier de France d'Orléans, et Louis Cordonnier, jardinier; — le comte Jean et la comtesse Marguerite de Preslou, à Messas, et la dame Rousseau de Sauzay; — Jean Soret, prieur de Saint-Donatien d'Orléans, et Marie-André Guigon Deforis; — Noël de Villamblain, seigneur de Campois, et Toussaint Le Long, marchand chaufournier; — Jean Gellet-Duvivier, marchand de bas, demeurant à Orléans (victime de l'affaire Léonard Bourdon), et Nicolas Chéron, etc.

B. 867. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1784. — Qualités de sentences, rendues entre: Augustin-Louis de Gauvignon, seigneur de Bazonnière, sous-lieutenant au régiment d'Auxerrois, et Jérôme de Saint-Mesmin, écuyer, ancien capitaine d'infanterie; — Jean Richard, marchand ventier en la forêt d'Orléans, et Étienne Richard, vigneron; — Augustin-Clément Massuau de La Borde, seigneur d'Ozerennes, et François-Henry de Mollevault, juge au Bailliage; — Cristine-Émilie Fasçon de Villautrie, femme de Florent Noire de Cellier, et son mari, bourgeois d'Orléans; — Jean-Antoine Cauche, curé de Chanteau, et Jean Henry, écuyer, seigneur de Chanteau, touchant la dîme; — François Letrosne, vigneron à Chaingy, et Pierre Malhotte, fagotteur; — Marie Madeleine-Étiennette de Gombault, veuve d'Albert-Louis-Gabriel de Villedieu, et Jacques Pineau, cabaretier; — Claude-Maximilien Capitan, écuyer, avocat au Bureau des Finances, et Pierre Darnault, laboureur; — Louise-Adélaïde-Victoire Du Buc de Laurrois, veuve de J.-B. Langlois de Ramontière, officier de cavalerie, et Michel Langlois de Ramontière, touchant le contrat de mariage; — Armand-Anne-Auguste-Antoine-Fiacre de Chapt de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin, et François Bourgouin, vigneron à Mareau, touchant un bail à ferme; — Jean-Louis Trudern de Lezeic, capitaine de vaisseau du Roi; Louise-Madeleine-Symphorose Bigot de Morogues, sa femme; Claude-Madeleine-Thérèse-Pauline Bigot de Morogues, veuve d'Éléonore-Jacques-Marie-Stanislas Perrier de Salvert, lieutenant de vaisseau du Roi, et Augustin-Pierre-Marc Bigot de Morogues, ancien lieutenant de vaisseau du Roi, touchant la succession des vicomte et vicomtesse de Morogues; — François Pelletier, concierge du château de Rebréchien, et Simon Flamori, marchand de vaches, etc.

B. 868. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1784. — Qualités de sentences, rendues entre: César-Pierre Humery de La Boissière, et René Proust, seigneur de Ruy, touchant les bestiaux de la locature de La Poissonnière; — Léon-François de Barbançois, marquis de ce nom, et de Villegourgis, ancien capitaine des Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, et François Langevin, vigneron à Courcelles-le-Roi; — Nicolas-Bazile Baille de Presle, gendarme du Roi, Marie-Madeleine Faucheux, sa femme, et Jean Faucheux, bourgeois d'Orléans; — Antoine-Marie Barthon de Fromental, prieur-curé de la Conception (en 1790, vicaire-épiscopal de l'évêque assermenté Jarente d'Orgeval), et Marie Cahouet, veuve Marteau, de Chevilly; — J.-B. Florimond-Joseph de Meffroy de Césarge, grand-maître de l'Oratoire du Roi, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, et deux laboureurs de Torville, etc.

B. 869. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1784. — Qualités de sentences, rendues entre: Louis-Armand-François-J.-B. de Prévost, seigneur du Bruloy, Cléry, etc., ancien officier à Conti-Infanterie, et Vincent Guerré, laboureur; — Adrien-Pierre de L'Épine, facteur d'orgues à Montargis, et Thomas Pouchon, maître maçon; — Louis-Timothée Raige, receveur des consignations à Montargis, et Louis Pougin, Trésorier de France; — Jacques-Gabriel de Lichy, chevalier, seigneur de Lichy, capitaine de cavalerie, et Louis-Guillaume Brière, marchand et fermier; — Marie-Françoise Desgouttes, veuve de Pierre-Stanislas Jacquemard Du Boutoir, et la famille Marchant; — Nicolas-Pierre de Saint-Bon, procureur du Roi au Grenier à sel de Joigny, et Marie-Jeanne-Agathe Pezée, sa femme; — Henry-Louis-François-Xavier Vernon, prêtre, prieur de Breuzy, et Jacques Le Cointe, aubergiste; — Alexandre Parseval Des Chênes, et Étienne Bertaud meû-

nier ; — Pierre-Gatien David, écuyer, sieur de La Benoîtière, et Madeleine Olivier, veuve Roussin ; — J.-B. Bouvier de La Mothe de Gondreville, prêtre licencié de Sorbonne, chanoine de Troyes, et Vincent Le Cerf, concierge du palais royal à Troyes ; — Antoine-Charles Du Tillet de Pannes, marquis de La Bussière, baron de Ponchenon, seigneur de Nogent, et sieur Bonnissant, marchand et fermier de la terre de Nogent, touchant un exploit ; — Charles-Barnabé de Veyrier, chevalier, demeurant au château de Vaugouard, à Ferrières, et J.-B. Girault, voiturier, etc.

B. 870. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785. — Qualités de sentences, rendues entre : Avoye Seurrat, veuve de François Pinchinat, écuyer, administrateur de l'Hôpital Général d'Orléans, et Joseph-Robert Seurrat de Guilleville, écuyer, ancien maire d'Orléans, touchant la succession du défunt ; — Claude-Philippe de La Vergne, chevalier, baron de Loury, et Pierre-André Le Grand, ancien meûnier, — Claude Perdoux, grammairien à Orléans, et sieur Chauvreux-Baumont, bourgeois ; — Antoine Laurent, maître des Petites-Écoles de Bou, et Jacques Belouet, marchand de bois ; — sieur Egger, maître et marchand tailleur à Orléans, et divers ; — Pierre-Jacques Fouqueau de Pussy, avocat en Parlement, et Jean-Augustin Gaucher, notaire royal à Saint-Benoît-sur-Loire, touchant une créance, etc.

B. 871. (Liasse.) — 249 pièces, papier.

1785. — Qualités de sentences, rendues entre : J.-B.-Claude Tourtier, chevalier, seigneur du Portail-Saint-Sigismond, ancien capitaine d'infanterie, et Joseph Landré, écuyer, Trésorier de France à Orléans, Marie-Anne Landré, veuve de Guillaume de Gauvignon, Marie-Claude Landré, Reine-Ursule Landré, Alexandre-Pierre Du Gaigneau de Châteaumorand, seigneur de Champvallins, Anne-Colas d'Anjouan, sa femme, etc., et Charles-Jacques Boyetet de Bagneaux, etc., touchant l'héritage de Marie-Thérèse Lamyrauld de Portmorant ; — Marie-Françoise de Troyes, veuve de Jacques-Guillaume d'Orléans, Pierre d'Orléans, Madeleine d'Orléans, et Pierre de Gyvès, seigneur de Montguynard, touchant l'héritage de feu messire d'Orléans ; — Guillaume-Joseph-Hippolyte-René-Marie de Moncanizy, capitaine de dragons au régiment de la Reine et commandeur de Saint-Marc d'Orléans, et Sébastien Bourdon, vigneron ; — Adélaïde-Geneviève Poisson, comtesse de Rocheplatte, veuve de Philippe de Drouin, et J.-B. Prêteur, touchant une saisie féodale ; — Charles Lenormant du Coudray, procureur du Roi en la garde du Milieu, forêt d'Orléans, et Baubled, marchand de drap ; — Abraham-Gabriel Rétif, receveur particulier des Finances dans l'Élection de Grenoble, et Guillaume-Jacques Gravet de Courcelles, sous-chantre du chapitre de St-Ythier de Sully, touchant les biens de la jeune Jeanne-Marie-Françoise de Margat ; — Philippe Miron de Poisioux, Avoye-Victoire Seurrat, sa femme, et divers, etc.

B. 872. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1785. — Qualités de sentences, rendues entre : l'Hôpital-Général d'Orléans, et François Huguet, vigneron, touchant un titre nouvel ; — Marie-Madeleine de Madière, veuve de Jean-Antoine Chenille de Bardy, écuyer, lieutenant de la maréchaussée générale de l'Orléanais, et divers laboureurs demeurant à Pourpry ; — sieur Demadières-Curé, négociant à Orléans, et divers, touchant une signification d'exploit ; — Marie-Thérèse Vaslin, femme Mauger, et Étienne Levacher, jardinier : — Marie-Louise de Piguillan de Larbouse, abbesse de Saint-Loup-lez-Orléans, et Jacques d'Ennery, écuyer, sieur de Lachénoy, touchant le domaine de la Joubardière ; — Anne Perdoulx, veuve de François-Ensise Rousseau de Belleisle, écuyer, seigneur de La Bretêche, et Philippe Beschard, vigneron ; — Alexandre-Jules Benoist de Bonnière, écuyer, seigneur d'Énancourt-le-Sec, et Pierre-J.-B. Beaudéduit, marchand-juré à Orléans, etc.

B. 873. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1786. — Qualités de sentences, rendues entre : François Gandrille du Houssay, chevalier du Guet, à Orléans, et Jacques-Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie ; — Hubert de Thiballier, écuyer, capitaine au régiment de Mailly, et Jean-François Ducloux, avocat en Parlement, et divers ; — messire Cassegrain, curé de Pithiviers-le-Vieil, et divers laboureurs, touchant la dîme ; — Colas de Brouville, écuyer, et divers, touchant un permis d'assignations ; — Jean-Louis-Henry de Longuève, écuyer,

avocat du Roi et de S. A. S. au Bailliage, et Jean Lefort, garde-barreau du Châtelet; — Jacques-Augier du Bornay, chevalier, ancien gentilhomme de madame Louise de France, commissaire des guerres, et divers; — Louis-Joseph Bonneau de Villevrain, écuyer, capitaine au régiment de Bourgogne-cavalerie, et Jean Boutret, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, touchant une somme de 2.920 livres; — Victor Beauvais, écuyer, chevalier du guet à Orléans, et Guillaume Hubert, bourgeois; — Antoine-François-Jacques Lhuillier, écuyer, et divers laboureurs de Saint-Laurent-des-Bois; — Laurent de Romands du Rivet, ancien garde du corps, et J.-B.-Claude Tourtier du Portail-Saint-Sigismond, chevalier, touchant des meubles sous scellés; — François-Louis-Casimir de Lageard, vicaire-général de Reims, abbé de la Cour-Dieu, et M. Lambert, chanoine et syndic de l'église de Jargeau, touchant une métairie, etc.

B. 874. (Liasse.) — 257 pièces, papier.

1786. — Qualités de sentences, rendues entre : Louis-Auguste Chevreuil de Villebelle, avocat en Parlement, notaire au Châtelet, et Madeleine Chauveau, veuve Lavigne; — Pierre-François Dumuys, procureur au Châtelet, messire Louis, vicomte de Galifet, chevalier, ancien major au régiment de la Reine-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de La Cour, touchant une saisie réelle sur des vignerons; — J.-B. Pasquier de Lumeau, écuyer, seigneur de Lumeau, Trésorier de France à Orléans, et divers, touchant la succession de la demoiselle Pasquier de Lumeau; — Étienne Fleureau de Guillonville, écuyer, seigneur de Ligny-le-Ribaud, et Paul-François Delange, écuyer, seigneur de Coudray, touchant le prix de 225 chênes de fûtaie dans la maîtrise de Beaugency; — Thomas-Tobie de Montaudouin, chevalier, seigneur de Cornay, etc., et François Bruneau, fermier de la Grande-Mairie, à Saint-Cyr-en-Val; — Nicolas Delisle, écuyer, seigneur de Manal, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Saint-Mihiel en Lorraine, et Jean de Champremault, employé dans les fermes du Roi, touchant un legs; — Charles-Nicolas Mosnier, médecin du Roi à Orléans, et Étienne Tremblay, marchand orfèvre; — Claude Deloynes, veuve d'Amy Hanapier, seigneur d'Ormes, et Charles-Borrommée Hanapier des Sablonnières, écuyer, Gabriel Porcher, Pierre de Troyes, chevalier de Montizeau, seigneur d'Azaines, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, Armand Chevalleau, chevalier, comte de Boisragon, etc., touchant l'héritage de Claude Hazon, veuve de César Deloynes; — Adrien-Simon Pisseau de La Bretonnière, major de la bourgeoisie d'Orléans, et divers; — Louis Colas des Francs, touchant l'héritage du sieur Boulard de L'Étang; — François Baudray, doyen des notaires de Beaugency, et Marie-Joseph Nivet, traiteur; — Barthelémy-Joseph Tranchard, curé de La Ferté-Saint-Aubin, et divers, touchant un bail à ferme, etc.

B. 875. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1787. — Qualités de sentences, rendues entre : Charles-Claude Le Juge Loigny de Bagnaux, chevalier, ancien commissaire de la marine, et Jean Le Fort, garde barreau du Châtelet; — Paul Rime, négociant à Orléans, et divers, touchant un héritage; — Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, et Étienne Besnard, entrepreneur en bâtiments, touchant la vente du monastère d'Ambert, en août 1782; — Roch Brière, menuisier; Marie-Anne Gauthier, sa femme, à Pithiviers, et Jean Gauthier, manouvrier; — Joseph-Élie Régnard, écuyer, procureur du Roi au Bureau des Finances, et Jeanne-Thérèse Jousse, sa femme, séparée d'habitation; — René-Gabriel Gautron, contre-maître de la manufacture de porcelaine et fayence d'Orléans, établie à La Chesnay, paroisse Saint-Marceau, et Charles-Jacques Goullu du Plessis, bourgeois et divers, etc.

B. 876. (Liasse.) — 266 pièces, papier.

1787. — Qualités de sentences, rendues entre : Nicolas Dosne, charretier, et Jean-Louis Mesland, graveur en indienne; — Guillaume Gasselin de Bompart, écuyer, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, et François Benoist des Prades, aubergiste; — Louis-Jacques Vallée-Dunant, notaire au Châtelet, et François Ytasse bourgeois, d'Orléans; — J.-B. Duchalais, négociant à Beaugency, et Adrien-Charles Chauvreux de Beaumont, bourgeois; — Marie-Thérèse Seurrat, damoiselle, veuve de Claude Vandebergue, écuyer, sieur du Petit-Villiers, et François Gauguin, jardinier; — les Bénédictins de Saint-Benoit-sur-Loire, et divers, touchant un titre nouvel de reconnaissance censuelle; — Louis-Justin de Villiers, écuyer, lieutenant de la prévôté générale des Monnaies, etc., et Jean Badinier, aubergiste à Orléans,

tenant l'hôtel de l'Épervier; — Louis Duclos, traiteur-rôtisseur, et Claude Dupuis, journalier; — Nicolas-Melchior Garnier Du Breuil, écuyer, Trésorier de France à Orléans, et Louis Ribaumont, marchand boucher; — François Roussel d'Épourdon, marquis de Courcy, lieutenant pour le Roi, de Claireau, Sully-la-Chapelle, etc. et Thierry, jardinier au château de Claireau, etc.

B. 877. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1788. — Qualités de sentences, rendues entre : Alexandre François Dubodin, chevalier, lieutenant au régiment d'infanterie de Boulonnais, et divers; — Roger Hesme, président de l'Élection de Blois, et un commissionnaire en vins; — Thomas-Philippe Ligier de Grandmaison, et Avoie Seurrat, veuve Pinchinat; — Claude-Philippe de La Vergne, chevalier, seigneur de La Roncière-Loury, et la famille Pellerin, touchant un contrat de constitution; — Arnoul-Martin Langeval, fabricant d'indienne à Dernetal, près Rouen, et la veuve Lecomte; — Robert Colas Des Francs, écuyer, négociant à Orléans, rue Royale, et Noël Perdereau, huissier de la Connétablie et divers; — Marie-Madeleine-Élisabeth de La Salle de Rochemort, abbesse du Lieu-Dieu, et Marie Joly, vigneronne; — Jean-François Kalendrin, régisseur-général des droits du Roi, et divers, touchant une saisie; — Jules-Hector de La Taille, chevalier; Auguste-César de La Taille, chevalier des Essarts, lieutenant de vaisseau du Roi, et Jacques-Hector de La Taille, chevalier, seigneur de Marsainvilliers; Louis-Hercule de La Taille des Essarts, sous-diacre de Paris; Julie-Zéphyrine de La Taille des Essarts, Jean-Antoine d'Aussy, chevalier; Jean-François de La Taille de Trétainville, chevalier; touchant l'héritage d'Henriette-Julie Thierry, femme de Jacques-Hector de La Taille de Marsainvilliers; — Marie-Angélique Le Roy, domestique de la veuve Étienne Seurrat, et Jean Le Fort, garde-barreau du Châtelet; — Charles-Adrien-Christophe Boucher de Mézières, et Mathurin Daviau, laboureur; etc.

B. 878. (Liasse.) — 222 pièces, papier.

1788. — Qualités de sentences, rendues entre : Louis de Montmarqué de Bazoncour, écuyer, gros décimateur de la seigneurie de Cuissy, et le curé Jean-Baptiste Dubois; — Aubert Marcueyz le jeune, négociant à Orléans, et divers; — Joseph Gérente, ancien curé d'Olivet, chanoine de Saint-Pierre-Empont d'Orléans, et Louis-Henry Landron, curé d'Olivet; — Joseph Luzarche, apothicaire du Roi, et divers; — les habitants de Chécy, et Me Piqueret, curé de Chécy, touchant les dîmes; — Antoine-Édouard Crignon de Bonvalet, sieur des Ormeaux, écuyer, et Jean-François Besançon, écuyer, touchant un héritage; etc.

B. 879. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1789. — Qualités de sentences, rendues entre : Jacques Brou de La Salle, négociant à Orléans, et Nicolas Cosson, vigneron; — Jean-Alexandre Hottmant, chevalier, seigneur de Fontenay, etc., et divers; — Marie-Madeleine Boisguéret de La Valière, veuve Lambert et Étienne Vaillant, laboureur à Mareau-aux-Prés; — Jacques-Parfait Darblay, maître de la poste aux chevaux à Chevilly, et un garçon roulier; — Jean-Nicolas de Brossard, chevalier, seigneur de Boismallet; Anne-Josèphe-Alexandrine de Mathieu, sa femme et Pierre Aspert, de Lunel, marchand drapier; — Charles-Augustin de La Filolie de Savignac, vicaire-général de Castres, et Jean-Pierre-François de Casabonne, curé de Saint-Michel d'Orléans, touchant les revenus de cette cure, etc.

B. 880. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1789. — Qualités de sentences, rendues entre : Marie-Sidonia Cahouet, Anne Cahouet, et Michel Grimault, vigneron, à Notre-Dame d'Ormes; — Robert-Joseph-Marie Cahouet de Marolles, seigneur de Saint-Giles-sur-Vic, et Pierre-François Fleureau, président au Bureau des Finances d'Orléans, touchant un testament; — Nicolas Du Pré de Saint-Maur, chevalier, et divers, touchant la terre des Alingards, etc.

B. 881. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1790. — Qualités de sentences, rendues entre : M. Deloines d'Autroche, écuyer, seigneur de La Porte, et Thomas, vigneron, touchant un bail à ferme; — l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans, et le curé de Saint-Lyé, touchant la dîme; — le vicomte de Galiffet, et André Legros, maçon; — Joseph-Louis-Michel, vicomte de Rochechouard, seigneur de Gourville, et Louis-Jules-César de Rochechouard, comte de ce nom, touchant un règlement de dettes;

— Jean-Euverte Miron de La Motte, écuyer, et Charles-Michel Gourbault, l'aîné, négociant à Orléans; — Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune, duc de Sully, pair de France, comte de Béthune, avoué d'Arras, premier baron de l'Orléanais et de l'Artois, marquis etc. et divers habitants de Sully, touchant des ventes de bois; etc.

B. 882. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

1790. — Qualités de sentences, rendues entre : Marie-Geneviève Prousteau, et Pierre Mazuray-Archenault, négociant; — Julien Ligneau-Grandcour, marchand de vins à Orléans, et divers, touchant une licitation; — les chanoines de Sainte-Croix, et la veuve Lefort, fermière à Goumiers, paroisse de Terminiers, touchant les Champarts; — Marie-Anne Guillemot de l'Espinasse, veuve de Pierre de Troyes de Montizeau, et Louis Billard, tonnelier, à Beaugency; — Antoine-Morise, écuyer, maréchal des logis de la Reine, et J.-B. Sergent, laboureur; — Jean-Michel Barbe, sous-lieutenant de la Grande Louveterie de France, seigneur en partie de Luz et du Vignan; Jeanne-Julie de Graville, sa femme, et Louis-Augustin de Graville, demeurant au château de La Brosse, à Neuvy-en-Sullias, touchant l'héritage de Jeanne-Marguerite Du Vivier de La Grange, veuve en première noces de Jacques de Graville; etc.

AUDIENCES DU SIÈGE.

B. 883. (Registre.) — In-folio ; 110 feuillets, papier.

1738. — Formule : « Du mardy, sept janvier 1738, Mallier (procureur); Jeanne Delinoy, fille majeure et en ses droits, demanderesse en requête du 24 may dernier, pour André Rime, deffendeur par Guéret (procureur) ». Il y a en moyenne 12 à 15 formules par pages.

B. 884. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier.

1739. — Audiences de siège (Fin).

ISSUES ET BAUX.

B. 885. (Registre.) — Petit in-folio; 9 feuillets, papier.

1673. — Baux pendant vacations. — Dix formules par page. Formule : « Du mardy douze septembre 1673. Jean Le Roux, défendeur, pour Claude Pélard, commissaire et Blandin. »

B. 886. (Registre.) — In-folio; 6 feuillets, papier.

1674. — Baux pendant vacations. — Plumitif, pour couverture.

B. 887. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1675. — Baux pendant vacations. — Exemplaire de Chenille, commissaire.

B. 888. (Registre.) — Petit in-folio; 5 feuillets, papier.

1676. — Baux pendant vacations.

B. 889. (Registre.) — Petit in-folio ; 9 feuillets, papier.

1677. — Baux pendant vacations. — M. Thoynard, conseiller.

B. 890. (Registre.) — Petit in-folio; 4 feuillets, papier.

1680. — Baux pendant vacations.

B. 891. (Registre.) — Petit in-folio; 6 feuillets, papier.

1681. — Registre des causes des baux.

B. 892. (Registre.) — Petit in-folio ; 8 feuillets, papier.

1682. — Registre des causes des baux.

B. 893. (Registre.) — Petit in-folio ; 8 feuillets, papier.

1683. — Registre des causes des baux, pendant les vacations.

B. 894. (Registre.) — Petit in-folio; 5 feuillets, papier.

1684. — Registre des causes des baux, pendant vacations.

B. 895. (Registre.) — Petit in-folio ; 4 feuillets, papier.

1685. — Registre des baux pendant vacations.

B. 896. (Registre.) — Petit in-folio ; 4 feuillets, papier.

1686. — Registre des baux

B. 897. (Registre.) — Petit in-folio ; 5 feuillets, papier.

1687. — Baux. Bailliage.

B. 898. (Registre.) — Petit in-folio ; 5 feuillets, papier.

1688. — Baux. Bailliage.

B. 899. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1689. — Issue des baux. — Douze formules en moyenne, par page. — « La dame de Maisonfort. De relevée. »

B. 900. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1689. — Issue des baux. Juillet à décembre.

B. 901. (Registre.) — In-folio ; 48 feuillets, papier.

1690. — Issue des baux, dits aussi : « Issue et baux. »

B. 902. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1691. — « Issue et baux. »

B. 903. (Registre.) — In-folio ; 30 feuillets. papier.

1692. — « Issue et baux. »

B. 904. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1693. — « Issue et baux. »

B. 905. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1694. — « Issue et baux. »

B. 906. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1695. — « Issue et baux. »

B. 907. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1696. — « Issue et baux. »

B. 908. (Registre.) — In-folio ; 26 feuillets, papier.

1697. — « Issue et baux. »

B. 909. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1698. — « Issue et baux. »

B. 910. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1699. — « Issue et baux. »

B. 911. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1700. — « Issue et baux. »

B. 912. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1701. — « Issue de l'année. »

B. 913. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1702. — « Issue et baux. » M. Colas d'Anjouan, conseiller.

B. 914. (Registre.) — In-folio ; 33 feuillets, papier.

1703. — « Issue et baux. »

B. 915. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1704. — « Issue et baux. »

B. 916. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1705. — « Issue de l'année. »

B. 917. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1706. — « Issue de l'année. » M. Mariette, conseiller.

B. 918. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1707. — « Issue et baux de l'année. »

B. 919. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1708. — « Issue et baux. »

B. 920. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1711. — « Issue et baux. »

B. 921. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1712. — « Issue et baux. »

B. 922. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1713. — « Issue et baux. »

B. 923. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1714. — « Issue et baux. »

B. 924. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1715. — « Issue et baux. »

B. 925. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1716. — « Issue et baux. »

B. 926. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1717. — « Issue et baux. » — M. Peigné, conseiller-doyen.

B. 927. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1718. — « Issue et baux, »

B. 928. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1719. — « Issue et baux. » — M. le lieutenant-général, rapporteur aux baux.

B. 929. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1720. — « Issue et baux. » — M. Peigné, conseiller.

B. 930. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1721. — « Issue et baux. »

B. 931. (Registre.) — In-folio ; 33 feuillets, papier.

1722-1724. — « Issue et baux. »

B. 932. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1725. — « Issue et baux. »

B. 933. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1726. — « Issue et baux. »

B. 934. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1727-1729. — « Issue et baux. » — M. Peigné, conseiller.

B. 935. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1730. — « Issue et baux. »

B. 936. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1731. — « Issue et baux. »

B. 937. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1732. — « Issue et baux. »

B. 938. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1733. — « Issue et baux. »

B. 939. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1734. — « Issue et baux. »

B. 940. (Registre.) — In-folio ; 14 feuillets, papier.

1735. — « Issue et baux. »

B. 941. (Registre.) — In-folio ; 16 feuillets, papier.

1736. — « Issue et baux. »

B. 942. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1737. — « Issue et baux. »

B. 943. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1738. — « Issue et baux. »

B. 944. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1739. — « Issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 945. (Registre.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1740. — « Issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 946. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1741. — « Issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 947. (Registre.) — In-folio ; 10 feuillets, papier.

1742. — « Registre de l'issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 948. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1743. — « Registre de l'issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 949. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1744. — « Registre de l'issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 950. (Registre.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1746. — « Issue et baux. »

B. 951. (Registre.) — In-folio ; 9 feuillets, papier.

1747. — « Issue et baux du bailliage d'Orléans. »

B. 952. (Registre.) — In-folio ; 31 feuillets, papier.

1748-1749. — « Issue, baux et décrets du bailliage d'Orléans. »

B. 953. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1749. Depuis juin — « Issue et baux du bailliage. »

B. 954. (Registre.) — In-folio ; 85 feuillets, papier.

1750. — « Issue et baux du bailliage et siége présidial d'Orléans. »

B. 955. (Registre.) — In-folio ; 89 feuillets, papier.

1751. — « Issue et baux. »

B. 956. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1752. — « Issue et baux. »

B. 957. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1753. — « Issue et baux. »

B. 958. (Registre.) — In-folio ; 61 feuillets, papier.

1756. — « Issue et baux. »

B. 959. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1757. — « Issue et baux. »

B. 960. (Registre.) — In-folio ; 103 feuillets, papier.

1758. — « Issue et baux. »

B. 961. (Registre.) — In-folio ; 83 feuillets, papier.

1759. — « Issue et baux. »

B. 962. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1760. — « Issue et baux. »

B. 963. (Registre.) — In-folio ; 62 feuillets, papier.

1761. — « Issue et baux. »

B. 964. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, papier.

1762. — « Issue et baux. »

B. 965. (Registre.) — In-folio ; 96 feuillets, papier.

1763. — « Issue et baux. »

B. 966. (Registre.) — In-folio ; 96 feuillets, papier.

1764. — « Issue et baux. »

B. 967. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1765. — « Issue et baux. »

B. 968. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

1766. — « Issue et baux. »

B. 969. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1767. — « Issue et baux. »

B. 970. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1768. — « Issue et baux. »

B. 971. (Registre.) — In-folio ; 61 feuillets, papier.

1769. — « Issue et baux. »

B. 972. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1770. — « Issue et baux. »

B. 973. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1771. — « Issue et baux. »

B. 974. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1772. — « Issue et baux. »

B. 975. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, papier.

1773. — « Issue et baux. »

B. 976. (Registre.) — In-folio ; 82 feuillets, papier.

1774. — « Issue et baux. »

B. 977. (Registre.) — In-folio ; 64 feuillets, papier.

1775. — « Issue et baux. »

B. 978. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1776. — « Issue et baux. »

B. 979. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1777. — « Issue et baux. »

B. 980. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

1778. — « Issue et baux. »

B. 981. (Registre.) — In-folio ; 81 feuillets, papier.

1779. — « Issue et baux. »

B. 982. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1780. — « Issue et baux. »

B. 983. (Registre.) — In-folio ; 251 feuillets, papier.

1781-1785. — « Issue et baux. »

B. 984. (Registre.) — In-folio ; 273 feuillets, papier.

1786-1792. — « Issue et baux. » — A partir de 1790, le Bailliage fait place au tribunal (23 décembre). MM. de La Gueule de Coinces, président ; de La Fons de Luz, Perche, Darotte, Cahouet, Loyré, juges.

SAISIES RÉELLES.

B. 985. (Registre.) — In-folio ; 316 feuillets, papier.

1650-1668. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Lescornay, veuve Isaac de La Braye, veuve Gentien Égrot, Gentien Baujouan, César de La Rable, Louis de Brisset, Pierre Bertheau, Jacques Coulange, Étienne Durant, Marie de La Rable, François Le Boullais, veuve François Jaupitre, Benoit de Coignou (*sic* pour de Cougnou), Étienne La Bonne, Pierre de La Haie, Marie Hillaire, Antoine Richard, Jean Fourage, Pierre Pichon, le seigneur de Lorraine, duc de Chevreuse, (saisie de la terre et comté de Gien, à la requête de Jeanne Lescalopier, veuve Courtin de Bouzelles. Sans détail). Nicolas Mesnager, Pierre Desbois, Jean Pénot, Girard de Gyvès, François Péguy, Françoise Pinguet, veuve Daniel Pinault, Madeleine Sélormeau, Marie Le Chat, François de Gaules, veuve Alexandre Lhuillier, André Gourdin, Éloi Chausson, veuve François Villabon, Alexandre Dammartin, André de Nicot, Pierre Genty, les pères Oratoriens, Barbe Gaignepain, Élie Lemaire, Louis Cassier, François Hardouin, Louis Coutellier, Marguerite de Joulin, Charles Sain, veuve Vincent Fourmantin, Claude de Bénard, Nicolas Jabin, François Chassinat, Claude de Lorraine, duc de Chevreuse (terre et châtellenie de Châteauneuf-sur-Loire, saisie à la requête de Mathurin Mauger et consorts, représentant sans doute Marie Particelle, veuve Phélippeaux de La Vrillière, légataire de Michel Particelle, seigneur d'Hémery). Denis Blondeau, Louis Duval, Martial Moireau, François Courtin, Henry Le Febvre, Pierre de Godart, Charles de Beauxoncles, Nicolas Bourgongne, Mathurin de Saint-Mesmin, François Cordeau, veuve Roussillard, Anne Alleaume, Jean Gigant, Jean Souchet, Anne de Saint-Mesmin, Jeanne de Thumery, François de Bombel, Pierre Jouanneau, Guillaume Rigault, la terre de Chenailles (succession Vallée Des Barreaux), Henry Picault, François Le Jay, Georges Daudin, Louis Anjorrant, Anne de Cosnes, le sieur de La Porte, Philippe de Villereau, Étienne Asselineau, Marie Pois-

son, Marin Colas, Aignan Cassegrain, Gabriel de Jaucourt, Marie Noël, Clément Camus, Hector de Villebresme, Antoine Sévin, Pierre Mousset, Pierre Hurault, Charles de Meulles, Gabriel Cochereau, Jean Gombault, Jacques de Campigny, Antoine Lhoste, Charles de Louault, François Poluche, Bernard de Pélard, Hilaire Le Groux, Nicolas de Lorme, Pierre Le Cœur, Philippe Mahoudeau, Josué de Ramezay, François Hue, Jacques Des Essars, Anne Duché, François Cahouet, François de Rabeau, Jean-Jacques Deschamps, Étienne de Montaigu, Claude Maupin, Pierre d'Allonneau, Jean de Radigues, Henri Verger, Jacques Vaslin, Charles de Cugnac, Jean Paris.

B. 986. (Registre.) — In-folio ; 125 feuillets, papier.

1668-1672. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : les sieurs Fariolle, Chauvreux, Coutault, Lenormant, Prévost, Cellier, de Louault, de La Rue, Millet, de Rabeau, Friteau, de La Forest, Vaillant, comte de Maur, de Bègue, Lambert, Vérien, Viogué, Ténon, de Ragannes, Girault, Macé, Louvel, Brunet, de Rochechouard (saisie du Chéray, à Meung), Cornet, Arrivé, Lebrun, Guillien, Morinville, Roquette, Poulin, Rancher, Girard, de Thiville, de Rangueil, Blanquet, Gilles, Michau, de Clérange, Lignage, Sougy, Bourdeau, Delagrange, Vénon, de Goullard, Dubois, Rolland, Tourtier, Gaudin, Vaillant, Dubois, Garrault, de Chaludet, Fiot, Clément, des Fiefs, Porcher, de Mars, Hue, Boillève, Sergent, Pasquier, Dufresne, Monsire, Cornavillier, Perdereau, Nouan, Talon, Genty, Maudhuison, de Lorville, Ballot, de La Ferté, Bottin, Crosnier, d'Ormesson, Le Barbier, Bugy, Petit, Sténay, Besson, Mauregard, de Cesne, Perreaux, marquis Rochechouard de Montpipeau (saisie du bien féodal de Saint-Sigismond), Merlin, Vyé, Germin, Brochon, Guichet, de Pradines, Rossignol, Guillon, de Gauvignon, de Hallot.

B. 987 (Registre.) — In-folio ; 192 feuillets, papier.

1680-1684. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisies : veuve de Lépinace, veuve de La Blastière (lieu du Rondonneau), Simon Marquis, Ch. Pinson, Gaspard de Barbanson (lieu de Marmogne), Charles Fouqueau, Marie Maubert, dame de Saint-Mesmin ; demoiselle Des Thibergères, Paul de Pouliou. sieur de Fouville, Pierre Baussans, Claude Bongars, le sieur de Lestourville, Pierre Fournier, André Housseau, Léonard Le Normant, sieur des Grand et Petit Muids ; le sieur d'Hesves, veuve Boynard, Catherine Duquesnay, veuve Louis Lemaire de Lamothe ; le sieur Mingrat, Ph. de Cugnac, baron de Jouy ; Louis Hobert, le couvent de Saint-Loup, Jacques-Noël, Alleaume, Robert Bonnivet (moulin à papier) ; Claude de Meausse, écuyer, veuve Turquois, Jacques Sergent, Jean Lenormand de Moncy, (lieu de Moncy), Augustin Nourisson, sieur du Bailly ; Jacques Patault, sieur de Villiers, Louis Adam, Henry Du Tartre, Anne Laumosnier, Giles Durand, Louis Desbois, Marie Legris, Louis Mercier, François de Rabeau, la dame de Plainville, le sieur du Breuil (saisie du manoir du Brueil ou Breuil) ; Jean Le Grand, veuve Claude Linger, François Couillard, François Bussière, le sieur de Saint-Martin, Lancelot de Bonnard, François Feillâtre, Pierre Haren, Josué de Ramezay, sieur de Tournoisis ; le sieur de Sury-aux-Bois, Jean de Saint-Bonnet, Pierre Chau, Léonard Allaire, Abel de Mondoré, Antoine Lhoste, Étienne Courtin, Ch. Tranchant, les frères Jean Fougeu, Simon Carnavillier, madame de Brucq-Duval, Jean Imbault, Étienne Piot, Pierre Fromont, Marguerite, Henriette et Louise de La Vallade, les enfants de Paul de Villeneuve, Simon et Joseph Robertet, Jean Bourdois, Jean Chassine, veuve Armand Le Clerc, François Lefort, veuve Berthé, Marie Robin, Hiérôme Ménard, Jean Lelarge, le sieur de Gyvès, Jacques Vitray ; etc.

B. 888. (Registre.) — In-folio ; 97 feuillets, papier.

1687-1689. — Registre des saisies réelles et oppositious. — Noms des saisis : veuve Antoine Mulard, Maurice Égrot, sieur de Villemorest ; André Talby, Pierre Thavenet, Louis Dalvimar, Nicolas Du Laureau, André Thauvin, le sieur Nourisson de Beauregard, veuve Sébastien Du Rouzeau, Jean Blondet, François Poulin, Denis Gaurier, P. Peschard, Louis Du Chalet, Louis Méret, Jacques Bouquet, Jean Sallé, François de Jaucour, P. Mégret et Guillaume Pagès, Marie de Caumont, veuve Boudeau ; René Haran, A. Girault, César de Pathay de Cléreau, J. Auger, Louis Poin, Claude Sélormeau, Grégoire Fouqueau, J.-B. Lambert, J.-J. Barbin, Nicolas Hautement Des Brandiers, Ch. Fournier, Jacques Dugart de La Chesnaye, Étienne de Saint-Mesmin de Reuilly, Du Coudray de La Bretesche,

Calixte Pinsart, Alexis Cormiche, François Hardoin, Guillaume Grandvin, Claude Jumeau, Ph. de Hallot d'Ardonville, Jacques Des Hayes, Pierre Soury, Nicolas Le Jude, veuve Tuppin, Marc Le Cœur, veuve Girard Potier, P. Pothier, Jacques Curé, A. Chicoisneau, P. de Cosne Du Mesnil, Jean Faucheux, femme Dufour, Marie de Poislou, veuve Du Breuil ; Jean Aubin, Simon Henry, Math. Guillon, veuve Rabourdin, Nicolas de Mars, Jules Chartier, Louis Martin, veuve de Malmusse, veuve Veillard, Gabriel Boudard, Joseph Poulin, François Hazard, Nicolas Alluard.

B. 989. (Registre.) — In-folio ; 244 feuillets, papier.

1691-1698. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : les sieurs Deschamps, de La Morinière, Courtin, Le Vacher, Lemoine de Chaingy, Fouqueau, de Fortemaison, d'Aleigre, Talby, de Masnay, Lecompte, d'Haumont, Pizart, Gaujart, Ménard, de L'Infernat, Égrot, Le Cocq, Du Laureau, Chénault, veuve Bezanson, de Hatte de Potin, Fougeu, Angenault, Hatton, Corneille, Martineau, Bonneau, Champion, Pain, Camus, Sellier, Thébart, de Guéribalde, de Jaucour, Pasquier, les religieux Augustins, de La Verne, Blancvillain, Du Tortoy, Maillefert, Fiot, Ribourt, Adeneau, de La Pommaredde, Brachet, de Mondoré, Giraud, Brisson, Du Masnay, veuve Clermont, Champion, veuve de Bouville, Guignace, de Montbas, Renault, de Bussy.

B. 990. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets ; papier.

1695-1703. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Thomas Stobre, Maugas, Le Sassier, Asselin, Marché, veuve Fouquet-Faulcon, Maupain, Martin, Michaud, Mallard, Gaurier, Ravé, veuve Poignard, Fortépaulle, Loiseau, Dolléans, Allaire, Sevestre, Blain, Lamirault, veuve Decroix, Grelot, Asselin, Vierteville, de Tascher (lieu seigneurial de Boisguillonvillier) ; Naslin, opposition au château de Saint-Gondon, par Armand-Jean Guyon, chevalier, seigneur de Courbouzon, au nom de Louis-Nicolas Fouquet, chevalier, comte de Melun et de Vaux et Jeanne-Marie Guyon, sa femme, J.-B. Guyon, chevalier, seigneur de Sourdière, héritier de Jean Guyon, leur père, chevalier, seigneur de Briarre et du canal de Loire à Seine, donation de Jeanne Bouvier de La Mothe, leur mère et d'Anne de Troyes, leur aïeule, comme créanciers de Pol Le Maistre, écuyer, sieur de La Maisonfort (mercredi 13 sept. 1696) ; Rousse, femme Blanchelande, Provenchère, Bernard, Chenille, Hémart, Triquois, Martineau, David, La Touche, Duplessis, Rousseau de Gauvilie, O'Gilby, de Birague, Gallus de Rieubert, veuve de Mahy, veuve Beaulieu Des Genêts, Mercier de La Jonchère, Chau, Deloynes, Daudin, Sarrebourse, de Lalande de Courmesme, Vaillant de Guélis, de Dynan ; etc.

B. 991. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1734-1749. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Martin Lion, Marie Bourdin, Marie-Louise de Béringhen, veuve de Guillaume-Alexandre, marquis de Vieuxpont (château de La Roncière à Loury) ; saisie de la charge de receveur des consignations, à Orléans (1735) ; demoiselle Jogues, Simon Boutin, écuyer (saisie du lieu de La Source) ; Marie de Saiut-Mesmin (le château de Lignerolles) ; P.-A. Masson (le fief de Troussepoil) ; Antoine Baguenault, écuyer (lieu d'Apilly) ; Marie-Marguerite Jogues (la grande maison de la Teinture, à Orléans, rue Haute-Forêt) ; etc.

B. 992. (Registre.) — In-folio ; 258 feuillets, papier.

1749-1758. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Pierre Bigot, François Lévêque de Grandmaison, Jean Chapellier, Marie Deffié, Louis Bordier, Jean Gratet, Marie-Anne Maroix, veuve Bruère, Claude-Louis Midou de La Chesnaye ; Louis Nibelle, Barthélemy Thoynard, baron de Vouldy (château de Pully) ; Jacques-Achille de Picot, seigneur du Coudray, lieutenant aux Gardes-Françaises (château de Blaire) ; Louis Marchand, Guillaume Soulas, Charles Cahouet de Neufvy, Benjamin Maingre de Noras (métairie de Concire) ; Charles Briollet, Jean Muret, Massé de Lalande, veuve Audebert de Fleurteau (terre de Courmesme ; Joseph Rousseau, président au grenier à sel de Beaugency (seigneurie de Messas ; Charles-Gabriel de Tolède (manoir de Lorme) ; Robert-Aignan Seurrat de Locy (fief de Lormoy) ; Charles-Maximilien Midou de Cormes (lieu de l'Ile, à Chécy) ; etc.

B. 993. (Registre.) — In-folio ; 260 feuillets, papier.

1752-1758. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Alexandre-Pierre Parseval de La Brosse, colonel de Dragons, seigneur de Briou (château d'Oucques) ; l'état et office de conseiller du Roi et procureur en l'Élection, Turcies et Levées d'Orléans, sur Jean-François-Michel Odigier Des Rogères ; Étienne de Silhouette, chancelier d'Orléans (fief d'Andeglou) ; Henri Brunet, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées (droit de pâturage et abreuvage de L'Estauvenüe à Ouzouer) ; château, fief, terre et seigneurie de Bellegarde ou Choisy-aux-Loges ; Étienne Simon (maison de la Fleur-de-Lis, faubourg Saint-Vincent à Orléans) ; Christophe Bouquet, Marie Houzé, Jacques Lange, Jean Girault, Anne-Françoise Faucheux, Nicolas Hautin, Barthélemy Gravier, Jacques Couvreux, Marie-Marguerite Létoin, François Chassoret, Michel Le Creux, Coulombeau (terre d'Apoigny) ; etc.

B. 994. (Registre.) — In-folio ; 238 feuillets, papier.

1758-1760. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : René Ozanne de Rocour, bourgeois de Baugency (seigneurie de La Maisonfort) ; Marie de Valeau, veuve de Soissons (maison de l'Étoile, rue des Gobelets, Orléans) ; J.-B. Pagnole, Mathurin Sirou, Cécile Depoix, Lié Millet, Antoinette Pescheux, Louis-François Gidoin, Michel Baudry, René Trossard de La Turpinière (seigneurie de La Salle de Sévestreville) ; Jacques Renault, Charles Solle, Sébastien Pénot, l'hôtellerie de Versailles, à Château-Gaillard : l'*Ave-Maria*, à Saint-Jean-le-Blanc ; la Vallée, à Saint-Martin de Saran ; le Sauvage à Cléry, Charles Rabier (la métairie de la Motte-Villeny, à Villeny) ; l'auberge du *Lion d'Or ;* etc.

B. 995. (Registre.) — In-folio ; 258 feuillets, papier.

1760-1763. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Bertrand-Gaudry, Antoine Masson de Villampuis, Marie-Marthe Foullard, Jean Pineau, Charles Michel, Louise-Élisabeth de Rochechouard, marquise Lambert d'Erbigny de Thibouville (château de Montigny) ; Marguerite Maréchal, Jean Pied, l'auberge de la *Croix-Blanche*, à Létuin, en Beauce ; la métairie de la Maugerie, à Vienne-en-Val ; la métairie de Bois-Rabot, à la Mothe-sur-Beuvron ; l'office de greffier héréditaire en la garde de Courcy, sur S. Hubert ; la Grande-Garlaine, à Ingré ; le Champfroid, à N.-D. d'Ormes ; Pierre-Élie-Robert Boilève de Domecy (le fief de Herbelay, à Artenay) ; le Bois d'Avau, à Chécy ; Jean-François de Clapier (le lieu seigneurial de Guillard, à Guillonville-en-Beauce) ; Paul-Nicolas Noyan d'Autroche, bourgeois d'Orléans (château de Frouville à Oucques) ; Pierre-Charles Sinson (le lieu seigneurial de La Chaise, à Saint-Ay) ; Henri-Florent Bury de Marolle (la troisième partie des lieux seigneuriaux de Briarre, Dannemarie, Batilly, Champoulet et canal de Briarre) ; etc.

B. 996. (Registre.) — In-folio ; 218 feuillets, papier.

1763-1764. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Henry Tesson, Jacques Fringon, curé de Jouy-en-Pithiverais (métairie des Bauchets) ; Charles-Gabriel de Tolède, seigneur de Lorme (fief des Chapelles, métairie de La Jonchère, le Grand-Regnard, etc. ; à Marcilly-en-Villette) ; Pierre Perthuis, Étienne Creusillet, Aignan Simon, Marie-Anne Manceau, François Bernard, Jean Victor, Marie-Anne Dumuys (métairie du Petit-Bois, à Saint-Aubin) ; Henri-Gabriel Lecler, abbé de Val-Secret (métairie de Villecellier, à Sémerville ; François Machereau (la Motte-Coissolle, à Saint-Germain d'Andeglou) ; etc.

B. 997. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1764-1767. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Marguerite Collet du Rapt (métairie de la Ricoterie, au Moulinet) ; Sébastien-François Bigot de Morogues (terre de Villefallier) ; Jacques Mauger (maison dite l'Hôtel-Dieu, à Chécy) ; le titre, droit et privilége de maître-barbier-perruquier, baigneur et étuviste, à Orléans, sur Louis Berthe ; Daniel de Loynes d'Autroche, chevalier, capitaine au régiment de Blois (château de Mazères, à Nouan-le-Fuselier) ; Pierre Fabre, curé de la Trinité-Châteaufort-lez-Versailles (terre de Folville, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin) ; Catherine Nicolas d'Inville (fonds, tréfonds et superficie des lieux des Bailly, des Detteux, des Landes, etc.) ; Louis-Dieudonné Charpentier de La Cour (château de la Cour, à Chécy) ; Pierre-Samuel Bigot de Chérelles (le fief et lieu de Sévenay, à Dry) ; etc.

B. 998. (Registre.) — In-folio ; 98 feuillets, papier.

1767-1768. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Guillaume-J.-B. Laugeois d'Imbercourt (le château de La Jonchère, à Saint-Cyr-en-Val) ; Jean Lesourd (lieu de Reuilly, à La Queuvre, près Jargeau) ; François Tournois de Bonnevallet (lieu de ce nom, à Villorceau) ; Louis Bourdon, François Baigneret de La Fons, Jacques Déméré ; Michel Monseau, Nicolas Chenault, Geneviève Curé, veuve Delorme ; Jean Prouteau, Jacques Sabatier, Marie Liger, Joseph-Michel Bigot ; etc.

B. 999. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1768-1770. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Jacques Dufour, Denis Montigny, Nicolas Belprey, ancien garde du corps du roi de Pologne; Louis-Michel Le Fèvre, Jean-François Couteau, François Darvaux, Pierre Béchard, Madeleine Desbrosses, Joseph Patin, Pierre Linger, Jean-Pierre Duneau, Thomas Dupont, Étienne Rousseau, Étienne Henry, Élie-Joseph Regnard (château des Montées, à Saint-Marceau); Symphorien Bachevilliers, Pierre-Aignan Doulceron (métairie de la Saulgerie, à Ligny-en-Sologne); Joseph Louvel, Jacques-Frédéric-Guillaume de Granolach, sieur du Buisson ; Nicolas Liger, Jean Hatton, Henry Gravier (manoir de Lescourtes, à Marcilly-en-Villette); Thérèse Durand, Pierre Cochois, Julien Quinton, Pierre-Charles Sinson de La Chaise, Belair, etc. (seigneurie des Marais, à Saint-Pierre de Meung) ; etc.

B. 1000. (Registre.) — In-folio ; 231 feuillets, papier.

1770-1772. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Silvain Fény, Pierre-Claude Bretonne, Pierre Lamandé, Jacques Charpentier, Marie-Madeleine Alapée, Joseph Curé, Augustin Malherbe, écuyer (seigneurie de Germonville); Nicolas Odigier, prêtre ; Michel Goueffon, Sébastien Ruet, François Tizeau, François-de-Sales-Charles Béville, Fiacre Joliet, Jean Du Casse, Marie-Marthe Geffrier, Suzanne-Jeanne Chauvin, Marie-Madeleine-Elisabeth Gresset, Étienne Legendre, Louis Bléchet, Louise Duclos, René Guillemard, Jeanne-Victoire Girault, Marie Demeulle, François Beulin (lieu de Baignoux) ; Marcelin Guyard, Eloi Mothu, Claude-Nicolas Petau de Mantolle, chevalier, mousquetaire du Roi (métairie du Grand-Champremault, à Mareau-aux-Prés); Claude Vandebergue de Villiers (le moulin à papier de la ville de Vendôme, sis sur le Loir, au gué de la ville) ; Julien Rigault, Gabriel-Jacques-Nicolas Guéau de Gravelles de Rouvray, chevalier, mousquetaire du Roi ; etc.

B. 1001. (Registre.) — In-folio ; 243 feuillets, papier.

1772-1791. — Registre des saisies réelles et oppositions. — Noms des saisis : Jean Baron, Marie Dumont, Jeanne David, Michel Pousset, Madeleine Grimault, Mesmin Billard, François Fouin, Anne Blondin, Honoré Goujon, Ph. Chantereau, Jean Marois, Pierre-Richard Porcher, François Bénard, Vrain Piétort, François Fouqueau, Étienne Mabilla, Jacques Constant, François Bourdon, Jean Pellé, François Léonard, Jacques Lorphelin, François Delahaye, Antoine Sanègre, Jacques Joslin, François Humes, Marguerite Pinsard, Jean Le Fort, Joseph Cartier, Jérôme Moulin, Marie-Louise Brié, Guillaume Pougin, Pierre Pétard, l'office d'huissier royal en la chancellerie présidiale ; l'auberge du *Crot* ; etc.

RAPPORTS D'EXPERTS.

B. 1002. (Liasse.) — 84 pièces, papier ; 1 plan ; 1 cachet.

1733-1744. — Visite de la maison de l'Intendance, par les entrepreneurs-experts, Jean Le Compte et Ambroise Lemoine, à la requête de François de Beaussan, chevalier, seigneur de Richegroux, Blauville, La Motte, etc. Intendant de l'Orléanais, pour constater l'état des bâtiments et réparations à faire ; visite et estimation de la métairie de Bouchetault, à Chaumont-en-Sologne ; — de la métairie de Mongou ; — de la métairie de l'Encorme, à Sougy, dépendante du prieuré de Saint-Laurent-des-Orgerils ; — du château de Villepion ; — de biens appartenant à Rose Le Normant des Noëls, en tutelle de François-de-Paule de Gruau de Blangy, écuyer, seigneur d'Huêtre et de Meule, lesquels biens devaient être vendus pour procurer une dot à cette demoiselle qui désirait entrer au monastère de la Madeleine-lez-Orléans (sceau des échevins de la

ville de Valenciennes); visite de la métairie de la Couverture, à Chauvigny, Généralité de Tours, élection de Vendôme, à la requête de Jeanne-Victoire Lucas de Saint-Marc de Montrieux, usufruitière ; — de l'abbaye du Petit-Cîteaux, à la requête du curateur créé à l'interdiction de Giles Bernard Raguet, abbé commendataire, interdit pour cause de démence ; — de divers corps de logis, cours, murs, haies, etc., appartenant à la veuve Lécuyer et Jean Blot, vigneron, au quartier des Trois-Croissants, paroisse de Saint-Paterne d'Orléans (plan).

B. 1003. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1747. — Visite des églises, maisons, fermes, bâtiments du domaine de l'abbaye de la Cour-Dieu, à la requête de Uldaric-Frédéric, comte de Lowendall, abbé commandataire ; — du bien féodal des Thibergères, paroisse de Chaumont; — du lieu de Chancé ; — du lieu seigneurial de Pully, pour Marianne de Gédouin, veuve de René-Michel de Maussabré, contre Martial de Combarel de Rozières ; — de la métairie de Tréquoy, à Châtillon-sur-Loing ; — de la maison de La Mercerie, à Saint-Aubin en Sologne, contre Jean de Loynes, écuyer, seigneur d'Autroche ; — d'une maison du sieur Chaurin, à Saint-Laurent-des-Eaux ; — de la maison des Trois-Rois (succession Hanappier), à Orléans ; — d'un colombier et d'une grange champarteresse du prieuré de Saint-André de Patay.

B. 1004. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 2 plans.

1748. — Visite des métairies des grande et petite Fontaines, à Bâcons : — de la métairie de Sainte-Croix, à Beaugency-le-Cuit, paroisse de Creuzy (plan très soigné) ; — du bâtiment du sieur Rousselet, à Prélefort, paroisse d'Huisseau-sur-Mauve (plan); — du moulin à vent de Terminiers ; — d'une maison et vignes, dépendant de la Chapelle Notre-Dame de Pitié de Saint-Aignan, sise à Saint-Jean-de-Braies ; — d'une autre maison de vignes, au quartier de Bonnevaux, à Saint-Denis-en-Val ; etc.

B. 1005. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 8 plans.

1750. — Visite par Henry Girard Des Roches, ancien ingénieur du Roi, expert de la part de Jean Colbert, abbé commendataire de Saint-Mesmin-de-Micy, et Jean Lecomte, architecte, expert de la part de la marquise de Moyencourt, du moulin à Chamois, appelé le Grand-Moulin, sis sur la rivière du Loiret, du moulin à Foulon, sis sur la même rivière, du petit moulin à Chamois, du moulin à Sandal, du port commun, de la maison abbatiale de Saint-Mesmin, de l'église, des dépendances, etc., le tout à la suite de la mort d'Emmanuel de Grouches de Chépy, dernier abbé. (Plans annexés).

B. 1006. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 8 plans.

1750. — Visite d'une maison de vignes, à Marigny ; — d'une maison sise près le puits Saint-Christophe, à Orléans ; — d'une maison sise à Orléans, rue Bannier, famille Culambonrg ; — d'une maison sise à Meung, rue Porte-Dumont (chapitre Saint-Liphard de Meung) ; — du château, basse-cour, garenne, jardins et terres de Villiers-le-Hard, à Pré-Nouvelon en Beauce, par Jean Huquier, architecte-expert, pour madame veuve Seurrat de Bellevue, contre MM. de Heere et Cahouet de Neuvy : — de la réception des ouvrages de l'abbaye du Petit-Cîteaux, pour Joseph de Crémeaux d'Entraigues, abbé commendataire ; — d'une maison sise à Orléans, rue du Colombier. pour la demoiselle Chenille de Champoigny ; — d'une maison sise à Orléans, rue de la Levrette ; — d'une maison de vignes, sise au quartier des Balles, à Saint-Jean-le-Blanc, pour le sieur Thuillier (plan très soigné dressé par Huquier) ; — d'une pièce d'héritage appartenant à l'Hôtel-Dieu de Jargeau (l'Aumône et le Fardeau ; plan très soigné dressé par Lepage) ; — des réparations à faire à l'abbaye de la Cour-Dieu ; — de la terre de Senneville, paroisse de Francourville en Beauce ; — des héritages dépendant de la succession Chartier de Launoy ; — de la maison de vigne des Breteaux, à Chécy ; — de la maison de Joye, sise sur le chemin d'Orléans aux Aydes ; — d'une closerie sise à Chousy (famille Deloynes).

B. 1007. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1751. — Visite en l'hôtellerie de l'Épervier, d'une jument sous poil bé brun, pour les besoins de la cause d'entre Étienne Boullard, capitaine d'Infanterie et M. d'Orléans de Rère ; — de la métairie de la Renardière, paroisse de Lion en Beauce ; — de la grange de Spuis, paroisse de Chaussy; — de la métairie

de Launoy, paroisse de Guilly ; — de la maison de la Sergenterie, de la métairie de Corban, de la maison de Launoy, le tout pour la famille de Launoy ; — de la Meunerie, maison de vigne à Mocquesouris, paroisse d'Ingré ; — de deux maisons, sises rue des Gobelets à Orléans et au quartier de Branlevigne à Saint-Denis-en-Val, saisies sur B. de Goislons-Vinot de Launoy ; — des réparations à faire aux biens dépendant de la chapelle de Pont-aux-Moines ; — des réparations à faire à l'abbaye de Saint-Mesmin ; — du lieu de vigne les Poitevins, paroisse de Loury ; — de l'hôtellerie du Grand-Cerf, à Toury en Beauce, à la requête de Cantien Nampes, maître des postes de la ville de Tours, contre Pierre Nampes, maître des postes de la ville de Tours, contre Pierre Nampes, curé d'Outarville ; — d'une maison, rue du Colombier, à Orléans, à la requête de Claude Boilève, capitaine d'Infanterie, Jacques Colas de Brouville, Thérèse Boilève, sa femme, contre Thomas Boilève du Rondon, bourgeois d'Orléans ; — d'une maison sise à Orléans, faisant un des coins du grand marché, pour Aignan Morand Dudoigt, etc.

B. 1008. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 2 plans.

1752. — Visite d'une maison, rue Vieille-Foulerie, à Orléans, à la requête de l'Hôtel-Dieu ; — de la maison de vignes dite la Meunerie, à Mocquesouris (voir B. 1007.), contre Paul-Ambroise Slobdz, sculpteur du Roi, à Tours ; — d'une maison à mademoiselle de Moyses, à Orléans ; — de l'emplacement des écoles de Saint-Euverte, tenant sur la rue de ce nom et au rempart de ville, à la requête de Pierre Bailly de Montaran, docteur de Sorbonne, Scolastique, ledit emplacement visité par Jacques Maclin, géographe et Jern-Victor Marchant, architecte ; — de l'abbatiale de Meung ; — d'une maison sise rue d'Escures, à Orléans, sur la requête de Rose-Françoise de France, veuve de Rémy Mauginot ; — de la métairie de la Perche et la Bouteillerie, à Thoury en Sologne ; — d'une maison à Blois, rue Beauvoir, paroisse Sainte-Soleinne, de la closerie de la Chabaudière et celle de la Richardière, de celle de la Bourdaisière, paroisse de Mont ; — d'une maison à Cléry, dépendant de la succession de Pierre de Préau, chevalier ; — des immeubles dépendant de la succession Louis Luzarche, etc.

B. 1009. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1753. — Visite des réparations à faire à l'évêché d'Orléans ; — de la maison de vignes de Lépinière, paroisse de Semoy ; — de la maison de Saint-Julien, sise à Orléans, rue Neuve ; — des métairies du grand et petit Bouilly, à Trinay en Beauce, pour François Jouhanneau de Miramion, avocat en Parlement, contre Pierre-Paul Le Mercier de La Rivière, chevalier, seigneur de Bouilly ; — de maisons, rue Vieille-Vannerie, à Orléans, près le puits Saint-Christophe, — d'une maison sise rue de la Croix, près la porte de la Tourneuve, à Orléans (succession Raby) ; — de la maison des Tibergères, paroisse de Chaumont en Sologne ; — d'un terrain sis à Sandillon, contre le sieur Jahan-Deslotières, marchand à Orléans, etc.

B. 1010. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 3 plans.

1754. — Visite de l'abbaye du Petit-Cîteaux, par suite du décès de Gilbert-Bernard Raguet, abbé de cette abbaye, à la requête du nouvel abbé, Pierre-Joseph de Crémeaux d'Antraigues, vicaire-général et chanoine de Bordeaux ; — des moulins de Flix et du Pater, à Huisseau, à la requête du chapître de Notre-Dame de Cléry, contre dame Françoise-Charlotte de Langeac, veuve de J.-B.-François de Cugnac, marquis de Dampierre, seigneur d'Huisseau (deux magnifiques plans du cours de la Mauve du profil et nivellement) ; — d'une maison assise à Saran, au val des Toits (famille Jogues) ; — d'une maison près la Croix-Saint-Marceau (Transon, jardinier-expert) ; — d'héritage de la succession Rolland, à Saint-Jean-de-Braye ; — d'une maison, près la grande Boucherie (plan et coupe d'une fosse à latrine) ; — d'une maison au quartier de Belle-Croix, à Olivet, (famille Gaillard) ; etc.

B. 1011. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 plan.

1755. — Visite de l'abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, par Louis Renard, sous-inspecteur des ponts et chaussées et Jules-Anne-Benoist de Bonnières, également sous-ingénieur ; — d'une maison au quartier de Bionne, à Combleux, pour Jean-Charles Boyetet de Bagnaux, capitaine de grenadiers de milice du bataillon d'Orléans, contre François Lamyrault, seigneur du Gué-du-Roi ; — d'une maison

sise à Saint-Denis-en-Val, pour Louis Écot, marchand-orfèvre à Orléans ; — de la maison des Trois-Rois, rue Bannier ; — de la maison du Saint-Esprit, pour les écoles de chant de Saint-Euverte ; — des biens et immeubles dépendant de la succession de Madame veuve Renault, née Le Sourd ; — d'une maison à la dame Dupetit, sise faubourg Bannier (plan d'une chambre au premier) ; — de l'ancien moulin à Foulon, sur le Loiret, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Mesmin de Micy ; etc.

B. 1012. (Liasse.) — 77 pièces, papier ; 2 plans.

1756. — Visite d'une maison, sise rue des Pensées, paroisse Saint-Victor, contre Benoist-Constantin Seurrat, chanoine d'Orléans (plan) ; — visite et arpentage d'une pièce de terre, sise à Saint-Mesmin, entre le chemin de Meung, la levée et la rivière, appelée les Accrues, pour Jacques Delagogué, chanoine, sous-doyen d'Orléans, contre Jacques Grosteste de Tigny et Marguerite Toutain, sa femme (plan) ; — d'une maison rue Bannier, pour Daniel Jousse, juge au Bailliage, Charles Jousse de Champremault, maître Jean Jousse, Charles Tassin, bourgeois d'Orléans, Madeleine Jousse, sa femme, contre Jean-François Masson, chanoine de Saint-Aignan, Augustin-Charles Masson, prêtre de l'Hôtel-Dieu ; — d'une maison sise rue du Cour-aux-ânes, paroisse Notre-Dame de Recouvrance, contre Georges et Henri Colas de Brouville, négociants ; — de la maison de la Potterie, à Donnery, pour Élisabeth Fleury, veuve d'Eustache Bourguignon Du Gazon, arpenteur-royal en la forêt d'Orléans, contre Simon-Michel Bourguignon Du Gazon ; — d'une maison, rue du Soufflet, à Orléans, pour Philippe Castra, potier d'étain, contre Charles Merland ; — de la maison de l'Autruche, à Orléans, grande rue Bourgogne pour Pierre-Augustin d'Orléans, chevalier, seigneur de Villechauve, capitaine de cavalerie au régiment de Dampierre, contre Marie-Françoise Mandat ; — d'une maison, à Orléans, rue Rebouche-Pénil, pour la famille Chiquan (rapport de Huquier et Zanole) ; etc.

B. 1013. (Liasse.) — 64 pièces, papier ; 1 plan.

1757. — Visite de la terre de la Mothe-Béuvron et de ses dépendances, par Joseph Prévost, notaire au Châtelet, à la requête d'Étienne Cassenave, avocat en Parlement, curateur honoraire à l'interdiction portée contre Messire Antoine de Grammont de Crevaux, d'Humières, duc de Grammont, pair de France, souverain de Bidache, brigadier des armées du Roi, gouverneur du royaume de Navarre et pays de Béarn, gouverneur particulier des villes, citadelles et châteaux de Bayonne et de Pau ; — des biens de la succession de la demoiselle Renault ; — des biens immeubles, dépendant de la succession du sieur Boyetet ; — des biens de la succession de François de Cugnac, chevalier, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau ; — d'une maison sise au pont de Châteauneuf-sur-Loire, canton de la Madeleine, pour la veuve Antoine Bastard (plan) ; — de bâtiments rues Pavée-d'Andouilles, à Orléans pour Marguerite Philippe, veuve Odigier de La Couronnerie : — de la maison du Haut-Bois, à Chanteau ; — des biens dépendant de la succession de Daniel-François Le Grand de Melleray (seigneurie et la Bretauche, à Chécy, etc) ; etc.

B. 1014. (Liasse.) — 72 pièces, papier ; 1 plan.

1758. — Visite d'un bâtiment à Saran (plan) ; — du château d'Écrennes, pour Alexandre Claude de Toustain, seigneur du lieu ; — du lieu de la Nivelle, pour Jacques-Christophe de Grouchy, seigneur du lieu ; — d'une maison, à Orléans, rue du Colombier, pour Abraham de Jaucourt ; — d'une maison, sise à Orléans, rue Saint-Jean, pour Élie Le Berche et Marie-Louise Pinchinat, sa femme ; — d'une maison sise rue et paroisse Sainte-Catherine, à Orléans, pour Charles Amelot, chanoine de Saint-Pierre-Empont ; — de biens appartenant aux familles Viot-Mercure et Couret de Villeneuve ; — de biens dépendant de la succession d'Alexandre Jogues Des Ormeaux ; — des biens provenant de la succession Jacques Delagogué ; etc.

B. 1015. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1759. — Visite des biens meubles et immeubles dépendant de la succession de la dame veuve Noüel de Villamblain, par Pierre Lepage, expert : terre de Campoix en Berry, métairie de la Pingauderie, locature de la maison de la Mardelle, locature de la maison Brûlée, métairie de Reugny, métairie de la Rabaudière, métairie de Durfort, locature de Durfort, locature de la Miraudierie, métairie de Bourdoiseau, château de Durfort, métairie de Lavau, métairie de Trougny, maison des Sablonnières, métairie et maison de vigne des Asses, mai-

son de vignes de Bou, clos des Bôdrier, clos Varenne, clos de Grand-Champ, clos de Colmine, clos Saint-Georges, clos Granger, clos du Callin, clos des Chillouts, clos du Crochet, maison rue de Semoy, à Orléans, maison des Valin, terres à Cléry, Dry, Mareau, maison rue d'Escures, à Orléans ; — visite des terres fiefs de la Nivelle, relevant de la baronnie de Chéray, pour la marquise de Polignac ; — visite des biens de la succession de Mademoiselle Thoynard ; — rapport de l'expertise faite pour Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, contre l'ancien évêque, et Mr Montmorency, premier baron chrétien, constatant les réparations à faire tant au palais épiscopal, qu'au château de Meung, à la ferme de Roclin, etc.

B. 1016. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1759. — Visite des biens licités dépendant de la succession de Marguerite-Angélique Dubois, veuve de Michel Gandrille, bourgeois d'Orléans ; — de la raffinerie Levassort ; — des biens dépendant de la succession Le Berche ; — des biens dépendant de la succession de Marie Le Breton ; — des biens dépendant de la succession de F.-Santerre et Scolastique Darnault, sa femme, à Orléans, etc.

B. 1017. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 2 plans.

1760. — Visite des biens de la succession Ragu ; — d'une maison sise à Saint-Patrice de Sandillon, dite des Simonneaux ; — de bâtiments à La Blessière, paroisse de Saint-Paterne, pour Denis Blot, contre René et Porcher (beau plan dressé par Lesage et Marchant) ; — de terres et pâture à Saint-Martin-des-Bordes, pour une contestation de dîme entre le curé Mahiet et M. de Tollède ; — des biens délaissés par succession de Guill.-Aug.-Chardon, ouvrier en bas ; — des biens de succession du notaire Mauduison ; — des biens de succession de Marin Groteste, seigneur des Prateaux et Anne Lhuillier, sa femme ; — des biens de la succession Liger-Houzé ; — des biens de la succession Le Breton ; — d'une pièce au pré La Biche, contentieux entre Charles-François Tardif, ingénieur du Roi et Pierre-Charles Sinson de Sévestreville (plan) ; — d'une pièce de sept arpents, à Vennecy, dépendant de la succession d'Anne Hardouin Du Mas, veuve Le Roy de Cottinville ; etc.

B. 1018. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 2 plans.

1761. — Visite de l'enclôture et couvent des Cordeliers de Meung, pour l'abbesse de Saint-Avy-les-Châteaudun, contre le chapître de Saint-Liphard (plan très soigné) ; — de l'auberge de la *Croix-Blanche* à Létuin, en Beauce : — d'une maison, rue de la Levrette, à Orléans ; — d'une maison, rue des Trois-Clefs, à Orléans ; — de vignes dépendant de la maison Chalopin, à Boigny ; — de biens sis à Bionne, dépendant de la succession Paré ; — d'une maison au quartier des Breteaux, à Mardié ; — de biens dépendant de la succession Bigot ; — du prieuré de Pont-aux-Moines, à Mardié, pour dom Joseph Bérault de Brugier de Roche-Brune, grand-prieur de Cluny, prieur de Pont-aux-Moines : quatre chasubles, un calice et sa patène en argent, un parement d'autel de brocatille, etc. Sur l'autel, un tableau représentant Saint-Jérôme, tableau usé de vétusté et déchiré en plusieurs endroits, estimé 20 livres ; — visite d'une maison, moulins et biens, dépendant de la succession de Claude Du Coing, pour Jean de Loynes d'Autroche, chevalier d'honneur au bailliage d'Orléans ; — d'une maison sise à Orléans, rue des Hannequins, appartenant à l'Hôtel-Dieu (plan) ; — du lieu des Ruées, paroisse de Sully-la-Chapelle, pour Louis Philippeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire, seigneur baron d'Hervy, Yèvre-le-Châtel, Fay et Vitry-aux-Loges, ministre secrétaire d'Etat, chancelier de la Reine, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, etc., contre Louis Dailly Du Bignon, bourgeois d'Orléans ; — de biens provenant de la succession de Catherine Denis : — de bâtiments, grosse tour carrée, granges, etc. de la métairie de Gourvil (Gourville) à Neuvy-en-Dunois, pour le comte de Rochechouart, etc.

B. 1019. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 2 plans.

1762. — Visite des bâtiments, murs de clôture, cour et jardin de Claude Jamet, à Saint-Mesmin (plan) ; — de partie de vignes appartenant à la dame Baudry et au sieur Audry, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (plan) ; — d'une maison sise rue Porte-Saint-Vincent, à l'enseigne de Saint-Étienne, dépendant de la chapelle Saint-Cosme à Saint-Aignan d'Orléans ; — de maisons sises à La Chapelle-Saint-Mesmin, pour Ambroise Le Roy, contre Marguerite

Sézeur; — d'une maison sise à Orléans, rue Rebouche-Pénil, pour Marianne Angirand, contre Jean-Paul-César-Louis Lorieux, officier-juré-mouleur de bois; — de biens provenant de la succession d'Espérance Boutin, veuve de Salomon Le Clerc, receveur des tailles à Beaugency; — du château de Meung-sur-Loire, appartenant à l'évêque d'Orléans, par Pierre Fontaine, architecte, etc.

B. 1020. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1763. — Visite des biens dépendant de la succession Renault-Chicoisneau, pour le sieur Moreau des Marest, maître de la forge des Bordes près Nevers; — d'une maison, sise à Orléans, rue de l'Ételon, pour Gabrielle Jubert de Bouville, abbesse de Saint-Loup; — d'un gouffre de la seigneurie de Saumery, à Saint-Péravy-la-Colombe; — des biens provenant de la succession de Marie-Jeanne-Geneviève Garnier de Farville, épouse de Léon Patas des Noües; — des réparations à faire à l'abbaye de Saint-Euverte, à la requête de Timoléon-Charles de Gouffier, abbé commendataire; — des biens dépendant de la succession d'Élisabeth-Marguerite Marry, veuve Des Noyelle; — du petit Évêché, sis à Saint-Ay, sur le chemin de Meung; — du bâtiment de la Grange, faubourg Saint-Vincent d'Orléans, pour Jean Masson de Plissay, seigneur de Marigny, contre François Béchard, vigneron; — du château et dépendances de Cossole, paroisse d'Andeglou, pour Philippe Challet de Chameville, sieur de Bellay, Françoise de Pontbrillant, sa femme, contre Machereau, marchand à Orléans, etc.

B. 1021. (Liasse.) — 72 pièces, papier; 2 plans.

1764. — Visite d'une maison, sise à Orléans, rue du Guichet, pour les chanoines de Saint-Pierre-Empont; — d'un clos dépendant de la cure d'Ivoy (plan); — d'une maison à Orléans, rue Neuve-Sainte-Catherine, pour Michel Benoist de Ligny, bourgeois; — de bâtiments, sis à Orléans, rue de la Vieille-Meûnerie, pour Marie-Anne Beaudéduit, veuve Henry; — des biens-fonds de la succession de Daniel-François-Félix-Charles Le Grand de Melleray (Le Page, architecte); — de la maison des Quatre-Fils-Aymon, quartier du Grand-Orme, paroisse d'Ingré; — du prieuré de Pont-aux-Moines; — d'une maison de vignes, sise au quartier de Caubray, paroisse d'Olivet; — de l'abbaye de La Cour-Dieu, pour Jean-Louis de Gojon de Vaudurant, ancien évêque de Léon, abbé (Jean Cibot, expert); — des biens-fonds de la succession Fauvin, maître en chirurgie; etc.

B. 1022. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1765. — Visite des biens de la succession de Claude-Nicolas Becqueret; — de vignes, sises à Marigny, pour cause d'abandon de culture, pour Sézeur-Renault, contre J.-B. Houry; — des immeubles dépendant de la succession Poullin, notaire à Orléans; — d'une maison de vignes sise sur le pavé des Cassines, à Saint-Jean-le-Blanc; — de bois taillis en échange, entre Nicolas-Isidore Hardy, seigneur du Guay-Gaillard, La Mothe, Férolles et autres lieux, et Michel-Alexandre de Barville, seigneur de Ruilly; — d'immeubles à Sandillon, pour des particuliers laboureurs; — des immeubles de la succession Ménard; — des biens de la succession de Jacques de Goillons, chanoine de Saint-Aignan; — des biens de la succession de Marie de La Guette; — de l'auberge de *l'Ane-Vert*, sise sur le grand chemin d'Orléans à Pithiviers; — des biens de la succession de Thomas Dillon-Hussay, chevalier: château de Chevaux, appentil en basse-goutte, basse-cour, jardin, étangs, prés, bois taillis, locature, métairie de la Brancherie, bruyères, censive, vassaux qui sont MM. Pierre-Antoine Robert, Léon Patas des Noües, Augustin de Brize, etc. Métairie de Thieullay, métairie du Grand-Mornay. — Visite par Gendrier, architecte, de l'abbaye de N.-D.-de-l'Aumône du Petit-Cîteaux; — de la seigneurie, château, terres, dépendances de La Mothe-Beuvron, pour M. de Grammont, comte de Guiche; etc.

B, 1023. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1766. — Visite d'une maison à Orléans, rue des Trois-Clefs; — des immeubles de la société d'entre Claude Boillève et feu Joseph Boillève de Chilly; — d'une maison appartenant à Guillaume Jacques, procureur du Roi en la garde de Neuville; — de la cure du prieuré de Vouzon; — par Pierre Pagot et Antoine Zanole, experts, d'une maison sise au faubourg Bannier, pour Pierre Hubi, cabaretier, etc.

B. 1024. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1767. — Visite des ouvrages faits par Guillaume Petit, entrepreneur, à une maison relevant de l'abbaye de la Cour-Dieu; — de trois cabinets appartenant au sieur Huguet de La Richardière; — d'un mur litigieux entre Anne-Geneviève d'Estrades et Thérèse-Félicité-Perpétue Laurencin, veuve de Léon-Abraham Égrot de La Courtinière; — du lieu seigneurial des Chapelles, sis à Marcilly-en-Villette, pour Nicolas Berthrand, écuyer, seigneur de La Ferté-Saint-Aubin, et Henry, marquis de Chamillart; — du lieu de Vaux, paroisse de Thuis, pour l'évêque d'Orléans, contre Louis-Joseph de Bodin du Chastellier, seigneur de Vaux; — des métairies de Sévenay et annexes, pour Pierre-Samuel Bigot de Chérelles, contre Mlle de Faucon et M. de Pottin; — de la seigneurie de Villermont, pour Alexandre-César Bégon de Loris, seigneur de la Mothe-Saint-Lyé, contre Élie-Robert de Lafons de Pesselière, seigneur de Villermont, et René, comte de Brizay, baron dn Puiset, capitaine aux Dragons-Dauphin; — d'une maison dite *l'Ours Blanche*, sise à Orléans, rue Bannier, pour Augustin-Urbain Jouan, écuyer, huissier ordinaire de la chambre du Roi; etc.

B. 1025. (Liasse.) — 69 pièces, papier; 1 plan.

1768. — Visite d'uue maison et parties joignantes, sise à Orléans, quartier des Ponceaux, paroisse Saint-Marceau, appartenant à Me Franchon et héritiers Dudan (plan dressé par De Bonnières); — des réparations à faire à la chapelle Saint-Jacques de Langennerie; — d'une maison sise à Orléans, rue Bannier, pour Claude Macé, contre Charles Mace, curé de Chanteau; — du Grand-Domainville, sis à Lumeau en Beauce, pour M. Bigot de Chérelle, seigneur de l'Émerillon, Concire, etc., ancien major à Conti-Infanterie, Jeanne-Madeleine Boyetet, sa femme, contre la famille Boyetet de Domainville; — d'une maison, sise à Orléans, rue du Colombier, pour Jean-Jacques Jacquet de May, officier au régiment de Lowendall, contre Gabriel Ménard, écuyer; — de la maison dite de *La Joie*, sise aux Aydes, près d'Orléans, pour Marie-Julie Provenchère de Tourville, contre Jacques Jarron, négociant; — des biens de la succession de Madame Patas de Bourgneuf, née Élisabet de Goislons, pour Joseph Patas de Belair, contre Jean-Léon Patas de Bourgneuf; — d'une maison, sise à Orléans, rue Bourgogne, pour M. de Lafons d'Isy, capitaine au régiment de la Marche-Infanterie, contre Marie-Madeleine Doillet de Saint-Aignan, veuve Longuet; — des réparations à faire dans les domaines dépendant de l'abbaye de la Cour-Dieu; etc.

B. 1026. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 4 plans.

1769. — Visite des bâtiments, cours et jardin de Pierre Bruzeau et de ceux d'Edme Robillon à Saint-Marceau d'Orléans (plan de Lepage); — de l'église de Boisseaux (plan de Gendrier), pour J.-B. Champignon, procureur fiscal de la justice de Boisseaux, contre Cosme Vénard, syndic de la paroisse; — du droit de dîme à Rochefort en Sologne, pour Cosson de La Mothe-Maréchal, contre François Boucheron de Boulin; — des biens de la succession Deméré-Blanchet; — du prieuré de Vieux-Vicq et Dangeau, pour Augustin-Alexandre Le Riche de Sanceux, ancien gentilhomme du Roi, contre Jean-Raimond de Petity, titulaire du prieuré; — du bois de l'Isle, dépendant du domaine de La Ferté et du pré de La Chevrie, pour Jeanne-Marguerite Rivet, veuve Moûtié, contre M. Berthrand, écuyer, seigneur de La Ferté (plan); — visite et examen des ouvrages de serrurerie faits pour les sieurs Colas de Brouville Des Ormes et Colas de Malmusse, raffineurs à Orléans; — visite du foyer d'une maison à construire pour le logement du vicaire de Chaingy (plan); — des biens provenant de la succession Martin de Chançay et des Thibergères; — des immeubles dépendant de la succession de Marie-Anne de Saint-Pierre, veuve Barthélemi Thoynard; etc.

B. 1027. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 3 plans.

1770. — Visite d'une pièce cy-devant plantée d'aunes, dépendante du château de Pré-le-Fort, paroissé d'Huisseau, pour Pierre-René de Thiville, contre Amable-Étienne Boullard, ancien major de milice à Saint-Dominique (plan); — de la tour de Saint-Laurent-des-Orgerils, à Orléans, par Nicolas Riffé, entrepreneur des travaux du Roi, pour Étienne Rime, bourrelier, marguiller de la fabrique, contre F.-B. Foucher, chanoine d'Orléans, prieur-curé (deux plans); — d'héritage sis au Bardon, pour Thérèse Petit, veuve Pierre-Louis Baschet, marchand à Meung, contre un vigneron du Bardon;

— de maisons, sises à Orléans, rue de la Bretonnerie, pour les demoiselles Du Bayeul; — des biens dépendant de la succession de Claude Groteste de La Buffière ; — du prieuré de Patay, pour Nicolas-Auguste de Villefontaine, prieur, contre Gaspard Bardonnet, prieur de Souvigny ; etc.

B. 1028. (Liasse.) — 105 pièces, papier ; 2 plans.

1771. — Visite d'un grand enclos, de maisons et excavations, sis à Saint-Ay (maison Colas), pour la veuve Colas, contre J.-B. Tourtier, chevalier, ancien capitaine d'Infanterie (plan signé : Thibault) ; — des biens-fonds dépendant de la succession Toussaint Linget ; — d'une maison et vignes dites *Rue-Neuve*, sises sur le grand chemin d'Orléans à Vomimbert, à Saint-Jean-de-Braye, pour Jules-Constantin Pisseau de Ruëneuve, contre Isidore-Nicolas Hardy de La Papinière ; — des dettes de la succession Naudier, entrepreneur des Ponts-et-chaussées ; etc.

B. 1029. (Liasse.) — 88 pièces, papier ; 3 plans.

1772. — Visite d'un bois taillis et d'une pièce d'héritage, au lieu des Asse, paroisse de Darvoy (plan) ; — d'une pièce de terre en contestation, sise à Souvigny (plan de Lepage) ; — d'un moulin à chamois sur le Loiret, pour les religieux de Saint-Mesmin-de-Micy ; — d'une maison, sise à Orléans, rue Sainte-Catherine, dépendant de la chapelle de Notre-Dame du Martroy-aux-Corps, pour Pierre-Guillaume Dumuis, chapelain ; — des biens provenant de l'héritage de J.-B. Sartre des Arènes, oncle de François-Charles Sartre de Chaffins, seigneur du Verger à Beaugency, etc. ; — des biens provenant de la succession Itasse, familles Duchesne et Brossard, à Pithiviers ; — d'une maison, sise à Ormes, paroisse Notre-Dame d'Ormes, succession Paris de La Bergère ; — d'une maison appelée Beaumont, sise à Chambon, pour Jacques-Isaac Seurrat, écuyer, juge-magistrat au bailliage d'Orléans, Marie-Anne-Renée Renault, sa femme, contre Pierre-Charles L'Écuyer, garçon jardinier ; — plan graphique de la raffinerie Saint-Laurent ; — enquête et rapport de chirurgiens-experts, constatant l'impéritie d'un chirurgien, nommé Louis, pour le traitement d'une femme Gaussan ; etc.

B. 1030. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1773. — Visite des biens mobiliers et non mobiliers dépendant de la succession des sieur et dame Garnier ; — procès-verbal d'estimation et évaluation des biens immeubles indivis entre Étienne Laureau de Foncemagne, de l'Académie française et de celle des Belles-Lettres, ci-devant sous-gouverneur du duc de Chartres, Hélène Laureau de Foncemagne, veuve Pierre de Rancourt de Villiers, Jacques de Gerry, sieur de Launay, etc, héritiers de Robert-Joseph Pothier, et Jérôme-Jean Égrot Du Lude, le Grand-Hôpital d'Orléans, etc ; — visite des biens dépendant de la succession de Françoise Beauhaire, femme Simon ; — des biens de la succession de Marie Cribier, épouse Robin ; — des biens des familles Brossard et Poisson, de Pithiviers ; — des biens du doyenné d'Orléans, pour Michel Colbert, chevalier, seigneur du Canet, marquis du Canet, chef d'escadre, héritiere d'Étinne Édouard de Colbert, doyen d'Orléans, abbé de Saint-Mesmin-de-Micy et de Saint-Michel-en-Thiérarche, contre Charles de Loynes d'Autroche de Talcy, doyen d'Orléans, etc.

B. 1031. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774. — Visite par Binet et Zanole, et par Binet et Jean Heuste, de l'abbaye, biens et dépendances de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy, pour Armand-Anne-Augustin-Antoine-Sicaire de Chapt de Rastignac, prêtre du diocèse de Périgueux, docteur de Sorbonne, vicaire général d'Arles, abbé de Saint-Mesmin, nommé à la place du feu abbé de Colbert.

B. 1032. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1774. — Visite d'une pièce de terre sise devant le château de Courcelles-le-Roi, pour Léon-Francois de Barbançois, marquis de Barbançois, de Villegougis, seigneur du lieu, contre Jacques Tartivot, laboureur ; — d'une maison, sise à Orléans, rue d'Escures, pour Clément Delaage, écuyer, seigneur de Bry-sur-Marne, fermier-général, contre René de Heere, chevalier, capitaine dans le régiment colonel-général cavalerie ; — des biens de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, par de Bonnières et Frigolet, experts, pour Georges-Louis Phélypeaux d'Herbaut, patriarche-archevêque de Bourges, primat des Aquitaines, commandeur des Ordres, abbé commendataire ; — de lieux contentieux, sis à Férolles, pour Catherine Colas, veuve Boyetet de Visy, contre Nicolas Bailly de Montaran ; etc.

B. 1033. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 2 plans.

1775. — Visite de bâtiments et grange contentieux, sis à Saint-Jean de la Ruelle, acquis jadis de la fabrique, pour Joseph Pompon, notaire, contre Alexandre Bailly de Chamont, conseiller-rapporteur du point d'honneur (plan de Lepage); — d'un terrain en contestation entre Pierre Gratot, prieur-curé de Vienne-en-Val, contre Nicolas Dumuid, curé de Férolles (plan de Lepage et Peynaud); — d'immeubles contentieux entre Jean-Jacques Jolly, prêtre, pourvu d'un grand vicariat de Cléry; contre Marie-Anne Vaslin, veuve Bigot; — d'une maison sise à Orléans, sur le carrefour du Pilori, pour François Saint-Yves, prêtre, sous-principal du Collège royal, contre le Bureau des Finances d'Orléans; — des biens de la succession de Charlotte-Adélaïde Béville; — de la maison dite de l'*Ardoise*, à La Chapelle-Saint-Mesmin, pour François Borros de Gamanson, vicaire général de l'évêqué d'Orléans, contre Altin-Claude Paris de La Bergère; — de l'Abbatiale et dépendances de Saint-Euverte d'Orléans, pour F.-B. Florimond-Joseph de Meffroi de Césarge, maître de l'Oratoire du Roi, abbé commendataire; — des réparations à faire au château de Flux, paroisse de Lailly, pour Jeanne-Antoinette Bonnot de Mably, femme séparée de bien de M. Sainte-Foix, capitaine de dragons; etc.

B. 1034. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 3 plans.

1776. — Visite de la métairie de la Racine, paroisse de Vannes-en-Sologne, pour Pierre-Antoine Robert, Marie-Anne-Marguerite Leblanc, sa femme, contre Adrien Pisseau de La Bretonnerie, major de la bourgeoisie d'Orléans (plan géométrique par Boulland et Peynaud); — de bruyères, pour M. D'Autry (plan de Bouthier); — du clos du pressoir Rouillard, paroisse Saint-Laurent-des-Orgerils, à Orléans, pour Jean Bourdon, vigneron (plan); — d'ouvrage du château de Cendray, paroisse de Jouy-le-Pothier, pour M. de Malay-du-Gravier, contre Jacques de Courroyes, terrassier; — de l'église de Saint-Liphard d'Orléans, pour la fabrique de cette paroisse, contre le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans; — des biens immeubles légués par Charles Goullu-Du-Plessis; — des biens dépendant de la succession de Mademoiselle Pisseau; — de l'église de Gironville, pour David Burk, curé de Lionville, ci-devant curé de Gironville, contre la fabrique; etc.

B. 1035 (Liasse.) — 66 pièces, papier; 1 plan.

1777. — Visite en bornage par Richardeau et Jean Nutin, au lieu de Mondonné, à Tigy, entre François Bourlier, avocat au Parlement, et l'abbaye de la Cour-Dieu (plan); — des biens de la succession de la dame Rathouis, née Beaujard; — des biens de la famille Poisson, à Pithiviers; — de la métairie de Marinvilliers-en-Beauce, pour Clément-Léon-Philippe de Faronville, etc., contre Charles-Louis Testu de Balincourt; — de la seigneurie de Ruis, pour René Proust, écuyer, fourrier des logis du comte d'Artois, contre Jacques de Grenolach de Ruis, ancien gendarme; — des biens de la succession de Paul-Ozée Bidé de Chézac, capitaine de vaisseau du Roi, commandant des gardes de la marine au port de Brest; — de la maison où décéda M. Colas de Brouville, négociant, sise rue du Bœuf-Saint-Paterne, pour Louise Girolet, sa veuve, contre Étienne Ravot, négociant, Julie Rocher, sa femme; — des biens aliénés de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans; etc.

B. 1036. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1778. — Visite pour l'établissement des reverbères à Orléans (13 août); — des églises qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire; — des ouvrages faits aux bâtiments des biens dépendant de cette abbaye; — des carrelis des appartements de Martin-Couret de Villeneuve, ancien imprimeur du Roi; — de la cuisine du comte de Scordeck, polonais; etc.

B. 1037. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1779. — Visite de la métairie du Petit-Ooulmelle, à Saint-Péravy-la-Colombe, pour Félix Sauvin de Saint-Mesmin, seigneur de Lignerolles, contre Madeleine-Élisabeth de Villedamné; — de biens provenant de la succession de Pierre Béville, ancien président en l'Élection; — des métairies de Machaut et de La Mainferme, paroisse de Vennecy, pour Georges Papillon, écuyer; — de biens dépendant de la communauté Chappe-Mainbourg; — des biens de la communauté, Guinebaud-Petau; — d'un fossé contentieux entre Jeuglin et Badinier, à La Couaspelière, à Vouzon; etc.

B. 1038. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 2 plans.

1780. — Visite et plan géométrique, par Champion et Richardeau, du chemin conduisant de Sully-la-Chapelle à Orléans, par l'étang des Ramiers et le puits Brangier, en exécution d'arrêt du Parlement, pour Michel-François Roussel de Pourdon, marquis de Courcy, chevalier de Saint-Louis, colonel de Quercy-Infanterie, lieutenant pour le Roi de la ville et château de Foix, seigneur de Clércau, Sully-la-Chapelle, etc., contre Claude Minard, procureur du Roi au grenier-à-sel de Châteauneuf-sur-Loire; — visite des biens dépendant de la succession Faischeux; — des biens de la succession Lhuillier Des Bordes; — des prétentions émises par M. de Viard, au sujet de ses honoraires, pour un projet de salpêtrière à établir à Orléans, au bas de la rue Au Lin; — de différentes pièces de terre, contentieuses entre Claude-Alexandre, marquis de Toustain, et la veuve d'Élie Rabier; — de portions de terrain, faubourg Saint-Jean, à Orléans, pour la veuve Quinton, contre Jean Naudin; etc.

B. 1039. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1781. — Visite d'une maison, sise rue du Bœuf-Saint-Paterne, à Orléans, pour le chapitre de Sainte-Croix, contre Gilles Le Francque, potier de terre et les héritiers Bergerot; — des biens de la succession Le Trosne; — des biens de la succession Couet de La Mainferme; — des créances de Pierre Recullé, entrepreneur du tabac à Châteauneuf-Rohan; — des biens de l'abbaye royale de la Cour-Dieu, pour François-Louis-Casimir de Lageard, vicaire général de Reims, abbé commendataire et les héritiers du feu abbé M. de Goyon; — des biens de la famille Couret de Villeneuve; — de la maison de la *Fontaine*, pour François Pinchinat, écuyer, contre Philibert-Cosme Sion, maçon; — de maisons, sises à Orléans, rue Basse-Saint-Laurent, pour François Machard-Grammont, directeur des carrosses et messageries royales, contre Antoine Clément. — Visite et estimation des lanternes établies dans la ville d'Orléans par Noël Dodin, entrepreneur de l'éclairage. Total: 24,178 livres, 15 sols, 3 deniers; etc.

B. 1040. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 1 plan.

1782. — Visite d'une maison appartenant à M. Prozet, apothicaire d'Orléans, et de lieux contentieux entre lui et madame Houard; — des biens dépendant de la succession Bonny; — d'une maison au quartier de Caubray, clos du Tard, à Olivet, pour Jean Dureau, suisse de l'Intendance; Marie-Thérèse-Henriette Ven-Dorp, sa femme, contre Jean-Ferdinand Dureau, cuisinier à Orléans; — d'une maison sise à Orléans, rue du Chat-qui-Pêche, paroisse St-Paul, pour Pierre Malidor, maître-vinaigrier, contre J.-B. Séjourné et Madeleine Malidor, sa femme; — des biens dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de La Ferté, pour Marie-Marguerite Pagès de Planche, demeurante au Puy-en-Velay, héritière d'Antoine Sordon de Créaux, prévôt de l'église du Puy et d'Alexis Sordon de Créaux, chanoine, héritiers eux-mêmes de Bernard Sordon de Créaux, leur frère, titulaire de cette chapelle, contre M. Fris-d'Aure, ancien doyen de Cléry, titulaire actuel; — de la communauté de biens entre Thérèse de Lorme, veuve Diot, et son feu mari; — d'une maison sise rue du Coq, pour Thomas Pannier, marchand de vin, contre J.-B.-Claude Tourtier du Portail; — d'une pièce de terre à Saint-Cyr-en-Val, pour Zacharie-Nicolas Huet d'Arlon, et André Jousset, curé de Saint-Cyr, etc.

B. 1041. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 1 plan.

1783. — Visite d'une maison, sise à Orléans, dépendant de l'abbaye d'Ambert; — des biens dépendant de la succession Benoît Le Soutivier; — de lieux contentieux entre M. Laisné de Sainte-Marie, et Charles Auger, chanoine de Saint-Aignan; — d'une maison sise à Limoges, rue des Courbes, paroisse Saint-Michel-des-Lions, pour Charles-Pierre de Guilhaume de Lagrange, écuyer, contre Joseph Lhuillier Des Bordes, juge à Orléans; — des biens des mineurs de La Haye, dont le père frappé par une sentence de Parlement, était mort civilement; — des biens de la succession Gorrant, pour la famille Crignon de Bonvalet; — des biens de la succession Le Vacher (famille Saintoin, marchand vinaigrier); etc.

B. 1042. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 2 plans.

1784. — Visite d'une maison dite l'auberge de la *Maison-Neuve*, sur le chemin neuf du Portereau-Tudelle, pour Jean-François de La Comble, directeur privilégié du bureau des affiches du pays Châtrain,

à Châtre; — des biens de succession de Claude Vendebergue, échevin d'Orléans, seigneur du Petit-Villiers; — rapport d'experts chirurgicaux, sur l'état de la fille Ronceret, après une chute; — visite des biens de la succession Quétard; — des biens de la succession Godefroy de Villemoret (familles Thiballier de Neuville, Dampmartin et Besançon); — visite du château de Mareau, pour Louis-Pierre-Jules-César de Rochechouart, contre Antoine Lanègre; — visite de l'état de la succession d'Anne-Françoise Niboudet, dame Pasquier de Lumeau; — de la succession de Jean Boudier; — visite des maisons Ferrand, Blanchard et Bomberaut, sises à Orléans, grande rue Sainte-Catherine; etc.

B. 1043. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 plan.

1785. — Visite de l'état d'une rente de deux muids de blé méteil, pour le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, contre les Sévins, de Sougy; — état de la succession de Patrice Pellerin de Longueveau, seigneur de La Brosse-Touffu à Neuvy-en-Sullias; — état de la communauté d'entre Anne Seurrat, veuve de François Pinchinat, et son mari; — visite d'un fossé, haie et cabinet en contestation entre Levacher et Mauger (plan); — visite de bâtiments sis à Orléans, rue de Mes Chevaux, paroisse Saint-Paul, pour Claude-Joseph-Toussaint de Bodan de La Châteigneraie, bourgeois à Orléans, contre J.-B. Michoneau, vitrier, époux de Marie-Anne Drouet; — état de la communauté de biens, d'entre Marie-Anne Deligny et Nicolas Defay, son feu mari; — rapport de Richardeau et Zanole, experts, pour Julien Machard, contre Marie-Anne Ruby, touchant la reddition des comptes de la communauté Machard-Ruby; — état de la succession de Claude-Pierre Bigot, chevalier, seigneur de La Touane; suite des affaires de cette succession où interviennent les Bigot de Morogues et M. Trudern de Lezenc, capitaine des vaisseaux du Roi; — rapport sur la succession de Guillaume-François Le Trosne de Rocheux; — instance de partage de biens, entre Jacques-François d'Orléans de Rère et autres héritiers; état du château et des terres; — état des biens immeubles de la succession de la demoiselle Lamirault de Portmorand; etc.

B. 1044. (Liasse.) — 80 pièces, papier; 4 plans.

1786. — Visite des biens de la succession Le Trosne; — des biens de la succession de François Le Juge du Loigny, seigneur de Baignaux-en-Beauce; — d'une maison sise à Orléans, rue de la Cerche, dépendant de la succession Godefroy (plan); — de l'auberge *du Dauphin*, sise à Orléans, faubourg Bannier (plan); etc.

B. 1045. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1787. — Visite d'une maison, sise à Orléans, faisant le coing de la rue de la Vannerie; — d'une maison dite *Les Bons Enfants*, sise à Saint-Jean-de-Braye, pour Guillaume-Grégoire d'Ennery, ancien gendarme du Roi, contre Gabriel-François Pisseau, avocat au Parlement, docteur en l'Université d'Orléans; — d'un moulin à Meung, pour l'évêque d'Orléans contre Nicolas Verger, négociant d'Orléans; — d'une maison de campagne, sise au quartier du Couraut, à La Chapelle-Saint-Mesmin, pour Louis Colas Des Francs, légataire universel d'Anne Boullard de L'Étang, contre Marie Colas Des Francs; — des biens dépendant de la succession de Claude Hazon, veuve de Loynes; — de la maison de Beauséjour, sise à Olivet, pour Jacques Augier de Bernay, ancien gentilhomme de Madame Louise de France, contre Silvain Turbat, maître-maçon; — du lieu de La Caille, à Tigy, pour Thérèse-Gabrielle-Martin, veuve de Louis-Augustin-Prosper Lhuillier de Tigy, capitaine des troupes détachées de la marine, aux Colonies, contre Louis-Marie Groteste-Des-Prateaux; — du droit de champart indivis entre l'Hôtel-Dieu et Joseph Laîné, seigneur de Saint-Péravy-la-Colombe; etc.

B. 1046. (Liasse.) — 60 pièces, papier; 1 plan.

1788. — Visite du bois des Breteaux, à Mardié, indivis entre les tréfonds de la Bretauche et de Plissay (plan de mesurage par Nutein); — de la maison de la *Pomme de Pin*, grande rue Bourgogne, à Orléans, pour le chapitre de Sainte-Croix, contre Bernard, brasseur de bière au Portereau-Tudelle; — des biens de la succession Le Conte, pour Arnoul-Martin Langevel, fabricant d'indiennes à Dernetal, Normandie, la famille Breton et Gouthière, héritiers Le Conte, contre Anne-Madeleine Moreau, veuve Le Conte; — de la terre de la Brosse, à Neuvy-en-Sullias, pour Jean-Michel Barbet de Luz, Julie de Gravelles, sa femme, contre Louis-Augustin de Gravelles, etc; — des fief et mouvance

de la seigneurie de Mézières, à Ouzouer-le-Marché, du fief du Petit-Marolles, du fief d'Oursières, du fief du Grand-Préau, du fief du Petit-Préau, pour la succession, d'Antoine-Jean-Valéry-Abdon de Beaumont, ancien porte-étendard des gendarmes de la Garde, contre Élisabeth-Louise de Beaumont sa veuve; — de la maison de *L'Ardoise*, à Pithiviers, pour Jules-Hector de La Taille des Essarts, chevalier, Auguste César de La Taille des Essarts, chevalier, héritiers d'Henriette-Julie Thierry, leur mère, contre Louis-Hercule de La Taille des Essarts, sous-diacre de Paris ; — procès-verbal d'estimation de la terre de Rebréchien, pour Armand-Guillaume-François de Gourgues, chevalier, Président à mortier au Parlement de Paris, Agnès-Catherine Pinon, sa femme, héritiere de Anne-Louis Pinon, vicomte de Quincy, la Grange-Batelière, etc., les familles Pinon, La Boullange, de Ligneris, Pajot ; — rapport d'estimation et visite des biens de l'évêché d'Orléans, pour Louis-François-Alexandre de Jarente de Sénas d'Orgeval, évêque d'Orléans, contre Lazare-Victor de Jarente de La Bruyère, vicaire général d'Orléans, héritier unique de feu Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, dernier évêque d'Orléans ; — visite du domaine de la Hégronnière, à La Ferté ; — des biens de la succession Miron ; etc.

B. 1047. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 1 plan.

1789. — Visite de deux maisons appartenant aux sieurs Michoneau et Malglaive, sise à Orléans, rue du Cheval-Rouge (plan) ; — d'un bâtiment sis à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour Anne de Goillons de l'Espère, contre Louis-Joseph d'Halot d'Houville ; — des biens dépendant de la succession de Françoise Nyon ; etc.

B. 1048. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1790. — Visite des biens dépendant de la succession de Suzanne-Marguerite Des Ruelles, femme de Pierre-Mathieu de Hérain, avocat au Parlement ; — des biens de la succession de Louis Le Jeune, curé de Ménestreau-en-Villette ; — des biens de la succession de Marie-Anne Houry ; — des biens de la succession de la dame Régnard ; — des biens de la succession de Charles Papin, entrepreneur des Ponts-et-Chaussées ; etc.

AUDIENCES D'ADJUDICATIONS.

B. 1049. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1594. — Décrets d'adjudication : d'une maison, sise à Sully, en faveur de la veuve Sanguyn ; d'un lieu de vignes à Saint-Martin-sur-Loiret (Olivet) ; d'un lieu sis à la Chapelle-Saint-Mesmin, saisi sur la succession vacante Fiacre Couet, en faveur de Jacques Hazon ; du lieu de Bardis, saisi sur la succession Chartier ; des héritages de feu Pierre Lhomme ; des trois sixièmes parties indivises de la maison de la *Cloche-Rouge*, en faveur de Jean Bugy.

B. 1050. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1595. — Décrets d'adjudication : d'une maison sise à Orléans, rue du Paradis, saisie sur la veuve Boulard, pour Alexandre Paris ; d'un lieu assis à Chaingy, saisi sur la succession Meslant, en faveur de Jacques Martin ; de la grange des Fauchets, en faveur de M. Geuffronneau, receveur des consignations ; d'une maison, sise à Orléans, proche *le Barillet*, saisie sur Jean Arnault, en faveur de madame Buastier ; du lieu d'Odeville (Audeville), saisi sur la succession Chéron, en faveur de la veuve Hoquin ; des héritages de feu Denis Marteau ; du lieu de Villiers, à Saint-Marc, en faveur de Jacques Corbon ; du lieu de la Mothe, en faveur de Jean Cardinet, dit Daniel.

B. 1051. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1596. — Décrets d'adjudication : du lieu de Champcarré, saisi sur la succession Symon Syon, en faveur de Claude Lhoste ; de la somme de trois écus treize sols tournois de rente, à prendre sur certains étaux de la Poissonnerie d'Orléans ; de certaines rentes saisies sur la succession vacante de Nicolas Venet, en faveur de Louis Blanchet ; d'une maison, sise à Orléans, au coin de la rue de la Barillerie, saisie sur Jean Chapelain, en faveur de Nicolas Apvril ; du lieu des Bas-Champs, autrement des Chicaneaux, à Ingré, en faveur de Charles Gervaise, receveur des greniers-à-sel d'Orléans et Beaugency ; d'un petit lieu de vignes assis à Olivet ; d'une

place assise au Portereau-Tudelle en faveur de Gui Turtin; du lieu de Boyaux, saisi sur la succession de Nicolas Meslant, en faveur de Louis Le Vayer; de la maison de Saint-Avertin, paroisse de Saint-Benoît-du-Retour, à Orléans, en faveur de François de Troyes; d'une maison assise à la porte du Soleil; etc.

B. 1052. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1597-1599. — Décrets d'adjudication : d'un lieu assis à Fleury, saisi sur Mathurin Prévost, en faveur de Claude Huguet; de deux maisons assises à Saint-Paterne, hors ville, appelées l'une le *Corbin* et l'autre la *Blossière*, saisies sur Pierre Corbin, en faveur de Lubin Houmain; d'une maison sise rue des Maillets, à Orléans; de certains héritages situés à Olivet, saisis à la requête des chanoines de Saint-Aignan, sur la succession Saulmon, en faveur de madame Vinot; de la somme de vingt-trois livres vingt et un sols de rente, saisie sur Simon Lenormant; de portions du lieu du Grand-Morest; d'une maison assise à Orléans, près Saint-Germain, saisie sur la veuve de Jacques Bourgoing; du lieu de Mougon, à Aschères, saisi sur la succession de François Arnoul, en faveur de noble homme, Michel Régnouard; d'une maison et jeu de paume saisis sur la veuve Pierre Gallier, en faveur de Nicolas Moireau, maître-joueur d'instruments de musique; d'un étang en la paroisse de Montrieux-en-Gault en Sologne; d'une maison sise à Orléans, proche Saint-Pierre-le-Puellier; de la métairie, terres et appartenances de Marinvillier; de la maison du *Lion d'argent*, assise à Olivet, en faveur de M. d'Escures; etc.

B. 1053. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1652-1654. — Décrets d'adjudication : d'une maison et terres à Viabon saisies sur Avril et sa femme; du lieu et métairie de la Touchardière, saisis réellement sur Benoît de Cougniou; du lieu seigneurial des Ruées et du lieu de Vergne de Loury, au profit de Madeleine de Loynes, veuve de feu Jacques de La Taille; de la terre d'Harpilly et de ses dépendances, pour Jacques Belle de La Pourcillière; de la métairie de Beaulieu; etc.

B. 1054. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1655. — Décrets d'adjudications : des héritages saisis sur Jacques Glampis; des héritages de feu Cochard; de ceux de la veuve Thuillier; de feu Nicolas Mesnager; de François Millet, tuteur de Claudine Mesland; de Jacques Moyreau; de feu Charles de Marvillier, prêtre; décret de licitation d'une maison sise à Meung, indivise avec la veuve Hémon Gentien, les Rogier et les Houry; décret d'une métairie sise sur le frou du village de Pourpry; d'une moitié de maison saisie sur Claude de Boissay, curateur aux biens de feu Claude Lenormant; décret de la terre et châtellenie de Châteauneuf-sur-Loire, pour Madame de La Vrillière; etc.

B. 1055. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1656. — Décret d'adjudications : des héritages saisis sur Javoy et consorts; sur Claude de Givès, écuyer; sur Laurent Faucamberge; sur Vincent Dargery; sur le sieur de Villerouche; sur Jacques Gaujard; du lieu seigneurial de Montcelon (familles Du Châtellier, Le Chat, de Chartres, de Villereau, etc.); des héritages de la succession Houdet; du lieu du Brun, à Bougy; d'une maison sise à Orléans, rue des Carmes, saisie sur Nicolas Sain; décret du comté de Gien, sur Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, donataire universel de feue Anne d'Aligre, dame de Fervaques.

B. 1056. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1657. — Décrets d'adjudications : des héritages de François Le Gendre, de Chilleurs; de ceux de Martin Lebas; de ceux de L. Masson, curé de Laas; de ceux de la veuve Fourmantin; décret du lieu de Janvry, saisi sur Nicolas Jabin, écuyer, seigneur du lieu; décret des héritages de la succession Jacques Bourdin; des héritages Guerry; des héritages Moreau; décret du lieu de *l'Ardoise*, à Saint-Jean-de-Braye; des héritages de la succession de Françoise Miron, veuve de Charles Hue; etc.

B. 1057. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1657. — Décrets d'adjudication : des trois

quartes parties d'une maison saisie sur la succession de la veuve Vallet; des héritages de Philippe Bénard; de Jacques Perrot; d'Antoine Couvret; d'Isaac et de Joseph Legendre; des arpents de vignes saisis sur Jacques Loyseau; licitation à deniers du lieu seigneurial de Sigloy, indivis entre Louis de Menou, chevalier, seigneur de Champlivault, Françoise Monnet, sa femme, et J.-B. Caillard; vente des héritages de Denis Mitouflet; vente des héritages saisis sur Jean Bellegent; bail au rabais des réparations à faire en l'église et presbytère de Trainou; vente des orangers du défunt sieur Meûnier, doyen de Sainte-Croix; des héritages de Lancelot Guérin, à la requête de Claude de Lavigne; des héritages de Toussaint Mathieu; des heritages de Florent Desboys.

B. 1058. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1658. — Décrets d'adjudication : des héritages de la veuve Turpin; des héritages délaissés en justice, par la veuve Jean Le Féron; des héritages saisis sur la succession vacante d'André Paris; des héritages saisis sur la veuve Jean Blanchet; des héritages de Jean Recoquillay; des héritages de Guillaume Benoist; des héritages des époux Frappin; du lieu de la Robillardière, saisi sur Me Jacques Groteste; des héritages saisis sur la succession vacante de Pierre Boyer, sieur des Couldreaux; des héritages saisis sur la succession vacante de Jean Fourmentin; des héritages saisis sur la succession vacante de Pierre Testu; des héritages du sieur du Marteau; des héritages de la veuve Marin Huet; de la maison du *Grand-Écu;* des héritages de la veuve Normandin d'Orbin.

B. 1059. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1659. — Décrets d'adjudication : des héritages de Me Remy Dupin; de Charles Pérot, de Boiscommun; du sieur Chastelain; des trois arpents délaissés en justice, par Caillard et Luc Blandin; des héritages des mineurs Rabier; des héritages des époux Daudin; de la maison du *Grand-Garde*, sise à Juranville, saisie sur Guillaume de La Noüe; des héritages de Sébastien Bordier; des héritages de Marin Mégret, tuteur des mineurs Rabier; des héritages de la succession vacante de Gentien Courtois; des héritages de Jacques Lambert; du lieu du Petit-Bois, saisi sur Aubin Guyon; d'une maison, granges et terres, sises à Patay, saisies sur la veuve Féron; des héritages de Catherine Thauvin; des héritages de Nicolas Porcher.

B. 1060. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1660. — Décrets d'adjudication : des héritages de Claude Filland; du lieu des Grandes-Bordes, saisi sur Pierre Desbois. Bail à intérêt de 857 livres 10 sols, appartenant à l'église de Saint-Jean-de-la-Ruelle, du don du feu curé Jean Le Roy. — Décrets : des héritages de Jacques Châtelain; des héritages saisis sur la succession vacante de Thomas Barbay; des héritages saisis sur la veuve Jean Cornet; des héritages saisis sur Jean Thigier, etc.

B. 1061. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1661. — Décrets d'adjudication : des héritages de feu Jean Groussier; de la succession vacante de Marie de Maugas; des héritages du feu sieur de Courcy (Denis de Gallard); des héritages de Louis Perceval; des héritages de Jean Damont; d'une maison saisie, sur la veuve Étienne Perdoulx; des héritages d'Antoine Guygnard; du lieu et métairie de la Boullaye, saisis sur Pierre Genty, etc.

B. 1062. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1662. — Décrets d'adjudication : des héritages de la veuve Noël Venon; du lieu et métairie de la Malicorne, sis à Baignaux, saisie sur Ambroise Ferry; d'un jardin, sis à Pithiviers, saisi sur la veuve Jean Jornon; de l'office de maître des Eaux et forêts de Romorantin, saisi sur Étienne Pannier; des héritages du feu sieur Belle (Corfeux, Miramion, Grande et Petite Bourcillière, censive de Voisinas, maisons à Orléans); des héritages d'Hilaire Châtelain; du lieu des Muids; d'un lieu de vigne sis à Ingré, délaissé en justice par Jean Thieubert; d'une maison sise à Ligny, saisie sur Étienne Pannier; des maisons saisies sur M. Vaillant de Champvallins, acquises des sieurs de la Source; etc.

B. 1063. (Liasse.) — 61 pièces, papier

1663. — Décrets d'adjudicatien : des héritages

saisis sur la succession vacante de Jean Brossard; de la veuve Étienne Sauvage; d'Euverte Le Manceau; de Pierre La Brosse; de la maison du *Grand-Cerf*, à Thoury. — Bail au rabais, des réparations à faire aux maisons de La Ferté-Senneterre. — Adjudications : d'un lieu de vignes sis à Olivet, saisi sur la veuve Texier; des héritages de Marc Benoist; des héritages de la veuve Berge; des héritages de la veuve Venon; etc.

B. 1064. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1664. — Décrets d'adjudication : de la châtellenie de Boiscommun, le Hallier, La Neuville, la Mothe d'Ossinville, Loury, Sigloy, Ramoulu, Nesploy, saisis sur Madame de La Vrillière, en faveur de noble homme Jean Anceau, bourgeois de Paris; des héritages Amyot; des héritages de la succession vacante Lamoureux; des héritages de Paul Alluard le jeune; d'une maison saisie sur Pierre Meignan; des héritages d'Isaac Hutteau; etc,

B. 1065. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1664. — Décrets d'adjudication : des héritages de Gabriel Dubray; des héritages de Gentien Boissay; des héritages de Théophile Hatton; des héritages de Noël Cachet; des héritages de la succession vacante de Robert Sicard; des héritages de la veuve Gabriel Godeau. — Licitation à deniers de la métairie de Montigny, sise à Villermain. — Décret de deux maisons sises à Orléans, saisies réellement sur Guilaume d'Avalleau, écuyer, sieur de la Guillaumière. — Adjudication : des héritages de Mathurin Villain; de François Péguy; de Jacques Chérel, écuyer des Suisses de la garde du corps du Roi; des héritages de la veuve de La Rue; des héritages de Marin Michau; des héritages de Laurent Baudouin. — Licitation à deniers de la terre de Serry. — Vente des héritages de Pierre Du Long; — de Pierre Le Lièvre.

B. 1066. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1665. — Décrets d'adjudication : des héritages abandonnés par Nicolas Bourgoing; des héritages saisis sur Jacques Thiercelin; de l'office de sergent traversier, saisi sur Lancelot Guéret; des héritages de la succession vacante de Nicolas Gautier; des héritages de Pierre Jarry; des héritages de la succession vacante de Toussaint Duchon; de Jacques Ménard; de Toussaint Brisset; du lieu de vignes de Changy, saisi sur les époux Picault; des héritages saisis sur Claude de Boissay, curateur à la succession vacante de Guillaume Bidou; des héritages de la succession vacante de Nicolas Dupuy.

B. 1067. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1665. — Décrets d'adjudication : des héritages de la veuve Pierre de Groin; d'une maison délaissée en justice par la veuve Jean Le Vassor; des héritages de la veuve Gasnier; du lieu de la Corne, saisi sur les époux Picault; des héritages de la succession vacante d'André Gontier; du lieu des Mousseaux, saisi sur Olivier Lambert; des héritages de Madeleine Pigeon; des héritages de Pierre Le Liepvre; des héritages de la veuve Jean Brouard.

B. 1068. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1671. — Décrets d'adjudication : des héritages de Michel Dupuy; de la veuve Germain Jousseaume; des sept huitièmes de la maison des Naurains, saisie sur la veuve Pierre Le Sieur; du lieu seigneurial de La Mothe-Pintenas; de la terre de Marambert. — Bail au rabais des réparations de l'Évêché. — Adjudication : des héritages des époux Thiercelin; d'Olivier Lambert; de Nicolas de Loynes; du lieu de vigne de la Fosse-Goujon; des héritages de Dominique Corme; de Jean Régnard; des héritages et office de sergent de Sébastien Le Brethon; etc.

B. 1069. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1667. — Décrets d'adjudication : d'une maison saisie sur Jean et sur Madeleine Pasquier; d'une maison saisie sur Pierre Rousselet; d'un lieu de vigne, saisi sur la succession vacante de Claude Peigné; de la grande et de la petite maison de Guillaume Gourdon, de Nevers; de la maison des Fourniers; de deux maisons, saisies sur la succession vacante de Jean Marotte; des héritages de Mathieu Adam; des héritages de Gentien Faucher et Clément Noël; des héritages de Guillaume Fontaine; des héritages de la veuve Rouet, de Chécy; du lieu de la Grenouillère, saisi sur Pierre Rousselet; des héritages des époux Hue; etc.

B. 1070. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1669. — Décrets d'adjudication : des héritages de la succession vacante de Pierre Portehaut; des héritages de la veuve Louis Pouradier ; du grand et du petit Mosnier; des héritages de la succession de François Hénault ; des héritages de feu le sieur Des Chaffaulx ; des héritages saisis sur Jacques Guillon ; — sur Michel Bordereau et Vrain Carbon ; — de la terre de Loury, saisie sur Bernard de Pellard, seigneur de Montigny ; des héritages de la succession vacante de Charles Guillier; des héritages de la veuve Jean Châtelain ; du lieu et métairie d'Herbault.

B. 1071. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1670. — Décrets d'adjudication : d'un lieu et métairie à Baudeville, saisi sur Laurent Tallon ; des héritages de Charles Garnier ; des fruits du chanoine Ménard ; des héritages de la veuve Claude Michau ; de neuf journées de pré, dépendant de la Cour-Ligny ; des héritages de la succession vacante de Pierre Bonsergent. — Bail à ferme de la terre d'Imonville-la-Grande. — Licitation de la terre de Cinguay, à Ardon. — Adjudication des héritages et rentes saisis sur la succession de Toussaint-Desforges; du lieu et métairie des Laurans, saisi sur Daniel Millet; d'une rente de 800 livres en principal, due par la communauté des maîtres-fondeurs, saisie sur les héritiers bénéficiaires, par Claude Vaillant.

B. 1072. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1670. — Décrets d'adjudication : de la terre et seigneurie de Pourpry, saisie sur Jacques de Rangueil, chevalier, maréchal de camp des armées du Roi ; d'héritages et rentes saisis sur les Portehault ; des rentes saisies sur Pierre Desbois ; des héritages de Jean Arrivé ; d'une maison saisie sur les héritiers bénéficiaires de Claude Vaillant ; des héritages de Pierre Du Vignon ; des héritages de la succession de Pierre Le Creux ; des héritages de Jean, dit au Roy.

B. 1073. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1670. — Décret d'adjudication : des héritages de Jérôme Ménard ; des héritages saisis sur la veuve d'Étienne de La Rue ; des héritages de Pierre Le Brun ; de la terre des Murs, saisie sur Charles de La Grange, écuyer ; de la Grange-Bagnaux, saisie réellement sur Picault ; des héritages de la succession du sieur Des Chasteaux. — Inscription de faux formée par l'huissier de La Rue, contre une quittance prétendue par le sieur de Bonneval être écrite et signée de la main de cet huissier. — Licitation à deniers des héritages du feu sieur de Reignant.

B. 1074. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1671. — Décrets d'adjudication : d'un lieu de vignes sis à Traînou, saisi sur Simon Rolland : des héritages de Laurent Masle, tuteur des mineurs Vénon ; des héritages et rentes des époux Claude Lignage; des héritages de la veuve Guillaume Desbois ; des héritages de Jean Roulleau ; des héritages de Jacques Roulleau ; des héritages de Jacques Fourage; des héritages de Pierre Vaillant, sieur de Fesnières ; des héritages d'Euverte Pasquier, de Fay ; du lieu de la Poislerie, saisi sur Monsire; des héritages des époux de Ramezay de Villeprevôt ; des héritages de la veuve Vaillant, de Fesnières.

B. 1075. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1571. — Décrets d'adjudication : d'une maison saisie féodalement sur Paul Groteste ; du lieu de vignes du Colombier, sis à Bou, saisi sur Vrain Simon et Simon Bottin ; des héritages des époux Sébastien Bouton ; des héritages de Louis Mazurier ; des prés et pâturages saisis sur Olivier Le Fèvre d'Ormesson, débiteur de Jacques Jullien, marchand à Orléans ; d'un lieu de vignes, saisi sur M. Mauduison, curé de Marigny ; des rentes des successions des veuves Claude Lamyrault et Isaac Legendre ; des héritages de la succession vacante de Toussaint Lubin ; des héritages de Guillaume Chauvreux ; de la terre du Bourgneuf de Loury, saisie sur M. de La Haye ; des héritages de Jeanne Pillard, veuve Le Duc, épouse Guygnet.

B. 1076. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1672. — Décrets d'adjudication : du lieu du Vignau, sis à Salbris, saisi sur Pierre Biarnois ; des héritages de Denis Fraslon ; du lieu de Villemard, saisi sur le sieur de Cottinville ; de l'hôtellerie

de *l'Écu de France*, à Thoury; d'héritages sis à Neuville, saisis sur la succession de Marc Benoist; des héritages de Jean Aignan; d'une place et masure dépendant de la succession de Jacques Bellier; des héritages du Clos-Morin, à Orléans, saisis sur les Bénédictins de Bonne-Nouvelle; d'héritages sis à Ingrannes, saisis sur M. de La Haye; des héritages de Vrain Prévost; de deux maisons, saisies sur Jacques Bazin; etc.

B. 1077. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1672. — Décret d'adjudication : des héritages de la femme séparée de bien, du sieur de Châteaupers, sis à Tivernon (Claude Le Roux); du lieu de vignes de Saint-Michel, saisi sur Simon Rolland; des fruits de vigne de Pierre La Rousse; des héritages saisis sur Guy Terré, sieur des Arcis; des héritages de la succession de Léonard Le Normant.

B. 1078. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1673. — Décrets d'adjudication : des héritages de Jacques Vié; de 50 livres de rentes, sur la maison de Guillaume Aubry, saisies sur les Dozivals; des héritages de la succession de Giles Le Nain, chanoine d'Orléans; de partie de la maison *du Chef-Saint-Jean*, saisie sur Jean Gajot; du lieu de Saint-Ay, saisi sur les Dozival; des héritages de Lazare Ragot; du lieu du Brun, saisi sur Jacques de Beaumont; des héritages des Guillons, saisis pour Louis Dousson, bourgeois de Paris; du lieu de Bagnaulx, saisi sur la veuve Michel Thigier.

B. 1079. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1673. — Décrets d'adjudication : des héritages de Simon Poullin; d'un lieu de vignes sis à La Chapelle, saisi sur les époux Paul; des héritages de la succession vacante de Julien Guerrier; d'une rente de 60 livres, à prendre à Semoy, appartenant à de La Gueulle, saisi sur les Dozival; de la moitié du lieu de Vieux-Maisons, saisi sur le sieur de la Cour-Ligny (François Hüe, chevalier); des héritages des époux Guischet; des époux Desbois; d'une maison et jardin, saisis sur les époux Bourdeau; des héritages de la succession d'Aignan Jamet; des trois quarts d'une maison sise à Janville, saisie sur Michel Tigier.

B. 1080. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1674. — Décrets d'adjudication : des héritages de René Allézy; des deux charges d'assesseur et maréchaussée de feu M. Brachet; du lieu des Grandes-Mulotières, saisi réellement sur la veuve du sieur de Tapinet; des héritages de Louis (Michel), de La Rochelle; du lieu d'Aigresolle; des héritages de la succession de Toussaint Soulas; d'un tiers de moulin, saisi sur la veuve Brethonneau; des héritages de Marie Le Loup, veuve Le Sage; des héritages de Madame Le Lorrain de Semarville; des héritages de la veuve Michel Cornet, de la moitié de la métairie de Bellesauve, saisie sur la marquise de La Barre; des héritages de Jacques Le Page; d'une rente de 1,200 livres due à la succession de l'abbé de Portmorant (Alexandre Colas); des héritages des époux Simon Bourgoing; des héritages de la succession Michel Portehault; des héritages de la veuve Girard Pelletier; d'une maison sise à Sandillon, saisie sur François Petit; de la terre de la Maisonfort, saisie réellement sur René Maubert.

B. 1081. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1675. — Décrets d'adjudication : des héritages et rentes saisis sur Charles Pinson; des héritages de la succession Thomas Sévin; d'un lieu de vignes sis à Saint-Denis-en-Val, saisi sur Charles Dolpierre; de 600 livres sur la succession vacante de la veuve Cordier; de la maison de *La Balancière*, saisie sur Jacques Leloup; d'un lieu de vignes sis à Olivet, délaissé par Jacques Beschard; de deux maisons sises à Orléans, saisies sur Claude Levassort; d'un lieu de vignes sis à Saint-Marc, saisi sur T.-B. Boullay; de la métairie du Buisson, sise à Gien-le-Vieil; de la sixième partie d'une tuilerie appelée *Maubraze*, sise à Saint-Mesmin; d'une maison sise sur le Martroi; d'un lieu de vignes sis à Saint-Pryvé; saisi sur Eusèbe Gendrot; des dettes de la succession de Jacques Petau; d'un lieu de vignes sis à Saint-Jean-de-la-Ruelle, saisi sur la veuve Sévin; de la maison de la *Croix-Blanche*, saisie sur Jean Richard; de la moitié d'un lieu de vignes appelé *La Solidorerie*, sis à Chanteau, saisi sur les mineurs Delaselle; des fruits de vignes saisis sur Pierre Denis, curé de Chilleurs; etc.

B. 1082. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1676. — Décrets d'adjudication : des héritages de feu Sébillet, prêtre ; d'un lieu de vignes saisi sur Claude Groteste, sieur de La Motte ; de la métairie de La Bourgongne, saisie réellement sur Girard de Gyvès, écuyer, sieur de Mérouvillier ; de l'office de contrôleur au grenier à sel d'Orléans et chambre de Beaugency, sur le sieur Rousseau; des héritages de Guillaume Gaudebiu ; des héritages de la veuve Brunet; des héritages et rentes de Mme de La Godinière; des héritages de Marie Gallard; d'une maison appelée *le Héron*, sise rue Pierre-Percée, etc.

B. 1083. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1677. — Décrets d'adjudication : des fruits saisis sur Pierre Doré, à la requête du chapitre Saint-Pierre-le-Puellier; des héritages de Françoise Michau ; des fruits de vigne, saisis sur Jean Moireau ; d'un lieu de vignes appellé Charbonnière, sis à Saint-Jean-de-Braye ; des fruits de vignes, saisis sur la succession vacante de Claude Paris ; de biens immeubles saisis sur René Brethon ; des héritages de la succession Jean Coulombeau ; des héritages de la veuve Bizotton ; d'un lieu de vignes sis à Montaran, paroisse de Saran ; etc.

B. 1084. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1677. — Décrets d'adjudication : des maisons de *Jargeau* et du *Lion de Neuville* saisies sur Jean Marchicoisne ; de l'office de Trésorier de France, de M. Fleureteau ; des héritages de feu Honoré Carreau ; de 9 à 10 arpents de terre sis à Olivet, délaissés par Étienne Lamirault, d'une maison sise à Jargeau, saisie sur M. Gaucher, chanoine ; d'une métairie sise à Prasville, saisie sur Charles Codecheure ; des fruits saisis sur Guillaume Duguet ; des rentes et héritages confisqués sur le sieur Lamyrault de La Fosse ; des héritages et rentes saisis sur la veuve Jean Le Frère, etc.

B. 1085. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1678. — Décrets d'adjudication : de 300 livres appartenant à Anne Drufin, mineure ; des héritages saisis sur Sylvain Berge ; d'un lieu de vignes sis au Rosier ; de 2,600 livres poursuivies à la requête de Mᵉ Lecoq, notaire ; d'un lieu de vignes, sis à Saint-Loup ; des héritages saisis sur Jean Duchon ; des fruits de vignes saisis sur Jacques Cardinal ; des fruits saisis sur Marin Gascon ; des fruits de vignes saisis sur Sébastien Le Roy ; etc.

B. 1086. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1678. — Décrets d'adjudication : des héritages de Nicolas Bailly ; des héritages de la veuve Bretonneau ; des héritages de la succession vacante de Jacques Pothier ; des héritages de Guillaume Lorphelin ; des héritages de la succession vacante de Jean Desclaches ; de la maison de l'*Écu*, à Thoury ; du lieu et métairie du Bouchet; des héritages de Jacques de Plaix, écuyer, sieur de Lorme ; des héritages de Jacques Coignet ; des héritages de la veuve Gervaise ; d'une maison saisie sur Jean Moireau ; de la terre de Verville saisie sur la succession vacante de la dame de Ronville ; du lieu de vignes appellé Les Genêts, saisi sur la veuve Étienne Beaudenuit; des fruits saisis sur Étienne Châtelain ; des fruits saisis sur Jean Fouquet ; des biens saisis sur Pierre de La Mainferme ; des fruits saisis sur Gaspard Lemaistre ; des fruits saisis sur la veuve Nepveu ; etc.

B. 1087. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1679. — Décrets d'adjudication : du lieu du Grand Atruy ; des terres de la Queuvre et Terrefort, saisies sur Marie de Blossac, veuve de Jacques de Saint-Mesmin ; de la succession vacante de Nicolas Moulin ; des héritages de Marie Le Vieil ; des héritages de Jacques Torchon ; des héritages de Charles Loizeau ; des héritages de Thomas Hémon, dit Cadoret ; des héritages de René Hémon ; des héritages de Pierre Doret ; des lieux du grand et petit Masny ; d'une maison sise à Neuville, saisie sur Toussaint Imbault ; de la terre du Pont au-Lac, à Bougy ; de l'office de lieutenant particulier, à Châteauneuf; de six arpents de terre saisis sur le sieur de La Baraudière ; etc.

B. 1088. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1679. — Décrets d'adjudication : des maisons et héritages saisis sur la veuve Sévin ; d'un lieu de vignes sis à Saint-Denis-en-Val ; d'un lieu de vignes sis à Saint-Ay ; de plusieurs lieux de vignes ; d'une

maison saisie sur la veuve Charles Humery; des héritages de feu Jean Leroy; des héritages saisis sur Charles Pinson ; des héritages de Denis Châtelain; des héritages d'Étienne Bourdon; d'une maison et vignes saisies sur le défunt sieur Cahouet, lieutenant-particulier à Châteauneuf ; du lieu seigneurial de Molaville, saisi sur Pierre Bigot, seigneur de La Rainville ; etc.

B. 1089. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1679. — Décrets d'adjudication : des héritages saisis sur la veuve Humery ; du lieu de Barbotte, saisi sur la succession vacante de Claude Coulombeau ; de 3 métairies sises à Linières, Moisy et Saint-Lubin ; du lieu du Coudreau ; du lieu du Bourgneuf; d'une maison saisie sur la veuve de Goillons-Vinot ; des immeubles saisis sur Jacques Bruslé ; des lieux de vignes saisis sur François Alleaume ; etc.

B. 1090. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1680. — Décrets d'adjudication : des héritages du grand et petit Pezé ; des greffes d'Étampes ; de rentes ; de deux maisons sises à Orléans, sur l'Étape et d'un jardin, rue des Carmélites ; des héritages du sieur et dame de Ranchet (le Mardereau) ; des héritages de Louis Nepveu ; du lieu du Clocheton, sis à Fleury, saisi sur les Chartreux ; des héritages de Nicolas Nepveu ; des héritages de Zacharie Hatton ; des héritages de Jean Hérau ; de la maison des Papegaux, à Orléans ; de trois maisons sises à Cléry, appartenant à M. de Ranchet ; du lieu seigneurial de l'Épronnière, sis à Saint-Laurent-des-Bois, pour Élisabeth d'Illiers, dame de Chavanay et de Cosne ; du lieu seigneurial de Prélefort; de la terre et seigneurie de Brennes, à la requête de Jacques Viard de Villette.

B. 1091. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1681. — Décrets d'adjudication : des héritages de Jean Desclaches; de l'office de contrôleur des bois, au département d'Orléans et Montargis, duquel feu M. de Gyvès était pourvu ; des réparations de la Sainte-Chapelle-de-Bourges ; des héritages de la veuve Guillaume de Saint-Genest ; d'une maison sise à Orléans, rue de la Levrette, saisie sur les religieuses de Saint-Loup ; de 60 livres de rentes, saisies sur Jacques Sergent ; des héritages de la succession de Jean Fournier ; des héritages saisis sur Nicolas Aviel, vitrique de Anne Picault; d'héritages saisis à Oucques ; de la terre de Villeneuve-d'Ambelles et de Stenay, saisie sur Gédéon de Villeneuve sieur de Mésilly ; de la terre de Boisgibault.

B. 1092. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1681. — Décrets d'adjudication : des héritages saisis sur la succession Claude Le Roy ; des héritages saisis sur Nicolas Lucquau ; d'une rente de 1,650 livres saisie sur la veuve Gelin ; des héritages saisis sur Guillaume Dubois ; d'un lieu de vigne, sis à Saint-Pryvé ; des héritages de Catherine Duquesnay, veuve Lemaire de Longueveau ; des héritages saisis sur la veuve Bongars ; des héritages de Denis Dumont ; des héritages d'André Sallier ; de la métairie et Champart de Coulemelle ; de la terre de la Borde-Concire, des héritages de Jacques Vauthuault ; de la moitié de la terre de Baugency-le-Cuit, saisie sur Hector de La Forest ; de la charge de greffier en la maréchaussée générale d'Orléans, saisie sur la veuve d'Henry Martin ; etc.

B. 1093. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1681. — Décrets d'adjudication : des héritages de Nicolas Lemaigre ; des héritages saisis sur Claude Boitet ; du lieu de la Guette, appartenant aux mineurs Féré ; du lieu des Allotz, appartenant aux mineurs de La Forest ; des héritages de la succession de la veuve Philippe Chevallier ; d'un lieu de vigne, sis à Olivet, appartenant aux mineurs Hachin ; des héritages de la succession vacante de Jean de Paris ; d'un lieu de vigne, sis à Chaingy, appartenant aux mineurs Fleureau ; d'un lieu de vigne, sis à Donnery ; d'un lieu de vigne, sis à Fleury; des héritages saisis réellement sur Jacques Noël Alleaume ; des héritages saisis sur François Jaupitre ; etc.

B. 1094. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1681. — Décrets d'adjudication : des fruits saisis sur Nicolas Auger ; d'un lieu sis à Vennecy, appartenant à Suzanne Saget ; des héritages saisis réellement sur Jacques Hutteau ; de la métairie des Marais, appartenant à François Régnard ; d'héritages sis à la Chapelle-Saint-Mesmin, saisis réellement sur le sieur de Tourville ; du lieu de la Richardière,

du lieu de Gamereau, saisi sur la veuve Levassor; de diverses maisons sises à Orléans; etc.

B. 1095. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1682. — Décrets d'adjudication : des terres de La Basme et autres; de l'office de garde-scel-royal dans la châtellenie de Boiscommun; des héritages de la succession vacante J. Haillard; des héritages d'André Housseau; des héritages de Jean Chesneau; du lieu du Grand-Domecy; des héritages de M. de Meausse; de la terre de Lumeau; du lieu et métairie du Rondonneau saisis sur Anne Des Marest, veuve de Bouzy; de la terre de Prélefort; des héritages de Mathurin Feuillâtre; de la terre des Olleries; de la métairie de La Laurandière, etc., saisie sur Louis Desbois; de la maison de *La Belle Croix* et d'autres maisons sises à Cléry et à Ardon; du lieu des Landes, saisi sur la veuve Linger; etc.

B. 1096. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1683. — Décrets d'adjudication : des maisons et vignes de Desbois, à Fay; de deux maisons saisies sur les époux Renault; des héritages de la dame de Garmotte; du Clos-Bureau; des héritages de la veuve Imbault; des héritages de Baratin, Rouzeau et consorts; des héritages de Philippe de Cugnac, baron de Jouy; des héritages de la succession Desclaches; des héritages Robertet; des héritages dépendant de la succession vacante Couillard; des héritages de la Turpinière, les Chambaux, etc.

B. 1097. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1683. — Décrets d'adjudication : des héritages de François Le Fort; de la terre de Lumiéres, saisie réellement sur le sieur de Lantazière, à la requête du sieur Colas Des Sablonnières; des héritages de la succession vacante de Léon Barillier, écuyer, sieur de Bitry; d'une maison appartenant à Nicolas Mussard; des héritages de la veuve Robert Berthe; de ceux des époux Fournier; de la terre et métairie de Bon-Hostel; de la terre de Lencorme, sise à Sougy; des héritages de Pierre Chau; des héritages d'Étienne Courtin; des héritages de Jean Chesneau; de ceux de Michel Vincent, etc.

B. 1098. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1683. — Décrets d'adjudication : des biens d'Anne Barberousse, veuve Leclerc; des héritages de la succession de François d'Arbouville; des héritages de Louis Bauchet; des héritages de la veuve Pierre Coulombeau; d'une rente de 12 livres 10 sols; des charges de contrôleur en la maréchaussée provinciale d'Orléans et d'archer; d'une rente foncière saisie sur Jacques Nouel de Tourville; des héritages saisis sur la veuve Ménard; des héritages saisis sur Louis Léger; des héritages saisis sur Thomas Duval; d'une métairie sise sur Charles Mesland; d'un bien de vignes sis à Olivet; etc.

B. 1099. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1683. — Décrets d'adjudication : des héritages des mineurs Bezançon; de François Fortin; de Thomas Jeuslin, de la veuve Hubert; de Jacques Nouel de Tourville, etc.

B. 1100. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1684. — Décrets d'adjudication : des héritages de Gilles Foucher; d'Élisabeth Lemoine; de l'office de marqueur et ajusteur de mesures; des héritages de Jean Hubert; de ceux de Laurent Hatton; de ceux de Sylvain Rancy; de ceux de Nicolas Asselin; d'un lieu de vigne, saisi sur le sieur de la Baradière; etc.

B. 1101. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1684. — Décrets d'adjudication : des héritages Lespine; d'une somme de 5,000 livres, d'une maison saisie sur M. de Gyvès, avocat du Roi; des héritages d'Étienne Maugerais; d'une rente de 150 livres; des héritages de la succession Bajasse, à Vitry; du lieu d'Ignonville, saisi sur Angélique Sachet, veuve de Verville; du lieu de Villefavreux; des héritages saisis sur la demoiselle de Liouville; de ceux de la demoiselle de Mervilliers; de ceux des époux Goujon; de ceux de François Bussière; de la terre de la Martinière; de ceux de la succession Rousse, etc.

B. 1102. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1684. — Décrets d'adjudication : des lieu et métairie de la Touche, à Coulmiers-en-Vendômois; du lieu de la *Pomme-de-Pin*, à Saint-Jean-le-Blanc; des héritages saisis sur Catherine Hazon; des héritages saisis sur la veuve Dufour; des fruits saisis sur Charles Girou; sur la veuve Rudde; sur Ma-

thurin Imbault; sur Claude Cottin; sur Jean Blanchard; d'un lieu de vignes sis à Saint-Jean-de-Braye; des deniers appartenant à Anne Pichon; du lieu de la Porte-Rouge; des héritages de la succession Jean Le Brun; de ceux de la succession Jean de Paris; de la somme de 8,000 livres appartenant à Robert de Gouillons, etc.

B. 1103. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1685. — Décrets d'adjudication : des héritages de la succession du sieur de Saint-Martin; de la terre de Gapenne, en Picardie, saisie réellement sur Anne Gendron, veuve de M. Duvault de Plainville, chevalier, à la requête d'Édouard Boyetet de Perpignan, chanoine d'Orléans et sa famille; des héritages Langlois; des héritages de P. Foucher; d'une maison saisie sur M. Pochon de Beauregard; des effets de la succession Jeulin; des héritages de la veuve Le Roy; des héritages de Charles de Refuge, sieur du Mesnil; des héritages de Vrain Bertrand; de la charge d'avocat du Roi au Bureau des Finances, saisie sur M. Maingre; de la terre de la Jonchère; etc.

B. 1104. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1685. — Décrets d'adjudication : des héritages de Claude Blanchet; des héritages des enfants de Nicolas Linget, le jeune; des héritages d'Henri Hervet; du lieu du Lévrier; d'une somme de 30,000 livres; des héritages saisis sur Nicolas Lenormant de La Mairie; du lieu de Lumina, saisi sur les époux Lamyrault; de 12,000 livres appartenant aux enfants de Claude Levassor; des héritages saisis sur la femme d'André Boucher; de 2,000 livres, appartenant aux mineurs Poillerat; etc.

B. 1105. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1685. — Décrets d'adjudication : des héritages Philippe; des héritages Faulcon; de la terre de la Fontenaille, entre Charles Mallard et sa femme; des héritages saisis sur le sieur Cathala, bailli de Pithiviers; des héritages de François Bourdin; d'une maison sise à Orléans, rue de la Tourneuve, saisie sur René Le Roy; de diverses maisons à Orléans; des héritages de François Sorville; des héritages de Jacques Maindestre; etc.

B. 1106. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1686. — Décrets d'adjudication : des héritages de la veuve Nicolas Dufour; de la veuve Thérèse Perdoux; des héritages de la succession de Michel Fromentin; du lieu de la Garenne; d'une rente de 2,068 livres à prendre sur la maison saisie sur la veuve Jean Mariette; d'une maison sise à Orléans, rue des Grands-Ciseaux; de l'office de notaire-royal au Châtelet d'Orléans, dont était pourvu Édouard de Meules; des héritages saisis sur Denis Leclerc; de la moitié de la métairie de La Salle, sise à Germignonville, saisie sur le sieur Coulombeau; des héritages saisis sur François Doisneau; etc.

B. 1107. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1686. — Décrets d'adjudication : des réparations à faire dans l'église et domaine de Saint-Laurent-des-Orgerils, à Orléans; du lieu de Grateloup, à Sandillon, appartenant à François Bigot; des héritages saisis sur la succession de Jean Lebrun; du lieu de la Grange, sis à Saint-Privé; des héritages saisis sur Simon Robillard; de deniers en rente; du lieu de Courvoy, appartenant aux mineurs Martin; des héritages saisis sur Germain Ardelet; des héritages saisis sur la veuve Charles Maugas; etc.

B. 1108. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1686. — Décrets d'adjudication : des héritages et rentes saisis sur Jean Benoist; des héritages de Pierre Lavau; des héritages de la succession d'Aignan Porcher; des lieu et métairie de la Jonchère et de la Gravetière, saisis sur M. de Beaubois; d'une maison saisie sur Madame de Beauchesne; des terres des Chastelliers; de la terre de La Gravelle; des héritages saisis sur les mineurs Havet; de la mortaille du lieu d'Ozé et des Bordes; de la terre de Prélefort; etc.

B. 1109. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1687. — Décrets d'adjudication : des Chastelliers; de la terre de Boisgibault; des terres de Rouville et Le Barbier, à Neuville-aux-Bois; des héritages d'Étienne Bucheron; de ceux de Nicolas Radu; des

héritages et censives saisis sur la dame de Beauregard ; des héritages de Jacques Rimbault ; etc.

B. 1110. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1688. — Décrets d'adjudication : des héritages de Pierre Fromont ; des héritages du sieur Hotmann ; de la succession Étienne Trossard ; des héritages d'André Benoist ; du lieu dit de *l'Autruche* ; des réparations à faire au domaine de S. A. R. à Orléans ; des héritages de Pierre Peschard ; etc.

B. 1111. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1688. — Décrets d'adjudication : des héritages d'André Criblier ; d'un lieu de vignes, sis à Saint-Marceau, saisi sur la veuve Jean Legrand ; d'un lieu de vignes, sis à Saint-Pryvé, saisi sur Charles de La Fontaine ; de plusieurs terres sises à Loigny, saisies sur Blaise Le Fort ; d'héritages délaissés en justice ; d'une maison saisie sur Jean Pompon ; de quelques vignes à Chécy, saisies sur les Chartreux ; de la métairie de la Couseaudière, à Vouzon ; d'une maison à Orléans, rue d'Illiers, saisie sur J. de Goillons ; de l'office d'huissier au Bailliage, saisi sur Antoine Bazin ; de plusieurs maisons sises à Orléans ; de la métairie de Houdreville, à Tivernon ; des héritages saisis sur Jacques Salomon ; etc.

B. 1112. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1689. — Décrets d'adjudication : des héritages de Guillaume Lemoine, Jean Sallé, Simon Houry, Jacques Bourgine et René Gouache ; des rentes saisies sur Le Compte et Guyot ; des héritages saisis sur la succession Guimonneau ; des rentes appartenant au sieur Des Brandières ; des héritages de Michel Cadot, du lieu de Villesiméon, etc.

B. 1113. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1689. — Décrets d'adjudication : des héritages des mineurs Damblelle, de la veuve Gauchard, des mineurs Pothier, de la succession de Joseph Poullin, des mineurs Perdoux, de Jacques Chauvet, d'André Thévenin, des mineurs Defay ; etc.

B. 1114. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1690. — Décrets d'adjudication des héritages du sieur de Cosne (terre du Mesnil) ; des héritages du sieur Bonnet, de Guillaume Thibault, de Pasquier-Gaujard, des mineurs Brethon ; de la succession Gandrille ; de la grande et petite Babylone, saisie sur l'Hôpital-Général ; des héritages de Martin Gaurier ; de la terre des Muids ; etc.

B. 1115. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1691. — Décrets d'adjudication : des héritages Fleury, Pierre Bompaillard, René Héau, Simon Houry, Macé-Hoyau, Pierre Payat ; d'héritages saisis sur les pères Carmes-Anciens, à Saran ; de pièces de vignes saisies ; etc.

B. 1116. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1691. — Décrets d'adjudication : des héritages de la succession Étienne Blanvillain, d'Étienne Cassegrain, de la succession Le Roy, de la succession d'Anne Vivier ; du lieu des Boitard, saisi sur François Chassinat ; licitation de la terre de Saint-Lyé ; etc.

B. 1117. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1692. — Décrets d'adjudication : des héritages Lenfernat de Rouvray, de Nicolas Greffier ; des rentes saisies sur Charlotte de Mondoré ; des héritages de Louis Trézin ; d'un étal de la grande Boucherie, saisi sur le sieur Gratade, des héritages de Pontus Lallier ; du lieu de Maupertuis, saisi sur la veuve Bézard ; bail à intérêt de la somme de 15,612 livres, appartenant à la demoiselle de Préaux ; etc.

B. 1118. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1692. — Décrets d'adjudication : des héritages de Toussaint Imbaut, Sébastien Moireau ; des fruits de la métairie des Grandes-Vercelles ; des héritages saisis sur les frères Leberche ; etc.

B. 1119. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1692. — Décrets d'adjudication : des héritages de Jean Rousseau ; bail du jeu de paume d'Avallon, saisi sur Luc Cadeau ; bail des blés saisis sur le sieur Soulas ; baux de lieux de vignes ; baux de fruits, saisis sur divers ; etc.

B. 1120. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1693. — Décrets d'adjudication : des héritages de Jacques Arnault, Claude Jogues, Claude Thibaut, Marguerite Chabanoi, Isaac Chevallier, Chemeau, Gabriel Boudard, Jacques et Jean Ledreux ; etc. Décrets de licitation de trois maisons appartenant à M. de Foncemagne, de la terre de Trongny, de la maison du *Grand-Cerf*, à Thoury ; etc.

B. 1121. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1694. — Décrets d'adjudication : des héritages de Gentien Gaullier, Anne Bary, le sieur du Portail; affiche de la terre de la Bardillière; décret des héritages des sieurs d'Allègre et de Fortemaison.

B. 1122. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1694. — Décrets d'adjudication : des héritages de Françoise Lhuillier (métairie des Gazons); des mineurs Pichard, des mineurs Aubert, de la veuve Lenfumé, de Guillaume Vérac, de Jacques Lecointe, de la veuve Roullin, de Claude Lebon ; etc.

B. 1123. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1694. — Décrets d'adjudication : des héritages de Nicolas Brouard, de la maison de *la Rose*, du lieu de vignes de la *Croix-Poullon*, des héritages du sieur Bezançon, du jeu de paume du *Petit-Couvent*, des héritages de Nicolas Maugé, des héritages de Paul Groteste Du Buisson ; etc.

B. 1124. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1695. — Décrets d'adjudication : des héritages de Michel Raymond, avocat ; de Gabriel Douaut, de François de Chabannes, de la terre de La Motte Taille (famille de Beauharnais) ; de la maison de Joseph Pompon ; etc.

B. 1125. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1695. — Décrets d'adjudication : des héritages de René Michau ; du lieu de Mondésir, saisi sur le sieur Duchon ; des héritages d'André Baudu ; du lieu de la Mothe-Malot, saisi sur la dame Longuet de l'Écluse ; du lieu des Carneaux, saisi sur les Peigné, des héritages de Jean Gombault ; etc.

B. 1126. (Liasse.) — 70 pièces, papier ; 1 plan.

1695. — Décrets d'adjudication : des héritages de Théodore-Guillaume Viart ; de la moitié du lieu du Petit-Bardier ; d'une métairie à Ménestreau ; d'une maison de vigne, appellée la Lande, à Marigny ; de maisons à Orléans ; de la maison de vignes de Montission, à Saint-Jean-le-Blanc ; de la maison des Hauts-Champs, à la Chapelle-Saint-Mesmin ; du lieu de vignes du Bourgneuf ; des réparations à faire au Châtelet (devis et adjudications, 5 et 16 juillet 1695) ; etc.

B. 1127. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1695. — Décrets d'adjudication : des héritages Loiseau ; d'affiches de maisons, sises à Orléans ; d'un lieu de vignes à Saint-Jean-le-Blanc ; de fruits saisis ; de rentes saisies ; etc.

B. 1128. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1696. — Décrets d'adjudication : des biens saisis sur Durand de Villiers ; de fruits de vignes ; d'héritages saisis sur la dame Lasne ; de maisons, l'une à Orléans, l'autre à Châteaudun ; etc.

B. 1129. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1696. — Décrets d'adjudication, des : héritages de Jean Lenormant ; de la terre de Vierteville, saisie sur le sieur Hardouin Du Mas ; de lieu de vignes et de rentes saisis ; de la terre du Petit-Crevant ; de la succession Léonard Allaire ; de la métairie de Bouville, saisie sur feu O'Gilby, sieur de La Perrière ; de la métairie de Brodefoin ; du lieu du Champcarré ; etc.

B. 1130. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1696. — Décrets d'adjudication : biens à intérêt des sommes provenant de la succession des mineurs de La Fond, Boillève, Duverger, Defay, Plotton, Boudonnet, Mignot, Vallée, Durand, Jousse, Jogues ; etc.

B. 1131. — (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1697. — Décrets d'adjudication : de la terre de Germignonville ; d'une maison saisie sur Jean Deligny, à Orléans; d'une maison au Portereau d'Orléans ; des héritages de François Mesland ; des héritages d'Étienne Leclerc; des héritages de Jacques Bigot ; des héritages de Claude Pinson ; etc.

B. 1132. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1697. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans; de biens meubles dépendant des successions Canusse; de la terre de Flusseaux ; de prés à Cléry; de lieux de vignes; de la maison du Sauvage à Châteauneuf; etc.

B. 1133. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1698. — Décrets d'adjudication : de biens provenant des successions Rousseau ; de sommes provenant de la succession des mineurs Thévenin, Hazard, Pinsard, Boilléve, Jogues ; des biens saisis sur la succession Bourdeau.

B. 1134. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1698. — Décrets d'adjudication : de la maison du Pressoir-Groslot, à Saint-Laurent d'Orléans; de maisons sises à Orléans; d'héritages saisis sur Gabriel Leroy, curé d'Huison ; d'héritages saisis sur Hercule Rousseau; d'héritages saisis sur la veuve Rémy ; etc.

B. 1135. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1698. — Décrets d'adjudication : des maisons du *Cheval-Blanc* et de *Saint Jacques*, à Orléans ; d'une maison saisie sur Ch. Pinson; de maisons sises à Mardié et à Loury ; de la seigneurie d'Alosse ; de la terre de Miramion ; de la métairie de Contevrou.

B. 1136. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1699. — Décrets d'adjudication : d'un lieu de vigne, dit le Petit-Boutier; d'une somme de 3,306 livres; de maisons sises à Orléans; de fruits de vignes ; etc.

B. 1137. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1699. — Décrets d'adjudication : de maisons ; d'héritages saisis sur succession ; de la métairie du Plessis; de lieu de vignes ; de la locature de la Petite-Garenne ; de la métairie du Pérollet ; d'héritages saisis sur l'Hôpital-Général d'Orléans ; de fruits de vignes; de la locature de La Brossette.

B. 1138. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1700. — Décrets d'adjudication : de sommes provenant d'héritages saisis ; de sommes baillées à intérêt ; de maisons sises à Orléans ; de la métairie de Mondion, à Sandillon ; de lieux de vignes ; du lieu de La Folie, planté en vignes ; d'une maison sise à Aschères ; du lieu de La Bracquerie, à Mardié ; etc.

B. 1139. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1700. — Décrets d'adjudication : des Grand et Petit Coudreau ; de la seigneurie du Portail et de Lormois ; du lieu de Beaulieu ; de maisons sises à Orléans ; d'héritages saisis sur la succession des époux Chevallier ; d'un moulin sis à Artenay ; des biens saisis sur le sieur de Fortemaison ; du lieu de La Vaudière ; de la seigneurie d'Auneux, saisie sur le sieur de La Lande ; d'une métairie, sise à Loigny ; etc.

B. 1140. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1700. — Adjudications : de biens saisis ; de maisons ; du lieu des Grande et Petite Poislerie et du lieu du Tronçay ; de la moitié du lieu du Vau ; d'une métairie à Tivernon ; de biens saisis sur les Dolléans ; de la terre de Cruché ; de la terre de La Chévrie ; de la succession vacante de la dame d'Escouray ; de la seigneurie de l'Orme-Guignard ; etc.

B. 1141. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1701. — Décrets d'adjudication : des métairies du Guay et de Beaulieu ; d'une maison à Artenay ; d'héritages saisis ; de la seigneurie de Châteauvieux; des réparations à faire à Saint-Michel d'Orléans ; de la métairie du Grand-Cerdon ; de grains saisis ; de fruits de vignes ; de la terre de Longinière ; etc.

B. 1142. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1701. — Décrets d'adjudication : de grains saisis; de la terre de La Brossette ; d'héritages saisis ; de la terre de La Brosse ; de maisons à Orléans ; du moulin Guichin et métairie de La Noue ; etc.

B. 1143. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1702. — Décrets d'adjudication : de rentes et héritages saisis ; de fruits de vignes ; de lieux de vignes ; de maisons à Angerville ; de métairies ; etc.

B. 1144. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1702. — Décrets d'adjudication : de biens et héritages saisis ; de baux à ferme de biens saisis ; de ventes sur affiches ; de la terre de La Herrière ; de maisons sises au Portereau ; et à Orléans-Ville ; du lieu de vignes Le Carolus, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ; de rentes constituées.

B. 1145. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1703. Décrets d'adjudication : de sommes à intérêt ; de fruits et d'herbes ; de la métairie des Bordes ; de réparations urgentes à Saint-Euverte d'Orléans ; de successions vacantes ; etc.

B. 1146. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1703. — Décrets d'adjudication : de fruits saisis; de biens saisis ; de la seigneurie de Rouville; de lieux de vignes ; de l'hôtellerie des *Trois-Rois* à Angerville ; du château de La Brossette.

B. 1147. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1704. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, rues d'Illiers, et Saint-Marceau ; de mars saisis ; de biens saisis ; de la métairie de La Hyarde ; de fruits saisis ; de réparations à faire à l'église Saint-Euverte.

B. 1148. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1704. — Décrets d'adjudication : de la terre des Vaux ; de la maison de Sainte-Barbe ; de mars, fruits et blés saisis ; de foins saisis ; de biens saisis sur Pierre de Coste ; de sommes appartenant à des mineurs ; etc.

B. 1149. — (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1705. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Saint-Ay et La Ferté ; d'héritages saisis ; de fruits de vignes ; de fruits de blé ; de rentes ; de l'office de notaire royal de Terminiers, Sougy, Rouvray-Saint-Dənis, etc.

B. 1150. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1706. — Décrets d'adjudication : de la terre de Buzon ; de maisons de vigne ; de la maison du *Grand-Cerf;* de la métairie de Bel-Air ; de sommes appartenant à des mineurs ; de fruits de vignes ; de l'hôtellerie du *Grand-Dauphin;* d'arpents de vignes; etc., etc.

B. 1151. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1706. — Décrets d'adjudication : de la terre de la Guillonière ; de sommes appartenant à des mineurs ; de fruits saisis ; de la maison du *Cheval-Rouge.*

B. 1152. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1707. — Décrets d'adjudication : de réparations à faire à l'église de Saint-Benoît-sur-Loire ; de biens délaissés ; de maisons saisies ; de fruits saisis ; de biens saisis ; etc.

B. 1153. (Liasse.) — 17 pièces, pièces.

1708. — Décrets d'adjudication : de sommes baillées à intérêt ; de lieux saisis sur M. Du Buisson Du Tortoy ; de lieux saisis sur Bourdin ; de lieux saisis sur M. de Brosset ; de foins saisis ; de fruits saisis ; d'héritages saisis ; de biens saisis sur M. de Costé-d'Autruy ; de blés et mars saisis.

B. 1154. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1709. — Décrets d'adjudication : de biens saisis sur madame Lhuillier ; de maisons ; du lieu seigneurial de Beauvilliers-le-Gaillard ; de sommes baillées

à intérêt ; de rentes et arrérages ; de biens abandonnés.

B. 1155. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1710. — Décrets d'adjudication : de maisons ; d'héritages saisis ; de fruits saisis ; de la métairie de La Lottière ; du lieu et seigneurie du Bruel, l'Orme-Soulas et dépendances, saisis sur Nicolas-Jérôme Herlaut, Trésorier-Général des Gardes Française et Suisse ; etc.

B. 1156. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1711. — Décrets d'adjudication : de la terre de La Cour, autrement La Ferté-sur-Ivoirie, sise au quartier de Bionne, à Chécy ; de fruits de blé ; d'héritages saisis ; de rentes vendues sur affiche ; d'une maison, sise à Orléans, rue de la Monnaie ; etc.

B. 1157. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1712. — Décrets d'adjudication : de blés et mars saisis ; de fruits saisis ; de biens saisis ou délaissés ; des terres et seigneuries de Sury-ès-Bois, Gamache, La Cognardière, les Brosses, saisies sur Edme-Hubert de La Verne ; des biens saisis sur le sieur de Laplanche-du-Plessis ; du lieu de vigne de Montission à Saint-Jean-le-Blanc ; du bail à loyer de la maison de l'*Autruche*, à Cléry ; etc.

B. 1158. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1713. — Décrets d'adjudication : de maisons, à Orléans ; de la terre du Bailly ; de la terre des Telliers ; de sommes baillées à intérêt ; du moulin de l'Arche ; des biens de la succession du sieur Égrot de Villemarest ; des terres de Frouville, Bordebure et Villemardy ; etc.

B. 1159. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1714. — Décrets d'adjudication : de la terre de Chaffin ; de la terre des Noyers ; de fruits de vigne ; de la métairie de Guiard ; des biens saisis sur Hurault de l'Hôpital ; de la métairie de Villevindreux ; des terres de Mauchesne et Andeglou ; de rentes délaissées ; de la terre de Guillart ; de l'hôtellerie de Saint-Christophe, à Châtres ; etc.

B. 1160. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1714. — Décrets d'adjudication : de sommes baillées à intérêt.

B. 1161. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1715. — Décrets d'adjudication : de la maison de la *Sereine;* de la métairie de la Rue ou du Plessis, à Dhuison ; du lieu de Carré ; de fruits saisis. — Description des livres, estampes, médailles, tableaux légués au chapitre de Sainte-Croix, par le feu sieur Morel. Estampes in-folio : Bavaria Sancta, de Raphaël Sadler, 1615 ; — epitome in historiam divæ Mariæ, ab Alberto Durer ; — imagines præliorum veteris testamenti, aut. N. Van Aelst, 1613 ; — Roma antiqua, par Sadler, 1606 ; — Roma nova, par Giacomo Rossi ; — la colonne Trajane, par le même ; Ædes Barberinæ, 1642 ; — Villa Aldobrandina, par Dominique Barrière, 1647 ; — Galeries du Palais-Farnèse, du Carrache ; — Segmenta statuarum antiquarum urbis Romæ aut. F. Perrier, 1638 ; — vêtements et usages des Vénitiens, 1610 ; — Bustes antiques du palais des Tuileries, par Baudet, 1677 ; — Recueil de divers caprices par E. de La Belle, 1646 ; — Les petites œuvres de Jacques Callot ; — une grande estampe sur toile, avec ses bâtons, représentant le Jugement dernier. — Estampes in-quarto : Sacræ historiæ acta a Raphaele Urbinæ, 2 exemplaires ; — Heures de vélin, avec figures enluminées, 1507, à l'usage de Rome ; — autres heures, aussi de vélin, avec figures 1505 ; — histoire de l'ancien Testament peinte au Vatican par Raphaël d'Urbin ; — Vitæ Patrum Heremitarum, par Sadler ; — Historie septem infantium de Lara. Antuerpiæ, 1612 ; — revelatio ordinis redemptionis captivorum, 1633 ; — la vie de Saint-Antoine, de Tempeste, 1598 ; — iconographia sancti Augustini, à Paris, 1624 ; — vita sancti Thomæ Aquinatis ; — imago Bonitatis, seu miscellanea ; — segmenta tabularum quæ Romæ adhuc extant, 1545 ; — antiquæ urbis Romæ splendor, seu Roma antiqua, 1612 ; — antiquæ urbis Roma splendoris complementum, seu Roma nova, 1615 ; la colonne Trajane de J.-B. Cavalerès ; — Illustrium imagines, Antuerpiæ, 1606 ; — portraits de personnes illustres de France, au nombre de 68 ; — omnium Cœsarum veræ imagines, 1552 ; — le Gemme antiche, 1657 ; — illustrium philosophorum et sapientium effigies, Venetiis, 1580 ; — les travaux d'Ulysse, 1633 ; — Pastorales, à Paris, 1667 ; — Méta-

morphoses; — Métamorphoses d'Ovide, gravées par Le Clerc; — elementa Horatiana, 1607; — livres d'architecture d'autels et de cheminées. — Estampes, in-8°, in-12, etc: 220 figures de l'Ancien Testament; — quatrains historiques de la Bible, avec figures ; — figures de la Bible, 1565; — figure del vecchio Testamento, 1554; — icones historiarum Testamenti veteris, 1547; — figures de la Passion de N. S.; — la vie de l'Enfant-Prodigue, 1635; — duodecim Sibyllarum icones, 1601; — les simulachres de la mort, 1538; — Amoris divini emblemata, Antuerpiæ, 1615; — Alciati emblemata, 1548; — le labyrinthe de Versailles, 1677; — Romanorum Imperatorum effigies, Romæ, 1583; — les misères et les malheurs de la guerre, par Callot, 1663; — les chevaux d'Antoine Tempeste; — livre de pourtraiture par Jean Cousin ; Stultifera Navis, 1497; etc. — Portefeuille d'estampes: dix-huit portefeuilles couverts en parchemin, en cuir de porc, en basane et en veau contenant sous les cotes A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. 82. 155. 254, 227, 180, 69, 136, 90, 115 13, 89, 86, 33, 31, 165, 30 et 60 estampes d'après le Poussin, Coypel, Bourdon, Callot, Rubens, Voüet, le Titien, Albert Durer, Sadler, Sylvestre, Peyrel, etc. — Médailles d'argent grecques, consulaires et impériales, sur 5 tablettes. — Médailles de moyen bronze, sur 3 tablettes. — Médailles de petit bronze, sur une tablette. — Numismata adulterina imperatorum. — Médaillons au nombre de 43, en cuivre, bronze, plomb ou autres matières. — Tableaux et portraits. — Bijoux. — Extraits du codicille et testament du sieur François Morel, reçu par Reullon et Godeau, notaires au Châtelet d'Orléans, le 13 avril 1713.

B. 1162. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1716. — Décrets d'ajudication : de biens saisis sur la succession Simon; de biens saisis sur le sieur de la Planche-Duplessis; de fruits de blé ; de maisons sises à Orléans ; de biens saisis sur Charles Camuzat.

B. 1163. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1717-1718. — Décrets d'adjudication : de fruits de vignes et de blés; de rentes foncières ; de la métairie de Sévin ; d'une maison à Olivet ; des bois de Chênes du Poutil ; de la grande maison de Bonneville ; de la métairie de Gaubert, etc.

B. 1164. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1718. — Décrets d'adjudication : du lieu et seigneurie de Maray-en-Berry, saisi sur le Chapitre de Saint-Croix d'Orléans.

B. 1165. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1718-1719. — Décrets d'adjudication : de biens des mineurs Darnault, Martin, Archambault, Béqueret, Sergent, Jogues, etc; de sommes de rente placées pour des mineurs; de biens saisis réellement sur Hussard, Havet, etc.; de la seigneurie de Cottinville ; de la seigneurie de la tour de Porcheresse, à Saint-Sigismond ; de la baronnie d'Auneux ; du Petit-Rondonneau ; de la terre du Mardereau ; de la métairie de Stas, à Dry ; de la terre de la Mothe-Sigloy.

B. 1166. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1720. — Décrets d'adjudication : des bâtiments dépendant de la succession de Marie-Anne Deroyelle; d'un moulin-à-eau, sis à Ouzouer; de la terre de Villandreux ; du lieu seigneurial de l'Ardoise ; de lieux de vignes ; de la seigneurie de Poinville ; de maisons à Orléans ; du lieu seigneurial de La Ferté-Avrain; du lieu de la Mainferme ; etc.

B. 1167. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1720. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans ; de fruits de vignes; de fruits de blés ; d'étaux en la grande boucherie ; de biens de mineurs ; de la maison de la *Croix-d'Or*, sur le Martroi ; de la maison de l'*Ancre-d'Argent;* d'une maison sise à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

B. 1168. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1721-1722. — Décrets d'adjudication : de maisons; de la terre de Coissolles; de la maison de l'Ormoye; de fruits de blé; du lieu de Villiers, à Croüy ; de la Grange-Bagnaux, à Saint-Jean-de-la Ruelle; de la maison de la Grande-Babylone, rue d'Escures, à Orléans ; de la terre de Poinville, pour M. Masson de La Mannerie; etc.

B. 1169. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1722-1724. — Décrets d'adjudication : de maisons de vignes ; de fruits de vignes et de blés ; de maisons, sises à Orléans ; du lieu de Villiers-le-Lézard ; de biens saisis ; de rentes placées pour des mineurs.

B. 1170. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1724-1725. — Décrets d'adjudication : de biens des mineurs Vaslin, Pisseau, Malhaire, Le Plâtre, Niboudet, Chauvin, de Loines ; de fruits de blés et mars ; de la métairie de La Jacquinière ; de la maison du Pressoir, à Thoury-en-Beauce.

B. 1171. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1725-1727. — Décrets d'adjudication : de sommes placées pour des mineurs ; du lieu des Barraux, à Donnery ; de biens dépendant de la succession Hatton ; de maisons ; du lieu des Barbins ; de métairies ; de la terre de Baugency-le-Cuit ; de la terre du Coulombier, à Mézières ; du lieu de Montission, à Saint-Jean-le-Blanc ; du lieu de la Belle-Arche, à Saint-Pryvé.

B. 1172. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 68 pièces, papier.

1727-1728. — Décrets d'adjudication : de lieux de vignes ; de la maison de la Sirène ; de la maison des Châtelliers, à Saint-Mesmin ; de maisons à Orléans ; de biens de mineurs ; de rentes constituées ; de fruits de vignes ; de la grand'maison du Cour-aux-Anes ; etc.

B. 1173. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1728. — Décrets d'adjudication : de maisons, à Orléans ; de maisons de vignes ; de la maison du Vert-Galant, à Saint-Jean-de-Braye ; de la maison de la Croix-Blanche, à Combleux ; de fruits de blés ; de foins ; de seigneuries utiles ; etc.

B. 1174. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1728-1729. — Décrets d'adjudication : de rentes appartenant à des mineurs ; de maisons, sises à Orléans, à Meung, à Saran ; de lieux de vignes à Chécy ; de réparations à faire chez M. de Rouville, Intendant de la Généralité ; bail judiciaire de Garence.

B. 1175. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1730-1734. — Décrets d'adjudication : de fruits de blés et mars ; de maisons de vignes ; de l'hôtellerie de la *Croix-Blanche*, à Andeglou ; de maisons à Orléans ; de la maison de l'Ormeteau, à Saran ; de la ferme de Brandelon, à Bazoches ; de la seigneurie de Cléreau, à Sully-la-Chapelle ; des réparations à faire à Saint-Benoît-sur-Loire ; du fief de la Grand-Maison, à Tillay-le-Godin ; de la maison du Cercle d'Or, à Orléans ; etc.

B. 1176. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1735. — Décrets d'adjudication : de maisons à Jargeau, à Trinay, à Combleux ; du château de La Roncière, pour la marquise de Vieuxpont ; des grande et petite Brosses, pour M. Du Gué-de-Bagnols ; de blés ; de maisons à Orléans ; de grains saisis.

B. 1177. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1735. — Décrets d'adjudication : de maisons, sises à Orléans et à Saran.

B. 1178. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1736-1755. — Décrets d'adjudication : des biens de M. Colas de Mondru ; de fruits de la terre, à Cercottes ; de maisons, sises à Orléans ; baux et décrets.

B. 1179. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1755. — Décrets d'adjudication : de maisons, sises à Orléans.

B. 1180. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1755. — Décret d'adjudication : de la terre et seigneurie de Launay, à Guilly, pour M. de Corsembleu ; — de maisons, sises à Orléans.

B. 1181. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1755. — Décrets d'adjudication : de deux jours et 1/4 du jour, par mois, à prendre sur le moulin Patenôtre, à Meung, adjugés 900 livres ; de maisons, à Nancray, à la Chapelle-Saint-Mesmin ; de la dîme des Bordes ; de la maison du Merle-Blanc, à Orléans ; d'une maison au quartier de Cambray, au profit de Guillaume Lanson ; de maisons, sises à Chilleurs ; de l'auberge du *Lion d'Argent*.

B. 1182. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1756. — Décrets d'adjudication : de la terre et seigneurie de Reuilly-Fay, à Fay-aux-Loges, au profit de Thomas-Gaspard-Jacques Blessebois, écuyer, sieur de La Garenne, moyennant 48,000 livres, outre les charges ; de maisons licitées ; de la maison de la Boische ou Pressoir-Rouillard ; d'une maison à Cléry ; de maisons à Olivet ; de la maison de l'Étoile, faubourg Saint-Vincent ; de la maison du Saint-Esprit, adjugée aux écoles des filles de Charité de Saint-Euverte.

B. 1183. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1756. — Décret d'adjudication : d'une maison, à Orléans, au profit du sieur Colas de Brouville ; de seigneuries utiles ; des maisons à Saint-Euverte, à Saint-Jean-le-Blanc, à Saint-Marceau, à Olivet, à Orléans, à Meung, à La Chapelle-Saint-Mesmin, à Creuzy ; de la terre de Faronville.

B. 1184. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1757. — Décrets d'adjudication : de biens saisis sur la succession Perdoux ; de fruits, à Épieds ; de maisons à Orléans ; de maison à Sandillon, à Saint-Jean-le-Blanc ; d'une maison à Baule ; d'une maison à Olivet ; de la charge de capitaine du Guet, au profit de François Gandrille, moyennant 17,400 fr. ; de maisons à Cléry.

B. 1185. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1757. — Décrets d'adjudication : de la terre d'Apoigny, à Coinces (famille Sévin) ; de maisons à Orléans, à Traînou, à Olivet, à Meung ; de terres à Huisseau ; de la terre du Bois-des-Armes, à Donnery, Fay et Sully-la-Chapelle ; de la terre de Brandelon.

B. 1186. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1757. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, à Cléry, à Saran et Saint-Jean-de-la-Ruelle, aux Aydes, à Villamblain, à Saint-Lubin, à Tigy, à Traînou, à Chaingy, à Saint-Ay ; de fruits de vignes ; d'arbres pépiniers ; de vignes à Olivet.

B. 1187. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; de fruits saisis ; de la Maison-Rouge, à Saint-Marceau ; d'une maison dite la Mardelle, à Chaingy ; de l'Ardoise, à Messas,

B. 1188. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1757. — Décrets d'adjudication : des biens de succession Depois-Épaulard ; de terres à Huisseau ; des diligences du commissaire aux saisies réelles ; des Quatre-Vents, à Saran ; d'une maison à La Ferté ; de la métairie de Laveau, à Trinay ; des biens d'Étienne Juqueau.

B. 1189. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; *du Sauvage*, à Cléry ; de biens à Loury ; d'héritage à Olivet ; d'une maison à Saint-Mesmin, à Rozières, à la Levée, à Saint-Denis-de-l'Hôtel ; de la maison de l'Étoile, rue des Gobelets, à Orléans ; de la Maisonfort, à Ardon,

B. 1190. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : de maison et vignes à l'Étoile ; du moulin du Croquet ; de vignes à Chanteau ; des biens de la dame Depréaux (Des Préaux.)

B. 1191. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : de la Chapelle-Saint-Louis et de la maison y attenante, par les commissaires du Terrier ; de maisons à Orléans ; des

biens de Mlle Sauveur, à Loury; de la terre de la Matholière; de la métairie des Bauchets; de la terre du Couduceau (M. Seurrat); de vignes, à Boigny.

B. 1192. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : des réparations au chœur de l'église de Guillonville; de maisons à Orléans; de la terre de la Salle de Sevestrelle à Germignonville; d'héritages à Olivet et à Meung; d'une maison à Villemurlin; de vignes à Châteauneuf; de vignes à Donnery; de la maison et salle de l'Académie de musique, adjugée à Martin Couret de Villeneuve, moyennant 4,300 livres.

B. 1193. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; d'héritages à Rebréchien; de la terre de Villecante; de Langlochère; du Bouchet; des moulins à farine et à tan, dits de Garanne et du Moulin-Neuf, à Saint-Pierre de Meung; de la métairie de Chartre à Huisseau; des réparations à faire à l'abbaye de la Cour-Dieu; des fruits d'une maison sise à Cropet; de la métairie de Villechaumont à Crevant; de biens sis à Courcy et Chilleurs (M. Roussel); de la Tizonnière, à Jargeau.

B. 1194. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1758. — Décrets d'adjudication : de grains à Cercottes; de maisons à Orléans; d'une métairie à Sully-la-Chapelle; d'héritages à Ingré; d'héritages à Olivet; de vignes à Chécy; d'héritages à Sandillon; de l'hôtellerie *de Versailles*, à Château-Gaillard.

B. 1195. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1759. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans (M. Daudier); de saisies réelles; des terres de Bardy et Courselles; de fruits; de maisons à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin; de la maison des Landes, à Meung.

B. 1196. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1759. — Décrets d'adjudication : des réparations à faire à la maison de l'*Écu*, à Saint-Péravy-la-Colombe; de maisons sises à Orléans, Saran, Cléry, Saint-Jean-le-Blanc; de la terre de Germonville; de la métairie de Villarmain; de deux métairies à Bollainville, pour M. Tassin Des Hauts-Champs.

B. 1197. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1759. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Fleury, Saran, Olivet; d'héritages à Andeglou; d'une auberge à Cercottes.

B. 1198. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1759. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Ingré, Saran, Chanteau (la Poissonnerie); d'un moulin à bac sur la Loire; d'un étang, terres, prés aux Bordes et à Bonnée.

B. 1199. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1759. — Décrets d'adjudication : de maisons à Meung, Orléans, Jargeau, Ingré, Donnery; de terres labourables sises à Huêtre; de l'héritage Legros; d'un magasin et de deux greniers, au profit de l'Hôpital d'Orléans; de la métairie de Billy, à Coinces.

B. 1200. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1760. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Denis-en-Val, Saint-Mesmin, Marigny (la Pierreuse); de vignes, sur le bord de la Loire, à Meung; de la terre de Fraugerie, à Ligny-en-Sologne; de l'auberge du *Coq*, à Saint-Marceau; de l'auberge du *Lion d'Or*, au Portereau.

B. 1201. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1760. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Saran, Olivet (Caubray), Saint-Jean-le-Blanc, Donnery, Saint-Jean-de-Braye; — actes de diligences du commissaire des saisies réelles.

B. 1202. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Loury, Chécy; de la terre de Coissolles; de la terre de Chevaux (Thomas Dillon, chevalier).

B. 1203. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Loury, Ingré, Crottes.

B. 1204. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; de métairies à Jargeau. — Décrets volontaires. — Actes de diligence.

B. 1205. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, La Chapelle (lieu de Gouffault), Saint-Jean-de-la-Ruelle, Vennecy. Olivet ; de la terre du Grand-Fambrou à Saint-Cyr-Semblecy ; de prés à Cléry.

B. 1206. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Guillonville (métairie de Villeserne), Nouan-sur-Loire, au Puiset, Artenay; d'une auberge à Pont-aux-Moines ; des terres du Grand et Petit Herbelay, à Artenay ; de vignes à Saint-Jean-de-Braye, à Ingré.

B. 1207. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1671. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Avaray, Épieds (métairie de la Hermandière), Saint-Privé ; de terres à Saint-Ay ; d'héritages à Cercottes ; d'un principal de 122.240 livres, au profit de Patas Du Bourgneuf.

B. 1208. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1761. — Décrets d'adjudication : de maisons à Crottes, à Orléans (maison Couty de La Pommeraye); de la terre de Guillard, à Guillonville ; de l'hôtel des *Trois-Empereurs*.

B. 1209. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1762. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Saint-Jean-le-Blanc ; de la *Tête-Noire* ; d'une maison de vignes, à Pont-aux-Moines ; de tuilerie, terres, vignes, à Chécy et Mardié ; de maison de vignes à Olivet ; de la Grande et Petite Gravette, de la tuilerie, de la Maison-Blanche, de la Marnerie, le tout à Nouan-le-Fuzelier ; de maison de vignes à Saint-Denis-en-Val ; de la maison Nouël Des Élus, à Chécy ; d'une maison et vignes à Bricy ; de la métairie de la Hurandière à Saint-Sigismond ; d'héritages à Boigny.

B. 1210. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1762. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Beaugency, Saint-Jean-de-Braye, Olivet, Chécy, Boigny.

B. 1211. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1762-1763. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Saint-Denis-en-Val, Pont-aux-Moines, Saint-Cyr-en-Val (le Château-Gaillard), Chécy, Boigny, Trancrainville (métairie de Marolles, pour Madame Cahouët de Neuvy); de la terre de la Chasse, à Saint-Ay ; des biens de Bomberault.

B. 1212. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1763. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Sandillon, Saint-Privé, Saint-Denis-en-Val, Darvoy, Jargeau, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-Braye, Charsonville, Chau, paroisse de Saint-Sigismond ; de fruits, de blés ; de dîmes sur les paroisses de Lailly, Saint-Firmin de Beaugency, Saint-Laurent-des-Eaux.

B. 1213. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1763. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Trinay, Artenay ; de vignes à Chaingy ; des baux indivis des biens saisis sur M. de Tolède ; d'une rente de 612 livres, au principal de 12.240 livres, au profit de Patas de Bourgneuf ; de la métairie du Pressoir ; de la métairie de Liveau ; de portions du canal de Briare, au profit des sieur et demoiselle Bury, moyennant 10.050 livres.

B. 1214. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1763. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Chécy, Bazoches-les-Gallerandes, Saint-Ay, Donnery, Fay, Saint-Denis-en-Val, Boigny, Meung ; de restant de bois de la métairie de la Chaise ; des successions vacantes Thibault-Thiercelin ; de la métairie des Grandes-Bruères, à Souesme.

B. 1215. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1763. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans (patis de Bel-Air), Olivet, Beaugency, Saint-Jean-de-la-Ruelle (moulin-à-vent), Chécy ; de lieu,

bâtiments, héritages où est établie la manufacture de cire, à Saint-Julien, au profit d'Isambert de La Grand-Cour, moyennant 16,000 livres; de 113 perches de vignes à Chaingy.

B. 1216. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1763-1764. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Ingré, Chécy, Olivet, Bricy, Darvoy; des maisons du Méridien et du Château de Versailles ; de la métairie de Villarmain ; de l'auberge de l'*Écu*, à Saint-Péravy ; de l'office de conseiller du Roi, juge, garde de la Monnaie, au profit de Gabriel Porcher, avocat, moyennant 7,910 livres ; de deux métairies et d'une locature à Villemurlin.

B. 1217. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1764. — Décrets d'adjudication: de maisons à Orléans; de l'auberge des *Trois-Rois*, paroisse de Saint-Paul, à Orléans ; de fruits de vignes ; d'héritages à Fleury, Chécy, Bourgneuf, Loury, Rebréchien.

B. 1218. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1764. — Décrets d'adjudication: de maisons à Olivet, Ingré, Fleury, Saran, Saint-Jean-de-Braye, Orléans (Gilbert Deloynes); de l'auberge du *Grand-Renard*.

B. 1219. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1764. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, Olivet, Sougy; de métairies à Chaumont; du Petit-Cerf, à Orléans.

B. 1220. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1764. — Décrets d'adjudication : de maisons, vignes, héritages à Saint-Laurent-des-Eaux, Donnery, Fay, Fleury, Orléans, Saint-Jean-de-Braye; d'une rente de 1,000 livres au principal de 39,000 dues par la marquise d'Aligre, pour M. Guillaume Jogues de Guédreville; de vignes à Chécy.

B. 1221. (Liasse.) — 38 pièces papier.

1764. — Décrets d'adjudication : de maisons et vignes à Saint-Marc, Fleury; de maisons à Orléans (maison de la Bergère); d'héritages à Sandillon, Loury; de la métairie de Leveau, à Tavers; de la métairie du Petit-Bois, à Saint-Aubin.

B. 1222. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1765. — Décrets d'adjudication: de la terre de Coisselles (Charpentier de Beaumont); d'héritages à Loury, Fleury, Saran, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Marceau; de la Tuilerie, à Chécy; de maisons à Orléans; des Trois-Rois, à Orléans, rue d'Illiers, paroisse Saint-Paul; d'héritages à Baule, St-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye.

B. 1223. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1765. — Décrets d'adjudication : de maisons, vignes et héritages à Saint-Jean-de-Braye, Portereau-Tudelle, Olivet, Ingré; de maisons à Orléans; du Chêne-Maillard, au quartier de la Poterie, à Saran; des biens du sieur Poullin; de l'auberge du *Cheval-Rouge*, au Portereau ; du lieu de Laloing à Suèvre ; de la terre de Villesellier, à Sémerville.

B. 1224. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1765. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; de la terre de Folleville, ci-devant la Folie, paroisse Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, au profit de François-Jacques Du Coudray; d'héritages à Neung-en-Sologne; d'une maison au Grand-Prenay, à Chaingy; de la métairie des Rousseaux; de la terre de Villefalier (Bigot de Morogues).

B. 1225. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1765. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; de l'hôtellerie du *Dauphin*, rue Bannier, à Orléans ; de vignes à Ingré; d'héritages à Sandillon et à Chécy.

B. 1226. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1765. — Décrets d'adjudication : de maisons et vignes à Boigny, Saint-Vincent, la Cour-Cheverny, aux Aydes, Ingré, quartier de Champigny; de maisons à Orléans; d'héritages à Fleury-aux-Choux ; de la terre des Tuileries, à Fay et Donnery; de la métairie de Leveau, à Tavers; des métairies de la Mirandière et du Coulon à Neuvy-en-Sullias et Viglain ; de la Grande-Goulaine, à Ingré.

B. 1227. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1765-1766.—Décrets d'adjudication : de Mazère, à Nouan et Salbris (de Loynes d'Autroche) ; de maisons à Orléans ; de la Bigottière, à Ingré; d'une maison au pont de Bionne; d'une maison à Saint-Denis-en-Val ; de l'auberge du *Lion-d'Argent* ; d'héritages à Sandillon ; des réparations de l'abbaye de la Cour-Dieu ; de l'auberge de la *Fleur-de-Lis*, à l'Archet-Saint-Mesmin ; de la seigneurie de Sevenay à Dry ; de la seigneurie, censive et métairie de la Chaise, du Petit-Bouchard et de Marchais-Creux (Couët de la Mainferme); de la maison du Portault, à Saint-Jean-de-la-Ruelle ; des terres des Chapelles et de l'Orme, saisies sur M. de Tolède.

B. 1228. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1766. — Décrets d'adjudication : de l'auberge de la *Croix-Rouge*, faubourg Bourgogne, à Orléans ; de l'hôtellerie du *Dauphin* ; de la maison de Caubray à Olivet ; d'une maison de vignes à Semoy ; de terres à Langennerie, à Chevilly ; d'une maison et grange à Pithiviers ; de la métairie de Boisgirard, à Ormes ; d'héritages à Saint-Sigismond et à Nids ; des métairies du Petit-Champrenault et de la Verdaille, à Mareau-aux-Prés ; d'héritages à La Chapelle et à Ingré ; des privilèges de barbier-perruquier, au profit de Louis Boytau ; de maisons de vignes au Cropet (Saint-Ay).

B. 1229. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1766. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; de la terre de la Queuvre et du Pressoir, à Trinay, Ruan et Bucy-le-Roi (Johannin de Miramion) ; de la métairie des Brûlas à Saint-Denis-en-Val ; de la maison de Fontarabie, paroisse Saint-Paul d'Orléans ; de la terre de la Cour, à Chécy ; d'héritages à Sougy.

B. 1230. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1766. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans et à Saint-Jean de-la-Ruelle ; du fief du Grand-Torrigny, à Bacon (De Loynes d'Autroche) ; de pièces de vignes ; d'héritages à Saran et Fleury ; de maisons et terres à Saint-Sigismond et Nids ; de la seigneurie utile d'une maison à Jargeau ; d'une maison à Boissy-le-Givrard, paroisse d'Autruy ; d'héritages à la Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré et Chaingy ; de métairies.

B. 1231. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1766. — Décrets d'adjudication : de la terre et marquisat de Montpipeau, pour 570,000 livres au profit de M. Du Cluzel ; de maisons à Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Denis-en-Val ; de rentes (Lamyrault et Cottinville) ; de vignes à Chaingy ; de Laveau, à Trinay et Villereau (de Longueau) ; de maisons et rentes à Nids, Saint-Sigismond et Épieds (Laîné de Saint-Péravy) ; de neuf maisons à Gallerand, paroisse de Chilleurs (Massuau de La Borde).

B. 1232. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1767.— Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans (le Pressoir, aux Aydes) ; de deux étangs à Souvigny ; de la métairie du Gué-de-Bray ; du fief de Bonnevallet (Bigot de La Touane) ; de vignes à Ingré.

B. 1233. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1767. — Décrets d'adjudication : de maisons de vignes ; de maisons à Orléans, Darvoy, Chécy, Combleux ; de rentes foncières ; de la métairie de la Griffonnerie ; du fief et métairie de Reuilly, paroisses de la Queuvre, Tigy et Vienne-en-Val ; de la maison de l'Évangile ou de l'Allemandière, à Fay et Donnery.

B. 1234. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1767. — Décrets d'adjudication : de la terre de Gourville-sans-Tour, paroisse de Neuvy-en-Dunois (Anne Lestori, veuve Le Clerc de Doüy, 19,500 livres) ; de maisons à Orléans, à Olivet, à Saint-Denis-en-Val ; de la terre d'Ompuy, à Ouzouer-le-Marché ; du Petit-Couleuvreux, à Gidy ; de la terre de Chapelles, à Marcilly-en-Villette, au profit du marquis Henry de Chamillard.

B. 1235. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1767. —Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; de la maison du Bouchet ; de la métairie de Couniou, à Marcilly-en-Villette ; du Petit-Saint-Denis, à Saint-Denis-en-Val ; de terres à Bagnaux et Poupry.

B. 1236. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1767. — Décrets d'adjudication : de la terre de Terminiers (Tassin de Villepion); de la maison de l'Ormois à Rebréchien ; de maisons à Orléans ; de vignes à Cléry ; de la Chevrie, à Combleux ; de rentes.

B. 1237. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1767-1768. — Décrets d'adjudication : de terres à Jumonville-le-Grand; de maisons à Orléans (le Chariot-d'Or, rue Bannier); de labours à Terminiers ; d'héritages à Marigny, Meung, Saint-Denis-en-Val ; des terres de la Salle et La Boulaye, à Boigny ; de vignes à Olivet ; de l'Ancre-d'Argent, rue Bannier ; d'une auberge et terres, à Chauceville-en-Beauce ; des biens de Jean Hatton.

B. 1238. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1768. — Décrets d'adjudication : de terres et vignes à Fay; de la succession Barnou; de maisons à Orléans; de moulin à vent et four à chaux; de la métairie de l'Évangile, à Fay (Mlle Landré) ; du bien de la Chamellière, à Saint-Jean-le-Blanc.

B. 1239. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1768. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans ; de terres à Trinay, Aschères ; de maisons à Olivet, Combleux ; de rentes ; de maisons à Jargeau, Chécy, Saran.

B. 1240. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1768.— Décrets d'adjudication par certificats de criées.

B. 1241. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1768. — Décrets d'adjudication : de maison et vignes à Bou ; de maisons à Orléans ; d'héritages à Sully-la-Chapelle ; de la métairie de la Mairie, à Dambéron; d'héritages à Olivet ; des biens de Chevillon; d'héritages à Meung ; de la succession Gatellier.

B. 1242. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1768. — Décrets d'adjudication : de maisons et terres à Saint-Marceau ; de vignes à Saint-Marc ; de maisons à Orléans ; des biens de Nicolas Brodasne, sis au Portereau ; de la seigneurie de Mondonville (familles Lamyrault et Bezançon) ; d'une maison à Saint-Laurent-des-Eaux et d'une locature à Toury-en-Sologne ; de l'office, par décret forcé, de procureur du Roi en l'Élection d'Orléans, au profit du sieur Mitoufflet de Mougon, 12,100 livres ; de rentes constituées ; des biens de Pierre Templier.

B. 1243. (Liasse.) — 40 pièces, papier,

1769.—Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans, à Saint-Jean-de-la-Ruelle, aux Aydes ; de la maison de la Boule, à Orléans ; de vignes à Saint-Jean-de-Braye; d'un moulin, rue des Murlins, à Orléans ; d'une métairie à Létuin ; d'une maison à Tigy ; d'un lieu de vignes à Combleux ; d'une maison à Huisseau ; de vignes à Saint-Jean-le-Blanc ; de vignes à Saint-Denis-en-Val ; de terres à Baignaux (famille Costé).

B. 1244. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1769. — Décrets d'adjudication : de la terre de Guilleville, dépendant en partie de la coutume d'Orléans et en partie de celle de Chartres (famille Seurrat) ; de maisons et terres à Orléans, à Olivet, à Saint-Jean-de-Braye, à Saint-Ay, à Fleury-aux-Choux ; d'un moulin, près Janville, etc.

B. 1245. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1769. — Décrets d'adjudication : des biens de la succession Civadat ; de maisons à Orléans, Saint-Cyr, Marcilly-en-Villette, Saint-Jean-de-Braye ; du lieu dit Le Bailly, à Mézières ; de la terre de Pareau ; du lieu de Tigny ; du lieu de Rougemont, à Mareau-aux-Prés ; de la terre de la Bretache, Villeray, Clouzeux et le Bréau, à Saint-Cyr-en-Val, Saint-Aignan et Saint-Patrice de Sandillon ; de la manufacture royale de cire et bougies, sise à Olivet, au profit de Seurrat de Guilleville, moyennant 30,000 livres ; de vignes ; du lieu de la Saulgerie, à Ligny-en-Sologne.

B. 1246. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1769-1770. — Décrets d'adjudication : de maisons et vignes à Orléans, Saint-Jean-le-Blanc, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Boigny, Ormes, Chanteau,

Messas, Rebréchien, Saint-Denis-en-Val, Meung, Cerdon, Suèvre, Huisseau; de la métairie des Bauchet, à Villermain et Baule, etc

B. 1247. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1770. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; des biens du sieur Curé, marchand à Meung; des héritages des Épinettes, à Sandillon; de vignes à Saint-Jean-de-Braye; d'une grange et pressoir à Mareau-aux-Prés; de la maison des Papegaux, à Orléans; d'héritages à Saran; de la métairie de La Martinière, à Isdes; de vignes à Saint-Marc.

B. 1248. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1770. — Décrets d'adjudication : de la métairie d'Écure, au profit du marquis de Montpipeau; de maisons à Orléans; de la raffinerie de la Porte-Madeleine, au profit de M. Crignon de Bonvallet; de vignes à Olivet; de la terre de Teillay, au profit de la dame d'Orléans de Rère; de biens à Mézières; de vignes à Saint-Ay; de la métairie du Grand-Champremault, à Mareau-aux-Prés; de terres à Tivernon et à Toury; de la métairie du Fresne; de la terre du Chesne; d'héritages à Traînou, à Boullet, à Ingré.

B. 1249. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1770. — Décrets d'adjudication: de maisons à Orléans, rues de l'Ange et du Coulon, des Minimes, de la Main-qui-File, etc. — Décret de la terre de Chevaux (25 mai 1770), donné par Robert-Joseph Pothier.

B. 1250. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1771. — Décrets d'adjudication : de biens à Mardié; de maisons sises au Portereau-Tudelle, rue du Héron, à Caubray, rue Bourgogne, à Lion-en-Beauce; des biens de M. Le Trosne; de la métairie du Boury; de la seigneurie de Baigoux, à Montrieux; des biens de la succession Matha.

B. 1251. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1771. — Décrets d'adjudication: de la terre de la Cametrie, 3,200 livres; d'héritages à Fleury-aux-Choux; de maisons sises à Orléans; du bien des Marais à Meung; d'héritages à Olivet; d'un moulin à vent, quartier de La Renardière, à Saint-Vincent; de vignes à Ingré.

B. 1252. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 imprimé.

1771. — Décrets d'adjudication : des biens dépendant de la succession de Salomon Du Guai-Neuf.

B. 1253. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1771. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; de la métairie du Grand-Champremault, à Mareau-aux-Prés; de la Maison-Rouge, à Tigy-Sigloy; de la maison de La Gache, à Saint-Marceau; de vignes et héritages; des vignes des Époisses, à Boigny.

B. 1254. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1771. — Décrets d'adjudication : de la maison de la Barbe-d'Or, à Orléans, 9,100 livres; de maison et héritages à Saint-Péravy, 7,550 livres; de la terre de Germonville, au profit d'Antoine Jogues, 93,500 livres; de deux arcades de la rue Royale, d'Orléans; de la métairie du Mousseau, 7,600 livres; etc.

B. 1255. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1772. — Décrets d'adjudication : de maisons; de la métairie de Montambert; d'un moulin à Vendôme; de terres à Charsonville et à Saint-Sigismond; de la métairie de La Gallezière; des biens de Charles-Joseph Guillon, chirurgien; de vignes.

1256. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 35 pièces, papier.

1772. — Décrets d'adjudication : de la succession Cestier; de biens sis à la Chapelle-Vendômoise; de maisons; de biens à Saint-Jean-de-la-Ruelle, Ingré et Saran; de biens, sis à Brinon.

B. 1257. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1772. — Décrets d'adjudication : de maisons à Orléans; de terres sises à Langennery; de moulin et biens à Bou et à Mardié; de la maison du Petit-Aulnay, à Mareau-aux-Prés; de vignes.

B. 1258. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1772. — Décrets d'adjudication : de la succession

vacante Mauger-Bénard ; des biens de la veuve Petit ; des biens de Marie-Anne Maréchal ; d'une maison, rue des Carmes, à Orléans ; des biens de la succession Machereau.

B. 1259. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1773. — Décrets d'adjudication : de maisons et héritages à Bou, Mardié et Chécy ; de la maison de vignes du Gouffre, à Loury ; de la tuilerie de l'Hermitage ; de maisons à Orléans, à Charsonville ; du Pressoir-Tonneau ; de la succession Gavaret.

B. 1260. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1773. — Décrets d'adjudication : de la métairie d'Atouas (30,110 livres) ; de maisons sises à Orléans; de biens sis à Boinville, paroisse de Guilleville ; de Bel-Air, à Barmainville ; de biens saisis ; de la Grande-Maison au Portereau-Tudelle ; des biens des Carré.

B. 1261. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1774. —Décrets d'adjudication : de maisons sises à l'Archet, paroisse Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, au Martroy d'Orléans, à la Croix-des-Hayes, paroisse Saint-Jean-le-Blanc, rue Porte-du-Soleil, à Orléans; des biens Chassinat.

B. 1262. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1774. — Décrets d'adjudication : de l'auberge de la *Croix-d'Or* et de celle de la *Corne-de-Cerf;* de maisons à Chaingy, Fleury-aux-Choux, Chécy ; d'héritages saisis.

B. 1263. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1774. — Décrets d'adjudication : de vignes sises au clos des Basset, à Darvoy ; de maisons à Saint-Jean-de-Braye, Mardié, Meung, Orléans ; de biens sis à Salbris, au profit de M. de La Gueule de Coince (il devint Conventionnel).

B. 1264. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1774-1775. — Décrets d'adjudication : de divers héritages, sis à Chaingy, Saint-Denis-en-Val, Marigny, Rebréchien, Chécy : de maisons sises à Orléans, (familles Guyot, Chenille, Dumuys, Guillemarre des Hautschamps).

B. 1265. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1775. — Décrets d'adjudication : de biens, sis à Saint-Jean-de-la-Ruelle ; de vendanges à Sandillon ; de maisons à Orléans, Darvoy et Suèvre.

B. 1266. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1775. — Décrets d'ajudication : de bien sis à Villiers, paroisse de Fresnay-l'Évêque ; de maisons sises à Orléans ; de grains et fruits de vignes à Saint-Ay ; de maisons sises à Tournoisis, à Mardié ; du domaine de Prénouvellon.

B. 1267. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1775. — Décrets d'adjudication : de 32 perches de vignes à Combleux ; d'héritages à Baule ; d'une maison à La Vrillère ; de maisons, sises rues Royale, du Soufflet, du Coulon, à Orléans ; d'héritages à Loury.

B. 1268. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1776. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans ; de biens sis à Cléry, à Saint-Loup-d'Ingré, à Olivet, à La Vrillère, à La Ferté.

B. 1269. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1776. — Décrets d'adjudication : de deux maisons et héritages à Saint-André-de-Cléry ; d'une maison sise à Tillay-Saint-Benoît ; de terres à Lumeau ; de la maison des Sablonnières, à Marigny ; de maisons à Orléans ; de la maison du Sauvage, à Meung ; de rentes.

B. 1270. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1776-1777. — Décrets d'adjudication : de fruits de vignes ; de bien sis à Huisseau ; de maisons sises à Orléans ; de maisons sises à Saint-Benoît ; de locatures ; d'héritages dépendant de la succession Alix.

B. 1271. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1777. — Décrets d'ajudication : de biens sis à Orléans, à Saint-Marceau ; de la terre des Bordes ; d'héritages sis à Chaingy ; des biens de la succession Couzé.

B. 1272. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1778. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Meung, à Orléans; de biens à Saint-Cyr-en-Val; de la maison de Bellevue, à Chécy (famille Le Grand de Melleray); de différentes pièces de vignes.

B. 1273. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1779. — Décrets d'adjudication : de biens de mineurs; de fruits; de biens abandonnés par Pierre Bigot de La Touane; d'héritages sis à Vouzon, à Cléry; de maisons sises à Orléans.

B. 1274. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1779. — Décrets d'adjudication : de biens sis à Chécy; des héritages Darnault; des biens des familles Gault-Bazinet, Chambroy; de la métairie de la Chouardière, à Vienne; des biens de Marie-Madeleine Landreloup; des biens de Grillet, Merlin, Gaillard, Legrand.

B. 1275. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1779. — Décrets d'adjudication : de biens provenant des familles Triquoy-Petau, Pompon-Raguenet, Faucheux, Desroches, Bazinet-Vauxion, Gombault, Fougeu, Legrand, Pélard, Benoist, Héry.

B. 1276. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1779-1780. — Décrets d'adjudications : de maisons sises à Orléans; des successions Chaubert, Faucheux, Ducreux; de l'office de clerc-commis à l'Audience, receveur des émoluments du sceau de la chancellerie présidiale.

B. 1277. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1780. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans, à Péronville; de vignes à Saint-Jean-le-Blanc; des biens de Jacques Ligneaux, d'Étienne Furet, d'Étienne Pilatte.

B. 1278. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1781. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans; des biens de Jacques Alleaume; d'une maison à Mardié; de fruits saisis.

B. 1279. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1781. — Décrets d'adjudication : de la censive des Turpins, au profit du sieur Tassin de Montcourt, moyennant 33,750 francs; de maisons à Orléans et Mardié; de la succession Faucheux (le chêne légendaire de l'Évangile fut adjugé à Henry de Longuéve, le 19 juin); de la métairie du Grand-Bréau, à Tivernon.

B. 1280. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1781. — Décrets d'adjudication : de l'héritage de La Chaise (famille Coüet de La Mainferme); de la succession Couret; des sous-baux et revenus de l'abbaye de Beaugency: de l'hôtellerie du *Grand-Mouton*, à Artenay; de maisons; des biens Pinsart.

B. 1281. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1781.—Décrets d'adjudication : de fruits de vignes à Chevilly et Ingré; de maisons; de la récolte des grains de la métairie de la Haye; de la Jourdinière, à Rebréchien; de biens dépendant de la succession Coüet.

B. 1282. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1781. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à la Croix-de-Fleury, à Orléans; de fruits de vignes; de biens à Nibelle.

B. 1283. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1781-1782. — Décrets d'adjudication : de biens sis à Huisseau, Chevilly, Artenay, Coinces, Ingré (succession Faucheux); des biens Porcher; d'une maison au Portereau, pour Étienne Ratouis; de la métairie de Sainville, en Beauce; de maisons à Orléans.

B. 1284. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1782. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans, Semoy, Neuvy-en-Sullias; de l'hôtel des *Trois-Rois*, rue Bannier, à Orléans; de biens sis à Huisseau et à Combleux; de maisons à Chécy.

B. 1285. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1782. — Décrets d'adjudication : de maisons sises

à Orléans (rue du Gros-Anneau); de vignes sises à Rebréchien ; d'un moulin sis à Ménars-la-Ville ; de maisons à Huisseau ; d'héritages à Saint-Marceau.

B. 1286. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : des biens de la famille Chaubert ; de la succession Louis Badinier ; d'une maison sise à Limoges, au profit du sieur Cousin; de la ferme du Petit-Marais, à Tigy ; des biens de la succession vacante Berge.

B. 1287. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : de la maison de Croüy, à Chécy ; des biens Chauveau ; des biens Decroix ; de maisons (succession Guyot).

B. 1288. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : de la maison de vignes l'Orbetière, à Olivet; de biens de successions vacantes ; de maisons; d'héritage sis à La Ferté ; d'une maison de vignes à Marigny ; de terres sises à Mardié.

B. 1289. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : de maisons ; des biens de la succession de la demoiselle Lamyrault de Portmorant ; de la succession Jacques Charpentier.

B. 1290. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : de biens de successions vacantes ; de maisons ; de la métairie des Hastiers ; des biens de la veuve Pierre Colas ; d'une maison sise à Orléans, rue Porte-Madeleine, au profit du sieur Duneau, vinaigrier.

B. 1291. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1783. — Décrets d'adjudication : de la terre du Bois-des-Armes ; de maisons ; des biens de la veuve Grimault ; des biens de la veuve Hardy ; d'une maison à Cercottes ; des biens de Raymond Huquier ; d'une maison au quartier de l'Alouette, à Saint-Marceau.

B. 1292. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1784. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans, à Saint-Jean-de-Braye, à Saint-Marceau, à Ingré.

B. 1293. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1784. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans ; de vignes ; de l'auberge du *Cygne-d'Or*, sise à Orléans, faubourg Bannier ; des biens de la famille Pothier.

B. 1294. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1784-1785. — Décrets d'adjudication : de la métairie de la Tour-d'Argent, à Champilong ; d'une maison sise à Saint-Denis-en-Val, dite le Petit-Saint-Denis ; d'une maison de vignes à Ingré ; d'une maison de vignes à Saint-Marceau.

B. 1295. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1785. — Décrets d'adjudication : de l'auberge de *Versailles*, à Château-Gaillard ; de la métairie de Lavau, sise à Trinay (famille de Launay) ; de maisons sises à Orléans ; de vignes sises à Marigny.

B. 1296. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1785-1786. — Décrets d'adjudication : de biens saisis sur la veuve Pothier ; de maisons sises à Orléans ; de la métairie des Apsars, à Ardon-en-Sologne.

B. 1297. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1786. — Décrets d'adjudication : de maison et biens dépendant de la succession Vallerand ; des biens de Guillaume Ruby; d'une maison de vigne sise à Baule ; de vignes saisies ; de la succession Lassailly ; de la succession de la veuve Rigault.

B. 1298. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1786. — Décrets d'adjudication : de maisons sises à Orléans ; du Moulin de Cerqueux ; des biens Delaporte ; de vignes à Olivet ; d'une maison sise au clos des Arrachis, quartier des Avaux, à Saint-Jean-de-Braye ; de la succession Rolland ; de l'office de conseiller du Roi, contrôleur au grenier-à-sel d'Orléans.

B. 1299. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1787. — Décrets d'adjudication: de maisons sises à Orléans; de biens sis à Saint-Sigismond-en-Beauce; de fruits de vignes; de biens sis à Ingré.

B. 1300. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1787-1788. — Décrets d'adjudication: des biens de la succession Birre; de la métairie de la Picaudière à Isdes; de maisons sises à Orléans et à Meung; du fief des Petits-Francs à Huêtre et Creuzy.

B. 1301. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788. — Décrets d'adjudication: des biens de la succession Faucheux; de biens meubles de la succession Miron-Levassor; d'une maison sise à Orléans, près du Châtelet, dépendant de la succession Benoît-Picot; de la maison du Nez-d'Argent à Orléans.

B. 1302. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1788-1789. — Décrets d'adjudication: de biens dépendant de la succession Miron-Levassor; des biens saisis sur François Duneau; des biens dépendant de la succession Loignon.

B. 1303. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1789. — Décrets d'adjudication: de la maison dite le Moine-Verd, sise à Orléans, rue Bourgogne; de maisons sises à Orléans; d'héritages sis à Tigy; d'une maison sise à Saint-Ay (succession Pellerin de Longueuault).

B. 1304. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — Décrets d'adjudication: de la maison du Gros-Anneau, sise à Orléans (ancienne maison habitée par Calvin en 1533); de maisons sises à Orléans; de la maison de l'Éléphant, sise à Orléans; des biens dépendant de la succession Guesdrou.

B. 1305. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1789-1790. — Décrets d'adjudication: de la maison de la Coquille, sise à Saint-Jean-de-Braye; de maisons sises à Orléans; d'un moulin-à-vent sis à Saint-André-lès-Cléry; de la métairie à manœuvrerie des Rodets, sise aux Marcots, paroisse de Coulon.

B. 1306. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1790-1791. — Décrets d'adjudication: de biens de la succession Lesourd-Becqueret; de maisons sises à Orléans.

LETTRES DE RATIFICATION (1).

B. 1307. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1773. — Minutes de lettres de ratification portant hypothèque, en faveur de: Louis Écot, Dorigni, Daby, Robillard, Ménard, Cousin, Dupuy, Cottin, Duboys, Delahaye, Rouillon, Papillon, Vessière, Dejean, Nivet, Gauvignon, Bourgeois, Flou, Bruzeau, Robichon, Transon, Pajot, Guillebon, Fauconnier, Duverdier, Tourtier de Villefavreux, Nau, Fontarives, Landron, Porcher, Deloynes-d'Autroche, Laignau, Boilève de Domcy, Guéry, Godillon, Picotté, Gauthier, Provenchère, Johannet, Gaget, etc.

B. 1308. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

1774. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Vion de Tressancourt, Lange, Le Soutivier, Mézière, Godard, Petiot, Augros, Mathieu; Delange, Payen, Hatton, Bourbon, Chantaloup, Blanchard, Duru, Marteau, Rousseau, Boisguéret de La Vallière (veuve Lambert de La Rifaudière), Bertheau, Bareau, Neveu, Pointay de Bizancy, Deparday, Brière, Geffrier, Lecomble, Marpaul, Poitou, Bombon, Juchet, Fouquet de La Saussaie, Le Terme, Nolin, Hème, Chénard, Bezançon, Lucas, Junin, Le Normand, Jutteau, Perdoux, Chaudron, Gobert, Godeau, Claveau; etc.

B. 1309. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1774. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Mercier, Moret, Cordonnier, Olivier, Moreau, Dupuis, Recullé, Poitevin, Jumeau, Rolland de Chambaudouin, Flacet, Guyot, Grossier,

(1) Édit de juin 1771. Purge des privilèges et hypothèques.

David, Duveau, Mathieu, Dumuis, Niboudet, Brugère, Siméon, Bellageois, Thiercelin, Lhuillier de Tigy, Rivière, Boussingault, Cousin, Burgevin, Rathouin, Cailleau, Papineau, Lutrot, Alézy, Garnier, Marchand, Guillandoux, Chauveton, Jeuslin, Mignan, Bénard, Dubain, etc.

B. 1310. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1774-1775. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Le Mesle, Isambert, Vassort, Pescheux, Guibert, Roze, Guillet, Guinault, Échallier, Avril, cocher du lieutenant général Curault ; Dardonville, Bruchet, Laurent, Buffetaille, Brillard, Crignon de Bonvalet, Lorron, Desjardins, Demeré, Massuau, Perdereau, Souchet, Robin, Baschet, Moizard, Godefroy, Trébuchet, Bouard, Carrier, Godard, Moûtié, Dramard, Grelet, Fascheau, Baudu, Nolleau, Dumont, Nacquin, Rouy ; etc.

B. 1311. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1775-1776. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Poignard, Chapeau, Godard, Rabier, Pesty, Paillet, Prudhomme, Gagé, Susanne, Gallerand, Bonouvrier, Hermenault, Duval de Neuille, Le Dru, Darbois, Lanson, Faucheux, Montigny ; etc.

B. 1312. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1776-1777. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Neveu, Simon, Levé, Gallet, Tridon, Hatton, Desbois, Proust, Gaucher, Goiffon, Villiers, Gibault, Michau, Recoquillé, Huttin, Dufour, Gourdon, Coulombeau, Mallier, Pouradier, Tabard, Boucher, Chevallier, Poignard, Serin ; etc.

B. 1313. (Liasse.) —194 pièces, papier.

1777. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Errat-Houdet, Charmont, Rouault, Sergent, Le Maire, Le Preux, Le Bas, Faucheu, Mousset, Le Comte, Boistard, Tassin de Charsonville, Marchand ; etc.

B. 1314. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1777-1778. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Desbois, Desnoiers, Boubault, Brierre, Crayer, Paulvé, Challier-Bourgine, Rigault, Hiault, Tassin de La Chaussée, Binechère, Froment, Rousseau ; etc.

B. 1315. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1778. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Marie-Madeleine Gombault, Capitant, Le Grand de Melleray, Millet, Marchand, Garnier Du Breuil, Nollet, Lanson, Couzé, Gendrier, Godard, Cribier, Bonnet, Berthe, Chauveau, Sain, Gaulier, Poymulle, Moireau, Fourcroy, Devadde, Guérin, Bureau, de Givès, Gendrier-Desmarets ; etc.

B. 1316. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1778-1779. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Blanchard, Sommier, Champion, Percheron, Roulleau, Renard, Garnier, Rimy, Brossonneau, Lambert, Planson, Pajot, Conoy, Langevin, Banière, Le Noir de Mézières, Alluard, Trousseau, Marcille, Bordier, Ménard, Rouillon, d'Estas, Picard ; etc.

B. 1317. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1779. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Villette, Millet, Vaillant, Crosnier, Sureau, Venon, Mitaine, Piat, David, Le Page, Pelletier, Pinsard, Le Groux, Gouillons, Cordier-Bottin ; etc.

B. 1318. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1779-1780. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Boisseau, Dammoneville, Houdas, Bonnet, Rouer, Diot, Sanson, Achard, conducteur des travaux du château de Montpipeau ; Perreau, Marchand, Ratoré, Thomas, directeur des postes à Cléry ; Pisseau, Girault, Michau ; etc.

B. 1319. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1780. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Parat, Augazeau, Lambert, Bezançon, Faucheux, Doisneau-Fontaine, Delahaye, Barbot, Roumilly-Goiffon, Rathouin, Rousse, Hervé, Thivret, Boissonnet, Capitant ; etc.

B. 1320. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1780-1781. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Deroin, Perdereau, Belthoise, Plisson, Fougeroux de Secval, Bourdin-Legrand, Garnier, Bussierre, Beauvallet-Delafoy, Dumoutier, Salmond,

Rouilly, Fleureau de Guillonville, Robillou, Ratoré; etc.

B. 1321. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

1781. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Grosseuvre, Defay, Doucet, Égrot-Noûel, Couet-Béville, Bruneau, Le Normand, Bruerre, Thuillier, Dru, Le Mesle, Aguiesse, Hanapier, Brière, Guérard, Gauguin; etc.

B. 1322. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1781-1782. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Rouillard, Michellet, Delahaye, Bessaut, Robichon, Jovin, Houry, Richard, Goueffon, Trousseau, Varnier; etc.

B. 1323. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1782. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Bertrand, Gauguin, Foucault, Trébuchet, Pothier, Gidoin, Faucheux, Bruant, Moysant, Le Grain, Vénot, Miron, Michonneau, Catherinot, Plotton, Bimbenet, Ferrand, Chenille, Vaslin, Proust, Pariguet; etc.

B. 1324. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

1783. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Lanson, Cottin, administrateur de la caisse d'escompte; Bidoux, Bompard, Houry, Gobion, Moreau, Lorion, Boulard, Goujon, Boitard, Dupeu, Proust, Flatet, Neveu, Lambert de La Riffaudière, Boullet, Pautra, Olivier, Tavernier, Ménard, Péan, Moret, Seurrat de Guilleville, Cochy, Dabou, Trémeau, Petit, Roulleau, Bellanger, Rouillé, Dubois, Moireau, Suzanne; etc.

B. 1325. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1783. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Faucamberge, Liseau, Martin, Gobion, Faisiant, Mareille, Longuereau, Coignet, Mesland, Grimard, Bulté, Montigny, Godard, Vandebergne du Petit-Villiers, échevin; Perthuis, Adam, Ballot, Bichet, Piger, Sougy, Bizot-Compérat, Geffrier, Le Normand Du Coudray, procureur honoraire de la Garde du Milieu; Amboide, Varnier, Cosson, Cribier, Aubry, Joseph, Sallé, Breton, David, Cretté, Renault, Culambourg, Roux, Corbin; etc.

B. 1326. (Liasse.) — 264 pièces, papier.

1785. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Dennery de La Chenaye, Poignard, Boursin, Belletoise, Champillou, Garnier Du Breuil, Breton, Henry, Châtelain, Durand, Gilet, Delaporte, Bellouet, Le Grand de Melleray, Champy, Tizeau, Pézard, Perrot, Boissonnet, Caillete, Chiviot, Quétard, Boin, Houry, Jullien, Leuret, Chevallier, Fougeu, Giton, Mazeray, Rou, Miron, Seurrat, Gauchet, Grison, Perrot, Renault, Richer, Richault, Huet, Marlin, Combourg, Boutret, Briollet, Chabarybaire-Lacoste, de Montaudouin, Machard-Gramont, Heaulé; etc.

B. 1327. (Liasse.) — 280 pièces, papier.

1785. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Cadorne, Ducloux, Le Hais, de Miomandre, Mothiron, Couzin, Robineau, Cabourg, Havard, Renard, Ballot, Petit, Barthon, Poisson, La Loue, Ménars, Rocheron, Sornicle, Malfray, Floquet, Chaudeau, Moullu, Nicolle, Garnier, Bruzeau, Le Ber, Thuillier-Bourillon, Couteau, Huré, Dindault, Poullin, Taffatteau, Lemperière, Granger, Perdereau, Durand, Mérat, Capitant, Loyré, docteur en médecine; Dinomé, secrétaire de l'Intendance; Chaussard, Laborne, Pin, Amy, Villette, Desfossés, Gallerand, Sinson, Bauvallet; etc.

B. 1328. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1786. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Proust, de La Taille de Guigneville, Pellé, Ducloux, Auger, Groussier, Beaudéduit, Pisseau, Le Sourd, Hue, Deville, Ratouy, Didier, Jean-Marie de Bourbon-Penthièvre, Menon, Bouclet, Pouzot, Petit, Bourdier, Beaulieu, Lhuillery, Aubert, Burry, Bodin, Chaussard, Deparday, Miron, Billard, Masset, Sevêtre, Sevin, Robillard, Mauprillé, Froc, Girault; etc.

B. 1329. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1786. — Minutes de lettres de ratification en faveur de: Auger, Masson, Dubois, Minet, Transon, Dupeu, Trémeau, Faucheux, Bulté, Boucheron, Roger-Godin, Momet, Ducloux, Garrault, Balichon, Desroziers; etc.

B. 1330. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1787. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Dubois, Babin, Mothiron, Licois, Robert, Landré, Rime-Fouquet, Le Page, Auger, Rigault, Garnier, Chollet, Barbier, Porelle, Pointeau, Le Groux ; etc.

B. 1331. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1787. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Cottin, Desfossés, Lambert, Desjardins, Proust, Feuillâtre, Gaudry, Guain, Guillemard, Vilbert, Duneau, Diot, Bertrand, Poisson, Narbot, Baratin, Monceau, Gaudard, Jolly, Petit, Hémond, Damon, Rigault, Pénot, Galopin, Pâti, Chambolle, Maugars, Mignet, Claveau, Pavie ; etc.

B. 1332. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1788. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Luzarche, Gaillard, Alix Du Murget, Béchard, Barret-Richer, Le Prince, Du Bodin de Boisrenard, Tivier, Bouvier, Gaudon, Le Blond, Soutivier, Bonneville, Lubin, Bruzeau, Courtois, Romain, Blouet, Trésin, Gallerand ; etc.

B. 1333. (Liasse.) — 281 pièces, papier.

1788-1789. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Cléret, Hugues, Loyré, Oudet, Germon, Bouard, Guyard, Bussierre, Payen, Rabourdin, Riby, Bastard, Foucault, Papin, Coignet, Gaulthier, Hubert, Du Pré de Saint-Maur, David, Métais, Havard, Pinsard, Boineau, Pinteau, Daviau, Rousseau, Courret, Bigotteau, Rouard, Vandebergne de Villebouré, Chassinat, Le Masne, Moreau, Bouguereau, Carré, Cochy, Hautefeuille ; etc.

B. 1334. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1789. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Villoing, Darien, Delaloy, Jacquet, Cabaille, Rouet, de Givès, Hémeré, Couteau, Pelletier, Bellouet de Bruyne, Roze, Allard, Provenchère, Aviglain, Imbault, Poinclou, Guinebaud, Pépin, Chaumard, Baudry, Moret, Buron, Sornicle, Darnault, Marchand, Canard, Grenot, Chapard, Perrot, Beauvallet, Cousin, Marceau, Larty, Dreux, Leluc, Chantoiseau, Odin, Guérin, Archenault, Hermenault, Froc, Milandre, Daudigny, Raguenet, Dufresne, Gaudron, Daudin, Le Page, Thiercelin, Vallet, Châtelain, Chartier, Péchoux, Camus ; etc.

B. 1335. (Liasse.) — 385 pièces, papier.

1790. — Minutes de lettres de ratification en faveur de : Renault, Bulté, Poignard, Raby, Bras, Lefaivre, Pin, Ligneaux, Bénac, Baron, Briou, Boucher, Pombla, Chouteau, Lasne, Archenault, Houy, Thaureau, Museau, Besson, Riffault, Bénery, Yvon, Thiercelin, Le Normand, Vassor, Rocher, Béhoure, Dupuy, Tauvin, Cordonnier, Bézault, Piot, Prothais, Aubry, Bourdeau, Bury, Froc, Rousse, Delalande, Sourceau, Lhuilery, Martin, Pesty, Désert, Lazau, Bonnet, Jenny, Boullard, Branchu, Godeau, Gassot, Ratel, Peynault, géomètre-architecte ; Chatouillat, Bédhet, Crosnier, Vandebergue-Seurrat, Huet, Lusseau, Bellenoue ; etc. — Droits perçus pour les lettres de ratification : pour le Roi, deux deniers pour livre et trois sols par cent livres ; pour le conservateur, droits de vérification, d'opposition et de rapport-expédition ; pour le greffier, un sol pour 100 livres et la signature ; pour le garde-des-sceaux, le scelleur et le parchemin et papier, somme variable.

B. 1336. (Cahier.) — In-folio oblong ; 216 feuillets, papier.

1771-1777. — Ratifications : répertoire des hypothèques, par lettres alphabétiques.

B. 1337. (Cahier.) — In-folio ; 62 feuillets, papier.

1777-1780. — Ratifications : répertoire par lettres alphabétiques.

B. 1338. (Cahier.) — In-folio ; 264 feuillets, papier.

1780-1790. — Ratifications : répertoire par lettres alphabétiques.

B. 1339. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782-1785. — Ratifications : pièce d'ordre et de dépôt.

B. 1340. (Registre.) — In-folio ; 99 feuillets, papier.

1771-1780. — Ratifications : registre d'enregis-

trement des contrats d'hypothèques. L'extrait de chaque contrat était inséré dans un tableau et placé dans l'auditoire du Bailliage, pendant trois jours, afin de recevoir la soumission d'augmentation de prix, d'abord par dixième, ensuite par vingtième. Ce registre reproduisait par extrait les lettres de ratification. (Voir B. 1307 à B. 1335.)

B. 1341. (Registre.) — In-folio ; 594 feuillets, papier.

1780-1787. — Ratifications : registre d'enregistrement des contrats d'hpothèques.

DÉCLARATIONS DE DÉPENS.

B. 1342. (Liasse.) — 320 pièces, papier.

1669-1722. — Déclarations de dépens, de frais; — ordonnances de taxes. — On y remarque la taxe des frais réclamés par un curé, par suite d'une instruction par voie de fulmination de monitoire. — Formule : « Déclaration des frais et dépens faits et obtenus par devant vous, monsieur le bailly d'Orléans, ou monsieur votre lieutenant, Germain Fleureau, tuteur de Claude Fleureau, apposant à la saisie de X... ».

B. 1343. (Liasse.) — 312 pièces, papier.

1689-1722. — Déclarations de dépens.

B. 1344. (Liasse.) — 411 pièces, papier.

1722-1727. — Déclarations de dépens.

B. 1345. (Liasse.) — 421 pièces, papier.

1727-1743. — Déclarations de dépens.

B. 1346. (Liasse.) — 402 pièces, papier.

1743-1749. — Déclarations de dépens.

B. 1347. (Liasse.) — 397 pièces, papier.

1749-1754. — Déclarations de dépens.

B. 1348. (Liasse.) — 406 pièces, papier.

1749-1754. — Déclarations de dépens.

B. 1349. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1757-1758. — Déclarations de dépens.

B. 1350. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1760-1761. — Déclarations de dépens.

B. 1351. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1762-1764. — Déclarations de dépens.

B. 1352. (Liasse.) — 350 pièces, papier.

1764-1766. — Déclarations de dépens.

B. 1353. (Liasse.) — 279 pièces, papier.

1767-1768. — Déclarations de dépens.

B. 1354. (Liasse.) — 281 pièces, papier.

1769-1770. — Déclarations de dépens.

B. 1355. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1772. — Dépens. — Projet de règlement de la taxe des dépens du Châtelet d'Orléans. — C'est un projet de règlement en 189 articles, proposé par les procureurs, tant en matière civile qu'en causes d'appel, voyages, etc.

B. 1356. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1773-1774. — Déclarations de dépens.

B. 1357. (Liasse.) — 370 pièces, papier.

1775-1778. — Déclarations de dépens.

B. 1358. (Liasse.) — 357 pièces, papier.

1779-1780. — Déclarations de dépens.

B. 1359. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1781-1782. — Déclarations de dépens.

B. 1360. (Liasse.) — 415 pièces, papier.

1783-1784. — Déclarations de dépens.

B. 1361. (Liasse.) — 377 pièces, papier.

1785-1786. — Déclarations de dépens.

B. 1362. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1787-1788. — Déclarations de dépens.

B. 1363. (Liasse.) — 421 pièces, papier.

1788-1790. — Déclarations de dépens.

AFFIRMATIONS DE VOYAGES.

B. 1364. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, papier.

1708-1714. — Affirmations de voyages. — Formule : « Aujourd'huy...., est comparu au greffe des affirmations du Bailliage, siége présidial, civil et criminel et intendance d'Orléans, M[e] X..., demeurant à..., lequel a juré et affirmé estre venu exprès dudit lieu, distant de... pour estre présent au jugement de l'instance..... et a élu domicile en la maison..., son procureur..... » — Cinq formules par page.

B. 1365. (Registre.) — In-folio ; 44 feuillets, papier.

1714-1718. — Affirmations de voyages.

B. 1366. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1718-1720. — Affirmations de voyages.

B. 1367. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1720-1723. — Affirmations de voyages.

B. 1368. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1723-1730. — Affirmations de voyages.

B. 1369. (Registre.) — In-folio ; 226 feuillets, papier..

1730-1740. — Affirmations de voyages.

B. 1370. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1740-1747. — Affirmations de voyages.

B. 1371. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1747-1749. — Affirmations de voyages.

B. 1372. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1749-1752. — Affirmations de voyages.

B. 1373. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1752-1756. — Affirmations de voyages.

B. 1374. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1756-1762. — Affirmations de voyages.

B. 1375. (Registre.) — In-folio ; 190 feuillets, papier.

1762-1769. — Affirmations de voyages.

B. 1376. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1773-1780. — Affirmations de voyages.

B. 1377. (Registre.) — In-folio ; 168 feuillets, papier.

1780-1789. — Affirmations de voyages.

AUDIENCES DES CAUSES DU TARIF.

B. 1378. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1709. — Notes d'audiences. — Liasse unique. Ces pièces consistent en demandes de tarifs par les procureurs au Châtelet.

DISTRIBUTION MOBILIAIRE.

B. 1379. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 1 plan.

1787-1789. — Sentences d'ordre et distribution mobiliaire : appointements en droit entre parties, sur requête. — Distributions de sommes litigieuses,

meubles, fruits, dîmes. — On remarque une procédure du 6 juin 1787, sur la plainte du procureur du Roi, à raison du scandale arrivé en l'église Saint-Lyé, le 4 janvier 1787, lors du baptême de l'enfant d'Étienne Monceau, laboureur à la Couarde ; — la sentence d'ordre des biens de la veuve Ruré, de Pithiviers ; celle des biens saisis sur la veuve Pothier; celle des biens saisis sur Marie-Reine Pilley, de Pithiviers. — Plan d'une pièce de terre et bruyères réunies à la métairie des Landes. — Liasse unique.

SENTENCES ARBITRALES.

B. 1380. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

1667-1686. — Sentences arbitrales : expéditions de dons mutuels et de contrats de mariages déposés au greffe. — Familles : Moizard, Argand, Champignau, Pichard, de Brosset d'Arconville, Sandrier, Delamare, Desfourvieux, de Bonnard, Bourdin, Hullin, Ribert, Courtois, Faucamberge, Maillet, Foubert, etc.

B. 1381. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1729-1742. — Sentences arbitrales : familles Dubois, Gastineau, Durand, Jogues, Breton, etc. — Unions de créanciers ; — transactions sur procès.

CONCLUSIONS DE GENS DU ROI.

B. 1382. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1718-1746. — Ces conclusions en matière civile, dont la majeure partie est écrite de la main du procureur du Roi, Jacques Le Clerc de Doüy, ont rapport à des procès élevés entre les familles, pour cause de partages, labours, fossés, terres contestées, etc. Elles sont prises généralement sur appels. — Liasse unique.

FIN DE L'EXTRAORDINAIRE CIVIL.

IV. EXTRAORDINAIRE CRIMINEL.

BAILLIAGE CRIMINEL.

B. 1383. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1662-1676. — Supplique de J.-B. Damaxène, conseiller du Roi et son médecin ordinaire, « disant que suivant les lettres à luy accordées, dattées du 26e avril 1658, portant permission d'enseigner l'astronomie et autres sciences nécessaires à ceux qui professent la médecine, il y auroit si bien réussy, que, par autres lettres de l'année 1660, sur l'exposé des grands défauts qui se pratiquent dans l'art de la médecine, faulte de la cognoissance de l'astronomie, ayant publié, que Hypocrate et Gallien en avoient amplement et formellement traitté, il auroit exposé des livres concernant icelle doctrine, intitullez : *Divini Hypocratis, medicorum omnium principis, de morborum causis et ægrorum decubitu diagnosi, prognosi et curatione à sideris sublunarium corporum rectoribus*, ouvrage très nécessaire aux médecins, chirurgiens et pharmaciens. A ces causes, Sa dite Majesté, ayant recogneu la vérité d'une si haulte doctrine, concernante la sécurité publique, désirant favorablement traitter ledit exposant, luy auroit accordé et octroyé la permission d'enseigner et imprimer dans touttes les bonnes villes de son royaume, avecq expresses deffenses à tous autres d'enseigner ny imprimer, vendre ny débiter, etc. Ce considéré, mondit sieur, il vous plaise, etc., accorder audit suppliant un lieu honorable en cette ville où il fera leçon publiquement tous les jours et y conviera tous les sçavans et y enseignera les sciences susdites, que tous les autheurs de la médecine appellent *aliquid divini*, où le public y trouvera grand advantage et satisfaction. Damaxène, médecin ordinaire du Roy. » Permission du Bailliage, en conséquence, signée : Thoynard, Duchon, Portebédien, Gitton, Cahouët, Égrot, Foucault, Beauharnois. — Interrogatoire fait à la requête de Jean Prévost, à l'encontre de M. de Guéribalde, seigneur du Bruel, âgé de 36 ans, et de Madame de Guéribalde, née Edmée-Élie de La Rochénard, âgée de 30 ans, touchant une saisie de blés. — Information pour MM. de la R. P. R., représentés par Paul de Champs, avocat; Pierre Perreaux, procureur, se plaignant de ce que

les écoliers des Jésuites rompaient et démolissaient la porte et la muraille du cimetière de ceux de leur religion. Le procureur du Roi, Bugy, se transporte sur les lieux où il vit quantité de petits enfants qui fuyaient et reconnut la rupture (dimanche 31 octobre 1666). Témoins ouïs, le 9 novembre : Isaac Peigné, marchand; Étienne Le Roy, armurier; Michel Thierry, marchand pelletier; Anne Clayeux, sergère; Françoise Pointas, Guillemette Foucart, servantes de la dame de Champeaux; Jacques Gallet, chirurgien; Guillaume Crespion, joueur d'instruments; Guillemette Berry, sa femme; Pierre Boullay, fils du Président en l'Élection de Clamecy; autre Pierre Boullé. — Procès-verbal fait par le lieutenant général et saisie de certains cahiers et feuilles, imprimés par Rousselet, sur la dénonciation du chanoine Deschasteaux. Ces livres étaient : Réponse au livre de la perpétuité de la Foi (1667). — Certificat constatant que Madame Louise Armenault, veuve de noble homme Claude Régommier, sieur de Poisioux, fait profession de la R. P. R. — Information contre Françoise Blondin, suspecte de protestantisme, parce qu'elle n'avait pas ouï la messe depuis 2 mois. — Procès-verbal constatant que Renée de Ramezay, âgée de 30 ans, fille de Josué, écuyer, sieur de Villeprévôt, et de feue Nicole de Langlois, née catholique, mais élevée huguenote par la seconde femme de son père, désirait faire abjuration. — Même procès-verbal établissant que Marthe-Julie de La Taille, fille de Jacques, sieur d'Énorville et Des Essarts, et de Marthe de Gaillard, âgée de 14 ans, amenée à Orléans par le curé de Pithiviers, a été attirée chez la demoiselle Louise de Poireau, pour y pratiquer le catholicisme. — Charles Le Pelletier, sieur de la Bruère, demeurant à Tavers, fait comparaître devant le lieutenant général, Paul Thouvois, avocat en Parlement, et Étienne Polet, marchand libraire, huguenots, pour attester qu'il appartient à leur culte. — Paul Thouvois et Jacques Lenormant, sieur de la Mayrie, paroisse de Bonne-nouvelle, à Orléans, huguenots, affirment que Jean Dyet, marchand à Azay-en-Touraine, est de leur religion. — Information à la requête du procureur du Roi, contre Timothée Baschet, lequel aurait empêché sa fille Marie d'embrasser le catholicisme. — Procès-verbal pour demoiselle Louise-Marie de La Primaudaye, à fin d'abjuration de la R. P. R. — Procès-verbal pour Esther Le Faucheux, à fin d'abjuration de la R. P. R. — Procès-verbal de l'âge de Jacques et Louise de la Primaudaye, enfants de Louis, sieur de Campoix et de Marie Hatte. On a joint à cette pièce une feuille qui paraît écrite de la main des parents et qui consiste en inscriptions de naissances comme les Huguenots en mettaient sur les Bibles. Pajon a paraphé ce document : « Le 18 nov. 1638, le bon Dieu m'a donné un fils qui a esté présenté au baptesme par Monsieur Desgoulan et Madame de La Brethonnière, et le l'ont nommé Eléazard. Dieu veille respendre ces saincte grâces et bénédictions sur luy. Dieu a multiplyé ces grâce sur moy et m'a donné un second fils qui est nay le 22 décembre 1650 et a esté présenté au baptesme par son frère et sa tante de Jéloux, et le l'ont nommé Pierre. Dieu luy face la grâce un jour d'estre au nombre de ces enfans. C'est dans l'esglise receuillye à Chesnay; et a esté baptizé par M. Du Temps, ministre de Romorantin. — Pierre est ausy batissé par M. Paion et c'es moy quy suis sa maraine. Je portés en ce tans là le non de Iéloux. Ce que ce sertyfie est vairitable. Anne de Hatte. — Le 15e de janvier 1655, Dieu m'a fortiflé par la naissance d'un fils qu'il m'a donné qui a esté baptisé par Monsieur Paion, ministre à Marchenoir, aincy que son frère. A esté présenté audit baptesme par son oncle de Bonçay et sa tante du Rivan et l'ont nommé Jacques. Dieu luy veille donner sa crainte, pendant le cours de sa vye. — Je soussigné, ministre à Orléans, certifie qu'exerçant autrefois mon ministère à Marchenoir, j'ay baptizé Jacques de La Primaudaye, nommé dans le troisième article de ce papier..... Paion. — Le 9e de janvier 1658, nous est nay une fille, à neuf heures du soir, qui a esté baptisée par Monsieur Lenfant, et présenter par mon frère de Vilchenain et Mademoiselle de Chevilly qui le l'ont nommée Louise-Marye. Dieu luy face la grasse d'imiter un jour le zelle et les vertus de sa mère. — Le 24e décembre 1660, le bon Dieu a multiplié ma famille d'un fils qui est nay à cept heure du soir. Il a esté baptisé par Monsieur Longuet, ministre à Chilleurs, et a esté tenu par M. de Congnère et ma sœur De Dambron et l'ont nommé Henri-François. Dieu luy face la grâce d'estre un jour instrumant de sa gloire. — Louis-François est désaydé. Anne de Hatte. — Le sixiesme de mars 1670, Dieu m'a fait la grâce de me donner un fils qui est né à cinq heures du matin, qui a esté présenté au bapteisme par M. Potin, mon beau-père, et Madamoiselle Anne Hatte, ma tante. Il a esté baptisé par M. Paion, ministre à Orléans et a esté nommé Pierre. Dieu luy face la grâce de croistre en sa crainte. » — Information contre Salomon Le Clerc, ministre de la R. P. R. Ledit Le Clerc « homme de petite naissance, de très peu de bien »,

aurait séduit une demoiselle de la R. P. R., et lui aurait fait consentir mariage en l'absence de son curateur (1674). — Affaire de la dame d'Escoman, née de Renty : enlèvement de papiers ayant appartenu au Président Béry, et de meubles de la succession de M. d'Escoman. — Procès-verbal constatant que Marie Pelletier a été menée chez les Ursulines pour y être instruite dans le catholicisme. — Procès-verbal de dépôt du registre des baptêmes administrés en l'église réformée de Chastenoy, à présent transportée à Sainte-Escobille.

B. 1384. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1678-1680. — Affaire Le Rebours contre Houmain : prise à partie par le lieutenant général de la prévôté d'Orléans, M. François-de-Paule Le Rebours, du lieutenant général du Bailliage, M. Michel Houmain de Courbeville qui, suivant lui, aurait prévariqué par inimitié, en se constituant le conseil de famille de l'assassin du fils de M. Le Rebours, qu'il devait juger, en s'opposant à l'exécution de l'arrêt de la cour de Parlement qui désaisissait le lieutenant général du Bailliage, pour en investir le lieutenant général du bailliage de Chartres. Conclusion de 20,000 l. de dommages-intérêts envers le lieutenant général de la Prévôté. Évocation par le Parlement de la procédure suivie dans l'assassinat. Les deux lieutenants généraux étaient en inimitié à cause d'un procès suivi entre eux devant le Parlement. — Le fils de M. Le Rebours avait été tué le 15 septembre 1678, entre midi et une heure, par Claude d'Alonneau, sieur de la Gaucherie qui s'était réfugié dans le couvent des Minimes.

B. 1385. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 84 pièces, papier.

1682-1686. — Procès-verbal à la requête des sieurs Courtiou, Armenault et Thuizard, anciens de la R. P. R., ordonnant que les états de recette et de dépense seront rapportés et examinés. — Procès-verbal de la déclaration faite par Marie Levassor, fille, qu'elle veut faire abjuration de la R. P. R. — Ordonnance de l'intendant Bazin de Bezons, portant que les registres d'état civil des consistoires supprimés de la R. P. R. seront rapportés aux greffes. — Procès-verbal de descente chez Gilles La Rousse, pour interroger Marie Mauduit qui était allée trouver l'évêque, pour le prier de recevoir son abjuration de la R. P. R. Marie Mauduit est conduite chez les dames de Champ Renault. Elle raconte qu'étant sortie pour aller chez sa mère, M. Pajon, ministre, l'y vint trouver et lui rapporta plusieurs textes de la Bible, pour la dissuader de son dessein d'abjurer la Réforme. M. Groteste Du Chesnay, médecin, la vint aussi raisonner. Elle déclare avoir changé de projet, elle se croit dans la véritable religion. Marie Mauduit est remise entre les mains d'Anne Lamirault, femme de Charles de Troies (1683). — Procès-verbal du décès de Guillaume Pétineau, de Gien, portant permission à ceux de la R. P. R. de le faire inhumer. — Déclaration faite par Élisabeth Gallier, fille, qu'elle veut faire abjuration de la R. P. R. — Procès-verbal fait contre Henry Pajot, commis pour la distribution des livres et paquets, au sujet de plusieurs imprimés trouvés dans un paquet ouvert par M. Du Chesnay, médecin huguenot (1684). — Information, à la requête du procureur du Roi, contre Cahouet et Fourgeron, de la R. P. R. qui auraient insulté Ysabelle Durant, fille, maintenant de la religion catholique, en courant après et en lui disant : Ha ! ha ! ha ! — Procédure criminelle contre François Barbançon, charron, qui aurait demandé la bourse à un passant. Entérinement de lettres de grâce. — Supplique de Jean-Jacques Constant, marchand, bourgeois de Paris, qui était parti de Paris pour aller à Montauban, son pays, afin de vaquer à ses affaires avec son fils âgé de 18 mois etc., etc. « qui estoit en langueur à cause des dents qui vouloient percer », il perd ce fils dans son voyage. Le corps fut amené à Orléans. Constant demande qu'il soit inhumé dans le cimetière réformé. — Le procureur du Roi, M. de Saint-Mesmin, remontre au lieutenant général Curault, que depuis quelque temps ceux de R. P. R. se sont licenciés et émancipés jusqu'au point de dire mille paroles insolentes contre les mystères catholiques. Il cite Isaac Godin qui aurait dit à des catholiques : « Vous en demandez... Le temps passé vous savez bien ce que nous vous avons fait, nous vous jouerons peut-être le mesme party. » Guillot Boutonnet, étant dans le cabaret de *la Galère*, à Saint-Ay, a dit que l'eau bénite était un art du diable. — Procès-verbal et description de meubles trouvés en la maison de demoiselle de Chamaillard et du sieur Groteste Du Buisson, absents et exilés volontaires pour cause de religion. — Affaire Le Faucheux ; crime de relaps. Suivent plusieurs poursuites contre protestants relaps, à la requête du procureur du Roi. — Attribution de l'ancien temple de Bionne et de ses biens, à l'Hôpital-Général d'Orléans (1684-1685). — Dépôt des re-

gistres du consistoire; récapitulation des titres; démolition du Temple. — Ordonnance rendue par le lieutenant général, portant défense de faire courir aucun imprimé contenant des discours séditieux des Huguenots. — Procès-verbal constatant que Henry Marguerite, fils de Pierre et de Marie Armenault, fait profession de la R. P. R. — Charges et informations faites, à la requête de François Bertrand, chevalier, seigneur du Lys-Saint-Georges, contre Gilbert de Rolland, seigneur du Coudray. Affaire de succession.

B. 1386. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1687-1697. — Procès-verbal dressé contre trois gentilshommes anglais qui emmenaient un jeune homme, nouveau converti: Guillaume Pacy, Richard Ferrier, John Elys. — Certificat constatant que Marie Armenault, veuve Marguerite, est absente du royaume (Huguenots). — Procès-verbal de descente dans la maison de Bordes, imprimeur, pour y chercher des livres prohibés (1690). — Informations pour le sieur Regnard contre le sieur de Birague Des Fontaines. — Informations pour Jean Rimbaut contre deux particuliers. Vol de blé. — Affaire Chauvreux de Grandmaison: séduction de Mlle Marie-Anne Bégon. Lettres d'amour (1693-95). — Abus de pouvoirs. Louis Belin, receveur de la seigneurie d'Oinville-Saint-Liphard, monte à cheval et injurie, en blasphémant, des moissonneurs à l'ouvrage. « Arrêtez, bougres de voleurs, il faut que je vous tue. » Il les frappe de son fouet et cherche à tuer, avec un poignard, les chevaux d'une charrette. Il délie les gerbes et les fait enlever, revient, frappe un moissonneur d'un coup de couteau dans le ventre. — Information contre Langevin, valet du sieur de Beauregard, qui avait volé son maître. Il est condamné à être pendu et étranglé sur la place de l'Étape à Orléans, vis-à-vis la porte de M. de Beauregard; et ce, par contumace, en effigie (1696). — Affaire de Billy, intruite devant la prévôté de Francorville, René de Billy, chevalier, seigneur d'Ondreville, en but à la haine de la femme Proutteau et de ses enfants, est attaqué par plusieurs de leurs amis armés, dans sa propre cour. On tire des coups de fusil sur lui. Il se renferme dans sa maison. Pas de conclusion. — Interrogatoire de Jean Marchand, menuisier, demeurant à Thoury-en-Sologne, accusé de propos contre la religion catholique.

B. 1387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 104 pièces, papier.

1697-1698. — Affaire Laujon: accusation de concussion contre Pierre Laujon, lieutenant de la justice de Dhuison, en même temps que greffier et notaire. — Attaque contre des particuliers par un soldat nommé Fardeau Des Sablons, fils d'un chirurgien de La Flèche. — Mauvais traitements contre un cordonnier. Plainte contre M. et Mme de Gyvès. — Cause entre Gabriel de Sauvion, commissaire général des Suisses et Pierre Huguet, sieur de Malvoisière, contre Pierre Chaubert, procureur du Roi à Neuville. — L'huissier Paulmier contre divers.

B. 1388. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1698. — Information pour Jean Melot, laboureur, fermier du Coudray, paroisse de Bricy, contre Charles de Briou, écuyer, sieur de Bricy; Jabin, écuyer, sieur de Janvry, qui poursuivaient journellement les vaches à coups de bâton et de fusil et les faisaient courir par leurs chiens, les lançaient dans les blés et maltraitaient les vachers. Ces aimables gentilshommes furent condamnés tout simplement *à ne plus recommencer*, sur les conclusions du procureur du Roi, M. de Saint-Mesmin. — Affaire de Sity. Gaspard Gaillard, dit Lallemand, domestique chez M. de Dampierre, baron d'Huisseau, déclare que Dumond, valet de chambre du marquis de Dampierre, ayant appris que Luc Paris, du village du Rondonneau, dépendant d'Huisseau, valet de M. de Sity, chassait journellement dans les bruyères seigneuriales, avait provoqué son intervention et lui avait enlevé son fusil; et que Mad. de Sity aurait prié le juge d'Huisseau de rendre ce fusil. Une querelle s'en serait suivie, avec voies de fait. M. de Sity aurait tiré sur les gens de M. de Dampierre. Le Roi donna des lettres de pardon à ce gentilhomme. — Information pour l'archer Bouzier, contre des loueurs de chevaux. — Information contre des voleurs qui avaient dérobé le parement d'autel de l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Paterne d'Orléans. Condamnés aux galères à perpétuité. — Information sur des assassinats commis à Fleury-aux-Choux. — Purgation de contumace par un soldat condamné aux galères. François Desfourvieux. — Vol d'une bourse dans la poche de Mme Tourtier, dans l'église des Jésuites d'Orléans. Le coupable est battu de verges, marqué

d'une fleur de lis et banni à perpétuité du bailliage d'Orléans.

B. 1389. (Liasse.) — 367 pièces, papier.

1698. — Affaire de Fauville : états de frais faits pour l'arrestation de Solenne de Fauville et de son valet. Rien sur le fonds. — Vol de foin à Loury. — Affaire Mingre de Noras : insultes. — Robin contre Robin : contentieux pour partage ; paroisse d'Olivet. — Affaire du Jeu de paume Saint-Michel : le 16 octobre 1698, sur les 4 heures du soir un jeune homme de grande taille, vêtu d'un habit de drap rougeâtre tirant sur l'olive, écolier en droit, entra au Jeu de paume en compagnie d'un opérateur logé au *Lion d'Or*, et alla aborder un autre opérateur qui était déjà dans la salle. Il lui demanda s'il était un brave homme et le somma de se mesurer avec lui. L'opérateur lui répondit qu'il ne le connaissait pas. Le jeune homme mit l'épée à la main, en l'insultant. Dans la rue il poursuivit l'opérateur et le frappa dans le côté. On arracha l'épée des mains de ce furieux. — Coup d'épée porté par Pingret, à Châlons. — Villette contre Gyvès : coups et blessures. — Assassinat sur la route d'Orléans à Paris, entre Artenay et Château-Gaillard. — Coups et blessures entre vignerons. — Affaire Bidal de Belisle : cet officier, lieutenant de la compagnie de la Guarigue, régiment de Navarre, fut insulté par Villier, né à Chartres ; Duval de Saucourt, d'Abbeville et Poitevin, écolier en droit et blessé d'un coup d'épée à l'œil. Jacques Bidal de Courteville, son frère aîné, le fit porter chez Noël, chirurgien, qui le traita. Contumace. — Vol à Gien. — Plainte contre un huissier ayant instrumenté après soleil couché. — Délit de pêche. Plusieurs bateliers pêchent dans le Cens, rivière appartenant à Lamyrault de Portmorand. — Plainte en grossesse. La fille est renvoyée à 3 mois, à la fin duquel temps elle sera visitée. — Filous (pick-pockets), pris sur le Martroi d'Orléans. — Assassinat commis par le marquis d'Estiau, baron d'Achères, sur le grand chemin d'Artenay à Pithiviers, sur un homme inoffensif qui passait, en lui tirant un coup de fusil dans la tête. — Affaire Chicoisneau, de Meung : Armand Dumoulin, huissier royal, au nom des créanciers d'Antoine Chicoisneau, tanneur, se présente chez ce dernier où il est assommé de coups. — Assassinat, sur le grand chemin, par le sieur de Raymond, de M. Arnault, lieutenant criminel à Angoulême. Contumace. — Huguenots : information contre Daniel Buffart, colporteur, inculpé de correspondances avec les ministres de Hollande. Lettre écrite de Dreux par M. de Rotrou, lieutenant général. — Poursuites contre Menuet, Élie Fousset, Maingourd, Barbier, Fleury, Triau, Dupleix, accusés de réunions religionnaires.

B. 1390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 389 pièces, papier ; 1 imprimé.

1698-1699. — Information pour Joseph Houmain, écuyer, sieur de Courbeville, contre Jean Ribert, notaire royal à Neuville-aux-Bois : profit féodal et censuel. — Information pour Rigault, contre Lambert : injures et menaces. — Information pour le procureur du Roi, contre un vagabond. — — Information pour le procureur du Roi, contre Barrière : assassinat. — Information pour le procureur du Roi, contre Gabriel Boulet et Jean Hasle : vol. — Information pour Charles Dollivet, contre le sieur de Fay, huissier, et sa femme : péculat. — Information pour Giles Le Barbier, imprimeur, contre Boutrou, etc. : coups. — Information pour Servais Cousteau, herboliste *(sic)*, contre deux laquais du sieur Chevallier, à Saint-Ay : injures et violences. — Information pour Charles Villeret, contre François Coulange, commissionnaire en vins, à Beaugency : injures et violences. — Information pour Louise de La Primaudaye, dame de Lion-en-Beauce, contre François Thoynard, dit Saint-Mars, homme de travail qui, sous prétexte de réclamer un filet, l'envoya « faire foutre » et lui jeta des pierres à la tête. — Information pour J.-J. de Rudde, chevalier, sieur de Campagnolle, diocèse de Bayeux, contre un commis du sieur Laubardière qui l'avait traité de *Jean-Foutre* et blessé, parce qu'il reconduisait deux dames. — Information pour le procureur du Roi, contre des voleurs qui avaient assassiné un homme à Olivet. — Information pour Anne Lormier, fille, et Anne Desroches, sa mère, contre le sieur Bourgeois : viol qui provoqua des attaques d'épilepsie. Bourgeois est condamné à cent livres de dommages et intérêts et à 50 livres de rente viagère envers la victime. — Information pour Madeleine Bourdin, contre J.-B. Patas, boucher : séduction. — Information pour François Vié, laboureur, contre Jacques-Macé Lemoine, curé de Férolles : discussion touchant la dîme, violences. — Information pour Marie Rousseau, veuve Pivin, contre Louis-Daniel Gouttière, notaire royal à Beaugency : séduction suivie de grossesse. — Information

pour Pierre Maunoury, contre Jean Bourdin et sa femme. — Information pour le procureur du Roi, contre divers : vol au moulin de Terminiers. — Information pour Martin Foucault, contre François Mauger. — Information pour René Brunet, écolier, contre Texier, aussi écolier : menace dans le jeu de paume de Saint-Pierre-le-Puellier et poursuite l'épée à la main rue de l'Évêché : « Il fault, bougre, que je t'assassine ». — Information pour Pierre Chau, contre le sieur de Chabot et à la dame d'Omonville : menaces avec un fusil. — Information contre Jean Simon qui avait forcé un tronc dans l'église Saint-Donatien d'Orléans : condamné aux galères. — Information contre Marie Huet, veuve Bidault : arrestation illégale. — Information pour M. Jaupitre, contre Billeau : pêche illicite dans le Cosson. — Religionnaires : procès contre Jacques Buttet, du Portereau, pour avoir prononcé des paroles insolentes contre le Saint-Sacrement : condamnation à faire amende honorable en chemise, la corde au col, une torche à la main, devant la grande porte de l'église de Saint-Marceau et à servir le Roi sur ses galères ; — procès contre la femme dudit Buttet, condamnée au bannissement ; — procès fait au cadavre de Pierre Meunier, orfèvre, pour avoir refusé les sacrements ; ordre de traîner le cadavre sur la claie et le jeter à la rivière et confiscation des biens ; — information pour le procureur du Roi, contre la mémoire de Daniel Neveu, mort dans le refus des sacrements.

B. 1391. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 448 pièces, papier ; 1 imprimé.

1700. — Information pour Élisabeth Vaillant contre le sieur de Villebourjon : viol. — Information pour madame d'Apoigni, contre Pierre Gaucheron. — Information pour le sieur Chaplet, fermier du contrôle des petits sceaux contre Éloi Haudry de Villezon, contrôleur ambulant. — Plainte contre un sergent : exactions. — Information pour le procureur du Roi contre Michel Galloix, compagnon menuisier. — Information pour le procureur du Roi, contre François La Roche accusé de fausse monnaie et la veuve Papot, hôtelière logeuse : jetons dorés donnés pour des louis d'or. — Vols avec effraction. — Information pour Jacques Collas, contre Nicolas Mignot, orfèvre : coups et violences. — Information contre des braconniers. — Information pour les collecteurs des tailles de la paroisse de Fleury, contre Germain Vauxion défendeur. — Information contre Papin qui avait injurié des capucins en les appelant « bougres de gueux. » — Pêche défendue dans une pièce d'eau appartenant aux Minimes. — Information pour Pierre Ajon, prévôt d'Artenay, contre divers : injures. — Information pour Antoine de Mondoré, sieur de Lignerolles, contre un nommé le Bourbonnais, tireur du sieur Le Camus : insultes et menaces. — Information pour le laquais de M. de Manthelon, contre le laquais de M. de Beauvais.

B. 1392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 276 pièces, papier.

1700. — Information pour François de Quay âgé de 14 ans, contre Pierre Dadonville, sieur Des Haslettes, écuyer, âgé de 20 ans : coups et blessures. — Information pour Françoise Lenormand, contre Charles Lesourd, laboureur à Prèssailole, paroisse d'Épieds : viol. — Information pour les Durlin, contre Allaume, Boucher et Lebahy : dégâts dans un jardin. — Poursuites contre des vagabonds. — Information pour le procureur du Roi, contre divers, accusés d'avoir assassiné une femme sur le chemin de Jargeau à Férolles : les accusés sont renvoyés absous. — Information pour le procureur du Roi, contre Joseph Robin, Pierre Joubert, etc., accusés d'avoir volé et assassiné François Le Sage et autres, sur le grand chemin de Nibelle à la Rochelle : condamnation à avoir les bras, jambes et cuisses rompues sur un échafaud dressé sur le Martroi et à être placé sur la roue, le visage tourné vers le ciel jusqu'à ce que mort s'en suive. — Information pour François Pellé, contre Pierre Moulin. — Informations pour Madeleine de La Courtye, femme de Claude Boucher, contre M. Robert Paris, curé de Sury-aux-Bois : grossesse. — Information pour Jacques Collard, prieur-commendataire de Saint-Pierre-de-Gland, en Bourgogne, étudiant en l'Université, contre Nicolas Mignot et sa femme. — Information pour M. Vaslin, curé de Fleury, contre Martin Mauger qui l'avait traité de bougre de chien et de bougre de curé : condamné à demander pardon en public. — Information pour M. Labouret, curé de Boulet, contre divers, accusés de l'avoir frappé de coups de bâtons. — Vols.

B. 1393. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 282 pièces, papier.

1701. — Information pour Nicolas Bataille, Jacques Bataille, Paul Goblet, contre Jacques

Mauger, etc. : dispute chez un cabaretier. — Information pour Pierre Rotrou, bailli de Mondoubleau, contre René Le Roy. — Information pour Claude Bertherand, tonnelier, contre Jacques de Saint-Étienne : cession de droits. — Information pour Jeanne Frichot, contre Claude Genty : grossesse. — Information pour Henri d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, comte de Monluc, baron d'Auneau et Mondoubleau, contre Gabriel Rousseau, procureur fiscal : révocation de fonctions et nomination de Pierre Rotrou; pourvoi en appel de Rousseau; procédure y relative. — Information pour Jean Villette, contre Duboys : coup de fusil. — Information pour le procureur du Roi, contre Michel Duhan, orfèvre, échevin de Chartres, qui exemptait ses amis et parents du logement des gens de guerre. — Information pour Marguerite Rondonneau, veuve Cornet contre Jean Hume : diffamation. — Information pour le procureur du Roi, contre les Jutteau d'Ouarville : insulte à un joueur de violon et bris du violon. — Lettre de Mme Thoynard, née de Faverolles, à M. Thoynard, lieutenant criminel : « Monsieur ie me serois donné l'honneur de vous aller voir, sans que la petite vérolle est au logis et i'appréhendrois porter le mauvais air à votre aymable famille. Mme de Masné m'a priée de vous escrire un mot pour monsieur son neveu qui a une affaire auprès de vous. Ie vous prie, Monsieur, de vouloir bien avoir esgard et luy accorder la grâce qu'il vous demande. Ie vous assure que ie suis à mon ordinaire, avec tout le respect possible, Monsieur, vostre très-humble et obéisante servante, *De Faverolles Thoynard*. Ie ne vous dis rien pour madame votre épouse, parce que ie la crois auprès de madame sa mère. Ie parts pour Saint-Mesmin. »

B. 1394. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 298 pièces, papier ; 1 cachet.

1701. — Information pour Jacques Le Roy et sa femme, contre Silvain Mallier : coups. — Information pour le procureur du Roi, contre des soldats de milice du régiment du Vivarais : assassinat. — Information pour Pierre Rotrou, bailli de Mondoubleau, contre le procureur du Roi : renvoi d'assignation. — Information pour le curé de Vouzon, contre le sieur Hume : injures. — Information pour Hilaire Courtin, contre Harnois et Perdreau : vol de papiers. — Information pour l'Hôtel-Dieu d'Orléans, contre des casseurs de vitres. — Affaire de rapt et séduction : Canelle contre Brisset. — Information pour Pierre Gaudeffroy, contre Poisson et Drouault : coups. — Information pour les sieurs Guyard, contre le sieur Nicole, de Chartres, mousquetaire du Roi, et Auger Des Rousseaux : coups d'épée après boire. Lettre de la marquise de Biron. — Information pour le procureur du Roi, contre Marguerite Hublet, femme Boue : querelle et incendie. — Affaire de vagabonds et voleurs.

B. 1395. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1702. — Affaire Garcia. Le 21 mai 1702, sur les six heures du soir, un « quidam » vêtu d'un habit de serge bleue, en forme d'habit de moine, se présenta au dépositaire de Saint-Benoît-sur-Loire, frère Pierre Corbilly et demanda l'hospitalité. Le Père prieur la lui accorda, lui fit donner à souper et le coucha dans une chambre. Le lendemain matin, ce moine qui avait produit une obédience, dit la messe. Pendant qu'il la disait, les moines vinrent dans sa chambre, chercher dans un coffre le linge sale, et y trouvèrent du manque. On fit une perquisition et on s'aperçut que le quidam avait volé du linge. L'hôtelier, frère Hugues Cordier, constata même que le paquet de l'étranger était plus gros que la veille. Le prieur survint, assisté du frère Jean Gobert, zélateur, du frère Cordier, du frére J.-B. Macé, aussi hôtelier et du frère Pierre La Main, censeur. Garcia, fouillé, ne put nier son vol. Sous sa robe, il avait encore trouvé moyen de cacher quelques draps. Il portait deux bourses : dans l'une on trouva des louis et de l'argent blanc et dans l'autre de la menue monnaie, un paquet de vaisselle d'argent, un soleil d'argent et des ornements d'église. Le bailli de Saint-Benoist, M. René Pougin, fut prévenu. Il fit continuer les fouilles et le moine bleu fut trouvé muni de plusieurs attestations épiscopales. On l'écroua dans les prisons de Saint-Benoît. L'interrogatoire fut conduit par le bailli, à la requête du procureur fiscal. Le bailliage d'Orléans évoqua l'affaire, à la requête de M. de Saint-Mesmin. Le moine bleu se disait prêtre espagnol du Tiers-Ordre de Saint-François et prétendait se nommer François Garcia (interrogatoire du 26 mai). Il signa : *frère François Garcia*. Il dit avoir passé à Bourges. On écrivit. Le procureur du Roi de Bourges répondit que ce François avait logé chez l'hôte du Heaume et avait volé des fourchettes et des cuillers d'argent. Il avait encore volé de l'argenterie chez le prieur de N.-D. de Sales. Garcia transforma bientôt sa signature en : *frey Antoney ab Conceptione Garcia.*

Et à la fin d'un récolement, il écrivit cette longue phrase : « Fr. Antonius ab Conceptione vocor. Sum religiosus professus Tertii Ordinis Sancti Patris Nostri Francisci... Bethice... et volo probare etiam quod sum subdiaconus et proter (sic pour propter) mea delicta, peto veniam Cristo domino qui redemit nos et etiam misericordiam Judicis qui habet meam causam. In seculo, Antonius Garcia. » On examina les lettres de sous-diaconnat et de prêtrise du quidam. L'expert Simon-Félix Le Roux, maître écrivain-juré de Paris, et Clément Jubert, maître écrivain à Orléans les déclarèrent fausses ou falsifiées. Le curé d'Henrichemont écrivit que ce moine avait célébré la messe dans son église et y avait dérobé des ornements. Le procureur du Roi, à Saintes, le signala comme un « libertin achevé » et comme ayant volé le soleil d'argent. D'autres lettres accusatrices vinrent de différents pays, Poitiers, Pezay-le-Sec, etc. Garcia fut condamné, par sentence du 20 juillet, à être pendu et étranglé, après amende honorable, sur la place du Martroi. — Poursuite contre des officiers de justice, un sergent, un huissier, un archer, qui avaient tenu trois vagabonds en chartre privée, sans faire inventaire des objets dont ils les trouvaient saisis. — Procès contre Isaac Lhôte, huguenot. Le 20 novembre 1702, dans l'après-midi, Simon Chesneau, exempt de la maréchaussée générale d'Orléans, se transportait dans la commune de Bricy où demeurait Isaac Lhôte, fils de Daniel et de feu Esther Nepveu. C'était un cordonnier. Il avait épousé, en 1691, à l'âge de 26 ans, Madeleine Mellot, fille d'un laboureur de Boulet, nommé Jean, et de Marie Fleury. Le contrat passé le 20 juillet devant Adam, notaire du temporel de l'évêque, dans sa châtellenie de Meung, à Huisseau-sur-Mauves, avait été suivi du mariage, célébré le 30, dans l'église Saint-Eustache à Paris, par M. de Cornoaille, vicaire de cette église. Isaac habitait habituellement rue Montmartre, chez son cousin, Nicolas Louis. La jeune fille qu'il avait prise pour femme, demeurait rue Neuve-des-Petits-Champs. Elle mourut en 1696. Le 24 septembre de cette année, Isaac, se remariait à Marie Godeau, âgée de 29 ans; et le curé de Saint-Nicolas, M. Bergier, leur donnait la bénédiction nuptiale. Vers le commencement du XVIIIe siècle, Isaac quittant Paris, était revenu dans son lieu d'origine et y vivait paisiblement, quand eut lieu la visite imprévue de l'exempt Chesneau. Des lettres venues de Hollande en étaient cause. La visite domiciliaire amena la découverte de plusieurs papiers de famille et de livres qui parurent suspects. C'étaient le *Nouveau-Testament*, exemplaire imprimé à Niort; un livre de Théodore de Bèze, intitulé : *A l'Église de nostre Seigneur*, non chiffré ; les psaumes de David, mis en rimes par le même; l'*Instruction à l'usage de l'Église de Sancerre*, par le ministre Gantois; le *Traité de la Cène*; un volume ayant pour titre : *Les dévotions particulières; La Semaine*, par Pierre de la Primaudraye : la *Préparation à la Sainte-Cène*; *les Instructions familières*, par M. Drelincourt; l'*Impossibilité de l'union*, livre imprimé à Genève ; plusieurs psautiers de Marot ; la *Défense de la foi catholique*, impression de Genève ; *La réponse aux faux bruits du sieur Closset, missionnaire; le catéchisme ou formation d'instruction pour la Sainte-Cène, etc.* A la suite de cette perquisition, Isaac fut arrêté par l'exempt et ses archers, La Perche, Brullé et Blanchet, et conduit au Châtelet d'Orléans où le geôlier Jean Courlesvaut l'écroua. Le premier interrogatoire eut lieu dans la prison le 29 novembre. Isaac s'avoua huguenot, dit avoir fait abjuration entre les mains de l'abbé Fromentin, dans le palais épiscopal d'Orléans, vers 1686. Il nia avoir jamais communié ni s'être confessé. Il avoua avoir enterré plusieurs huguenots morts, dans son héritage : Daniel Lhôte, son frère ; Esther Nepveu, sa mère ; Jacques Lhôte, son frère ; Marie Fleury, sa belle-mère ; Jean Nepveu, son oncle ; Françoise Bourgeois, sa tante ; Madeleine Mellot, sa première femme ; Claude Soulas, son beau-frère. Il dit qu'il ne catéchisait pas, n'étant pas assez savant pour cela. Il nia avoir fait la Cène, disant qu'il faut un pasteur pour cela et qu'il n'en ont pas. Il nia avoir été aux assemblées des religionnaires de Briou. Il reconnut les livres saisis chez lui et que le conseiller Thoynard lui présentait. Il ne reconnut pas une lettre de Hollande signée : de La Roche, adressée *de Nivelle à l'Ancre. Orléans. Pour faire tenir aux Fousset* (ancêtres du député du Loiret, M. Eugène Fousset). Le récolement des témoins eut lieu les 10 et 11 décembre 1701 et les 7, 11, 13 janvier 1702. Le curé de Boulet, M. Labouret, déposa qu'étant appelé près d'André Soulas, mourant, il l'avait laissé dans de bonnes dispositions ; mais qu'étant retourné, il y trouva Isaac Lhôte et que Soulas était redevenu hostile. Ayant parlé de confession devant Lhôte, ce dernier répliqua qu'il valait mieux se confesser à Dieu et qu'il ne croyait pas à la présence réelle, puisque le Seigneur avait institué la Sainte-Cène et l'avait instituée après soûper. Soulas déclara qu'il voulait mourir dans sa

religion. M. de Saint-Mesmin, procureur du Roi, requit la condamnation au gibet. Les juges, ayant seulement prononcé l'exil, le procureur du Roi en appela *a minima*.

B. 1396. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1702. — Information pour Jeanne Richer, contre Louis Grimault : viol. — Information contre l'huissier Dolon qui avait dépouillé et volé de prétendus voleurs. — Information pour le procureur du Roi, contre Nicolas Le Judde, dont l'enfant illégitime avait été exposé. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean et Pierre Mercier et Jeanne Durand, femme Legrand : vols de grands chemins. Condamnation à la potence. — Information pour l'Hôpital-Général, contre Marie Desmoy : exposition d'enfant. — Information pour le procureur du Roi, contre Pierre Dufour : vagabondage et vol. Condamnation à trois ans de galères. — Information pour le procureur du Roi, contre Antoine Jouvin : vol avec effraction. — Information pour Gabriel Charpentier, sieur de Mancheville, appelant des procédures faites contre lui, en la justice de Sainte-Croix, pour raison d'une rixe. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean Grimault et Pierre Lecompte : vol de pièces d'or, argent, linge et hardes. Condamnation aux galères. — Information pour le sieur Picault, hôtelier au Pont-aux-Moines, contre Robert Du Hamel, contrôleur du canal d'Orléans, et sa femme : diffamation. — Information pour la veuve Gervaise, contre Louis Mignan : coups et blessures. — Information pour Claire Cresset, dit La Jeunesse, contre la femme Marteau : coups. — Information pour Barthelémi Le Tart, contre François Butel, prieur de Saint-Étienne de Beaugency, et sa servante : coups et blessures. — Information pour M. de Dinan, sieur de La Bichetonnerie, contre Jean Vincent : saisie de meubles, occasionnant des injures. — Information pour Asselineau de Launoy, contre le sieur Marchand, curé de Vitry, et *vice versa* : injures. — Information pour M. Caillard, avocat, contre les frères Sarrebourse qui le traitaient de fils de vigneron, de voleur, et le menaçaient de leurs cannes et de leurs épées. — Information pour M. de Goillons-Vinot, chanoine de Meung, contre Daniel Le Gendre, écuyer, sieur de La Cour : coups de bois de fusil sur le bras et insultes. — Informations contre divers, pour insultes et voies de fait.

B. 1397. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 438 pièces, papier.

1703. — Information pour le procureur du Roi, contre Claude Dupuys, dit Vignon, et Madeleine Viantaize, sa femme : assassinat de Jean Viantaize. Question ordinaire et extraordinaire. — Information contre Quantin, notaire : malversation. Suspension de sa charge. — Information pour Charles Pineau, contre Jacques David, Bernard Barberon, André Boudeville, l'aîné, sa femme, André Boudeville, le jeune. — Information pour Jacques Foucher, meunier, contre Jacques Alluard : diffamation. — Information pour l'abbesse de Saint-Loup, contre Jacques Vézard, berger, à Saint-Jean-de-Braye : pacage interdit. — Information pour Claude Cornuau, procureur au Châtelet, contre François Philippe, commissionnaire en vins, à Orléans : attaque nocturne. — Information pour M. Hodeau, sieur de l'Étang, bourgeois de Sours, en Bourgogne, contre MM. de Cugnac, de Clinchamps, de Salos, de Trétinville, et autres gentilshommes de Pithiviers : coups, injures, contrainte, vol d'épée, de montre, de louis, d'un diamant. Affaire sans conclusion. — Information pour Jacques Pasquier, notaire, contre Henri Gudin, receveur du marquisat de Montpipeau : insultes, coups, violences. — Information pour le procureur du Roi, contre Antoine Sicard : viol. — Information pour le procureur du Roi, contre Jeanne Durand, veuve Legrand : vagabondage. Gabriel Cormier, accusé de recevoir les vagabonds dans l'hôpital de Chartres. — Procédure criminelle faite à Chartres, contre Geneviève Nepveu, femme de Gabriel Cormier.

B. 1398. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 172 pièces, papier; 2 imprimés.

1704. — Information pour Marie-Michelle Laisné, contre M. Jogues, curé de Saint-Germain : secret de la confession violé. — Information pour Pierre Monnerot, chanoine de Saint-Piat, contre le chapitre de N.-D. de Chartres, et *vice-versa* : mœurs scandaleuses. — Information contre Anne André, lieutenant criminel à Beaugency : excès et malversation dans l'exercice de sa charge. — Vols avec effraction. — Exposition d'un enfant à Olivet. — Information pour le procureur du Roi, contre des gens qui avaient maltraité l'envoyé de Tripoli. — Lettres de rémission, en faveur de Michel Liénard, cocher, coupable de meurtre, en cas de défense.

B. 1399. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 276 pièces, papier.

1704. — Information pour Nicolas Georges, dit Chevalier, soldat, contre le procureur du Roi: meurtre; lettres de rémission; condamnation à 20 sols d'amende, pour faire prier Dieu pour le repos de l'âme du mort. — Information pour Nicolas de Foyal, seigneur d'Allonne et de Donnery, contre Michel Barbier, huissier: refus d'ôter son chapeau et insultes. Condamnation à demander pardon en public. — Vol dans l'église des Jésuites: condamnation au fouet. — Procédure pour Louis Chesneau Des Marais, contre la duchesse de La Ferté : testament de Geneviève de l'Épinay. — Information pour M. de Rochard de Boutonvilliers, contre la demoiselle Sévin d'Apoigny. — Information pour le Chapitre de Sainte-Croix, contre André Morise : champarts de Gaubert. — Information pour M. Hanapier, marchand, contre M. de Rochechouart qui l'avait traité publiquement de fripon. — Information pour Jean de Rancourt, sieur du Chaussay, contre Jean Durand : insultes.

B. 1400. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 311 pièces, papier; 1 imprimé.

1704-1705. — Information pour Marguerite Boteron, contre Jacques Majola : grossesse, lettres d'amour. — Information pour Jacques Cofinet, contre trois étudiants en droit qui, sortant d'un jeu de paume où ils avaient bu du café, et passant par le parterre, pour aller au théâtre du Jeu du Bleu, où l'on dansait sur la corde, montèrent sur le théâtre, et dans une rixe, blessèrent Cofinet. — Information pour le sieur Du Bourg, contre Lemoine: voies de fait. — Information pour Pierre Mortier, contre le sieur de Fauville : coups d'épée. — Information pour Pierre Bourye, contre M. et Mme de Bretonvilliers : droit d'exploit sur la métairie d'Apoigny.. — Information pour Madame de Bretonvilliers, contre la demoiselle Sévin d'Apoigny : douaire constitué. — Information pour Simon Gastineau, vigneron à Mérouville-en-Beauce, contre Pierre Peschard, marchand de blé : accaparement. — Information pour la dame Grenollas, contre les Berry : insultes à domicile, mauvais traitements. — Information pour MM. d'Estan, Lenormant, Jeuslin et Boudereau, contre la dame Jabin de La Guitonnière : détournement de mobilier. — Information pour Poupardin de La Rousselière, contre Pierre Monnoury : menaces d'assassinat et d'incendie. — Information pour Charles Auvray, contre les époux Cadier: injures : « Tu es un bougre de volleur de procureur. » — Information pour Neveu, Lenormand et Biseau, contre Noël Chaubert et Nicolas Thué: coups, après danses et boisson. — Information pour le procureur du Roi, contre Claude Bienvenu : coup de fusil. — Information pour Jeanne Chevallier, contre Marin Girard : grossesse. — Information pour Jérémie La Baille, marchand, contre Claude Crespe, femme Bédet: insultes et bris de nuit. — Information pour Françoise et Jeanne Mercure, contre Claude Mercure : affaires de famille. — Certificat de décès de Madame Du Chesné, épouse d'un médecin royal, protestante.

B. 1401. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 327 pièces, papier.

1705. — Information pour Nicolas Mercier et Laurent Girault, garçons tanneurs, demeurant à Meung, contre Chicoisneau, Blandin, Lemaistre: querelles de jeu. — Information pour la femme Housseau, contre Simon Roger : prise d'une couverture de laine. — Information pour M. David, procureur, contre un gentilhomme du Poitou, M. de La Monnière, officier qui, suivi de soldats ou prétendus soldats, serait allé dans la maison de La Mardelle, à Chaingy, et aurait enlevé une cavale. — Information pour Pierre Bruant, contre le sieur de La Boissière: rixe. — Information pour le procureur du Roi, contre le greffier Ferré : refus de son ministère, insultes. — Information pour René Ferré, greffier de la Prévôté, contre M. Ragu, procureur à Orléans. — Information pour Jean Lenormant, contre Jacquette Damon : attribution d'enfant. — Information pour le sieur Claveau, marchand, contre deux vignerons : violences. — Information pour le sieur Lenormant de Moncy, contre Cuvert: dommage en loyer. — Information pour Étienne Pasquier, écolier aux Jésuites, contre le jeune Montaigu, aussi écolier : « Viens mon amy, mon mignon, que je t'embrasse, et à l'instant luy a passé son bras gaulche sur l'espaulle et, le tenant embrassé de la main gaulche, auroit tiré de sa pauche, avec sa main droite, un long canif qu'il auroit porté dans le costé gaulche dudit plaignant ». — Information pour Jean de Roard, chevalier et seigneur de Boutonvilliers et Madeleine-Thérèse de Gyvès, sa femme, contre la demoiselle Sévin d'Apoigny (voir B. 1400). — Information pour Arnoul

Hamel, contre André Castin : affaire de fille entretenue. — Information pour Guignace Des Fourreaux, contre Benoist Régnier, avocat à Beaugency : insultes : « bougre d'asne, maraud, Jean-Foutre, etc. » — Information pour Marie-Barthélemie Lhuillier de Bounée, femme de Charles-Joseph de Pélard de Montigny, chevalier, seigneur de Bray, contre la Justice : saisie de meubles. — Information pour Claude Crespet, femme Gilles Bédet, contre les sieurs de Labaille et complices : bris nocturnes. — Information pour Jean Soret, curé, contre Jacques Thomas et Antoine Rousseau : injures. — Information pour les Liger et Loiseau, contre Buisson et Ragot, écoliers en droit : coups. — Coups et blessures.

B. 1402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 211 pièces, papier ; 2 imprimés.

1706. — Information pour Marie Savatier, femme Legros, contre Catherine Bigot, femme Barbet : injures : « Galleuse ». — Information pour M. Dauphin, conseiller au présidial de Tours, contre M. Chenille, lieutenant des Eaux et forêts : le fils Dauphin, étudiant en droit, aurait été attiré par l'adresse de Mlle Chenille, âgée de 30 ans, jusqu'à promettre mariage et à payer des sommes considérables aux Chenille. Le fils Dauphin ayant été rappelé à Tours, Chenille fils, ecclésiastique, vint le trouver déguisé en cavalier, et Mlle Chenille continua de correspondre avec lui. — Information pour Joseph Monsire, contre le sieur Du Long, chanoine, et ses sœurs : injures grossières. — Information pour Michelle Lebrun et Jean Durand, contre Martin Chevallier : affaire de tutelle. — Affaire Sarrebourse et Guérin : cette affaire fut soulevée par le lieutenant particulier de Beaugency, à la requête de l'Hôtel-Dieu, contre MM. Sarrebourse et Guérin, touchant les revenus de la Maladrerie. Sarrebourse fut condamné à rapporter les rentes touchées par lui, depuis le 29 nov. 1692, et à restituer les titres. — Information pour Benjamin Mingre de Noras, contre des vignerons : vol de foin. — Information pour Michelle Aubry, veuve de Rochechouard, marquise de Montpipeau, contre des quidams : détournements dans sa métairie à Épieds.

B. 1403. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1706-1707. — Information pour Nicolas Lointier, contre la femme Laureau : diffamation. — Information pour Laurent Julien, contre La Chapelle et le procureur du Roi contre Julien : « suplie humblement le sieur de La Chapelle, gendarme anglois du Roy et vous remontre que passant par le chemin, il avoit esté ataqué par le mûnier de La Chante et un nommé Lemoine, lesquels l'ont grièvement blessé, l'aiant desarmé et fouillé dans ses poches, lui auroient pris ou fait perdre la valleur de dix escus en argent, et lorsqu'il l'a réclamé d'aller devant Monsieur l'Intendant, ils l'ont frapé d'un coup sur la teste, en disant : Tout bougre de Norment. » — Information pour Louis Tardiveau, ancien bourreau, contre Gabriel Amariton, son valet : plaie à la tête. — Information pour Aignan et Pierre Chassine, contre l'avocat Colin, sa servante et Cadier : rixe. — Information pour Élisabeth de Villeneuve, damoiselle, veuve Humery de La Boissière, contre Me Deshays, bailli de Meung-sur-Loire, qui l'accusait d'avoir fait tirer un coup de fusil dans ses croisées. — Information contre des soldats du régiment de Noailles : courses de nuit, vols, citoyens maltraités, enrôlements de force, etc. — Assassinat prémédité : Marin Péron et Toussaint Péron, vignerons à Chaingy, assassinent Pierre Pétrel. Ils sont jugés prévitalement et en dernier ressort.

B. 1404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 211 pièces, papier.

1708. — Iuformation pour Suzanne-Edmée Sévin d'Apoigny, disant que feu Thierry Sévin, écuyer, sieur d'Apoigny, son père, avait épousé en secondes noces Madeleine-Thérèse de Gyvès, laquelle la prit en aversion et a cherché à lui enlever ses biens. Madame d'Apoigny (de Gyvès) épousa en secondes noces, Jean De Rohard de Bouttonvilliers « homme fougueux et emporté. » Elle dégrada la terre d'Apoigny, chagrina la suppliante, l'injuria, la maltraita. Cette situation durait depuis 1704. La nuit du 2 au 3 janvier 1708, Madeleine-Thérèse de Givès envoya deux inconnus qui inondèrent la grange du métayer de la plaignante. Les grains furent perdus. Dans la soirée du 4 au 5, M. de Bouttonvilliers, accompagné de dix soldats armés, força la porte d'un grainetier de la suppliante, le fit mettre à nu, attaché à une poutre du grenier, et l'y laissa exposé au froid, tua les pigeons, les volailles, prit les clefs, emporta les provisions, maltraita des femmes, etc. Condamnation à 100 livres de dommages et intérêts. — Information

pour le prieur de Tournoisis, contre les habitants : droits de cens et avénages. — Information pour le procureur du Roi, contre des chasseurs : querelle entre eux et Niveau, berger de Germignonville. Coups qui pouvaient entraîner la mort. Abstention du juge local. — Vol dans l'église de Sainte-Croix. — Information pour le procureur du Roi, contre Garnier, laquais de M. Mariette : homicide par imprudence. Lettres de rémission. — Vol d'un carrosse sur la route de Paris. — Information pour Nicolas Jahan, marchand à Orléans, contre un huissier. — Information sur l'assassinat de M. de Barville, au château des Essarts, paroisse de Marsinvilliers. Témoins : Charles de La Taille Des Essarts, Suzanne Joly de Champs, sa femme ; Jean-Louis Champs de Gissé, lieutenant de canonniers ; Jean Rabier, charretier ; Léonard Silvestre, jardinier ; Marie Le Conte, domestique, etc. M. de Barville vint prendre M. Des Essarts, en son château, pour aller dîner chez le curé de Ramoulu. Ils revinrent sur les 4 heures du soir (février 1708). Ils jouèrent deux parties, avant le souper. Ils rejouèrent encore, après le souper. Sur les onze heures, M. de Barville monta à cheval pour retourner chez lui, à Moncelard. Trois quarts d'heure après, on entendit crier : « M. de Barville est dans la chambre, qui se meurt ». Madame Des Essarts passa sa robe de chambre et trouva M. de Barville, inondé de sang, dans un fauteuil. M de Barville dit qu'il ne connaissait pas ceux qui l'avaient blessé et que c'était au buisson, qu'ils étaient cinq. Il fit son testament, déclara qu'il pardonnait sa mort et mourut sur les 8 à 9 h. du matin. M. de Barville était capitaine de Royal-Artillerie. — Information contre Charles et François Goullu, docteurs-régents en l'Université d'Orléans : Claude-Charles Martin De Chançay, licencié en l'Université d'Orléans, y demeurant, déclare qu'étant allé solliciter Me Charles Goullu, docteur-régent et professeur en droit français, de lui expédier un certificat de son examen, M. Goullu refusa, à moins que l'impétrant ne lui signât sous-seing-privé, un certificat portant que c'est à l'instance de Me Gilbert Berroyer, docteur-régent, que lui, impétrant a signé une attestation au sieur Boucault de Jouy, écolier, pour attester que cet écolier avait assisté assidûment aux leçons de M. Goullu. M. de Chançay fut contraint d'acquiescer à cette demande. C'est pourquoi il proteste et attaque son certificat comme extorqué. Plainte des recteur et régents constatant que les sieurs Goullu et Florent Goullu, son fils, ont cherché depuis deux ans que Me Berroyer est recteur-régent, toutes les occasions de « ruiner l'Université », en refusant des attestations aux plus assidus des élèves, parce que Goullu étant concurrent de Berroyer, n'avait pas obtenu la chaire qu'il convoitait. Témoins interrogés : Jean-Benoît Carier, écuyer, de Tournay-en-Flandre ; Pierre Relhier, d'Auvergne ; Jean Mazenod, du Forêt ; Giles-Joseph Hespel, de Lille-en-Flandre ; Henry Poulle, de Lille ; Pierre-François-Séraphin Hespel ; Léonard Bellanger, de Blois ; Jean Thomas, de Dieppe ; Gilbert Chabrol, de Riom ; François Boude, greffier ; Claude Lemaire de Montigny, docteur-agrégé, etc. Information pour M. Berroyer, contre M. Goullu. — Information contre une dissimulation de grossesse. — Jansénisme : lettre de J. B. Le Brun Des Marettes, exposant qu'il désire que sa servante soit établie gardienne de ses meubles, et M. Cougnet, gardien de ses livres. Procès-verbal.

B. 1405. (Liasse.) — 269 pièces, papier.

1708. — Information pour Étienne Itasse, contre Hanapier et divers : diffamation. — Information pour Marie Moizard, contre Ph. Soupiret : grossesse. — Information pour Clément Benoist, lieutenant général de police à Beaugency, contre Firmin Lesleu, marchand de vin, maire de cette ville : « à Monsieur, Monsieur le lieutenant criminel au bailliage et siège présidial d'Orléans, supplie humblement Clément Benoist, conseiller du roy, lieutenant général de police et prévôt juge royal ordinaire de la ville et comté de Baugency, disant que le sieur Firmin Lesleu, marchand, commissionnaire de vins et maire de la ditte ville, a conçu une si grande haine contre luy, au suject de ce que le compleignant luy a faict son procès, pour raison de l'homicide par luy commis en la personne de Pierre Marcadé, vivant eschevin de la ditte ville, qu'il a cherché touttes les occasions de le chagriner ; et pour y réussir, le dit Lesleu qui est très opulant, a acheté la charge de la ditte ville, pour insulter le compleignant dans tous les endroits où le devoir de ses charges l'appelleroit avec luy. Et comme le compleignant connoist l'humeur violente et furieuse du dit Lesleu, il n'a pas osé se trouver à l'hostel de ville, comme il faisoit, avant que le dit Lesleu eust acquis la ditte charge de maire, pour y assister aux assemblées générales et particulières et pour parapher les billets pour les logemens des gens de

guerre, comme il luy est permis, par les édicts et déclarations portant création des charges de lieutenant de police, pour éviter les insultes et les injures que le dit Lesleu menaçoit de luy faire et de luy dire. Et d'autant que le compleignant se persuadoit que le dit Lesleu se contiendroit au bureau des pauvres de l'hostel-Dieu de la ditte ville, par respect pour le lieu ou par respect au personnes qui composent le dit bureau, le compleignant s'y est rencontré avec luy quelque fois, où il a eu le chagrain d'y veoir le dit Lesleu, toujours en fureur et dans les emportemens, en sorte qu'il a dit mil opprobres et injures au deffunct sieur Coüet, vivant prieur-curé de la parroisse de Saint-Firmin de cette ville, et à Me Pierre Xavier, procureur du Roy aux sièges royaux de la ditte ville, mesme au compleignant, avec des paroles si outrageantes et si offençantes que le compleignant a esté obligé d'en dresser les procès-verbaux. Et surtout le dix juillet dernier, où le dit Lesleu répéta plusieurs fois qu'il luy feroit faire son procès, qu'il luy feroit mettre le bourreau derrière luy, qu'il avoit douze cent livres de consignés pour cela, et que, pour sa part, il donneroit mil écus, leva le baston qu'il porte ordinairement en main, sur compleignant, dont il l'auroit frappé s'il n'en eust esté empesché, l'appella coquin, frippon, le méchant juge, en luy crachant au visage, et le menaça plusieurs fois de luy brusler la cervelle en l'appelant *par toy*. Tous lesquels opprobres, calomnies injures, menaces, et voyes de faict sont étroittement défendues par les ordonnances, surtout par l'édit du mois de décembre mil sept cent quatre, et sont contre l'honneur et réputation du complaignant qui est le seul juge royal de la ditte ville et le premier magistrat d'icelle, qui doit soutenir la dignité de la magistrature dont il a l'honneur d'estre revestu; d'autant plus que le dit Lesleu qui est violent jusqu'à la fureur, ce qui paroist journellement, continuera toujours les mesmes violences; le compleignant se trouve dans une nécessité indispensable de se pourveoir par devant vous qui estes le juge du dit Lesleu, par les édict et création des charges de maires, outre qu'il n'y a point de juges sur les lieux, les avocats des dits sièges estant parens des parties, pour obtenir une réparation proportionnée aux offences qui lui ont esté faictes, et des dommages et intérests résultant de ce que le compleignant ne peut faire ses charges accause des violences du dit Lesleu. Ce considéré, Monsieur, le compleignant vous requiert, etc. » — Information pour le procureur du Roi, contre Laumosnier, concierge de la porte de la Tourneuve à Orléans : assassinat de Marie, dite La Dragonne, sur le grand chemin d'Orléans à Châteauneuf et vol d'un sac. Cette Marie, était une allemande, femme d'un prisonnier de guerre. — Information pour mesdames Anne Thoinard, dame de Compois, et Charlotte de Faverolles, veuve Thoinard de Trongny, contre divers : détournement d'effets de succession. — Information pour le maire et les échevins d'Orléans, contre des jeunes coureurs de nuit qui insultaient les bourgeois, arrachaient les sonnettes, cassaient les vitres, etc. — Information pour la fille Claude Dumas, contre Antoine de Rouverolles : grossesse.

B. 1406. (Liasse.) — 430 pièces, papier.

1709. — Information pour les officiers de la Basoche, contre le sieur Régnier, avocat à Beaugenci, bailli de Baule : refus de payer le droit de ban. — Information pour le procureur du Roi, contre trois voleurs de fruits. — Poursuite contre le sieur Navarre, officier invalide, accusé du vol d'un bidet : condamné à être blâmé. Lettres de recommandation de l'abbé de Thésut, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et de M. de Monthiers, lieutenant général de Pontoise, commissaire aux Invalides. — Information pour le procureur du Roi, contre Florentin Du Four, cavalier au régiment de Livry : vol et homicide. Condamné à être pendu et étranglé. — Information contre Étienne Bordier, qui avait troublé la liberté du marché aux grains. — Information pour Lamyrault de Portmorand, contre Du Four et Mallier : pêche illicite dans le Cense. — Information contre Pierre David, dragon du régiment de Belâbre : vol à main armée sur un grand chemin. — Information pour la veuve Rigault, dont le mari avait été tué. — Vols.

B. 1407. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 330 pièces, papier.

1709-1710. — Information pour MM. Chenille et Chenot de Chanteloup, contre la veuve Chenot, son valet et sa servante : détournement d'effets. — Information pour Nicolas d'Hennequin, sr d'Arbouville, contre Gaudin, écolier en droit à Orléans : séduction, rapt, enlèvement ; mise hors de cour. — Vol et incendie : condamnation à la potence. — Mort à la suite d'une rixe. — Dissimulation de grossesse. — Information pour Marguerite Crethé, âgée de 26 ans, contre Michel de Souchay, commis aux

Aides : grossesse. — Lettre commuant la peine de mort en celle des galères, pour Pierre Mathieu, d'Agen. — Information pour Guinot de Belair, contre la femme Giron : diffamation. — Information pour Georges Vandebergue, contre le fils Gaubert : soufflet, insultes, attaque avec l'épée. — Information pour Françoise Vaillant, mineure, contre Faulcon, cabaretier : grossesse, — Vols. — Attaques sur les grandes routes.

B. 1408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 382 pièces, papier.

1710. — Information pour le procureur du Roi, contre des vols commis dans l'église des Carmes d'Orléans et sur le Martroi. — Vol de raisin. — Information pour Marie Grimault, femme d'Aignan Mothiron, jardinier, contre les Billard et Departay : voies de fait. — Homicide par imprudence commis en état de fièvre chaude, par François Rousseau. Visite et rapport de médecins. — Information pour Ch. Hanapier contre les Pouteau : vol de grains. — Information pour Sauveur Foucher, contre Joisneau, Dupré et complices : attaque à main armée. — Information pour Nicolas Asselin et Charles Girard, écoliers en droit, contre Heurlet, Roller, Chevallier, également étudiants, qui les avaient attaqués l'épée à la main et blessés. — Information pour le procureur du Roi, contre Suzanne Patay : accouchement clandestin. Dans la procédure est attaché un sonnet que Susanne portait sur elle et qui paraît avoir été écrit par son amant. — Suplie humblement Jacques Gambier, capitaine de brigade des Gabelles sédentaire à Orléans, y demeurant rue Porte Bannier, paroisse Saint-Paterne, dissant que le jour de hier, sur les neuf à dix heures du soir, revenant de soupper de chez le sieur Chénart, gramairien à Orléans, rue du Coulombier, il fust convié par un de ses amis, avec lequel il avoit soupppé, aller chez la dame Fillet, où il y avoit des viollons qui jouoient; et estant monté dans une chambre haute de la dite maison qui répond sur la rue, où estoient les dits viollons, y auroit trouvé la dite dame Fillet qui dansoit avec le sieur Jouysneau, commis à l'exercice du pied fourché ; et sur ce que le sieur de Boucherol, à l'arrivée du suppliant dans la dite chambre, fit sesser les viollons et dit que le supliant et sa compagnie n'y avoient que faire et qu'il estoit le maistre de la chambre, le supliant en se retirant, le sieur Chevallier-Darquine, garde-marine, qui ne demeure point chez la dite Fillet, tira l'épée sur le supliant pour le blesser, et le sieur Renault demeurant en pension chez la dame Fillet se jetta sur l'espée du suppliant pour lui oster le moyen de se deffendre; et deux autres de la compagnie du dit Renault, appelés de Goussault et Marescot, aussy pensionnaires de la dame Fillet, et autres personnes, se jettèrent pareillement sur le suppliant, le prirent à la gorge et par les cheveux et lui cassèrent son épée dans le foureau, en sorte qu'il lui fut en tout impossible d'éviter les coups de poings et d'épée qui lui furent portez; l'ayant pour cest effet enfermé dans la gallerie entre deux portes, où là ledit sieur Chevallier-Darquine, garde-marine, lui poussa un coup d'espée dans le bas-ventre, pendant que les dits Renault et de Goussault tenoient le suppliant au corps pour l'empêcher de se deffandre; et ayant esté laissé pour mort sur la place, il se releva avec peine et revint en sa maison à l'aide de ceux qui le conduissoient. Duquel coup d'espée et mauvais traitement le suppliant est détenu au lit grièvement blessé et en danger de sa personne. » — Information pour Roch Négrier, archer, et Jean Pézard, contre Charles Jahan, cabaretier à Orléans. — Information pour Mathieu Boisnet, écuyer, s[r] de Graville-Duplessis, contre Gaspard Raffin : fraude en négociation de billet. — Information pour M[r] Lévêque de Courtavenelle, contre Marie Monchaussay, veuve Barré, fermière des Bordes : détournement. — Information pour André de Langloichère, contre Belleteste : chasse défendue. — Huguenots : requête du procureur du Roi, contre une protestante, Bézard de La Mainderie, qui se serait évadée du Royaume, à l'effet de visite domiciliaire. — Procès contre Pierre Mercier, tonnelier, et Du Saule, à Châtillon-sur-Loire : condamnés au bannissement pour avoir présidé des assemblées de Protestants dans une cave abandonnée et dans une carrière. *(Publié dans le Bulletin de l'Histoire du Protestantisme Français.)*

B. 1409. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 299 pièces, papier.

1712-1715. — Information pour le sieur Malherbe, marchand, contre André de Vildamné, sieur de Montagu : poursuite, le fusil en main. — Information pour Denis-Hermann Weyen, raffineur, contre Louis-Denis Tardif, écuyer, sieur de La Châtre, associés. — Requêtes des directeurs des Messageries, à l'effet d'être remboursés, pour transports de prisonniers condamnés aux galères. —

— Affaire Rampe : ce chirurgien, demeurant à Janville, était poursuivi pour rapt. — Information pour Mathurin Le Normant, écuyer, sieur de Moncy, contre divers : rixe. — Information pour Charles Lhuillier de Lantézières, seigneur de la justice de Férolles : ce seigneur se plaignait de ce que le poteau à ses armes avait été arraché de nuit à Férolles : condamnés à rétablir le poteau. — Vol par le laquais de M. Laisné de Sainte-Marie.

B. 1410. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 323 pièces, papier.

1712-1715. — Information pour la veuve Barthélemy Mollier, contre Michel Jousse, Catherine Patas, sa femme, Claude et Michel Jousse, ses enfants : coups de sabre, bras coupé, et mort s'ensuivant. Les coupables sont condamnés à aumôner 35 livres au pain des prisonniers et à adjuger 50 livres à la fabrique Saint Donatien, pour le repos de l'âme du défunt. — Trouble occasionné dans l'église de Vieilles-Maisons par le s[r] Le Maire et ses gens qui voulaient occuper les places seigneuriales, sans y avoir aucun droit. — Information pour Charles Travaillard, contre François Le Roy, vigneron, qui avait mis volontairement le feu à sa maison. — Appels de procédure. — Plaintes diverses,

B. 1411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 123 pièces, papier.

1715-1716. — Information pour madame de La Taille, contre le sieur de La Landelle : Jeanne Le Dieu de Potonville, veuve de Paul de La Taille, chevalier, seigneur de Lormois, avait été recherchée en mariage par Armand Cocquet de La Landelle, mousquetaire du Roi. Il la connut dès 1709 et depuis lors convint de l'épouser. Le contrat fut même passé le 26 mai 1709. La suppliante lui passa obligation de 10,000 livres. Il demeura près d'un an chez elle, nourri et logé ; elle lui prêta des sommes considérables et même ses chevaux de labour et ses grains, pour ensemencer sa terre d'Herbauviliers. Elle nourrit sa sœur, etc. Le 10 avril 1711, il lui vola ses papiers. Il lui vola depuis ses grains, dans ses greniers. Témoins interrogés : Didier Cardinal, intendant de la duchesse de La Ferté ; Toussaint Boullan, médecin du duc de Berry ; Susanne de La Court, femme Bichebois, logeant en garni, à l'hôtel de Soissons. Affaire sans conclusions. — Affaire Régnier : le jeudi 7 mai 1716, sur les 8 h. du soir, M. Régnier, avocat à Beaugency, vint tomber devant la porte de François Aubery, perruquier, en criant : « A moi ! M. Aubery, mon cher ami, je suis mort. » Il déclara que M. René Girard de Lavau, lui avait passé son épée au travers du corps et qu'il lui pardonnait de tout son cœur. Il ajouta : « Ha ! ma pauvre femme, que je te voie ! » Et il mourut étant transporté chez lui et se recommandant à Dieu. Affaire sans conclusion. — Vols sur les chemins. — Vol de blé. — En 1719, la place de maitre d'école étant vacante à Saint-Benoît-sur-Loire, le nommé Alexandre Guesnier se présenta. Bientôt il engagea les enfants à prendre chez leurs parents, des pois, du vin, etc. et à les lui apporter. De plus, étant logé à l'Hôtel-Dieu, il entretint commerce avec une pauvre femme qui fut chassée pour ce fait.

B. 1412. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 251 pièces, papier.

1715-1716. — Information contre les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Beaugency, pour détournements. — Dispute entre le sieur Rochon et Doulay, Élu : soufflet et injures, — Information pour Jeanne Le Dieu, dame de La Taille, contre Marie Cocquet de La Landelle : vols et abus de confiance. — Information pour M. Guymond, lieutenant général de Montoire, contre Jean Renou, garçon tanneur : scandale dans l'église de la charité à Montoire. — Vols et injures.

B. 1413. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 191 pièces, papier ; 1 imprimé.

1716-1718. — Information par Nicolas Destas, lieutenant de la châtellenie de Rebréchien, contre Simon Soubieux, etc. : viol. — Information par Jean Leconte, lieutenant civil et criminel de la justice de Lumeau, pour Daniel de Lalande, haut justicier contre Jean Camus, laboureur : voies de fait sur une femme. — Information pour François Rentien, praticien à Orléans, contre Barbet, meunier : Au jeu de paume du Bleu, où l'on jouait la comédie, Barbet cria : « Paix là, la Basoche ! » On lui répondit : « Paix là, meunier ! » Barbet sauta sur Rentien, le prit au collet et le souffleta. — Information contre François, garçon charpentier, accusé de l'assassinat de Claude Le Roy, dit Saint-Germain, de Jargeau, dont le cadavre percé de trois coups avait été trouvé dans la Loire, à Chécy. — Information pour Mignot, orfèvre, juré-garde de la communauté, contre Payen aussi orfèvre, pour contravention aux statuts. — Information pour Bernard Mercier, s[r] de

La Tour, avocat, bailli de Pithiviers, contre Jacques Le Noir, L'Huillier, Tricas, Genest, Simonet, Bartheau, Barbin : insultes dans les fonctions de sa charge. — Information pour M. Berroyer, docteur-régent, contre Le Vieil et autres, de Coinces ; intérêts ruraux. — Plaintes pour injures et coups.

B. 1414. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 469 pièces, papier ; 1 imprimé.

1716-1718. — Information pour Soubieux et Marguerite Gigot, sa femme, contre Urbain Le Mire, notaire à Rebréchien ; Guillaume Baudouin, sergent de la forêt ; Jeanne Le Mire, sa femme et Me Sylvain Thénault, vicaire de Rebréchien, contre Rèné Jacqueau, Simon Soubieux, etc. : diffamation. — Information pour Jean Jumeau, marchand chaufournier, contre Marie-Anne-Proust, fille : viol. — Information pour le procureur du Roi, contre Henry-Étienne Brachet, écuyer : querelle. — Information pour Dufour Des Hautschamps, garde-martel des Eaux et forêts, contre André, sieur de Garanne, et Langloichère : injures. — Information contre Raymond-Xavier Venet, prêtre, qui mendiait en blasphèmant, dans les églises. — Incendie à Toury. — Information contre Pierre Le Gros, geôlier, qui laissait sortir certains prisonniers. — Plainte pour injures et voies de fait.

B. 1415. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1718-1719. — Information pour le procureur du Roi, contre Catherine Leconte, voleuse. — Information pour Aignan Adeneau, prêtre, curé de Notre-Dame-du-Chemin, contre l'hôtelier des *Trois-Rois* : insultes. — Information contre Jacques père et fils, notaires au Châtelet d'Orléans : détournement de minutes. — Information pour Georges Le Cointe, joueur de violon, et sa femme, contre Pierre Duguet, scieur de long, et autres : coups et violences. — Monitoire déclarant que la veuve Tourmente, logée à la *Croix-Rouge*, garde-malade de feu madame de Courcelles, a vu Mlle de Courcelles prendre un petit rouleau de cuivre plein de louis, la veille de la mort de sa mère. — Supplique de Jean Mallier, avocat, contre Bernard qui avait arraché la perruque du plaignant et l'avait jetée au milieu de la galerie du cimetière. — Supplique de Pierre de La Haye, curé de Jouy-le-Pothier, contre un cabaretier qui, en haine de ce qu'il surveillait les débitants pendant les offices, l'avait accablé d'injures. — Supplique de Nicolas Ollivier, ancien garde du corps, contre Vié, laboureur, qui l'avait injurié et menacé.

B. 1416. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 289 pièces, papier.

1719-1720. — Information pour Michelle Humery, veuve Dubourg, contre la veuve Dumersier, sa servante : abus de confiance. — Information pour Renée Grigné, mineure, contre J.-B. Ducamel : séduction ; contre-plainte de J.-B. Ducamel. — Information pour Élisabeth Thiballier de La Boulaye, et Madeleine-Suzanne Thiballier de La Mothe, contre Martin de Chançay et autres : bris du ban seigneurial à Chaumont-en-Sologne. — Assassinat à Saint-Marc : rapport des médecins, Santerre, Artérié, J.-B. Noël. — Information pour le procureur du Roi, contre Pélard, écuyer, au sujet de l'assassinat de Charles Amyet : le Roi évoque l'affaire. — Information pour Jean Renault, accusé, contre le procureur du Roi : attaque à main armée. Innocence du suppliant. — Information pour Mathurin Poictevin, toucheur de bœufs, contre Fleury : coups. — Procès contre un maréchal de logis qui avait tué le nommé Jacques Pigeon.

B. 1417. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1719-1722. — Informations diverses pour injures, violences, menaces. — Information pour savoir qui avait forcé les portes chez M. de La Mairie et volé des effets. — Supplique des officiers de la Basoche, contre Régnier, avocat à Beaugency : refus de payer des droits. — Supplique de J.-B. de Carigny, ancien lieutenant du régiment de Turbilly-Infanterie, garde du Roi, écroué au Châtelet d'Orléans, accusé d'avoir vendu des galons d'or faux. — Information pour Thomas Flattet, contre Marie Véron, de Bou : affaire de succession. — Information pour Gabriel Amyet, contre Chauvin, curé de Nids : violences. — Supplique de messire Augustin-Michel Leroux, chevalier, seigneur de Saint-Péravy-la-Colombe, contre Leloup, boucher à Patay : injures. — Plainte de Claude Robillard de Vilpot, avocat, contre Sarrebourse de Boislivault : injures. — Information pour le procureur du Roi, contre les assassins du sieur Poitevin, curé de Villamblain : le curé fut trouver mort dans un champ, près du moulin à vent de Villamblain (janvier 1721).

L'assassin le tua d'un coup de fusil qui le renversa de cheval. Le criminel, nommé Louis Charles, fut pendu et étranglé, mis sur la roue et eut les membres rompus vifs, sur le Martroi, à Orléans. — Information pour le procureur du Roi contre les Chambault, laboureurs : vol de chênes dans le bois de Saint-Fargeau. Condamnation au bannissement.

B. 1418. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1719-1722. — Information pour Orillard, avocat à Blois, contre dom Petit, bénédictin de Marmoutiers : droit de terrage dans les paroisses de Meslan et de Monteaux. M. de Coutel, client de Me Orillard, parcourait la campagne, armé d'un fusil, en menaçant des commis de l'abbaye. — Information pour M. Gorrand, prieur de Saint-Martin-d'Abbat, contre Poulin et autres : diffamation. — Information pour Pierre Desnoyelles, marchand à Orléans, contre le sieur de Chaumont : voies de fait sur l'huissier Pisseau. — Information pour Simon Henry, curé de Chanteau, contre François Paillet, vigneron : scandale pendant l'office divin. — Information pour Pierre Dunant, fermier des droits d'insinuation laïques de l'Apanage, contre Claude-Maurice Odigier, commis à la perception de ces droits : malversations et contraventions. — Informations diverses pour injures, menaces, voies de fait, vols.

B. 1419. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1719-1722. — Information pour le procureur du Roi, contre René-Nicolas de Béranger, chevalier, seigneur de La Guitrie, accusé, prisonnier et défendeur : « Nous l'avons par jugement prévostal et en dernier ressort, déclaré duement atteint et convaincu d'estre vagabond et mandiant valide et d'avoir vollé chez le nommé Vinauger, une tasse et des cuillers d'étain; pour réparation de quoy, nous avons par jugement prévostal et en dernier ressort, condamné ledit René-Nicolas de Berranger à estre transporté dans les nouvelles colonies du Roy, pour y servir à la culture des terres ou autres ouvrages auxquels il sera employé, pendant neuf ans, et en trois livres d'amende envers Sa Maiesté. Signé : de Heere, Boyetet, Charbonnier, Peigné, Cahouet de Sainneville, de Vildamné, Delamotte, Colas, Lamyrault, Égrot, Charpentier, Le Trosne, Alix, Levassor du Bouchet. » Lettre de M. Joly de Fleury au procureur du Roi : « Monsieur le Procureur, j'ay reçu votre lettre du 1er de ce mois, avec ce qui y était joint concernant le nommé René-Nicolas de Bérangé de La Guitterie, prisonnier dans vos prisons. Je viens d'écrire à Baugé pour m'informer de cet homme, je vais aussy m'en éclairer à Paris. Sa sœur à qui il a écrit à Paris est une personne fort pauvre et une intriguante de profession. » — Plainte de l'échevinage contre des jeunes gens coureurs de nuit qui avaient cassé les vitres de la maison du portier de la porte Saint-Vincent. — Information pour Jean Coulon, sa femme et sa fille, de Saint-Benoît-sur-Loire, contre treize particuliers de cette localité : excès et violences, bris de clôture. — Information pour Marie de Saint-Mesmin, veuve de Barrelier de Forteville contre Élisabeth Lambert : diffamation. — Information contre le chevalier de Préau : meurtre de M. Hardouin Du Mas. — Information pour le procureur du Roi et le louvetier de la capitainerie des chasses de Blois, contre divers : blessure du louvetier Desouches. — Lettres de rémission.

B. 1420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 276 pièces, papier; 1 imprimé.

1723-1724. — Information pour le procureur du Roi, contre Jeanne Folliot, prévenue d'avoir étranglé, dans son lit, Luce Fillon, veuve Berneron. — Information pour Dagard de La Chesnaye, contre Robichon : injures. — Information pour Jean Attaneux, curé de Loury, contre divers : blasphèmes, injures. — Scandale dans l'église de N.-D. de Recouvrance (1723). La pose du Saint-Sacrement est jetée à terre : blasphèmes. — Diffamation. — Injures, violences, vols.

B. 1421. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 265 pièces, papier.

1724-1725. — Information pour Marie-Anne Fillau, contre Botard : viol. — Information pour Jean Hochet, curé de Saint-Péravy-la-Colombe, contre Pierre Bouthier : injures. — Information pour le procureur du Roy, contre Jacques Gilbert, meunier : incendie. — Information pour le procureur du Roi contre la femme Dequoy : homicide par imprudence. Lettres de rémission. — Lettre de cachet : « De par le Roy. Il est ordonné à X. d'arrêter et conduire chez le sieur Binechère, maître d'école de la ville d'Orléans, le fils du sieur Strings, de la ville de Gien. Enjoint audit Binechère de l'instruire aux lettres et en la religion catholique et de le

garder jusqu'à nouvel ordre, moyennant la pension qui luy sera payée par ledit sieur Strings. Fait à Versailles, le XVII décembre 1724. Signé : Louis. Et plus bas : Phélyppeaux. Pour copie, X... » — Information pour voies de fait et vols.

B. 1422. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1725-1726. — Information pour Guillaume Drouillon, conseiller au présidial de Blois, contre Joseph Paris, huissier : rapt.— Information pour le procureur du Roi, contre Étienne Lebert, mendiant : condamé à être enfermé à l'Hôpital-Général et marqué de la lettre M. — Information pour Marie-Anne Bracelet, contre divers, de Gien.— Information pour Jean Ribert, notaire royal à Bazoches-les-Galerandes, contre Jean-Vincent Lair, procureur, et complices : tentative d'assassinat. — Information pour Louise de Rochechouard, demoiselle, amie de M. de La Planche de La Mortraie, seigneur de Courcy, contre le curé de Courcy, M. Crosnier : coups de poings, injures, injonction de sortir. — Information pour le curé de Saint-Benoît, contre Charles Poulin, greffier : diffamation. — Information pour Michelle Poullin, contre Médon et Courlesvaux : question d'héritage. — Information pour Madame de Sérizy, contre la veuve Saintonge : question d'intérêt. — Huguenots: procès au cadavre de Desneux, tailleur d'habits, paroisse Saint-Liphard d'Orléans, mort dans l'hérésie. — Huguenots de Châtillon-sur-Loire : procès à la mémoire de Jeanne Morel, veuve Le Noir de La Roblinière, qui avait refusé les sacrements au lit de mort. Confiscation des biens. La mémoire de la morte est condamnée à perpétuité. — Procès à la mémoire d'Anne de La Bertache, veuve de Guy Bizot, morte en refusant les sacrements. Déposition de Jean Meffre, vicaire de Châtillon-sur-Loire : « elle lui avoit déclaré que notre religion n'estait pas bonne et que notre bon Dieu ne se laissoit pas porter par les hommes. »

B. 1423. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 320 pièces, papier.

1726. — Information pour François de Gennes, écuyer, et l'héritier de Gennes, son frère, contre Crignon de Bonvalet et information pour Crignon de Bonvalet, contre les frères de Gennes : excès, injures, coups et violences. — Information pour Guillaume Tourtier, écuyer, sieur de Corfeu, contre Crignon de Bonvalet : insulte à l'académie de la rue de la Levrette. — Information pour Jacques Duquesne, joueur d'instruments, contre Crignon de Bonvalet : le suppliant blessé en donnant une aubade. — Information pour Thomas Duchesne, curé du Moulinet, contre Gigot et Mauduit : insultes. — Information contre Jean Sainton, garçon compagnon de Nicolas Delorme, voiturier, accusé de vol de sels et de l'échouement d'un batteau chargé de sel. Lettres de rémission : « Louis, etc., après avoir à l'exemple des Roys, nos prédécesseurs, signalé l'auguste cérémonie de notre sacre par des œuvres de clémence, Nous avons cru devoir signaller de mesme notre mariage... » Information pour Françoise-Charlotte de Senneterre, veuve de Gabriel-Thibaut de Senneterre, chevalier, marquis de La Ferté, contre Contois, son cuisinier : cet individu très violent chassait dans le parc du château où il insulta M. de Malhôte, chevalier, seigneur de Boudeville, capitaine de carabiniers. Étant rentré dans la cuisine, il dirigea son fusil contre le colonel, marquis de La Ferté, fils de la marquise : condamné à demander pardon et à aumôner dix livres. — Information pour Paul Amiot, lieutenant criminel de la baronnie de Saint-Lyé, contre Claude Driard, curé, qui, dans son prône l'avait désigné : en disant : « est-ce ce magistrat qui pense à son salut, comme il doit ? » — Information pour le procureur du Roi, contre Claude et Charles Bonneau : assassinat de la femme Thiercelin, cabaretière à la Cour-Dieu, dans la forêt, en revenant de Sully-La-Chapelle. Les frères Daumont sont renvoyés de la plainte. — Information pour le procureur du Roi, contre le chevalier de Gadiolles: assassinat d'une paysanne dans les bois de Mézières. — Information pour Jeanne Collin, domestique de la veuve Brachet contre Brachet fils, officier du Roi : grossesse. — Information pour Chalmel, curé de Bray, contre Jacques-Louis de Radin, sieur de Milourdin : diffamation. — Information pour les échevins d'Orléans, contre des jeunes gens qui coupaient, de nuit, les plantations du Mail.— Information pour Jacques Sanson, curé d'Olivet, contre Me Pourvoyeur, son vicaire : attaque en chaire.— Information pour Louis Thibault, bourgeois de Paris, contre M. de Troyes de Saint-Cyr : blessures.— Information pour le procureur du Roi, contre quatre jeunes gens, qui, le jour de la Conception de la Vierge, étaient rentrés dans la chapelle de la Congrégation, chez les Jésuites, et y auraient arraché le tableau des indulgences et un flambeau, en chantant des obscénités. — Huguenots. Mariage à Tournay : information pour le procureur

du Roi, contre Pierre Mélot et Marie Foucher de Saint-Ay, qui se seraient mariés le 14 mai, au consistoire de Tournay, et contre Fillant, notaire royal à Meung, qui aurait passé le contrat de mariage. Condamnés à faire amende honorable, à être bannis et leurs biens confisqués et l'acte déclaré non valable. M. Fillant recevra l'ordre d'être plus circonspect à l'avenir. Procédure de l'officialité diocésaine. La fille Foucher est condamnée à se séparer immédiatement de Mélot, sous peine d'excommunication.

B. 1424. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin; 274 pièces, papier; 1 imprimé.

1726-1727.— Information pour Jean Joffrin, dit Contois, chef de cuisine de la marquise de La Ferté, contre la marquise (voir B. 1423). — Information pour le procureur du Roi, contre Pierre Bruneau et Nicole Feuillâtre, sa femme : excitation à la débauche et recel de vagabonds. — Information contre Michel Lemay, dit La Cour, tixier en toiles et sa femme : excitation à la sédition contre le guet. Condamnation au pilori, pour la femme. — Information contre la fille Legrand : débauche. — Information contre Hatton et Modeste Lenoble : détournement de vin. — Information contre Hanoteau, cabaretier, et Marie Girard, sa domestique : maison de débauche. — Information pour une femme, contre sa fille démente. — Poursuite pour insultes, voies de faits, vagabondage. — Information pour le procureur du Roi, contre les maîtres et gardes des marchands de draps d'Orléans faisant les visites avec le sieur Des Hayes, inspecteur des manufactures : défectuosité d'étoffes. — Information contre Anne Bertherant, dite Mignonne : prostitution, condamnée à être battue de verges par le bourreau, par les carrefours de la ville. — Information contre les filles Rolland et Baudouin : libertinage.

B. 1425. (Liasse.) — 5 pièces parchemin ; 240 pièces, papier.

1727-1728. — Information pour René Jarassier, le jeune, marchand drapier à Amboise, contre Jean Chasteignier, lieutenant de police et maire perpétuel d'Amboise : envoyé devant le bailliage à Orléans; concussion, malversation, vol de deniers patrimoniaux et autres; entente avec les boulangers d'Amboise contre les boulangers forains; envahissement des fours banaux depuis 30 ans, exactions sur les fourrages; abus de répartition de rôles imposés à main armée, retenue sur les gages des valets de ville ; vol de legs fait aux pauvres par Bouru de Richebourg; accaparements de bois et de bourées ; retenue des fonds légués par M. Farget pour marier quatre filles pauvres; vol d'étoffes, etc. — Information commencée à Gien : assassinat sur un grand chemin. — Information concernant une femme tuée par les chevaux du carrosse de l'évêque d'Orléans, sur le Martroi d'Orléans. — Lettres de rémission pour homicides involontaires. — Information pour Simon de Granvilliers, écuyer, doyen des Trésoriers-Généraux, contre de Loynes, bourgeois et le sieur de Cottinville : insultes, « gredin, foutu gueux, issu de mauvaise extraction. » — Voies de fait, injures.

B. 1426. (Liasse.)— 152 pièces, papier.

1728. — Information pour Laurent David et Guillaume Couvreulx, meuniers, contre Jean Mouthier, aussi meunier. — Information pour Baudouin, contre Bruneau. — Information pour Jacob Maignin, sieur de Moullaine, contre Jean Defaucamberge, procureur à Jargeau : injures.— Information contre un laquais de l'Intendant qui avait bâtonné l'appariteur de l'Hôpital. — Information pour Thomas Foucher, curé de Trinay, contre Louis Goiffon, garde-chasse : diffamation. — Information contre André, sieur de Garanne, qui maltraitait sa femme, Anne de La Fons. — Plainte pour excès et injures.

B. 1427. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 328 pièces, papier.

1728-1729. — Information pour le procureur du Roi, contre Antoine Gille dit Breton, Colignon dit Cœur-d'Or, Masseau, dit Sans-Chagrins : vols de fruits, légumes, bois, par des fouilleurs de pierre, sur la paroisse de Saint-Mesmin, et ce depuis 1728. — Information pour Louis Coulange, contre Joseph Buffereau, bourgeois de Beaugenci et Gaspard d'Argirolles, commis aux Aides : coups et blessures. — Information pour Lanson, portier du bureau des carrosses, contre Couburbuan dit Sans-Terre, Odigier Des Frogères, Jacques Cailly, qui avaient assassiné son fils : lettres de rémission. — Plainte et information pour insultes, vols, voies de fait. — Information contre Ricard, concierge du Châtelet, qui avait fait évader André, sieur de Garanne et Martin de Chançay : condamné aux galères.

B. 1428. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1730. — Information en la châtellenie de Suèvre, pour Jean-Jacques-Honoré Houël, président en l'Élection de Blois, bailli de Suèvre, contre Marc Lafond, vigneron à Villeroy, paroisse de Mulcent, concernant un droit de servitude dans une cour de closerie. — Information pour Beaujouan, vigneron à La Nivelle, près Meung, contre Plottard et divers : coups. — Information pour Jaban Des Lottières, marchand à Orléans, contre Mesmin, fouleur de bas : injures et violences. — Information pour Anne Jorre, maîtresse d'école à Chaingy, contre Marie Thiboust, femme de Denis Nogent, chirurgien : mauvais traitements et insultes. — Plaintes pour injures et coups.

B. 1429. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier; 1 cahier.

1730-1731. — Information pour le procureur du Roi, contre Claude Gorteau, cavalier de la maréchaussée, préposé à l'une des portes de Sainte-Croix d'Orléans : violences et voies de fait. Sceau de la connétablie et maréchaussée de France. — Information pour le procureur général du Roi, contre Guillemette d'Hugueny : falsification de nom. — Information pour Rou, ancien notaire, contre Aubry et consorts : testament de Joachim Pescheux. — Arrêt de plus ample information contre le curé de Neuville, François Ouchard : assassinat de Louise Gaullard. — Affaire Thomas : André Thomas, procureur-fiscal et syndic de Suèvre, était accusé par M. Dubois, conseiller en l'Élection de Blois, de l'avoir arrêté sur le grand chemin, le pistolet à la main. Le Roi évoque l'affaire. — Lettres de rémission en faveur de Jean Bottin, Jean Beaucorps, Pierre Moullin, valet de charrue, Françoise Devise, Pierre Bardeau.

B. 1430. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 212 pièces, papier.

1731. — Information pour Madeleine Desbonnes, femme Foucher, contre Jacques Alluard : affaire de famille. — Procédure pour homicide involontaire. — Procédure concernant un enfant trouvé. — Filles séduites : plaintes. — Information contre une fille de chambre de Mlle de Melleray qui avait insulté un volontaire et lui avait arraché sa perruque. — Plaintes pour coups et injures.

B. 1431. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 201 pièces, papier; 1 imprimé.

1731-1732. — Information pour Anne Cattillon ou Castillon, veuve Euverte Vincent, marchand bourgeois d'Orléans, contre Jean Rou, curé de Sainte-Catherine, qui avait refusé, elle étant malade, de lui administrer les sacrements, parce qu'elle ne voulait pas se soumettre à la bulle *Unigenitus*. — Information tendant à l'interdiction de Mme de Briancourt, dame de La Roncière, tante de Catherine-Henriette de Longueil et démente, âgée de 86 ans. Interrogatoire de la folle. Elle dit qu'elle ne compte pas son âge, se plaint d'être volée, etc. — Information pour Jacques Sarrebourse, greffier des Eaux et forêts du comté de Beaugency, contre Loizeau, son débiteur. — Information pour Pierre Çahouet, ancien gendarme de la garde, contre Midou de Moléon, l'aîné, gendarme de la garde : insultes dans l'auberge de l'*Épervier*. — Information pour Pierre-Boniface Masson, Élu à Orléans, contre Jean et Jacques Cléret, laboureurs. — Information pour Étienne Lucas dit Tourangeau, contre Colas Trippeau et Philippe : coups tendant à donner la mort. — Plaintes pour voies de faits et vols. — Lettres de rémission en faveur de Toussaint Pluet et Guillaume Perdoux. — Bris de scellés. Affaire Mahy, de Blois : le 26 mai 1731, Marie-Anne Mahy, décéda à Blois, chez Claude Mahy, chanoine, son frère. Elle avait quatre frères, Claude-Guillaume, receveur général des domaines, Joseph, lieutenant de l'Élection de Vendôme et Henri, écrivain de marine au port de Brest. Bien qu'ils fussent d'accord entre eux, le juge apposa le scellé. La garde fut confiée à deux huissiers qui encombrèrent la maison de leurs femmes et de leurs enfants. Alors Payard, procureur, remplaça les huissiers. Le 19 juin, les requérants se donnèrent mainlevée devant le notaire Guenois. Le lieutenant général les débouta, pour vice de forme. Ils levèrent eux-mêmes le scellé et c'est pourquoi ils furent poursuivis.

B. 1432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 261 pièces, papier.

1733. — Enquête et procès-verbal, à la requête de J.-B. Carlom, marchand à Ouzouer-sur-Trézée, contre André Roussel, maréchal et Jeanne Carlom sa femme. Affaires de famille. — Information pour Aymon Proust de Chambourg, docteur-régent et

recteur de l'Université, contre le professeur Goullu-Duplessis : le 9 juillet 1739, l'assemblée des Docteurs se réunit pour une question de discipline. Goullu prononça ces paroles : « il faut n'avoir pas le sens commun et être dépourvu de sa raison.... ». — Information pour Marie-Françoise Goullu Duplessis, fille de Florent, docteur-régent, contre Antoine Masson de La Fosse : grossesse et réclamation de promesse de mariage. — Supplique de Jean Chabot, cavalier de maréchaussée, contre Jean Goimbault, voleur, qu'il avait arrêté à Vennecy, à fin d'être payé des frais de débours qu'il a faits. Autres suppliques d'archers, huissiers et cavaliers, pour le même objet.

B. 1433. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 186 pièces, papier.

1734. — Information pour Charles Gitton, fils, cabaretier, Louis Berruet, laboureur et son fils, Gabriel Bourdevieu, laboureur, Louis Bonnestin, garde-chasse, disant qu'ayant eu avis qu'il y avait une bande de sangliers dans un taillis à Vouzon, ils avertirent plusieurs laboureurs de s'assembler pour les chasser, que la battue ne fit rien découvrir; que certains tireurs rencontrèrent un renard dans une pièce de blé, que Louis Maître se mit en devoir de le tirer, que Barthelémy Boullais voulut le tirer aussi et que Louis Maître fut atteint par Boullais. — Information pour le procureur du Roi, contre Charles Noel : bris nocturne. — Enlèvement de femme mariée par Pierre-François Tarré, garçon tapissier à Orléans, laquelle femme s'était travestie, et se nommmait Denise-Aimée Vivant, femme Digy. — Information contre Pierre Leblond, pour vol de cheval. — Information pour Guillaume Tourtier, chanoine d'Orléans, docteur de Sorbonne, archidiacre de Pithiviers, official du diocèse, contre un cabaretier de Terminiers qui lui avait fourni du vin vieux gâté qu'il croit avoir été empoisonné. — Information contre des vols et des maraudages en campagne. — Supplique de Jacques d'Anglebermes, chanoine de Meung, touchant les insultes journalières qu'il endure de la part de Marie Martin, veuve Maindestre. — Supplique de J.-B. Legagneulx, chef de fourrière du Roi, touchant les insultes qu'il a subies de la part d'Odigier Des Rogères, secrétaire de l'évêque, le soir où ce prélat faisait son entrée dans Orléans. — Information pour Jacques Coüet, bourgeois, contre Marie Fouquet : menaces.

B. 1434. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 230 pièces, papier.

1734-1736. — Information pour Pierre Sougy, contre Charles Hatton : insultes. — Information pour Aubry, marchand de laine, contre Antoine Beyngaut, son gendre : insultes. — Information pour Marie Lesourd, contre Pierre Moret : grossesse. — Information pour Laurent Duchesne de La Bisonnière, exempt, contre Gatebois Hénaut et la femme Cibois : assassinat à Yèvre. — Information pour le procureur du Roi contre Leloup dit la Beauce : insultes nocturnes, coups et tapage. — Information pour le procureur du Roi, contre Alexandre Chevillard : vagabondage, vol chez le curé de l'Étuin. — Vol avec effraction et vol de bestiaux. — Information contre Jeanne Grandin : vol. — Lettre de rémission.

B. 1435. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 223 pièces, papier; 1 imprimé.

1736-1737. — Vols sur les grands chemins : vols avec effraction. Brigands arrêtés, 20 ; signalement de bandits : « Firmin Levert, maistre thuillier, demeurant dans la paroisse de Saint-Sauveur à trois lieues de Saint-Fargeau ; taille de cinq pieds trois à quatre pouces, âgé de trente à trente-cinq ans, cheveux noirs, courts et frisez, le visage brun et basané. Grand Pierre, dit le Galérien ; il a esté longtemps aux galères, âgé d'environ soixante ans, taille de cinq pieds à cinq à six pouces, les cheveux courts et gris, la barbe grise, vestu d'une blouse ou sarrot de toile, comme les rouliers en portent sur leurs habits. Le Roy, dit le Roy au grand nez, âgé de vingt-cinq à vingt-huit ans ; taille de cinq pieds ou environ ? cheveux blonds et plats, le visage plein et passé ; les mains grandes et larges. Il a avec lui une grande femme, portant deux jupes rouges ; ils se retirent quelquefois chez un nommé Bourbonnois, de la paroisse de Chuelle. Ils ont un gros chien de berger, poil grisâtre, et la femme un petit chien noir. Petit, le Bourgeois, taille de cinq pieds cinq à six pouces ; âgé de trente à trente-cinq ans ; cheveux noirs et fournis, les sourcils gros et noirs, le visage rond et plein, la barbe noire; il vôloit il y a dix ans sur les grands chemins de Beauce, avec Jean Duc et le nommé Bazin. Bazin est âgé de quarante à quarante-cinq ans, le corps mince, le visage petit et sec, taille de cinq pieds ou

environ, les cheveux chastains très longs. Barthelemy, dit Sans Soucy, fils d'un nommé Sans Soucy, manchot, taille de cinq pieds deux à trois pouces ; visage ovale, le nez long et rabattu ; une fossette à la joue gauche, grande comme un pois, les cheveux longs et coupez par devant, pour porter en bourse ou en queue ; un habit de toile barrée, des bas blancs, des sabots ; âgé de vingt cinq à trente ans. Il a une petite chienne barbette sous poil rougeâtre, avec un collier de cuir au col, large de deux pouces avec une boucle et un anneau. Bourbonnois, dit le Gros Bourbonnois, âgé de quarante à quarante-cinq ans : taille de cinq pieds ou environ, fort et trapu ; la teste extrêmement grosse, la baissant en marchant, les cheveux châtains et plats ; vestu de toile. Le nommé Michel, vannier de profession, allant aux foires vendre des paniers ; petit, le visage maigre, le corps mince, les cheveux noirs et plats, la barbe noire ; âgé de trente-cinq à quarante ans ; vestu d'un habit de toile grise. La nommée La Guillarde, sa femme, est grande, elle porte un enfant sur son dos ; elle est vestue de toile ; âgée de plus de quarante ans, elle a deux autres enfants qui marchent à côté d'elle, l'un âgé de douze à treize ans qui a toujours la teste razée, l'autre âgé de trois à quatre ans, ayant les cheveux blonds ; haute de 5 pieds ou environ portant cheveux chastins bruns, les sourcils de même, les yeux bleux gros et grands une fistulle à l'œil gauche, visage bazanné maigre, le nez long, menton pointu, la bouche ny petite ny grande, vestu du juste de serge grise rabiller partout de déférente pièces de touttes couleurs et étoffes. » — Information pour le prévôt général de l'Orléanais contre plusieurs femmes qui avaient lapidé le cocher et le laquais de l'évêque d'Orléans, dans la cour de l'Hôtel-Dieu. — Information pour le procureur fiscal de la justice d'Ingré, contre Pierre Pinault du Champricher, Louis Vincent, Jacques Dumont, Jacques Lejeune et par Gâtellier : dégâts, coupe d'arbustes, etc.

B. 1436. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 191 pièces, papier.

1737-1738. — Information contre des voleurs : vol d'un cheval à Chanteau. — Information pour coups et voies de fait. — Information pour les échevins contre un jeune homme ayant « des relevoirs de velours » qui abîmait les nouvelles plantations du mail en faisant courir son cheval entre les jeunes ormes. — Information pour Georges Duvau, vigneron à Bou, contre René Chambault, Jacques Desbrosses, Jean Granvilliers, Jean Juranville et consorts, garçons de Chécy : coups et blessures. — Information pour Louis Hatton, de Chécy, contre des garçons de Bou : disputes, coups. — Information pour le procureur du Roi contre Angélique Meneux, fille du Portereau, accusée d'être entrée dans l'église de Saint-Marceau, armée d'une pelle de fer, et d'avoir tenté d'assassiner le vicaire. Elle prétend que Dieu lui a ordonné pendant qu'elle priait dans sa chambre, de tuer les *Molinistes* qui étaient les détracteurs de sa loi dont les *Jansénistes* étaient les vrais observateurs : enfermée dans une maison de fous. — Information pour le procureur du Roi, contre François-Gabriel Roussel : coups d'épée et de bâton. — Information pour Pierre-René de Brisay, comte de Denonville, contre Charpantier, cabaretier : insultes. — Information pour le procureur du Roi, contre Pierre-Louis Foubert : coups. — Information pour Jacques Sarrebourse, greffier des Eaux et forêts à Beaugency, contre Louis Lemoine : coups. — Information pour M. Clérembault de Vandeuil, seigneur de Neuville-aux-Bois, contre Gajon, geôlier : « Dit qu'il se foutoit du sieur de Vandeuil et que de son bail il s'en feroit un torchecul. » — Procédure pour l'interdiction d'un jeune voleur nommé Basmu et qui était présenté comme dément (Romorantin).

B. 1437. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 285 pièces, papier ; 1 sceau.

1738-1739. — Information pour Madeleine Bertheau, contre Guillaume Gastellier, fils du sonneur de Sainte-Croix : grossesse. — Lettres de rémission pour Pierre Giron, vigneron : homicide par imprudence. — Informations pour injures et voies de fait. — Lettres de rémission pour François Leroux, garde de la terre de Chamerolles : homicide à la chasse par imprudence. — Information pour le procureur du Roi, contre Marin Meunier : abus de confiance, extorsion de sommes d'argent. — Information pour Marianne Gaudier, contre François Luton, marinier : grossesse. — Promesses de mariage contenues dans deux lettres d'amour : « Mademoiselle, mon cher cœur... etc. » — Tumulte dans l'église Saint-Paul d'Orléans, par Phelipeau, fils, serrurier, déguisé en fille. — Information pour Jacques-François Rabot, fermier des Aides, contre Auger, meunier : contraventions. — Religionnaires.

Affaire Trébuchet, de Meung. Plainte au bailli de Meung-sur-Loire : « Vous remontre le procureur fiscal qu'il a eu avis que depuis plus d'un an certains quidams de la ville et fauxbourgs de Meung s'assemblent en différents endroits de ladite ville et s'entretiennent de la religion avec impiété, blasphèmes et scandale public ; que même le neuf du mois de janvier dernier, le sieur Petit, vicaire de la paroisse de Saint-Pierre, de Meung, aiant aperceu dans la rue de Saint-Pierre, en portant Notre Seigneur en viatique, que le nommé Trébuchet, fils, cordonnier, passoit sans se mettre à genoux ny donner aucune marque extérieure de religion, s'arresta pour remontrer audit Trébuchet fils son irrévérence envers Notre Seigneur, et lui aiant dit de se mettre à genoux, ledit Trébuchet fils auroit répondu audit sieur Petit avec insolence, en continuant son chemin : que s'estant mis à genoux le matin, c'estoit bien assez pour le jour ; que comme il est nécessaire d'arrester de pareilles assemblées qui ne tendent que former des sectes dangereuses, il requiert qu'il vous plaise luy permettre d'en informer, même en obtenir monitoire en forme de droit et ferez justice. Signé : Gautier et Robillard. La présente plainte signée par le procureur fiscal et le juge, et cottée par le juge en sa page, veu la plainte cidessus, nous avons permis au procureur fiscal d'informer les faits y mentionnez, etc. Guignard. » Témoins interrogés : François Pougin, perruquier ; Nicolas Bernault, tonnelier ; Jean Champion, cordonnier ; François Coignet, tanneur ; Clément Dintra, poudrier ; Françoise Gondart, femme Dintra ; Pierre Bessonneau, maçon ; Paul Chicoisneau, corroyeur ; Nicolas-Robert Petit, directeur du Séminaire de Meung ; Jacques Poitevin, cordonnier ; Claude Miron, curé de Saint-Pierre. Faits résultant de l'enquête : Trébuchet, Poismulle, Allain, Besnard et Clergeon, sont accusés de prosélytisme protestant. Allain, étant apprenti cordonnier, a souvent dit à Jean Champion « qu'il (Champion) adoroit l'idolle », c'est-à-dire l'hostie et les images des saints, que les prêtres s'enivraient et commettaient des adultères, qu'ils avaient les mains impures, qu'ils s'habillaient comme des arlequins pour monter à l'autel ; que Dieu a dit : *Maudit celui qui a confiance aux hommes*. Allain a instruit Trébuchet et ils s'assemblaient avec Bernard, Poismulle et Clergeon, à Villeneuve, chez le nommé Bidault. Trébuchet traitait l'hostie de petit rond blanc. Poismulle a déclaré qu'il ne croyait pas que le pape fût chef de l'Église. Clergeon a essayé de l'entraîner aux assemblées. La femme Vitel dépose qu'étant chez l'abbé d'Angleberme, elle y vit Poismulle qui discutait. Elle pense que les assemblées avaient lieu chez Clergeon, garçon tanneur. M. Petit, directeur du Séminaire, dépose que portant le viatique à la fille Bahu, il vit Trébuchet fils qui passait dans la rue Saint-Pierre « daignant à peine ôter son bonnet. » Il lui dit de se mettre à genoux, mais Trébuchet continua son chemin, etc. (comme dans la plainte).

B. 1438. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 225 pièces, papier.

1739-1740. — Supplique du procureur du Roi, contre l'assassin de Jacques-Antoine Girard, maître tailleur à Paris, qui avait été trouvé dans la rivière au-dessous de la raffinerie de M. Levassor et paraissait avoir reçu trois coups. — Information pour M. Basire, curé de Chaingy, contre Jean Deparday et Jean Chérin, jeunes gens de la paroisse qui, par pari après boire, l'avaient fait mander pour confesser l'un d'eux qui feignait d'être malade : affaire sans conclusion. — Information contre Jean-Gentien Roze, garde de la châtellenie de Meung qui, en tirant une corneille, avait, par imprudence, tué un passant : lettres de rémission. — Information pour le procureur du Roi, contre Antoine Breton : blessures et rixe. — Information pour les commis aux Aides, contre des meûniers. — Vols par effraction. — Vol dans l'église de Saint-Paterne d'Orléans. — Information pour Nicolas Thiercelin, vigneron à Chécy, contre J.-B. Geuffronneau, écuyer, qui l'avait frappé d'un coup de canne pendant le prône de la messe. — Information pour Jean Deschamps, menuisier, et Robert Sergent, serrurier, contre le domaine du Roi, pour être payés de la façon du maillet et des brodequins de la torture. — Supplique de Guérin de Boullancourt, contrôleur général des domaines et bois du Duché, et Marie Tremblay, sa femme, contre Laroche, tailleur d'habits : mémoire surchargé.

B. 1439. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 174 pièces, papier.

1739-1740. — Information pour le procureur du Roi, contre les frères Lebas et Antoine Danguy : vol chez les Jacobins d'Orléans. — Information pour M. de Grouches de Chépy, abbé de Saint-Mesmin, contre divers : abus commis par des vignerons, leurs baux étant expirés. — Information pour

M. Defaucamberge, curé de Saint-Ay, contre Jorron, vigneron : il se plaint que cet accusé ait mis toutes les cloches en branle, sans être sonneur. — Information pour Catherine Dureau, fille d'un meunier d'Artenay, contre Mathurin Sauge, postillon : grossesse. — Supplique de Félix Carrauld, écuyer, président trésorier de France à Bourges, contre Françoise Peigné, femme de M. Goullu Duplessis, docteur-régent qui le traitait de *canaille*. — Information pour Florent Goullu Duplessis, doyen de l'Université, contre plusieurs particuliers qui insultaient Charles Goullu, son fils, et le menaçaient de le tuer. — Information contre Marie Lubineau et René Dangeux qui avaient volé avec effraction, chez la veuve Loiseau, à Châteaudun : torture extraordinaire. — Information pour Étienne Picasnon, marchand à Châteauneuf, contre Pierre Villain, marchand à Cléry : dettes; insultes à l'huissier Crapeau, porteur de contrainte. — Information contre Charles Richard, Mesmin Grillon, tourneur à Meung, et Pierre Chenet, ouvrier tanneur : vol dans un jardin, d'un Cupidon de plomb; *item*, d'une tasse d'argent et de différents objets. Richard, pendu et étranglé; les autres renvoyés de la plainte. — Information pour le chapitre de Saint-Pierre-Empont, contre Jacques Pothier, laboureur : droits de champart à Lumeau.

B. 1440. (Liasse.) — 339 pièces, papier; 2 imprimés.

1741-1743. — Information pour le fermier des octrois d'Orléans, contre le domestique de Fouteau, d'Olivet : rebellion, menaces et voies de fait. — Information touchant un coup de fusil qui aurait atteint Aignan Brisson, journalier de Cléry, dans le bois de Cendrai. — Information pour René-Louis de La Gueule de Coinces, conseiller au Bailliage, contre plusieurs bouchers ou le commis à garder leur bétail qui faisaient paître leurs bêtes dans ses dépendances. — Information contre Guérard et Chauneux, prévenus de l'assassinat de Jacques Laye, épinglier. L'enveloppe est un billet d'enterrement de Noël Martin, doyen en l'Élection, mort le 18 janvier 1749. — Poursuite contre Pierre Martin, chargeur d'Orléans : viol. — Information contre Françoise d'Apremont, vagabond : vols. — Diverses informations pour coups, injures, voies de fait.

B. 1441. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 455 pièces, papier.

1744. — Information pour le procureur du Roi contre Joseph James, sergent-collecteur des amendes, des Eaux et forêts d'Orléans et Beaugenci ; Étienne Sarrebourse, sergent-royal du Bailliage ; Nicolas Philippe, sergent de la justice de Saint-Mesmin, et Sylvain Chambault, praticien à Orléans : interdiction des fonctions de leur charge, admonestation et amende. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean Dumuis et Anne-Élisabeth Le Sage : séduction de la fille Bénard. — Information pour le procureur du Roi, contre plusieurs gardes du corps descendus à l'hôtel des *Trois-Rois*, à La Ferté, lesquels avaient frappé de coups d'épée Jean Couteau, valet d'écurie : c'étaient neuf gardes du corps, mousquetaires. — Information pour le procureur du Roi, contre Damien Marinat, huissier-audiencier en l'Élection, à la requête de Pierre-André Dumuys, également huissier-audiencier. — Information contre Martin Frappa : vol. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean Verneuil, accusé de : vol de deux louis d'or de 48 livres, de 3 louis d'or de 24 livres, etc., mise hors de cause. — Information pour Aymon-Proust de Chambourg, docteur-régent en l'Université, contre Philippe Dozard : incendie. — Information pour Claude Fouqueau, contre Jérôme Desbois et J.-B. Desbois : blessures. — Information pour le procureur du Roi, contre Foucher : scandale en l'église de Saint-Ay après une confession feinte, irrévérence et insultes au curé. — Information pour Étienne David, contre les sieurs Muret, chanoine, et Pitola : violences et voies de fait, pendant l'office, dans l'église Sainte-Croix. — Information pour le procureur du Roi, contre les frères Fouquet et Jean Corbery : bruit et bris nocturnes. — Information pour le procureur du Roi, contre Henry Rameau et Hyacinthe-Antoine Porcher : mendicité. Condamnation à être admonestés. — Information contre des quidams qui avaient jeté un enfant dans un puits de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à Orléans. — Affaire du suicide du chevalier de Goalard de Balarin : le chevalier se suicida à Artenay, d'un coup de pistolet dans la tête. — Affaire Crosnier, curé de Rouvray-Saint-Denis : M. Denfert, promoteur de l'officialité de Chartres, rendit plainte contre Henri-Oüen Crosnier, à cause de sa « conduite irrégulière avec les personnes du sexe. » Les dépositions très circonstanciées entrent dans des détails que nous ne pouvons pas reproduire.

B. 1442. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 267 pièces, papier.

1744. — Information pour instruire des fractures faites aux portes de M. de Saint-Mesmin, cloître Saint-Pierre-Empont, dans une intention de voler ce personnage (justice de Saint-Pierre-Empont). — Différend entre la Prévôté et les chefs de la cinquantaine, porté au Bailliage. — Information contre Jérôme Hiver et autres qui, sous prétexte de travailler à la couverture des galeries du Grand-Cimetière, montèrent sur celle du Bon-Pasteur qui y avoisine, coupèrent le plomb d'une dalle et l'emportèrent et en firent autant à la maison Peigné de Villereau. — Information contre Alexandre Thoreau, Marie-Anne Préteux et Louis Liger, contumaces : coup de fusil tiré contre un adversaire en justice. — Information contre Jean Travailly, huissier au Bailliage : détournement d'effets saisis. Interdiction temporaire. — Information contre Jean Chameau, charpentier : vol avec effraction. — Information pour vols, injures et voies de fait.

B. 1443. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 50 pièces, papiers.

1744-1745. — Vol d'un livre à la bibliothèque publique établie au monastère de Bonne-Nouvelle d'Orléans : Henry Le Moine, âgé de 21 ans, fils d'Ambroise, entrepreneur de bâtiments, demeurant rue du Bourdon-Blanc, déroba un 2e volume de Cornelius Agrippa : mandé pour être admonesté et condamné à aumôner 3 livres au pain des prisonniers. Dom Verninac, bibliothécaire. — Insultes à des baigneuses : D. Houst, marchand, de la paroisse d'Huisseau, âgé de 29 ans, ancien domestique, dit Saint-Louis, survint sur le bord de la Loire, près Saint Ay, le 7 août 1744, vers les sept heures du soir, au moment où Anne Crignon, femme de M. Petau de Lafosse ; Anne Crignon, veuve Pichot ; Anne-Élisabeth et Marie-Madeleine Pichot ; Marie-Madeleine Petau, Reine Archambault, domestique, se déshabillaient pour se mettre au bain. Il leur dit qu'il avait fait la gageure de joindre les filles qui se baignaient et de leur passer leurs chemises et de disposer d'elles à son plaisir. Comme les dames Pichot et Petau se jetèrent au-devant de lui, il les frappa en les injuriant grossièrement, en traitant les jeunes filles de « putins ». Sans conclusion. — Affaire Letellier. Le Parlement de Paris renvoya devant le bailliage d'Orléans Michel Le Tellier, lieutenant particulier au bailliage de Chartres, en même temps que médecin, accusé de concussions, malversations et abus de sa charge. Témoins : Jacques Michel, notaire royal à Chartres ; Antoine Levassor de Melleville, officier chez le Roi, ci-devant lieutenant particulier assesseur criminel à Chartres ; Jacques Olivier, notaire royal à Chartres ; Mathurin Gaucheron, meunier du moulin Le Comte, au Coudray ; Jean Mauzaise, meunier du moulin de Tachainville ; Geneviève Contan, femme Allaire, boulangère ; Marthe Mesny, femme Moreau, sergère ; François Tardif, boulanger ; Jean Lenoble, meunier à Morançon ; François Coulombeau, garçon meunier de Jean Lenoble ; la veuve Chapet, boulangère ; Louis Bénard, boulanger ; Nicolas Doublet, libraire à Chartres ; Marie-Françoise Brissot, femme La Grange, aubergiste à *La Couronne*, à Chartres ; Michel Petit, receveur particulier des Eaux et Forêts de Châteauneuf-en-Thimerais ; François Juteau, marchand de fer ; Louis Morin, avocat au Parlement ; Jean Delaisse, bourgeois ; Claude Bernard, médecin ; Jacques-Étienne-Robert Bernard, médecin ; Jules Guiot, receveur du Bureau des Pauvres ; Pierre de La Jumetrie, agent des affaires du duc de Sully ; Ph. Mautain, notaire ; Jérôme Pétion, avocat ; Jacques Le Roy, chanoine de Notre-Dame ; Claude Bernard, greffier du Bailliage ; Ch. Gauchard, procureur ; Nicolas Lhermite, bourgeois ; Jacques Ameline, doyen des procureurs ; Mathurin Depardieu, avocat du Roi ; Pierre-Laurent Pétion, procureur ; Louis Petit, huissier de la justice de Josaphat ; Ch. Surget, avocat ; Claude-René Bernier, avocat ; Jacques Foreau, avocat ; Jacques Pavie, procureur ; Louis-Henri Horeau, procureur ; Louis Noblet, chapelain ; Gabriel Du Tillet, huissier à verge du Parlement ; Pierre Hamelin, curé de Saint-Martin ; Pierre Hervé de La Ferrière-de-Saint-Hilaire, prieur de Sousigny ; Nicolas Mallet, apothicaire ; Pierre Vallet, bourgeois ; Claude-Nicolas-Pierre de Villemain, président au Bailliage ; Mathieu Levassor, chirurgien ; Jean-Louis Moizan, messager de Chartres à Illiers ; Gérard-Ernest-Ferdinand de Mailly ; plusieurs curés et vicaires ; François Badière, tanneur ; Jean-François Champion, procureur ; J.-B. de La Volpierre, chanoine-théologal ; Louis Le Tellier, notaire ; Ph. Le Vacher, procureur ; Nicolas Chapelain, marchand de blé ; dom Pierre Le Gay, religieux de Grammont ; Vincent Thorin, prévôt honoraire ; François Roger, huissier à cheval ; Louise de Colas, veuve de Cercieux ; Pierre Bris-

sot, aubergiste du *Grand-Cerf*; Jeanne Brissot, bourgeoise; Denis-François Des Mures, bailli d'Aponvilliers; François Barbe, parcheminier; Jacques La Vallée, agent des affaires du marquis de La Salle; etc. En tout, 280 témoins. Faits de la dénonciation portée par les officiers du bailliage de Chartres: comme lieutenant particulier et comme médecin, Mathieu Le Tellier a excité contre lui le murmure, le mépris et l'indignation du public. Comme médecin, il a extorqué des pauvres ce qu'il a pu. Comme juge, il a reçu des présents. Il a exigé de l'argent pour le paraphe des registres paroissiaux. Il s'est fait payer des droits non dus. Il a déchiré une minute notariée et en a mis les morceaux dans sa poche devant le notaire. Il a essayé de violer une enfant de 8 à 10 ans. Il a porté un faux témoignage. Les avocats du siège refusent de plaider devant lui. Sans conclusion.

B. 1444. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 207 pièces, papier.

1745-1746. — Information pour M. Pellerin de Saint-Loup, contre Jacques Billard, vigneron à Chaingy: banc à l'église disputé. — Information pour Charles Clérambault de Vandeuil, seigneur de Pourpry et des muids de Mareau, contre Jacques Massé et autres: injures « je me fous de Vendeuil. C'est un bougre de gueux qui n'est pas plus avancé que moy. Que ne va-t-il se faire casser la teste à la guerre? » — Information contre l'huissier Courlesvaux, coupable de violences en cas de saisie contre la veuve Mothiron, d'Ingré. — Information pour Charles Paquet, tueur de porcs, contre Étienne Raguet et sa femme: bataille et dispute. — Information pour Pierre Durand, commissaire de police, contre des quidams prévenus de détournements. — Information pour Pierre Chênard, laboureur à Sandillon, contre MM. de Buzancy, le cocher de M. de Lantézière et autres: violation de domicile, bris de meubles, dégâts dans une terre ensemencée. Ce de Buzancy, ou de Bizancy, Pointet de son nom, était cavalier de maréchaussée et prétendait rechercher les armes de braconnier. — Information contre Jacques Didier: accusé de violences. — Information pour Deloynes de La Royauté contre Bonbon et autres et *vice versa*: Deloynes serait entré, l'épée à la main, chez Claude Bonbon, vigneron, en le menaçant de le tuer, et Bonbon l'aurait désarmé et jeté à la porte. — Information contre Étienne Cochon, vigneron: violences journalières contre plusieurs habitants de Saran. — Information contre Nicolas Harnois, garde du marquis de Polignac, seigneur de Montpipeau: enlèvement d'une femme et adultère: banni pour neuf ans. — Information contre Jean Durlac, facteur du bureau des carrosses de la Rochelle: évasion de prisonniers. — Information pour le procureur du Roi, contre certains quidams prévenus de vols d'effets. — Information pour Michel Naudin, curé de Bagnaux, contre Pierre Chau, fermier: question de service de sonneur de la paroisse. — Vol à l'auberge des *Trois-Empereurs*, à Orléans, au préjudice de M. de Vareilles. — Information pour divers, contre un compagnon de bateaux: violences. — Information pour Jacques-Samuel Lévéville, grènetier à Sully, contre Germain, Chollet et Corsambleu de Mahy: insultes. — Information pour Françoise L'Escarmontier, veuve Roret de La Baume, contre divers: diffamation.

B. 1445. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 321 pièces, papier.

1746-1747. — Procès-verbal à l'occasion d'une lettre anonyme portant menaces, écrite à un habitant de Trinay, le syndic Dolon. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean Breton, recors pour la recette des Tailles: mauvais traitements contre la fille Lenormand. — Information contre Gaignard, procureur à Meung, et sa femme: enlèvement d'effets déposés. — Information contre certains quidams, auteurs d'une lettre anonyme, portant menaces, écrite à Joseph Landré: « Vous sette averty de la part de la compagnie des Douze, de poien manquées, sous deux foies vuingt quatres heures de maistre. . la somme de six louis. » — Information contre Joseph Thierry, prévenu d'avoir mendié, avec des termes injurieux: condamné à se retirer dans son pays. — Poursuites contre des voleurs. — Affaire du testament brûlé: Marie Jogues, veuve Boiléve, étant décédée, Rou, notaire au Châtelet, demeura dépositaire de son testament. Le 5 janvier 1747, il se transporta chez M. Boilève, conseiller au Bailliage et beau-fils de la défunte. Il trouva M. Boilève, M. Boilève d'Arbonne, sa femme, M. Boilève, officier, Mlle Vandebergue de Beauchamp. Il tira de sa poche le paquet cacheté. Le conseiller Boilève le lui prit des mains et le passa à M. Boilève d'Arbonne qui le jeta au feu. Sans conclusion. — Procession troublée: le jeudi 8 juin 1747, jour de l'octave de la Fête-Dieu, quelques particuliers de la

paroisse de Notre-Dame de Recouvrance, à Orléans, résolurent, de leur autorité privée, de faire passer la procession du Sacrement, par des rues où on n'avait pas coutume de passer. Ils avaient fait tendre d'avance, ces rues, de tapisseries. Le curé, M. Rousselet, ayant observé que ces rues n'étaient pas de la paroisse, il fut entouré sous le dais et injurié avec tutoiement. Deux individus, quoique non revêtus de robes, se donnèrent même comme commissaires de police. — Information contre deux chirurgiens de Toury et de Janville : anatomie faite sans ordonnance de justice. — Information pour Joseph Paris, contre Anne Guiot : elle prétendait être enceinte des œuvres de l'accusé qui était huissier audiencier à Trainou, dans la garde de Courcy. — Information contre les jeunes gens de Saint-Ay : coups portés à une fille. — Information pour Jacques Mothiron, vigneron à Saint-Mesmin, contre Ch. Thorin, curé : insultes dans l'église.

B. 1446. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier ;

1747. — Vol nocturne, rue des Trois-Maries, à Orléans, chez M. Boyetet de Boissi. — Information contre François Fèvre : mendiant. — Information pour Sébastien Gauthier, notaire à Jargeau, contre Jacques Pisseau, notaire subalterne : comptabilité d'hospice. — Information contre Louis Thévenet : vol d'un cheval. — Information contre Venet et Genty : assassinat de Portehault, entre Artenay et Château-Gaillard.

B. 1447. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 209 pièces, papier.

1748. — Information pour différents vols et détournements. — Information contre les jeunes Macé, Oudet, Deloynes, Beauvais, qui, sous prétexte de glissades, avaient commis des dégâts à Montplaisir, paroisse Saint-Jean-le-Blanc, dans les vignes des Jésuites. — Viol d'un enfant, sur les bords de la Loire, par un quidam portant des cheveux gris, un surtout de toile grise, des bas bruns, et laid de visage. — Scandale causé par le curé Rousselet, de Saint-Laurent, à Orléans, à propos de bans de mariage. — Effraction aux écoles de Saint-Euverte. — Lettres anonymes renfermant des menaces. — Coups et blessures. — Information contre le notaire Bonnichon et divers : altération d'un acte public. — Mendiant blasphémateur : Nicolas Dufour. — Affaire Gissé : vol chez M. Pavard, chanoine d'Orléans. Assassinat d'Anne Lenormant, sa servante.

B. 1448. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 241 pièces, papier ; 1 imprimé.

1748-1749. — Information pour le procureur du Roi, contre Martin, notaire au Châtelet d'Orléans : faux en nature de testament. Suspense de fonction. — Vol nocturne : condamnation aux galères. — Diffamation. — Vol chez un pareur de draps. — Vol avec effraction par Daudin, chez Félix Dubois, vigneron à Saint-Hilaire. — Vol avec effraction chez M. Curault, lieutenant général à Orléans. — Vol de filasses chez Guignard, aubergiste.

B. 1449. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 234 pièces, papier.

1749. — Information : infanticide par Anne Boulleau. Condamnée à être fustigée et marquée sur l'épaule par le bourreau. — Information contre Champion, tourneur de galoches : crime de sodomie. Sans conclusion. — Information contre Antoine de Gaz : vol. — Information contre Michel Charpentier : vol. — Facture du banc de la confrérie de la Sainte-Vierge à Notre-Dame de Recouvrance d'Orléans. — Affaire Victor Gouthière, courtier à Orléans : assassinat. — Supplique de Catherine-Renée Sauveur, demoiselle, dame de Chenailles, contre le fermier de sa métairie de La Baudrière : détournements. — Information pour Pierre Amyot et sa femme, contre Boucher-Mollandon, fils, marchand drapier : injures. — Plaintes et information pour vols et voies de fait.

B. 1450. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 319 pièces, papier ; 1 imprimé.

1750. — Information pour François Bergerat, contre la veuve Percheron, la femme Delisle et Marie-Anne Régine : dispute. — Information pour Aignan Deloynes, contre François Sallé, cordonnier, loueur de chevaux : voies de fait. — Information contre Denis Sevestre : vol. — Lettres de rémission pour Étienne Désir, Claude Coullons, Antoine Lemaigre et Meny Bruneau : homicide provoqué par des insultes. — Information pour le procureur du Roi, contre certains quidams accusés de vol. — Information pour le procureur du Roi, contre Jacques-François d'Anglebermes, huissier à cheval

du Châtelet de Paris : faux en signification de protêt. — Diverses informations pour vols. — Information contre des huissiers : saisies irrégulières. — Information pour André-Hector Pochon, sieur de Beauregard, contre le sieur Jumeau, chanoine de Sully, et le sieur Cabaret, garde de M. le duc de Sully : déplacement d'un banc dans l'église de Viglain. Le curé de Viglain, Charles-François de La Gueule, déclare que, l'évêque étant seigneur de Viglain, M. de Beauregard n'avait aucun droit d'avoir son banc dans le chœur.

B. 1451. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1750. — Information pour le procureur du Roi, contre des voleurs qui avaient volé avec effraction chez Thomas, orfèvre. — Information pour Glandisson, contre Mandrou et ses filles : diffamation. — Information pour Louise Birre, mineure, contre Debay, grammairien : grossesse. — Procédure commencée en la justice de Férolles, contre le garde-chasse de la seigneurie, en faveur de Jacques Bougé, laboureur. — Information pour le procureur du Roi, contre certains quidams, prévenus de violence et d'excès sur la personne du nommé Caillard. — Disputes. Voies de fait. Diffamations.

B. 1452. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 202 pièces, papier.

1750-1751. — Information pour le procureur du Roi, contre Jean Lemesle père et Jean Lemesle fils, homicides par imprudence, et lettres de rémission. — Vols avec effraction : poursuites. — Information contre Marie Garnier et Jean Durand : vols. — Procédure à la requête du procureur du Roi, contre Jean Perrin, dit l'Angoumois, Pierre, dit l'Escadre, Henri Bonnefaut, dit Provençal, Jacques Travers, dit Beauceron, et Benoît Daumier, dit Courtois : assassinat d'un soldat nommé Guiot. — Vol dans la boutique de la fille Asselineau. — Informations pour coups et blessures.

B. 1453. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6354 pièces, papier.

1751-1752. — Exposition d'enfant à la porte de M. Deloynes de Champillou, administrateur de l'Hôpital-Général. — Poursuite contre un mendiant qui demandait l'aumône avec menaces. — Bris de prison du 8 janvier 1751 : le procureur d'Anglebermes refuse de nommer une personne dont il a parlé dans sa déposition; il est requis de le faire par le procureur du Roi. — Exposition en vente d'une garniture de dentelle provenant d'un vol. — Information pour le procureur du Roi, contre Bonaventure Archambault, Gatien Breton, dit Blois, Marie-Anne Méhu et Sébastien-Claude Leclerc : vol de deux œufs dans un poulailler au bourg de Tillay-le-Péneux : bannissement. — Information pour Étienne Belletoise, contre la veuve Cléret et Gravier : intérêts. — Information pour Marie-Anne Dreux, contre Laurent Larousse, serviteur de meunier. — Information pour Boisnier et Germain, marchands à Orléans, contre Charles Duneau, aussi marchand : abus de crédit. — Information pour François Bourdin, vigneron à Chécy, contre M. Jean Rousselet, curé de Saint-Laurent d'Orléans : refus de sacrements à la femme Bourdin; scandale aux obsèques, suppression de partie des prières. — Information pour grossesses.

B. 1454. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1752-1753. — Information pour le procureur du Roi, contre Jacques Meunier, Marin et Jean Naudin, Marie-Élisabeth Choquet et Marguerite du Petit-Muys : vol avec effraction. — Information pour Jacques Beaulieu, voiturier : vol d'un cheval. — Information contre Lancelot, tailleur de pierres, soldat réformé du régiment de Chartres, et Joseph Tasy, soldat du régiment d'Orléans : vol avec effraction. Mise hors de cours. — Information pour Jacques Brossard, contre Thomas, Louis et Mathieu Vacher : insultes à la femme Brossard : « bougresse, garce. » Amende. — Information contre des commis aux Aides, qui avaient tiré l'épée. — Information pour Jean Thoqueune, marchand à Jargeau, contre certains quidams qui, pour divertir le public aux dépens du plaignant, avaient fait une statue en paille, habillée comme lui, ayant comme lui une jambe plus courte que l'autre, tenant une béquille et une râpe à tabac, puis avaient promené cette effigie sur « une beste asine », la face tournée du côté de la queue, etc. Les enfants suivaient en criant : « C'est Thoqueune ! » Parvenus à la porte de l'exposant, on présenta un verre à l'effigie en disant : « Bois, Jean-Jean ! » L'information fut commencée en la justice épiscopale de Jargeau.

B. 1455. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 167 pièces, papier; 1 sceau.

1752-1753. — Information pour Pierre Gravet, bourgeois de La Châtre, en Berry, Marie Gravet, veuve Alix, lieutenant de dragons, contre Pierre Saas, dit Forest, messager de Sully-sur-Loire, Jeanne Leblanc, sa femme, André Edme, drapier à Sully, Marie Leblanc, sa femme, et dom Guillaume de La Barre, procureur de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, décrété de soit ouï : mise hors de cours. Il s'agissait de la succession d'un chanoine de Sully, M. Blondeau, oncle de Mme Gravet. Ce prêtre aurait prêté 16,000 francs aux Bénédictins, qui lui servaient une rente de 800 livres. On aurait voulu frustrer les héritiers. Certaines dépositions parlent de cérémonies magiques. — In-

formation contre Pierre Lemesle, de Saint-Marc-lez-Orléans, pour irrévérence au Saint-Sacrement : amende honorable. — Lettres de rémission pour le sieur Nampe, chirurgien à Ingrannes : homicide involontaire. — Affaire Ytasse : Ytasse, huissier, insulte gravement M. d'Anglebermes et Agnès de Saint-Mesmin, sa femme, son beau-père et sa belle-mère ; violences, bris de meubles. — Querelles, voies de fait. — Information pour Germain Henry, curé de Trinay, contre Louis Sevestre et sa femme. « Le suppliant étoit un bougre d'asne et un bougre de Normand, qu'il ne disoit pas les oroisons qu'il falloit dire à la messe, qu'il s'en manquoit beaucoup. » — Plainte en grossesse. — Voies de fait. — Vols.

B. 1456. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1753-1754. — Information pour l'huissier de Lespine, contre François Fouqueau, meunier : rébellion et violences. — Information pour Antoine Baugin, contre J.-B. Poullin, sergent royal, Hugues-Louis Malingre, huissier au Consulat, Louis-Pierre Courlezvaux, huissier, Louis Alleaume, bourgeois : saisie par procédés irréguliers. — Information pour Nicolas Chapuis, bourgeois d'Orléans, contre Gratet fils : « Fourbe, gueux, savoyard, etc. » — Information pour Angélique Pommier, contre Vincent Bataille : grossesse. — Informations pour des filles violées ou trompées. — Information pour Philippe Denoireterres, maître de verrerie royale, à Fay-aux-Loges, contre Marton, écolier en droit : insultes.

B. 1457. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 161 pièces, papier.

1753-1754. — Affaire Toussaint Sévin, de Sari, paroisse de Saran : ce particulier, revenant de la campagne, avait été blessé d'un coup de fusil, tiré par un quidam en embuscade, qu'on sut depuis être Henri Chafin, originaire de Touraine. Sans conclusion. — Vol chez Labrue, vigneron à Saint-André-de-Cléry, pendant qu'il était à la messe. Bris d'un coffre contenant 1,100 livres et deux tasses d'argent. — Vol d'effets chez le fripier Samson. — Vol dans la boutique de François Jeuslin, mercier, par Pierre Janot. — Supplique de Jean Bigot, musicien d'Évreux, puis de Sainte-Croix d'Orléans, se plaignant d'avoir été accusé injustement d'être l'auteur de la grossesse de Marguerite Désir. — Vol de poules.

B. 1458. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 246 pièces, papier.

1753-1754. — Information pour le procureur du Roi, contre Étienne Deschamps : vol d'instruments aratoires. — Information pour Thérèse Delorme, fille mineure, contre Jacques Brochet, batelier : lettres injurieuses et diffamatoires. — Information pour Françoise Boytard, contre François Pertuis : chanson diffamatoire. — « Supplie humblement Jean-Gabriel Mallier, fils de M. J.-B. Mallier, avocat au Parlement, disant qu'ayant été fait quelques propositions de mariage entre le supliant et la dame veuve Thomas, il étoit receu chez elle à chaque fois qu'il y a été ; que cejourd'huy, sur les onze heures du matin, il est allé chez laditte dame veuve Thomas. Étant entré, il a parlé aux filles de laditte dame, lesquelles ont dit au supliant que leur mère n'y étoit pas. Le supliant a dit qu'il alloit l'attendre. Lesdittes filles Thomas se sont jettez sur le supliant, luy ont ôté une canne d'épine qu'il avoit et qu'il porte toujours, étant nottoire que par une incomoditté qu'il a eue, il a peine à marcher sans canne. Voulant reprendre sa canne, laditte fille Thomas a affecté de rentrer dans le fond de la boutique, prévoyant bien que le supliant suiveroit, pour avoir sa canne. » Il entra dans l'arrière-boutique et fut attaqué par les deux filles, un domestique et un garçon de boutique. On le frappa de coups de poing, d'un levier, etc. — Supplique de Charles-Maximilien Midou de Cormes, chevalier, seigneur de Floville, de l'Ile et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France, disant que, voulant décorer son château de l'Ile, il aurait, depuis deux ans, fait commencer des plantations de châtaigniers et noyers pour former les avenues ; qu'en juillet 1754, il envoya deux ouvriers labourer ces plantations ; que ces particuliers furent arrêtés par le fils de la veuve Venot, qui les menaça de coups de fusil ; qu'ils revinrent au château ; tout cela parce que M. Midou était en procès à la justice de l'Ile contre la veuve Venot, veuve Huet en premières noces, jadis fermière de sa basse-cour. Sans conclusion. — Information pour Combes, marchand de Paris, contre la justice qui l'avait fait emprisonner avec la fille Tour, sa domestique, à la requête de Jean Tour, père de cette fille, au moment où il traversait Orléans pour se rendre à Narbonne : demande de levée d'écrou sur le consentement de Tour père. — Supplique d'Henri Grouteau, mégissier, disant qu'on l'avait injustement accusé d'avoir tenté de mettre le feu dans sa maison. — Supplique de Jacques-Philippe Le Roy, entrepreneur royal, et Jean-Michel Chicoisneau, commis greffier des Eaux et forêts, contre les gens qui troublaient le repos public dans l'auberge de la *Tête Noire*, à Orléans. — Information pour Louise Moullin, contre Pélard de Montigny, chanoine d'Orléans, et le chevalier de Montigny, son frère : lettre diffamatoire.

B. 1459. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1753-1754. — Information pour le procureur du Roi, contre un inconnu qui avait tué une fille dans l'allée de

Goumier, à Chanteau, forêt d'Orléans, « laquelle fille paraissoit âgée de vingt ans ou environ, ayant un mouchoir bleu et blanc sur le col, tourné le devant derrière; son habillement étoit composé d'un corps de pinchinat brun rougeâtre, une juppe de trémière rouge, un tablier de droguet rayé blanc et brun; à ses jambes, des demi-bas de laine bleue sans pied; sans souliers ni sabots. » Elle fut reconnue depuis pour être la domestique de la dame Baudouin, aux Aides. Elle allait à Rebréchien et fut étranglée avec son mouchoir de cou. — Information pour le procureur du Roi, contre Michel Léger : mise hors de cour. Il était accusé de vagabondage avec congé militaire. Signalement : 5 pieds, cheveux châtain brun frisés, visage plat, cicatrice au menton gauche. Il sortait du régiment Choiseul-Meuse. — Information pour le procureur du Roi, contre Rémi Leroy et Marie-Madeleine Le Brun, voleurs.

B. 1460. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 188 pièces, papier.

1755. — Information pour le procureur du Roi, contre Louis Delorme : vol d'un bourriquet. Mise hors de cour. — Information pour le procureur du Roi, contre Étienne Jacquet : attentat à la pudeur. — Exposition d'un enfant dans la rue de l'Ange, paroisse Saint-Paul. — Information pour le procureur du Roi, contre un assassinat commis à Chevilly, sur la personne d'un terrassier. — Information pour le procureur du Roi, contre Pierre Desclefs, mendiant valide : vagabondage; condamnation aux galères. — Information pour arriver à découvrir quel était l'assassin d'un homme dont le cadavre avait été trouvé près du bureau des commis de la porte Madeleine, à Orléans, la poitrine trouée d'un coup d'épée. — Information pour le procureur du Roi, contre Jacques Dragonne, Jean, Louis et J.-B. Maret, marchands, qui avaient excédé de coups le nommé Pesneau, charpentier : mise hors de cour. — Information pour le procureur du Roi, contre des voleurs de bêtes à laine : condamnation aux galères.

B. 1461. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1755. — Information pour François Chaloppin et Antoine Johanneton, huissiers, contre Louis-Michel Bourguignon et autres : insultes et voies de fait contre ces huissiers exerçant leurs fonctions : amende. — Information pour Agathe Boullet, contre Debrie, marchand à Orléans : grossesse. — Information pour Marguerite Dareau, contre Hilaire Fromentin, garçon raffineur : grossesse. — Autres informations pour cas semblables. — Information pour Jean-Eustache de Beaumont, marchand, contre les demoiselles Aubert, marchandes à Toury : affaires de négoce. — Information pour Jean-Michel-Nicolas Odigier de La Couronnerie, avocat, contre Templier : saisie de fruits. — Information pour Nicolas Cochereau, prévôt-juge de Boisville-la-Saint-Père, contre Henri et Pierre Dause, peintre, et les domestiques du sieur de Létourville : assassinat de François Pelletier, homme de peine. Sans conclusion.

B. 1462. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 146 pièces, papier; 1 sceau.

1755. — Information pour Jeanne Gibaut, femme de Pierre Ruet, épicier à Meung, contre Bouault-Lardié, tanneur, qui avait attaqué Ruet sur le chemin de Saint-Ay et lui avait volé un lièvre. — Ajournement donné contre Doublet et un berger qui avaient blessé François Souchet, laboureur à Saint-Aignan de Sandillon. — Information pour le procureur du Roi, contre Madeleine Villemer, Catherine Papignot et Arnoul Petit, voleurs : condamnation à être fustigés. — Plainte de Paul Leroy, marchand, et Marie Rigault, sa femme, contre Jean Lorieu, officier de la Reine, propriétaire d'un moulin qu'ils tenaient à ferme, qui refusait d'y faire des réparations. — Plaintes en recherche de paternité. — Plaintes en voies de fait et injures. — Lettres de rémission en faveur de Laurent Vigne : homicide par imprudence. — Affaire Gaucherot : François Gaucherot, gros négociant en vins, mourut laissant un fils nommé Joseph. Profitant de son inexpérience, Denis Berquier, également marchand de vins, qui passait son temps à « chercher la médecine universelle », s'insinua dans l'esprit du jeune homme et lui fit souscrire des lettres de change qu'il ne remboursa pas. On ne connait pas la conclusion du procès.

B. 1463. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 110 pièces, papier; 22 imprimés.

1755-1756. — Jansénisme. Affaire de Cougniou : M. Philippe de Cougniou, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans depuis quarante-quatre ans, en 1754, docteur de Sorbonne depuis cinquante-quatre ans, âgé de quatre-vingt-huit ans, tomba malade le jeudi 26 septembre 1754. Les médecins conseillèrent de lui administrer les Sacrements. MM. Miron et Tassin, neveux du malade, allèrent requérir le grand-chantre, M. Vallet, de vouloir bien les lui faire administrer. Les chanoines, sortant de vêpres, se réunirent dans la sacristie et l'un d'eux, M. Odigier, s'offrit à administrer leur confrère. M. le doyen Colbert étant absent, M. Vallet fit tenir chapitre pour délibérer. Des 46 chanoines dont se composait le chapitre, il s'en réunit 12 seulement, savoir : MM. Vallet, grand chantre; Laugeois d'Imbercourt, archidiacre de Beauce et grand vicaire; Dudin; Pavart; Odigier; Chazot; Sinson; de Hillerin, ar-

chidiacre de Sologne; Seurrat; de Goillons-Vinot. Les neveux du malade présentèrent leur requête. Dès qu'ils se furent retirés, M. Odigier s'exprima ainsi : « Messieurs, je suis venu exprès de la campagne pour faire plaisir à la compagnie, dans la circonstance où nous nous trouvons, par rapport à la déclaration du Roi, du 2 septembre dernier, qui impose silence sur les matières qui ont divisé l'Église depuis si longtemps, et pour donner des marques de mon attachement à un confrère dont je connais parfaitement les bons sentiments et qui a été l'exemple du chapitre, tant par son assiduité à l'office depuis plus de quarante ans, que par la régularité de ses mœurs. C'est pourquoi, et pour vous mettre hors d'embarras, je vous prie de trouver bon que je lui administre les sacrements, même sans conclusions capitulaires, sans éclat. Il suffit que vous le trouviez bon. » Cette proposition fut rejetée. M. Vallet répondit à M. Odigier que le chapitre *ne vouloit point consentir qu'on donnast les sacremens à M. de Cougniou*, qu'au préalable il ne rétractât son appel par acte public (l'appel au futur concile contre la bulle *Unigenitus*). Le chapitre délibéra ensuite sur la demande du malade et députa auprès de lui MM. Vallet, d'Imbercourt et Hillerin. M. Vallet dit, en entrant : « Monsieur, nous venons de la part du chapitre pour vous procurer les secours spirituels et temporels. » Il lui demanda ensuite de donner des preuves de sa soumission à l'Église. Le malade répondit d'un ton ferme que la bulle ne contenait que les erreurs des jésuites, qu'il s'en tenait à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, qu'il n'avait pas d'autre profession de foi à faire que celle qu'il avait faite sur l'autel des Saints-Martyrs, il y avait cinquante-quatre ans, en recevant le bonnet de docteur de Sorbonne. M. Vallet insistant, M. de Cougniou riposta : « Allez, Monsieur, vous êtes un ignorant. Je vous l'ai toujours dit. » Le chapitre, informé, maintint le refus des sacrements. M. Vinot traita M. de Cougniou d'hérétique et schismatique. M. Sinson dit qu'il errait dans la foi. Les trois députés retournèrent le soir même chez M. de Cougniou. Mme Miron, sa nièce, ne les reçut pas. Ils revinrent le lendemain matin et ne furent pas reçus, parce que le malade dormait.

« Ce même jour vendredi 27 septembre, à dix heures du matin, on fit à ces trois Messieurs, au domicile de M. Vallet, une sommation, dans laquelle M. de Cougniou, après avoir rappellé l'offre qu'il leur avoit fait la veille, et qu'il renouvelle dans le présent acte, de faire sa profession de foi telle qu'elle est prescrite par le Concile de Trente, et insérée dans le Rituel du Diocèse, — « les prie, les requiert « et les somme de lui faire administrer les derniers Sa« cremens de l'Église, auxquels il a droit comme chrétien, « prêtre et docteur, comme n'ayant jamais cessé de don« ner des preuves publiques de son attachement à la « sainte religion, qu'il a toujours professée, et dans la« quelle, Dieu aidant, il espère et entend vivre et mourir. »

« L'huissier, n'ayant point trouvé M. Vallet dans sa maison, se transporta au palais épiscopal, où il étoit avec M. de Hillerin. Ils dirent tous les deux pour réponse que, sur-le-champ, ils alloient faire assembler le chapitre, pour lui donner communication de la présente sommation, et que, cependant, ils continueroient d'aller voir le malade. On leur laissa copie de la sommation et du certificat de messieurs Arterié, médecin, et Sauvin, chirurgien, qui attestoient le danger dans la maladie. Les députés tinrent parole. Ils assemblèrent à l'instant le chapitre, et lui firent part de la sommation qui venoit de leur être faite. » « En conséquence, le chapitre les exhorta à conti« nuer leurs visites auprès du malade, ce qu'ils firent « sur-le-champ, » mais sans pouvoir, encore cette fois, exercer leur zèle auprès de lui, parce qu'il reposoit. A trois heures après-midi du même jour 27, on fit une seconde sommation aux trois députés, toujours au domicile de M. Vallet. Dans cette sommation, le malade faisoit de nouvelles instances pour obtenir les sacremens, et disoit entre autres choses, « que la promesse d'assembler « le chapitre et de le venir voir, ainsi que le portoit la ré« ponse des députés à la première sommation, n'étoit pas « *satisfaire à ses réquisitions*, mais bien *en éluder l'exé« cution et couvrir* un refus persévérant de lui adminis« trer les derniers sacrements. »

« Les trois députés répondirent en substance, à cette seconde sommation, que dans les trois dernières visites qu'ils étoient allés faire au malade, sa domestique leur avoit répondu qu'il *ne pouvoit recevoir leur visite ni les entendre* (il faut être en garde contre la manière dont ces Messieurs s'expliquent); mais que, nonobstant cette réponse (de la domestique), ils continueroient leurs visites. Ils ajoutoient qu'il étoit indécent et injurieux de faire des sommations réitérées à des députés d'une compagnie aussi respectable, à qui on refuse l'entrée de la chambre du malade; qu'ils référeroient la présente sommation au chapitre.

« Pendant que l'on signifioit la seconde sommation, M. l'Évêque faisoit aussi de son côté une visite à M. de Cougniou. Mais ce prélat avoit eu la politesse d'envoyer chez lui, le matin, pour s'informer de l'état de sa santé, et de l'heure à laquelle il pourroit le voir. Il avoit avec lui M. Colbert, doyen du chapitre, M. Le Jeune, directeur du Séminaire, et un autre prêtre, qu'on croit être son secrétaire. Le prélat trouva dans la chambre du malade quatre dames, dont la présence parut l'embarrasser et lui faire de la peine. M. de Cougniou, qui étoit dans son fauteuil, lui fit excuse de ce que sa situation et son grand âge ne lui permettoient pas de se lever, et entama la conversation

par l'histoire d'un ancien évêque d'Orléans, du nom de Montmorency, qui avoit eu un procès avec son chapitre, et l'avoit perdu, sans que la charité et l'union qui étoit entr'eux en eussent été altérées. Il dit ensuite qu'il y avoit cinquante-quatre ans qu'il étoit docteur, *et de l'ancienne Sorbonne*. Ces derniers mots, sur lesquels il appuya, donnèrent occasion à M. l'Évêque de faire l'éloge de la Sorbonne, mais en confondant l'ancienne avec la nouvelle. M. de Cougniou ajouta qu'il avoit juré sur l'autel des Martyrs de défendre toujours la vérité. Le prélat, qui vouloit profiter de ces avances pour entrer en matière et qui se trouvoit gêné par la présence des dames, dit au malade qu'il voudroit bien avoir la satisfaction de lui parler en particulier, et qu'il le prioit de faire retirer ces dames, qui apparemment, dit-il, sont des étrangères. Elles prirent la parole et dirent qu'elles n'étoient point des étrangères, mais les nièces de M. de Cougniou, et qu'il falloit lui demander s'il vouloit qu'elles sortissent. Le malade répondit qu'elles pouvoient rester et qu'elles profiteroient des instructions de Sa Grandeur. Le prélat dit qu'il ne refusoit pas de leur en donner lorsque l'occasion s'en présenteroit, mais que, pour le présent, il souhaitoit être seul. Comme il insista pour que les dames sortissent, trois se retirèrent; mais la quatrième représenta que, dans la situation où étoit son oncle, il avoit des besoins qui ne permettoient pas de l'abandonner. M. l'Évêque dit obligeamment qu'il pourvoiroit à tout, et qu'il ne laisseroit manquer de rien au malade. Cette dame sortit donc aussi, après en avoir demandé et obtenu le consentement de son oncle. Au reste, la précaution étoit assez inutile, parce que l'on ne pouvoit guère parler à M. de Cougniou, qui étoit un peu sourd, sans être entendu de l'antichambre. On entendit, en effet, que M. l'Évêque voulut entrer en discussion principalement sur trois articles : 1° sur la condamnation du livre du P. Quesnel, que le prélat exigeoit; 2° sur l'abandon et la solitude prétendue des Appellans, qui, disoit ce jeune prélat, n'avoient plus de chef, plus d'évêques; 3° sur la visibilité de l'Église. Mais M. de Cougniou trancha court en répondant, sur le premier article, d'un ton très-ferme : « *Non;* » sur le second, que les Appellans avoient pour eux tous les évêques qui enseignoient la bonne doctrine. « Il est vrai, ajouta-t-il, qu'il n'y en a plus guère de bons. » A l'égard du troisième article, on ne comprit pas bien ce que vouloit dire l'évêque, mais on entendit fort distinctement que M. de Cougniou lui dit : « Allez, allez, Monseigneur, je sçais cela avant que vous fussiez au monde. » Cependant, comme on s'apperçut que la voix du malade commençoit à s'éteindre, on ouvrit la porte pour lui porter un bouillon, ce qui termina la visite. M. l'Évêque sortit très-peu satisfait de la commission dont il avoit bien voulu se charger. Le public, à Orléans, le fut encore moins, de lui voir faire une pareille démarche. Le lendemain 28 septembre, entre huit et neuf heures du matin, les trois députés se présentèrent chez le malade et furent introduits dans la chambre. Ils répétèrent ce qu'ils lui avoient déjà dit : « Que la Compagnie étoit prête de lui faire « administrer les sacremens, quand il lui auroit donné « la satisfaction qu'elle désiroit de lui, et qu'il se se- « roit uni aux sentimens du Chapitre. » M. de Cougniou leur répondit : « Que la Constitution étoit la chose la plus « absurde qui eût été faite dans l'Église de Dieu, qu'il ne « la recevroit jamais. Que ces Messieurs vouloient qu'il « rétractât son appel; mais qu'il leur déclaroit que, s'il ne « l'avoit pas fait, il le feroit encore. » Que, s'il n'avoit pas les sacremens du Chapitre, il les auroit de Paris. Ensuite, pénétré de douleur et vivement touché d'une si horrible injustice, il congédia ces Messieurs en leur défendant de revenir s'ils n'avoient pas autre chose à lui dire.

« Environ une heure après, on fit une troisième sommation au Chapître, capitulairement assemblé, M. Colbert doyen y présidant. M. de Cougniou, dans cette nouvelle sommation, déclare : « Que c'est toujours avec toute la « douleur dont il est capable qu'il se voit dans la nécessité « de continuer à faire tous ses efforts (en employant la « voye des sommations) pour se procurer les derniers sa- « cremens; qu'il est vivement touché de se voir dans l'o- « bligation de se défendre sur des faits qu'on ne craint « point de lui imputer (apparemment les prétendues « réponses de sa domestique); qu'il n'a jamais manqué au « respect que la Compagnie peut exiger de lui; qu'il n'y « manquera jamais et qu'il recevra toujours avec la défé- « rence qu'il doit ce qui lui sera dit et présenté de sa part, « sans néanmoins approuver ou déférer aux démarches « qui n'auroient pour objet que de contrevenir formelle- « ment aux loix du Royaume. Qu'il est dans le dernier « étonnement de ce qu'on donne pour prétexte du refus « de lui administrer les derniers sacremens, qu'il n'a pas « les dispositions convenables, sans néanmoins s'expliquer « sur celles que le Chapitre exige de lui. Que, dans le cas « où ces dispositions exigées feroient partie de celles qui « sont nécessaires pour recevoir dignement les derniers « sacremens, il est dans la disposition de ne rien négliger « de tout ce qui sera en lui pour les recevoir dignement, « et qu'il espère que Dieu lui en fera la grâce. Qu'il ne « peut rien ajouter aux déclarations qu'il a faites tant au « Chapitre qu'à ses députés; qu'il est *chrétien, enfant,* « *docteur, chanoine de l'Église catholique, apostolique* « *et romaine;* qu'il *est très-attaché à sa foi;* qu'il *croit* « *tout ce qu'elle croit et enseigne; condamne et rejette* « *tout ce qu'elle condamne et rejette; qu'il offre de* « *nouveau d'en faire la profession authentique,* telle « que l'enseigne le Concile de Trente et qu'elle est in-

« sérée dans le rituel du diocèse. Que, dans ces dispo« sitions et dans l'extrémité de son état actuel, il ne peut « se refuser à lui-même le recours à toutes les voyes lé« gitimes pour se procurer les derniers sacremens, et « la consolation de convaincre le Chapître de la pureté « de sa foi et de l'injustice qu'il lui fait de lui refuser « l'administration des derniers sacremens. » En conséquence, le Chapitre est prié, requis et néanmoins sommé de lui faire administrer, etc.

« Le Chapitre, dans sa réponse à cette sommation, M. le Doyen portant la parole, commence par faire beaucoup valoir le zèle de Messieurs les députés, qui, « quoiqu'on « leur eût refusé jusqu'à quatre fois l'entrée de la chambre « du malade, s'y étoient encore transportés ce matin. »

« Le Chapitre fait ensuite, à sa façon, l'exposé de ce qui s'étoit passé dans cette dernière visite, et n'oublie pas surtout de parler de l'espèce de défense que M. de Cougniou leur avoit faite de revenir; mais il ne dit pas que le malade avoit ajouté : « *Si vous n'avez pas autre chose à « me dire, ne revenez pas.* » Il ne dit pas non plus que M. de Cougniou, en répondant que, s'il n'avoit pas les sacremens du Chapitre, il les auroit de Paris, n'entendoit et ne pouvoit entendre autre chose, sinon qu'il comptoit sur la protection de la justice et des loix, comme on l'a vu plus haut.

« Enfin le Chapitre déclare « qu'il est toujours *dans la « disposition de donner à M. de Cougniou* tous les se« cours spirituels *qui dépendent de lui*, lorsqu'il en sera « requis ; ne pouvant se présenter davantage, attendu la « *défense expresse* qu'il en a faite aux députés (on vient « de voir à quoi se réduit cette défense). »

« Sur ce que contenoit cette réponse du Chapitre à la troisième sommation, on en fit une quatrième le même jour, à quatre heures et demie, au domicile de M. Colbert, doyen, en parlant à sa personne. M. de Cougniou y déclare « qu'il est très-mortifié de ne pouvoir reconnoître ses « propres réponses dans le rapport fait au Chapître par les « sieurs Vallet, d'Imbercourt et de Hillerain, ses députés, « à l'occasion de la visite qu'ils lui ont faite cejourd'hui, « entre huit et neuf heures du matin; qu'il veut bien ne « les pas soupçonner de l'avoir concerté (ce rapport), mais « seulement de ne s'être pas rappellé ce qui les précédoit « (ces réponses), et de n'avoir pas nettement compris ce « qu'il leur a dit. Pourquoi il proteste de s'expliquer en « tems et lieu sur la réponse du Chapitre portée en la « sommation de ce jour, n'ayant (dit-il) quant à présent « pour objet que de profiter des offres que lui fait le Cha« pitre, *de lui donner sur sa première réquisition tous « les secours spirituels qui dépendent de lui*, lesquels, « dans la situation où il est, ne peuvent être que les der« niers sacremens, qu'il a ci-devant requis, son état ne « lui permettant pas de différer de donner au Chapitre la « preuve du désir qu'il a de les recevoir. »

« M. Colbert répondit à cette sommation que « le Cha« pitre ayant nommé et député MM. le chantre et les « archidiacres de Beauce et de Sologne pour aller voir « M. de Cougniou et lui administrer les sacremens, s'ils le « trouvent disposé, il faut qu'on s'adresse à eux; que ses « pouvoirs sont liés par la délibération du Chapitre, qui a « commis et député ces Messieurs. »

« En conséquence de la réponse du doyen, l'huissier se transporta à six heures et demie chez M. Vallet, qu'il somma d'administrer sur-le-champ à M. de Cougniou les sacremens d'Extrême-Onction et d'Eucharistie en Viatique, comme ayant été (le dit sieur Vallet) député du chapitre à cet effet, ainsi qu'il est porté en la réponse du dit sieur Colbert. M. Vallet et M. de Hillerain, qui se trouva avec lui, répondirent que le rapport par eux fait au chapitre étoit *sincère et véritable*, qu'au surplus M. de Cougniou s'étant adressé au chapitre, ils ne se regardent plus comme députez, et qu'en conséquence M. de Cougniou pouvoit se retirer par-devant le chapitre assemblé.

« Le lendemain dimanche, 29 septembre, le bailliage d'Orléans rendit une sentence par laquelle il permet au procureur du Roi d'informer au sujet du refus de sacremens fait au sieur de Cougniou. Et cependant ordonne que les sieurs du chapitre de Sainte-Croix seront tenus de faire cesser le scandale, *et de se conformer à la déclaration du Roi* du 2 du présent mois *et arrêt d'enregistrement d'icelle;* en conséquence, de faire administrer dans le jour le sieur de Cougniou, attendu le danger pressant où il se trouve, à peine de saisie de leur temporel, et de toutes autres peines qu'il appartiendroit. Ordonne, en outre, qu'un des huissiers audienciers ou autre sera tenu de se transporter le lendemain matin, six heures, en la maison du malade, pour constater si les sacremens lui ont été administrés, pour, sur son rapport, être ordonné ce qu'il appartiendra.

« Cette sentence fut signifiée l'après-midi à quatre heures et demie, à la requête du procureur du Roi, au chapitre extraordinairement assemblé, M. Charles Vallet, chanoine chantre en dignité, y présidant. Auxquels sieurs chanoines et chapitre de l'église de Sainte-Croix, l'huissier audiencier fit de par le Roi et justice sommation, en exécution de l'ordonnance du bailliage, etc.

« Le chapitre fit réponse : « Que la présente significa« tion peut être regardée sous deux rapports, sçavoir : « l'exposé de la plainte faite par M. le procureur du Roi à « la réquisition du sieur de Cougniou, et de l'ordonnance « rendue en conséquence. » Le chapitre étoit mal informé. M. de Cougniou n'a point eu de part à la plainte. M. le procureur du Roi avoit agi d'office.

« Quant à l'exposé de la plainte, continuent ces Messieurs, il n'est pas soutenable. » Et voici comme ils le prouvent : « C'est que le chapitre *n'a jamais fait refus* « d'administrer les sacremens à M. de Cougniou. Il a « même député trois de Messieurs, dès qu'il a eu avis de « sa maladie, le chapitre *n'ayant rien tant à cœur que* « *de les lui administrer; qu'à cet effet,* le chapitre étant « encore assemblé ce matin après la grande messe canonicale, et ayant communication des deux sommations « du jour d'hier après-midi au chapitre, ils avoient, par « une nouvelle députation, *encore* député MM. le chantre, « l'archidiacre de Beauce et celui de Sologne pour se « transporter, le chapitre tenant, chez le malade et lui déclarer que la Compagnie *étoit toujours disposée* à lui « administrer les sacremens par lui requis, en *s'unissant* « *aux sentimens* du chapitre; ce que les dits sieurs députés ont exécuté sur-le-champ. Et ayant été introduits « dans la chambre du dit sieur de Cougniou, il leur avoit « dit et réitéré : — Messieurs, je n'ai rien à dire (de plus « que ce que je vous ai dit plusieurs fois); vous voulez que « je rétracte mon appel : s'il n'étoit pas fait, je le ferois « encore. Je vous prie de ne pas revenir davantage. — Laquelle réponse a été référée dans l'instant au chapitre « tenant, qui ne l'a pu regarder que comme une persistance dans son opposition aux loix de l'Église et de « l'État (à la bulle *Unigenitus*). Mais comme le chapitre « espère toujours *de meilleures dispositions,* il continuera « *ses soins et son zèle* auprès du malade. Au moyen « de quoi le chapitre n'a pas refusé d'administrer. »

« Quant à la sentence du bailliage criminel d'Orléans, le dit bailliage étant incompétent aux matières purement spirituelles et des sacremens, *suivant toutes les loix* du Royaume, et ce tribunal même ayant été jugé incompétent dans une pareille affaire par arrêt du Conseil du 8 mai 1740, signifié au greffe du dit bailliage, le chapitre proteste de nullité de la plainte et de tout ce qui s'en suivra, ainsi que de l'ordonnance. Et, où il seroit passé outre, de se pourvoir par les voyes de droit, d'autant plus que l'on abuse visiblement de la déclaration du Roi du 2 du présent mois, qui n'a *aucun trait à la contestation présente;* cette déclaration étant relative à celle de 1730 et autres, par lesquelles le Roi s'explique clairement sur l'obligation qu'ont les ecclésiastiques et les peuples commis à leurs soins du respect et de l'obéissance qu'ils doivent à la constitution *Unigenitus,* et de s'assurer de leurs dispositions (des ecclésiastiques et des peuples) à cet égard pour les ordres et les bénéfices.

« Messieurs du bailliage, qui donnent à la déclaration du 2 septembre un sens plus naturel, ayant été informés par l'huissier, le lundi 30, que M. de Cougniou n'avoit pas été administré, rendirent une seconde sentence qui, dit-on, condamnoit le chapitre en 3,000 livres d'amende payables sans déport; faisoit une nouvelle injonction de pourvoir à l'état du malade et de l'administrer sans délai, à peine de six autres mille livres d'amende, sans qu'il soit besoin d'un autre jugement, et sous telle autre peine qu'il appartiendroit. Cette seconde sentence ne fut point signifiée, parce M. Paris, premier avocat du Roi, reçut dans ces circonstances un arrêt de la Chambre des vacations concernant la même affaire. Dès que Messieurs du bailliage eurent appris noissance, ils discontinuèrent leurs procédures et arrêtèrent qu'on enverroit à M. le procureur général une expédition de celles qui avoient été faites. Par cet arrêt, rendu à la requête et sur les conclusions du procureur général, la Chambre lui donne acte de sa plainte, ordonne des informations par-devant le lieutenant criminel au bailliage d'Orléans; et enjoint sur les peines de droit au chapitre de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans *de faire cesser le scandale causé par le refus de sacremens fait au sieur de Cougniou, et ce, dans l'heure de la signification du présent arrêt.*

« Il est du 28 septembre, et il fut signifié le lundi 30, à onze heures du matin, aux trois députés, qui, aussitôt après, assemblèrent le chapitre. Il y fut conclu, non que le malade seroit administré sans délai, conformément à l'arrêt de la cour, mais que les trois députés iroient lui faire une visite. Ils se transportèrent à l'instant chez M. de Cougniou, et lui dirent : « Monsieur, nous venons de la part « du chapitre, pour vous assurer qu'il *est toujours dans* « *la disposition de vous donner les sacremens, pourvu* « *que vous lui donniez la satisfaction de dire que vous* « *adhérez à ses sentimens*, et que vous vous désistez de « votre appel. » Le malade répondit qu'il persistoit toujours dans ses sentimens, et qu'il ne se désistoit point de son appel. « Vous dites donc, Monsieur, reprit le « chantre, que vous persistez dans votre appel? — Oui, « Monsieur. — Vous persistez donc à dire que, si vous « ne l'aviez pas fait, vous le feriez encore? — Oui, Monsieur, » répondit le respectable vieillard. Ces Messieurs s'en allèrent fort contens, faisant les agréables avec des réponses auxquelles ils avoient donné occasion. Et M. Vallet dit aux personnes qui les conduisoient : « *Vous* « *voyez que nous exécutons l'arrêt du Parlement.* » Ce qu'elles voyoient, c'étoit l'insolence de ces députés du chapitre, qui joignoient ainsi l'insulte à la révolte. On auroit dû, en signifiant l'arrêt aux députés, les interpeller de déclarer s'ils étoient dans la volonté d'y satisfaire, dresser une heure après un procès-verbal de son inexécution, qu'on aurait pu envoyer le jour même à M. le procureur général. On aurait dû au moins écrire à ce magistrat pour l'en informer; mais on n'observa aucune de ces formalités importantes. C'est ce qui mit M. de Cou-

gniou dans la nécessité de faire promptement une nouvelle sommation, dont l'effet seroit au moins de constater et de faire connoître au Parlement la désobéissance du chapitre à son arrêt. Cette cinquième sommation fut faite au chapitre, parlant à ses députés, le 30 septembre à quatre heures après-midi, et par conséquent environ six heures après la signification de l'arrêt. Dans cette sommation, ces Messieurs sont priés, requis, suppliés, interpellés, d'administrer ou procurer au sieur de Cougniou les derniers sacremens de l'Église, attendu son grand âge et le danger de sa maladie, qui lui fait tous les jours craindre d'être surpris par une mort subite. Ensuite, M. de Cougniou leur représente que les refus qu'ils lui font à chacune de leurs visites, et le motif qu'ils emploient pour unique fondement de ces refus, sont une *contravention formelle* au silence général et absolu imposé par la dernière déclaration du Roi du 2 de ce mois, par laquelle Sa Majesté a manifestement fait connoître que, par amour pour la paix et pleine de bonté pour ses sujets, elle vouloit faire cesser les troubles causés dans l'Église et dans l'État par des interpellations indiscrètes et par des refus schismatiques des sacremens à des fidèles qui vivent publiquement dans le sein et sous les loix de l'Église catholique, apostolique et romaine, sans aucune répréhension, et tout cela sur des prétextes évidemment réprouvés par Sa Majesté. C'est pourquoi elle a enjoint aux officiers de la justice souveraine d'empêcher qu'il ne fût rien *fait, tenté, entrepris ou innové* dans l'administration extérieure des sacremens; a prohibé toute sorte d'interpellations et de questions sur les disputes qui agitent l'Église au sujet de la bulle *Unigenitus*. M. de Cougniou ajoute que le refus injuste et schismatique que continue de lui faire le chapitre dont il a l'honneur d'être membre est parvenu jusqu'à M. le procureur général du Parlement, et que ce magistrat, autant chargé par son zèle pour la conservation de la paix et de la tranquillité, que par état, de veiller à la recherche et punition des contraventions aux ordonnances du Royaume,... a rendu plainte à Nosseigneurs du Parlement de Paris du délit commis contre la personne dudit sieur de Cougniou... Les députés répondirent, par les sieurs Vallet et de Hillerin, que le sieur de Cougniou abuse de la susdite déclaration du Roi... Le mardi 1er octobre, sur la requête du procureur général du Roi,... le Parlement rendit un second arrêt qui permet au procureur général du Roi d'informer des faits... Le chapitre fit signifier, le même jour 4 octobre, aux chanoines Dudin, Odigier et Le Moine... un acte étendu et raisonné... M. Odigier, voyant qu'aucun de ses confrères ne vouloit administrer M. de Cougniou et croyant que cette bonne œuvre lui était dévolue par le cas de nécessité, s'étoit présenté pour la faire. Il comptoit rendre service en même temps et au pauvre abandonné et à sa compagnie, qu'il tiroit par là d'un assez mauvais pas... M. Odigier, pour ménager la délicatesse des consciences de Messieurs, avoit la précaution de leur déclarer qu'il prenoit tout sur lui et qu'il ne demandoit qu'une tolérance de leur part... Le 5 octobre, à quatre heures après-midi, M. de Cougniou, de son côté, fit faire au sieur de Lange, secrétaire du chapitre, une sommation... Le lendemain 6 octobre, à une heure après-midi, deuxième sommation... Le même jour que le chapitre faisoit signifier aux trois chanoines, par un huissier, *qu'ils tendoient à une espèce de schisme en pensant que l'on devoit les sacremens à M. de Cougniou,* le Parlement rendoit un arrêt qui, faute par les sieurs Vallet, d'Imbercourt et d'Hillerin, chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, d'avoir exécuté l'arrêt de la cour du 28 septembre, condamne lesdits, solidairement, en 3,000 livres d'amende,... enjoint de faire cesser le scandale causé par leur refus persévérant d'administrer le sieur de Cougniou... Cet arrêt fut signifié le 6 octobre, à onze heures et demie du matin, au sieur Charles Vallet, en parlant à sa personne... Le sieur Vallet, sommé de répondre présentement..., a fait réponse qu'il communiquera le présent arrêt au chapitre... L'arrêt fut ensuite signifié aux sieurs d'Imbercourt et d'Hillerin. L'huissier se transporta, à trois heures après-midi, chez M. de Cougniou et y dressa procès-verbal de l'inexécution de l'arrêt, après que M. de Cougniou, qu'il trouva dans son lit, *fort accablé,* lui eut déclaré que les sieurs Vallet, etc., ne l'avaient point administré, et qu'il ne les avoit point vus depuis le lundi 30 septembre... Comme il falloit procéder sans délai à l'exécution de l'arrêt, l'huissier se transporta, le lendemain lundi 7 octobre, à sept heures du matin, chez M. Vallet, et lui fit commandement de payer sur-le-champ les 3,000 livres d'amende portées sur l'arrêt. M. Vallet répondit qu'il n'avoit pas d'argent, et aussitôt l'huissier procéda à la saisie et à l'enlèvement de ses meubles, qui furent portés sur la place où se vendent publiquement les effets saisis. La vente commença le même jour, à deux heures après-midi. On mit, le soir, dans le palais, les effets qui étoient restés, et, le lendemain, la vente fut continuée. Il y avoit, surtout le premier jour, un monde prodigieux, comme à une réjouissance publique. L'approbation étoit générale et marquée. Le petit peuple disoit que ces gens-là méritoient bien cela; que c'étoit honteux à ces chanoines de refuser les sacremens, comme ils faisoient, à « gens qui valoient mieux qu'eux » (dans une ville comme Orléans les chanoines doivent être connus). Le produit de la vente ne monta qu'à 2,655 livres 8 sols. M. le grand chantre a fait racheter presque tous ses meubles par une dame de ses amies qui lui a servi de prête-nom, et ils ont été transportés à l'Évêché. C'étoit alors un asyle ouvert non seulement aux

meubles, mais encore à la personne de tous ces messieurs. C'est ce que l'on apprend par une lettre que M. l'Évêque leur écrivit à l'occasion de l'arrêt du 4 octobre. Elle vint fort à propos pour consoler le chapitre et surtout les députés.

« On voit par la date de cette lettre qu'elle ne pouvoit être le fruit de beaucoup de réflexions. Le jeune prélat l'écrivit dans un premier mouvement, ou plutôt quelqu'un l'écrivit pour lui; car il n'y a guère d'apparence qu'il ait ni dans l'esprit ni dans le cœur les excès qu'elle renferme. Il faudroit qu'il se fût fait en lui, depuis quatre mois, un changement qui ne paroît pas croyable. Tout le monde sait que le prélat, devant officier pour la première fois à Sainte-Croix, à la Pentecôte dernière, consentit de très-bonne grâce que M. de Cougniou, exclu du chœur depuis plusieurs années par lettre de cachet, l'Évêque officiant, y assistât comme les autres chanoines lorsqu'il officieroit; ce que fit M. de Cougniou dès le jour même. Comment est-il possible que le même prélat, au commencement du mois d'octobre suivant, soit persuadé et convaincu que le même M. de Cougniou, à l'article de la mort, est un hérétique et un excommunié, à qui on doit refuser les derniers sacremens, que la discipline et même la foi de l'Église sont intéressées à ce qu'ils ne soient point administrés; que ceux qui les lui refusent sont des confesseurs de la foi, parce que le Parlement veut les obliger d'observer les loix du Royaume et en particulier la déclaration du Roy du 2 septembre dernier; enfin qu'il lui est permis de s'élever avec insulte contre les arrêts de cet auguste tribunal, qu'il doit respecter et apprendre à respecter autant par son exemple que par ses instructions?

« Cette lettre (si peu) épiscopale fit grand plaisir au chapitre, et il la fit inscrire sur ses registres dans l'assemblée du lundi 7 octobre. Elle se tint après Complies, dans le tems que l'on commençoit la vente des meubles du grand chantre. On avoit invité à ce chapitre tous les chanoines qui étoient aux environs d'Orléans, ou à leurs vendanges, ou chez leurs amis. Ce chapitre est appellé général dans un acte capitulaire du 2 octobre. Ainsi il devoit être assez nombreux pour prononcer sur la proposition qui intéressoit les trois anciens députés. Ils la firent de nouveau; mais il y a lieu de craindre que l'amende de 3,000 livres ne soit demeurée pour eux une *affaire personnelle*.

« A l'égard du refus d'administrer M. de Cougniou, la Compagnie continua *d'en faire sa propre affaire;* sur cet article, elle s'en tenoit scrupuleusement à la fameuse délibération du 26 septembre; et, afin que l'on ne pût pas en douter, ce même chapitre ordonna « qu'il seroit signifié « par un huissier à M. de Cougniou, chanoine, qu'il est « toujours dans la disposition de lui faire administrer les « sacremens quand, de son côté, il apportera les disposi« tions nécessaires pour les recevoir, en révoquant son « appel de la constitution *Unigenitus*, en déclarant qu'il « y est soumis *d'esprit et de cœur*. »

« Ainsi, au grand chantre et aux deux archidiacres, dont la mission était finie, succéda l'huissier Grison, pour apprendre à M. de Cougniou, de la part du chapitre, quelles étoient les dispositions extérieures et intérieures qu'il devoit apporter à la réception des sacremens. C'est ce que Grison fit le soir de ce même jour, à cinq heures, par la signification du nouvel acte schismatique du chapitre. Ce fut en parlant à Mlle de Cougniou, sa nièce, car, pour lui, il étoit ce jour-là si mal, qu'il n'auroit pas même été en état d'entendre les anciens missionnaires, ses confrères. On déposa cet acte chez un notaire, et on en envoya une copie collationnée et controllée à M. le procureur général.

« La vente des meubles du grand chantre n'ayant pas fourni de quoi payer l'amende des 3,000 livres, l'huissier Sello se transporta, le mercredi 9, à huit heures du matin, chez M. d'Imbercourt, archidiacre de Beauce, et lui fit commandement de payer sur-le-champ le restant de la somme. Sur la réponse de M. l'archidiacre, qu'il n'avoit ni argent ni effets, et qu'il étoit en pension, l'huissier passa chez M. de Hillerain, archidiacre de Sologne, où il prit des effets pour faire les 3,444 livres 12 sols qu'il falloit pour l'entier payement de l'amende.

« Le jeudi 10 octobre, la chambre des vacations rendit un quatrième arrêt, que reçoit le procureur général du Roi, appelant comme d'abus des deux autres actes capitulaires du chapitre de Sainte-Croix, des 26 septembre et 6 octobre, et de tout ce qui en est ensuivi, et ordonne, entre autres choses, que l'arrêt du 4 sera exécuté selon sa forme et teneur, si fait n'a été; et, en conséquence, enjoint aux chanoines dénommés en la délibération capitulaire du 6 octobre de se conformer à la déclaration du Roi du 2 septembre dernier et à l'arrêt de la cour dudit mois; et, conformément à iceux, de faire cesser le scandale causé par leurs refus réitérés, et ce, dans l'heure de la signification du présent arrêt, sous telles peines qu'il appartiendra.

« Condamne le chantre, l'archidiacre de Beauce, le sous-chantre (ancien précepteur et à présent l'homme de confiance du nouvel évêque), les nommés Muret (pénitencier), Pavard, Caillard, François de Saint-Mêmin, Sinson, l'archidiacre de Sologne, l'écolâtre (de Montaran), Seurrat, de Saint-Mesmin (frère du premier), de Loynes, Cordier et de Goislons, qui ont assisté à la délibération du 6 octobre, en 12,000 livres d'amende, païable solidairement et sans déport, à laquelle ils seront contraints par toutes voyes dues et raisonnables, saisie de leur temporel, même par saisie, exécution et vente de leurs meubles, à quoi il sera *procédé sans délai*. Enjoint au substitut du procu-

reur général du Roi au bailliage d'Orléans d'en certifier la cour *incessamment*. Cet arrêt, rendu le jeudi 10, arriva à Orléans le dimanche 13, au matin. Il fut remis sur les onze heures à l'huissier par le premier avocat du Roi, M. Paris, chargé de l'exécution en l'absence du procureur du Roi, etc... A la nouvelle de cet arrêt, le trouble et la consternation se répandirent dans le chapitre, surtout parmi les chanoines qui y sont dénommés. L'amende de 12,000 livres, qui pouvoit demeurer pour eux une affaire personnelle, en étoit sans doute le principal sujet, mais elle n'étoit pas le seul. Un autre article de l'arrêt, qui portoit injonction d'administrer dans l'heure de la signification, les mettoit dans un étrange embarras. D'un côté, il n'étoit pas possible de donner les sacremens à M. de Cougniou, surtout après un si grand éclat et les engagemens solennels que l'on avoit pris dans plusieurs chapitres; d'un autre côté, répondre que l'on persiste dans la résolution de ne point administrer, c'est visiblement s'exposer à quelque nouvelle amende, et peut-être à quelque chose encore plus fâcheuse. Quel parti prendre dans une si grande perplexité? Il faut pourtant se déterminer. L'huissier peut venir à chaque instant. Enfin, après y avoir pensé autant que leur état le permettoit, et peut-être aussi par les conseils de leurs bons amis, ils convinrent entre eux que l'on éluderoit l'arrêt du Parlement le plus honnêtement qu'il seroit possible; c'est ce qui fut exécuté, au moins par le très-grand nombre, comme on va voir par leurs réponses. L'huissier commença ses opérations à une heure et demie. Il sommoit ces Messieurs de présentement et sans délai, attendu l'état pressant du sieur de Cougniou, administrer ou faire administrer « les sacremens au « dit sieur de Cougniou, leur confrère; même de répondre « (à l'huissier) s'ils sont dans la volonté d'obéir au con- « tenu et dispositif du susdit arrêt, à peine de protesta- « tions de toute désobéissance, etc. » L'huissier trouvant les réponses insuffisantes à la sommation qu'il faisoit, a répliqué... Des réponses des quinze chanoines, il résulte qu'ils n'obéiront ni à la déclaration du Roi du 2 septembre, ni à l'arrêt du 10 octobre, et que leur pauvre confrère, qui leur demande les sacremens avec instance depuis quinze jours, n'aura point encore la consolation de les recevoir. La raison que ces chanoines donnent à la justice d'un refus si injuste, c'est, disent-ils, qu'il n'appartient qu'au chapitre de pourvoir à l'administration d'un chanoine malade. Et ces chanoines, qui éludent l'arrêt de la cour par cette réponse, sont les mêmes que nous avons vus, dans les chapitres précédens, former les conclusions pour le refus des sacremens, et faire même un crime à quelques-uns d'entre eux de ce qu'ils offroient d'administrer. Ce sont encore les mêmes qui décideront, dans les chapitres suivans, qu'il ne faut point accorder les sacremens à M. de Cougniou. C'est ainsi que ces chanoines schismatiques respectent la déclaration du Roi et les arrêts du premier tribunal du Royaume. Pour constater leur désobéissance au dernier arrêt, l'huissier en dressa le procès-verbal le même jour, lundi 14 octobre, chez M. de Cougniou, lequel, *dans son lit et très-accablé,* ayant été requis si les sieurs Pavart, Caillard, etc... sont venus lui administrer les sacremens d'Extrême-Onction et d'Eucharistie en viatique, ainsi qu'ils ont été sommés de faire du jour d'hier et d'aujourd'hui, a fait réponse que pas un des dits susnommés ne sont venus le voir pour l'administrer; que le sieur Seurrat, qui est venu le voir hier, lui a seulement parlé de son état, et aussitôt s'est retiré. Il n'étoit pas aussi facile aux chanoines d'éluder l'arrêt de la cour, par rapport à cet autre article qui les condamnoit solidairement à une amende de 12,000 livres payables sans déport. Tout ce qu'ils pouvoient espérer, c'étoit d'engager la compagnie, qui est de quarante-six chanoines, à la prendre en commun, ce qu'eux-mêmes avoient refusé aux trois députés. Dans ce dessein, ils allèrent, le lundi matin 14, chez M. Colbert, leur doyen (qui se trouvoit à la ville), et le prièrent d'assembler le chapitre. « Messieurs, leur répon- « dit-il, vous sçavez ce que je vous ai dit; vous n'avez pas « voulu me croire; ce sont vos affaires. Pour moi, je pars « pour retourner à Saint-Mesmin (dont il est abbé, à deux lieues d'Orléans). » Le peu de succès de cette première tentative n'étoit pas de bon augure. Le bruit se répandoit en même tems que les chanoines qui n'avoient pas assisté à ce fatal chapitre des six, et qui faisoient les deux tiers de la compagnie, pensoient assez comme le doyen. Quelques-uns même d'entre eux avoient déjà dit à leurs confrères amendés *qu'ils n'avoient qu'à le finir*. Il y avoit donc tout lieu de croire que ces quinze chanoines porteroient seuls toute l'amende. On peut juger quel étoit leur chagrin et leur embarras. Dans cette détresse, ils ne voyent d'autre parti à prendre que de ne point payer, ou de ne payer que le moins qu'ils pourront. Il faudra à l'huissier, lorsqu'il viendra, de l'argent ou des meubles. A l'égard de l'argent, ils diront qu'ils n'en ont point; et pour les meubles, ils les feront transporter chez quelque ami, à l'Évêché, par exemple, et ne laisseront presque rien chez eux. Cette noble résolution fut bientôt suivie de l'exécution. Tous ces Messieurs firent maison nette, et attendirent ensuite de pied ferme l'arrivée de l'huissier. M. l'avocat du Roi lui ayant donné ses ordres le mardi 14 au soir, il s'est transporté le lendemain, dès le matin, chez M. Pavard, auquel il a fait commandement de payer la somme de 12,000 livres, laquelle il a été condamné de payer solidairement sans déport, et que, faute de payement de la dite somme, il y va être contraint par saisie, exécution et vente de ses meubles. Dans le moment s'est

présenté un frippier accompagné d'un huissier, lequel a revendiqué les meubles, et s'est opposé à leur saisie et enlèvement, fondé sous un acte sous seing privé du 7 du mois, portant que le sieur Pavard avoit vendu tous ses meubles à ce frippier pour le prix et somme de....., qui formoient le quinzième de l'amende de 12,000 livres, aux offres de la part du frippier de payer ladite somme, ce qui ayant été refusé par l'huissier Sello, le sieur Pavard a cru devoir donner une réponse étendue, dans laquelle il entreprend d'abord de faire voir que le dernier arrêt de la cour avoit été rendu sans qu'elle fût suffisamment instruite des faits; par exemple du (prétendu) refus que faisoit le sieur de Cougniou de recevoir les visites de ses confrères dans le tems qu'il leur faisoit des sommations réitérées de venir le voir, et quoiqu'il soit nécessaire qu'ils le voyent pour s'assurer si une toux violente qu'il avoit est passée, et s'il n'y a nul danger que la Sainte Hostie ne soit rejettée. Puis il ajoute « qu'il lui est absolument impos« sible d'administrer les sacremens de son autorité, et que « cela dépend uniquement du chapitre; qu'en consé« quence, il est persuadé que l'intention de la cour n'est « pas de le punir de n'avoir pas fait ce qui ne dépendoit « pas de lui; au moyen de quoi il prétend qu'on ne peut « pas passer outre à la saisie, exécution et vente de ses « meubles, jusqu'à ce qu'il fût statué sur sa remontrance, « étant disposé, dit-il, à obéir aux premiers ordres qu'il « recevra de la Cour, de M. le procureur général, ou de sa « part. » On peut voir parmi les pièces cette singulière réponse (P. xxvij). L'huissier, sans y avoir égard, a saisi et enlevé les meubles qui se sont trouvés chez lui, et on les a conduits à la place pour y être vendus. Pareil commandement à M. de Hillerain, archidiacre de Sologne. La domestique ayant répondu qu'elle n'avoit point d'ordre de son maître, l'huissier a procédé à la saisie et enlèvement des meubles. Le lendemain, mercredi 16, a été fait commandement à M. Seurrat de payer la somme de dix mille deux cens dix-neuf livres neuf sols, restant à payer de celle de douze mille livres, à laquelle il a été condamné avec ses confrères nommés en l'arrêt de la cour. Sur la réponse de la domestique, qu'elle n'avoit pas ordre de payer, les meubles ont été saisis et enlevés. On auroit fait ensuite la même cérémonie chez M. Deloynes, mais il y avoit un préalable que sa réponse à la signification de l'arrêt avoit rendu nécessaire. Il s'agissait de le bien convaincre que M. Deloynes, mentionné dans l'arrêt, étoit lui-même et non pas un autre. Et c'est ce que fait très-bien M. l'avocat du Roi, dans une sommation qu'il lui fait signifier le même jour, 16 octobre, à sept heures du soir. Le Deloynes, lui dit-on, *que l'arrêt regarde,* est celui qui assistoit au chapitre du dimanche 6 octobre. Or c'est vous qui assistiez à ce chapitre et non les autres Deloynes, puisqu'ils sont à la campagne depuis long-tems. C'est donc vous-même, M. Deloynes d'Autroche, et non pas un autre Deloynes, que l'arrêt du 4 octobre regarde. Pourquoi, ajoute l'huissier Sello, sommé ledit sieur d'Autroche (Deloynes) de présentement me déclarer s'il n'étoit pas présent à la délibération du 6 octobre, et d'abondant s'il est dans la disposition d'exécuter le susdit arrêt de la cour, et, suivant icelui, d'administrer au sieur de Cougniou les derniers sacremens de l'Église. Le sieur Deloynes d'Autroche a répondu : « *J'étois présent à la délibération du « 6 octobre.* — Vous sçaviez donc que c'étoit vous « *que l'arrêt regardoit;* vous sçaviez qu'il n'y avoit point « d'autre Deloynes que vous à cette délibération? Pour« quoi donc désobéir à l'arrêt de la cour, et donner dans « un acte juridique, pour prétexte de votre désobéissance, « que ce n'étoit peut-être pas vous que cet arrêt regar« doit? — *Je n'ai rien de plus à cœur* que de con« tribuer à faire recevoir les sacremens à M. de Cougniou « d'une manière *digne et sainte* (moyennant l'acception « de la Bulle, qui dispense de toutes les autres disposi« tions et dont aucune ne peut dispenser). Je vais voir le « malade pour lui procurer par le chapitre ce bonheur, « *s'il est en bon état.* La cour respectable qui m'y invite « (M. Deloynes d'Autroche craindroit manquer au respect « qu'il doit à sa personne s'il disoit, comme l'arrêt, que la « cour *lui enjoint*) ne pouvant rien exiger autre chose de « moi (sinon que j'aille voir le malade pour tâcher de lui « persuader de recevoir la Bulle); laquelle réponse l'huis« sier a prise (avec raison) pour refus. » Après avoir enfin convaincu M. Deloynes que c'est lui individuellement qui s'est trouvé au chapitre du 6 octobre et que, par conséquent, il doit se reconnoître dans l'arrêt du 10, il n'y a plus rien qui empêche l'huissier de lui signifier que c'est lui encore qui est condamné à payer solidairement et sans déport la somme de douze mille livres. Aussi Sello ne manqua pas, le lendemain matin, de faire commandement au sieur Deloynes d'Autroche de payer présentement la somme de dix mille deux cent dix-neuf livres neuf sols restant à payer, etc. Rien n'étoit plus clair ni plus intelligible que ce que disoit là Sello. Il demandoit de l'argent à M. Deloynes d'Autroche, parlant à sa personne et non à un autre. Cependant, au lieu de donner de l'argent, M. Deloynes d'Autroche répondit « qu'il s'est transporté hier « au soir chez M. de Cougniou, tant par affection et pour « lui marquer la part qu'il prenoit à sa situation, que « pour obéir à l'arrêt de la cour; qu'il a frappé jusqu'à « *trois fois à la maison du malade;* qu'on lui a refusé « l'entrée, et que, *depuis* le premier appartement d'en « haut, on lui a répondu qu'il étoit heure indue; qu'ayant « persisté et dit qu'il venoit en *conséquence* d'un ordre de « Monseigneur le procureur général, et pour obéir aux

« arrêts de la cour, on lui fit une seconde réponse, en di- « sant que le malade n'étoit pas visible, et en ajoutant : « Je me vais coucher, sans que le dit sieur *Deloynes* « *d'Autroche* puisse dire (ce seroit pourtant une chose « bien intéressante à sçavoir) qui lui a fait pareille ré- « ponse et refus, aussi bien que celui qui a été fait à M. le « doyen, en plein jour, vendredi dernier, lesquels *font* « *présumer* audit sieur Deloynes d'Autroche que ledit « sieur de Cougniou *n'est pas si dangereusement ma-* « *lade* qu'on le publie, que l'entrée dans sa chambre *n'est* « *refusée qu'afin* qu'on ne s'apperçoive pas de son *meil-* « *leur état;* car un malade *in extremis* doit être visible « au milieu même de la nuit (et recevoir tous ceux qui « viennent lui faire des complimens sur son état, et lui « demander comment il se porte), à plus forte raison sur « les huit ou neuf heures du soir. Dès qu'il s'agit des « derniers sacremens (que l'on n'apporte pas), il n'y a « point d'heure indue. » (Il faut qu'à toutes les heures de la nuit on puisse entrer dans la chambre de ce malade *in extremis*, pour lui répéter sans fin qu'il a beau deman- der les sacremens qu'on est résolu de ne point adminis- trer.) Sommé de signer sa réponse, y a satisfait (il n'avoit garde de refuser, elle lui fait trop d'honneur). « Laquelle « réponse, dit ensuite l'huissier, j'ai pris pour refus (de payer la somme restante des douze mille livres, qui étoit l'unique objet du *commandement*, et non pas les visites à M. de Cougniou). » — « Vu lequel refus, continue l'huissier, « j'ai dit et déclaré audit sieur d'Autroche que j'allois « présentement procéder par voie de saisie, exécution et « enlèvement de ses meubles et effets. » Et il y a, en effet, procédé. Cette réponse de M. Deloynes pénétra de douleur le malade, et il se crut obligé, pour détruire les faussetés et les soupçons calomnieux qu'elle renferme, de faire con- stater son état actuel par son médecin et son chirurgien, et de répliquer lui-même à cette indigne réponse par un acte dont il feroit donner copie au sieur Deloynes, aussi bien que du certificat du médecin et du chirurgien. C'est ce qui fut exécuté, le 18, par l'huissier Sella. D'un côté, le *certificat* fait voir combien étoient fausses les conjec- tures et présomptions de M. Deloynes sur l'état actuel de son confrère. *Il présume que sa réponse, que M. de Cou- gniou n'est pas si dangereusement malade qu'on le pu- blie et que son état est meilleur;* et les maîtres de l'art attestent que tout, dans sa maladie, leur annonce un dan- ger de mort toujours évident. On voit d'un autre côté, par l'acte de M. de Cougniou, combien ces mêmes conjectures du sieur Deloynes étoient injustes et mal fondées. Il a, dit-il, été chez le malade le soir à neuf heures, et il n'a pas pu y entrer, *quoiqu'il ait frappé trois fois à sa mai- son, à sa porte.* La même chose est arrivée à M. le doyen, *en plein jour, vendredi dernier.* Voilà ce qui fait présu- mer à M. Deloynes que M. de Cougniou se porte assez bien à présent pour n'être point dans le cas demander les derniers sacremens... Le vendredi 18 octobre, arriva à Or- léans un cinquième arrêt de la chambre des vacations, rendu le 16, sur les conclusions du procureur général du Roi. La chambre, sur les informations faites les 1er et 4 octobre, en exécution des arrêts de la cour, par le lieu- tenant criminel d'Orléans, ordonna que les sieurs Vallet, de Hillerin et d'Imbercourt (les trois fameux députés) se- ront ajournés à comparoir en personne en la cour, dans les délais de l'ordonnance, pour y être ouïs et interrogés par le conseiller rapporteur, sur les faits résultant desdites informations et autres, sur lesquels le procureur général du Roi, etc. Cet arrêt fut signifié, ce même jour 18, au domicile des trois anciens députés, en parlant à leurs do- mestiques. M. l'Évêque, voyant que la chose commençoit à devenir de jour en jour plus sérieuse, crut ne devoir rien négliger pour soutenir et encourager son chapitre. Après l'avoir fait par ses lettres, il crut le devoir faire par sa présence et par ses discours. Il assista à vêpres le dimanche 20 du mois, et on lui députa ensuite plusieurs chanoines pour le remercier de ce qu'il vouloit bien s'in- téresser vivement à l'affaire du chapitre. Comme il s'at- tendoit à cette députation, il leur fit un discours pathétique assez long, dans lequel il loua beaucoup leur zèle et leur fermeté, et les exhorta de toutes ses forces à tenir bon et à ne se point décourager. « Dans tous les temps, leur disoit- « il entre autres choses, l'Église a été troublée; mais les « promesses de Jésus-Christ ne peuvent manquer. » En- suite le prélat, pour consoler et affermir la foi des cha- noines, après les avoir assurés que leur conduite seroit la règle de la sienne dans son diocèse, leur fit espérer qu'il auroit bientôt un arrêt d'évocation, ce qui fut confirmé le lendemain au chapitre par le sieur Huart, que l'on regarde comme le Mentor de Sa Grandeur. On avoit reçu le matin, ce même jour, la nouvelle d'un sixième arrêt rendu le 19; et c'est sans doute ce qui rendit le prélat encore plus élo- quent, lorsqu'il parla l'après-midi à ses chanoines. En conséquence de cette triste nouvelle, ils envoyèrent les quatre bedeaux battre la campagne autour de la ville, pour avertir ceux de Messieurs qu'ils pourroient trouver de de- venir le lendemain au chapitre. L'arrêt annoncé arriva le lundi 21. La chambre y « ordonne que plusieurs pièces, « au nombre de dix-sept, mentionnées dans la requête de « M. le procureur général du Roi, seront déposées au « greffe de la cour pour servir à l'instruction du procu- « reur général du Roi, poursuite, etc. Le doyen du cha- « pitre de Sainte-Croix ou autre, qui se trouvera en droit « d'assembler et de présider le chapitre, sera sommé de « l'assembler en sa forme ordinaire, et ce, dans l'heure « de la signification du présent arrêt, à l'effet, par ledit

« chapitre assemblé, de procurer l'exécution des arrêts de « la cour, notamment de ceux des 28 septembre dernier « et 10 octobre présent mois ; et, faute par ledit doyen et « son représentant d'y satisfaire, lui sera intimé qu'il sera « procédé contre lui *extraordinairement*, suivant la ri- « gueur des ordonnances. » Cet arrêt, rendu le samedi, fut signifié le lundi suivant 21, à deux heures après-midi, à M. Colbert, doyen du chapitre, abbé de Saint-Mesmin et grand archidiacre du diocèse, à son domicile en parlant à sa personne. Il fit réponse à l'huissier qu'il lui seroit difficile « d'assembler actuellement le chapitre, parce que « ses confrères étoient dispersés dans la ville ; qu'il les as- « sembleroit immédiatement après vêpres, où ils ont cou- « tume d'assister. » L'huissier déclara qu'il alloit se tenir à la porte du chapitre jusqu'à la tenue de l'assemblée, afin de recevoir la réponse du chapitre et l'expédition en forme de l'acte capitulaire qui en sera dressé. Malgré les précautions que l'on prit pour faire trouver à ce chapitre un grand nombre de chanoines qui pussent partager avec les braves le danger auquel on étoit résolu à s'exposer, il fut cependant le moins nombreux de tous ceux que l'on avoit tenus pour refuser les sacremens à M. de Cougniou. Il ne se trouva composé que de dix chanoines, en comptant M. le président ; mais aussi on peut dire que c'étoit l'élite de la compagnie, et qu'entre les forts c'étoient les plus forts, si l'on excepte M. Seurrat. Les voici : Colbert, doyen ; Paris, archidiacre de Beaugenci ; Huart, sous-chantre ; Pavart ; Caillard ; Seurrat ; Sinson ; Deloynes d'Autroche ! mais surtout l'incomparable Pavart, le conseil et l'œil de la compagnie, le docteur et le modèle de tous les autres dans le schisme et l'indépendance. Que ne doit-il pas résulter d'une pareille assemblée ? A peine avoient-ils pris séance, que Messieurs Dudin et Odigier, deux de ces trois opposans à leurs délibérations schismatiques, entrèrent dans la salle et se mirent à leur place ordinaire. Aussitôt M. le doyen, s'approchant d'eux, leur représenta qu'ayant protesté contre la conduite que tenoit le chapitre à l'occasion de la réquisition des derniers sacremens faite par M. de Cougniou, il n'étoit pas décent qu'ils restassent et prissent aucune connoissance de ce qui se passoit au chapitre à ce sujet. Ces deux chanoines répondirent à M. Colbert qu'ayant eu avis de l'arrêt de la cour du 19 de ce mois, ils avoient jugé leur présence d'autant plus nécessaire qu'ils étoient dans les mêmes dispositions où ils avoient toujours été, d'accepter la commission d'administrer le malade dans le cas où il se trouveroit de la difficulté sur la députation nécessaire en pareille occasion ; qu'au surplus, ils étoient toujours en droit d'assister au chapitre ; que leur opposition n'étoit point un moyen de les en exclure. Ces Messieurs ayant ajouté que, si le chapitre persistoit à les prier de se retirer, ils le feroient volontiers pour marquer leur respect pour le chapitre, mais qu'il étoit important pour eux que l'on délibérât sur la proposition qu'on leur faisoit et sur leur réponse, et que le chapitre leur accordât acte et expédition de l'acte capitulaire qui en seroit dressé, le doyen leur répondit *qu'il ne seroit dressé aucun acte sur cette partie de l'assemblée du chapitre*. Et, tout de suite, il les « pria de vouloir bien « déférer à la remontrance qu'il leur avoit faite de la part « *de tous Messieurs ;* qu'il présumoit assez de leur carac- « tère pour y déférer, parce que *leur présence* pourroit « gêner la *liberté des suffrages*. » Le sieur Huart, sous-chantre, se joignit au doyen pour les engager à sortir de l'assemblée. Ils eurent, en effet, la complaisance de se lever, en disant que, pour le bien de la paix, ils vouloient bien déférer aux représentations de ces deux Messieurs. Ils demandèrent ensuite humblement permission d'établir par un acte la (prétendue) nécessité où ils se trouvoient de prendre ce parti, et de protester, en même tems, *qu'ils persistoient à ne vouloir avoir aucune part à la délibération qui alloit être faite* (c'étoit là l'unique motif qu'ils avoient de se retirer, suivant ce qui est dit dans le Ps. XXV). Ils signifièrent, en effet, environ deux heures après, au chapitre, un acte dans lequel « ils protestent « contre tout ce qui pourroit être fait de contraire *à la « soumission et au respect dus à l'arrêt de la cour*. » Ainsi ce chapitre, qui est assemblé par M. le doyen, en vertu d'un arrêt du Parlement, uniquement pour faire administrer les sacremens à M. de Cougniou, chasse honnêtement MM. Dudin et Odigier, qui ont droit à l'obligation d'y assister, uniquement parce que les deux chanoines ont été et sont encore d'avis que M. de Cougniou soit administré, et cela, par le ministère du doyen, que la cour a spécialement chargé de l'exécution de son arrêt. Quelque tems après que ces deux honnêtes gens furent sortis de cette inique assemblée, l'huissier, qui étoit resté, comme il l'avoit dit, à la porte de la salle, se fit annoncer et ensuite introduire au chapitre par le suisse. En présence de cette auguste compagnie, il la requit, parlant à M. le président..., de lui délivrer copie et expédition de l'acte capitulaire... La compagnie, M. Colbert portant la parole, répondit : « Le chapitre désire de tout son cœur accorder « à M. de Cougniou, chanoine, la satisfaction qu'il demande « de recevoir les sacremens ; mais il ne peut, en honneur « et conscience, *les lui administrer*, qu'il n'ait aupara- « vant satisfait à la délibération du chapitre général... et « cela est l'acte capitulaire et il n'y en a point d'autre... » Il restoit à constater par un procès-verbal (la) résistance scandaleuse du 21 à l'arrêt du 19. L'huissier Sello s'est transporté à cet effet, le matin, chez M. de Cougniou, à qui il a demandé si, depuis ce jourd'hui, quatre heures de l'après-midi, il a reçu de son Chapitre les sacremens

d'extrême-onction et d'eucharistie ou viatique... A quoi ledit sieur de Cougniou a fait réponse qu'on ne l'avoit point administré et qu'il n'avoit vu personne de ses confrères. Le même jour 22, M. de Doüy, procureur du Roi au bailliage, arriva de sa campagne. Il trouva mauvais que l'on n'eût pas employé dans l'affaire de M. de Cougniou David, son huissier ordinaire, et en demanda raison au premier avocat du Roi. M. Paris lui répondit que la chambre ayant choisi Sello le 29 septembre, il avoit continué de s'en servir; il ne paroit pas que l'on eût rien à reprocher à cet huissier; il avoit même montré de l'exactitude dans tout ce qui étoit de son ministère; mais c'est pour cela même que M. de Doüy n'étoit pas content. Il lui ôta donc la poursuite de cette affaire, retira d'entre ses mains quelques écritures qui y avoient rapport, et mit à sa place David, qui n'avoit pas la moindre notion de toute cette procédure. Ensuite M. le procureur du Roi partit pour conduire son fils au collège des jésuites de La Flèche. Quoique M. de Douy soit assez connu à Orléans, on fut néanmoins fort surpris de lui voir faire une pareille démarche dans la circonstance où l'on se trouvoit. Le public prenoit un grand intérêt à l'affaire du respectable chanoine, et auroit voulu que M. le Procureur du Roi y eût paru plus sensible. Il y avoit peu de partage dans les sentimens au sujet de M. de Cougniou; et si l'on en excepte les parens de plusieurs chanoines impliqués soit dans les décrets, soit dans les amendes, on peut dire que la conduite du Chapitre étoit universellement condamnée. Cette disposition avoit déjà paru d'une manière qui n'étoit pas équivoque, dans le temps que l'on vendit les meubles des chanoines; et elle se manifesta encore à l'occasion du Chapitre qui se tint le lundi 21. Il y avoit, pendant l'assemblée, aux environs de la salle, une foule de personnes de différentes conditions, qui attendoient quel seroit le résultat de la délibération; et lorsque l'on apprit que, malgré le nouvel arrêt du Parlement, le Chapitre persistoit dans son refus d'administrer M. de Cougniou, l'indignation contre les chanoines fut généralement marquée. Ils avoient beau inventer tous les jours de nouvelles impertinences contre leur confrère, ils n'étoient écoutés que d'un petit nombre de personnes intéressées à diminuer l'opprobre dont ils s'étoient couverts. Nous avons vu ce que le sieur d'Autroche avoit hasardé dans un acte juridique sur l'état du malade. Quelque ridicules que fussent les soupçons calomnieux, ils furent adoptés par plusieurs de ses confrères, qui les répandirent bientôt parmi leurs bons amis. M. de Couguiou n'étoit point malade, il mangeoit tous les jours un poulet, et c'étoit l'unique raison qui faisoit que ses parens tenoient toujours la porte fermée à ses confrères. C'est pour leur faire de la peine et leur attirer des affaires qu'il fait semblant d'être malade; le médecin et le chirurgien s'entendent avec lui et avec sa famille; et c'est par complaisance qu'ils ont donné le certificat. Voilà ce qu'on n'avoit pas honte de débiter parmi certains chanoines, que nous avons assez désignés, et dans quelques maisons où ils alloient souvent. Mais ces misérables calomnies ne trouvoient point de créance dans le public, et tout l'effet qu'elles produisoient, c'étoit de faire mépriser de plus en plus leurs auteurs, d'augmenter le respect et l'attachement pour celui qui en étoit l'objet et la victime, et de faire désirer que le Parlement pût vaincre enfin leur criminelle résistance. La chambre des vacations rendit, le 25 octobre, un septième arrêt... Il est vraisemblable que ce fut la nouvelle de cet arrêt qui donna lieu à une insulte faite le lundi 28 au médecin de M. de Cougniou. Sur les dix heures du soir, un *quidam* leva un carreau de ses vitres et jeta chez lui la lettre suivante : « M..., c'est un ami qui vous parle. Abandonnez « sans délai vos communautés jansénistes. Quittez « M. Rozier, avocat. Il se trame quelque chose de funeste « contre lui; et si vous ne suivez pas le conseil que je vous « donne, je ne vous réponds pas du funeste événement « qui pourra vous arriver. C'est de la part du meilleur « de vos amis. Ce 28 octobre 1754. » Ce médecin rend service avec beaucoup de désintéressement à presque toutes les communautés d'hommes et de filles de la ville et fauxbourgs d'Orléans, et principalement à celles qui sont pauvres. A l'égard de M. Rozier, qui se trouve aussi menacé dans la lettre, il a été chargé par M. de Cougniou d'agir pour lui dans quelques occasions. Voilà sans doute ce qui a mérité à ces deux messieurs une pareille insulte. C'est depuis ce tems-là que quelques communautés ont choisi un autre médecin que M. Artérier. Le 29 octobre, à la requête de M. le procureur du Roi, en vertu de l'ordonnance de M. le lieutenant criminel, les sieurs Villac, médecin du Roi, et Ballay l'aîné, chirurgien, se transportèrent chez M. de Cougniou, assistés de MM. Artérier et Fauvin, médecin et chirurgien ordinaires du malade. Ils se firent rendre compte de la maladie, de son commencement, de son progrès, etc. Le sieur Villac, qui étoit venu, dit-on, à mauvaise intention, et paroissoit avoir grande envie de servir le Chapitre, examina M. de Cougniou jusqu'à le fatiguer et lui faire dire qu'apparemment on ne le croyoit pas malade. Ce médecin, malgré ses préventions, fut obligé de donner un certificat conforme à celui de MM. Artérier et Fauvin, dont la conclusion étoit qu'il y avoit lieu de craindre que le malade n'échappât dans peu, quoiqu'il pût arriver qu'il allât encore quelque tems. Cette visite, trop longue de beaucoup et qui a pu abréger les jours du malade, concourut, malheureusement pour lui, avec celle de M. le lieutenant criminel, qui étoit venu entendre M. de Cougniou en déposition, suivant l'injonction

du dernier arrêt. On ignore le contenu de ce récollement, et il n'en a rien transpiré dans le public. Pendant ce tems-là, on signifioit aux chanoines l'arrêt du 25. En conséquence, le Chapitre s'assembla le 30, à quatre heures après midi. L'avocat du Roi, qui y assistoit pour le procureur du Roi absent, « prit séance immédiatement après le « doyen qui présidoit... » Le Chapitre n'étoit pas fini, que M. de Cougniou se trouva mal et perdit connoissance. Aussitôt M. Tassin, au nom de la famille, fit faire au sieur Colbert une sommation pour demander l'extrême-onction. Mais comme il ne se trouva point chez lui, MM. Tassin et Vandebergue présentèrent au bailliage une requête tendante à ce qu'il fut commis quelqu'un « à l'effet d'admi« nistrer sans délai au sieur de Cougniou, actuellement « agonisant. » Le bailliage, faisant droit sur la requête, rendit une sentence qui porte : Vu le procès-verbal... Tout considéré, attendu le refus persévérant du Chapitre de l'Église d'Orléans d'administrer les sacremens au sieur de Cougniou, le danger de mort du dit sieur de Cougniou, nous ordonnons que ledit sieur Colbert, ou autre le représentant, sera tenu présentement et sans délai, de faire assembler le Chapitre, à l'effet de faire cesser le scandale par l'administration du sacrement de l'extrême-onction audit sieur de Cougniou, même d'eucharistie en viatique, dans le cas où la connaissance reviendroit audit sieur de Cougniou; et faute par lui de convoquer ledit Chapitre, qu'il sera sommé aussi présentement et sans délai, de faire cesser le scandale, en administrant lui-même ledit sacrement audit sieur de Cougniou, et au défaut par lui ou son représentant de le faire, avons enjoint aux sieurs Dudin, Odigier, Le Moine, Courtier, Hardouin et de La Salle ou au premier d'eux sur ce requis, de faire ladite administration, à l'effet de quoi nous avons enjoint au sacristain de la dite Église d'Orléans, à peine de mille livres d'amende, de délivrer au doyen ou chanoine, les clefs du tabernacle, les saintes huiles, luminaire et ornemens pour ce nécessaires; et en cas de refus de la part dudit sacristain, nous avons enjoint au curé de Saint-Pierre-Lentin, comme plus prochain de la maison dudit sieur de Cougniou, à peine de trois mille l. d'amende, de fournir audit chanoine qui administrerait les saintes huiles et lesdits ornemens. Donné et arrêté en la chambre du conseil... à Orléans, le 30 octobre, neuf heures et demie du soir. L'huissier chargé de signifier cette sentence se transporta, avec ses témoins, chez le sieur Colbert, à onze heures et demie du soir; mais personne n'ayant répondu, il alla chez M. Dudin, qui répondit qu'il étoit prêt de satisfaire à la sommation; et, en effet, il se revêtit sur-le-champ de ses habits sacerdotaux et alla avec l'huissier chez le sacristain pour avoir les clefs; mais il ne répondit point. On se transporta donc chez le curé de Saint-Pierre-Lentin; il étoit pour lors environ une heure et demie après minuit; on frappa à la porte du curé qui étoit la dernière ressource, mais devenue inutile. M. de Cougniou étoit mort, il y avoit un quart d'heure. Un de ses neveux, qui entendit frapper chez le curé, dont la maison est vis-à-vis celle de M. de Cougniou, descendit de chez son oncle et annonça sa mort à M. Dudin, en le remerciant de ses intentions. L'huissier dressa un procès-verbal de tout ce qui venoit de se passer, après en avoir été rendre compte au bailliage qui n'avoit point désemparé. Le même jour, 31 octobre, sur les dix heures du matin, MM. Tassin et Vandebergue, neveux du défunt, allèrent annoncer sa mort au Chapitre assemblé et demander le jour et l'heure de l'enterrement. Le Chapitre, le sieur Colbert portant la parole, répondit qu'on ne pouvoit le faire le matin ni le jour de la Toussaint, ni le jour des Morts, attendu la longueur de l'office; qu'ainsi il falloit le fixer à cinq heures du soir, le jour de la Toussaint. La famille auroit bien souhaité qu'il eût été célébré une messe le corps présent; mais les raisons du Chapitre paroissant pour lors valables, on n'insista pas, et on se contenta de le prier d'indiquer le jour et l'heure du service, qui fut fixé au lundi 4 novembre, dix heures du matin. Le jour de la Toussaint on exposa le corps à la porte, sur les deux heures après midi; depuis ce moment il y eut un concours de monde si prodigieux pour jeter l'eau bénite, que les parents pouvoient à peine se faire passage pour entrer dans la maison. Chacun vouloit donner au respectable chanoine cette marque de sa vénération; sur la fin même, la foule fut si grande que l'on renversa sur un des côtés de la porte le corps qui resta ainsi penché jusqu'à l'enterrement. Quand l'heure en fut venue, on porta le corps par une place qui est vis-à-vis une des portes collatérales de l'église. Cette place étoit remplie d'un peuple si nombreux, qu'on ne se souvient point d'en avoir jamais tant vu rassemblé ni pour feux d'artifice, ni même pour entrée d'Évêques. Au milieu de cette foule, le silence étoit parfait et exprimoit d'une manière éloquente les sentimens dont on étoit pénétré. Le dedans de l'église n'étoit pas moins rempli que le dehors, et le chœur seul pouvoit contenir quinze ou dix-huit cents personnes et peut-être deux mille. Il semble que le peuple se soit fait un devoir d'honorer le respectable défunt, à proportion des insultes que ses confrères lui avoient faites et qu'ils lui faisoient encore dans ce moment par leur absence; car il n'y avoit à cette cérémonie que huit chanoines, sçavoir, MM. Dudin, Sarrebourse, Garnier, théologal; de la Selle, Odigier, Montigny, Le Moine et Goury, avec le bas chœur. Après l'office à neuf leçons (qui fut chanté assez précipitamment) et au moment de l'absoute, il ne se trouva point de feu à la sacristie pour les encensemens usités en pareil

cas. On porta ensuite le corps au cimetière avec le même concours. Le peuple fit connoître alors, par ses plaintes et ses murmures contre les chanoines, combien il étoit indigné de leur conduite. Le lundi suivant 4 novembre, il ne se trouva au service pour M. de Cougniou que sept chanoines, sçavoir : les sieurs Dudin, officiant; Odigier, diacre; Montigny, sous-diacre; Aignan et Sarrebourse de Montaran à la droite du chœur, et Le Moine à la gauche, avec les deux chanoines servans qu'on appelle mamertins et qui étoient à l'ordinaire un de chaque côté. Ces deux chanoines n'ont point séance au Chapitre, et sont obligés d'assister à tous les offices. Ils ne s'étoient point trouvés à l'enterrement, mais ayant appris que la famille de M. de Cougniou en avoit porté ses plaintes, ils appréhendèrent les suites d'une absence affectée. On peut dire autant du sieur Aignan, qui est, dit-on, schismatique, mais qui craignit de s'attirer quelque affaire personnelle, parce qu'il étoit chantre de semaine. Au défaut de chanoines, il y eut au service grand nombre d'honnêtes gens qui occupèrent les stales. C'est ainsi qu'a été traité M. de Cougniou, le plus ancien chanoine de la cathédrale d'Orléans, privé des sacremens par ses confrères, dans sa propre église, où il célébroit sans difficulté les saints mystères, jusqu'à la maladie qui a terminé ses jours, à l'âge de près de 88 ans. Docteur (peut-être le plus ancien) de l'ancienne Sorbonne, son mérite y avoit été connu et estimé; il y avoit fait la fonction de censeur des mœurs et présidé à une thèse soutenue par ordre du feu roi Louis XIV, sur les quatre articles du clergé. Malgré l'opposition de ses sentimens à ceux de ses confrères, il en étoit aimé. Ils avoient recours à lui dans les affaires un peu embarrassantes que pouvoit avoir la Compagnie. Il les aimoit luimême, et il leur en a donné en différens tems des preuves non équivoques. Le Chapitre lui est redevable de l'ordre où sont aujourd'hui ses registres, au lieu de la confusion qui y régnoit auparavant; travail pénible et ingrat, auquel M. de Cougniou se livra volontiers, dans la vue de l'utilité qui en reviendroit à sa Compagnie. Il lui avoit légué par testament sa bibliothèque, qui étoit considérable. Le Chapitre le sçavoit et, en conséquence, avoit déjà dépensé six ou sept mille livres pour aggrandir le bâtiment où elle devoit être placée. Les chanoines en doutoient si peu, qu'ils disoient à leurs amis : « *Nous refuserons les sacremens à M. de Cougniou et nous aurons sa bibliothèque.* » Il est vrai qu'ils ne l'ont point eue. Mais il en a beaucoup coûté à son cœur, et ce n'est presque que dans ses derniers momens que, touché des représentations qu'on lui fit sur l'indécence qu'il y auroit de donner une marque si singulière d'amitié à des ingrats, il changea cette disposition de son testament pour laisser sa bibliothèque aux chanoines réguliers de Saint-Euverte. Enfin, il avoit désiré de fonder des écoles gratuites dans les lieux qui dépendent du Chapitre et qui ne sont pas de la juridiction de l'Évêque. C'étoit un projet louable sans doute et qui auroit été loué en effet et adopté avec joie dans tous les tems qui ont précédé la bulle, mais que son opposition à ce malheureux décret a fait rejetter. C'est un chanoine si respectable que le Chapitre d'Orléans a traité avec l'indignité que l'on a vue dans cette relation; il a même ajouté à un traitement si injuste et si rigoureux l'insulte et la dérision la plus caractérisée, en répandant partout que M. de Cougniou n'étoit point malade. Ce bruit a couru à Paris autour de l'archevêché même, et le jour qu'on apprit d'Orléans la mort de ce chanoine, on y disoit encore qu'il n'avoit d'autre maladie que son âge avancé et qu'il n'avoit pas plus de raison de demander aujourd'hui les sacremens qu'il n'en avoit eu depuis dix ans. *Ainsi* tout homme qui refuse d'accepter la bulle et qui sera dans le cas de demander les derniers sacremens sera désormais obligé de prouver par des certificats de médecins, de constater même juridiquement la réalité du danger de sa maladie, car M. de Cougniou n'est ni le seul, ni le premier contre qui on ait employé une calomnie si révoltante. Les prêtres de Saint-Étienne-du-Mont l'employèrent contre *M. Coffin*, conseiller au Châtelet. On en fit usage ensuite à l'égard de *M. Lemaire*, qui en prouva la fausseté en mourant réellement. Mais quels sont donc ces hommes contre lesquels on employe aujourd'hui, avec si peu de pudeur, le mensonge et la calomnie, à qui l'on fait souffrir des traitemens dont il n'y a peut-être pas d'exemple chez les peuples barbares? Nous laissons au public équitable à le dire, et à toute la ville d'Orléans, témoin pendant tant d'années des vertus de M. de Cougniou, à faire la comparaison de sa vie sérieuse et édifiante avec la conduite de la plupart des autres chanoines. »

B. 1464. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1753-1757. — Informations contre les jansénistes. — Affaire des religieuses de l'Hôpital, ordre de Saint-Augustin et de Saint-Loup, ordre de Saint-Benoît : sur la plainte rendue en Parlement, par le procureur-général, la cour, par arrêt du 14 février 1753, ordonna d'informer : 1° du refus, depuis plusieurs années, des sacrements, tant en santé qu'en maladie et en cas de mort, à plusieurs religieuses; 2° du refus des sacrements, fait le 9 de février 1753, par l'évêque d'Orléans, à la sœur Pulchérie, religieuse de Saint-Loup; témoins cités : madame de Bouville, abbesse de Saint-Loup; madame Lhuillier, prieure de Saint-Loup; madame Anne Pisseau, sous-prieure de Saint-Loup; madame Françoise Moret, reli-

gieuse de Saint-Loup; mesdames Chollet, Ragu, Baschard, Gorant, Jumeau, Benoist, Mignot, Dubiez, Girard, Marie Ragu, d'Orge, Thiercelin, toutes religieuses de Saint-Loup. Décrets du Bailliage contre les prêtres refusant les sacrements (1755). — Ursulines de Saint-Charles : « Vous remontre le procureur du Roi que depuis plusieurs années, les religieuses Ursulines de la communauté de Saint-Charles sont privées de la participation des sacremens. Cette privation des secours spirituels que l'Église, mère commune des fidèles, accorde à tous ceux de ses enfans qui n'en sont point exclus par les voyes canoniques, offre, au scandale et à l'étonnement de la ville, l'exemple d'une communauté religieuse retranchée, en quelque manière, de fait, de la communion des fidèles, sans qu'il paroisse qu'elle ait encouru la privation de droit qui pourroit seule, après avoir été légitimement prononcée et signifiée, authoriser la conduite qui a été tenue à son égard. » Procès-verbal dressé, le 31 mars 1751, par la communauté : « Nous soussignées, sœurs Madelène Saintonge de Saint-Augustin, prieure; Élisabeth Hachin d'Acherès de Sainte-Marie, souprieure; Catherine Creton de Saint-Basile, Marie-Anne Creton de Saint-Denis, Françoise Carcireux de Sainte-Luce, Marie-Madelène Picot de Saint-Jean-Chrisostôme; Madelène Masson, dite Angélique; Catherine Lhuillier, dite de la Visitation; Madelène Mignot de Saint-Arsenne et Marie Devaux de Saint-Claude, Madelène Lauvergnat de Saint-Francois, Madelène Tibeuf de Sainte-Marthe, converses, religieuses Ursulines de Saint-Charles; sœurs Catherine Nicole Du Roussay, Madelène Pisseau, Marie-Anne Pouillon, Marie-Louise Boytet et Marguerite Turmeau, religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Orléans; sœurs Catherine de Boirvaux de Saint-Basile, Claude de Boirvaux de Saint-Augustin, Marie-Angélique Panet de la Résurrection; Jeanne-Juliène Lambert, dite Marie-Catherine; Marie-Léonne de Vidal de Saint-Léon, Louise Boudon de Saint-Bernard, Françoise Pichonnat de Saint-Hylaire et Marie-Jeanne Riou de Saint-Clément, religieuses de la congrégation de Notre-Dame établie à Étampes, retenues les unes et les autres dans ce monastère de Saint-Charles, faisant réfléxion sur la visite si étonnante que monseigneur de Montmorancy-Laval a faite dans cette maison le vendredy et le samedi saints, sans en avoir avertit auparavant et venant exprès de Meung, où il étoit relégué par les ordres de Sa Majesté; sur le désir qu'il a témoigné, par toute sa conduite, de nous trouver coupables; sur la manière dont il a fait dresser ses procès-verbaux dont il n'a pas voulu nous laisser de copie et sur son refus d'y faire insérer, comme nous l'en avons prié, les réponses que nous lui avons faites et qui étoient capables de prévenir les imputations qu'il pourroit donner pour fondement à l'ordonnance qu'il nous a menacée de rendre contre nous; avons jugé nécessaire de constater par le présent acte ce qu'il c'est passé au vrai dans ladite visite. Ce qui nous sera d'autant plus facile, qu'outre qu'il ne s'est passé depuis que le saint jour de Pâques, dont la solennité nous a empêchées d'y dresser le présent acte. Chacune de nous, au sortir de l'entretien qu'elle avoit eüe avec lui, en a mis par écrit le précis. Il suffira de donner icy le résultat de tous ces actes particuliers, pour éviter les redites, parce qu'il a faite à toutes à peu près les mêmes questions, et que nous lui avons fait à peu près les mêmes réponses. Il arriva de Meung, le 28 de ce mois, jour du vendredy saint, accompagné du sieur Seurrat, chanoine de l'Église d'Orléans, qui n'a parut que dans la première séance, et des sieurs de Goislons-Vinot, aussi chanoine de l'Église d'Orléans, secrétaire, doyen de la colégiale de Meung, et Mauclair, secrétaire. Nous récitions l'ofice de none que les religieuses de la maison ne purent finir. Cette visite nous a aussi empêchées de faire l'adoration de la Croix et de réciter l'ofice de vêpres en commun. Le prélat, ayant pris son rochet et son camail, a fait assembler les religieuses de la maison, tant de chœur que converses, et les religieuses étrangères, et après nous avoir comptées, au nombre de 25, il a parlé à peu près en ces termes : « Depuis mon entrée « dans l'épiscopat, ayant sçût votre situation, ie n'ay cessé « de demander au Tout-Puissant, en m'adressant à lui « tous les jours, qu'il vous éclaire et qu'il vous fasse sortir « de l'état funeste où vous êtes par entestement et par « prévention, et qui vous conduit à votre perte. C'étoit « pour vous faire revenir à vous-même que ie vous ay « rendues deux visites, la première où ie vous ay vües « toutes en général, et la deuxième où ie vous ay vües en « particulier. Et n'ayant cessé d'implorer les lumières du « Saint-Esprit, ie vous ay dit tout ce qu'il pouvoit m'inspirer. Ie suis le successeur des Apôtres, votre seul et « unique pasteur. C'est moy tout seul qui ay le droit de « vous instruire. Vous ne devés écouter que ma voix, ou « ceux qui vous sont envoyés de ma part, et non pas ceux « qui sont sans autorité et sans mission et que mes prédécesseurs ont interdits, ou même des laïcs que vous « ne devés pas écouter. J'ay autant de droit que saint « Paul de vous dire, comme ie vous l'ay dit dans ma « première visite : « Quand un ange du ciel viendroit « vous annoncer un autre Évangile que moy, vous ne « devriés pas l'écouter. » Je vous ay dit tout ce que j'ay « pu pour vous faire sortir de vos égaremens, parce que « ie suis touché de votre état et encore plus de celui de « vos âmes. C'est ce qui a embrasé ma solicitude pastorale, en voyant la révolte, l'esprit de parti et l'entestement dont vous êtes remplies. Quittés toutes vues humai-

« nes. Je compte vous voir toutes en particulier. Que la « sœur Saint-Augustin reste et que les autres se retirent « en silence. Ne vous faites pas attendre. » Nous ne nous arrèterons pas ici à réfuter ce que ce discours renferme d'injurieux contre nous. Les réponses que nous avons données le feront suffisamment. Ce sont des accusations vagues qui ne portent sur rien. Il ne nous reproche aucune erreur. Il ne nous propose aucune vérité à croire. Il semble être dans la même persuasion que ses prédécesseurs qui nous ont dit plusieurs fois qu'ils croyoient que nous ne soutenions aucune erreur. Il nous reproche seulement de l'entêtement, sans dire en quoi nous sommes entestées. Dans son ordonnance, qu'il nous fit lire le 21 de ce mois, par M. l'abbé d'Intville, il vouloit, pour nous rendre les sacremens, que nous acceptassions la bulle *Vineam Domini Sabahot* et *Unigenitus* qu'il nous proposoit comme règle de foy, quoique M. Fleuriau s'est défendu de nous l'avoir proposé comme telle. Dans sa visite, il a laissé ces bulles pour parler du *formulaire*, dont il n'avoit pas été question dans les différentes fois que nous avons eu l'honneur de le voir. Après son discours, il eut un entretien avec la sous-prieure, en présence des ecclésiastiques qu'il avoit amenés. Il vit ensuite les autres religieuses de la maison séparément. Il sortit vers midi et demi et revint à trois heures et demie. Il vit les autres religieuses de chœur de la maison séparément, et enfin les trois sœurs converses ensemble, et se retira sur les six heures. Le lendemain 29, jour du samedy saint, il entra au chapitre sur les huit heures un quart du matin. Nous nous y trouvâmes toutes vingt-cinq assemblées. Nous nous mismes à genoux et nous lui demandâmes, avec les plus vives instances, de nous rétablir dans l'usage des sacremens, l'assurant de notre attachement à l'Église catholique, apostolique et romaine, et de notre soumission à toutes ses décisions. A quoi il répondit : « Mes sœurs, vous pouvés vous en rapporter à moy « pour tous vos besoins spirituels. Ie vous diray en tems « et lieu ce que le Saint-Esprit m'inspirera. » Il fit ensuite retirer les religieuses étrangères et demanda à celles de la maison si elles persistoient dans leurs réponses qu'elles lui avoient faites la veille. Et sur ce qu'elles répondirent qu'ouy et qu'elles vouloient demeurer dans le silence prescrit par la déclaration du Roy du 2 septembre dernier, il dicta à son secrétaire : « J'ay la douleur de voir « qu'elles persistent dans les réponses qu'elles me firent « hyer et qu'il est inutile que ie les interroge sur toutes les « décisions de l'Église et sur les bulles des Souverains-« Pontifes, reçues universellement dans l'Église. » La mère prieure, la mère sous-prieure, l'interrompirent en disant : « Nous recevons toutes les bulles que l'Église a reçues, « et nous sommes attachées à ses décisions. — Ce n'est pas « vous, reprit le prélat, qui parlé, c'est moi qui dicte! » La mère sous-prieure lui dit : « Nous y sommes intéres-« sées. » Mais il continua à dicter : « Sur toutes les bulles « qui ont suivi celle qui ordonne la signature du *formu-« laire de foy*. » La mère prieure lui dit encore : « Mon-« seigneur, vous ne nous parlâtes point, hyer, de tout ce « qui étoit dans votre ordonnance. » Il lui répondit : « Quand ie vous interrogeray, vous parlerés! » Il continua à dicter : « C'est avec la plus vive douleur que ie « voy que ma charité pour le salut de leurs âmes et tout ce « que j'ay fait pour elles est inutile. » Il fit lire le procès-verbal : « et lui demandèrent encore les sacremens, lui « renouvellant leurs protestations d'attachement à l'É-« glise ». Il leur dit : « Ie vous ay rendu ma réponse. Ie pour « voyrai à vos besoins spirituels, selon que le Saint-« Esprit me l'inspirera. Retirés-vous! » Il vit ensuite, séparément, les religieuses de l'Hôtel-Dieu; puis il les fit assembler toutes cinq et les somma de nouveau de signer le *Formulaire*. Elles lui renouvellèrent l'assurance de la disposition où elles étoient d'obéir à la déclaration du Roy du 2 septembre 1754, la protestation de leur soumission à l'Église et la demande qu'elles lui avoient faite, en particulier, des sacrements qu'il leur refusa. Il dicta à son secrétaire qu'il avoit trouvé inutile de leur proposer les bulles des Papes, depuis Alexandre VII, reçues universellement dans l'Église. Il s'en alla vers midi et il revint à trois heures un quart. Il vit les huit religieuses d'Étampes ensemble, pendant plus d'une heure. Avant d'aller plus loin, il faut rendre compte des questions qu'il nous fit dans les entretiens que nous eusmes séparément avec lui, et des réponses que nous lui fismes. Il demanda aux religieuses étrangères combien il y avoit de tems qu'elles étoient exilées. La sœur Nicole Du Roussay, de l'Hôtel-Dieu, dit que c'étoit depuis vingt-sept ans; la sœur Turmeau, aussi de l'Hôtel-Dieu, depuis dix-neuf ans; les sœurs Pisseau, Boytet et Pouillon, depuis deux ans; sept religieuses de la Congrégation, depuis dix-neuf, et la huitième, depuis dix-sept. Il leur demanda encore si elles savoient pour quelle raison elles étoient exilées. Les trois des Mères répondirent que M. l'Intendant et M. Colbert, qui leur avoient signifié l'ordre du Roy, ne l'a (*sic*) leur avoit pas dite; la sœur Turmeau, qu'elle n'étoit pas sur la lettre de cachet; la sœur Du Coudroy, qu'apparemment M. Fleuriau et le Chapitre de Sainte-Croix le savoient; les religieuses de la Congrégation, que... (*sic*). Il interrogea tant celles de la maison que les étrangères, pour quelles raisons elles étoient privées des sacremens. Une religieuse de la maison répondit que c'étoit l'affaire de M. Fleuriau, qui étoit devant Dieu; une autre, que le prélat devoit lui-même en être instruit. Toutes dirent qu'elles s'en tenoient là-dessus au silence prescrit par la déclaration du Roi, du

2 septembre. Et sur ce qu'il objecta que cette déclaration n'empeschoit point qu'elles ne disent la raison pour laquelle elles étoient privées des sacremens, on lui répliqua que cette raison étoit une des matières sur lesquelles la déclaration enjoint le silence. Il demanda ensuite si on nous avoit présenté à signer le formulaire d'Alexandre VII et sa bulle de 1665. Quelques-unes dirent qu'elles n'étoient pas au monde dans ce tems-là, et toutes dirent qu'elles ne l'avoient pas signé. Il présenta à plusieurs le livre qui le contient, et demanda à toutes si elles étoient disposées à le signer. Une religieuse de la maison, qui est aveugle, lui dit qu'elle n'étoit pas en état de rien signer. On lui représenta que nous n'étions dans aucun des cas où on pourroit exiger de nous la signature du *Formulaire;* que nous n'avions pas assés de sience pour juger de ces matières-là; que plusieurs n'étoient point au fait de cette dispute; que nous étions attachées à l'Église et que nous n'avions point d'autre foy que la sienne. Une religieuse de l'Hôtel-Dieu lui dit qu'il n'y avoit pas de difficulté qu'il ne fallut condamner les cinq propositions condamnées par Innocent X et Alexandre VII, mais qu'on disputoit si elles étoient dans un livre latin auquel elle ne pouvoit rien comprendre. Elle offrit même de signer le *Formulaire*, conformément à la paix rendue à l'Église par le pape Clément IX et par le Roy Louis XIV, qui l'annonça par un arrêt de son Conseil, du 23 octobre 1668, arrêt dont l'exécution est ordonnée par la déclaration de Louis XV, glorieusement régnant, du 7 octobre 1717 et le 5 juin 1719, rappellée par Sa Majesté dans la déclaration du 2 septembre dernier et même par la déclaration du 4 août 1720, article 5. La mère prieure parla aussi au prélat de la paix de Clément IX, etc. Il reprocha à plusieurs que nous concertions ensemble nos réponses, et il demanda si nous n'agissions point par cabale et par l'instigation de quelques personnes de la maison et du dehors. Nous lui répondismes que nous n'agissions par l'instigation de personne, que nous suivions le mouvement de notre conscience et que nous n'avions point d'autre vue que de nous sauver. Il faisoit dresser un procès-verbal de l'entretien de chacune; mais c'étoit lui qui dictoit, et il évitoit d'y insérer les protestations de notre soumission à l'Église. Plusieurs le prièrent de les faire mettre, mais il n'y eut pas toujours égard. Nous lui demandâmes, de plus, copie de ses procès-verbaux. Et comme il nous les refusa, nous ne les signâmes point. Il dit à une religieuse de l'Hôtel-Dieu qu'il rendroit une ordonnance et qu'il nous en donneroit copie. Le prélat ayant vû les religieuses de la Congrégation, nous fit assembler toutes vingt-cinq dans le Chapitre, et il dit : « Que les sœurs « Madeleine de Saint-Augustin et Élisabeth de Sainte-« Marie viennent avec moy, parce que je veux visiter l'in-« térieur de la maison. Je deffens aux autres, sous peine de « désobéissance, de sortir. » Une religieuse de la Congrégation voulut aller dans sa chambre, mais il a saisie par le milieu du corps et la fit rentrer. Il nous laissa sous la garde des sieurs de Goislons-Vinot et Secrètier. Le premier nous témoigna quelque compassion, mais le second fit parfaitement les fonctions de geôllier. On lui fit observer qu'il y avoit des infirmes qui pourroient avoir quelque besoin. Il courut demander permission à l'évêque, qui accorda, pourvu qu'on ne sortît pas plus de deux à la fois et qu'on rentrât aussitôt... Le temps de l'oraison de complie arriva. Mais nous ne pusmes vaquer à ces exercices, parce que nous étions renfermées au Chapitre. Cependant le prélat furetoit dans les cellules. Son secrétaire apperçut une religieuse qui étoit sortie pour quelque besoin, suivant sa permission. Ils coururent à elle avec impétuosité l'un et l'autre, et ne s'apperçurent de leur méprise qu'à la porte des commodités. Pendant que le prélat examinoit des papiers, l'on lui représenta qu'il pourroit y en avoir qui regardoient la conscience. « Qu'im-« porte? dit-il. Une religieuse ne doit point avoir de réserve « pour son évêque. Il est capable de voir des confessions. » Il confisqua plusieurs livres de piété et quelques ouvrages imprimés et manuscrits qu'il envoyoit à mesure, par son secrétaire, au chapitre, où ils étoient mis sous la garde des sieurs Vinot et Secrètier... Il nous demanda encore si nous persistions dans nos réponses. Nous dîmes qu'ouy. Et il ajouta : « Après vous avoir donné des marques de « ma charité, de ma tendresse et de ma solicitude pasto-« rale, étant toujours disposé à vous en donner des preu-« ves... je rendray une ordonnance où je vous ferés con-« noître mes intentions... » La mère prieure lui demanda sa bénédiction, qu'il nous refusa... Lui et ses ajoints portèrent les livres à son carosse, et ils se retirèrent sur les sept heures et demie du soir... » — Les Ursulines de Saint-Charles furent privées des sacremens durant de longues années. De là des procédures au Bailliage, informations, etc. Il en étoit de même à l'abbatiale de Saint-Loup-lez-Orléans. — Interdit de l'église Saint-Pierre-Lentin d'Orléans (août 1755) : l'évêque, Louis-Joseph de Montmorency-Laval, interdit cette église à cause du service qui y avoit été célébré, le 26 juin, pour l'âme de Philippe de Cougniou, en vertu d'un arrêt du Parlement. — Affaire de Mlle Le Trosne (1756) : Marie-Félicité Le Trosne, âgée de dix-neuf ans, fille de Guillaume Le Trosne, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial d'Orléans, demeurant paroisse Saint-Pierre-Ensentelée, étant en danger de mort, engagea son père, sur les quatre heures du soir, le jour de la Toussaint, à faire demander au curé, M. Pointeau, la permission de se confesser. Il le permit. Elle se confessa à un prêtre approuvé et demanda au même curé le

sacrement de viatique. Le curé vint la voir et demanda à lui parler en particulier. Il s'approcha de son lit et lui dit : « Mademoiselle, j'ai bien peur que vous n'ayez fait une mauvaise confession, et que vous fassiez une communion indigne. Vous êtes-vous accusée à votre confesseur d'avoir manqué à la bulle *Unigenitus?* » Dans ce moment, M. Le Trosne fils entra et demanda à sa sœur ce que le curé lui avait dit. M. Le Trosne dit alors à M. Pointeau qu'il était indigne à lui d'interroger de la sorte une jeune fille innocente. Le curé refusa le viatique, et l'on dut procéder contre lui selon les voies de droit. — Affaire Trémasse (1757). Jansénisme. Jacques Trémasse, apprêteur de bas, demeurant à Orléans, rue des Carmes, près la Croix-Morin, voyant son père, vieillard de quatre-vingt-un ans, malade, pria M. Demèré, vicaire de Saint-Paul, de venir le confesser et lui administrer les derniers sacrements, qui furent refusés. Poursuite selon les voies de droit.

B. 1465. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 231 pièces, papier; 1 sceau.

1756. — Information contre Danse, compagnon-peintre à Paris, employé aux peintures du château de Boisville-en-Beauce, chez M. de Bosset : homicide à la suite d'une rixe. Lettres de rémission. — Information contre Joseph Martin, dit Francœur : rixe. — Information concernant un détournement d'effets chez M. Charpentier, paroisse Saint-Paul d'Orléans. — Information concernant des violences exercées contre des commis des droits. — Vols. — Information contre Louis Vacher, recéleur de vagabonds. Ordonnance de plus ample informé. — Information contre Antoine Corneau, accusé de vol de chevaux dans la ferme de Champmarcoux. — Information concernant des vols commis dans les églises d'Orléans. — Information contre Mireau, contumace, accusé de vol avec effraction.

B. 1466. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1757. — Information pour Henry Bourgeois, à Saint-Aignan-de-Sandillon, contre Louis et François Dériau, qui l'avaient fait attaquer par leurs chiens. — Information contre la femme Meusnier, parfumeuse, qui insultait Anne Lenormant, femme Bernier. — Information à la suite de plaintes en grossesse. — Plainte de M. Delair, curé d'Olivet, touchant la fracture d'un tronc attaché à une croix, sur le territoire de sa paroisse. — Vol de contrats chez le notaire Ragu. — Information contre Louis Bourdaise, pour avoir volé un bassin de plomb destiné à recevoir les eaux pluviales. — Vol par un berger, dans la métairie de Coudray, paroisse de Bricy. — Rixes et injures. — Vols et détournements.

B. 1467. (Liasse.) — 353 pièces, papier.

1757. — Information contre Jean Roumillat, incendiaire, habitant à la Croix-de-Fleury. — Information pour Michel Hardouin, né à Sainte-Anne-de-Buée, diocèse d'Avranches, arrêté comme voleur d'une montre qui se trouva lui appartenir. Jugement d'incompétence. — Information contre Louis Soubertas, mendiant, qui avait demandé l'aumône avec insolence et le bâton levé. Condamné à trois livres d'amende. — Affaire Lavidaly : information contre Alexandre Lavidaly et Marie Ranfort, prévenus du crime de supposition de personne. Lavidaly vint à Orléans le 9 juin 1757, avec Marie Ranfort, femme Bretonneau, qu'il faisait passer pour sa femme, tandis que sa femme avait nom Marie-Élisabeth Lecomte. L'enfant fut présenté au baptême sous le nom de Bretonneau-Lecomte. Lettres du procureur général Joly de Fleury, d'un vicaire de l'Hôtel-Dieu de Paris, de la femme Lavidaly. Sans conclusion. — Interdiction de fonctions contre un notaire de Coinces. — Information concernant de nombreux vols commis dans les églises d'Orléans. — Information touchant la découverte d'un cadavre de femme dans le puits de l'Orme-Grenier. — Information pour Jean-Jacques-Philippe Baudouin Fabre de Massillan, ancien officier à l'hôtel royal des Invalides, et Jacques-François de Tirmois, chevalier, contre Louis Mirault, qui les traitait d'intrigants et d'aventuriers. — Information contre un quidam qui avait tenté de violer la fille Perdoux, d'Ingré. — Information contre le sieur Denis, vicaire de Loury, qui avait insulté grossièrement, en pleine église, au milieu d'un baptême, Louis Bonet, bailli de la justice de Loury. Déposition de Claude-Philippe de La Vergne de La Roncière de Loury.

B. 1468. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 271 pièces, papier.

1757-1758. — Information contre des contumaces : Le Sourd, courtier à Orléans, sa femme et autres habitants d'Orléans, prisonniers, Chamelle, Ytasse, Moreau, Guénin, Guillemard, atteints et convaincus de s'être entremis pour faire trouver de l'argent à des enfants de famille mineurs, et de leur avoir fait acheter à crédit, chez les marchands ci-dessus désignés, des marchandises qui ne sont pas à l'usage des mineurs, pour des sommes considérables, et de les avoir fait revendre à bas prix, de sorte que les mineurs n'ont pas touché le quart de la valeur. Condamnation des contumaces au bannissement, et des autres à l'amende et au blâme. — Information contre

Charles Guérinet, de Loury : vols à Loury, au Bourgneuf, etc. — Information touchant une rixe survenue entre quelques habitants d'Ingrannes et de Sully-la-Chapelle. Homicide de Pierre Benoist. L'affaire, commencée à la justice de Clêreau, est continuée au bailliage d'Orléans. — Information contre François Le Basle, qui, le 19 février 1758, avait assassiné un homme dans le bois de Mimoury. Condamné à la roue. — Information contre des incendiaires à Saint-Benoît-sur-Loire.— Information contre Léonard Prieur, accusé d'homicide sur la personne d'un meunier de La Neuville. — Information contre Pierre Laurenceau, Pierre Roger, Jean Harville, Jean Pierre, Nicolas Poizeau et Antoine Tempu, accusés de vol. Mise hors de cause. — Information contre J.-B. Lévêque, voleur. — Information contre les deux Borel, père et fils, accusés d'avoir porté à leur fille et sœur des coups ayant causé sa mort.

B. 1469. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 282 pièces, papier.

1758. — Information contre Pierre Roze, soldat aux gardes-françaises, demeurant à Saint-Aignan-de-Sandillon, accusé de vol et d'incendie. Mis hors de cause. — Information contre Landry, ouvrier en bas au métier, accusé de vol avec effraction. — Vol d'une nappe sur l'autel des Dominicains d'Orléans. — Plainte du procureur du Roi, concernant certains vers d'une énigme expliquée au collège des jésuites d'Orléans, intitulée : *Le Nuage* (août 1758). Information à la suite. Témoins interrogés : Gabriel Dounaut, directeur des contrôles; son fils; Colas de Malmusse, raffineur; son fils; Gabriel Triquois, avocat; Boucher, curé de Saint-Paul; Pinchinat, droguiste; Targé, etc. On crut voir dans ces vers une noire vapeur qui serait montée à la tête du Roi :

Aux affaires de l'Univers,
Le vent a souvent plus de part qu'on ne pense :
Et sa puissante et maligne influence
Produit cent mouvements divers.
Il ne faut qu'un nuage, une noire vapeur,
Qui monte tout à coup à la tête d'un prince,
Pour désoler une province
Et mettre un royaume en rumeur.

Sans conclusion. — Information concernant des vols. — Information contre Pierre Popo, accusé de causer du scandale dans l'église de Nids. Plainte du curé Fillandot, du syndic et gagiers de cette paroisse. Popo chantait des chansons et faisait des gestes ridicules. Il tournait le dos au Saint-Sacrement. Il insultait le curé et le syndic. Il injuriait le curé de Patay. Il jouit de sa femme en plein jour, dans les rues, devant ses enfants. Il bat sa femme. Popo fut écroué à la Conciergerie, à Paris, et condamné à l'amende et à faire brûler un cierge. — Information contre M. Jean de Bourbonne, prieur de Bucy-le-Roi, qui, le 20 mai 1758, étant en chasse sur une pièce de terre sise aux Anges, hameau de La Chapelle-Saint-Barthelémy, avec Charles Bourgeois, son garde, et le commis aux Aides Blottin, aborda Jean Frélon, charretier de Sébastien Olivry, laboureur, et lui demanda de quel droit il avait amené là son chien. Le plaignant, le chapeau à la main, répondit respectueusement. Le prieur lui donna un coup de poing dans l'estomac, un coup de pied dans le bas-ventre. Sans conclusion. — Information contre François Besnard et Edme Bezouille, accusés d'assassinat. Déclarés innocents. — Plainte de Barthélemi-Joseph Tranchard, curé de La Ferté-Lowendall, contre des diffamateurs, parmi lesquels un aubergiste, qui l'accusait de coucher avec sa femme. « Un domestique l'auroit vu dans l'action, par un trou qui étoit dans le mur. » Sans conclusion. — Plainte de Pierre Goussard, postillon de La Rochelle, contre des insulteurs. — Plainte de J.-B. Dupont, joueur de gobelets, contre les sieurs Braceux, de La Martinière, Fleureau et Périn, qui le maltraitaient et l'avaient blessé d'un coup d'épée. Louis-Emmanuel Deveau de La Martinière, étudiant en droit, était fils d'un capitaine d'infanterie à La Martinique. Il aurait menacé la fille Perdoux d'un coup de fouet si elle n'allait pas chercher le joueur de gobelets. Sans conclusion. Les étudiants durent donner à Dupont une provision alimentaire. — Supplique de Sébastien Marchal de Noroy, écuyer, et Marie-Marguerite-Élisabeth Rohan, sa femme, touchant une succession de famille. Commission urgente pour citer des témoins d'Orléans. Affaire en instance au Châtelet de Paris.

B. 1470. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 322 pièces, papier.

1758-1759. — Information pour Gabriel Caillebotte, colporteur, résidant à Orléans, contre le sieur Gaujard, cabaretier à Vennecy, qui l'avait excédé de coups. — Informations pour rixes et vols. — Supplique de Henri Guillon, apprenti orfèvre, demeurant à Orléans, chez P. Hanappier, orfèvre, place du Grand-Marché, qui avait été assailli à coups de pierres. — Plaintes en grossesse. — Information contre François Le Juge, chevalier, seigneur de Bagnaux, qui s'était répandu en discours injurieux contre le curé de Bagnaux, et avait écrit contre lui des lettres diffamatoires. M. Le Juge répond que le curé maltraitait les habitants et administrait mal la paroisse, et que le frère du curé, fermier des pères de l'Oratoire, avait anticipé sur ses terres. Sans conclusion. — Information contre des voleurs qui, s'étant introduits, le 7 mai 1759, dans la maison de Robichon, jardinier à la Croix-Maré-

chal, y volèrent une tasse d'argent, du linge et des espèces. — Information contre Colon qui avait menacé le curé de Patay, et le nommé Girault, cabaretier. Admonestation. — Plainte du procureur du Roi contre des quidams qui attaquaient les femmes, le soir, dans les rues d'Orléans.

B. 1471. (Liasse.) 161 pièces, papier.

1759. — Banqueroute frauduleuse : Étienne Baron, couverturier. — Attaque contre le valet de l'exécuteur des hautes-œuvres, par des gens de la campagne, de qui il réclamait son droit de havée sur le pont. — Information pour faits de grossesse. — Plainte du notaire Dumont, contre un entrepreneur nommé Lecomte, qu'il accusait de le diffamer, en prétendant qu'il était un « Damiens qui avoit voullu l'assassiner ». — Information pour Jean Balay le jeune, professeur-démonstrateur de chirurgie à Orléans, contre Claude Chartier, vigneron à Meung, qu'il accusait de le diffamer en prétendant qu'il avait mal fait l'opération de la *Bubonocelle*.

B. 1472. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 300 pièces, papier.

1759-1760. — Information pour François Le Juge de Loigny, chevalier, seigneur de Bagnaux, « disant que « pour des motifs particuliers, monseigneur l'illustrissime « et révérendissime évêque d'Orléans auroit nommé le « sieur abbé de Talcy, chanoine de l'Église d'Orléans, « commissaire pour faire visite en l'église de la paroisse « de Bagnaux, du diocèse d'Orléans; que cette visite « ayant été annoncée par le sieur curé, le supliant étant « alors à son château de Bagnaux y fut et y assista, « d'autant plus qu'en qualité de seigneur de la paroisse, « il avoit intérêt de savoir de quoi il s'agissait, lors de « cette assemblée où étoient les habitans de la paroisse... « Ledit curé l'apostropha... Cet homme-là a imaginé ce « qu'il dit ainsi que tous les habitans. » Le curé se nommait Naudin. Les habitants l'accusaient d'avoir négligé de faire, en 1758, la neuvaine de saint Aignan. — Information pour un employé dans les fermes de l'Apanage, contre Barbier, armurier, touchant un échange d'armes et une demande indue de quatre livres. — Plainte de la femme Veillard, contre la femme Goupy, qui la traitait de « vieille gueuse, « vieille coquine et vieille toupie ». — Information pour Pierre Mahiet, curé de Saint-Martin-des-Bordes, contre Charles-Gabriel de Tolède, seigneur des Chapelles, demeurant au château de l'Orme, à Ouzouer-sur-Loire, lequel lui aurait écrit une lettre le traitant de malhonnête et de coquin. Lettre annexée. — Information pour Renouard-Duvivier, apprenti horloger à Orléans, contre Rousseau, épicier : injures. — Plainte de Guillaume Daudin, vigneron, demeurant rue des Closiers, paroisse Saint-Paterne, contre dix-huit à vingt personnages, hommes et femmes, de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle, qui, revenant de la fête des Aides, avaient dévalisé son verger (août 1759). — Information contre des vols avec effraction dans les églises de Viabon et de Saint-Sigismond, en juillet 1758. — Information pour François Rousseau, chargeur à Orléans, contre Boucher Du Vivier : injures et mauvais traitements. — Information pour Jean Boucheron, homme de bras, demeurant à Cerdon en Sologne, contre le procureur du Roi, pour obtenir entérinement de lettres de rémission à lui accordées par le Roi, en décembre 1759, à raison d'un homicide involontaire commis sur la personne de Dieudonné Bertin, cavalier de la maréchaussée de l'Orléanais.

B. 1473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 375 pièces, papier.

1760. — Information pour Louis Landron de La Gazonnière, marchand à Orléans, contre Boileau, horloger, qui avait essayé de le détourner, par des calomnies, d'entrer dans une famille d'Orléans. — Information pour André-Félix Landas, bailli du comté de Nançay, demeurant à Salbris, contre Thérèse-Catherine de La Tour de Luz, veuve Midou de Moléon, et *vice versâ* : contestation de titres de noblesse (juin 1760). — Information pour le procureur du Roi, contre François Roquet, contumace, qui avait maltraité un huissier. — Information pour le procureur du Roi, contre André Malhôte, qui avait frappé d'un coup de couteau le nommé Legas. Pendu et étranglé (juin 1760). — Information pour Turba, maçon du pays de la Marche, demeurant à Olivet, contre des vignerons qui l'avaient excédé de coups. — Information pour Charles Picault, avocat en Parlement, contre Bertrand, garçon chirurgien, demeurant chez Fauvin, maître en chirurgie : calomnies. — Information pour Jean Coulmeau, voiturier par terre, contre Jean-Gaspard Peigné, notaire : séduction et viol. — Information contre Laurent Tholinet, garde-française, et divers, accusés d'attaque nocturne. — Vols, injures, excès.

B. 1474. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1760-1762. — Information pour François Leroy, tonnelier, contre Mathieu Brunet, maçon, qui injuriait sa femme et la traitait de putain et de garce avérée. — Procédure contre plusieurs habitants du bourg d'Artenay, qui avaient fait un charivari contre Laurent Chenu, tonnelier, et Marie-Jeanne Gallier, veuve Floréor. — Information pour Henri-Michel d'Alet, licencié en lois, gref-

fier du premier chirurgien du Roi en l'école de chirurgie d'Orléans, contre Bertrand, maître en chirurgie, qui l'avait empêché d'arracher une dent à une femme en le traitant de foutriquet. — Information contre Pierre Vapereau : vols. — Information pour Étienne Bestaut, commis à la recette générale des domaines et bois, fondé de pouvoir de M. Clément de Laage, receveur général, contre plusieurs quidams qui avaient exposé en vente des matières d'or et d'argent chez des fripiers d'Orléans. — Information pour le procureur du Roi, contre la femme Duneau et les époux Gaullier : vol d'effets. — Information pour le procureur du Roi, contre François-Benoît Rozier, vicaire de Saint-Vincent d'Orléans, accusé d'avoir insulté les juges en chaire (juillet 1762). Mis hors de cause. — Information contre Plotton, concierge des prisons du Châtelet : évasion de prisonnier. — Information contre Pierre-Louis Deniaux, dit Poitevin; Pierre Levieux, dit le Provençal; Jean Petit, dit Languedoc; Jean Dudreuil, dit l'Angevin; Barthélemi Serry, dit Bourguignon; Louis Frère, dit Beauceron, coupables d'association de compagnonnage illicite : condamnés au carcan avec port de cet écriteau : « Compagnons assemblés pour le devoir. » (1762).

B. 1475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 226 pièces, papier.

1762-1763. — Information pour Michelle-Louise Rozier, contre Boucher-Huchedé, marchand : séduction. — Plainte de François Vary, curé de Marigny, contre Guillebon, Houry et Huet, vignerons : diffamation. — Plainte de Gabriel Tourtier, chevalier, seigneur de Baugé, contre Toussaint Bracquemont, laboureur à Bucy-Saint-Liphard : payement de fermages. — Supplique de Louis Leblanc, chirurgien lithothomiste de l'Hôtel-Dieu, professeur royal aux écoles de chirurgie d'Orléans, prévôt de l'Académie de chirurgie de Paris et de celle des Sciences, belles-lettres et arts de Rouen, demeurant rue du Poirier, paroisse Saint-Donatien, contre Claude Macé, maître en chirurgie à Orléans : diffamation. Macé disait en public que M. Leblanc déshonorait sa place, qu'il était un filou. Sans conclusion (mars 1762). — Plainte du seigneur de Montizambert contre des quidams : vol de poisson. — Plainte de Jean Castel, d'Aix en Provence, avocat en Parlement, contre le sieur Montaguier, apothicaire, qui l'avait traité de faquin, l'avait décoiffé et frappé. — Délit de chasse. Jean-Charles d'Aussy, chevalier, ancien officier de cavalerie, seigneur de Bardy, Orvilliers, Ormes, Mézeray, Bouzonville-en-Beauce, etc., demeurant au château du Bardy, à Bondaroy, se plaint de ce que le sieur Darnaut, directeur des Aides à Pithiviers, se transporte sur ses terres avec ses commis et y chasse avec des chiens (avril 1763). — Information pour Philippe-Jacques Frot, maître en chirurgie, demeurant à Olivet, contre Mazery fils, chirurgien à Olivet : insultes et dégâts. Mazery aurait jeté des ordures sur la courte-pointe du lit du plaignant et frappé sa domestique. — Information pour la communauté des notaires d'Orléans, contre certains quidams qui s'arrogeaient le droit de dresser et signer des ports de foi, aveux et dénombrements, en laissant en blanc les noms, les demeures et les dates, et se servant des noms de plusieurs notaires au Châtelet. Sans conclusion (juillet 1763). — Supplique de Pierre-François Bertrand, garde général de la forêt d'Orléans, contre un garde de la même forêt qui l'aurait traité de *sacré bougre* et de *foutu gueux*. — Supplique de Marie-Madeleine Mesnil, femme Malcôte, contre Georges Ollivry, boulanger, qui l'avait appelée : *sacrée mille garce*, *sacrée mille toupie*, *sacrée mille mulle*, *sacrée mille bougresse*, *sacrée mille gueuse*, *sacrée mille pourrie*, ajoutant que sa maison était *un sacré mille bordel*. — Supplique de François Bruneau, marchand à Orléans, contre certains quidams qui, pour entraver le commerce d'eau-de-vie qu'il faisait avec Montereau-Faut-Yonne et Fontainebleau, avaient avancé que ses eaux-de-vie étaient falsifiées (décembre 1763). — Plaintes en séduction par plusieurs filles. — Plaintes pour voies de fait et injures. — Informations pour vols.

B. 1476. (Liasse.) — 240 pièces, papier.

1763. — Information pour le procureur du Roi, contre Louis Buisson, dit le Bâtard, voleur et recéleur. — Supplique de Thomas-Jean Venaille, chanoine de Saint-Vrain de Jargeau, contre le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, touchant des profits de deniers indûment réclamés par ce chapitre. — Supplique de Jean Serreau, substitut du procureur du Roi, postulant au bailliage de Beaugency, contre le sieur Sarrebourse, qui lui aurait donné un coup de coude, étant dans l'étude de Me Tournois, notaire. — Plainte de Léonard Duclos, receveur des Aides, à Ingré, contre Sébastien Lejeune, tonnelier : voies de fait prétendues. — Information pour Jacques-François-Claude Cadet, notaire royal et huissier en l'Élection de Pithiviers, contre le comte de Rochechouard, seigneur de Mareau, y demeurant en son château de la Salle : le 2 novembre 1763, Cadet, revenant de porter une contrainte, passait dans le bois de la Salle, devant le château, quand survint la comtesse de Rochechouard qui dit au suppliant qu'accompagnait une grosse chienne danoise : « Tu es bien hardi, monsieur le Coquin, de passer dans « mon bois et d'y mener ton chien. » Le suppliant répondit qu'il croyait le chemin libre et que, du reste, son chien n'avait jamais chassé; que c'était un chien de garde.

La comtesse continua son chemin jusqu'au château, en côtoyant le suppliant, le menaçant de coups de bâton, de faire tuer sa chienne et de le traduire devant l'Intendant, puis de le faire pendre. Elle cria et appela le comte qui sortit du pavillon, un fusil à la main, visa le suppliant et définitivement blessa la chienne. Puis M. de Rochechouard frappa le suppliant à la tête et s'apprêta à le meurtrir à coups de crosse de fusil que le suppliant para de son bâton. La comtesse l'assaillit par derrière, le prit au collet, le renversa sur le dos. Le comte lui donna un coup de pied dans le côté gauche. La comtesse déchira son col et son devant de chemise et laboura son estomac avec les ongles. Il fallut que le particulier qui accompagnait le suppliant prît M. de Rochechouard par le milieu du corps, etc., etc. Contreplainte du comte de Rochechouard. Pas de conclusion. — Information pour le procureur du Roi, contre Godin, ancien laboureur de la ferme de la Vallée, paroisse de Tigy, convaincu d'être entré, le 9 novembre 1761, armé d'un fusil bandé, dans une chambre de cette ferme, où était M. Robert, conseiller en l'Élection, et d'avoir forcé, avec menaces, M. Robert à lui donner quittance générale. Condamné par contumace à être pendu et étranglé. (Pothier, juge.) — Procédure touchant une rixe arrivée sur le grand chemin Rémy, qui conduit d'Orléans à Jouy. — Plaintes diverses : viols, séductions, vols et voies de fait.

B. 1477. — (Liasse.) 253 pièces, papier ; 1 imprimé ; 1 cachet.

1764. — Procédure contre des quidams qui auraient fait chez des particuliers des perquisitions indues de viandes. — Escroquerie au jeu, vol de huit louis d'or dans une auberge. — Affaire Tournade : vol et recel d'effets dérobés sur une marchande de modes. Exposition au carcan et bannissement du recéleur. — Plainte de l'huissier Houzé, contre Jovet, fils du cabaretier à l'enseigne de Saint-Nicolas, paroisse Saint-Marceau, qui le menaçait de lui passer son épée au travers du corps. — Information pour le procureur du Roi, au sujet de détournement de linge dans la maison de l'Hôtel-Dieu, avec complicité d'employés de cet établissement. La sœur Marie-Françoise Berthelin, religieuse, est arrêtée par ordre du Roi (décembre 1764). — Incarcération d'un mendiant signalé comme malfaiteur. — Affaire Champion : recel d'effets volés. Champion, recéleur, « roulant « de foire en foire, » est accusé de recel de draps volés par Guyot, dit le Grêlé. Il est conduit dans les prisons de Chartres. — Monitoire concernant révélation d'une escalade nocturne dans le jardin du sieur Delarue, curé de Saint-Marceau. Vol de linge appartenant au sieur Balanche, vicaire. Vol de livres et de faïence (septembre 1764). — Procès de Gilbert Molard, toucheur de bœufs, conducteur de bestiaux de foire en foire, accusé de vagabondage et vol. Mis hors de cause. — Enquête pour un mari qui prétendait que sa femme lui refusait sa porte et menait une mauvaise conduite. — Libertinage : la femme Joupy, incarcérée par le guet, pour cause de prostitution et de vol de rideau dans la chapelle du Tiers-Ordre, chez les Pères Récolets. — Procès contre Jacques Denis et Pierre Bunet : vols. — Procès contre René Le Court : vols. — Procès contre Pierre Tyran : menaces proférées contre des habitants de Chaumont. — Information contre différents voleurs.

B. 1478. (Liasse.) — 296 pièces, papier.

1764. — Information contre des voleurs. — Procédures à l'occasion d'insultes et de voies de fait. — Tentative de viol sur la servante de M. Le Vassor Du Plessis, directeur des poudres et salpêtres. — Affaire Sarrebourse. Plainte d'Étienne Moret, porte-drapeau au régiment de Beauharnais, contre le sieur Sarrebourse de La Guillonnière, marchand à Orléans, et contreplainte de ce dernier : voies de fait, violences, menaces. Cette affaire, commencée à la justice de La Nivelle, près Meung, fut renvoyée au bailliage d'Orléans.

B. 1479. (Liasse.) — 7 pièces parchemin ; 47 pièces, papier.

1764-1765. — Assassinat de Dalet et blessures faites au concierge des prisons d'Orléans : rapport des médecin et chirurgien. Pièce isolée. — Vol à Guilly. — Exposition à la Morgue du cadavre d'un inconnu.— Assassinat et vols commis en 1763. — Information commencée à Barville, contre Jean Renard et complices, continuée à Dourdan, puis à Orléans. Ce Renard, cabaretier à Corbreuse, portait le faux nom de Bellanger. — Information contre plusieurs vagabonds et rouleurs de grands chemins, de janvier à décembre 1765. Noms des accusés : Pierre Serpointe, Jean Pelisse, Pierre Magnan, Pierre Le Bât, Edme Montaznou, Pierre Legointe, Antoine Grosbois, Éloi Arnault, Louis Robelin, François Feuillâtre, Laurent Dufour, Gaspard Connétable, Pierre Rollin, Jean Marteau, Simon Cartier, Albert Élouy. Cet Élouy paraît être le même qui fut membre plus tard, sous la République, de la bande d'Orgères, et qu'on surnommait le *père Élouy ;* il avait, en 1765, 39 ans. Il était né à Authon, évêché de Blois, et portait le nom de *Tourangeau.*

B. 1480. (Liasse.) — 288 pièces, papier.

1765-1766. — Suite de l'information contre plusieurs vagabonds et rouleurs de grands chemins de janvier 1765

au printemps de 1766. Noms : Antoine Mirofle, Marie Dumay, Annet Le Brun, Jean Clémont, Joseph Lucas, Denis-Antoine Duguay, Pierre Delbœuf, Alexis Le Roux, Marie-Françoise Boivin, Nicolas Le Blanc, Louis Châtenoy, Anne Beausoleil, Jacques Février, Jacques Villette, Jean de Villiers, Jean Jaury, Marie Grosieux, Catherine Quéjeux, Gabriel Blondeau, Pierre Yvon, Madeleine Léveillé, Philibert Launy, Christophe Laval, Henri Cléret, Vincent Serré, Nicolas Johannet, François Cauchon, Louis Perron, Gabriel Jahan, Jean Veidy, Poulard. — Vols. Effractions. Recel. Vagabondage. Peines : bannissement, galères simples, défenses de réitérer.

B. 1481. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1766. — Information pour Jean-Pierre Fougeron, fournier du four banal de Châtillon-sur-Loire, contre Antoine Pichery, vigneron : injures, voies de fait. — Information pour Pierre Godard, aubergiste à l'*Image-Notre-Dame*, au bourg de l'Archer, paroisse de Saint-Mesmin, contre Jarrige, chirurgien : menaces et voies de fait. — Plaintes en grossesse. — Querelles et rixes. — Plaintes pour cause d'insultes.

B. 1482. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 220 pièces, papier.

1766. — Plainte de Charles-Henri Hapard, lieutenant-général de police de la ville et banlieue de Lorris, et Marguerite-Françoise Rollant, sa femme, contre François Rouilly, huissier-audiencier en la garde de Chaumontois, forêt d'Orléans : menaces de couper la jambe d'une vache et de battre un domestique des plaignants. — Information pour Jean-Gaspard Peigné, notaire au Châtelet d'Orléans, contre Duplessis, maître-écrivain, qui l'avait diffamé en disant qu'il avait « engrossé » sa domestique. — Information pour André-François Panassin, contrôleur des droits réunis à Orléans, contre le sieur Groteste de Tigny, qui l'avait fait décréter d'ajournement personnel : transaction. — Supplique de François Pointay de Bizancy, officier de la maréchaussée orléanaise, demeurant à Nouan-le-Fuzelier, et Jeanne-Élisabeth Bigot, sa femme, disant que le dimanche 5 janvier 1766, la dame de Bizancy étant à vêpres, dans la paroisse, fut abordée par la veuve Lequint, tante du suppliant, qui lui dit : « Tu « es une gueuse. Tu portes ma pelisse. » A la sortie, elle lui dit encore : « Parle donc, gueuse ! Tu as porté « ma pelisse à Orléans. Ma couturière me l'a écrit. » Puis elle se précipita sur elle, déchira son mantelet de taffetas noir, lui donna un coup de poing dans le ventre, etc. — Information rapportée de 1764 et 1765, concernant plusieurs abus qui s'exerçaient dans l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Plainte de M. Le Trône, avocat du Roi. Déposition de MM. Vandebergue de Villebourré, négociant; Hardouineau, médecin; Delacroix, chirurgien; Guillon, chirurgien; Blandin, chapelain; Laval de Villac, médecin ; plusieurs filles domestiques ; Louise-Charlotte d'Arlange, officière du Bon-Pasteur; sœur Thérèse Huquier, sœur Marie Gaudry, sœur Marie-Madeleine Pisseau; Nicolas Amelot Du Chesne, marchand, etc. Les religieuses volaient sur la nourriture des malades, n'envoyaient chercher les médecins que lorsque les malades étaient prêts d'expirer, ne justifiaient ni des dépenses, ni des recettes, soulevaient les administrateurs ecclésiastiques contre les administrateurs séculiers, tellement que M. de La Salle, prêtre, répondit un jour à M. Vandebergue qui se plaignait des abus : « Monsieur, quand les religieuses disent « quelque chose, il faut les croire comme l'Évangile. » Les médecins se plaignaient qu'on ne donnait jamais les remèdes en leur présence. Elles vendaient des remèdes aux externes. Elles renvoyaient des malades avant guérison. Elles prélevaient trois livres de droit sur les filles-mères. Elles donnaient de l'eau au lieu de tisane. Elles portaient un nombre fictif de malades. Elles exigeaient 30 sols par semaine de ceux qui voulaient un lit seul et un pot de nuit. Elles passaient tout leur temps à leur campagne, rue des Andignis, à Saint-Marceau, et laissaient les malades sans soins. Le jour de la profession de la sœur Petau, le nommé Dumuís, apprenti chirurgien, fit danser les sœurs dans le grenier. La sœur Petau fut conduite à Paris par la mère Pasquier « pour y passer le « grand remède », c'est-à-dire pour y être accouchée. Sans conclusion. — Information pour Madeleine Chauvet, réclamante contre des intimés qui avaient déchiré un billet de 7,048 livres. — Vol avec effraction à Villeneuve-d'Ingré. — Supplique de Jean-Bernard Saulger, concierge des casernes de la ville d'Orléans, contre la femme du sergent Bataille, du bataillon de Blois, qui avait volé des draps. — Conclusions de M. Tassin de Villepion, procureur du Roi, contre un libelle intitulé : « *Mémoire d'une « thèse*, que M. l'abbé Genty, professeur de philosophie « au Collège d'Orléans, y a fait soutenir le 22 février « 1765. » Pothier, juge. — Information touchant une plainte de la fille Faucheux, qui avait été insultée dans la rue, le soir, par un sergent au régiment de Chartres.

B. 1483. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 236 pièces, papier.

1767. — Information pour le procureur du Roi, contre Edme Robin, assassin, qui avait tué d'un coup de fusil, sur le grand chemin d'Orléans à Meung, le sieur J.-B. Gauchard. Pendu et étranglé (mai 1767). — Information contre la veuve Favart, voleuse, qui avait été condamnée

à être fouettée, marquée et bannie et qui avait rompu son ban. — Information contre Gallard, qui avait frappé son frère d'un coup de tranchet à la gorge. — Information contre plusieurs vols avec effraction et vols simples dans la campagne. L'un de ces vols avait été commis à Orléans, dans la sacristie de l'église Saint-Paul. — Procès criminel commencé en la justice de Malesherbes, contre Denis Le Roy, prévenu d'infraction de ban. — Affaire de Madame de Saint-Maurice. M. Imbert de Saint-Maurice, négociant à Paris, demande permission d'informer des faits de libertinage et d'adultère qu'il reprochait à sa femme, née Jeanne-Françoise Jacques. Une déposition de Marguerite Habert, femme Dumuy, nous montre Madame de Saint-Maurice à sa fenêtre, tenant un livre à la main et ayant l'air de s'ennuyer; mais elle n'a rien à dire contre ses mœurs. Madeleine Seurrat dépose que l'accusée est son amie et qu'elle n'a rien remarqué d'inconvenant dans sa conduite. M. de Saint-Maurice, au contraire, dépose avec véhémence devant M. Jorron, commissaire au Châtelet de Paris. Il s'est marié en 1763, à Orléans, au mois de février, avec Mademoiselle Jacques. A la fin du mois d'août il s'aperçut que la conduite de sa femme était équivoque. Sa familiarité avec plusieurs jeunes gens indiquait une galanterie « certaine ». M. de Saint-Maurice conduisit sa femme à Autun, où il avait ses parents. Là, il saisit une lettre écrite à Madame par le fils Jousse, son cousin germain. M. de Saint-Maurice communiqua cette lettre à M. Jacques, son beau-père. Depuis lors il ne cohabita pas avec sa femme. Madame était enceinte de six mois. Elle se rendit à Paris, dans un appartement loué chez M. Gauthier de Rumilly, commis aux finances. Madame Jacques l'y rejoignit au mois d'octobre. Mais cette dame aurait favorisé les tendances romanesques de sa fille, au lieu de les combattre. Madame de Saint-Maurice s'était liée avec Madame Gauthier de Rumilly, romanesque également, au dire du sieur de Saint-Maurice. Madame Jacques et sa fille affectaient la dévotion, mais portaient des romans à l'église. Un jour il leur prit des mains *Neardarné, histoire japonaise*. La femme du plaignant fit ses couches en décembre, et au commencement de janvier 1764, revint à Orléans. M. de Saint-Maurice avait proposé de la mettre dans un couvent. M. Jacques s'y refusa. Durant toute l'année 1764, le plaignant ne reçut aucune nouvelle. Il suspendit alors la pension qu'il faisait. Vers le milieu de novembre 1765, il reçut une lettre anonyme lui dénonçant « le libertinage outré » de sa femme. Les Jacques mirent leur fille au couvent du Bon-Secours, à Paris. Elle y aurait mené la vie la plus déréglée du monde. L'archevêque de Paris ordonna à l'abbesse de la renvoyer. Madame de Saint-Maurice était enceinte. Au dossier de cette affaire est jointe une relation de la conduite de cette dame pendant son séjour à Paris, dans l'abbaye du Bon-Secours. Cette relation est très curieuse. Le nom de l'amant est celui d'un Orléanais, qui était officier au régiment de Blois.

B. 1484. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 250 pièces, papier; 1 cachet.

1767. — Information touchant des vols et des voies de fait.

B. 1485. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 1 cachet.

1767. — Plainte contre des enfants qui avaient lancé des pierres contre des lavandières. — Plainte du sieur Cullambourg, contre la femme Poullin, pour cause d'injures. — Plainte de messire André de La Fournerie, écuyer, capitaine de cavalerie, et Anne de La Mayrie, sa femme, contre certains quidams qui s'étaient transportés dans leur terre de La Mayrie, paroisse de Saint-Ay, et y avaient coupé et enlevé un arbre nommé *Borrillat*, de la grosseur de douze pieds de rond sur quatre-vingt pieds de haut. — Plainte et monitoire concernant un détournement de la succession Moulthier, boulanger à Orléans. — Information, à la requête du notaire Chau, concernant des détournements de la succession Laugeois-d'Imbercourt, capitaine de cavalerie. — Plaintes en voies de fait et injures.

B. 1486. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 280 pièces, papier; 3 sceaux.

1768. — Procès contre Jeanne-Marie-Anne Charles et Louise Bethereau, Fassaut, Gérault et Ténon, de la paroisse d'Ivoy, juridiction de la Ferté-Lowendall, accusés d'homicide par imprudence. Lettres de rémission. — Monitoire et procès-verbal concernant un cadavre (frappé de coups de couteau et ayant la gorge coupée) découvert dans un bois taillis, paroisse de Vienne, près de la métairie de la Chouardière. — Information concernant un incendie dans une maison de vignes au quartier de la Monnoye, paroisse Saint-Marc d'Orléans. — Information concernant un vol commis dans la maison de campagne du sieur Pellard, chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier. — Information pour le procureur du Roi, contre La Brye père et fils, voleurs. Vol dans une auberge à Chanteau. — Procédure et lettres de rémission. Assassinat par imprudence du fils de l'huissier Bachelier, par Henri Girard, ancien boulanger. — Vols et injures.

B. 1487. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1768. — Information pour J.-B. Legrand, voiturier,

contre le messager de Meung : embarras de voitures sur la route de Saint-Ay. Insultes. — Information pour François Belin, marchand à Orléans, exécuteur testamentaire de Marie Marchoisne, décédée, contre certains quidams qu'il accuse de détournement d'effets. — Information sur plainte du concierge du château de la Mairie, à Saint-Ay, appartenant à Madame de La Fournerie, contre deux garde-chasse : menaces et injures. — Plainte de François Juston, maître ouvrier en bas, contre Jean Deveux, maître de la communauté, qui l'avait accusé de cabale lors des élections des jurés de son métier. — Plainte de Ducamel, employé dans les tailles, contre Rigot, boucher, qui l'avait frappé en le traitant de Jean-Foutre et de mâtin. — Requête de François Imbault, vinaigrier à Orléans, Pierre Imbault, marchand de bois, etc., contre des quidams accusés de détournement d'effets en la demeure d'Élisabeth Imbault, veuve Duneau, bonnetière. — Information pour Claude Brunel, curé de Bouzy, contre Bouthegourd, aubergiste à Bouzy, et autres, qui auraient tiré ses pigeons sur l'église (avril 1768). — Information pour Gabriel de Chartres, écuyer, seigneur de la Cour, demeurant à Châtillon-sur-Loire, contre Pierre Baucher, domestique, accusé d'injures et de menaces contre le plaignant. Baucher prétendait que M. de Chartres voulait séduire sa belle-sœur. Il l'avait surpris dans la chambre de celle-ci en toilette de nuit. Ce procès est curieux parce qu'il montre avec quelle partialité on informait et combien on tenait peu de compte des petits griefs des roturiers quand il s'agissait de procéder contre eux sur la plainte d'un gentilhomme, même déshonoré et débauché (avril 1768). — Requête de Claude Ducharu, intendant de M. Berthrand, seigneur de La Ferté-Senneterre, contre des braconniers qui avaient menacé de le tuer s'il faisait dresser procès-verbal contre eux. Avril 1768. — Plainte de M. Thomas Bernier, employé dans les gabelles, en recours de loyer, contre les héritiers de Percheron, ouvriers en laine. — Information pour Barthélemi Levesque de Gravelles, chevalier, à l'occasion d'une demande en retrait lignager donnée contre Guillaume-François Le Trosne, avocat du Roi au bailliage, de la terre de Pully. Tentative de subornement d'un messager envoyé à Paris vers M. de Gravelles. Mai 1768. — Requête de Christine Le Roux de Clairfonds, dame du Chêneteau, paroisse de Chaingy, contre les habitants du bourg qui prenaient passage sur ses terres. — Plainte d'Hélène Becqueret, femme de Jean Le Sourd, notaire, contre la femme du nommé Buron, archer du guet : insultes, invectives. — Information pour Geneviève Doyen, contre Jean Sestier, tailleur d'habits : séduction. — Affaire Dulièvre. Il s'agissait de faillite commerciale. Le lieutenant-général de Tours, M. Cormier, aurait favorisé les syndics des créanciers en enlevant des papiers utiles à Dulièvre, etc. L'information eut lieu à Tours, à l'auberge de la Galère, paroisse de Saint-Saturnin. Sans conclusion.

B. 1488. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 245 pièces, papier.

1768-1769. — Supplique de Jean Delanoue, arpenteur, chargé par le révérend évêque d'Orléans de relever les plans de ses châtellenies pour la confection du terrier, contre des paysans de Gidy qui l'avaient reçu à coups de pierres (juillet 1768). — Information pour Alexis Tardiveau, exécuteur de la haute justice, contre Moizard, friseur et tondeur de drap, qui l'avait injurié dans la rue de la Pierre-Percée. Non content de l'avoir injurié, Moizard appela plusieurs de ses compagnons, et tous ensemble frappèrent jusqu'au sang le plaignant. Sans conclusion (septembre 1768). — Information contre des particuliers accusés de vol au moulin de Traînou (décembre 1768). — Information pour le procureur du Roi, représentant que le nommé Méry-Pompon se serait présenté chez le sieur Deloynes, épicier, rue Sainte-Catherine, à Orléans, pour y acheter une barrique d'huile de poisson pour le compte de Charles Chicoineau, tanneur à Meung; qu'une fois le prix arrêté, la barrique fut conduite à Meung; qu'un billet à échéance de 84 livres 15 sols aurait été signé par Chicoineau; que le sieur Deloynes aurait eu des soupçons sur la solvabilité de l'acheteur. En conséquence, après information, Chicoineau fut convaincu d'avoir surpris la bonne foi de Deloynes et fut admonesté et condamné à amende. — Diverses informations contre des vagabonds, rouleurs et voleurs : François Mangin, Gervais Martin, Françoise Bourdin, Clément Pinon, Brun, Girault, Perron, Gosselin, Bordat, Jeanne Figon, Poirier, dit Le Chat, Jean Beaufils, Duneau, Baratin, Jeanne Touvenin, Catherine d'État, Pierre Marchand, Nicole Desgrès, etc.

B. 1489. (Liasse.) — 3 pièces parchemin; 262 pièces, papier.

1769. — Affaire de Sandillon : il s'agissait d'un vol commis chez un meûnier du moulin des Prés, à Sandillon, nommé P. Cribier. Ce vol avait été suivi d'excès sur la personne du meûnier et sur celle de sa femme. L'attentat avait eu lieu au mois de novembre 1768. Les coupables se nommaient Brigny et Leterre. — Faillite Lorillard, raffineur à Orléans : information à la requête des sieurs Gorand et Houdouard. — Faillite Foucher, marchand de bas à Orléans : information à la requête de Bretin et Gémélas, créanciers-syndics. — Vol de matériaux destinés à construire une maison rue Royale, à Orléans. François Serenne, architecte. — Plainte de

Jean-Louis-François Imbault, commis-greffier des Eaux et forêts, contre le nommé Voier, employé à la régie des cartes, qui l'aurait abordé sur le Mail d'Orléans en le traitant de drôle et de polisson. — Information pour les religieux de Saint-Benoît, contre des quidams qui les accusaient d'entretenir des relations avec des filles (avril 1769). — Plainte de Renée Boucher, veuve Chatry, accusée par le sieur Fouché de couper les poches des paroissiens de Saint-Paul, pendant les offices, pour y prendre de l'argent. — Information pour le procureur du Roi, contre Élisabeth Genon, accusée d'avoir volé 24 sols, un habit et une veste grise. — Information pour le procureur du Roi, contre quatre hommes et deux femmes porteurs de faux certificats d'incendies, à l'aide desquels ils demandaient l'aumône en Beauce. Condamnés au pilori (mai 1769). — Poursuites à la requête du chapitre de Sainte-Croix, contre les redevenciers de Gaubert-en-Beauce, à l'occasion des champarts.

B. 1490. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 183 pièces, papier.

1770. — Information pour le procureur du Roi, contre des rouleurs et vagabonds, voleurs de grands chemins : Benoît Sapin, Marie Jobert, Marie-Rose Bruère, Jean Cotin, Ch. Ribouleau, Denise Millet, La Robillarde (janvier-avril). — Information contre d'autres vagabonds : Marie-Anne Guillon, Jean Girault, Jean Beaufils, Louis Boy, Françoise Rocher, Pierre Garnier, Pierre Lemaire, Étienne Michou, Gaspard Connétable, Pierre Lacour, Jean Guillart, Michel Tabour. — Inceste entre Pierre Madre et Thérèse Coulon, sa belle-sœur : condamné à une amende avec défense de recommencer. — Informations concernant divers vols.

B. 1491. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1770. — Plainte de Joseph Jarrige, maître en chirurgie, demeurant à l'Arche, paroisse de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, contre des quidams qui répandaient le bruit qu'il ne savait pas son état et qu'il gouvernait mal les malades. — Plainte de Jacques Faucon fils, marchand de bœufs au Grand-Pressigny, en Touraine, contre un quidam qui l'accusait d'être le fils d'un banqueroutier, et qu'il venait lui-même à Orléans pour séduire une fille. — Plainte de Véronique Pelletier, femme de Jean Reversé, maîtresse d'école, rue de la Levrette, à Orléans, contre Gatineau, son co-locataire, qui la traite de sacrée bougresse, garce des boulangers de Nantes, putain et coureuse de Pont-Neuf. — Information pour Michel Guerry, mathématicien à Orléans, et Marie-Madeleine Chouret, sa femme, contre certains quidams qui les avaient insultés et avaient battu la femme Guerry. — Information pour Jacques-Joseph Marchand, vicaire de Saint-Marc d'Orléans, contre des diffamateurs qui répandaient publiquement le bruit qu'il avait séduit une fille (mai 1770). — Supplique de Roland Sénéchal, musicien de Sainte-Croix d'Orléans, contre des diffamateurs qui l'accusaient d'avoir séduit une fille. — Supplique de Pierre de Neuvéglise, dit du Buisson, aubergiste de la Croix-Blanche, au Portereau d'Orléans, contre plusieurs individus qui gâtaient ses prés. — Information pour François Delaunay, prieur-curé d'Huisseau-sur-Mauves, contre certains quidams qui composaient sur lui des libelles diffamatoires, « dans « lesquels ils ont eu la méchanceté de le représenter « comme un pasteur prévaricateur qui a refusé le bap- « tême à des enfants, la sépulture aux morts, d'avoir « tenu dans le tribunal de la pénitence des propos infâmes « à des personnes du sexe. » (Août.) — Information pour Louis Ménager, marchand-chevecier à Orléans, contre Fauvin, son prétendu créancier, qui aurait profité de l'absence du plaignant pour faire saisir ses meubles et ses marchandises. — Information concernant des voies de fait, injures et sévices.

B. 1492. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1770. — Affaire de Madame Greslain, commencée en la justice du prieuré de Saint-Martin de Chamart-en-Dunois, et évoquée au bailliage d'Orléans. Requête du procureur fiscal au bailli, pour l'informer qu'il vient d'être averti par plusieurs habitants du faubourg Saint-Jean-de-la-Chaîne de Châteaudun que la veuve de M. Greslain, conseiller du Roi en l'Élection, avait été attaquée le matin, vers cinq heures et demie (7 juin 1770), par trois cavaliers du régiment colonel-général, qui avaient essayé de la suffoquer pour la voler, ce qu'ils auraient accompli si plusieurs personnes n'étaient survenues. L'un des cavaliers avait été saisi et les deux autres s'étaient sauvés. Décret de prise de corps. Permission d'informer. Rapport du chirurgien Bourgouin. Interrogatoire subi par Joseph Rouzé, accusé. Interrogatoire des deux autres cavaliers. Information par témoins. Récolement. Confrontation. Sentence définitive. Condamnation aux galères.

B. 1493. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 159 pièces, papier.

1771-1772. — Lettres de rémission en faveur de Pierre Pothée, garçon laboureur à Suèvre, coupable, étant ivre, d'homicide sur la personne de Gabillot, journalier. — Information pour Henri Lenfumé, marchand de vins à Paris, concernant une créance sur la succession de Joseph Curé, marchand-commissionnaire de vins à Meung-

sur-Loire. — Information pour Jacques Prévost, curé de Pierrefitte-en-Sologne, contre un fabricien qui demeurait en charge outre le temps fixé et ne rendait pas ses comptes (septembre). — Diverses plaintes de plusieurs filles séduites. — Affaire d'un vol de poisson dans l'étang d'Antoine-Pierre Huet d'Ambrun, chevalier, seigneur de Villiers et de Chevaux, capitaine de cavalerie, lieutenant pour le Roi de la Basse-Auvergne, demeurant à Orléans, rue de la Bretonnerie, paroisse Saint-Michel. Ce vol avait été commis dans l'étang Chasselot, près de la métairie du Grand-Mornay, paroisse de La Ferté-Saint-Aubin. Monitoire de M. Deloynes d'Autroche, docteur en théologie, doyen de Sainte-Croix, grand archidiacre et vicaire-général de l'évêque d'Orléans.

B. 1494. (Liasse.) — 132 pièces, papier; 2 cachets.

1772. — Diverses informations concernant des vols, des voies de fait, des injures. — Information pour Jeanne Chauvin, femme de Jacques Rivet, sonneur de la paroisse de Guignonville-Saint-Félix, contre messire Pierre Mascadet, curé de Guigneville, qui l'accusait de diffamation (février). — Feuille de congé de Jean Vrinat, dit Giberne, grenadier provincial de la paroisse de Groise, élection de Sancerre, du régiment de Châteauroux (mai 1772). Commandant : Bartillat.

B. 1495. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1773. — Plainte d'Étienne Chau, notaire au Châtelet d'Orléans, contre Gallard, son clerc, devenu depuis notaire et successeur de Me Aignan. « Personne ne peut « douter, et le suppliant, par son exemple, croyoit avoir « fait suffisamment connoître audit sieur Gallard que « l'honneur est la base de l'état de notaire... mais il a été « douloureusement surpris d'apprendre, dès le huit dé« cembre dernier,... que ce dernier abusoit de la con« noissance qu'il avoit eue pendant son séjour chez le « supliant de ses pratiques et des affaires qui lui étoient « confiées, et avoit, sous différents prétextes, été chez « plusieurs personnes dont le supliant a la confiance, et « les a engagé à la retirer, pour lui confier le soin de « leurs affaires. » — Diverses plaintes de filles séduites. — Information pour Claude Brunel, curé de Bouzy, reprenant plainte contre des diffamateurs (mars). — Supplique de Jean Beautrat, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, accusé de vol de pièces canonicales par l'un de ses confrères. Sans conclusion (avril). — Information pour René-Henri Cholet, curé de Saint-Denis-en-Val, accusé par des quidams de malverser avec les fonds de la fabrique. — Supplique de J.-B. Petau-Leduc, négociant à Orléans, fermier-général de la principauté de Monaco, touchant des lettres diffamatoires écrites contre son honneur et « tendant à altérer son crédit, surtout auprès « du prince de Monaco, avec lequel il a eu l'honneur, le « 24 juillet dernier (1773), de traiter de tous ses droits, « revenus domaniaux, régaliens et du privilège et droit « du commerce en gros de toute l'étendue de sa princi« pauté. » Témoins : Jean-Michel-Alexandre de Millo, commandant pour le Roi, à Monaco; François de Bréa, bourgeois de Menthon. Le maréchal-de-camp de Millo dépose que le sieur Petau a montré une grande insolence vis-à-vis du prince de Monaco. M. de Bréa dit que la conduite du prince a été honnête et juste. Détails intéressants sur les affaires de Monaco (septembre 1773).

B. 1496. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 163 pièces, papier.

1773. — Abandon d'enfant par la fille Parard, dans le jardin d'une ferme de Tigy. Condamnée à être pendue et étranglée. L'enfant avait été dévoré par les chiens. — Information concernant différents vols. — Assassinat de Jacques Péguy par André Lance, menuisier. — Plainte de Jacques-Joseph Pisseau, étudiant en droit, contre des voituriers qui l'avaient atteint et blessé (novembre).

B. 1497. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 204 pièces, papier.

1774. — Information pour le procureur du Roi, contre Jacques Benoist, dit Maurice, manœuvre à Chambon. Benoist avait écrit à Daudier, meunier au moulin de Liniers, le billet suivant : « Monsieur Daudier, vous auré « la bonté de mettre soixante écu sour le saule du Aux« Parée. Vous verré; il i a une glande, et sour cet glande « il i a une petitte fournoisse. Et vous feré très bien de « mettre, avant qu'il soit huit jour, car si vous n'i metté « pas, je vous assaurre qu'il vous arrivera malleur. Pan« cée à ce que je vous dit. » — Poursuite contre des voleurs : François Blot, né en Poitou; Delalande, Marie-Anne Duru, veuve Linger; Jeanne Picher, lingère; François Maréchal, femme Maurin, J.-B. Benoist, Jean Dumont, Marguerite-Sylvie Rousseau, etc. Ces vols, commis avec effraction, avaient eu lieu à Gien, Châtillon-sur-Loire, Olivet. Condamnations aux galères et à la prison. — Affaire de détournements d'effets commis chez Sylvain Michou, à Souesme (février). — Plainte de Sylvain-Marie Moyreau, architecte, contre un portefaix qui avait menacé de faire un hachis de son corps.

B. 1498. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 194 pièces, papier.

1774. — Supplique d'Élie Aubereau, fondé de procuration de M. de Palerne, receveur général des do-

maines et bois du département d'Orléans, au lieutenant-criminel, pour se plaindre de la vente frauduleuse de matières d'or et d'argent faite en ville par des inconnus à des orfèvres et monteurs d'Orléans. Cette supplique est suivie de plaintes de différents particuliers qui déclarent avoir été volés. Clément Houry réclame un bouton d'or orné d'une croix de Malte. Pierre Bastos a perdu une croix d'or gravée. Alexis Vallois a été volé d'une montre. Charles Princez s'est vu dérober une tasse à serpent cannelé, une garniture ciselée, etc. (mars 1774). — Information pour Nicolas-Mathurin Bordier, clerc de notaire, jadis employé chez Me Guillon père, et actuellement chez Me Capitant, contre M. Guillon fils qui cherche à le rendre suspect à la communauté des notaires au moment même où le suppliant est sur le point d'acquérir une charge. — Supplique de Louis-Pierre-Sébastien Marchal de Saincy, économe général des bénéfices consistoriaux de France, « disant qu'après le décès de messire Polixène-Elzéar Ripert de Montclar, docteur de « Navarre, archidiacre de Sologne, abbé de Notre-Dame « d'Ivry, diocèse d'Évreux, et de Saint-Allyre, diocèse de « Clermont, il a requis... d'apposer les scellés sur les « meubles et effets qui appartenoient audit sieur abbé... « pour sûreté des réparations qui peuvent être à faire « auxdites abbayes... de tous lesquels effets il ne s'est « presque plus trouvé lors de l'apposition desdits scellés... » — Vol de blé et de vin à l'abbaye de Saint-Benoît (juin 1774). — Information pour Charles Vergnaud et sœurs, marchands à Orléans, et Jacques Esprit, libraire à Paris, contre Lorieux-Gouffault, marchand : affaire de commerce. — Information concernant divers vols simples.

B. 1499. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1774. — Procédure à la requête du procureur du Roi contre plusieurs marchands d'Orléans qui fournissaient à des jeunes gens « de funestes secours qu'ils leur « font acheter au poids de l'or ». Témoins : Élisabeth Patas, femme Rigault, bouchère; Sébastien Pothier, François Miron, Louis Blain des Poiriers, Pierre Geffrier, Marie-Madeleine Berruyer, Louis-Jacques Vallée-Dunant, notaire; François Hüe, etc. Inculpés : femme Fillion, revendeuse; femme Roberday, Bouleau, commissaire de police. Sans conclusion. Parmi les inculpés qui paraissent avoir été mis hors de cause, figurait Gilbert Deloynes, marchand à Orléans, qui fit paraître en 1776 un mémoire justificatif; 160 témoins furent entendus (août-septembre). — Procédure contre Duchon, vagabond de la forêt de Dourdan, qui avait arrêté quatre femmes dans la forêt pour les voler. — Information contre Bezançon, accusé de vol d'un sac de blé sur le Martroi d'Orléans : mise en liberté.

B. 1500. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1774. — Information commencée en la justice de l'évêché d'Orléans, contre Antoine Robin et Marie Clément, veuve Genty, contumaces, qui avaient volé une vache à poil rouge. — Information commencée en la justice d'Huisseau, contre Guillaume Branlard, garde de la seigneurie de la Touane, et Lefort, domestique, qui, munis de fusils, auraient tiré sur la femme Brice, meunière au moulin de Flix. Sans conclusion. — Information touchant divers vols.

B. 1501. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1775. — Procès-verbal à l'effet de constater la destruction d'un trumeau d'une maison appartenant aux chanoines de Sainte-Croix. — Plainte de Jean-Charles Thiéry, cafetier-limonadier, demeurant à Meung, accusé à tort, selon lui, d'un vol commis chez le sieur Mercier, maître des postes. — « Supplie humblement Pierre Baudin, vigneron, demeurant au bourg de La Vrillière,.... disant que le 27 février dernier (jour du lundy gras)... Marie-Anne Baudin, sa fille, ayant appris qu'il y avoit un bal public chez le nommé Lambert, meusnier à La Vrillière, elle s'y est rendue sur les dix à onze heures du soir, avec Marie-Anne Baudin, sa cousine, et autres personnes de leur compagnie; que ladite fille s'étoit habillée en amazone et n'avoit point de masque; qu'après avoir fait une contredanse avec les personnes de sa compagnie, sept autres particuliers qui s'étoient rendus au bal, un nommé J.-B. Poignard, drapier; Jean Grivot, garçon boulanger; Pierre Grivot, dit la Belle-Étoile, marchand; Pierre Recullé, aussi marchand; Billaut, couvreur; Louis Jacob, meusnier, tous demeurant au dit bourg de La Vrillière, et Jean Happard, fils d'un meusnier de Saint-Denis-de-l'Hôtel, se sont approchés de la fille du supliant et se sont mis à la tirailler, chacun de leur côté; qu'elle les a prié à plusieurs reprises de la laisser tranquil, en leur observant qu'ils devoient bien s'appercevoir par son ajustement qu'elle étoit une fille et non un homme; qu'au lieu d'avoir égard à ses représentations, lesdits Poignard, Grivot, Recullé, Billaut, Jacob et Happard, susnommés, l'ont insultée de la manière la plus outrageuse..... dont elle n'a pu se deffendre, s'étant évanouie sur-le-champ... » — Plainte d'un raffineur contre un garde général et un autre garde qui lui avaient porté des coups de couteau de chasse, se croyant insultés par lui. — Information pour Cosme Breuzin, tonnelier-cabaretier à Orléans, rue du

Chapon, paroisse Saint-Paterne, contre certains individus de la paroisse d'Ingré, qui avaient maltraité son neveu durant l'assemblée de Saint-Jean-de-la-Ruelle. — Plainte de François Vassor, notaire du comté de Dunois, à la résidence de Villampuis, contre Gabriel Laîné, écuyer, sieur de Sainte-Marie, son créancier, qui l'accusait d'être insolvable. — Information pour Louis Bonneau, fermier à Sury-aux-Bois, contre le sieur Thiercelin, son curé, qui ne cessait de l'injurier et qui le maltraitait, notamment un jour de marché, à Bellegarde, où il se jeta sur lui un couteau à la main. — Plainte à René Pavit, dit la Jeunesse, domestique du sieur Neuville, directeur de la troupe de comédie, qui lui avait cassé le bras à coups de canne. Le directeur signe : Honoré de Noeuville. — Plainte de M. Petau-Leduc, négociant à Orléans, contre le sieur Béville d'Aumont, son pensionnaire, qui le diffamait. — Information contre deux rouliers qui, la veille de la Fête-Dieu, avaient attaqué le cocher de M. de Cypierre, Intendant de la Généralité, et l'avaient frappé de leur fouet : amende honorable. — Plainte en séduction pour Élisabeth Briolet, du quartier de Guinegaut, à Saint-Marceau-lez-Orléans, contre Bruzeau, jardinier. — Injures, voies de fait, violences, diffamations. — Parmi ces plaintes, on remarque celle d'un Anglais, Thomas Martin, esquire, demeurant au bourg de Chilleurs, relativement à des dégâts commis dans ses écuries.

B. 1502. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1775. — Information contre Jean-Nicolas Legros, dit le Manchot, qu'on avait surpris caché dans la cave du café d'Escures : condamné à trois livres d'amende. — Information contre Blochet qui avait violenté la fille Tessier, âgée de 10 ans. — Information contre Marie-Anne Granger, contumace, coupable d'infanticide. — Affaire Triquois-Naudin : usure. Cette affaire, où se trouvaient impliqués plusieurs personnages marquants, une marchande à la toilette, eut un certain retentissement. Les dossiers de billets souscrits sont renfermés dans des chemises cotées, dont plusieurs manquent.

B. 1503. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1775. — Mémoire signifié pour M. Jean de Nard, docteur en médecine, agrégé au Collège des médecins d'Orléans, contre le procureur du Roi, à la poursuite et diligence de Rémy Boucher-Maulandon, marchand à Orléans. M. Boucher accusait M. de Nard d'avoir favorisé la banqueroute frauduleuse de Coustalin, marchand fripier (l'affaire remonte à 1772). — Information contre Jean Guins, voleur; Julien L'Hôtellier, vagabond; François-Paul Ferté, François Joubert, Pierre Imberdis-Lafond, Catherine Moreau, Pierre Moniot, Marie-Rose Mossu, J.-B. Moniot, voleurs. — Information touchant un vol commis à Férolles, dans la maison de campagne du sieur Vignette, exempt de la cour des Monnaies. — Information contre Jean Réjard qui avait volé une chemise dans un jardin : banni. — Supplique de Honoré de Neuville, directeur de la troupe de comédie à Orléans, contre Le Fèvre, ci-devant aubergiste, qui l'avait insulté à table d'hôte, dans l'auberge des Trois-Empereurs, rue Bannier (octobre 1775).

B. 1504. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1776. — Suite de l'information touchant l'affaire Triquois-Naudin et Cie (voir B. 1502). Dossiers des accusés dame de Ruys, Godeffroy, femme Fillion, Jacques Boulleau, Robarday, Bédane, Vidy, Barillet, Fœnix, Larteau, etc.

B. 1505. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1776. — Supplique de Daniel Jousse, conseiller du Roi, juge-magistrat aux bailliage et siège présidial d'Orléans : « Supplie humblement... disant que le vendredy dix-neuf de ce mois (avril), sur les huit heures et demie du soir, tout étant tranquil dans la maison du supliant, et dans le temps que le nommé Courtuis, qui vient presque tous les soirs pour y recevoir des ordres, sortoit et tiroit la porte de la rue pour la fermer, le sieur Régnard qui, aparament, étoit à épier, son épée au costé et sa canne à la main, se jettat sur ledit Courtuis, le renversa sur les marches du péron qui est près la porte, dont il a même été blessé, et passa pardessus le corps dudit Courtuis, de là monta dans la gallerie dans le temps que la femme Gangneux, qui étoit alors dans l'antichambre d'en haut, dessendoit dans la gallerie et ouvroit la porte de l'escallier, et qui donne dans la ditte gallerie ; le dit sieur Régnard la poussa vivement, monta de force et de violence jusqu'au pallier qui conduit à l'antichambre de la dame son épouse, dont la porte heureusement fut fermée aussitost à clef par la fille Rivé, qui étoit alors auprès de la dame Régnard ; que le supliant, ainsy que sa femme, sa fille aisnée et son fils, étant montés promptement au bruit que cette violence occasionna, et trouvèrent le sieur Régnard près la ditte antichambre, qui leur dit dabord que la dame Bailly, qu'il avoit vû arriver ce jour là de campagne (ce que le supliant, ainsy que sa femme et ses enfans, ignoroient), étoit avec la dame Régnard (ce qui étoit faux), et qu'il ne vouloit pas absoluement qu'elle la vit ny restat avec elle; qu'ensuitte il leur dit qu'il voulloit absoluement voir son enfant, qu'après bien des débats qui

durèrent environ un quart d'heure, le dit sieur Régnard, aiant été obligé de dessendre, quoiqu'avec bien de la peine et des résistances, suivy de presque toutes les personnes de la maison, et dans le temps qu'on luy eut ouvert la porte de la rue, le dit sieur Régnard menaça de la canne le supliant, le traita de f..... geux et f..... coquin, quoique le supliant ne luy dit rien; que le même jour, sur les cinq heures du soir, dans le temps que la damoiselle Jousse, fille aisnée du supliant, étoit prête à rentrer dans la maison de ses père et mère, elle avoit aperçû le sieur Régnard qui rodoit autour de la maison, ce qui luy causat une si grande émotion que, dans l'instant, elle voullut entrer dans la maison des sieurs Bourdellier et Lochon, voisine de celle du supliant, pour se sauver, que le sieur Bourdellier étoit lors à sa porte, le dit sieur Régnard la suivit et entra, sans rien dire au dit sieur Bourdellier, et la retint dans l'allée de la ditte maison, que la damoiselle Jousse voullant alors sortir, le sieur Régnard l'arresta de force, disant qu'il voulloit l'embrasser, et ajouta que le supliant étoit un fanatique capable de tuer son enfant, que si ce n'étoit la reconnoissance qu'il avoit pour la damoiselle Jousse, il en diroit bien d'avantage, qu'enfin la ditte damoiselle Jousse s'étant bien débattue, est sortie de la maison, et le sieur Régnard resta chez le sieur Bourdellier à s'entretenir avec luy pendant quelque temps; que le dix mars dernier, la dame Régnard étant accouchée et le supliant aiant envoyé de sa part la fille Larivée chez la dame Régnard mère pour luy faire part de cette nouvelle, ainsi qu'à son fils, le sieur Régnard fils, à qui la ditte dame Régnard alla dire cette nouvelle, descendit tout furieux, voullut se jetter sur cette fille Larivée, disant : cette sacrée mille b..... de geuse ne sortira pas que je n'aie vu mon enfant, ma femme a été malade, on ne m'a pas averti; que la dame Régnard mère voyant son fils furieux, sauta sur luy et le retin, ainsy que sa domestique et le clerc de Me Auboutz qui étoit là présent, que tous ensemble le retinrent tout le temps que la ditte Rive y resta, que le dit sieur Régnard menaçoit de la tuer, voullut s'élancer sur la ditte fille pour la fraper, et on fut obligé d'enfermer cette fille dans un lavoir pour la soustraire aux violences du sieur Régnard; que la dame Régnard dit à son fils qu'il cherchoit à se faire enfermer, qu'enfin on trouva le moyen de la faire évader, qu'elle arriva dans la maison du supliant plus morte que vive; que le même jour, sur les deux heures après midy, le dit sieur Régnard vint frapper à la porte de la maison du supliant, disant qu'il voulloit voir son enfant; qu'alors on vint avertir le supliant qui parla au dit sieur Régnard et luy dit qu'il n'étoit pas à propos qu'il le vit dans les circonstances présentes et dans l'état où se trouvoit la mère, que la dame Régnard mère l'avait vu le matin, et que cela devoit lui suffire; que, néant moins, sur les instances réitérées du dit sieur Régnard, le supliant convint avec lui d'aller chercher l'enfant et de lui faire voir par une ouverture quarrée en forme de guichet qui est à la porte, précaution que le supliant avoit cru devoir prendre pour évitter les violences dont le dit sieur Régnard auroit pu user en voiant son enfant, et sur ce que le supliant crut qu'il n'étoit pas prudent de le faire, et ayant fait reporter l'enfant à sa mère, le sieur Régnard commença à donner des coups terribles dans la porte par trois ou quatre fois, sans aucun ménagement pour sa femme, quoiqu'il seut que la fenestre de sa chambre donnoit au-dessus de la porte de la rue, en faisant des juremens horribles et disant : ces sacrés b..... de dévots, ils me montrent mon enfant et ne veullent pas que je le voye; ce qu'il fit avec une telle fureur, que vingt ou trente personnes s'attroupèrent autour de luy, et le dit sieur Régnard, montrant la maison de la dame Bailly, juroit contre elle, quoi quelle et son mary fussent en campagne, et tous les volets des fenestres fermés; que, le douze du même mois de mars, ledit sieur Régnard vint, sur les dix heures du matin, frapper à la porte du supliant, et demandat à parler à la dame Jousse et à voir son enfant; que la dame Jousse l'ayant prié de ne pas faire de bruit, parce que sa femme avoit eu un frisson et de la fièvre, il commença à donner des coups affreux dans la porte pour l'enfoncer; jurant et sacrant, aiant un pistolet, une canne ferée et une épée, qu'un de ceux qui étoient dans la rue luy aiant dit de s'appaiser, que sa femme étant malade, cela l'effraieroit, il jura contre luy et luy dit que cela ne le regardoit pas; que, dans l'instant, voiant une petite fille qui entroit dans la rüe et croiant quelle allait aller chez le supliant, parce quelle portait un panier qu'il crut être de la maison, il luy déchargea un coup de canne sur le bras, disant quelle étoit de la maison du supliant; que voyant sortir le nommé Courtin par une autre porte de la maison qui donne dans l'extrémité du cul-de-sac de Sainte-Coulombe, qui étoit conduit par la fille Margueritte, cuisinière du supliant, il se saisit d'elle par viollence et entra dans la cour de Sainte-Colombe, après l'avoir mise hors de la maison et blessée, quoique lègèrement, ainsy que le dit Courtin qui étoit venu au secours de la dite fille; que, dans l'instant, il courut à la porte de l'écurie qui est à coté de la cuisine, que la dame Jousse qui se trouva alors dans la cuisine alla lui ouvrir, croyant que s'étoit la fille Margueritte qui revenoit, qu'alors le sieur Régnard sauta sur elle et entrat par violence dans l'écurie, qu'une femme de journée qui étoit aussi dans la cuisine aiant poussé la porte pour empescher le dit sieur Régnard d'entrer, la dame Jousse restat aux prises avec le sieur Régnard, qui lui dit : si vous ne me

laissés pas entrer, je vous turay; que la dame Jousse se relevoit, et il la repoussoit et voulloit la faire sortir pour entrer plus facilement dans la maison; qu'en fin il l'entraîna avec une force étonnante dans la cour de Sainte-Colombe, dont elle a même eu longtemps des contusions aux bras, et la voullut faire sortir dans la rüe, que dans ce moment le sieur Gelé et le nommé Courtuis, qui étoient présens, la dégagèrent des mains du dit sieur Régnard et la firent rentrer chez elle, qu'il y avoit plus de cent personnes dans la rue qui ont vus le sieur Régnard qui auoit des pistolets; que le même jour, le sieur Régnard alla chez le sieur Chapillon, son oncle, où étoit alors la damoiselle de Mainville, qu'il accabla de reproches et d'injures parce qu'elle avoit déposé contre luy; qu'il rencontra aussy, le même jour, dans la rue, le sieur Jousse, fils du supliant, avec le sieur Pasquier père, qu'il accabla le dit sieur Jousse fils d'injures et voullut luy faire mettre l'épée à la main en disant et parlant du supliant et de son épouse : Ces b..... de dévots, ces cagots; et comme de tels excès donnent lieu de tout craindre du dit sieur Régnard, qui les réitère souvent, ce qui fait que le supliant n'est pas en quelque sorte en sûreté dans sa maison, il a pris le parti de vous donner la présente requeste, luy permettre d'en informer circonstances et dépendances, et, à cet effet, leur permettre d'en faire preuve par témoins, déclarant qu'il se rend partie civile contre le dit sieur Régnard, requière la sanction de Monsieur le Procureur du Roy, et vous ferez justice. » Addition de plainte : « Suplie humblement Daniel Jousse... disant que, hier dimanche, vingt-un de ce mois, sur les onze heures du matin, pendant que toute la maison du supliant étoit à la grande messe de la paroisse, à la réserve de la cuisinière qui étoit restée et de la dame Dardonville qui étoit venue tenir compagnie à la dame Régnard, à cause de son indisposition ; la marchande ordinaire de crême aiant frappé à la porte, le sieur Régnard qui étoit à épier le moment où quelqu'un entreroit, et qu'elle n'avoit point apperçû, a proffité de cet instant pour entrer, malgré la cuisinière, est monté dans la galerie, et trouvant la porte de l'escalier fermée à clef, est allé par une petite porte détournée qu'il connoissoit et qui donne dans une garde-robe de la chambre à coucher du supliant, qu'étant arrivé à l'antichambre de la dame Régnard et aiant trouvé la porte de sa chambre fermée, a enfoncé une première porte de dégagement qui donne dans l'alcove de la ditte chambre, après avoir décloüé une tapisserie, que le bruit occasionné par cette violence aiant obligé la dame Régnard, qui donnoit alors à tetter à son enfant, ainsy que la dame Dardonville de se sauver, avec l'enfant, dans un cabinet qui donne dans la ditte chambre, après l'avoir fermée à clef; le sieur Régnard étant entré dans la chambre et voiant que sa femme s'étoit sauvée dans le cabinet, a enfoncé la porte et brisé la serure, ce qui leur a causé une frayeur horrible, que, dans l'instant, la dame Dardonville craignant pour l'enfant (que le sieur Régnard qui, auparavant, désiroit avec tant d'ardeur de le voir, ne prit pas seulement la peine de regarder), dessendit avec l'enfant et le fit porter chez un voisin ; qu'alors la dame Régnard se trouvant seule avec son mary, eut toutes les peines du monde à se débarrasser de luy, ce qui luy a causé une telle émotion qu'elle en est restée incommodée, avec la fievre et un très grand épuisement occasionné par les cris qu'elle avoit jettés et les efforts qu'elle avoit faits pour sortir et se sauver ; que la femme Boullai, qui est la cuisinière, ayant frappé à la porte de la chambre (que le sieur Régnard avoit pris la précaution de fermer à clef et à double tour), et la fille Larivée étant survenue dans le même temps, il dit à la fille Larivée qu'il lui bruleroit la cervelle; que, sur le bruit de ces violences, on vint avertir le supliant et son épouze, qui entendoient la grande messe, que le sieur Basché, qui étoit aussi à la grande messe et qui vit sortir de l'église la dame Jousse avec sa fille au milieu de l'office, s'offrit au suppliant d'aller en sa maison pour voir ce que s'étoit, et sortit en effet avec le sieur Jousse fils qui sortit avec luy et courut à la maison où se trouva aussi le nommé Courtin et le sieur chargeur du sieur Lasneau ; qu'étans montés dans l'antichambre de la dame Régnard, ils enfoncèrent la porte de la chambre où étans entrés, le sieur Basché saisit par le millieu du corps le sieur Régnard, qui le menaçat de le tuer et de l'étrangler; qu'en effet, le dit Basché a été blessé au col dont il lui est resté une marque, qu'aussitôt la dame Régnard profitat de cette occasion pour se sauver, et alla chez le sieur Deloynes, voisin du supliant, où l'on avoit conduit son enfant; que le sieur Régnard, à qui l'on avoit pris la précaution d'oter l'épée et la canne, qui luy ont été depuis rendus, descendit furieux, donna un coup de poing au sieur Jousse fils en demandant où étoit sa femme, et qu'il voulloit absolument la voir et son enfant, et qu'il reviendroit encore le soir; que le sieur Régnard croiant apparament qu'ils étoient chez le sieur Goury ou chez le sieur Delaunoy, voisins du supliant, y allat et y restat quelque temps. Desquels faits le supliant a été conseillé de vous rendre plainte par addition, et requière qu'il vous plaise, Monsieur, ce considéré, luy donner acte de ce qu'il employe pour addition de plainte contre le sieur Régnard fils, le contenu en la présente requeste, luy permettre d'informer des faits y contenus, circonstances et dépendances, et de vous administrer témoins, déclarant le supliant qu'il rend partie civile à l'encontre dudit sieur Régnard, et requière la sanction de monsieur le procureur du Roy, et vous

ferés justice. » — Plainte Brisson contre Fontaine et Fontaine contre Brisson : injures et coups. Cette cause, qui n'a rien d'intéressant par elle-même, offre cette particularité qu'on y parle des réverbères destinés à l'éclairage de la ville. — Plainte de Méta, sculpteur, contre Fouquet, cabaretier aux Aides, et de Fouquet contre Méta : querelle. — Plainte de Casenave, maître en chirurgie à Chécy, contre Guillaume Sallé, menuisier, devant le bailli de la justice de la Bretauche : injures. — Vol d'avoine et d'argent au château de Montigny, compliqué de rappel d'anciens vols. Procédure contre divers évoquée au Parlement (1762 à 1776).

B. 1506. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 198 pièces, papier.

1776. — Déclaration de grossesse. — Procédure contre le notaire Daviau, et cession de son étude à Me Desbois. Daviau était accusé d'avoir falsifié son répertoire. — Procès criminel fait à la requête du procureur-fiscal de la justice de Saint-Sauveur d'Orléans, contre certains quidams, auteurs de violences et d'insultes envers la fille Foucher. — Information contre Nicolas Pichet, voleur. — Information contre des soldats : violences contre des compagnons cordonniers. — Plainte de la fille Lefèvre, contre le nommé Couraut, marchand de chevaux : injures. — Plainte de Jean-Christophe Ledagre, écuyer, seigneur de Saint-André-lez-Cléry, demeurant au château du Mardereau, contre des quidams qui auraient volé des ormes sur ses terres. — Plainte de Jeanne Desbuis, couturière, contre Louis Boucher, garçon perruquier : séduction. Lettres d'amour (octobre 1776). — Plainte de François Thibaut, dit La France, cocher chez M. Seurrat de Guilleville, négociant à Orléans, rue d'Illiers, contre des individus qui l'avaient frappé. — Plainte de Félix Bellement, bourgeois d'Orléans, contre le geôlier des prisons, qui nourrissait les prisonniers à une table d'hôte, moyennant 42 livres par mois, outre 6 livres pour le gîte, et qui a voulu extorquer 18 livres en sus à Madame Bellement. M. Bellement, qui se prétendait innocent, résolut, au bout de trois mois, de faire venir les vivres du dehors. Le geôlier le mit alors au pain et à l'eau. — Diverses plaintes concernant des vols, des injures et des voies de fait.

B. 1507. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1776-1777. — Information contre Gabriel Leroy, dirigée par M. Petau, conseiller, à partir du 4 novembre 1775 (vol). — Information contre Marceau Blutteau, Étienne-Pascal Chottard (vol). — Information contre Marguerite Aubert et Jacques Cosson, dit Marche-à-Terre (infanticide). La mère est condamnée à la potence. — Information contre André Morgant (vol). — Information contre Pierre Marsabœuf (vol). — Information contre Jean Ranget et Jean Genet (vols). — Autres informations touchant divers vols. — Suite de l'affaire des usuriers d'Orléans (avril 1777). Voir B. 1502 et B. 1504.

B. 1508. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1777. — Plainte de Jean-François Baucheton, élève en chirurgie chez le sieur Dejean, à Jargeau, contre J.-B. Desbois, notaire royal, pour cause de coups et sévices. — Appel d'Aimée-Françoise Pinet, veuve Robert, contre messire Marie-Pierre-Antoine de Cugnac, baron haut-justicier d'Huisseau-sur-Mauves, pour obtenir rapport des charges et informations dressées contre elle en la justice d'Huisseau (février 1777). — Plainte de François Pinchinat, écuyer, syndic des créanciers de Clément-Henry Lefèvre, aubergiste, contre ledit Henry Lefèvre, accusé de fausse déclaration. — Information touchant une dispute entre des élèves en chirurgie (mars 1777). — Diverses plaintes concernant des diffamations, des injures et des voies de fait. — Plainte de Jean Doucet, laboureur à Rozières, contre T.-B. Marchand, son curé, qui se plaignait faussement d'avoir été maltraité par lui.

B. 1509. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 183 pièces, papier.

1777. — Plainte de Pierre-François Étienne, exécuteur des sentences criminelles, contre des quidams qui l'injuriaient. — Information contre Adrienne Perrot (vol chez un aubergiste). Bannissement. — Information touchant le vol d'une balle de laine sur le port de la Poterne, à Orléans. — Information concernant le vol d'une tabatière d'argent et d'un mouchoir. — Insulte aux archers par un poulailler de Sougy. — Plainte de Jean-Louis Bigot, maître de grammaire, rue du Petit-Ambert, paroisse de Saint-Pierre-Empont, à Orléans, contre Lacombe, garçon infirmier, son sous-locataire, et un autre, qui le diffamaient. — Plainte de J.-B.-François Budet, docteur de Sorbonne, chanoine régulier de Saint-Victor, prieur de Bucy-le-Roi, contre sieur Le Brun, curé de Saint-Lyé, pour cause de lettres anonymes en prose et en vers, dont voici un échantillon :

Tant que la Sorbonne fut sage
Et qu'elle eut soin de son honneur,
On ne vit aucun personnage
Qui ne fut docte avant d'être docteur.
Hélas ! on fait faute à tout âge.
Dame Sorbonne en est un exemple frappant.
Plus que nonagénaire, elle fit un enfant
Furtif, adultérin, issu d'un cocuage,
Commerce bien honteux d'elle avec un baudet ;
Au bout du temps, elle fut mère.
L'enfant fut semblable à son père,
Baudet, pour déguiser on le nomme Budet.

Dans son interrogatoire, M. Le Brun accepta la paternité de ces vers. Il expliqua que M. Budet émettait souvent des opinions peu conformes à la doctrine reçue, et qu'il avait voulu, par la moquerie, lui rappeler son devoir. Sans conclusion (octobre 1777). — Information pour Joseph Bertrand, maître en chirurgie à Orléans, contre Pajot et Revil, élèves en chirurgie, qui le diffamaient, et contre des détournements qui auraient été effectués dans sa maison durant un emprisonnement qu'il avait subi. — Information pour Claude Brunel, curé de Bouzy, contre une femme qui l'avait insulté en le tutoyant. — Plainte de Martin Lemaire, maître perruquier à Orléans, contre Anilla Sergent, marchand cirier, qui ne cessait depuis trois ans de l'insulter (décembre 1777). — Plaintes diverses touchant des vols et des voies de fait.

B. 1510. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1777-1778. — Information contre Gentien Foucher (vol). — Affaire du vitrier Meûnier. Ce particulier aurait été l'objet de tentatives de meurtre de la part du nommé Philippot, qui était l'amant de sa femme. Après plusieurs tentatives, Philippot se servit d'une boîte contenant des pistolets qui devaient partir au moment de l'ouverture de la boîte. Cette sorte de machine infernale fut portée à Meûnier par la femme Néroux, née Guimonnet. Les juges ordonnèrent l'application de la torture. Sans conclusion. — Information contre François Charret (vol). — Plainte d'Anne-Marie Naret, contre Guillaume Delagrange (séduction). — Information contre Péguy (vol de volailles). — Information contre Pierre Maupaté (vol). — Information contre Antoine Couder (vol). — Information par Jacques-Jean Poullin, bailli de Boisgibault, contre certains quidams qui avaient volé dans la métairie de la Petite-Magrie et assassiné Madeleine Doré : évocation au bailliage d'Orléans (juin 1778). — Information pour la fille Victoire Major, domestique chez M. Dargens, contre des particuliers qui l'avaient portée depuis la rue des Huguenots jusqu'au Mail, dans une des tours de la ville, et là l'avaient violée et blessée. — Plainte de Claude-Bonaventure de Fabry Des Mazures, ancien officier, demeurant à Orléans, cloître Saint-Aignan, contre des diffamateurs. — Information pour Jean-Nicolas Vandat, tissier en toiles, demeurant à Neuilly, contre différents particuliers accusés d'avoir assassiné son fils à coups de bâtons, après une querelle.

B. 1511. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1778. — Supplique de Marie-Anne Butet, femme Guérard, contre le nommé Hatté, marchand quincailler, pour raison des insultes dont il ne cessait de l'accabler (février 1778). — Information touchant une tentative d'incendie commise par certains quidams qui jetaient de la paille enflammée dans la cave du sieur Huquier, traiteur, rue de la Hallebarde, à Orléans. — Vol d'un mantelet d'indienne. — Vol d'une montre d'or chez le nommé Landureau, marchand de vin, rue de Recouvrance, à Orléans. — Information contre la femme Guillebon, qui exerçait illégalement la médecine. Condamnée à 3 livres d'amende (juin 1778). — Vol d'une tabatière d'or appartenant à M. Chauveau, bourgeois d'Orléans. — Vol d'une montre d'argent chez le nommé Meûnier, boulanger.

B. 1512. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1778. — Banqueroute frauduleuse Rigault. — Supplique de Jean-François Delacombe, garçon imprimeur, contre Jean-Louis Bigot : voies de fait. — Diverses plaintes en diffamation ou pour violences, injures et voies de fait. — Plainte de Maurice-Louis Choiset, premier huissier audiencier au Grenier-à-Sel de Sens, contre Pomeillet, épicier et échevin de Sens, et Chamo, marchand à Troyes, pour raison d'injures. Affaire renvoyée à Orléans (juillet 1778). — Plainte de Jean Mariette, maître en chirurgie à Orléans, contre Joseph Jarrige, également maître en chirurgie : menaces et injures. — Plainte de Pierre Hanapier, orfèvre, contre Étienne Tremblay, également orfèvre : diffamation. — Plainte de Marie-Françoise Saintouin, femme Du Creux, maître en chirurgie, contre son mari : dissipation, débauche et sévices (novembre 1778). — Plainte de Tivier, parcheminier, contre Balichard, également parcheminier : injures.

B. 1513. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1779. — Information pour Antoine-François Letellier, bourgeois de Caen, contre Marie-Anne Boucher, sa femme : inconduite. — Plainte de Jean Juliot, voiturier, contre le major de Mussey, qu'il avait conduit de Nantes à Orléans, avec son équipage, son fils, sa gouvernante, et qu'il devait conduire à Neuilly ou à Nanterre : coups de bâton, menaces de le tuer avec un pistolet. Sans conclusion. — Information concernant quelques vols. — Information contre le sieur Deshayes, garde-chasse de la prévôté d'Ingré, qui avait tué d'un coup de fusil, par imprudence, le nommé Guillon. Affaire instruite en la justice d'Ingré, puis évoquée au bailliage (mars 1779). — Procès-verbaux de capture de voleurs.

B. 1514. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

1779. — Affaire Delahaye. Delahaye était accusé de diffamation contre la veuve Nolibois et la dame Aignan

Laigneau (août 1779). La cause fut évoquée par le Parlement de Paris, qui ne donna son jugement qu'en 1782. La plainte datait du commencement de l'année 1779. — Supplique de Théodore de Roquelaure, capitaine des gardes nobles-polonais-cavalerie, demeurant à Orléans, rue Bannier, contre certains quidams qui répandaient des bruits injurieux contre lui, et disaient qu'il avait été banni et marqué. Sans conclusion. — Plaintes de filles séduites. — Information pour Charles-Benoît Vergnaud et sœurs, marchands à Orléans, contre certains quidams inconnus qui les diffamaient et faisaient courir des bruits de banqueroute. — Plainte de Pierre-Joseph Romet, procureur, contre Bonnet fils, huissier audiencier : diffamation (octobre). — Plainte d'Étienne-Jacques de Mainville, écuyer, trésorier de France, contre Coutant, garde de M. de Boisgibault, président en la Cour des Aides : diffamation.

B. 1515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 250 pièces, papier.

1780. — Affaire de l'assassinat de François Loiseau et de Marguerite Foucher, sa femme. L'affaire, d'abord instruite en la justice seigneuriale de Châtillon-le-Roi, fut évoquée, pour plus ample informé, au bailliage d'Orléans. La conclusion manque. — Plainte de Pierre Beez, aubergiste à Orléans, à l'auberge Saint-Louis, place du Marché-au-Pain, contre François Bourreau, blattier, touchant la nourriture de chevaux laissés en son auberge. — Information touchant des violences et voies de fait commises contre Liger, aubergiste à Beaugency, par le nommé Pastoureau, huissier. Information commencée à Beaugency. — Lettres de rémission accordées gratis au nommé Laleu, apprenti tonnelier aux Aydes, qui avait tué par imprudence, en tirant sur des moineaux, un de ses jeunes camarades (mai 1780). — Plainte de Joseph Chiquant, curé de Combleux, contre Simon Dumain, vigneron, qu'il avait refusé comme sonneur et sacristain parce qu'il s'enivrait, et qui lui avait répondu : « Vous ! à touttes les fois que vous êtes dans la vigne du Seigneur, en exerçant vos fonctions et laissant mesme tomber votre bonnet quarré ! » Ce Joseph Chiquant se maria en 1793. — Supplique de Thomas Lebègue, mineur, demeurant à Artenay, contre un nommé Corps, jardinier à Auvilliers, chez Madame de Marolles, qui l'a empêché de chasser, alors qu'il en avait obtenu la permission de M. Septier, prieur de Bucy-le-Roi et seigneur temporel de la paroisse (août 1780). — Plainte de J.-B.-Claude Tourtier, chevalier, seigneur du Portail, ancien capitaine d'infanterie, disant que, lorsqu'il faisait ses vendanges à Fréteville, paroisse Saint-Jean-de-Braye, il avait vu passer le sieur Chiquand, chanoine de Saint-Aignan, et le sieur Guignard de La Bussière, l'un des greffiers du bailliage, et qu'il se disputa (lui, plaignant) avec le sieur Chiquand, au sujet d'une planche; la querelle s'envenimant, ce dernier l'insulta, le traita de « Jean Foutre », etc., et le frappa avec un charnier de vigne. — Diverses plaintes de jeunes filles séduites.

B. 1516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 212 pièces, papier.

1780. — Instruction concernant un vol de chevaux. — Instruction contre des voleurs et vagabonds. Rien de saillant. — Quelques pièces complétant l'instruction contre l'assassin de Loiseau et sa femme. (Voir B. 1515.)

B. 1517. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 196 pièces, papier.

1780-1781. — Diverses plaintes pour injures et voies de fait; item pour escroquerie. Rien de saillant.

B. 1518. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 232 pièces, papier.

1781. — Diverses plaintes pour injures et voies de fait. — Vol nocturne à Orléans, dans la maison de M. de Marcombes (février 1781). — Instruction concernant divers vols. — Vol de poules. — Assassinat à la métairie des Bordes, paroisse de Baccon (incomplet). — Accusation d'infanticide contre la fille Lubin (décembre 1781).

B. 1519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 172 pièces, papier.

1781-1782. — Procès commencé en la justice du duché-pairie de Sully, contre Jean Tissier, filassier. Ce procès fut évoqué au bailliage d'Orléans. Le jour de la Saint-Joseph, fête des compagnons charpentiers de Sully, après la messe, les compagnons s'étaient rendus au cabaret, rue de Bussy, pour y dîner. On joua au petit palet avec des écus de six francs. La femme Lépervier, aubergiste, confia six écus de six francs au nommé Blondeau, pour compléter la somme nécessaire au jeu. Tissier, filassier, se trouvant là, fut admis à prendre part à ce divertissement. Il y avait huit joueurs. Quand Blondeau voulut rendre les six écus à la femme Lépervier, il s'aperçut qu'on les lui avait volés. Tissier refusa de se laisser fouiller et fut arrêté comme voleur. Sans conclusion. — Information concernant divers vols commis en campagne par des vagabonds.

B. 1520. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1782. — Requête contenant plainte par Marie-Anne Véron, contre La Capelle et Chalbot, commis de Régie, qui l'avaient maltraitée, frappée et conduite dans les prisons royales, prétendant le faire de l'ordre de leur directeur, le sieur de La Martinière, sur la dénonciation de Louisette Bau-

douin. Anne Véron était domestique chez Claude de Loines, veuve d'amy Hanapier, commissaire des guerres. — Plainte du bourreau P.-F. Étienne, contre Pierre Brouard, bourgeois d'Orléans, qui l'avait insulté en le traitant de sacré bourreau et foutu bourreau, et l'avait poursuivi avec un couteau. — Plainte des moines de Saint-Benoît-sur-Loire, contre certains quidams de Saint-Aignan-des-Gués et de Brayes, qui, par des assemblées clandestines et des menées secrètes, cherchaient à empêcher l'effet des lettres patentes du Roi qui transféraient à Saint-Benoît les justices de Saint-Aignan et de Brayes (mai 1782). — Plainte de Joseph Pompon, doyen des notaires, contre certains quidams qui le diffamaient. — Plainte de Poitevin, régisseur de Montpipeau, contre Richard, charpentier, qui l'insultait et lui demandait de l'argent. — Plaintes en matière d'injures et de séduction. — Plainte de Bigot, valet de chambre de M. de Gamanson, grand vicaire, contre Soulas, épicier à Orléans, qui l'avait frappé. — Plainte de Louis Foucher, procureur au Châtelet, contre certains quidams qu'il accuse d'ivrognerie. — Information pour Silvain Perron, charpentier à Jargeau, contre J.-B. Lavallée, scieur de long, qui le diffamait (juillet).

B. 1521. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 145 pièces, papier.

1782-1783. — Information pour le procureur du Roi, contre J.-B. Bergerot, qui s'était introduit dans la maison de M. Curault, à Ligny, le dimanche 7 octobre 1781, et s'y était saisi d'un sous-seing privé et l'avait déchiré. Amende et admonestation (juillet 1782). — Information contre Voisy, dit Chambord, accusé de vol. Renvoi de la plainte. — Poursuite pour vols, injures, violences et mauvais traitements.

B. 1522. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1784-1785. — Information contre un étudiant en droit, sur plainte de la fille Berthe : grossesse. — Vol chez Ratouis, marchand de vin au Portereau-Tudelle. — Vols avec menaces à Férolles, Darvoy, etc., par le nommé Robin. — Affaire André, de Semoy : concussion. — Affaire Villedieu et Anne Faury : vagabondage.

B. 1523. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1785. — Affaire Bitry. La fille Bitry, étant en service à Paris, chez l'épicier Larpenteur, y fit connaissance de Maudonnet, garçon épicier, originaire d'Orléans, qui la séduisit. L'affaire, qui n'a rien d'important en soi, est intéressante à cause de plusieurs lettres du fameux Sézeur, ami de Maudonnet, qui sont jointes au dossier. Sézeur devint accusateur public sous le gouvernement de la Terreur, puis procureur général-impérial et baron sous l'Empire, et enfin procureur général du Roi sous Louis XVIII. Il se signala comme terroriste, puis comme ultra-royaliste. A l'époque du procès Bitry, M. Sézeur était clerc de procureur à Paris, chez M. Berruet, rue des Quatre-Vents, nº 5, faubourg Saint-Germain. Sézeur était de Boiscommun. — Affaire Deville-Chabrolle : outrage aux mœurs. — Affaire Bouttieux-Asselineau : grossesse. — Affaire Guiard-Thibert : soustraction de billets (juillet 1785). — Affaire Butel-Girard : grossesse. — Tisseau, Beaumanoir, Bourbonnois, Petit-Jean : vol. — Vols divers. — Affaire Jarriaut : injures. — Affaire Séjourné, vol.

B. 1524. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 186 pièces, papier.

1785. — Information concernant plusieurs vols. — Information concernant des coups et violences : affaire Courtin de Mont. Coup de pistolet tiré dans une auberge (août 1785). — Information concernant des injures et diffamations.

B. 1525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 116 pièces, papier.

1786-1787. — Information pour Beauvent, contre Fouteau : injures. — Vol de linge à Cléry, chez la veuve Picard, lavandière. — Affaires de vols et vagabondage.

B. 1526. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1787-1788. — Plainte d'un syndic de village (Saran), le sieur Charles Chevallier, marchand de bois, disant qu'il a cherché à rétablir la concorde entre les habitants de son pays; qu'ayant obtenu ce résultat, il a demandé à quitter ses fonctions, qu'on l'a maintenu malgré lui, et que, cependant, des calomniateurs l'ont accusé devant l'Intendant d'avoir réparti arbitrairement et à son profit 350 livres accordées par le Roi à la paroisse. Sans conclusion (avril 1787). — Supplique de Jean Gellet-Duvivier, marchand de bas, contre François-Edme Vallet, lapidaire à Paris, son beau-frère : injures furieuses et menaces. — Supplique de Pierre-Fiacre Perdoux, libraire, entrepreneur de manufacture de papiers peints à Orléans et fabricant de papiers à Rondon : diffamation nuisant à son commerce, qui est de 200,000 livres d'affaires. — Information pour le procureur du Roi, contre la femme Beau, séparée de son mari, qui faisait le métier d'entremetteuse : condamnée au bannissement pour trois ans (mai 1787). — Vol d'une montre. — Information concernant des vols et des injures. — Affaire de Cauche, curé de Chanteau, « atteint et convaincu d'être, depuis qu'il est curé de Chanteau, dans un état d'ivresse presqu'habituelle, en

sénivrant soit chez luy, soit chez les particuliers qu'il fréquente sans cesse, de manière à luy faire perdre l'entier usage de sa raison et à tomber ivre-mor, soit dans les chemins, soit dans les maisons... de s'être en outre présenté, dans ledit état d'ivresse, dans son église, pour y célébrer l'office divin, de manière à tomber tant sur le pupitre que sur les marches de l'autel... comme aussi de s'être présenté dans le même état d'ivresse chez la femme du nommé Durand, à laquelle il administrait le sacrement de l'extrême-onction, de manière à tomber sur le lit de la malade... d'avoir commis une irrévérence grave envers la Sainte-Hostie et les Saintes Huiles, en les enfermant dans une poche qu'il a attachée sur la croupe de son cheval, en allant administrer un malade à la ferme d'Ambert... » Condamné à être blâmé et à 12 livres d'amende.

B. 1527. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 164 pièces, papier.

1788. — Vol de deux doubles louis en or, par Jean Girois : condamné à être battu de verges sur les deux épaules et à être marqué sur l'épaule droite de la lettre V. — Instructions concernant des vols commis à Pithiviers, à Orléans, à Loury, à Boynes, etc. — Assassinat, par Jean Billereau, de Larousse, garde-chasse du duché de Sully : condamné à être attaché au pilori, ayant sur le poteau cette inscription « braconnier violent », et à être flétri sur l'épaule droite, au fer chaud, des trois lettres G. A. L., puis à être conduit sur les galères du Roi (mars 1788). — Plaintes de filles séduites. — Violences et injures.

B. 1528. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

1788. — Plainte du procureur du Roi, Tassin de Villepion, contre François Le Grand, que des soldats avaient arrêté alors qu'il volait un mouchoir dans la poche d'un quidam. — Pêche prohibée. — Vol de chevaux. — Plaintes de filles. — Diffamation. — Affaire Gentil : vol dans une auberge de la balle d'un colporteur. — Vol chez le bailli de Chaumont : le secrétaire fut brisé et on y vola un cachet d'argent massif aux armes du bailli, une cuiller d'argent, une boussole d'argent, etc. (novembre). — Plainte de Pierre Marie, curé de Nids, contre les redevanciers qui lui refusaient la dîme. — Vol d'une tasse d'argent, par François Bouvet, chez un aubergiste, à Beaugency. — Mendicité avec menaces. — Vol d'une balle de toile de Hollande.

B. 1529. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1789. — Affaire Rime : le 27 avril 1789, plainte du procureur du Roi, Tassin de Villepion, exposant que plusieurs personnes mal intentionnées s'étaient groupées, le 24, vers quatre heures du soir, et avaient arrêté une voiture qui conduisait du blé en Sologne; qu'ils s'étaient ensuite réunis en plus grand nombre et avaient envahi différents greniers ; que, sur les sept heures, ils avaient arrêté une voiture de farine que l'on conduisait à Romorantin; que, de là, au nombre de 400, ils s'étaient portés chez Rime, dépositaire des farines d'approvisionnement; que, sur le refus de Rime de leur ouvrir les portes de sa maison, ils les avaient enfoncées avec des piémontaises, des barres de fer et des leviers; qu'ils étaient entrés dans les cénacles, avaient brisé les meubles, arraché les boiseries, cassé les glaces, enlevé les tapisseries et le linge, l'argent et l'argenterie; qu'ils avaient cherché le sieur Rime, en annonçant qu'ils voulaient le pendre, et qu'ils avaient en effet dressé une potence dans l'un des cénacles; qu'étant entrés dans le magasin des farines, ils en avaient jeté une partie dans la rue; que le même soir, sur les dix heures, 200 émeutiers s'étaient transportés, avec des flambeaux, sur la place, armés de bâtons, piémontaises et autres instruments, qu'ils avaient contraint un cirier de leur procurer des torches, qu'ils avaient enfoncé les portes de plusieurs maisons ayant greniers, jeté les farines, défoncé les tonneaux de vin et d'eau-de-vie; que plusieurs d'entre eux avaient fixé un cours arbitraire des farines et forcé les boulangers, avec menaces, de vendre au prix fixé par eux; — procès-verbal fait en la maison de Rime, les 27 et 28 avril 1789 (cette maison était sise rue du Bœuf-Saint-Paterne); — procès-verbal des mêmes jours fait aux Chartreux, pour y constater les effractions commises par les émeutiers (la maison des Chartreux était située faubourg Bannier, c'est aujourd'hui le Sacré-Cœur). Dom Pierre-Marie Gamet, procureur, âgé de 60 ans, déposa que des émeutiers, armés de bâtons, demandèrent à visiter les greniers où ils ne trouvèrent rien ; qu'ils reçurent chacun trois livres; que, sur les onze heures et demie, ils envahirent la cour (en armes), qu'ils visitèrent les cellules, demandant de l'argent et brisant les portes et les meubles, etc.; — procès-verbal de reconnaissance des cadavres des nommés Boileau et Barra, trouvés sur le rempart de la porte Saint-Jean ; — procès-verbal fait dans différents greniers de la ville; — informations à la date des 27, 29, 30 avril, 1, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 13, 18, 19, 20, 23, 25 mai 1789. Témoins : Paul Rime, âgé de 48 ans, négociant : dépose que le 24, sur les sept heures du soir, étant dans son cabinet, il entendit beaucoup de bruit dans la rue, et qu'au même instant on sonna avec force et on frappa à coups redoublés; que les domestiques entraient effrayés, disant qu'il y avait plus de 2,000 émeutiers à sa porte, et qu'il lui fallait se sauver; qu'au même instant, une croisée fut forcée et que les émeutiers entrèrent; qu'il chercha à se sauver avec sa femme, ses domestiques

et son commis, nommé Chapelier; qu'ils se sont cachés sous les « ravalles » et qu'aussitôt ils ont entendu une multitude de personnes qui rompaient les portes, brisaient les meubles, jetaient tout par les fenêtres, etc.; qu'on a même forcé sa caisse et pris 1,500 livres; que les émeutiers ne se sont retirés que vers quatre heures du matin; que sa famille et lui en ont profité pour passer dans une maison voisine; qu'il ne restait plus que les quatre murs de ses appartements; qu'on lui a volé pour plus de 19,000 francs de billets et d'effets de commerce. Marie Fouquet, 35 ans, femme de Paul Rime. Georges Dufour, 62 ans, portier du monastère des Chartreux. Pierre-Marie Gamet, 60 ans, procureur des Chartreux. René Foucher, compagnon couvreur, dépose que les émeutiers disaient, en parlant des Chartreux : « Tâchons de tuer ces gueux, ils sont assez riches. Quand ils seront morts, nous aurons leur trésor. » Il a reconnu parmi les meneurs Thérèse Normand dite la Boucaneuse, Jullien Pasquier, 20 ans, compagnon menuisier. Il a entendu crier chez les Chartreux : « Ouvre ta porte, sacré coquin! » Thérèse Normand criait en brandissant une planche : « Du pain ou de l'argent! » François-Michel Clinard, 22 ans, compagnon menuisier. Il dépose que Thérèse Normand a saisi deux religieux par leur robe en criant : « Pères ou Frères, cela m'est égal. Il nous faut de l'argent! » Jean Maureau, 24 ans, compagnon menuisier. Il dépose que Thérèse courait dans le cloître des Chartreux, qu'elle a arrêté un religieux qui fuyait, en lui disant : « Chartreux! donne-moi de l'argent, ou prends garde à toi! »; qu'elle sacrait, jurait et faisait aux moines des propositions déshonnêtes. Louis Menard, 48 ans, compagnon couvreur. Il dépose que Thérèse criait : « Ils sont riches, ces gueux-là. Il faut faire chez eux comme chez Rime et foutre tout par terre. » Pierre-Étienne Marchand, 47 ans, marchand de draps. Jacques-Nicolas Benoist-Héry, 36 ans, négociant. Noël Pichon, 42 ans, négociant. Aignan-Étienne Brossard, 32 ans, trésorier de France au Bureau des Finances. Dom Antoine Bouquier, 55 ans, Chartreux. Il dépose que Thérèse Normand criait : « Suivez-moi, je suis la Pucelle d'Orléans. » Dom Bonaventure Chiron, 36 ans, Chartreux, dépose que Thérèse lui dit : « Mon bon ami, vous êtes trop aimable pour qu'on vous fasse du mal, mais il nous faut de l'argent. » Dom Antoine-Marie de Lange, 31 ans, Chartreux, dépose que Thérèse Normand empêcha qu'on ne saccageât l'église. Clément Carron, 24 ans, frère Chartreux. Étienne-David Massabiaux, 38 ans, perruquier. Marie-Henriette Deméré, 26 ans, femme de J.-B.-Louis Brossard, lieutenant de la maréchaussée. Pierre Macé, 45 ans, boulanger, a remarqué un particulier, surnommé le Marchand de carreaux. Marie-Madeleine-Michelle Castanet, 46 ans, marchande de mousseline. Marie-Françoise Le Gros, 70 ans, bourgeoise. Jacques *(sic)* Dubeu, 63 ans, lavandière. Gabriel-Gervais Bussière, 40 ans, marchand de paniers. Jean Gilbert, 31 ans, portefaix. Denis Pelé, 30 ans, archer du guet. Claude-Étienne Lepage, 23 ans, cordonnier et cinquantenier. Pierre-Honoré Cassegrain, 17 ans, garçon de cuisine chez les Chartreux. Simon Guenet, 31 ans, domestique de dom procureur des Chartreux, raconte des particularités concernant ce religieux. Louis Durand, 28 ans, garçon d'écurie à l'auberge Saint-Michel. Jean-Louis-Xavier Nicodeau, 22 ans, cinquantenier-galochier. Nicolas Guillon, 27 ans, cordier. Pierre-Boniface Aubry, 26 ans, garçon d'écurie à l'auberge du Dauphin. Jean Coignet, 23 ans, taillandier. André Métas, 52 ans, sculpteur. Pierre Goussard, 32 ans, cabaretier. Anne-Catherine Pineau, femme Audiau, aubergiste au Bacchus. Jacques Vallée, 50 ans, chargeur. Pierre Desbrosses, 23 ans, chargeur. Angélique Boutet, 17 ans, sa femme. Dominique Bedouet, 23 ans, chargeur, etc. En tout : 45 témoins. — Interrogatoire des prévenus : Marie-Thérèse-Théodor Normand, 26 ans, femme d'Étienne Champarroux, garçon meunier, rue de la Lionne, paroisse Saint-Paterne. Gilbert Desfourneaux, 44 ans, maçon, etc. — Récolement. — Confrontations. — Marie-Thérèse Normand fut condamnée à la marque au fer rouge, à être battue et fustigée, à être enfermée dans une maison de force. Juges : MM. De La Fons de Luz, Capitant, Lhuillier fils, Loypé, Petau et Crignon de Bonvalet.

B. 1530. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 116 pièces, papier.

1789. — Supplique de Pierre Aubry, maître d'écriture, contre deux voleurs qui avaient dérobé sa montre. — Vol de toile. — Faux en écriture de commerce. — Mendicité avec violence. — Vol de volailles. — Information contre le boulanger Froc, rue Bannier, près Saint-Paterne, chez qui une patrouille de volontaires avait trouvé une quantité de pains moisis dans le temps de rareté des subsistances (juillet 1789) : sans conclusion. — Violences contre un huissier. — Vol de mouchoirs. — Affaire instruite à la justice de Guerchy, évoquée à Orléans (vol). — Divers vols (1790).

B. 1531. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 207 pièces, papier.

1789. — Information contre Marie Mauchien, servante chez le curé de Semoi : vie scandaleuse. — Information concernant des voleurs et des diffamateurs. — Tentative d'assassinat par Nicolas Hillaire, sur la personne d'un cabaretier des Aydes-lez-Orléans. — Plaintes de filles séduites.

B. 1532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 176 pièces, papier.

1789. — Informations concernant des vols simples et des vols avec effraction. — Au dossier est jointe une lettre de M. Gombault-Guinebaud, adressée à M. Destas, greffier de la Robe courte, et datée du 11 novembre 1789, laquelle lettre envoie un état des adjoints aux informations criminelles pour 1789-1790. — Adjoints : Alluard-Lançon, Benoist Marchant, Boyetet de Vizy, Costé l'aîné, Damont, de Goislons-Hudault, Gablé, Gombault, Gombault l'aîné, Paterne Frinault, Hanappier, Ladureau, Legrant-Douville, Levacher-Leloup, Miron des Hauts-Champs, Noüel de Buzonnière, Pataud, Paillet, Prévost, Rathouis père, Rou, Rossignol, Thiercelin, Vaillant, chanoine. — M. Gombault-Guinebaud était secrétaire de la municipalité, et c'était la municipalité qui, d'après les lois nouvelles, nommait les adjoints aux informations.

B. 1533. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1790. — Information concernant un vol avec effraction commis dans une maison de la rue du Cheval-Rouge, par le nommé Pierre Neveu.

B. 1534. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1790. — Procédure criminelle faite à la requête du ministère public, contre Michel Perdereau et Georges Brézé, accusés de vol de chevaux : renvoyés de Blois à Orléans pour y être jugés en dernier ressort. — Information touchant un assassinat commis sur la grande route de Paris à Toulouse, près le pont Lazin. On découvrit le corps d'un jeune homme qui avait été tué d'un coup de masse et de baïonnette. L'information provoqua l'arrestation de Robin et de Douard, accusés de ce meurtre. La Révolution étant survenue, les Tribunaux anciens avaient été abolis. L'affaire fut reprise par l'accusateur public provisoire. La victime se nommait Bergereau. Les accusés, Robin et Douard, étaient de Boiscommun. La conclusion manque.

B. 1535. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1790. — Plaintes de filles séduites. — Vol de plomb sur la chapelle du cimetière de la porte Saint-Jean. — Incendie de deux granges champarteresses appartenant au chapitre Saint-Aignan d'Orléans, sises au climat de Villardu, paroisse de Coinces (juillet 1790). — Divers vols. — Information concernant des violences commises dans l'auberge du Petit-Louis, à Orléans, par plusieurs individus, dont un garde national, qui se seraient fait ouvrir la porte en criant : « Au nom du Roy! » Condamnation aux galères (juillet 1790). — Vol dans l'église de Cercottes.

FIN DES COURS ET JURIDICTIONS.

TABLE

SÉRIE A.

TRÉSOR DU CHATELET (APANAGE D'ORLÉANS)

SÉRIE B [1].

(1) L'introduction de cette série sera mise en tête du troisième volume de l'Inventaire.